



HAL
open science

Les ruptures intellectuelles et scientifiques de la sociologie des relations internationales : enquête sur l'absence d'une conversation française en RI

François Ahmed Michaux Bellaire

► **To cite this version:**

François Ahmed Michaux Bellaire. Les ruptures intellectuelles et scientifiques de la sociologie des relations internationales : enquête sur l'absence d'une conversation française en RI. Science politique. Université de Bordeaux, 2017. Français. NNT : 2017BORD0570 . tel-01544027

HAL Id: tel-01544027

<https://theses.hal.science/tel-01544027>

Submitted on 21 Jun 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

THÈSE PRÉSENTÉE POUR OBTENIR LE GRADE DE

DOCTEUR DE

L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX

ÉCOLE DOCTORALE DE DROIT (E.D. 41)

SPÉCIALITÉ SCIENCE POLITIQUE

François AHMED MICHAUX BELLAIRE

**Les ruptures intellectuelles et scientifiques
de la sociologie des relations internationales
Enquête sur l'absence d'une conversation française en RI**

Sous la direction de **Dario BATTISTELLA**

Soutenue publiquement le 7 avril 2017

Membres du jury :

M. **BALZACQ** Thierry, Professeur, Université de Namur – *rapporteur, président*
M. **BATTISTELLA** Dario, Professeur des universités, IEP de Bordeaux – *directeur de thèse*
M. **CORNUT** Jérémie, Assistant Professor, Simon Fraser University
M. **LINDEMANN** Thomas, Professeur des universités, UVSQ – *rapporteur*

Résumé

Résumé :

Cette thèse propose une étude disciplinaire des Relations internationales en France. Dans ce domaine très peu exploré, elle discute un ensemble de conventions historiographiques qui incitent à justifier la situation déficiente dans laquelle se trouvent aujourd'hui les RI françaises. En discernant à la place un ensemble de croyances partagées, la thèse entend renouveler la façon dont il faudrait appréhender la position actuelle des RI françaises.

Les résultats de l'étude mettent en cause le label franco-français « sociologie des relations internationales » comme n'étant pas parvenu à représenter une école de pensée française et à instaurer une conversation scientifique telle qu'a pu l'accomplir avec succès l'Ecole anglaise.

La figure de Raymond Aron, précurseur de la sociologie des relations internationales, apparaît à ce titre en pleine lumière. Incarnant une étude autonome des RI qui s'est déployée un temps avec vigueur en France, son rejet actuel symbolise les difficultés d'ordre avant tout scientifique dont souffre la sociologie des relations internationales contemporaine.

Sont principalement mis en question les rapports de cette dernière à la théorie, à la distinction entre objets internes, étrangers et internationaux et à la conception pluridisciplinaire de l'étude des relations internationales.

Mots clés :

Relations internationales ; Sociologie des relations internationales ; Relations internationales françaises ; France ; Raymond Aron ; Ecole anglaise ; étude disciplinaire ; sociologie des sciences ; épistémologie ; école de pensée.

Abstract :

This thesis is a disciplinary study of French IR. It challenges a set of historiographic conventions that rationalize the marginal status in which French IR is stuck at present. By relegating these conventions as shared beliefs, this study intends to renew the way the current situation of French IR should be understood.

The results of the investigation implicate the purely French label « Sociology of international relations » since it has been unable to represent a French school of thought and to establish a scientific conversation as successfully as the English school did.

It sheds a critical light on the role of the precursor of the French Sociology of international relations Raymond Aron. Given the facts that he embodied an autonomous study of IR which has well spread in France for some time and the rejection he is subjected to nowadays, R. Aron symbolizes the very scientific issues that are at stake when considering the contemporary French Sociology of international relations.

Thus, the main controversial points emphasize the latter's intellectual premises regarding theory, the distinction between internal, foreign and international objects, and the multidisciplinary conception of the study of IR.

Key words :

International Relations ; Sociology of international relations ; French IR ; France ; Raymond Aron ; English school ; disciplinary study ; sociology of science ; epistemology ; school of thought.

Centre Montesquieu de Recherches Politiques

Avenue Léon Duguit 33608 PESSAC

Remerciements

Quelle joie de pouvoir exprimer ici toute ma gratitude envers mon directeur de thèse, qui m'a accompagné de la naissance à la clôture de ce projet. Je me souviens de mon tout premier projet de recherche, au titre de candidature en cinquième année qui, déjà, bien que de façon sommaire et maladroite, se proposait d'étudier disciplinairement les RI françaises.

Au cours de ce Doctorat, Dario Battistella a su d'abord, sans me brusquer, me laisser me confronter à ma réflexion brouillonne puis, lorsque celle-ci s'est affinée, s'est toujours rendu disponible, non sans parfois me brusquer alors. Combinant bienveillance et pertinence, franchise et rigueur, sa supervision restera comme une période privilégiée de ma vie.

Je souhaite tout particulièrement que ce travail de recherche honore son intégrité morale et intellectuelle.

Tout au long de mon parcours universitaire, un ensemble de professeurs a contribué à me façonner intellectuellement. Ma reconnaissance s'adresse notamment à Gérard Dussouy ; ce sont ses enseignements qui ont fait éclore en moi cette passion pour la pensée humaine internationaliste. Je remercie aussi les premiers professeurs auprès de qui j'ai pu défendre mon projet de thèse, à l'occasion d'une Université d'été : Pascal Vennesson, Frédéric Ramel et A.J.R. Groom. C'est dans les pas de leurs commentaires qu'a réellement débuté cette thèse. Je remercie à nouveau Frédéric Ramel, avec Thierry Balzacq pour m'avoir donné la chance de participer à leur belle entreprise collective, jusqu'à me faire traverser l'Atlantique avec eux. Je remercie à ce titre l'AFSP pour son soutien financier. D'affectueux remerciements sont adressés à Pauline Ségard, collègue et amie, plus proche compagnon de route doctorale et lectrice avisée de mes travaux.

Je remercie mes parents du fond du cœur pour leur soutien et leur confiance inconditionnels durant toute ma scolarité, particulièrement durant ce doctorat.

J'ai une tendre pensée pour ma sœur Marion qui, au détour d'un commentaire de texte au lycée, un poème de Rimbaud, m'éveilla à l'importance des mots, une passion pour les belles lettres dont elle a fait son métier.

Ce travail doit aussi beaucoup à la fidèle complicité de mes inénarrables amis, dont la diversité des profils surprend chaque jour mon existence. Ils ont toujours su m'accueillir ou se mettre en retrait au gré de mes disponibilités, sans manquer de moquer parfois la succession de « dernière ligne droite » dont j'ai pu faire état. Ils ont toujours su me nourrir (au sens littéral) lorsque je sortais de ma grotte : mes colocataires successifs Mika, John, Yoann, Fanny, Laure, mes colocataires officieux Tanguy, Ben, les parents de mes filleuls, Marion et Sylvain, Delphine et Anthony, puis Mathieu, Ronan, Arnault, Benoît, Eugénie, Léo, Romain, Caroline, Estelle, Clément, Mickaël, Grégoire, Mélanie (trop rarement) et ceux qui feindront leur tristesse de ne pas figurer ici.

Je remercie tout particulièrement Mickael Alvarez et Yoann Roselier, ingénieurs de leur état, pour leur disponibilité et leur entrain à me faire bénéficier de leurs compétences respectives, essentielles pour finaliser cette thèse.

Sommaire

Résumé	3
Remerciements	5
Sommaire	7
Introduction	9
Chapitre 1 Statut actuel des RI françaises : état des lieux et premières explications.....	37
PARTIE 1 DE L'AVANT-GARDE A L'ARRIERE-COUR : SOCIOHISTOIRE DE L'ETUDE ACADEMIQUE DES RELATIONS INTERNATIONALES EN FRANCE	
84	
Chapitre 2 L'étude académique des relations internationales jusqu'au XIXe siècle	84
Chapitre 3 La première institutionnalisation : l'Ecole libre des sciences politiques à la fin du XIXe siècle	129
Chapitre 4 La deuxième institutionnalisation : le monde universitaire durant l'entre-deux-guerres	176
Chapitre 5 La VIe section et le CEPE après 1945 : destins croisés autour de Jacques Vernant ..	225
Chapitre 6 L'affermissement d'une discipline autonome : l'étude des relations internationales après 1945	280
Chapitre 7 La consécration de la « discipline-carrefour » : l'étude contemporaine des relations internationales	329
PARTIE 2 LA SOCIOLOGIE DES RELATIONS INTERNATIONALES, OU L'ABSENCE D'UNE ECOLE FRANÇAISE EN RI	
396	
Chapitre 8 Appréhender la sociologie des relations internationales comme une école de pensée	398
Chapitre 9 Degré de consécration : analyse croisée de la sociologie des relations internationales et de l'Ecole anglaise	437
Chapitre 10 La sociologie des relations internationales comme conversation : degré de réalité substantielle.....	482
Chapitre 11 Le premier écueil scientifique : l'objet « relations internationales »	517
Chapitre 12 Le deuxième écueil scientifique : l'activité internationaliste	576
Chapitre 13 Le troisième écueil scientifique : quel héritage pour la sociologie des relations internationales ?.....	625
Conclusion : la sociologie des relations internationales comme discipline	690
Bibliographie.....	696
Table des figures	726
Table des matières	727

Introduction

Présentation du domaine de recherche

L'objectif général de cette thèse est de remédier à une lacune profonde de l'étude académique des relations internationales en France. A défaut d'être consacrée institutionnellement comme une discipline universitaire, l'étude des relations internationales constitue une sphère suffisamment autonome pour que l'on puisse la prendre comme objet d'étude¹. Cela n'a encore jamais été accompli de manière réflexive².

Jusqu'à présent, l'invocation classique de la jeunesse en France de ce domaine disciplinaire servait de justification à l'absence d'un travail historiographique et épistémologique sur le sujet. Pour paraphraser Bertrand Badie, sans doute l'internationaliste français en poste le plus incontournable, peut-être avons-nous trop à faire en découvrant des objets nouveaux pour trouver le temps de se regarder en train de découvrir³. Mais peut-être, pour reprendre cette fois Raymond Aron, s'agit-il plus fondamentalement d'une attitude intellectuelle durable : « Il importe plus de faire que de savoir ce que l'on fait. L'accumulation

¹ Par commodité, nous utiliserons tout de même l'appellation utilisée à l'étranger lorsque l'étude des relations internationales y est une discipline ou sous-discipline consacrée : Relations internationales (RI). Passée l'introduction, nous abrègerons « RI françaises » en « RIF », qui renvoie à l'étude politiste des relations internationales.

² Plusieurs articles, introductions et chapitres d'ouvrages ont entrepris l'étude des relations internationales dans le milieu universitaire français, qui sont très majoritairement des états de l'art ou des lieux, parfois accompagnés d'un regard rétrospectif. Leur intérêt n'est pas remis en cause, au contraire, certaines propositions vont obtenir toute notre attention. Mais il n'existe aucun véritable travail de fond sur le sujet qui ait été réalisé en France. En revanche, un universitaire danois s'est récemment emparé de la question pour en faire sa thèse doctorale, Henrik Ø. Breitenbauch : *Cartesian Limbo. A Formal Approach to the Study of Social Sciences : International Relations in France*, Copenhagen, University of Copenhagen, 2008 ; republié en 2013 : *The International Relations Discipline in France. Writing between discipline and state*, Londres et New York, Routledge.

³ A l'égard de « grandes théories » en Relations internationales, B. Badie a dit : « Peut-être, aussi, a-t-on trop à faire en découvrant des objets nouveaux pour trouver le temps d'inventer des systèmes à tout expliquer » (Badie Bertrand, « Les grands débats théoriques de la décennie », *Revue internationale et stratégique*, 2001/1, No 41, p. 54).

des connaissances importe davantage que la conscience critique de ce savoir »¹. Selon nous, la situation actuelle des Relations internationales en France, c'est-à-dire *le degré atteint de légitimation dans la communauté académique française* d'une part, *le degré atteint d'insertion dans la communauté internationaliste mondiale* d'autre part, incite, sans attendre, à son étude disciplinaire.

Par « études disciplinaires » (*disciplinary studies*), nous entendons l'ensemble des travaux et démarches prenant pour objet d'étude un champ ou un sous-champ disciplinaire reconnu comme tel par la communauté universitaire. Nous visons ce que l'on appelle le « discours de troisième ordre ». Le discours de premier ordre correspond à la réalité en train de se dérouler, le cours des événements, ainsi que l'analyse non académique de cette réalité, que cette analyse soit tenue par des profanes ou par des praticiens. Le discours de deuxième ordre correspond à l'analyse du discours de premier ordre, c'est-à-dire à l'analyse académique du discours de premier ordre. Le discours de troisième ordre correspond à l'analyse du discours de deuxième ordre, c'est-à-dire à l'analyse académique des pratiques et travaux académiques relevant du discours de deuxième ordre².

Les études disciplinaires recouvrent principalement les secteurs de recherche suivants : histoire disciplinaire, sociologie disciplinaire, sociologie des sciences, épistémologie des sciences³. Contribuer à l'avancée de l'étude disciplinaire des Relations internationales en

¹ R. Aron déplorait en l'espèce l'« absence de rigueur » des « politicologues » quant à l'usage de « mots clés » tels que « théorie » (Aron Raymond, « Qu'est-ce qu'une théorie des relations internationales ? », *Revue française de science politique*, Vol. 17, No 5, 1967, p. 837).

² Breitenbauch H., *International Relations in France*, *op. cit.*, 2008, p. 12. Le « discours de troisième ordre » ne correspond pas à ce que l'on désigne sous le nom de « méta-théorie ». Ce sont deux notions qui se recoupent partiellement mais qui ne sont en aucun cas équivalentes.

³ La « sociologie disciplinaire » est une dénomination employée par Jérémie Cornut et Dario Battistella (Cornut Jérémie, Battistella Dario, « “Des RI françaises en émergence ?” Les internationalistes français dans le sondage TRIP 2011 », *Revue française de science politique*, Vol. 63, No 2, 2013, p. 332). Au gré de l'essor des travaux assimilables à une « étude disciplinaire », le besoin de spécification de sous-champs en son sein a grandi. Les étiquettes traditionnelles, comme celles de « sociologie des sciences – sociales – » ou d'« épistémologie des sciences – sociales – » ne sont désormais plus suffisantes pour désigner l'ensemble des formes d'études disciplinaires. La terminologie « sociologie disciplinaire » n'a été jusqu'à maintenant que très peu utilisée par des universitaires, encore moins par des internationalistes, y compris chez les anglophones (le nombre de résultats obtenus sur *Google Scholar* pour cette expression, en français comme en anglais, en témoigne). Elle vise l'ensemble des recherches qui étudient une sphère disciplinaire en particulier et qui ne visent pas tant son histoire ou sa substance que ses pratiques de recherche ou d'enseignement, sa réalité institutionnelle, ses jeux de pouvoir ou de réseaux, son rapport à son environnement extra-académique, *etc.*

France représente une fin en soi de notre travail de recherche. Nous nous fixons pour *objectif général*, au-delà de la résolution de notre question de recherche, de défricher et de baliser de futures orientations de recherche disciplinaire sur les Relations internationales en France¹.

Présentation de l'objet et esquisse de problématique

Dans sa considération la plus globale, notre objet de recherche est la discipline des Relations internationales en France. Nous pouvons le décortiquer comme suit : toute discipline universitaire se compose traditionnellement de structures d'enseignement, d'un effectif enseignant, de programmes d'enseignement et de leur contenu, ainsi que de structures de recherche, d'un effectif de chercheurs, de programmes de recherche et de leur contenu. Au sein d'une communauté académique, enseignement et recherche jouent plusieurs rôles, certains communs, d'autres distincts, encore que le passage du commun au distinct ne soit souvent qu'affaire de degré et non de nature.

Enseignement comme recherche jouent un rôle dans la visibilité et donc dans le poids d'une communauté nationale au sein de la communauté mondiale, internationaliste en l'occurrence. Une recherche féconde et considérée à l'étranger est l'instrument principal de visibilité d'une communauté nationale. La reconnaissance à l'étranger d'enseignants, d'enseignements et de leur institution de rattachement ont de l'importance mais, *in fine*, c'est plus décisivement au travers de recherches qui sont portées au crédit d'une institution ou d'un de ses professeurs que ladite institution, ses formations et ses enseignements obtiennent de la reconnaissance². La recherche est donc l'instrument premier et prédominant de la visibilité d'une communauté académique nationale au sein de la communauté académique mondiale à laquelle elle correspond.

A l'inverse, pour acquérir et pérenniser une reconnaissance sur le sol national, l'ampleur du nombre d'enseignements et d'institutions d'accueil jouent un rôle plus fondamental que la

¹ Il ne s'agit bien sûr pas de prétendre imposer un quelconque cadre en la matière, mais de jalonner quelques itinéraires.

² Illustrons cela par le cas des prestigieuses récompenses académiques, telles que le prix Nobel. Ces récompenses sont un des critères les plus utilisés pour évaluer la qualité d'une institution universitaire et de ses formations diplômantes (et bien que ce critère fasse l'objet de vives discussions). Pourtant, avant de bénéficier à la réputation de son auteur et de son institution de rattachement, c'est bien, en principe, un travail de recherche qui est récompensé. La reconnaissance de la recherche a précédé la reconnaissance de l'enseignement.

recherche. Pour accéder au statut de discipline universitaire, il faut que le champ académique en question accède à une autonomie institutionnelle au sein de l'organisation de l'enseignement supérieur. Sans cela, des recherches, aussi fructueuses soient-elles, ne bénéficieront, *in fine*, que d'une reconnaissance limitée dans le temps et/ou dans l'espace¹.

Nous avons pris à dessein l'exemple de ces deux fonctions primordiales que sont l'acquisition d'une visibilité internationale et l'accession à l'autonomie institutionnelle. Dans le cas des Relations internationales françaises, l'une et l'autre de ces deux fonctions n'ont été remplies que partiellement. En effet, nous faisons le constat – c'est un premier constat – que les Relations internationales françaises, d'une part souffrent d'un déficit d'intégration dans les lieux de structuration de la discipline des RI à l'échelle internationale, d'autre part souffrent d'un déficit d'institutionnalisation dans le système universitaire français². Comparativement aux communautés internationalistes d'autres pays, cette situation est tout à fait singulière. Le *statut* domestique et international des Relations internationales françaises³ est singulièrement inférieur à celui des principales communautés internationalistes.

La question se pose alors de savoir pour quelle(s) raison(s) la situation française se montre-t-elle si singulière. Qu'est-ce que cette recherche en Relations internationales en France qui n'est pas parvenue à s'exporter, pour le moment du moins ? Qu'est-ce que cet enseignement en Relations internationales en France qui n'est pas parvenu à s'émanciper disciplinairement, pour le moment du moins ?

Nous faisons alors un deuxième constat. En France, une approche académique formalisée sous l'étiquette « sociologie des relations internationales » caractérise de plus en plus les questionnements et les productions internationalistes, et même les formations universitaires⁴. Or nous n'observons pas la formalisation d'une telle approche dans les autres

¹ De nombreux cas peuvent illustrer cet état de fait. Un cas remarquable, dont nous nous servirons durant notre étude, est celui de la naissance institutionnelle de la sociologie en France. Plusieurs projets se sont affrontés comme ceux d'Emile Durkheim, de René Worms et de Gabriel Tarde. Durkheim ayant gagné la bataille de l'institutionnalisation, les travaux de ses homologues sont tombés dans l'anonymat. On peut tout particulièrement consulter l'article de Sébastien Mosbah-Natanson sur l'échec de l'entreprise de René Worms face à celle d'Emile Durkheim : « Internationalisme et tradition nationale : le cas de la constitution de la sociologie française autour de 1900 », *Revue d'histoire des sciences humaines*, Vol. 1, No 18, 2008, p. 35-62.

² Nous étayerons ce double constat dans le chapitre 1.

³ Nous établissons la convention suivante : chaque fois que le mot *statut* sera mis en italiques, il désignera en même temps le statut à l'interne et le statut à l'international des RI françaises, c'est-à-dire en même temps un déficit d'institutionnalisation en interne et un déficit d'intégration à l'échelle internationale.

⁴ Nous reviendrons également sur ce second constat.

pays alimentant la communauté internationaliste mondiale. C'est cette « sociologie des relations internationales », singularité française, qui va constituer notre objet de recherche central, au sein de l'objet de recherche global que sont les RI françaises.

Nous campons maintenant face à deux singularités, l'une tenant au *statut*, l'autre tenant à la *substance*, qui spécifient chacune les RI françaises vis-à-vis d'autres communautés nationales. La tentation est grande de relier ces deux singularités, de passer d'une simple juxtaposition à une mise en relation de cause à effet. Une des deux singularités deviendrait un facteur d'existence de l'autre.

Notre question de recherche émane du constat de ces deux singularités, des interrogations qui en découlent et de leur mise en relations comme élément de réponse. Mais conformément au cadre des pratiques de sciences sociales dans lesquelles nous nous inscrivons et qui nécessitent que l'on évince le sens commun afin de ne produire que des réflexions et des propositions scientifiques, nous devons retranscrire notre présomption dans un langage adéquat. Nous avons indiqué deux *problèmes* : ce sont les deux constats de singularités. Nous avons formulé une *hypothèse* de résolution des deux problèmes : c'est leur mise en relation de cause à effet et la requalification d'un des deux problèmes comme étant dès lors un *facteur responsable* de l'existence de l'autre. Nous avons, à ce stade, établi notre problématique de recherche.

Il nous reste maintenant à la traduire en question de recherche. Quel rôle joue la spécificité française « sociologie des relations internationales » dans le *statut* des Relations internationales françaises ?

Plus précisément, deux ordres d'interrogations se succèdent : la « sociologie des relations internationales », en tant que spécificité française, joue-t-elle un rôle ou non ? Si oui, quelle est l'ampleur de ce rôle ? Nous obtenons finalement la question de recherche suivante : dans quelle mesure la spécificité française « sociologie des relations internationales » joue-t-elle un rôle dans le *statut* des Relations internationales françaises ?

La dynamique intellectuelle de notre domaine de recherche

- Nadège Ragaru : « Est-ce qu'un tel travail d'encouragement à la recherche ne gagnerait pas à un examen minutieux des lieux et des formes de production du savoir en relations internationales en France ? Au regard d'une production intellectuelle dont on a vu qu'elle s'est significativement étoffée depuis vingt ans, ne peut-on s'étonner de la rareté des

réflexions épistémologiques consacrées à une discipline qui demeure, semble-t-il, faiblement introspective ? ».

- Marie-Claude Smouts : « Vous savez, une fois de plus, la raison tient au fait que nous ne sommes pas très nombreux en relations internationales. Je ne pense pas qu'il faille chercher une explication d'ordre intellectuel. Chacun s'est porté vers ses propres projets de recherche et a suivi une trajectoire très personnelle. Il n'y a donc pas eu d'initiative collective pour interroger notre discipline. Mais viendra sans doute, un jour, un épistémologue qui soulèvera des questions relatives aux modes d'opération des relations internationales. Qui sait, un petit philosophe de la science des relations internationales est peut-être, en ce moment, en train de se constituer et de mûrir... »¹.

Nous entendons contribuer à cet effort collectif auquel convie M.-C. Smouts. Elle comme N. Ragaru soulignent sans ambiguïté l'absence d'études disciplinaires de la part des internationalistes français et invitent à y remédier. Elles souscrivent donc à l'*objectif général* de notre thèse.

A cette question de la légitimité de notre domaine de recherche, il faut adjoindre celle de son opportunité, qui apparaît manifeste si l'on prend acte de la succession d'initiatives ayant vu le jour peu avant ou depuis l'entame de la nôtre. Nous avons déjà fait état de la publication d'Henrik Breitenbauch en 2008 : il s'agit de la première recherche doctorale qui soit une étude disciplinaire des Relations internationales françaises. En 2009, la question de la place des RI françaises sur la scène académique internationale a été débattue à l'occasion de la première université d'été française en Relations internationales, tenue sous la direction scientifique des professeurs Dario Battistella et Bertrand Badie². En 2010, a eu lieu l'Assemblée générale constitutive de l'Association des Internationalistes dont la mission générale est de promouvoir les RI françaises et dont l'un des projets phares était de faire paraître une anthologie pluridisciplinaire des principaux textes écrits par des internationalistes francophones³. En 2011,

¹ Smouts Marie-Claude, Ragaru Nadège, « Entretien. Les relations internationales en France : regard sur une discipline », *Revue internationale et stratégique*, No 47, 2002/3, p. 89.

² Cette université d'été, intitulée « le *French Touch* en RI », s'est tenue en juin 2010 au palais des congrès d'Arcachon grâce au soutien de Sciences Po Bordeaux, de Sciences Po Paris et de la FNSP. Y ont participé les universitaires suivants : B. Badie, D. Battistella, H. Ø. Breitenbauch, F. Charillon, A. Colonos, W. D. Eberwein, A. J. R. Groom, P. Grosser, S. Paquin, F. Ramel et P. Vennesson.

³ Nous parlons à l'imparfait car l'association a pratiquement cessé ses activités et a été fondue il y a peu dans le Centre Thucydide. Ce qui ne nous empêche pas de rappeler ses ambitions de départ : « Développer et promouvoir les études et recherches pluridisciplinaires francophones en relations internationales – Contribuer à

grâce à la collaboration de l'internationaliste franco-qubécois Jérémie Cornut, actuellement en poste à l'Université Simon Fraser à Vancouver, la France est pour la première fois incluse dans le TRIP survey de l'Institute for the Theory and Practice of International Relations du College of William & Mary, enquête menée à l'échelle mondiale dans le but de « dresser le portrait de la discipline des RI et de son évolution à partir de sondages envoyés à des internationalistes »¹. L'année 2012 a été l'occasion de fêter le cinquantenaire de Paix et guerre entre les nations en effectuant un retour sur l'œuvre d'un des pionniers de notre matière, Raymond Aron². En 2013, est paru le premier Traité de relations internationales de l'histoire de la discipline en France sous la direction de Thierry Balzacq et de Frédéric Ramel, dont l'un des objectifs est de retracer l'histoire et la substance des RI françaises comme des RI de nombreux autres pays francophones³. Enfin, en 2014, trois panels du vingt-troisième Congrès mondial de l'Association internationale de science politique (AISP), accueilli par le Palais des congrès de Montréal, furent consacrés à l'exposition de ce *Traité*, et les présentations comme les discussions qui s'ensuivirent attestent que les internationalistes francophones se sentent

leur communication et à leur diffusion – Organiser à cette fin des manifestations scientifiques – Favoriser la reconnaissance des études et recherches en relations internationales par les autorités publiques nationales et internationales, notamment sur le plan universitaire – Favoriser les contacts avec les autorités publiques, les entreprises, les organismes privés et les médias – Promouvoir les contacts et la coopération à l'étranger avec les associations poursuivant des buts comparables » (<http://www.association-des-internationalistes.org/notre-association/statuts/>).

¹ « Le TRIP est un projet qui consiste, depuis le début des années 2000, à dresser le portrait de la discipline des RI et de son évolution à partir de sondages envoyés à des internationalistes et enquêtant sur les approches théoriques dont ils relèvent, les méthodes de recherche qu'ils privilégient, les contenus des cours qu'ils enseignent, les liens qu'ils entretiennent avec la pratique des relations internationales, la place des femmes parmi eux, les grands noms qu'ils considèrent être ceux de la discipline, les universités dont ils pensent qu'elles proposent les formations les plus prestigieuses en master et en doctorat, les revues et maisons d'édition qu'ils estiment influentes, etc. » (Cornut J., Battistella D., « “Des RI françaises en émergence ?” », *op. cit.*, 2013, p. 327).

² Roche Jean-Jacques, « Raymond Aron, un demi-siècle après *Paix et guerre entre les Nations* » (2 parties), *Revue Défense nationale*, No 736, janvier 2011, p. 7-16 et No 737, février 2011, p. 11-20 ; Holeindre Jean-Vincent, (dir.), « Raymond Aron et les relations internationales. 50 ans après *Paix et guerre entre les nations* », *Etudes internationales*, Vol. 43, No 3, 2012 ; Ramel Frédéric, « *De la puissance militaire : Aron revisité* », Ceriscope, 2013.

³ Balzacq Thierry, Ramel Frédéric, (eds.), *Traité des relations internationales*, Paris, Presses de Sciences Po, 2013.

pleinement concernés par les thématiques qui nous intéressent ici¹. Le panorama dressé en 2002 par les remarques de N. Ragaru et de M.-C. Smouts a été bouleversé durant ces dernières années. Le discours de troisième ordre sur les RI françaises baigne depuis peu dans une dynamique tout à fait favorable à sa mise en place². C'est ce que nous souhaitons mener à bien.

La première et principale discussion engagée dans cette étude : la spatialité des productions académiques

Notre travail s'agrège à un ensemble de travaux et de problématiques dont le plus petit dénominateur commun est de poser la question de la « nationalité » d'une réflexion savante, c'est-à-dire la question de sa spatialité.

Longtemps limitée à des évocations peu conceptualisées touchant aux vagues notions d'« esprits nationaux » et de « traditions nationales », semblables à ce qui avait été antérieurement formulé à l'égard d'autres secteurs de la connaissance³, l'idée d'une « nationalité » des propositions théoriques dans le secteur spécifique des RI a, depuis peu, fait l'objet d'une attention grandissante.

Cette orientation de recherche prend ses racines dans le mouvement d'émancipation qui s'est développé à l'égard des RI américano-transnationales⁴, le corpus théorique de ces dernières faisant l'objet d'accusations d'insuffisances de toute nature. Parmi les façons de se

¹ Ont participé comme intervenants ou comme preneurs de parole Thierry Balzacq, Frédéric Charillon, Aurélien Colson, Jérémie Cornut, Félix Grenier, Jean-Vincent Holeindre, Helen Milner, Stéphane Paquin, Audrey Reeves, Olivier Schmitt et nous-mêmes.

² Nous prenons bien sûr acte du manque de suivi d'une partie de cette dynamique : l'Association des internationalistes a disparu, l'université d'été n'a pas été reconduite... Les réticences et les mauvaises volontés contre lesquelles cette dynamique bute encore, seront partie prenante dans la résolution de notre question de recherche.

³ « Au plan historique, l'interrogation sur les spécificités nationales de la production scientifique remonte aux rivalités qui ont accompagné la constitution des Etats-nations modernes » (Heilbron Johann, « Qu'est-ce qu'une tradition nationale en sciences sociales ? », *Revue d'histoire des sciences humaines*, Vol. 1, No 18, 2008, p. 3).

⁴ L'expression *Transnational-American IR* est de Breitenbauch dans son ouvrage de 2008. Elle vise à condenser sous une formulation simple le constat de la domination des travaux américains et de leur propagation dans les autres communautés internationalistes nationales, jusqu'à devenir le *mainstream* de la communauté internationaliste mondiale.

départir de telles conceptions, l'une d'elle consista à déplacer le regard : puisque les propositions théoriques en provenance des Etats-Unis étaient postulées défailtantes, une réaction de contrebalancement fut de procéder à un déplacement de regard théorique en direction de schèmes de pensée et cultures en provenance d'autres communautés internationalistes nationales.

Un exercice de comparaison des pratiques internationalistes du monde entier a pris forme. Guidés par des problématiques variées, les travaux de ce genre ont tous eu pour point de départ le type de questionnement suivant : les approches, théories et méthodes en RI peuvent-elles et doivent-elles laisser entrevoir des spécificités nationales ? Une réflexion académique en RI revêt-elle une spatialité ? Est-elle représentative d'un lieu ?

Agencer dans un but comparatif des travaux académiques selon leur origine géographique est de tout temps et de toute discipline ; nous revenons à la volonté, régulière dans l'histoire des sciences sociales, de fixer des traditions académiques nationales ou régionales. Johan Galtung s'est par exemple proposé de discerner des « styles intellectuels » spatialement générés, dans une étude stimulante mais dépourvue d'assise scientifique, de son propre avis¹. D'autres ont réalisé des œuvres se réclamant d'une démarche proprement savante ; Donald N. Levine avance par exemple l'existence de sept traditions nationales sociologiques².

Au sein d'une discipline des RI dont la naissance ne date que du début du XXe siècle, une telle mise en relief de spécificités nationales érigées en traditions n'a pas été accomplie³. Il y est, de façon plus élémentaire, bien plus question de porter à la connaissance ce qui se fait dans diverses régions et pays du monde.

Dans une temporalité propre aux RI⁴, la question de la nationalité des productions théoriques n'est pas pour autant un sujet récent. Si les premiers travaux scientifiques prenant

¹ Galtung Johan, « Structure, culture, and intellectual style : An essay comparing saxon, teutonic, gallic and nipponic approaches », *Social Science Information*, Vol. 20, No 6, 1981, p. 817-856.

² Levine Donald N., *Visions of the Sociological Tradition*, Chicago, The University of Chicago Press, 1995. Sont formalisées des traditions helléniques, britanniques, françaises, germaniques, marxistes, italiennes et américaines. Notons que l'une d'elles, la tradition marxiste, renvoie à un auteur et non à une nation.

³ La notion de tradition nationale induit l'idée du long terme, voire du très long terme. Donald L. Levine remonte ainsi à l'antiquité grecque en formalisant une tradition sociologique hellénique.

⁴ C'est-à-dire, *grosso modo*, cent ans d'existence si l'on part de la date de naissance consacrée de 1919 qui correspond à la création de la première chaire et du premier Département de RI à l'Université d'Aberystwyth au Pays de Galles.

pour objet les communautés nationales et leurs éventuelles spécificités théoriques datent tout juste du passage au XXI^e siècle, nous pouvons leur donner comme ancêtres les premières enquêtes multinationales qui participèrent à l'émergence de l'enseignement de ce qui était alors plus « l'objet relations internationales » que la « discipline Relations internationales ». Au sortir de la première guerre mondiale, dans le cadre de la création de la Société des Nations et du mouvement pacifiste qui a imprégné le monde occidental, l'enseignement des relations internationales est devenu un enjeu essentiel. Par enseignement, il faut alors entendre formation pédagogique des esprits, des citoyens ; par « enseignement des relations internationales », il faut alors entendre la transmission d'une culture générale sur le monde et sur l'étranger. Pour rendre la paix durable, il est apparu évident qu'il fallait faire acte de pédagogie auprès des populations nationales. Quoi de mieux que cet enseignement consacré à l'international pour porter ce message ?

De nombreuses enquêtes furent donc menées pour apprécier l'état de l'enseignement des relations internationales¹. Elles furent généralement financées par des fondations philanthropiques (Carnegie, Rockefeller, Ford) avec le parrainage d'organisations internationales (SDN et UNESCO) et furent exécutées sous la responsabilité d'universitaires car il s'agissait d'établir « une sorte de coalition de l'esprit scientifique avec l'esprit international »².

Entre ces enquêtes internationales et les études disciplinaires contemporaines, le questionnement sur la nationalité des pratiques et productions en RI regroupe des travaux d'une portée scientifique variable. Seuls quelques-uns, les plus récents, appartiennent au domaine des études disciplinaires. Les autres ne contribuent qu'indirectement à la discussion académique qui nous intéresse. Nous rencontrons les types de travaux suivants. Il existe, à la manière des enquêtes précitées, des états de l'art (focale sur la substance des écrits plus que sur le statut de la discipline) et des états des lieux (focale sur le statut de la discipline). S'ajoutent des recensions d'ouvrages groupés (focal sur la substance des écrits) et des analyses croisées

¹ Pour les principales d'entre elles : Zimmern Alfred, (ed.), *L'enseignement universitaire des Relations Internationales*, Paris, Institut international de coopération intellectuelle, Société des Nations, 1939 ; *La science politique contemporaine : contribution à la recherche, la méthode et l'enseignement*, Paris, Unesco, 1950 ; Goodwin Geoffrey L., (ed.), *The University Teaching of International Relations*, Oxford, Blackwell, 1951 ; Manning Charles A. W., (ed.), *The University Teaching of Social Sciences. International Relations*, Paris, Unesco, 1954 ; *International studies in six European countries*, New York, Ford Foundation, 1976.

² Bouglé Célestin, « Préface », *Les Sciences sociales en France. Enseignement et recherche*, Paris, Publications du Centre d'études de politique étrangère, 1937, p. 7.

d'ouvrages (focale plus approfondie sur la substance des écrits). Nous trouvons enfin de véritables études disciplinaires (focales sur la substance tout autant que sur le statut).

Nous prenons pour point de départ scientifique deux articles entrés dans la mémoire collective de la discipline, qui sont à l'origine de notre questionnement bien qu'ils ne l'investissent pas à proprement parler.

Le premier article a été écrit par Hedley Bull en 1967, dont la trame bien connue fut de cristalliser une opposition frontale entre deux types d'approches, l'approche scientifique et l'approche classique¹. En soubassement, pour ce qui nous intéresse, ces deux approches renvoient dos à dos deux communautés nationales : l'approche scientifique domine aux Etats-Unis alors que l'approche classique domine au Royaume-Uni². H. Bull fait ressortir pour la première fois le caractère « nationalement situé » de démarches théoriques en RI³.

Le deuxième article a été écrit par Stanley Hoffmann en 1977⁴. Par rapport à H. Bull, S. Hoffmann introduit deux nouveaux enjeux. D'une part, il consacre par l'analyse une réalité déjà ressentie mais non encore formalisée : les RI sont une discipline tellement dominée par les travaux américains que l'on peut la qualifier de « science sociale américaine ». Cette question de l'hégémonie américaine va devenir, directement sur la base de cet article, une problématique structurante de la discipline. D'autre part, Hoffmann aborde notre questionnement sur la nationalité à un degré plus englobant que ne l'a fait Bull. Tandis que ce dernier avait pris pour objet d'étude les seuls travaux théoriques, Hoffmann a de son côté pris comme objet d'étude la communauté académique.

¹ Bull Hedley, « International Theory : The Case for a Classical Approach », *World Politics*, Vol. 18, No 3, 1966, p. 361-377.

² « In the United States in the last ten years the scientific approach has progressed from being a fringe activity in the academic study of international relations to such a position that it is at least possible to argue that it has become the orthodox methodology of the subject [...]. In the British academic community, by contrast, the scientific approach to the theory of international relations has had virtually no impact at all » (Bull H., « The Case for a Classical Approach », *op. cit.*, 1966, p. 364).

³ Pour être exact, l'opposition américano-britannique recoupe plus largement une opposition américano-européenne. Si Bull renvoie bien dos à dos américains et britanniques dans leur rapport à l'approche scientifique, il fait de l'approche classique une spécificité du vieux continent – Raymond Aron y est ainsi nominativement rattaché.

⁴ Hoffmann Stanley, « An American Social Science : International Relations », *Daedalus*, Vol. 106, No. 3, 1977, p. 41-60.

Au-delà de leurs problématiques respectives (approche scientifique contre classique, hégémonie américaine), ces articles sont à l'origine du questionnement sur la nationalité des productions théoriques dans la discipline des RI. Depuis leur parution, ils ont été repris et cités à de multiples reprises. A notre connaissance, il faudrait en vérité créditer un autre article d'une prééminence chronologique en la matière. L'universitaire français Alfred Grosser avait déjà en 1956 souligné la domination américaine en RI, dans un article explicitement intitulé « L'étude des relations internationales, spécialité américaine ? »¹. Mais sa réflexion ne fera aucun émule, ni en France ni à l'étranger, contrairement aux articles de Bull et d'Hoffmann.

En 1981, l'universitaire américain Frederick H. Gareau, propose un premier « déplacement de regard » en forme de tour d'horizon des différentes communautés internationalistes nationales existant à travers le monde². F. Gareau, qui déplore l'état de fait mis en évidence par Grosser et Hoffmann³, se montre clair sur son objectif de révéler différentes « perspectives nationales » : l'historiographie de la discipline des RI « is a story of events unfolding in one country, an account of American scholarship with foreign scholarship entirely or essentially ignored. The purpose of this paper is to rectify this situation by taking account of foreign scholarship, and thereby to present what can be called a multi-national perspective »⁴.

Dans la foulée, un autre américain, Gene M. Lyons, s'est efforcé de son côté de mettre en évidence des « connections françaises » et des « connections britanniques »⁵. A la place de la visée comparative multi-nationale de F. Gareau, G. Lyons réalise les premières analyses comparées d'ouvrages en provenance d'une même communauté nationale.

La question de la nationalité des productions théoriques prend son essor à partir du milieu des années 1980. Le sujet est alors délaissé par les américains qui, visiblement, ne ressentent que peu l'intérêt de problématiser leur propre domination ou d'étudier des

¹ Grosser Alfred, « L'étude des relations internationales, spécialité américaine ? », *Revue française de science politique*, Vol. 6, No 3, 1956, p. 634-651.

² Gareau Frederick H., « The Discipline of International Relations : a Multi-National Perspective », *The Journal of Politics*, Vol. 43, No. 3, 1981, p. 779-802.

³ Mais, étonnamment, sans faire allusion à leurs écrits.

⁴ *Ibid.*, p. 780.

⁵ Lyons Gene M., « Expanding the Study of International Relations : The French Connection », *World Politics*, Vol. 35, No 1, 1982, p. 135-149 ; « The Study of International Relations in Great Britain : Further Connections », *World Politics*, Vol. 38, No. 4, 1986, p. 626-645.

communautés internationalistes étrangères¹. La discussion académique sur la spatialité de la pensée théorique est finalement devenue une conversation européenne, voire européo-canadienne, c'est-à-dire alimentée par les challengers de la production internationaliste étasunienne.

Dans les pas d'H. Bull, les britanniques ont approfondi le schéma d'une comparaison anglocentrée. En 1985, Steve Smith intervient à la conférence de l'International Studies Association sur le thème « International Relations : British and American Approaches », intervention qui tiendra ensuite lieu d'introduction à un ouvrage collectif sur le sujet². En 1987, la revue *Millennium* accueille le premier travail collectif d'ampleur sur le sujet³. Alors que Steve Smith et Ekkehart Krippendorff traitent de la domination américaine, des universitaires de différentes nationalités apportent un éclairage détaillé sur une communauté nationale en particulier, en général sur leur communauté d'appartenance comme ce fut le cas de Marie-Claude Smouts pour la France⁴.

Il existe à présent une somme conséquente de travaux poursuivant la problématique de la domination américaine, certains qui reprennent l'intitulé même de l'article fondateur d'Hoffmann⁵ et d'autres que Jörg Friedrichs présente de la manière suivante⁶ : « A critical

¹ Ce qui ne signifie pas qu'ils ne vont pas s'intéresser à des travaux étrangers. Plusieurs universitaires européens ont obtenu une large audience aux Etats-Unis, mais sur la seule base de leur apport théorique, indifféremment de leur nationalité.

² Smith Steve, (ed.), *International Relations : British and American Perspectives*, Londres, Blackwell, 1985.

³ *Millennium*, Vol. 16, No 2, juin 1987. Republié dans Dyer Hugh C., Mangasarian Leon, (eds.), *The Study of International Relations : The State of the Art*, Basingstoke, Macmillan, 1989.

⁴ Smouts Marie-Claude, « The Study of International Relations in France », *Millennium*, Vol. 16, No 2, 1987, p. 281-286.

⁵ Kahler Miles, « International Relations : An American Social Science or an International One ? », in Miller Linda B., Smith Michael, (eds.), *Ideas and Ideals : Essays on Politics in Honor of Stanley Hoffmann*, Boulder, Westview Press, 1993, p. 395-414 ; Smith Steve , « The discipline of international relations : still an American social science? », *British Journal of Politics and international Relations*, Vol. 2, No 3, 2000, p. 374-402 ; Crawford Robert M. A., Jarvis Darryl S. L., (eds.), *International Relations - Still an American Social Science ? Toward Diversity in International Thought*, SUNY Press, 2001 ; Walt Stephen, « Is IR still an "American social science" ? », *Foreign Policy Online*, 2011.

⁶ Friedrichs Jörg, *European Approaches To International Relations Theory : A House With Many Mansions*, Londres, Routledge, 2004, p. 1.

minority of scholars [wage] fierce emancipation struggles against what they perceived to be intellectual oppression by American hegemony and American ethnocentrism¹. Others have criticized the idea of an American hegemony over the discipline as a distorting image which is part of the problem rather than part of the solution². In the face of these controversies, some scholars tried to expose the status of IR as an American social science to empirical scrutiny³ ».

Mais le sous-domaine qui a quantitativement pris le plus d'ampleur est celui de l'étude des communautés nationales de RI à travers le monde (sous forme d'états de l'art), parfois au service d'une problématique de recherche spécifique (la connaissance de la communauté n'est alors pas une fin en soi). Une partie de ces travaux ont entrepris, dans la lignée de F. H. Gareau, une analyse comparative⁴, les autres, plus nombreux, se dédiant à une seule communauté

¹ Gareau F., « The Discipline of International Relations », *op. cit.*, 1981 ; Gareau Frederick H., « The Anglophone "Science" of International Relations : The Failure of Noble and Painful Experiment », *Indian Political Science Review*, Vol. 16, No 1, 1982, p. 1-19 ; Gareau Frederick H., « The Multinational version of social science », *International Social Science Journal*, Vol. 35, No. 2, 1983, p. 379-389 (republié et augmenté dans un numéro spécial de la revue *Current Sociology* : Gareau Frederick H., « The Multinational Version of Social Science with Emphasis upon the discipline of Sociology », *Current Sociology*, Vol. 33, No 3, 1985) ; Alker Hayward R. Jr., Biersteker Thomas J., « The Dialectics of World Order : Notes for a Future Archeologist of International Savoir Faire », *International Studies Quarterly*, Vol. 28, No 2, 1984, p. 121-142 ; Krippendorff Ekkehart, « The Dominance of American Approaches in International Relations », *Millennium*, Vol. 16, No 2, 1987, p. 207-214.

² Smith Steve, « Paradigm Dominance in International Relations : The Development of International Relations as a Social Science », *Millennium*, Vol. 16, No 2, 1987, p. 189-206. ; Jørgensen Knud Erik, « Continental IR Theory : The Best Kept Secret », *European Journal of International Relations*, Vol. 6, No 1, 2000, p. 9-42 ; Groom A. J. R., Mandaville Peter, « Hegemony and Autonomy in International Relations : The Continental Experience », in Crawford R., Jarvis D., *International Relations. Still an American Social Science ?*, *op. cit.*, 2001, p. 151-166.

³ Holsti Kalevi J., *The Dividing Discipline : Hegemony and Diversity in International Theory*, Londres, Allen & Unwin, 1985 ; Goldmann Kjell, « Im Western Nichts Neues: Seven International Relations Journals in 1972 and 1992 », *European Journal of International Relations*, Vol. 1, No 2, 1995, p. 245-258 ; Wæver Ole, « The Sociology of a Not So International Discipline : American and European Developments in International Relations », *International Organization*, Vol. 52, No 4, 1998, p. 687-727.

⁴ Gareau F., « The Discipline of International Relations », *op. cit.*, 1981 ; Groom A.J.R., « The world beyond : the European dimension », in Groom A.J.R., Light Margot, *Contemporary International relations : a Guide to Theory*, Londres, Pinter, 1994, p. 219-236 ; Wæver O., « The Sociology of a Not So International Discipline », *op. cit.*, 1998 ; Jørgensen K., « Continental IR Theory », *op. cit.*, 2000 ; Crawford R., Jarvis D., *International Relations. Still an American Social Science ?*, *op. cit.*, 2001 ; Friedrichs J., *European Approaches*

nationale (que la focale soit appliquée sur la production théorique ou sur l'état de l'enseignement et de la recherche)¹.

Dans ce secteur florissant, nous constatons que la France partage avec la Scandinavie et la Chine la pôle position du nombre d'études de cas réalisées sur son compte. Elle est même l'unique leader du nombre d'études de cas dont l'auteur est étranger à la nation d'appartenance de la communauté ciblée. Les universitaires étrangers apparaissent donc bien plus intéressés par le cas français que les français eux-mêmes. Plus regrettable encore, jusqu'à très récemment, les quelques écrits proposés par des français ne citaient pas les travaux de leurs collègues étrangers, qui constituent pourtant la littérature pertinente sur le sujet puisque la plus approfondie².

Trois américains au total ont participé à l'étude du cas français³. Cinq auteurs européens ont fourni une étude disciplinaire des RI françaises, qui sont l'universitaire suisse Klaus-Gerd

To International Relations Theory, op. cit., 2004 ; Jørgensen Knud Erik, « Towards A Six-Continents Social Science: International Relations », *Journal of International Relations and Development*, Vol. 6, No 4, 2003, p. 330-343 ; Jørgensen Knud Erik, Knudsen Tonny Brems, (eds.), *International Relations in Europe : Traditions, Perspectives and Destinations*, Londres, Routledge, 2006 ; Tickner Arlene B., Wæver Ole, (eds.), *International Relations Scholarship around the World : Worlding beyond the West*, Londres, Routledge, 2009 ; Pellerin Hélène, (dir.), *La perspective en relations internationales*, Montréal, Athéna Editions, 2010.

¹ Nous ne proposons pas de recension de ces études de cas sur des communautés nationales, tant elle serait abondante.

² En voici un exemple : *La revue internationale et stratégique* a consacré en 2002 un numéro spécial à la situation des RI en France (d'où est tiré l'entretien précité entre M.-C. Smouts et N. Ragaru). Les différents contributeurs ne discutent, ne s'appuient sur, pas même ne citent, aucun des travaux antérieurs d'étrangers comme ceux de K-G. Giesen, de K. Jørgensen, d'A. Leander, d'O. Wæver et de J. Friedrichs.

³ En sus de Lyons et de Gareau, P. Terrence Hopmann a réalisé un compte-rendu croisé de travaux français : Hopmann P. Terrence, « French Perspectives on International Relations after the Cold War », *Mershon International Studies Review*, Vol. 38, No 1, 1994, p. 69-93.

Giesen¹, l'allemand Jörg Friedrichs² et les danois Ole Wæver³, Anna Leander⁴ et Henrik Østergaard Breitenbauch⁵. S'ajoutent des études plus superficielles assimilables à des états de l'art⁶. Au rang des études approfondies, les apports de K.-G. Giesen et de J. Friedrichs consistent principalement en la mise en évidence d'affinités et de continuités entre des travaux français. De là, ils conceptualisent plusieurs approches ou filiations de pensée francophones ou françaises. De son côté, si Anna Leander consacre son analyse à un seul auteur, Bertrand Badie, elle s'engage dans la même démarche que Giesen et Friedrichs.

L'apport de ces trois auteurs sera pris en compte dans le cœur de nos développements car, à ce stade, ils ne contribuent pas à la mise en place de notre problématique de recherche. Il en va tout autrement des travaux d'Ole Wæver et d'Henrik Ø. Breitenbauch.

L'étude disciplinaire d'O. Wæver pose les jalons d'un programme de recherche qui consiste à « conceptualiser les relations entre la société et la recherche en RI », selon les mots

¹ Giesen Klaus-Gerd., « French cancan zwischen Positivismus, Enzyklopädismus und Historismus. Zur Struktur und Geschichte der vorherrschenden französischsprachigen Ansatzforschung », *Zeitschrift für Internationale Beziehungen*, Vol. 2, No 1, 1995, p. 141-170 ; Giesen Klaus-Gerd, « France and other French-speaking countries (1945-1994) », in Jørgensen K., Knudsen T., *International Relations in Europe*, *op. cit.*, 2006, p. 19-46 (traduction en anglais de l'article de 1995).

² Friedrichs J., *European Approaches To International Relations Theory*, *op. cit.*, 2004. Le premier chapitre de cet ouvrage, consacré aux RI françaises, est une reprise de Friedrichs Jörg, « International Relations Theory in France », *Journal of International Relations and Development*, Vol. 4, No 2, 2001, p. 118-137, pendant qu'une version condensée de la thèse et des propositions clés de l'ouvrage figurent dans Friedrichs Jörg, Wæver Ole, « Western Europe : structure and strategy at the national and regional levels », in Tickner A., Wæver O., *International Relations Scholarship around the World*, *op. cit.*, 2009, p. 261-285.

³ Wæver O., « The Sociology of a Not So International Discipline », *op. cit.*, 1998 ; Friedrichs J., Wæver O., « Western Europe », *op. cit.*, 2009.

⁴ Leander Anna, « Bertrand Badie : Cultural Diversity Changing International Relations », in Neumann Iver B., Wæver Ole, (eds.), *The Future of International Relations. Masters in the Making*, Londres, Routledge, 1997, p. 145-169.

⁵ Breitenbauch H., *International Relations in France*, *op. cit.*, 2008.

⁶ Groom A., « The world beyond », *op. cit.*, 1994 ; Groom A., Mandaville P., « Hegemony and Autonomy », *op. cit.*, 2001 ; Groom A.J.R., « Les relations internationales en France : un regard d'outre-Manche », *Revue internationale et stratégique*, No 47, 2002, p. 108-117 ; Groom A.J.R., « International relations in France : a view from across the Channel », *European Political Science*, Vol. 4, No 2, 2005, p. 164-174 (version anglaise de l'article de 2002 paru en français) ; Jørgensen K., « Continental IR Theory », *op. cit.*, 2000 ; Jørgensen K., « Towards A Six-Continents Social Science », *op. cit.*, 2003.

de son premier disciple en la matière, H. Breitenbauch¹. Dans cet article d'une longueur notable, publié en 1998 dans la revue américaine *International Organization*, Ole Wæver est le premier auteur à avoir dépassé autant le niveau de la substance théorique que celui des supports institutionnels afin de considérer l'objet « communauté nationale en RI » *dans son environnement* : sont engagés l'organisation académique, la structure politico-administrative et les traits culturels et intellectuels de l'Etat dont dépend la communauté en question. Prenant appui sur l'évolution de la sociologie des sciences sociales², Wæver a forgé un « modèle explicatif » du caractère nationalement situé des productions théoriques en RI³.

A partir d'une typologie formulée par Peter Wagner⁴ qu'il adapte au cas particulier d'une discipline des RI « spécifiquement influencée par les orientations de politique étrangère d'un pays », Wæver distingue trois couches (*layers*) de facteurs qui vont du plus extrinsèque au plus intrinsèque à la discipline des RI⁵.

La première couche, « Society and polity », se porte au niveau sociétal et étatique. Elle vise les traits culturels, intellectuels et culturo-linguistiques, les traditions idéologiques, les traditions de pensée politique, les agencements et les institutions étatiques, les relations entre la

¹ La thèse doctorale de Breitenbauch fut réalisée sous la supervision de Wæver (Breitenbauch H., *International Relations in France*, *op. cit.*, 2008, p. 46).

² Wæver repère dans l'évolution des travaux de sociologie des sciences sociales la succession de trois phases : alors que les deux premières phases « ignored science as a specific social institution in a wider institutional setting », il adhère à la troisième phase, au sein de laquelle « scholars are attempting a nonreductionist combination of social and cognitive explanations » (Wæver Ole, « The Sociology of a Not So International Discipline », *op. cit.*, 1998, p. 694).

³ Il présente son entreprise comme relevant d'une « sociologie des Relations internationales » ou d'une « sociologie comparée des Relations internationales », qui correspond donc à une étude des RI au prisme de la sociologie des sciences et non à l'approche franco-française qui fait l'objet de notre étude. Pour éviter toute confusion, nous ne reprendrons pas cette terminologie apposée par Wæver.

⁴ Pour P. Wagner, le caractère nationalement situé d'une production théorique en sciences sociales procède de trois ordres d'éléments propres à l'Etat dont relève ladite production : les traditions intellectuelles, les institutions scientifiques et les structures politiques ou, de manière résumée, les « constellations intellectuelles, institutionnelles et politiques ». Voir Wagner Peter, Wittrock Björn, « Analyzing Social Science : On the Possibility of a Sociology of the Social Sciences », in Wagner Peter, Wittrock Björn, Whitley Richard, (eds.), *Discourses on Society : The Shaping of the Social Science Disciplines*, Dordrecht, Springer, 1991, p. 7 ; voir également Wagner Peter, « Social Science and the State in Continental Western Europe : The Political Structuration of Disciplinary Discourse », *International Social Science Journal*, Vol. 41, No 122, 1989, p. 509-528.

⁵ Wæver O., « The Sociology of a Not So International Discipline », *op. cit.*, 1998, p. 694-695.

société et l'Etat, la politique étrangère. La deuxième couche, « Social sciences », se porte au niveau académique. Elle comprend les conditions et définitions générales des sciences sociales et les agencements disciplinaires. La troisième couche, « Intellectual activities in IR », se porte au niveau disciplinaire. Elle vise la structure sociale et intellectuelle de la discipline, ses développements et débats internes, et les traditions théoriques qui la traversent¹.

De son côté, H. Breitenbauch a poursuivi l'entreprise de Wæver en y apportant une innovation. Selon lui, les études disciplinaires consistent généralement en une explication (sociologique) ou un récit (historique) d'ordre exclusivement interniste ou externiste, rarement une combinaison des deux. Par interniste et externiste, il faut entendre une distinction entre des facteurs d'ordre interne à la science (*science-internal*) ou d'ordre externe à la science (*science-external*). Si Wæver souhaitait s'émanciper d'une analyse de type interniste au profit d'une analyse de type externiste, Breitenbauch fait œuvre de synthèse : il souhaite relier les deux niveaux d'analyse, non pas tant en combinant dans une même démonstration des variables internes et externes à la science, mais en les faisant interagir, en expliquant une variable externe au moyen d'une variable interne et *vice versa*.

Breitenbauch met à notre disposition un « modèle heuristique des variables influençant le développement de RI nationalement situées »², un quadrant au sein duquel toute variable – ayant, rappelons-le, un impact dans la caractérisation *spécifiquement nationale* d'une production théorique en RI – peut être insérée. La considération de ce quadrant doit permettre de faciliter et de multiplier la mise en place de connexions et d'interactions entre des variables internes et externes à la science. Le premier axe distingue entre niveaux d'analyse/variables *internes* et *externes* à la science et au monde académique. Le deuxième axe distingue entre niveaux d'analyse/variables *domestiques* – propres à l'Etat d'où provient la production théorique considérée – et *systemiques* – qui visent autant la communauté académique mondiale de la discipline considérée (case C) que l'environnement culturel, social et politique du monde dans son ensemble (case D)³.

¹ La typologie de Wæver (comme celle de Wagner) s'accorde finalement aux facteurs déterminés par S. Hoffmann comme ayant façonné les RI aux Etats-Unis, à savoir « les prédispositions intellectuelles, les circonstances politiques, et les opportunités institutionnelles » (Hoffmann S., « An American Social Science », *op. cit.*, 1977, p. 45-46).

² Breitenbauch H., *International Relations in France*, *op. cit.*, 2008, p. 29.

³ *Ibid.*, p. 47.

	Internal : Scientific factors	External : Societal factors
Inside : Domestic factors	A National traditions and conditions of social science <i>Notre étude : nationalité d'une pensée savante : l'école de pensée</i>	B « Political culture » ¹ <i>Breitenbauch : culture politique : les formes légitimes d'expression</i>
Outside : Systemic factors	C Global (American) theoretical trends	D Geopolitical constraints, foreign policy

Figure 1 : Variables influençant le développement d'une discipline nationale des RI

Dans son étude du cas français, Breitenbauch met en relation trois variables respectivement qualifiées de variable dépendante, de variable indépendante, et de variable intermédiaire ou « intervenante » (*intervening variable*). Il établit ainsi une « dynamique explicative » qui traverse les niveaux interne et externe à la science au moyen d'une variable de type domestique. L'objectif de Breitenbauch est de savoir « comment et pourquoi la discipline académique des RI en France est différente de la discipline transnationale-américaine »².

¹ Equivaut à la catégorie de Wæver : « state-society relations, ideologies, cultural and intellectual styles ».

² *Ibid.*, p. 12.

La variable dépendante est constituée par « les pratiques académiques de recherche en RI en France depuis la Seconde guerre mondiale », c'est-à-dire une variable de type domestique/interne (case A). La variable indépendante correspond à « la construction de l'Etat français comme phénomène de reproduction d'un pouvoir symbolique sur la longue durée », c'est-à-dire une variable de type domestique/externe (case B). Enfin, la variable intermédiaire est « la dissertation comme genre littéraire », c'est-à-dire une variable domestique qui établit un pont entre la variable indépendante - les pratiques de recherche des RI françaises - et la variable dépendante – la reproduction du pouvoir symbolique comme caractéristique essentielle de la construction étatique en France¹. Notons que le modèle de Breitenbauch n'est pas prédictif mais heuristique, ce qui induit que ses propositions de base n'ont pas été - et ne seront pas - testées² ; elles reposent sur le principe de la « preuve plausible » telle que formulée par le

¹ L'intitulé de la variable indépendante est quelque peu abscons. Une autre tournure de phrase nous en précise la signification, à savoir « la construction de l'Etat français envisagée comme production et reproduction de pouvoir symbolique, [lui-même] servant à reproduire l'Etat et ses élites » (p. 25). Le raisonnement se déroule comme suit. Au cœur de la construction progressive de l'Etat français, depuis au moins le XVIIe siècle, s'est institué un phénomène de production et de reproduction des élites nationales. Cela n'est pas propre à l'Etat français. Au cœur dudit phénomène, l'acquisition et la perpétuation d'un certain type de pouvoir symbolique est un des attributs clés de ces élites. Cela n'est toujours pas propre à l'Etat français. Ce qui est propre à l'Etat français, ce sont les caractéristiques de ce pouvoir symbolique, que Breitenbauch met en évidence en retraçant l'histoire intellectuelle, sociale et culturelle de la France et des élites françaises. Au cœur de ce pouvoir symbolique, existe un certain type de qualités intellectuelles qui sont attachées à des notions telles que *l'honnête homme*, la *culture générale*, le *cartésianisme littéraire* et la dissertation comme forme d'expression légitime. La variable intermédiaire qu'est la dissertation a, selon Breitenbauch, en particulier au travers du système éducatif, joué un rôle crucial dans la perpétuation de ces qualités intellectuelles « françaises » et donc dans la perpétuation du type de pouvoir symbolique détenu par les élites « françaises ». Le fait que la construction de l'Etat français soit la cause première telle que mise en avant par Breitenbauch dans l'intitulé de sa variable indépendante, signifie que l'ensemble des institutions ont été imprégnées par ces valeurs intellectuelles « françaises », jusque dans l'institutionnalisation de la recherche en sciences sociales en France, en particulier auprès de la Science politique et donc des Relations internationales – ce qui constitue la variable dépendante de Breitenbauch. Or, la dissertation comme genre littéraire, comme convention d'écriture, comme forme d'expression, présente des traits tout à fait dissemblables de ceux, dits « scientifiques », vers lesquels ont continuellement tendu les pratiques de recherche au sein de la discipline transnationale-américaine des RI. La boucle est bouclée. La recherche française en RI est marquée par l'idéal de la dissertation, dont la structure argumentative est totalement opposée à celle de l'idéal « scientifique » des RI transnationales-Américaines. En conséquence, les RI françaises sont déconnectées des RI transnationales-américaines. Voir en particulier les pages 15, 24-25, 27, 194 et 233 de l'ouvrage.

² *Ibid.*, p. 50.

politiste Harry Eckstein¹. De même, l'argument que porte en elle la variable intermédiaire ne relève pas de la causalité mais d'une corrélation significative².

Notre étude poursuit les entreprises de Wæver et de Breitenbauch. Comme eux, nous avons pour objectif d'analyser l'évolution et les caractères d'une communauté internationaliste nationale et d'en tirer des spécificités qui lui soient propres. Nous nous plaçons directement dans les pas de Breitenbauch en faisant interagir plusieurs niveaux d'analyse au sein d'une même problématique de recherche, que nous avons présentée comme suit : dans quelle mesure la spécificité française « sociologie des relations internationales » joue-t-elle un rôle dans le *statut* des Relations internationales françaises ? Le *statut* des RI françaises tient lieu de variable dépendante pendant que la « sociologie des relations internationales » représente notre variable indépendante.

La sociologie des relations internationales est une approche dont le caractère franco-français donne à penser qu'elle peut être une école de pensée nationale. Selon-nous, une telle école de pensée contribue au développement de sa communauté disciplinaire de rattachement, tant au niveau domestique qu'au niveau systémique. Le niveau domestique correspond au démembrement interne du statut des RI (degré d'autonomie institutionnelle) pendant que le niveau systémique correspond au démembrement externe du statut des RI (degré d'intégration à l'échelle internationale). Dans le quadrant de Breitenbauch, l'interaction que nous réalisons consiste donc à lier niveau domestique et niveau systémique par le biais d'une analyse de type interniste. Elle est de type interniste en ce que le facteur premier, la variable dépendante qu'est l'école de pensée, est intrinsèque à la science (intrinsèque aux RI françaises).

La deuxième discussion engagée dans cette étude : la fonction des collectifs académiques

Nous venons là d'introduire une deuxième discussion académique, qui vient au soutien de la première et qui vise à appréhender la science du point de vue des *collectifs de pensée* qui

¹ Voir l'article plus détaillé de Breitenbauch, co-écrit avec Anders Wivel, où il présente pour la première fois son quadrant heuristique : Breitenbauch Henrik Ø., Wivel Anders, « Understanding IR disciplines outside the United States : political culture and the construction of International Relations in Denmark », *Journal of International Relations and Development*, Vol. 7, No 4, 2004, p. 416.

² Breitenbauch H., *International Relations in France*, *op. cit.*, 2008, p. 15.

la nourrissent. Dans cet ordre de connaissances encore peu structuré à l'heure actuelle, l'entité fictive de *l'école de pensée* retient tout particulièrement notre attention.

Si le qualificatif « école de pensée » est d'un usage fréquent, il n'a fait l'objet que de rares réflexions en mesure de lui fournir une définition relativement consensuelle et standardisée. Le champ lexical de la désignation d'un collectif académique est un puits sans fonds dans lequel l'expression « école de pensée » figure en bonne place, servant de synonyme commode pour désigner un courant épistémologique, une démarche théorique, un regroupement institutionnel de chercheurs, *etc.* Pour beaucoup de commentateurs, il serait finalement vain ou inutile de lui attacher une quelconque signification générique. Nous ne le croyons pas. Nous entendons affiner la notion d'« école de pensée » de manière à la spécifier par rapport aux autres qualifications d'un collectif de pensée et en vue de la rendre opératoire comme variable explicative.

Dans leur grande majorité, les travaux sur lesquels nous allons prendre appui ne relèvent pas des RI mais de l'ensemble des sciences sociales et en particulier de la sociologie. Nous insistons sur le fait que ces travaux n'ont pas eu pour but de s'atteler expressément à une définition de l'école de pensée, mais d'évaluer dans quelle mesure un cercle de chercheurs visiblement liés, constitue ou non un collectif intellectuel portant un projet scientifiquement cohérent et consensuel.

Le recours à cet ensemble disparate de travaux doit nous permettre d'établir la démonstration suivante. Premièrement, une école de pensée joue un rôle de *catalyseur* dans l'affirmation de sa communauté disciplinaire de rattachement, au sein de son environnement interne/national comme de son environnement externe/international. Deuxièmement, contrairement aux autres expressions de désignation d'un collectif académique, l'« école de pensée » repose par nature sur un substrat *spatial* ; elle est donc la plus à même de représenter une communauté académique *nationale*. De là, nous pourrions postuler que l'absence d'une école de pensée représentative des RI françaises est un facteur significatif d'explication du *statut* déficient de ces dernières.

A la suite, nous choisirons d'envisager l'« école de pensée » comme une *conversation scientifique* plus que comme une ligne scientifique consensuelle. Alors que la réalité d'une école de pensée s'évalue à première vue par le degré de consensus scientifique établi entre ses membres, nous proposerons, à la manière des nouveaux chefs de file de l'Ecole anglaise, de jauger la réalité d'une école de pensée selon sa capacité à avoir mis en place un dialogue scientifique entre ses membres comme avec des observateurs extérieurs.

La troisième discussion engagée dans cette étude : la sociohistoire des sphères disciplinaires

Si la sociologie des relations internationales française constitue notre objet de recherche central, son étude ne vaut que dans le but d'expliquer la situation actuelle des RI françaises. La poursuite d'un tel objectif ne peut s'en tenir à une étude de l'instant présent : la compréhension d'un objet dans son actualité requiert inévitablement d'appréhender son évolution. Pour saisir avec rigueur les incidences de notre objet de recherche central dans l'histoire de notre objet de recherche général, il va nous falloir entreprendre l'histoire de ce dernier et même la prendre à bras-le-corps puisque, nous l'avons dit, aucune littérature significative n'existe sur le sujet.

En RI, un tel retour sur le passé fut dicté par la volonté d'évaluer l'exactitude historique de certains récits consacrés par l'historiographie de la discipline¹. Brian Schmidt s'est ainsi consacré à l'histoire disciplinaire des RI étasuniennes, pour rendre des conclusions qui invalident, du moins nuancent fortement une croyance commune des internationalistes tenant au déroulement d'un débat réalisme contre idéalisme comme point de départ de la naissance de la discipline².

Comme B. Schmidt, nous allons interroger certaines idées-forces relatives aux RI françaises et montrer qu'elles relèvent pour une large part de la croyance bien plus que de la

¹ Nous nous plaçons dans les pas d'auteurs comme Nicolas Guilhot (Guilhot Nicolas, (ed.), *The Invention of International Relations Theory : Realism, the Rockefeller Foundation and the 1954 Conference on Theory*, New York, Columbia University Press, 2011), Lucian Ashworth (Ashworth Lucian M., *A History of International Thought. From the Origins of the Modern State to Academic International Relations*, London, Routledge, 2014), David Long et Brian Schmidt (Long David, Schmidt Brian C., (eds.), *Imperialism and Internationalism in the Discipline of International Relations*, New York, SUNY Press, 2005 ; Schmidt Brian C., *The Political Discourse of Anarchy : A Disciplinary History of International Relations*, New York, SUNY Press, 1998).

² Voir aussi ses articles antérieurs : Schmidt Brian C., « The Historiography of Academic International Relations », *Review of International Studies*, Vol. 20, No 4, 1994, p. 349-367 ; Schmidt Brian C., « Lessons from the Past : Reassessing the Interwar Disciplinary History of International Relations », *International Studies Quarterly*, Vol. 42, 1998, p. 433-459. Voir en outre ses réflexions postérieures sur la recherche historiographique en RI : Schmidt Brian C., « On the History and Historiography of International Relations », in Carlsnaes Walter, Risse Thomas S., Simmons Beth, (eds.), *Handbook of International Relations*, Sage Publications, 2002, p. 3-22 ; Schmidt Brian C., « Epilogue », in Jørgensen K., Knudsen T., *International Relations in Europe, op. cit.*, 2006, p. 253-269.

vérité historique. Cette démarche, qui s'avère décisive pour appréhender et comprendre l'évolution des RI françaises, a pour but final de mettre en lumière le rôle joué par la « sociologie des relations internationales » contemporaine dans cette évolution, bien sûr en tant qu'orientation spécifiquement française mais plus encore comme relais des croyances redondantes dont nous traiterons : la prétendue jeunesse de l'étude politiste des relations internationales et l'héritage « encombrant » de traditions juridiques et historiques dont il aurait fallu se départir.

Il existe plusieurs types d'histoire disciplinaire : l'histoire intellectuelle (interniste), l'histoire institutionnelle (interniste), l'histoire contextuelle ou histoire externiste. Parmi ces possibilités, nous ne nous placerons que partiellement dans les pas de B. Schmidt et de son choix d'une histoire disciplinaire qu'il qualifie d'« interniste discursive » (*internal discursive*) et par laquelle il retrace l'histoire de notions ou concepts (en premier lieu celui d'« anarchie »). Notre objectif sera de retracer l'évolution de l'étude académique de l'international au sein du système universitaire français, l'endroit où elle est apparue, la manière dont elle fut insérée dans les programmes pédagogiques à différentes époques ; l'histoire institutionnelle du domaine aura notre priorité, tant au niveau de l'enseignement que, dès que cela sera envisageable, de la recherche¹.

Néanmoins, plus nous nous rapprocherons de notre époque, plus l'évolution de la substance des RI françaises deviendra l'enjeu prioritaire en vue de résoudre notre question de recherche. Par là, notre étude se veut finalement proche de celle réalisée par Tim Dunne à l'égard du collectif de l'Ecole anglaise, qui combine à parts à peu près égales analyses institutionnelle et substantielle².

Au total, notre plongée dans le passé de l'étude académique de l'international en France prendra la forme de ce que l'on pourrait nommer une sociohistoire, mélange d'éléments institutionnels et substantiels qui, pour ce qui nous concerne, mettra en lumière la manière dont

¹ En sciences sociales, l'institutionnalisation de l'enseignement précède de très loin l'institutionnalisation de la recherche. Dès lors que cette dernière sera initiée, nous la prendrons en compte. Mais pendant une longue période de l'histoire, l'enseignement sera notre seul champ d'investigation, avec pour principal élément de considération les chaires universitaires.

² Dunne Tim, *Inventing International Society : A History of the English School*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 1998.

la sphère de connaissances relatives à l'étude de l'international a été pensée par les acteurs du monde universitaire français¹.

Développement de la problématique et des hypothèses de recherche

C'est en mobilisant ces trois agendas de recherche que nous entendons donner corps à notre démonstration.

Les RI françaises souffrent d'un déficit d'institutionnalisation au sein du système universitaire français et d'un déficit d'intégration à l'échelle internationale. En parallèle, nous relevons que celles-ci sont traversées par l'approche dominante de la « sociologie des relations internationales ». Notre objectif est de relier ces deux états de fait et de concevoir le second comme étant un facteur de l'existence du premier : les RI françaises pâtissent de l'absence d'une école de pensée ; et l'absence d'une école française en RI provient de l'incapacité de la sociologie des relations internationales à s'être cristallisée de la sorte.

Notre question de recherche se résout donc en deux temps, qui représentent deux hypothèses. Premièrement, les difficultés des RIF ne sont pas à chercher dans son passé lointain, comme l'énonce l'historiographie commune, mais dans son passé récent ; elles ne proviennent pas d'une nécessité de l'histoire mais d'un ensemble de choix qui ont guidé cette histoire. Deuxièmement, de tels choix ont été exacerbés par les chefs de file de la sociologie des relations internationales contemporaine ; ces choix représentent une série de ruptures d'ordre scientifique (contre la science) et intellectuel (contre les pionniers de la sociologie des relations internationales). Evoluant de rupture en rupture, la sociologie des relations internationales n'est jamais parvenue à façonner une conversation française en RI.

A ce stade de la démonstration, nous introduisons une troisième hypothèse, centrale dans ce jeu de ruptures.

¹ A l'échelle des sciences sociales françaises, nous poursuivons, de manière générale, le même objectif que les travaux suivants : Blondiaux Loïc, « Pour une histoire sociale de la science politique », in Déloye Yves, Voutat Bernard, (eds.), *Faire de la science politique. Pour une analyse socio-historique du politique*, Paris, Belin, 2002, p. 45-63 ; Heilbron Johann, Lenoir Remi, Sapiro Gisèle, (eds.), *Pour une histoire des sciences sociales*, Paris, Fayard, 2004 ; Boncourt Thibaud, *L'internationalisation de la science politique : une comparaison franco-britannique (1945-2010)*, Thèse doctorale, Centre Emile Durkheim, Université de Bordeaux, 2011 (<https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00606354>).

L'histoire des RI françaises a retenu un auteur, Raymond Aron, comme étant l'initiateur en France de l'approche sociologique en RI. Nous avançons que c'est dans l'œuvre de Raymond Aron puis, surtout, dans le rapport des poursuivants d'Aron à l'œuvre de ce dernier, que réside la résolution de notre question de recherche. Autrement dit, *l'œuvre de Raymond Aron et le rapport des poursuivants d'Aron à l'œuvre de ce dernier* constituent notre variable intermédiaire, qui interagit à la fois avec notre variable indépendante et avec notre variable dépendante.

Nous entendons montrer (dans le cadre de la deuxième hypothèse) que l'héritage de Raymond Aron a été réceptionné, au fur et à mesure des années et des générations d'universitaires, pour partie de plus en plus radicalement et pour une autre partie de plus en plus étroitement. A tel point que la sociologie des relations internationales dans sa version contemporaine se trouve désormais en totale rupture avec la pensée première de l'auteur.

Nous montrerons auparavant (dans le cadre de la première hypothèse) que R. Aron fut en son temps l'internationaliste français le plus lu et le plus commenté à l'étranger. A ses débuts, au travers de R. Aron, l'approche sociologique en RI fut donc un vecteur essentiel de promotion des internationalistes français à l'étranger. Ce qu'elle n'est plus de nos jours.

Conformément au modèle de Breitenbauch qui repose sur le principe de la pluralité de facteurs, notre travail n'entend pas emporter l'exclusivité de l'explication. Par contre, nous comptons donner un caractère essentiel à nos hypothèses, et le refuser aux autres (que nous passerons en revue dans le chapitre 1).

Annonce du plan et dynamique de l'étude

Notre étude va logiquement se dérouler selon les deux temps de notre démonstration : une première partie investissant l'histoire de l'étude académique de l'international en France, une deuxième partie consacrée à l'analyse de la sociologie des relations internationales comme collectif de pensée représentatif des RI françaises.

La première partie entend revenir sur l'historiographie établie selon laquelle l'évolution des RI françaises serait empreinte d'une continuité qui rendrait somme toute logique leur statut actuel. Nous nous exercerons à nuancer cette idée de continuité pour montrer que la situation contemporaine des RI françaises n'était pas la seule issue envisageable.

Introduction

Nous remonterons d'abord aux origines de l'étude académique de l'international en France, des premières heures de l'Université française jusqu'à la Seconde guerre mondiale, en passant par les réformes fondatrices de la fin du XIX^e siècle et la période d'entre-deux-guerres (chapitres 2, 3 et 4). Il nous apparaîtra que l'étude de l'international a chaque fois pris le train des réformes de l'enseignement supérieur et des novations dans la connaissance savante. Elle bénéficia même, à certains égards, d'une destinée prestigieuse.

Cela nous conduira à nuancer très fortement le tableau habituel selon lequel l'étude de l'international relèverait ancestralement du droit et de l'histoire, pour n'être investi que bien plus tardivement par la science politique. Il sera crucial de savoir de quoi l'on parle : l'idée de « tradition juridique » et de « tradition historique » qui auraient présidé à l'émergence d'une étude « politiste » des relations internationales, sera invalidée dans sa portée *institutionnelle*, c'est-à-dire au sens où le « droit international » et l'« histoire des relations internationales » entendues comme sphères disciplinaires auraient présidé à l'émergence d'une « science politique des relations internationales ».

Les chapitres 5, 6 et 7 traiteront ensemble de la période de l'après Deuxième guerre mondiale, que l'historiographie consacre comme étant celle des tout premiers pas de l'étude académique de l'international. Pour notre part, nous y discernerons deux éléments prépondérants. Premièrement, deux entreprises marquantes d'étude autonome des relations internationales ont vu le jour avec succès (autour de Jacques Vernant et autour de Raymond Aron). Mais l'essai n'a été transformé dans aucun des deux cas. Deuxièmement, au titre d'explication, nous constaterons qu'une autre vision de l'étude des relations internationales a pris le dessus sur chacune de ces deux entreprises, celle que l'on désigne commodément sous le nom de discipline-carrefour. La réunion de ces deux éléments entend établir que la trajectoire jusque-là favorable suivie par l'étude des relations internationales n'a été que *récemment* remplacée par une évolution défavorable.

La deuxième partie vise à saisir le rôle essentiel joué par l'approche dite de « sociologie des relations internationales » dans l'évolution des RI françaises. Comme la première, cette partie se structure par trio de chapitres.

Nous engagerons un questionnement - et sa résolution - quant au choix d'appréhender la sociologie des relations internationales comme une école de pensée (chapitre 8), puis nous procéderons à une enquête qui conclura à son inexistence sur les plans discursif et institutionnel mais surtout substantiel (chapitres 9 et 10).

Par suite, nous entendons comprendre les causes et expliquer les conséquences d'une telle absence de conversation française en RI (chapitres 11, 12 et 13). Nous discernons dans la production des chefs de file de la sociologie des relations internationales contemporaine tout un ensemble de partis pris et d'attitudes contraires à une démarche scientifique, tant sur le plan de la matière à étudier (chapitre 11) que sur celui de la manière dont l'étudier (chapitre 12). Après cette mise en évidence de ruptures scientifiques, nous renouerons avec notre Première partie afin d'exposer les ruptures intellectuelles opérées par la sociologie des relations internationales (chapitre 13).

Afin de pouvoir entreprendre nos deux hypothèses, il est crucial de revenir sur notre tout premier constat : nous devons avérer le statut actuellement déficient des RI françaises. Nous avons décidé d'y consacrer un chapitre liminaire, prolongement indispensable de l'introduction qui va justifier dans ses moindres ramifications « le pourquoi » et « le comment » des deux parties qui structurent notre thèse.

Par un dépouillement de la littérature, nous exposerons d'abord l'ensemble des indicateurs relatifs aux difficultés rencontrées par les RI françaises. Puis nous ferons ressortir un ensemble d'explications immédiates à ces difficultés, pour en conclure qu'aucune ne se montre décisive. Nous établirons ainsi la nécessité de se mettre en quête d'autres facteurs d'explication ; ce que notre étude engagera.

Chapitre 1 Statut actuel des RI françaises : état des lieux et premières explications

Section 1.1 Le statut des RI françaises : déficit interne d'institutionnalisation et déficit externe d'intégration

1.1.1 Un déficit d'institutionnalisation dans l'organisation universitaire française

En France, « le constat est clair : dans le vaste champ des sciences sociales et humaines où elle est positionnée, l'étude des relations internationales occupe une place modeste, sinon marginale »¹. Dans le même dossier, M.-C. Smouts remarque elle aussi la « faible institutionnalisation des relations internationales »² pendant que Jean-Jacques Roche ancre dans le passé cet état de fait puisque selon lui « la situation de cette “non-discipline” demeure précaire »³.

J.-J. Roche invite alors à « sortir les relations internationales académiques de leur marginalité »⁴ mais quatorze ans plus tard, l'évolution souhaitée n'a pas été au rendez-vous, à en croire D. Battistella. Reprenant l'idée de « non-discipline », en la faisant reposer cette fois sur une étude plus systématique, ce dernier nous indique que « jaugées à l'aune de la plupart des critères qui selon Pierre Favre font une discipline, les relations internationales ont tout d'une “non-discipline” »⁵.

Si l'on réduit le périmètre d'application et de comparaison en quittant le cadre des sciences sociales et humaines pour retenir celui de la seule science politique, réputée accueillir

¹ Constantin François, « Les relations internationales dans le champ scientifique français ou les pesanteurs d'une lourde hérédité », *Revue internationale et stratégique*, No 47, 2002, p. 94.

² Smouts M.-C., « Les relations internationales en France », *op. cit.*, 2002, p. 86.

³ Nous soulignons en italique (Roche Jean-Jacques, « L'enseignement des relations internationales en France : les aléas d'une “discipline-carrefour” », *Revue internationale et stratégique*, No 47, 2002, p. 106).

⁴ *Ibid.*, p. 107.

⁵ Battistella Dario, « La France », in Balzacq T., Ramel F., *Traité de relations internationales*, *op. cit.*, 2013, p. 157 ; Favre Pierre, *Naissances de la science politique en France 1870-1914*, Paris, Fayard, 1989, p. 7-11.

les Relations internationales comme sous-branche, la position de celles-ci ne s'affirme pas pour autant. Souffrant toujours « d'un déficit de légitimité institutionnelle », elles sont « encore trop souvent traitées en parent pauvre de la science politique »¹. D'où que l'on se place, « la situation [des internationalistes français] reste sans comparaison avec celle que connaissent nos collègues scandinaves, américains ou anglais »².

Le constat est donc clair, partagé et persistant. Si l'on peut discuter de la représentativité limitée des quelques voix citées ci-dessus, l'enquête menée par Jérémie Cornut et Dario Battistella permet une généralisation significative, qui nous dit que 92% des internationalistes interrogés « sont en désaccord ou en fort désaccord avec l'idée que les relations internationales occuperaient une place respectable » en France³.

Certes, l'on pourrait encore objecter que, en comparaison des autres pays sondés par le *TRIP*, la France affiche le plus faible taux de participation à l'enquête (pourtant menée par sollicitation individualisée)⁴. Toutefois, cet ultime argument se retourne contre lui-même car il devient un autre indicateur de la fragilité du statut interne des RIF : « Le fait que pas loin des deux tiers des personnes contactées n'aient tout simplement pas pris le temps de répondre ou qu'elles se soient auto-exclues parce que ne s'identifiant pas comme internationalistes tend à indiquer que *les internationalistes français n'ont pas le sentiment d'appartenir à une seule et même communauté* »⁵. Or comme le dit D. Battistella, pour échapper au constat d'une précarité institutionnelle, « il faudrait qu'à l'image de la "science des faits politiques" qu'est la science politique, les relations internationales soient la science des relations internationales. Autrement dit, *il faudrait qu'une communauté savante*, réunie autour d'un début de consensus ontologique sur "quoi étudier" et d'un minimum d'accord épistémologique sur "comment étudier" l'objet

¹ Ragaru N., Smouts M.-C., « Les relations internationales en France », *op. cit.*, 2002, p. 86 ; Ragaru N., « L'état des relations internationales en France », *op. cit.*, 2002, p. 77.

² Smouts M.-C., « Les relations internationales en France », *op. cit.*, 2002, p. 86.

³ Cornut J., Battistella D., « "Des RI françaises en émergence ?" », *op. cit.*, 2013, p. 307.

⁴ Taux de participation des français : 36,6 % ; taux moyen de participation : 49,5 % (*Ibid.*).

⁵ Nous soulignons (*Ibid.*). En 2010, pour notre mémoire de cinquième année (IEP de Bordeaux) qui fut une entame de la présente étude, nous avons nous aussi sollicité les internationalistes français par questionnaire et nous étions confrontés à un silence d'une même ampleur. Nous avons alors le choix entre mettre cela uniquement sur le compte du manque d'autorité et d'intérêt d'une enquête étudiante et non publicisée, ou également sur le compte d'un manque d'investissement en soi des universitaires interrogés (ou encore de l'absence du sentiment d'un devoir d'investissement). L'enquête de J. Cornut rattachée au *TRIP*, c'est-à-dire à la plus importante enquête dans le monde qui ait jamais existé en la matière, nous indique donc que le deuxième membre de notre alternative fut plus décisif que le premier.

en question, *vienne pallier, au moins en partie, l'absence de dispositifs organisationnels disciplinaires. Or, il n'y a pas, entre internationalistes français, de convergence* sur "l'aspect de l'activité humaine" censé relever des relations internationales, et pas davantage d'ententes sur la moins mauvaise démarche à mettre en œuvre pour étudier ledit aspect »¹.

Cela étant dit, ce qui nous importe pour le moment, c'est de vérifier matériellement (et non sur le plan intellectuel) ce constat d'inconsistance des RIF. Sur quels marqueurs les observateurs s'appuient-ils ? Ils sont de trois ordres, ceux touchant à l'enseignement et au recrutement d'enseignants, ceux touchant à l'instance fondamentale pour la reconnaissance qu'est le CNRS, et ceux touchant aux - autres - canaux et activités de recherche.

Sur le terrain de l'enseignement, il existe peu de postes d'enseignants en RI². C'est une réalité quantitative mais aussi qualitative : il existe en effet une « tendance à combler les postes fléchés en RI avec des candidats qui ne sont pas réellement des internationalistes »³. Et s'il s'agit d'une tendance, donc d'un phénomène bien présent, c'est parce qu'il n'existe de toute façon pas, sur un strict plan administratif, de profil officiel d'« enseignant de RI » : il n'existe pas de concours de recrutement spécifiquement internationaliste à même de fixer des standards.

Peu de formations diplômantes peuvent être étiquetées internationalistes⁴. Les RI ne sont pas une discipline reconnue par l'université, dont « les DEA de relations internationales se [comptaient] encore sur les doigts d'une main » en 1999⁵. La majeure partie des deuxième et troisième cycles de RI se trouvent dans les IEP. Du côté des formations plus pratiques, le cas de l'ENA est révélateur. Les « questions internationales » ne figurent à son concours d'entrée qu'à l'oral, c'est-à-dire une fois admissible à l'écrit⁶. Et pour s'y préparer, est mise à disposition une bibliographie peu au fait des réalités du monde académique internationaliste puisqu'elle qualifie le CERI de « centre de recherche sur le système politique international »⁷.

¹ Nous soulignons (Battistella D., « La France », *op. cit.*, 2013, p. 160).

² Voir notamment Roche J.-J., « L'enseignement des relations internationales en France », *op. cit.*, 2002, p. 105 ; Smouts M.-C., « Les relations internationales en France », *op. cit.*, 2002, p. 86.

³ Cornut J., Battistella D., « "Des RI françaises en émergence ?" », *op. cit.*, 2013, p. 305.

⁴ Voir notamment Constantin François, « Le monde existe, nos instances d'évaluation scientifique l'ont peut-être rencontré », *Critique internationale*, Vol. 4, No 4, 1999, p. 59-60.

⁵ *Ibid.*

⁶ Battistella D., « La France », *op. cit.*, 2013, p. 164.

⁷ Bibliographie mise à jour en juin 2014, p. 10 : <http://www.ena.fr/index.php?fr/recherche/Ressources-documentaires/Bibliographies>. Le CERI ne peut pas - ne peut plus - être considéré comme un centre de recherche

Il existe peu d'agrégés en RI (en « science politique des relations internationales »)¹. Déjà, l'ouverture de l'agrégation de science politique à un profil internationaliste fut tardive : le premier en la matière est reçu en 1987 alors que l'agrégation de science politique est instituée depuis 1971. Ensuite, par exemple, respectivement en 1997 et en 1999, un seul candidat sur neuf puis un sur huit a été reçu à qualité d'internationaliste². Sur les douze derniers concours (jusqu'en 2015), on compte dix internationalistes parmi les quatre-vingt-cinq reçus³. Ces dénombrements gardent une part de subjectivité étant donné que la qualité d'internationaliste est librement appréciable, mais les pourcentages obtenus (10 à 12,5% de l'ensemble des agrégés) restent largement inférieurs à la proportion de « relations internationales » inscrite dans le programme de l'agrégation de science politique⁴. En outre, le nombre d'internationalistes membres du jury de l'agrégation est tout aussi réduit⁵.

Il existe peu d'internationalistes qualifiés par le Conseil National des Universités (CNU)⁶. Par exemple, deux internationalistes ont été qualifiés en 1996, aucun en 1997, le tout correspondant à seulement 3,5 % de l'ensemble des dossiers qualifiés⁷. En 2000 ou encore en 2005, la situation n'est pas plus favorable⁸. De toute façon, peu de dossiers sont initialement retenus pour examen par le CNU ; en 2000, trois seulement sur cinquante-sept sont à dominante

en « relations internationales », qui plus est si par « relations internationales » l'on entend « système politique international ». Nous y reviendrons longuement dans la section 7.1.

¹ Voir notamment Roche J.-J., « L'enseignement des relations internationales en France », *op. cit.*, 2002, p. 104 ; Smouts M.-C., « Les relations internationales en France », *op. cit.*, 2002, p. 86 ; Battistella D., « La France », *op. cit.*, 2013, p. 159 ; Cornut J., Battistella D., « “Des RI françaises en émergence ?” », *op. cit.*, 2013, p. 305.

² Constantin F., « Le monde existe », *op. cit.*, 1999, p. 63.

³ Battistella D., « La France », *op. cit.*, 2013, p. 159.

⁴ « Institutions et relations internationales » y représente une des cinq thématiques, soit 20% de l'ensemble.

⁵ Roche J.-J., « L'enseignement des relations internationales en France », *op. cit.*, 2002, p. 104 ; Cornut J., Battistella D., « “Des RI françaises en émergence ?” », *op. cit.*, 2013, p. 305.

⁶ De même que pour l'agrégation, sont considérées ici les qualifications en science politique (section 04 du CNU). Voir notamment Constantin F., « Le monde existe », *op. cit.*, 1999, p. 63 ; Roche J.-J., « L'enseignement des relations internationales en France », *op. cit.*, 2002, p. 105 ; Chillaud Matthieu, « International Relations in France. The “Usual Suspects” in a French Scientific Field of Study? », *European Political Science*, Vol. 8, No 2, 2009, p. 244 ; Cornut J., Battistella D., « “Des RI françaises en émergence ?” », *op. cit.*, 2013, p. 305.

⁷ Constantin F., « Le monde existe », *op. cit.*, 1999, p. 63.

⁸ AFSP, *Bulletin de la section d'études internationales*, No 10, 2000 ; lire aussi les rapports de Pierre Sadran sur les qualifications de la section 04 : <http://www.afsp.info/omasp/cnu/rapports/rapportcnu2005.pdf> ; http://ancmsp.com/IMG/pdf/CNU_04_rapport06.pdf (dernière consultation en février 2016).

« relations internationales », soit à peine 5%¹. Par ailleurs, ces faibles proportions de réussite seront encore accentuées si l'on souhaite être qualifié « science politique » alors même que le directeur de thèse ne serait pas lui-même un politiste².

Sur le terrain de la recherche, il existe peu de postes de chercheurs en RI³. Il n'en existe même aucun si l'on pense que, de même que pour le statut d'enseignant, il n'existe pas à proprement parler de chercheur « en RI », celui-ci ne disposant pas non plus de concours de recrutement dédié. Le CNRS, seule instance d'envergure en droit d'établir une procédure de recrutement de chercheurs en sciences sociales bénéficiant du sceau des pouvoirs publics, ne dispose en effet pas d'une section « RI ». Il faut à nouveau se tourner vers la science politique et la section 40 du CNRS, où sont donc recrutés très peu d'internationalistes⁴. Sur la période 1996-1999, seulement quatre internationalistes figurent parmi les trente-sept recrutements et promotions qui ont eu lieu⁵. A nouveau, il faut avoir en tête que, de toute façon, peu de candidatures sont étiquetées « relations internationales » : 11,8% (1997) et 8,6% (1998) de l'ensemble des candidatures⁶. Par ailleurs, si l'on envisage l'activité concrète du CNRS, « il est extrêmement rare, et c'est une litote, d'y trouver un véritable programme de recherche (au-delà de la simple recension de projets individuels de chercheurs) en relations internationales »⁷. Au gré de son enquête, F. Constantin fait une précision importante : face à tous ces signes défavorables aux « relations internationales », « on répond rituellement que, bien sûr, l'international est présent dans tous les thèmes prioritaires – ce qui voudra dire qu'en pratique on ne le trouvera nulle part (ou presque) car, à l'intérieur de ces thèmes prioritaires, il n'aura jamais la priorité... »⁸.

¹ Roche J.-J., « L'enseignement des relations internationales en France », *op. cit.*, 2002, p. 105.

² Chillaud M., « International Relations in France », *op. cit.*, 2009, p. 244.

³ Voir notamment Smouts M.-C., « Les relations internationales en France », *op. cit.*, 2002, p. 86.

⁴ Voir notamment Constantin F., « Le monde existe », *op. cit.*, 1999, p. 59-60 ; Smouts M.-C., « Les relations internationales en France », *op. cit.*, 2002, p. 86 ; Roche J.-J., « L'enseignement des relations internationales en France », *op. cit.*, 2002, p. 105 ; Cornut J., Battistella D., « “Des RI françaises en émergence ?” », *op. cit.*, 2013, p. 305 ; Battistella D., « La France », *op. cit.*, 2013, p. 159.

⁵ Constantin F., « Le monde existe », *op. cit.*, 1999, p. 63.

⁶ *Ibid.*, p. 61.

⁷ *Ibid.*, p. 63.

⁸ *Ibid.*, p. 59-60.

La place des RI dans l'enseignement et auprès du CNRS est applicable à la recherche en général. Les relations internationales ne semblent pas attirer les étudiants puisque peu de thèses sont soutenues en la matière¹. En 1995, on peut par exemple recenser 211 travaux de relations internationales parmi près de 1500, soit environ 14% de l'ensemble². La proportion, en soi peu élevée, est toute de même plus importante que pour les autres marqueurs passés en revue jusqu'à présent. Mais, justement, J.-J. Roche ne manque pas de souligner alors « l'écart vertigineux entre le nombre de thèses soutenues » et le nombre de qualifications au CNU ou le nombre de postes offerts³.

L'écart est également conséquent si l'on compare cette proportion de « premiers » travaux avec la proportion consacrée aux RI dans les états de l'art (traités et manuels) de science politique. Dans le *Traité de science politique* de Grawitz et Leca, la proportion est d'un peu moins de 6% (trois contributions sur cinquante-deux)⁴. Durcissant le tableau, D. Battistella note que deux contributions ne sont pas l'œuvre de français (mais des américains S. Hoffmann et A. Zolberg, respectivement sur « L'ordre international » et sur « L'influence des facteurs externes sur l'ordre interne »), tandis que la troisième (rédigée par Marcel Merle) range la politique étrangère parmi les politiques publiques⁵. De nos jours, l'un des derniers manuels parus, le *Nouveau manuel de science politique*, octroie à peu près la même place aux relations internationales (un peu plus de 6%)⁶. Par ailleurs, dans le champ propre des RI, il n'existait aucun traité en langue française jusqu'en 2013 et la somme dirigée par T. Balzacq et F. Ramel⁷.

Un paramètre crucial est celui des centres de recherche universitaires : il n'en existe pas d'une certaine envergure qui soit dédié aux relations internationales. Deux centres auraient pu prétendre à ce rôle, et l'ont joué à une époque : le Centre d'études de politique étrangère (CEPE) et le CERI. Mais nous verrons qu'ils ont tous deux pris une trajectoire les séparant presque

¹ *Ibid.*, p. 59 ; Smouts M.-C., « Les relations internationales en France », *op. cit.*, 2002, p. 86.

² *Revue française de science politique*, Vol. 46, No 4, 1996, p. 1. Notons que les travaux répertoriés incluent également des mémoires de DEA.

³ Roche J.-J., « L'enseignement des relations internationales en France », *op. cit.*, 2002, p. 105.

⁴ Grawitz Madeleine, Leca Jean, (dir.), *Traité de science politique*, Paris, PUF, 1985.

⁵ Battistella D., « La France », *op. cit.*, 2013, p. 158.

⁶ Cohen Antonin, Lacroix Bernard, Riutort Philippe (dir.), *Nouveau manuel de science politique*, Paris, La Découverte, 2010.

⁷ Par contre, sans rentrer dans le détail, il est à souligner que le nombre de manuels étiquetés « relations internationales » est conséquent, même s'il faut distinguer entre manuels de science politique des relations internationales et ceux relevant d'autres disciplines, en particulier les manuels produits par des juristes.

complètement de leur objet originel qu'était l'étude académique des relations internationales (cf section 7.1).

Il n'existe pas plus d'association académique d'envergure¹. En 1996, lorsque l'AFSP s'est agrandie d'une Section d'études internationales (SEI), l'étude de l'international y a alors représenté 7% des activités (une section sur quatorze). Mais au-delà d'une naissance déjà tardive (l'AFSP existe depuis 1949), l'activité de la SEI a rapidement décliné². Ce n'est qu'en 2010 qu'une association internationaliste dédiée a vu le jour, qui a déjà disparu. Nous savons aussi grâce à l'enquête de J. Cornut que les internationalistes ne sont pas de fervents partisans de l'appartenance à une association représentative de leur domaine académique, puisque moins de 50% des répondants ont déclaré une telle affiliation³.

Enfin, le marché éditorial des périodiques ne permet qu'une faible nuance des tendances constatées jusqu'à présent. D'un point de vue large qui fait fi des frontières disciplinaires et d'une définition serrée de « l'international », l'offre éditoriale est conséquente. Par contre, si l'on se recentre sur le seul cadre de la science politique et des relations internationales *stricto sensu*, le nombre de revues s'avère dérisoire. Il n'existe alors qu'une seule revue disponible, francophone mais non française, la revue québécoise *Etudes internationales*⁴. Davantage, la réalité des revues internationalistes n'est pas restituée par la communauté et les instances académiques. Tant les instruments et classifications des organes d'évaluation⁵ que ceux forgés à des fins savantes⁶ renvoient une image biaisée ou épurée de la réalité du marché éditorial des périodiques de relations internationales (au sens strict comme large). Cette méconnaissance en dit long sur la place des RI dans l'organisation disciplinaire de l'enseignement supérieur français. Enfin, les exercices disponibles de comptabilisation systématique d'articles de RI

¹ Voir notamment Battistella D., « La France », *op. cit.*, 2013, p. 159.

² La SEI fut même en totale hibernation dans ses dernières années, jusqu'à son remplacement par un des nouveaux Groupes de projet de l'AFSP (sur le multilatéralisme). Interviewés par une étudiante de master, M.-C. Smouts et F. Charillon ont pu la qualifier d'« obsolète » et « moribonde » (Propos recueillis en 2006 par Adeline Joffres pour le compte d'un exposé en Master Théories des relations internationales à Sciences Po Bordeaux).

³ Et encore faudrait-il savoir à quelles associations il est fait référence lorsqu'est déclarée une adhésion à « une association professionnelle française d'obédience internationaliste » (Cornut J., Battistella D., « “Des RI françaises en émergence ?” », *op. cit.*, 2013, p. 307).

⁴ Pour une évaluation systématique des référents disciplinaires et substantiels des revues « internationalistes » francophones, voir Ahmed Michaux Bellaire François, « Les revues francophones de RI », in Balzacq T., Ramel F., *Traité de relations internationales*, *op. cit.*, 2013, p. 1115-1138.

⁵ Battistella D., « La France », *op. cit.*, 2013, p. 159.

⁶ Ahmed Michaux Bellaire F., « Les revues francophones de RI », *op. cit.*, 2013, p. 1119.

donnent un résultat contrasté, alors même qu'il s'agit finalement de l'indice le moins défavorable aux RIF au sein de la communauté académique française¹.

Avec Matthieu Chillaud, nous pointons enfin le doigt sur un paramètre supplémentaire, récurrent et symptomatique de la situation des RI en France : les RIF n'ont que rarement bénéficié de supports institutionnels durables à même d'instaurer de la pérennité et de la continuité. Un jeu constant de naissances et de disparitions (et de renaissances ou de dilutions) de centres et de revues gouverne historiquement l'étude de l'international, surtout en comparaison des autres communautés internationalistes².

Ce passage en revue d'opinions et de marqueurs factuels dresse un portrait morose du statut des RI en France. Il apparaît incontestable que les RIF souffrent d'un déficit profond d'institutionnalisation et de reconnaissance au sein de la communauté académique française. Et il semblerait que cela ne date pas d'hier ; mais alors de quand ? Cette question sera prolongée dans la section 1.3 (et résolue par notre Première partie). Auparavant, nous devons évaluer la deuxième facette du *statut* des RIF.

1.1.2 Un déficit d'intégration dans la communauté internationaliste mondiale

Les internationalistes français, du moins ceux qui se sont adonnés à un exercice réflexif, sont beaucoup moins diserts pour souligner des déficiences d'ordre externe que pour celles d'ordre interne. Cela signifie que la situation des RIF importe à ses acteurs, mais apparemment seulement dans le cadre de son environnement *national*, seulement quant à ses interactions et à son positionnement vis-à-vis d'autres communautés académiques nationales. A l'inverse, au vu de leur silence sur le sujet, le statut des RIF dans leur environnement extra-national ne semble pas intéresser les acteurs des RIF. Cela illustre un état d'esprit souligné par l'ensemble ou

¹ Billordo Libia, « Publishing in French Political Science Journals : an Inventory of Methods and Sub-fields », *French Politics*, Vol. 3, No 2, 2005, p. 178-186 ; Boncourt Thibaud, « Le développement des sciences politiques française et britannique : une comparaison de la *RFSP* et de *PS* 1951-2002 », *Lettre de l'Observatoire des métiers académiques de la science politique*, No 5, 2007, p. 1-17 ; Breitenbauch H., *International Relations in France*, *op. cit.*, 2008 ; Battistella D., « La France », *op. cit.*, 2013, p. 158-159 ; Ahmed Michaux Bellaire F., « Les revues francophones de RI », *op. cit.*, 2013.

² Chillaud M., « International Relations in France », *op. cit.*, 2009, p. 249.

presque des observateurs étrangers, qui jugent que les RIF vivent en autarcie, en circuit fermé¹. Il apparaît dès lors logique que les acteurs des RIF n'aient guère pris le temps de jauger des points forts et des points faibles des RIF en ce qui concerne la diffusion des travaux à l'étranger ou les connexions établies à l'échelle internationale.

Au titre d'opinions générales, M. Chillaud précise à qui se poserait la question : « it would be an illusion to imagine that there is a worldwide French influence in IR »². Son avis est partagé par N. Ragaru et F. Constantin. Respectivement : « Les travaux des chercheurs français semblent ne jouir que d'une visibilité relativement limitée dans le monde anglo-saxon »³ ; « la production française [...] ne parvient que difficilement à franchir les limites d'une audience hexagonale confinée »⁴. F. Constantin insiste d'ailleurs en soulevant un point crucial : l'« audience francophone potentielle semble elle-même réduite, si l'on en juge par la place de notre production dans les références des internationalistes au Canada ou en Suisse »⁵.

Cet état de fait semblerait en outre s'ancrer dans le passé, à lire A. Grosser qui déplorait en 1956 qu'un ouvrage phare des RI américaines se montre si peu au fait des travaux français : « L'omission à peu près permanente de livres publiés en français ou en allemand devient choquante [et] les rares titres en français sont parfois un peu démodés : c'est ainsi que, pour la démographie, [Q. Wright] cite Guillard dont le livre date de 1855, mais non Sauvy. Gottmann n'est pas indiqué pour la géographie politique, ni Ch. de Visscher pour le rôle du droit international - et on pourrait multiplier les exemples »⁶.

¹ Cette vue des RIF comme étant tournées vers la communauté et les institutions académiques nationales au détriment de leurs équivalents étrangers/internationaux a été étayée pour la première fois par K-G. Giesen puis reprise ou prolongée par d'autres, notamment J. Friedrichs. En France, cette thèse a été poursuivie par J. Cornut à partir de son enquête et par D. Battistella à partir de considérations d'ordre substantiel.

² Chillaud M., « International Relations in France », *op. cit.*, 2009, p. 240.

³ Ragaru N., Smouts M.-C., « Les relations internationales en France », *op. cit.*, 2002, p. 85.

⁴ Constantin F., « Les relations internationales dans le champ scientifique français », *op. cit.*, 2002, p. 90.

⁵ *Ibid.* C'est un point important sur lequel nous reviendrons dans la section 1.2. Le fait que le cadre francophone ne soit pas non plus un lieu d'accueil des travaux français indique, par raisonnement *a contrario*, que la barrière de la langue ne peut être qu'un argument secondaire pour expliquer l'absence de projection des travaux français à l'étranger.

⁶ L'ouvrage en question est *The Study of International Relations* de Quincy Wright, paru en 1955 (Grosser A., « L'étude des relations internationales », *op. cit.*, 1956, p. 637).

Que les travaux français ne s'exportent pas ne signifie pas en soi que les français eux-mêmes ne s'exportent pas, mais trois indices infirment cette possibilité¹. Tout d'abord, « la présence française dans les comités éditoriaux des grandes revues internationales de langue anglaise se compte toujours sur les doigts d'une main »². Et il apparaît à M. Chillaud que les quelques français repérables « sont toujours les mêmes »³. Ensuite, J. Cornut nous informe que « seuls 30 % des répondants français appartiennent à une association professionnelle non française réunissant principalement des internationalistes »⁴. Enfin, plusieurs auteurs se rejoignent pour signaler la faible participation des internationalistes français aux grands congrès internationaux de la discipline⁵, notamment J.-J. Roche : « Hormis les conférences du Standing Group on International Relations de l'ECPR, la participation française aux congrès internationaux est réduite à quelques individualités »⁶.

Le dernier groupe de marqueurs à venir met particulièrement en évidence l'état d'esprit qui préside au rapport à l'étranger qu'ont les acteurs des RIF. Premièrement, les RIF ont pu révéler un manque de soutien à des universitaires étrangers susceptibles de s'établir en France. Ainsi, bien que l'exemple date, en-est-il de « personnalités comme Stanley Hoffmann, qui, après des études en France, est parti poursuivre sa carrière aux États-Unis, parce que personne n'a su lui offrir un poste à la mesure de son talent »⁷. Il s'agit ensuite du cas inverse d'un français ayant réussi à l'étranger mais dont la réussite n'a engendré aucune retombée sur le sol français, au contraire. « Conséquence [...] de cette insertion réussie dans la discipline mondiale des Relations internationales : Didier Bigo s'est éloigné - et a été éloigné - des Relations internationales françaises »⁸. Il s'agit enfin de la méconnaissance globale des français envers le

¹ A ce titre, il serait tout à fait opportun de mener des enquêtes sur l'ampleur d'enseignants, de chercheurs, ou encore de post-doc et même de doctorants français évoluant dans d'autres pays. L'accessibilité des informations nécessaires ne nous semble pas limitée, et elles nous auraient été fort utiles. Nous n'avons pas pris l'initiative de commettre une telle enquête, mais c'est certainement une piste à explorer.

² Roche J.-J., « L'enseignement des relations internationales en France », *op. cit.*, 2002, p. 100.

³ Chillaud M., « International Relations in France », *op. cit.*, 2009, p. 240.

⁴ Cornut J., Battistella D., « "Des RI françaises en émergence ?" », *op. cit.*, 2013, p. 315.

⁵ Roche J.-J., « L'enseignement des relations internationales en France », *op. cit.*, 2002, p. 100 ; Smouts M.-C., « Les relations internationales en France », *op. cit.*, 2002, p. 88 ; Chillaud M., « International Relations in France », *op. cit.*, 2009, p. 241.

⁶ Roche J.-J., « L'enseignement des relations internationales en France », *op. cit.*, 2002, p. 100.

⁷ Smouts M.-C., « Les relations internationales en France », *op. cit.*, 2002, p. 84.

⁸ Battistella Dario, « Les relations internationales en France », in Battistella Dario, *Théories des relations internationales*, Paris, Presses de Sciences Po, 4^e édition, 2012, p. 717-718 (une cinquième édition a paru en 2015).

degré de reconnaissance obtenu à l'étranger par certains de leurs collègues. Constatant qu'une majorité d'internationalistes français ne savent pas ce qu'est la *French Theory* ou l'École de Paris, J. Cornut conclut logiquement que quand on est français, « il ne suffit pas de percer à l'international pour avoir du succès auprès des internationalistes français »¹. L'ensemble de son enquête l'incite finalement à conclure que « la France demeure faiblement ouverte comparée à d'autres pays ou peu en phase avec eux »².

En renfort de ces éléments, il convient maintenant de donner la parole aux observateurs étrangers ; l'existence même d'opinions étrangères sur la situation des RIF est un indicateur : cela signifie que les RIF sont visibles à l'étranger - au moins dans une certaine mesure, tout dépendra ensuite de la teneur des opinions. Si l'on ajoute à cela que le nombre d'opinions étrangères est conséquent, il faut convenir que, quelle soit la teneur des opinions émises, *les RIF intéressent l'étranger*. Le déficit d'intégration n'est pas à trouver en priorité de ce côté-là.

Précisons d'abord que les vues étrangères rejoignent les conclusions des français concernant le statut interne des RIF. Aucune ne s'y attarde outre-mesure, mais toutes en soulignent le caractère précaire. Alors que Groom constate « la faible institutionnalisation des RI en France », Giesen précise : « The specialization and professionalization of the so-called IR discipline, which has been so highly valued in North America and Germany, hardly exists in France and is even unwelcome »³. En plus d'être peu institutionnalisée en France, la

¹ « Les réponses aux questions demandant si les internationalistes sondés ont entendu parler de la *French Theory* et de l'École de Paris, indiquent que la majorité (54 %) des répondants n'a jamais entendu parler ni de la première (tandis que 28 % en ont entendu parler et 17 % en ont entendu parler mais ne savent pas trop quel est son contenu) ni de la seconde (les pourcentages de réponses étant respectivement de 75 %, 11 % et 14 %). Ces derniers résultats confirment la déconnexion des internationalistes français par rapport aux RI mondiales, puisque la *French Theory* – qui renvoie notamment à Jacques Derrida, Michel Foucault, Gilles Deleuze – est bien connue dans la plupart des pays étrangers, notamment européens, du fait de son influence sur le poststructuralisme. L'École de Paris, associée à Didier Bigo, a été présentée par Ole Waever comme l'équivalent français des Écoles de Copenhague et d'Aberystwyth en matière d'études de sécurité, et ce dans une recherche ayant reçu, là encore, une certaine attention à l'étranger » (Cornut J., Battistella D., « “Des RI françaises en émergence ?” », *op. cit.*, 2013, p. 309).

² *Ibid.*, p. 315.

³ Groom A., « Les relations internationales en France », *op. cit.*, 2002, p. 110 ; Giesen K.-G., « France and other French-speaking countries », *op. cit.*, 2006, p. 20. Pour l'étude la plus détaillée sur la question, voir Breitenbauch H., *International Relations in France*, *op. cit.*, 2008.

discipline des RI n'y serait de toute façon « pas la bienvenue ». Ce rapport à ce qui se fait à l'étranger nous ramène au statut externe des RIF.

Les observateurs étrangers concluent tous à l'absence d'intégration des RIF à l'échelle mondiale, le plus sévère d'entre eux indiquant que « with few exceptions, IR scholarship from France tends to be ignored abroad. [...] The French IR discipline simply [lack] the capacity to influence the theoretical agenda at the international level »¹. En vérité, la plupart des commentateurs ne cherchent pas tant à signaler un manque de visibilité et d'influence des travaux français qu'ils tiennent pour une évidence, que d'en souligner la cause : ils discernent tous une *absence de volonté* de la part des internationalistes français pour s'intégrer à leur communauté globale de rattachement, décisivement couplée à une *absence de compatibilité* entre les pratiques des RIF et celles ayant cours au sein de la communauté globale. Alors que K.-G. Giesen et A.J.R. Groom usent d'un vocable mesuré mais déjà univoque en posant les RIF comme étant « autonomes », « autarciques » ou « autosuffisantes »², J. Friedrichs est à nouveau plus engageant en avançant que les RIF ont « choisi » l'« isolement » et donc la « marginalisation »³, de même que Knud Jørgensen et Tonny Knudsen pour qui les français « ont une propension à travailler en parfaite isolation »⁴. Déjà dans les années 1970, un tel regard extérieur trouve à s'exprimer : « Goormaghtigh finds the “insular” attitude of the U.S. scholars in our discipline more justifiable than the ignorance on the part of French scholars of the writings of their Italian and Belgian colleagues »⁵. Conséquence de cette attitude, « the other communities of IR scholars [...] are precluded from the possibility of a fertile dialogue »⁶. H. Breitenbauch fait lui ressortir la question de la compatibilité plus que de la volonté : « Les

¹ Friedrichs J., *European Approaches*, *op. cit.*, 2004, p. 29-30.

² Giesen K.-G., « France and other French-speaking countries », *op. cit.*, 2006, p. 23 ; Groom A., « Les relations internationales en France », *op. cit.*, 2002, p. 109. Voir encore Wæver O., « The Sociology of a Not So International Discipline », *op. cit.*, 1998, p. 708.

³ Dans sa volonté de conceptualiser différentes attitudes adoptées par les européens à l'égard des RI étasuniennes dominantes, la France constitue l'incarnation par excellence de la « stratégie d'autosuffisance » (Friedrichs J., *European Approaches*, *op. cit.*, 2004, p. 32 et 45).

⁴ Jørgensen K., Knudsen T., *International Relations in Europe*, *op. cit.*, 2006, p. 7.

⁵ Gareau F., « The Discipline of International Relations », *op. cit.*, 1981, p. 782. J. Goormaghtigh attribue plus de légitimité à l'insularité des Etats-Unis du fait de leur statut de superpuissance (Goormaghtigh John, « International Relations as a Field of Study in the Soviet Union », in Keeton George W., Schwarzenberger Georg, (eds), *The Year Book of World Affairs*, Londres, Steven & Sons, 1974, p. 250).

⁶ Friedrichs J., *European Approaches*, *op. cit.*, 2004, p. 32. Cette idée de distance réciproque entretenue par les RIF est réitérée dans Friedrichs J., Wæver O., « Western Europe », *op. cit.*, 2009.

internationalistes français majeurs ne conçoivent pas le fait de participer aux, et de contribuer à façonner les, débats théoriques centraux en vogue dans la discipline, comme constituant le noyau dur de leur activité »¹.

Les internationalistes étrangers font reposer leurs opinions sur plusieurs éléments. Ils apprécient d'abord l'ampleur de la reconnaissance d'auteurs français à l'étranger, qu'ils fixent proche de zéro : « For most American scholars, Raymond Aron is undoubtedly the best known - perhaps the only known - French writer on international relations »² ; « probably the only French scholar known to the broader international public is the late Raymond Aron »³. D'autres personnalités comme Pierre Renouvin et Marcel Merle « [are] hardly known abroad », en particulier Merle qui « n'a pas connu une large diffusion internationale, même en anglais »⁴.

L'étude statistique du marché des périodiques est un autre indicateur d'importance. H. Breitenbauch a réalisé une enquête croisée des productions françaises et scandinaves dans les principales revues de RI⁵ et propose deux types de comparaison, qui conduisent aux mêmes

¹ Breitenbauch H., *International Relations in France*, *op. cit.*, 2008, p. 34 (traduit par D. Battistella). Voir aussi Hopmann T., « French Perspectives on International Relations », *op. cit.*, 1994, p. 70.

² Lyons G. M., « The French Connection », *op. cit.*, 1982, p. 136.

³ Friedrichs J., *European Approaches*, *op. cit.*, 2004, p. 29.

⁴ Friedrichs J., *European Approaches*, *op. cit.*, 2004, p. 30 ; Groom A., « Les relations internationales en France », *op. cit.*, 2002, p. 111.

⁵ Voir Breitenbauch H., *International Relations in France*, *op. cit.*, 2008, p. 19, 22-23, 100-109 et 231-232. Quelques mots sur sa méthodologie : souhaitant accéder aux revues constitutives de la discipline des RI, Breitenbauch a sélectionné les treize premières revues apparaissant dans la catégorie « RI » du *Journal Citation Report* (de 2005) en recoupant les deux classements de l'*impact factor* et du *total cites*. Les treize revues sont : *European Journal of International Relations (EJIR)*, *Foreign Affairs (FA)*, *International Affairs (IA)*, *International Organization (IO)*, *International Security (IS)*, *International Studies Quarterly (ISQ)*, *Journal of Common Market Studies (JCMS)*, *Journal of Conflict Resolution (JCR)*, *Journal of Peace Research (JPR)*, *Review of International Studies (RIS)*, *Survival*, *Washington Quarterly (WQ)*, *World Politics (WP)*. Concernant la « nationalité » des auteurs, Breitenbauch l'établit sur la base de leur entité de rattachement, qui doit donc être française ou scandinave, et non de leur état civil (pour une justification pertinente de ce choix, voir Wæver O., 1998, précité, p. 696-700). Un bémol selon nous : Breitenbauch a exclu les articles produits par des auteurs non « international social scientists », tel le journaliste français André Fontaine nommément cité. Si la justification n'est pas discutable (il s'agit, pour résumer, de la distinction entre universitaires et praticiens, couplée à la distinction entre internationalistes et internistes), elle vient en contradiction avec le choix de ne pas exclure les revues non- ou semi-académiques, à savoir tout de même quatre revues sur les treize retenues, que l'auteur qualifie de revues *policy-oriented* (*FA*, *IA*, *Survival*, *WQ*). De même, lorsqu'il se met en quête de revues accueillant massivement des articles français de

conclusions : des résultats « bruts » par une comparaison immédiate des statistiques obtenues, et des résultats « pondérés » par le « potentiel de publication » de chaque communauté.

D'abord les résultats bruts : sur les 10905 articles recensés, 131 ont été écrits par des français, 364 par des scandinaves, sachant que la Scandinavie devance la France de manière constante (plusieurs périodes sont distinguées). Breitenbauch affine ensuite ses résultats de plus en plus. Premièrement, il notifie la présence de la revue scandinave *Journal of Peace Research (JPR)*, alors qu'il n'y a pas de contrepartie française ou même francophone parmi les treize revues retenues. Si l'on évince *JPR*, la France se montre en tête pour la première période (1965-1974), mais la Scandinavie lui passe devant dès la deuxième période (1975-1984), pour prendre une avance très confortable sur les deux dernières périodes (1985 à 2004). Deuxièmement, la communauté scandinave devance largement la communauté française dans les deux plus récentes revues européennes (*EJIR* et *RIS*). Troisièmement, Breitenbauch soulève la question de la distinction entre revues *policy-oriented* et revues *theory-oriented*. Si l'on exclut les premières, la Scandinavie multiplie par dix son avance sur la France¹.

Au total, on ne trouve aucun signe d'amélioration dans le temps de la proportion d'articles français, quelle(s) que soi(en)t la/les revue(s) ajoutée(s) ou retirée(s). A l'inverse, si la contribution totale scandinave diminue dans les dernières périodes, elle augmente si l'on retire *JPR* pourtant scandinave, ce qui montre que les scandinaves se sont de plus en plus intégrés dans la communauté internationaliste globale (de même, leur présence décroissante dans leur propre revue, *JPR*, signifie que celle-ci s'ouvre de plus en plus aux étrangers)².

Passons aux résultats « pondérés » : pour obtenir le « potentiel de publication » de chaque communauté, Breitenbauch utilise deux variables de pondération qui sont les volumes de population et de PIB respectifs des pays comparés³. Dans les deux cas, la France obtient un

relations internationales, Breitenbauch se tourne vers la *Revue française de science politique* et *Politique étrangère*. D'un côté la première n'est pas une revue internationaliste, de l'autre la seconde est réputée être une revue semi-académique. Exclure André Fontaine, diplômé en histoire et en droit public, auteur d'une *Histoire de la guerre froide* lue par plusieurs générations d'universitaires, et écrivant dans une revue académique telle que *IO* (c'est pour cette raison que son cas a été soulevé) mais, notamment, prendre en compte des universitaires aux profils aussi variés que ceux ayant écrit dans *Politique étrangère* fragilise donc la démonstration de Breitenbauch.

¹ En moyenne, par période, on décompte 88 auteurs scandinaves contre 13 français.

² En moyenne, par période, la France contribue pour 1 à 1,5% du total des articles, la Scandinavie pour 3 à 4,5%.

³ Pour notre part, nous estimons que les variables choisies sont trop exogènes. Il aurait sans doute été plus rigoureux de choisir des variables touchant aux moyens humains et économiques de l'enseignement supérieur, ou encore plus strictement de l'enseignement supérieur en sciences sociales (par exemple le nombre de doctorants,

montant environ trois fois plus élevé que ceux de la Scandinavie. Breitenbauch estime donc que la contribution française dans les treize revues aurait pu être environ trois fois plus élevée que la contribution scandinave. Relativement à sa situation démographique et économique, les résultats de la France se montrent donc encore plus médiocres. La France aurait pu se voir comptabiliser plus de 1000 articles, mais elle n'en a que 113, soit seulement 12% du potentiel envisageable. Plus encore, si l'on retire les revues *policy-oriented*, le résultat de la France est alors vingt fois inférieur au résultat potentiel. La conclusion est donc toujours la même : le degré de visibilité des RIF au cœur du marché global des périodiques est dérisoire.

Nous allons maintenant approfondir notre enquête en deux temps, l'un relatif au *degré de visibilité* des RIF à l'étranger, l'autre relatif au *degré d'ouverture* des RIF envers l'étranger¹. En effet, en soubassement d'une absence de visibilité des RIF, peut-on constater une réelle absence de volonté des RIF de s'ouvrir aux travaux et communautés étrangères ? Nous allons voir que si les indices ne manquent pas pour confirmer l'absence de visibilité, la donne change concernant l'absence d'ouverture. Il s'avère que plusieurs marqueurs incitent à infirmer les idées d'*auto-suffisance* et d'*auto-isolement* qui ont été soutenues par certains observateurs précédemment cités.

Le premier révélateur d'une *visibilité* se trouve dans la dimension internationale acquise par les canaux de diffusion, dont les principaux sont les périodiques académiques². Aucune revue française, ou même francophone, encore moins de langue française, n'est hébergée dans un pays étranger³, aucune ne pratique la rotation à intervalle régulier des comités éditoriaux dans diverses zones géographiques⁴, aucune n'est publiée par un éditeur étranger⁵, aucune ne fait l'objet d'une publicité dans les stands de promotion des congrès internationaux ni, plus décisivement, n'est indexée dans des bases de données spécialisées et étrangères. C'est en particulier le cas du *Social Science Citation Index* sur lequel s'appuie l'*Institute for Scientific*

d'enseignants et de chercheurs, ou la part allouée par l'Etat au budget des institutions académiques concernées). La pondération effectuée par Breitenbauch demeure néanmoins suggestive.

¹ Jusqu'à présent, nous avons pour seul objectif de recenser les propos émis et les indices soulevés par les observateurs étrangers.

² Voir Ahmed Michaux Bellaire F., « Les revues francophones de RI », *op. cit.*, 2013, p. 1131.

³ Par exemple, *IO* est actuellement hébergée au *Munk Centre* de l'Université de Toronto.

⁴ Rotation notamment pratiquée par *IO* et *RIS*.

⁵ Les revues étasuniennes *IO*, *WP* et *International Theory* sont publiées par la maison d'édition britannique *Cambridge University Press*.

Information pour proposer son *Impact Factor Ranking*. Avec H. Breitenbauch, nous notons par contre la présence de deux revues publiant dans leur langue(s) native(s) : une revue en langues scandinaves (*Internasjonal Politikk*, qui publie des articles écrits en danois, norvégien et suédois) et une revue en langue allemande (*Internationale Politik*). Sur un plan plus informel : un site web tel que *irtheory.com*, qui référence une foule de périodiques de tout type et de tout pays, ne mentionne qu'un seul périodique français, *Le Monde diplomatique* ; lequel n'est pas un périodique académique alors qu'à l'inverse, l'ensemble des revues académiques anglophones en RI sont listées. Le *TRIP survey* va dans le même sens puisqu'aucune revue française (ou francophone) n'apparaît dans le classement des vingt premières « revues qui ont publié les articles les plus influents »¹. Notons que sur la base des classements propres à chaque communauté nationale, une revue française apparaît. Mais d'une part, il s'agit, à nouveau, du *Monde diplomatique*, d'autre part, cette dernière revue est exclusivement mentionnée par les communautés d'Amérique Latine (Argentine, Brésil, Colombie et Mexique)².

La profusion des données fournies par le *TRIP survey* nous donne ensuite les informations suivantes. Un seul éditeur français trouve sa place parmi les vingt premiers (Les Presses de Sciences Po, classées 19^e et obtenant un score insignifiant au vu des meilleurs scores). Plus significatif, aucun auteur français ou francophone n'apparaît dans les trois classements proposés des auteurs les plus remarquables ou les plus remarquables³. Enfin, un seul programme d'enseignement, et donc une seule institution universitaire française, figurent parmi

¹ Voir notamment le dernier *TRIP survey* (2011-2012), qui a sondé les universitaires de vingt pays. Sauf mention explicite, les références à venir proviendront toujours de cette dernière édition (https://www.wm.edu/offices/itpir/documents/trip/trip_around_the_world_2011.pdf).

² *Ibid.*, p. 53. De ce fait, la présence du *Monde diplomatique* ne vient pas au soutien d'une visibilité des RIF au cœur de la communauté globale des RI mais au soutien d'une relative visibilité au sein d'autres communautés périphériques ; elle illustre la connexion qui s'est établie il y a quelques années entre l'Amérique Latine et une mouvance universitaire idéologiquement engagée, en particulier au travers de l'école de la dépendance et plus généralement au travers des travaux qualifiés alors de « tiers-mondistes », mouvance largement alimentée par des francophones ou par des francophiles (Samir Amin, Arghiri Emmanuel, ou encore Fernando Henrique Cardoso et André Gunder Frank).

³ Ces trois classements portent sur « les meilleurs travaux en RI durant les vingt dernières années » ; « les travaux ayant eu le plus d'influence en RI durant les vingt dernières années » ; « les travaux en RI les plus intéressants durant les cinq dernières années ».

les deux classements proposés en la matière : Sciences Po Paris figure à la quinzième place du classement des meilleurs masters « professionnalisant »¹.

Autant les revues que les auteurs, éditeurs et établissements qui représentent les RIF disposent d'une dimension et d'une visibilité internationale à nouveau proche de zéro. Mais cela n'induit pas nécessairement que les internationalistes français se soient volontairement isolés des circuits internationaux. L'absence de visibilité est un constat bivalent : il peut signifier strictement une absence de projection à l'étranger comme signifier l'absence de toute interaction avec l'étranger. Il nous faut distinguer entre un processus de projection des RIF à l'étranger et un processus réciproque de projection des RI étrangères en France, le tout composant alors les deux faces d'un processus global d'interaction. Or nous identifions plusieurs éléments à même de montrer que seul le processus de projection fait véritablement défaut.

Quel est le degré d'ouverture des revues françaises ? Quelle part représente l'étranger dans leurs activités ?² Prenons d'abord les comités de direction (comités de rédaction et comités scientifiques)³. Sur ce point, les revues françaises ne sont pas moins « internationales » que les revues anglophones, au contraire. Ce n'est pas tant l'ampleur du nombre d'étrangers qui serait remarquable, c'est plutôt que cette ampleur n'est pas inférieure à celle des revues anglophones⁴. La situation des RIF est ici loin de l'idée d'une communauté fermée sur elle-même. Peut-être que les français ne « sortent pas » des RIF, mais l'étranger peut y « entrer ».

D'autant que l'on tire les mêmes conclusions d'une enquête sur le nombre de contributeurs étrangers dans les revues françaises⁵. Le contenu des revues révèle une dimension internationale plus prononcée que celle des instances de direction, qui est toujours allée

¹ Ces deux classements portent sur « les meilleurs programmes de troisième cycle en RI pour poursuivre une carrière universitaire » et « non universitaire (*policy career*) ».

² Le critère de détermination d'un « étranger » et d'un « français » est toujours celui du lieu d'exercice et non celui de l'état civil.

³ Ahmed Michaux Bellaire F., « Les revues francophones de RI », *op. cit.*, 2013, p. 1131-1133.

⁴ Deux nuances à noter, qui ressemblent à ce que les organismes de sondage nommeraient des variables de redressement. Premièrement, les communautés anglophones sont les communautés les plus attractives, elles revêtent la dimension internationale la plus élevée ; elles n'ont donc pas pour objectif prioritaire d'ouvrir leurs instances de direction aux étrangers. Deuxièmement, toujours du fait de leur attractivité, les communautés anglophones sont celles qui accueillent le plus d'étrangers, lesquels deviennent alors « résidents » et ne sont pas comptés comme étrangers lorsqu'ils siègent dans des comités de revue.

⁵ *Ibid.*, p. 1131 et 1134-1136.

grandissante dans le temps. De leur côté, les revues anglophones n'accueillent pas plus d'étrangers que leurs homologues françaises, et leur évolution prend la forme d'une stagnation.

Le *TRIP survey* nous fournit une autre donnée pertinente : le nombre de langues « maîtrisées » par chaque communauté nationale. La France figure en très bonne place en obtenant la huitième place parmi vingt communautés pour la compréhension de deux langues (37% des répondants français), et la cinquième place pour la compréhension de trois langues (24% des répondants français)¹. Les internationalistes français figurent pareillement en bonne place concernant l'utilisation dans leurs enseignements de supports bibliographiques en langue étrangère². Pour le cas précis de cours d'« Introduction aux RI » : 27% des auteurs sont français, ce qui donne donc 73% d'auteurs étrangers dont 43% d'étasuniens³.

Notons par contre, et c'est un indicateur important, que seuls 17% des sondés (parmi les universitaires en poste en France) n'ont pas choisi la France comme étant leur « pays d'origine ». La communauté des RIF obtient là le quatrième score le plus faible⁴. En comparaison, la proportion d'étrangers est de 24% aux Etats-Unis, 40% au Canada, 49% au Royaume-Uni, entre 33 et 45% dans les pays scandinaves. Ici, les RIF montrent un fort signe de fermeture aux étrangers, mais ce seul indice ne suffit pas à lui seul à faire prévaloir l'idée d'une communauté française cloîtrée sur elle-même comme certains propos rapportés le suggéraient.

¹ La langue native n'est pas comptabilisée. Les pourcentages respectifs pour la maîtrise de deux puis trois langues sont les suivants : 26 et 14% pour la moyenne de l'ensemble des communautés, 22 et 9% pour les Etats-Unis, 23 et 12% pour le Royaume-Uni, 27 et 12% pour le Canada, entre 29 et 51% (deux langues) puis entre 21 et 47% (trois langues) pour les communautés scandinaves. Hormis ces dernières, aucune communauté d'importance ne fait mieux que la France.

² 93% des français ont répondu « souvent », ce qui constitue le cinquième pourcentage le plus élevé parmi les vingt communautés ; et aucun français n'a répondu « jamais », alors même que cette réponse a été choisie au sein de dix communautés. La réponse « souvent » fut choisie par 27% des étasuniens (pour 20% de « jamais »), par 38% de britanniques (pour 21% de « jamais »), par 40% des canadiens (pour 11% de « jamais »), et par 89 à 100% des scandinaves (pour une quasi-totale absence de « jamais »). A nouveau, la France est devancée par les communautés scandinaves, mais les autres communautés d'importance accusent un fort retard.

³ La proportion d'autres étrangers utilisés est de 29% aux Etats-Unis, de 73% au Royaume-Uni (dont 40% d'auteurs étasuniens), de 77% au Canada (dont 42% d'auteurs étasuniens), et entre 58 et 89% pour les scandinaves (dont 27 à 51% d'auteurs étasuniens).

⁴ Les communautés les plus hermétiques dans ce domaine sont, par ordre décroissant, Israël, la Turquie, l'Argentine puis la France.

Dès lors, puisque les RIF ne font pas preuve d'une fermeture de principe aux travaux et auteurs étrangers, bien au contraire, comment expliquer alors leur isolement et leur manque de visibilité ? Seraient-ce les autres communautés qui feraient preuve d'indifférence ? Nous avons vu dans l'introduction que ce n'était pas le cas (exception faite des RI étasuniennes hermétiques de manière générale). Deux réponses sont alors envisageables, qui sont certainement cumulatives. Soit l'ouverture générale des RIF n'est en réalité pas portée de manière décisive par ses chefs de file. Soit nous sommes en présence d'une incompatibilité profonde, « incommensurable » pourrait-on dire, entre les pratiques et standards de chacun, à tel point que le dialogue entre les travaux français et étrangers s'avère paralysé et donc réduit à sa portion congrue ; à cet égard, la production et les postures intellectuelles des chefs de file, s'avèreraient à nouveau décisives.

Après avoir assis le constat de la faiblesse des RIF, nous allons entreprendre son explication et raisonner à présent en termes de facteurs et non plus d'indices même si les uns et les autres se recourent largement.

Section 1.2 Premiers éléments d'explication et nouvelles hypothèses

1.2.1 Un faisceau de facteurs admissibles

Facteurs de marginalité interne

Le premier facteur invoqué est celui de la « masse critique », que la communauté internationaliste française n'a jamais atteinte¹. C'est un argument de poids : sans masse critique, il est bien difficile de développer de manière fructueuse et pérenne un domaine académique. En outre, le processus d'obtention d'une masse critique reste indécis. Pour être attractif et ainsi augmenter ses effectifs, un domaine a tout intérêt à être déjà solidement ancré dans le paysage académique. Mais pour améliorer son ancrage, un domaine de recherche se doit d'être déjà attractif. Pour caricaturer : sans ancrage solide, pas d'attractivité, mais sans attractivité, pas d'ancrage solide.

Le deuxième facteur est celui de la rigidité du système universitaire français. Il s'agit de la critique du « départementalisme » dont souffrent les structures universitaires². Celui-ci bloque tout autant *l'ajout* de nouveaux domaines dans les cursus que *la coordination* entre plusieurs cursus existants (en particulier par la création de « structures-passerelles » comme les Instituts universitaires). C'est une critique classique puisqu'elle est émise, pour ce qui concerne l'étude académique de l'international, depuis au moins quatre-vingts ans. Et il est intéressant de noter que jusqu'au début des années cinquante, les universitaires croyaient volontiers que cette inertie institutionnelle allait être surmontée. Pour Jacques Lambert, en 1937, elle est en

¹ Voir notamment Smouts M.-C., « The Study of International Relations in France », *op. cit.*, 1987, p. 284 ; Smouts M.-C., « Les relations internationales en France », *op. cit.*, 2002, p. 85 ; Chillaud M., « International Relations in France », *op. cit.*, 2009, p. 241 ; Cornut J., « “Des RI françaises en émergence ?” », *op. cit.*, 2013, p. 305.

² Voir notamment Lambert Jacques, « Les Relations internationales », in Bouglé C., *Les Sciences sociales en France.*, *op. cit.*, 1937, p. 302-323 ; Renouvin Pierre, « La contribution de la France à l'étude des relations internationales », in *La science politique contemporaine*, *op. cit.*, 1950, p. 578-592 ; Chapsal Jacques, « The teaching of International Relations in France », in Goodwin G., *University Teaching of International Relations*, *op. cit.*, 1951, p. 84-94 ; Derriennic Jean-Pierre, Moisi Dominique, « France », in *International studies in six European countries*, *op. cit.*, 1976, p. 37-66 ; Roche J.-J., « L'enseignement des relations internationales en France », *op. cit.*, 2002 ; Chillaud M., « International Relations in France », *op. cit.*, 2009.

passé de l'être par l'Université elle-même¹. Pour Pierre Renouvin, en 1950, « cette lacune est sur le point d'être comblée, car la "Sixième section" de l'École pratique des hautes études, dont la fondation est toute récente, a prévu dans son programme l'étude des relations internationales »². Pour Jacques Chapsal, en 1951, c'est la souplesse d'une autre nouvelle institution, l'Institut d'études politiques de Paris, qui doit y remédier. Force est de constater qu'aucune institution, y compris celles dérogatoires à l'Université proprement dite, n'a réglé le problème puisque, encore au XXe siècle, la rigidité institutionnelle est déplorée. Et de nos jours, les observateurs contemporains ne nous font même plus partager leur conviction d'une issue positive ; au contraire, ils signalent une autre marque de rigidité « à la française », celle relative aux titres professionnels : agrégé, maître de conférences, chercheur au CNRS, entre autres³.

Le troisième facteur est celui du manque de moyens, plus fondamentalement du manque de financements⁴. Ici comme ailleurs, le manque de soutien financier paralyse l'initiative, au niveau individuel comme au niveau collectif, au niveau de l'enseignement comme à celui de la recherche. Du simple défraiement de mission⁵ à la mise en place d'un nouveau département de recherche⁶, l'argent manque. Ce faisant, d'où provient cette impécuniosité ? Trois sources de financement sont principalement visées, qui représentent autant de causes. La première cause réside dans le fait que les universités sont assujetties à un financement public bien moins dispendieux que les fonds privés dont bénéficient par exemple les structures académiques anglophones⁷. La deuxième cause a trait au manque de communication et d'interaction entre les universitaires et les pouvoirs publics, lesquels ne sont guère incités à débloquer des crédits pour des projets académiques⁸. La dernière cause est l'absence d'organismes philanthropiques

¹ Lambert J., « Les Relations internationales », *op. cit.*, 1937, p. 319-322.

² Renouvin P., « La contribution de la France à l'étude des relations internationales », *op. cit.*, 1950, p. 592.

³ Chillaud M., « International Relations in France », *op. cit.*, 2009, p. 241.

⁴ Voir notamment Derriennic J.-P., Moisi D., « France », *op. cit.*, 1976 ; Ragaru N., « L'état des relations internationales en France », *op. cit.*, 2002 ; Roche J.-J., « L'enseignement des relations internationales en France », *op. cit.*, 2002 ; Smouts M.-C., « Les relations internationales en France », *op. cit.*, 2002.

⁵ Smouts M.-C., « Les relations internationales en France », *op. cit.*, 2002, p. 87.

⁶ Derriennic J.-P., Moisi D., « France », *op. cit.*, 1976, p. 38, qui associent en fait les problèmes de rigidité institutionnelle et de manque de financement comme facteurs de l'échec de l'établissement de départements de recherche consacrés à l'international.

⁷ Voir notamment Ragaru N., « L'état des relations internationales en France », *op. cit.*, 2002.

⁸ Notons qu'il s'agit là de dénoncer des torts partagés. Voir notamment Derriennic J.-P., Moisi D., « France », *op. cit.*, 1976 ; Roche J.-J., « L'enseignement des relations internationales en France », *op. cit.*, 2002.

et de laboratoires d'idées véritablement privés et institutionnalisés : « Les fondations et les *think tanks* nous manquent terriblement. Ils ne font pas, hélas, partie de notre culture »¹.

Avec le quatrième facteur, nous nous dirigeons maintenant vers des facteurs plus épistémiques et intellectuels. A maintes reprises, les observateurs ont eu l'occasion de souligner le problème de l'influence et donc de la domination, proactives ou latentes, de la communauté des juristes². Selon M. Merle, les « recherches de science sociale ont souffert trop longtemps, en France du moins, de la prédominance du point de vue juridique »³. M.-C. Smouts regrette elle aussi « l'omniprésence des juristes. Certains d'entre eux se disent internationalistes sans avoir toujours pleinement accompli leur reconversion à l'international. Ils dirigent même parfois des thèses de relations internationales dans lesquelles il n'est à aucun moment question de science politique »⁴. En 2013, l'idée subsiste que les « politistes souffriraient encore aujourd'hui de la compétition des juristes »⁵.

Le cinquième facteur correspond aux comportements, aux pratiques et même aux traditions, qui nuiraient, hier comme aujourd'hui, à l'instauration d'un climat de travail en collectivité - et non pas forcément collectif - qui soit sain, bienveillant et stimulant pour chacun. Luttés entre mandarins, « querelles de chapelles », rivalités institutionnelles, « traditions académiques perverses », autant de conflits de pouvoir qui affaibliraient pour de mauvaises raisons le développement des RI en France⁶. Plus intéressantes, selon nous, sont les remarques sur la pratique de la citation. « Le refus de la citation est l'une des manifestations les plus évidentes de cet esprit d'exclusion qui prévaut parmi les internationalistes. En effet, derrière le goût immodéré pour les références anglaises, se cache le refus du dialogue entre pairs et la volonté d'imposer une approche dominante »⁷. Pour M.-C. Smouts, « cultiver l'art de la

¹ Smouts M.-C., « Les relations internationales en France », *op. cit.*, 2002, p. 87.

² Voir notamment Merle Marcel, « Charles de Visscher - Théories et réalités en droit international public », *Revue française de science politique*, Vol. 5, No 3, 1955, p. 661-662 ; Constantin F., « Le monde existe », *op. cit.*, 1999 ; Smouts M.-C., « Les relations internationales en France », *op. cit.*, 2002 ; Cornut J., « "Des RI françaises en émergence ?" », *op. cit.*, 2013.

³ Merle M., « Charles de Visscher », *op. cit.*, 1955.

⁴ Smouts M.-C., « Les relations internationales en France », *op. cit.*, 2002, p. 86.

⁵ Cornut J., « "Des RI françaises en émergence ?" », *op. cit.*, 2013, p. 311.

⁶ Voir notamment Constantin F., « Les relations internationales dans le champ scientifique français », *op. cit.*, 2002 ; Roche J.-J., « L'enseignement des relations internationales en France », *op. cit.*, 2002 ; Smouts M.-C., « Les relations internationales en France », *op. cit.*, 2002 ; Chillaud M., « International Relations in France », *op. cit.*, 2009.

⁷ Roche J.-J., « L'enseignement des relations internationales en France », *op. cit.*, 2002, p. 107.

citation » n'est tout simplement pas un trait français, « nous ne savons pas pratiquer l'admiration mutuelle »¹.

Au total, beaucoup de handicaps, mais tout de même peu de responsabilités : « The regularity with which the political authorities, as well as IR scholars, blame the system of research and teaching of IR is only equalled by the consistency in which nothing is done »².

Facteurs de marginalité externe

Quels sont les facteurs invoqués pour expliquer le statut externe des RIF ?³ Le premier facteur est celui de la langue⁴. La langue de référence en RI, au sein de la communauté internationaliste globale, est l'anglais, ce qui favorise par définition les travaux d'auteurs dont c'est la langue native. Mais au-delà de ce problème, les français montreraient de toute façon une réticence à la pratique de l'anglais.

Le deuxième facteur est l'absence des français dans les grands congrès internationaux, lieu privilégié d'intégration. Ce qui était un indice devient là un facteur dès lors que les motifs de cette absence ne tombent pas sous la responsabilité de l'universitaire. Car l'absence à ces rassemblements internationaux serait en grande partie un corollaire du manque de financement⁵ et de la rigidité administrative française : « L'organisation de l'enseignement supérieur en France, qui interdit à un enseignant-chercheur, soucieux de ne pas perturber une année universitaire déjà réduite, de s'absenter pour participer aux grand-messes de la profession, alors même que les années (ou semestres) sabbatiques sont loin d'être entrées dans les mœurs »⁶.

Le troisième facteur, comme les suivants, met par contre en évidence un choix délibéré des acteurs des RIF. Nous l'avons déjà aperçu, la communauté internationaliste française accorderait peu d'intérêt aux travaux étrangers, s'isoleraient volontairement, ce qui obérerait finalement tout processus d'intégration dans la communauté internationaliste globale. M.-C. Smouts présente bien cet état de fait : « Alfred Grosser qui a dirigé le programme international

¹ Smouts M.-C., « Les relations internationales en France », *op. cit.*, 2002, p. 85.

² Chillaud M., « International Relations in France », *op. cit.*, 2009, p. 241.

³ Il va sans dire que la situation interne constitue un facteur externe, et inversement.

⁴ Voir notamment Roche J.-J., « L'enseignement des relations internationales en France », *op. cit.*, 2002, p. 101 ; Smouts M.-C., « Les relations internationales en France », *op. cit.*, 2002, p. 87 ; Chillaud M., « International Relations in France », *op. cit.*, 2009, p. 241.

⁵ Smouts M.-C., « Les relations internationales en France », *op. cit.*, 2002, p. 88.

⁶ Roche J.-J., « L'enseignement des relations internationales en France », *op. cit.*, 2002, p. 101.

à l'Institut d'études politiques de Paris pendant des années, [...] s'intéressait peu à la prise de décision ou aux grandes écoles de pensée américaines ». Plus généralement le « cheminement [des RIF] est resté très classique, très hexagonal. [Les RIF ont] manqué d'ouverture sur l'extérieur ». Dès lors, « pour l'essentiel, la discipline des relations internationales en France est restée déconnectée des débats qui agitaient le monde anglosaxon à la même époque »¹. Et finalement, l'absence aux grands rassemblements internationaux relèverait aussi d'un choix délibéré : les RIF, « du fait de [leur] refus initial d'intégrer les problématiques américaines, [sont] souvent restée[s] à l'écart du réseau des colloques internationaux »². Néanmoins, nous avons également déjà vu que cette absence de volonté ne relèverait pas tant d'un refus d'ouverture que d'une incompatibilité. Ce qui constitue le facteur suivant.

C'est principalement H. Breitenbauch qui a systématisé ce quatrième facteur³ : il défend la thèse d'une marginalité des RIF sur la scène académique internationale sur la base d'une incompatibilité entre les pratiques et standards des RIF - et des sciences sociales françaises en général - et les pratiques et standards anglophones - ayant cours en RI et, à nouveau, dans les sciences sociales en général⁴.

Le cinquième facteur n'est pas sans rapport avec le précédent. A la place d'une incompatibilité structurelle telle que défendue par Breitenbauch, il s'agirait plutôt de souligner une incompatibilité historiquement forgée, c'est-à-dire reposant sur une absence de cohérence,

¹ Smouts M.-C., « Les relations internationales en France », *op. cit.*, 2002, p. 84.

² Roche J.-J., « L'enseignement des relations internationales en France », *op. cit.*, 2002, p. 105.

³ Voir aussi Ahmed Michaux Bellaire F., « Les revues francophones de RI », *op. cit.*, 2013.

⁴ La démonstration de Breitenbauch met en évidence le rôle joué par l'héritage intellectuel et symbolique propre à la culture politique française, héritage qui se matérialise dans la pratique de la dissertation et des « idéaux politico-esthétiques » qu'elle représente et véhicule. Or, la dissertation, en tant que procédé spécifique de raisonnement et d'argumentation, diffère tellement des standards de la pratique scientifique telle qu'elle s'est imposée sur le marché mondial des RI, que les RI françaises se sont retrouvées déconnectées des standards dudit marché et en ont été par extension largement exclues. L'étude de H. Ø. Breitenbauch focalise sur la forme (les techniques de présentation, de raisonnement et de démonstration qui sont au service des propositions théoriques) plus que sur le contenu (les propositions théoriques en elles-mêmes). Elle consiste en une « sociologie politique des genres littéraires » ou une « sociologie politique des formes d'expression », ce qui l'a conduite sur le terrain de la *culture politique* d'une nation comme facteur d'influence d'une production théorique nationale en RI. Voir Breitenbauch H., *International Relations in France*, *op. cit.*, 2008, p. 26 et 230, puis les développements de fond dans les chapitres 2 et 4. H. Breitenbauch s'intéresse, au-delà du cas français, au rôle joué par la culture politique nationale dans les traits caractéristiques d'une production théorique. Il a auparavant étudié le cas danois (voir l'article précité co-écrit avec A. Wivel).

d'unité par-delà la diversité, des travaux français pris comme un tout. Cette vision d'une communauté française « éclatée » rejoint bien sûr le facteur des conflits de pouvoir¹. Mais il est possible de pointer le doigt sur une problématique spécifique, celle d'un problème de filiation des travaux entre les générations successives d'internationalistes français². Et ce problème nuirait directement à la projection des RIF à l'étranger³.

Avec H. Breitenbauch, nous venons d'introduire des observations en provenance de l'étranger. Sur ce plan d'une incompatibilité d'ordre substantiel, il est suivi par plusieurs auteurs⁴. De manière générale, il faut mettre en avant le fait que pour l'observateur étranger, la ou les cause(s) du statut externe déficient des RIF sont d'ordre substantielles. Elles sont à chercher dans la production scientifique même des internationalistes français, et non dans les conditions et moyens de cette production scientifique ; les voies étrangères n'ont quasiment jamais mis en avant des facteurs d'ordre matériel et institutionnel⁵.

1.2.2 Un faisceau de facteurs non décisifs

Des facteurs surmontables

Que retenir de cet ensemble de facteurs ? Nous estimons que, soit ils ne sont pas corroborés, soit ils n'emportent pas avec eux une explication décisive. La plupart des facteurs

¹ Voir notamment Constantin F., « Le monde existe », *op. cit.*, 1999 ; Constantin F., « Les relations internationales dans le champ scientifique français », *op. cit.*, 2002 ; Roche J.-J., « L'enseignement des relations internationales en France », *op. cit.*, 2002 ; Chillaud M., « International Relations in France », *op. cit.*, 2009 ; Battistella D., « Les relations internationales en France », *op. cit.*, 2012 ; Battistella D., « La France », *op. cit.*, 2013 ; Cornut J., « “Des RI françaises en émergence ?” », *op. cit.*, 2013.

² Voir Battistella D., « Les relations internationales en France », *op. cit.*, 2012 ; Battistella D., « La France », *op. cit.*, 2013. Voir aussi Chillaud M., « International Relations in France », *op. cit.*, 2009 ; Cornut J., « “Des RI françaises en émergence ?” », *op. cit.*, 2013.

³ Battistella D., « La France », *op. cit.*, 2013, p. 176.

⁴ Voir notamment Waever O., « The Sociology of a Not So International Discipline », *op. cit.*, 1998 ; Friedrichs J., *European Approaches*, *op. cit.*, 2004.

⁵ On ne trouve trace dans leurs écrits que du facteur de la masse critique : Groom A., « Les relations internationales en France », *op. cit.*, 2002 ; Giesen K.-G., « France and other French-speaking countries », *op. cit.*, 2006.

proposés sont insuffisants car, d'une manière ou d'une autre, ils sont soit invalides soit surmontables. Quelques points de comparaison avec d'autres communautés vont nous être utiles, de la même manière que nous l'avons fait pour nuancer la thèse d'un manque d'ouverture des RIF envers l'étranger.

Prenons la masse critique, qui n'est pas atteinte par les RIF. C'est bien sûr une réelle difficulté, mais combien de domaines de recherche l'ont affrontée, qui ont fini par devenir des disciplines ou des branches disciplinaires entièrement reconnues comme telles ? De toute façon, il est une donnée de nature à neutraliser ce facteur, une donnée fournie par le *TRIP survey*. Nous avons dit auparavant que la France possédait le plus faible taux de participation, et occupait seulement la huitième place en nombre brut de répondants. Il est utile d'ajouter qu'en nombre de personnes *sollicitées*, la France occupe le cinquième rang parmi les vingt pays sondés. On lit dans cette information que la France est numériquement dans le top 5 des communautés internationalistes nationales. Avec 276 universitaires sollicités pour participer à l'enquête, elle est en réalité sixième, mais l'écart entre le cinquième, le sixième et même le septième, est tellement insignifiant que nous les posons tous trois comme étant cinquièmes *ex aequo*. Voici le top 10 : 3751 personnes sollicitées pour les Etats-Unis, 842 pour le Royaume-Uni, 488 pour le Canada, 456 pour la Turquie ; puis 280 pour l'Australie, 276 pour la France, 270 pour le Brésil ; puis 230 pour le Mexique, 104 pour la Suède, 93 pour le Danemark¹. Certes, près de la moitié des autres pays sondés n'oppose pas une forte adversité numérique du fait d'une population nationale elle-même réduite (surtout Singapour, mais aussi l'Irlande, Hong Kong, Israël, la Nouvelle-Zélande et les quatre pays scandinaves, tous à moins de dix millions d'habitants). Certes aussi, il manque à l'enquête des communautés nationales qui devanceraient peut-être la France (on pense spontanément à l'Allemagne, la Chine, la Russie, l'Inde). Mais ce qui nous importe, c'est de constater que la France « tient son rang » en termes d'effectif. Certes enfin, la question de la masse critique réside plus dans le rapport numérique des RIF avec les autres communautés académiques *françaises* plutôt qu'avec les autres communautés internationalistes de par le monde. Il n'empêche, quand on sait que le Canada réunit près de 500 internationalistes pour une population de 35 millions d'habitants, ou qu'à l'inverse le Brésil

¹ Nous avons pris pour habitude de traiter les quatre pays scandinaves comme une seule communauté. Selon cette règle, la Scandinavie prend seule la cinquième place avec 303 universitaires sollicités. De même pour le nombre de répondants, où la Scandinavie passe devant la France pour prendre la huitième place avec 185 répondants (contre 101 répondants français).

réunit autant d'internationalistes que la France alors que sa population lui est plus de trois fois supérieure, on ne peut qu'en conclure que tous les scénarios sont possibles. Le scénario qui se déroule en France ne saurait fondamentalement s'expliquer par le paramètre de la masse critique.

Prenons maintenant la langue de référence, qui n'est pas la langue native des français. Premièrement, la Scandinavie a surmonté cette barrière¹. Rien que pour ce fait même, le problème de la langue doit être évacué. Mais rappelons aussi qu'en dépit d'une langue commune, les rapports des RIF avec les autres communautés internationalistes francophones ne sont guère plus développés que ceux avec les communautés anglophones². Rappelons encore que le *TRIP survey* a révélé des français plus polyglottes que la moyenne, bien plus que les universitaires des trois principales communautés présidant aux destinées de la communauté internationaliste globale (Etats-Unis, Royaume-Uni, Canada). La langue étrangère est une barrière, mais les français figurent parmi les mieux formés pour l'enjamber. Reste la question de l'anglais en soi, qui ferait l'objet d'un rejet relativement volontaire en France. Certains français, peut-être, mais même ces derniers, à défaut de publier ou de converser en anglais, lisent inévitablement en anglais, de même que les revues académiques françaises sont désormais presque toutes bilingues³. La barrière de la langue est un faux problème⁴.

Que penser du manque de moyens ? Il est réel et s'impose chaque jour. Il s'impose chaque jour dans toutes les sphères ou presque de la société, et dans toutes les époques ou presque où il s'est agi de développer les sciences sociales. Pour parler bref, c'est un facteur convenu. La liste est infinie d'initiatives, académiques comme extra-académiques, qui ont su trouver le succès en dépit de moyens limités (nous parlerons par exemple dans cette étude des

¹ « Scandinavian are responsible for publishing the second largest English-language journal collection in Europe. It is clearly not a mystery that some French scholars regard Scandinavian as quasi-Anglo-Saxons [renvoi est fait à l'article de M.-C. Smouts de 1987] » (Jørgensen K., Knudsen T., *International Relations in Europe*, *op. cit.*, 2006, p. 4).

² Voir Ahmed Michaux Bellaire F., « Les revues francophones de RI », *op. cit.*, 2013, p. 1131-1136 ; Constantin F., « Les relations internationales dans le champ scientifique français », *op. cit.*, 2002, p. 90.

³ Ahmed Michaux Bellaire F., « Les revues francophones de RI », *op. cit.*, 2013.

⁴ Le choix de la langue de publication est par contre un tout autre problème. On peut consulter avec profit l'analyse réflexive menée par une communauté canadienne francophone spécifiquement insérée dans la problématique linguistique qui met en perspective l'anglais et le français : Grondin David, D'Aoust Anne-Marie, Racine-Sibulka Paul, « La discipline francophone des Relations internationales au Québec et au Canada : pistes de réflexion sur les enjeux et les dilemmes linguistiques liés au marché du travail », *Politique et Sociétés*, Vol. 31, No 3, 2012, p. 9-37.

difficultés financières de l'ancêtre de l'EHESS, la Sixième section de l'EPHE, et de l'ancêtre de l'IFRI, le CEPE)¹. Sur le cas particulier des organismes de nature philanthropique : mis à part les Etats-Unis et le fameux trinôme Carnegie-Ford-Rockefeller qui a répandu son assistance financière dans le monde entier et dans les secteurs les plus variés, nous ne lisons nulle part que d'autres pays sont - ou ont été - pourvus de telles fondations qui auraient particulièrement investi le secteur des études internationales. Concernant le Royaume-Uni, il faut bien distinguer entre *think tanks* et fondations, ou entre mécènes individuels et fondations². A l'échelle européenne, tous secteurs confondus, une récente enquête met en évidence la vitalité des fondations philanthropiques françaises et le peu de vitalité de leurs homologues britanniques, alors que c'est l'Allemagne qui se montre quantitativement la plus philanthrope d'Europe³.

Que penser ensuite des conflits de pouvoir ? Le conflit n'a bien sûr jamais empêché quoi que ce soit, surtout dans les sciences sociales - par exemple, le durkheimisme, et la sociologie avec lui, sont nés dans et par le conflit. Le conflit sert autant qu'il dessert, il représente pour nous un élément neutre, donc un non-facteur. D'autant qu'il faut distinguer entre conflit entre scientifiques et conflit d'ordre scientifique. Ce dernier, que l'on perçoit mieux sous le terme de « polémique », est une des mamelles de la science. Les désaccords et les débats contradictoires sont au fondement de l'activité et du progrès scientifique.

Disons un mot sur la critique du comportement autarcique. Notre développement sur le degré d'ouverture à l'étranger a déjà démontré que de telles critiques étaient inappropriées si elles s'appliquent aux RIF dans son ensemble. Une partie des RIF semble par contre rejeter un certain type de pratiques et de travaux qui ressortissent largement aux productions étasuniennes⁴. En outre, il faut rappeler que la communauté la plus hermétique, la plus centrée

¹ Du reste, « la recherche avec financement public est essentielle parce que le public permet de soutenir des recherches qui ne répondent pas aux effets de mode ou aux demandes de clients » (Smouts M.-C., « Les relations internationales en France », *op. cit.*, 2002, p. 86).

² Williams Andrew, « Why don't the French do Think Tanks ? : France faces up to the Anglo-Saxon superpowers, 1918–1921 », *Review of International Studies*, Vol. 34, No 1, 2008, p. 53.

³ Centre d'étude et de recherche sur la philanthropie, en partenariat avec l'Observatoire de la Fondation de France, *La philanthropie européenne ne connaît pas la crise*, Paris, avril 2015 : https://www.fondationdefrance.org/sites/default/files/atoms/files/cp_philanthropie_en_europe_def.pdf ; http://www.cerphi.org/wp-content/uploads/2011/05/panorama_de_la_philanthropie_en_europe.pdf (dernière consultation en février 2016).

⁴ Nous l'approfondirons bien sûr à plusieurs reprises dans notre étude.

sur elle-même, est la communauté étasunienne. Certes, c'est parce qu'elle peut se le permettre. Mais cela indique bien que le « parochialism » n'est pas un facteur explicatif par lui-même¹. Le *parochialism* étasunien ne fait pas obstacle à l'intérêt des étrangers, et il n'a jusqu'à présent jamais découragé ces derniers. Pour un même facteur, des scénarios différents existent donc, qui neutralisent au moins son caractère décisif. Il faut chercher ailleurs. C'est ce que notre étude entend faire.

Une donnée confirme selon nous l'insuffisance des facteurs invoqués jusqu'à présent : les solutions proposées dans la littérature, qui paraissent bien chétives. A la question « si l'on souhaitait accroître la visibilité de la discipline en France et sa reconnaissance à l'étranger, quelles sont *les priorités* qu'il faudrait, à votre avis, mettre en avant ? », M.-C. Smouts répond : « Il y en a deux. Il faudrait tout d'abord que les internationalistes français soient plus présents aux grands rendez-vous internationaux de la discipline [...]. Mais pour cela, des crédits de mission doivent être débloqués. Les universités françaises ne semblent pas avoir encore compris qu'offrir à leurs enseignants-chercheurs deux ou trois missions par an pour participer à des rencontres internationales devrait figurer au rang de leurs priorités. [...] Le deuxième axe d'une stratégie au service de la diffusion de la recherche française en RI concerne le déploiement d'une politique de traduction en anglais [...] »². Agir quelque peu sur quelques facteurs (un simple objectif d'amélioration - du financement, du dialogue avec l'étranger et de la pratique de l'anglais) correspond-il à ce que devrait être une solution prioritaire ?

Ces propositions, en ce qu'elles seraient « prioritaires », manquent leur objectif. Pour la bonne et simple raison qu'elles se trompent de cible. Les solutions préconisées sont tournées vers l'extérieur, ont pour but d'agir sur nos relations avec les communautés étrangères. Comme si les RIF étaient un groupement humain et un ensemble de travaux d'ores et déjà tout à fait aptes à être reconnus par l'étranger. Quelque part, l'impression s'installe que l'étranger pâtirait de ne pas avoir accès à nos travaux, et qu'il en attend juste la possibilité pour les accueillir à bras grands ouverts.

¹ Pour une entrée dans cette problématique du *parochialism* des uns et des autres, voir Gareau F., « The Discipline of International Relations », *op. cit.*, 1981 ; Lyons G., « The French Connection », *op. cit.*, 1982.

² Nous soulignons (Smouts M.-C., « Les relations internationales en France », *op. cit.*, 2002, p. 88). Il faut rappeler que ce propos relève de la spontanéité d'un entretien (avec N. Ragaru) et que son auteur ne prétend sans doute pas résoudre là toutes les difficultés des RIF.

On se trompe de cible. Selon nous, « le problème est du côté de la question et non du côté de la réponse »¹. Avant d'envisager d'améliorer le statut externe des RIF, c'est prioritairement son statut interne qu'il faut affirmer. Adopter une attitude proactive envers l'étranger est important, mais dans un deuxième temps. Dans un premier temps, il faut à notre avis s'assurer que l'on dispose d'une matière scientifique susceptible d'éveiller l'intérêt de l'autre. Dès lors, les questions prioritaires devraient être : les RIF sont-elles un ensemble de travaux accessibles, faisant montre d'une unité dans la diversité, c'est-à-dire d'une certaine cohérence de pensée au travers d'axes de recherche clairement identifiables car clairement positionnés les uns par rapport aux autres ? La production scientifique des RIF, prise comme un tout, est-elle attractive ? Il faut prendre au sérieux ces questions, qui nous indiquent le chemin d'autres facteurs, plus élémentaires pour expliquer le *statut* actuel des RIF.

Vers de nouvelles hypothèses : une étude interniste de la science française en relations internationales

Nous pensons qu'il faut se départir, pour un long moment, des arguments *science-external*, lesquels tendent à déresponsabiliser les acteurs ou à laisser s'insinuer une certaine fatalité. Nous choisissons de placer au centre de l'intrigue *les partis-pris et les productions scientifiques* des acteurs, et en particulier leur évolution dans l'histoire.

Nous avons plusieurs fois croisé des indices, facteurs et réflexions touchant directement à *la substance* des RIF, que nous rassemblons à présent afin de les mettre en perspective et d'en faire découler de nouvelles hypothèses. Nous identifions quatre éléments notables, qui forment deux duos portant chacun une problématique distincte.

La première problématique est celle de l'incompatibilité. En son sein, se trouve d'abord le facteur principalement exploré par H. Breitenbauch, celui de l'incompatibilité des pratiques et standards *de forme* des écrits internationalistes français avec ceux ayant cours au sein de la communauté internationaliste globale.

Le deuxième paramètre ayant trait à l'incompatibilité est celui de l'« a-théorisme » des RIF, étant donné que cela les oppose à nouveau aux manières de faire étrangères. Ce facteur est

¹ Favre Pierre, « Retour à la question de l'objet. Ou faut-il disqualifier la notion de discipline ? », *Politix*, Vol. 8, No 29, 1995, p. 143.

partiellement engendré par le facteur précédent : l'absence de pratiques et standards scientifiques n'incite pas à pratiquer la réflexion théorique.

L'absence de discours théorique de la part des RIF est repérée depuis au moins les années 1970 : « One of the great weakness of French political science is its failure to have produced an overall analytical framework »¹. Dans les années 1980, Dominique Colas et Marcel Merle font le même constat : le premier conclut à « la pauvreté évidente [...] dans l'élaboration des cadres conceptuels et des modèles d'intellection » pendant que le second dénonce l'absence d'explicitation « des présupposés théoriques »². Et cet état de fait reste prégnant de nos jours : « La deuxième caractéristique de l'approche française est une attitude de défiance à l'égard de la théorisation » ; les RI apparaissent encore trop souvent comme « inutilement descriptives et théoriquement sèches » ; « neither IR, nor theories in IR, seem to find favour in the French university » ; « par rapport à la Grande-Bretagne [...] et par rapport aux Etats-Unis [...], l'intérêt pour l'étude théorique ou, tout simplement rigoureuse, systématique, des relations internationales, est tardif en France »³. Nombreux sont aussi les étrangers à le souligner : T. Hopmann estime que parmi les ouvrages dont il effectue un compte-rendu croisé, « none offers an explicit theoretical framework » ; J. Friedrichs décèle dans ce qu'il dénomme la première génération des RIF « the absence of a self-conscious theory » ou encore « a lack of an explicit theoretical concern » ; O. Wæver repère « the lower status of theory. Most French IR scholars do empirical or policy work without the obligation felt by American scholars to locate themselves theoretically or to justify an article by referring to theory implications. [...] Theory does not have the guiding role in France that it does in the United States »⁴.

¹ Derriennic vise ici la science politique, mais dans le but de caractériser l'étude politiste des relations internationales (Derriennic J.-P., Moisi D., « France », *op. cit.*, 1976, p. 43).

² Colas Dominique, « Sciences juridiques et politiques », in Godelier Maurice, (dir.), *Les sciences de l'homme et de la société en France*, Paris, La Documentation française, 1982, p. 365 ; Merle Marcel, « Sur la "problématique" de l'étude des relations internationales en France », *Revue française de science politique*, Vol. 33, No 3, 1983, p. 405.

³ Roche J.-J., « L'enseignement des relations internationales en France », *op. cit.*, 2002, p. 103 ; Ragaru N., « L'état des relations internationales en France », *op. cit.*, 2002, p. 77 ; Chillaud M., « International Relations in France », *op. cit.*, 2009, p. 239 ; Battistella D., *Théories des relations internationales*, *op. cit.*, 2012, p. 693.

⁴ Hopmann T., « French Perspectives on International Relations », *op. cit.*, 1994, p. 70 ; Friedrichs J., *European Approaches*, *op. cit.*, 2004, p. 34 ; Wæver O., « The Sociology of a Not So International Discipline », *op. cit.*, 1998, p. 709 et 719.

Plusieurs acteurs des RIF sont évoqués pour illustrer, citations à l'appui ou de manière plus indirecte, l'absence de discours théorique ou l'échec des rares tentatives : P. Renouvin¹, R. Aron², J.-B. Duroselle³, A. Grosser⁴, C. Zorgbibe⁵, M.-C. Smouts⁶ et B. Badie⁷. Et plus d'auteurs sont convoqués ensemble, plus est distillée l'idée d'une véritable tradition anti-théorique au cœur des RIF⁸.

La deuxième problématique modifie la perspective : les RIF n'auraient pas tant des difficultés pour être *compatibles* que des difficultés à se montrer *audibles*. Elles seraient d'abord, c'est un troisième facteur, inaudibles en ce qu'elles auraient instauré, ou laissé s'instaurer, des ruptures d'ordre scientifique entre chacune des générations successives d'universitaires : c'est la question du problème de filiation entre chercheurs et entre travaux, qui a été principalement explorée par K.-G. Giesen et par D. Battistella.

Le quatrième facteur, contrairement aux trois précédents, n'a été approfondi par aucun observateur, il a simplement été mis en évidence, parfois seulement entre les lignes. Les RIF se montreraient inaudibles à une oreille étrangère intéressée car elles donneraient l'image d'un ensemble incohérent ou à tout le moins indiscernable ; ce facteur découle bien sûr pour partie des absences de filiation et de positionnement théorique explicite que nous venons de souligner. Pour J. Friedrichs, l'absence de positionnement théorique explicite « makes the debate between scholars from competing theoretical traditions even more difficult. As a result, scholars who work according to the empirico-descriptive approach have a tendency to seclude themselves in highly idiosyncratic schools. [This] additionally contribute to theoretical poverty and epistemological agnosticism »⁹. D. Battistella fait, lui, ressortir l'incertitude qui pèse sur le

¹ Grosser A., « L'étude des relations internationales », *op. cit.*, 1956, p. 636 et 649.

² Roche J.-J., « L'enseignement des relations internationales en France », *op. cit.*, 2002, p. 102 ; Chillaud M., « International Relations in France », *op. cit.*, 2009, p. 242.

³ Giesen K.-G., « France and other French-speaking countries », *op. cit.*, 2006, p. 23 ; Friedrichs J., *European Approaches*, *op. cit.*, 2004, p. 35 ; Chillaud M., « International Relations in France », *op. cit.*, 2009, p. 241.

⁴ Giesen K.-G., « France and other French-speaking countries », *op. cit.*, 2006, p. 23 ; Smouts M.-C., « Les relations internationales en France », *op. cit.*, 2002, p. 84.

⁵ Friedrichs J., *European Approaches*, *op. cit.*, 2004, p. 34.

⁶ Chillaud M., « International Relations in France », *op. cit.*, 2009, p. 242.

⁷ Leander A., « Bertrand Badie », *op. cit.*, 1997 ; Friedrichs J., *European Approaches*, *op. cit.*, 2004, p. 42.

⁸ En particulier visible chez M. Chillaud, mais aussi chez M.-C. Smouts.

⁹ Friedrichs J., *European Approaches*, *op. cit.*, 2004, p. 34.

positionnement de certains des pionniers des RIF, que ce soit M. Merle : « L'attitude de Marcel Merle à l'égard de la discipline des Relations internationales est ambiguë. Bien qu'il souligne l'importance des théories existantes pour rendre intelligibles les phénomènes internationaux, il finit par se passer d'elles pour préférer ce qu'il appelle une simple hypothèse de travail guidant sa propre analyse ; alors qu'il dit qu'il n'est pas judicieux de choisir l'une des théories existantes, il opte pour le systémisme », ou que ce soit R. Aron : « Les analystes étrangers des relations internationales françaises [...] notent que le principal mérite d'Aron est d'avoir branché les relations internationales françaises sur la production savante de la discipline transatlantique des relations internationales. [...] En France, au contraire, la tentation est forte de présenter la contribution d'Aron à l'étude des relations internationales comme étant d'abord celle d'un sociologue français resté à l'écart des théories transatlantiques »¹. En tout état de cause, « les contours précis d'une éventuelle approche française des RI restent à déterminer. [...] Il y a des divergences entre les internationalistes français en termes de méthode, d'approche théorique et d'épistémologie »².

La difficulté n'est pas qu'il existe une pluralité de démarches, ni même qu'elles se trouvent en totale opposition ; le problème est que les postures de chacun ne sont pas signalées, chacune de leur côté, puis chacune au regard des autres. Les diverses orientations de recherche, et les acteurs qui les portent, ne pratiquent pas le discours de troisième ordre. Dès lors, les RIF ne sont parcourues par aucune conversation générale. En forçant le trait, un étranger souhaitant prendre connaissance des travaux français devra lire chaque auteur un par un et même chaque ouvrage de chaque auteur ; à aucun moment il n'a accès à des fils conducteurs englobants de nature à lui faire part des axes forts poursuivis par la communauté française, encore moins de nature à lui permettre de positionner la production des français au sein des axes cardinaux de la production internationaliste globale.

Il nous apparaît possible de combler une partie de ces difficultés à saisir les RIF par l'introduction de deux nouvelles hypothèses d'explication du *statut* des RIF. Celles-ci revêtent donc une teneur interniste et se placent dans les pas des facteurs rassemblés à l'instant : d'une part *la méconnaissance profonde de l'histoire de l'étude de l'international en France*, d'autre part, *l'absence d'une école de pensée française en relations internationales*. Premièrement,

¹ Battistella D., *Théories des relations internationales*, op. cit., 2012, p. 702-705 ; Battistella D., « La France », op. cit., 2013, p. 173-174.

² Cornut J., « Des RI françaises en émergence ? » », op. cit., 2013, p. 315.

nous émettons l'hypothèse que des méprises sur des aspects fondamentaux de l'évolution de l'étude de l'international en France ont conduit les observateurs à en avoir une image erronée, du moins excessivement tronquée ou simplifiée, ce qui a constitué un obstacle considérable à un développement scientifique et audible des RIF. Deuxièmement, nous émettons l'hypothèse que l'absence d'une école de pensée française qui puisse représenter une voix française à l'intérieur de la communauté internationaliste globale, a constitué cette fois un frein considérable au développement des RIF.

Il existe certaines croyances partagées qui touchent aux traits constitutifs de l'étude académique de l'international en France. La plupart des observateurs se retrouvent pour signaler quelques traits caractéristiques et trajectoires d'évolution des RIF qui incitent grandement à justifier la situation actuelle, à poser celle-ci comme étant la suite logique du passé alors que ce dernier, nous comptons le démontrer, montre que notre présent aurait pu être tout autre. La France et l'étude de l'international auraient pu jouer un autre scénario que celui que nous vivons.

Selon nous, trois données relatives à l'histoire des RIF appartiennent plus à l'idée reçue qu'à la vérité de l'histoire. Premièrement, une présentation consensuellement admise fait des RIF un domaine de recherche qui se serait émancipé du droit et l'histoire. De là, se trouve justifiée l'absence de filiations, étant donné que les pionniers ne faisaient pas la même chose que la génération actuelle. Davantage, l'historiographie établie laisse entendre que ce double héritage disciplinaire agissait comme une sorte d'œillères auxquelles il a fallu se soustraire.

Deuxièmement, la même présentation fait des RI un domaine de recherche tout à fait récent, presque encore embryonnaire, et donc logiquement accessoire depuis sa genèse jusqu'à nos jours. Du fait de cette jeunesse, il apparaîtrait peu nécessaire de creuser l'histoire des RIF, donc de pratiquer le discours de troisième ordre, tant historique qu'épistémologique. Il semblerait inutile de regarder derrière soi, autour de soi, et en soi-même, car il n'y aurait que peu de choses à voir.

Troisièmement, les deux croyances précédentes se rejoignent pour faire de l'étude de l'international un domaine de recherche récemment associé à la science politique. De ce fait, se trouvent renforcées l'idée d'inutilité d'établir une continuité de pensée au travers de filiations (nos prédécesseurs faisaient du droit et de l'histoire, pas de la science politique), ainsi que l'idée de juvénilité (l'étude de l'international vient à peine de s'ancrer dans la science politique, elle-même une discipline récente, comment pourrait-elle montrer des signes de maturité ?).

Notre deuxième hypothèse consiste à faire de l'absence d'une école de pensée française un élément décisif de l'explication du *statut* actuel des RIF. Jouant, conformément à ce que nous avons exposé dans notre introduction, le rôle de variable intermédiaire, cette hypothèse contribue à expliquer de manière décisive l'ensemble des autres facteurs internistes inventoriés plus haut. Envisagé d'une autre manière : l'élément « école de pensée » centralise l'ensemble de ces autres facteurs. L'impression d'éclatement des RIF provient pour une large partie de l'absence d'une école de pensée, ou d'un courant majoritaire en fonction duquel positionner les diverses tendances et engager des conversations académiques.

Section 1.3 L'historiographie des RI françaises : des conventions historiques discutables

Il n'existe aucun travail s'étant attelé à l'édification d'une histoire disciplinaire de l'étude de l'international en France. L'historiographie sur le sujet ne réside que dans les écrits évoqués jusqu'à présent, qui sont limités par nature (articles, introductions ou chapitres d'ouvrages). Elle consiste donc en de brèves rétrospectives complétées par de succinctes analyses. Les considérations d'ordre général l'emportent largement sur les repères factuels à même de les illustrer ; et si les différents écrits manquent de preuves tangibles pour illustrer ce qu'ils énoncent, c'est parce que leurs auteurs ne disposent pas de sources de première main, ils sont la première main. Il ne s'ensuit pas nécessairement l'établissement d'inexactitudes manifestes, mais le risque est grand de commettre des raccourcis, des généralisations hâtives, des méprises, ou juste de laisser se glisser des imprécisions et des ambiguïtés.

Le risque est d'autant plus grand que ces quelques rudimentaires histoires se contredisent très peu. Elles suggèrent ainsi, prises ensemble, un degré élevé de consensus et donc de véracité ; chaque étude, menée indépendamment par chaque auteur, conduirait vraisemblablement aux mêmes constatations.

Seulement, ces similarités de point de vue proviennent en réalité du fait que, la majeure partie du temps, chaque observateur reprend, sans contre-expertise critique, les postulats de son prédécesseur. Si l'on remonte la chaîne bibliographique visible dans les écrits successifs, on s'aperçoit qu'un ensemble d'affirmations communément partagées reposent souvent sur une seule et même source originelle. Ainsi, ce qui semble être un postulat défendu et démontré par

tous n'est parfois que l'opinion d'un seul auteur. Au total, le nombre de chercheurs qui ont posé les jalons de l'histoire connue des RIF doit se compter sur les doigts d'une seule main. De surcroît, nous décelons dans chaque reprise de propos antérieurs une tendance, légère mais persistante, à *accentuer la tonalité* du propos en question.

Finalement, non seulement un trait particulier des RIF qui semble faire consensus n'existe souvent que par sa proclamation par un nombre initialement très restreint d'auteurs, mais, reprise après reprise, une proposition qui se voulait originellement nuancée et/ou circonscrite, a pu devenir une contre-vérité sous la plume des observateurs les plus récents.

Concrètement, nous avons repéré trois croyances - partagées à tort - sur l'institutionnalisation de l'étude de l'international en France : les RI ont dû s'émanciper d'un héritage ostensible du droit et l'histoire (convention C1) ; l'étude de l'international ne s'est inséré que récemment dans la science politique (convention C2) ; les RI sont un domaine de recherche académique en bas âge et accessoire (convention C3). Nous allons évaluer de près ces conventions inscrites dans l'historiographie des RIF.

Premièrement, si l'on énonce que l'étude des relations internationales s'est insérée récemment dans la science politique, alors cette insertion devrait nécessairement s'établir postérieurement à l'institutionnalisation de la science politique.

Deuxièmement, si l'on énonce que l'étude des relations internationales fut autrefois, et pendant longtemps, l'apanage des disciplines juridique et historique, son ancrage institutionnel dans le droit et l'histoire devrait être déjà aisément établi lorsque l'étude des relations internationales s'est arrimée à la science politique. Plus largement, le droit et l'histoire devraient eux-mêmes disposer d'une assise institutionnelle déjà pérenne au moment où l'étude des relations internationales s'est adossée à la science politique.

Nous soumettons les deux hypothèses suivantes, qui répondent chacune à une des propositions théoriquement construites à l'instant.

Premièrement, nous avançons que la naissance institutionnelle de l'étude académique de l'international s'effectue au même moment que celle de la science politique, c'est-à-dire en 1871. Dès lors, non seulement *l'étude de l'international ne s'est pas insérée « récemment » dans la science politique*, mais davantage, *sa naissance institutionnelle est inséparable de celle de la science politique*.

Deuxièmement, nous avançons que, antérieurement à la naissance institutionnelle de la science politique en 1871, l'insertion de l'étude des relations internationales dans le droit et l'histoire est presque inexistante puisque les disciplines du droit international et de l'histoire diplomatique - réputées être les ancêtres des RIF - ne sont pas encore institutionnalisées. Dès

lors, les RIF ne sont guère plus marquées par un héritage disciplinaire juridique et historique que par un héritage politiste.

Une remarque avant d'aller plus loin : nous ne nous plaçons pas ici sur le terrain de la substance des travaux (matériau et méthodologie usités), mais sur celui de l'existence de marqueurs institutionnels, touchant à l'enseignement et/ou à la recherche. Nous regardons le contenant et non son contenu.

La première convention historiographique des RIF est la suivante : l'étude des relations internationales en France fut pendant très - ce qui suggère « trop » - longtemps ancrée dans les disciplines du droit et de l'histoire. La version la plus condensée et la plus tranchée de cette convention peut se lire dans l'un des états des lieux les plus récents, paru en 2009 : « Initially, approaches to IR were separated from political science and were strongly dominated, instead, by law and history »¹. On peut la retrouver, par ordre d'apparition, chez Jean Meyriat en 1960 : « l'étude des relations internationales n'est pas encore très couramment considérée en France comme une branche spécialisée de la science politique, et elle commence seulement à acquérir son autonomie. Elle se dégage progressivement de la tutelle de deux disciplines plus anciennes et bien affirmées, l'histoire diplomatique et le droit international » ; chez M.-C. Smouts : « For many years analysis of international relations within the French academic community has been - and to a large degree remains - a specialisation subsumed within the more traditional and well-established disciplines of Law, History and Economics » ; chez J.-J. Roche : « Les relations internationales dérivent du droit et de l'histoire, au même titre que la science politique se situe dans le prolongement de l'enseignement du droit public. Comme la science politique est devenue une discipline autonome, les relations internationales constituent désormais une branche de cette dernière et se sont progressivement dégagées de l'histoire et du droit, comme elles ont acquis une place spécifique au sein même de la science politique »². Smouts fait même de l'influence de ces disciplines antérieures à la science politique une des deux principales caractéristiques de l'étude des relations internationales en France³. A un niveau plus substantiel qu'institutionnel, on peut lire chez F. Constantin qu'« à l'époque contemporaine (autrement dit,

¹ Chillaud M., « International Relations in France », *op. cit.*, 2009, p. 239.

² Meyriat Jean, *La science politique en France 1945-1958*, Paris, Presses de Sciences Po, 1960, p. 99 ; Smouts M.-C., « The Study of International Relations in France », *op. cit.*, 1987, p. 281-282 ; Roche J.-J., « L'enseignement des relations internationales en France », *op. cit.*, 2002, p. 101.

³ Smouts M.-C., « The Study of International Relations in France », *op. cit.*, 1987, p. 283.

dans l'ère postdurkheimienne où parler de sciences sociales a un sens), on décèle trois traditions qui ont pesé ou qui pèsent encore sur l'approche des relations internationales », qui sont les traditions juridiques, historique et économique¹.

Trois idées traversent cette première convention. Premièrement, il existe des traditions académiques non politistes qui forment les *racines* des RIF. Ce sont des *traditions* car leurs origines seraient lointaines². Comme repère temporel, seul F. Constantin nous en propose un : il leur octroie le statut de tradition déjà établie lorsque l'ère durkheimienne prend fin³, donc la genèse de ces traditions devrait en toute logique débiter avant le passage au XXe siècle. Deuxièmement, cet héritage s'avère « pesant ». Parfois explicite, parfois seulement suggérée, l'idée que ces traditions s'avèrent de nos jours plus encombrantes que profitables transparaît chez la plupart des observateurs. En outre, cette influence persistante serait une caractéristique fondamentale des RIF, donc un facteur crucial d'explication de leur situation actuelle. Troisièmement, il apparaît que ces traditions existent, et exercent leur influence en tant que pratiques de recherche, par ailleurs sur la base d'une *assise institutionnelle*, en tant que *disciplines*⁴.

La plupart des propos cités datent du XXIe siècle. Maintenant, si l'on recense l'ensemble des citations participant à la consécration de cette première convention, on peut déceler une évolution latente dans la manière dont elle est énoncée. Il nous apparaît que la teneur de son énonciation s'est accentuée au fur et à mesure de sa reprise par les observateurs successifs. Ce « durcissement » dans la tonalité trouve à s'exprimer sur plusieurs plans : une antériorité générale de plus en plus lointaine, une antériorité *d'ordre institutionnel* de plus en plus lointaine, un héritage de plus en plus obsolète, un héritage de plus en plus pesant.

En effet, si l'on y regarde de près, on s'aperçoit que les tous premiers acteurs des RIF, également premiers observateurs, s'expriment moins en termes d'héritages ou de racines, ce qui sous-entend une antériorité d'existence, qu'en termes d'apports au moment présent, ce qui

¹ Constantin F., « Les relations internationales dans le champ scientifique français », *op. cit.*, 2002, p. 92.

² On peut encore lire : « En France, les deux disciplines qui se partagent depuis longtemps l'étude des relations internationales sont l'histoire et le droit » (Grosser A., « L'étude des relations internationales », *op. cit.*, 1956, p. 634) ; « l'international a été longtemps pris en charge, à la marge, par le droit, l'histoire, voire l'économie » (Ragaru N., « L'état des relations internationales en France », *op. cit.*, 2002, p. 77).

³ Pour un repère simple : E. Durkheim décède en 1917.

⁴ On le perçoit clairement à la lecture, dans les citations précédentes, des termes suivants : « tutelle des disciplines », « enseignement d'une discipline », « branche d'une discipline », « autonomie d'une discipline », « se séparer, se dégager d'une discipline ».

sous-entend une simultanéité d'existence. Les premiers regards sur les RIF traitent plus le droit et l'histoire comme des disciplines sur lesquelles les RIF s'appuient, que comme des disciplines dont elles seraient issues. Prenons par exemple un propos de J.-B. Duroselle : L'étude « scientifique » - au sens de sciences sociales et politiques - des relations internationales « se distingue nécessairement des disciplines plus anciennes auxquelles elle a, jusqu'à ces dernières années, été mêlée : 1° du droit international [...] 2° de l'histoire diplomatique [...] 3° de l'économie politique »¹. Duroselle utilise le verbe « mêler » et, même s'il précise que droit et histoire sont « des disciplines plus anciennes », il ne fait pas ressortir outre mesure l'idée que l'étude politiste des relations internationales serait une étude bien tardive devant s'émanciper de ses devancières en matière de relations internationales. A son époque, l'étude politiste doit se distinguer, non s'émanciper des études historiques et juridiques. En cela, Duroselle vise bien plus la substance des travaux (méthode et matériau utilisés) que leur institutionnalisation (comme enseignement ou domaine de recherche). P. Renouvin ne dit pas autre chose deux ans auparavant, lorsqu'il liste les diverses méthodes d'étude des relations internationales (méthode historique, juridique, économique, géographique, *etc.*) sans mettre en avant une quelconque chronologie². Un an après Duroselle, J.-J. Chevallier indique encore plus clairement qu'au début des années 1950, les auteurs traitent les manières d'étudier (historique, juridique et politiste, pour ce qui nous intéresse le plus) plus comme des procédés parallèles que comme des connaissances successives dans le temps, et plus en tant que pratiques de recherche qu'en tant que sphères disciplinaires institutionnalisées : « Que faut-il entendre par “relations internationales” ? Il ne s'agit ni d'histoire diplomatique ni de droit international public, bien que ces matières fassent au premier chef partie du réseau complexe de connaissances requises ici »³. Si l'on remonte au tout premier état des lieux de l'étude des relations internationales en France, celui de Jacques Lambert en 1937, le principe d'une coexistence de sphères disciplinaires transparaît à chaque ligne, tandis qu'est absente toute idée de primauté temporelle de l'une sur l'autre ; et si le droit international est bien présent, l'« histoire diplomatique » n'apparaît nulle part⁴.

¹ Duroselle Jean-Baptiste, « L'étude des relations internationales : objet, méthode, perspectives », *Revue française de science politique*, Vol. 2, No 4, 1952, p. 678.

² Renouvin P., « La contribution de la France à l'étude des relations internationales », *op. cit.*, 1950.

³ Chevallier Jean-Jacques, « L'enseignements des relations internationales », in *L'enseignement des sciences sociales en France*, UNESCO, 1953, p. 115.

⁴ Lambert J., « Les Relations internationales », *op. cit.*, 1937.

En vue d'une comparaison se voulant transparente donc systématique, voici une liste d'autres propos qui, à notre connaissance, ont énoncé la convention C1. Du plus récent au plus ancien : les études internationalistes « ont été investies par les juristes et les historiens jusque dans les années 1960, alors que tel n'est pas le cas aux États-Unis » ; après la Seconde guerre mondiale, les RIF sont « broadly characterized by the predominance of two academic traditions : International Law and Diplomatic History » ; « the study of international relations in France was born of diplomatic history and of law, either directly of international law, or indirectly of political science » ; la science politique, « fidèle à ses origines [...], demeure largement marquée par le droit et par l'histoire » ; « les recherches de science sociale ont souffert trop longtemps, en France du moins, de la prédominance du point de vue juridique »¹. Nous pouvons constater que dans leur tonalité ces propos se trouvent à mi-chemin entre ceux des premiers acteurs des RIF et ceux des acteurs actuels des RIF, et s'insèrent dans le créneau temporel correspondant (entre les années 1950 et 2000)². Nous percevons ainsi un réel et progressif « durcissement » de l'énonciation de notre première convention. Ces dernières citations renferment chacune le durcissement d'une idée parmi les trois qui composent la convention C1, mais jamais les trois en même temps, et rarement deux sur trois, contrairement aux propos des années 2000.

Etant donné qu'aucun des observateurs n'apporte de repère factuel au soutien de ses propos, mais que tous renvoient volontiers aux écrits de leurs devanciers, il faut bien convenir que nous avons là les signes d'une proposition - devenue convention - sur l'histoire des RIF qui a été déformée - dans le sens d'un durcissement - par suites de ses reprises successives. Toutefois, cela ne signifie pas que les observateurs les plus récents se trompent ; cela signifie qu'en l'état actuel des choses, la convention C1 doit être remise sur le métier à tisser ; ce sera la mission de notre première partie.

¹ Cornut J., « «Des RI françaises en émergence ?» », *op. cit.*, 2013, p. 311 ; Friedrichs J., *European Approaches*, *op. cit.*, 2004, p. 32 ; Derriennic J.-P., Moisi D., « France », *op. cit.*, 1976, p. 40 ; Chapsal Jacques, « Préface », in Meyriat J., *La science politique en France*, *op. cit.*, 1960, p. 14 ; Merle M., « Charles de Visscher », *op. cit.*, 1955.

² Nous ne souhaitons pas consacrer des catégories hermétiques faisant correspondre brutalement une tonalité de propos à une période spécifique ; de telles catégories n'existent pas, chaque période a pu accueillir des propos de tonalités différentes. Ainsi, certains propos anciens se montrent aussi « durs » que ceux du XXI^e siècle (comme celui de J. Meyriat en 1960), pendant que certains propos récents conservent la neutralité de ceux du début des années 1950 (comme celui de J. Cornut en 2013). Ce que nous souhaitons mettre en évidence, c'est une tendance générale dans le temps, à la déformation de la convention C1.

La convention C1 intègre un élément tierce que nous allons par contre invalider dès à présent. Chez certains observateurs, minoritaires, une troisième tradition s'ajoute à celles du droit et de l'histoire : celle de l'économie. Cette idée d'une tradition économique illustre très clairement le processus de déformation d'une idée dans le temps. Sous la plume de P. Renouvin, de J.-B. Duroselle, ou encore de J. Chapsal, l'économie représente un domaine disciplinaire parmi d'autres, qui participe à l'étude de l'international¹. Alors que dans les écrits les plus récents, l'économie est devenue une « tradition » parmi celles qui auraient façonné les RIF². Si la confusion était plus feutrée concernant le droit et l'histoire, elle se montre flagrante à propos de l'économie. En effet, il s'avère que l'économie ne représente que très tardivement un lieu d'accueil de l'étude de l'international. La discipline économique au sens moderne du terme, est bien trop récente pour pouvoir constituer une « tradition » internationaliste. Duroselle ne s'y est pas trompé qui, contrairement aux autres, parle spécifiquement d'« économie politique » et pas d'« économie »³. L'économie politique peut effectivement être considérée comme une tradition devant les RIF. Mais un autre problème se pose. Pas un seul des observateurs ne propose un nom ou une œuvre d'économiste à même d'illustrer cette tradition. Quelle est alors la tradition française d'économie politique ? Pour les plus connus, Antoine de Montchrestien, les mercantilistes français, les physiocrates, Jean-Baptiste Say ? Nous remontons à des époques où l'idée de « discipline » et l'idée même de sectorisation de la connaissance sont pratiquement impensées, où la réflexion d'ordre économique est inséparable des réflexions d'ordre philosophique, politique et social, et même psychologique. Dès lors, soit il faut refuser cette tradition comme étant un des « ancêtres » des RIF car elle est tellement ancienne qu'elle est un ancêtre des humanités et des sciences sociales en général, et qu'elle ne saurait caractériser en particulier le passé des RIF ; soit nous l'acceptons comme tradition mais alors il faut déclarer l'existence d'une tradition de science politique aussi ancienne, alors même que l'on argue de

¹ Chacun de ces auteurs se contente de lister les domaines disciplinaires dans lesquels l'étude de l'international trouve sa place : Duroselle J.-B., « L'étude des relations internationales », *op. cit.*, 1952, p. 678 ; Renouvin P., « La contribution de la France à l'étude des relations internationales », *op. cit.*, 1950, p. 586-587 ; Chapsal J., « The teaching of International Relations in France », *op. cit.*, 1951.

² Voir, pour les plus explicites des auteurs : Constantin F., « Les relations internationales dans le champ scientifique français », *op. cit.*, 2002, p. 92 ; Ragaru N., « L'état des relations internationales en France », *op. cit.*, 2002, p. 77.

³ M.-C. Smouts choisit elle aussi de parler d'« économie politique ».

ces traditions (économique, juridique et historique) justement pour démontrer la jeunesse de la science politique¹.

En vérité, un auteur est parfois mentionné pour illustrer la tradition « économique » : Fernand Braudel². Ce dernier est un historien, certes un historien spécialiste du versant économique des sociétés, mais en tous points un historien. Du reste, Braudel publie sa thèse sur *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II* après la Seconde guerre mondiale³ : peut-on parler d'une tradition économique ayant façonné les RIF quand le seul auteur mentionné est un historien et qu'il publie sa première œuvre postérieurement à la création de la FNSP et de l'IEP de Paris ? La réponse est non. Il n'existe pas de tradition économique, encore moins de tradition économique *institutionnalisée*, qui précéderait l'institutionnalisation de l'étude politiste de l'international, contrairement à ce qui a pu être affirmé ou suggéré⁴. Cette courte appréciation du degré de validité de l'existence d'une tradition économique donne une idée de ce que nous comptons effectuer au sujet des traditions juridique et historique. Mais il nous reste d'abord à présenter les deux autres conventions de l'historiographie des RIF⁵.

¹ Les réflexions sur la souveraineté dans son versant extérieur (Jean Bodin, Emeric Crucé, Pierre Dubois) ou sur la paix éternelle (Rousseau, l'Abbé de Saint-Pierre) trouveraient leur place dans une telle tradition - et même certaines réflexions de Montesquieu. Chez les anglo-saxons, pourrait-on admettre qu'Adam Smith validerait l'existence d'une tradition d'économie politique intégrant l'international alors que Thomas Hobbes ne validerait pas l'existence d'une tradition de philosophie politique intégrant l'international ?

² Smouts M.-C., « Les relations internationales en France », *op. cit.*, 2002 ; Constantin F., « Les relations internationales dans le champ scientifique français », *op. cit.*, 2002, p. 92.

³ Braudel soutient sa thèse en 1947 et la publie en 1949.

⁴ La seule autre référence qui a pu être invoquée pour donner de la consistance à l'étude de l'international du point de vue de l'économie est François Perroux : sa première publication notable remonte à 1926, ce qui s'avère encore très insuffisant, nous le verrons en détail, pour prétendre fixer une tradition économique devancière d'une étude politiste de l'international. Même en admettant cet auteur, et en fermant les yeux sur la profession d'historien de Braudel, on ne peut décemment pas fixer une tradition sur la seule base de deux auteurs appartenant au XXI^e siècle et qui n'ont rien à voir entre eux. D'ailleurs, pour éviter les amalgames, précisons que les observateurs qui mentionnent F. Perroux sont partisans de la présentation d'un ensemble de disciplines coexistantes pour étudier l'international, et non de la fixation de « traditions ».

⁵ Notons que la géographie, très rarement, a aussi été suggérée comme tradition-ancêtre des RIF. Nous pourrions invalider ce postulat plus rapidement encore que pour l'économie. Mais cette suggestion est tellement rare qu'elle ne se présente pas comme une convention de l'historiographie des RIF. La quasi-totalité des auteurs se contentent, à juste titre, de mentionner la géographie parmi les rubriques coexistantes à celle de la science politique pour étudier l'international.

La présentation des conventions C2 et C3 va être plus rapide : elles sont déjà partiellement apparues au sein de la convention C1, et elles s'expriment de manière plus concise que cette dernière, laissant donc moins de place à l'ambiguïté et à la déformation.

La deuxième convention est la suivante : les RIF ne se sont insérées que récemment dans la science politique. Au début des années 1950, deux des tous premiers commentateurs, qui dressent un inventaire des diverses disciplines ou méthodes s'ouvrant à l'étude de l'international, ne mentionnent pas la science politique¹. C'est une donnée cruciale, parfois relevée par les observateurs contemporains : on peut facilement y voir une preuve attestant de l'inexistence de fait, jusqu'à cette époque, de l'étude politiste de l'international. Mais il faut se garder d'une telle conclusion : en 1937, dans la première enquête collective sur l'état des sciences sociales en France, menée sous la direction de Célestin Bouglé, un état des lieux de la science politique en France y figure, dont l'auteur est Augustin Jordan². Or celui-ci, *contrairement à l'ensemble des autres contributeurs à l'ouvrage*, consacre une partie de son propos à l'étude de l'international. Ainsi, en 1937, l'international sous l'égide des sciences sociales n'apparaît qu'au sein de la science politique³.

En dépit de cette présence précoce en 1937, l'ensemble des observateurs qui vont se succéder souscrivent à la convention C2. Nous avons déjà pris connaissance de plusieurs de ces positions⁴. Poursuivons : En 1956, « en France, l'étude des relations internationales [...]

¹ Renouvin P., « La contribution de la France à l'étude des relations internationales », *op. cit.*, 1950 ; Chapsal J., « The teaching of International Relations in France », *op. cit.*, 1951.

² Nous faisons référence à Bouglé C., *Les Sciences sociales en France*, *op. cit.*, 1937. Voici la liste complète des disciplines ou rubriques disciplinaires abordées, par ordre d'apparition dans l'ouvrage : Sociologie (par Raymond Aron), Géographie humaine, Histoire, Ethnologie, Linguistique, Folklore, Science des religions, Histoire de l'Art, Pédagogie, Statistique, Sciences Economiques, Sciences Juridiques, Sciences Politiques, Relations Internationales. On peut voir que les disciplines labellisées « traditionnelles » côtoient des champs disciplinaires non constitués en discipline. On peut également voir qu'une rubrique « Relations Internationales » est présente, sous la responsabilité de Jacques Lambert.

³ Sans compter la rubrique dédiée « Relations internationales ».

⁴ Pour rappel : en 1960, « l'étude des relations internationales n'est pas encore très couramment considérée en France comme une branche spécialisée de la science politique, et elle commence seulement à acquérir son autonomie » (Meyriat J., *La science politique en France*, *op. cit.*, 1960, p. 99) ; une des deux caractéristiques fondamentales des RIF réside dans « l'influence d'autres disciplines antérieures à la science politique » (Smouts M.-C., « The Study of International Relations in France », *op. cit.*, 1987, p. 283) ; « les RI ont longtemps souffert d'un déficit de légitimité institutionnelle au sein de la science politique » (Ragaru N., « L'état des relations internationales en France », *op. cit.*, 2002, p. 85) ; « comme la science politique est devenue une discipline autonome, les relations internationales constituent désormais une branche de cette dernière et se sont

rencontre [...] l'indifférence de la plupart des "political scientist" »¹ ; « Political science and the study of international relations are relatively new disciplines and their institutional autonomy has emerged only slowly and incompletely »² ; à une époque où l'investissement de l'international se répand dans le monde universitaire, parmi les disciplines susceptibles de l'entreprendre, « fewer scientists actually decided to opt for Political Science »³ ; « la *Sociologie des relations internationales* de M. Merle, [selon] le témoignage de son auteur, [a] permis d'inscrire les relations internationales dans le champ disciplinaire de la science politique »⁴ ; « at least until the appearance of works by Marcel Merle [...], IR, within political science, was still a virgin field »⁵ ; à l'époque de la parution de *Paix et guerre entre les nations* de Raymond Aron, « les relations internationales commencent à être abordées en France dans une perspective politologique »⁶. Tous ces propos attestent d'une entrée très récente de l'international dans le champ de la science politique, *a minima* post Seconde guerre mondiale, mais parfois bien plus tard. Non sans une dose de contradiction, notons que J.-J. Roche, qui propose l'hypothèse d'une inscription des relations internationales dans la science politique au milieu des années 1970, est le seul commentateur à préciser en amont que « l'étude de l'international était partie intégrante de l'enseignement supérieur depuis au moins la création de l'Ecole libre des sciences politiques »⁷. Mais il semble que l'intitulé de l'Ecole, « des sciences politiques », ne suffise pas pour J.-J. Roche, loin de là puisqu'il faut attendre plus d'une centaine d'années, à consacrer l'intronisation *institutionnelle* de l'international dans le champ de la science politique avec la création de l'Ecole libre des sciences politiques en 1871.

La troisième convention est une conséquence logique des deux autres, et se pose comme étant la plus évidente des conventions sur l'histoire des RIF, comme étant la plus représentative

progressivement dégagées de l'histoire et du droit » (Roche J.-J., « L'enseignement des relations internationales en France », *op. cit.*, 2002, p. 101).

¹ Grosser A., « L'étude des relations internationales », *op. cit.*, 1956, p. 650.

² Derriennic J.-P., Moisi D., « France », *op. cit.*, 1976, p. 37.

³ Smouts M.-C., « The Study of International Relations in France », *op. cit.*, 1987, p. 282.

⁴ *Sociologie des relations internationales* paraît en 1974 (Roche J.-J., « L'enseignement des relations internationales en France », *op. cit.*, 2002, p. 102).

⁵ Chillaud M., « International Relations in France », *op. cit.*, 2009, p. 239.

⁶ *Paix et guerre entre les nations* paraît en 1962 (Battistella D., « Les relations internationales en France », *op. cit.*, 2012, p. 702).

⁷ Roche J.-J., « L'enseignement des relations internationales en France », *op. cit.*, 2002, p. 102.

de ce que sont les RI : celles-ci représentent un domaine académique tout à fait juvénile, et tout à fait accessoire dans l'organisation globale des sciences sociales et humaines en France. Au total, il faudrait convenir que la genèse des RIF fut récente, lente, laborieuse, marginale et marginalisée. A tel point qu'encore en 2013, on considère que les RIF en sont au stade de l'enfance et de l'anonymat. B. Badie, dans sa préface au *Traité des relations internationales*, présente les RI en France comme une « science si utile, mais si méconnue des décideurs... Faisons le pari que ce n'est qu'une solitude de jeunesse »¹.

Concernant le caractère accessoire, marginal que l'on attribue aux RIF, les mots ne manquent pas. Les dénominations « non-discipline », « sous-branche », « domaine résiduel » en sont un exemple. L'emploi des participes passés « délaissé », « marginalisé », « méconnu », etc., en sont un autre. Nous trouvons aussi quelques anecdotes, comme celle rapportée par J.-J. Roche qui s'est vu faire remarquer que les RI étaient « le refuge d'enseignants en situation d'échec »². Pour notre part, nous préférons remettre en évidence un processus de déformation d'une idée par suite de sa reprise. Guillaume Devin, en 1998, indique que sur la base d'« idées reçues », « l'étude des relations internationales fait souvent l'objet d'une évaluation sévère en France. Son objet serait insaisissable, son cadre théorique fuyant, ses conclusions fort peu prédictives. Présentée comme le "parent pauvre" de la science politique, elle est évoquée par raccroc [...]. Ces effets de présentation [...] confortent l'idée que les études internationales justifient le traitement à part d'une "branche annexe" »³. Notons bien que, d'une part, G. Devin ne s'exprime pas en son nom : il rapporte des « idées reçues » - sans que l'on sache exactement par qui elles sont émises - ; d'autre part, il s'exprime au conditionnel. Ainsi, Devin montre clairement son scepticisme, au moins sa circonspection envers de tels jugements. Pour autant, quatre ans plus tard, ces « idées reçues » sont devenues des idées actées : l'expression « parent pauvre » est reprise sans guillemets et sans utilisation du conditionnel, c'est-à-dire comme vérité⁴.

Concernant le caractère juvénile, même embryonnaire des RIF, nous avons vu que les avis convergeaient pour dire que « l'international a été *longtemps* pris en charge, *à la marge*,

¹ Badie Bertrand, « Préface », in Balzacq T., Ramel F., *Traité de relations internationales*, *op. cit.*, 2013, p. 28.

² Roche ajoute toutefois que cette anecdote renvoie à une époque révolue (Roche J.-J., « L'enseignement des relations internationales en France », *op. cit.*, 2002, p. 104).

³ Devin Guillaume, « L'international comme dimension compréhensive », in Favre Pierre, Legavre Jean-Baptiste, (Dir.), *Enseigner la science politique*, Paris, L'Harmattan, 1998, p. 231.

⁴ Ragaru N., « L'état des relations internationales en France », *op. cit.*, 2002, p. 77.

par le droit, l'histoire, voire l'économie »¹. Il se pose toutefois une difficulté. Après avoir édicté consensuellement la jeunesse des RIF, les opinions divergent pour en cerner la temporalité. Concrètement, depuis quand l'étude politiste de l'international existe-t-elle, comme objet de recherche mais surtout comme domaine institutionnalisé ? Derrière l'évidence de la jeunesse, se dissimulent les vues les plus variées. Les conventions C2 et C3, qui s'alimentent réciproquement, font montre d'une diversité de points de vue sans pareil lorsqu'il s'agit de proposer des repères temporels, principalement issus de repères matériels (la date de l'inauguration d'un enseignement, la parution d'un ouvrage, *etc.*) pour situer la naissance, puis la genèse, et ensuite les diverses étapes du développement de l'étude académique de l'international en France. Pour le cas précis de son étude sous l'égide de la science politique, nous avons vu que les premiers pas peuvent dater des années 1950 (en particulier avec les réformes universitaires de l'après Seconde guerre mondiale), des années 1960 (en particulier au travers de la personne de Raymond Aron), des années 1970 (en particulier au travers de la personne de Marcel Merle).

A titre complémentaire, toujours dans un esprit de transparence, nous ajoutons des propos qui ne visent pas spécifiquement l'étude « politiste » mais plus globalement l'étude par les sciences sociales, ou encore « l'étude savante », « l'étude scientifique » de l'international en France. Ces considérations recourent largement celles propres à l'étude politiste. Pour D. Battistella, « il faut attendre 1952 pour que deux articles appellent de leur vœu une étude savante des relations internationales autre que historique ou juridique »². A. Grosser, en 1956, nous dit que « depuis quelques années [...], l'étude des relations internationales commence à se développer en France »³. A la question de N. Ragaru « à quand peut-on faire remonter l'émergence des relations internationales (RI) comme discipline de sciences sociales en France ? », M.-C. Smouts répond : « La discipline a eu, en France, de grands précurseurs, mais Raymond Aron a joué un rôle décisif. [...] je crois que les relations internationales au sens où nous l'entendons aujourd'hui [...] datent des travaux de R. Aron »⁴. Mais M.-C. Smouts poursuit de la manière suivante : l'œuvre de R. Aron, « *Paix et guerre entre les nations*, parue en 1962, a incontestablement marqué un essor [...]. Mais il ne s'agissait pas d'un manuel. Or,

¹ Nous soulignons (*Ibid.*).

² Battistella D., « Les relations internationales en France », *op. cit.*, 2012, p. 693.

³ Grosser A., « L'étude des relations internationales », *op. cit.*, 1956, p. 650.

⁴ Smouts M.-C., « Les relations internationales en France », *op. cit.*, 2002, p. 83.

pour parvenir à lancer la discipline, il fallait un manuel. Sur ce plan, pédagogique, on doit beaucoup au travail de Marcel Merle »¹.

Au lieu de percevoir des divergences, nous pourrions faire acte de synthèse et finalement trouver de la continuité, donc de la cohérence dans tous ces propos. Il faudrait pour cela distinguer entre acte de naissance et genèse, entre genèse et premiers pas, entre premiers pas et consolidation ; entre naissance substantielle et naissance institutionnelle, entre premiers jalons scientifiques et premiers jalons pédagogiques, entre institutionnalisation de la recherche et celle de l'enseignement ; entre inscription dans les sciences sociales et inscription dans la science politique, entre affiliation comme sous-branche à une discipline et autonomisation comme discipline à part entière. En bref, il faudrait se mettre d'accord sur les mots. Il ressort en effet de la grande majorité des réflexions disponibles sur les RIF un manque de rigueur dans l'emploi des mots et dans l'examen concret de l'évolution des RIF. Amalgames, méprises et raccourcis neutralisés, nous pourrions accéder à une véritable histoire de l'étude académique de l'international en France.

¹ *Ibid.*

Partie 1 De l'avant-garde à l'arrière-cour : sociohistoire de l'étude académique des relations internationales en France

Chapitre 2 L'étude académique des relations internationales jusqu'au XIXe siècle

Section 2.1 L'enseignement supérieur français jusqu'à la Révolution française

L'Université théologique de Paris

L'Université de Paris « remonte au XIIe et peut-être au XIe siècle. En ces temps lointains, dans l'île de la Cité, autour de la première église Notre-Dame, celle qui avait succédé au temple d'Esculape de l'antique Lutèce, il s'était formé, par le fait et sous l'autorité de l'Evêque de Paris, des écoles pour apprendre aux clercs ce que les clercs devaient savoir. On y enseignait ce qui alors était toute la sagesse humaine, profane et sacrée, d'abord *les sept arts libéraux* : au premier degré, la grammaire, la dialectique ou art de raisonner, la rhétorique ou art de parler et d'écrire ; au second degré, l'arithmétique, la musique, la géométrie et l'astronomie, les seules sciences ou fragments de science connus au moyen âge ; plus tard, au-dessus des arts, la théologie, savoir propre du clerc, puis le droit canon, savoir également clérical, et enfin la médecine »¹.

¹ Liard Louis, *L'Université de Paris*, Paris, Librairie Renouard, Edition H. Laurens, 1909, p. 1. Les « sept arts libéraux » se classent comme suit : « 1/ le trivium ou arts philologiques et logiques : grammaire, rhétorique, dialectique ; 2/ le quadrivium ou arts des nombres : arithmétique, géométrie, astronomie, musique » (Léon Antoine, Roche Pierre, *Histoire de l'enseignement en France*, Paris, P.U.F., 2012, p. 17).

Succédant à plusieurs modèles corporatifs d'enseignement religieux, l'« Université » va s'imposer comme modèle de référence en France et dans toute l'Europe. Celle de Paris est la première du nom en France¹. De nombreuses « sœurs jumelles » vont lui emboîter le pas et contribuer à lui conférer une immense renommée pendant plusieurs siècles².

Quel est ce modèle parisien de référence ? « Au début, la répartition des spécialités enseignées paraît s'opérer à l'échelle du monde chrétien. On se rend à Paris pour apprendre la théologie, à Bologne pour le droit, à Montpellier pour la médecine. Puis une différenciation s'opère au sein de chaque corps universitaire. A Paris, la division en quatre facultés - arts, théologie, droit, médecine - s'effectue à partir de 1222. La Faculté des arts, qui rassemble les étudiants les plus jeunes, tient lieu d'établissement secondaire ou de propédeutique par rapport aux trois autres facultés qu'on pourrait qualifier de professionnelles »³.

Jusqu'à la Révolution française, il n'exista donc pas d'enseignement supérieur dans les domaines des lettres, des humanités et des sciences. Si la Faculté des Arts est l'ancêtre commun des Facultés des Lettres et des Facultés des Sciences - qui naîtront en 1808 -, elle correspond à « l'enseignement secondaire » de l'époque⁴. Les facultés constituant l'« enseignement supérieur » médiéval sont au nombre de trois : la Faculté de Théologie, la Faculté de Droit canon (et de Décret), et la Faculté de Médecine. Dans ses temps inauguraux, l'enseignement supérieur avait donc pour but de former des « praticiens ».

¹ Pour une exposition des divers éléments contextuels (politiques, sociétaux, culturels et intellectuels) qui ont présidé à la fondation de l'Université de Paris, tels que l'établissement de Paris comme capitale politique ou l'émergence de l'Université comme modèle corporatif de référence en matière d'enseignement, voir Léon A., Roche P., *Histoire de l'enseignement en France, op. cit.*, 2012, p. 13-20 ; Charle Christophe, *Histoire des universités*, Paris, P.U.F., 2007, p. 7-11 ; Durkheim Emile, « L'histoire de l'Université », in Durkheim Emile, (dir.), *La vie universitaire à Paris*, Paris, A. Colin, 1918, p. 8.

² En France, Toulouse, Montpellier et Orléans emboîtent rapidement le pas de Paris ; puis Avignon (1303), Cahors (1331), Grenoble (1339), Orange (1364), Aix (1409), Dole (1423, réunie à Besançon en 1479), Poitiers (1431), Angers (1432), Bordeaux (1441), Caen (1445), Valence (1452), Nantes (1461), Bourges (1463) ; enfin, plus tard, Pau, Perpignan, Reims, Dijon, Douai, Nancy, Strasbourg. Voir Léon A., Roche P., *Histoire de l'enseignement en France, op. cit.*, 2012, p. 21 ; Charle C., *Histoire des universités, op. cit.*, 2007, p. 7.

³ Léon A., Roche P., *Histoire de l'enseignement en France, op. cit.*, 2012, p. 24.

⁴ Elle est préparatoire à l'entrée dans les autres facultés, en délivrant le baccalauréat ès arts, certificat indispensable pour obtenir les baccalauréats de toute autre faculté. De ce fait, les effectifs étudiants et enseignants de la Faculté des Arts sont bien plus élevés que ceux des autres facultés. Voir Croiset Alfred, « La Faculté des Lettres », in Durkheim E., *La vie universitaire à Paris, op. cit.*, 1918, p. 34 ; Léon A., Roche P., *Histoire de l'enseignement en France, op. cit.*, 2012, p. 24.

Les facultés ne disposent pas toutes du même pouvoir. La possibilité de se former aux pratiques de la médecine ou du droit ne doit pas masquer le fait que, durant sept siècles environ, l'Université de Paris est une institution spirituelle et non une institution savante : elle forme principalement aux métiers du clergé, sous la supervision et l'enseignement de membres du clergé, sous l'autorité directe du Pape et dans des lieux qui sont la propriété de l'Eglise¹. En réalité, l'Université au Moyen-Age est une entité fondamentale du monde chrétien dans son ensemble. En sus de sa fonction pédagogique, la Faculté de Théologie de l'Université de Paris fait régulièrement office de « tribunal en matière de foi »². En témoigne la place prise en son sein par un collège de théologiens qui fera date, la Sorbonne : « A partir du XVI^e siècle, le mot de Sorbonne avait pris une autre acception. Par suite du dépérissement des autres Facultés, la Faculté de Théologie avait fini par être considérée comme la partie éminente de l'Université. Sorbonne et Université étaient devenues des termes à peu près synonymes »³. C'est la splendeur de la Faculté de Théologie qui a donné ses lettres de noblesse à l'Université de Paris et c'est sa dégradation qui a entraîné le dépérissement de l'Université : durant les premiers siècles, « la théologie primait tout, ou plutôt était tout ; l'enseignement du décret, d'où devait sortir celui du droit, n'en était qu'une dépendance ; les études grammaticales[à la Facultés des Arts] en étaient la préparation [...]. Quand plus tard la théologie eut perdu de son importance souveraine, [les facultés] n'eurent pas cette unité intime que la théologie et la scolastique ne leur donnaient plus, et que la science ne leur donnait pas encore »⁴.

La Faculté de Droit n'est donc qu'une extension de la Faculté de Théologie. On y enseigne pendant longtemps le seul droit canon, et secondairement le droit décrétal⁵. La seule évolution notable est l'ajout, lent et résiduel, du droit civil⁶. Dès lors, alors même que le droit

¹ Cela n'empêche toutefois pas l'accueil d'élèves « laïcs », ou ne souhaitant pas rentrer dans les ordres au terme de leurs études.

² Liard Louis, *L'enseignement supérieur en France*, Tome 1, Paris, A. Colin, 1888, p. 66-67.

³ Durkheim Emile, « Organisation générale de l'Université de Paris », in Durkheim et al., *La vie universitaire à Paris*, *op. cit.*, 1918, p. 20.

⁴ Liard L., *L'enseignement supérieur en France*, Tome 1, *op. cit.*, 1888, p. 48.

⁵ Le décret était la partie du droit qui ne relevait pas des tribunaux ecclésiastiques, c'est-à-dire qui ne régissait pas le fonctionnement des instances ecclésiastiques ; le droit décrétal est le très lointain ancêtre du droit civil et du droit pénal, qui relevaient tous trois des juridictions royales.

⁶ En 1219, toute notion de droit civil est prohibée car jugée trop profane (Charle C., *Histoire des universités*, *op. cit.*, 2007, p. 16). Le Parlement, alors que le Roi a pris l'ascendant sur l'Eglise pour le contrôle de l'Université, finit par autoriser dans les années 1560 quelques cours de droit civil. Mais ce n'est qu'en 1679 que Louis XIV autorise officiellement l'enseignement des ascendants du droit civil que sont le droit romain (ancêtre direct du

civil peine à être intronisé, il est illusoire de trouver la trace d'un quelconque enseignement se rapprochant du droit public, du droit administratif, du droit constitutionnel et *a fortiori* d'un droit naturel et des gens qui serait susceptible de constituer la première marque d'une « tradition juridique » d'étude de l'international.

Aucuns prémices d'étude de l'international et de l'étranger ne sont perceptibles dans l'enseignement supérieur médiéval. Il n'en existe pas du côté de la Faculté des Arts. Comme nous l'avons vu, l'on y enseigne les « sept arts libéraux », dont aucun n'exprime une quelconque coloration d'ordre historique, géographique, ou philosophico-politique, qui puisse accueillir des réflexions mettant en scène des données « extra-nationales ». Ce programme ne va quasiment pas évoluer tout au long du Moyen-âge, à quelques exceptions près : « Ni l'étude de l'histoire et de la géographie, ni celle de la langue et de la littérature françaises, n'avaient été prescrites par les statuts de 1598. C'étaient des lacunes qu'on devait bientôt voir et s'efforcer de combler, au collège de Juilly d'abord, puis à Port-Royal »¹. Il faut attendre le XVIe siècle pour voir l'apparition de l'histoire et de la géographie dans un programme d'enseignement institutionnalisé ; cependant, prolonge Louis Liard, l'Université dans son ensemble suivra peu et très tardivement cette évolution initiée dans un « enseignement secondaire » purement propédeutique². Du reste, l'enseignement de l'histoire n'y a strictement aucun rapport avec celui que nous entendons aujourd'hui : « ce sont les élèves qui lisent ; pas de leçons, pas d'explication, pas de commentaires ; rien d'un enseignement vivant ; une sèche chronologie, dictée et apprise par cœur, dans les basses classes ; puis des lectures mécaniques, et encore les manuels où on lit, Rollin, Vertot, ne dépassent-ils pas l'histoire ancienne. En 1762, les professeurs de rhétorique de Paris écrivent que l'on “pourrait y joindre - à l'histoire ancienne - dans les classes inférieures, un petit abrégé de l'histoire de France”, preuve qu'à cette date l'histoire de France n'était pas enseignée »³. De son côté, la « géographie » n'est qu'un agrément de l'histoire. Quant à ce qui est nommé « philosophie », il s'agit encore d'un

droit civil) et le droit français (us et coutumes appliquées sur le territoire français), rompant alors définitivement avec l'exclusivité du droit canon (Dubarle Eugène, *Histoire de l'Université depuis son origine jusqu'à nos jours*, Tome 2, Paris, Editions J.L.J. Brière, 1829, p. 67 et 227).

¹ Liard L., *L'enseignement supérieur en France*, Tome 1, *op. cit.*, 1888, p. 50-51.

² Malgré la volonté de Charles Rollin, alors auteur renommé d'ouvrages d'histoire et d'un projet de réforme qui ne sera jamais suivi par les autorités.

³ *Ibid.*, p. 53. Par histoire ancienne, il faut entendre histoire antique. Voir les treize volumes de l'*Histoire ancienne* de Rollin (sur les égyptiens, carthaginois, assyriens, babyloniens, mèdes, perses, macédoniens, grecs) et les cinq volumes pour la seule histoire des romains, tous parus entre 1730 et 1748.

« condensé [de] tout l'enseignement scientifique », c'est-à-dire tout autant la logique, la métaphysique et la morale d'un côté, que la physique (qui incluait alors les mathématiques, celles-ci se limitant à de l'arithmétique), la géométrie et l'astronomie de l'autre¹.

A titre de confirmation, nous pouvons prendre à témoin les formes et contenus des examens, tous à visée spirituelle. « La forme des examens, dominée par la dispute, par l'art d'argumenter et de réfuter, reflète bien l'esprit scolastique de la pédagogie médiévale [...]. La *disputatio* est un exercice [...] actif qui, selon le cas, met aux prises les maîtres entre eux, les étudiants entre eux ou les enseignants avec leurs élèves. Selon Robert de Sorbon, cette technique « a pour résultat d'éclairer tous les doutes. Rien n'est parfaitement su qui n'ait été trituré sous la dent de la dispute ». En vérité, l'élève apprend moins à raisonner qu'à critiquer, réfuter l'argumentation d'autrui. Aussi les disputes dégénèrent-elles souvent en vains jeux de mots ou en rixes. On comprend dès lors que Rabelais et d'autres écrivains de la Renaissance se déchaîneront contre la cuistrerie des *sorbonagres* et dénonceront les méthodes de l'enseignement scolastique »². A l'examen final, pour obtenir le baccalauréat ès arts, le « même candidat avait à traiter de la prescience divine, du calcul différentiel et du système de Newton »³.

Cette organisation de l'enseignement traversera les siècles sans sourciller, toute modification faisant l'objet d'une inoculation au goutte à goutte. Comme nous l'ont introduit Antoine Léon et Pierre Roche en faisant référence aux critiques des écrivains de la Renaissance (ajoutons Voltaire), l'absence d'innovation dans les programmes et examens finira par caractériser et desservir l'Université parisienne, au point de la voir entrer dans une longue période de dépérissement⁴. A la veille de la Révolution de 1789, le nombre de professeurs et d'étudiants a drastiquement chuté⁵. Le corps professoral des Facultés de Droit oscille entre trois et cinq professeurs seulement, hormis celles de Toulouse (six) et de Paris (sept). L'Université de Paris dans son ensemble dispose d'un effectif enseignant presque dérisoire⁶. Quant au

¹ *Ibid.*, p. 56.

² Léon A., Roche P., *Histoire de l'enseignement en France*, *op. cit.*, 2012, p. 26-27.

³ Liard L., *L'enseignement supérieur en France*, Tome 1, *op. cit.*, 1888, p. 59.

⁴ Pour une opinion plus nuancée, parfois contraire, voir Larnaude F., « La Faculté de Droit », in Durkheim et al., *La vie universitaire à Paris*, *op. cit.*, 1918, p. 76-77.

⁵ L'ensemble des données chiffrées sont tirées de Liard L., *L'enseignement supérieur en France*, Tome 1, *op. cit.*, 1888, p. 1-46.

⁶ La Faculté de Théologie, la mieux pourvue en nombre d'enseignants, n'en compte que onze.

nombre d'étudiants en droit, tous niveaux confondus, l'effectif inscrit en début d'année oscille entre 100 et 400 élèves tandis que le nombre de diplômés oscille entre un et cinquante¹.

Au total, la multi-centenaire Université de Paris, qui représente peu ou prou l'Université française dans son ensemble, s'est montrée hermétique à toute évolution significative de son fonctionnement et de ses enseignements originels qui conduise à remettre en cause son essence cléricale². Aucun autre secteur de la connaissance n'a pu se construire une assise institutionnelle notable.

Nous avons traité ici du modèle catholique de l'Université. A partir du XVe siècle, le modèle protestant fait progressivement son entrée dans l'enseignement supérieur, qui va voir germer en son sein les premiers enseignements de droit naturel et de droit des gens³. Cette novation ne va être introduite que tardivement en France, à deux exceptions près : au Collège de France que nous allons présenter à la suite et, antérieurement, à l'Université de Strasbourg qui nécessitera un traitement à part.

Le Collège de France et la première chaire de droit des gens

Si le droit est une sphère disciplinaire institutionnalisée depuis les premiers temps de l'Université (bien qu'il s'agisse d'un droit clérical), ce n'est pas le cas de l'histoire, dont le premier marqueur institutionnel, d'une ampleur très réduite, va prendre place dans l'enceinte du Collège de France. En revanche, concernant l'intégration d'une substance ou optique « internationale », il faut envisager de manière combinée les deux domaines.

En effet, si la première institutionnalisation de notre objet porte le nom de « droit » des gens, nous allons voir que c'est dans les pas d'une histoire tout juste institutionnalisée que le droit des gens a semble-t-il obtenu droit de cité. Les « préhistoires » de l'histoire et du droit des

¹ La Faculté de Droit de Paris ne se distingue pas spécialement, avec 563 élèves inscrits. Notons que seuls les hommes peuvent suivre les cours des facultés ; les femmes y accéderont progressivement sous la IIe République puis sous le Second Empire.

² En particulier, l'Université « se couvre de discrédit dans toute l'Europe en condamnant des penseurs admirés : Montesquieu, Voltaire, Buffon » (Dubarle E., *Histoire de l'Université*, op. cit., 1829, p. 262), tout comme Descartes (Azouvi François, *Descartes et la France : histoire d'une passion nationale*, Paris, Hachette, 2006).

³ Il est de coutume d'énoncer que la première chaire de droit des gens dans le monde fut ouverte en 1661 à l'Université d'Heidelberg pour le compte de Samuel Pufendorf ; c'est du reste ce dernier qui l'a lui-même proclamé.

gens révèlent une connexion que le droit ne partage pas avec elles. C'est un fait singulier qui s'inscrit parfaitement dans notre démonstration : à l'encontre de l'idée de traditions distinctes, qui ne sont donc pas repérables à ce stade, l'institutionnalisation de la connaissance internationaliste s'est effectuée comme un mouvement d'ensemble, qui rassemble les sphères disciplinaires du droit et de l'histoire.

En 1774, est instituée au Collège de France la première chaire en France de « Droit de la nature et des gens ». Si, comme nous le verrons plus tard, le berceau de l'étude académique de l'international se trouve entre les murs de l'Université de Strasbourg, sa première *institutionnalisation sous forme de chaire* s'est opérée au Collège de France.

Nous avons laissé une Université française peu disposée envers une telle novation disciplinaire. Néanmoins, nous l'avons déjà évoqué, plusieurs tentatives de réforme virent le jour, la plupart tuées dans l'œuf. L'une d'elles finit par se concrétiser. Et cette réforme, puisque l'Université ne peut en être l'hôte, s'accomplira hors ses murs.

Le Collège de France a été créé de manière dérogatoire à l'organisation universitaire classique¹. Il est fondé en 1530 à la demande de François 1^{er} pour être un collège de lecteurs royaux, c'est-à-dire des professeurs placés directement sous l'autorité du Roi, indépendantes de la structure universitaire traditionnelle. L'objectif affiché est de mettre en place des « cours sur toutes les branches humaines qui ne s'enseigneraient point ou qui ne s'enseigneraient qu'imparfaitement dans l'Université »². Ainsi Ernest Renan voit-il dans le Collège de France la science « en voie de se faire »³.

A ses débuts, le Collège royal accueille six chaires, cinq pour l'apprentissage des langues anciennes (hébreu et grec) et une pour les mathématiques. S'ajoutent très rapidement des chaires pour l'éloquence latine, la philosophie grecque et latine, les langues orientales, la médecine. Ensuite, l'ouverture de nouvelles chaires se fera rare : la langue arabe en 1587, le

¹ Si cette présentation correspond aujourd'hui à la vision commune, Eugène Dubarle tient en 1829 des propos sensiblement différents. Il ne fait pas du Collège de France une institution créée d'emblée contre et en dehors d'une Université qui se serait refusée sans concession aux innovations portées par le Collège de France (Dubarle E., *Histoire de l'Université*, *op. cit.*, 1829, p. 20-22).

² Monod Gabriel, *La Chaire d'Histoire au Collège de France*, Paris, Editions de la Revue politique et littéraire et de la Revue scientifique, 1905, p. 8.

³ Cité dans Croiset Maurice, « Le Collège de France », in Durkheim E., *La vie universitaire à Paris*, *op. cit.*, 1918, p. 53.

droit canon en 1612, l'astronomie en 1718, la mécanique en 1726, les langues turques et persanes en 1750. En 1769, s'ouvre une chaire d'« histoire et morale », première chaire pouvant être affiliée aux futures sciences « sociales ». Il s'agit tout bonnement de l'acte de naissance de l'histoire comme objet d'enseignement.

La création de cette chaire marque en outre une rupture fondamentale dans l'évolution du Collège de France. Après plus de deux cents ans d'existence, le Collège se voit reprocher les mêmes excès de conservatisme et de réticence au progrès de la connaissance que l'institution universitaire dont il devait pallier les insuffisances. Durant les années 1770, il va finalement et brusquement augmenter le nombre et diversifier le type de ses chaires. Ce mouvement de rupture est précisément initié par la chaire d'histoire morale fondée grâce à son premier titulaire, l'abbé Garnier (1729-1805). Jean-Jacques Garnier tenait jusque-là une chaire d'hébreu (1760 à 1768) qu'il demande avec succès à remplacer par une chaire consacrée, selon ses mots, à « une des branches des connaissances humaines les plus nécessaires à tous les ordres de citoyens ». Il était alors « frappé de l'infériorité dans laquelle se trouvait, vis-à-vis des Universités étrangères (Suède, Danemark, Hollande, Allemagne, Italie), l'Université de Paris » et souhaitait en conséquence que le « Collège royal fût pour l'Université une vraie faculté de philosophie »¹.

Gabriel Monod, futur titulaire de la chaire, éclaire sur cette période de changement en mentionnant des éléments qui vont bientôt nous être familiers ; selon lui, Garnier « aurait pu faire observer qu'il y avait une Université dans le royaume de France où l'histoire était représentée avec un incomparable éclat. L'histoire universelle, l'histoire d'Allemagne, les antiquités romaines, le droit public, la diplomatie et l'héraldique étaient enseignés à l'Université de Strasbourg, qui allait célébrer en 1770 le jubilé des cinquante années de professorat du grand érudit Schoepflin. Il y avait créé, depuis 1720, une Ecole de politique et de diplomatie, comme on disait alors. Louis XV l'avait nommé historiographe de France. Mais l'Université protestante de Strasbourg n'était pas comptée par l'abbé Garnier parmi les Universités françaises. Elle était pour lui une de ces universités étrangères qu'il proposait comme modèles au Collège royal »².

La rupture opérée en 1769 est le « signe d'une orientation nouvelle des intelligences » : ensemble, les sciences expérimentales et les sciences humaines pénètrent l'enseignement supérieur aux dépens des chaires d'hébreu et de philosophie grecque et latine qui se trouvent respectivement converties en chaires d'« histoire et morale » et de « physique mathématique ».

¹ Monod G., *La Chaire d'Histoire au Collège de France*, op. cit., 1905, p. 9.

² *Ibid.*, p. 12.

Avec Garnier en maître d'œuvre, d'autres chaires inédites se succèdent alors en quelques années : littérature française en 1773, droit de la nature et des gens en 1774, chimie en 1776, philosophie morale en 1776, histoire naturelle en 1778, poésie latine en 1778.

Une chaire de « Droit de la nature et des gens » est donc inaugurée en 1774 au Collège de France à l'initiative de l'abbé Garnier, la première en France sous cet intitulé. Davantage, selon G. Monod, si Garnier dispense d'abord dans sa nouvelle chaire d'histoire un cours général d'histoire de France (« d'Hugues Capet à Henri IV »), « en 1774, le succès qu'obtenait à Strasbourg Christophe-Guillaume de Koch, dans les cours de droit public dont il avait été chargé après la mort de Schoepflin, fut sans doute la raison qui poussa Garnier à changer le caractère de son enseignement et à s'occuper, d'abord des relations diplomatiques entre les nations européennes depuis la paix de Westphalie, puis, à partir de 1775, de l'histoire de la civilisation en général et de questions de droit constitutionnel »¹.

Si nous recoupons les informations fournies : une chaire à part entière de droit des gens est ouverte en 1774 pendant que, la même année, ce même droit des gens investit la chaire d'« Histoire et morale » de Garnier. Si l'on en croit donc Monod, le droit des gens fait une entrée remarquable au Collège de France. Il est toutefois possible que G. Monod ait transformé par erreur l'ouverture d'une chaire de « Droit de la nature et des gens » à l'initiative de Garnier, en une modification du contenu de son propre cours d'« Histoire et morale ».

Quoi qu'il en soit : l'étude académique de l'international a été associée à une phase de profonde innovation de l'enseignement supérieur français (*grosso modo* la deuxième, après la création du Collège de France lui-même). La chaire de droit des gens figure à l'avant-garde du progrès de la connaissance académique : elle précède des chaires telles que celles de chimie ou de sciences naturelles du côté des sciences dites « dures », et elle est uniquement précédée par l'histoire au sein des sciences susceptibles d'être qualifiées de « sociales »². Nous sommes alors

¹ *Ibid.*, p. 19.

² Pour avoir un ordre d'idées de la précocité de la chaire de droit des gens en 1774, voici une rétrospective des intronisations de nouvelles chaires qui ont touché aux diverses sciences « humaines et sociales », exhaustive jusqu'au début du XXe siècle puis en nous limitant à des chaires tenues par des spécialistes de renom en sciences sociales ou touchant dans une certaine mesure à l'étude de l'international : « Esthétique et histoire de l'art » en 1805 ; « Economie politique » et « Histoire générale et philosophique des législations comparées » en 1831 ; « Histoire des doctrines économiques » en 1871 (qui deviendra « Géographie, histoire et statistiques économiques » en 1885 puis « Géographie économique et politique » en 1933 avec André Siegfried) ; « Histoire de la philosophie moderne » en 1874 ; « Histoire des religions » en 1880 ; « Psychologie expérimentale et

loin de l'idée d'une étude de l'international tardive et poussive. Dès l'instant où une fenêtre s'est entrouverte pour réformer l'enseignement supérieur, l'étude de l'international s'y est glissée. Rappelons qu'antérieurement aux réformes successives, le pool originel de matières est extrêmement réduit ; très peu de sphères de connaissance précèdent donc significativement l'introduction de l'étude de l'international.

La chaire de Droit des gens sera tenue de 1774 à 1804 par Mathieu-Antoine Bouchaud (1719-1804), de 1804 à 1822 par Emmanuel-Pierre de Pastoret (1755-1840) - suppléé à partir de 1817 par Joseph Naudet (1786-1878) -, de 1822 à 1854 par Xavier de Portets (1786-1854) et enfin, de 1854 à 1887 par Adolphe Franck (1809-1893). Ayant dépassé la centaine d'années d'existence, ce qui est tout à fait honorable pour une chaire du Collège de France, elle disparaîtra en 1888 au profit d'une chaire de « Psychologie expérimentale et comparée » (Théodule Ribot)¹. Il ressort de l'ensemble de ces titulaires successifs, quelques traits généraux à même de préciser la situation du droit des gens durant toute cette période ; une période qui verra se succéder les Révolutions françaises de 1789, de 1830 et de 1848, et qui se terminera à mi-chemin entre la guerre franco-prussienne de 1870 et la Première guerre mondiale.

comparée » en 1888 ; « Histoire générale des sciences » en 1892 ; « Philosophie sociale » en 1897 (transformée en chaire de « Sociologie » pour Marcel Mauss en 1931, puis de « Psychologie collective » pour Maurice Halbwachs en 1944) ; « Sociologie et sociographie musulmanes » en 1902 ; « Philosophie moderne » en 1904 (Gabriel Tarde) ; « Histoire du travail » en 1907 (occupée par François Simiand en 1932) ; « Géographie humaine » en 1912 ; « Histoire coloniale » en 1921 ; « Civilisation américaine » en 1932 ; « Histoire de la civilisation moderne » en 1933 (tenue par Lucien Febvre puis par Fernand Braudel à partir de 1950) ; « Analyse des faits économiques et sociaux » en 1955 (François Perroux) ; « Anthropologie sociale » en 1958 (Claude Lévi-Strauss) ; « Démographie sociale : la vie des populations » (tenue par Alfred Sauvy puis transformée en chaire de « Sociologie de la civilisation moderne » pour Raymond Aron en 1970) ; « Sociologie » en 1981 (Pierre Bourdieu) ; « Etude comparée des sociétés africaines » en 1982 ; « Histoire moderne et contemporaine du politique » en 2001 (Pierre Rosanvallon). Voir Croiset M., « Le Collège de France », *op. cit.*, 1918, p. 150-152 ; *Cours et travaux du Collège de France. Annuaire 109^e année*, Collège de France, Paris, mars 2010, p. 5-23.

¹ Une chaire de « Droit international et Histoire des traités » fut créée en 1848 pour Alphonse de Lamartine dans le cadre d'une réforme d'envergure ; elle devait remplacer la chaire de Droit des gens mais fut supprimée immédiatement, la même année, la réforme étant emportée dans les soubresauts de la Révolution de 1848. La chaire de Droit des gens continuera donc à exister jusqu'en 1887. Il faudra ensuite attendre 1979 pour retrouver une chaire « internationaliste » : celle de « Droit international » de René-Jean Dupuy (tenue jusqu'en 1989) ; puis Mireille Delmas-Marty se verra confier en 2002 une chaire d'« Etudes juridiques comparatives et internationalisation du droit ».

Nous y reviendrons par la suite (dans la section 3.2) : le droit des gens ne doit pas ici être entendu comme l'ancêtre en ligne directe du droit international moderne¹ ; par le biais du droit naturel² auquel il est attelé, l'essence première du droit des gens est philosophique et sa teneur « juridique » ne s'exprime que dans la recension éventuelle des coutumes et traités en vigueur, un travail avant tout historique. Lorsque ces règles sont ensuite discutées, elle le sont d'un point de vue philosophique³. En sus, cette réflexion prend volontiers une tournure « politique », que l'on entende ici « philosophie politique », « histoire politique » et même « théorie politique ». Il faut encore distinguer entre un ensemble de règles « juridiques » pris comme objet d'étude, ce qui est le cas à cette époque, et le droit envisagé comme pratique disciplinaire, comme méthode de raisonnement. Les fondateurs du droit de la nature et des gens, tels Vitoria, Suarez, Grotius et Pufendorf, sont des philosophes et/ou des théologiens bien avant d'être des « juristes ».

De ce point de vue, la teneur de l'enseignement procède bien plus du profil intellectuel et académique de ses détenteurs que de son intitulé formel. Les détenteurs successifs de la chaire de droit des gens du Collège de France ont tout autant, ou tour à tour, été philosophes et historiens que juristes, et même politistes.

Ce qui les rassemble le plus, c'est finalement une fibre hétérodoxe, un profil atypique propices à une élection aux chaires « progressistes » du Collège de France, en l'occurrence à la chaire de droit des gens. Dans le même temps, toutefois, les titulaires de la chaire l'ont été généralement par hasard, par défaut ou même par opportunisme. Cela est au demeurant une évidence puisqu'aucune logique savante et professionnelle ne peut mener à une discipline qui n'existe pas. Dans tous les cas, il apparaît que l'étude de l'international baigne à ses débuts dans un climat que l'on qualifierait aujourd'hui de pluridisciplinaire, autant du point de vue des profils des enseignants que du contenu de l'enseignement dispensé en conséquence.

Mathieu-Antoine Bouchaud est un agrégé de la Faculté de Droit de Paris (en 1747) notablement « dissident » en raison de l'amitié qu'il porte aux encyclopédistes et de sa

¹ Rappelons que, selon une vue générale, le droit naturel a engendré le droit de la nature et des gens, plus tard raccourci en droit des gens, auquel a ensuite succédé le libellé droit international.

² « Ce droit inquiétant, au double visage, à la fois théologique et philosophique » (Ruyssen Théodore, *Les sources doctrinales de l'internationalisme*, Tome 1, Paris, PUF, 1954, p. 333).

³ Voir Ramel Frédéric, avec la collaboration de Cumin David, Mallatrait Clémence, Vianès Emmanuel (2002), *Philosophie des relations internationales*, Paris, Presses de Sciences Po, 2011. Dans ce recueil, nombre des auteurs retenus sont des penseurs du droit des gens.

collaboration au projet de l'Encyclopédie¹. Il ne parviendra donc jamais à professer à l'Université, et c'est le Collège de France qui lui offrira sa première chaire. Quant à sa titularisation en droit des gens, on peut se demander si, près de trente ans après la délivrance de son doctorat, l'obtention d'un poste n'importait pas autant que son degré d'intérêt et de compétence pour l'enseignement dévolu. Il n'en reste pas moins qu'il est le premier détenteur de la première chaire de droit des gens de l'enseignement supérieur français².

Le marquis de Pastoret cumulait lui l'enseignement du droit des gens au Collège royal et l'enseignement de la philosophie : il fut titulaire de la première chaire de philosophie (créée en 1809) de la Faculté des Lettres de Paris³.

Avec son suppléant, Joseph Naudet, c'est cette fois un historien qui enseigna le droit des gens. Maître de conférences à l'Ecole Normale Supérieure à ses débuts, il sera aussi titulaire de la chaire de Poésie latine du Collège de France, avant d'occuper le poste d'administrateur général de la Bibliothèque nationale en fin de carrière.

Le cas de Xavier de Portets est celui qui incarne le plus la part de hasard et d'opportunisme qui a généralement présidé à une élection à la chaire de droit des gens. Il révèle même une logique quelque peu carriériste. Son insertion et influence dans le monde politique (il est courant à cette époque de cumuler des attributions politiques avec des fonctions professorales) lui permirent d'obtenir diverses chaires universitaires, qu'il devra souvent abandonner du fait de vives oppositions : droit romain, droit civil, code du commerce, introduction générale du droit, autant de matières qui n'ont rien à voir avec l'enseignement de droit des gens qu'il dispensera au Collège de France en parallèle de sa « course à la chaire » à l'Université de Paris⁴. Dans le même esprit, notons que le philosophe Victor Cousin, guère

¹ Rabbe Alphonse et al., (dir.), *Biographie universelle et portative des contemporains ou, Dictionnaire historique des hommes vivants et des hommes morts depuis 1788 jusqu'à nos jours, qui se sont fait remarquer par leurs écrits, leurs actions, leurs talents, leurs vertus ou leurs crimes*, Volume 1, Paris, Chez l'Éditeur, 1836, p. 563 ; Maury L.-F. Alfred, *Les académies d'autrefois. L'ancienne Académie des inscriptions et belles lettres*, Paris, 1864, Gallica, Bibliothèque nationale de France, p. 324 et 397.

² M.-A. Bouchaud sera comme son successeur E.-P. de Pastoret un des membres actifs de l'éphémère Société des Observateurs de l'Homme.

³ On le connaît aujourd'hui comme l'un des protagonistes de l'« expropriation » de l'Église relative à l'église Sainte-Geneviève afin d'en faire le « temple laïque » du Panthéon (Pastoret demanda alors que les restes de Montesquieu y soient transférés).

⁴ Voir l'article de Guy Antonetti qui nous éclaire sur le contexte de l'époque, sur les conflits entre monde politique et monde universitaire et entre professeurs et étudiants. A propos de « l'affaire De Portets » et de la chaire

reconnu pour avoir proposé une réflexion internationaliste, lui disputera sans succès la chaire de droit des gens lors du départ du marquis de Pastoret.

Enfin, Adolphe Franck est un agrégé de philosophie ; il inaugure en 1840 un cours libre de philosophie sociale à la Sorbonne. Sa carrière au Collège de France commencera en 1849, d'abord comme suppléant à la chaire de philosophie grecque et latine avant d'obtenir la chaire de droit des gens en 1854.

Section 2.2 Les premiers enseignements et recherches internationalistes : l'Université de Strasbourg au XVIIIe siècle

Comme nous l'avons aperçu dans les propos de G. Monod, si la chaire de droit des gens du Collège de France est historiquement la première du genre en France, la primeur d'un enseignement de droit des gens revient à l'Université de Strasbourg.

Cet enseignement prend corps sous la houlette de deux institutions et de deux hommes. Dès le début puis tout au long du XVIIIe siècle, l'œuvre combinée de Jean-Daniel Schoepflin et de Guillaume de Koch au sein de l'Université de Strasbourg et de son « Ecole diplomatique », constitue la première trace institutionnelle de l'étude académique de l'extra-national dans l'histoire de l'enseignement en France. Deux traits caractérisent cette œuvre : elle revêt une essence autant *historique et juridique que politique et diplomatique* ; elle constitue, au sein de l'organisation française de l'enseignement supérieur, une démarche *avant-gardiste et prestigieuse*, à l'opposé de l'opinion contemporaine d'une étude confidentielle et résiduelle de l'international.

de droit des gens, voir les pages 338 à 343 : Antonetti Guy, « La Faculté de droit de Paris à l'époque où Boissonade y faisait ses études. 1793-1837 », *Revue internationale de droit comparé*, Vol. 43, No 2, 1991, p. 333-356.

L'Université de Strasbourg est unique en son genre. Fondée en 1621¹ par la volonté de l'Empereur Ferdinand II du Saint empire romain germanique, elle ne baigne pas à sa naissance dans la culture française, mais dans la culture germanique². Elle est donc originellement dénuée de tout héritage de la période médiévale française et des structures et traditions de pensée de l'Université française. Elle s'est par la suite située au confluent des deux cultures germanique et française ; or en ce XVIIe siècle, on vante déjà en Europe les mérites du modèle universitaire allemand, louanges surtout relayées par les esprits dits « libres », réfractaires au conservatisme et guidés par le progrès de la connaissance. La ville de Strasbourg est elle-même influencée par son passé de « ville libre d'empire » qui en fait une ville émancipée de tout carcan national, français ou allemand, et qui lui permet de puiser dans chaque culture³. En raison du rattachement d'une partie de l'Alsace à la France (par les traités de Westphalie signés en 1648), Strasbourg perd sa liberté en 1681 mais conserve son autonomie. L'Université de Strasbourg reste par exemple sous l'influence de la Réforme protestante qui s'est propagée en Europe du Nord en dépit de son intégration dans le système universitaire français et catholique⁴ ; elle reste plus généralement marquée par une dualité de culture sans pareil, dualité qui peut évoluer en trinôme si l'on ajoute les liens forts entretenus par Strasbourg avec des villes suisses telles que Bâle. Plus encore que la France elle-même, on dit de Strasbourg qu'elle est l'un des carrefours de l'Europe westphalienne édifiée à partir du milieu du XVIIe siècle.

Immergée dans ce contexte atypique, l'Université de Strasbourg était visiblement un lieu propice à l'innovation, en particulier dans l'exécution de sa mission enseignante. La liberté est l'un des mots d'ordre des hommes qui la régissent. L. Liard nous renvoie à une source écrite de l'époque : « Un mémoire adressé au Directoire par les anciens professeurs de l'université de Strasbourg, met nettement en relief l'originalité de cet établissement : “La réunion de plusieurs nations dans cette université, y rendait l'enseignement dans les trois langues, latine, française et allemande, indispensables. Tous les professeurs devaient donc être au fait de ces trois

¹ L'Université repose institutionnellement sur le Gymnase Jean Sturm, fondé dès 1538. Mais est alors principalement dispensé un enseignement correspondant à notre enseignement secondaire. En 1819, le Gymnase deviendra un lycée après sa séparation complète d'avec l'Université.

² Les deux cultures sont distinguables depuis la dislocation de l'Empire de Charlemagne entre ses petits-fils.

³ Une ville libre d'empire désigne, sous le Saint Empire romain germanique, une ville directement subordonnée à l'Empereur, constituée en république autonome de tout Etat membre grâce à l'Immédiateté impériale ; on peut la comparer à la dénomination plus commune de cité-état.

⁴ Jean Calvin séjourna d'ailleurs à Strasbourg et enseigna au Gymnase Jean Sturm.

langués. [Le concours d'étrangers] mettait également les professeurs dans la nécessité de se familiariser avec la littérature étrangère, de saisir toutes les nouvelles découvertes" »¹. « Après une période de survivance de 1681 à 1720, l'université bénéficie d'une nette reprise, dont l'apogée débute vers 1750 pour se maintenir jusqu'à la veille de la Révolution française. A partir des années 1750 les travaux et les manuels publiés à Strasbourg sont recensés régulièrement et bénéficient d'une diffusion internationale. En 1763, le *Journal des Savants* de Paris estime que les thèses soutenues à Strasbourg sont de meilleure qualité que celles de Paris »². A ce titre, « l'Université de Strasbourg [fut], durant la seconde moitié du XVIIIe siècle, le centre français où l'on formait les futurs ministres et diplomates. Ce centre de formation des élites politiques avait, au-delà du royaume, un rayonnement international, c'est-à-dire européen »³.

Sur un plan disciplinaire, l'Université de Strasbourg dispense un enseignement beaucoup plus varié et innovant que les Universités de culture uniquement française, renouvelé au gré des grandes évolutions intellectuelles et culturelles qui parcoururent l'Europe⁴. Pour ce qui nous intéresse : en premier lieu, la Faculté de Droit. Elle accueille déjà depuis 1621 des cours de droit civil (droit romain), ajout inconcevable dans le reste d'une France qui restera sous le joug exclusif du droit canon pendant encore cinquante ans⁵. Sont associées de véritables

¹ Liard L., *L'enseignement supérieur en France*, Tome 1, *op. cit.*, 1888, p. 64.

² Vogler Bernard, « L'université de Strasbourg au milieu du XVIIIe siècle », in Vogler Bernard, Voss Jürgen, (dir.), *Strasbourg, Schoepflin et l'Europe au XVIIIe siècle*, Bonn, Editions Bouvier, 1996, p. 12. Pour approfondir le sujet, voir Livet Georges, « La place et le rôle de l'université de Strasbourg dans l'Europe académique du XVIIIe siècle », in Châtellier Louis, (ed.), *La France de l'Est et l'Europe du Moyen Age à nos jours*, Nancy, Centre régional de documentation pédagogique de Lorraine, 1995, p. 81-113 ; Livet Georges, « Strasbourg et le rayonnement européen de l'Université au XVIIIe siècle : le corps professoral et l'innovation », *Bulletin de la Société des professeurs d'histoire et de géographie*, No 347, 1995, p. 123-129.

³ Voss Jürgen, « L'Ecole diplomatique de Strasbourg : l'ENA de l'Ancien Régime ? », in Vogler B., Voss J., *op. cit.*, 1996, p. 205.

⁴ Cela est perceptible en tous domaines. Il en est ainsi de « la médecine, qui se caractérise par la qualité et la variété des enseignements : anatomie, chirurgie, pathologie, botanique et chimie. La Faculté bénéficie de la première école d'accouchement en Europe créée par Jean Jacques Fried en 1728 et qui forme des sages-femmes dans un rayon assez vaste » (Vogler B., « L'université de Strasbourg au milieu du XVIIIe siècle », *op. cit.*, 1996, p. 12).

⁵ Rappelons que l'enseignement du droit romain et du droit français ne seront autorisés par le Roi Louis XIV qu'en 1679.

innovations puisque sont également enseignés le droit criminel et le droit féodal, ainsi que le droit français et le droit germanique. Ces deux derniers ne font pas l'objet de cours spécifiques mais sont étudiés à travers une approche comparative, une méthode inédite à l'époque : « Il n'y avait pas de professeur spécial de droit français ; mais "en expliquant les droits romain et canonique, on y ajoutait les droits français et germanique, en y observant dans chaque matière la différence qu'il y a entre ces droits" »¹. Une des particularités de l'Université de Strasbourg est encore d'être pionnière en matière d'enseignements touchant à l'international, qui plus est à un degré considérable pour l'époque. Après le droit civil, l'Université de Strasbourg est la première université en France à dispenser un enseignement de droit public. Celui-ci recouvre même trois domaines distincts : le droit public français encore embryonnaire, le droit public du Saint empire romain germanique et, surtout, l'histoire du droit public européen².

En second lieu, la Faculté des Arts, qui ne dispense pas un enseignement « secondaire » préparatoire aux autres facultés. Elle est l'égale des trois autres, et se nomme, conformément au modèle allemand, *Faculté de Philosophie*, une première en France³. Elle offre « un véritable enseignement supérieur des lettres et des sciences, philosophie pratique et droit naturel, éloquence et histoire »⁴. Les ouvrages et auteurs étudiés témoignent à leur tour de la vie universitaire lumineuse qui prévaut à Strasbourg. Les recherches de L. Liard le mènent à la liste suivante : *De officio hominis et civis* de Samuel Pufendorf, *De jure pacis et belli* d'Hugo Grotius, *Histoires* de Tite-Live, *Les fastes* d'Ovide, ainsi que des ouvrages sur l'histoire d'Allemagne, sur l'histoire universelle, et sur l'antiquité politique et religieuse de la République romaine⁵. Bernard Vogler parvient de son côté à la liste d'auteurs suivante : Nicolas Malebranche, John Locke, Hugo Grotius, Samuel Pufendorf, Gottfried Wilhelm Leibniz et Johann Gottlieb Heineccius, autant d'auteurs ignorés et, pour certains,

¹ Liard L., *L'enseignement supérieur en France*, Tome 2, *op. cit.*, 1888, p. 10. Le propos cité par L. Liard provient d'une réponse de la Faculté de Droit de Strasbourg aux questions de M. de Barentin (1787, Archives de Saint-Thomas de Strasbourg, IX).

² *Ibid.*, p. 69.

³ Dans les territoires germaniques, la Faculté de philosophie tient une position privilégiée car c'est autour de la philosophie que se fonde l'unité du savoir réparti entre les diverses facultés (alors qu'en France et dans les pays latins, la théologie maintient sa prééminence). Voir en particulier Renaut Alain, *Les révolutions de l'Université. Essai sur la modernisation de la culture*, Paris, Calmann-Lévy, 1995.

⁴ Liard L., *L'enseignement supérieur en France*, Tome 2, *op. cit.*, 1888, p. 9.

⁵ *Ibid.*, p. 65.

vilipendés à l'Université de Paris¹. L'Université de Strasbourg a donc soumis à ses étudiants des textes abordant des objets d'études relevant de l'international, qu'il s'agisse d'ouvrages de droit naturel, de droit étranger ou d'histoire de contrées étrangères. L'étude académique de l'international est emblématique de l'Université de Strasbourg et contribuera à la renommée de la ville à travers toute l'Europe.

Le maître Jean-Daniel Schoepflin

Cette entreprise « internationaliste », chargée d'avant-gardisme et de prestige, repose à l'origine sur les épaules d'un seul homme. Jean-Daniel Schoepflin (1694-1771) peut être considéré, d'un point de vue institutionnel, comme le premier universitaire « français » et « internationaliste » de l'histoire. A l'époque, les savants et érudits sont encore loin d'être spécialisés dans une unique branche de connaissances : J.-D. Schoepflin en est un parfait exemple et représente donc, en sus, le premier universitaire internationaliste français à pratiquer la pluridisciplinarité, le premier même à incarner ce que Madeleine Grawitz qualifie de « pluridisciplinarité vécue »².

Pour introduire la personne de J.-D. Schoepflin, les éloges ne manquent pas, même si elles rendent plus justice à son rôle d'« expert » qu'à celui de savant. On peut lire : « Ce que Léopold Von Ranke, le futur fondateur de l'école historique allemande, fut pour l'Etat allemand et le roi dans un autre contexte et dans d'autres conditions, est comparable au rôle que joua Schoepflin en France sous Louis XV » ; « le travail de Schoepflin correspond bien à un lignage d'écrits au service de l'action gouvernementale. Jonathan Swift et Daniel Defoe en Angleterre, Leibniz pour l'Empereur, l'abbé Du Bos et Joachim Legrand pour la France étaient des modèles pour le début du siècle » ; « Schoepflin a fortement contribué à faire de Strasbourg un centre de médiation, un intermédiaire culturel entre l'historiographie française et allemande, entre la France et l'Empire »³. J.-D. Schoepflin est un représentant du siècle des lumières, parfaitement

¹ Vogler B., « L'université de Strasbourg au milieu du XVIIIe siècle », *op. cit.*, 1996, p. 12.

² La formule, tout à fait pertinente ici, a été imaginée par M. Grawitz pour décrire une autre personnalité qui comptera dans notre étude, Jacques Lambert (*cf* section 4.1) : Grawitz Madeleine, « A propos du film "Harold et Maude" », in *Etudes offertes à Jacques Lambert*, Paris, Éditions Cujas, 1975, p. 313.

³ Pelzer Erich, « Jean-Daniel Schoepflin et la noblesse alsacienne: une relation ambiguë », in Vogler B., Voss J., *op. cit.*, 1996, p. 54 ; Bély Lucien, « Schoepflin et Chauvelin, l'historien et le Ministre: étude comparative de deux visions des relations internationales », in Vogler B., Voss J., *op. cit.*, 1996, p. 225 ; Vogler Bernard, Voss Jürgen, « Avant-propos », in Vogler B., Voss J., *op. cit.*, 1996, p. IX.

inséré dans les cercles de pensée de celui-ci. Il « appartient à la première génération des promoteurs des Lumières. Il est cadet de 15 ans du philosophe Christian Wolff et celui de 5 ans de Montesquieu. Voltaire et Quesnay sont nés comme Schoepflin en 1694, Gottsched suit en 1700, Linné et Buffon en 1707, Haller en 1708 et Hume en 1711. La plupart des personnages mentionnés étaient des connaissances personnelles de Schoepflin et étaient en relation épistolaire avec lui »¹. Il est en particulier un proche de Voltaire².

Après une première partie de sa formation effectuée à la Faculté de philosophie de Bâle, Schoepflin rejoint la ville de Strasbourg et y suit des études de théologie³. A vingt-six ans, il devient le plus jeune professeur de l'établissement lorsqu'il succède en 1720 à son maître J.-G. Kuhn à la chaire d'histoire et d'éloquence⁴. L'année suivante, il est nommé docteur en philosophie, conformément aux dispositions des statuts de l'Université⁵. Il finira par quitter sa chaire en 1744 pour se consacrer un temps à ses travaux de recherche⁶. Mais il n'abandonne pas pour autant l'enseignement, continuant à dispenser des cours publics et surtout privés.

L'Ecole diplomatique de Strasbourg

¹ *Ibid.* Précisons que lorsque Schoepflin entame sa carrière, la pensée de C. Wolff s'est répandue dans toutes les universités allemandes.

² Lorsque Voltaire fut interdit de séjour à Paris en 1753, Schoepflin lui conseilla de se rendre à Colmar pour terminer son ouvrage *Annales de l'Empire*. Voltaire suivit cet avis et fût hébergé quelques temps par Jean-Frédéric Schoepflin, libraire, frère de Jean-Daniel. Jean-Frédéric publia alors la première édition des *Annales de l'Empire* de Voltaire.

³ Pour éclaircir sur la généalogie de l'œuvre de Schoepflin que nous allons étudier à la suite : à la Faculté de Théologie, il suivra spécialement les cours de Jean Henri Barth, professeur d'histoire ecclésiastique, et de Jean Gaspard Kuhn, professeur d'histoire et d'éloquence latine (Livet Georges, « Les relations de Schoepflin avec les notables en Alsace », in Vogler B., Voss J., *op. cit.*, 1996, p. 18, 21 et 26 ; voir aussi Strobel Adam Walther, *Histoire du gymnase protestant de Strasbourg*, Strasbourg, chez Frédéric Charles Heitz, Imprimeur du Gymnase, 1838, p. 144).

⁴ Beaurepaire Pierre-Yves, « Le rayonnement européen de l'université luthérienne de Strasbourg et de l'école diplomatique de Jean Daniel Schoepflin », in Beaurepaire Pierre-Yves, (dir.) *Le mythe de l'Europe française au XVIIIe siècle*, Paris, Editions Autrement, 2007, p. 148.

⁵ Schneegans Louis, *L'église de Saint-Thomas à Strasbourg, et ses monuments*, Strasbourg, Imprimerie G. L. Schuler, 1842, p. 204.

⁶ Knopper Françoise, « Schoepflin voyageur », in Vogler B., Voss J., *op. cit.*, 1996 ; Voss Jürgen, « L'Ecole diplomatique de Strasbourg », in Vogler B., Voss J., *op. cit.*, 1996, p. 207.

Face au succès grandissant de ces cours privés, il décide de leur donner un caractère institutionnel et fonde en 1752 la *première école politique et diplomatique de l'histoire de l'Université française*, une entreprise institutionnelle pionnière en tous points, sans équivalent en France et même en Europe¹. Retenue par l'histoire comme « l'Ecole diplomatique », ce titre n'était pas employé à l'époque étant donné que la notion de « diplomate » n'apparaît qu'à la fin du XVIIIe siècle. Selon les propres mots de Schoepflin, l'Ecole se dénommait alors *Institutum historico-politicum*².

Placée dans l'orbite de la Faculté de Droit, l'Ecole devient rapidement le principal lieu de formation européen des jeunes gens qui se destinent à une carrière diplomatique ou politique, venus acquérir « les principes des négociations et [les] connaissances qui y sont relatives »³. Mais il ne faut pas entendre par là que l'Ecole est seulement un centre de formation « professionnelle ». L'époque ne connaît bien sûr pas le principe d'une distinction entre savants et praticiens, ou plutôt, la quasi-totalité des savants en matière de diplomatie et d'étude de l'étranger sont en même temps des praticiens exerçant ou ayant exercé pour le compte des maisons dirigeantes d'Europe.

Lorsque Schoepflin meurt en 1771, Christophe-Guillaume Koch lui succède à la tête de l'Ecole, laquelle va alors connaître ses plus grandes heures de gloire, accueillant notamment comme élève le futur chancelier d'Autriche, Clemens Von Metternich⁴.

Tous les auteurs se rejoignent pour souligner le caractère unique, en termes de liberté d'innovation, de cette sorte de poupée russe (l'Ecole s'insère dans le climat de l'Université de Strasbourg, qui s'insère dans l'environnement de la ville de Strasbourg) au sein de l'organisation universitaire française. Dans un mémoire datant des années 1770, on peut lire : « Cette université est l'école de tous les sujets du Roy qui se vouent aux affaires politiques et à

¹ Il existe un très éphémère précédent : en 1712, le Marquis de Torcy, neveu de Colbert, créa une « Académie politique » qui se donnait pour mission de former des diplomates. Mais elle ne fut que peu soutenue par le pouvoir et ferma ses portes en 1720 (Voss J., « L'Ecole diplomatique de Strasbourg », in Vogler B., Voss J., *op. cit.*, 1996, p. 206).

² *Ibid.*, p. 205. Elle est parfois dénommée « Ecole politique », ou « Ecole de diplomatie et de droit public ».

³ Liard L., *L'enseignement supérieur en France*, Tome 2, *op. cit.*, 1888, p. 70.

⁴ Au titre de personnalités illustres qui passèrent par l'Ecole, citons Goethe. Une foule de ministres et diplomates européens s'y formèrent, en particulier russes : « Excepté le tsar, toute la délégation russe, présente au congrès de Vienne, était composée des anciens élèves de l'Ecole diplomatique de Strasbourg ». Du côté des français, il est possible que Napoléon Bonaparte lui-même ait été un ancien élève. Voir Voss J., « L'Ecole diplomatique de Strasbourg », *op. cit.*, 1996, p. 213.

l'étude du droit des nations. Ce genre d'étude exige des livres qu'on ne connaît guère dans un autre endroit du royaume ; ils renferment une quantité d'articles qui ne passeroient sûrement pas à la faculté de théologie à Paris »¹. Une telle situation est néanmoins à double tranchant : le caractère exceptionnellement dérogatoire de l'Université de Strasbourg a largement fait obstacle à son inscription dans les pages de l'histoire universitaire française².

Pourtant, de cette entreprise s'est dégagé un cercle académique qui aurait pu prendre les formes d'une « école de pensée internationaliste française ». Autour de Schoepflin et de Koch, se sont agrégées plusieurs personnalités, anciens élèves de l'Ecole devenus collaborateurs tout en ayant en parallèle poursuivi une carrière dans la diplomatie française. Il s'agit donc d'un cercle de proches liés par leurs études, et insérés dans le monde politico-diplomatique. Schoepflin lui-même occupait une place de choix dans les milieux du pouvoir. Depuis 1740, il possède les titres de Conseiller du Roi et d'Historiographe de France³. Il fut par exemple sollicité en tant qu'historien, c'est-à-dire comme témoin crédité au demeurant d'une neutralité a-politique, pour fonder sur des sources écrites les positions diplomatiques du Roi, en particulier pour déterminer les causes d'un conflit et fixer les statuts d'agresseur et d'agressé⁴. Environ 150 ans plus tard, l'historien internationaliste Pierre Renouvin sera pareillement sollicité par les pouvoirs publics pour déterminer les causes de la Première guerre mondiale : le parallèle est frappant⁵. Cela étant dit, nombre d'élèves de Schoepflin et de Koch vont avoir un pied dans les services des Affaires étrangères et un autre dans les enseignements de l'Ecole diplomatique⁶.

Il faut au premier chef mentionner « les trois personnalités-clé du “Département” » dans les années 1770-1780, qui assistèrent le ministre des Affaires étrangères du moment, le Comte

¹ Cité dans *Ibid.*, p. 207.

² Comme le souligne Jürgen Voss (*Ibid.*, p. 205), « dans les manuels d'histoire diplomatique on cherche en vain une notice sur l'Ecole diplomatique de Strasbourg ». Récemment, *Les relations internationales en Europe du XVe au XVIIIe siècle* (PUF) de Lucien Bély (notamment p. 586) y font référence au travers de la personne de C.-G. Koch, mentionné comme un des maîtres de Metternich.

³ Grell Chantal, « Schoepflin et l'historiographie française des Lumières », in Vogler B., Voss J., *op. cit.*, 1996, p. 258 ; Voss J., « L'Ecole diplomatique de Strasbourg », *op. cit.*, 1996, p. 206.

⁴ Voir Bély L., « Schoepflin et Chauvelin », *op. cit.*, 1996 (notamment p. 226).

⁵ Et pour Schoepflin (*Ibid.*, p. 233) comme pour Renouvin, cela ne se fera pas sans quelques contestations de leur impartialité, que ce soit parce qu'on leur reproche de dresser une histoire favorable au pouvoir qui les a « mandatés » ou, à l'inverse, parce que leurs recherches et conclusions vont à l'encontre des positions gouvernementales et de l'intérêt supposé du pays.

⁶ Voir spécialement Buddruss Eckhard, « Les élèves de Schoepflin au Ministère des Affaires Etrangères à Versailles », in Vogler B., Voss J., *op. cit.*, 1996, p. 215-224.

de Vergennes : « les deux premiers commis, Gérard et Rayneval, et le jurisconsulte du Roi, Chrétien-Frédéric Pfeffel »¹. En sus de former un cercle intégré au pouvoir, Schoepflin et ses proches ont tout autant dressé les linéaments d'une « école de pensée » savante. Schoepflin engagea ses anciens élèves pour qu'ils tiennent eux aussi des cours à l'Ecole diplomatique, et nombre d'entre eux ont également exercé diverses fonctions administratives et éditoriales : par ordre de naissance, Jean-Georges Scherz (1678-1754), Jean Michel Lorenz (1723-1801), Christian Frédéric Pfeffel (1726-1807), André Lamey (1726-1802), Jean-Dominique Ring (1726-1809), Richard Brunck (1729-1803), Jérémie-Jacques Oberlin (1735-1806), Louis-Henri Nicolay (1737-1820), et bien sûr C.-G. Koch (1737-1813)².

Au sein de cet embryon de collectif de pensée, ses membres ont pu notamment prendre la fonction de secrétaire de Schoepflin, de biographe, d'éditeur, de courroie de transmission avec le pouvoir politique, d'assistant de rédaction et co-auteur. Quant à la substance savante, l'Ecole diplomatique de Strasbourg a produit ses propres manuels, issus de cours dispensés en son sein : l'*Abrégé chronologique de l'histoire et du droit public d'Allemagne* (1754) de Pfeffel, ouvrage qui fut considéré, pour l'avant XIXe siècle, comme le meilleur livre français sur l'histoire allemande (il en existe trois éditions) ; le *Glossarium germanicum medii aevi* de Jean-Georges Scherz ; le *Tableau des révolutions de l'Europe depuis le bouleversement de l'Empire d'Occident jusqu'à nos jours* (1771) de Koch ; l'*Abrégé de l'histoire des traités de paix* (1796) de Koch qui, contrairement à ce qu'indique le titre, consiste aussi en une étude politique du système européen de l'époque.

Selon Georges Livet, « une petite "Académie" - en dehors de l'école diplomatique elle-même - s'est ainsi constituée ; non un groupe comme le formaient les professeurs de Goettingen disposant d'autres moyens que ceux de Strasbourg, mais une réunion amicale d'esprits distingués »³. De son côté, B. Vogler n'hésite pas à inférer que Schoepflin « a formé une école historique strasbourgeoise que seule la Révolution a dispersée »⁴.

L'œuvre savante de Schoepflin

¹ *Ibid.*, p. 216.

² Livet G., « Les relations de Schoepflin avec les notables en Alsace », *op. cit.*, 1996, p. 39-40. ; Vogler B., « L'université de Strasbourg au milieu du XVIIIe siècle », *op. cit.*, 1996, p. 13 et 20 ; Voss J., « L'Ecole diplomatique de Strasbourg », *op. cit.*, 1996, p. 208-209.

³ Livet G., « Les relations de Schoepflin avec les notables en Alsace », *op. cit.*, 1996, p. 39.

⁴ Vogler B., « L'université de Strasbourg au milieu du XVIIIe siècle », *op. cit.*, 1996, p. 12.

Après cette présentation de l'ancrage institutionnel et humain de l'œuvre de Schoepflin, que peut-on dire sur son œuvre ?

Les intitulés des enseignements nous donnent une idée de leur contenu - dont il n'existe pas de traces. Dans le cadre de sa chaire d'université, Schoepflin enseigne sur des sujets que ne connaît pas l'enseignement supérieur en France, faisant de ses cours un mélange de droit naturel, d'histoire des traités et d'histoire des nations étrangères¹. Cela étant, du point de vue de l'Université de Strasbourg et des structures universitaires de culture germanique, ces rubriques n'ont rien d'exceptionnel. Mais, justement, Schoepflin a instauré un « deuxième palier » d'innovation par le biais de ses cours privés dispensés dès les années 1730 : « Alors que les cours officiels proposaient des thématiques imposées [...], les cours privés, eux, étaient libres et permettaient de présenter de nouvelles matières qui jusqu'alors ne faisaient pas partie de l'enseignement universitaire »².

Ces cours privés, qui ont donc été institutionnalisés sous l'égide de l'Ecole diplomatique, sont des plus divers et tout à fait originaux. Sur l'ensemble de la période de vie de l'Ecole, on peut recenser les enseignements suivants, qui représentent une richesse de thématiques que l'on ne retrouve nulle part en Europe³. Schoepflin et ses proches ont instruit sur la plupart des Etats européens mais plus largement sur les Etat « modernes ». On peut recenser des cours spécifiques sur « l'Histoire, la constitution et le droit public » « de la France », « de l'Allemagne », « du royaume de Prusse », « du Saint-Empire », « de l'Angleterre », « du Danemark et de la Suède », « de la Pologne », « des Pays-Bas et de la Suisse », « de la Savoie », « de l'Italie », « de Venise », « du royaume des deux Sicile », « de l'Espagne et du Portugal », « de la Hongrie », « de l'Empire Ottoman », et même « des Etats-Unis » ou « d'Amérique ». A cela s'ajoutent des cours plus généraux mais non moins inédits pour certains : « Histoire des Etats européens », « Essai sur les Etats européens », « Histoire des traités de paix », « Histoire ancienne », « Précis historique des principaux événements depuis la décadence de l'empire romain », « Les principales révolutions arrivées en France, en Allemagne et en Italie depuis le mariage de Maximilien I », « La Paix de Westphalie », « L'origine et les révolutions des familles souveraines de l'Europe », « Les prétentions des

¹ Voos Jürgen, « Christophe Guillaume Koch : Homme politique et historiographe contemporain de la révolution », *History of European Ideas*, Vol. 13, No 5, 1991, p. 531.

² Voss J., « L'Ecole diplomatique de Strasbourg », *op. cit.*, 1996, p. 207.

³ Voir spécialement *Ibid.*, p. 207 et 211-212 ; Vogler B., « L'université de Strasbourg au milieu du XVIIIe siècle », *op. cit.*, 1996, p. 13.

Souverains de l'Europe », jusqu'à des thématiques d'actualité comme des « Observations relatives à la succession de Bavière ». Enfin, on peut encore trouver des cours de géographie, de statistique, ou encore d'art des fortifications.

Cette diversité nous transporte vers cette démarche si prisée de nos jours qu'est celle de la pluridisciplinarité. Tant au niveau de l'enseignement qu'à celui de la recherche, Schoepflin a fait preuve d'une combinaison « disciplinaire » que nombre d'universitaires actuels adouberaient sans doute¹. Il est certes avant tout historien, mais ses travaux reflètent bien un mélange d'études historiques, juridiques et politiques.

A une époque où le pouvoir fait son possible pour maintenir un interdit implicite sur l'étude de la politique, source de contestations potentielles de tout type, tous les observateurs se rejoignent pour souligner le caractère « politiste » de l'œuvre de Schoepflin². Alors que certains usent volontiers de la terminologie « science politique »³, d'autres font de Schoepflin un introducteur des sciences camérales⁴. On trouve la trace d'une telle affiliation « politiste » dès le milieu du XIXe siècle : « Lors de la traduction en français en 1849 par Ravenez de l'«*Alsatia illustrata*», l'archiviste départemental Louis Spach, rendant hommage à l'œuvre de Schoepflin, qualifie celle-ci comme étant « moins une histoire qu'un dictionnaire géographico-politique »⁵.

Aux côtés de l'histoire, du droit et de la science politique, on trouve aussi la géographie : « L'usage [...] que Schoepflin fit de la géographie est à bien des égards novateur. Cette discipline est, à cette date, récente et liée à la cartographie plus qu'à la réflexion historique »⁶.

¹ Schoepflin s'intéresse à tout champ savant, jusqu'aux « sciences et techniques », comme l'illustre son cours sur l'« art des fortifications » ; il s'intéresse aussi à la médecine, aux sciences naturelles et à la botanique (Livet G., « Les relations de Schoepflin avec les notables en Alsace », *op. cit.*, 1996, p. 38).

² Grell C., « Schoepflin et l'historiographie française des Lumières », *op. cit.*, 1996 ; Livet G., « Les relations de Schoepflin avec les notables en Alsace », *op. cit.*, 1996 ; Pelzer E., « Jean-Daniel Schoepflin et la noblesse alsacienne », *op. cit.*, 1996 ; Vogler Bernard, « L'université de Strasbourg au milieu du XVIIIe siècle », *op. cit.*, 1996.

³ Grell C., « Schoepflin et l'historiographie française des Lumières », *op. cit.*, 1996, p. 261 ; Vogler B., « L'université de Strasbourg au milieu du XVIIIe siècle », *op. cit.*, 1996, p. 12.

⁴ Pour Georges Livet (Livet G., « Les relations de Schoepflin avec les notables en Alsace », *op. cit.*, 1996, p. 23), Schoepflin, formé aux sciences camérales, est un représentant d'une « école des caméralistes ».

⁵ *Ibid.*, p. 23 ; Grell C., « Schoepflin et l'historiographie française des Lumières », *op. cit.*, 1996, p. 258.

⁶ *Ibid.*, p. 260. Voir aussi Chantal Vogler qui met en évidence l'intérêt de Schoepflin pour « la géographie et la toponymie » (Vogler Chantal, « Schoepflin, archéologue et épigraphe », in Vogler B., Voss J., (dir.), *op. cit.*, 1996, p. 57).

Enfin, Schoepflin fut un pratiquant averti des sciences philologiques et archéologiques. Il pratique ainsi la paléographie¹, la diplomatique², et surtout l'archéologie et l'épigraphie : « Son œuvre, en matière d'archéologie et d'épigraphie, est largement pionnière, car il ne disposait que de peu de moyens et de peu d'études antérieures »³.

Certes, il est toujours délicat d'user de vocables disciplinaires qui n'avaient aucune signification à l'époque et d'interpréter le passé à la lumière de notions contemporaines ; mais la profusion des disciplines convoquées et des auteurs en faisant état, rend indiscutable le fait que l'œuvre pionnière de Schoepflin en matière d'étude institutionnalisée de l'international sur le sol français, est en même temps la première œuvre « internationaliste » *pluridisciplinaire* dans l'histoire de l'étude académique de l'international en France. Nous devons donc retenir que la première entreprise internationaliste prenant appui sur une institutionnalisation académique en France, est une œuvre pluridisciplinaire, en aucun cas une œuvre qui serait par exemple cantonnée au droit naturel et des gens ou à l'histoire des traités de paix et des maisons royales, qui serait, en somme, porteuse d'une « tradition disciplinaire » en particulier.

Chemin faisant, nous avons déplacé notre regard de l'enseignement vers la recherche. Que peut-on relever qui puisse révéler une méthode de recherche ? Il nous apparaît fort intéressant de rapporter que Schoepflin est l'un des premiers, sinon le premier, « universitaire » à effectuer des séjours de recherche à l'étranger, qu'il s'agisse de mener des enquêtes de terrain (principalement d'ordre archéologique) ou de parcourir les bibliothèques⁴. Au cours de sa vie, Schoepflin effectuera huit grands voyages à travers l'Europe, dont un de deux ans, les autres durant moins de six mois⁵. A son époque, les voyages « érudits » sont alors des voyages

¹ Knopper F., « Schoepflin voyageur », *op. cit.*, 1996.

² Grell C., « Schoepflin et l'historiographie française des Lumières », *op. cit.*, 1996, p. 261.

³ C. Vogler nous informe que Schoepflin n'a jamais demandé de crédits pour des fouilles, exécutant celles-ci de manière totalement indépendante et personnelle (Vogler C., « Schoepflin, archéologue et épigraphe », *op. cit.*, 1996, p. 56).

⁴ L'enquête de terrain, avec la pluridisciplinarité, sont deux idées-forces de la « sociologie des relations internationales » ; nous y reviendrons longuement. En attendant, nous mettons en lumière ici l'existence de ces démarches chez un « historien diplomatique » du XVIIIe siècle.

⁵ Knopper F., « Schoepflin voyageur », *op. cit.*, 1996, p. 269.

initiatives effectués par de jeunes gens promis à de hautes fonctions ou par des savants « solitaires » non liés à des fonctions enseignantes institutionnalisées¹.

Lucien Bély relève ensuite chez Schoepflin un des procédés cruciaux de la démarche historique moderne, par distinction d'une démarche érudite traditionnelle : le renvoi à des sources mais surtout l'accumulation de références en vue de fortifier ou de certifier l'exactitude d'un fait². De son côté, B. Vogler avance que Schoepflin « applique la méthode démonstrative utilisée par les mathématiciens »³.

Enfin, les observateurs attribuent à Schoepflin une volonté certaine de neutralité axiologique face à ses objets de recherche, et de prise à distance envers la conjoncture de son époque : « L'on cherche en vain dans son ouvrage une critique sociale ou politique - le despotisme éclairé semble avoir ses faveurs - ou des partis pris religieux. Luthérien sincère, Schoepflin paraît parfois indifférent et l'on ne retrouve pas, dans son histoire, les enjeux ou les tensions que présente celle des mauristes. Histoire et théologie ne s'entremêlent pas dans son propos ; à certains égards, sa contribution à la sécularisation de l'histoire - signe peut-être d'une volonté de dépasser les querelles confessionnelles - est peut-être l'apport le plus original de cet érudit des Lumières »⁴.

Schoepflin remplit donc visiblement plusieurs critères caractéristiques d'une démarche de recherche moderne. Quant à ses objets de recherche, deux ordres de remarques sont notables. D'abord, Schoepflin a principalement étudié le monde contemporain de son époque, et il ne se limita jamais à ce que l'on baptise désormais « l'histoire événementielle », autant d'objectifs que se fixe la science politique⁵. Ensuite, pour ce qui nous intéresse le plus, si l'Alsace fut son principal objet de recherche, son autre domaine de prédilection fut les relations internationales

¹ Tels Montesquieu parti étudier la structure politique de la Grande-Bretagne, ou Voltaire se rendant auprès de la maison de Suède pour en faire l'histoire.

² Bély L., « Schoepflin et Chauvelin », *op. cit.*, 1996, p. 226.

³ Vogler semble indiquer que cette importation fut d'abord accomplie dans les études juridiques : « En 1733 a été soutenue à Strasbourg la première thèse juridique élaborée selon une méthode strictement mathématique » (Vogler B., « L'université de Strasbourg au milieu du XVIIIe siècle », *op. cit.*, 1996, p. 12).

⁴ Grell C., « Schoepflin et l'historiographie française des Lumières », *op. cit.*, 1996, p. 268 ; des opinions similaires sont formulées par Knopper F., « Schoepflin voyageur », *op. cit.*, 1996, p. 276 et Livet G., « Les relations de Schoepflin avec les notables en Alsace », *op. cit.*, 1996, p. 21.

⁵ Ce qui ne l'a pas empêché d'étudier l'histoire très ancienne : il est l'auteur d'une dissertation sur l'origine des Celtes, et son étude sur l'Alsace remonte à l'époque antique.

(que l'on entend au sens classique de relations entre entités politiques autonomes)¹. D'ailleurs, son ouvrage phare sur l'Alsace paru en 1767, *Alsatia diplomatica*, « ouvrage dont on ne peut toujours pas se passer même à l'heure actuelle »², est pour une grande part un tableau historique et analytique des relations internationales entre entités politiques autonomes à l'intérieur du système régional alsacien, par exemple entre les villes libres les plus célèbres que sont Mulhouse et Strasbourg, ou les relations de celles-ci avec des entités politiques autonomes non alsaciennes, telles que les autres entités politiques membres du Saint Empire romain germanique. De la même manière, son deuxième principal ouvrage, publié en 1763, qui porte sur la « maison Zœhringen-Bade », consiste certes en l'étude d'une lignée princière mais c'est en même temps une étude des relations diplomatico-politiques d'un territoire (le « pays de Bade ») avec d'autres entités politiques.

Avec Jean-Daniel Schoepflin et son Ecole diplomatique, nous nous trouvons en présence des premières marques d'institutionnalisation de l'étude savante de l'international en France, et ce marqueur s'applique autant à la sphère de l'enseignement qu'à celle de la recherche. Cette entreprise sera prolongée par le premier héritier intellectuel de Schoepflin, Christophe-Guillaume Koch, dont l'œuvre, plus systématique que celle de son maître, a contribué à façonner une des notions les plus traditionnelles des relations internationales, celle de « l'équilibre européen ».

Le disciple Christophe-Guillaume Koch

¹ Les relations diplomatico-politiques entre entités politiques seront son domaine privilégié d'enseignement, alors qu'il n'enseignera pas sur l'Alsace en tant que telle. Pour rappel, au titre de mise en perspective, les Traités de Westphalie, qui sont désormais consacrés comme date symbolique de naissance des Etats et des relations « interétatiques », sont signés en 1648, soit une centaine d'années auparavant.

² Pour toute recherche qui porte sur l'Alsace (Pelzer E., « Jean-Daniel Schoepflin et la noblesse alsacienne », *op. cit.*, 1996, p. 53). L'étude de l'Alsace présente aussi des marques de modernité dans la démarche et l'objet de recherches : Schoepflin étudie le statut politique de la région d'Alsace, son gouvernement, son administration civile et militaire, sa religion, ses monuments, sa géographie, sa population (Grell C., « Schoepflin et l'historiographie française des Lumières », *op. cit.*, 1996, p. 257), mais aussi l'or du Rhin en Alsace (Vogler B., Voss J., « Avant-propos », *op. cit.*, 1996, p. IX) ; il propose par la même occasion la démonstration que le Rhin est la barrière naturelle entre la France et l'Allemagne, ou que l'Alsace est le berceau des maisons de Lorraine et d'Autriche (Bély L., « Schoepflin et Chauvelin », *op. cit.*, 1996, p. 231). Précisons en aparté que *l'Alsatia illustrata* est rédigé en latin, et fut traduit en français par l'archéologue L. Ravenez aux alentours de 1850.

Christophe-Guillaume Koch (1737-1813) fut le disciple puis le collaborateur et enfin le successeur de Schoepflin. Il bénéficia d'une renommée comparable bien que plus compacte dans le temps. « L'Ecole diplomatique de Strasbourg avait donné un tel prestige à son nouveau directeur que l'université allemande la plus moderne et la plus importante de l'époque, Göttingen, lui proposa une chaire en 1779. Mais Vergennes, le ministre des Affaires étrangères, reconnaît immédiatement que le départ de Koch de Strasbourg signifiait la fin de l'Ecole diplomatique. Le ministre fit entreprendre le nécessaire pour garder Koch à Strasbourg. L'Ecole diplomatique de Strasbourg fut florissante jusqu'à la Révolution qui mit fin à cette institution »¹.

Docteur en Droit en 1762, il devient le secrétaire de Schoepflin, puis le responsable de la bibliothèque de l'Ecole². Alors que Schoepflin prend sa retraite en 1766 et décède en 1771, Koch, successeur officiellement désigné par son maître, n'en éprouve pas moins de fortes difficultés à prendre la relève. « En 1771, un certain Rossignol projetait de créer pour concurrencer l'Ecole diplomatique à Strasbourg une "Académie morale, politique et militaire". [...] Mais son dossier, adressé au ministère des Affaires étrangères de Versailles, devait rester sans suites. Quoi qu'il en soit, Koch se trouva confronté à une autre force de résistance, dans la Faculté des Lettres [*i.e.* de Philosophie]. Et ce fut, finalement, le Préteur Royal, Baron d'Autigny, ancien élève de Schoepflin, qui balaya la résistance du corps universitaire. Il parvint à attribuer à Koch le titre de professeur (celui-ci ne l'avait pas encore) ». Mais Koch se voit tout de même interdire la reprise de la chaire de Schoepflin à la Faculté de Philosophie, les statuts de l'Université l'en empêchant. Koch est diplômé de la Faculté de Droit et c'est seulement dans celle-ci qu'il peut prétendre à une titularisation. Il y est affecté en 1773, mais il ne parviendra à obtenir une chaire de « Droit public »³ qu'à partir de 1779 ou 1782.

Ces déconvenues n'empêchèrent toutefois pas Koch de mener à bien sa principale mission, assurer la continuité de l'Ecole diplomatique, dès sa nomination comme directeur en 1771. « Durant l'été 1772, le nombre des nobles - surtout français - augmenta à un point tel que Koch fut obligé de donner 6 cours par jour. L'Ecole diplomatique reprit son rythme et gagna encore en profil comme le confirme le plus grand publiciste allemand de l'époque, Schlözer, de

¹ Cette citation et les deux suivantes proviennent de Voss J., « L'Ecole diplomatique de Strasbourg », *op. cit.*, 1996, p. 209-210.

² Il s'agissait de la bibliothèque personnelle de Schoepflin, qui en fit don à l'Université à sa mort.

³ Le « droit public de l'Europe » est un autre libellé pour désigner le droit des gens, de même que « droit des nations ».

passage à Strasbourg en automne 1773. [...] En 1775, Koch devait encore faire passer le nombre de ses cours à 8 par jour ». Le succès de l'Ecole est total et sa renommée s'étend chaque jour un peu plus loin. Selon M. Schoell, disciple et biographe de Koch, « il y avait peu de cabinets en Europe qui ne comptassent parmi leurs membres des élèves de M. Koch »¹. C'est à cette époque, à partir de 1788, que Metternich vint s'inscrire à l'Université de Strasbourg et fut donc l'élève de Koch ; nous allons voir un peu plus tard que le souvenir sera marquant.

Sous l'intitulé « droit public », Christophe-Guillaume Koch est le premier en France, dès 1771, à proposer un enseignement de droit des gens (trois ans donc avant la chaire du Collège de France). Quant à la filiation « internationaliste » qui s'établit entre Schoepflin et Koch, la différence entre leurs intitulés et lieux d'enseignement mérite notre attention mais elle ne doit pas signifier une véritable différence dans le contenu des cours. Nous avons déjà rappelé que le « droit des gens » n'est pas l'ancêtre direct (et encore moins exclusif) du droit international moderne, il en est plus exactement le parent éloigné, comme il l'est aussi de l'histoire diplomatique et de l'étude politiste des relations internationales. La démarche de Koch, comme celle de son maître, est un mélange de philosophie, de droit, d'histoire et de pensée politique. M. Schoell nous la présente ainsi : « [Certains] ont brillé par une diction recherchée, par l'art de charmer des auditeurs qui demandent plutôt l'amusement que l'instruction ; le talent de M. Koch consistait à savoir présenter dans un ordre systématique une série de faits épars, à fixer l'attention sur l'origine et les causes d'un événement important, à montrer l'enchaînement des faits isolés dont il se compose »². Et la meilleure preuve de ce que Koch, plus encore que Schoepflin, fut un « politiste » tout autant qu'un juriste ou un historien, se trouve dans la personne de Metternich et de son « système », ce vocable qualifiant la pensée « internationale » qui lui a sans cesse servi de guide durant sa carrière.

« C'est à Strasbourg que Metternich a forgé les armes qui lui serviront bientôt à combattre et à ruiner les ambitions de Napoléon, [dans cette] théorie de l'équilibre européen que Koch exposait à Strasbourg avec rigueur et logique »³. Les études biographiques et les

¹ Haag Eugène, Haag Emile, *La France protestante*, Tome 7, Paris, Editions J. Cherbuliez, 1846-1859, p. 124.

² *Ibid.*, p. 124.

³ Robert André, « Metternich », in Duff A. B., Galy F., (dir.), *Hommes d'Etat*, Desclée de Brouwer, 1936, p. 293. Toutes les citations et idées à venir sont puisées dans la même source, p. 291-293. Sur l'importance de Koch dans la pensée et l'action de Metternich, voir aussi Bély L., *Les relations internationales en Europe*, op. cit., 2007.

propos autobiographiques de Metternich ont consacré Koch, aux côtés de Nicolas Vogt dont Metternich a suivi les leçons après son départ de Strasbourg pour Mayence, comme étant les principaux inspirateurs du futur Chancelier d'Autriche. « Ces deux hommes pourraient bien être les pères spirituels de ce “Système” [...]. C'est par Koch que Metternich a entendu le plus clairement exposé la théorie de l'équilibre européen. Nous pouvons nous faire une idée de la substance des leçons de Koch en relisant les *principales* qu'il expose dans l'introduction à son “Abrégé de l'histoire des traités de paix”. Koch, qui reprend d'ailleurs des idées familières au XVIIIe siècle (il suffit de citer Mably et son “Droit privé de l'Europe”), considère les puissances européennes comme une grande famille dont tous les membres sont unis par des intérêts communs, même quand ils s'affrontent à propos d'innombrables intérêts particuliers. Toute l'histoire moderne, dit-il, est dominée par cette notion fondamentale de l'équilibre européen ; sans doute cet équilibre n'est jamais parfait et il est souvent compromis par des poussées d'égoïsme. Mais la solidarité européenne n'en est pas moins une réalité qui finit toujours par faire valoir ses droits. “Le système de la balance ou de l'équilibre est celui dont on a fait jusqu'ici le plus souvent et le plus universellement usage. Il remonte au XVe siècle, lors de l'importante révolution qui fit changer de face à tous les Etats de l'Europe” [...]. Ainsi Koch a enseigné à Metternich que *le système de l'équilibre est, depuis, plus de trois siècles, le fondement de toute politique européenne*. Dès qu'une puissance devient trop forte, expliquait-il, et vise à l'hégémonie, toutes les autres, guidées par un instinct de conservation et de solidarité, font front pour défendre en commun l'intérêt supérieur de la grande communauté européenne. Et, en s'entendant rappeler que la France avait longtemps assumé la défense des libertés européennes contre la maison d'Autriche, Metternich ne devait-il pas se dire que le jour n'était peut-être pas loin où, inversement, l'Autriche serait le champion de l'Europe contre la politique envahissante de la France convertie brusquement à un nouvel idéal et avide de l'imposer sans délai à tous les Etats européens ? ». Nous sommes ici loin de considérations strictement juridiques ou historiques ; nous sommes bien en présence d'une pensée systématisée au point de prétendre au statut de théorie, un processus caractéristique de la science sociale et politique moderne.

Durant soixante ans, Schoepflin et Koch, respectivement initiateurs de cours d'histoire diplomatique et de droit des gens, ont contribué à la renommée de Strasbourg comme centre académique européen et c'est bien dans cette ville que se trouvent les premières traces d'une étude académique de l'international en France. Cette même ville où l'on dit que Gutenberg

inventa l'imprimerie¹, cette même ville où l'on retrouvera bien plus tard les historiens Fustel de Coulanges, puis Lucien Febvre, Marc Bloch et la création de l'Ecole des Annales, c'est-à-dire une autre page importante de l'évolution en France de l'étude académique de l'international et de l'étranger.

Pourtant, l'Ecole diplomatique de Schoepflin et Koch est totalement absente des travaux d'histoire disciplinaire de la science politique, notamment celles relatives à l'Ecole libre des sciences politiques et en particulier lorsqu'il s'agit de présenter les initiatives qui ont pu précéder cette ELSP (nous y reviendrons dans le chapitre suivant). Pierre Favre écrit ainsi, à propos de la science politique dont il fait l'histoire : « S'agissant de la France, l'historique ne peut guère remonter au-delà de la Révolution. Ailleurs, en Allemagne, en Suisse, les enseignements de « gouvernement », d'histoire politique, de droit public, existent depuis longtemps : l'influence de la Réforme, école de libre examen (il n'était décidément pas indifférent que Boutmy fût protestant), mais aussi la liberté genevoise et le morcellement politique de l'Allemagne, y sont pour beaucoup. En France, en dehors de l'Université de Strasbourg, soumise à la double influence allemande et protestante, aucun enseignement ne touche, de près ou de loin, au droit des gens ou aux questions politiques. Rien donc, sinon le projet d'un précurseur dans un texte manuscrit : Diderot, en effet, dans son *Essai sur les études en Russie* (1775-1776, publié partiellement par Guizot en 1813-1814), place après la Faculté de droit, comme école d'application, une Ecole de politique ou des affaires publiques »². Rien sauf une Ecole diplomatique du temps des Lumières que l'histoire de la science politique gagnerait à inclure dans son historiographie.

Avec les deux premières parties de chapitre, nous avons repéré l'existence d'une étude académique de l'international avant 1789. Elle existe donc depuis fort longtemps, grâce à des initiatives remarquables même si celles-ci ne firent pas d'émules. Nous avons également constaté qu'au-delà des intitulés formels, les prémices de l'étude académique de l'international

¹ Gutenberg effectua ses premiers travaux sur l'impression lors de son séjour à Strasbourg en 1434 et Schoepflin sera un des premiers à souligner la filiation spatiale de l'invention de l'imprimerie avec la ville de Strasbourg.

² Favre Pierre, « Les sciences d'Etat entre déterminisme et libéralisme. Emile Boutmy (1835-1906) et la création de l'Ecole libre des sciences politiques », *Revue française de sociologie*, Vol. 22, No 3, 1981, p. 437-438 ; repris dans Favre P., *Naissances de la science politique en France*, op. cit., 1989, p. 30.

ne relèvent pas plus d'une tradition juridique qu'historique ou politiste. Notre objet d'étude s'envisage comme un tout, que l'on peut spécifier par son objet.

Section 2.3 L'étude académique des relations internationales jusqu'en 1870

La situation générale de l'enseignement supérieur

« Les universités françaises ont disparu en 1793 et n'ont été reconstituées formellement qu'en 1896 »¹. Ce constat un peu abrupt plante le décor. D'office, il suggère que notre objet d'étude a peu de chance d'avoir vu sa situation s'améliorer entre la Révolution française et la guerre franco-prussienne de 1870. C'est effectivement le cas.

Les constats suivants trouvent encore à s'appliquer : l'étude académique de l'international n'est pratiquement pas institutionnalisée, dans ses démembrements politiste mais aussi juridique et historique ; le droit en tant que discipline ne se départit que lentement de son socle originel que sont le droit canon puis le droit civil ; l'histoire ne s'institutionnalise toujours pas en tant que discipline à part entière ; l'étude de l'international a droit de cité dans les réformes ou projets de réforme. Chaque fois que l'on aspire à changer les choses, notre objet d'étude figure en première ligne des nouveautés envisagées.

Durant une courte période post-révolutionnaire, les projets de réforme de l'enseignement, en particulier supérieur, s'inscrivirent avec force dans l'idéal de liberté, de progrès et de science du mouvement des Lumières. Plusieurs projets très ambitieux furent formulés, en particulier celui de Talleyrand et celui de Condorcet². La Convention les approuva un instant mais une autre idée de la connaissance l'emporta finalement. A une vision unifiée de la connaissance, entièrement tournée en direction du progrès de la science, fut préférée une

¹ Casanova Jean-Claude, « L'Université française du XIXe au XXIe siècle. Sept thèses pour expliquer son histoire », *Commentaire*, No 117, 2007, p. 193.

² Voir notamment, pour une mise en valeur de l'ambition et de la novation de ces projets du point de vue de la science politique : Favre P., *Naissances de la science politique en France*, *op. cit.*, 1989.

vision plus pragmatique et pratique de celle-ci, tournée vers la formation professionnelle. L'innovation savante fut reléguée dans les coulisses du monde universitaire.

La Convention supprime en 1793 les vingt-deux universités et ses corps universitaires que compte le territoire français. A la place, elle instaure une mosaïque d'écoles spécialisées. L'objectif prioritaire de l'acquisition d'une compétence professionnelle induit logiquement de suivre des études spécialisées, qui vont se tenir dans des lieux séparés. C'est là le fondement idéologique et la raison d'être de ces structures baptisées « écoles spéciales » qui ne sont pas placées sous l'autorité de l'Université¹. Cette façon d'envisager l'enseignement supérieur se répercute aux domaines qui relevaient en propre des facultés médiévales : médecine et pharmacie, droit² et les arts propédeutiques³. Les domaines des humanités et des sciences, qui étaient jusqu'alors pris en compte par la Faculté des Arts, sont exclus de l'enseignement supérieur⁴.

Ce nouvel agencement est toutefois très temporaire, les guerres dites révolutionnaires laissant en suspens la réelle application des réformes. Lorsque Napoléon prend le pouvoir, il réhabilite l'Université et inaugure en 1808 l'« Université impériale » ; il s'agit alors moins d'une université que de l'administration de l'ensemble de l'enseignement - la réforme de 1808

¹ « Aux écoles encyclopédiques, furent préférées des écoles plus soucieuses de l'application de la science que de la science elle-même : les écoles spéciales [...]. Les écoles encyclopédiques avaient pourtant été validées par la Convention [...]. Mais les ressources manquant, les nécessités de fait l'emportèrent [...]. Dès la fin de la Convention, au hasard des circonstances, les hommes d'action créèrent des écoles spéciales. Ainsi de l'ancien Jardin du Roi, on fit le Muséum, école spéciale des sciences de la Nature. On manquait d'ingénieurs auxiliaires : le Comité de salut public improvisa l'Ecole Polytechnique. On avait peu de professeurs : on décréta l'Ecole Normale. De toutes parts, montait une plainte contre l'incapacité des médecins et les crimes des charlatans : on établit trois écoles spéciales de Santé à Paris, Montpellier, Strasbourg. Le Consulat suivit cette impulsion. Aux écoles spéciales de la Convention, il ajouta d'autres écoles spéciales, pour le droit et pour la pharmacie » (Liard L., *L'Université de Paris, op. cit.*, 1909, p. 41-42). Dates de création des principales « grandes écoles » : Ecole des ponts et chaussées (1775), École des mines (1783), Ecole Normale Supérieure (1794), Conservatoire des Arts et Métiers (1794), Ecole Polytechnique (1794).

² Les écoles de droit sont fondées en 1804, prêtes à accompagner le fameux Code civil napoléonien promulgué la même année.

³ En sa partie « enseignement secondaire », la Faculté des Arts est remplacée par des « écoles centrales ».

⁴ Des projets d'écoles spéciales pour les antiquités, la géographie, l'histoire et même l'économie politique, furent un temps mis sur la table.

s'intéresse en priorité aux lycées, qui sont intégrés à cette « Université de France »¹. Cela ne changera donc pas grand-chose pour l'enseignement supérieur, qui va demeurer conçu comme la préparation à une profession.

Cinq facultés composent la nouvelle Université : théologie, droit, médecine, sciences mathématiques et physiques, lettres. La nouveauté réside dans la création des deux nouvelles facultés des lettres et des sciences. Mais là encore, dans les faits, la nouveauté tourne court : « Ces deux Facultés auraient pu devenir des centres d'une vie intellectuelle désintéressée ; mais, précisément parce qu'elles ne préparaient à aucune profession déterminée, Napoléon ne leur assigna aucun rôle intellectuel. C'étaient des jurys d'examen... »². Davantage, le « départementalisme » prend sa source à cette époque, sans que l'on en mesure l'impact pour l'avenir : « Instruction leur [les facultés] avait été donnée à l'origine de n'avoir aucun rapport entre elles. Dans le style inimitable de l'administration, le ministre avait écrit en 1808 que : “Les facultés ne peuvent correspondre entre elles directement ni indirectement, mais seulement par la voie des inspecteurs” »³. L'Université n'est pourtant pas coupée de l'activité savante, du fait de la présence de grands noms parmi ses professeurs. En somme, elle accueille volontiers la science mais elle reste incapable de la créer et de la transmettre.

Bon an mal an, l'Université va traverser le XIXe siècle en l'état, jusqu'à sa prochaine réforme engagée en 1896 sous la IIIème République, la première qui donnera de véritables moyens et une ambition scientifique à l'enseignement supérieur français. En 1870, plus d'un demi-siècle après la refondation de l'Université, les Facultés de Droit, des Lettres et des Sciences de Paris ne disposent que de onze chaires chacune⁴.

¹ La grande rupture opérée par la création napoléonienne réside dans l'abolition du monopole scolaire exercé par le clergé (Léon A., Roche P., *Histoire de l'enseignement en France*, *op. cit.*, 2012, p. 48). La prise en compte des lycées dans la réforme impériale participe pleinement de cette volonté de laïciser l'instruction publique.

² Durkheim E., « L'histoire de l'Université », *op. cit.*, 1918, p. 15. Les Facultés des Lettres et des Sciences vont être les institutions chargées d'organiser le jury du baccalauréat.

³ Casanova J.-C., « L'Université française », *op. cit.*, 2007, p. 193.

⁴ Les effectifs étudiants ne sont pas plus encourageants : en 1864, il y a 3400 étudiants en droit dans toute la France, dont 2000 à Paris ; et peu d'entre eux terminent leurs études : sous le second Empire, on délivre par an en moyenne 750 licences et 74 doctorats de droit, 77 licences et 9 doctorats de lettres, 104 licences et 10 doctorats en sciences (*Ibid.*, p. 194).

L'étude de l'international dans les matières juridiques, économiques et politiques

Au lendemain de la Révolution française, l'idée de « science » juridique, économique ou politique reste anachronique dans le cadre de l'enseignement supérieur. Il faut n'y voir que des savoirs techniques. Là où ces matières peuvent parfois être qualifiées de science, c'est en dehors de l'Université, parfois dans des entités dérogatoires à celle-ci, mais surtout en dehors de toute institutionnalisation, dans la production savante.

A leur apparition en 1804, les éphémères écoles spéciales de droit ont pour mission d'enseigner le droit nouveau issu de la révolution (en premier lieu le Code civil). Le droit canon est banni. Le droit romain survit comme initiation au droit français, et comme modèle référent de l'esprit juridique. Les matières nouvelles suivantes font leur apparition : du côté du droit privé, le droit civil français, la législation criminelle, la procédure civile et criminelle ; du côté du droit public, le droit naturel et le droit des gens, le droit public français, le droit civil dans ses rapports avec l'administration publique¹.

Il faut attendre deux ans pour voir l'ouverture réelle de la première école spéciale en 1806 ; et finalement, seules les nouvelles chaires de droit privé sont ouvertes. C'est encore un coup dans l'eau pour le droit des gens comme de toute matière ressortissant à ce que l'on qualifie aujourd'hui de « droit public »².

Lors de la réouverture de la Faculté de droit de Paris en 1808, les matières de droit public restent encore à quai³. L'établissement reçoit alors « une dotation de cinq chaires : trois chaires

¹ Larnaude Ferdinand, « La Faculté de Droit », in Durkheim et al., *La vie universitaire à Paris*, op. cit., 1918, p. 78.

² « La conception qui a présidé à la création des écoles de droit en 1804, écoles destinées à préparer aux professions judiciaires et dont l'enseignement sera centré sur l'étude du code civil, reste dominante : l'enseignement dispensé dans les facultés de droit est tourné essentiellement vers le droit privé ; et le droit administratif reste considéré comme une discipline marginale, dont la juridicité est sujette à caution (Chevalier Jacques, « Le droit administratif entre science administrative et droit constitutionnel », in Chevalier Jacques et al., *Le droit administratif en mutation*, Paris, PUF, 1993, p. 14).

³ Nous focalisons sur la Faculté de Paris car les autres facultés de Droit en sont des calques sans réelle contenance : « Sur les 5 300 étudiants inscrits dans les neuf facultés de droit qui existaient alors en France depuis 1804, Toulouse arrivait largement en tête des facultés de province avec près de 600 étudiants, suivie de loin par Rennes et Poitiers avec 230 et 250 étudiants ; les cinq autres facultés provinciales (Strasbourg, Grenoble, Dijon, Caen et Aix) ne comptaient chacune que 130 à 160 étudiants. En face de ces chétives facultés, Paris apparaissait comme une monstrueuse concentration, avec près de 3 500 étudiants » (Antonetti G., « La Faculté de droit de Paris », op. cit., 1991, p. 335).

de Code civil, une chaire de droit romain, une chaire de procédure civile et criminelle et de législation criminelle. Le 29 août 1809, [sont] créées deux nouvelles chaires, une de Code civil approfondi, une de Code de commerce. Pendant dix ans cette organisation fut conservée sans changement »¹. L'Université n'innove donc que très modérément.

Cependant, des facteurs extrinsèques relatifs à l'évolution des idées vont bientôt faire pression : alors que « comme celle de l'histoire, la situation du droit en France au début du XIXe était assez terne [...], les progrès des disciplines nouvelles [vont être] intimement liés aux victoires du libéralisme »².

La fin de l'Empire est proclamée en 1814 et fait place à la Restauration. Le retour de l'absolutisme royal fait tout de suite l'objet d'une opposition vive et « à partir de 1819, l'organisation intérieure de la Faculté de droit de Paris devient l'enjeu, pendant une vingtaine d'années, de conflits politiques et universitaires »³. L'Université se retrouve au cœur du conflit politique qui se résoudra dans la révolution de 1830.

A la Faculté de Droit, en 1819, « le nombre de ses étudiants était devenu si considérable que tous ne pouvaient trouver place dans les amphithéâtres. Alors on les divise en deux sections parallèles, ayant chacune des professeurs de code civil, de droit romain, de droit public général, de procédure et de législation criminelle. Mais, et c'est là une nouveauté significative, à chaque section on ajoute des matières d'enseignement entièrement nouvelles : à l'une, le code de commerce, à l'autre, le droit public positif et le droit administratif français, l'histoire philosophique du droit romain et du droit français, enfin, à titre facultatif, l'économie politique. C'était le premier indice d'une orientation nouvelle. Il disparut promptement. Dès 1822, une ordonnance du Roi défaisait [cette réforme]. Le droit commercial subsistait, mais le droit public positif, l'histoire philosophique du droit romain, l'économie politique disparaissaient [...]. A leur place on créait une chaire de Pandectes, pour une exégèse plus approfondie des textes du droit romain »⁴. Retour à la case départ, sauf sur un point : l'Université a cette fois la volonté

¹ *Ibid.*, p. 334.

² Leterrier Sophie-Anne, *L'institution des sciences morales. L'Académie des sciences morales et politiques, 1795-1850*, Paris, L'Harmattan, 1995, p. 158.

³ Antonetti G., « La Faculté de droit de Paris », *op. cit.*, 1991, p. 334.

⁴ Liard L., *L'Université de Paris*, Tome 2, *op. cit.*, 1909, p. 54.

de renouveler son programme. Et le droit des gens était présent sous l'expression « droit public positif »¹.

La situation reste en l'état jusqu'à l'aube de la Révolution de Juillet 1830, dont l'Université est une figure de proue. C'est dans ce cadre qu'en 1829 est inaugurée par Albert-Paul Royer-Collard la première chaire de droit des gens de la Faculté de Droit de Paris². Jusqu'à cette date, bien que rentrée dans le rang du système français, l'Université de Strasbourg était toujours la seule université à être pourvue d'une telle chaire³.

L'étude académique de l'international fait enfin son entrée à l'Université, plus de cent ans après les premiers enseignements à dominante historique de Schoepflin (1721), plus de cinquante ans après le premier cours de droit des gens de Koch (1771) et la première chaire de droit des gens du Collège de France (1774).

Comme cette dernière, la chaire de 1829 participe d'un mouvement de renouvellement des programmes et, plus particulièrement, du premier mouvement d'ampleur favorable au droit public. Un an auparavant, en 1828, ce sont les chaires d'histoire du droit et de droit administratif qui étaient enfin établis (rappelons qu'avec celle de droit des gens, ces chaires avaient été instituées en 1819 mais supprimées en 1822). Cinq ans plus tard, en 1834, est ouverte la première chaire de droit constitutionnel. En 1837, on crée une chaire de législation comparée. Enfin, bien plus tard, on « rétablit » en 1864 la chaire d'économie politique. Dans une période d'une cinquantaine d'années, qui court des années 1800 aux années 1850, la Faculté de Droit a vu s'élargir significativement l'éventail de ses enseignements, où la matière « internationaliste » qu'est le droit des gens est loin d'être en queue de peloton. Elle devance en particulier de trente-cinq ans la matière « économique » incarnée par la chaire d'économie politique.

La situation n'évoluera plus jusqu'en 1870. Contrairement aux précédentes, la troisième révolution française (1848) en l'espace de soixante ans n'enfantera pas de changements

¹ Le « droit public positif » représente alors le droit public externe, c'est-à-dire le droit des gens, par opposition au « droit administratif français » qui correspond au droit public interne.

² L'ordonnance de promulgation de 1829 ajoute que « ces cours ne seront obligatoires que pour les aspirants au doctorat. Ils seront facultatifs pour les autres étudiants de droit » (Rendu Ambroise, *Université de France, Code universitaire, ou Lois, statuts et règlements de l'Université royale de France*, Paris, Hachette, 1835, p. 62).

³ *Ibid.*

notables. En revanche, c'est avec cette dernière révolution que prennent forme les premiers marqueurs institutionnels d'une sphère de connaissance proprement « politique ». Si l'on ne parle encore que très rarement de « science politique », plusieurs savants le font dans leurs travaux, qui en spécifient les contours par rapport aux autres matières de la Faculté de Droit. Deux initiatives infructueuses nous intéressent. Premièrement, en 1848, « le gouvernement provisoire, fidèle à la tradition de la République, voulut pour la France un enseignement supérieur de la politique. Mais il n'eut garde de la confier à la Faculté de Droit. Il en fit une école spéciale, l'Ecole d'Administration dont la durée fut éphémère »¹. Deuxièmement, nous trouvons l'esprit réformateur de Victor Duruy. Durant son passage au ministère de l'instruction publique de 1863 à 1869, alors qu'il fait rétablir la chaire d'économie politique (1864), il ne parvient par contre pas à faire exécuter son projet d'une véritable section politique et administrative qui serait créée à la Faculté de Droit².

Comme à l'Université, la Révolution de 1830 engendre au Collège de France des modifications notables. Dans les domaines qui nous intéressent, l'année 1831 voit la création de la chaire d'économie politique et d'une chaire de législation comparée qui nous intéresse particulièrement, si l'on en croit Frédéric Audren et Georges Navet : « En réalité, sous l'intitulé officiel, [son titulaire Eugène] Lerminier enseigne plus généralement le droit international, l'histoire du droit international. Ou plutôt, il tenta de l'enseigner ». Le contexte de l'époque, à l'allure tragi-comique, nous est décrit : « Pour l'année 1835-1836, le cours porte sur "l'origine du droit international moderne au Moyen-Âge". Au regard des enseignements dispensés à la Faculté de droit de Paris, la réflexion engagée est d'une incontestable originalité [...]. Initialement consacré à l'histoire du droit international pendant la dernière moitié du XV^e et pendant le XVI^e siècle, ce cours ne se tiendra jamais. Le 26 novembre 1838, Lerminier, très sévèrement chahuté, ne peut parvenir à imposer le silence et à commencer la séance. L'affaire monte en intensité et en généralité. [...]. Lerminier ne s'appartient plus et devient, par presse interposée, un enjeu dans les luttes politiques [...]. Le *Courrier français* estime à quatre cents le nombre d'auditeurs. Malgré ses efforts, le professeur ne parvient à rétablir l'ordre. Des projectiles, visant la chaire, traversent la salle. Lerminier est, en définitive, contraint de se retrancher dans la partie réservée aux professeurs. Sauvé ? La porte est enfoncée et les armoires forcées. Lerminier quitte précipitamment (par une fenêtre, dit-on) le Collège.

¹ Liard L., *L'Université de Paris*, Tome 2, *op. cit.*, 1909, p. 58.

² *Ibid.*

Malheureusement, la foule attend à la sortie et raccompagne, sous les cris et les apostrophes, l'infortuné jusqu'à son domicile. La force publique a dû intervenir. Des troubles identiques se produisent en décembre 1839. Devant les atteintes à l'ordre public, le cours est suspendu et Lerminier, incapable de dispenser son enseignement, demande, en 1840, un congé... »¹. En plus d'être une illustration des problèmes rencontrés par toute innovation disciplinaire à l'époque, cette chaire montre que l'étude de l'international figure toujours en première ligne des luttes pour sortir du carcan du droit privé. Notons en complément les débuts (sur le papier du moins) de la démarche comparatiste².

Avec la Révolution de 1848, c'est cette fois une petite révolution qui est annoncée au Collège (contrairement au *statu quo* de la Faculté de Droit) : cinq chaires sont supprimées, celles d'économie politique, de droit de la nature et des gens, de législation comparée, de turc et de poésie latine. Douze nouvelles chaires sont établies : droit politique français et droit politique comparé (attribué à Jean Reynaud), droit international et histoire des traités (Alphonse de Lamartine), histoire des institutions administratives et étrangères (Alexandre Ledru-Rollin), droit administratif (Louis-Marie Delahaye de Cormenin), ainsi que cinq chaires d'« économie » (une d'économie générale et quatre sectorielles, comme l'économie rurale). Cela constitue le plus grand bouleversement vécu par une institution de l'enseignement supérieur français depuis ses origines. Mais cette réforme est à nouveau mise de côté : la même année, l'Assemblée nationale rétablit les cinq chaires supprimées ainsi que leurs titulaires. Derrière ce revirement, transparaît l'affrontement désormais persistant entre l'Université et le pouvoir politique. En effet, la réforme est initiée par ce dernier et se voit dénoncée par l'Université qui y voit une réforme opportuniste et clientéliste car les nouveaux titulaires sont des proches de personnalités politiques. Elle s'y oppose d'autant plus qu'elle estime que certaines chaires supprimées sont en réalité maintenues, le changement d'intitulé dissimulant cette manœuvre. Il s'agit en particulier de la chaire de droit de la nature et des gens qui disparaît alors que dans le même temps, est établie une chaire de droit international et d'histoire des traités : « La chaire du droit de la nature et des gens fait place à la chaire de droit international et d'histoire des traités. Au fond, l'objet du cours est le même, et nous pensons qu'il valait encore mieux dire simplement

¹ Audren Frédéric, Navet Georges, « Note sur la carrière d'Eugène Lerminier au Collège de France (1831-1849) », *Revue d'Histoire des Sciences Humaines*, Vol. 1, No 4, 2001, p. 57-67.

² Nous savons que le comparatisme montre des affinités prononcées avec l'étude de l'international, du moins avec l'étude de l'étranger, comme en témoignera plus tard le développement des aires culturelles et des études régionales. La distinction entre international et étranger est une problématique fondamentale de l'évolution des Relations internationales françaises, dont nous traiterons dans les chapitres suivants.

à l'honorable M. de Portets : désormais vous vous contenterez de professer à l'École de droit »¹. C'est aussi le cas de la chaire de législation comparée : « Le cours de droit de législation comparée est supprimé ; mais on le remplace par un cours de droit politique français et de droit politique comparé. C'est une manière de destituer le professeur titulaire actuel, M. Lerminier, qui était suppléé avec talent par M. Rapetti. Le procédé n'est ni franc ni digne. On comprend la destitution de M. Lerminier, quand on se rend compte des raisons qui l'avaient obligé à suspendre son cours ; mais il est difficile de s'expliquer l'injustice commise à l'égard de M. Rapetti, qui se trouve, par le fait, privé d'une chaire qu'il occupait depuis huit ans. Quant au titre du cours, le premier valait tout autant que celui qu'on a choisi, et ce n'était pas la peine de le changer »². L'Université obtient donc gain de cause et la réforme est abandonnée.

Au terme de cette étude des matières d'ordre juridique, économique et politique dans l'enseignement supérieur de 1789 à 1870 : il en ressort que la situation n'est qu'une évolution limitée de celle prévalant avant la Révolution. La place occupée par l'étude académique de l'international reste cantonnée à un seul enseignement, celui du droit de la nature et des gens, parfois professé sous un intitulé différent. C'est une continuité et non une équivalence car cet enseignement évolue tout de même dans sa substance³. Et ce n'est qu'une continuité et non une rupture car il n'est toujours pas question d'un cours qui pourrait s'apparenter aux dénominations modernes de « droit international », « institutions internationales » et « relations internationales ».

La seule avancée significative à mettre au crédit de l'enseignement supérieur du XIXe siècle sur un terrain juridique/économique/politique est l'introduction, très limitée, du droit de la nature et des gens dans le programme des Facultés de Droit. Mais, et nous sommes volontairement insistants : aucune autre discipline ou sous-discipline nouvelle ne bénéficie d'un traitement plus favorable. En définitive, jusqu'en 1870, notre objet d'étude ne fait pas montre d'un retard sur le plan institutionnel ni d'une spécification disciplinaire marquée sur un plan substantiel.

¹ *Journal des économistes - Guillaumin*, Tome 20, avril 1848 à juillet 1848, p. 57-67.

² *Ibid.*

³ La teneur purement philosophique du droit naturel diminue progressivement au profit d'une étude plus serrée des règles en vigueur (elles-mêmes de plus en plus codifiées), mais toujours dans une démarche tout autant juridique qu'historique, politique, ou encore géographique.

L'étude de l'international dans les matières des « humanités »

S'agissant des « humanités », le bilan de l'étude académique de l'international est simple : il n'en existe proprement aucune trace durant la période 1789-1870.

Il n'existe en particulier aucune trace d'« histoire diplomatique ». Mais pour la bonne raison que l'histoire elle-même n'est pas encore devenue une discipline à part entière : son institutionnalisation est très réduite et l'idée d'une méthode historique reste embryonnaire. Certes, c'est durant le XIXe siècle que l'histoire émerge dans les esprits comme une connaissance devant être établie rigoureusement, comme le sera la science historique moderne. Il n'en reste pas moins que durant la majeure partie de ce siècle, l'histoire est soit toujours inséparable de l'archéologie, de la philologie, de l'épigraphie, soit en quête de reconnaissance par le biais d'enseignements qui consistent plus en des conférences publiques qu'en la formation d'un public étudiant. Du reste, comme dans les facultés de Droit, l'innovation disciplinaire se fait rare dans les facultés des Lettres. Nous estimons par contre essentiel de les traiter avec une certaine attention : pour garantir de l'endroit où l'on repère une étude de l'international, il faut garantir de l'endroit où l'on n'en trouve pas.

Durant une large partie du XIXe siècle, les facultés des Lettres ont représenté un corps d'examineurs plus que de professeurs¹. En réalité, « on peut à peine dire qu'elles existent : [...] “D'étudiants, pas la moindre trace” (Prost) ! »². De là, afin d'obtenir tout de même un auditoire, les cours devinrent publics et s'adressèrent « aux gens du monde, aux hommes cultivés désireux de ne pas perdre tout contact avec les choses de l'esprit. Malheureusement, pour retenir [ces curieux], il fallut que les leçons fussent attrayantes. L'éloquence remplaça trop souvent la méthode et la rigueur »³. Trois professeurs se distinguent dans ce cadre : François Guizot, Abel-François Villemain et Victor Cousin, qui profitent de leur succès pour instiller de

¹ Elles eurent pour mission première de conférer le baccalauréat « mais elles n'eurent pas à donner l'enseignement qui y conduisait : cet enseignement fut donné dans les lycées qui remplaçaient les anciens collèges. [...] Les premiers professeurs de la Faculté des Lettres de Paris, au nombre de six seulement, devaient comprendre, aux termes du décret de fondation “trois professeurs du Collège de France et trois professeurs de belles-lettres des Lycées”. La Faculté des Lettres avait aussi à conférer, outre le baccalauréat, deux nouveaux grades d'Etat exigés pour certains postes de l'enseignement, la licence ès-lettres et le doctorat ès-lettres » (Croiset A., « La Faculté des Lettres », *op. cit.*, 1918, p. 34).

² Favre P., « Les sciences d'Etat entre déterminisme et libéralisme », *op. cit.*, 1981, p. 457-458.

³ Durkheim E., « Organisation générale de l'Université de Paris », *op. cit.*, 1918, p. 16.

la philosophie, de l'histoire et de la critique littéraire dans les pratiques de la Faculté. Cette dynamique intellectuelle se prolonge en histoire avec des personnalités comme Henri Wallon et Numa Denis Fustel de Coulanges, auxquels se joint aussi un des tous premiers géographes, Auguste Himly¹. Malgré tout, cela reste l'affaire d'individualités, et une affaire parisienne. A l'échelle nationale, les programmes des facultés des Lettres restent très insuffisamment pourvus, innovants et fréquentés².

A l'origine, huit chaires sont établies en 1808 et 1809. Cinq d'entre elles sont dans la droite ligne de ce qu'on enseignait à la Faculté des Arts (éloquence latine, éloquence française, poésie latine, poésie et histoire littéraire française, littérature grecque). La philosophie obtient une chaire, tandis que deux matières passent donc leur baptême, avec une chaire d'histoire et une chaire de géographie. Respectivement en 1810 et en 1814, deux chaires de philosophie sont ajoutées. Entre-temps, en 1812, c'est une deuxième chaire d'histoire qui est instituée. Enfin, avec la Révolution de 1830, une douzième chaire voit le jour, consacrée à la littérature étrangère. Le nombre de douze chaires reste ensuite stable pendant plus de trente ans, jusqu'en 1864, « ce chiffre de douze, qui resta comme “sacramentel” (selon le mot du Doyen Himly) jusqu'aux grandes réformes de la Troisième République »³.

Parmi les quelques matières non héritées de l'époque médiévale, la chaire de littérature étrangère pose certes son regard par-delà les frontières nationales, mais la matière littéraire est exclue de notre recherche. En philosophie, aucune des dénominations des trois chaires ne renvoie même à de la philosophie politique⁴.

Nous en venons à l'histoire et à la géographie. L'Université impériale introduit deux chaires, l'une d'« histoire et géographie ancienne », l'autre d'« histoire et géographie moderne ». En 1812, les deux chaires initiales se recomposent en trois chaires : il y a désormais

¹ Croiset A., « La Faculté des Lettres », *op. cit.*, 1918, p. 36.

² Certaines vont même fermer leurs portes, comme la Faculté des Lettres de Rennes, créée en 1810, qui ferme ses portes en 1815 pour ne rouvrir qu'en 1840.

³ Croiset A., « La Faculté des Lettres », *op. cit.*, 1918, p. 36.

⁴ Par ordre d'apparition, en 1808, en 1809 et en 1814 : « philosophie et opinions des philosophes » (qui devient « histoire de la philosophie moderne » au bout d'un an) ; « philosophie » ; « histoire de la philosophie ancienne ». Bien sûr, pour une part, enseigner la philosophie conduit à enseigner des philosophies étrangères. Par exemple, en 1815-1816, Victor Cousin, titulaire de la chaire d'histoire de la philosophie moderne, présente séparément les philosophies française, anglaise, écossaise et allemande du XVIIIe siècle ; mais l'objet du cours est la question de l'existence personnelle, sans rapport avec notre objet d'étude.

une chaire d'histoire ancienne, une d'histoire moderne, et une de géographie ancienne et moderne (plus tard abrégée en « géographie »).

Sur le papier, lorsqu'elle fait son entrée, la double matière « histoire et géographie » était portée par un certain vent de nouveauté susceptible de révéler une substance « internationale » : « Le professeur d'histoire exposera les principaux systèmes de chronologie, le synchronisme des grandes époques de l'histoire ; il présentera le tableau comparé des lois, des arts et des mœurs, l'origine des empires avec les causes de leurs progrès et de leur décadence. Il établira les règles de la science critique et en fera l'application aux récits des historiens [...]. Le professeur de géographie présentera cette science dans ses rapports mathématiques, physiques, historiques et politiques, industriels et commerciaux »¹. Mais Louis Liard s'empresse de juger ces programmes comme démesurément ambitieux pour l'époque et met en doute leur effectivité, surtout une fois acté l'absence d'étudiants².

La Faculté des Lettres n'est toutefois pas le seul établissement qu'il faut considérer pour appréhender la sphère disciplinaire qui nous intéresse le plus, celle de l'histoire. Afin d'apprécier son évolution institutionnelle globale dans l'enseignement supérieur français, tournons-nous vers un projet numérique remarquable qui répertorie l'ensemble des chaires d'histoire pour les XIXe et XXe siècles (à des intervalles de 25ans)³.

En 1800, soit entre la fermeture de l'Université médiévale et l'ouverture des Ecoles spécialisées, deux chaires en tout et pour tout sont inventoriées⁴.

En 1825, neuf chaires sont répertoriées. Plus de la moitié sont à Paris : une à l'ENS, deux à l'Ecole des Chartes, deux à la Faculté des Lettres. Toutes relèvent encore de démarches d'ordre archéologique et philologique pour étudier l'histoire ancienne (antique ou médiévale). Sauf une qui se tient à la Faculté des Lettres depuis 1812, dont le titulaire est François Guizot et qui porte sur l'histoire moderne. Guizot est le premier à enseigner *strictement* de l'histoire au degré de l'enseignement supérieur⁵. En province, toutes les chaires relèvent des Facultés des Lettres et chaque faculté ne dispose que d'une seule chaire.

¹ Liard L., *L'Université de Paris*, Tome 2, *op. cit.*, 1909, p. 97-98.

² *Ibid.*, p. 98.

³ Picard Emmanuelle, (dir.), *Les historiens français : la construction d'une discipline académique (1800-2005)*, 2009 : <http://rhe.ish-lyon.cnrs.fr/?q=nhist> (dernière consultation en février 2016).

⁴ Toutes deux ouvertes à Paris en 1795, l'une à la Bibliothèque royale, l'autre à l'Ecole royale des langues orientales, elles étudient l'antiquité et relèvent de démarches archéologiques et philologiques.

⁵ Meuvret J., « L'Histoire », *op. cit.*, 1937, p. 57.

En 1850, le nombre de chaires a doublé pour monter à vingt. Il existe désormais douze chaires provinciales, toujours à raison d'une par faculté. Les huit autres sont à Paris : deux à l'ENS, trois à l'Ecole des Chartes, une au Collège de France, deux à la Faculté des Lettres. Il n'y a toujours qu'une seule d'entre elles qui soit explicitement de l'histoire moderne (la chaire de Guizot, remplacé par Henri Wallon)¹.

A l'Université comme ailleurs, l'histoire n'a donc pas pris les contours d'une véritable discipline. C'est qu'il lui manque encore une méthode, cette manière de faire historienne. « Avant la seconde moitié du XIXe siècle, l'histoire était considérée comme un genre littéraire. Elle restait séparée de l'érudition [...]. L'historien ne procédait pas à une recherche méthodique de toutes les sources ni à une critique systématique de ces sources. Son objectivité semblait suffisamment garantie par son bon sens et sa bonne foi »². Cette méthode, c'est l'Ecole nationale des Chartes qui va l'apporter. On peut dire que la date de création de cette Ecole, l'année 1829, équivaut à la date de naissance savante de l'histoire.

Au demeurant, l'Ecole des Chartes ne se situe pas dans le sens de la marche (vers une histoire toujours plus récente, comme l'indique la chaire pionnière de Guizot), puisqu'elle étudie et forme à l'étude de la civilisation médiévale. Mais son intérêt est donc ailleurs, du côté de la méthode qui va caractériser l'histoire au sens moderne. Bien qu'ouverte en 1829³, l'Ecole exerce une activité marginale jusqu'en 1846 où, à la faveur d'une refonte complète de l'organisation des études et du recrutement des élèves, elle deviendra un acteur fondamental dans la maturation de la discipline historique. A partir des années 1850, les professeurs de l'Ecole vont fournir « à l'érudition des cadres dont l'apprentissage technique se poursuivait dans les archives et les bibliothèques [...]. Ce sont les méthodes éprouvées par eux en matière d'érudition médiévale qui devaient servir de modèle à la génération suivante et renouveler toutes les disciplines historiques, même l'histoire moderne »⁴. Si l'apport fondamental de l'Ecole fut bien de fixer comme principe de travail l'étude critique des sources, son mérite fut plus généralement de « donner aux élèves toutes les connaissances nécessaires au classement, à la publication, à l'interprétation et à l'emploi critique des documents historiques, de façon à

¹ La prochaine date, 1875, dépasse le cadre temporel que nous nous sommes fixés, et nous y reviendrons en clôture de cette partie.

² Meuvret J., « L'Histoire », *op. cit.*, 1937, p. 57.

³ L'Ecole ouvre une première fois en 1821 mais elle ferme deux ans plus tard en raison de l'absence de débouchés pour ses élèves.

⁴ *Ibid.*

former non seulement des éditeurs de textes, des archivistes et des bibliothécaires, mais aussi des historiens »¹.

Notre étude de la période 1789-1870 arrive à son terme. Nous la clôturons avec un inventaire des chaires d'histoire en 1875². A cette date, vingt-sept chaires d'histoire existent en France. A peine plus de la moitié se trouvent désormais en province, toujours à raison d'une seule chaire par faculté. Treize chaires se trouvent à Paris : l'ENS, l'Ecole des Chartes, le Collège de France et la Faculté des Lettres sont pourvues de deux chaires ; s'y ajoute une chaire pour l'Ecole pratique des hautes études³. Au rang des nouveautés, l'ENS a ouvert une chaire d'histoire moderne et médiévale sur le modèle de celle de Guizot, et le Collège de France a ouvert sa chaire d'histoire des doctrines économiques en 1871. La Faculté des Lettres se montre particulièrement décevante avec seulement deux chaires, soit autant qu'en 1812⁴. Encore à cette époque, l'histoire reste donc faiblement institutionnalisée, et n'accueille toujours pas le moindre ferment d'une étude de l'international ou de l'étranger.

Mais le compte n'est pas bon : il nous reste quatre chaires - sur les treize parisiennes - à présenter. Elles appartiennent à une toute nouvelle institution d'enseignement supérieur : l'Ecole libre des sciences politiques. En 1875, seulement cinq ans après sa naissance en 1870, l'ELSP propose quatre enseignements d'histoire, soit plus qu'aucune autre institution d'enseignement supérieur n'en a jamais octroyé, pas même la faculté y étant prédisposée. L'ELSP fait donc faire un bond quantitatif à la discipline historique, *tout en* révolutionnant la sphère de connaissances relative à l'« international » dont nous cherchons les marques institutionnelles depuis déjà sept siècles. En effet, les quatre chaires d'« histoire » de l'ELSP portent les dénominations suivantes : « histoire constitutionnelle de la France, du Royaume-Uni et des Etats-Unis », « histoire du droit des gens », « histoire diplomatique », « histoire des

¹ Prou Maurice, « L'Ecole nationale des chartes », in Durkheim et al., *La vie universitaire à Paris, op. cit.*, 1918, p. 211.

² Picard E., *Les historiens français, op. cit.*, 2009 .

³ L'EPHE est une nouvelle institution qui mérite notre attention. Mais ouverte en 1868, elle appartient à la période postérieure à celle qui nous occupe ici. Nous traiterons de sa VIe section dans le chapitre 5.

⁴ La Faculté des Lettres montre même une tendance rétrograde peu de temps après puisqu'en guise de nouveauté, elle ouvrira une chaire d'archéologie en 1876, puis une chaire d'histoire du Moyen-Âge en 1878 (occupée par N. Fustel de Coulanges).

traités de commerce ». Cent pour cent de ces intitulés indiquent donc une substance internationale, qu'elle soit internationale ou étrangère.

Chapitre 3 La première institutionnalisation : l'Ecole libre des sciences politiques à la fin du XIXe siècle

De nos jours, l'étude de l'international n'est pas comptée comme ordre de connaissances fondateur de l'ELSP et des sciences politiques. A. J. Groom évoque ainsi une « Ecole libre des sciences politiques où existait un intérêt marginal pour les relations internationales »¹. Du côté de l'administration de l'IEP de Paris, on énonce aussi que « depuis 1871, l'offre pédagogique se déploie autour de cinq matières fondamentales que sont l'économie, le droit, la science politique, l'histoire et la sociologie »². P. Favre n'accorde pas non plus une place particulière à l'étude de l'international avant 1945 : « en 1945, la science politique en France *reste* » dans la droite ligne de son passé en s'en tenant aux « trois terrains d'élection » que sont les études constitutionnelles, l'histoire contemporaine (« complétée par ce qui s'appelle alors l'histoire diplomatique ») et l'étude des élections (qui procède de la géographie électorale)³.

Pourtant, notre enquête va montrer le contraire. La science politique est née comme science du contemporain et il s'avère que Boutmy et l'ELSP considéraient que le contemporain était dans une large mesure l'international, plus généralement l'extra-national. Les premières marques significatives d'institutionnalisation de l'étude de l'international se trouvent à l'ELSP et au cœur des sciences politiques. Ces trois éléments naissent en même temps, entremêlés les uns aux autres. En outre, à cette époque, l'histoire (à la Faculté des Lettres) n'est guère une discipline consolidée et le droit (à la Faculté de Droit) reste très réticent à toute incursion en dehors du droit civil et pénal. De là, s'en trouve renforcé le lien qui unit étude de l'international, études politiques et ELSP.

¹ Groom A., « Les relations internationales en France », *op. cit.*, 2002, p. 109.

² Gaeremynck Jean, Institut d'études politique de Paris, *Livret étudiant*, 2012-2013, p. 15.

³ Nous soulignons en italique (Favre Pierre, « La Science politique en France depuis 1945 », *Revue internationale de science politique*, Vol. 2, No 1, 1981, p. 97-98).

Section 3.1 Une étude académique de l'international née sous l'impulsion des sciences politiques

« La science politique a [...] en France, une date et un lieu de naissance. La date : 1871, année de la fondation de l'Ecole libre des sciences politiques » ; « en 1870, la science politique, c'est somme toute la science sociale se saisissant de l'actualité »¹. Pierre Favre nous indique là que l'ELSP représente le premier référent institutionnel de l'histoire de la discipline « science politique » en France. Mais il nous indique aussi que l'ELSP n'est rien moins que le premier référent institutionnel des « sciences sociales » en France car, ce qui est visé dans la deuxième citation, c'est la science sociale « moderne », celle qui vise effectivement le contemporain. C'est donc à l'ELSP et sous le nom de sciences politiques que les sciences sociales modernes ont institutionnellement pris corps en France.

J. Chapsal abonde en ce sens lorsqu'il pointe le doigt sur la dénomination de l'Ecole libre *des sciences politiques*, sur « ce pluriel, très révélateur des conceptions françaises ; il ne s'agissait pas seulement de la science politique *stricto sensu* et de “government”, mais aussi des études économiques et sociales »². C'est aussi ce que suggère Jacques Revel lorsqu'il retrace la genèse de la Sixième section de l'EPHE consacrée aux sciences économiques et sociales³ : à l'origine, en 1869, le projet finalement avorté d'une telle section visait « les affaires publiques et [les] instruments de leur gestion ». Et c'est l'ELSP, née deux ans plus tard, qui « reprend à son compte une partie du projet ». Affaires publiques, sciences économiques et sociales, la frontière est perméable à l'époque.

A l'encontre de nombre de discours soulignant la jeunesse de la science politique parmi les sciences sociales, cette dernière est tout sauf jeune. Dans une temporalité propre aux sciences sociales, la science politique est en réalité une des toutes premières sciences sociales dont on puisse trouver une trace institutionnelle en matière d'enseignement. A titre d'étalon comparatif, la sociologie ne bénéficie au même moment d'aucune institutionnalisation, à tout le moins de l'ampleur de celle que suscite la science politique à l'ELSP. La première titularisation enseignante d'Emile Durkheim, fondateur de la première « sociologie

¹ Favre P., « Les sciences d'Etat entre déterminisme et libéralisme », *op. cit.*, 1981, p. 429 ; Favre P., *Naissances de la science politique*, *op. cit.*, 1989, p. 44.

² Chapsal J., « Préface », *op. cit.*, 1960, p. 8.

³ Revel Jacques, « Ecole des hautes études en sciences sociales », *Encyclopædia Universalis*, consultation en ligne en septembre 2013.

institutionnalisée » en France, date de 1895, et la chaire qui lui est octroyée à la Faculté des lettres de Bordeaux est encore officiellement une chaire de « pédagogie ». En 1871, E. Durkheim n'a que treize ans. Même au-delà de l'aspect strictement institutionnel, les premiers ouvrages que l'on peut inscrire dans la préhistoire propre de la sociologie sont postérieurs à la naissance de l'ELSP¹. Du reste, nous dit P. Favre, « jusque dans les années 1880, le mot “politique” est plus général que le mot “social”, qui demeure souvent réservé à la question ouvrière », et ce n'est que plus tard que « social » deviendra « plus englobant » que « politique » dans le paysage des sciences sociales². En effet, une revue comme la *Revue de synthèse historique* d'Henri Berr, qui incarne le mouvement général d'essor des sciences dites « sociales », est fondée en 1900.

La question n'est de toute façon pas de décerner un prix de la primauté chronologique, elle est seulement de fixer une bonne fois pour toutes une réalité trop souvent méconnue : la science politique est née comme science sociale, avec les autres sciences sociales, à la fin du XIXe siècle. A cette période, il existait « une opinion, notamment dans le secteur où l'Université rejoint le journalisme, capable à la fois de concevoir qu'une étude scientifique de tous les faits politiques était possible et de désigner concrètement des objets de science politique que nous recevons pour tels aujourd'hui. La science politique était donc dans l'air du temps »³.

Sur un plan institutionnel, le rôle pionnier que joua l'ELSP pour la science politique en particulier, et pour les sciences sociales en général, doit bien être estimé à sa juste valeur tant l'ELSP a rapidement acquis une « étonnante légitimité » : « Si l'on adopte la distinction proposée par V. Karady, l'Ecole cumule, à la fin du siècle, une relative légitimité scientifique, une indiscutable légitimité institutionnelle et une forte légitimité sociale »⁴. Deux aspects notables ont servi l'Ecole, qui ont trait aux méthodes de recrutement et d'enseignement. D'une part, « choisissant à son gré professeurs et procédés, la Direction de l'Ecole avait la possibilité

¹ *Les règles de la méthode sociologique* de Durkheim paraissent en 1895 ; P. Favre référence pour sa part *Des sociétés animales* d'Espinas qui paraît en 1877, ou *La science sociale contemporaine* de Fouillée qui paraît en 1880. Nous devons bien sûr prendre en compte l'œuvre d'Auguste Comte, mais il est plus un précurseur de l'ensemble des sciences sociales que de la seule sociologie. Du reste, ses travaux programmatiques trouvent leur équivalent en « science politique », qui ont été l'objet d'une myriade de projets prônant son institutionnalisation, les premiers datant des tous premiers lendemains de la Révolution française.

² Favre P., *Naissances de la science politique*, *op. cit.*, 1989, p. 81.

³ *Ibid.*, p. 16-17.

⁴ Favre P., « Les sciences d'Etat entre déterminisme et libéralisme », *op. cit.*, 1981, p. 460.

d'adapter sans cesse son enseignement »¹. Cela est à relier avec « un trait essentiel de tous les travaux scientifiques du temps : chaque auteur y est un hybride [...]. Cette hybridité est générale, elle est même le plus sûr signe de l'émergence d'une discipline »². Autrement dit, l'émergence institutionnelle d'une discipline nécessite des acteurs qui, bien qu'ayant des formations et des profils de carrière variés, se retrouvent tous autour d'une même sphère de pensée en vue d'intégrer celle-ci à la structure académique institutionnelle en place. Or, quoi de mieux pour réaliser cette entreprise collective que de pouvoir agir en toute liberté quant au choix des profils, comme put le faire Emile Boutmy pour recruter les professeurs de l'ELSP ? Boutmy lui-même n'était pas le moins du monde destiné à porter le projet qui fut le sien, notamment si l'on se rappelle qu'avant de se lancer dans la création de l'ELSP, il enseignait la « philosophie de l'architecture en Grèce » dans une école privée d'architecture. Lui-même « hybride », il se fit d'ailleurs découvreur de talents encore relativement inconnus, parmi lesquels on peut citer Albert Sorel, les frères Paul et Anatole Leroy-Beaulieu et Alexandre Ribot.

D'autre part, la seconde force de l'ELSP résida dans la tenue de « conférences » inspirées des façons d'enseigner en Allemagne - : « L'Ecole [a] inventé le système des “conférences” : par groupes de trente, les élèves étaient confiés à la tutelle de un ou deux maîtres, qui dirigeaient leurs travaux (et parfois orientaient leur vie même) »³.

Avant d'entrer dans le contenu des enseignements, nous souhaitons traiter d'une caractéristique qui « colle à la peau » de l'ELSP, une caractéristique qui pourrait, suivant les opinions, être un motif d'invalidation de son insertion dans le monde académique d'alors, ou, plus strict et plus moderne, dans le monde « universitaire » : l'ELSP fut, dans les faits, une école avant tout professionnalisante⁴. J. Chapsal indique que l'Ecole « formait la quasi-totalité

¹ Morazé Charles, « “Sciences-Po” : une justice - et un parallèle », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*. Vol. 1, No 2, 1946, p. 135. Voir aussi Levasseur Emile, « Boutmy et l'Ecole », *Annales des sciences politiques*, Vol. 21, 1906, p. 166 : « N'étant pas circonscrit dans le choix des maîtres par l'obligation d'un diplôme ou par des considérations hiérarchiques, le Directeur peut s'associer des collaborateurs qui répondent à tous les genres de besoins ; il peut les prendre partout où il découvre une compétence, dans le monde de la pratique comme dans celui de la science. Il peut modifier la composition, le nombre, les fonctions du corps enseignant ».

² Favre P., *Naissances de la science politique*, *op. cit.*, 1989, p. 9.

³ Morazé C., « “Sciences-Po” », *op. cit.*, 1946, p. 135.

⁴ Parmi ses anciens élèves non universitaires, on peut compter Pierre de Coubertin, Michel Debré, François Mitterrand, Alain Savary ou, dans un autre registre, Marcel Proust.

de ceux qui entraient par concours dans les postes les plus élevés de la Fonction publique »¹. La littérature sur l'ELSP est unanime : l'Ecole fut portée par une certaine classe bourgeoise libérale en vue de former sa propre descendance aux hautes fonctions politiques, administratives et économiques du pays, plus idéologiquement en vue de fournir une nouvelle « tête au peuple » après la défaite de la France contre la Prusse en 1870 et le soulèvement de la Commune en 1871². En forçant le trait, l'ELSP aurait été un lieu de formation de l'élite par l'élite ; en l'assouplissant, l'ELSP aurait été un lieu de formation à la fonction publique par la fonction publique. Tant les profils des enseignants (pour la majeure partie, ce sont des praticiens) que ceux des reçus aux concours de l'administration (la majeure partie sort de l'ELSP) certifient cette réalité. Or, de nos jours, une école professionnelle, un professeur praticien, un master professionnel, sont autant d'éléments ayant un vis-à-vis universitaire (l'Université publique, l'enseignant-chercheur, le - défunt - master recherche) à même de leur dénier un caractère *entièrement* « universitaire » pour la bonne raison qu'il existe justement ce vis-à-vis *exclusivement* « universitaire ». Sans besoin d'investir ce débat dans son actualité, nous souhaitons par contre le neutraliser pour le passé que nous étudions. Selon nous, la vocation professionnelle de l'ELSP ne doit aucunement évincer, ou même pondérer, son apport universitaire-académique-scientifique, si tant est que ledit apport repose sur de solides éléments. Et nous en avons pour l'ELSP.

Premièrement, tout simplement, quel homme ou quelle structure est-il strictement « académique » dans les années 1870 ? La *science* humaine et sociale n'existe pas encore en tant qu'enseignement. L'activité de toutes les facultés de l'Université est encore en priorité professionnalisante : en Droit et en Médecine, comme en Lettres et en Sciences (où on y obtient les grades pour devenir enseignant, mais du secondaire). Aucune n'envisage une formation pour devenir « universitaire », « chercheur », « enseignant-chercheur », ou même « enseignant du supérieur ». Deuxièmement, combien de professeurs ont alors exclusivement poursuivi une carrière « universitaire » ? Pour ceux que l'histoire a retenus, aucun d'entre eux (Duru, Guizot, etc.). Tous ont exercé des fonctions étatiques durant leur vie. Troisièmement, les premiers

¹ Chapsal J., « Préface », 1960, p. 8.

² Voir Damamme Dominique, « Genèse sociale d'une institution scolaire. L'Ecole libre des sciences politiques », *Actes de la recherche en sciences sociales*, No 70, 1987, p. 31-46 ; Delmas Corinne, « La place de l'enseignement historique dans la formation des élites politiques françaises à la fin du XIXe siècle : l'Ecole libre des sciences politiques », *Politix*, Vol. 9, No 35, 1996, p. 43-68 ; Favre P., *Naissances de la science politique, op. cit.*, 1989. Ces travaux se fondent en grande partie sur les propres mots de Boutmy et des procès verbaux de l'Ecole.

projets rédigés par Boutmy envisagent la création d'une « Faculté » et non d'une « Ecole »¹ ; cela introduit une réalité soulignée par la littérature : l'ELSP fut à l'origine un projet scientifique, qui dut effectuer « une suite d'ajustements entre une offre culturelle et des demandes sociales »². C'est son « insuccès initial » qui contraint Boutmy et la direction collégiale de l'Ecole à professionnaliser les enseignements, si bien qu'« en quelques années, la fonction utilitaire a fait sensiblement reculer la fonction savante »³. Quatrièmement, au final, « le succès des élèves aux grands concours ne doit pas dissimuler, par son caractère emblématique, le destin habituel des élèves de l'Ecole : dans les quarante premières années du siècle, si celle-ci a placé au maximum un demi-millier d'élèves dans les grands corps de l'Etat, elle a décerné vingt fois plus de diplômes »⁴. Enfin, cinquièmement, l'ELSP sera pris comme modèle par de nombreux établissements d'enseignement supérieur à travers le monde, au premier rang desquels la London School of Economics and Political Science (LSE) fondée vingt-cinq ans plus tard (1895)⁵. Pour nous, tout cela constitue de solides éléments, qui nous permettent d'entreprendre l'analyse de l'ELSP comme un lieu d'institutionnalisation relevant du monde académique. La seule différence de taille entre l'ELSP et les facultés de Droit et des Lettres reste que les facultés appartiennent à l'Université, seule autorité reconnue par les pouvoirs publics en matière d'enseignement supérieur en ce qu'elle est elle-même un démembrement de la puissance publique. A ce sujet, il faut savoir que « dix ans après sa fondation, son importance comme l'utilité de son enseignement conduisaient Jules Ferry à envisager, d'accord avec Boutmy, l'intégration de l'Ecole au sein de l'Université. La convention préparée ne fut pas adoptée par le Parlement »⁶.

¹ P. Favre n'hésite pas à voir dans l'ELSP « tous les caractères d'une *Faculté* précurseur » (Favre P., « Les sciences d'Etat entre déterminisme et libéralisme », *op. cit.*, 1981, p. 457-458 ; nous soulignons). De même J. Chapsal y voit-il une Faculté des sciences sociales sans le nom (Chapsal Jacques, « L'Institut d'études politiques de Paris », *Revue de l'enseignement supérieur*, No 4, Octobre-Novembre-Décembre 1965, p. 114).

² Damamme D., « Genèse sociale d'une institution scolaire », *op. cit.*, 1987, p. 32.

³ Favre P., *Naissances de la science politique*, *op. cit.*, 1989, p. 39 et 41.

⁴ *Ibid.*, p. 47.

⁵ Par exemple, l'ELSP est clairement posée comme source d'inspiration de la LSE dans : Caine Sydney, *The history of the foundation of the London school of economics and political science*, London, London school of economics and political science, 1963, p. 7 et 38.

⁶ Chapsal J., « L'Institut d'études politiques de Paris », *op. cit.*, 1965, p. 113.

En 1871, l'ELSP débute sa première année de scolarité avec cinq cours¹ : Géographie et ethnographie (Henri Gaidoz), Histoire diplomatique (Albert Sorel), Histoire des doctrines économiques (Anatole Dunoyer), Histoire financière (Paul Leroy-Beaulieu), Histoire morale et sociale (Paul Janet)². L'ELSP consacre donc « un cinquième » de son programme à l'étude de l'international, par le biais du cours d'« histoire diplomatique » d'Albert Sorel³. Peu de temps après, la direction de l'Ecole instaure deux sections d'études distinctes, une section diplomatique et une section administrative. A ce moment, c'est bien la moitié de l'activité pédagogique de l'Ecole qui se retrouve placée sous le prisme de l'international⁴. Et la moitié la plus éminente puisque la section diplomatique est « celle [des deux sections] dont la réputation est la plus grande »⁵.

L'étude de l'international s'insère donc dans la science politique dès les premiers pas institutionnels de celle-ci, contrairement à la croyance marquée d'une inscription tardive. Non seulement l'international accompagne la science politique dans sa genèse, mais elle y figure alors comme une des têtes de pont, en aucun cas comme un secteur effacé et secondaire. De leur côté, la sociologie politique, la sociologie électorale, les politiques publiques, aujourd'hui chefs de file de la science politique française, sont proprement impensées à cette période. Les rubriques traditionnelles qui prennent racine dans les toutes premières réflexions antiques, comme la philosophie politique ou l'histoire des idées politiques, ne bénéficient pas de la

¹ Il s'agit de l'année scolaire 1871-1872, mais l'Ecole ouvre concrètement ses portes au début de l'année 1872. Sur cette première année et les cours effectivement dispensés, avec quelques variations sur les intitulés exacts : Rain Pierre, *L'Ecole libre des sciences politiques*, Paris, FNSP, 1963, p. 17 ; Damamme D., « Genèse sociale d'une institution scolaire », *op. cit.*, 1987, p. 31 ; Favre Pierre, Pays Denis, *Cent dix années de cours à l'Ecole libre des sciences politiques et à l'Institut d'études politiques de Paris : 1871-1982*, 2 volumes, Editeur : s.n., 1986.

² Le cours d'A. Dunoyer est également qualifié de cours d'économie politique, celui de P. Janet de cours sur les théories de réforme sociale.

³ Nous allons voir par la suite que d'autres de ces cours inauguraux sont en fait empreints d'une coloration extra-nationale significative.

⁴ Il est même possible d'accentuer ce constat si l'on relève que l'autre section est parfois nommée « section administrative et financière » : il y a donc d'un côté le programme diplomatique, de l'autre côté, le reste, c'est-à-dire les autres grands axes de formation regroupés en dépit d'une cohérence limitée entre eux. Plus tard d'ailleurs, la séparation sera opérée avec la refonte de l'organisation en cinq sections : générale, diplomatique, administrative, économique et financière (cette dernière se subdivisant par la suite entre finances publiques et finances privées (Rain P., *L'Ecole libre des sciences politiques*, *op. cit.*, 1963, p. 102).

⁵ *Ibid.* p. 40.

moindre formalisation¹. En sens inverse, un domaine « politiste » comme la psychologie collective, qui a pu faire valoir une véritable consistance à l'époque, a aujourd'hui totalement disparu².

L'international, au travers de sa matière première originelle que sont les relations diplomatiques, a toujours été lié aux études d'ordre politique. Lorsque P. Favre dispose que pour appréhender l'histoire de la science politique, on « ne peut guère remonter au-delà de la Révolution », il prend à témoin le fait qu'en France, jusqu'au début du XIXe siècle, « aucun enseignement ne touche de près ou de loin, au droit des gens ou aux questions politiques »³. Bien que P. Favre n'attribue aucune place privilégiée, ou juste remarquable, à l'étude de l'international dans l'histoire de la science politique, c'est du côté du droit des gens qu'il a posé son regard en premier lieu, en complément d'études qui seraient directement reconnaissables comme étant « politiques ». Il ne manque d'ailleurs pas de signaler l'exception à son propos que constitue l'Université de Strasbourg ; nous avons dit qu'il ne mentionne cependant pas l'Ecole diplomatique⁴. Pourtant cette Ecole, avec d'autres, est bien traversée par un même fil qui court jusqu'à l'ELSP : une kyrielle de projets avortés ou mort-nés ont précédé la création de l'ELSP et peuvent donc se voir attribuer la qualité d'ancêtre de l'Ecole de Boutmy. En tant qu'« école politique », l'ELSP s'inscrit dans un ensemble d'initiatives antérieures du même ordre. Toutes ces initiatives d'école politique ont deux points communs : ce sont des « ENA avant l'ENA » et ce sont en grande partie des « écoles diplomatiques »⁵. La majorité révèle un lien indissociable entre études politiques et études internationales, certes par le biais d'une commune vocation pratique. Dans la profusion de projets de réforme visant à instaurer des cours assimilables à de la science politique, un nombre non négligeable proposait la création à part entière de nouveaux établissements⁶. Ainsi D. Damamme nous dit-il que dans l'essence de sa

¹ Il faut attendre 1943 pour voir apparaître le premier enseignement d'histoire des idées politiques, lorsque Jean-Jacques Chevallier inaugure son cours de « Littérature politique ».

² Voir en particulier Favre P., *Naissances de la science politique, op. cit.*, 1989, p. 74-76.

³ Favre P., *Naissances de la science politique, op. cit.*, 1989, p. 30.

⁴ D. Damamme et C. Delmas n'en font pas plus état. Mais notons que la principale de nos sources sur l'Ecole diplomatique et Schoepflin (l'ouvrage collectif de Vogler et Voss) fut publiée postérieurement à leurs travaux.

⁵ L'expression « ENA avant l'ENA » (qui vise l'Ecole nationale d'administration) est le titre d'un ouvrage de Guy Thuillier (*L'ENA avant l'ENA*, Paris, PUF, 1983) et a également été utilisée par B. Vogler pour qualifier l'Ecole diplomatique de Strasbourg.

⁶ Pour un tour d'horizon de ces divers projets, voir Rain P., *L'Ecole libre des sciences politiques, op. cit.*, 1963, p. 11-13 ; Delmas C., « La place de l'enseignement historique », *op. cit.*, 1996, p. 46 ; Damamme D.,

démarche, Boutmy « rattachait son entreprise à la longue série de tentatives et de réformes qui avaient cherché, au 18e siècle et tout au long du 19e siècle, à organiser un système d'instruction spéciale pour les élites politiques et administratives. L'essai sans doute le plus ancien en ce sens remonte au début du 18e siècle. Colbert de Torcy, secrétaire d'État chargé des Affaires étrangères, fonde en 1712 une académie politique »¹. D. Damamme n'a donc, semble-t-il, pas connaissance non plus de l'existence antérieure de l'Ecole diplomatique, dont nous avons dit qu'elle fut justement concurrencée de manière éphémère par l'Académie politique de Torcy. L'Ecole de Schoepflin et Koch prend là toute sa dimension. Son absence des rétrospectives sur les établissements voués à des enseignements d'ordre politique est d'autant plus fâcheuse qu'elle eut, contrairement aux projets habituellement cités, une durée de vie conséquente et un succès considérable, comparable en son temps à l'ELSP. Si B. Vogler suggère qu'elle est « l'ENA avant l'ENA », nous suggérons plus volontiers qu'elle est « l'ELSP avant l'ELSP ». Son épaisseur savante l'éloigne de l'ENA et la rapproche de l'ELSP : l'Ecole diplomatique et l'ELSP ont ceci en commun qu'elles furent autant un projet scientifique qu'un projet pratique. Et l'Ecole de Schoepflin comme celle de Boutmy ont octroyé une place privilégiée à l'étude de l'international. Entre la disparition de la première avec la Révolution française et la création de la seconde à la suite de la Commune, ont été dessinées ou sont mort-nées, l'Ecole ou Faculté des affaires publiques de Diderot, l'Ecole des sciences politiques de l'Abbé Grégoire, l'Ecole ou Faculté d'administration de Cuvier, la Faculté des sciences politiques et administratives de Macarel, la Faculté d'administration de Laboulaye, la Faculté de sciences politiques de Salvandy, l'Ecole d'administration de Carnot, l'Académie de législation de Cujas (à Toulouse), la section des sciences économiques et sociales à l'Ecole pratique des hautes études de Duruy. Nous ne sommes pas en mesure d'évaluer le degré d'études « internationales » que toutes ces initiatives renfermaient exactement, mais nous soumettons l'idée que la coloration réellement « internationaliste » des Ecoles de Schoepflin et de Boutmy a été une des principales raisons de leur viabilité puis de leur succès. De ce point de vue, les études internationales ne figureraient plus seulement en bonne place parmi les études politiques : elles en seraient le socle élémentaire, la bâtisse primitive.

« Genèse sociale d'une institution scolaire », *op. cit.*, 1987, p. 35 à 39 ; Favre P., « Les sciences d'Etat entre déterminisme et libéralisme », *op. cit.*, 1981, p. 437-438 ; Favre P., *Naissances de la science politique*, *op. cit.*, 1989, p. 30 ; Thuillier G., *L'ENA avant l'ENA*, *op. cit.* Pour une explication d'ordre avant tout conjoncturel et politico-gouvernemental de l'échec de la plupart des projets, voir notamment Damamme D., « Genèse sociale d'une institution scolaire », *op. cit.*, 1987, p. 36.

¹ *Ibid.*, p. 35.

L'étude de l'international est en tout cas au cœur de l'ELSP. Dans les nombreux articles et avant-projets que Boutmy rédigea en vue de fonder son école, où il y souligne constamment le déficit d'enseignement en « sciences sociales et politiques » en France, l'exemple privilégié qu'il convoque est l'absence d'enseignement d'« histoire diplomatique ». La connaissance des relations internationales est pour lui fondamentale. Cette priorité sera suivie d'effet dès le démarrage effectif de l'ELSP, nous l'avons vu au travers des premiers cours dispensés puis de la création de la section diplomatique. En 1879-1880, le programme de la Section se compose de sept cours : Géographie et ethnographie ; Histoire diplomatique de 1648 à 1789 ; Histoire diplomatique de 1789 à 1879 (étalée sur deux années) ; Droit des gens ; Droit international résultant des traités de 1648 à 1789 (étalé sur deux années et commun aux deux sections) ; Législation commerciale comparée (commun aux deux sections) ; Statistiques et affaires commerciales (commun aux deux sections) ¹. A cela s'ajoutent des conférences complémentaires : Histoire diplomatique de 1789 à 1879 ; Histoire diplomatique de 1648 à 1789 ; Droit des gens ; Législation douanière et commerciale ; Géographie économique. A la lecture de ce programme, nous émettons deux remarques. Premièrement, il est difficile d'être plus fidèle à la dénomination de la section, il s'agit de se spécialiser dans la connaissance de l'international au sens étroit du terme, c'est-à-dire par distinction d'avec des connaissances sur l'étranger. Deuxièmement, si nous voyons bien que l'histoire et le droit dominant, les autres approches de sciences sociales sont sollicitées dans la mesure du possible (puisqu'elles sont encore en voie de spécification). Autrement dit, c'est bien l'objet « international » qui a dicté en amont le choix des cours. Et tout cela accapare pour moitié l'activité pédagogique de l'Ecole. Du moins dans les premiers temps. : ensuite, la formation spécifiquement « diplomatique » perdra de sa prééminence, non par délaissement mais en raison de la formalisation d'autres spécialisations, au gré de l'augmentation constante du nombre de cours et de la diversification des concours de la haute fonction publique².

¹ On peut consulter la plaquette originale de ce programme, numérisée dans *Ibid.*, p. 32.

² Au rang de section tournée vers l'extra-national, est mise en place en 1886 une « section coloniale » en vue de préparer aux concours de recrutement des administrateurs coloniaux. Mais en raison de la création dans la foulée d'une école publique dédiée à ces concours, l'Ecole coloniale créée en 1889, la section coloniale sera supprimée en 1892 (Favre P., *Naissances de la science politique, op. cit.*, 1989, p. 47). Pour un aperçu institutionnel des enseignements d'ordre coloniaux, voir par exemple Singaravélou Pierre, « L'enseignement supérieur colonial : un état des lieux », *Histoire de l'éducation*, No 122, 2009, p. 71-92.

Durant toute son existence, l'ELSP a fait de la connaissance de « l'international » une de ses priorités, mais d'une manière progressivement plus diffuse. D'une part, la connaissance de l'international se verra de plus en plus secondée par des connaissances sur l'étranger. D'autre part, l'international sera de plus en plus instillé dans des enseignements plus généraux dont l'international sera une des facettes. Nous avons évalué la proportion de ces cours tout au long de l'histoire de l'ELSP, d'abord chaque année pendant les dix premières années, puis tous les dix ans¹. C'est une évaluation qui reste subjective, d'autant que tout cours ou presque est susceptible de prendre en compte un objet, ou même un penseur considéré dans sa qualité d'étranger : ont été exclus de notre sélection les enseignements dont nous avons estimé que leur accueil de données ou réflexions sur l'extra-national n'en était pas le fil conducteur ; nombre de ces cours exclus ne font pourtant pas de l'extra-national un simple agrément comparatif ponctuel, mais leur thématique générale reste tournée vers la France ou vers un objet ou une idée dont la spatialité n'est pas l'enjeu premier². Deux pourcentages sont proposés : un pourcentage internationaliste au sens étroit - l'objet du cours traite d'une relation, d'un rapport entre des entités nationalement distinctes - et un pourcentage englobant tout ce qui relève de l'extra-national, de l'étranger comme de l'international.

¹ Nous prenons principalement appui sur l'inventaire minutieux des enseignements dispensés à l'ELSP et l'IEP qu'ont réalisé Pierre Favre et Denis Pays : *Cent dix années de cours à l'Ecole libre des sciences politiques et à l'Institut d'études politiques de Paris : 1871-1982, op. cit.*, 1986.

² Ainsi, un cours sur une idéologie politique va bien intégrer les tendances politiques parcourant d'autres pays que la France, comme le socialisme, mais il reste centré sur un objet « déterritorialisé ». Il en est de même de l'« Histoire financière », de l'« Histoire des doctrines économiques », de l'« Economie industrielle moderne », autant de matières non retenues.

Année	1871	1872	1873	1874	1875	1876	1877	1878	1880
Total de cours	5	9	13	15	14	14	17	17	17
% de cours internationalistes	20 (1)	11 (1)	23 (3)	33 (5)	36 (5)	36 (5)	35 (6)	35 (6)	35 (6)
% de cours extra-nationaux	20 (1) ¹	56 (5)	46 (6)	53 (8)	71 (10)	71 (10)	65 (11)	65 (11)	65 (11)

Figure 2 : Proportion d'enseignements « internationalistes » et « extra-nationaux » à l'ELSP de 1871 à 1880² - entre parenthèses, le nombre brut de cours comptabilisés -

Année	1871	1880	1890	1901	1910	1920	1930	1939	1946
Total de cours	5	17	31	42	54	49	56	62	72
% de cours internationalistes	20 (1)	35 (6)	19 (6)	17 (7)	15 (8)	12 (6)	16 (9)	16 (10)	17 (12)
% de cours extra-nationaux	20 (1)	65 (11)	61 (19)	62 (26)	57 (31)	59 (29)	61 (34)	56 (35)	43 (31)

Figure 3 : Proportion d'enseignements « internationalistes » et « extra-nationaux » à l'ELSP de 1871 à 1946³ - entre parenthèses, le nombre brut de cours comptabilisés -

¹ Nous ne retenons pas l'enseignement d'Henri Gaidoz bien que, selon Pierre Rain, celui-ci « insistait, peut-être exagérément, sur les origines des pays de l'Europe centrale qu'il était chargé d'étudier » (Rain P., *L'Ecole libre des sciences politiques, op. cit.*, 1963, p. 43.

² Neuf années sont en réalité disponibles, l'année 1879 n'ayant pas pu faire l'objet d'un recensement rigoureux par Favre & Pays.

³ L'année 1900, absente de Favre & Pays, est remplacée par l'année 1901. L'année 1940 ayant vu nombre de ses cours non assurés, est remplacée par l'année 1939.

Quant à l'année 1946, si elle relève officiellement de l'IEP de Paris créé en 1945, elle renferme encore un programme largement estampillé « ELSP », il convient donc de l'inclure comme « officieuse » toute dernière année de l'Ecole. La principale nouveauté par rapport au programme d'avant-guerre réside dans l'ajout de cinq cours de « problèmes contemporains » assimilables à des cours de culture générale ; s'ils portent presque tous une thématique d'envergure internationale, nous ne les avons pas retenus car ce sont des cours non savants. Il aurait alors pu être équitable de les exclure du comptage total car en l'état, ils comptent comme cours « internistes ». Si on les retranche : pour un nouveau total de 67 cours, la proportion de cours internationalistes monte à 18% et ceux extra-nationaux à 46%.

Les résultats obtenus montrent clairement la prépondérance et donc la centralité de la connaissance de tout ce qui ne concerne pas l'Hexagone. Dès sa naissance (en dehors de l'année 1871), et durant toute son existence, l'ELSP a consacré plus de la moitié de son programme à des enseignements consacrés à un objet extra-national. Pendant plusieurs décennies, cela a même pu occuper plus de 60% des cours, avec des pointes à plus de 70%. Concernant l'offre pédagogique spécifiquement « internationale », pendant la première décennie elle se monta rapidement, pour s'y stabiliser, à environ 35% de l'ensemble du programme. En revanche, elle oscilla entre 12 et 20% du programme pendant les six autres décennies d'existence de l'Ecole ; ce qui reste un montant conséquent, d'autant que ce recadrage aux alentours des 15% des enseignements proprement « internationalistes » coïncide avec l'augmentation exponentielle des cours traitant de l'étranger (5 en 1880, 13 en 1890, 19 en 1901, 23 en 1910).

Parcourons maintenant les intitulés, les titulaires et la durée de vie de ces enseignements que nous avons sélectionnés, afin d'en dégager quelques traits notables. Premièrement, un véritable trident d'enseignements a formé un des socles invariables du programme de l'Ecole pendant plusieurs décennies. Instaurés successivement dans les quatre premières années d'existence de l'ELSP, ils ont été dispensés de concert, sans interruption, pendant trente deux ans. Il s'agit de l'histoire diplomatique d'Albert Sorel, du droit des gens de Théophile Funck-Brentano et du droit international de Louis Renault, respectivement lancés en 1871, 1873 et 1874. Entre 1874, qui voit l'arrivée de L. Renault et 1905, date de départ conjoint à la retraite d'A. Sorel et de T. Funck-Brentano, l'histoire diplomatique, le droit des gens et le droit international ont avancé main dans la main sous le patronage de l'ELSP¹. Il est à cet égard tout à fait remarquable, et en même temps regrettable, qu'il faille un internationaliste anglophone comme Peter Jackson pour réunir et relier ces trois auteurs au sein d'une même problématique ; aucune recherche internationaliste française, en tout cas de nature politiste, n'a abouti à une telle réunion du trio².

Deuxièmement, nombre d'autres cours endosseront une texture internationaliste au sens étroit, c'est-à-dire prenant comme objet des *relations* internationales. Sans déborder sur la sous-

¹ Cette cohabitation a d'ailleurs donné naissance en 1877 à une œuvre commune d'Albert Sorel et Théophile Funck-Brentano, un *Précis du droit des gens* (paru et réédité chez Plon).

² Voir en particulier les pages 55 à 60 de Jackson Peter, *Beyond the Balance of Power. France and the Politics of National Security in the Era of the First World War*, Cambridge, Cambridge University Press, 2013.

partie suivante consacrée aux matières internationalistes d'essence juridique et historique, nous relevons dès à présent l'augmentation constante du nombre de cours relevant proprement de l'histoire diplomatique et du droit international : alors que la première s'est vue découpée en plusieurs périodes formant autant de cours distincts, le deuxième s'est vu subdivisé en plusieurs sous-branches enseignées séparément¹. A côté, le vecteur principal qui dicte le contenu des cours de l'ELSP est le comparatisme, mené de manière directe (la comparaison est menée dans le cours même) ou indirecte (le cours peut être utilisé à des fins comparatives). C'est ainsi que vont se multiplier les cours relevant du droit comparé², de l'histoire comparée³, de l'économie comparée⁴ et même de la politique comparée⁵, mais aussi des cours assimilables à des études régionales ou à des histoires régionales (l'objet spatialement délimité peut tout autant être un Etat qu'un ensemble d'Etats)⁶.

¹ Une bonne partie de ces cours émergera toutefois sur le tard, de même que les cours d'autre nature, en particulier économique. Nous pensons par exemple aux enseignements sur « La politique internationale dans ses rapports avec la colonisation » (par Albert Duchêne, entre 1929 et 1940), sur « La mer et la vie internationale » (par Louis Guichard, entre 1940 et 1943), sur « Les échanges internationaux » (par André Siegfried, entre 1942 et 1956, qui deviendra « Matières premières et échanges internationaux » après la guerre), ainsi que le faux départ de l'objet « Institutions internationales » avec le lancement en 1946 du cours finalement non attribué sur « Les organisations internationales ».

² Tels le droit constitutionnel comparé, la législation criminelle comparée, la législation maritime comparée, *etc.*

³ Principalement l'histoire constitutionnelle comparée, d'abord par le seul cours d'E. Boutmy, puis par plusieurs enseignements au fur et à mesure que l'on ajoutait des blocs de pays au programme (comme les pays « d'Europe de l'Est » ou « d'Indochine »).

⁴ Par exemple : « Les systèmes financiers des principaux Etats », successivement par Paul Leroy-Beaulieu Alfred de Foville, Léon Say et René Stourm, entre 1875 et 1892 ; « La politique commerciale des principales puissances (moins la France) » qui évoluera d'abord en « Politique commerciale de l'empire Britannique, des Etats-Unis et de l'Extrême-Orient » puis en « Politique commerciale des principales puissances de l'Europe continentale (moins la France) depuis 1815 », successivement par André Siegfried et Georges Blondel, entre 1910 et 1940 ; « La monnaie, le change et les récentes expériences monétaires » qui deviendra « Les expériences monétaires contemporaines », successivement par Germain Martin et Jacques Belin, entre 1927 et 1946.

⁵ Dans deux registres opposés : « Organisation administrative comparée » (qui pourrait être classé dans le droit comparé) et « La politique coloniale des Etats européens depuis le Traité de Versailles », par Christian Scheffer entre 1896 et 1910 (que l'on pourrait ranger parmi les cours proprement « internationalistes »). Il serait enfin possible d'ajouter ici l'histoire constitutionnelle comparée, ancêtre de l'étude comparée des régimes politiques.

⁶ Par exemple : « Affaires d'Orient » par Albert Vandal entre 1883 et 1906 ; « Droit et administration Annamites » qui deviendra « Questions politiques et économiques de l'Asie orientale », par Jules Silvestre entre

Troisièmement, nous l'avons entr'aperçu, la matière économique a progressivement essaimé au sein du programme de l'ELSP. Et ici comme en matières juridique et historique, le démembrement extra-national figure en première ligne. Il n'est pas excessif de considérer que la science économique dans sa facette extra-nationale, s'est en très grande partie forgée entre les murs de l'ELSP. Si l'idée d'une science économique internationale, ou d'une économie politique internationale, reste à l'état de bourgeon, en témoigne la rareté des cours traitant de *relations* d'ordre économique à l'échelle internationale, le comparatisme exerce lui une forte attraction auprès des faits et mécanismes sociétaux d'ordre économique¹. L'évolution de l'intitulé d'enseignement de Paul Leroy-Beaulieu incarne cette tendance. A l'ouverture de l'Ecole en 1871, P. Leroy-Beaulieu traite d'« Histoire financière ». Presque chaque année qui suit, l'intitulé est modifié : il devient « Histoire des finances », puis « Organisation financière », pour enfin se stabiliser à partir de 1875 sous la dénomination comparatiste « Systèmes financiers des principaux Etats ». L'extra-national dans son démembrement économique s'est déployé sans réserve à l'Ecole de Boutmy. Au-delà, c'est la science économique en-elle-même qui en a bénéficié : dans les années 1870, elle ne dispose d'aucune réalité institutionnelle pérenne. L'ELSP a donc joué un rôle important dans la constitution de la science économique comme discipline universitaire et ce, par le biais de l'étude du versant extra-national de l'ordre économique.

Quatrième et dernier élément notable, parmi les personnalités universitaires phares de l'Ecole, la propension de celles-ci à investir l'extra-national est patente. Et leur type d'investissement nous ramène aux liens discipline/objet qui nous intéressent le plus, ceux que l'on peut apercevoir entre science politique et relations internationales. Tout d'abord E. Boutmy, fondateur de la première Ecole française de « science politique », dont on a vu qu'il plaçait l'enseignement de l'histoire diplomatique au rang de priorité, dont on a vu qu'il dispensa des cours sur l'histoire constitutionnelle du Royaume-Uni et des Etats-Unis. Ensuite Paul Leroy-Beaulieu, que P. Favre introduit parmi les pionniers de la science politique française² : il est aussi un pionnier de l'étude de l'international. On a vu qu'il a orienté hors de France son

1886 et 1904 ; « Questions politiques et économiques relatives à l'Indochine française, à l'Extrême-Orient et au Pacifique », par Henri Gourdon entre 1929 et 1940 ; et sur la fin de l'existence de l'ELSP : « Les Etats-Unis contemporains » d'André Siegfried, entre 1942 et 1956.

¹ Nous renvoyons aux intitulés de cours déjà proposés pour illustrer la rubrique d'économie comparée.

² Avec l'œuvre de P. Leroy-Beaulieu, « aussi méconnu aujourd'hui qu'il fut renommé de son temps », c'est « l'Etat décrypté par une science sociale » qui s'est ouvert comme champ de recherche en France (Favre P., *Naissances de la science politique*, *op. cit.*, 1989, p. 198-206).

intérêt pour les faits économiques ; c'est encore l'un des premiers à étudier la guerre avec un regard de science sociale, de même que la colonisation (il enseigna d'ailleurs à l'Ecole sur « Les systèmes coloniaux »). Chemin faisant, nous trouvons là un autre marqueur de la pluridisciplinarité qui caractérise les premiers « internationalistes » français : économiste des systèmes étrangers, sociologue de l'Etat et de la guerre, historien du colonialisme. On peut ensuite évoquer son frère historien, Anatole Leroy-Beaulieu, qui enseigna pendant trente ans un seul et unique cours, un « Tableau de l'Europe contemporaine » (qui deviendra sur la fin « L'Europe contemporaine et les intérêts européens hors de l'Europe ») que P. Rain présente comme un cours sur « les grandes puissances de l'Europe dans les vingt dernières années »¹. Nous n'allons pas nous étendre sur l'abondance de professeurs tout aussi ancrés dans la mémoire de l'Ecole, et tout autant portés sur l'étude de l'international et/ou de l'étranger. Nous en mentionnerons seulement deux autres. Le premier est le plus ancien des internationalistes actuellement, et communément, cités comme pionnier des RIF : P. Renouvin rejoindra le corps professoral de l'Ecole en 1938². Le second n'est autre qu'André Siegfried, que P. Favre et d'autres auteurs à sa suite ont consacré comme le père fondateur de la science politique française « moderne » par le biais de sa contribution à la sociologie - ou géographie - électorale. Ce que la littérature met moins en lumière, c'est qu'il fut en parallèle un des pionniers des études régionales et de l'étude des « relations internationales ». En 1910, « le premier cours, le cours solennel, il le consacre à des études nationales et internationales sur l'Angleterre, le Canada, les Etats-Unis, les routes économiques mondiales et la Méditerranée »³. En réalité, si l'importance de Siegfried pour la science politique française est établie sur le plan scientifique (avec son *Tableau politique de la France de l'Ouest*)⁴ et sur le plan institutionnel (premier

¹ Rain P., *L'Ecole libre des sciences politiques, op. cit.*, 1963, p. 45.

² Nous traiterons de Renouvin et de son œuvre à plusieurs reprises dans notre étude, auxquelles nous renvoyons donc.

³ Favre P., *Naissances de la science politique, op. cit.*, 1989, p. 287.

⁴ Notons que pour P. Favre, « le livre n'a eu *aucun* effet fondateur faute d'un milieu scientifique en état de recevoir et d'exploiter les innovations méthodologiques d'André Siegfried. La sociologie électorale est née trente ans plus tard ailleurs et sur d'autres bases. Le livre n'est pas fondateur de la discipline, c'est au contraire la discipline qui, s'étant constituée, découvre l'œuvre silencieuse dans le passé et l'institue œuvre fondatrice. En bref, c'est la sociologie électorale qui a créé Siegfried et non Siegfried qui a créé la sociologie électorale » (Favre P., « Retour à la question de l'objet », *op. cit.*, 1995, p. 151-152). De la même manière, Loïc Blondiaux et Philippe Veitl précisent que « l'analyse électorale ne constituera jamais qu'une part assez négligeable de son activité » (Blondiaux Loïc, Veitl Philippe, « La carrière symbolique d'un père fondateur. André Siegfried et la science politique française après 1945 », *Genèses*, No 37, 1999, p. 13). Ces deux derniers auteurs présentent d'ailleurs la

président de la FNSP), elle ne s'étend pas sur le terrain proprement pédagogique. L'ensemble des enseignements de Siegfried ont été tournés vers l'étranger et l'international : de 1916 à 1946, « Géographie économique »¹ ; de 1910 à 1940, « La politique commerciale des principales puissances (moins la France) » ; de 1941 à 1956, « Les Etats-Unis contemporains » ; de 1942 à 1956, « Les échanges internationaux ». Voilà un investissement et, par extension, un intérêt personnel marqués, ce que confirme son imposante production savante, la majeure partie de celle-ci ayant été consacrée aux pays anglophones et aux relations internationales². Tout à fait révélateurs sont les deux articles suivants. A. Siegfried est l'auteur du premier article de « relations internationales » de l'histoire de la *Revue française de science politique (RFSP)*, lui-même premier article du premier numéro³. Plus insoupçonné, il est également l'auteur du premier article du premier numéro de la revue *Politique Etrangère (PE)*, première revue française de « relations internationales »⁴. Il faut dire qu'il est par ailleurs un des membres fondateurs du Centre d'études de politique étrangère, responsable de la parution de *PE* et premier centre français de recherche en « relations internationales ». Au terme de tant de

facette pionnière multipositionnée de Siegfried, et évoquent la possibilité d'en faire un pionnier de l'étude du monde anglo-saxon ; mais ils ne franchissent pas le pas des « relations internationales ».

¹ Comme l'a indiqué J.J. Chevallier en 1953 (p. 125), qui prit à témoin ce cours pour illustrer la vigueur des relations internationales à l'ELSP. Lorsque Siegfried obtient la chaire de géographie économique en 1916, il prend la relève dans un des plus anciens cours de l'École (Henri Pigeonneau en est le premier titulaire de 1874 à 1891).

² La liste de ces écrits est trop volumineuse pour être restituée exhaustivement. Entre autres : *La démocratie en Nouvelle-Zélande* (1904), *Le Canada, les deux races, problèmes politiques contemporains* (1906), *Les Questions actuelles de politique étrangère dans l'Amérique du Nord* (1911), *Deux mois en Amérique du Nord à la veille de la guerre* (1917), *L'Angleterre d'aujourd'hui, son évolution économique et politique* (1924), *Les États-Unis d'aujourd'hui* (1927), *La Crise britannique au XXe siècle* (1931), *L'Occident et la direction spirituelle du monde* (1932), *Amérique latine* (1934), *La crise de l'Europe* (1935), *Le Canada, puissance internationale* (1937), *Suez, Panama et les routes maritimes mondiales* (1940), *Vue générale de la Méditerranée* (1943), *La Mer et l'empire. Série de vingt-deux conférences faites à l'Institut maritime et colonial* (1944), *La Civilisation occidentale* (1945), *France, Angleterre, États-Unis, Canada* (1946), *Afrique du Sud. Notes de voyage* (1949), *L'Âme des peuples* (1950), *Voyage aux Indes* (1951), *Géographie poétique des cinq continents* (1952), *Tableau des États-Unis* (1954).

³ Siegfried André, « Les nationalismes asiatiques et l'Occident », *Revue française de science politique*, Vol. 1, No 1-2, 1951, p. 9-25.

⁴ Siegfried André, « Le problème des relations franco-américaines », *Politique étrangère*, Vol. 1, No 1, 1936, p. 17-21.

primauté, il apparaît peu discutable de compter André Siegfried au rang des pionniers des RIF, ce qui n'est pas acté par la littérature.

En dernier lieu, pour consolider encore le tableau, il convient d'aborder la Société des anciens élèves dont l'activité « scientifique » fut conséquente et à nouveau majoritairement tournée vers les relations extérieures¹. Fondée en 1875 comme « Société »², l'association assura la diffusion de la *Revue des sciences politiques* (ou *Annales de l'ELSP*), sur les cendres de laquelle naîtra la *RFSP*³. Au moins à partir de l'entre-deux-guerres, la Société anime chaque semaine des réunions de travail directement encadrées par des professeurs de l'Ecole et réparties selon les deux axes forts du programme de l'Ecole, l'histoire, la géographie et la diplomatie d'un côté, les questions financières et légales de l'autre⁴. Mais pour ce qui est de sa principale activité, l'organisation de conférences où sont reçus des praticiens et des universitaires, c'est bien l'axe « internationaliste » qui prédomine. Le point culminant de cette activité sera l'organisation, à l'occasion de l'Exposition de Paris de 1900, du premier Congrès mondial des sciences politiques. Celui-ci est tout entier dédié à des questions externalistes : la thématique générale porte sur « les Etats-Unis d'Europe »⁵, pendant que les thématiques secondaires traitent des « tendances nouvelles de la législation fiscale en Europe depuis cinquante ans » et du « mode d'administration des possessions coloniales »⁶.

¹ Tout à fait évocateur est le lieu choisi par la Société pour marquer la reprise de ses activités en 1919, après la Première guerre mondiale : le banquet s'est tenu au Cercle français de la presse étrangère, et a rendu hommage pour l'occasion aux anciens élèves devenus plénipotentiaires à la Conférence de la paix.

² La loi sur les associations ne sera promulguée qu'en 1901. La majorité de nos informations provient de Association des Sciences Po, *L'œuvre de la Société des anciens élèves et élèves de l'Ecole libre des sciences politiques : son but, ses moyens, ses statuts*, 1914.

³ Une autre publication d'importance est mise sur pied par l'ELSP, consacrée à l'actualité étrangère et à la documentation sur le sujet : l'annuaire *Vie politique dans les deux mondes*, « comparable au célèbre *Annual Register* britannique » (Rain P., *L'Ecole libre des sciences politiques, op. cit.*, 1963, p. 62).

⁴ *Ibid.*, 35-37.

⁵ Dont voici les communications : « Les Etats-Unis d'Europe » par Anatole Leroy-Beaulieu ; « Y-a-t-il des intérêts spéciaux à l'Europe ? » par André Fleury ; « Comment les intérêts spéciaux à l'Europe ont-ils été jusqu'à présent sauvegardés ? » par René Dollot ; « Y-a-t-il lieu de modifier la situation actuelle ? » par Paul Lefébure ; « Projet d'organisation politique d'une confédération européenne » par Gaston Isambert ; « Peut-on trouver un mode particulier de trancher les litiges internationaux ? » par Henry de Montardy.

⁶ A quoi s'ajoute une thématique sur « l'organisation et le rôle de l'enseignement des sciences politiques ». L'ensemble des rapports a été publié par la Société française d'imprimerie et de librairie.

Quant aux conférences, elles sont très majoritairement consacrées à des questions internationales contemporaines¹. Sur les trente trois conférences inventoriées, plus d'un tiers (12) d'entre elles correspondent à des études de politique étrangère et de coopération internationale, ce qui en fait, de loin, la seule rubrique régulièrement abordée. Si l'on associe à cela les thèmes dévolus à la Première guerre mondiale (3), à la colonisation (3), aux pays étrangers et aux études régionales (6), les trois quarts environ des conférences organisées par la Société des anciens élèves ont déplacé le regard hors de France².

L'Ecole libre des sciences politiques fut une institution entièrement tournée vers le monde extérieur au territoire de la France, sur tous les plans mais en particulier sur le plan pédagogique. Sa contribution est tout particulièrement palpable dans l'édification des matières que l'on consacre comme étant les deux traditions dont la science politique des relations internationales se serait départie, lentement et tardivement : le droit international et l'histoire diplomatique. *La première institution d'accueil des « sciences politiques » a joué le rôle d'incubateur de ces disciplines.*

Section 3.2 La contribution de l'Ecole libre des Sciences politiques à l'étude juridique et historique de l'international

¹ Nous nous référons aux conférences qui ont fait l'objet d'une publication (chez F. Alcan, dans la collection « Bibliothèque d'histoire contemporaine »).

² Exemples de thèmes : « Les questions actuelles de politique étrangère en Europe » (1907), « Les questions actuelles de politique étrangère en Asie » (1910), « Les questions actuelles de politique étrangère en Amérique du Nord » (1911), « L'Afrique du Nord » (1913), « Les intérêts économiques et les rapports internationaux à la veille de la guerre (1915), « Les conséquences de la guerre » (1921), « Les problèmes de l'Europe Centrale » (1923), « La politique coloniale de la France » (1924), « Notre diplomatie économique » (1925), « De l'Empire Ottoman à la République Turque » (1926), « L'Islam et la politique contemporaine » (1927), « La coopération internationale » (1933), « Problèmes de politique extérieure » (1937), « Les empires coloniaux » (1940).

Replaçons rapidement l'ELSP dans le contexte de l'enseignement supérieur de l'époque. En cette fin de XIXe siècle où les sciences politiques se développent et figurent aux avant-postes de l'émergence des sciences sociales, le droit et l'histoire ne se trouvent toujours pas dans une phase de consolidation qui témoignerait de leur maturité. Si elles bénéficient d'une institutionnalisation avérée, qui précède donc celle des sciences politiques, au sein de leurs facultés d'accueil respectives, il leur faudra attendre les réformes de la IIIe République pour revêtir leur caractère moderne. C'est à cette période en effet que la science entre véritablement dans sa phase de spécialisation, de construction de disciplines à la fois universitaires et scientifiques. Dans le cas du droit¹, le droit public reste en chantier, que l'on envisage le droit administratif, le droit constitutionnel, l'économie politique et le droit international. Les choses sont encore moins actées dans le cas de l'histoire, qui cherche tout juste à se ramifier : il n'existe encore presque aucune spécialisation thématique, et la spécialisation chronologique demeure élémentaire².

Dans ces conditions, lorsque l'ELSP démarre sa première année de scolarité à la fin de 1871, les sous-disciplines du droit international et de l'histoire diplomatique n'existent pas. Aucun intitulé de cours qui soit directement dénommé comme tel n'existe pour ces deux matières dans le système universitaire français. Davantage, le droit international que l'on visualise habituellement comme étant plus ancien que l'histoire diplomatique, n'est en 1871 pas plus formalisé que cette dernière.

En tout et pour tout, nous l'avons vu, la seule marque institutionnelle ayant trait à l'international dans les facultés, est un enseignement de droit des gens qui représente trois chaires dans toute la France : une à la Faculté de Droit de Paris, tenue par Albert-Paul Royer-Collard de 1829 à 1865, puis par Charles Giraud jusqu'en 1873 (pour en rester à la période qui nous intéresse ici), une à la Faculté de Droit de Strasbourg qui s'éteint en 1867 avec le non remplacement de Georges Hepp après son départ à la retraite, et une au Collège de France qui existera jusqu'en 1887 avec comme dernier titulaire Adolphe Franck. Trois cours, une poignée d'hommes, pour un enseignement de droit des gens qui est encore à la croisée du droit

¹ On fixe généralement à la période 1895-1905 la constitution de la discipline juridique moderne (Favre P., *Naissances de la science politique, op. cit.*, 1989, p. 68).

² Une des avancées notables dans l'enseignement universitaire de l'histoire à cette époque, fut la mise en place de chaires sur l'histoire de la Révolution française : Alphonse Aulard s'en voit attribuer une à la Faculté des Lettres de Paris en 1886, Emile Bourgeois en 1887 à la Faculté des Lettres de Lyon en 1887, Jean-Bernard Passerieu en 1889 à la Faculté des Lettres de Toulouse (Delmas C., « La place de l'enseignement historique », *op. cit.*, 1996, p. 66).

international, de l'histoire diplomatique, de la philosophie des relations internationales et de la science politique des relations internationales. A cette époque, le mot « droit » dans « droit des gens » reste somme toute trompeur. En dépit de son enseignement dans les facultés de Droit, le droit des gens est le père de toutes les manières d'étudier l'international ; et non pas tant en ce qu'il aurait seulement inspiré des approches disciplinaires construites postérieurement, mais bien parce qu'il rassemblait déjà en lui l'ensemble de ces démarches postérieurement formalisées. Celles-ci ont été bien moins « inventées » par distinction du droit des gens, qu'extraites de celui-ci, selon un processus classique de subdivision de la science - en l'occurrence de la science de l'international.

C'est dans ce cadre que le trio composé d'A. Sorel, de T. Funck-Brentano et de L. Renault va démarrer ses enseignements. Il est relativement, encore qu'insuffisamment, connu que Sorel dispense alors le premier cours d'« histoire diplomatique » de l'histoire de l'enseignement supérieur français. Ce que l'on dit bien moins, c'est que L. Renault fait au même moment lui aussi dans l'inédit : en 1874, il dispense le premier cours de « droit international » de l'histoire de l'enseignement supérieur français - il débute en parallèle le même enseignement à la Faculté de Paris, où il s'agit encore officiellement de « droit des gens ». En soutien, T. Funck-Brentano dispense justement un cours sur le droit des gens, selon une démarche plus historique qu'analytique, plaçant cette matière dans le passé qui la caractérise désormais¹. En résumé, l'Ecole libre des *sciences politiques* n'est rien moins que l'institution où sont *institutionnellement nés* les libellés disciplinaires « histoire diplomatique » et « droit international ». Par extension, elle est le lieu de naissance *disciplinaire* de l'ensemble des manières modernes d'étudier l'international.

La suite de notre développement doit se lire à l'ombre des deux remarques suivantes. D'une part, si l'étiquette « sciences politiques » caractérise l'Ecole, elle n'apparaît dans aucun intitulé de cours, d'orientation interniste comme externiste. Cela ne doit toutefois pas nous conduire à déclarer abruptement l'absence d'un cours de « science politique des relations internationales » qui se combinerait aux cours de « droit des relations internationales » et d'« histoire des relations internationales ». Même de nos jours une telle dénomination n'a pratiquement jamais trouvé place dans une formation diplômante - ce type de cours existe

¹ Le cours de Funck-Brentano est d'ailleurs parfois classé comme cours d'histoire (Picard E., *Les historiens français, op. cit.*, 2009).

généralement sous la forme épurée « relations internationales » ou ses dérivés¹. L'absence d'un intitulé renvoyant littéralement à la « science politique » n'a pas empêché P. Favre de faire de l'Ecole de Boutmy le berceau institutionnel de cette discipline. La raison est simple : la science politique trouve une réalité lorsqu'on l'envisage comme une « discipline-carrefour » : la science politique correspond, de ce point de vue, à l'ensemble ou presque du programme pédagogique de l'ELSP, d'où le pluriel utilisé pour le nom de l'Ecole². C'est là une information de taille lorsque l'on vise le domaine spécifique de l'international : les observateurs contemporains appliquent volontiers aux « relations internationales » cette qualification de « discipline-carrefour » autrefois attribuée à la science politique. Mais dans le même temps, lorsqu'ils examinent le passé des « RI » en France, ils ne l'envisagent plus sous cette idée de « carrefour » ; ils cherchent dans le passé les origines d'une « science politique des relations internationales » en tant que démarche distinctement identifiable, ce qui les conduit à ne rien trouver et à en déclarer la juvénilité. Les RI sont certes une sous-discipline formalisée assez récemment, mais l'étude de l'international ancrée dans un projet étiqueté « science politique » ne l'est aucunement.

Dès lors, c'est notre seconde remarque, il apparaît que les rétrospectives disponibles sur les RIF procèdent majoritairement par rupture sur le terrain des pratiques de recherche. Qui plus est, ces ruptures sont disposées d'une manière qui donne à penser que les prédécesseurs auraient pu faire des choix différents dans leurs manières de faire. L'exemple le plus classique porte sur la distinction entre histoire diplomatique et histoire des relations internationales : on dispose le passage de l'une à l'autre, les tenants de la première n'ayant pas investi la seconde alors que, nous est-il finalement suggéré, ils auraient pu le faire³. Mais nous savons bien que chaque contexte offre une série de choix bornée ; la science ne peut innover que dans une certaine mesure fournie par les conditions présidant à sa production. En l'occurrence, les premiers tenants de l'histoire diplomatique n'étaient guère en capacité intellectuelle de proposer une « histoire des relations internationales » au sens où elle est conceptualisée par ses partisans.

La pierre d'achoppement n'est pas constituée par l'impossibilité factuelle d'envisager une telle histoire « pluraliste ». Un décentrement par rapport au « tout Etat » aurait pu être

¹ Politique internationale, politique mondiale, *etc.*

² Comme le dit P. Favre, E. Boutmy doit « établir des enseignements de science politique alors que la science politique n'existe pas en tant que discipline. Il va donc progressivement, grâce à la liberté que lui donne le statut d'une institution assujettie à aucun contrôle administratif, baliser un domaine nouveau par des programmes de cours » (Favre P., « Les sciences d'Etat », *op. cit.*, 1981, p. 456).

³ L'examen de cette question sera poursuivi dans la section suivante consacrée à A. Sorel.

esquissé : les organisations non gouvernementales (la Croix-Rouge depuis 1864, la Société anti-esclavagiste depuis 1823), les internationales politiques ou syndicales (l'internationale des travailleurs de Karl Marx depuis 1864), les organisations internationales (l'Union internationale du télégraphe depuis 1865)¹ existaient déjà.

La pierre d'achoppement réside plus dans le type de regard savant que l'on pouvait alors porter². En 1870, et pour plusieurs décennies, il n'était guère envisageable de prendre expressément appui sur des sciences sociales embryonnaires pour donner de l'épaisseur à une recherche d'essence historique³. L'histoire diplomatique représente déjà une évolution substantielle dans l'étude de l'international (nous y reviendrons).

Les enseignements à caractère juridique

La contribution de l'ELSP à l'étude dite « juridique » et « historique » de l'international et de l'étranger fut d'une ampleur sans précédent sur le plan institutionnel et pédagogique.

Le droit international fut enseigné sous ce libellé durant soixante-treize ans sans interruption (hormis durant la Première guerre mondiale), montrant là une permanence renforcée par le petit nombre de titulaires : seulement deux, Louis Renault (1843-1918) de 1874 à 1916, puis Gilbert Gidel (1880-1958) de 1918 à 1946⁴. Le droit des gens fut enseigné sans

¹ A titre introductif, les internationalistes français qui étudient les institutions internationales convoquent régulièrement l'Union internationale du télégraphe en tant que première concertation régulatrice institutionnalisée à l'échelle internationale (rapidement suivie par d'autres secteurs, comme celui des Postes en 1874). Voir par exemple chez Guillaume Devin : « Traditions et mystères de l'interdépendance internationale », in Morvan Pascal, (eds.), *Mélanges en l'honneur d'Yves Guchet*, Bruxelles, Bruylant, 2008, p. 248 ; *Un seul monde. L'évolution de la coopération internationale*, Paris, CNRS Editions, 2013, p. 17. Du reste, il est possible de remonter en la matière à la Commission centrale pour la navigation du Rhin instituée en 1815 dans la foulée du Congrès de Vienne (Commission qui prolonge elle-même un accord antérieur de suppression de péage sur le Rhin, conclu entre l'Empire français et le Saint-Empire romain germanique en 1804).

² Comme le dit P. Favre, l'évolution d'une sphère disciplinaire est généralement gouvernée par « des changements simultanés des problématiques et des objets étudiés » (« Retour à la question de l'objet », *op. cit.*, 1995, p. 149). En l'espèce, l'étude moderne de l'international (qu'il s'agisse de l'étude politiste ou de l'histoire des relations internationales) pose des problématiques qui n'apparaissent qu'avec les sciences sociales.

³ Dans la mesure de leur émergence, A. Sorel ne manque pas d'en faire mention : Sorel Albert, *L'enseignement des sciences sociales dans les Universités françaises*, Séance solennelle de rentrée, Université de Lille, Imprimerie L. Danel, 3 novembre 1897.

⁴ G. Gidel poursuit son cours dans l'enceinte de Sciences Po Paris jusqu'en 1951.

interruption durant soixante-quatorze ans, successivement par Théophile Funck Brentano (1830-1906) de 1873 à 1898, Charles Dupuis (1863-1938) de 1899 à 1937, Jules Basdevant (1877-1968) de 1938 à 1945 et Suzanne Bastid (1906-1995) en 1946¹. A ce socle immuable, s'ajoutent progressivement des cours de droit interne comparé : législation criminelle comparée en 1872, législation commerciale comparée à partir de 1873², législation civile comparée à partir de 1874, droit constitutionnel comparé à partir de 1881, commerce extérieur et législation douanière à partir de 1886. La plupart de ces cours n'existent pas encore à l'Université ; une bonne partie d'entre eux ont donc été « testés » par des professeurs d'université dans une ELSP qui prend là les accents d'un laboratoire d'expérimentation.

C'est en particulier le cas du cours de droit international de Louis Renault à l'ELSP, premier du nom dans l'histoire de l'enseignement supérieur français. Pour beaucoup, L. Renault est « le représentant le plus éminent de cette science [...], l'organisateur, on peut même dire l'initiateur en France des études de droit international, avant lui presque entièrement délaissées ; chef de l'Ecole française de droit des gens, il était considéré à l'étranger comme le maître incontesté »³. L'auteur d'un ouvrage anglophone de référence en la matière en fait « la personnification de la conception française du droit international »⁴. C'est en effet L. Renault qui a formé la plupart de ses successeurs les plus illustres, dirigeant par exemple les thèses de Nicolas Politis (*Les emprunts d'Etat en droit international*, 1894), de Louis le Fur (*Etat fédéral et confédération d'Etats*, 1901), de Jules Basdevant (*La Révolution française et le droit de la guerre continental*, 1901), et de Gilbert Gidel (*De l'efficacité extraterritoriale des jugements répressifs*, 1905)⁵.

Son œuvre scientifique et pédagogique, fondatrice et décisive pour la constitution du droit international moderne en France, L. Renault l'a réalisée avant tout à la Faculté de Droit

¹ S. Bastid poursuivra cet enseignement à l'IEP de Paris jusqu'en 1977.

² Charles Lyon-Caen, qui tiendra ce cours de 1875 à 1919, le fait évoluer en « législation commerciale et maritime comparée » à partir de 1896, annonçant là le futur droit maritime international.

³ Fauchille Paul, *Louis Renault, 1843-1918 : sa vie - son œuvre*, Paris, Editions A. Pedone, 1918, p. 1. Sa postérité dépasse largement sa vocation professorale : il fut juriconsulte du Ministère des affaires étrangères à partir de 1890, Ministre plénipotentiaire à partir de 1900, chef de la délégation française aux conférences de la Paix à La Haye en 1899 et 1907, membre de la Cour permanente d'arbitrage de la Haye, prix Nobel de la Paix en 1907, et dirigeant de l'ancêtre de la Croix-Rouge Française durant une partie de la Première guerre mondiale.

⁴ Koskenniemi Martti, *The Gentle Civilizer of Nations : The Rise and Fall of International Law, 1870-1960*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001, p. 274-275.

⁵ Ajoutons la direction de la thèse d'Albert de la Pradelle, mais qui ne relève pas du droit international (*Des Fondations, histoire, jurisprudence, vues théoriques et législatives*, 1894).

de Paris, mais il a fait ses premières armes tout autant à l'Université qu'à l'ELSP. Agrégé à la Faculté de Droit de Dijon en 1868, il débute sa carrière enseignante dans le droit romain et le droit commercial¹. Les années 1873-1874 sont un tournant pour lui, et pour notre enquête. En 1873, il est nommé agrégé à la Faculté de Droit de Paris, où il devient suppléant en droit criminel ; mais en 1874, il supplée cette fois Charles Giraud dans l'unique chaire de droit des gens de la faculté. C'est cette même année 1874 qu'il débute son cours de « droit international » à l'ELSP : « J'ai commencé à enseigner ou, pour parler franchement, à apprendre à la fois le droit international à la Faculté de droit et à l'École des sciences politiques. Je me rappelle que j'étais bien hésitant, bien timide en présence de cette science nouvelle »². Selon P. Fauchille, Renault « accepta sans enthousiasme sa destinée nouvelle [...]. Il n'avait guère appris au cours de droit des gens de M. Giraud, dont il avait suivi assidûment les leçons, que l'histoire des négociations et des dispositions de certains traités de paix, [même] si, en étudiant scrupuleux, il avait, pour compléter le cours, consulté l'ouvrage classique de l'Américain Wheaton sur les *Éléments du droit international* »³. Si Renault est alors sans conteste déjà reconnu pour ses compétences de juriste, il ne les a pas encore mises au service du futur droit international moderne. Dès lors, si l'on doit raisonner en termes de « tradition juridique » (que l'historiographie a accolée aux RIF comme héritage finalement encombrant), son fondateur l'élabore à partir de 1874 et pas une seule année auparavant. Et il l'invente presque de toutes pièces étant donné que, selon P. Fauchille, « l'objet du cours de droit des gens de M. Charles Giraud [était] moins un cours de droit international qu'un cours d'histoire diplomatique »⁴.

C'est avec Louis Renault que la partie « positive » du droit des gens s'est « disciplinarisée » en France, sous le nom de droit international positif/moderne. Lorsque Renault se voit attribuer l'enseignement du droit des gens, « la notion même de droit des gens était alors encore très controversée. Certains ne voyaient dans ce droit qu'une spéculation abstraite d'ordre philosophique, l'application aux rapports entre les États de la loi naturelle,

¹ Maurice Duverger, un des premiers juristes convertis à la science politique, fait partie du jury de thèse de L. Renault.

² Renault Louis, « Discours du 29 mai 1901 au banquet organisé par la Société des anciens élèves et élèves de l'École libre des sciences politiques en l'honneur de son élection comme membre de l'Académie des sciences morales et politiques », *Annales des sciences politiques*, tome XVI, 1901, p. 7.

³ Fauchille P., *Louis Renault, op. cit.*, 1918, p. 14-15.

⁴ Pour P. Fauchille, l'enseignement du droit des gens fut toujours, chez Giraud comme chez Royer-Collard avant lui à la Faculté de Droit, et pareillement au Collège de France avec Adolphe Franck, « moins un cours de droit des gens qu'un cours de philosophie ou d'histoire ». (*Ibid.*, p. 31).

c'est-à-dire de la loi que la raison déduit de la nature des choses. D'autres, au contraire, lui donnaient un fondement exclusivement positif en le considérant comme constitué par les seules règles se dégageant des usages, des traditions, du consentement exprès des Etats manifesté par les traités. Des nuances séparaient même les partisans de chacun des deux systèmes. Comment songer à donner des règles juridiques à une science sur le principe de laquelle on n'était même pas d'accord ? »¹. P. Fauchille distingue là entre deux démembrements distincts du droit des gens que l'on a spécifié *a posteriori* comme des *types disciplinaires*. Ce qui est nommé « spéculation abstraite d'ordre philosophique » est le démembrement philosophique du droit des gens. Il s'agit du démembrement premier, chronologiquement fondateur du droit des gens qui relève aujourd'hui de la philosophie des relations internationales. A l'origine, le droit des gens consiste en la philosophie du droit naturel appliquée aux rapports entre les nations - ou diverses sortes d'entités politiques autonomes. La philosophie du droit naturel consiste en la défense théorico-philosophique d'un ensemble de droits inhérents à l'être humain, à tout être humain, donc à l'humanité. Il n'y est pas question de règles juridiques. En revanche, la reconnaissance de ces droits induit leur respect, donc leur inscription dans un cadre juridique à même de les faire respecter. C'est ici qu'entre en jeu le deuxième démembrement du droit des gens : le démembrement juridique, que P. Fauchille nomme le droit des gens « exclusivement positif » - on parle aussi de droit des gens « pratique », « réel ».

Lorsqu'est visé dans l'historiographie des RIF une « tradition juridique », on fait référence à cette « tradition du droit international » ; les reproches émis à l'encontre de la tradition juridique consistent en effet en des constats d'excès de positivisme, de statocentrisme, de diplomatico-militaro-stratégico-centrisme, autant de traits qui ne concernent pas le droit des gens dans son versant philosophique (les démembrements philosophique et juridique se rejoignent par contre dans la critique du normativisme). Or Louis Renault fut le responsable, en France et sur le terrain pédagogique, de la séparation entre les démembrements philosophique et juridique, en délaissant le premier pour focaliser sur le second : ce nouvel enseignement sera

¹ *Ibid.*, p. 15. Pour une très brève rétrospective des auteurs (Grotius et Zouch, puis Pufendorf et Mozer, puis Vattel, Wolf et Bynkershoek, puis Martens et Wheaton, *etc.*) ayant façonné le droit des gens, et leur orientation plus ou moins prononcée en faveur de l'une ou l'autre des deux visions possibles de celui-ci, voir à la suite les pages 19 à 23. Pour une étude détaillée des penseurs du droit des gens, voir par exemple Gaurier Dominique, *Histoire du droit international : auteurs, doctrines et développement de l'Antiquité à l'aube de la période contemporaine*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005 ; Fassbender Bardo, Peters Anne, Peter Simone, Högger Daniel, (eds.), *The Oxford Handbook of the History of International Law*, Oxford, Oxford University Press, 2013.

le droit international, par ailleurs non encore subdivisé entre droit international public et droit international privé. Face à ces deux « systèmes » ou visions du droit des gens mis en scène par P. Fauchille, L. Renault tranche en faveur de l'élément positif - *ce qui est* - au détriment de l'élément normatif - *ce qui devrait être* -, même s'il n'évacue pas totalement ce dernier. Pour L. Renault, le droit international sera « l'ensemble des règles pratiquées le plus généralement entre les Etats avec appréciation de ces règles au point de vue du droit naturel »¹.

En sus des démembrements philosophique et juridique, le droit des gens renferme aussi un démembrement historique, celui-là même que, selon P. Fauchille, les divers titulaires des chaires de droit des gens en France ont privilégié. C'est de ce démembrement que provient l'histoire diplomatique : alors que l'on reproche souvent à celle-ci d'être une laborieuse et restrictive étude des traités et archives diplomatiques, elle constitua une évolution notable par rapport aux pratiques historiques ayant cours dans le cadre du droit des gens. Il s'agissait au sein de ce dernier d'une histoire des règles juridiques - traités et coutumes - ; l'histoire diplomatique, comme son nom l'indique, est une histoire de la diplomatie, de la vie diplomatique, c'est-à-dire moins proche des textes de règles et plus proche des hommes qui les manient et les édictent.

Enfin, relativement au trio ayant conduit l'étude de l'international à l'IEP, s'ajoute le cours de droit des gens de T. Funck-Brentano, parfois qualifié de cours « d'histoire du droit des gens ». A côté des enseignements inédits de droit international et d'histoire diplomatique de ses deux acolytes, Funck-Brentano assied alors le droit des gens dans le long passé qui le caractérise, un passé d'ordre autant philosophique et politique que juridique et historique.

Durant quarante-quatre ans, jusqu'à sa retraite en 1918, Renault va professer en parallèle à la Faculté de droit de Paris et à l'Ecole libre. A l'ELSP, de 1874 jusqu'en 1880, il s'agit d'un cours de « droit international résultant des traités », puis de « droit international résultant des traités et services consulaires » en 1881 et 1882 ; de 1883 à 1887, il s'agit désormais d'un cours de « droit international conventionnel » ; et c'est à partir de 1888, pour ne plus jamais être modifié, que l'intitulé devient réellement « droit international »². L'évolution du libellé nous indique bien que ce cours à l'Ecole libre servit de « laboratoire d'expérimentation » à Renault dans sa volonté de consacrer un enseignement à part entière au droit international positif en lieu

¹ Cité dans Fauchille P., *Louis Renault, op. cit.*, 1918, p. 24.

² C'est toujours grâce au travail de Favre & Pays que nous avons accès aux modifications précises des intitulés de cours.

et place du droit des gens. A l'Université le cours de Renault, initialement rattaché au doctorat, s'intitule « droit des gens ». Par un décret en date de 1889, le cours est supprimé et se voit remplacer par deux enseignements en licence, l'un semestriel en deuxième année, l'autre annuel en troisième année, chacun étant alors dénommé « droit international public ». « Le premier de ces cours était un cours général donnant un exposé complet, quoique succinct, des principes qui gouvernent les rapports des peuples ; le second était un cours approfondi ayant pour objet l'étude d'une matière déterminée du droit des gens »¹. Une nouvelle modification est introduite en 1895, dans le cadre de la mise en place du premier doctorat universitaire de « sciences économiques et politiques » : le cours spécial de troisième année est déplacé au niveau doctoral. C'est ce seul cours, rebaptisé « droit des gens », que Renault tiendra jusqu'à la fin de sa carrière, puisqu'il se décharge dans le même temps du cours général de deuxième année².

Ainsi l'Université n'a-t-elle jamais accueilli des cours de « droit international » tel que dénommé à l'ELSP, le droit des gens ayant été directement remplacé par le droit international public en licence, ou étant demeuré tel quel en doctorat. De son côté, le droit international privé a fait son entrée dans les programmes à partir de 1880. Ce qu'il faut savoir, c'est qu'initialement le cours de droit des gens de Renault, comme celui de ses prédécesseurs, rassemble les deux parties publique et privée du droit international. Les choses changent donc progressivement, avec l'introduction du « droit international privé » en 1880 et celle du « droit international public » en 1889.

C'est au terme de ces deux évolutions que Renault retrancha de ses cours les aspects relevant du droit international privé, à partir donc de l'année 1890-1891. « Primitivement, et jusqu'en 1884, Louis Renault faisait figurer dans la première partie de son cours, consacrée aux personnes, non seulement les Etats, mais aussi les individus. Il semblait de la sorte, avec certains auteurs, considérer l'homme envisagé en lui-même comme une personne du droit public international. Mais en 1884, se conformant à la doctrine la plus généralement admise, il renonça à comprendre les individus parmi les sujets du droit des gens »³. Le fondateur de la tradition juridique des RIF, tradition à qui l'on reproche son statocentrisme et une réification excessive de l'Etat, accorda au début de sa carrière, dans les années 1870 à 1890, une place tout à fait effective à « l'individu » sur la scène internationale, celle-là même que nombre de politistes

¹ Fauchille P., *Louis Renault, op. cit.*, 1918, p. 18.

² Ce cours de deuxième année, qui conserve le libellé « Droit international public », sera successivement assuré par Armand Laine, Paul Leseur, Antoine Pillet, Albert de La Pradelle et André Weiss (*Ibid.*, p. 19).

³ *Ibid.*, p. 24-25.

internationalistes français cherchent à rétablir depuis les années 1990¹. Et la « tradition juridique » le lui accorde encore, si tant est que l'on inclut un droit international privé trop souvent mis de côté par les politistes qui ne visualisent dans la « tradition juridique » que le seul droit international public.

L'histoire diplomatique a pareillement été retranchée progressivement : « Afin d'éclairer le droit et la politique par l'histoire et la géographie, Louis Renault passait en revue, dans sa théorie des personnes, les divers Etats européens. C'était un exposé des faits importants de l'histoire diplomatique de l'Europe depuis 1815. Cette revue des principaux Etats au point de vue international, qui ne prenait pas moins de onze leçons, fut cependant supprimée du cours à partir de l'année 1885-1886. Dorénavant, les principaux détails qui la constituaient furent, suivant leur objet, indiqués brièvement à propos de chaque question spéciale : ainsi, ce qui concernait la formation territoriale des Etat devint une partie du chapitre afférent à la classification des Etats, et l'analyse des constitutions en ce qui touche l'exercice de la souveraineté extérieure fut donnée dans les chapitres relatifs à la conclusion des traités et à la déclaration de guerre »².

La tradition internationaliste proprement juridique naît donc en 1874. Sa genèse se déroule jusqu'à la toute fin du XIXe siècle, et sa consolidation opère avec l'entame du XXe siècle. Cette évolution est visible sur trois plans, l'un institutionnel, les deux autres substantiels. Premièrement, l'enseignement du droit international, public comme privé, s'est répandu dans l'ensemble des universités françaises durant ce passage du XIXe au XXe siècle. Deuxièmement, « avant l'arrivée de Renault à la Faculté de Paris, il n'y avait guère de thèses dont le sujet fut pris en droit international. [...] Elles devinrent légion après 1882 quand, nommé professeur, [L. Renault] put être admis à les présider ; de 1882 à 1917, on ne compte pas, en effet, moins de deux cent quinze thèses de droit international, et parmi ces dernières beaucoup sont des ouvrages qui font autorité »³. Troisièmement, alors que le dernier traité usuel datait de 1803

¹ Nous y reviendrons dans notre Deuxième partie. Voir notamment Badie Bertrand, Smouts Marie-Claude, *Le retournement du monde, sociologie de la scène internationale*, Paris, Presses de la FNSP et Dalloz, 1992 ; Smouts Marie-Claude, « Du côté de chez Grotius : l'individu et les relations internationales chez un Antemoderne » in Badie Bertrand, Pellet Alain, (eds.), *Les relations internationales à l'épreuve de la science politique. Mélanges Marcel Merle*, Paris, Economica, 1993, p. 383-395 ; Girard Michel, (dir.), *Les individus dans la politique internationale*, Paris, Economica, 1994.

² Fauchille P., *Louis Renault, op. cit.*, 1918, p. 25-26.

³ *Ibid.*, p. 32.

(réédité avec révision en 1832) avec les *Institutions du droit de la nature et des gens* de Gérard de Rayneval, les manuels se sont multipliés à partir du XXe siècle.

Les enseignements à caractère historique

En matière historique, la contribution internationaliste de l'ELSP est encore plus marquée. En sus de l'ajout de cours traitant d'un objet spécial ou comparatif comme on avait pu l'observer du côté des matières juridiques, c'est l'intitulé même d'histoire diplomatique qui voit consolider son développement puisqu'il va se décliner en plusieurs périodes et autant de cours,¹. Cela est d'autant plus remarquable que, jusqu'en 1923 et l'arrivée de P. Renouvin à la Sorbonne, on ne trouvera pas un seul cours d'histoire diplomatique dans les programmes d'histoire des Facultés des lettres. Les structures « officielles » de la discipline historique n'ont pas été le lieu d'incubation de l'histoire diplomatique. Sa naissance, sa genèse et son affermissement institutionnels se sont déroulés à l'Ecole des sciences politiques². Et si l'on considère que P. Renouvin, au travers de sa future « histoire des relations internationales », opéra rapidement une rupture d'avec l'histoire diplomatique, il faut en conclure que l'existence de celle-ci comme enseignement est intégralement liée à l'ELSP.

¹ Il faut préciser que nous ne faisons pas de distinction fastidieuse entre les cours magistraux et les conférences complémentaires, ni entre les cours bi-annuels, annuels et semestriels. C. Delmas nous donne un aperçu de ces subtilités : il existe « au départ, trois grands cours réguliers d'histoire politique, que sont ceux d'histoire diplomatique, d'histoire parlementaire et législative, d'histoire constitutionnelle, qui tantôt se dédoublent, tantôt s'épaississent de conférences, tantôt sont complétés par d'autres cours qui sont autant de ramifications temporelles ou spatiales du cours initial. Par exemple, "l'histoire diplomatique depuis le traité de Westphalie" (A. Sorel) est, à l'origine, un cours hebdomadaire qui s'étoffe, dès 1873-1874, de trois conférences hebdomadaires, deux assumées par A. Sorel, une par H. Pigeonneau, puis le terme *ad quo* du cours est ramené à 1789 (leçons et conférences assumées par A. Sorel), et l'enseignement complété à partir de 1875-1876 d'un cours (Pigeonneau) et d'une conférence (de Ferrari) d'"histoire diplomatique de 1648 à 1789", le cours de Sorel devient lui-même bisannuel et se dédouble en 1878-1879, la période 1789-1830 faisant l'objet d'une leçon et d'une conférence hebdomadaires une première année, la période 1830-1879 faisant l'objet d'enseignements l'année suivante » (Delmas C., « La place de l'enseignement historique », *op. cit.*, 1996, p. 51).

² L'absence de lien institutionnel entre la discipline historique et l'histoire diplomatique est pareillement repérable dans le monde anglophone. Voir Kirk Grayson Louis, *The study of international relations in American colleges and universities*, New York, Council on Foreign Relations, 1947.

C'est ainsi que les trois fondateurs désignés de l'histoire diplomatique, Albert Sorel (1842-1906), Albert Vandal (1853-1910) et Emile Bourgeois (1857-1934) se sont chevauchés et succédé auprès des étudiants de l'Ecole de Boutmy¹. Il faut noter que deux d'entre eux sont des juristes de formation que sont Sorel et Vandal (seul ce dernier est Docteur en droit).

La diversification de l'enseignement historique internationaliste débute dès 1873 avec l'adjonction à la chaire de Sorel d'un cours spécial sur l'« histoire des traités de commerce depuis 1786 » (Clément Juglar)². L'année 1877 voit se dédoubler pour la première fois l'enseignement de l'histoire diplomatique, avec l'ajout d'un cours pour la période 1648 à 1789, qui aborde donc la période antérieure à celle enseignée par Sorel, et dont le principal titulaire fut Emile Bourgeois. En 1883 est instauré un deuxième cours spécial sur l'« histoire de la formation des principaux Etats de l'Europe au Moyen-âge » (Filippo de Ferrari). A ce moment, l'histoire diplomatique compte brièvement (trois années de 1883 à 1885) pour quatre cours, atteignant là son maximum dans l'histoire de l'Ecole et dépassant largement n'importe quelle autre branche d'enseignement que l'on puisse mettre en évidence³. On retrouve ensuite ce chiffre de quatre cours entre 1899 et 1905, alors que T. Funck-Brentano abandonne l'enseignement du droit des gens et débute deux cours d'ordre historique inédits dans leur objet : « Les grands hommes d'Etat du XIXe siècle » et « Histoire de l'état de paix et de l'état de guerre au XIXe siècle »⁴. La prochaine échéance notable est 1908. Peu après le départ en 1905 de ses deux piliers Sorel et Funck-Brentano, le programme de l'ELSP se fixe pour la première fois sur trois périodes distinctes : à partir de 1908, mais seulement jusqu'en 1910 et la retraite d'Albert Vandal, les étudiants ont pu suivre trois cours d'histoire diplomatique qui portent respectivement sur les années 1713-1789 (par Emile Bourgeois)⁵, 1789-1814 (par

¹ Ces trois fondateurs ont œuvré ensemble à l'ELSP durant neuf ans, entre l'arrivée de Bourgeois en 1897 et le départ de Sorel en 1905. Vandal et Bourgeois ont enseigné côte à côte durant 14 ans (jusqu'au départ de Vandal en 1910).

² Pour ce cours et les suivants : tous ont pu varier dans leur dénomination et leur titulaire. Nous ne mentionnons que les principaux d'entre eux.

³ Avec les cours d'histoire diplomatique de Sorel et Pigeonneau, et les cours spéciaux de Juglar et de Ferrari.

⁴ Qui s'ajoutent aux deux cours d'histoire diplomatique de Sorel et de Bourgeois.

⁵ E. Bourgeois enseignera à l'ELSP de 1897 à 1933, toujours sur la même période de l'histoire (qui débute en 1713) bien que la borne de clôture de celle-ci ait évolué, passant de 1789 à 1814 à 1848.

Christian Schefer)¹ et 1815 à nos jours (par Albert Vandal)². Après 1910, le départ de Vandal n'étant pas compensé, il faudra attendre 1928 et le recrutement de Pierre Rain pour que le programme d'histoire diplomatique de l'ELSP évolue à nouveau favorablement. P. Rain, après Sorel, Funck-Brentano, Bourgeois et Vandal, et avant Renouvin, appartient à cette catégorie d'historiens internationalistes qui ont marqué la vie de l'Ecole. A partir de 1928, l'histoire diplomatique bénéficie de nouveau de trois cours couvrant trois périodes : 1713 à 1848 (Bourgeois), 1848 à 1918 (Schefer), et « Les négociations diplomatiques d'après-guerre » (Rain)³. Dans la foulée, suite à la retraite d'E. Bourgeois, son cours est dédoublé et c'est alors quatre cours qui sont proposés à partir de 1934, dont deux assurés par P. Rain : 1713 à 1802 (Georges Pagès puis Paul Vaucher), 1803 à 1848 (Rain), 1848 à 1918 (Schefer), Négociations d'après-guerre - histoire diplomatique de 1918 à 1935 (Rain). Ce dernier agencement sera ensuite stoppé par la Deuxième guerre mondiale.

En parallèle des enseignements proprement « diplomatiques », sont inaugurés à l'ELSP un ensemble de cours d'orientation historique qui touchent à l'international comme à l'étranger : « Affaires d'Orient » qu'Albert Vandal enseigne pendant plus de vingt ans ; « Histoire des rapports des Etats occidentaux avec l'Extrême-Orient » ; « Politique coloniale des Etats européens » ; « Histoire des Etats-Unis d'Amérique » (notamment assuré par A. Siegfried). D'autres universitaires diversifient aussi cet ordre d'enseignement, comme « Paul Matter [qui] venait de publier trois volumes sur Bismarck ; juriste de profession, il se révélait aussi un historien de premier ordre, et ce fut naturellement sur l'évolution contemporaine de l'Allemagne, depuis Bismarck jusqu'à Bethmann-Hollweg, qu'il fit porter ses leçons. Jacques Bardoux, docteur ès-lettres, qui s'était spécialisé dans l'étude de l'Angleterre, étudia la poussée

¹ C. Schefer enseignera l'histoire diplomatique de 1907 à 1941, prenant en charge différentes périodes : « 1789 à nos jours », « 1789 à 1814 », « 1814 à nos jours », « 1848 à nos jours », « 1848 à 1918 ».

² Si A. Vandal est recruté à l'ELSP en 1883, il n'enseignera que cinq ans l'histoire diplomatique, de 1906 à 1910, s'occupant alors de diverses périodes « 1789 à 1878 » puis « 1789 à nos jours » et enfin « 1815 à nos jours ».

³ « En 1929, M. Lebéé avait suggéré que les événements d'après-guerre, notamment les négociations de paix, la question des réparations, les difficultés constantes avec l'Allemagne nées de l'application du Traité de Versailles, fissent l'objet d'un nouveau cours que le conseil d'administration voulut bien me confier. C'était le premier cours qui fut professé en France sur ce sujet d'autant plus délicat que les négociations diplomatiques à évoquer étaient plus proches de nous et que les passions étaient loin d'être éteintes... » (Rain P., *L'Ecole libre des sciences politiques, op. cit.*, 1963, p. 82).

démocratique contemporaine dans les Iles britanniques, tandis que René Pinon abordait les questions méditerranéennes, M. de Caix de Saint-Amour celles d'Extrême-Orient »¹.

Consacrons enfin quelques mots à la contribution pédagogique de Pierre Renouvin. Le fondateur de l'« histoire des relations internationales » débute sa carrière à l'Ecole en 1938. Il enseigne jusqu'en 1940 « La question méditerranéenne de 1860 à nos jours ». De 1941 à 1945, il enseigne l'histoire diplomatique pour la période « 1870-1914 » (« 1870-1939 » en 1945). De 1942 à 1944, il assure un enseignement sur « L'Extrême-Orient et les problèmes du Pacifique ». De 1943 à 1946, il dispense un cours inédit d'« Histoire politique générale »². Enfin, en 1946, il ajoute un cours d'« Histoire générale du XXe siècle ». Si Renouvin prend donc sa part dans l'enseignement de l'histoire diplomatique, dont il traite du reste la période la plus récente, nous voyons qu'il s'engage dans l'étude du contemporain avec ses deux cours d'histoire générale et ceux à la frontière entre histoire et area studies que sont l'étude de la question méditerranéenne et des problèmes du Pacifique.

Au total, Renouvin assure un cours en 1941, deux cours en 1942, 1945 et 1946, et trois cours en 1943 et 1944. Il devient donc un pilier de l'activité pédagogique de l'Ecole durant les années 1940, d'autant plus si l'on se rappelle que durant ces années de conflit, de nombreux professeurs et cours manquèrent à l'appel.

La contribution de l'ELSP à l'étude juridique et historique de l'international fut non seulement importante en termes quantitatifs mais aussi en des termes fondateurs, les programmes équivalents de l'Université étant, du moins dans les premières décennies d'existence de l'Ecole, bien moins évolués. Au-delà, c'est bien une participation d'importance au développement du droit et de l'histoire comme disciplines universitaires qui est observable.

Dans le domaine du droit, le droit interne (privé et public) est totalement inséré dans les plaquettes d'enseignement de l'Ecole libre. En 1937, la « célèbre ELSP » était comptée au rang des établissements participant au développement du droit³.

¹ *Ibid.*, p. 61.

² L'intitulé inclut parfois la période visée, qui était « 1610-1940 » puis « 1610-1945 ». Ici aussi, l'histoire intègre l'actualité.

³ Blondeau A., « Les Sciences juridiques », in Bouglé C., *Les sciences sociales en France, op. cit.*, 1937, p. 274.

De même dans le domaine de l'histoire, l'augmentation et la diversification des cours à l'ELSP a tout autant joué un rôle dans la sophistication de l'histoire comme discipline universitaire que les programmes des Facultés des lettres, en particulier quant à la reconnaissance de l'histoire contemporaine¹. A tel point qu'en 1875, nous l'avions présenté en conclusion de la section 2.3, la base de données numérique pilotée par Emmanuelle Picard en répertorie presque la moitié à l'ELSP, qui étaient en l'occurrence tous ou presque des cours tournés vers l'extra-national.

Tous ces développements incitent à l'interrogation suivante : pourquoi autant de stimulations en faveur de l'international (et de l'étranger) n'ont-elles pas débouché sur une consécration historiographique de l'invention des relations internationales à l'ELSP ? Il est tout de même saisissant que l'historiographie de la discipline des Relations internationales dispose l'invention de celle-ci au lendemain de la Première guerre mondiale au Royaume-Uni, sur la base d'une seule chaire, certes baptisée de manière inédite « International Politics », mais alors tenue par un historien, Alfred Zimmern. Albert Sorel, le programme de l'ELSP de manière générale, n'ont-ils pas porté le même objectif, et avec une ampleur bien plus conséquente ? A tout le moins, cette période de fin du XIXe siècle ne pourrait-elle pas être perçue *a posteriori* comme celle de la genèse de la discipline des RI dans le monde ?² C'est au travers d'une étude de la figure d'Albert Sorel et d'une mise en perspective avec celle d'Alfred Zimmern, que nous comptons approfondir ce point.

Section 3.3 La figure d'Albert Sorel dans l'histoire des Relations internationales

En 1939, dans son célèbre *Twenty Years' Crisis*, Edward Hallett Carr fait référence avec des égards certains à Albert Sorel et à son œuvre, faisant de ce dernier l'auteur français le plus

¹ Voir en particulier Delmas C., « La place de l'enseignement historique », *op. cit.*, 1996.

² Nous laissons ouverte la possibilité, à la même époque, notamment en Allemagne, d'une émergence d'enseignements de l'objet international dans d'autres lieux que la France, notamment si l'on songe que Boutmy a pris pour modèle le système universitaire allemand.

citée de son ouvrage (quatre mentions). Il est à notre avis fort probable que si Albert Sorel avait été un britannique - ou un américain -, les internationalistes contemporains de ces communautés lui auraient de bon cœur décerné le statut d'*IR scholar* avant l'heure, comme en sont crédités les historiens internationalistes Alfred Zimmern, Charles Webster, Ernest Woodward ou même Arnold Toynbee. A ceci près qu'Albert Sorel est né une quarantaine d'années avant ces derniers.

Albert Sorel effectue ses études supérieures à la Faculté de Droit de Paris, et fréquente aussi l'École des Chartes¹. Il entre au Ministère des Affaires étrangères en 1866 ; il assiste de près à la guerre de 1870 en occupant durant les hostilités le poste de délégué responsable de l'aspect diplomatique de la défense nationale. Après la guerre, Sorel fait la rencontre de Boutmy par l'intermédiaire de Guizot, son parrain intellectuel et ami de la famille. Après six ans de carrière, il accepte la mission que souhaite lui confier Emile Boutmy : il enseignera donc l'histoire diplomatique à l'ELSP, pendant trente cinq ans. Sorel est un des tous premiers de ces « experts » recrutés par Boutmy pour leur connaissance professionnelle du terrain qu'ils se donnent pour tâche d'enseigner.

La postérité d'Albert Sorel en fait un historien de la diplomatie, qui plus est le fondateur parmi les fondateurs de la branche disciplinaire de l'histoire diplomatique, en France et peut-être aussi dans le monde. Si la production savante en histoire diplomatique est bien plus ancienne, les travaux de Sorel prenant la suite de plusieurs générations d'ouvrages en la matière, son corollaire pédagogique n'avait encore jamais été mené en France. Ayant fondé ce type d'enseignement, il apparaît naturel de le ranger dans la tradition dite de l'histoire diplomatique.

Concernant ses publications, la principale d'entre elles, qui fera toute sa renommée, porte sur les rapports des grandes puissances européennes depuis le traité de Westphalie², en complément de laquelle ont paru des travaux sur Metternich, sur le conflit franco-prussien, sur la triple alliance, entre autres thèmes³.

Cela étant dit, si l'on va un peu plus loin dans la connaissance de ce personnage, on s'aperçoit rapidement que le cantonner dans les habits du tenant et pratiquant de l'histoire

¹ Sur le parcours d'Albert Sorel, voir entre autres de Foville Alfred, « Notice historique sur la vie et les travaux d'Albert Sorel », Séance de l'Académie des sciences morales et politiques, *Le Temps*, 9 décembre 1906 ; Vandal Albert, « Albert Sorel », *Annales des sciences politiques*, Vol. 21, 1906, p. 425-430.

² Huit tomes parus entre 1885 et 1904 sur *L'Europe et la Révolution française*, (7 éditions), Paris, Plon.

³ « Metternich », in Sorel Albert, *Essais d'histoire et de critique*, Paris, Plon, 1883, p. 3-54 ; *L'Histoire de la guerre franco-allemande*, (2 volumes), Paris, Plon, 1875 ; *La question d'Orient au XVIIIe siècle : les origines de la Triple Alliance*, Paris, Plon, 1878.

diplomatique telle qu'elle est perçue de nos jours, est réducteur ; du point de vue de certains de ses objets d'étude et, surtout, comparativement à ce qui constituait alors l'environnement académique et scientifique dans lequel Sorel vécut, en France comme à l'étranger.

En premier lieu, Sorel ne fut pas un « partisan » de l'histoire diplomatique : celle-ci se présenta à lui. Il est devenu un historien de la diplomatie sur demande et non pas sur la base d'antécédents qui l'y auraient destiné. Il était certes un praticien de la diplomatie, mais il n'était pas un universitaire, et encore moins un historien - sa formation supérieure étant majoritairement juridique. A son arrivée à l'ELSP, Sorel s'improvise historien.

En deuxième lieu, l'œuvre qu'il a publiée montre une ouverture disciplinaire et substantielle à laquelle ne rendent pas justice les commentaires contemporains. Il est par exemple le co-auteur en 1877, avec T. Funck-Brentano, d'un *Précis de droit des gens* bien plus conforme à ses études supérieures et à sa carrière¹. Par ailleurs, il est de coutume d'associer l'histoire diplomatique à l'étude du passé lointain, à une plongée dans les tréfonds des archives à laquelle Sorel s'est effectivement livré. Mais cela ne l'empêcha pas de faire ce que l'on appelle désormais de l'« histoire immédiate » : il publia en 1875 ses deux volumes sur l'histoire de la guerre franco-allemande de 1870. D'ailleurs, si l'on revient à son enseignement, l'histoire diplomatique inaugurale de Sorel devient en 1875 l'« histoire diplomatique de l'Europe de 1789 à 1873 », c'est-à-dire une histoire incluant le temps présent².

Il mena aussi des études qui dépassent largement l'idée restrictive que l'on se fait de l'histoire diplomatique, en ce qu'elle serait un travail de référencement analytique des divers traités et événements d'une époque : il étudie par exemple *L'origine des traditions nationales dans la politique extérieure de la France avant la Révolution Française*, ou *L'extension de la Russie en Europe*³. A cela s'ajoutent une étude sur Montesquieu et des travaux encore plus éclectiques tels que ceux sur des personnalités littéraires comme Madame de Staël⁴. Plus instructif encore, A. Sorel cumula dans un même écrit étude du « contemporain » et étude d'un

¹ Ouvrage déjà cité (réédité en 1900 sous le nom seul de Sorel).

² Ce libellé est remplacé en 1881 par l'« histoire diplomatique de 1789 à nos jours », puis en 1899 par l'« Histoire diplomatique de 1789 à 1878 », signalant là un léger recul dans la prise en compte du contemporain. Ce dernier intitulé perdurera jusqu'en 1905 et la retraite de Sorel.

³ *De l'origine des traditions nationales dans la politique extérieure de la France avant la Révolution Française*, Paris, A. Picard, 1882 ; *Conférence sur l'extension de la Russie en Europe*, Rouen, Imprimeries E. Gagniard, 1896.

⁴ *Montesquieu*, Paris, Hachette, 1887 ; *Madame de Staël*, Paris, Hachette, 1890.

objet « dérogatoire » à une étude strictement historico-diplomatique, en traitant de la révolution télégraphique - nous y reviendrons¹.

Si la postérité a donc consacré Sorel comme fondateur de l'histoire diplomatique en tant que discipline universitaire, de notre côté, nous souhaitons envisager l'idée qu'il soit aussi à ranger parmi les fondateurs de la discipline des RI. La date de naissance de celle-ci fait de nos jours l'objet d'un consensus : les RI sont institutionnellement nées dans le monde anglophone, dans les années 1920. Plus particulièrement, l'historiographie a retenu la création en 1919, à l'Université d'Aberystwyth au Pays de Galles, d'une chaire de « politique internationale » - et d'un département dédié - confiée à Alfred Zimmern. L'objectif y est alors d'enseigner sur le monde contemporain et sur les conditions d'une évolution pacifique de celui-ci.

Fin 1939, André Siegfried reçut en personne Alfred Zimmern à l'occasion d'une des conférences organisées par la Société des anciens élèves et élèves de l'ELSP. Il avança, en guise de présentation, que la chaire de Zimmern était « à peu près l'équivalent de ce qu'a été ici autrefois la chaire d'Albert Sorel »². Si l'on prend cette comparaison au pied de la lettre, la France devient le berceau institutionnel de la discipline des RI. C'est en tout cas une comparaison qui mérite d'être prise au mot.

En 1939, Zimmern et la chaire d'Aberystwyth ne sont pas encore consacrés par la littérature comme correspondant à la naissance institutionnelle des RI ; Siegfried ne s'exprime pas en ayant à l'esprit cette convention, et se contente de dresser un parallèle entre deux professeurs, entre deux profils universitaires et leurs enseignements respectifs. Mais le parallèle, qui enjambe une cinquantaine d'années, est osé : lorsque Zimmern naît en 1879, Sorel enseigne déjà depuis neuf ans son fameux cours d'histoire diplomatique. Siegfried a-t-il simplement profité de l'occasion de la présence de Zimmern à l'ELSP pour rendre hommage à Sorel, ou sa comparaison est-elle susceptible de revêtir une réelle consistance ? Nous penchons pour la deuxième proposition.

Au moment de l'attribution de la chaire *Woodrow Wilson*, A. Zimmern (1879-1957) est un diplomate³. Sa formation supérieure est littéraire (il étudie les « classiques »), qu'il débute

¹ On retrouve cette étude du télégraphe dans « La diplomatie et le progrès », dans Sorel A., *Essais d'histoire et de critique*, op. cit., 1883, p. 281-295.

² *Les empires coloniaux : conférences organisées par la Société des anciens élèves et élèves de l'École libre des sciences politiques*, Paris, Alcan, PUF, 1940, p. 74.

³ Nos informations sur A. Zimmern proviennent principalement de Markwell D. J., « Sir Alfred Zimmern revisited : fifty years on », *Review of International Studies*, Vol. 12, No 4, 1986, p. 279-292 (qui s'appuie sur

au *Winchester College* et qu'il poursuit au *New College* d'Oxford à partir de 1898. Diplômé en 1902, il devient *lecturer* en « histoire ancienne » jusqu'en 1909. Il interrompt alors sa carrière pour séjourner en Grèce et mener un travail de recherche qui connaîtra le succès, *The Greek Commonwealth* (1911). Ce premier ouvrage d'importance relève de l'histoire antique, dans le prolongement logique de ses études et de ses premières années d'universitaire, même s'il est à noter que l'un de ses objectifs est de comparer cet ancien monde grec avec le monde actuel, avec le *Commonwealth* anglophone de son époque¹. Après avoir brièvement donné des leçons en « sociologie » à la LSE, et passé quelque temps aux Etats-Unis, il se tourne vers le service de l'Etat à partir de 1912 et fait rapidement partie de l'intelligentsia du *Labour* britannique. Ce n'est qu'à partir de cette période, celle du premier conflit mondial et de ses lendemains, que son parcours est susceptible de préfigurer l'obtention prochaine d'une chaire de « politique internationale » : fin 1914, il co-rédige un guide à destination de la population sur « Les causes et les enjeux de la guerre », et fin 1918 un mémorandum sur une « Société des nations »². Et c'est comme employé du Ministère des Affaires étrangères que Zimmern se voit sollicité en 1919 pour occuper la chaire d'Aberystwyth. Ainsi, le premier bénéficiaire de la chaire qui sera plus tard consacrée comme lieu de naissance de la discipline des RI, n'est-il aucunement un enseignant spécialisé dans l'international : c'est un praticien avant tout, et son bagage universitaire est fait d'histoire antique et de littérature classique. Voilà qui nous rappelle Albert Sorel, tous deux marqués par une accointance littéraire, tous deux jeunes diplomates (six et sept ans d'expérience pour chacun) au moment de leur obtention des chaires qui nous intéressent, tous deux n'ayant jamais enseigné dans les domaines qu'ils vont marquer de leur empreinte, enfin, tous deux inscrits dans un projet souhaitant tirer les leçons d'un conflit armé marquant et dépassant la sphère académique pour s'étendre à l'ensemble des citoyens - Sorel et le projet de Boutmy de redonner « une tête au peuple » après la défaite de 1870, Zimmern et les aspirations pacifistes faisant suite à la Première guerre mondiale. La seule différence, d'importance, est que Sorel ne quittera plus l'environnement académique alors que Zimmern mènera de front, ou

l'ensemble de la littérature, pas seulement internationaliste, disponible sur A. Zimmern, ainsi que sur des consultations d'archives et de correspondances), et Griffiths Martin, « Alfred Zimmern », in Griffiths Martin, *Fifty Key Thinkers in International Relations*, Londres, Routledge, 1999, p. 100-105. Voir aussi Porter Brian, (eds.), *Aberystwyth Papers : International Politics, 1919-1969*, Londres, Oxford University Press, 1972.

¹ A. Zimmern fut un des tous premiers à user de l'expression *British Commonwealth* pour désigner l'Empire britannique (dans son ouvrage *The Third British Empire*, Londres, Oxford University Press, 1926).

² C'est ce document qui servira de base au *Cecil Draft*, projet britannique sur la Société des nations qui sera proposé lors de la Conférence de Paris sur la Paix, à laquelle participera Zimmern.

en alternance, carrières universitaire et praticienne. Et sans oublier que Sorel prendra sa retraite quinze ans avant que Zimmern ne démarre son enseignement à Aberystwyth.

Zimmern a pris les traits de l'universitaire en occupant deux chaires inédites de « politique » ou de « relations » internationale(s) : respectivement la chaire *Woodrow Wilson* de 1919 à 1921 - première de ce genre à Aberystwyth -, et la chaire *Montague Burton* de 1930 à 1944 - première de ce genre à Oxford¹. Cela donne seize ans de professorat. Il fut également un contributeur actif à la mise sur pied et aux activités du *Royal Institute of International Affairs* fondé à Londres en 1919. Pour le reste, sa carrière fut celle d'un praticien. Premièrement, il fut longtemps au service du *Foreign Office*², et collabora aussi avec le Ministère de l'éducation britannique. Deuxièmement, parfois considéré à ses débuts comme un « premier ministre idéal »³, il publia en 1922 une « Europe en convalescence » qui consiste autant en une attaque contre la politique de Lloyd George qu'en un exercice académique, adhéra au *Labour Party* en 1924, et se porta même, sans succès, candidat contre Lloyd George (dans le fief de ce dernier). Troisièmement, il fut une des figures de proue, promoteur puis acteur, des entreprises que furent la Société des nations et son organe affilié l'Institut international de coopération intellectuelle (IICI, ancêtre de l'Unesco)⁴. Pour le compte de ce dernier, il conduisit en particulier, avec sa femme, une école d'été d'études internationales à Genève, qui se fixa pour but de fournir une « attitude de pensée et une personnalité sensibles à la coopération internationale », c'est-à-dire un programme de formation citoyenne.

Sur le terrain de la pensée, la majorité de ses écrits sont des publications hybrides, mélanges de normativisme militant et de discours académique⁵. Son ouvrage le plus connu, *The League of Nations and the Rule of Law, 1918-1935* (1936) est un exercice de promotion de la Société des nations plus qu'une recherche savante. A cela s'ajoute l'investissement notable de

¹ Il existe deux chaires *Montague Burton*, qu'il ne faut pas confondre : celle d'Oxford et celle de la LSE. Celle de la LSE se dénommait à l'origine et jusqu'en 1936 chaire « Sir Ernest Cassel of International Relations ».

² Il fut notamment sous les ordres d'Arnold Toynbee durant la Seconde guerre mondiale, dont la carrière se déroula largement elle aussi en dehors du milieu universitaire.

³ Selon la citation par D. J. Markwell d'un journaliste politique (Markwell D. J., « Sir Alfred Zimmern », *op. cit.*, 1986, p. 280).

⁴ En 1930, Zimmern fut le directeur du Bureau d'études internationales de l'IICI et le directeur-adjoint de l'IICI.

⁵ Lire à cet égard ses recueils d'articles : *Nationality and Government with Other War-Time Essays*, Londres, Chatto & Windus, 1919 ; *The Prospects of Democracy, and Other Essays*, Londres, Chatto & Windus, 1929. Lire aussi *The Economic Weapon Against Germany*, Londres, Allen & Unwin, 1918 ; *Europe in Convalescence*, Londres, Mills & Boon, 1922 ; *America and Europe*, Londres, Oxford University Press, 1928.

Zimmern auprès de l'Église chrétienne¹. L'objectif n'est pas ici de déclasser par principe une pensée en ce qu'elle serait affectée par des considérations religieuses, mais de souligner à nouveau le caractère hybride, encore en ce XXe siècle bien entamé, des productions académiques².

Pour autant, sur un plan strictement scientifique, plusieurs auteurs ont pu présenter un Zimmern faillible en la matière, une fois acté que l'historiographie institutionnelle des RI fait inévitablement de Zimmern un universitaire pionnier de notre discipline, et que Zimmern se présentait lui-même comme un « political scientist » adoptant une démarche « scientifique ». A son propos, D. J. Markwell nous dit que ses convictions « may have seemed admirable to many in its day ; but it is not scholarship. [...] Zimmern's thinking was not especially deep or distinctive »³. Markwell fait remarquer, prenant la suite d'autres auteurs auxquels il renvoie, que Zimmern « was unable to detach himself from the interests and values of his own place and time [...]. Zimmern's preoccupation with the present clearly led him to exaggerate its uniqueness. [...] It might well be asked how it was that a noted scholar of ancient Greece, such as Zimmern was, could (as it seems to us now) fail so badly to see his own time in the context of history. [...] Zimmern's approach is not that of the detached scholar aiming at an objective analysis of what is, but of the politically committed academic aiming to help bring about what he thinks should be. This is the very essence of his approach »⁴. De même Martin Griffiths considère-t-il que Zimmern « is a key thinker in international relations not because he is a great thinker, but because his work imparts important lessons in how not to think about international law and international organisation »⁵.

Le legs scientifique de Zimmern n'apparaît pas probant à ses commentateurs. Son important travail sur *The Greek Commonwealth* devait avoir une suite - *The Modern*

¹ Voir Griffiths M., *Fifty key thinkers, op. cit.*, 1999, p. 101. Voir ensuite ses ouvrages *The Universal Church and the World of Nations*, Chicago et New York, Willet, Clark & Company, 1938 ; *Spiritual Values in World Affairs*, Oxford, Clarendon Press, 1939.

² Cette absence de séparation entre pensée académique et convictions religieuses constitue une relative spécificité des premiers internationalistes anglais ; nous pensons surtout à Herbert Butterfield, mais aussi à Martin Wight, et même à Charles W. Manning et à sa « spiritualité cosmologique » volontiers prise à partie par ses détracteurs.

³ Markwell D. J., « Sir Alfred Zimmern », *op. cit.*, 1986, p. 290.

⁴ *Ibid.*, p. 289.

⁵ Griffiths M., *Fifty key thinkers, op. cit.*, 1999, p. 100.

Commonwealth - qui ne vit jamais le jour, laissant là une œuvre comparatiste inachevée¹. Concernant le statut de précurseur du courant de pensée « idéaliste » dont il est crédité avec quelques autres, M. Griffiths conclut qu'au vu de sa dernière publication, *The American Road to World Peace* publiée en 1953 - il vit alors depuis plusieurs années aux Etats-Unis -, Zimmern « had learned nothing from the criticisms heaped upon him by the realists. He had, but the lessons he learned were the wrong ones. Instead of acknowledging the subordination of international law to the balance of power, and seeking to tame its manifestation as a balance of terror, Zimmern threw all his support behind the United States in the Cold War. [...] Zimmern the “idealist” became a firm supporter of the atomic bomb in the hands of the United States, the world's first police officer »². Concernant le secteur d'études internationales dans lequel Zimmern est susceptible d'être rangé, celui des institutions ou organisations internationales, et éventuellement de l'approche institutionnaliste que l'on peut y attacher, Griffiths ne se montre pas plus conciliant : « Zimmern failed so spectacularly to persuade students and diplomats of the merits of international law and the League of Nations in the 1930s », alors même qu'au lendemain de la Première guerre mondiale, « international organisation was viewed not so much as a subfield as practically the core of the discipline »³.

Tout cela réuni n'incite pas à voir dans Zimmern une figure particulièrement porteuse de la science des relations internationales. Or c'est bien ce qu'il faudrait en déduire de la consécration de la chaire d'Aberystwyth : son titulaire devrait, au moins dans une mesure notable, incarner une manière de faire qui soit assimilable à une nouvelle pratique disciplinaire. Nous touchons là aux limites de la convention historiographique « chaire d'Aberystwyth = naissance des RI ».

Concrètement, quelle(s) différence(s) d'ordre substantiel peut-on mettre en évidence qui validerai(en)t le fait que la chaire de Zimmern soit la première marque institutionnelle de la discipline des RI, contrairement à la chaire de Sorel ? La production internationaliste que l'on attribue à Zimmern se range dans la branche disciplinaire des institutions internationales, secteur de recherche représentatif d'études internationalistes s'émancipant d'une histoire diplomatique et d'un droit international aux angles de vue déclarés trop étroits. De son côté,

¹ Markwell D. J., « Sir Alfred Zimmern », *op. cit.*, 1986, p. 281.

² Griffiths M., *Fifty key thinkers*, *op. cit.*, 1999, p. 104.

³ *Ibid.*, p. 100 ; Griffiths cite Rochester J. Martin, « The rise and fall of international organisation as a field of study », *International Organization*, Vol. 40, No 4, 1986, p. 780.

Sorel est tout à fait inséré dans ces « traditions » de pensée perçues comme excessivement statocentrées. Seulement, comment considérer que Sorel, et d'autres après lui, eurent le choix entre demeurer dans une vision centrée sur l'Etat et les rapports interétatiques, ou s'ouvrir à d'autres acteurs dans l'objectif d'accéder à une vision plus complète de la scène internationale ? Il n'existait pour ainsi dire pas d'organisation internationale dans les années 1870, hormis les quelques exemples primitifs comme l'Union internationale du télégraphe, objet d'étude justement examiné par Sorel... Ajoutons que Zimmern, dans les années 1920, n'a guère été plus en mesure que Sorel d'étudier les organisations internationales puisqu'il en promeut justement l'émergence avec la création décisive de la SDN. Une autre différence de nature à intégrer Zimmern dans les « RI » mais pas Sorel, pourrait porter sur le fait d'étudier le contemporain. Nous avons là aussi vu que Sorel a pu faire de l'histoire du temps présent¹.

Au total, le premier titulaire consacré de la « première chaire de Relations internationales au monde » fut autant un hybride universitaire-praticien que l'était le projet de l'ELSP cinquante ans auparavant. Et Zimmern fut bien moins ancré dans le monde universitaire que ne le fut Sorel, dont nous avons rappelé qu'il ne passa en réalité que quelques années aux Affaires étrangères pour ensuite consacrer sa vie à l'enseignement et à la science historique. En face, le simple fait que l'objet des travaux de Zimmern soit plus conforme aux RI actuelles, ne nous paraît pas en mesure de faire pencher la balance. D'autant que nous nous en tenons pour l'instant au profil et à l'activité propres de Zimmern.

Elargissons la perspective en examinant le devenir des deux chaires qu'il occupa, c'est-à-dire, plus globalement, en examinant rapidement la genèse des RI au Royaume-Uni dans les années 1920 et 1930. Il est essentiel de signaler que les successeurs de Zimmern, à Aberystwyth comme à Oxford, furent des *diplomatic historians*. La chaire *Woodrow Wilson* est reprise de 1922 à 1932 par Charles Kingsley Webster (1886-1961), soit pour une durée cinq fois supérieure à celle de Zimmern². C. K. Webster est non seulement un historien, mais bien un spécialiste d'histoire diplomatique, cette perspective disciplinaire dont est censée s'être émancipée la chaire d'Aberystwyth afin de révéler une nouvelle discipline à part entière, les

¹ Il se trouve que l'œuvre principale (ses huit tomes sur *L'Europe et la Révolution française*) de Sorel était un projet si vaste (d'une ampleur jamais atteinte par Zimmern) qu'il l'occupa toute sa vie et qu'effectivement, il était tourné vers le passé et vers les rapports interétatiques ; mais cela n'induit pas le refus, encore moins une négation d'ordre scientifique, d'étudier le contemporain.

² Sur C. K. Webster, consulter Reynolds Philip Alan, Hughes Edward James, *The historian as diplomat : Charles Kingsley Webster and the United Nations, 1939-1946*, Londres, Martin Robertson, 1976.

RI¹. Davantage, d'un point de vue institutionnel, le passage de Webster au Pays de Galles prend la forme d'un isolat dans une carrière pédagogique qui se déroula presque exclusivement dans la discipline historique : auparavant professeur d'« histoire moderne » à l'université de Liverpool (1914 à 1921), il sera ensuite professeur d'« histoire » à Harvard (1928 à 1932) et *Stevenson Professor of International History* de la LSE (1932 à 1953), établissement au sein duquel il existe pourtant aussi une chaire *Montague Burton of International Relations*². Ajoutons que Webster, prenant-là un chemin inverse à ceux de Zimmern et Sorel, est devenu praticien sur la fin de sa carrière jusque-là universitaire, en servant au *Foreign Office* durant la Seconde guerre mondiale puis en participant aux commissions et autres initiatives préparant la création de l'ONU.

De manière exactement similaire, la chaire *Montague Burton* d'Oxford fut reprise de 1944 à 1947 par Ernest Llewellyn Woodward (1890-1971), lui aussi *diplomatic historian*³. Selon une symétrie presque parfaite entre les situations d'Aberystwyth et d'Oxford, avec E. L. Woodward nous sommes à nouveau en présence d'un historien spécialiste de la diplomatie qui n'occupera que des chaires d'histoire en dehors de sa succession à Zimmern. Précédemment professeur d'« histoire moderne » au *All Souls College* d'Oxford (1919 à 1944), il quittera la chaire *Montague Burton* pour reprendre celle d'« Histoire moderne », toujours à Oxford. Le remplacement de Zimmern par Woodward fera dire à Gilbert Murray dans une correspondance avec son ami Zimmern : « It is a sad thought, to think that your professorship is over and that your chair will be filled by an ordinary scholarly historian without any special faith or inspiration or even interest in the League of Nations movement. [...] Well, I suppose we must say it is the end of an epoch »⁴. L'expérience « RI » a donc pu sembler s'éteindre avec le départ

¹ L'activité de recherche de Webster s'est très majoritairement concentrée dans le domaine de l'histoire diplomatique, notamment sur le Congrès de Vienne, sur des diplomates britanniques renommés, *etc.*, à quoi s'ajoutent quelques travaux sur la Société des nations et, après la Seconde guerre mondiale et la création de l'ONU, sur les organisations internationales en général.

² La chaire *Montague Burton* de la LSE fut occupée successivement par : Philip Noel-Baker (1924-1929), Charles Manning (1930-1962), Geoffrey Goodwin (1962-1978) ; Susan Strange (1978-1988) ; R. J. Vincent (1989-1990) ; Christopher Hill (1991-2004) ; Fred Halliday (2005-2008) ; Barry Buzan (2009-2011) ; Iver Neumann (2012-).

³ L'activité de recherche de Woodward se situe toutefois plus aisément que celle de Webster dans l'esprit des RI contemporaines, mais reste centrée autour de thématiques traditionnelles comme la Première guerre mondiale. Et, comme pour Zimmern, son premier travail porte sur l'histoire antique, en l'occurrence celle de l'Empire romain.

⁴ Markwell D. J., « Sir Alfred Zimmern », *op. cit.*, 1986, p. 290.

de Zimmern¹. Pour notre part, nous serions enclins à considérer que la chaire d'Aberystwyth ne fut réellement une chaire de RI qu'avec l'arrivée d'Edward H. Carr en 1936 (qui se considérait lui-même comme historien).

Dès lors, pourquoi Zimmern et la chaire d'Aberystwyth ont-ils obtenu une consécration aussi totale et consensuelle ? Il est évident que son appartenance au monde anglophone, qui s'est rendu maître de l'évolution de la discipline des RI pendant des décennies, est un argument de poids. D'autant que, dans la ligne des propos de M.-C. Smouts sur le fait que les français ne pratiquaient guère « l'admiration mutuelle », les anglophones pratiquent de bien meilleure grâce la mémoire de leurs prédécesseurs et le récit d'une continuité générationnelle en vue de dessiner une communauté académique perdurant dans le temps. Alors que Zimmern apparaît régulièrement, ici ou là, parfois même comme objet central, dans les écrits anglophones de politistes internationalistes contemporains, la citation d'une personnalité comme Sorel doit se compter sur les doigts d'une main du côté des politistes internationalistes français. Et pour cause : puisqu'il est affirmé que Sorel ne faisait pas du tout la même chose qu'aujourd'hui, il ne saurait constituer l'appui intellectuel d'une réflexion « politiste internationaliste ».

D'autre part, et c'est sans doute plus décisif, la double casquette universitaire-praticien de Zimmern a probablement favorisé la culture de sa mémoire. De même que les juristes internationalistes français de la première partie du XXe siècle, le nom de Zimmern restera à jamais associé à la création de la SDN, aux premiers temps de l'ancêtre de l'UNESCO et en particulier aux enquêtes diligentées par celui-ci afin d'affermir l'existence d'une discipline des RI - encore de nos jours, pour nous compris, l'ouvrage de 1939 édité sous la direction de Zimmern est naturellement cité lorsqu'est abordé l'histoire de la discipline². La renommée de Zimmern du fait de ses activités extra et para-universitaires, renommée visible au Royaume-Uni, en Europe mais aussi aux Etats-Unis avec lesquels il s'est fortement lié³, a certainement favorisé la reconnaissance aussi forte de sa personne parmi les pionniers universitaires de la discipline des RI. La mémoire d'Alfred Zimmern a acquis un écho dont peu d'universitaires ont pu bénéficier, et à l'évidence pas Albert Sorel.

¹ La chaire *Montague Burton* d'Oxford fut occupée successivement par : Alfred Zimmern (1930-1944) ; Llewellyn Woodward (1944-1947) ; Agnes Headlam-Morley (1948-1970) ; Alastair Buchan (1972-1976) ; Hedley Bull (1977-1985) ; Adam Roberts (1986-2007) ; Andrew Hurrell (2007-).

² Zimmern A., *L'enseignement Universitaire des Relations Internationales*, *op. cit.*, 1939.

³ Pour une vue détaillée des liens qui se sont construits entre Zimmern et les Etats-Unis, voir Markwell D. J., « Sir Alfred Zimmern », *op. cit.*, 1986, p. 282 et 288.

Pourtant la visibilité de celui-ci ne s'est pas réduite à son invention de l'enseignement de l'histoire diplomatique. Sorel prit dans une certaine mesure les traits de l'universitaire entrepreneurial. A l'ELSP, il fut incontournable. Proche conseiller de Boutmy, il avait son mot à dire sur bien des décisions engageant l'avenir de l'École, et se montrait omniprésent auprès de la Société des anciens élèves dont on a vu qu'elle dépassa largement les fonctions classiques et réduites d'une association d'anciens d'élèves. Sur le strict plan pédagogique, il fut *de facto* le responsable de la section diplomatique durant toute sa carrière et, dans l'histoire de l'ELSP, le succès de son cours ne trouva d'équivalent qu'avec celui d'André Siegfried¹. Il s'en est d'ailleurs fallu de peu que la stature de Sorel acquière une autre dimension, que Sorel devienne une sorte de « Renouvin de l'époque » - en ce que ce dernier accepta la présidence de la FNSP. En effet, s'il n'avait pas été si âgé, il aurait remplacé Boutmy à la direction de l'ELSP pour laquelle il était le successeur désigné². Mais Sorel refusa et lui comme Boutmy moururent quelque mois à peine après la retraite de Boutmy.

Finalement, sur la base de nos recherches, nous concluons que : soit le développement institutionnel de l'étude de l'international selon une approche *social scientist* n'est guère décelable auprès de la chaire d'Aberystwyth dans les premiers temps de celle-ci ; soit, à l'inverse, ce développement est décelable bien antérieurement auprès de l'ELSP, au-delà même de la seule figure de Sorel. L'intitulé « politique internationale » de la chaire d'Aberystwyth fut inédit dans l'histoire mais lui faire correspondre *la* date de naissance institutionnelle de la discipline des RI, nous paraît réducteur. Pour ce qui nous intéresse dans cette étude, inscrire les RI françaises dans la position d'un « retardataire aggravé » en la matière, très longtemps enfermé dans des traditions juridiques et historiques étouffantes, contrairement à des RI d'outre-Manche qui auraient acté le passage de l'histoire diplomatique aux sciences sociales des relations internationales dans les années 1920, nous paraît falsificateur des réalités de l'époque et, du même coup, des époques antérieures.

Concernant notre problématique franco-française des « traditions » juridique et historique : leur degré de réalité nous est apparu fort réduit. Tant que le droit des gens eut droit de cité dans les programmes, la distinction entre approches juridique et historique ne fut que peu visible. Par la suite, en retenant les bornes les plus conciliantes : l'institutionnalisation de l'histoire diplomatique et du droit international ont démarré dans les années 1870

¹ Rain P., *L'École libre des sciences politiques*, op. cit., 1963, p. 40 et 73.

² *Ibid.*, p. 56.

(respectivement en 1872 et 1874). La perception de « traditions » démarre de là, soit environ soixante-dix ans avant la naissance communément proclamée des « RI » en France (1945). Mais encore faudrait-il que, durant toute cette moitié du XXe siècle qui sépare la fondation de l'ELSP de celle de ses successeurs au lendemain de la guerre (FNSP et IEP de Paris), l'on ne trouve pas trace institutionnelle d'autre chose que du droit international et de l'histoire diplomatique.

Nous allons voir dans le chapitre suivant que tel n'est pas le cas. Premièrement, dès les années 1930, la « tradition » d'histoire diplomatique se trouve confrontée à l'émergence de l'« histoire des relations internationales » de Renouvin. Deuxièmement, toujours dans les années 1930, des chaires assimilables à des chaires de « relations internationales » telles qu'instaurées chez les anglophones, ont en réalité été ouvertes en France. Le créneau se réduit donc à une soixantaine d'années. Les « traditions » juridique et historique d'étude de l'international seraient donc nées, auraient effectué leurs premiers pas, se seraient consolidées, puis seraient devenues reconnaissables comme tradition, en l'espace de soixante ans, soit à peu près deux générations d'universitaires en poste. C'est un délai conséquent, mais ce n'est pas l'idée que l'on se fait d'une tradition académique¹.

De toute façon, ce qui nous pose le plus problème, ce n'est pas tant la consécration ou non de traditions, mais la déconnexion d'avec celles-ci au motif que, justement, leur qualité de traditions les ait rendues par définition trop différentes des pratiques actuelles, à la manière de l'incommensurabilité défendue par Thomas Kuhn pour les sciences dites « exactes ». L'historiographie française sur le sujet a excessivement adjoint à l'idée de tradition celle d'émancipation. A tel point que les RI françaises contemporaines, dans les discours historiographiques, se sont *auto-déracinées*. Elles ont été arrachées à leur terreau d'origine, alors même que ces racines étaient loin d'être si anciennes que ce que l'on en dit.

Comparativement, les RI anglophones n'hésitent pas à préserver une filiation dans le temps. Les courants théoriques *mainstream* de la discipline des RI sont ainsi présentés, étudiés et utilisés pour une large part comme s'il étaient atemporels. Prenons le réalisme et l'idéalisme. Leur historicité est avérée par le fait qu'aucun auteur ne s'en revendique désormais entièrement et strictement. Ces schèmes de pensée ont été refondus dans d'autres propositions théoriques (des approches « néo » à d'autres labels plus en rupture). Cela n'empêche pas pour autant la littérature de les maintenir comme approches théoriques en RI, au même titre que les plus récentes. Bien que marquées du sceau de la désuétude dans leurs versions premières, ces deux

¹ Nous renvoyons à notre chapitre premier.

approches conservent un droit de cité à part entière dans n'importe quel manuel ou état des lieux de la discipline des RI.

Or ces deux courants peuvent être, doivent être vus comme des ancêtres des courants théoriques postérieurs. Le réalisme, en tant que courant consciemment revendiqué, doit être amarré à une conjoncture particulière de l'histoire et être, *a posteriori*, assimilé à la naissance scientifique de la discipline des RI aux Etats-Unis¹. De même l'idéalisme correspond-t-il à une conjoncture particulière de l'histoire et doit être de son côté, toujours *a posteriori*, assimilé à la *préhistoire intellectuelle* de l'étude académique des relations internationales dans le monde anglophone. Il faut surtout reprendre ici la réflexion d'E. H. Carr dans les premières pages de *The Twenty Years' Crisis*. Loin de façonner une opposition entre deux courants de pensée (idéalisme contre réalisme) comme on est enclins à le restituer de nos jours, Carr fait se succéder deux stades dans la constitution d'une science des relations internationales : le stade pré-historique de l'idéalisme, puis le stade historique du réalisme.

Comme tous ceux de son époque qui sont partisans d'une étude académique autonome des relations internationales, Carr fait de la scientificité du discours académique la condition *sine qua non* de l'émergence d'une discipline. Et il nous montre clairement que l'idéalisme n'est en aucun cas un discours scientifique, mais une attitude normative, une « utopie »². Ainsi Carr parle-t-il à son sujet de « primitive, or “utopian” stage » de la science³.

Les anglophones n'ont jamais, du moins pas encore, rompu avec leurs racines, qui plus des racines qui mettent en scène des historiens (Zimmern, Webster, Martin Wight, *etc.*), des

¹ Il est utile de relire par exemple Hans Morgenthau pour se replonger dans cette période des années 1945-1955 où Réalisme et discipline des RI se sont forgés de concert. On peut lire en français, pour un bref retour, Morgenthau Hans, « Les “Area Studies” et l'étude des relations internationales », *Bulletin international des sciences sociales*, Vol. 4, No 4, 1952, p. 685-694. On peut également consulter l'ouvrage collectif dirigé par Nicolas Guilhot qui, en particulier dans son introduction, éclaire sur cette période où « réalisme » s'est confondu avec « théorie », laquelle signifiait dans le même temps « discipline scientifique » : *The Invention of International Relations Theory : Realism, the Rockefeller Foundation and the 1954 Conference on Theory*, New York, Columbia University Press, 2011.

² C'est notamment dans ce cadre qu'E. H. Carr fait référence à Albert Sorel, reprenant un de ses propos pour illustrer les siens : « “It is the eternal dispute”, as Albert Sorel puts it, “between those who imagine the world to suit their policy, and those who arrange their policy to suit the realities of the world” » (Carr Edward H., (1939), *The Twenty Years' Crisis : 1919-1939. An Introduction to the Study of International Relations*, Londres, Macmillan, 1946, p. 11).

³ Voir l'ensemble de l'introduction, en particulier les pages 5, 8 et 10 (*Ibid.*).

juristes (Manning, Wright, Morgenthau, etc.), même des journalistes (Norman Angell). Ils y font encore référence, y compris et surtout ceux qui se situent le plus en dissension avec ces premières pensées scientifiques ou pré-scientifiques.

Du côté des RIF, rien de ce genre : les pratiques et approches actuellement dominantes en France n'ont pas de racines ; plus exactement, elles n'en ont plus. Pour en rester aux deux auteurs présentement étudiés : les écrits de Zimmern sont autant éloignés des travaux actuels des anglophones que ne le sont les travaux actuels français des écrits de Sorel (toutes proportions gardées au regard de l'écart de temps qui sépare Sorel de Zimmern). De la même manière en économie, l'économie politique se trouve aux fondements de la discipline économique et en reste encore une des branches actives. En sociologie (en s'en tenant au cas français), on se réfère toujours à Durkheim, à Mauss, même à Taine et à Worms (sans parler de Comte et bien d'autres encore), et pas seulement dans deux lignes d'une rétrospective introductive. En France, quel auteur, quel ouvrage, quel article de revue, politiste internationaliste pose de nos jours son regard sur les écrits de Sorel ? L'accomplissement d'une sorte de « cumulativité souple » qui serait le signe de la conscience d'appartenir à une longue histoire intellectuelle (et non de s'en départir), n'est pas repérable chez les internationalistes français, ou si peu.

Le chapitre suivant mettra en lumière le même écueil : c'est en effet durant l'entre-deux-guerres et non après la Deuxième guerre mondiale que l'institutionnalisation de l'étude académique des relations internationales se trouve actée, autant sur le plan pédagogique avec la création des premières chaires de « relations internationales » sur le territoire français, que sur le plan de la recherche avec la création du premier centre de recherche en relations internationales, le Centre d'études de politique étrangère.

Chapitre 4 La deuxième institutionnalisation : le monde universitaire durant l'entre-deux-guerres

Section 4.1 Les premières chaires de Relations internationales en France

4.1.1 L'étude académique de l'international au tournant du XXe siècle

L'étape majeure dans l'organisation de l'enseignement supérieur français à cette époque est la réforme universitaire de 1896 qui entérine le rétablissement et engendre le renouveau des universités. Disparues en 1793, les universités sont réhabilitées et se voient à nouveau confier la supervision administrative de l'ensemble des facultés d'une même académie (une académie correspondant généralement à une ville) : en 1896, « les *Universités* apparaissent dans la loi. Il aura fallu un siècle pour retrouver le pluriel »¹. La loi de 1896 représente en vérité la partie la plus émergée d'un ensemble de réformes menées durant les années 1880-1890, principalement sous la houlette du Directeur de l'enseignement supérieur d'alors, Louis Liard².

L'effervescence autour de *la science* engendre un bouillonnement des disciplines à partir de la fin du XIXe siècle, qui s'ancrent dans des processus continus de différenciation par la reconnaissance administrative et par la professionnalisation. A cet égard, l'étude de l'international progresse de deux manières. D'un côté, elle évolue dans le sens d'une spécialisation disciplinaire, de l'autre elle se répand de plus en plus au sein d'enseignements centrés sur d'autres objets. L'étude de l'international progresse donc sans nul doute, mais elle perd une partie de sa stature et de son rôle moteur dans l'avancée des sciences sociales. Sa proportion au sein de l'ensemble des matières va naturellement décroître au fur et à mesure de l'apparition ou de la consécration d'autres domaines disciplinaires.

Alors que l'étude de l'international a tourné à plein régime à l'ELSP, la situation fut plus contrastée à l'Université. En matière juridique, le droit international demeure longtemps une simple option en licence ou une spécialisation en doctorat³. Conformément à l'évolution

¹ Casanova J.-C., « L'Université française », *op. cit.*, 2007, p.197.

² Sur l'importance de cette période de réformes pour l'enseignement supérieur français, voir par exemple Weisz George, *The Emergence of Modern Universities in France, 1863-1914*, Princeton, Princeton University Press, 1983 ; Ben-David Joseph, (1977), *Centers of Learning. Britain, France, Germany, United States*, London, Transactions Publishers, 2002 ; Charle Christophe, Ferré Régine, (eds), *Le personnel enseignant supérieur en France aux XIXe et XXe siècles*, Colloque organisé par l'Institut d'histoire moderne et contemporaine et l'EHESS, 25 et 26 juin 1984, Paris, Editions du CNRS, 1985 ; Charle C., *Histoire des universités*, *op. cit.*, 2007 ; Prost Antoine, « Les universités françaises de 1808 à 1968 », *Commentaire*, No 137, 2012/1, 2009, p. 156-160. Consulter également Renaut Alain, « Une philosophie française de l'université allemande. Le cas de Louis Liard », *Romantisme*, 1995, Vol. 25, No 88, p. 85-100 ; Renaut A., *Les Révolutions de l'Université*, *op. cit.*, 1995.

³ Ce n'est qu'à partir de 1954 et une réforme de la licence que le droit international devient obligatoire durant un semestre en première année, par le biais du cours nouvellement créé d'« Institutions internationales ».

que nous avons retracée par l'entremise de la carrière professorale de Louis Renault, les quelques chaires expressément intitulées « droit des gens » disparaissent presque toutes dans les années 1870-1890¹. En dehors de Paris, la dernière d'entre elles disparaît en 1890 à la Faculté de Droit de Nancy où la chaire de Paul Lombard est renommée « droit international public ». Ce n'est donc qu'à la Faculté de Droit de Paris que subsiste officiellement cet intitulé.

Alors qu'Albert Geouffre de la Pradelle succède à L. Renault, une deuxième chaire de droit des gens est ouverte en parallèle, attribuée à Antoine Pillet puis à Jules Basdevant. Finalement, les départs à la retraite d'A. de la Pradelle en 1939 et de J. Basdevant en 1945 signent l'extinction en France de toute chaire de droit des gens ; à ceci près d'une renaissance temporaire entre 1959 et 1971, au bénéfice de Suzanne Bastid-Basdevant. Cette exception mise à part, c'est exclusivement sous les mentions « droit international public » (DIP) et, secondairement, « droit international privé », que l'institutionnalisation de l'étude juridique de l'international va désormais s'afficher. Le cours optionnel de DIP (qui alterne entre la deuxième et la troisième année de licence) se diffuse en province, d'abord à Poitiers dès 1884 puis, principalement en 1889 et 1890, dans la grande majorité des facultés françaises². Toutefois, les situations vont diverger, entre les facultés où le cours devient régulier, celles où le cours est assuré de manière discontinue, et celles où le cours disparaît aussitôt des cursus. Quelques ramifications de droit international sont par ailleurs intronisées à faible échelle, tel le droit maritime. Désormais affranchi de l'étiquette « droit des gens », l'enseignement « juridique » de l'international se détache progressivement de notre objet d'étude qui est l'étude de l'international sous le prisme des sciences sociales et politiques.

Il en est de même pour l'étude historique de l'international, qui s'engage de son côté sur une voie moins positive. A l'exception de l'ELSP, aucun établissement académique ne va véritablement accueillir des enseignements internationalistes d'ordre historique, ni l'Université ni les autres établissements existant à l'époque, que ce soit dans les dernières décennies du XIXe siècle ou pendant l'entre-deux-guerres³. Du reste, c'est le principe même d'une spécialisation spatiale et/ou temporelle des cours d'histoire qui se met lentement en place.

¹ Informations principalement tirées de la base de données SyMoGIH (<http://www.symogih.org/>).

² 1889 : Rennes, Caen, Toulouse ; 1890 : Nancy, Grenoble, Lyon ; 1891 : Dijon ; 1892 : Montpellier ; 1897 : Lille ; 1906 : Bordeaux ; 1919 : Strasbourg (qui n'était plus une ville française depuis 1870).

³ A l'exception de l'enseignement pionnier de Pierre Renouvin ; s'il débute sa carrière dans les années 1920, il ne devient professeur que dans les années 1930, soit peu de temps avant la Deuxième guerre mondiale. Il doit être vu principalement comme un acteur des RIF d'après-guerre.

En 1900, parmi les 99 chaires inventoriées par le projet numérique d'E. Picard, la grande majorité d'entre elles conservent l'intitulé basique « histoire » et « histoire et géographie », ou traitent de l'histoire ancienne (histoire antique, histoire médiévale, sciences historiques auxiliaires)¹. Aucune chaire ou presque ne rentre dans notre cadre d'étude². En définitive, l'endroit le plus susceptible d'accueillir notre objet se trouve dans les chaires d'« histoire contemporaine », notamment dans la chaire de cette nature tenue à la Faculté des Lettres de Paris par Léon Bourgeois ; mais la plupart d'entre elles traitent encore d'« histoire moderne et contemporaine », et plus elles se plongent dans le passé, moins elles ont une propension à dépasser des considérations hexagonales. Le bilan n'est donc pas favorable.

Il ne va guère s'améliorer par la suite : en 1928, alors que 129 chaires sont inventoriées, on dénombre, en proportion, à peine plus de chaires assimilables de près ou de loin à notre objet d'étude³. Une seule chaire nous intéresse véritablement : Joseph Hamel enseigne l'« histoire des traités » à la Faculté des Lettres de Strasbourg, pour ce qui constitue la seule chaire d'histoire diplomatique en dehors de l'ELSP.

En 1928, la « tradition » de l'histoire diplomatique ne s'est donc pas répandue dans l'Université. A côté, apparaissent les premiers enseignements d'histoire coloniale, tous proposés à l'Ecole coloniale récemment créée hormis une chaire de cet ordre au Collège de France. Les autres domaines que nous pouvons rattacher à notre objet progressent de manière contenue, que ce soient les cours traitant de régions étrangères (désormais au nombre de six)⁴,

¹ Au rang des nouveautés notables, bien que timides : les premières chaires d'histoire locale (telle une histoire du Poitou à la Faculté des Lettres de Poitiers) et les premières chaires d'histoire économique (à Dijon, Aix-en-Provence et Paris).

² En adoptant un regard fort conciliant, trois chaires présentent un objet d'étude assimilable à une étude extra-nationale : une chaire d'« histoire de la civilisation slave » à Lille, qui porte autant sur l'étude de la langue et de la littérature que sur celle de l'histoire proprement dite ; une chaire d'« histoire, géographie et législation des Etats de l'Extrême-Orient » à l'Ecole des langues orientales ; une chaire sur les « sciences auxiliaires de la géographie et de l'histoire coloniale » à la Faculté des Lettres de Paris. On peut ajouter un enseignement d'« histoire militaire » à l'Ecole supérieure de guerre.

³ A cette époque, l'histoire moderne et contemporaine parvient tout juste à faire jeu égal avec l'histoire ancienne.

⁴ Nous avons pu retenir les cours suivants : « Histoire de l'Espagne » à l'EPHE ; « Histoire de l'Afrique du nord » au Collège de France ; « Histoire et civilisation slaves » à la Faculté des Lettres de Paris ; « Géographie, histoire et institutions des Etats de l'Extrême-Orient » et « Géographie, histoire et institutions des États musulmans » à l'Ecole des langues orientales vivantes ; « histoire des Arabes et de la civilisation musulmane » à l'Université d'Alger.

ceux traitant d'histoire militaire (quatre cours sont proposés à Saint-Cyr), ceux abordant l'histoire contemporaine (il existe alors quinze cours de cet ordre, présents dans la presque totalité des facultés françaises)¹. Durant la période qui nous intéresse, l'institutionnalisation d'une étude historique de l'international n'est donc pratiquement pas visible en dehors de l'ELSP, en particulier à l'université².

Pour compléter cette présentation générale, il convient de mentionner la mise sur pied d'un certain nombre d'autres établissements privés. Parmi eux, certains portent explicitement sur l'étude de l'international. Ont ainsi vu le jour les Ecoles des Hautes études internationales et politiques³. Fondé en 1899 sous le patronage, entre autres, d'Alfred Croiset, Emile Durkheim, Ernest Lavisse et Charles Seignobos, l'établissement se nomme originellement « Ecole des hautes études sociales ». A partir de 1904, celle-ci se voit décomposée en une Ecole des hautes études politiques et une Ecole des hautes études internationales (Ecole HEI). Le programme de l'Ecole HEI s'articule entre droit international, histoire diplomatique, mais aussi économie internationale et politique internationale. De manière générale, les cours et enseignants furent globalement semblables à ceux de l'ELSP (tels André Siegfried, Anatole Leroy-Beaulieu, Paul Vidal de la Blache puis, plus tard, Georges Scelle et René Cassin).

Sont aussi mis sur pied un Collège libre des sciences sociales et un Collège des hautes études sociales, très proches de l'Ecole précédente puisque l'on retrouve les mêmes instigateurs et acteurs. Plus tard, en 1926, on peut noter la création de l'Académie diplomatique internationale. Nous ne développerons pas plus sur ces initiatives car soit elles firent long feu, soit elles se positionnèrent sur le terrain de la formation de praticiens, terrain que nous excluons dorénavant (si jusqu'à présent la distinction académique/pratique n'avait que peu de portée, le XXe siècle qui voit la spécialisation et la professionnalisation croissante de « scientifiques », lui confère désormais une réalité).

C'est dans ce contexte général que voient le jour, en France, les premières chaires que l'on peut qualifier de chaires de « relations internationales » au sens disciplinaire du terme.

¹ Seuls deux cours traitent exclusivement d'histoire contemporaine, dans les Faculté des lettres de Paris et de Strasbourg.

² Les choses n'évolueront pas plus sensiblement entre cette fin des années 1930 et le début de la Seconde guerre mondiale.

³ L'Ecole HEI est de nos jours connue pour son Centre d'études diplomatiques et stratégiques (CEDS), fondé en 1986 par Pascal Chaigneau.

4.1.2 Les premières chaires parisiennes

En 1937, Jacques Lambert comme Célestin Bouglé constatent dans le même ouvrage que l'étude des relations internationales en France y est institutionnellement moins développée qu'au Royaume-Uni ou qu'aux Etats-Unis. Ils annoncent là l'opinion commune qui a cours actuellement quant au retard de la France en la matière. Seulement, le sentiment actuel se montre sans concessions. Ce qui n'était qu'un simple retard en 1937 a depuis lors gagné en force : l'étude des relations internationales n'existerait pas en France avant 1945 et encore, 1945 n'est avancé que comme point de départ commode. Si nos recherches ont déjà montré que la vérité était autre, nous parvenons maintenant à une autre étape méconnue dans l'histoire de l'enseignement de l'international. Il a existé en France des chaires de « relations internationales » durant l'entre-deux-guerres, à la manière de celles instituées dans le monde anglophone et pour les mêmes motifs conjoncturels : la volonté de ne plus jamais revivre le désastre humain de la Première guerre mondiale qui a engendré l'essor des idées pacifistes à l'origine de la création de la SDN. A ce titre, il a paru tout aussi naturel de mettre en place une ou des chaires de « relations internationales » en France qu'au Royaume-Uni. A notre connaissance, il en a existé au moins trois sur le territoire français.

Une « chaire de relations internationales » fut fondée en 1922 en France, mais l'information est aussi étroite que ne l'est son unique source. Dans son étude des mouvements français et britanniques de soutien à la Société des nations, Christian Birebent nous indique qu'« en mars 1922, Charles Brun fonde à Paris une chaire de politique internationale comme l'a fait précédemment le Major David Davies au Pays de Galles. C'est tout au moins ce qu'affirme un article d'*Headway* »¹. Sans nous fournir les références du numéro du support visé, *Headway*, qui fut un périodique de la SDN, C. Birebent retranscrit en infrapaginale l'extrait suivant : « The example set by Major David Davies, MP, in founding a chair of International Politics at the Aberystwyth University in Wales has been followed by the Ligue pour l'Organisation de la SDN in France. In connection with the Faculty of Law in Paris, a chair has been established in "International Federalism", to which M Charles Brun, a distinguished advocate of the League of Nations, has been appointed. The first lecture was delivered on

¹ Birebent Christian, *Militants de la paix et de la SDN. Les mouvements de soutien à la Société des nations en France et au Royaume-Uni, 1918-1925*, Paris, L'Harmattan, 2007, p. 101.

December the 15th last before a large audience. The present course of lectures deals with the Covenant of the League of Nations, and in particular the bearing of Article 21 on ideas of international relations ». La teneur des propos incline à y voir un événement avéré, même si en l'absence d'autres sources et informations, un doute subsiste sur la qualité de « chaire » attribuée à l'enseignement de Jean Charles-Brun¹. S'il est exact que J. Charles-Brun a bien dispensé un cours sur le « fédéralisme international » à la Faculté de Droit de Paris, plus exactement à l'Institut des hautes études internationales (IHEI de Paris) de celle-ci, il reste un doute sur le sens, ou la force à donner au terme « chaire », du moins si l'on souhaite établir un parallèle avec la chaire d'Aberystwyth. Dans tous les cas, toutes proportions gardées quant à l'ampleur des moyens mis à disposition et quant au degré de rattachement à une formation universitaire reconnue par l'Etat, il nous est possible de dire que l'enseignement universitaire de l'international *à des fins de sauvegarde et d'organisation institutionnelle de la paix* est né, à trois ans d'écart près, au lendemain de la Première guerre mondiale en France comme au Royaume-Uni².

En revanche, nous pouvons établir de façon étayée qu'une chaire de relations internationales a vu le jour en 1925 sur le territoire français. Elle exista jusqu'en 1939 grâce au

¹ « Charles Brun » (1870-1946) est plus connu sous le patronyme de Jean Charles-Brun (né Charles-Pierre-Jean Brun). En 1893, il devient le plus jeune agrégé de Lettres. Il enseignera principalement au lycée, mais il donna des cours au Collège libre des sciences sociales, ainsi qu'à l'IHEI de Paris. Il est avant tout renommé pour sa promotion théorique et militante du régionalisme et du fédéralisme à l'échelle nationale puis à l'échelle des nations, en témoigne ce cours sur le « fédéralisme international » ainsi que ses nombreuses connections avec les mouvements pour la paix et la SDN à laquelle appartient la Ligue pour l'Organisation de la SDN visée par l'article de *Headway* (il fut secrétaire général de la fédération des Associations françaises pour la Société des nations). On peut consulter : Guieu Jean-Michel, « Régionalisme et idée européenne dans la première moitié du XXe siècle : le cas de Jean Charles-Brun », in Bitsch Marie-Thérèse, (dir.), *Le fait régional et la construction européenne*, Actes du colloque international de Strasbourg du 23 mai 2002, Bruxelles, Bruylant, 2003, p. 31-44 ; ainsi que le site électronique de l'association de promotion de l'ethnologie du patrimoine, Garae ethnopôle : <http://www.garae.fr/spip.php?article333>.

² Nous n'avons pas d'informations précises sur la durée de vie de cette « chaire », mais nous savons qu'un tel cours existe à l'IHEI de Paris au début des années 1950 (Chevallier J.-J., « L'enseignement des relations internationales », *op. cit.*, 1953). On peut raisonnablement supposer qu'il s'est donc agi d'un cours durable de l'IHEI.

financement de la Fondation Carnegie et de son Centre européen basé à Paris¹. Il est réputé que cette structure extra-universitaire a joué un rôle pionnier et essentiel pour la naissance académique des RI en finançant quantité d'initiatives anglophones et européennes en la matière (précédant là ses acolytes Rockefeller et Ford). Or en Europe, en dehors du Royaume-Uni, c'est bien en France que la Fondation d'Andrew Carnegie a opéré avec le plus de précocité et de densité². C'est l'universitaire André Tibal qui a occupé cette chaire inédite de « relations internationales » durant toute son existence. La « chaire Carnegie » se compose du cours annuel d'André Tibal et d'un roulement régulier de conférences et cours complémentaires animés par des spécialistes français ou étrangers invités. L'objectif est d'instruire scientifiquement sur les questions internationales et, au-delà, de « favoriser l'étude objective des grands problèmes contemporains devant un public international »³.

Disposant d'une formation littéraire⁴, André Tibal (1882-1955) fut principalement un professeur de langue et littérature allemandes, d'abord à la Faculté des Lettres de Nancy puis à la Sorbonne et à l'IHEI de Paris. Il fut aussi directeur de l'Institut français de Prague et donna des cours à l'Université de Prague, lui qui était d'origine tchèque⁵. Le tout premier enseignement en France dont l'intitulé soit susceptible d'en faire proprement un cours de « relations internationales » fut donc assuré par une personnalité qui ne s'insère dans aucune des « traditions » juridique et historique consacrées de nos jours, à une époque où l'on est incité à croire que seules ces « traditions » façonnaient le paysage internationaliste français - les mêmes remarques s'appliquent au cas de Jean Charles-Brun.

¹ Le Centre européen de la Dotation Carnegie ferme ses portes en 1940, ce qui clôt par là même toute activité de la fondation Carnegie en France (Ludovic Tournès, *Sciences de l'homme et politique : Les fondations philanthropiques américaines en France au XXe siècle*, Paris, Editions Garnier, 2011, p. 336).

² Le Centre européen de la Dotation Carnegie ouvre une deuxième chaire « européenne » à Berlin en 1927, occupée par James Shotwell pendant six mois, puis par d'autres universitaires étrangers. Elle diffère en cela de la chaire « française » qui fut tenue par un français. Voir Birebent C., *Les mouvements de soutien à la Société des nations en France et au Royaume-Uni*, op. cit., 2007, p. 101 et 190 ; Clévenot Elisabeth, « La Dotation Carnegie et M. Earle Babcock », *Le Figaro*, 26 Juin 1927, p. 7.

³ La chaire est présentée ainsi, ou sous des formules proches, dans les fascicules et brochures du Centre européen.

⁴ Sa thèse doctorale fut publiée : Tibal André, *Hebbel : sa vie et ses œuvres de 1813 à 1845*, thèse présentée à la Faculté des Lettres de Paris, Paris, Hachette et Cie, 1911.

⁵ Voir à ce sujet Valentin Jean-Marie, « La recherche sur l'Autriche en France », *Austriaca. Cahiers universitaires d'information sur l'Autriche*, No 33, Décembre 1991, p. 9-26.

La chaire Carnegie est assimilable dans son fonctionnement à une chaire du Collège de France : le suivi de ses cours est libre et ne se voit sanctionner par aucun examen inscrit dans un programme universitaire ; mais cela ne l'empêche pas d'être un véritable enseignement académique et d'être reconnu comme tel. Preuve en est que dans le Rapport Zimmern de 1939, c'est A. Tibal qui se voit confier la mission de traiter du cas français, pour ce qui constitue donc le deuxième état des lieux de l'histoire des RIF (après celui de J. Lambert en 1937), quoique limité aux lieux que Tibal connaît le mieux, les facultés des Lettres et l'activité du Centre européen¹. A propos des premières, A. Tibal estime que l'enseignement de la littérature étrangère « n'a pas ou n'a guère de caractère philologique et [que] la littérature elle-même y est surtout un moyen d'étudier la civilisation du pays concerné »², en particulier les questions d'ordre politique, économique et religieux ; ainsi l'étude de la littérature allemande permet-elle une étude du national-socialisme, celle italienne une étude du fascisme, *etc.*

Il est important de noter qu'aussi atypique soit son profil « internationaliste », A. Tibal représente, depuis le début de notre étude, le premier universitaire *stricto sensu*, c'est-à-dire n'ayant pas occupé de fonctions praticiennes notoires. Dans son état des lieux de 1939, il marque d'ailleurs son désaccord envers ce que promeut plutôt A. Zimmern, à savoir un lien nécessaire et censément fructueux entre enseignement et pratique, plus concrètement entre l'université et le ministère des Affaires étrangères. La raison en est que cela conduirait inévitablement à l'inoculation d'une certaine dose de propagande, ou ne serait-ce que le soupçon d'une telle pratique qui pèserait alors sur l'enseignement en question³.

La *Carnegie Endowment for International Peace* œuvre depuis 1911 en faveur de la paix et constitue l'une des premières fondations philanthropiques américaines dont le rayon d'action ait été mondial. Façonnée autour de l'objectif d'établissement de la paix par le droit, la Dotation Carnegie va, alors que la Première guerre mondiale n'est pas terminée, s'inscrire dans cette conviction pacifiste (finalement paradoxale dans ses termes) qui consiste à prôner que « le moyen le plus certain d'instituer une paix durable entre les peuples est de poursuivre

¹ Tibal André, « L'enseignement des Relations Internationales dans les Facultés des Lettres Françaises » suivi de « L'activité du centre européen de la dotation Carnegie dans le domaine de l'enseignement universitaire des relations internationales », in Zimmern A., *L'enseignement Universitaire des Relations Internationales*, *op. cit.*, 1939, p. 177-182.

² *Ibid.*, p. 178.

³ *Ibid.*, p. 179.

la guerre »¹. Sa vocation est sans ambiguïtés : l'aide fournie aux instances et acteurs académiques passera par une propagande en faveur de la paix mondiale. Pour ce faire, elle sépare ses activités en trois divisions, une pour l'économie politique et l'histoire², une pour le droit international³ et une pour les relations internationales et l'éducation.

Cette dernière Division diffère des deux précédentes qui « ont essentiellement la science pour objet ; elles se proposent d'éclairer une élite qui, une fois familiarisée avec l'histoire, l'économie politique et le droit international, devra faire servir à la solution des grands problèmes politiques du moment l'acquisition de ces connaissances ». Au contraire, la Division des relations internationales et de l'éducation « s'adresse à l'opinion publique ; elle va au devant de ces foules anonymes que tant de passions aveuglent encore, pour les pénétrer de cet "esprit international" sans lequel il ne saurait y avoir de paix durable »⁴. Dirigée depuis New-York par le professeur et Président de l'Université Columbia Nicholas Murray Butler, c'est de cette Division dont dépend le Centre européen.

Mis sur pied dès 1911 à Paris, il constitue l'organe référent en Europe de l'ensemble de la Fondation, mais déploie ses activités en structure francophile⁵. Son insertion dans

¹ Extrait d'une résolution de l'assemblée annuelle de 1917 (cité dans Prudhommeaux Jules, *Le Centre européen de la dotation Carnegie pour la paix internationale, 1911-1921*, Paris, Centre européen de la dotation Carnegie, 1921, p. 35).

² Dirigée au plan scientifique par Paul S. Reinsch et James T. Shotwell, cette Division sera principalement animée par la publication de recherches sur les causes de la guerre et sur l'histoire économique et sociale de la guerre mondiale. Pour une présentation plus détaillée, voir par exemple « L'histoire économique de la guerre et la Dotation Carnegie », *Revue de synthèse historique*, Tome XXXIII, 1921, p. 181.

³ Fortement liée à l'Institut de droit international dont elle contribua au financement tout en bénéficiant de son patronage, la Division du droit international a subventionné l'activité de nombreux établissements (Société de Législation comparée, Société américaine pour le règlement juridique des conflits internationaux, Société Grotius de Londres, Institut Américain de Droit international) et en a créé d'autres comme, en France, la Bibliothèque internationale de Droit des Gens que dirigera A. de la Pradelle. Mais sa plus importante œuvre sera l'édification en 1922 d'une Académie de droit international dans le Palais de la Paix à la Haye qui accueille déjà l'organe principal de la Société des Nations, la Cour de Justice internationale.

⁴ Prudhommeaux J., *Le Centre européen, op. cit.*, 1921, p. 42.

⁵ Qu'il s'agisse de ses instances décisionnelles et administratives comme scientifiques et éditoriales. Dans son Conseil consultatif de trente-neuf membres représentant dix-neuf nations, figurent entre autres P. d'Estournelles de Constant (président), Justin Godart (vice-président), Léon Bourgeois, Frédéric Passy, Charles Richet, Théodore Ruysen, André Weiss, Gabriel Hanotaux, Paul Appell. Le Centre invite et associe régulièrement à ses activités des personnalités comme Aristide Briand, le Maréchal Foch, Raymond Poincaré, Alexandre Ribot, Charles Lyon-Caen, Albert de La Pradelle, Henry Bergson, Gustave Lanson, etc. La réunion de tant de notoriétés

l'environnement académique français fut facilitée par une étroite collaboration avec deux institutions aguerries dans les échanges académiques franco-américains : l'Institut d'éducation internationale¹ et surtout la Conciliation internationale française et américaine fondée par Paul d'Estournelles de Constant² en 1906 et éditrice d'un bulletin du même nom³. C'est en complément que le Centre européen publie à partir de 1927 sa propre revue trimestrielle, *L'esprit international*.

Le Centre va tout particulièrement se signaler pour son aide à la France, qu'il finance de manière privilégiée (financement de bibliothèques, de revues, et donc de chaires)⁴. Un pan important de l'activité des Divisions réside dans l'édition, la réédition, la traduction et la diffusion d'ouvrages. Tandis que la Division du Droit international réédite notamment les auteurs classiques de droit des gens, la Division des relations internationales assure la promotion d'ouvrages « qu'elle juge propre à servir efficacement ses desseins ; elle en favorise aussitôt la diffusion en l'envoyant aux Universités et aux principales bibliothèques du monde entier. Pour ne citer qu'un exemple, le succès de *La Grande Illusion* de Norman Angell, traduit avec son concours en plus de dix langues, est pour une bonne part son œuvre ». A côté de cet ouvrage-symbole dans l'historiographie de la discipline des RI, le Centre européen a notamment traduit et diffusé nombre d'ouvrages français comme *L'Enigme allemande* de Georges Bourdon, *Pour la Société des Nations* de Léon Bourgeois ou *Les Etats-Unis d'Amérique* de Paul d'Estournelles de Constant.

C'est dans ce cadre privilégié que s'inscrit la chaire Carnegie, qui bénéficie donc des moyens et de l'autorité du Centre européen. Bien que censée être « la moins scientifique » des Divisions de la Dotation, la Division des relations internationales et de l'éducation s'est

académiques et politiques octroya au Centre européen, selon les termes de J. Prudhommeaux, « un surcroît incontestable de considération et d'autorité » (Prudhommeaux J., *Le Centre européen*, op. cit., 1921. p. 42).

¹ Fondé à New-York en 1918, il édite *The journal of International Relations*.

² Personnalité non universitaire, membre de la Cour Permanente d'Arbitrage de La Haye, prix Nobel de la paix en 1909, P. d'Estournelles de Constant fut l'interlocuteur privilégié de la Dotation pour ses activités en France et en Europe, après avoir été le maître d'œuvre de la création du Centre européen et avoir assuré la présidence de celui-ci. Sur cet homme, voir Barcelo Laurent, *Paul d'Estoumelles de Constant (Prix Nobel de la Paix, 1909) : l'expression d'une idée européenne*, Paris, L'Harmattan, 1995.

³ Parmi les plus importantes des personnalités universitaires de l'époque y ont publié : des internationalistes comme Georges Scelle, René Cassin, Théodore Ruysen, David Mitrany, mais aussi Camille Bloch, Célestin Bouglé, Edmond Vermeil.

⁴ Par exemple, lors du premier octroi de crédits pour l'Europe, la France reçoit 200000 dollars alors que les autres dons sont de 100000 ou 50000 dollars (Prudhommeaux J., *Le Centre européen*, op. cit., 1921. p. 45).

finalement montrée la plus proche d'une structure et d'une activité universitaire en chapeautant l'établissement d'une chaire auprès de l'IHEI de Paris.

Durant toute l'existence de la chaire Carnegie, soit entre 1925 et la Deuxième guerre mondiale, le cours principal de celle-ci fut confié à André Tibal. Chaque semestre puis chaque année, Tibal se consacra à une question particulière : « La Pologne depuis 1918 » et « La reconstruction de l'Europe centrale » en 1926-1927 ; « La mer Noire et les détroits depuis 1919 » et « les problèmes de la Baltique depuis la guerre » en 1927-1928 ; « Le régime des minorités ethniques et les traités d'après-guerre » et « Le réajustement économique de l'Europe Centrale » en 1928-1929 ; « La politique extérieure des Soviétiques » et « Les problèmes relatifs à l'accès à la mer (1919-1929) » en 1929-1930 ; « La politique de l'Allemagne en Europe centrale et orientale depuis 1918 » en 1930-1931 ; « Le désarmement (1919-1932) » en 1931-1932 ; « L'Organisation économique de l'Europe Danubienne » (1932-1933) ; « La politique européenne depuis 1929 » (1933-1934) ; « Les systèmes d'accords diplomatiques dans la politique européenne depuis 1925 » (1935-1936) ; « La Méditerranée depuis la Conférence de la Paix » (1936-1937) ; « Colonies, mandats et matières premières » (1937-1938)¹.

A ses côtés se relayèrent des conférenciers réguliers et des intervenants ponctuels, que le principe de la diversité nationale contribuait à choisir, afin de « mettre en valeur les nuances suivant les nationalités ». Parmi eux figure Pierre Renouvin (alors chargé de cours à la Sorbonne), qui dresse une « Histoire diplomatique (1815-1914) » ou analyse « La politique internationale (1871-1914) » ; et on peut retrouver la trace de personnalités comme Gaston Jèze et Daniel Serruys qui étudient respectivement les problèmes financiers et les problèmes commerciaux, et comme Léon Bernard et Julien Luchaire qui traitent respectivement de la coopération sanitaire et intellectuelle².

Ainsi, si Tibal et la chaire Carnegie se situent dans un environnement juridique du fait de leur rattachement à l'IHEI de Paris, ils donnent justement de cette institution une vision moins juridico-centrée et plus ouverte à un ensemble de sphères disciplinaires. L'IHEI de Paris, fondé en 1921, est similaire à celui de Genève (IHEI de Genève) qui sera fondé six ans plus

¹ Nombre de ces thématiques furent choisies en corrélation avec celles qui occupèrent les sessions de la Conférence permanente des hautes études internationales de l'IICI, dont nous traiterons dans la troisième partie de ce chapitre.

² Birebent C., *Les mouvements de soutien à la Société des nations en France et au Royaume-Uni*, *op. cit.*, 2007, p. 101 et 190 ; Clévenot E., « La Dotation Carnegie », *op. cit.*, 1927, p. 7. Le Centre européen de la Dotation Carnegie a publié une partie de ces cours et conférences.

tard, en 1927, et dont on dit communément qu'il fut la première entité universitaire européenne dédiée à l'étude des relations internationales, plus exactement à dispenser des formations en relations internationales. De son côté, l'IHEI de Paris n'en décerne pas directement.

L'IHEI de Paris revêt une personnalité morale tout à fait neuve ; c'est en effet au cours de la période que nous étudions présentement que vont naître les instituts universitaires. Apparus dès la fin du XIXe siècle, véritablement réglementés en 1920, les instituts universitaires représentent une avancée dans l'histoire de l'organisation universitaire française¹. Ces nouvelles structures desservent deux objectifs complémentaires : promouvoir la recherche à l'université en lui donnant les structures adéquates, et établir des ponts entre les activités pédagogiques et scientifiques des diverses facultés jusque-là totalement isolées les unes des autres². A l'initiative puis sous la direction de Paul Fauchille, d'Albert de la Pradelle et d'Alejandro Alvarez, l'IHEI voit le jour en 1921 sous la supervision de la Faculté de Droit de Paris³. A bien des égards, l'on peut y voir la première structure de recherche en France qui soit consacrée à l'étude des relations internationales, en dépit de son affiliation administrative avec le droit. L'IHEI de Paris constitue un des tous premiers instituts universitaires français investis dans les sciences sociales, nous rappelant là la position avant-gardiste et fédératrice de l'étude de l'international dans le développement des sciences sociales. La même année, un Institut de psychologie voit le jour, puis un Institut d'ethnologie et un autre consacré à la géographie apparaissent coup sur coup en 1925 et en 1926⁴. De par leur propension à fédérer la

¹ Les tous premiers instituts universitaires sont destinés aux sciences « expérimentales », comme la création de l'Institut de chimie appliquée en 1896.

² Les instituts permirent aussi l'émergence de nouveaux enseignements qui sont pour certains devenus de nouveaux domaines disciplinaires.

³ L'inauguration est un événement : elle s'est déroulée sous la présidence du Président de la République Alexandre Millerand, en présence du Président du Sénat Léon Bourgeois, du Ministre de l'Instruction publique Léon Bérard, du Recteur de l'Académie Paul Appell, du Doyen de la Faculté de Droit Ferdinand Larnaude, d'Alexandre Ribot comme membre de l'Académie française, de Charles Lyon-Caen comme secrétaire perpétuel de l'ASMP, ou encore de Francisco León de la Barra, ancien Président de la République des Etats-Unis du Mexique alors Président de l'Union juridique internationale (*Inauguration de l'Institut des hautes études internationales : Paris, 19 avril 1921*, Bordeaux, Imprimerie Bière, 1921, p. 5).

⁴ L'Institut de psychologie n'est pas rattaché à une faculté en particulier mais directement à l'Université de Paris, et va rapidement fédérer les enseignements de trois facultés, celles des Lettres, des Sciences et de Médecine, mais aussi du Collège de France et de la IIIe Section de l'EPHE (où un laboratoire de psychologie physiologique existe depuis 1912). Imaginé dès 1912, l'Institut de géographie de l'Université de Paris n'ouvre ses portes qu'en

collaboration de pratiques académiques diverses, les études internationales comme les études psychologiques furent toutes désignées pour dépasser les cloisonnements facultaires. Le bénéfice en résultant fut l'obtention d'un Institut de recherche qui, du coup, annonce un champ académique en voie d'autonomisation. C'est le chemin qu'a pris la psychologie, contrairement aux relations internationales. Il est vrai que l'IHEI coordonnait certes des enseignements de divers ordres disciplinaires, mais sous l'autorité d'une seule faculté, ce qui n'était pas le cas de l'Institut de psychologie.

« L'IHEI est une Ecole qui veut se spécialiser dans le domaine, si vaste d'ailleurs, des études qui comportent les relations entre les peuples, entre les nations, et en particulier dans tout ce qui dans le domaine international touche au droit »¹. Concrètement, il dispose d'un « programme où figurent d'une part des cours portant sur les diverses branches du droit international, d'autre part des cours d'histoire diplomatique contemporaine, d'économie politique, de science financière *etc.* C'est ce dernier ordre de cours que patronne le Centre européen. En principe, les cours de l'Institut ne sont ouverts qu'aux étudiants inscrits à l'Institut et, par ailleurs, immatriculés à la Faculté de Droit de Paris ; cependant, en pratique, il a été convenu que les cours de l'Institut seraient accessibles à tout le monde. En fait le public de l'Institut et celui du Centre est en partie le même »². L'année d'ouverture de l'IHEI marque le lancement d'une foule d'enseignements inédits en France, qui revêtent pour une bonne part une texture juridique mais dont certains sont soit partiellement soit intégralement d'une autre nature : droit international public ; droit international privé ; systématique et philosophie du droit international ; l'Europe et le droit international (et de nombreux autres cours similaires pour l'ensemble des régions du globe : Amérique, Etats-Unis, Amérique Latine, Afrique, Asie, Japon, Chine, Russie et Pays slaves, Turquie, Europe centrale, Pays balkaniques, Pays du nord de l'Europe, Grande-Bretagne, Belgique, Pays-Bas, France, Espagne, Italie, Suisse, Tchécoslovaquie) ; la morale internationale ; histoire des relations internationales ; la pratique diplomatique ; les systèmes politiques et le droit international ; la Société des Nations ; finances

1926 - il accueille alors dans ses murs l'Institut d'ethnologie créé sans locaux en 1925. Censé fusionner les activités d'ordre géographique des Facultés des Lettres et des Sciences, l'Institut de géographie ne parviendra pas à remplir son objectif initial. En raison de la difficulté à harmoniser les pratiques propres au monde des deux facultés, il fut décidé que chacune d'entre elles serait libre de ses activités, c'est-à-dire que ne sera pas mise en place une véritable coordination.

¹ « Allocution » de Ferdinand Larnaude, in *Inauguration de l'Institut des hautes études internationales*, *op. cit.*, 1921, p. 8.

² Tibal A., « L'enseignement des Relations Internationales », *op. cit.*, 1939, p. 181-182.

internationales ; questions de neutralité américaine pendant la guerre mondiale ; formation et transformation de l'Europe Centrale ; l'organisation politique internationale ; l'organisation économique internationale ; le droit des gens et ses systèmes politiques ; la Croix-Rouge internationale avant la guerre et après 1914 ; les grands instituts internationaux¹. Si l'on ajoute les cours et conférences de la chaire Carnegie à partir du milieu des années 1920, il faut convenir que l'IHEI fut un lieu fondamental de développement des relations internationales en France. Cependant, son rattachement à la Faculté de Droit et la priorité naturelle accordée au droit international l'ont sans doute empêché d'être perçu, puis peut-être de devenir institutionnellement, une entité d'enseignement et de recherche en sciences sociales dédiées aux relations internationales. De nos jours, la dimension juridique des activités de l'IHEI de Paris a largement pris le dessus, même si une certaine ouverture demeure².

4.1.3 La première chaire de l'Université française

A ce stade, il est possible de buter sur le fait que la Chaire Carnegie est simplement hébergée par l'IHEI et qu'elle n'appartient pas au système universitaire français (au sens où elle ne s'insère pas dans une formation reconnue par l'Etat), de même que la « chaire » de Jean Charles-Brun. Vues sous cet angle, les RI sont toujours absentes du paysage universitaire français. Mais pas pour longtemps : en novembre 1931, Jacques Lambert inaugure la première chaire de « relations internationales » administrativement intégrée à l'enseignement supérieur français³. Surnommée « Chaire de la Paix », elle s'intitule exactement chaire d'« Etude des institutions d'organisation de la Paix »⁴. Elle est rattachée à un « Institut des Sciences sociales et des Relations internationales » de la Faculté de Droit de Lyon qui apparaît tout aussi inédit⁵.

¹ *Inauguration de l'Institut des hautes études internationales : Paris, 19 avril 1921*, Bordeaux, Imprimerie Bière, 1921.

² Pour les années 1950, voir Chevallier J.-J., « L'enseignement des relations internationales », *op. cit.*, 1953. Pour la période actuelle, lire les pages 7-9 du Rapport 2013 de l'AERES sur l'IHEI.

³ On comprend mieux pourquoi il fut invité à dresser le bilan de l'étude des relations internationales dans le *survey* de 1937 dirigé par C. Bouglé, établissant le premier état des lieux de l'histoire des RIF.

⁴ Les cours dispensés ont été publiés : Lambert Jacques, *Les Nations contre la Paix*, Paris, Librairie Félix Alcan, 1933.

⁵ Lambert J., « Les Relations internationales », *op. cit.*, 1937, p. 322.

Lors de la leçon inaugurale, J. Lambert énonce que la chaire qu'il va occuper « constitue, dans les études universitaires, une véritable innovation. C'est la première fois, à ma connaissance, qu'une université, en France, et sans doute même dans le monde, possèdera un enseignement de cette nature. Ce qui ne veut évidemment pas dire que les Universités aient attendu jusqu'à aujourd'hui pour étendre leurs recherches au problème des relations internationales »¹.

La chaire de J. Lambert peut être perçue comme étant arrimée au droit international puisqu'elle est rattachée à la Faculté de Droit et que son titulaire est un juriste de formation. Mais Lambert distingue bien son enseignement de celui du droit international : sa démarche « ne doit pas faire double emploi avec les chaires de droit international public ou avec les instituts existants, [...] elle a un objet propre et [...] dans la poursuite de cet objet, elle ne doit se limiter ni aux méthodes du droit international, ni même aux méthodes juridiques. [...] L'étude des institutions internationales d'organisation de la paix ne se confond pas avec l'étude du droit international public »². Il faut donc se garder de menotter la chaire de Lyon au droit international, de la même manière que l'historiographie établie de la discipline des RI n'a pas enclos la chaire d'Aberystwyth dans l'histoire diplomatique. Dans ces années 1920-1930, le contenu d'un enseignement dépend toujours plus de l'homme qui le dispense que de son rattachement disciplinaire ou institutionnel. Nous allons indiquer que J. Lambert doit être vu comme disposant, entre autres, des palettes du juriste, du sociologue et du politiste.

Si l'on met en perspective les chaires de Zimmern et de Lambert : bien que l'une procède du droit et l'autre de l'histoire, elles s'inscrivent toutes deux dans le même objectif de promotion de la paix et des moyens de sa préservation. La chaire d'Aberystwyth ne fut pas originellement pensée comme la première pierre d'une nouvelle sphère disciplinaire. Ce n'étaient en tout cas pas les vœux de son mécène, David Davies. D. Davies participa à la guerre de 1914-1918, au terme de laquelle il défendit l'idée d'une « force de police internationale afin de prévenir les guerres » et œuvra à la création de la fédération internationale des associations

¹ Lambert Jacques, « De l'objet et de la méthode d'un enseignement des institutions d'organisation de la Paix. Leçon inaugurale de la chaire d'Etude des Institutions internationales d'organisation de la Paix, le 14 novembre 1931, par Jacques Lambert, Professeur d'Etude des Institutions d'Organisation de la Paix », *Revue de l'Université de Lyon*, Février-Avril 1932, p. 157.

² *Ibid.*, p. 161-162.

pour la SDN¹. Son geste bienfaiteur de 1919 s'inscrit directement dans ce militantisme, la chaire tenant expressément lieu de « mémorial dédié aux étudiants tombés durant la guerre ». La chaire d'« international politics » n'est pas née de considérations savantes. Dès lors J. Lambert, qui resta un universitaire toute sa vie, et sa chaire « d'étude des institutions d'organisation de la Paix » forment sans nul doute en 1931 un projet d'une teneur plus savante que n'en disposèrent Zimmern et sa chaire d'« international politics ». Cela étant dit, les deux hommes partagent un point commun qui mérite d'être signalé. Leurs chaires ont toutes deux été instaurées en « province », à Lyon et à Aberystwyth alors que Paris comme Londres n'avaient encore accueilli aucune chaire du même ordre. La domination universitaire parisienne a sans doute joué contre la mémoire de la chaire de Lyon tandis qu'au Royaume-Uni, l'on pointe le doigt avec plus de facilité sur d'autres établissements que ceux londoniens pour retracer l'histoire disciplinaire des RI.

Jacques Lambert (1901-1991) devient docteur en Droit en 1925 et agrégé des Facultés de Droit dans la foulée. Il est alors spécialisé dans l'histoire du Droit, ce qui l'éloigne, à l'époque du moins, du juriste traditionnel de droit civil. Bénéficiaire d'une bourse Rockefeller à deux reprises², un temps *Research fellow* au *Harvard Government College*, il parcourra ensuite le monde en donnant les enseignements les plus divers, parfois aux antipodes d'un enseignement juridique. Il enseignera la sociologie dans plusieurs Facultés de Droit et de Philosophie au Brésil³, le droit comparé à Beyrouth, la démographie et la sociologie juridique à Alger. En France, il enseignera à la Faculté de Droit de Lyon, dont il dirige l'Institut de droit comparé mais aussi, dans la même ville, à la Faculté des Lettres et à l'IEP lorsque celui-ci verra le jour. Lambert était un partisan de longue date d'une réforme des études universitaires en

¹ D'après Pauling Linus, *World Encyclopedia of Peace*, Londres, Oxford, Pergamon Press, 4 volumes, 1986 (cité dans Birebent C., *Les mouvements de soutien à la Société des nations en France et au Royaume-Uni*, *op. cit.*, 2007, p. 43).

² Pour un séjour de 24 mois aux Etats-Unis en 1927 et de deux mois en Angleterre et en Allemagne en 1932 (*Boursiers français Rockefeller Fellowships, 1917-1970*, liste établie par Ludovic Tournès et mise en ligne pour le compte du *Rockefeller Archive Center*). Dans ces archives, Lambert est référencé comme un professeur de « political science ». Voir <http://www.pasteur.fr/infosci/archives/b-rockl.html#167> (dernière consultation en février 2016).

³ Selon L. de Medeiros, qui participe aux *Etudes offertes à J. Lambert*, il symbolisa le rôle que joua la France dans le développement de l'Université au Brésil, en étant notamment un des principaux importateurs de la sociologie dans ce pays.

faveur d'un décloisonnement des disciplines. Son intérêt alla de « l'histoire du droit à la sociologie politique, sans oublier les relations internationales et la démographie, illustrant ainsi la solidarité profonde qui lie entre elles les diverses sciences sociales »¹. Madeleine Grawitz lui a rendu hommage en ces termes : « Juriste, sociologue, historien, démographe, on oublie en ce qui le concerne, crime suprême, ou suprême élégance, de quelle agrégation il est issu »². C'est pour Jacques Lambert que M. Grawitz a formulé l'expression « pluridisciplinarité vécue » que nous avons déjà maniée.

J. Lambert était un juriste ouvert aux sciences sociales, sans délaisser pour autant les objets de nature juridique. Fils d'Edouard Lambert, qui était l'auteur d'une étude incontournable sur la Cour suprême américaine, il reprend le flambeau en écrivant une *Histoire constitutionnelle de l'Union américaine*, « en historien et en sociologue plus encore qu'en juriste »³. J. Lambert, qui eut l'occasion d'écrire dans la *Revue française de science politique* l'année de son lancement en 1951, nous décrit sa manière d'appréhender l'apport des sciences sociales à une étude juridique : « Ce qui différencie même essentiellement l'étude des institutions politiques du point de vue formel du droit constitutionnel et du point de vue sociologique qui est celui de la science politique, est que la science politique se refuse à envisager les institutions indépendamment des milieux qui peuvent en modifier l'esprit et les effets »⁴. Concernant sa contribution internationaliste proprement politiste⁵, en sus de son

¹ Lassale Jean-Pierre, « Portrait », in *Etudes offertes à Jacques Lambert*, *op. cit.*, 1975, p. 2. L'organisation de l'ouvrage se veut fidèle au parcours universitaire de Lambert : une partie « Etudes sur l'Amérique Latine » ; une partie « Etudes de démographie et de sciences sociales », composée de deux sous-parties intitulées « Population » et « Sociologie », avec dans cette dernière, la participation de Madeleine Grawitz, de Léo Hamon, de François Bourricaud et de René Poirier ; une partie « Etudes juridiques ».

² Grawitz M., « A propos du film "Harold et Maude" », *op. cit.*, 1975, p. 313.

³ Lambert Jacques, *Histoire constitutionnelle de l'Union américaine*, Paris, Sirey, 1937.

⁴ Lambert Jacques, « Structures sociales et régimes politiques. La diffusion des institutions de la démocratie représentative dans les structures de transition des pays en voie d'industrialisation », *Revue française de science politique*, Vol. 1, No 4, 1951, p. 433.

⁵ Lambert était inséré dans la science politique française de l'époque, comme en témoigne le propos suivant de Jean Meynaud tenu en 1951 dans le cadre de sa lutte pour la création de l'Association internationale de science politique : « C'est vis-à-vis du droit que nous avons tenu à établir les barrières les plus nettes, compte tenu de la position très arriérée prise en général par les juristes en France, vis-à-vis des méthodes d'observation positive (notre ami commun, Jacques Lambert qui fait d'ailleurs partie de l'AFSP, constitue une éclatante exception à cette position comme d'ailleurs beaucoup de ses jeunes collègues) » (cité dans Boncourt T., « L'internationalisation de la science politique », *op. cit.*, 2011, p. 98).

article paru dans la *RFSP* Lambert a également contribué au numéro 8 des *Cahiers de la FNSP* consacré aux *Fondements de la politique extérieure des Etats-Unis*¹, ainsi qu'au numéro 44 avec un article sur la structure sociale et les institutions politiques du Brésil². J. Lambert s'associera enfin au vaste mouvement d'institutionnalisation d'une coopération universitaire internationale, notamment en participant aux débats de la neuvième Conférence des Hautes Etudes internationales (CPHEI) tenue à Madrid en 1936 (qui est à l'origine du rapport Zimmern de 1939)³ puis en devenant brièvement directeur du Bureau international des universités de l'IICI en 1949-1950 (comme le fut A. Zimmern).

La chaire de la Paix de Jacques Lambert n'exista sous cet intitulé que durant six ans, avant de devenir une chaire de droit comparé, dénomination plus conforme à l'Institut de droit comparé qui allait désormais la parrainer et que Lambert dirigeait. L'expérience ne sera donc pas pérenne et ne fera pas d'émules. Pour autant, le tableau général indique que l'idée d'un imposant retard en matière de relations internationales tel qu'il est perçu de nos jours, correspond à une vision erronée de la réalité, au moins en ce que ce retard serait visible dès « l'allumage ». Douze ans séparent Zimmern de Lambert. Et nous laissons de côté la Chaire Carnegie à laquelle Zimmern participa d'ailleurs comme conférencier invité au moins à deux reprises⁴.

La France de l'entre-deux-guerres a été le cadre d'une institutionnalisation universitaire des relations internationales. Au-delà des cas que nous avons mis en lumière, d'autres universités ont créé des chaires « dont le titre peut varier, mais dont le titulaire a plus spécialement pour mission d'appliquer aux relations internationales les données des sciences sociales »⁵. La limite importante à leur contribution réside dans le fait que leur fonction n'a pas

¹ Publié ensuite sous forme d'ouvrage collectif : Allix André, Guillien Raymond, Lambert Jacques, Pelloux Robert, *Les fondements de la politique extérieure des Etats-Unis*, Paris, Armand Colin, 1949.

² Egalement publié à part entière : Lambert Jacques, *Le Brésil. Structure sociale et institutions politiques*, Paris, Armand Colin, 1953.

³ Voir Lambert Jacques, « France », *University Teaching of International Relations : a short record of the discussions held during the ninth International Studies Conference, Madrid, May 1936*, Paris, IICI, 1936.

⁴ Pour le compte de la Chaire Carnegie, A. Zimmern prononça en 1932 une conférence intitulée « Un point de vue anglais sur le désarmement » dans le cadre d'une série thématique de conférences (publiée dans Mantoux Paul, Zimmern Alfred, Jäckh Ernst, de Jouvenel Henry, « Le Désarmement et l'opinion internationale », *Bulletin de la Conciliation internationale*, No 6, 1932) ; et une conférence sur « Les sciences politiques » en 1933 (également publiée dans le *Bulletin de la Conciliation internationale*, No 7, 1933).

⁵ Lambert J., « Les Relations internationales », *op. cit.*, 1937, p. 304.

été matricielle à des fins de répliation comme cela est advenu au Royaume-Uni ; pas plus que ne l'ont été les enseignements de l'ELSP, qui représente d'ailleurs pour J. Lambert « le plus ancien et le plus complet des établissements d'études des "relations internationales" en même temps que des sciences sociales », regrettant dès lors que la coordination mise en place à l'ELSP n'ait pas été adoptée par les facultés¹.

Les RIF baignent néanmoins dans un mouvement général qui laisse augurer des lendemains favorables. Deux entreprises vont en effet accompagner ces premières institutionnalisations dans l'enseignement : d'une part la création du premier centre de recherche dédié aux relations internationales, d'autre part le développement de la conscience d'une discipline du même nom grâce à l'activité de l'Institut International de Coopération Intellectuelle (IICI), où les français furent très actifs.

La première entreprise résulte d'ailleurs pour une large part de la seconde. Dans le cadre de l'IICI, les pays membres ont chacun constitué une commission de coordination qui officiera comme courroie de transmission entre les actions de l'IICI et leur transcription domestique. La Commission française de coordination va alors demander aux différentes entités agissant ou étant susceptibles d'agir pour l'étude des relations internationales en France, de comparer leur fonctionnement et activités. Ce travail de prospection dans l'enseignement et la recherche en relations internationales va finalement aboutir à deux conclusions complémentaires. Il apparaît d'abord que nombre d'entités universitaires et para-universitaires manifestent leur volonté de développer l'étude des relations internationales et de collaborer à cette fin. Le constat est ensuite fait que, si l'enseignement de l'international s'organise, la recherche manque de supports. Décision est prise de créer un centre de recherche et de documentation en matière de relations internationales et décision est prise d'unir plusieurs efforts dans ce but. Ce projet se réalisera avec la mise sur pied du « Centre d'études de politique étrangère » en février 1935.

Section 4.2 L'institutionnalisation de la recherche : le Centre d'études de politique étrangère

¹ *Ibid.*, p. 322.

Le Centre d'études de politique étrangère constitue la première institutionnalisation de la recherche académique en relations internationales en France. Pourtant, les rares fois où sa mémoire est honorée, c'est pour signaler que la mise sur pied en 1979 de l'Institut français des relations internationales (IFRI) s'effectua sur les décombres d'un CEPE qui s'éteignait par la même occasion. En particulier, la revue de l'IFRI, *Politique étrangère (PE)*, fut pendant quarante-quatre ans la revue du CEPE. En dehors de ces rares mentions, le CEPE est tombé dans l'oubli le plus total¹ ; il n'a fait l'objet d'aucune étude spécifique et ceux qui s'y sont intéressés de relativement près ont pu commettre des méprises².

Le « vénérable Centre d'études de politique étrangère »³ est considéré de nos jours comme l'ancêtre d'un *think tank*. Cela ne représente pas une vision erronée de la réalité, mais c'est en revanche une vision partielle de celle-ci : le CEPE fut en premier lieu et en tous points une entité de recherche académique. En 1976, J.-P. Derriennic et D. Moïsi listent ce qu'il considèrent être les trois principaux centres français de recherche en relations internationales : le CEPE, le CERI de la FNSP et l'Institut du Droit de la paix et du développement rattaché à l'Université de Nice (dirigé à l'époque par René-Jean Dupuy)⁴. Trois ans avant sa dissolution en 1979, le CEPE est donc présenté comme un centre de recherche académique, bien que non universitaire.

Si l'on remonte dans le temps, en 1951, Jacques Chapsal considère que le CEPE et sa revue *PE* ont « atteint en France une position véritablement centrale » dans la recherche en relations internationales⁵. Afin d'améliorer le statut des RI au lendemain de la guerre, J. Chapsal

¹ L'IFRI, que l'on présente donc comme le successeur du CEPE, ne possède aucune archive de ce dernier. C'est ce qui a été répondu par Thierry de Montbrial à Chantal Morelle, qui s'est intéressée au CEPE pour sa thèse doctorale (soutenue en 2008 sous la direction de Maurice Vaïsse) sur Louis Joxe, un des deux premiers secrétaires généraux du CEPE : Morelle Chantal, *Louis Joxe, diplomate dans l'âme*, Waterloo, Belgique, André Versailles éditeur, 2010, p. 36.

² La plus importante source d'informations sur le CEPE est le travail historique réalisé par Ludovic Tournès sur l'activité des fondations philanthropiques américaines en France : *Sciences de l'homme et politique. Les fondations philanthropiques américaines en France au XXe siècle*, op. cit., 2011. Pour autant, L. Tournès cantonne le CEPE à ses travaux de nature économique, ce qui est réducteur, et énonce (page 298) que le Centre fut rattaché à la FNSP en 1945, ce qui est erroné.

³ Coutau-Bégarie Hervé, « La recherche stratégique en France », *Annuaire français de relations internationales*, Vol. 1, 2000, p. 792.

⁴ Derriennic J.-P., Moïsi D., « France », op. cit., 1976, p. 41.

⁵ Chapsal J., « The teaching of International Relations in France », op. cit., 1951, p. 92.

invite à faire du CEPE, comme de la FNSP nouvellement créée, des lieux stratégiques d'échanges et de collaborations entre universitaires.

Encore plus tôt, en 1937, J. Lambert fait d'un CEPE tout juste né deux ans auparavant, le bras armé de l'étude académique des relations internationales en France : le « travail de prospection qui s'est ainsi fait dans l'enseignement et la recherche en matière de relations internationales a finalement permis la création à Paris d'un centre de recherches et de documentation, le Centre d'Etudes de Politique Etrangère »¹.

Enfin, encore de nos jours, l'historien Ludovic Tournès replace le CEPE dans la trame de l'étude académique des relations internationales en France. Traitant de la FNSP qui crée une section internationale en 1948, il dispose que « l'étude du monde contemporain dans sa dimension internationale n'est certes pas une nouveauté : elle existait dès les années 1930 au CEPE, mais aussi à l'Université de Paris, où Renouvin avait développé l'enseignement de l'histoire des relations internationales »².

Ainsi, au-delà de l'étiquette « laboratoire d'idées » qui lui est restée en raison de son absorption par un *think tank*, le CEPE fut tout autant un centre de recherche académique. Les deux aspects sont pourtant conciliables encore aujourd'hui, cette double casquette étant par exemple coiffée au CERI (voir la section 7.1).

Au moment de la naissance du CEPE, quelle est alors la situation de la recherche savante et universitaire ? Olivier Dumoulin la présente ainsi : « De 1900 à 1939, l'essor d'une organisation systématique de la recherche, sous la conduite de l'Etat, a été long et difficile. L'ancien directeur de l'enseignement supérieur, A. Coville, le constate encore en 1938 : "C'est seulement au début du XXe siècle que la France a commencé d'organiser la recherche scientifique, considérée non plus comme le complément fortuit de l'enseignement mais comme la forme en soi des progrès scientifiques". [En sciences humaines], le choix de l'entre-deux-guerres répond à une réalité institutionnelle car il n'y a pas ou presque pas de recherche, dans le sens donné par Coville, avant 1921 [...]. La recherche en sciences humaines n'existe pratiquement pas à la veille de la première guerre mondiale. Ceux que l'on désignerait aujourd'hui sous le nom de chercheurs ne revendiquent pas ce titre : le "savant", l'"érudit", le "travailleur", tels sont les termes qui servent à désigner l'auteur d'une recherche vers 1900 [...]. Plusieurs indices étayaient cette affirmation : la rareté du terme recherche dans les titres des

¹ Lambert J., « Les Relations internationales », *op. cit.*, 1937, p. 323.

² Tournès L., *Les fondations philanthropiques américaines en France*, *op. cit.*, 2011, p. 334.

diplômes, thèses ou articles de sciences humains avant 1920 ; le mot est inusité dans le milieu de l'Institut et du Comité des travaux historiques et scientifiques ; un homme comme A. Coville, formé vers 1880, écrit encore en 1938 : «le chercheur, selon le terme préféré des ‘scientifiques’ »¹.

Ainsi l'ancêtre du CNRS, la Caisse nationale des recherches scientifiques, voit-elle le jour un an avant le CEPE². Encore à cette époque, hormis les quelques Instituts universitaires qui ne sont du reste pas des lieux dédiés à la recherche, la « science » en train de se faire dans le champ des sciences humaines et sociales se rencontre principalement dans des sociétés savantes extra-universitaires. C'est dans ce cadre que le CEPE ouvre ses portes en 1935. Précédé de peu par l'ISRES de Charles Rist (1933)³, le CEPE figure parmi les tous premiers centres de recherche « universitaires » ; il devance notamment le « premier laboratoire français en histoire » qu'est l'Institut de recherche et d'histoire des textes fondé en 1937⁴. De leur côté, les centres de recherche pionniers qui seront soutenus par le CNRS et/ou par la Sixième section, notamment celui de sociologie, datent de l'après Seconde guerre mondiale.

En 1935, six entités entament une collaboration : « Le CEPE est la création de six institutions qui s'attachent à développer en France l'étude des questions internationales »⁵. Il s'agit de l'Université de Paris, l'ELSP, la Commission française de coordination des Hautes Études internationales, la Bibliothèque de documentation internationale et contemporaine (BDIC), le Centre de documentation sociale de l'École normale supérieure (CDS), et le Groupe d'études diplomatiques (GEDES, de son nom complet Groupe d'études diplomatiques, économiques et sociales). Aucune de ces entités n'a une vocation à la fois exclusive et académique pour les RI. C'est bien pour cette raison qu'elles s'associent pour mettre en place le CEPE.

¹ Dumoulin Olivier, « Les sciences humaines et la préhistoire du CNRS », *Revue française de sociologie*, Vol. 26, No 2, 1985, p. 353 et 355.

² Le tout premier ancêtre du CNRS, la Caisse nationale des sciences, est créée en 1930.

³ L'Institut scientifique de recherches économiques et sociales est le premier du genre en matière économique. Voir Tournès Ludovic, « L'Institut scientifique de recherches économiques et sociales et les débuts de l'expertise économique en France (1933-1940) », *Genèses*, 2006/4, No 65, p. 49-70.

⁴ Rosental Paul-André, « Introduction : modèles, usages, effets du collectif dans les sciences sociales », *Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques*, No 36, 2005, p. 5.

⁵ « Avant-propos », *Politique étrangère*, Vol. 1, n° 1, 1936.

L'ELSP confirme là son attachement à l'étude de l'international. Au plan humain, elle voit plusieurs de ses professeurs occuper quelques unes des positions d'importance au CEPE, en particulier A. Siegfried et P. Renouvin. Et elle est encore liée au CEPE par l'intermédiaire du GEDES. Ce dernier, fondé en 1921 par Gaston Bonnaure, est un cercle de réflexions affilié à la Société des élèves et anciens élèves de l'ELSP. Il ne déroge pas aux caractéristiques des cercles de débats et des conférences d'éloquence parlementaire de l'époque, à savoir la revendication explicite de partis pris militants, politiques et religieux par ses membres¹ et la mission de réfléchir et débattre sur la vie politique, économique et sociale hexagonale, coloniale et internationale, en particulier les problématiques relatives à la paix et à la SDN. Mais son affiliation à l'ELSP octroie au GEDES une autorité académique plus prononcée que d'ordinaire.

Nous trouvons ensuite les institutions universitaires centrales de l'époque que sont l'Université de Paris et l'Ecole normale supérieure. Du fait de son appartenance à l'ELSP, à la Sorbonne, au CEPE et à la BDIC, Renouvin apparaît donc incontournable. Pour l'ENS, son parrainage s'effectue par le biais du CDS et de son directeur d'alors Célestin Bouglé, qui va lui aussi exercer des responsabilités au CEPE.

De son côté, la BDIC a joué un rôle certain dans l'émergence intellectuelle de l'« histoire des relations internationales » de Renouvin. Celui-ci prit en effet appui sur l'important fonds documentaire de la BDIC pour penser et conceptualiser l'idée de « forces profondes ». 1914 est la date de naissance officielle de la BDIC : en plein conflit, un couple d'industriels parisiens – Louise et Henri Leblanc – entreprend de réunir à son domicile tous les documents possibles sur la guerre en cours. A la fin de celle-ci, les époux font don à l'Etat de leur collection, qui prend en 1925 la forme juridique d'une Bibliothèque-Musée de la Guerre (BMG). C'est en 1934 que le nom de « Bibliothèque de documentation internationale et contemporaine » est décidé par la réunion de la BMG et de la Société d'histoire de la guerre. Son premier directeur sera Camille Bloch, également futur membre fondateur du CEPE. Renouvin rejoint l'équipe en 1921. Il sera le principal collaborateur puis le successeur de Bloch à partir de 1930. La vocation de la BDIC fut, dès ses origines, de rassembler tout témoignage matériel de la guerre qui soit utile à sa compréhension. A la diversité de supports, s'ajouta ensuite la diversification des rubriques sous l'impulsion de Renouvin ; la Bibliothèque se spécialisa finalement dans l'étude des relations internationales du XXe siècle et même du

¹ G. Bonnaure était ainsi président de la Fédération des jeunesses laïques et républicaines et avait pour objectif, avec le GEDES, d'édifier une structure d'accueil pour les jeunes intellectuels membres ou sympathisants du Parti radical, bien que le GEDES accueillît des jeunes gens de tous horizons.

monde contemporain en général. L'ambition, de Renouvin notamment, fut rapidement de ne pas se cantonner aux aspects diplomatiques ou militaires de la guerre, mais de saisir les comportements de tous les hommes, combattants comme civils, jusqu'à la collecte de notes prises par des instituteurs dans leur fonction. Dans son *Histoire de la Grande guerre* publiée en 1972, J.B. Duroselle fait remarquer qu'il y avait alors plus de cinquante mille titres sur la guerre à la BDIC, seulement dépassée dans ce domaine par la *Hoover Library* de Stanford. Par ailleurs, C. Bloch aspira à faire de la BDIC un « laboratoire d'histoire », idée que l'on retrouve dans le surnom qu'il donna à son jeune collaborateur Renouvin : « l'Ingénieur »¹. Cette Bibliothèque ne fut pas seulement un espace documentaire mais bien l'une des toutes premières initiatives institutionnelles dédiée à l'étude savante des « relations internationales contemporaines »².

A son ouverture, le CEPE constitue la première entité en France qui soit dédiée aux relations internationales et qui porte une ambition expressément scientifique. En 1953, Jacques Chapsal réédite ses propos de 1950 : abordant « quelques organismes d'un caractère moins général que la FNSP [...], ne faisant que de la recherche à l'exclusion de tout enseignement », Chapsal précise que « certains d'entre eux ont, de ce point de vue de la recherche, une très réelle activité. Citons en tête le CEPE, organisme créé en 1935, à l'image (très réduite) de Chatham House, et qui, par ses conférences, ses groupes d'études et ses publications (notamment la revue *PE*) a tenu une place très importante dans le domaine des relations internationales »³.

¹ Rendant hommage à C. Bloch dans *PE*, Renouvin, qui insiste sur le lien étroit qu'il y avait entre le CEPE et Bloch, le présente en ces termes : « [C. Bloch] avait été le créateur et il était le directeur de la BDIC. Cette bibliothèque a été l'œuvre à laquelle, jusqu'à son dernier jour, il est resté profondément attaché. Dépôt de livres ? Oui, mais surtout, disait-il, « laboratoire d'histoire ». Réunir 200000 ouvrages, des millions de périodiques, de journaux, en toutes langues, qui permettent d'étudier la vie politique, économique et sociale du monde au XXe siècle [...]. Aider, orienter les lecteurs de la bibliothèque, leur fournir des renseignements bibliographiques, et même des traductions de documents » (*Politique étrangère*, Vol. 14, No 2, 1949, p. 192-193).

² Mentionnons aussi le rôle joué par Félix Debyser qui fut directeur de la BDIC à partir de 1941. « Lui comme ses prédécesseurs cherchaient sans relâche tout nouveau document, qu'il fut une archive ou tout récent, qu'il fut français ou étranger. F. Debyser eut la lourde responsabilité d'administrer la BDIC durant la Seconde guerre mondiale, allant jusqu'à venir habiter sur place avec sa famille pour mieux se prémunir des dangers divers liés à l'occupation allemande. Debyser assista toutefois, impuissant, à un incendie qui compromit alors largement le fruit de trente années de travail ». Pour plus d'informations sur la BDIC, consulter spécialement trois articles rédigés par Bloch et Renouvin en 1921 dans la *Revue de synthèse historique*.

³ Chapsal Jacques, « L'enseignement de la science politique », in *L'enseignement des sciences sociales en France*, UNESCO, 1953, p. 88.

L'ambition scientifique du CEPE se traduit en effet par la publication dès 1936 de la revue *Politique étrangère*, première revue académique en relations internationales.

Probablement du fait de la distance actuelle qui sépare l'IFRI du monde strictement universitaire, le CEPE et *PE* ne se voient pas reconnaître aujourd'hui la place qu'ils méritent : ils signent la naissance de la discipline des RI en France. Avant de devenir respectivement un laboratoire d'idées et une revue semi-académique, le CEPE et *PE* furent témoins des premiers balbutiements des RI, d'autant plus témoins qu'ils étaient acteurs, d'autant plus acteurs qu'ils étaient instigateurs. Avant d'approfondir ces affirmations, ajoutons-en une autre : le CEPE a en définitive investi le champ des sciences sociales et politiques en général, étant donc aussi, en la matière, un instigateur et un témoin privilégiés. Ce sera à son initiative et sous son patronage que sera accomplie l'une des toutes premières enquêtes sur les sciences sociales en France¹. Le CEPE est animé à ses débuts d'une démarche pleinement universitaire ; cela se reflète dans les personnalités qui en prennent les commandes, dans le fonctionnement de ses activités, dans son ambition déclarée en faveur de la science et dans son insertion dans les sciences sociales. Autant d'éléments que nous allons aborder successivement.

Le premier conseil d'administration est composé des personnalités suivantes : Camille Bloch (trésorier), Henri Bonnet (vice-président), Célestin Bouglé (vice-président), Sébastien Charléty (président), Albert Demangeon, Louis Eisemann (trésorier), Gilbert Gidel, Pierre de Margerie, Louis Marlio, Pierre Renouvin (secrétaire général), Roger Seydoux (trésorier), André Siegfried (président)². Ses premiers secrétaires généraux sont Etienne Dennery et Louis Joxe. Nous ne ferons pas la carte de visite de tous ces hommes, qui nous remémoreraient la « force de frappe » originelle qui soutient le CEPE à ses débuts, ainsi que la diversité professionnelle, institutionnelle et disciplinaire qui entend se mettre au service de l'étude savante de l'international.

Etienne Dennery et Louis Joxe assurent le secrétariat. Le premier fut l'homme fort du Centre. Agrégé d'histoire et géographie en 1926, il bénéficie d'une des premières bourses de voyage Albert Kahn et d'une des rares bourses de « réfugiés de la guerre » de la Fondation

¹ Bouglé C., *Les sciences sociales en France, op. cit.*, 1937.

² Lorsque les fonctions mentionnées entre parenthèses se répètent, c'est que les personnalités visées s'y sont succédé.

Rockefeller qui ont été attribuées à des universitaires français¹. Il deviendra par la suite un personnage incontournable pour qui voulait solliciter les fondations américaines². Il succèdera aussi à Siegfried à l'ELSP lorsque ce dernier entrera au Collège de France. Louis Joxe est également agrégé en histoire et géographie mais sa carrière enseignante fut brève. Il entre rapidement aux Affaires étrangères et occupera des positions ministérielles (Ministre de l'Education nationale et Ministre de la Justice).

Si certains de ces membres sont proches de la retraite (L. Eisenmann meurt en 1937), si d'autres sont sans doute loin de faire du CEPE la priorité de leurs activités, il est tout de même remarquable que toutes les personnalités universitaires ou presque en mesure de faire avancer l'étude savante des relations internationales aient été sollicitées et aient accepté de soutenir le projet CEPE.

En principe, le CEPE repose sur la réunion et la coordination des possibilités offertes par les six institutions qui le parrainent. Dans la réalité du quotidien, le CEPE ne part de rien. Sa marge de manœuvre financière est fort limitée mais c'est à l'époque le lot commun de toute institution d'enseignement et de recherche. L'activité et la reconnaissance du CEPE furent très vite considérables. Quiconque s'intéressait aux relations internationales et à l'étranger en général finissait par participer, de près ou de loin, aux activités du seul centre de discussion sur les relations internationales de l'époque³. Le CEPE ne dispense aucun enseignement ou séminaire. Sa fonction première est d'être un lieu de rencontres favorisant le débat et donc l'échange de connaissances. Sa seconde fonction est de laisser une trace de ses activités. Ainsi, le CEPE se décompose-t-il en divers groupes d'études organisant de manière régulière des conférences ou tables rondes, qui publient ensuite le contenu de ces rencontres. Le vecteur de

¹ Bourses qui étaient délivrées en priorité à des universitaires juifs allemands ; Dennery est cité pour illustrer les exceptions à la règle (Stapleton Darwin H., « Intellectuals Flee from Fascism: Rockefeller Support of Social Scientists, 1933-1945 », Remarks delivered in at Kyoto University, Japan, July 2005, p. 4 - <http://www.rockarch.org/publications/resrep/stapleton1.pdf> (dernière consultation en février 2016).

² C'est par son entremise que Roger Seydoux, alors directeur de l'ELSP, rencontrera Joseph Willits, directeur de la Division des sciences sociales de la Fondation Rockefeller, démarrant là les contacts entre la future FNSP et les fondations américaines (Tournès L., *Les fondations philanthropiques américaines en France, op. cit.*, 2011, p. 335).

³ En revanche, l'adhésion au Centre n'était pas libre, du moins à ses débuts. Pour être membre, que l'on soit un individu ou une personne morale, il fallait être parrainé par deux membres et être agréé par le conseil d'administration.

diffusion privilégié fut bien sûr *Politique étrangère*. Une grande majorité des articles qui y paraissent ont précédemment fait l'objet d'une conférence ou communication. Ce qui n'empêche pas la revue d'accueillir aussi des travaux indépendants des activités du CEPE. Des travaux collectifs seront aussi publiés sous la responsabilité éditoriale du CEPE¹.

L'organisation du CEPE consiste donc en ces groupes d'étude qui allient accueil de conférenciers et réflexion collective. Ledit travail collectif voit son processus intégralement décrit dans le numéro inaugural de *PE*, un processus étonnamment approfondi, à la lumière des critiques contemporaines sur le manque de collaboration des chercheurs². A l'origine, sept groupes d'études sont constitués : problèmes pacifiques, problèmes économiques en Europe Centrale, réorganisation économique internationale, relations franco-américaines, questions germaniques, islam, sciences sociales en France. S'ajouteront des groupes sur le monde noir, la Baltique, les questions méditerranéennes, les relations franco-anglaises, la presse et l'opinion publique.

Le CEPE revêt également les caractères d'une institution semi-académique. Il « fut conçu dans les couloirs du Congrès de Versailles en 1919 et s'inspira d'une vision wilsonienne du monde »³, alors que « son organisation interne et son fonctionnement [furent] calqués sur ceux du Royal Institute of International Affairs de Londres »⁴. L'avant-propos du premier numéro de *PE* le stipule sans équivoque, et S. Charléty, lors de son hommage à C. Bouglé, aura l'occasion de le rappeler : « Nous avons visité ensemble, dès le début de 1933, le RIIA de Londres et nous étions d'accord tous deux sur la nécessité de créer en France une institution analogue »⁵. Le parallèle avec les institutions anglophones est renforcé par le mode de

¹ Par exemple, dès 1937 ont déjà paru des travaux ou des mises au point sur « Les conséquences du développement économique du Japon pour l'Empire français », « Les échanges commerciaux entre la France et les Etats successeurs de l'Empire Austro-Hongrois », « L'évolution des pays de civilisation arabe », « La question des matières premières et les revendications coloniales », « Le Cameroun », « L'opinion britannique, la SDN et la guerre italo-éthiopienne », « Les sanctions internationales », « Le parti national-socialiste et ses rapports avec l'Etat », « Relations de la Chine et du Japon », « Le territoire de Memel et les puissances européennes », entre autres.

² L. Tournès signale aussi ce point notable du CEPE (*Les fondations philanthropiques américaines en France, op. cit.*, 2011, p. 222).

³ Moïsi Dominique, « Postface », in Védérine Hubert, Moïsi Dominique, *Les cartes de la France à l'heure de la mondialisation. Dialogue avec Dominique Moïsi*, Fayard, 2000.

⁴ Vernant Jacques, « Centre d'Etudes de politique étrangère », *International Social Science Bulletin*, Vol. 1, No 3-4, 1949, p. 125-126.

⁵ Charléty Sébastien, « Célestin Bouglé », *Politique étrangère*, Vol. 5, No 1, 1940, p. 3-4.

financement de l'entreprise. En 1936, les deux hommes saisissent l'occasion donnée par les fondations philanthropiques américaines, en l'occurrence la fondation Rockefeller, qui proposaient alors leur aide financière pour des projets servant le développement des sciences sociales en Europe¹. Ainsi le CEPE, futur *think tank*, est dès ses origines calqué sur les *think tank* anglophones, de même que nombre de praticiens figurent parmi ses membres ou les conférenciers invités. Le CEPE est-il alors un centre de recherche ou un laboratoire d'idées ? La réponse se situe certainement entre les deux, surtout à une époque où la distinction n'a pas vraiment de sens, une époque où science et commentaire éclairé ne sont pas encore des domaines distincts par leur méthode, par la formation et la profession de leurs acteurs qui sont souvent autant des praticiens que des universitaires, les uns devenant les autres au gré de leur carrière. Mais nous défendons l'affirmation suivante : à ses débuts, le projet « CEPE » a une vocation savante et universitaire indiscutable, à la manière de l'ELSP en son temps. L'ambition scientifique caractérise cette première entité non pédagogique d'étude des relations internationales.

Rappelons en premier lieu que le CEPE est parrainé par six institutions qui sont toutes des établissements enseignants et/ou liées à un cadre universitaire. De leur côté le RIIA et son homologue étasunien (le Council on Foreign Relations, fondé en 1921) procèdent d'une initiative d'emblée autant politique que scientifique, en termes humains comme en termes intellectuels. De leur côté, les fondateurs du CEPE défendent explicitement une démarche académique. Joxe parle dans les termes suivants de Dennery lorsque celui-ci débute son enseignement à l'ELSP : « [Il] se plaçait à la pointe d'une discipline encore à l'état naissant, celle de l'étude scientifique des relations internationales. La même vocation devait lui inspirer

¹ Le CEPE est un des premiers « instituts et universités » en Europe financés par la Fondation, aux côtés de la London School of Economics, du Royal Institute of International Affairs, du Deutsche Hochschule für Politik de Berlin, de l'Institute of Social Sciences de l'Université d'Heidelberg et de l'Institute for Trade-Cycle Research de Vienne (Stapleton D. H., « Intellectuals Flee from Fascism », *op. cit.*, 2005, p. 4). Sur les financements de la fondation Rockefeller en France, voir : Mazon Brigitte, « La Fondation Rockefeller et les sciences sociales en France, 1925-1940 », *Revue française de sociologie*, Vol. 26, No 2, 1985, p. 311-342 ; Mazon Brigitte, *Fondations américaines et sciences sociales en France 1920-1960 : de la genèse de la VIe section de l'Ecole pratique des hautes études à la fondation de la Maison des sciences de l'homme*, Paris, EHESS, 1985 ; Tournès Ludovic, « La fondation Rockefeller et la naissance de l'universalisme philanthropique américain », *Critique internationale*, Vol. 2, No 35, 2007, p. 173-197 ; Tournès L., *Les fondations philanthropiques américaines en France*, *op. cit.*, 2011.

la fondation du Centre d'Etudes de Politique Etrangère »¹. De même S. Charléty parlait-il de C. Bouglé : « Au mois de juillet 1937 se tint, sous sa présidence et sous les auspices du CEPE, un congrès international pour l'étude des questions sociales, dans lequel prédominait cette préoccupation de la recherche d'une méthode dans le domaine de l'étude des problèmes concernant les relations entre les peuples ». Ce dessein scientifique est encore affirmé dans *Politique étrangère*. L'avant-propos du premier numéro décrit les groupes d'études du CEPE comme « ayant un caractère scientifique marqué ». L'avant-propos du troisième numéro de *PE* va encore plus loin en établissant une distinction classique, qui consacre par elle-même la démarche scientifique poursuivie par le CEPE : « Notre association doit être, en effet, à la fois un centre de discussion où les problèmes sont examinés au jour le jour, à mesure qu'ils apparaissent sur la scène internationale, et un lieu de travail où sont poursuivis des travaux plus réguliers, d'un caractère souvent permanent, et qui permettent de déceler, sous le chaos des événements journaliers, les tendances plus profondes des peuples ». A l'inverse, on ne trouve nulle part trace d'une quelconque référence à la France, à son rayonnement international ou à sa politique étrangère, contrairement aux lignes officielles du RIIA et du CFR, ou contrairement à celles du futur IFRI.

Le CEPE accentuera plus tard son positionnement universitaire en se liant à une structure académique qui fera date, la Sixième section de l'Ecole pratique des hautes études. A l'origine de ce rapprochement se trouve Gustave Le Bras, célèbre sociologue qui sera un des fondateurs de la VIe section et un des responsables du CEPE. La connexion sera ensuite entretenue par Jacques Vernant, premier titulaire en France d'une chaire de « sociologie des relations internationales » et futur Secrétaire du CEPE². Les liens qui seront tissés avec la Sixième section révèlent une autre facette importante du Centre : celui-ci entend embrasser par ses activités l'ensemble des sciences sociales alors en plein essor.

Si l'étude des relations internationales est longtemps restée la chasse gardée du CEPE, celui-ci s'est en revanche ouvert à la science sociale dans toute sa diversité. Sans doute avec la volonté de légitimer et d'affermir son existence dans le monde académique, le CEPE a posé certains des premiers jalons de la pratique disciplinaire des sciences sociales en France. « En examinant l'activité des groupes d'études du Centre d'Etudes de Politique Etrangère, en consultant ses publications, on peut constater que la rencontre des spécialistes les plus divers

¹ Joxe Louis, « Etienne Dennerly », *Politique étrangère*, Vol. 45, No 1, 1980, p. 7-8.

² Ce sera l'objet du chapitre suivant.

réunis dans le but d'étudier les questions internationales, de les étudier scientifiquement et complètement a, en fait, abouti par-delà les questions de relations internationales à l'établissement d'un centre d'étude et d'information de sciences sociales en général »¹.

Par le biais d'un groupe d'études dédié, le Centre a ainsi supervisé et publié en 1937 la première enquête sur l'état des sciences sociales en France. « Ce groupe a été constitué pour faire le bilan de "l'état actuel des sciences sociales en France – enseignement et recherches –" et pour confronter les méthodes françaises avec les méthodes étrangères [...]. Le but du groupe est d'éditer un volume comparable à celui que M. Shotwell, professeur à l'Université de Columbia, a préfacé, et qui est le résultat d'un travail d'équipe ayant porté sur "L'étude des relations internationales aux Etats-Unis". L'ouvrage français qui doit être composé d'après la division classique des disciplines intellectuelles françaises, comprendra des exposés méthodologiques, des études critiques, des répertoires des centres de documentation et des instituts d'enseignement ». Nous sommes alors en janvier 1936 et le Groupe entend répondre à deux enquêtes initiées par l'IICI et la SDN sur « l'enseignement des relations internationales dans les différents pays » et sur « les sciences sociales, l'enseignement et la recherche, dans les différents pays ». C'est dans ce cadre que J. Lambert a donc formulé le premier état des lieux de l'histoire des RIF (qu'il présente devant l'auditoire du CEPE le 4 février 1936).

D'autres activités du même ordre ont été engagées. L'année 1936 fut ainsi l'occasion pour E. Dennery de faire un exposé sur « Les instituts de relations internationales aux USA », ou encore de discussions critiques sur le Congrès mondial de Sociologie tenu la même année. A partir de 1937, les membres du CEPE, au nom de celui-ci ou au titre d'autres fonctions, participeront à toutes les activités de l'IICI pour le développement des sciences sociales². En liaison avec le Centre de Documentation de l'ENS, le Centre sera l'initiateur de la Conférence Internationale des Sciences Sociales, conférence tenue dans le prolongement des Conférences des hautes études internationales de l'IICI. Bien que cela demeura « un petit congrès » de 150 participants environ, selon les mots de J. Vernant, son intérêt et son mérite sont d'avoir étudié de près les « méthodes des sciences sociales ». Participeront notamment à ce congrès Marcel Mauss, Maurice Halbwachs et Paul Fauconnet, ainsi qu'Henri Hauser ou encore Raymond Aron qui aura l'occasion d'intervenir sur la méthode de la sociologie allemande. En France, par le

¹ Lambert J., « Les Relations internationales », *op. cit.*, 1937, p. 323.

² S. Charléty sera par exemple Président de la Commission Française de Coordination des Hautes Etudes Internationales et présidera la dixième session de la Conférence des Hautes Etudes Internationales qui se tiendra à Paris en juin et en juillet 1937.

biais des positions de Charléty et de Bouglé qui siègent dans de nombreux conseils d'administration, le CEPE et ses divers groupes d'étude collaborent avec l'Institut français d'études arabes de Damas (créé en 1922), avec l'ISRES de Charles Rist¹ ou encore avec le Conseil universitaire de la recherche sociale (fondé à la Sorbonne en 1934 par S. Charléty). Ce dernier a vocation à consacrer le lien entre monde universitaire et sciences sociales et le principe de recherches collectives en la matière. Globalement, le CEPE s'inscrit entièrement dans le mouvement général de coordination intellectuelle et institutionnelle, qui se répand en France en vue de dépasser les frontières disciplinaires naissantes et la vieille division entre faculté de droit et faculté des lettres².

Quelle importance a revêtu le *survey* de 1937 ? Seules deux enquêtes du même ordre l'ont précédé en France. La première enquête comparative prenant pour objet des « disciplines » de science sociale est à mettre au crédit d'Henri Hauser, alors professeur d'histoire économique à la Faculté des Lettres de Dijon et ancien secrétaire général adjoint du premier Congrès international de l'enseignement des sciences sociales. Réalisée en 1903 à la suite de l'Exposition Universelle de 1900, cette enquête fut menée auprès de nombreuses personnalités universitaires mais relève en définitive de la seule plume de H. Hauser, qui s'attela plus à une définition des sciences sociales qu'à un état des lieux de celles-ci³. Quinze ans plus tard, en pleine guerre et à la suite de l'Exposition universelle de San Francisco, paraît sous l'impulsion de Lucien Poincaré, recteur de l'Académie de Paris, le recueil *La Science Française* qui mêle sciences naturelles et sciences sociales⁴. Troisième opus en la matière, à l'occasion de l'Exposition universelle de nouveau tenue à Paris, l'enquête de 1937 contribua à la formalisation encore embryonnaire des sciences sociales. Etant donné que le CEPE est aux avant-postes de la genèse des RI, cela revient à dire que l'étude des relations internationales occupe encore ici un rôle moteur dans le développement des sciences sociales, et non une position effacée, en « queue de peloton ».

Quant au contexte d'émergence de l'enquête, C. Bouglé enracine l'entreprise dans la mouvance pacifiste de l'époque qui invite au développement des relations internationales : « Cette nouvelle mise au point [pourrait-elle répondre] à telles grandes ambitions des peuples

¹ Notamment pour la réalisation d'une enquête sur le chômage.

² Tournès L., *Les fondations philanthropiques américaines en France*, op. cit., 2011, p. 226.

³ Hauser Henri, *L'enseignement des sciences sociales, état actuel de cet enseignement dans les divers pays du monde*, Paris, Editions Chevalier-Marescq, 1903.

⁴ Poincaré Lucien, (dir.), (1915), *La Science française*, Paris, Ministère de l'Instruction publique, 2ème édit., 1933.

d'aujourd'hui, par exemple à ce besoin de mettre sur pied une organisation internationale qui leur éviterait la catastrophe de la guerre ? Plusieurs de nos collègues étrangers ont paru concevoir une espérance de ce genre, et la Conférence des Hautes Etudes internationales, dont la dernière session se réunissait à Madrid, s'en est fait l'écho. On voudrait mettre les sciences sociales au service de la paix [...], pénétrer l'enseignement à tous les degrés de cette conviction que l'interdépendance des nations, sur tous les terrains, est la loi du monde humain »¹. C'est dans ce cadre qu'ont déjà été menées trois enquêtes, où l'on retrouve le financement des fondations philanthropiques et le patronage de l'IICI et de la SDN : l'une en Grande-Bretagne en 1933, deux autres aux Etats-Unis en 1934². La France se joint donc au mouvement en 1937 (Bouglé se réfère explicitement à ces *surveys* pourtant spécifiques aux relations internationales comme sources d'inspiration de l'enquête française sur les sciences sociales).

L'ouvrage se propose d'aborder chaque science sociale, avec, entre autres, le concours de membres du CEPE, du CDS et de l'ISRES. La liste est fournie, même généreuse. Nous trouvons (en respectant l'orthographe exacte des intitulés) les « sciences sociales » suivantes : la Sociologie (Aron), la Géographie humaine (Demangeon), l'Histoire (Meuvret), les Sciences économiques (Picard), les Sciences juridiques (Blondeau), les Sciences politiques (Jordan), les Relations Internationales (Lambert), l'Ethnologie (Polin), la Linguistique (Vendryes), les Sciences religieuses (Puech & Vignaux), la Pédagogie (Milhaud), la Statistique (Marjolin), le Folklore (Varagnac), l'Histoire de l'art (Focillon), et un chapitre consacré aux centres de documentation (Lemaître). Premier constat, sur lequel nous reviendrons plus amplement : les Relations Internationales (« International » est bien en majuscules, comme cela est pratiqué aujourd'hui lorsque l'on désigne la discipline des « RI ») sont fixées comme une science sociale et surtout comme un domaine distinct des autres disciplines traitées. Cependant un deuxième constat relativise le premier : certaines dénominations ne suggèrent pas une volonté de rigueur dans la désignation de sphères disciplinaires, quant à leur existence (le folklore, la statistique, contrairement à la pédagogie qui est alors effectivement une « discipline ») ou quant à leur rattachement aux sciences sociales (l'histoire de l'art). Cela confirme par contre qu'à cette

¹ Bouglé C., *Les sciences sociales en France, op. cit.*, 1937, p. 6-7.

² Bailey Stanley H., (dir.), *International Studies in Great Britain*, Oxford, Oxford University press, 1933 ; Ware Edith, (dir.), *The study of International Relations in the United States*, New York, Columbia University Press, 1934 ; Bernard Luther L., Bernard Jesse, *Sociology and the Study of International Relations*, Washington, Washington University Press, 1934.

époque les sciences sociales sont encore en chantier et que la définition même de l'expression est incertaine.

Notons enfin qu'au-delà de sa dénomination (centre de « politique étrangère ») et de ses déclarations de principe envers les « relations internationales », le CEPE est plus généralement un centre d'étude de l'étranger. Cela se retrouve directement dans son organisation puisque plusieurs groupes d'étude sont circonscrits selon un critère géographique, assimilables à des études régionales. Cette relative indistinction entre l'étranger et l'international transparaît directement dans l'objectif du CEPE tel qu'assigné dans l'avant-propos de sa revue : le CEPE « met en rapports réciproques des travailleurs de formations très différentes, ayant la connaissance de l'étranger »¹. En tant qu'instigateurs de la recherche scientifique en relations internationales, le CEPE et *PE* ont enfoncé un clou déjà planté dans l'air du temps, au moins depuis l'existence de l'ELSP qui avait donné le ton : la connaissance de l'étranger est un complément, tout autant qu'un prélude, à la connaissance de l'international.

Section 4.3 L'insertion de la France dans la coopération internationale en matière de relations internationales

Evoqué à plusieurs reprises, le contexte apparaît plus déterminant pour cette période de l'entre-deux-guerres que pour les phases précédentes car nous sommes parvenus à l'époque unanimement reconnue comme étant celle de la genèse de la discipline des RI dans le monde. Une telle conjoncture ne peut être évacuée en quelques mots sous peine de manquer à la question formalisée dans notre premier chapitre : à quel moment les RIF ont-elles divergé de l'évolution générale des RI, jusqu'à se retrouver marginalisées au sein de la communauté internationaliste mondiale ? Les éléments qui suivent entendent montrer que les acteurs des RIF étaient bien présents au plan international lors de la genèse de la discipline des RI. De notre avis, la rupture est donc postérieure.

¹ « Avant-propos », *Politique étrangère*, Vol. 1, No 1, 1936, p. 4.

Au lendemain de la Première guerre mondiale, la population comme les intellectuels et les universitaires détournent leur regard de la guerre pour se placer sur le terrain, non plus de la limitation de la guerre, mais de la préservation de la paix. Prévenir la guerre certes, mais surtout guérir de l'envie de la guerre ; la paix ne doit plus s'envisager comme une trêve dans l'état de guerre. Dans ce but, on érige au rang de priorité l'amélioration et donc l'accroissement des relations entre les nations et les peuples. Un des objectifs premiers est d'initier la population aux enjeux internationaux et à ceux de la sauvegarde de la paix par un souci constant de vulgarisation. Dans ce domaine, la France se montre particulièrement active. Les efforts sont portés sur l'enseignement primaire et secondaire, comme sur l'ensemble de la population par le biais des associations d'anciens combattants, des partis politiques, de la Confédération Générale du Travail, mais surtout des multiples initiatives scolaires et parascolaires, universitaires et para-universitaires qui sont mises sur pied¹. Les conférences d'éloquence parlementaire et autres « rencontres internationales » agissent également auprès d'un public plus initié².

Le rôle principal revient aux mouvements et associations en faveur de la SDN³. Sont par exemple très actifs le Groupement universitaire pour la SDN⁴, ou l'association La Paix par

¹ Sur cette question, voir Lambert J., « Les Relations internationales », *op. cit.*, 1937. On peut aussi consulter Obry Henry, Dormann Maurice, *Nous voulons la Paix*, Société régionale d'imprimerie et de publicité, 1932. A propos de l'enseignement secondaire, J. Lambert considérait qu'à l'époque, l'entrée des relations internationales et d'un esprit international y était plus difficile que dans le primaire, car « la conception même de l'enseignement secondaire, comme enseignement de culture générale à base d'humanités classiques ainsi que la surcharge des programmes s'oppose à l'insertion d'une rubrique de relations internationales » (p. 314). Il exprimait cependant une opinion favorable sur le programme d'histoire, largement façonné comme histoire européenne et internationale, notamment grâce au classique manuel « le Malet » (en réalité, du reste, l'esprit internationaliste de ce manuel fut plus à mettre au crédit du continuateur du manuel aux éditions Hachette, Jules Isaac, qu'à Albert Malet lui-même, tué en 1915).

² J. Lambert fait par exemple allusion aux Décades de Pontigny, animées par Paul Desjardins, qui rassemblaient un public initié et cosmopolite durant dix jours de vie commune. Ces séjours/débats auront un tel succès que l'on parlera rapidement d'un « esprit Pontigny ». On peut lire sur le sujet Le Béguec Gilles, « Les conférences d'éloquence parlementaire à la belle époque : déclin ou renouveau? », *Actes du 57e Congrès de la Commission Internationale pour l'Histoire des Assemblées d'Etat*, Paris, 2006, p. 1195-1207.

³ Voir notamment Birebent C., *Les mouvements de soutien à la Société des nations en France et au Royaume-Uni*, *op. cit.*, 2007.

⁴ Le Groupement universitaire est à relier à la Fédération universitaire internationale pour la SDN ainsi qu'au GEDES déjà présenté. Pour plus d'informations sur tous ces groupements et leur entremêlement, voir

le Droit qui existe depuis 1887 et qui publie une revue « dont certains articles sont indispensables même aux spécialistes universitaires de relations internationales »¹. Se distingue aussi la Nouvelle Ecole de la Paix fondée en 1930 (à distinguer de l'Ecole de la Paix), dont le secrétaire est Louis Joxe et qui poursuit une action encore plus systématique et académique puisqu'elle dispense chaque année une vingtaine de cours, publie le journal hebdomadaire *L'Europe Nouvelle* et constitue un des plus importants centres de documentation sur les questions internationales.

Au plan universitaire, le monde entier fut associé au projet d'une « discipline des RI ». Portée par le binôme anglophone Etats-Unis/Royaume-Uni, l'initiative institutionnelle de la SDN établit dans son giron un organisme de coopération intellectuelle, l'Institut international de coopération intellectuelle (IICI). C'est sous son égide qu'ont émergé un ensemble de réflexions et de publications collectives relatives à la nouvelle discipline universitaire des RI. La confection intellectuelle de celles-ci fut indissociable du mouvement général dans lequel s'inscrivait le projet de la SDN. Ce mouvement général bien connu qu'est celui du pacifisme, invitait à adopter un « esprit international » partout dans le monde. Cette dénomination est devenue un label, de même que celle d'« esprit de Genève ». Pour ce qui nous a concernés de près, on l'aperçoit chez Bouglé dans l'enquête de 1937 mais encore dans le titre même d'un second ouvrage lié au précédent, paru lui aussi à l'occasion de l'Exposition universelle de 1937². On la retrouve encore dans les activités de la Dotation Carnegie : dans les lignes directrices de son Centre européen qui en fit finalement le titre de sa revue trimestrielle lancée en 1927, comme titre de l'ouvrage de Nicholas Butler traduit en français, *The international*

Birebent Christian, « le Groupement universitaire pour la société des Nations », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, Vol. 74, No 74, p. 14-19 ; Le Béguec Gilles, « Le Groupement universitaire pour la Société des Nations (1922-1939) », *Provinces contemporaines. Histoire, politique, économie*, No 1, Publications de la Faculté de Lettres et Sciences humaines de Limoges, 1990 ; Le Béguec Gilles, « Jeunes et sages », *Recherches contemporaines*, 2000-2001, No 6, p. 189-197 ; Bobin Robert, « L'activité du Groupement universitaire. L'assemblée générale du Groupement universitaire pour la Société des Nations », *Pour la Société des Nations*, No 14-15, décembre 1925 - janvier 1926 ; Bouet Aurélien, « Jacques Kayser : une figure intellectuelle du radicalisme de gauche », in Prost Antoine, *Jean Zay et la gauche du radicalisme*, Paris, Presses de Sciences Po, 2003 p. 143-161.

¹ Lambert J., « Les Relations internationales », *op. cit.*, 1937, p. 308-309.

² Bouglé Célestin, (éd.), *Les convergences des sciences sociales et l'esprit international*, Travaux de la Conférence internationale des sciences sociales, Centre d'études de politique étrangère, Paris, Paul Hartmann Editeur, 1937.

mind, et comme titre d'un article de Gabriel Hanotaux dans le périodique *Conciliation internationale* de l'association du même nom¹.

Comme le prône Bouglé dans sa préface, l'esprit international devait alors s'allier à l'esprit scientifique, ce que l'on nomme désormais l'« internationalisme scientifique ». Le monde académique devait s'imprégner de cet esprit et le répandre à son tour. Les sciences sociales naissantes furent sollicitées en premier lieu, ce qui bénéficia à leur formalisation et à leur reconnaissance. C'est ainsi qu'à la même époque, les associations académiques internationales connurent un essor remarquable, en particulier sous les auspices de l'IICI puis de l'UNESCO : l'Association internationale des sciences économiques, l'Association internationale de sociologie, l'Association internationale de science politique, l'Association internationale de statistique, la Société internationale de criminologie, l'Institut international des sciences administratives, le Comité international de droit comparé (devenu plus tard Association internationale de droit comparé). Toutes furent pensées et fondées dans les années 1930 ou, la Seconde guerre mondiale donnant un coup d'arrêt au processus de constitution de certaines d'entre elles, à la fin des années 1940.

Dans ce bouillonnement international, les français, plus généralement les francophones, apparurent en première ligne. Leur investissement dans les réflexions collectives sur l'étude scientifique de l'objet « international » fut conséquent, par leur participation aux enquêtes collectives ou par l'occupation de fonctions auprès des instances de l'IICI et de la SDN. Les universitaires français s'investirent en particulier dans l'aventure de la Conférence permanente pour les hautes études internationales, qui joua un rôle clé dans la perception d'une discipline des RI.

Dès sa mise sur pied en 1926, l'IICI se confie la mission de « réfléchir aux méthodes d'organisation de l'enseignement en matière de relations internationales et à la manière de coordonner les travaux entre les institutions des différents pays ». L'étude des relations internationales figure, de par sa propension naturelle à l'étude des interactions entre nations, parmi les premiers domaines savants à se voir décerner le statut de science sociale et à faire l'objet de travaux d'une teneur réflexive.

Durant l'année 1928, se met en place le principe d'une « Conférence permanente des Hautes Etudes internationales » (CPHEI) dont la périodicité annuelle ne sera stoppée que par

¹ Hanotaux Gabriel, « L'esprit international », *Conciliation internationale*, No 4, Paris, Delagrave, 1914.

la Seconde guerre mondiale¹. Initialement dénommée « Conférence des Institutions pour les études scientifique des relations internationales », la CPHEI, bien avant l'International Studies Association (ISA) et le World International Studies Committee (WISC) ou même l'Association internationale de science politique (AISP), représente alors une initiative sans précédent. Auparavant, « no such machinery was available for the new branch of the Social or Political Sciences which came to be known as IR », à savoir une plateforme internationale d'échange de vues et de travaux entre personnes physiques et morales d'obédience internationalistes².

Les personnalités à l'origine de la décision de créer une CPHEI se réunirent dans les locaux de la Deutsche Hochschule für Politik à Berlin, ville emblématique au regard des objectifs de pacification du théâtre européen, avec l'ambition d'instaurer une instance régulière de dialogue, de collaboration et de coordination entre les institutions consacrées à l'étude scientifique des relations internationales à travers le monde, notamment le Royal Institute of International Affairs de Londres (1920), le Council on Foreign Relations de New York (1921)³, l'Institut für Auswärtige Politik de Hambourg (1921)⁴ et la Deutsche Hochschule für Politik de Berlin (1920)⁵. Tous ces instituts sont nommément cités dans la littérature contemporaine, exclusivement en anglais, en ce qu'ils sont les membres originels et donc les chefs de file des institutions de recherche scientifique en relations internationales. Tous furent fondés exactement à la même époque que l'IHEI de Paris (1921) qui, lui, n'apparaît pas, même comme membre non fondateur. Sa qualité d'institut universitaire le différencie statutairement des

¹ Sur l'histoire de la CPHEI : *La Conférence permanente des Hautes Etudes internationales. Ses origines, ses fonctions, son organisation*, Paris, IICI, 1937 (en langue anglaise : Chalmers Wright F., (ed.), *The International Studies Conference: Origins, Functions, Organisation*, Paris, IIC, 1937).

² Riemens Michael, « International academic cooperation on international relations in the interwar period: the International Studies Conference », *Review of International Studies*, Vol. 37, No 2, 2011, p. 917.

³ Les créations du RIIA et du CFR furent actées à Paris en 1919, à l'occasion de réunions bipartites entre les délégations britanniques et américaines missionnées sur place pour mettre sur pied la future SDN. Il fut à l'époque décidé de fonder un unique « Institut des Affaires Internationales » qui réunirait des membres des deux pays (*Ibid.*, p. 914).

⁴ Le Archiv der Friedensverträge devient l'Institut für Auswärtige Politik en 1923.

⁵ Il ressort de ces premiers échanges la parution en 1929 de deux publications sous les auspices de l'IICI : « Répertoire des Institutions pour l'étude scientifique des relations internationales » et « Répertoire international des centres de documentation politique ».

entités privées citées à l'instant, mais cela ne saurait servir d'explication puisque l'IHEI de Genève (1927) est mentionné par la littérature¹.

Une précision s'impose : toutes ces structures sont en réalité des membres indirects de la CPHEI. Le statut de membre ne leur est attribué que si elles sont la seule en la matière dans leur pays. Pour les Etats possédant plusieurs institutions de ce type, un comité de coordination nationale devient seul membre direct de la CPHEI pendant que les institutions le composant prennent donc le titre de membre indirect². Ainsi, pour la France, ou plutôt pour la ville de Paris, la Faculté de Droit de l'Université de Paris, la Faculté des Lettres de la même université, l'Ecole libre des sciences politiques, l'Ecole des hautes études sociales, l'Ecole des hautes études commerciales et le Centre européen de la Dotation Carnegie furent des membres indirects, tous représentés par le Comité français de coordination³. De ce fait, le rattachement de l'IHEI de Paris à la Faculté de Droit - ainsi que sa collaboration avec le Centre européen Carnegie - valide implicitement son association au mouvement intellectuel et scientifique sans précédent qui va s'organiser, mais il n'en reste pas moins que la littérature suggère que, au moment de la création de la CPHEI, il n'y a pas en France de structure scientifique bénéficiant d'une caution universitaire, qui soit dédiée à l'étude de l'international - jusqu'à la création du CEPE en 1935⁴.

¹ Par exemple : Riemens M., « The International Studies Conference », *op. cit.*, 2011, p. 916. M. Riemens précise de toute façon plus loin, après avoir listé l'ensemble des instituts similaires dans le monde, que « some of these institutions were university-based, others were not » ; les instituts universitaires ne sont donc pas exclus de son propos.

² Pour les pays ne disposant d'aucune institution, la CPHEI a pu octroyer le statut de membre à un groupement de personnes physiques spécialisés en relations internationales.

³ De son côté, le Comité britannique ne représente que trois personnes morales : le RIIA, le département de RI de la LSE et le département de RI de l'Université d'Aberystwyth ; auxquels s'ajoute la personne physique qu'est A. Zimmern, en tant que *Montague Burton Chair of International Politics* à l'Université d'Oxford. En revanche, le Comité étasunien représente neuf personnes morales, six universités et trois instituts indépendants (le CFR, la Foreign Policy Association fondée en 1919 et l'Institute of Pacific Relations fondé en 1925).

⁴ On lit ainsi chez Riemens, après qu'il a présenté les premiers instituts européens des années 1920 : « In Paris similar efforts proved abortive ». Il poursuit ensuite par la présentation de l'IHEI de Genève puis de l'ensemble des instituts touchant de près ou de moins près en Europe aux études internationales : « Institutions for the scientific study of IR were created in Bucarest (Institutul Social Român, 1921); Warsaw (Towarzystwo Badania Zagadnien Miedzynarodowych, 1926); Copenhagen (Institutet for Historie og Samfundsökonomi, 1927); Prague (Svobodna Skola Politických Nauk V Praze, 1928); Bergen (Christian Michelsen Institute, 1930); Milan (Istituto per gli Studi di Politica Internazionale, 1933); Paris (Centre d'Etudes de Politique Etrangère, 1935) and Stockholm (Utrikespolitiske Institutet, 1937). Outside Europe one can mention Montreal (Canadian Institute of International

Ceci expliquant sans doute cela, la littérature consacrée à l'histoire disciplinaire des RI dans le monde ne mentionne que rarement, et à sa juste place, l'IHEI de Paris aux côtés des instituts britannique, américain, allemands et suisse. De nos jours, même chez les observateurs français, on cantonne l'histoire de l'IHEI de Paris dans celle du droit international, tandis que l'on intègre volontiers celles du RIIA, du CFR et de l'IHEI de Genève.

La CPHEI est institutionnalisée comme manifestation permanente en 1931. Son organisation repose sur des groupements de personnalités représentant chaque discipline traitant de l'international : géographie humaine, droit international, droit constitutionnel, économie politique, sociologie, histoire contemporaine - la science politique n'y figure pas. Et c'est à ce moment qu'elle donnera l'impulsion, par l'intermédiaire des commissions de coordination nationale, pour la création de structures dans les pays n'en disposant pas encore¹.

Son but est d'étudier collectivement, par cycles biennaux, « des points précis de la politique internationale » dont les résultats sont chaque fois publiés. Sa première thématique de travail sera « L'Etat et la vie économique » (1931-1933). Puis la question de « La Sécurité collective » sera traitée de 1933 à 1935, avec le suisse francophone Maurice Bourquin comme rapporteur. Ainsi, le découpage sectoriel central de la discipline des RI, admis actuellement entre EPI et Sécurité internationale, était-il déjà dans les années trente celui du collectif international de la CPHEI. Le retour des tensions interétatiques incitera à démarrer un cycle sur l'étude du « Changement pacifique » (*Peaceful Change*) dont Bourquin est de nouveau le rapporteur (1935-1937). S'organise enfin un cycle (1937-1939) sur les « Politiques économiques de la paix ». Une dernière thématique de travail est avalisée mais la guerre va stopper les activités de la CPHEI, qui avait choisi d'étudier les « Organisations internationales »².

Affairs, 1927); Sydney (Australian Institute of International Affairs, 1933); Cape Town (Die Suid-Afrikaanse Instituut van Internasionale Sake, 1934); New Delhi (Indian Institute of International Affairs, 1936) and Wellington (New Zealand Institute of International Affairs, 1939) » (*Ibid.*, p. 915-916). Sur cette profusion d'organismes et quelques présentations, voir la rubrique « L'activité du Centre » qui est proposée dans chaque numéro de *Politique étrangère* (en particulier Vol. 10, No 3, 1945, p. 296-301).

¹ Comme l'Institut des Relations internationales de Madrid, le Centre des Hautes Etudes internationales de Bucarest, l'Institut universitaire de Milan, et d'autres encore en Amérique latine (Mexique, Brésil, Chili).

² « Conférence des hautes études internationales », *Politique étrangère*, Vol. 12, No 2, 1947, p. 242-244.

Au total, L'IICI aura publié vingt-et-un ouvrages issus des activités de la CPHEI¹, et commandité et édité de nombreuses enquêtes multinationales, au premier rang desquelles les trois *surveys* anglophones qu'avait pris pour modèles C. Bouglé². En son nom propre, la CPHEI, à la veille de la Seconde guerre mondiale, aura édité quarante-sept publications, vingt-trois en français, vingt-deux en anglais et deux en allemand. En dépit de cette activité prospère, et d'une représentativité d'envergure mondiale³, la CPHEI est de nos jours presque entièrement oubliée. Alors que, comme le dit David Long, l'histoire de la CPHEI - et de l'IICI - est « bien plus qu'une note de bas de page dans l'histoire disciplinaire des RI »⁴.

A cette époque, la France et Paris s'insèrent bien plus dans le cœur décisionnel des affaires mondiales qu'en ce début de XXIe siècle. Il est donc normal pour la France de jouer un rôle important dans toute collaboration internationale. Le français est encore une langue majeure bien que son statut de première « langue diplomatique » régresse depuis l'entrée dans le XXe siècle⁵ et que l'anglais s'impose de en plus en plus comme unique langue de communication internationale. La France est une des principales nations à pourvoir en personnel les instances internationales⁶. C'est le cas au sein de la SDN, de l'IICI et de la CPHEI.

¹ Par exemple Bourquin Maurice, (ed.), *Collective Security. A Record of the Seventh and Eighth International Studies Conferences, Paris 1934 - London 1935*, Paris, IIC, 1936.

² Pour plus d'informations : Renoliet Jean-Jacques, *L'UNESCO oubliée. La Société des Nations et la coopération intellectuelle 1919-1946*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1999, p. 315-317 ; Bonnet Henri, *L'œuvre de l'Institut international de Coopération intellectuelle*, Paris, Librairie du Recueil Sirey, 1938, p. 67-70 ; *Les publications de l'Institut international de coopération intellectuelle*, Paris, Publications de l'IICI, 1945.

³ La CPHEI accueille au total des membres provenant de 37 pays : Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Tchécoslovaquie, Danemark, Egypte, Espagne, Etats-Unis, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Indes Britanniques, Italie, Japon, Mexique, Nouvelle Zélande, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Turquie, Union Soviétique, Yougoslavie. Après 1945, le nombre de pays représentés montera à quarante-quatre.

⁴ Long David, « Who killed the International Studies Conference? », *Review of International Studies*, Vol. 32, No 4, 2006, p. 618.

⁵ On peut à titre d'exemple se référer à Arifon Olivier, « Langue diplomatique et langage formel : un code à double entente », *Hermès, La Revue*, Vol. 3, No 58, 2010, p. 69-78.

⁶ Notre propos s'étend aux francophones, principalement des suisses et des belges, comme Maurice Bourquin ou John Goormaghtigh. Il est regrettable que la participation francophone soit proprement impensée par la littérature anglophone ou anglophile, qui ne mentionne pratiquement que des personnalités britanniques ou américaines. Lorsqu'il liste les principales personnalités qui s'investissent dans la CPHEI, Michael Riemens, qui est hollandais, liste ainsi : Alfred E. Zimmern, Arnold J. Toynbee, Charles K. Webster, Edward H. Carr, Stanley

L'histoire de l'Unesco débute avec la création en 1922 de la Commission internationale de coopération intellectuelle (CICI), sur une proposition française adoptée par la SDN¹. C'est Henri Bergson qui préside cette Commission, dont Marie Curie est également membre. Ceux que l'on nomme encore les « Anglo-Saxons », le Royaume-Uni en tête, reprochent alors à la France de vouloir s'accaparer l'organisme. En guise de réaction, les français soumettent un nouveau projet pareillement adopté : l'IICI est créé en 1925 selon les dispositions de la loi française².

L'IICI possède son siège à Paris. M. Riemens le surnomme même « the Paris Institute ». Cette organisation est largement francophile, tant dans ses rouages administratifs que dans son personnel. Ses trois présidents successifs seront français : Julien Luchaire durant quatre ans, Henri Bonnet durant quinze ans (neuf ans si l'on exclut la mise en suspens des activités durant la guerre) et brièvement Jean-Jacques Mayoux pour assurer la transition de l'IICI à l'UNESCO entre 1945 et 1946.

La même tendance se retrouve auprès de la CHPEI qui, lorsque qu'elle devint permanente à partir de 1945, installa pareillement son secrétariat à Paris³. Globalement, les séances de chaque session sont régulièrement présidées par des français, universitaires ou hommes politiques (ainsi du ministre Albert Sarraut pour la dixième session). Au-delà, ce sont une grande partie des universitaires intéressés par les études internationales qui participent aux activités de la CPHEI⁴. Nous avons déjà évoqué Jacques Lambert, membre de la Commission

H. Bailey, Charles A.W. Manning, David Davies, Hugh Dalton, David Mitrany, Philip J. Noel-Baker, Hersch Lauterpacht, Hans Kelsen, Georg Schwarzenberger, Ludwik Ehrlich, Paul Mantoux, William E. Rappard, John F. Dulles, Nicholas J. Spykman, Pitman B. Potter, James T. Shotwell, Quincy Wright, Charles A. Beard, Christian L. Lange, Wilhelm Haas, Ernst Jäckh, and Arnold Wolfers (« The International Studies Conference », *op. cit.*, 2011, p. 921). N'apparaît dans cette liste qu'un seul français, également seul francophone, Paul Mantoux, sans doute listé du fait qu'il fut co-fondateur et co-directeur de l'IHEI de Genève.

¹ Sur la CICI, voir Valderama Fernando, *Histoire de l'Unesco*, Paris, Editions Unesco, 1995 ; Renoliet J.-J., *L'UNESCO oubliée*, *op. cit.*, 1999. Voir en supplément Maurel Chloé, *Histoire de l'UNESCO : les trente premières années, 1945-1974*, Paris, L'Harmattan, 2010.

² Birebent C., *Les mouvements de soutien à la Société des nations*, *op. cit.*, 2007, p. 335-339.

³ « L'activité du Centre », *Politique étrangère*, Vol. 10, No 3, 1945, p. 296-301.

⁴ Gabriel le Bras, Jacques Chapsal, Roger Seydoux, Jean Meyriat, Charles Eisenmann, Charles Rousseau, Jean Weiller (et tant d'autres en tant que membres de la Commission de coordination française), Pierre-François Gonidec (Académie de droit international de La Haye), Paul Mantoux (IHEI de Genève), le français d'adoption Boris Mirkine-Guetzevitch (Institut international de droit public), Max Gonfreville (Fédération mondiale des institutions juridiques internationales) ; citons encore Maxime Perrin, membre de la Commission de coordination

de coordination française, directeur du Bureau international des universités de l'IICI, qui présentera son état des lieux des RIF à l'occasion de la neuvième session de la CPHEI (Madrid, 1936). On retrouve ensuite le CEPE et ses membres.

Le CEPE est lié à l'IICI depuis sa naissance par la Commission française de coordination des Hautes Etudes internationales. La première activité notable du CEPE qu'est la direction de l'enquête de 1937, répond à une commande de l'IICI¹. La plupart des sessions de la CPHEI qui se tinrent à Paris le furent dans les locaux du CEPE². Les responsables du CEPE (Charléty, Joxe, Dennery, Seydoux) sont eux aussi constamment présents dans les activités de l'IICI et de la CPHEI³. Ce sera encore plus le cas après guerre avec le nouveau Secrétaire du Centre, Jacques Vernant. Membre de la Commission de coordination, il sera nommé au bureau de la CPHEI jusqu'à en devenir le secrétaire général⁴, sollicitera à ce titre Charles W. Manning en 1950 pour que celui-ci prenne les rênes de cette enquête sur l'enseignement des relations internationales qui deviendra en 1954 le fameux « rapport Manning »⁵, et participera activement au processus décisif de transition de la Conférence au lendemain de la guerre, que nous allons traiter à présent.

Il nous faut en effet dépasser le cadre temporel de ce chapitre afin d'envisager l'avenir de la CPHEI. Elle fut « one of the few League of Nations organisations to persist into the postwar era, surviving even its sponsoring organisation, the International Institute for

française en tant que directeur de l'Ecole des hautes études commerciales de Paris, qui fut trésorier de la CPHEI, ainsi que Jacques Vernant qui fut secrétaire général de la CPHEI.

¹ Rappelons également que le Centre prend l'initiative d'organiser une « Conférence internationale des Sciences sociales » parrainée par l'IICI.

² « Conférence des hautes études internationales », *Politique étrangère*, Vol. 12, No 2, 1947, p. 242-244 ; « L'activité du Centre », *Politique étrangère*, Vol. 14, No 4, 1949, p. 383-384.

³ Charléty présidera, en tant que président de la Commission de coordination française, la dixième session de la CPHEI. Dennery sera en charge d'un des rapports pour le cycle consacré au *Peaceful Change* : Dennery Etienne, (ed.), *Le Problème des Matières Premières : Le Problème des Changements Pacifiques dans les Relations Internationales*, Paris, IICI, 1939.

⁴ Lettre de Vernant au CNRS pour la transmission annuelle de ses informations biographiques et états de service scientifiques, 1949 ; Dossier de carrière de J. Vernant au CNRS, *op. cit.*

⁵ Indiqué par Paul Vaucher à l'occasion de son compte-rendu du précédent « rapport Goodwin » (*The University Teaching of International Relations*, *op. cit.*, 1951) qui succède lui-même au « rapport Zimmern » de 1939 (Vaucher Paul, « The University Teaching of International Relations », *Politique étrangère*, Vol. 17, No 2, 1952, p. 95-96).

Intellectual Cooperation which was superseded by UNESCO after the Second World War »¹. L'Unesco maintient l'étude scientifique des relations internationales au rang de priorité. C'est pour cette raison que la CPHEI survécut après la guerre, et un avenir fécond semblait se profiler. C'est sous son égide qu'est donc commise en 1954 la dernière grande enquête internationale sur l'étude académique des relations internationales. Néanmoins, la CPHEI dépérit et disparut dans la foulée de la publication du rapport, sans date précise de dissolution. C'est une destinée qui nous intéresse car, selon l'investigation menée par David Long, la déchéance de la CPHEI s'expliquerait notamment par sa coloration trop « française », ce qui confirme l'importance du rôle joué par les universitaires français.

Si l'étude des relations internationales avait le vent en poupe à l'Unesco, pourquoi la CPHEI a-t-elle fini par disparaître ? La thèse principale de David Long est la suivante : un autre organisme, directement lié à l'Unesco et non à son ancêtre l'IICI, a supplanté, sur un fond de rivalité, la CPHEI dans l'assistance à et le développement de l'étude académique des relations internationales dans le monde. Cet organisme, c'est l'Association internationale de science politique née en 1949.

En premier lieu, Long constate qu'après la guerre, les liens entre les Etats-Unis et la CPHEI se sont fortement distendus, qu'il s'agisse de l'investissement des universitaires ou des financements des fondations philanthropiques, alors que dans le même temps ces acteurs étasuniens se sont fortement rapprochés de l'AISP, à la manière de vases communicants. Avant la guerre, nombre d'universitaires américains, parmi les plus renommés d'entre eux, participèrent aux activités de la CPHEI : nous l'avons vu avec la liste de personnalités établie par M. Riemens (Quincy Wright en particulier) ; nous pouvons ajouter que quelqu'un comme Arnold Wolfers qui fut le rapporteur général du cycle consacré à « L'Etat et la vie économique ». Après la guerre, ces mêmes personnalités mirent un terme à leur concours, tel le dernier *chairman* en date de la CPHEI, l'américain Malcolm Davis qui démissionna de son poste en 1949 après l'avoir occupé pendant quatorze ans. Les financements des fondations Carnegie (dont Malcolm Davis était un des responsables) et Rockefeller furent interrompus, ce qui affaiblit considérablement la capacité d'agir de la CPHEI. Si l'on ajoute la « perte » d'une partie de l'Europe, désormais de l'autre côté du rideau de fer, la CPHEI se retrouva non seulement affaiblie sur le plan pécuniaire, mais aussi sur le plan de sa représentativité, avec le départ des américains et des européens nouvellement communistes.

¹ Long D., « Who killed the International Studies Conference? », *op. cit.*, 2006, p. 603.

Dans le même temps, D. Long discerne, notamment sur la base de plusieurs échanges sortis des archives, l'apparition d'une rivalité franco-américaine, et plus largement européo-anglosaxonne, au sein de la CPHEI : « The ISC was hindered by its association with the IIC's French connection, legal status and interwar origin and particularly being primarily a European dominated organisation. Because the shape of the UN and its organs such as UNESCO were more clearly influenced by the general hegemony of the US combined with elements of British intellectual hegemony, the European cast and French influence played against the ISC »¹.

En second lieu, D. Long constate que la toute nouvelle AISP revendique elle aussi la prise en compte de l'étude des relations internationales pour le compte de l'Unesco. Or dès son lancement, l'AISP bénéficie de l'investissement scientifique et financier des américains, ce qui corrobore l'idée que les anglo-saxons voulurent se départir de l'influence française en déplaçant leur action en direction de l'AISP.

D'autant que, toujours selon l'appréciation de D. Long, la rivalité « nationaliste » entre CPHEI et AISP fut sous-tendue par une divergence d'ordre scientifique. Tandis que la CPHEI, rassemblement d'universitaires de tous bords académiques, exprimait la vision d'une étude multidisciplinaire des relations internationales, l'AISP, calquée sur le modèle de l'Association américaine de science politique (APSA)², défendait la vision d'une discipline autonome des RI. « The story of the ISC shows that interdisciplinary IR was undermined by disciplinary competition from the IPSA [...]. The trouble for the ISC was at once more conceptual and fundamental : the disciplinary approach to the development of the social sciences taken by the UNESCO Department collided with the interdisciplinary character of the ISC. The Department had decided that the social sciences needed to be based on a series of international academic associations, organised along specific disciplinary lines »³. A l'inverse, D. Long estime que l'Association française de science politique (AFSP) « was built on a very different notion of the academic pursuit of the political sciences from that in American political science »⁴. Autrement dit, les Etats-Unis mirent la main sur l'Unesco et l'AISP, leur insufflèrent leur vision d'une science politique des relations internationales - les « Relations internationales » -, et poussèrent alors à la désuétude une CPHEI trop multi-disciplinaire héritière d'un IICI trop

¹ *Ibid.*, p. 608.

² Et il en est de même des autres associations parrainées par le Département des sciences sociales de l'Unesco : l'International Economics Association, l'International Sociological Association, l'International Committee of Comparative Law ou encore l'International Union of Scientific Psychology.

³ *Ibid.*, p. 619 et 611.

⁴ *Ibid.*, p. 613.

francophone. D. Long ne franchit toutefois pas le pas d'une association frontale entre français et défense d'une étude multidisciplinaire des relations internationales, mais c'est une potentielle conclusion qui retient notre attention¹.

D. Long affermit ses considérations au moyen de deux autres éléments. D'une part, il ancre la vision d'une discipline autonome des RI dans la pensée américaine par le fait bien connu que nombre d'universitaires étasuniens de l'époque « [found] coherence in international relations in the core provided by international politics », prenant à témoin un de ses chefs de file à venir, Hans Morgenthau, mais aussi Quincy Wright. Non sans une once de contradiction, Long ajoute Raymond Aron qui est français, à son escarcelle, ce dernier remplissant les deux conditions requises, en ce qu'il a lui aussi centré les relations internationales sur la politique internationale et qu'il a présidé la première réunion qui fonda l'AISP². D'autre part, D. Long se tourne vers la situation du Royaume-Uni, où il repère une divergence scientifique du même ordre que celle énoncée entre CPHEI et AISP³. Premièrement D. Long, toujours sur la base d'archives, note « an intensely personal as well as intellectual battle » entre C. W. Manning, responsable du Département de RI de la LSE et figure importante de la CPHEI, et William Robson, responsable du « Government Department » de la LSE et actif promoteur de la création de l'IPSA dont il fut ensuite un des présidents⁴. Dans le même sens, D. Long rappelle que Manning ne fut jamais invité au British Committee on the Theory of International Politics (BCTIP), qui bénéficia de financements des fondations américaines pendant que ces derniers délaissaient le Comité britannique de coordination des hautes études internationales auprès de la CPHEI, dirigé par Manning. On repère donc une nouvelle fois, par acteurs interposés, le principe d'une opposition entre Manning, acteur d'une CPHEI porteuse d'une vision multidisciplinaire de l'étude des relations internationales, et d'autres personnalités britanniques (membres de la LSE et/ou du BCTIP) investies dans l'AISP ou liées aux financements étasuniens.

Le « hic » dans toute cette démonstration, que D. Long signale mais sans en tirer toutes les conséquences, c'est que « the explicitly interdisciplinary US-based International Studies Association was established just a few short years after the ISC ceased operations »⁵. Et de

¹ Nous en ferons en effet une problématique centrale de notre étude des RIF après 1945.

² *Ibid.*, p. 618.

³ *Ibid.*, p. 610-619.

⁴ Dans le « camp » de Robson, D. Long ajoute T. H. Marshall, rattaché au Département de Sociologie de la LSE, qui eut une participation active dans des groupes de travail de l'Unesco.

⁵ *Ibid.*, p. 612.

manière semblable, le BCTIP rassembla en vérité des universitaires d'horizons académiques variés, bien que les historiens y furent prédominants. Cela signifie que les communautés internationalistes étasunienne et britannique ne se dressèrent pas implacablement contre le principe d'une étude multidisciplinaire des relations internationales, dans laquelle trouverait sa juste place une science politique des relations internationales. Dès lors, pour expliquer le délaissement puis la disparition de la CPHEI, D. Long peut raisonnablement revenir à la raison plus stratégico-nationaliste initiale, celle de la volonté de mettre fin à la « patte » trop française apposée sur l'IICI et la CPHEI. En somme, « the demise of the ISC is a corollary of the construction of what Stanley Hoffmann might more accurately have described as the American political science of international relations »¹.

Tout cela nous ramène à notre objectif de départ : la France, les universitaires français, se trouvèrent en première ligne du développement à l'échelle mondiale de l'étude académique des relations internationales, situation bien différente de celle d'aujourd'hui, qui ne peut qu'induire que l'étude des relations internationales figurait dans le peloton de tête des priorités françaises dans le domaine des sciences sociales. Là où la démonstration de Long perd en justesse, c'est que l'AISP sera finalement un organisme largement francophile, avec son siège établi à Montréal et son secrétariat fixé à Paris. Les associations nationales fondatrices de l'AISP, au nombre de quatre, sont les Etats-Unis, la France, le Canada et l'Inde². R. Aron a effectivement « pris une part décisive aux travaux préparatoires ayant abouti à la convocation de la conférence » de lancement de l'AISP en 1949, conférence à laquelle participent aussi Maurice Duverger et François Goguel³. Lors du premier congrès mondial de l'Association, sont présents Maurice Duverger, Jacques Chapsal, Jacques Ellul, Georges Berlia, et Jacques Lambert (ce dernier confirme là son activité à l'échelle internationale). La France et la francophonie présidèrent ensuite à leur juste proportion l'AISP, tandis que ses secrétaires

¹ *Ibid.*, p. 620.

² Le Royaume-Uni est absent car sa *Political Studies Association* est, à quelques mois près, mise sur pied trop tardivement. Dès 1950, les groupements britannique, israélien, polonais et suédois sont associés à l'AISP (Trent John E., Coakley John, *History of the International Political Science Association 1949-1999*, Dublin, International Political Science Association, 2000, p. 44).

³ Voir « Les nouvelles Associations de science politique », *Revue française de science politique*, Vol. 1, No 3, 1951, p. 227-233.

généraux furent en majorité français et en très grande majorité francophones¹. Et comme en témoignent les noms de Goguel, Meynaud, Hurtig et Chapsal, l'AISP et la FNSP développèrent une très étroite collaboration. Quant à l'opposition plausible entre AISP et CPHEI, cela n'empêcha pas de leur part une collaboration qui aboutit à la création de la *Documentation politique internationale (International Political Science Abstracts)* de l'AISP².

Si cet investissement des français dans l'AISP fragilise la démonstration de D. Long, il vient en revanche au soutien de notre thèse initiale sur le rôle des universitaires français dans la genèse de la discipline des RI : après la Deuxième guerre mondiale, ceux-ci ont joué un rôle important dans l'instance internationale censée être la nouvelle responsable de l'objet « international » dans le monde académique³. Ils maintinrent de même leur présence dans les activités de l'Unesco. Dans les grandes enquêtes que diligente cette dernière sur *La Science politique contemporaine* et sur *L'enseignement des sciences sociales* dans le monde, les français, les britanniques et les américains occupent une part sensiblement égale, de même que les contributeurs francophones vis-à-vis de ceux anglophones⁴.

Au terme de ce chapitre, le constat général du chapitre précédent demeure : l'étude de l'international se poursuit et se renforce. Si notre objet ne fait pas montre d'une institutionnalisation complète ni marquante, il est tout sauf absent du ou délaissé par le monde universitaire français, et les internationalistes français sont insérés dans la communauté globale des RI qui émerge. A tout le moins, dire que l'étude académique de l'international n'a véritablement débuté qu'au lendemain de la Seconde guerre mondiale relève d'un discours

¹ Présidents francophones de l'AISP : Jacques Chapsal, Jacques Freymond, Jean Laponce, Jean Leca ; Secrétaires généraux francophones : François Goguel, Jean Meynaud, John Goormaghtigh, Serge Hurtig, André Philippart, Guy Lachapelle.

² *Ibid.*

³ Même si l'après Seconde guerre mondiale annonce bien un repli progressif de l'influence française dans les organismes internationaux en général. Voir par exemple Birebent C., *Les mouvements de soutien à la Société des nations*, *op. cit.*, 2007, p. 332-340 .

⁴ Contributeurs français à *La science politique contemporaine*, *op. cit.*, 1950 : Pierre Renouvin, Raymond Aron, Maurice Duverger, François Goguel, Charles Eisenmann, André Mathiot, Jean Rivero, Lazare Kopelmanas, ainsi que Jacques Lambert et Charles Rousseau pour des contributions non publiées dans le recueil final. Pour *L'enseignement des sciences sociales*, chaque pays bénéficie d'une publication à part : *L'enseignement des sciences sociales en France*, *op. cit.*, 1953. Les chapitres sur les relations internationales de chaque rapport national, rédigé par Jean-Jacques Chevallier pour le cas français, serviront de base au « rapport Manning » de 1954.

réducteur et altérateur de la réalité. Nous avons mis en lumière, ou plutôt sorti de l'ombre, une multitude d'acteurs et d'institutions que l'on peut légitimement qualifier d'« internationalistes » avant l'heure. Notre objectif fut de replacer à sa juste valeur cette abondance d'éléments accréditant l'existence de l'étude académique de l'international et de l'étranger avant 1945.

La suite de l'histoire des RIF, de 1945 à nos jours, occupera de nouveau trois chapitres. Initialement, notre enquête sociohistorique portait l'ambition de démontrer que les conventions actuellement partagées sur l'histoire des RIF, « trop longtemps enferrées dans le droit et l'histoire », « parents pauvres et derniers rejets de la science politique française », étaient *a minima* excessives, mais exprimaient même une vision faussée de la réalité, laquelle, en résumé, indiquait une étude de l'international liée à la science politique dès la naissance de cette dernière, et par un lien fort qui ne fut en aucun cas résiduel. Avec les chapitres suivants, nous allons faire évoluer notre problématique puisque nous parvenons à l'histoire « récente » des RIF.

Ces conventions partagées, erronées ou excessives, servent d'argument à des constats actuels avérés (*cf* notre premier chapitre) : les RIF souffrent actuellement d'un déficit conséquent d'institutionnalisation interne et de visibilité extérieure. Si l'argument qui consiste à naturaliser cet état de fait au regard du passé nous est apparu fortement fragilisé, quel(s) autre(s) argument(s) peu(ven)t être invoqué(s) ? Puisque la situation actuelle ne résulte pas logiquement de l'ensemble de son passé, à quel moment le scénario français favorable aux études de l'international s'est-il mué en scénario défavorable ? Pourquoi en France, puisque l'étude de l'international s'est longtemps posée comme un vecteur de développement et de renforcement des sciences sociales et politiques, les « RI » semblent finalement avoir été laissées sur le bord de la route de la science ? C'est guidés par cet ordre de questionnement que nous allons à présent étudier l'histoire de l'étude de l'international en France après 1945.

Chapitre 5 La VIe section et le CEPE après 1945 : destins croisés autour de Jacques Vernant

A partir de 1945, les enseignements et les recherches en relations internationales fleurissent ou persistent en plusieurs endroits. L'historiographie établie dispose que la FNSP et l'IEP de Paris en furent les principales institutions d'accueil. Cela est exact. Cependant, la croyance commune s'entend désormais ainsi : en dehors de ces institutions héritières de l'ELSP, voire de l'émergence de l'histoire des relations internationales à la Sorbonne, aucune autre entreprise n'a investi l'international à un degré notable ; et encore, les activités de la FNSP et de la Sorbonne étaient liées par les personnes de Pierre Renouvin et de Jean-Baptiste Duroselle, de sorte que l'on peut finalement ne voir qu'un seul et même mouvement dans l'avancée de l'étude académique de l'international post Deuxième guerre mondiale en France.

Perçue de cette manière, l'histoire des RIF se trouve amputée. Après la Libération, alors que l'international poursuit effectivement son développement dans les entités prenant le relais de l'ELSP, notre objet accompagne au même moment le lancement d'une autre institution d'enseignement dérogatoire à l'organisation universitaire : la Sixième section de l'Ecole pratique des hautes études, créée en 1947.

Au titre de « filière internationale », la mémoire collective lie de manière exclusive l'histoire de la Sixième section à celle du programme d'aires culturelles de Fernand Braudel. Une autre « filière » d'étude de l'international a en réalité pris place dans l'organisation de la VIe section, qui précède celle du programme braudélien et qui s'est poursuivie durant plusieurs décennies : la sociologie des relations internationales. Cette entreprise revêt une importance d'autant plus notable qu'elle fut étroitement liée à celle du CEPE. Sixième section et CEPE furent liés par le destin d'un homme, universitaire encore plus méconnu que les mouvements institutionnels qu'il porta en les combinant : Jacques Vernant.

A notre connaissance, seules deux mentions, contemporaines de l'époque, existent dans la littérature de cet enseignement de relations internationales. En 1950, Jacques Chapsal nous informe qu'il existe à l'EPHE « a chair of International Relations »¹. Chapsal ne fournit aucune information supplémentaire alors qu'un tel intitulé de chaire est tout de même une première en France ; pas même le nom du titulaire, qui est pourtant Pierre Renouvin. A l'heure où écrit

¹ Chapsal J., « The teaching of International Relations in France », *op. cit.*, 1951, p. 92.

Chapsal, cette chaire est toutefois en passe de disparaître : elle n'aura duré que trois années, de 1948 à 1951.

En 1953, Jean-Jacques Chevallier nous indique que la Sixième section « comprend une chaire de relations et documentation internationales, ainsi qu'une chaire d'économie internationale. Depuis 1949, l'enseignement de la première a porté sur "l'influence des intérêts économiques dans la politique internationale au XXe siècle" ; "le rôle des intérêts économiques dans la politique extérieure anglaise au XXe siècle" ; "Les formes contemporaines de l'organisation internationale" »¹. Si J.-J. Chevallier était plus son information, il commet une erreur : la dernière thématique listée appartient à un autre séminaire que celui de P. Renouvin, bien que relevant de sa direction d'études². Cet autre enseignement est assuré par Jacques Vernant, qui accompagne celui de Renouvin depuis le lancement de la Sixième section. Cette méprise nous indique que, déjà à l'époque, l'étude des relations internationales à l'EPHE ne semble pas bénéficier d'une forte considération.

Dans le même temps, dans leurs états des lieux respectifs, Chevallier comme Chapsal présentent le CEPE en termes favorables ; sans nommer Vernant³. Celui-ci se retrouve à la tête de deux activités indiquées par les auteurs, et pourtant, déjà, son nom n'apparaît pas. Finalement, c'est l'historiographie des RIF qui ne le retiendra pas, et le CEPE avec lui : « Je n'ai, pour ma part, relevé qu'une imprécision : l'Institut français des relations internationales (IFRI) n'est pas né du Centre d'analyse et de prévision (CAP) du ministère des Affaires étrangères, même si son fondateur avait été auparavant directeur du CAP. L'IFRI est né d'une transformation de l'ancien Centre d'études de politique étrangère créé par Sébastien Charléty en 1935, longtemps dirigé par le regretté Jacques Vernant, injustement oublié aujourd'hui »⁴.

¹ Chevallier J.-J., « L'enseignement des relations internationales », *op. cit.*, 1953, p. 130.

² Le thème annuel du séminaire de Renouvin a évolué comme suit : « Etudes sur les crises et les rapports internationaux » (1948-1949), « Etudes sur l'influence des intérêts économiques dans la politique internationale au XXe siècle » (1949-1950), « Le rôle des intérêts économiques dans l'orientation de la politique extérieure anglaise au XXe siècle » (1950-1951).

³ Pour rappel : « Créé afin de donner une impulsion et un centre, précisément, à l'étude scientifique des problèmes internationaux, le CEPE, organisme de recherche, remplit un rôle nécessaire et complémentaire en matière de relations internationales ». (Chevallier, p. 131-132) ; « [CEPE et *Politique étrangère*] have made contributions of unquestionable value to the study of international relations, which has consequently attained in France a really central position and a role of first importance » (Chapsal, p. 92).

⁴ Colin Jean-Pierre, « Sur Serge, *Relations internationales* », *Politique étrangère*, Vol. 71, No 2, 2006, p. 439.

Afin d'introduire cette page ignorée de l'histoire des RIF, il convient de présenter la naissance de la Sixième section de l'École pratique des hautes études, nouvel acteur de l'enseignement supérieur français au lendemain de la Seconde guerre mondiale¹. Notamment par l'intermédiaire de Pierre Auger, un accord est trouvé avec la Fondation Rockefeller pour financer, dans le cadre de son aide au développement des sciences sociales en France, la création d'une nouvelle institution plutôt que l'aménagement des structures déjà en place. L'objectif est de fournir une plus grande autonomie institutionnelle aux disciplines de sciences sociales encore en quête de reconnaissance. Toujours par l'entremise de P. Auger, la Fondation Rockefeller prend pour interlocuteurs les historiens qui ont lancé la revue des *Annales*, un projet qui était lui aussi marqué du sceau des sciences sociales ; ce sont donc eux, Lucien Febvre, Fernand Braudel et Charles Morazé en tête, qui vont prendre la direction de la Sixième section, dont la réussite progressive fut d'une importance capitale pour les sciences sociales en France, après celle de l'ELSP.

Section 5.1 L'enseignement novateur de la chaire de sociologie des relations internationales

Le lancement de l'enseignement des relations internationales à la VIe section : 1947-1956

Lorsque la VIe section démarre sa première année complète de scolarité (1948-1949), Pierre Renouvin accepte de faire partie de l'équipe de direction des séminaires ; il est alors assisté par le jeune agrégé de philosophie qu'est Jacques Vernant². Celui-ci débute à cet instant l'une des toutes premières carrières d'internationaliste en France.

¹ Entre autres sources sur la naissance et l'histoire de la Sixième section de l'EPHE, future EHESS : Mazon B., *De la genèse de la VIe section de l'École pratique des hautes études à la fondation de la Maison des sciences de l'homme*, op. cit., 1985 ; Revel Jacques, Wachtel Nathan, (eds), *Une école pour les sciences sociales. De la VIe Section à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales*, Paris, Editions EHESS, 1996 ; Tournès L., *Les fondations philanthropiques américaines en France*, op. cit., 2011.

² Il faut distinguer Jacques Vernant du spécialiste de la Grèce antique qui n'est autre que son frère, Jean-Pierre Vernant (1914-2007).

Obtenant d'abord une licence de droit, Jacques Vernant (1912-1985) poursuit par des études de philosophie et sort en tête, à égalité avec Paul Ricœur, de l'agrégation de philosophie en 1935¹. De 1936 à 1939, il est admis comme pensionnaire de la Fondation Thiers², période pendant laquelle il suit en particulier les cours de Marcel Mauss à l'EPHE et entreprend des travaux de sociologie religieuse et d'ethnologie. Durant la Deuxième guerre mondiale, il exerce comme professeur de lycée et tient un rôle important dans les rangs de la résistance. Après la guerre³, il entre au CNRS mais n'y exercera pas de fait puisqu'il sera constamment mis en disponibilité afin de mener d'autres activités. J. Vernant a en effet consacré sa carrière à deux autres institutions : la VIe section, où il enseignera et dirigera des recherches pendant trente-cinq ans, et le Centre d'études de politique étrangère qu'il dirigera pendant trente-trois ans⁴.

Le CEPE et la VIe section furent donc longtemps liés par l'entremise de Vernant, mais pas seulement. De nombreux universitaires ont œuvré à cette connexion (comme Jean Gottmann, Alain Joxe, etc.), en particulier Gabriel Le Bras (1891-1970), professeur à la Faculté

¹ Deux années plus tard, en 1937, son frère est à son tour reçu premier à l'agrégation de philosophie, chose unique dans l'histoire de l'agrégation.

² « La Fondation Thiers accueillait, au début de leur carrière universitaire, les étudiants de France parmi les plus brillants : c'était la première ébauche du CNRS » (<http://www.fondation-thiers.org/>). A cette époque, les quelques boursiers de la Fondation ont une chance unique (parmi d'autres, André Tibal en bénéficia lui aussi - promotion 1907) car hormis l'Institut de France dont les activités n'incluent pas d'enseignement, et les écoles françaises à l'étranger qui financent des recherches dans les domaines archéologique et philologique à coups de « trésors d'ingéniosité [...], seul le mécénat assure des possibilités de recherche hors de l'enseignement et des archives. La bourse de voyages Albert Kahn "Autour du monde", les postes de secrétaire du Centre de documentation sociale de l'ENS, toujours financé par A. Kahn, les bourses des fondations Rockefeller, Carnegie ou Lavisso ou bien encore la Fondation Thiers sont les rares occasions que le jeune universitaire se voit offrir pour échapper à l'enseignement secondaire ou supérieur » (Dumoulin O., « Les sciences humaines et la préhistoire du CNRS », *op. cit.*, 1985, p. 356).

³ Au sortir de la guerre, il est détaché par le Ministère de l'Education nationale au sein duquel il ne reviendra jamais exercer. Il est d'abord nommé chef de cabinet de Raymond Aubrac au Commissariat régional de la République à Marseille puis détaché à la Direction générale des relations culturelles du Ministère des affaires étrangères.

⁴ « Louis Joxe et Etienne Denney l'appellent au secrétariat général du Centre d'études de politique étrangère. Il s'agit non seulement de rendre à la diplomatie française un instrument d'étude et de réflexion sur les relations internationales, mais encore d'assurer un essor nouveau à une discipline dans laquelle Anglais et Américains nous avaient, depuis longtemps, devancés par l'importance de leurs moyens d'études. L'ampleur même de la tâche assignée fait voir la confiance manifestée » (Hamon Léo, « Adieu à Jacques Vernant », *Le Monde diplomatique*, Avril 1985).

de Droit de Paris et membre du CNRS. Proche de Vernant (il fut son parrain au CNRS), G. Le Bras a lui aussi occupé une position stratégique entre les deux établissements. Longtemps aux responsabilités au CEPE (vice-président), c'est lui qui « suggéra alors et obtint que le Centre s'associe localement à la VIe section de l'Ecole pratique des Hautes études dont il fut l'un des fondateurs »¹. Et cette association fut pour ainsi dire très concrète : la VIe section a été durant toute son existence hébergée dans les locaux du CEPE². C'est sa transformation statutaire en « Ecole des hautes études en sciences sociales » (1975) qui a signifié pour elle la possession de ses propres locaux. Le « centre institutionnel historique » de l'EHESS fut situé de 1948 à 1975 au 54 rue de Varenne, Paris VIIe, siège du CEPE.

La Section des sciences économiques et sociales de l'EPHE est fondée en novembre 1947, mais à ses débuts c'« était avant tout une affiche »³. Dérogatoire à l'organisation facultaire de l'Université, « l'EPHE est une structure de recherche, d'enseignement à la recherche et d'enseignement par la recherche »⁴.

C'est avec la rentrée 1948-1949 qu'elle débute réellement son activité. Une quinzaine de directeurs d'études sont assistés dans leur domaine de spécialité par un ou des chargés de conférence (d'une quinzaine également), l'ensemble des effectifs ayant été recruté en toute liberté puisqu'aucun titre universitaire ou même professionnel n'est formellement exigé. Les

¹ Vernant Jacques, « Gabriel Le Bras », *Politique étrangère*, 1970, Vol. 35, No 2, pp. 157-158.

² L'hébergement de « l'ensemble des services administratifs et de la majeure partie des salles d'enseignement » ne fut toutefois pas effectué à titre gracieux mais à la manière d'une sous-location (voir des correspondances entre Vernant et Braudel puis entre Vernant et Le Goff ; Boîte No 3, Fonds des archives de l'EHESS, *op. cit.*). Le propriétaire du 54 rue de Varenne, l'association religieuse de la Sainte-Enfance, mena d'ailleurs la vie dure à Vernant et aux présidents successifs de la VIe section (voir en particulier des correspondances de l'année 1970). Le CEPE quittera également les lieux en 1976 pour emménager 6 rue Ferrus, Paris XIVe.

³ Mazon Brigitte, « D'un déménagement l'autre », *Lettre de l'EHESS*, No 33, juin 2010. Cette affiche jouait le double emploi de présentation des cours proposés et d'instrument de publicité. Pour le public, en particulier étudiant, consulter cette affiche était pratiquement le seul moyen de prendre connaissance de l'existence de la VIe section. En cette fin 1947, celle-ci ne bénéficie du reste que d'une institutionnalisation de principe (pas de locaux, pas d'organisation administrative, pas même de cursus et de scolarité clairement définis), et les cours ne démarrent qu'en mars 1948.

⁴ Revel J., « Ecole des hautes études en sciences sociales », *op. cit.*

cours proposés sont présentés sur l’Affiche selon une répartition quadripartite¹ : « Histoire et Méthodes », « Les sociétés humaines », « Activités économiques », « Civilisation et civilisations ». L’agencement renvoie donc principalement à une catégorisation disciplinaire : les enseignements d’essence historique, sociologique, économique, et ceux d’études de civilisations.

Quelle place est dévolue aux enseignements abordant le domaine de l’international proprement dit ? Lors de l’année tronquée de 1948, seuls deux séminaires nous intéressent. Il s’agit d’un enseignement économique sur les « Echanges internationaux » (comme celui de Siegfried du temps de l’ELSP) dispensé par l’économiste Jean Weiller et d’un enseignement sociologique consacré à « La guerre » dispensé par Roger Caillois qui ne durera qu’un an. L’enseignement de Weiller deviendra par contre un séminaire régulier, rebaptisé « Economie internationale »². Lors de la première année scolaire, en 1948-1949, deux enseignements supplémentaires d’ordre international font leur apparition. Au sein des enseignements historiques, Pierre Renouvin a la charge d’une direction d’études intitulée « Relations et Documentation internationales ». Alors qu’il enseigne à la Sorbonne depuis 1922 et à l’ELSP depuis 1938, Renouvin s’associe donc aux premiers pas de la VIe section. L’expérience ne durera cependant pas puisque Renouvin n’y reste que trois ans³. Le thème annuel de son séminaire évolue comme suit : « Etudes sur les crises et les rapports internationaux » (1948-1949), « Etudes sur l’influence des intérêts économiques dans la politique internationale au XXe siècle » (1949-1950), « Le rôle des intérêts économiques dans l’orientation de la politique extérieure anglaise au XXe siècle » (1950-1951). L’intitulé de la direction d’études de Renouvin dénote nettement d’avec les autres directions d’études en histoire : « Histoire

¹ Notons que les « études de civilisation » annoncent le programme d’aires culturelles, une donnée qui n’apparaît pas dans l’historiographie de l’Ecole. Cette dernière dispose une organisation originellement tripartite des enseignement (histoire, sociologie, économie) qui fut modifiée au milieu des années 1950 par le programme braudélien des aires culturelles. Les « études de civilisation » sont pourtant présentes au premier jour, bien qu’à un niveau de développement et de prépondérance bien moindre que sous le mandat de F. Braudel.

² Les séminaires portent sur des thèmes tels que « Les problèmes d’organisation des échanges internationaux », ou « Les doctrines et politiques économiques des grandes puissances au XXe siècle ».

³ La brièveté du passage de Renouvin à la VIe section est telle qu’il a disparu de la mémoire collective de l’EHESS. Si Ludovic Tournès le mentionne (*Les fondations philanthropiques américaines en France, op. cit.*, 2011, p. 324), ce n’est pas le cas de Jacques Revel (Revel J., « Ecole des hautes études en sciences sociales », *op. cit.*).

sociale » (Febvre), « Histoire économique » (Morazé), « Histoire géographique » (Braudel), « Histoire statistique » (Labrousse). Le titre « Relations et documentation internationales » ne contient pas le terme « histoire » et les deux termes qui y sont couplés n'ont pas la même fonction : « relations » représente un objet de recherche, « documentation » représente une action de recherche. La signification de cette particularité est bivalente. D'un côté, l'absence du terme « histoire » et la présence de « documentation » incite à penser que l'histoire des relations internationales est un secteur académique plus en friche que les autres secteurs, et qu'il faut avant tout apprendre *comment et où se documenter* sur les relations internationales¹. Dans le même temps, en faisant fi de l'ajout « documentation », on se retrouve en présence d'un séminaire de « Relations internationales », alors premier du nom en France sous un intitulé aussi épuré, montrant là une rubrique plus autonome disciplinairement que celles des autres directions d'étude d'histoire. Nous avons d'ailleurs vu que cet enseignement a été qualifié par J. Chapsal de *chair of International relations*. Dans tous les cas, le séminaire de Renouvin est rattaché à l'axe Histoire et, du point de vue du programme de l'Ecole, les axes Histoire (Renouvin) et Economie (Weiller) accueillent désormais les relations internationales, contrairement à l'axe Sociologie.

« L'international » occupe donc une place limitée. Ce qui ne l'empêche pas de se voir dédier un centre de recherche. A son lancement, la VIe section « n'est pas organisée en départements disciplinaires [...], l'unité en est le centre ou le laboratoire de recherche constitué autour d'un programme laissant une large part aux enquêtes collectives »². Or parmi les cinq centres de recherche qui sont mis sur pied en 1948, l'un d'eux se consacre à la politique étrangère : « Recherches historiques », « Coordination des études économiques », « Etudes des civilisations », « Etudes sociologiques », « Politique étrangère »³. En somme, chacun des organes correspond à un des quatre grands axes d'agencement des cours, hormis l'international qui est donc la seule rubrique « secondaire » à se voir octroyer un centre de recherche ; cela est d'autant plus étonnant que les deux cours de Renouvin et de Weiller relèvent déjà

¹ Il faut entendre ici « histoire des relations internationales » au sens neutre d'une histoire de l'international, non au sens de la HRI spécifiquement conceptualisée par Renouvin.

² *Ibid.*

³ Voir par exemple le site électronique des archives de l'EHESS, à l'onglet « L'EHESS en quelques dates ». Les Centres de recherche de la Sixième section sont véritablement créés l'année suivante pour le Centre de recherches historiques (installé dans les locaux du CEPE) et le Centre d'études économiques (installé dans les locaux de la FNSP), ou l'année précédente pour le Centre d'études sociologiques qui fut fondé par le CNRS avant d'être en parallèle rattaché à la Sixième section.

respectivement, en principe, des centres d'histoire et d'économie. A notre connaissance, il semble toutefois que ce centre de « Politique étrangère » n'ait pas existé de fait. A vrai dire, nous savons que c'est un autre centre qui a fait office d'organe de recherche de la VI^e section sur le terrain de l'international : le CEPE.

Déjà en poste au Secrétariat du CEPE, Vernant intègre l'équipe pédagogique de la VI^e section dès la première année de scolarité. Chargé de conférences, il assure un séminaire de « Documentation contemporaine » rangé dans la rubrique « Méthodes » (associée à l'axe Histoire)¹. Vernant a donc, comme Renouvin, pour mission d'instruire sur des techniques et des supports de documentation mais, contrairement à Renouvin, le domaine visé est expressément et donc exclusivement contemporain. En fait, nous allons le voir, l'enseignement de Vernant vient en complément de celui de Renouvin. L'étude du « contemporain » renvoie directement, comme un raccourci, à l'étude du *monde* contemporain, c'est-à-dire aux rapports internationaux. De surcroît, est ajouté sur l'Affiche, entre parenthèses, que l'enseignement de Vernant est un « essai d'interprétation sociologique ». Vernant a donc en charge un enseignement d'essence sociologique. Dès lors, semble-t-il, Vernant assure l'enseignement « sociologique » de l'international qui complète ceux historique et économique de Renouvin et de Weiller. Vernant devient en 1948 le premier universitaire français à proposer une approche sociologique dans l'étude de l'international.

En 1949-1950, le cours de Vernant est rattaché à la direction d'études de Renouvin, sous l'intitulé « Explication de textes et direction de travaux (au CEPE) ». Cela fait de Vernant un des tous premiers collaborateurs pédagogiques de Renouvin².

Lors de l'année 1950-1951, la dernière pour Renouvin, la rubrique « Relations et documentation internationales » gagne en consistance avec le renfort d'un troisième enseignant. Eric Weil assure comme chargé de conférences un cours sur « La pensée politique en Allemagne pendant la première moitié du XIX^e siècle »³. Renouvin propose un cours sur « Le

¹ Aux côtés de séminaires de « Méthode comptable » (Jean Fourastié), de « Méthode bibliographique » (Jules Conan), de « Méthode d'enquête » (Charles Bettelheim) et de « Méthode cartographique » (Jacques Bertin).

² En comparaison, J. B. Duroselle a été nommé Assistant d'histoire contemporaine à la Sorbonne au sortir de la Seconde guerre mondiale, jusqu'en 1949 et son départ pour la Faculté de Lille. Par ailleurs, Vernant et Renouvin se côtoient également au CEPE puisque le second siège à son Conseil d'administration.

³ Eric Weil possède une formation philosophique et, contrairement à Vernant, reste un philosophe à part entière durant sa carrière universitaire. Sa présence au sein de la rubrique « Relations et documentation internationale » ne tient peut-être qu'à son objet d'étude « étranger » qu'est l'Allemagne.

rôle des intérêts économiques dans l'orientation de la politique extérieure anglaise au XXe siècle ». Au final, il a adopté chaque année un focal de plus en plus étroit, passant des rapports internationaux *en général*, à *l'influence du facteur économique* dans la politique internationale en général, enfin à l'influence du facteur économique dans la politique internationale *d'un pays en particulier*, le Royaume-Uni. Quant à Vernant, après avoir encadré un séminaire de méthode documentaire puis des « travaux dirigés », il obtient un véritable enseignement, qu'il consacre aux « Formes contemporaines de l'organisation internationale », sans doute le premier du genre en France (le cours d'« Institutions internationales » est introduit à la Faculté de Droit en 1954).

Pour l'année 1951-1952, le départ de Renouvin a entraîné la fin de la rubrique « Relations et documentation internationales » et la fin du rattachement de l'international à l'axe Histoire. Weil et Vernant sont toujours présents comme chargés de conférences mais leur participation relève désormais de l'axe Sociologie sous la mention inédite « Sociologie politique »¹. Weil maintient son cours de l'année précédente tandis que Vernant assure un séminaire baptisé « L'assistance technique et ses problèmes. Etude sociologique du problème des réfugiés de l'après-guerre »². L'année d'après, Weil dispense deux enseignements, celui sur la pensée allemande et un nouveau sur « La "politique" d'Aristote »³. Le cours de Vernant traite de « Population, développement économique et évolution politique ». Cette année-là, la « Sociologie politique » occupe une place conséquente puisqu'elle devient une des six sociologies particulières, sur les douze proposées, à être représentée par plus d'un cours, une des trois à être représentée par plus d'un professeur, et une des deux seules à être représentée par plus de deux cours (avec la sociologie juridique qui renferme six cours distincts)⁴. A la rentrée 1953, le cours de Vernant devient « Les relations internationales contemporaines »,

¹ Auparavant étiqueté « Les sociétés humaines », l'axe des enseignements de nature sociologique se nomme à présent « Sociologies », qui rassemble un cours de « Sociologie générale » et des cours abordant chacun une « sociologie particulière ». Notons que la « Sociologie politique » n'est constituée que des séminaires de Vernant et de Weil.

² Cette thématique est tirée de l'enquête du même nom dirigée par Vernant pour le compte du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), qui obtint dans la foulée le prix Nobel de la Paix (nous y reviendrons).

³ Ce nouveau cours sur la philosophie politique d'Aristote confirme que Weil n'est pas un internationaliste, mais justifie son rattachement à la sociologie politique, seule mention « politique » à la VIe section. Par la suite, les cours de Weil seront maintenus sans qu'évolue la thématique annuelle.

⁴ Il existe au total vingt-quatre cours au sein de l'axe « Sociologies », assurés par dix-huit professeurs (Boîte No 2, Fonds des archives de l'EHESS, *op. cit.*).

sous-titré (sur l’Affiche même) par deux sous-parties : 1/ Faits démographiques ; 2/ Intérêts nationaux et positions idéologiques. Cela marque donc le retour de la terminologie « relations internationales », le retour de l’adjectif temporel « contemporain », et l’insertion explicite d’une notion typique de la discipline des RI, « l’intérêt national ». En 1954-1955, le séminaire porte sur « Les fondements objectifs de la politique extérieure ». Un an plus tard, il s’intitule cette fois « Les relations internationales contemporaines : communautés, associations et alliances ». En 1956-1957, Vernant focalise sur l’Europe en étudiant « La politique européenne depuis 1945 : recherches d’histoire et de sociologie politique ».

La Sociologie des relations internationales à l’EHESS : 1957-1982

L’année 1956-1957 clôt une première phase. Alors que l’année d’avant, la VI^e section vient de modifier en profondeur son offre pédagogique en inaugurant son programme d’aires culturelles, le statut de Vernant évolue lui aussi : il est élu à une direction d’études, et va désormais être titulaire d’une chaire de « sociologie des relations internationales », la première du genre dans l’histoire de l’enseignement universitaire français¹. Le milieu des années 1950 marque donc pour la Sixième section, et pour l’ensemble de l’étude académique de l’international en France, une évolution fondatrice quand on sait la popularité qu’obtiendra en France ce label « sociologie des relations internationales ».

A la rentrée 1957, six ans après la disparition de la chaire internationaliste d’essence historique de Renouvin, Vernant se voit octroyer une chaire internationaliste d’essence sociologique². Le retour de l’expression « relations internationales » se fait sous la dépendance

¹ Concrètement, on ne le retrouve pas explicitement dans l’intitulé : en 1957-1958, Vernant prend place dans une direction d’études de « Sociologie politique ». Mais cela provient d’une sorte d’arbitraire administratif aléatoire. Au cours des années suivantes, plusieurs dénominations se succéderont : « Sociologie politique » (1957-1958 à 1967-1968 puis en 1970-1971), « Sociologie politique et relations internationales » (1968-1969 à 1969-1970, puis 1974-1975 à 1981-1982), « Sociologie des relations internationales » (1972-1973 à 1973-1974), « Politique et relations internationales » (1971-1972). Les appellations disciplinaires changent aussi selon que l’on vise le « diplôme de l’Ecole » (les quatre premières années), le « diplôme d’études approfondies » de cinquième année ou les années de doctorat (Boîte No 3, Fonds des archives de l’EHESS, *op. cit.*).

² Cela est rappelé par le britannique Basil Davidson dans sa préface au recueil posthume d’articles de Vernant : « La chaire de Jacques Vernant à l’Ecole des hautes études en sciences sociales, où il enseigna de 1957 jusqu’à sa mort en 1985, était à bon droit nommée chaire de “sociologie des relations internationales” » (in Vernant Jacques, Finkelstein Janet (éd.), *Les relations internationales à l’âge nucléaire : logique, histoire, politique*, Paris,

du terme « sociologie », contrairement au séminaire de Renouvin qui se voulait directement de « Relations internationales » et qui n'a pas duré. Autrement dit, on peut considérer qu'avec la chaire de Vernant, une nouvelle porte s'est ouverte pour l'étude des relations internationales, mais qu'une autre s'est fermée dans le même temps, avec la subordination de cette étude à la sociologie.

L'enseignement de Vernant va parfaitement appliquer les objectifs des fondateurs de la VIe section : tenir une direction d'études et non un enseignement magistral, investir le « contemporain », et prendre appui sur les sciences sociales¹.

Premièrement, la tenue d'un séminaire de recherche évolutif² : Vernant en modifie le thème chaque année ou presque, en fonction de ses propres recherches, et il ressort des résumés

La Découverte, 1987, p. 9). Selon Léo Hamon, « l'enseignement de sociologie des relations internationales [que Vernant] donne, ses séminaires, ne seront pas interrompus par son admission à la retraite en 1981 » (« Adieu à Jacques Vernant », *op. cit.*).

¹ Grâce à l'« Annuaire de l'EHESS » mis en place par Fernand Braudel, nous disposons d'une archive remarquable qui permet d'accéder, à partir de l'année 1955-1956, au résumé de l'ensemble des séminaires annuels.

² Voici l'intégralité des thématiques de l'année 1957-1958 à l'année 1981-1982 : Les relations internationales de l'Europe avec l'Afrique et l'Asie depuis 1945 ; Politique militaire et politique extérieure au XXe siècle ; Tradition et innovation dans le comportement international des Etats contemporains ; L'économie et la politique dans les relations internationales ; La société internationale à l'âge nucléaire ; Les unités plurinationales dans le monde contemporain ; Problèmes nouveaux et formes nouvelles de l'organisation de la société internationale contemporaine ; Réalités nationales et cohésion idéologique dans la diplomatie contemporaine ; Les relations internationales dans les pays non industrialisés ; Facteurs d'unité, de diversité et d'antagonisme dans la société internationale contemporaine ; Données et évolution de la politique européenne depuis 1945 ; Recherches de sociologie politique européenne - Essai de prospective sur les relations internationales en Europe ; Variables et constantes dans les relations internationales ; Les facteurs de la décision politique - Etudes de crises ; Formes et significations des nationalismes contemporains - Economie mondiale et souverainetés nationales ; Les relations internationales depuis 1945 - Essai d'interprétation théorique ; L'influence des facteurs internes et externes sur la politique étrangère ; Les rapports entre les pays producteurs de matières premières et les pays consommateurs dans le système international ; Caractéristiques du système international et des sous-systèmes régionaux depuis 1945 ; Système global, évolutions locales et régionales ; Relations globales et évolutions régionales - Les problèmes de la Méditerranée et du Moyen-Orient (durant deux années scolaires consécutives) ; Les rapports entre les religions et les évolutions socio-politiques dans les pays musulmans du bassin méditerranéen (durant deux années scolaires consécutives). Certains intitulés ne figurent pas dans l'*Annuaire* de l'EHESS et proviennent alors de brouillons des résumés rédigés pour l'*Annuaire* (Boîte No 3, Fonds des archives de l'EHESS, *op. cit.*).

déposés dans l'*Annuaire* que le contenu hebdomadaire du cours se dessine souvent au fur et à mesure des séances.

Deuxièmement, Vernant considère ses objets d'étude dans leur réalité *contemporaine*. Cela est, la plupart du temps, directement mentionné dans l'intitulé annuel du séminaire mais dans le cas contraire, cela apparaît expressément dans chaque résumé (déposé dans l'*Annuaire*). Aucune référence temporelle ne renvoie au-delà du XXe siècle. Nous trouvons principalement l'adjectif « contemporain » ou la formule « depuis 1945 » mais également « depuis la Seconde guerre mondiale », « l'après-guerre », « au XXe siècle », « à l'âge nucléaire », « période de la guerre froide ». Vernant se positionne même souvent dans un passé tout récent. Dès l'année 1956-1957, il analyse la politique extérieure de la France « depuis 1945 ». En 1968-1969, il fait référence au « tournant de 1959-1962 » ; en 1972-1973, il fait référence à une « période de transition à partir de 1959-1960 » ; en 1974-1975, il évalue les « modifications intervenues dans le système international depuis 1970 »¹. Si l'on peut considérer par là que ses cours conservent une texture historique, on doit les replacer dans le contexte de l'époque : de tels repères chronologiques, qui nous sont désormais familiers, n'existent dans aucun autre enseignement « internationaliste » de manière aussi systématique.

Troisièmement, Vernant se place sur le terrain à défricher des sciences sociales, quant aux objets étudiés et quant aux démarches mises en œuvre. Quant à la nature des objets *étudiés*, Vernant s'éloigne de ceux que l'on dit « traditionnels » (politiques, diplomatiques et militaires) pour s'intéresser à ceux de nature économique ou culturelle (en particulier religieuse)². Quant

¹ Vernant va jusqu'à convoquer le temps présent : en 1955-1956, il étudie « les diverses formes par lesquelles s'instituent *actuellement* entre Etats des relations de caractère durable » ; en 1972-1973, il jauge « l'atmosphère internationale en 1972 » ; en 1980-1981, il analyse « les rapports israélo-arabes, en particulier depuis la fin de 1977 ». Hormis pour l'année 1972-1973 dont la citation provient des archives personnelles de Jacques Vernant à l'EHESS (Boîte No 2, Fonds des archives de l'EHESS, *op. cit.*) , voir les résumés disponibles dans l'*Annuaire*.

² Nous trouvons les propos ou intitulés suivants : « L'analyse ne s'est pas limitée aux aspects juridiques, [elle s'est étendue] aux aspects économiques de ces relations » (1955-1956) ; « La politique extérieure française depuis 1947 témoigne d'une remarquable continuité. Les raisons [sont] sans doute d'ordre politique [...] mais aussi d'ordre « géopolitique », économique et sociologique (1956-1957) ; « L'évolution des relations politiques, économiques et culturelles entre l'Europe de l'ouest et les continents africains et asiatiques » (1957-1958) ; « Dégager l'évolution des relations d'interdépendance économique » (1957-1958) ; « Manifester l'importance respective des facteurs économiques et des facteurs proprement politiques dans les relations internationales » (1960-1961) ; « Les relations du politique et du religieux » - en abordant spécifiquement les « pays d'Islam » (1978-1979).

à la nature des objets à *construire*, Vernant se départit de conclusions essentiellement chronologiques et descriptives. Il ambitionne de discerner des *facteurs*, des *variables* et des *constantes*, des *causes*, un vocabulaire inédit en France pour un enseignement internationaliste¹. Concernant les démarches de recherche, Vernant se tourne volontiers vers la comparaison, telle celle des « systèmes internationaux qui ont prévalu depuis la révolution industrielle » (1976-1977), ou des « crises internationales et internes » (1970-1971). Il tente aussi de façonner des *typologies*, qu'elles portent sur « les types de nationalisme » (1971-1972), sur les types de « faits internationaux » (1967-1968), sur les types de « groupes pluri-nationaux » (1962-1963), mais encore sur « les diverses formes par lesquelles s'instituent actuellement entre Etats des relations de caractère durable » où Vernant distingue « la communauté, l'association (elle-même pouvant être de type « lâche » comme le *Commonwealth*, ou de type « rigide » comme l'Union française) et l'alliance » (1955-1956). Vernant se situe bien le terrain des sciences sociales, sur le terrain d'une analyse de la société (interne ou internationale) qui doit bénéficier d'une rigueur d'inspiration scientifique. Il franchit un autre pas dans cette voie en revendiquant le caractère *théorique* d'une large part de ses travaux de séminaire, parfois directement dans le sous-titre de l'intitulé annuel, comme lors de l'année 1972-1973 où Vernant envisage un « essai d'interprétation théorique ». L'adjectif « théorique » est régulièrement employé et Vernant fait même référence au principe d'une théorie des relations internationales². Au-delà, c'est l'emploi d'un vocabulaire propre aux sciences sociales et/ou propre à la théorisation qui confirme le type de réflexion envisagé³.

¹ Vernant cherche à déterminer « les facteurs économiques et politiques » qui participent de l'évolution des relations internationales (1960-1961), « les facteurs de la décision politique » au niveau international (1970-1971), « les facteurs internes et externes » qui décident des comportements des acteurs internationaux (1973-1974), « les variables et les constantes » à l'œuvre dans les « rapports interétatiques » (1969-1970) ou dans « le système international » (1976-1977), « les causes » de la baisse d'importance de l'Europe et de la Méditerranée dans les déterminants de l'action extérieure française (1956-1957).

² En 1962-1963, Vernant propose « une définition des relations internationales d'où doit partir toute théorie de ces relations ». Concernant l'emploi de l'adjectif « théorique », il s'agit soit de proposer une « introduction théorique et méthodologique » (1978-1979 et 1979-1980), « une introduction théorique » (1964-1965), « un exposé théorique » (1973-1974) ou encore « une analyse théorique » (1961-1962).

³ Vernant tente très régulièrement de « définir » ses objets d'étude, d'en spécifier la « nature » et les « caractères ». Il mène des démonstrations en prenant pour point de départ une « hypothèse » (1976-1977), se propose d'effectuer « une phénoménologie des nationalismes contemporains » (1971-1972) ou de rendre compte

Un dernier point important ressort des résumés des enseignements de Vernant qui n'est cette fois pas en rapport direct avec les objectifs des fondateurs de la VIe section : conformément à la dénomination de sa chaire, Vernant adopte bien une approche sociologique. Il tient les propos suivants en 1964-1965 : « J'ai d'abord envisagé les définitions que, d'un point de vue sociologique, on peut donner de l'idéologie [...]. Comment le sociologue doit envisager la relation entre les *valeurs* et les *faits* ou les *choses*, la relation existant entre les idéaux ou l'idéologie et les réalités sociales [...] ? ». Vernant sait bien que son parti-pris d'analyser les relations internationales sous l'angle sociologique est une nouveauté se devant d'être justifiée, ce qu'il ne manque pas de faire tout en soulignant la spécificité et donc la légitimité de l'objet « relations internationales ». Il situe ainsi « l'étude des relations internationales dans le cadre de la sociologie politique » (1956-1957), il souligne « l'originalité des relations internationales considérées comme un objet relevant de l'étude sociologique » (1961-1962) ou de manière plus explicite encore : « Cet examen nous a conduits à poser la question de la spécificité de la "société internationale" ». Dans quelle mesure s'agit-il d'un objet réel d'étude relevant des méthodes sociologiques ? En quoi cet objet diffère-t-il des autres objets de la sociologie ? » (1962-1963) ; « ces leçons ont porté sur les caractères communs aux relations internationales et autres "faits sociaux" et ont, d'autre part, montré la spécificité des relations internationales. Les méthodes de traitement spécifique de cet objet ont été analysées » (1977-1978).

Au-delà des objectifs des fondateurs de la VIe section, tous ces éléments renvoient à une seule et même chose : Vernant a jeté les bases d'une étude disciplinairement autonome des relations internationales. Comme cela s'entend clairement en anglais : écrivant dans cette langue, J. Chapsal a indiqué l'existence d'une *chair of International Relations*, et Jean Klein après lui, a désigné Jacques Vernant comme un *Professor of International Relations*¹.

Section 5.2 La direction d'études de Jacques Vernant : une réussite solitaire sans legs

de la « morphologie de la société internationale » (1955-1956). Si l'emploi de ces termes ne garantit pas l'effectivité d'une démarche de sciences sociales et/ou théorique, il en exprime la volonté.

¹ Klein Jean, *SIPRI at FORTY. 1966 to 2006*, Stockholm International Peace Research Institute, 2006, p. 26.

Au cœur de l'héritage de Vernant se pose la question du degré de disciplinarisation atteint par son enseignement : dans quelle mesure et par quels moyens sa chaire de sociologie des relations internationales a-t-elle pu asseoir l'existence d'une discipline ou sous-discipline de « relations internationales » ?

Vernant a bénéficié d'un soutien conséquent d'assistants chargés de conférences pour affermir la légitimité de sa chaire (en comparaison des autres directions d'étude). Mais il ne parvint jamais à prolonger cette relative réussite par la création d'un centre de recherche en la matière. L'arrivée de Raymond Aron à l'EHESS, adepte lui aussi d'une « sociologie des relations internationales » et d'une étude autonome des relations internationales, aurait pu à ce titre représenter un pas décisif au soutien des aspirations de Vernant. Mais les deux universitaires ne vont pratiquement pas conjuguer leurs activités au service d'un projet au demeurant commun.

Dans un deuxième temps, nous verrons que les trente ans d'existence de la chaire de sociologie des relations internationales n'ont pas permis de la rendre pérenne au-delà de la figure de Vernant : que cela se réalise par le bas, par une masse critique d'étudiants pourtant acquise ou, par le haut, par une innovation dans les programmes pourtant souhaitée, l'enseignement autonome des relations internationales à l'EHESS n'a pas survécu à Jacques Vernant.

5.2.1 Les limites de la création d'un « bloc internationaliste » à la VIe section

Les fluctuations de l'équipe de la chaire de sociologie des relations internationales

Le succès de Jacques Vernant est d'avoir obtenu le renfort de plusieurs chargés de conférences alors que la majorité des directeurs d'études œuvraient alors en solitaire. Dans le sillage, parmi les directions d'études qui avaient un poids plus important, peu d'entre elles ont vu certains assistants acquérir leur propre direction d'études : ce fut le cas de deux assistants de Vernant, Jean-Pierre Charnay et Alain Joxe. Le revers de la médaille est que ces directions

d'étude ont été ouvertes en dehors de la mention « Sociologie politique », c'est-à-dire en dehors d'une direction d'études de Vernant qui « s'affaiblissait » d'autant¹.

Titulaire de deux doctorats (un dans chacune des facultés des Lettres et de Droit), J. P. Charnay rejoint l'équipe de Vernant de 1967 à 1973 pour assurer un séminaire sur les « Facteurs sociologiques et politiques de l'évolution des doctrines stratégiques ». Séminaire qui deviendra ensuite une direction d'études de « Sociologie des stratégies » distincte de la « Sociologie politique ». Charnay fut un des principaux collaborateurs de Vernant, qui préfaça son ouvrage *Société militaire et suffrage politique en France depuis 1789*².

Le plus proche des collaborateurs est toutefois Alain Joxe³, qui fut dirigé par Vernant en troisième cycle. Fils de Louis Joxe, un des fondateurs du CEPE ayant appelé Vernant à en prendre la direction, A. Joxe débute sa carrière à la VIe section en 1971 pour ne plus la quitter. Il anime d'abord un séminaire sur les « Aspects militaires des rapports de domination dans la société internationale » avant d'obtenir sa propre direction d'étude à la rentrée 1976, dénommée « Sociologie de la défense » puis « Sociologie des conflits et recherches sur la paix »⁴. Le parcours d'A. Joxe est une illustration des difficultés que rencontra Vernant pour donner de l'ampleur à l'étude de l'international. L'arrivée de Joxe lui a demandé une ténacité certaine, ténacité qu'a dû posséder à son tour Joxe pour monter un groupe de recherche de Sociologie de la défense⁵. Durant sa carrière, Joxe fut à l'origine d'une deuxième création institutionnelle, le Centre interdisciplinaire de recherches sur la paix et d'études stratégiques qu'il met sur pied en

¹ Que cette rubrique administrative se nomme « Sociologie politique », « Sociologie politique et relations internationales », « Sciences juridiques et politiques » ou parfois même directement « Sociologie des relations internationales », Vernant en fut toujours le seul directeur d'études, tout enseignant supplémentaire ayant un statut associé. Vernant fut statutairement le seul sociologue politique de la VIe section bien qu'il se focalisât uniquement sur les relations internationales. Ce qui montre une connexion notable car exclusive entre études politiques et relations internationales, mais maintint Vernant dans une position isolée. C'est avec le changement de l'institution en « EHESS » que la mention Sociologie politique accueillera plusieurs directions d'études.

² Charnay Jean-Paul, *Société militaire et suffrage politique en France depuis 1789*, Paris, Editions EHESS, 1964.

³ La collaboration s'effectua autant à la VIe section qu'au CEPE.

⁴ Joxe s'y donna notamment pour objectif de « produire les concepts nécessaires à un renouveau de la sociologie des relations internationales contemporaines » (Résumés des années 1978-1979 et 1979-1980, *Annuaire de l'EHESS*).

⁵ Voir la correspondance conséquente entre Vernant et Braudel dans le but d'aider à l'élection de Joxe au statut de sous-directeur d'études et le refus initial de financer le groupe de « Sociologie de la défense » (Boîte No 3, Fonds des archives de l'EHESS, *op. cit.*).

1982 (Vernant en est brièvement le vice-président, peu avant son départ à la retraite) et qui a perduré jusque dans les années 2010.

Le départ de Joxe comme directeur d'études est immédiatement compensé par l'arrivée de l'américaine Janet Finkelstein, une autre ancienne élève de Vernant qui édita l'ouvrage posthume de ce dernier. Son séminaire sur « La formulation et la pratique de la politique étrangère des Etats-Unis » ne dura toutefois qu'un an (1976-1977) et révèle sans doute les difficultés désormais insurmontables de Vernant pour développer l'étude des relations internationales à la VIe section : diplômée de l'Université de Yale (puis de la VIe section), spécialiste de la politique étrangère des Etats-Unis, J. Finkelstein montre qu'un tel profil ne correspondait pas aux orientations scientifiques de la VIe section¹.

Une dernière personnalité est venue renforcer l'équipe pédagogique de la chaire de sociologie des relations internationales. Général des armées françaises et théoricien de la dissuasion nucléaire, Lucien Poirier est responsable à la rentrée 1977 d'un séminaire sur « La philosophie de la guerre et l'épistémologie stratégique ». S'il ne fut pas aussi proche de Vernant que les trois personnalités précédentes, son séminaire s'est maintenu durant trois années, ce qui en fait un collaborateur régulier contrairement à ceux que nous allons lister à présent. La chaire de sociologie des relations internationales a en effet accueilli plusieurs « enseignants invités » qui, associés aux assistants, ont pu un temps lui procurer une consistance certaine en regard des autres directions d'étude de la VIe section.

Alors que le spécialiste du développement Georges Fischer, le sociologue Lucien Brams et le spécialiste de l'Extrême-Orient François Joyaux accompagnent Vernant respectivement en 1958, 1964 et 1973, c'est l'année 1967-1968 qui se révèle être une année importante. En plus de Vernant et Charnay, la direction d'études bénéficie du renfort de deux étrangers : le professeur polonais de droit international Remigiusz Bierzanek (séminaire sur les « Relations internationales entre les pays à différents systèmes économiques et sociaux ») et le professeur israélien de RI Benjamin Akzin pour un séminaire sur « La théorie générale des relations internationales » qui n'existe alors nulle part ailleurs en France². Mais c'est l'année 1972-1973

¹ Voir encore les difficultés de Vernant pour qualifier Finkelstein comme chargé de conférences (Lettre de Vernant à Le Goff datée du 18 mars 1976, Boîte No 3, Fonds des archives de l'EHESS, *op. cit.*).

² Nous verrons qu'un tel séminaire a pu être proposé en troisième cycle à la FNSP à la fin des années 1950 (Aron et Duroselle) avant de réapparaître dans les années 1970 avec l'enseignement de Marcel Merle. Après avoir déjà obtenu deux doctorats à Vienne et à Paris, B. Akzin en complète un troisième à Harvard. Il est donc au fait de la discipline des RI qui a cours aux Etats-Unis ; il deviendra ensuite « professeur de Relations internationales » à l'Université Hébraïque de Jérusalem.

qui est sans doute la plus prospère pour les relations internationales à la VI^e section puisque Vernant, Charnay et Joxe font équipe et accueillent en plus le philosophe d'origine iranienne Rouhollah Abbassi dont le séminaire se demande « Comment se situent les pays du Tiers-monde dans cette phase d'intégration où nous sommes entrés ? ».

Une activité internationaliste jamais consacrée en centre de recherche

Les moyens humains de la chaire de sociologie des relations internationales furent donc fluctuants et de plus en plus difficiles à obtenir. Néanmoins, tout cela constitue somme toute le lot commun des directions d'études de l'époque, une bonne partie d'entre elles souffrant d'une position bien plus incertaine. Pour l'étude autonome des relations internationales, le point d'achoppement le plus décisif a sans doute résidé dans le fait que Vernant n'est jamais parvenu à mettre sur pied un centre de recherche qui vienne « sceller » l'institutionnalisation certaine de son enseignement.

En 1961, Vernant promeut l'idée d'un « centre interdisciplinaire de relations internationales » directement auprès du Président d'alors, Fernand Braudel. A l'occasion d'une demande de nomination d'A. Joxe comme « chef de travaux », Vernant ajoute qu'une telle requête « s'inscrit dans le désir de mener des recherches interdisciplinaires dans le domaine des relations internationales contemporaines [...]. Seule, en effet, la convergence des travaux de spécialistes appartenant à des disciplines différentes permet la compréhension des situations d'aujourd'hui et, à plus forte raison, la prévision des évolutions de demain. Je sais que Berque, Guillermaz, Gottmann, Kerblay et Cot sont favorables à cette initiative et je suis sûr que Aron le sera également dès que j'aurai eu l'occasion de lui en parler à son retour (Aron participe déjà à des travaux de cet ordre au CEPE). Il s'agirait en somme de réunir ceux de nos collègues qui sont les plus orientés vers les problèmes posés par l'évolution politique du monde actuel, quelles que soient leur appartenance disciplinaire et leur spécialité régionale. Je suis personnellement d'autant plus poussé à prendre cette initiative que, dans le cadre du CEPE, c'est un travail collectif de ce genre que j'anime depuis plusieurs années »¹. Sans savoir quelles suites exactes furent données à cette initiative, il est certain qu'elle ne se concrétisa pas. Vernant relance pourtant le projet une dizaine d'années plus tard, cette fois auprès de Jacques Le Goff². Souhaitant aborder les « perspectives de développement » de sa direction d'études, il en

¹ Lettre de Vernant à Braudel datée du 24 janvier 1961 (*Ibid.*).

² Lettre de Vernant à Le Goff datée du 24 octobre 1973 (*Ibid.*).

souligne la consistance à la rentrée 1973, à savoir un total de quatre enseignements, le sien et ceux de Charnay (focale sur la « notion de système en stratégie », avec comme spécialité régionale le monde arabe), de Joxe (focale sur les « modes d'articulation militaires entre formations sociales concrètes dans les systèmes impérialistes », avec comme spécialité régionale les mondes latino-américains et nord-américains) et de Joyaux (focale sur les « déterminants des politiques extérieures », avec comme spécialité régionale l'Extrême-Orient et le Sud-Est asiatique). Tous collaborent ainsi afin d'enseigner les « problèmes politiques, sociaux et économiques du monde contemporain », « ce qui correspond, je crois, à l'un des développements que vous aviez souhaité donner à la VIe section [...]. Il me semble qu'il y a là désormais plus que l'embryon d'une équipe ou d'un Centre dont, pour ma part, je souhaiterais vivement qu'il trouve sa place et des moyens dans le cadre de notre Section ».

Au final, le seul groupement relativement institutionnalisé qui a pu naître pour les relations internationales, le fut sous la forme de démembrement d'un Centre déjà en place, le Centre de mathématique sociale. Fondé en 1960 par Marc Barbut et Pierre Rosenstiehl, le « Groupe d'études mathématiques des problèmes politiques et stratégiques » (GEMPPS) fut dirigé par A. Joxe et P. Rosenstiehl¹. Ce dernier nous en donne quelques souvenirs lorsqu'il se félicite d'avoir établi « des liaisons passionnantes avec Raymond Aron, Jacques Vernant du Centre de Politique étrangère, le Général Guérin du Comité d'action scientifique de la Défense nationale et le Général Beaufre de l'Institut d'Etudes stratégiques. Aux Etats-Unis, où abondent les nouveaux concepts sur l'engagement, les représailles, le marchandage et la maîtrise des grands systèmes, nous entretenons un dialogue rapproché avec Thomas Schelling de l'Université de Harvard, Hermann Kahn de l'Hudson Institute et Alan Enthoven du Pentagone. Nous visons à mettre à nu les ressorts de l'argumentation américaine sur le monde bipolaire, et les théories paradoxales des deux grands sur le désarmement par notre participation au *mouvement Pugwash* »². Le GEMPPS provient originellement de « l'impulsion de l'Etat-major de la Défense nationale et du Ministère des Affaires étrangères » et, du fait de cette volonté d'analyse mathématique des relations internationales, se confronta aux recherches américaines de même nature. Des rencontres furent organisées aux Etats-Unis, P. Rosenstiehl et A. Joxe

¹ Rosenstiehl Pierre, « La mathématique et l'Ecole », *Mathematics and Social Sciences*, Vol. 50, No 4, 2012, p. 101 (également dans Revel J., Wachtel N., *Une école pour les sciences sociales, op. cit.*, 1996, p. 167-184).

² *Ibid.*

furent invités à l'Université d'Harvard, et le GEMPPS tint dans la foulée des séminaires sur la «stratégie de la dissuasion»¹.

Ces derniers développements ont par deux fois notifié la personne de Raymond Aron. Justement, au-delà de ces brèves mentions, quel rôle a pu tenir le plus reconnu des internationaliste français ?

L'absence notable de collaboration avec Raymond Aron

Alors qu'il est lui aussi un pionnier de la « sociologie des relations internationales » et un spécialiste de « sociologie politique », Raymond Aron ne fut jamais lié, de près ou de loin, à la chaire du même nom, pour ce qui aurait sans doute constitué un apport de poids. C'est pourtant à l'EHESS qu'il enseigna le plus longtemps, soit vingt-trois ans (1960-1983)². Il est élu à une direction d'études en 1961-1962, c'est-à-dire à la même période où Vernant affermit sa position en devenant directeur d'études non cumulant et alors qu'il a inauguré sa chaire il y a peu. Celle d'Aron porte sur la « Sociologie de l'Europe », classée comme « sociologie particulière » au sein de l'axe « Sociologie »³.

Exactement au même moment que son arrivée à la VIe section, Aron publie son œuvre *Paix et guerre entre les nations*. Peut-être est-ce par choix qu'il situe pourtant son enseignement sur le terrain de l'Europe, Aron ne s'étant jamais dédié à un seul secteur de la connaissance. Peut-être aussi est-ce en raison d'un « créneau relations internationales » déjà occupé par Vernant. Justement, en 1961-1962 celui-ci choisit de faire prendre à son enseignement une nouvelle trajectoire. C'est à partir de cette année, en tout cas selon les résumés annuels

¹ Notice d'information, date inconnue (Boîte No 3, Fonds des archives de l'EHESS, *op. cit.*).

² En comparaison, il enseigne une douzaine d'années à la Sorbonne comme à Sciences Po Paris.

³ Liste des séminaires annuels : « Etude comparée des intellectuels et des idéologies en Europe » (1961-1962) ; « Les problèmes de la conceptualisation sociologique (1962-1963) » ; « Problèmes économiques, sociaux et politiques comparés des pays européens » (1963-1964) ; séminaire suspendu en 1964-1965 ; « Les politiques de la science » (1965-1966) ; « Les problèmes théoriques de la sociologie, de la politique et des relations internationales » (1966-1967) ; « Sociologie historique et sociologie empirique - problèmes théorique et pratiques » (1967-1968) ; « Problèmes théoriques de la sociologie politique » (1968-1969) ; séminaire *a priori* suspendu en 1969-1970 et 1970-1971 (absent de l'Annuaire mais présent sur l'Affiche) ; « Sociologie de la civilisation moderne » (1971-1972) ; « Le rationnel et l'irrationnel dans les sociétés modernes » (1972-1973) ; séminaire *a priori* assuré en 1973-1974 (listé sans thématique dans l'Annuaire) ; séminaire *a priori* suspendu en 1974-1975. L'année suivante, la VIe section devient l'EHESS et Aron devient responsable d'un DEA de sociologie politique, dont nous traiterons plus tard.

disponibles, qu'il fixe à son objet un cadre systémique, qu'il entreprend une réflexion théorique sur la spécificité de l'objet relations internationales et qu'il justifie l'étude de celles-ci par une approche sociologique. Ainsi, l'intitulé du séminaire se nomme-t-il cette année « La société internationale à l'âge nucléaire » ; c'est la première fois que Vernant envisage l'international et les relations qui s'y nouent comme un tout spécifique¹. Il se propose de préciser dans une première partie « la nature de la société internationale », ce qui consiste à relever « l'originalité des relations internationales comme un objet relevant de l'étude sociologique » puis, dans une deuxième partie, d'analyser ladite société internationale « à l'âge nucléaire », en somme une partie théorique puis son application à une conjoncture.

L'année 1961-1962 voit donc deux projets de sociologie des relations internationales se déclarer ou s'affirmer en même temps, l'un ayant comme support une direction d'études, l'autre un travail de recherche. Cette correspondance temporelle suscite quelques interrogations. Vernant avait-il connaissance du travail d'Aron qui allait paraître au cours de l'année scolaire ? C'est à peu près certain : l'ouvrage d'Aron était un projet de longue date² et notoirement attendu³, et les deux universitaires se côtoyaient au CEPE avant d'être réunis à la VIe section⁴. Dès lors, le tournant pédagogique pris par Vernant a-t-il été effectué en réaction à la parution prochaine de *Paix et guerre entre les nations* (puisque l'enseignement de Vernant débute en septembre 1961) ? Et fut-ce une réaction d'accompagnement ou de différenciation ? Pour y répondre, il faudrait dans un premier temps savoir si Vernant avait forgé sa propre réflexion sur la signification et les contours d'une sociologie des relations internationales avant de voir naître publiquement celle d'Aron. C'est le cas : Vernant a écrit dès l'année 1952, soit dix ans avant la parution de *Paix et guerre entre les nations*, un article programmatique tout à fait fondateur, intitulé « Vers une sociologie des RI ? »⁵.

De nouvelles questions apparaissent alors. En 1961-1962, Vernant a-t-il renoué avec une réflexion théorique qu'il avait délaissée depuis dix ans ? A-t-il renoué avec ce type de réflexion du fait de la proposition théorique d'Aron ? Rappelons que notre seul indice d'un

¹ Nous renvoyons à la liste complète des intitulés de séminaire de la direction d'études, établie *supra*.

² Roche Jean-Jacques, « Raymond Aron, un demi-siècle après *Paix et Guerre entre les Nations* (1^{ère} partie) », *Revue Défense nationale*, Janvier 2011, No 736, p. 7.

³ Voir la section à venir 6.3.

⁴ Voir notamment Dabezies Pierre, « Actes de la table ronde du CEHD des 3 et 4 avril 2000 », *Cahiers du CEHD*, 2000, No 20, p. 18 ; voir aussi la section suivante.

⁵ Vernant Jacques, « Vers une sociologie des relations internationales », *Politique étrangère*, 1952, Vol. 17, No 4, p. 229-232.

tournant pris par son enseignement repose sur les résumés de l'*Annuaire*. Peut-être que Vernant a toujours proposé une réflexion théorique sur la sociologie des relations internationales mais qu'il n'en a fait mention dans les résumés publiés qu'à partir de l'année 1961-1962. Mais cela revient au même : pourquoi Vernant a-t-il choisi, dorénavant, de faire apparaître dans ses résumés les développements plus théoriques de son séminaire l'année même de la parution de *Paix et guerre entre les nations* ? Tout cela relève peut-être du hasard, mais il est permis de se questionner et d'y voir autre chose que de l'anodin.

Cela étant, si confrontation il y eut, elle ne fut pas d'ordre scientifique, en tout cas du côté de Vernant. Celui-ci a pu en effet se livrer à deux compte-rendus favorables des publications d'Aron¹. Une première fois dans un compte-rendu élogieux sur les trois essais d'*Espoir et peur du siècle*, dont Vernant estima qu'ils « s'apparentent [...] aux plus grandes œuvres de la pensée politique française »². Une seconde fois à propos justement de *Paix et guerre entre les nations*, dont Vernant approuva la démarche, mais en indiquant bien qu'il avait invité à et s'était engagé dans une telle démarche - sociologique - depuis dix ans³.

Dans tous les cas, les deux universitaires eurent beau s'inscrire dans une démarche scientifique commune, ils pourraient bien s'être retrouvés en situation de concurrence au sein de l'EHESS, y compris malgré eux. Il semble d'ailleurs que Vernant ait réagi au moins une autre fois à une initiative d'Aron.

En 1966-1967, la classification des enseignements de la VIe section est entièrement refondue. Au lieu des grands axes « Histoire », « Economie » et « Sociologie », sont désormais proposées douze rubriques plus circonscrites⁴. A cette occasion, la chaire de sociologie politique sort de la partie « Sociologie » pour être intégrée dans la mention « Sciences juridiques et politiques ». Vernant devient tout à fait autonome en étant désormais le seul

¹ Et, plus tard, dans son enseignement : le résumé 1976-1977 du séminaire de Vernant indique : « Référence a été faite plus particulièrement aux thèses de R. Aron et de M. Merle (notamment dans la deuxième partie de *Penser la guerre, Clausewitz* et dans la *Sociologie des relations internationales* deuxième édition) ».

² Vernant Jacques, « Raymond Aron. *Espoir et peur du siècle*. Essais non partisans », *Politique étrangère*, Vol. 22, No 2, 1957, p. 214-216.

³ Vernant Jacques, « Une interprétation rationnelle du monde contemporain », *Politique étrangère*, Vol. 27, No 3, 1962, p. 246-251.

⁴ Anthropologie sociale, Ethnographie et ethnologie ; Démographie ; Documentation ; Economie ; Géographie ; Histoire ; Mathématique sociale ; Psychiatrie sociale ; Psychologie ; Sciences juridiques et politiques ; Sémantique, sémiologie et linguistique ; Sociologie.

directeur d'études dans sa rubrique pédagogique, alors que l'axe « Sociologie » intégrait auparavant une multitude de directions d'études. Mais il est désormais rattaché au droit et à la science politique (tout en conservant l'étiquette « sociologie politique »). De son côté, la direction d'études d'Aron reste attachée à la mention « Sociologie ».

Il se trouve qu'en cette année de changement des programmes, Aron insère pour la première fois l'expression « relations internationales » dans l'intitulé annuel de son séminaire, qui se nomme alors « Les problèmes théoriques de la sociologie, de la politique et des relations internationales ». Si Aron prend régulièrement des libertés avec l'objet « européen » de sa direction d'études¹, cette liberté se porte cette fois sur les relations internationales. Or l'année suivante 1967-1968, pour la première fois, la mention de la direction d'études de Vernant va se nommer « Sociologie politique et relations internationales »². Il nous est de nouveau permis de nous interroger sur un lien entre « l'incursion » d'Aron dans le champ des relations internationales et une « réaction » de Vernant l'année d'après. Aron ne renouvelle d'ailleurs pas l'expérience : l'expression « relations internationales » disparaît dès 1967-1968 pour ne plus jamais réapparaître³.

Il faut enfin s'arrêter sur l'autonomisation de l'Ecole à la rentrée 1975, qui entraîne un nouveau bouleversement de l'organisation pédagogique. La transformation en EHESS est en effet le corollaire des nouvelles attributions dévolues à l'Ecole : elle peut désormais proposer des diplômes de troisième cycle reconnus par l'Etat. A la rentrée 1975, R. Aron devient co-responsable avec Blandine Kriegel (Nanterre-Paris X) du DEA de « Sociologie politique » de l'EHESS. Au vu de son contenu, c'est un pas en avant conséquent pour l'étude des relations internationales, du moins de l'extra-national. Le DEA inclut d'abord un enseignement de « Sociologie politique générale », pour lequel l'étudiant a le choix entre « Etudes empiriques et formalisation » (Raymond Boudon) et « Théorie des régimes politiques (François Bourricaud et Jean Baechler). L'étudiant choisit ensuite une des trois spécialités : Sociologie des relations internationales, Sociologie des pays communistes ou Sociologie des minorités. Ainsi, chaque

¹ Voir la liste des intitulés établie *supra*.

² A partir de cette année, à quelques exceptions près, la mention intégrera l'expression « relations internationales », qu'elle se nomme « Sociologie politique et relations internationales » ou « Sociologie des relations internationales ».

³ Par contre, en 1968-1969 c'est cette fois la terminologie « sociologie politique » qui est utilisée par Aron dans l'intitulé de son séminaire (« Problèmes théoriques de la sociologie politique »), alors que la seule sociologie politique qui existait jusqu'alors à la VIe section était celle qui chapeautait la direction d'études de Vernant et qui s'insérait depuis peu dans la rubrique « Sciences juridiques et politiques ».

spécialité possède-t-elle une accointance avec « l'international ». Pour ce qui nous intéresse, la spécialité « Sociologie des relations internationales » se compose de trois enseignements : « Sociologie des relations interétatiques - Ordre et désordre international » sous la responsabilité conjuguée de R. Aron et Pierre Hassner ; « Problèmes militaires et stratégiques » (Hubert Jean-Pierre Thomas) ; « Relations économiques internationales » (Jean-Claude Casanova). Vernant n'appartient pas à l'équipe enseignante d'une mention et d'une spécialité dont il est responsable depuis plus de dix ans. Il n'en fait pas partie, au moins pour une raison dont nous traiterons en détail plus tard : dans le cadre des nouvelles possibilités offertes de délivrer des DEA, Vernant est engagé dans un projet de DEA « 100% RI ». A partir de l'année 1977-1978, Vernant finit par rejoindre le DEA d'Aron après que son propre projet en Relations internationales a été définitivement refusé. Il y officiera au moins jusqu'en 1979-1980, peut-être jusqu'à sa retraite officielle en 1982¹.

Pour ce qui constitue donc la seule collaboration pédagogique qui ait existé entre les deux pionniers de la sociologie des relations internationales, le DEA d'Aron revêt à peu près la même organisation qu'à son lancement. L'étudiant doit choisir, dans le cadre de l'enseignement de « Sociologie politique générale », entre « Théories et modèles en sociologie » (R. Boudon), « Théorie des régimes politiques » (F. Bourricaud et J. Baechler) et « Les régimes politiques des sociétés modernes » (R. Aron) ; les spécialités n'ont de leur côté pas changé. La spécialité « Sociologie des RI » consiste toujours en trois enseignements : « Sociologie politique et relations internationales » (Jacques Vernant) ; « Problèmes militaires et stratégiques » (Thomas) ; « Relations économiques internationales » (Casanova et Hassner). Il apparaît donc qu'Aron a délaissé son cours de spécialité « Sociologie des relations interétatiques » pour laisser la place à Vernant (Hassner étant de son côté « reversé » aux côtés de Casanova) et s'est tourné vers un enseignement de « sociologie politique générale » sur les régimes politiques. Si confrontation il y a eu entre Aron et Vernant, elle s'est donc dissipée. S'il n'y a pas eu de confrontation, on peut vraiment s'étonner que les deux universitaires n'aient pas entrepris au sein de la VIe section/EHESS des initiatives communes en faveur des Relations internationales alors qu'ils eurent l'occasion de participer à des activités communes au CEPE, qu'Aron publia quatre articles dans *Politique étrangère* durant le mandat de Vernant², qu'ils contribuèrent à

¹ Nous trouvons des preuves de la présence de Vernant pour les années 1977-1978, 1978-1979 et 1979-1980 (Boîte No 3, Fonds des archives de l'EHESS, *op. cit.*), mais pas pour les années 1980-1981 et 1981-1982.

² « Les chances d'un règlement européen », Vol. 14, No 3, 1949, p. 249-262 ; « Le dialogue des Quatre sur l'Allemagne », Vol. 17, No 3, 1952, p. 135-142 ; « Problèmes actuels de la diplomatie en Extrême-Orient », Vol.

une même publication collective¹ et que Vernant exprima une opinion favorable envers les travaux d'Aron (dans son séminaire comme dans les compte-rendus parus dans *PE*).

5.2.2 L'essai non transformé d'un enseignement autonome de relations internationales

Les contradictions d'une formation doctorale internationale

Durant sa carrière, Vernant dirigea plus d'une centaine de thèses et de mémoires². Il dirigea notamment les thèses doctorales d'Alain Joxe (*La crise cubaine de 1962 et le système stratégique mondial*, 1971), de Samy Cohen (*Les gaullistes et l'Etat d'Israël, 1947-1970*, 1973), de Gérard Hervouet (*Approches et concepts dans les études sur la politique étrangère chinoise*, 1974) et de Pascal Chaigneau (*Rivalités politiques et socialisme à Madagascar*, 1981). Mais le trait marquant réside dans le nombre d'étrangers qui vinrent placer leurs recherches doctorales sous la supervision de Vernant. Initiée par sa position de secrétaire du CEPE, sa réputation se répercuta rapidement sur sa chaire à la VIe section et attira nombre d'étudiants du monde entier³.

Cet état de fait ne fut du reste pas propre à Vernant mais aux sciences sociales françaises de l'époque, en particulier d'une institution statutairement dérogatoire comme l'EPHE : « De toute évidence, ces institutions [qui accueillent les sciences sociales] ne sont pas employées à plein par la vie française : leur recrutement en étudiants nationaux souffre du fait qu'elles ne dispensent pas les grades universitaires normaux. La preuve de leur efficacité est leur immense

19, No 1, 1954, p. 29-44 ; « La situation dans le Sud-Est asiatique : de Bangkok à Bandoeng », Vol. 20, No 3, 1955, p. 283-298.

¹ Aron Raymond, Lerner Daniel, (dir.), « La querelle de la C.E.D. Essais d'analyses sociologiques », (*Cahiers de la Fondation Nationale des Sciences Politiques*, No 80), Paris, Armand Colin, 1956.

² Boîte No 5, Fonds des archives de l'EHESS, *op. cit.* Voir aussi le référencement par le catalogue SUDOC de plus de 130 thèses sous la direction de Vernant (montant néanmoins amputé de thèses qui sont en fait des mémoires).

³ Voir les Boîtes No 4 (Correspondances avec les étudiants) et No 5 (Registre des mémoires et des thèses), Fonds des archives de l'EHESS, *op. cit.*

succès auprès des étudiants étrangers »¹. Mais ce phénomène fut démultiplié auprès de Vernant, littéralement. Des centaines d'étudiants étrangers se rendirent dans les séminaires de Vernant - non sans devoir franchir plusieurs obstacles administratifs relatifs à leur accueil sur le sol français ou à l'octroi d'une bourse - et nombreux souhaitèrent ensuite effectuer un doctorat sous sa direction. L'ensemble des continents sont représentés, pour un total d'une cinquantaine de pays environ. Un exemple illustrant est la démarche de longue haleine effectuée par un moine bouddhiste (le Révérend Nguyen Ngoc-Danh) pour pouvoir produire un mémoire intitulé « La structure politique du Sangha bouddhiste » sous la direction de Vernant². La réputation internationale acquise par la chaire de sociologie des relations internationales et l'inscription massive d'étudiants étrangers en résultant a toutefois abouti à un constat dommageable. Bien que nombre de ces étudiants provinssent de pays francophones (issus de l'ancien empire colonial français), le manque de maîtrise de la langue, des exigences de l'enseignement supérieur français et du niveau de connaissances corollairement requises, a fini par être déploré, d'ailleurs au-delà même de la chaire de sociologie des relations internationales³.

Du fait d'un faible niveau général, mais pas seulement nous allons le voir, l'obtention certaine d'une masse critique d'étudiants n'a finalement pas eu de répercussions institutionnelles favorables à l'étude autonome des relations internationales ; celle-ci n'a pas survécu au départ à la retraite de Vernant.

Comme une bonne partie des professeurs à la VIe section, Vernant a pu se voir reprocher de privilégier la quantité à la qualité des travaux qu'il acceptait de diriger, au-delà du problème spécifique de l'origine de ses étudiants. C'est notamment l'objet d'un travail réalisé par Olivier Godechot sur les « structures relationnelles », les dynamiques de réseau qui président à la

¹ Longchambon Henri, « Les Sciences sociales en France. Un bilan, un programme », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, Vol. 13, No 1, 1958, p. 100.

² Lettre de demande de bourse au Ministère des Affaires étrangères, datée du 8 mars 1974 (Boîte No 4, Fonds des archives de l'EHESS, *op. cit.*).

³ Voir par exemple le compte-rendu d'une réunion de l'équipe du DEA de Sociologie politique d'Aron : est souligné un « problème de sélection à l'entrée [du DEA] » ; « certains professeurs critiquent le faible niveau des étudiants ». Aron fait alors valoir qu'il est difficile de remédier à ce problème : « Selon quels critères » serait-il possible de le faire « à partir du moment où les étudiants, étrangers pour la plupart, ont les équivalences » ? (Boîte No 3, Fonds des archives de l'EHESS, *op. cit.*).

composition des jurys de soutenance de thèse, en particulier à la VIe section¹. Au terme de ses recherches, O. Godechot fait sienne la thèse de P. Bourdieu d'une polarisation du champ académique entre pôle producteur et pôle reproducteur. Il prend en particulier à témoin « l'opposition toute zolienne des frères Jacques et Jean-Pierre Vernant, recrutés tous les deux en 1957, le premier participant à 182 jurys, le second à 24, le premier publiant d'après notre base de données 11 travaux, le second 188 »².

O. Godechot fait débiter sa recherche avec la création en 1958 du troisième cycle en Lettres. L'EPHE est alors autorisée « à le préparer sous réserve que la soutenance et la délivrance s'effectuent à l'université devant un jury comportant au moins un professeur de cette institution »³. A partir de là, « la délivrance du doctorat [à l'EPHE] est très vite devenue une des activités pédagogiques et scientifiques majeures »⁴. En s'intéressant à cette multiplication du nombre de soutenances, Godechot met à jour des petits groupements d'universitaires régulièrement et réciproquement démarchés pour siéger dans les jurys. Parmi ces cercles, il en existe un auquel appartient Jacques Vernant. Ce groupe réunissant « des économistes (André Piatier, Pierre Coutin, Joseph Klatzmann, Victor Rouquet La Garrigue et dans une moindre mesure Charles Bettelheim), des sociologues (Jacques Vernant, Pierre Marthelot), des géographes (Pierre George) », voit chacun de ses membres puiser très régulièrement en son sein pour constituer le jury de thèse de ses étudiants. A titre d'exemple, pour la période 1971-1975, « 6 directeurs de thèse dirigent 30 à 31 thèses en 5 ans, soit 6 thèses par an : Alain Touraine, Jacques Vernant, André Piatier, Henri Desroche, Paul Mercier et Roland Barthes. Certains

¹ Godechot Olivier, « La formation des relations académiques au sein de l'EHESS », *Histoire & Mesure*, Vol. 26, No 2, 2011, p. 221-260.

² *Ibid.*, p. 244. Nous verrons dans la section suivante que le chiffre de onze travaux attribués à Vernant est totalement erroné. Au vu des chiffres évoqués, la base de données de Godechot intègre des articles de périodiques scientifiques puisque J. Vernant n'est l'auteur que de deux ouvrages et que son frère n'a pas écrit 188 ouvrages et/ou contributions d'ouvrages collectifs. Or, sans besoin d'être précis, Vernant a produit une centaine d'articles environ, en particulier dans les revues *Politique étrangère* et *Défense nationale*. Pour autant, cela ne disqualifie pas forcément l'idée d'une polarisation des frères Vernant entre reproduction et production. Cela témoigne par contre de la méconnaissance de Jacques Vernant. De même, l'idée que les frères Vernant furent « recrutés » en 1957 est trompeuse. Il serait bien plus approprié de parler d'élection à une direction d'études car, en 1957, ils enseignent à la VIe section depuis déjà une dizaine d'années.

³ Pour rappel : « Avant les années 1960, la sixième section de l'EPHE n'était habilitée à délivrer que son propre diplôme (le "Diplôme de l'EPHE") qui n'est alors pas reconnu au niveau national comme un doctorat ».

⁴ *Ibid.*, p. 226.

directeurs composent fréquemment le même genre de jury comme André Piatier qui en 1973 et 1974 réunit cinq fois le même jury, Louis-Vincent Thomas et Jacques Vernant »¹.

O. Godechot établit enfin un lien avec notre précédent propos relatif à la nationalité des étudiants : « Dans ce contexte de production de masse, une zone franche interdisciplinaire de sociologie, économie, géographie du développement accueille notamment un grand nombre de ces doctorats, souvent réalisés par des docteurs étrangers dont les travaux portent généralement sur les économies et les structures sociales de pays du tiers-monde ou plus particulièrement des anciennes zones d'influence françaises, lesquels sont évalués par des chercheurs d'appartenance disciplinaire variée et de notoriété aujourd'hui secondaire (Piatier, Jacques Vernant, Desroche, L-V. Thomas) »².

Il s'avère effectivement que les recherches des doctorants étrangers de Vernant étaient pour une large partie des travaux sur les structures sociétales ou politiques de pays étrangers, en général leur propre pays d'origine³. Nous pouvons arguer que, à cette période et au moins dans le cas de la VIe section et de sa chaire de sociologie des relations internationales, le domaine académique de l'international fut pour une large part le lieu d'accueil d'étudiants étrangers *non internationalistes effectuant des travaux d'ordre interniste* et non le lieu d'études proprement internationales. Si l'on force le trait, nous pourrions considérer que la formation dédiée au champ de l'international qu'était la chaire de sociologie des relations internationales, était partiellement une sorte de section d'accueil à la VIe section des étudiants étrangers. Cela n'est à nouveau pas propre à notre objet, en témoigne l'idée similaire développée par Susan Strange en 1950 à propos des cursus en RI de la London School of Economics : « Ces cours attirent un nombre toujours plus grand d'étudiants originaires d'Afrique, d'Extrême-Orient ou du Moyen-Orient, et il faut y voir, à certains égards, une expérience en matière de collaboration internationale dans le domaine des universités »⁴. Parallèlement, nous percevons l'instauration sous-jacente d'une confusion entre « international » et « étranger », et d'une confusion entre relations internationales et *area studies*.

Il est difficile de savoir si l'accueil en masse d'étudiants étrangers était en partie dû à l'absence d'étudiants français souhaitant se spécialiser dans l'étude académique de

¹ *Ibid.*, p. 233.

² *Ibid.*, p. 234.

³ Voir le Registre des mémoires et thèses de la direction d'étude de Sociologie politique, Boîte No 5, Fonds des archives de l'EHESS, *op. cit.*

⁴ Strange Susan, « Les organismes britanniques d'étude des Relations internationales », *Bulletin international des sciences sociales*, Vol. 2, No 1, 1950, p. 72.

l'international. Mais une conclusion s'impose : la majorité de ces étudiants étrangers n'aspiraient pas particulièrement à une formation d'internationaliste et, surtout, leur avenir professionnel s'est très majoritairement déroulé dans leur pays d'origine une fois leur diplôme obtenu. Cela signifie que le succès quantitatif de la chaire de sociologie des relations internationales n'a jamais été synonyme d'accession à une masse critique d'étudiants à qui devoir fournir des débouchés, donc une situation à même de suggérer une plus forte institutionnalisation des relations internationales à la VIe section et dans l'organisation universitaire française en général. Autrement dit, la chaire de sociologie de relations internationales n'a pas laissé d'héritage institutionnel derrière elle pour l'étude des relations internationales. Cela explique pour partie le manque de notoriété actuelle de Vernant : ses activités pédagogiques n'ont pas eu de successeur(s). D'autant qu'il n'est pas parvenu à faire prendre le train des troisièmes cycles à l'étude autonome des relations internationales.

L'avortement du premier projet français de DEA en sciences sociales des relations internationales

Par décret portant création de l'EHESS en novembre 1975, l'établissement obtient la collation des grades doctoraux (en partenariat avec les facultés) qu'elle n'était pas en mesure de proposer auparavant. Vernant s'investit alors dans une entreprise inédite : mettre en place un DEA de Relations internationales. Il va façonner à ce titre deux projets successifs, mais aucun n'aboutira. Le premier portait sur un DEA de « Sciences des relations internationales » au sein de l'Ecole. Le second, prenant acte de l'échec du premier, était d'une toute autre ampleur : il s'agissait de créer un DEA de « Relations internationales contemporaines » grâce à la collaboration de trois établissements, l'EHESS, l'Université de Paris I et l'Université de Paris XI.

Lorsqu'en septembre 1974, Marc Barbut, en charge de la scolarité, informe le personnel enseignant que l'institution proposera des DEA à la prochaine rentrée¹, Jacques Vernant, comme beaucoup sans doute, voit là l'occasion de donner un coup d'accélérateur au développement de son domaine de prédilection. Fin novembre 1974, il adresse une note au Conseil de direction : « La vocation de l'Ecole lui impose de développer des recherches sur le

¹ Lettre à tous les directeurs d'études de l'EPHE, datée du 26 septembre 1974 (Boîte No 3, Fonds des archives de l'EHESS, *op. cit.*).

monde contemporain ; [sinon] le développement de ces recherches s'effectuer[a] en dehors de l'Ecole et éventuellement contre elle [...]. Le moment est favorable pour la constitution d'un groupe ou centre interdisciplinaire pour l'étude du monde contemporain »¹. C'est dans ce cadre que Vernant constitue un « groupe de recherche » destiné, selon le processus, à soutenir tout projet de DEA².

Nous observons que ni Aron ni les futurs membres de son propre DEA ne sont listés ; mais cela s'explique au moins par le fait que la procédure établie autorise officiellement une même personne à n'appartenir qu'à un seul de ces groupes de recherche constitués pour l'occasion³. Il faut donc choisir et Aron a lui aussi soumis un projet : un DEA de sociologie politique.

Début 1975, Vernant demande l'ouverture d'un DEA de « Science des Relations internationales » sous sa responsabilité, qui serait accueilli dans les locaux du CEPE et prendrait appui sur plusieurs des centres de recherche de la VIe section⁴. L'organisation pédagogique envisagée regroupe d'abord des directeurs d'études à la VIe section qui enseigneraient dans leur spécialité respective : Jacques Guillermaz (Histoire de la Chine contemporaine), Pierre Marthelot (Géographie humaine de l'Afrique du nord et de l'Orient méditerranéen), André Piatier (Observations économiques), Jacques Vernant (Sociologie politique et Relations internationales »), Jean Weiller (Economie internationale)⁵. Elle repose ensuite sur des universitaires d'autres institutions : « Armée et politique » (Pierre Dabiez, Paris I), « Le tiers-monde dans les relations internationales » (Georges Fischer, CNRS), « Socialisme non révolutionnaire » (Léo Hamon, Paris I), « Théorie des relations internationales : les aspects juridiques de la sécurité européenne » (Jacques Huntzinger, Lille II), « Droit international public » (Hubert Thierry, Paris X). L'ensemble de ces enseignants auraient le titre de

¹ Note de Vernant à l'attention de Jacques Le Goff et du Conseil de l'Ecole, Novembre 1974 (*Ibid.*).

² Ont appartenu au groupe de recherche : à l'Ecole, Pierre Bourdieu, Jean-Paul Charnay, Marc Ferro, Jacques Guillermaz, Alain Joxe, Joseph Klatzmann, Pierre Marthelot, Jean Meyriat, André Piatier, Pierre Rosenstiehl, Ignacy Sachs, Alain Touraine, Jacques Vernant, Jean Weiller ; en dehors de l'Ecole : Georges Fischer, Léo Hamon, Pierre Dabiez, Louis Thomas, Hubert Thierry, Jean-Louis Crémieux-Brilhac (directeur de la Documentation française). D'autres encore ont été envisagés par Vernant mais, soit il ne les a finalement pas contactés, soit ils ont refusé : Maurice Duverger, Yves Delahaye, Michel Cépède, Jean Malaurie, Jacques Soustelle, Pierre Monbeig.

³ Lettre de Le Goff et de Barbut aux directeurs d'études datée du 27 novembre 1974 (*Ibid.*).

⁴ Formulaire de demande d'habilitation en vue de délivrer des diplômes de troisième cycle (*Ibid.*).

⁵ Le contenu de l'enseignement est parfois indiqué, ce qui est le cas pour Vernant : 1/ Théorie des relations internationales ; 2/ Nouvelles données de l'économie mondiale et leurs conséquences internationales.

« directeurs de recherche » et seraient assistés par : Janet Finkelstein comme chargé de conférences (VIe section), Alain Joxe (VIe section) et François Joyaux (INALCO) comme maîtres-assistants, et Jean Klein (CNRS) comme chargé de recherche.

Le projet est refusé, plus précisément « ajourné jusqu'à l'année prochaine ». Quelques détails sont portés à notre connaissance : « Je ne pensais pas que la commission universitaire compétente (et entérinée par le Ministère) serait un obstacle car M. Duverger m'avait assuré qu'il ferait lever les réticences prévisibles des professeurs de Droit et de Science politique de ladite commission ». Le grief officiel est le suivant : « L'esprit même de la formation, trop dispersée en spécialités multiples, ne répondait aux critères exigés par le Ministère »¹. Vernant considère que l'EHESS doit faire front et ne devrait pas accepter que « soient écartées de sa compétence ou camouflés sous des appellations diverses des recherches et un enseignement portant sur les aspects politiques et économiques du monde contemporain, y compris les relations internationales [...] ». Cette Ecole manque à sa vocation »². Et il s'inquiète du sort de ses étudiants : « Que faire des nombreux étudiants, notamment étrangers, qui veulent travailler sous ma direction ? Les refuser ? ». Le Goff lui répond qu'il approuve que l'Ecole « s'affirme dans le domaine scientifique des relations internationales » et qu'il entend examiner « le nouveau projet » avec Marc Barbut afin de le valider pour la rentrée 1976. En attendant, il propose comme porte de sortie temporaire aux étudiants de Vernant qu'ils « s'inscrivent dans le DEA de Sociologie politique de R. Aron qui offre une option en sociologie politique des relations internationales »³.

Début 1976, un nouveau projet est sur la table. Pour se conformer aux instructions ministérielles, le DEA est proposé dans la mention « Droit et science politique »⁴. La candidature est portée conjointement par l'UER de Droit de l'Université de Paris XI, par l'UER de Sciences politiques de l'Université de Paris I et par l'EHESS⁵. Le DEA envisagé de « Relations internationales » (avec l'ajout, au dernier moment, de l'adjectif « contemporain ») serait placé sous la responsabilité collaborative d'une personne par institution : Charles

¹ Lettre de Vernant à Le Goff datée du 14 octobre 1975 (*Ibid.*).

² Lettre de Vernant à Le Goff datée du 8 juillet 1975 (*Ibid.*).

³ Lettre de Le Goff à Vernant datée du 17 juillet 1975 (*Ibid.*).

⁴ Instructions ministérielles transmises par Barbut à Vernant, 15 janvier 1976 (*Ibid.*).

⁵ Demande d'habilitation à délivrer un doctorat de troisième cycle, 1976-1977 (*Ibid.*). La formation serait en mesure d'accueillir quarante à cinquante élèves, à raison d'une dizaine maximum par directeur de recherche, et se déroulerait principalement dans les locaux de l'Université de Paris XI.

Zorgbibe qui est professeur de Droit public à Paris XI, Pierre Dabezies qui est directeur du Centre d'études politiques de défense (CEPD) et directeur de l'UER de Sciences politiques de Paris I, et Jacques Vernant pour l'EHESS. Zorgbibe, Dabezies et Vernant constituent l'équipe des « directeurs de recherche » avec quatre universitaires supplémentaires : Léo Hamon (Paris I), Marcel Merle (Paris I), Bruno Oppetit (Paris XI), André Piatier (EHESS). L'objectif poursuivi est « la formation à l'étude approfondie des relations internationales dans une perspective pluridisciplinaire – sociologique, économique, stratégique et juridique – [qui] n'est organisée dans aucune des universités françaises. C'est cette lacune que les Universités de Paris I, Paris-Sud et l'EHESS, regroupées pour l'occasion en un véritable consortium, souhaitent combler ».

La maquette des enseignements se décompose en un programme général, un « programme spécial », des séminaires complémentaires et des séminaires d'initiation aux techniques de recherche. Un seul cours constitue le programme général, il s'agit d'un cours sur « La société internationale à l'ère nucléaire » dispensé par C. Zorgbibe¹. Dans le programme de spécialité, nous trouvons : « Théorie des relations internationales » (M. Merle), « Stratégie et relations internationales » (P. Dabezies), « Economie et relations internationales » (A. Piatier). Au rang de séminaires complémentaires, sont proposés : « Politique étrangère » (J. Vernant), « Désarmement et maîtrise des armements » (Jean Klein), « Entreprises multinationales » (Bruno Oppetit), « Les grandes questions internationales » (Jyotsna Zins - née Saksena), « Ressources nationales et relations internationales » (Philippe Manin), « Défense et politique étrangère » (L. Poirier), « Conditions de l'indépendance » (L. Hamon), « Vie politique interne et relations internationales » (Pierre Petot), « Planification et politique étrangère » (« chercheurs de la FNSP » et « collaborateurs au Centre d'analyse et prospective du Quai d'Orsay »).

Le projet précise partiellement le fonctionnement du contrôle des connaissances : « Les enseignements théoriques feront l'objet de 2 épreuves écrites de 3h, l'une sur les enseignements de sociologie ou de théorie des relations internationales, la seconde sur les enseignements stratégiques ou économiques »². Par enseignement théorique, il faut entendre les cours des programmes général et spécial. Si l'on reprend ces derniers : l'« économique » correspond au

¹ Les grands axes sont spécifiés : les « Acteurs » (Etats, organisations, forces transnationales) ; le « Jeu » (La crise des alliances, les rapports paneuropéens, le triangle Washington-Moscou-Pékin) ; les « Perspectives » (*Arms control* et théorie de la convergence).

² Demande d'habilitation à délivrer un doctorat de troisième cycle, 1976-1977 (*Ibid.*).

cours de Piatier, le « stratégique » correspond au cours de Dabezies, la « théorie des relations internationales » correspond au cours de Merle. Par élimination, le « sociologique » correspond au cours de Zorgbibe. Il ressort donc de cette maquette que Vernant se met en retrait au profit des professeurs de Paris I et XI, sans doute afin de faciliter leur participation ; il n'assure pas un des quatre cours principaux et laisse en particulier le soin à Zorgbibe d'enseigner l'approche sociologique de l'international.

Fin août 1976, Marc Barbut informe Vernant que le projet est de nouveau ajourné, pour le motif officiel suivant : « Compte tenu du manque de coordination entre les 3 établissements, il a été préférable de surseoir à la création de cette formation »¹. Mais il ne s'empêche pas d'y voir une cause officieuse : « Je pense que la vraie raison se trouve dans une hostilité tenace des juristes, qui sont majoritaires dans la commission d'habilitation ». Vernant obtient ensuite copie de la lettre du Secrétariat aux Universités notifiant les DEA acceptés et refusés². Quatre DEA sont acceptés et deux sont refusés. Il faut reconnaître qu'au moins l'un d'entre eux est bien plus consistant que le projet de Vernant³. En revanche, un autre semble souffrir des mêmes limites que celui de Vernant sans que cela n'ait été un motif d'ajournement⁴.

Si la chaire de sociologie des relations internationales a donc revêtu une réalité certaine, nous avons pu voir que l'institutionnalisation de l'étude des relations internationales n'en a pas bénéficié pour l'avenir. Plusieurs obstacles se sont dressés ; il en est un que nous n'avons pas encore soumis à notre étude : quel projet scientifique Vernant a-t-il pu concrètement proposer ? Nous verrons dans le chapitre suivant que sa production et donc son œuvre proprement savante ne furent pas d'une ampleur notable, et qu'en conséquence l'entreprise institutionnelle a sans doute manqué d'un ciment substantiel.

¹ Lettre de Barbut à Vernant datée du 28 juillet 1976 (*Ibid.*).

² Lettre du Président de l'EHESS à Vernant datée du 9 septembre 1976 et lettre attenante du SEU au président de l'EHESS (*Ibid.*).

³ Il s'agit du DEA de « Techniques économiques, prévision, prospective » proposé sous la responsabilité d'André Piatier ; l'organisation des cours montre une puissante et cohérente ramification, chacun d'entre eux étant largement décrit, jusqu'à leurs locaux d'accueil respectifs.

⁴ Le DEA d'« Histoire comparée des sociétés contemporaines » n'est présenté que de manière très générale et imprécise : « Cette formation sera mise en place à titre expérimental pour deux ans, il conviendra de rechercher une association avec Paris X et l'IEP de Paris ». Ce qui montre un défaut supérieur au « manque de coordination » reproché au DEA de Vernant, puisque l'association entre Paris X et l'IEP Paris est encore à « rechercher ».

Quoi qu'il en soit de son échec relatif : cet universitaire, sa chaire de sociologie des relations internationales, son premier projet de DEA constituent autant d'éléments totalement méconnus de l'historiographie consacrée des RIF. Ne pas connaître, ne pas tenir compte de ces éléments qui montrent une volonté et une relative concrétisation d'initiatives internationalistes fondamentales en dehors des cadres habituellement consacrés (pour faire bref, la FNSP après 1945), c'est ne pas connaître l'histoire des RI en France. Un autre élément n'apparaît pas dans cette histoire : le CEPE, précisément l'endroit où Vernant aurait pu dérouler son activité proprement savante. Mais il en était le secrétaire et s'évertua à donner au CEPE lui-même une texture scientifique ; peut-être au détriment de son œuvre personnelle.

Section 5.3 L'œuvre scientifique de Vernant et du CEPE

5.3.1 Le maintien du CEPE comme structure académique après la Seconde guerre mondiale

La réhabilitation du CEPE

« En septembre 1940, quelques membres du Conseil d'administration du Centre d'Etudes de Politique Etrangère tinrent, dans un hôtel de province, une réunion extraordinaire et restreinte. Ce jour-là fut prise la décision de suspendre tous les travaux du Centre jusqu'à ce qu'il fût possible de traiter librement, en France, des problèmes internationaux. Depuis que le pays a retrouvé son indépendance, l'activité a repris dans l'hôtel de la rue de Varenne dévasté par les Allemands. Aujourd'hui, après un silence de cinq ans, paraît à nouveau *Politique Étrangère* »¹.

¹ « Sébastien Charléty », *Politique étrangère*, Vol. 10, No 1, 1945, p. 3-4. Le CEPE fut « ouvert » de l'autre côté de l'Atlantique pendant l'occupation, avec la création d'un « groupe d'études français » au *French Press and Information Service* de New-York (« L'activité du Centre », *Politique étrangère*, Vol. 10, No 1, 1945, p. 112-115). Une très large part de nos informations sur le CEPE procèdent du dépouillement de la remarquable rubrique

La reprise de l'activité éditoriale s'étend à la publication immédiate d'une brochure *Pour l'organisation du monde*, recueil des principaux textes internationaux qui vont encadrer la « réorganisation internationale », et à la relance de la « Chronologie politique internationale » par un partenariat avec la Documentation française qui en fait alors le premier instrument du genre en langue française¹. Le Centre prête aussi son concours à des émissions radiophoniques jusqu'à être responsable d'une émission en propre (« La France et le Monde ») à partir de 1962².

Au lendemain de la guerre, le conseil d'administration doit être renouvelé en profondeur. Certains des membres originels sont morts au début de la guerre (Bouglé et Demangeon) ou à la fin de celle-ci, comme Charléty. D'autres ont fait partie des personnalités françaises discréditées pour les fonctions qu'ils ont occupées durant l'occupation³. D'autres encore sont appelés par l'Etat et se mettent en retrait, en particulier le tandem originel de secrétaires généraux, Joxe et Dennery⁴. L'équipe dirigeante est donc totalement renouvelée⁵.

Le CEPE est porté au jour le jour par plusieurs collaborateurs, des travailleurs de l'ombre qui ont à la fois assuré les affaires courantes, organisé les et participé aux manifestations scientifiques et produit une grande partie des recensions d'ouvrages et des rapports d'activité. Il s'agit principalement de Roger Lévy, Mario Levi, Walter Schütze et Pierre

« Activité du Centre » qui a toujours accompagné les numéros de *Politique étrangère*. Nous n'en donnerons que quelques références tant il serait fastidieux d'y renvoyer à chaque fois (il en existe plus de 250).

¹ « Le CEPE est chargé de tout ce qui concerne les événements internationaux, la Documentation française assurant la chronologie des événements de politique intérieure » (Etats de service scientifiques pour l'année 1956-1957 ; Dossier de carrière de J. Vernant au CNRS, *op. cit.*).

² « L'activité du Centre », *Politique étrangère*, Vol. 10, No 3, 1945, p. 296-301 ; « L'activité du Centre », *Politique étrangère*, Vol. 27, No 5, 1962, p. 484-498.

³ Tournès L., *Les fondations philanthropiques américaines en France*, *op. cit.*, 2011, p. 297 ; Scelle Georges, « In Memoriam : le Professeur Gilbert Gidel », *Annuaire français de droit international*, Vol. 4, No 4, 1958.

⁴ Respectivement nommés Secrétaire général du Gouvernement provisoire et Ministre plénipotentiaire aux Affaires étrangères en charge de la direction d'Amérique.

⁵ Aux côtés de Jacques Vernant et de Gabriel Le Bras, notons le retour des premiers fondateurs A. Siegfried, P. Renouvin, C. Bloch et R. Seydoux. Parmi tant d'autres, quelques-unes des personnalités qui vont se succéder aux commandes du Centre : comme présidents, Léon Blum, Roger Catroux, René Massigli, Edouard Herriot ; au conseil d'administration, Jules Basdevant, Suzanne Bastid, Lucien Febvre, Henri Laugier, Robert Marjolin, Robert Montagne, Charles Morazé, Maurice Schumann, Edmond Vermeil, Henri Wallon.

Genevey¹. Il faut ajouter un universitaire reconnu de nos jours, qui devint quasiment le bras droit de Jacques Vernant : Jean Klein. Parrainé par Vernant au CNRS, J. Klein consacra une large partie de sa carrière au CEPE (puis à l'IFRI) dont il fut l'un des quelques chercheurs employés à temps plein, et l'un des principaux représentants dans les manifestations scientifiques à l'étranger².

S'il fut certainement celui qui joua le rôle le plus important au Centre, J. Klein est loin d'être le seul universitaire français, parmi ceux disposant d'une certaine renommée de nos jours, à avoir apporté son concours aux activités du CEPE, que ce soit pour y faire leurs armes ou, à l'autre bout, pour faire bénéficier de son expérience. La liste est longue, nous nous limitons à ceux que l'on peut classer comme étant des universitaires internationalistes : Marcel Merle, Charles Zorgbibe, Jacques Huntzinger.

L'inscription dans un cadre universitaire après 1945

Après la Libération, le CEPE maintient son cap initial : être un « organisme scientifique » ; il n'a de privé et de non-universitaire que son statut légal³. Nous ne revenons pas sur les liens forts qui l'unissent après 1945 à la CPHEI et aux instances de l'Unesco en charge de la promotion des sciences sociales et des Relations internationales. Lorsque l'Unesco

¹ « Roger Lévy », *Politique étrangère*, Vol. 43, No 3, 1978 ; « Mario Levi », *Politique étrangère*, Vol. 38, No 4, 1973 ; « Les auteurs », *Politique étrangère*, Vol. 55, No 4, 1990 ; « Les auteurs », *Politique étrangère*, Vol. 61, No 3, 1996 ; <http://www.schutzze.fr/> ; « Pierre Genevey », *Politique étrangère*, Vol. 37, No 4, 1972.

² C'est notamment par son entremise que le CEPE collabora avec l'Institut français de polémologie de Gaston Bouthoul, un autre couple oublié des RIF, ce qui engendra des publications simultanées dans *PE* et dans la revue de Bouthoul, *Études polémologiques* (*Politique étrangère*, No 1, 1974 ; *Études polémologiques*, No 12, 1974). Sur G. Bouthoul, l'IFP, *Études polémologiques* et leurs transformations successives jusqu'au Centre de recherche de Didier Bigo et sa revue *Culture & Conflits*, voir : Chillaud M., « International Relations in France », *op. cit.*, 2009 ; Chillaud Mathieu, « IR in France : state and costs of a disciplinary variety », *Review of International Studies*, Vol. 40, No 4, 2014, p. 820 ; ainsi qu'une référence en ligne de Guillaume Montagnon, tirée d'un mémoire de cinquième année sur la genèse de la polémologie (sous la direction de David Cumin) : <https://polemologie.wordpress.com/1%E2%80%99aventure-de-1%E2%80%99institut-francais-de-polemologie-1945-1993-2/> (dernière consultation en février 2016).

³ Trois structures publiques au moins ont quand même apporté leur concours financier au CEPE : le Ministère de l'Éducation nationale, celui des Affaires étrangères, et le CNRS (Correspondance entre Vernant et Louis Velay, Secrétaire de la VIe section, lettre du 29 Février 1960, Boîte No 3, Fonds des archives de l'EHESS, *op. cit.*). Et depuis 1949, le Centre est reconnu d'utilité publique (« L'activité du Centre », *Politique étrangère*, Vol. 15, No 1, 1950).

enquête en 1952 sur l'organisation de l'enseignement supérieur et des sciences sociales en France, elle intègre bien le CEPE parmi les instituts de recherche qui comptent en la matière¹.

Nous avons également vu que le CNRS le reconnaît comme un de ses laboratoires et le subventionne un temps². A l'occasion d'une des commissions de renouvellement du détachement de J. Vernant, le rapporteur fait état de « l'activité de grand intérêt » du CEPE³.

Rappelons bien sûr les relations directes établies avec l'enseignement par le biais de la VIe section, et l'accueil, en particulier, du Centre de recherches historiques de Braudel dans ses locaux.

Le Centre illustre encore son inscription dans un cadre universitaire par sa bienveillance à l'égard de l'Académie de droit international, de son président Jules Basdevant et du projet de *Dictionnaire de la terminologie du Droit international public*. Alors que l'Académie se trouve « dans une situation difficile », Vernant va accueillir pendant six ans le secrétariat de ce projet, de même par exemple que les réunions de la Commission de planification régionale (Union géographique internationale) présidée par son Jean Gottmann⁴.

L'apport scientifique du CEPE

Ces connexions se répercutent dans des travaux scientifiques collectifs. C'est particulièrement le cas dans le domaine des études économiques. « Au début de 1946 est constitué grâce au soutien de la Rockefeller un groupe d'études économiques animé notamment par Jacques Vernant et Jean Weiller [...]. En 1948, le groupe d'études présente les premiers

¹ « L'Institut national d'Etudes démographiques, l'Institut français d'Opinion publique, le Centre d'Etudes de Politique étrangère, l'Institut de Droit comparé peuvent aider largement aux progrès de l'enseignement dans différentes branches des sciences sociales [...]. Tous ces organismes témoignent d'un progrès certain des sciences sociales en France au cours des dernières années et d'un renouveau qui accompagne ou précède le développement des enseignements » (Unesco, *L'organisation de l'enseignement supérieur en France et l'enseignement des sciences sociales*, Paris, Unesco, 1952).

² Le CNRS subventionne le CEPE au moins jusqu'en 1957 (Etats de service scientifiques pour les années 1949-1950, 1950-1951, 1956-1957 ; Dossier de carrière de J. Vernant au CNRS, *op. cit.*).

³ Gurvitch Georges, (Rapporteur), Rapport de la Commission pour le renouvellement du détachement de Jacques Vernant, 1951-1952 (*Ibid.*).

⁴ Correspondance entre Vernant et Basdevant, lettre du 21 avril 1948, F delta 1830/048/3 : Dictionnaire de la terminologie du DIP - Du 4 avril 1938 au 5 mai 1950, F delta 1830/1-63, Fonds Jules Basdevant, BDIC Nanterre ; Correspondance entre Vernant et Gottmann, lettres du 18 et du 20 mai 1950, Correspondance 1933-1994, Fonds Gottmann, Archives de la BNF, Département des Cartes et plans, site Richelieu.

résultats de ses travaux sous la forme d'un ouvrage collectif intitulé *Les Etats-Unis et le déséquilibre mondial*, auquel ont collaboré des auteurs français et américains. Le livre examine les conditions dans lesquelles s'est mis en place le plan Marshall »¹. A la suite, deux projets, l'un sur *L'industrialisation de l'Afrique du Nord*, l'autre sur *Les perspectives de la sidérurgie européenne*, sont menés collectivement avec la faculté de droit de Paris, la VIe section de l'EPHE, l'INED et l'INSEE, auxquels participent des économistes comme Jean Weiller, des géographes comme Jean Gottmann ou encore des spécialistes du Maghreb comme Robert Montagne.

En matière de relations internationales, le CEPE s'impose rapidement comme « l'organisation d'études la plus qualifiée sur les problèmes internationaux »². On peut observer avec intérêt l'évolution des intitulés des articles de *PE*. Jusqu'à la guerre, ceux-ci renvoyaient à des travaux d'*area studies*, de politique comparée, ou de politique étrangère d'un pays, de relations bilatérales, ou encore de questions coloniales. En 1946, *PE* accueille le premier article de son histoire dont l'intitulé inclut l'expression « relations internationales »³. La même année, on trouve un article sur « l'économie mondiale »⁴. Il s'agit bien de terminologies inédites dans *PE*, qui témoignent d'une évolution profonde, semblable à celle que nous avons identifiée dans l'enseignement de Vernant à la VIe section. Dorénavant, les termes « international », « mondial », « global », « relations internationales », « situation internationale », « réalité internationale », *etc.*, deviennent monnaie courante. Le monde est désormais étudié comme un tout, il acquiert les contours d'un objet d'étude scientifique et *PE* en est un des principaux relais.

Dans ce climat nouveau, un domaine sectoriel se taille la part du lion : les études stratégiques et de sécurité. « With the exception of the civil servants in charge of security policies at the Ministry of Defense, at the Quai d'Orsay (Foreign Office) and at the Secrétariat Général de la Défense Nationale (depending on who was Prime Minister), and a few university professors and academicians (*e.g.*, Raymond Aron, Georges Berlia and Gaston Bouthoul) who

¹ Tournès L., *Les fondations philanthropiques américaines en France*, *op. cit.*, 2011, p. 299-300. On retrouve donc Jean Weiller, responsable du séminaire d'« économie internationale » de la Sixième section.

² Correspondance entre Vernant et Braudel, lettre du 24 janvier 1961 (Boîte No 3, Fonds des archives de l'EHESS, *op. cit.*).

³ Weiller Jean, « Le plein emploi aux Etats-Unis et les relations internationales », *Politique étrangère*, Vol. 11, No 1, 1946, p. 25-40.

⁴ Marjolin Robert, « Les perspectives de l'économie française dans l'économie mondiale », *Politique étrangère*, Vol. 11, No 3, 1946, p. 263-277.

tackled these issues in their lectures and writings, the only place in Paris where disarmament problems were discussed intensively was the CEPE »¹. En effet, de plus en plus de groupes d'études consacrés à divers problèmes stratégiques voient le jour au Centre, jusqu'à accaparer la presque totalité de ses activités notables dans les dernières années. Déjà dans les années 1950, le CEPE s'était montré particulièrement actif dans le débat français relatif à la création de la Communauté européenne de défense. Un palier significatif est franchi lorsque le groupe d'études sur les problèmes stratégiques mis sur pied en 1960, s'autonomise pour devenir en 1962 l'Institut français d'études stratégiques (IFES) d'André Beaufre. C'est un fait marquant dans l'histoire des groupes d'études du Centre : « Au lendemain de la première guerre mondiale, dont les enseignements paraissaient contredire les principes stratégiques professés avant 1914, l'étude de la stratégie a été presque complètement délaissée en France. Ce qui en a subsisté présentait, soit sous le nom de "stratégie" un caractère trop étroitement militaire et opérationnel, soit sous le nom de "Défense Nationale" un caractère trop composite aux contours mal définis [...]. La stratégie est devenue aujourd'hui une discipline indispensable [...]. Or, il n'existe actuellement aucun corps de connaissances d'ensemble relatives à la stratégie et les théories stratégiques étrangères récentes n'ont qu'un caractère partiel et spécialisé. La création de l'Institut français d'Etudes stratégiques [...] vise à combler cette lacune »². Une initiative du même ordre est encore patronnée par le CEPE : en 1966, à l'initiative d'Henri Laugier, est créé un Institut de recherches sur la paix affilié au CEPE, sur le modèle des instituts étrangers similaires³.

C'est dans ce secteur des études stratégiques, que l'on peut étendre à celles de défense et de sécurité, que la mémoire du CEPE et de Vernant est la plus vivace. Hervé Coutau-Bégarie se rappelle ainsi de la chaire de Vernant comme d'un séminaire d'études stratégiques⁴. Autour de Vernant s'est constitué un cercle proche d'universitaires spécialisés dans ces matières : Joxe, Klein, Charnay, Genevey, Poirier, *etc.* D'ailleurs, les autres théoriciens en stratégie de l'époque participèrent eux-aussi aux activités du CEPE, tels André Beaufre et Pierre-Marie Gallois : « Au Centre de Politique Etrangère, Jacques Vernant présidait quasi hebdomadairement des réunions au cours desquelles l'on discutait de relations internationales et de stratégie. Vernant

¹ Klein J., *SIPRI at FORTY*, *op. cit.*, 2006, p. 25.

² « L'activité du Centre », *Politique étrangère*, Vol. 28, No 2, 1963, p. 158-172.

³ « L'activité du Centre », *Politique étrangère*, Vol. 31, No 2, 1966, p. 195-196.

⁴ Coutau-Bégarie Hervé, « La recherche stratégique en France », *Annuaire français de relations internationales*, Vol. 1, 2000, p. 790.

éditait aussi une revue dans laquelle j'écrivis de nombreux articles. [...] Le général Beaufre organisa rue de Varenne une sorte de groupe de travail qu'il souhaitait permanent et qui étudierait les nouvelles formes qu'empruntait la stratégie. Avec quelque retard, l'on constatait enfin qu'elle avait été bouleversée de fond en comble par les armes de destruction massive et l'avènement du sous-marin lance-missiles [...]. Le général Gelée, de l'Armée de l'Air, l'amiral Traub, le contrôleur général Genevey, le colonel Genty, du bureau scientifique de l'Armée de l'Air, Jean Klein et moi, débattions presque chaque jeudi soir des nouvelles stratégies. Une sténotypiste enregistrait nos échanges. Ils servirent de base au premier ouvrage que signa le général Beaufre »¹.

C'est aussi ce que dit Pierre Dabiez, qui nous rappelle les qualités de rassembleur de Vernant lorsque celui-ci « organisait des colloques auxquels étaient conviés tous ceux qui s'occupaient des études de défense à l'université, à Sciences-Po et à l'ENA [...]. Le général Beaufre y siégeait ; Raymond Aron y allait »². Se pose en effet de nouveau la question du rôle d'Aron³ ; la question se posa d'ailleurs très concrètement de sa présence à la tête de l'IFES du CEPE, aux côtés d'A. Beaufre, mais cela n'aboutit pas⁴, marquant là une nouvelle occasion manquée ou rejetée par Aron pour se lier à un cercle d'internationalistes. Tous ces auteurs, proches collaborateurs de Vernant ou adeptes de la réflexion stratégique et internationaliste, contribuèrent régulièrement à *Politique étrangère* ; tout additionné, ils représentent plus d'une centaine d'articles de la revue⁵.

¹ Gallois Pierre Marie, *Le sablier du siècle : témoignages*, Lausanne, Editions L'Age d'Homme, 1999, p. 176.

² Dabiez P., « Actes de la table ronde du CEHD », *op. cit.*, 2000, p. 18.

³ En 1963, Aron inaugure à Sciences Po Paris son cours d'« Introduction à la stratégie atomique », publié sous le titre *Le grand débat* : « Ce cours aura un mérite qui ne saurait lui être retiré : il sera en France le premier dans son genre. Il est rare depuis de longues années que des professeurs consacrent leur temps et leur réflexion aux problèmes proprement militaires. Cette lacune, pour être traditionnelle, n'en est pas moins fâcheuse » (Aron Raymond, *Le grand débat*, Paris, Calmann-Lévy, 1963, p. 7). P. M. Gallois indique par ailleurs que c'est Aron qui le pressa d'écrire ce qui deviendra *Stratégie de l'âge nucléaire*, pour le publier ensuite dans la collection qu'il dirigeait chez Calmann-Lévy (Gallois P. M., *Le sablier du siècle, op. cit.*, 1999, p. 176).

⁴ Coutau-Bégarie H., « La recherche stratégique en France », *op. cit.*, 2000, p. 790.

⁵ Pour une étude sur les études stratégiques en France, qui rassemble tous ces auteurs, voir Malis Christian, Séminaire « La France et ses stratèges » du 22 mars 2010, *Séminaires de la Fondation Res Publica* : http://www.fondation-res-publica.org/La-renaissance-de-la-pensee-strategique-francaise-apres-la-deuxieme-guerre-mondiale_a486.html.

L'ambition scientifique du Centre se retrouve ensuite dans son fonctionnement quotidien, qui s'articule autour de deux pôles dont la caractéristique commune est de mettre en valeur le travail collectif. D'une part, des « groupes d'études » sont mis en place afin de réunir des chercheurs autour d'un domaine ou d'une thématique. D'autre part, le CEPE organise ou est convié à des rencontres internationales. Le deuxième point commun de ces deux piliers fondateurs dans l'activité du Centre est leur ampleur : en trente quatre ans d'existence post Deuxième guerre mondiale, le CEPE a constitué une quarantaine de groupes d'études se réunissant chaque semaine ou chaque mois, a organisé plus de mille manifestations, a participé à autant de rencontres internationales et s'est trouvé en liaison avec près d'une centaine d'organismes de recherche étrangers.

La recherche au CEPE : l'expérience pionnière du groupe d'études

Dans sa présentation du CEPE, Jean-Jacques Chevallier met l'accent sur ce qu'il nomme « le système des groupes d'étude. Ceux-ci, véritables équipes de travail composées de spécialistes en nombre restreint, s'attachent chacun, d'une façon systématique et continue, à un sujet déterminé. Ce sujet est choisi en fonction de l'actualité, mais sa portée dépasse de loin l'événement de la semaine ou du mois »¹.

Le groupe d'études est une méthode de travail collectif assez inédite pour l'époque, et réellement collective. Un processus cohérent témoigne de la sophistication du fonctionnement du CEPE, à qui l'on pourrait attribuer la description suivante : « La technique des groupes d'étude est un procédé de recherche collective [...]. La documentation pertinente est rassemblée et un projet préliminaire est rédigé avec le concours d'experts. Un comité consultatif tient alors une série de réunions sur le sujet choisi ; puis il se constitue en groupe d'étude, en s'adjoignant un certain nombre de spécialistes faisant autorité et représentant des opinions les plus diverses. La première version du rapport de ce groupe est amendée sur les avis d'autres personnalités [...], puis on établit un rapport définitif, où la question est traitée de façon concise mais complète »².

Pour notre part, nous pouvons distinguer trois niveaux ou étapes dans le fonctionnement du CEPE. Le processus débute par des séances de travail hebdomadaires, qui peuvent aboutir

¹ Chevallier J.-J., « L'enseignement des relations internationales », *op. cit.*, 1953, p. 131.

² Il s'agit de la description faite par Susan Strange du fonctionnement des groupes d'études du RIIA de Londres (Strange S., « Les organismes britanniques d'étude des Relations internationales », *op. cit.*, 1950, p. 70).

ou non à l'élaboration de rapports, d'enquêtes et de monographies de nature à épuiser la substance du domaine de recherche choisi¹. Le deuxième niveau consiste en des « conférences d'information, soit exposés de techniciens, soit simples témoignages d'hommes de bonne foi »². C'est une deuxième étape au sens où le choix des conférenciers découle directement des conclusions des séances de travail³. La troisième étape consacre enfin les deux précédentes en procédant à un travail d'édition. Une bonne partie des conférences données a en effet paru dans la revue *Politique étrangère* sous forme d'articles, pendant que des travaux plus volumineux ont fait l'objet d'une publication à part.

L'unité de référence est donc le groupe d'études - ou comité d'études, suivant le degré d'ouverture à des personnalités étrangères - en ce qu'il dicte ensuite les directions à donner aux autres initiatives du CEPE. Une cinquantaine de groupes ont été ainsi mis sur pied, certains créés de manière permanente et d'autres créés *ad-hoc*, certains changeant régulièrement de dénomination en fonction de la problématique traitée⁴. Trois catégories génériques ressortent de cette diversité, qui dessinent encore de nos jours l'étude académique de l'international : les études de politique étrangère, les études régionales et les études sectorielles. Par leur biais, le Centre a embrassé l'ensemble de ce qu'il est possible d'inclure à l'époque dans l'étude de « l'international ».

Quatre groupes d'études permanents furent consacrés aux rapports extérieurs de la France, et revêtent une importance particulière, annonciatrice du chemin praticien que prendra progressivement le CEPE. Il s'agit des comités d'études sur les relations franco-britanniques, les relations franco-américaines, les relations franco-allemandes et les relations franco-italiennes. Ces groupes jouèrent un rôle directement politique en poursuivant ou en renouant

¹ « L'activité du Centre », *Politique étrangère*, Vol. 10, No 1, 1945, p. 112.

² Vernant Jacques, « Centre d'Etudes de politique étrangère », *International Social Science Bulletin*, Vol. 1, No 3-4, 1949, p. 125-126.

³ A titre d'exemple, d'octobre 1944 à avril 1946, le CEPE a organisé soixante-quatorze conférences, soit plus d'une conférence par semaine. Le rythme diminuera ensuite, en particulier à partir des années 1960, pour se stabiliser à la fréquence moyenne de trois conférences par mois.

⁴ Voici les groupes d'études d'avant-guerre ; ceux qui n'ont pas été reconduits : les groupes d'études sur les sciences sociales, sur les questions baltiques, sur la presse et l'opinion publique ; ceux qui ont été maintenus d'une manière ou d'une autre : les groupes d'études sur les questions franco-américaines, les questions franco-anglaises, les questions germaniques, les problèmes du Pacifique, l'Europe Centrale, l'Amérique latine, l'Islam, le monde noir, les questions méditerranéennes, les questions coloniales, les questions économiques.

des liens avec les principaux protagonistes de la guerre (à l'exclusion donc de l'URSS et du Japon). Le cas de l'Allemagne illustre bien cette fonction politique. En 1936, il s'agissait d'un « groupe d'études des questions germaniques ». En 1945, il est d'abord dénommé « groupe d'études des questions allemandes » puis « comité d'études de l'Allemagne » en 1948, pour enfin devenir en 1955 « groupe d'études des relations franco-allemandes »¹. De telles modifications suivirent ou invitèrent au raffermissement progressif des relations entre les deux pays. En sens inverse, les rapports avec les alliés de la guerre furent dès le départ étudiés par des comités d'études sur « les relations franco-britanniques » et « les relations franco-américaines »².

Le domaine des aires culturelles fut quantitativement le plus important, l'ensemble du monde ayant fait l'objet d'un groupe de travail. Le premier d'entre eux est le plus connu et le plus conséquent, le « comité d'études des problèmes du Pacifique » qui fut créé dès 1931, antérieurement donc au CEPE auquel il fut rattaché³. Envers le reste du monde, dès sa réouverture, le Centre établit un « groupe d'études des questions extra-européennes », prélude général et temporaire à des groupes de travail plus circonscrits géographiquement⁴. A quoi s'ajoutent des groupes de travail sur l'empire colonial français⁵.

Sur le terrain des études sectorielles, cinq champs principaux peuvent être discernés, qui ont subi de nombreux changements de dénomination : l'étude des problématiques économiques à l'échelle internationale, l'étude de la coopération occidentale (en particulier sur le désarmement de l'Europe et l'Alliance atlantique), l'étude de la construction européenne,

¹ L'évolution fut similaire dans le cas de l'Italie. De leur côté, l'URSS et le Japon furent étudiés, mais pas dans leurs rapports avec la France (« les relations économiques du Japon avec l'Asie du Sud-Est », « la politique extérieure de l'URSS », et aussi « la Chine populaire dans les relations internationales »).

² Précédés par un temporaire « groupe d'études sur les relations interalliées après la guerre ».

³ Historiquement la première structure française de recherche académique dans le domaine de l'international, ce Comité est le représentant français aux activités de l'*Institute of Pacific Relations*, créé en 1925 à New-York et sur l'île d'Hawaï, lui-même l'un des tous premiers instituts de recherche en relations internationales dans le monde.

⁴ Avec des groupes « d'études slaves », « d'études sur l'Islam » - qui devient « études du Proche-Orient » puis « études des pays arabes » -, « d'études des problèmes africains », « d'études de l'Extrême-Orient » et « d'études sur l'Amérique Latine ».

⁵ Le « groupe d'études des problèmes coloniaux » est remplacé par le « groupe d'études de l'Union française », lui-même rapidement subdivisé en sections sur l'Afrique du Nord, l'Afrique Noire, les institutions de l'Union française, les relations entre les territoires français d'outre-mer et la communauté européenne.

l'étude des organisations internationales et enfin cet axe majeur qu'a représenté le domaine de la stratégie¹.

Une activité du CEPE rythmée par les rencontres internationales

Le second pilier fondamental de l'activité du Centre est la participation à des rencontres internationales, qu'il en soit l'hôte, le co-organisateur ou l'invité. Alors que les conférences d'information sont déjà nombreuses, Vernant entend accentuer ce partage : « Sur son initiative est mise au point la formule de colloques où nous rencontrons, rue de Varenne, des délégations allemandes, polonaises, soviétiques, indonésiennes, *etc.* »². Réciproquement, le CEPE envoie très régulièrement à l'étranger une délégation qui le représente mais qui, progressivement, représentera en réalité la France. C'est là un revers de la médaille : seul Centre de recherche actif à l'étranger dans le domaine des relations internationales, il fut bien souvent le seul interlocuteur, devint un canal privilégié d'échanges et fut en définitive considéré comme le porte-parole de la France.

Ces rencontres internationales, de formats variables, faites de délégations nationales plus que de chercheurs venus en leur nom propre, vont finalement devenir l'occupation principale dans la dernière décennie d'existence du CEPE, tandis que les travaux et conférences organisées dans le cadre des groupes d'études vont décroître d'autant. Le CEPE a progressivement restreint sa fonction de recherche et déployé celle de représentation diplomatique.

Dans tous les cas, cette ampleur d'échanges humains et institutionnels, scientifiques et politiques avec d'autres nations, fut un moment unique dans l'histoire des RIF. Celles-ci sont alors actives au plan international, même si la recherche est de moins en moins au centre des rencontres. D'autant que le mélange hommes de science/hommes politiques se justifie par le fait qu'encore à l'époque, les contacts avec les pays étrangers passent principalement par des canaux politiques, parfois simplement pour avoir connaissance de l'existence d'éventuels homologues universitaires³.

¹ D'autres groupes encore ont existé, comme l'étude « des problèmes du droit de l'espace », « des aspects juridiques de l'utilisation de l'énergie atomique », *etc.*

² Hamon L., « Adieu à Jacques Vernant », *op. cit.*

³ Thibaud Boncourt peut ainsi indiquer que « c'est au ministre de la justice Tauno Suontausta que Jean Meynaud, secrétaire de l'AISP, s'adressera lorsqu'il cherchera à obtenir des contacts de politistes en Finlande,

Le cas le plus emblématique de rencontres politico-académiques est celui des rencontres franco-allemandes. Dès 1945, rétablir l'échange académique avec l'Allemagne est une priorité du CEPE. Deux manifestations annuelles en moyenne vont permettre de mettre régulièrement en contact des universitaires et des praticiens des deux nations, à tel point qu'il est difficile de cerner lesquelles de ces manifestations sont à mettre au crédit du CEPE ou à celui d'autorités gouvernementales¹. Par ces multiples rencontres, le CEPE s'est rapproché de plusieurs structures de recherche allemandes, en particulier de l'Association allemande de politique étrangère de Bonn (Deutsche Gesellschaft für auswärtige Politik - DGAP), homologue germanique du CFR, du RIIA et du CEPE. En réalité, le CEPE apporta un soutien quotidien à Wilhelm Cornides, depuis que ce dernier le contacta en 1947, dans ses efforts pour mettre sur pied le DGAP (fondé en 1955)². En sus de l'organisation commune de rencontres portées par les liens forts tissés entre Vernant et Cornides, les deux entités ont procédé à des échanges d'articles entre *Europa Archiv*, la revue du DGAP, et *Politique étrangère*³.

Si le cas du Royaume-Uni n'implique pas autant de rencontres que dans le cas de l'Allemagne, les liens entretenus furent plus scientifiques⁴. Alors que l'ampleur des échanges avec les Etats-Unis fut moindre⁵, elle fut remarquable avec le Canada francophone⁶. Le CEPE

alors qu'il existe dans ce pays une association de science politique depuis près d'une vingtaine d'années » (*L'internationalisation de la science politique, op. cit.*, 2011, p. 67).

¹ On peut au total évaluer à une centaine le nombre de rassemblements franco-allemands, qui ont pu regrouper jusqu'à cent cinquante délégués des deux pays.

² Vernant Jacques, « Wilhelm Cornides », *Politique étrangère*, Vol. 31, No 4, 1966, p. 317-318. A l'heure actuelle, le DGAP est un think tank indépendant (<https://dgap.org/en>).

³ Revue fondée dès 1946 par W. Cornides, *Europa Archiv* devint en 1995 *Internationale Politik*, qui est toujours la revue du DGAP, publiée de nos jours en quatre langues (allemand, anglais, russe et chinois). Ce type de partenariat se tint avec d'autres périodiques allemands.

⁴ Le comité d'études des relations franco-britanniques correspondait à une collaboration institutionnalisée entre le CEPE, le RIIA et l'Université d'Oxford. Une collaboration régulière s'établit aussi avec l'International Institute for Strategic Studies de Londres, en particulier par l'intermédiaire de Jean Klein.

⁵ Le Comité d'études des relations franco-américaines a néanmoins régulièrement intégré des universitaires américains comme membres à part entière, jusqu'à représenter le tiers de l'équipe. Dans l'autre sens, le CEPE se fait régulièrement représenter outre-Atlantique, qu'il s'agisse de conférences d'experts ou de colloques universitaires.

⁶ Le Centre a contribué à l'organisation et participé à l'ensemble des éditions du « Congrès de relations internationales du Québec », du fait d'un partenariat officiel avec le Centre québécois de Relations internationales

a enfin noué des rapports plus épisodiques avec une multitude d'autres organismes dédiés aux relations internationales et dans de nombreux autres Etats¹. Pour ce dernier ensemble de pays, le CEPE comme le RIIA furent souvent sollicités pour aider à la mise sur pied d'instituts en relations internationales qui n'existaient pas encore.

Enfin, les nombreux Instituts d'études internationales se sont souvent réunis pour confronter leurs points de vue et leurs pratiques. Une Conférence des Instituts d'affaires internationales est tenue à New York en 1953 sous le patronage de la Dotation Carnegie, qui regroupa des représentants de dix-neuf pays, en provenance d'une quarantaine d'entités se consacrant à l'études des relations internationales². Elle fut ensuite renouvelée sous d'autres déclinaisons, plus européennes qu'internationales. Fait notable, on accède dans ce cadre à ce qui constitua l'une des très rares collaborations du CEPE et du CERI. Alors que nous sommes rendus dans les années 1970, les deux structures ont organisé conjointement ladite conférence lorsqu'elle se déroula en France³.

Nous croyons important d'avoir produit ces développements en dépit de leur caractère fortement énumératif, afin de restituer une partie de la réalité quotidienne du CEPE et de cette époque. Le CEPE fut omniprésent, tant en France qu'à l'étranger, dans le paysage internationaliste, investissant tous les domaines que l'on puisse identifier aux relations internationales et collaborant avec l'ensemble ou presque des hommes et structures qui comptèrent en la matière. Il honora parfaitement et pendant longtemps son statut de premier

de l'Université Laval et l'Institut canadien des Affaires internationales de Toronto. Lorsque l'EHESS entendit établir « une collaboration régulière » avec ses homologues du Québec spécialisés en sciences sociales, elle se tourna immédiatement vers son directeur d'études Jacques Vernant afin de bénéficier des efforts déjà accomplis par le CEPE (Correspondance entre Jacques Le Goff et Jacques Vernant, lettres du 30 avril et du 7 mai 1975, Boîte No 3, Fonds des archives de l'EHESS, *op. cit.*).

¹ Il faut compter la quasi-totalité des pays d'Europe occidentale, quelques pays communistes (Tchécoslovaquie, Roumanie ; Berlin-Est également), des pays d'Asie (Turquie, Liban, Syrie, Israël, Emirats arabes unis, Irak, Iran, Pakistan, Inde, Chine, Japon), d'Amérique latine (Chili, Brésil), d'Afrique (Afrique du Sud) et d'Océanie (Indonésie).

² Un rapport sur la Conférence a été publié : *Proceedings of the International Conference of Institutes of the International Affairs, New York, 1953*, Carnegie Endowment for International Peace, 1955.

³ Voir par exemple la Conférence tenue à Chartres en 1971, qui rassembla trente-six directeurs d'instituts en provenance de dix-neuf pays (« L'activité du Centre », *Politique étrangère*, Vol. 36, No 3, 1971, p. 335-341). On repère du reste la présence du CERI dans plusieurs manifestations des années 1970, notamment par l'intermédiaire de Pierre Hassner et de Jean Meyriat.

centre français de recherches en relations internationales. Dans le même temps, le CERI n'acquerra une envergure internationale qu'au tournant des années 1980.

L'homme qui dirige cette entreprise, Jacques Vernant, s'évertua à donner un caractère scientifique aux activités du CEPE, peut-être au détriment de la production d'une œuvre personnelle.

5.3.2 Le legs scientifique de Jacques Vernant : l'étude autonome des relations internationales

Une stature incontournable contrastée par une production scientifique limitée

Autant que l'absence de legs institutionnel et pédagogique, et que le déclin progressif du CEPE, l'absence d'une œuvre scientifique notable a sans nul doute desservi la mémoire de Jacques Vernant. Vernant n'a pas soutenu de recherche doctorale et n'a jamais proposé une recherche personnelle d'ampleur¹. Deux ouvrages portent son nom, mais aucun n'est une œuvre scientifique personnelle. Le premier, chronologiquement le dernier, est en son nom propre, c'est le recueil d'articles déjà cité *Les relations internationales à l'âge nucléaire*.

Le second, paru en 1953, est celui qui l'a fait connaître à l'échelle internationale : il s'agit de l'aboutissement d'une enquête collective qu'il dirigea pour le compte du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) sur *Les réfugiés dans l'après-guerre*². J. Vernant fut sollicité en 1951 pour diriger ce rapport qui marqua le lancement du HCR et l'adoption de la Convention de Genève sur les réfugiés. Cette sollicitation montre que la

¹ Nous avons trouvé la trace d'une recherche doctorale entamée après la guerre, mais celle-ci ne fut donc, à notre connaissance, pas menée à son terme. Ce travail portait sur la discrimination dans le domaine de la sociologie religieuse. C'est en tout cas ce qu'indique Vernant dans la mise à jour annuelle (en 1949-1950) de ses informations biographiques et états de service scientifiques envoyée au CNRS (Dossier de carrière de J. Vernant au CNRS, *op. cit.*). Vernant, comme son frère ou Alfred Grosser à la même époque, a entamé relativement tard sa carrière universitaire, dans un contexte d'après-guerre qui prédisposait sans doute à des efforts d'ordre institutionnel et pratique immédiats et non à la maturation d'une thèse. D'autant que les nouvelles obligations de Vernant l'éloignent à l'évidence de son domaine de recherche originel.

² Vernant Jacques, *Les réfugiés dans l'après-guerre*, Monaco, Editions du Rocher, 1954 ; Vernant Jacques, *The Refugee in the Post-War World*, New Haven, Yale University Press, 1953.

réputation de Vernant a alors déjà traversé les frontières de la France ; une réputation qui s'accroîtra certainement lorsque le HCR se fait remettre le prix Nobel de la paix en 1954¹. L'enquête de Vernant fera ensuite l'objet de multiples compte-rendus², et sera utilisée dans de nombreux travaux à travers le monde³.

De son côté, *Les relations internationales à l'âge nucléaire* n'est pas passé inaperçu, faisant notamment l'objet d'un compte-rendu dans *International Affairs* ou jusqu'en Yougoslavie⁴, mais en dépit d'un agencement des articles effectué par sa disciple Janet Finkelstein, on peine à y voir une œuvre scientifique au-delà de l'intérêt de chaque article pris séparément. Il s'agit au final d'un hommage, que les commentateurs ont pris comme tel, dans des compte-rendus tout de même accueillis dans les revues clés des RI en langue française, la *RFSP* et *Etudes internationales*⁵.

Cet ouvrage témoigne par contre de l'ampleur des articles produits par Vernant dans les revues *Politique étrangère* et *Défense nationale*. De 1945 à 1978, Vernant publie dans la première plus d'une quarantaine de compte-rendus d'ouvrages et près d'une trentaine d'articles, dont certains furent traduits ou recensés à l'étranger⁶. En parallèle, Vernant se voit confier la rubrique mensuelle « Politique et diplomatie » de la *RDN* qui représente près de quatre cents chroniques.

¹ Remis pour le compte du HCR au premier Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, Gerrit Jan van Heuven Goedhart, préfacier de l'ouvrage de Vernant. On peut consulter sur le site électronique de la British Library le commentaire associé au prix Nobel du HCR, qui mentionne le rôle joué par Jacques Vernant :

<http://www.bl.uk/reshelp/findhelpregion/internat/nobelpeaceprize/nobelpeaceprize.html>

² Entre autres dans les revues *Population*, *International Affairs*, *The Review of Politics*, *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, *Economy and Society* et *Geographical Review*.

³ Encore en 2012, l'ouvrage est sollicité en France comme à l'étranger : Elie Jérôme, « Interactions et filiations entre organisations internationales autour de la question des réfugiés (1946-1956) », *Relations internationales*, Vol. 4, No 152, 2012, p. 39-50 ; Holian Anna, Cohen G. Daniel, « Introduction. Special Issue : The Refugee in the Postwar World, 1945-1960 », *Journal of Refugee Studies*, Vol. 25, No 3, 2012, p. 313-325.

⁴ Clive Nigel, « Vernant Jacques, *Les relations internationales à l'âge nucléaire* », *International Affairs*, Vol. 63, No 4, 1987, p. 635-636 ; Biljanovska Biljana, « Vernant Jacques, *Les relations internationales à l'âge nucléaire* », *Pogledi*, Vol. 25, No 6, p. 118-123.

⁵ Dupuy René Jean, « Vernant Jacques - Les relations internationales à l'âge nucléaire », *Revue française de science politique*, Vol. 38, No 2, 1988, p. 292-293 ; Barréa Jean, « Vernant Jacques, *Les relations internationales à l'âge nucléaire* », *Etudes internationales*, Vol. 19, No 4, 1988, p. 778.

⁶ Pour ces références et celles à venir non indiquées, nous renvoyons à une bibliographie dédiée en fin de thèse.

Il faut ensuite citer sa réflexion sur l'économie française dans l'ouvrage sur la C.E.D. codirigé par Aron et sa contribution à *L'élaboration de la politique étrangère*¹. Pour le reste, la production de Vernant fut limitée, qu'il s'agisse de contributions collectives, de préfaces pour d'anciens élèves, de recensions ou analyses croisées d'ouvrages pour le compte des *Annales*, de quelques articles dans *Tiers-monde*, d'un article dans *Etudes internationales*, entre autres choses.

Notons par contre qu'avant la guerre, alors qu'il est tout juste agrégé de philosophie, qu'il se tourne vers l'ethnologie et suit en particulier les cours de Marcel Mauss, il publie un travail remarqué dont, selon Léo Hamon, Claude Lévi-Strauss a pu dire qu'il était un de ceux qu'il aurait aimé avoir écrit lui-même². Le potentiel savant de Vernant ne semble donc pas à questionner. Sans doute que ses obligations auprès de sa chaire et du CEPE n'ont pas joué en faveur d'une production scientifique personnelle.

Jacques Vernant fut un acteur incontournable du paysage internationaliste français pendant plusieurs décennies. Il ne peut guère en être autrement d'une personne ayant été pendant plus de trente ans à la tête du premier centre de recherche et du premier périodique scientifique qui furent dédiés en France à l'étude des relations internationales. De la fin des années 1940 jusque dans les années 1970, quiconque s'intéressait aux relations internationales croisait la route du CEPE et de *PE*. Vernant s'est trouvé en contacts plus ou moins étroits, plus ou moins durables, avec l'ensemble ou presque des organismes universitaires et para-universitaires où l'étude des relations internationales a trouvé une place dans le monde. Il en est de même avec les personnalités investies de près ou de loin dans l'étude des relations internationales qui ont traversé les mêmes époques que Vernant³. Nombreux furent ceux qui lui

¹ Aron R., Lerner D., « La querelle de la C.E.D. », *op. cit.*, 1956 ; Vernant Jacques, « Les conditionnements internes de la politique étrangère », in Hamon Léo, (éd.), *L'élaboration de la politique étrangère*, Paris, PUF, 1969.

² (Etude terminée avant la guerre) Vernant Jacques, Margot-Duclot Jean, « La Terre et la catégorie du sexe en Mélanésie », *Journal de la Société des océanistes*, Vol. 2, No 2, 1946, p. 5-53.

³ La liste est pratiquement exhaustive pour le cas français. Concernant les étrangers, certains ayant publié dans *PE* ou prononcé une conférence au Centre, d'autres ayant participé aux activités de la CPHEI ou aux rencontres internationales, citons par exemple : Alistair Buchanan, Hedley Bull, Karl Deutsch, Frederick Dunn, Johan Galtung, Henry Kissinger, Charles Manning, David Mitrany, Thomas Schelling, Quincy Wright.

rendirent hommage en des termes élogieux après sa mort¹. A divers degrés, tous soulignent le rôle crucial joué par Vernant durant cette période, présentant un personnage qui travailla plutôt hors champ des projecteurs, bien souvent parce qu'il était lui-même aux manettes de ces projecteurs, avec toujours le but de mettre en lumière l'étude académique des relations internationales.

C'est sur ce point que Vernant doit être reconnu comme un pionnier intellectuel de l'étude française des relations internationales. Si nous n'allons pas jusqu'à dire avec J. Klein, que l'unité des articles choisis dans son recueil représente une contribution « à la théorie des relations internationales »², nous affirmons volontiers qu'il fut le premier en France à soumettre une proposition théoriquement fondée d'une étude disciplinairement autonome des relations internationales. En ce début des années 1950, personne en France ne s'est expressément encore inscrit dans une étude sociologique des relations internationales et personne n'a soumis une argumentation théorique promouvant une discipline des RI.

La Sociologie des relations internationales de Jacques Vernant, ou la discipline des Relations internationales

L'intitulé de sa chaire de « sociologie des relations internationales », inédite et pendant longtemps la seule du genre, ne fut pas décidé par hasard. Vernant a très tôt choisi d'entreprendre une approche sociologique appliquée aux relations internationales, comme le montre son article programmatique de 1952.

Nous avons vu que l'étude de l'international s'insère depuis fort longtemps dans la connaissance académique, sans que l'on puisse véritablement distinguer entre histoire, droit, science politique et autres sciences sociales qui n'en avaient pas encore le nom. L'étude de l'international représentait un bloc unitaire, un bloc de recherches et d'enseignements

¹ Hamon Léo, « Adieu à Jacques Vernant », *op. cit.*, 1985 ; Montbrial Thierry de, « Editorial », *Politique étrangère*, Vol. 50, No 1, 1985 ; Richard Jean, « Hommage à Jacques Vernant », *Revue Défense nationale*, No 4, 1985 ; Davidson Basil, « Préface », in Vernant J., *Les relations internationales à l'âge nucléaire*, *op. cit.*, 1987 ; Klein Jean, « Les relations internationales à l'âge nucléaire », *Politique étrangère*, Vol. 52, No 4, 1987 ; La Gorce Paul-Marie de, « L'œuvre de Jacques Vernant. Une sociologie des relations internationales », *Le Monde diplomatique*, Juin 1987 ; Dupuy R.-J., « Les relations internationales à l'âge nucléaire », *op. cit.*, 1988 ; Barréa J., « *Les relations internationales à l'âge nucléaire* », *op. cit.*, 1988 ; Dabezies P., « Actes de la table ronde du CEHD », *op. cit.*, 2000 ; Colin J.-P., « *Relations internationales* », *op. cit.*, 2006.

² Klein J., « Jacques Vernant. Les relations internationales à l'âge nucléaire », *op. cit.*, 1987.

universitaires relié par un objet d'étude commun. C'est avec le passage au XXe siècle et le processus de disciplinarisation de la science que l'on a vu les universitaires se ranger ou être rangés sous la bannière de l'une ou l'autre des disciplines circonscrites. Dans ce cadre, l'étude de l'international s'est trouvée étirée entre chaque discipline en train de se singulariser. Elle s'est trouvée étirée, mais non disloquée. A la même époque, au fur et à mesure de l'avancée du XXe siècle, le principe d'une discipline distincte des relations internationales a vu le jour pour prendre le relais de ce bloc unitaire que l'on désarticulait irrémédiablement.

C'est dans ce contexte qu'il faut situer l'invitation de Vernant à se tourner « vers une sociologie des relations internationales ». Celle-ci ne signifie pas une inscription dans la seule sociologie, mais dans les sciences sociales et politiques. Rappelons qu'au temps de sa scolarité, il n'existait pas encore de formations en sociologie, ni plus globalement de sciences sociales hormis à l'ELSP. La première excursion de Vernant en dehors de la philosophie se déroule sous le pavillon de l'ethnologie. C'est sans doute guidé par son environnement institutionnel (CNRS et Sixième section) qu'il se dirigera ensuite vers la « sociologie ». La science politique évolue alors à la Faculté de Droit et à la FNSP/IEP. Vernant venant de la Faculté des lettres tout comme la sociologie, celle-ci se présente à lui, comme à beaucoup de ses contemporains, comme la voie naturelle d'entrée dans les sciences sociales.

René-Jean Dupuy consacre « le rôle de pionnier qui fut celui de Vernant » pour l'étude sociologique des relations internationales¹. Jean Klein ne dit pas autre chose : « L'enseignement que [Vernant] dispensait dans le cadre de l'Ecole pratique des hautes études a contribué à accréditer le statut d'une discipline nouvelle, la sociologie des relations internationales »². Nous voyons là que sociologie des relations internationales et discipline distincte d'étude des relations internationales ne sont pas dissemblables.

Cette correspondance se retrouve dans deux articles écrits à deux ans d'intervalle, en 1950 et 1952, le premier dans la future *Revue internationale des sciences sociales*, le deuxième dans *PE*³. On peut considérer que l'article de 1950 est annonciateur de celui de 1952. Dans le premier, nous trouvons un argumentaire théorique relatif à la légitimité et à l'essence d'une

¹ Dupuy R.-J., « Les relations internationales à l'âge nucléaire », *op. cit.*, 1988.

² Klein J., « Les relations internationales à l'âge nucléaire », *op. cit.*, 1987.

³ Vernant J., « Les Relations internationales », *op. cit.*, 1950 ; Vernant J., « Vers une sociologie des relations internationales », *op. cit.*, 1952.

discipline distincte d'étude des relations internationales, dans le deuxième un argumentaire théorique relatif aux traits conceptuels de cette discipline.

En 1950, Vernant indique que « l'usage a aujourd'hui à peu près généralisé l'emploi de l'expression "relations internationales" pour désigner un ensemble de faits et de rapports entre lesquels l'esprit découvrirait une certaine unité [...]. Les relations internationales apparaissent alors comme un objet d'étude obtenu par le regroupement des données de l'histoire, du droit international et constitutionnel, de la science politique et de l'économie. Faut-il donc s'en remettre aux méthodes et aux résultats de ces diverses sciences pour tirer de leur synthèse un ensemble de connaissances nouvelles ? Il ne semble pas qu'il doive en être ainsi : les relations internationales ne sont pas un objet susceptible d'être reconstitué en rassemblant en faisceaux les données d'autres disciplines académiques traditionnelles. Il est apparu, dès après la première guerre mondiale et plus encore depuis la seconde, que les relations internationales ont leur perspective propre et que leur étude suppose des méthodes particulières »¹. Nous remarquons à ce stade que la sociologie n'est pas listée. Vernant poursuit : « Les relations internationales constituant un objet suffisamment distinct et défini, il convient d'en aborder l'étude en réalisant, autant que possible, les conditions de ce qui devrait être une sociologie des rapports entre nations [...] Cette sociologie des relations internationales, si elle était réalisée, exigerait une méthode et des connaissances qu'on pourrait, en un sens, appeler « totalitaires ». Il n'est pas en effet, au XXe siècle, de phénomènes économiques qui ne soient en même temps des phénomènes politiques, ni de phénomènes politiques qui ne soient en même temps des phénomènes religieux au sens large du mot [...]. Sans doute cette sociologie des relations internationales, où le droit international aurait sa place au titre de l'un des éléments de fait qui conditionnent la vie concrète des États et leurs relations ; où l'histoire aurait également sa place, ainsi qu'une économie positive qui décrirait les structures existantes et les évolutions en cours plutôt qu'elle n'esquisserait des schémas théoriques ; où la sociologie politique, la sociologie religieuse [...] auraient aussi leur place. [...] C'est vers ce but qu'il faut tendre et il faut affirmer qu'il est réalisable et se refuser à admettre au départ l'impossibilité de dépasser les diverses formes de connaissance spécialisée - économique, politique, juridique - et d'en faire la synthèse pour arriver à une vue objective et complète de la société internationale »².

¹ Vernant J., « Les Relations internationales », *op. cit.*, 1950, p. 59. Notons que Vernant restitue dans cet article « l'œuvre de la CPHEI » ; il n'exprime pas au départ son opinion personnelle, mais il adhère aux conclusions qui ressortent des débats à la CPHEI.

² *Ibid.*, p. 60.

Il faut avoir en tête qu'en 1950, presque aucun écrit en langue française n'aborde de manière aussi frontale la problématique de l'étude académique des relations internationales. Avec ces développements de Vernant, totalement oubliés, et peut-être également passés inaperçus à l'époque, les RIF se confrontent à une des évolutions les plus marquantes de l'étude académique de l'international dans le monde : considérer l'objet « international » par son démembrement « relations internationales », le considérer comme un tout sur lequel ériger une discipline, discuter théoriquement sur sa légitimité, en esquisser le contenu conceptuel, enfin lui donner un nom : la sociologie des relations internationales, pour ce qui concerne Vernant.

Deux ans plus tard, Vernant précise ce que devrait être conceptuellement cette sociologie des relations internationales. « Evitons d'abord la confusion entre relations internationales et rapports des gouvernements. Les relations internationales comprennent les relations intergouvernementales, mais ne s'y réduisent pas. Elles renferment encore les relations des nations proprement dites, des peuples, dont les relations gouvernementales peuvent être l'expression, mais dont les gouvernements peuvent ne pas tenir compte. D'autre part, les relations internationales ne sont pas seulement les relations politiques, mais aussi les relations économiques, commerciales, culturelles ; et, ici encore, celles qui se nouent dans le cadre des traités et celles que n'infléchit aucune réglementation. Le commerce licite ou illicite et, à l'extrême, la guerre sont des formes de relations internationales, résultant de la coexistence de sociétés nationales ou du type national, dont l'ensemble constitue la société internationale »¹. Ce dernier élément s'ajoute à nos dires successifs sur le fait que Vernant, ses séminaires à l'EPHE, les articles de *PE*, sont parmi les premiers en France à traiter comme un tout les relations internationales ; celles-ci relèvent d'une société internationale, ou d'un système, ou d'un milieu, *etc.* Ce nouveau référentiel scientifique est porté au cœur des axes de recherche poursuivis par la discipline distincte de la sociologie des relations internationales. Vernant invite ainsi à pratiquer « une sociologie soucieuse d'établir une typologie des sociétés internationales visant à déterminer les constantes de la société internationale »². A ce moment, apparaît clairement une rupture entre « international » et « étranger ». L'« international » est devenu un objet scientifique en soi et pour soi, au travers de la formalisation d'une société internationale, laquelle possède des spécificités comme des similarités vis-à-vis d'une société interne, nationale. Elle revêt toutefois suffisamment de spécificités pour faire l'objet d'une étude distincte des études que l'on nomme désormais « études internistes ».

¹ Vernant J., « Vers une sociologie des relations internationales », *op. cit.*, 1952, p. 229-230.

² *Ibid.*, p. 230.

Ici n'est pas le lieu d'investir plus avant la délimitation concrète et les axes de recherche de la sociologie des relations internationales de Jacques Vernant ; nombre d'autres développements de l'article de 1952 susciteraient alors notre attention. Présentement, notre seul but est d'en signifier l'énonciation par Vernant, et de relever ceux de ces propos qui engageaient directement la spécificité et donc l'étude distincte de l'international.

En revanche, nous pouvons dès à présent positionner quelque peu Vernant dans une chronologie de l'édification de cette sociologie des relations internationales franco-française. Par la même, nous renforçons le statut précurseur de Vernant sur le plan scientifique. C'est un étranger, Jörg Friedrichs, qui perçut le premier le rôle pionnier de Vernant en la matière : « The demand for a social theory of international relations began as early as 1952, in a bright and lucid aperçu written by Jacques Vernant. However, it was only ten years later, with the appearance of Raymond Aron's monumental book *Paix et guerre entre les nations*, that this claim was translated into action. Since then, the quest for a sociological theory of international relations has become the most characteristic feature of the French community of IR scholars »¹. Ainsi Vernant précède-t-il Raymond Aron, *a fortiori* Marcel Merle, ces deux auteurs dont on dit, suivant les opinions, qu'ils sont les fondateurs de la sociologie des relations internationales française.

Il faut noter que l'article de 1952 est relativement court et figure en premières pages du numéro de *PE* l'accueillant. De là, il est possible d'y voir une sorte d'édito programmatique fixant le cadre et les orientations scientifiques du CEPE et de sa revue. Il se trouve que c'est en 1952 que le CERI de la FNSP voit le jour ; il s'agit à cette époque du deuxième centre français de recherche en relations internationales, l'événement n'est donc certainement pas passé inaperçu. Peut-être une simple coïncidence mais tout de même, lorsque l'on sait que Vernant ne renouvellera jamais un écrit de ce type (aussi théorique et général à destination de l'étude des relations internationales), l'on peut envisager que Vernant, et par extension les institutions qu'il incarne, le CEPE et la Sixième section, chercha en quelque sorte à marquer son terrain, un terrain prochainement investi par la « filière » FNSP/CERI. A cet égard, en sachant que ces deux dernières entités vont se placer sous la bannière de la « science politique », le choix de Vernant d'une « sociologie » des relations internationales est susceptible de prendre une

¹ Friedrichs J., *European Approaches To International Relations Theory*, op. cit., 2004, p. 36.

tournure insoupçonnée au demeurant. Cette hypothèse sera approfondie dans les chapitres suivants.

Toutefois, nous y revenons, l'essai « relations internationales » n'a pas été transformé à la VIe section. Une des raisons est sans doute à trouver dans le développement et le succès du programme d'aires culturelles, qui va visiblement tenir lieu d'étude de l'international, dans le cadre, semble-t-il, d'une répartition des rôles entre VIe section et FNSP. Ce sera l'objet du chapitre suivant.

D'autre part, nous constatons qu'après J. Lambert, ou A. Tibal, et d'autres encore, J. Vernant promeut, non sans quelques contradictions, une vision multidisciplinaire de l'institutionnalisation des Relations internationales. Une façon de voir qui n'a jamais quitté les internationalistes français jusqu'à nos jours, de même que ce label « sociologie des relations internationales ». Nous le verrons dans le dernier chapitre de notre Première partie.

Chapitre 6 L'affermissement d'une discipline autonome : l'étude des relations internationales après 1945

Section 6.1 Le programme d'aires culturelles de la VIe section et l'extension de l'étude de l'étranger en France

A la VIe Section de l'EPHE, la sphère de l'international ne s'est pas seulement développée par le biais des séminaires et enseignants statutairement (comme chargés de conférences) ou intellectuellement (le cas des directions d'études de J.-P. Charnay et d'A. Joxe) liés à Jacques Vernant et à sa chaire de sociologie des relations internationales. A côté du cours d'économie internationale de Jean Weiller déjà évoqué, quelques autres cours, peu nombreux, vont investir la rubrique des « relations internationales ». Nous en avons relevé cinq jusqu'aux années 1970, dont trois notables¹. Le premier se nomme « sociologie du droit et des relations internationales ». Il s'agit d'une direction d'études tenue par Jean-Pierre Cot de 1960-1961 à 1970-1971 qui, comme celle de Vernant, sera d'abord considérée comme une « sociologie particulière » appartenant à l'axe « Sociologie », avant d'être rattachée à la mention « Sciences juridiques et politiques » lorsque celle-ci verra le jour. Son séminaire se nomme à l'origine « Décolonisation et droit international » puis, plus précisément « Les effets de la décolonisation et de la coexistence sur l'évolution du droit international et des relations internationales ». Il évoluera ensuite pour devenir « Les principes de la sociologie du droit international – Etats et régimes nouveaux dans la vie et les relations internationales ». Le deuxième enseignement repérable se nomme « sociologie de la coopération ». Il s'agit d'un séminaire de sociologie comparée, tenu par Henri Desroche de 1960-1961 à 1962-1963 dont la thématique est « Associationnismes coopératifs comparés (Belgique, Yougoslavie, France, etc.) ». Le troisième et dernier enseignement notable s'intitule « Droits et institutions du Sud-Est asiatique ». Assuré de 1966-1967 à 1970-1971 par Robert Lingat, ce séminaire n'est pas une direction d'études et se range dans la rubrique « Sciences juridiques et politiques », c'est-à-dire

¹ Nous en restons à la période d'existence de la VIe section, avant sa transformation en EHESS en 1975.

directement aux côtés de la chaire de Vernant tout en restant autonome¹. A ces enseignements relativement « réguliers », nous en ajoutons deux qui s'apparentent à des invitations ponctuelles, tous deux dispensés lors de l'année 1962-1963 : le Secrétaire du Conseil international des sciences sociales, Kazimierz Szczerba-Likiernik, intervint sur la « sociologie des organisations internationales », pendant que Lazare Kopelmanas, au titre de « conseiller juridique à la Commission économique pour l'Europe à l'ONU », aborda « les problèmes juridiques du commerce international »².

Il apparaît donc que l'étude de l'international s'est largement déroulée sous l'étiquette de la sociologie. Mais lorsque la mention « sciences juridiques et politiques » fut instaurée, la plupart de ces enseignements y furent reversés, la chaire de Vernant en tête, suivant là l'organisation facultaire de l'université où les relations internationales et les sciences politiques relèvent de la Faculté de Droit. Il s'agit d'une donnée importante : la VIe section, comme sa maison mère l'EPHE, fut érigée en dehors de l'université au motif que celle-ci n'était guère réformable de l'intérieur, en particulier dans sa capacité à accueillir les nouvelles sciences sociales. Bénéficiant d'une liberté totale dans l'organisation et dans le contenu des enseignements, ainsi que dans le choix des professeurs, la VI section établit donc un programme inédit dans l'histoire de l'enseignement supérieur français. Pour autant, en ce qui concerne l'étude des relations internationales, la VIe section a fini par reproduire le schéma facultaire. C'est ainsi que « l'international » n'a jamais réellement été intégré au programme pédagogique de la VIe Section : la création de la mention « sciences juridiques et politiques » annonça une sorte de parcours solitaire pour notre objet, qui resta en dehors de l'impulsion générale donnée à l'organisation des études. Cela ne signifie pas pour autant que l'extra-national en fut exclu, bien au contraire. Il est bien sûr question ici du programme braudélien des aires culturelles, qui relève du versant « étranger » de la sphère de l'extra-national.

A partir du milieu des années 1950, l'agencement originel tripartite entre axes « Histoire », « Economie » et « Sociologie » va laisser la place à une nouvelle organisation. Un peu moins de dix ans après son lancement, les séminaires de la Sixième section vont dorénavant largement s'organiser autour de ce projet global et novateur des « Aires culturelles ». Le versant

¹ Cela constitue le seul cas d'enseignement indépendant de la chaire de sociologie des relations internationales tout en relevant de l'étiquette « Sciences juridiques et politiques ». Sinon, nous l'avons dit, ladite étiquette n'accueillera que la chaire de Vernant et les conférences et directions d'études associées.

² On retrouve ces deux universitaires au sein des diverses activités du CEPE.

« extra-national » des études à l'EPHE s'est bien plus dessiné sous l'angle de l'étranger que sous celui des « relations internationales ».

Les repères institutionnels de la mise en place du projet sont les suivants : entre 1955 et 1960 sont créés les premiers centres de recherche sur l'Afrique et l'Islam, l'Inde, la Chine, la Russie¹ ; en 1956, l'Association de la Maison des sciences de l'homme voit le jour ; en 1959, s'ouvre un centre de recherche et de documentation consacré aux aires culturelles.

Si ce projet put véritablement être entrepris grâce au financement de la fondation Rockefeller à partir de décembre 1955², il s'amorça dès l'année scolaire 1954-1955, qui voit évoluer le séminaire de Fernand Braudel. Jusque-là nommé « histoire géographique », il s'intitule à présent « la Chine, le Japon et le Pacifique ». Sans doute que son séminaire avait toujours étudié des régions étrangères, mais ce fut désormais inscrit dans le titre du séminaire. Cette exploration explicite de l'étranger par Braudel annonça le changement radical du contenu et de l'organisation des enseignements autour du programme d'aires culturelles qui démarre l'année suivante³.

En 1955-1956, une nouvelle vague de directeurs d'études est recrutée. En renfort des spécialistes déjà présents (Braudel, le spécialiste de l'Afrique Noire Georges Balandier, le spécialiste des sociétés aztèques Jacques Soustelle), sont élus des spécialistes de la Chine et du Japon (Jacques Genet, Etienne Balazs, Jean Chesneaux, Vadime Elisseef), de l'Inde (Louis Dumont) et de l'Islam (Jacques Berque). Tous démarrent de nouveaux séminaires qui remplacent les anciennes « études de civilisations » du programme originel. La nature de ces séminaires alterne désormais entre l'étude à dominante *historique* des sociétés étrangères *passées*, ce qui se rapproche des défuntés études de civilisations, et l'étude à dominante *sociologique* des sociétés étrangères *contemporaines*, ce qui correspond à une novation majeure. Ainsi, dans l'axe « Histoire », apparaissent des cours tels que « institutions de la Chine impériale » ou « économie et société de la Chine ancienne ». Dans l'axe « Sociologie » apparaissent des cours tels que « sociologie ethnique », « sociologie de l'Afrique noire », « sociologie de l'Islam », « sociologie de l'Inde ». En définitive, les cours se démarquent de plus en plus selon la zone géographique qu'ils étudient et de moins en moins selon la nature de

¹ Lombard Denys, « De la vertu des "aires culturelles" », in Revel J., Wachtel N., *Une école pour les sciences sociales, op. cit.*, 1996, p. 115.

² Tournès L., *Les fondations philanthropiques américaines en France, op. cit.*, 2011, p. 339.

³ Pour les intitulés de séminaires et noms de directeurs d'études à venir, voir principalement les volumes successifs de l'*Annuaire de l'EHESS*.

l'objet étudié (par exemple, on trouvait auparavant : « histoire sociale », « histoire économique », « histoire monétaire », « sociologie rurale », « sociologie industrielle », « sociologie juridique », *etc.*). Année après année, le mouvement ira en s'amplifiant, chaque augmentation du nombre de cours proposés consistant pour une large part en une hausse de séminaires d'aires culturelles. Par exemple, en 1959-1960, soit deux années scolaires après la création de la chaire de sociologie des relations internationales de Vernant, deux directions d'études inédites de « géographie » viennent renforcer le programme d'aires culturelles : « géographie humaine de l'Afrique-Nord » (Pierre Marthelot) et « géographie humaine et économie des Etats-Unis » (Jean Gottmann).

Le programme d'aires culturelles fut porté par deux hommes, Fernand Braudel (1902-1985) et Clemens Heller (1917-2002). *Grosso modo*, F. Braudel a pensé le programme pendant que C. Heller l'a mis en œuvre. F. Braudel a consacré la majeure partie de sa carrière à la VIe section, dont il fut membre fondateur, directeur d'études, secrétaire (1948-1956) et Président (1956-1972), et à la MSH dont il fut l'instigateur et le premier Administrateur (1957-1985)¹. Braudel n'est pas un historien à proprement parler internationaliste ; la mémoire collective le retient comme un spécialiste de l'histoire économique, voire de l'histoire géographique ou encore de l'histoire « totale ». Il est un des chefs de file de l'école des *Annales* (directeur de la revue des *Annales* de 1946 à 1968), proche de la VIe section et pionnière dans sa volonté d'élargir le spectre des recherches au-delà de l'histoire politique traditionnelle. Braudel n'est en aucun cas un historien internationaliste mais son rôle dans le développement des aires culturelles en fait un protagoniste important de l'histoire de l'étude académique de l'international en France. En quelque sorte, nous pourrions dire que, au sein des *Annales* et de la VIe section, alors que Febvre en représente le versant national (histoire de la révolution française notamment), Braudel en représente le versant extra-national.

Le programme d'aires culturelles se propose d'étudier le « monde contemporain à travers un découpage par grandes aires de civilisation, contournant les spécialisations classiques qui morcelaient traditionnellement ces “aires” », et d'apporter à la connaissance des différentes

¹ Agrégé d'histoire en 1923, F. Braudel exerce d'abord en Algérie comme professeur du secondaire puis du supérieur, avant de rentrer à Paris enseigner dans le secondaire (1932-1935). Il repart ensuite pour participer à la fondation et aux premiers enseignements de la Faculté des lettres de São Paulo (1935-1937). En 1937, il intègre la IVe Section de l'EPHE consacrée aux Sciences historiques et philologiques jusqu'en 1945 (prisonnier de guerre de 1940 à 1945). Il obtient son doctorat ès lettres en 1947, au même moment où il se lance dans le projet de la VIe Section.

aires culturelles les méthodes des sciences historiques, économiques et sociales. La notion braudélienne d'aire culturelle diffère de celle envisagée dans les programmes américains d'*area studies* mais, pour autant, elle n'a été que rarement décrite et circonscrite par Braudel. « Bien qu'[elle] soit un élément fondamental de son architecture, [elle] n'a été parfaitement explicitée que dans certains de ses travaux, peut-être les moins connus, en particulier dans son manuel d'histoire contemporaine, *Le Monde actuel* (1963 ; réédité sous le titre *Grammaire des civilisations* en 1987) et dans l'essai consacré à l'histoire de la civilisation qui fait partie du tome XX de l'*Encyclopédie française* (1959) »¹.

Pour notre part, nous souhaitons mettre en perspective deux éléments : l'apport d'autres disciplines que l'histoire et l'apport d'autres pans de la réalité que le secteur politique. Lorsque l'on propose d'intégrer « l'économie », l'on peut soit parler de la science économique, soit parler du domaine réel de l'économie, et cela est valable pour la géographie, le social, *etc.* Braudel et l'école des *Annales* ne distinguent pas entre les deux. Non pas qu'ils établissent une confusion entre discipline universitaire et objet d'étude : il faut que l'histoire s'intéresse aux faits économiques *et* qu'elle coopère avec la discipline économique. C'est une donnée importante car, pour ce qui nous intéresse, nous verrons plus tard que l'histoire des relations internationales de Renouvin et Duroselle, dans son objectif d'émancipation de la seule histoire diplomatique, a uniquement proposé d'intégrer des domaines de la réalité et non des disciplines, plus valablement des *facteurs* non politico-diplomatiques, qu'ils soient économiques, sociaux, culturels, *etc.* En somme, pour Braudel, il faut recourir à de multiples facteurs sous l'œil de multiples sciences alors que pour Renouvin, il faut recourir à de multiples facteurs sous le seul œil de l'histoire, même si cette opposition frontale se montre bien sûr plus nuancée une fois mise en œuvre dans les travaux de chacun.

Le deuxième homme fort du projet d'aires culturelles à l'EPHE est Clemens Heller. Américain d'origine autrichienne, fils de l'éditeur de Sigmund Freud, C. Heller obtient son doctorat d'histoire à Harvard en 1947. A la même période, il fonde et prend la direction du *Salzburg Seminar for American Studies* (1946-1948), que l'on qualifie parfois de « Plan Marshall des idées », en tant qu'il eut vocation à être un lieu de rencontre entre intellectuels et

¹ Gemelli Giuliana, *Fernand Braudel*, Paris, Odile Jacob, 1995, p. 317.

universitaires américains et européens¹. Puis, évincé de ses fonctions², il rejoint alors la France et la VIe section en tant que Chargé de conférences (1952-1956). Il se tourne rapidement vers des fonctions plus entrepreneuriales et c'est ainsi qu'il est chargé de la mise en œuvre du programme des aires culturelles en 1955, et qu'il en devient le secrétaire et coordinateur jusqu'à la retraite de Braudel (1957-1972). Finalement nommé « responsable des relations internationales et des aires culturelles », C. Heller est même vu comme « l'inventeur des “aires culturelles” à la française »³, c'est dire son importance aux côtés de Braudel. C'est sur l'insistance et avec l'assistance de C. Heller que Braudel se lancera ensuite avec succès dans l'édification de la Maison des sciences de l'homme. Adjoint de Braudel (1966-1985), avant de lui succéder à sa tête (1986-1992), Heller jouera un rôle déterminant dans la pérennisation de la Maison : « Lui [...] qui avait découvert les structures fortement étatiques de la recherche française, il a compris que cette recherche pouvait se développer si on lui créait une double base. Et c'est là une idée pratique de génie. En créant avec Fernand Braudel, auquel il avait fait partager sa vision, la Maison des Sciences de l'Homme, il créait une institution qui allait pouvoir recevoir aussi bien les crédits de l'Etat que des crédits venus d'ailleurs. Il assurait ainsi à la recherche une double base matérielle selon une logique qui manquait - et manque toujours - en France »⁴.

Comme son nom l'indique, la Maison des sciences de l'homme a été créée pour faire converser entre elles les disciplines des sciences humaines et sociales. Si elle est statutairement autonome de toutes les entités académiques dont elle accueille des unités, dans les faits elle va largement apparaître comme un prolongement de la VIe section, d'une part par l'activité de Braudel, Heller et nombre d'autres universitaires, d'autre part parce que, pendant longtemps, les autres structures (universités, FNSP, *etc.*) ne s'investiront que peu auprès de cette nouvelle enceinte.

¹ Lewis Paul, « Clemens Heller, Founder Of Postwar Salzburg Seminar », *New York Times*, September 6, 2002.

² « While the State Department supported the seminar, the United States Army, then occupying Salzburg, did not, feeling that it tended to question American values too much. In 1948, a compromise was reached : the seminar was allowed to continue, but Mr. Heller was removed as its director » (*Ibid.*).

³ Mazon B., « D'un déménagement l'autre », *op. cit.*, 2010.

⁴ Godelier Maurice, « Hommage à Clemens Heller », Témoignages prononcés à l'occasion de la cérémonie organisée à la mémoire de Clemens Heller, le 27 novembre 2002 à la Maison des Sciences de l'Homme, consultable en ligne : http://www.archivesaudiovisuelles.fr/115/liste_conf.asp

La MSH est le produit d'une entreprise ambitieuse. La première pierre de cette entreprise devait être le programme d'aires culturelles, domaine tout à fait enclin à la conversation entre plusieurs disciplines¹. Avec les aires culturelles, Braudel a choisi un terrain propice à la mise en pratique de sa vision de la science et de sa méthode d'exécution². La collaboration fructueuse entre les diverses sciences sociales devait en effet convaincre de l'utilité d'une intégration institutionnelle des sciences sociales. Car l'ambition de Braudel, Heller et quelques autres personnalités minoritaires à l'époque, était de façonner une véritable Faculté des sciences sociales, notamment en transformant une VI^e section encore embryonnaire en « équivalent de la London School of Economics »³. Mais, entre autres selon les recherches de L. Tournès, il apparaît que les obstacles et oppositions propres à la configuration de l'enseignement supérieur français tueront dans l'œuf une telle ambition, qui sera remplacée par une entreprise plus modeste, celle d'une structure fédérant les chercheurs autour de projets collectifs : la MSH⁴.

La MSH, qui est actuellement une structure importante du paysage universitaire français et de sa visibilité à l'étranger, nous intéresse pour deux raisons. D'une part, nous venons de le voir, sa création a pour point de départ un champ d'étude extra-national. D'autre part, parmi les laboratoires et centres qu'il a été envisagé de rattacher à la MSH, a figuré le CEPE. Le premier centre de recherche français sur l'international, jusque-là à la frontière entre structure académique et *think tank*, aurait pu devenir exclusivement un centre de recherches universitaire⁵. Mais cela ne s'est pas fait. Ces deux éléments montrent qu'encore dans les années 1960, l'extra-national a servi de point d'ancrage « fédérateur » autour duquel monter un projet institutionnel dédié aux sciences sociales, comme nous l'avions déjà relevé auprès de l'Ecole politique de Schoepflin, de l'Ecole des sciences politiques de Boutmy et du CEPE de Vernant. En revanche, c'est un point essentiel, avec ces projets braudéliens des aires culturelles et de la MSH, c'est l'étranger bien plus que les relations internationales qui a servi de point d'ancrage et qui a gagné dès lors en autonomie, alors que dans les cas précédents, étranger et international

¹ Gemelli G., *Fernand Braudel, op. cit.*, 1995, p. 314.

² Si tant est que l'on puisse parler de « choix » ; sans doute que domaine et méthode de recherche se sont imbriqués naturellement, nécessairement, dans l'esprit de Braudel.

³ Selon les propres mots de C. Heller, retranscrits dans Tournès L., *Les fondations philanthropiques américaines en France, op. cit.*, 2011, p. 343. Dès 1956, Braudel, parmi d'autres en France, tente de convaincre les autorités compétentes de la création d'une faculté des sciences sociales.

⁴ *Ibid.*, p. 346.

⁵ *Ibid.*, p. 348-349.

renvoyaient à un seul et même domaine de la connaissance. De nos jours, l'étude des aires culturelles est devenue un domaine d'enseignement et de recherche à part entière, entièrement indépendante du domaine des « relations internationales ».

Pourtant loin de revêtir le statut administratif de « discipline », l'étude des aires culturelles n'en est pas moins aujourd'hui une sphère disciplinaire incontournable, à la fois complément et concurrente de l'étude des relations internationales. C'est un complément d'abord parce que ce serait souvent un préalable : étudier les interactions entre deux entités nécessiterait pour une bonne part une connaissance approfondie de chacune de ces entités. Cette position fut notamment défendue par J.-B. Duroselle qui, en 1952, énonce que l'étude des relations internationales se compose de « trois plans successifs » : les « études particulières ou monographies » qui se consacrent à un pays et à une problématique ; les « *area studies* ou études d'ensemble des facteurs de la vie internationale et de la politique extérieure pour un territoire ou un groupe de territoires considéré » ; « la théorie générale des relations internationales »¹.

L'idée de « préalable » est également défendue du point de vue de l'histoire disciplinaire : il serait somme toute logique que, chronologiquement, les premiers universitaires s'intéressant aux relations internationales aient d'abord été ceux qui s'intéressaient à l'étranger. Il s'agirait de connaître l'étranger pour connaître les rapports avec celui-ci.

Il est vrai que la mise en place de structures de recherches consacrées à une région étrangère précède celle de structures consacrées à l'international. Bien avant le lancement du CEPE en 1935, il exista par exemple la Mission scientifique au Maroc (1904) et sa *Revue du Monde Musulman* (1906), la Société d'Economie politique au Caire (1909) et sa revue *L'Egypte Contemporaine*, ou encore le Comité d'études du Pacifique fondé en 1931, peu avant la création du CEPE auquel il sera intégré².

Il est également vrai que les premiers spécialistes de l'international ont dans leur grande majorité séjourné plus ou moins longtemps à l'étranger au début de leur carrière (au premier rang desquels Raymond Aron, avant lui André Siegfried, et tout autant Jean-Daniel Schoepflin).

¹ Duroselle J.-B., « L'étude des relations internationales », *op. cit.*, 1952, p. 692.

² La première marque institutionnelle de la volonté de connaître l'étranger débute sans doute avec la formation d'interprètes (*drogman*) sur le lieu même de la langue visée, c'est-à-dire avec l'Ecole des jeunes de langue fondée par Colbert en 1669, qui sera absorbée par l'Ecole spéciale des langues orientales (1795) en 1873, le tout étant l'ancêtre de l'Institut national des langues et civilisations orientales (1971).

Le séjour universitaire, à mi-chemin entre le déplacement à vocation scientifique et le voyage de découverte, est une donnée fondamentale de l'histoire française des sciences sociales, tout particulièrement pour la période qui suit la Seconde guerre mondiale, lorsqu'il a fallu rebâtir l'enseignement supérieur. Etienne Dennergy en est un bel exemple, auquel rend hommage Louis Joxe, son collègue, ami et co-secrétaire du CEPE : « Au sortir de l'Ecole Normale Supérieure, en 1926, le jeune agrégé d'histoire et de géographie reçut une des célèbres bourses de voyage “du tour du monde” créées par le mécène Albert Kahn. Concevons la joie d'un homme de vingt-trois ans à qui l'on ne demande rien d'autre que de présenter un programme, de parcourir le monde en toute liberté et d'en découvrir les réalités. “Surtout, lui disait le fondateur de l'institution, n'emportez pas de livres. Partez avec un paquet de cigarettes dans la poche et regardez...” »¹. André Tibal soumet la même invitation, cette fois directement reliée à un objectif savant : « Il est indispensable qu'un jeune homme qui veut étudier les relations internationales fasse des voyages et des séjours à l'étranger »².

A un titre plus officiel, il fut longtemps de tradition de visiter des structures d'enseignement et de recherche en vue de s'en inspirer, que ce soit en Allemagne (surtout dans le cadre des réformes universitaires envisagées à partir des années 1870) ou aux Etats-Unis pendant l'entre-deux-guerres, comme l'ont fait S. Charléty et C. Bouglé, mais encore plus après 1945³.

¹ Joxe L., « Etienne Dennergy », *op. cit.*, 1980.

² Tibal A., « L'enseignement des Relations Internationales », *op. cit.*, 1939, p. 178. Dans le même registre, on peut lire chez Serge Gruzinski, dans son étude d'une première « mondialisation » ibérique sous le règne de Philippe II : « Montaigne aura beau interroger un “sauvage” brésilien à Rouen ou s'entretenir à Bordeaux avec un Français revenu de Rio de Janeiro, il ne vivra jamais l'expérience d'un Sahagùn, d'un Fernàndez de Oviedo ou même d'un André Thevet. Les livres et les conversations ne sauraient remplacer les voyages » (Gruzinski Serge, (2004), *Les quatre parties du monde. Histoire d'une mondialisation*, Paris, Editions Points, 2006, p. 236).

³ Avant 1945, on peut penser à Jean Stœtzel, qui fonde l'IFOP en 1938 après avoir visité des instituts similaires aux Etats-Unis. Le précurseur en la matière fut Gustave Lanson (1857-1934), premier professeur invité à enseigner aux Etats-Unis sur la base d'un partenariat entre universités, en l'occurrence entre l'Université Columbia et l'Université de Paris, qui profita de ce séjour effectué en 1911 pour visiter et étudier bon nombre d'universités américaines. Il fit ensuite profiter l'ENS de son expérience lorsqu'il en prit la direction de 1919 à 1927. Voir le premier chapitre de Lanson Gustave, *Trois mois d'enseignement aux Etats-Unis. Notes et impressions d'un professeur français*, Paris, Hachette, 2^e édit., 1914 ; ou Lanson Gustave, « Trois mois d'enseignement aux Etats-Unis. Octobre-décembre 1911 », *Revue internationale de l'enseignement*, Vol. 64, 1912, p. 5-15.

Mais du point de vue qui nous occupe, celui de l'étude des relations internationales, tout cela n'est en réalité logique que d'un point de vue français. La situation étasunienne contredit cette logique, l'étude des relations internationales ayant existé indépendamment de, et même antérieurement à l'étude des *area studies*¹.

Nous introduisons ici une problématique centrale pour la suite de notre étude : la distinction entre l'étranger et l'international. Poursuivons sur le thème du séjour universitaire avec ceux de Braudel et de Duroselle aux Etats-Unis, tels que présentés par Markus Bodler : « Dans ces années 1950, il n'y avait pas beaucoup d'historiens qui traversaient l'Atlantique pour aller enseigner ou pour faire des recherches aux États-Unis. Fernand Braudel, longtemps l'élève préféré de Febvre, a fait, lui, un voyage d'études aux États-Unis, d'octobre à novembre 1955. Ce voyage, financé par la fondation Rockefeller, avait pour objectif d'étudier les différents centres de recherches qui étaient spécialisés dans les *Area studies*, les aires culturelles. Or, Braudel revint insatisfait, et au retour il exprime son mécontentement dans un rapport à Henri Longchambon, président du Conseil supérieur de la recherche scientifique. Trop de contemporain, y observait-il, et pis encore, méconnaissance de l'histoire et de la géographie. Et il concluait que les Français sauraient faire mieux que les Américains. Voilà encore une fois ce patriotisme caractéristique de tant d'historiens français revenant de l'étranger, une tradition initiée par Charles Seignobos et quelques autres, et maintenue par Jean-Baptiste Duroselle, Lucien Febvre et Fernand Braudel. Ce dernier récusait tout ce qu'il avait vu au cours de son voyage et refusait, par ailleurs, d'en faire usage en France. Il privilégiait évidemment la méthode braudélienne, la longue durée (une expression qu'il n'allait inventer qu'en 1958) et la géohistoire. Duroselle, en revanche, avait bien accueilli les aires culturelles, même s'il pensait aussi qu'il pouvait, en tant que Français, faire mieux »².

Cette question de l'influence américaine appelle une discussion. De nombreux auteurs soulignent l'origine étasunienne du champ disciplinaire des « aires culturelles », mais certains d'entre eux ajoutent que la France a pu, antérieurement à une importation en provenance des

¹ Voir par exemple Szanton David L., « Introduction : The Origin, Nature, and Challenges of Area Studies in The United States », in Szanton David L., (ed.), *The Politics of Knowledge : Area Studies and the Disciplines*, Berkeley, University of California Press, 2002, p. 1-33 ; Teti Andrea, « Bridging the Gap: IR, Middle East Studies and the Disciplinary Politics of the Area Studies Controversy », *European Journal of International Relations*, 2007, Vol. 13, No 1, p. 117-145.

² Bodler Markus, « Les historiens français et les États-Unis dans les années 1950 et 1960 », *Nouveau Monde Mondes Nouveaux*, Débats, 2010 (<https://nuevomundo.revues.org/58811>).

Etats-Unis, mettre en place des sphères de recherches assimilables à des aires culturelles ou civilisationnelles. Selon Jacques Revel, « les années 1950 verront la mise en place d'un travail sur ce qu'on nomme alors, d'après une conception empruntée aux universités américaines, les "aires culturelles" »¹. Mais pour Henri Longchambon, qui mentionne « la mise en place aux Etats-Unis de coûteuses opérations d'*area studies* », « cette méthode a été appliquée chez nous, il y a plus de vingt-cinq ans, par le Haut Comité Méditerranéen créé en 1935 »². Au-delà de la conceptualisation même de programmes d'*area studies* ou d'aires culturelles, l'étude de l'étranger s'est effectivement montrée plus précoce en France qu'aux Etats-Unis. Nous avons recensé *supra* quelques exemples français datant des années 1900 et 1910, alors qu'aux Etats-Unis les premières structures de recherche apparaissent avec l'Oriental Institute de Chicago (1919), le Department of Oriental Languages and Literatures de Princeton (1927) ou le Middle East Institute (MES, 1946), centre indépendant de toute structure universitaire qui fut « the first US institute for regional studies, while the Middle East Journal, first published in 1947, was the first US journal on contemporary regional politics »³. A ce sujet, Andrea Teti nous indique que les origines du MES se trouvent notamment dans les réflexions du *Royal Institute of International Affairs* de Londres dont une des commissions proposait dans les années 1930 la mise en place d'une « organic study of the life of Moslem societies, and the force, ideals and tendencies at work in them », réflexions qui « provided a template for what would be labelled Area Studies »⁴.

Revenons aux considérations de Markus Bodler. Elles doivent être nuancées. Si nous avons vu que Duroselle avait effectivement accueilli favorablement les *area studies*, l'opinion

¹ Revel J., « Ecole des hautes études en sciences sociales », *op. cit.*

² Longchambon H., « Les Sciences sociales en France », *op. cit.*, 1958, p. 98-99.

³ Teti A., « Bridging the Gap », *op. cit.*, 2007, p. 123-124. Par contre, en 1946 treize universités étasuniennes se dotent de départements pluridisciplinaires qui vont rapidement devenir des départements d'*Area studies* (Tournès L., *Les fondations philanthropiques américaines en France*, *op. cit.*, 2011, p. 331-332). Après la guerre, les *area studies* vont en effet bénéficier d'un développement sans pareil dans le monde. Ce mouvement s'effectua en particulier sous la houlette du Committee on World Area Research mis sur pied en 1946 au sein du Social Science Research Council fondé en 1923, cet incontournable organisme américain de promotion des sciences sociales fondé par Charles Merriam en tant que Président de l'APSA et grâce au financement de la fondation Rockefeller. Voir notamment Bennett Wendell C., *Area Studies in American Universities*, New York, Social Science Research Council, 1951.

⁴ Teti A., « Bridging the Gap », *op. cit.*, 2007, p. 124. Teti renvoie à l'ouvrage de Hamilton Gibb et Harold Bowen, *Islamic Society and the West : A Study of the Impact of Western Civilization on Moslem Culture in the Near East*, Oxford, Oxford University Press, 1950.

que Bodler impute à Braudel est quant à elle plus discutable¹. En effet, derrière l'organisation des aires culturelles à l'EPHE, nous trouvons Braudel mais aussi Clemens Heller, qui est justement américain. Certes, être américain n'induit pas automatiquement de représenter la vision américaine de l'organisation des *area studies*, mais nous avons vu qu'Heller a pu être qualifié d'« inventeur des “aires culturelles” à la française ». En outre, l'on retrouve aussi derrière le programme braudélien le financement crucial de la Fondation Rockefeller, qui ne se contenta pas d'offrir son aide financière sans s'immiscer par là même dans l'utilisation qui en serait faite. C'est ici que la problématique des rapports entre l'international et l'étranger prend toute sa mesure.

En soubassement de la divergence de vues suggérée par Bodler, on décèle en réalité une divergence de trajectoire entre les institutions respectives de rattachement de Braudel et de Duroselle, la VIe section d'un côté, la FNSP de l'autre. Or, comme Ludovic Tournès nous le dit sur la base de son dépouillement des archives de la fondation Rockefeller, l'opposition disciplinaire entre EPHE et FNSP correspondrait plutôt à une sorte de répartition des tâches, chapeauté ou au moins incitée par la fondation Rockefeller afin que chacune prenne en compte respectivement les *area studies* et les relations internationales, non à une opposition de vues quant à la nature et à la définition des *area studies*² : « La fondation [Rockefeller] explore à ce moment plusieurs voies pour développer de tels programmes [d'*area studies*] en France : les universités, la VIe section, mais aussi la FNSP. En 1952, Jacques Chapsal l'a sollicitée pour financer un programme de ce type, sollicitation renouvelée deux ans plus tard tandis que le projet de Cycle supérieur d'études politiques intègre les aires de civilisation. Mais à ce moment, les pourparlers s'engagent entre la *Social Sciences Division* [de la fondation Rockefeller] et J.-

¹ Il ne s'agit pas là de discuter l'idée que Braudel reproche aux instituts étasuniens de trop focaliser sur le contemporain au détriment de la *longue durée*. Le contemporain est effectivement placé au centre aux Etats-Unis (voir l'orientation prise par le MES fondé en 1947, dans Teti A., « Bridging the Gap », *op. cit.*, 2007, p. 124). Quant à la réaction de Braudel, G. Gemelli la repère elle-aussi (Gemelli G., *Fernand Braudel, op. cit.*, 1995, p. 320), de même que L. Tournès dans une lettre de Braudel à Gaston Berger en avril 1957 : « Les tentatives des universités américaines, [...] qui vont de la sociologie sur le terrain à l'économie et à la psychologie sociale, se heurtent cependant à l'insuffisance, en Amérique, des sciences jugées mineures (histoire, géographie), et à une intervention plus qu'insuffisante de la philosophie. [...] Le regroupement des sciences de l'homme, en se faisant exclusivement sur l'expérience de l'actuel, est recherché sur le temps court, qui n'est sûrement pas le seul en cause lorsqu'il s'agit de sciences sociales. C'est à partir de tous les temps, du temps long comme du temps court, que la tentative devrait être reprise » (Tournès L., *Les fondations philanthropiques américaines en France, op. cit.*, 2011, p. 349).

² Voir *Ibid.*, pages 331, 340, 342, 344 et 353.

B. Duroselle pour le développement des relations internationales, tandis que du côté de la VIe section, Braudel et son bras droit Clemens Heller commencent à solliciter la Rockefeller pour financer un programme d'aires de civilisation »¹. Plus clairement, « la politique de financement de la fondation [fut] étroitement dépendante de sa logique organisationnelle interne : si à la fin des années 1940, les relations internationales et les aires de civilisation ne constituent pas pour la fondation deux domaines distincts, les années 1950 semblent marquées par l'apparition d'une division du travail entre la *Social Sciences Division* [récemment créée] qui va s'occuper prioritairement des premières, tandis que la *Humanities Division* va faire des secondes son pré carré. Cette logique organisationnelle n'est sans doute pas pour rien dans la structuration institutionnelle des deux domaines en France, car à partir de 1954, la Rockefeller prend manifestement la décision de pousser les relations internationales à la FNSP, et les aires de civilisation à la VIe section »². A la même époque, la FNSP va effectivement développer un programme en Relations internationales, entendues au sens d'une étude politiste des relations internationales relativement autonome au sein de la science politique.

Section 6.2 Sciences Po, la FNSP et l'affirmation de la discipline des RI en France

En 1945 les pouvoirs publics décident de la création d'une Ecole nationale d'administration (ENA) pour former les futurs hauts-fonctionnaires de l'Etat, ce qui permet de mettre un terme à la double casquette que coiffait jusque-là l'ELSP. Les entités nées du démembrement de celle-ci, la Fondation nationale des sciences politiques et l'Institut d'études politiques de Paris, se concentreront désormais sur leur vocation scientifique et pédagogique, la recherche allant à la première, l'enseignement allant au second. Pour autant, les textes officiels ne fixent pas une répartition des tâches aussi tranchée. Pendant qu'il est édicté que la FNSP mette à disposition de l'ENA des locaux administratifs, des salles de cours et des moyens

¹ *Ibid.*, p. 340.

² *Ibid.*, p. 342.

de documentation¹, l'IEP se voit quant à lui confier la tâche de préparer les futurs étudiants de l'ENA. « C'est précisément en vue d'assurer la préparation la plus appropriée à ce concours [d'entrée à l'ENA] que l'on a aménagé, au sein de l'Université, une place autonome pour l'enseignement des Sciences politiques, économiques et sociales, en créant des Instituts d'Etudes Politiques. [Les] nouveaux Instituts apparaissent ainsi comme créés pour assurer la préparation à l'Ecole nationale Administration [...]. Ainsi, le perfectionnement de l'enseignement de la Science politique n'a pas été la cause "impulsive et déterminante" de la réforme de 1945, mais il en fait partie intégrante »². Les IEP, celui de Paris en tête, ne sont donc pas libérés de la formation pratique qui avait peu à peu, à l'ELSP, pris le pas sur la formation scientifique. Procédant d'une démarche quelque peu inverse à celle qui a façonné l'ELSP, les IEP se voient officiellement confier un rôle dans la préparation de praticiens, tout en revêtant tous les habits d'une institution académique et scientifique en étant intégrés au système universitaire et en étant associés à la FNSP.

Par ce biais, la science politique acquiert dès 1945 une position relativement confortable dans l'enseignement supérieur français, du moins en comparaison des autres sciences sociales en voie d'autonomisation, étant désormais accueillie dans les facultés de Droit et dans les IEP, autant d'établissements administrativement intégrés à l'Université. Même si bien sûr, nous savons que les diplômés des IEP ne bénéficient pas, dans un premier temps, de la même reconnaissance que ceux des facultés, et même si leur nombre d'étudiants reste réduit³. Néanmoins, le législateur entend que la situation évolue à terme : « Si les Instituts répondent à ce qu'on est en droit d'attendre d'eux, ils devront, dans quelques années, être transformés en Facultés nouvelles qui, à côté des anciennes Facultés et à égalité avec elles, organiseront l'enseignement capital de la Science politique et de la Science économique avec licence et doctorat »⁴.

¹ Touchard Jean, « La Fondation nationale des sciences politiques », *Revue de l'enseignement supérieur*, No 4, Octobre-Novembre-Décembre 1965, p. 108.

² « Les Instituts d'Etudes Politiques en France », *Revue française de science politique*, Vol. 2, No 1, 1952, p. 195. (« impulsive et déterminante » est extrait de Debré Michel, *Réforme de la Fonction Publique*, Paris, Imprimerie nationale, 1945, p. 18).

³ Voir « Les Instituts d'Etudes Politiques en France », *op. cit.*, 1952, p. 196 ; Chapsal Jacques, « L'Institut d'études politiques de Paris », *Revue de l'enseignement supérieur*, No 4, Octobre-Novembre-Décembre 1965, p. 118 ; Merle Marcel, Quermonne Jean-Louis, « Instituts d'études politiques, ou Facultés des sciences sociales ? », *Revue de l'enseignement supérieur*, No 4, Octobre-Novembre-Décembre 1965, p. 129.

⁴ Debré M., *Réforme de la Fonction Publique*, *op. cit.*, 1945, p. 51.

Par ailleurs, nous pouvons noter qu'au-delà de la seule science politique, *les sciences politiques* sont encore en jeu, lesquelles, dans la ligne de l'offre pédagogique de l'ELSP, traitent autant du politique que de l'économique, du social, *etc.* Comme le précise Jacques Chapsal, à l'intitulé Instituts d'études « politiques », « on devrait ajouter “économiques et sociales”, tout comme le titre de la “London School of Economics” comporte aussi “and political science” »¹.

En ce qui concerne l'étude de l'international, les deux entités héritières de l'ELSP vont se montrer innovantes en lui faisant franchir un palier décisif. Elles vont en effet s'inscrire dans le mouvement général à l'œuvre dans le monde anglophone qui consiste en l'instauration d'une étude autonome de l'international sous l'appellation « Relations internationales », c'est-à-dire l'étude de l'international dans le cadre disciplinaire de la science politique.

Pratiquement dès leur lancement, FNSP et IEP de Paris vont placer l'étude de l'international au rang de priorité en lui consacrant chacun un quart de leurs activités. Si en 1945 trois sections d'étude furent ouvertes aux étudiants - sections générale, service public, économie -, une quatrième section de « relations internationales » est rapidement ajoutée : « L'aménagement, en 1948, d'une section intitulée section des relations internationales est certainement une date dans l'histoire de l'enseignement supérieur en France. Il ne s'agit pas ici d'une étiquette nouvelle apposée, pour sacrifier à une mode, sur des enseignements anciens, mais bien d'un regroupement pédagogique médité »². Est créé dans le même temps un département dédié. C'est cette même année 1948 que sont édifiés les quatre premiers « départements » de l'IEP, dont celui consacré aux relations internationales. Peu après, en 1952, est mis sur pied sous les auspices de la FNSP et grâce au rôle prépondérant de J.-B. Duroselle et de Jean Meyriat le Centre d'étude des relations internationales (CERI), qui devient le deuxième centre de recherche français à se consacrer à l'international - après le CEPE fondé seize ans auparavant³. Il s'agit alors d'un des quatre premiers centres de recherche régis par la FNSP⁴. Celle-ci fera du CERI un des principaux pourvoyeurs de ses *Cahiers de la FNSP* lancés

¹ Chapsal J., « Préface », *op. cit.*, 1960, p. 9.

² Chevallier J.-J., « L'enseignement des relations internationales », *op. cit.*, 1953, p. 126.

³ J.-B. Duroselle est à l'époque l'interlocuteur privilégié de la fondation Rockefeller pour mener à bien ce projet que la fondation finance en grande partie, et il sera logiquement le premier directeur du CERI (Tournès L., *Les fondations philanthropiques américaines en France*, *op. cit.*, 2011, p. 337).

⁴ Le CERI est créé en même temps que le Service d'étude de l'activité économique (le SEAE absorbe alors l'ISRES), tous deux ayant été devancés chronologiquement par un éphémère centre d'études de l'URSS (1946-1950) et par le centre d'études scientifiques de la politique intérieure (1948, ancêtre du CEVIPOF créé en 1960).

en 1947, pendant que son service de documentation participera à la rédaction de la *Documentation politique internationale* et de la *Bibliographie internationale des sciences sociales*. En complément, notons que les deux premiers présidents de la FNSP sont André Siegfried (1945-1959) dont nous avons mis en évidence l'intérêt méconnu pour l'extra-national, et Pierre Renouvin (1959-1971).

La vigoureuse prise en compte du champ de l'international par Sciences Po et par la FNSP s'effectue donc sous l'égide de la science politique et va contribuer à consolider l'étude de l'international au sein de cette dernière. Comme lors de la « première institutionnalisation » qui s'était déroulée au sein de l'ELSP, l'étude de l'international va se placer au cœur de la « deuxième institutionnalisation » de la science politique en France¹.

La FNSP se trouve à l'origine de la création de l'Association française de science politique (AFSP) en 1949, qu'elle va héberger et dont elle va assurer la gestion administrative. Le premier conseil d'administration de l'AFSP est composé pour une bonne partie d'universitaires investis dans l'étude de l'extra-national, avec en tête André Siegfried (président), Pierre Renouvin et Raymond Aron. S'ajoutent des personnalités ayant des affinités marquées avec notre objet, comme Jean-Jacques Chevallier (vice-président)² et Jacques Chapsal qui contribuèrent tous deux aux enquêtes de l'Unesco et de la CPHEI sur l'étude des relations internationales en France, comme Maurice Duverger dont l'un des axes de recherches

Du reste, le « service de recherche » de la FNSP ne démarre véritablement qu'en 1952, notamment avec les premiers pas du CERI (*le Centre d'étude des relations internationales : 1952-1972*, FNSP, 1973, p. 5). Notons que Jean Touchard, qui liste ces centres à l'exclusion de celui sur l'URSS, laisse de côté le SEAE au motif qu'il ne relève pas de la science politique ; *a contrario*, on peut en déduire qu'il affine en tous points le CERI à la science politique (Touchard J., « La Fondation nationale des sciences politiques », *op. cit.*, 1965, p. 110).

¹ Sur la démonstration de deux institutionnalisations, voir Favre P., *Naissances de la science politique*, *op. cit.*, 1989.

² Jean-Jacques Chevallier a beaucoup écrit sur l'Angleterre, l'Empire britannique et ses dominions, ainsi que sur les liens entre politique étrangère et politique intérieure. Voir par exemple : *L'Évolution de l'Empire britannique*, 2 volumes, Paris, Éditions internationales, 1930 ; *L'évolution du statut de dominion*, Paris, A. Pedone, 1932 ; *La Société des Nations britanniques*, Paris, Librairie du Recueil Sirey, 1939 ; « Politique intérieure et extérieure de la France et des grandes nations », in Guernier Maurice, (dir.), *Encyclopédie politique de la France et du monde*, Paris, Éditions de l'Encyclopédie de l'Empire français, 1946.

fut la comparaison des régimes politiques occidentaux¹, ou encore comme Henry Puget qui fut directeur de l'Institut de droit comparé de la Faculté de Droit de Paris².

Dès son lancement, l'AFSP fait des « relations internationales » un des quatre premiers sous-domaines de science politique qui soit formalisé, en calquant son organisation sur la toute aussi jeune AISP. Les rubriques scientifiques permanentes des deux associations sont les suivantes : Relations internationales (politique internationale, organisation et administration internationale, droit international) ; Théorie politique (théorie politique, histoire des idées politiques) ; Institutions politiques ; Partis, groupes et opinion publique³. Dans les faits, l'AFSP organise au début des années 1950 deux tables rondes en Relations internationales, respectivement consacrées à « La politique étrangère et ses fondements », et à « L'élaboration de la politique étrangère française »⁴.

Nous retrouvons le même élan envers l'international au lancement en 1951 de la revue de l'AFSP, la *Revue française de science politique*. Chacun des deux premiers numéros débute par un article consacré aux relations internationales, respectivement signés par André Siegfried et par Raymond Aron⁵. Pour le seul premier numéro, la moitié des contributions y sont consacrées à l'international ou à l'étranger, c'est-à-dire relevant des relations internationales ou des *area studies*, voire de la politique comparée (qui n'existe pas encore sous ce nom), et à peu près la même proportion sont des spécialistes de ces mêmes domaines (André Siegfried, Jean

¹ Au sein du Département de Science politique de l'Université Paris I-Sorbonne, M. Duverger fut par exemple à la tête d'un « Centre d'étude des systèmes occidentaux » (Derriennic J.-P., Moïsi D., « France », *op. cit.*, 1976, p. 58).

² Les autres membres sont Lucien Febvre, François Goguel et Georges Bourgin (« Les nouvelles Associations de science politique », *op. cit.*, 1951).

³ On retrouve le même type de catégorisation sous-disciplinaire auprès de l'Unesco, dont l'enquête *La Science politique contemporaine* (9150) s'agence comme suit, donnant aux Relations internationales une place encore plus importante puisque seuls trois « objets » sont délimités : Institutions politiques ; Partis, groupes, opinion publique ; Relations internationales (à quoi s'ajoute une rubrique « Méthodes des sciences politiques »). On peut encore se référer à Meyriat J., *La science politique en France*, *op. cit.*, 1960. Dans cet ouvrage, J. Meyriat identifie un plus grand nombre de sous-domaines : Histoire des idées politiques ; Théorie politique ; Opinion publique et élections ; Partis et groupes de pression ; Institutions politiques et administratives ; Institutions comparées ; Relations internationales ; *Area studies*.

⁴ Grosser A., « L'étude des relations internationales », *op. cit.*, 1956, p. 650.

⁵ Siegfried André, « Les nationalismes asiatiques et l'Occident », *Revue française de science politique*, Vol. 1, No 1-2, 1951, p. 9-25 ; Aron Raymond, « De la paix sans victoire. Note sur les relations de la stratégie et de la politique », *Revue française de science politique*, Vol. 1, No 3, 1951, p. 241-255.

Gottmann, l'inventeur de l'expression « Tiers-monde » Alfred Sauvy, ou encore le cofondateur de l'IHEI de Genève William E. Rappard). En sus, une part importante des comptes rendus d'ouvrages de ces premiers numéros portent sur l'international ou l'étranger, notamment rédigés par Marcel Merle et Jean-Baptiste Duroselle¹. A ses débuts, le premier périodique français estampillé « science politique » est largement investi par des universitaires spécialisés dans le versant international, du moins extra-national de leur sphère disciplinaire respectives.

Au-delà de la seule *RFSP*, quelle est la part de l'extra-national (relations internationales comme *area studies*) dans le marché éditorial français de science politique dans les années 1945-1960²? J. Meyriat inventorie vingt revues au total. Une seule revue s'inscrit dans la rubrique « relations internationales », il s'agit de *Politique étrangère*. Six revues relèvent des *area studies*³. Cela fait donc huit revues sur vingt qui prennent pour objet l'international. Qu'un seul sous-champ disciplinaire provisionne pas loin de la moitié de l'offre éditoriale d'une discipline est un signe fort. D'autant que d'autres revues listées par J. Meyriat montrent une accointance pour l'extra-national. C'est le cas de la revue *Union française* (voire de la *Revue juridique et politique d'outre-mer*) qui étudiait les colonies françaises et les territoires non métropolitains, c'est-à-dire, de nos jours, des pays indépendants et, hier comme aujourd'hui, des aires culturelles différentes de la France métropolitaine. Ajoutons aussi la *Revue française de science politique*, dont on a constaté précédemment l'intérêt pour l'international, ainsi que *L'année politique* qui comptait parmi ses directeurs Jean-Baptiste Duroselle et André Siegfried. La *Revue Défense Nationale* a également une place à part tant les données internationales lui sont fondamentales, notamment pour la rédaction régulière de la « chronique diplomatique » de J. Vernant. Enfin, quelques autres revues « internistes » se consacrent pour leur part, jusque dans leur intitulé même, à des travaux étrangers⁴. Tout cela déduit, il ne reste de la liste de Jean Meyriat que quelques revues strictement internistes, principalement juridiques, et des revues

¹ Merle et Duroselle figurent parmi les plus importants contributeurs de l'histoire de la *RFSP*, avec respectivement cinquante-neuf et cinquante références, faites d'articles, de rapports de manifestations scientifiques et de *reviews*. Par comparaison, R. Aron est référencé treize fois, pratiquement que pour des articles. Voir le référencement opéré par le portail Persee.fr.

² Il s'agit exclusivement de périodiques « spécialisés en matière de science politique ou dans l'une de ses branches » : Meyriat Jean, « Périodiques spécialisés », in *La science politique en France, op. cit.*, 1960, p. 127-130.

³ *L'Afrique et l'Asie, Annales africaines, Cahiers de l'Orient contemporain, Cahiers du monde russe et soviétique, Etudes méditerranéennes, Orient.*

⁴ Par exemple la *Revue du droit public et de la science politique en France et à l'étranger*.

peu représentatives d'une rubrique en particulier¹. Si la sélection de Meyriat représente bien l'offre éditoriale « spécialisée en science politique » de l'époque, alors le constat d'une domination sans partage du sous-domaine de l'international (du reste plus orienté *area studies* que « relations internationales ») vis-à-vis d'autres sous-domaines est indéniable.

Ainsi, durant la période que l'on qualifie habituellement de naissance institutionnelle de la science politique en France, soit une quinzaine d'années entre la fin de la Seconde guerre mondiale et le début des années 1960, *les Relations internationales sont au cœur, et non à la marge de la science politique française*. De même qu'au sein de l'ELSP, leur mise en valeur après 1945 correspond à nouveau à leur affiliation à la science politique, toujours en y jouant un rôle actif et non passif : l'étude académique des relations internationales a autant bénéficié à la science politique que réciproquement.

A côté, peu de branches de la science politique possèdent un statut et une consistance de la même teneur. Les sous-disciplines qui font florès actuellement, la « sociologie politique »² et les « politiques publiques »³, sont tout bonnement impensées. L'« histoire des idées politiques » ne fait l'objet d'un enseignement que depuis 1943⁴, pendant que la théorie politique n'en dispose toujours pas⁵. Quant à la rubrique « institutions politiques », bien ancrée dans l'offre pédagogique - en raison de ses liens avec le droit administratif et le droit constitutionnel

¹ Ainsi de *Etudes de presse*, des *Cahiers d'études de radio-télévision* ou de la *Revue des travaux de l'Académie des sciences morales et politiques*.

² Si l'on fait remonter la sociologie électorale à A. Siegfried, elle n'en prendra le nom que bien plus tard ; en revanche, nous allons voir que d'autres de ses axes de recherche actuels, les partis politiques, les groupes de pression, l'opinion publique, émergent dès 1945. Quant à la terminologie « sociologie politique » prise comme domaine de recherche en elle-même, elle apparaît pour la première fois en 1952 comme une des catégories des collections de « science politique française » dans la brochure de la *RFSP*. Aron enseigne par ailleurs la « sociologie politique comparée » dès 1949, mais cet intitulé disparaît des programmes de l'IEP lorsqu'Arion met fin à ce cours en 1957.

³ Nous ne saurions dater avec précision la naissance des « Politiques publiques » comme branche de la science politique. Deux événements nous en donnent toutefois un ordre d'idée. Pour la première fois en 1981, une des tables rondes du Congrès de l'AFSP est consacrée à l'analyse des politiques publiques (Jean Leca et Jean-Louis Quermonne en sont les rapporteurs généraux). Et c'est en 1996, à l'occasion de son absorption du Centre de recherches administratives, que le CEVIPOF lance un véritable axe de recherche dans le domaine des politiques publiques.

⁴ Pour rappel : le premier cours d'histoire des idées politiques est professé par J.-J. Chevallier en 1943 sous le nom « Littérature politique ».

⁵ Voir Meyriat J., *La science politique en France, op. cit.*, 1960.

des programmes des facultés de Droit -, elle consiste largement en des cours d'« institutions comparées » qui s'intéressent donc par essence à l'étranger¹. Le contraste est patent entre les considérations que J. Chapsal tenait alors sur ces ordres d'enseignements, et ceux relatifs aux « Relations internationales » : ces dernières sont « un domaine dont l'enseignement tient une large place », au sein duquel « il convient de faire figurer les études sur les Etats contemporains, qui sont très importantes »².

Lorsque l'on lit les observateurs et acteurs de l'époque, on aperçoit en effet un discours ambiant totalement inverse à celui pratiqué de nos jours à l'encontre de l'étude de l'international, de son statut en soi comme de son statut au sein de la science politique. Dans les années 1950 et 1960, de même que depuis sa naissance institutionnelle à l'ELSP, l'étude de l'international reste un compagnon de voyage incontournable de la science politique : « Dès la Libération, renouant avec le monde après s'en être trouvés séparés pendant les années d'occupation, certains spécialistes français constataient avec angoisse que l'isolement n'avait fait qu'accentuer les défauts imputables à la structure universitaire française : leur connaissance des *problèmes étrangers et internationaux* était insuffisante, comme l'était leur familiarité avec les progrès des *études politiques*, érigées dans certains pays en discipline autonome »³. A écouter Serge Hurtig, la nouvelle FNSP a alors donné la main à la science politique d'un côté, aux relations internationales de l'autre, et les a fait avancer d'un même pas cadencé. A tel point que dans les années 1960, on peut également lire chez François Goguel que « dans les domaines des élections, des partis, du fonctionnement des institutions politiques et *des relations entre Etats*, les travaux des politistes français ont assez d'importance pour qu'on puisse penser que la science politique en France est aujourd'hui à l'âge adulte »⁴. Les relations internationales représentent là une des quatre branches de la science politique qui ont fait accéder celle-ci à la maturité. Avant d'aborder une nouvelle donnée, lisons des propos de Jacques Chapsal qui incarnent, nous semble-t-il, encore plus fortement le lien entre études politiques et études internationales, et l'importance des secondes au sein des premières : « Ainsi se manifeste, une fois de plus, la difficulté d'isoler la science politique de certaines disciplines très voisines ;

¹ Chapsal Jacques, « L'enseignement de la science politique », in *L'enseignement des sciences sociales en France*, UNESCO, 1953, p. 65.

² *Ibid.*, p. 67-68.

³ Nous soulignons en italiques. Hurtig Serge, « La science politique française et celle des autres pays », *Revue de l'enseignement supérieur*, No 4, Octobre-Novembre-Décembre 1965, p. 157.

⁴ Nous soulignons en italiques. Goguel François, « La science politique en France », *Revue de l'enseignement supérieur*, No 4, Octobre-Novembre-Décembre 1965, p. 98.

encore faut-il savoir garder un juste équilibre : 1° entre l'axe principal de la science politique caractérisé, d'une part, par l'étude du pouvoir, des institutions, de l'opinion et des faits politiques, et, d'autre part, par l'étude des relations internationales, et 2° les disciplines latérales qui doivent lui donner tous les éclairages complémentaires nécessaires »¹. Non seulement les études internationales ne sont pas vues comme des études « latérales » provenant d'autres sphères disciplinaires, mais, sous l'étiquette « relations internationales », elles forment un des deux poumons de cette science politique qui s'institutionnalise une seconde fois à partir de 1945.

Le milieu des années 1950 marque pour la science politique une avancée pédagogique fondamentale : c'est la création pour cette matière d'un troisième cycle d'études supérieures, grâce une étroite collaboration entre la FNSP et l'IEP de Paris. En amont, on retrouve la fondation Rockefeller². Grâce aux recherches de L. Tournès, nous avons vu que son organisation en plusieurs Divisions et ses propositions de financements ont joué un rôle dans le choix de la FNSP de développer les Relations internationales. L. Tournès nous signale à la suite qu'en « novembre 1956, Chapsal réunit quelques collègues pour examiner les modalités pratiques de la mise en place du programme [de troisième cycle] : il y a là des historiens, des sociologues et des politologues, parmi lesquels Raymond Aron, Pierre Renouvin, Jean-Baptiste Duroselle, Alfred Grosser, Raoul Girardet, René Rémond, Jean Touchard ou encore Maurice Duverger. Le directeur de l'enseignement supérieur Gaston Berger est également présent, ainsi que Kenneth Thompson, représentant la Division of Social Science de la fondation Rockefeller, et Shepard Stone, directeur du programme *International Affairs* de la fondation Ford. C'est que l'enjeu n'est pas mince : il s'agit à la fois d'acter l'institutionnalisation d'un nouveau domaine d'études - les relations internationales - [...] mais il s'agit aussi de structurer, pour la première fois dans l'enseignement supérieur des sciences sociales en France, un troisième cycle d'études »³. La remarque de Ludovic Tournès mérite qu'on s'y attarde : non seulement le principe d'une discipline des Relations internationales est avalisé en même temps que la

¹ Chapsal J., « L'enseignement de la science politique », *op. cit.*, 1953, p. 70.

² Pour une présentation détaillée des premiers contacts et aides financières, voir Tournès L., *Les fondations philanthropiques américaines en France*, *op. cit.*, 2011, p. 335.

³ *Ibid.*, p. 338. Notons la présence de Kenneth Thompson, l'un des entrepreneurs universitaires américains les plus renommés en matière de relations internationales, directement lié à l'émergence institutionnelle des RI aux Etats-Unis et au Royaume-Uni, en particulier par son rôle dans la naissance du Réalisme aux Etats-Unis et de l'English School au Royaume-Uni.

création du troisième cycle de la FNSP, mais les Relations internationales se présentent finalement comme le domaine de la science politique sur lequel faire reposer ce troisième cycle. On peut difficilement se montrer plus à l'avant-garde du développement d'une discipline. Et comme à de nombreuses reprises évoquées dans nos chapitres précédents, l'étude de l'international s'érige en socle fédérateur, catalyseur, fondateur d'une novation pédagogique décisive : la création du premier programme doctoral français en sciences sociales, plus exactement toutes sciences sociales confondues puisqu'il s'agit *in fine* d'un programme doctoral en science politique¹.

Ce programme diplômant fut donc intimement lié à l'étude des relations internationales. Cela se vérifie sur le plan humain. Sur les huit personnalités présentes à la réunion mentionnée par L. Tournès, aucune d'entre elles n'est strictement un « interniste », mis à part René Rémond. Les travaux et enseignements de Maurice Duverger et de Jean Touchard portent sur des thématiques principalement centrées sur l'hexagone mais, contrairement à R. Rémond, on leur trouve des terrains d'investigation extra-nationaux, M. Duverger avec une comparaison des systèmes politiques occidentaux, J. Touchard avec des études régionales sur les pays méditerranéens. Concernant Raoul Girardet, s'il n'est pas non plus internationaliste, ses travaux sur les questions coloniales comme sur les questions militaires et de défense (en particulier européenne) marquent son intérêt pour l'extra-national. Nous passons sur la spécialisations dans les relations internationales de Renouvin, Duroselle et Aron. Reste enfin Alfred Grosser, agrégé d'allemand, spécialisé dans la politique étrangère de l'Allemagne et de la France dont la carrière fit de lui un internationaliste et une figure importante des formations et recherches en relations internationales à l'IEP et à la FNSP. Plus déterminant, lors de la première année d'existence du troisième cycle, quatre directeurs d'études en forment le personnel pédagogique : deux à temps plein (chercheurs FNSP), A. Grosser et R. Rémond, et deux cumulants (professeurs à l'université), J.-B. Duroselle et M. Duverger. Si cette équipe se compose de deux historiens, un juriste et un germaniste, elle se compose surtout pour moitié d'internationalistes, pour moitié de spécialistes des partis politiques et de la vie politique française. Du point de vue du nombre de sous-disciplines en science politique, la proportion de la présence des Relations internationales est considérable, proportion confirmée par la nature des séminaires proposés par

¹ Autorisé par un arrêté ministériel de janvier 1956, ce cycle supérieur d'études politiques précède même d'une année la création des programmes doctoraux dans les facultés de Droit et des Lettres (créés par un décret de décembre 1956, ces doctorats seront ouverts pour l'année scolaire 1957-1958). Les troisièmes cycles sont par contre ouverts dès 1955-1956 dans les facultés des Sciences.

ces directeurs d'études, choisis en fonction de leurs propres recherches : « Relations franco-américaines » (Duroselle), « Théorie des relations internationales » (Duroselle et Aron), « Interactions entre politique intérieure et politique extérieure » (Grosser), « Groupes de pression » (Duverger), « Elaboration des lois scolaires sous la Quatrième République » (Rémond)¹.

Par l'évocation de cet ensemble de personnalités, nous accédons à un autre élément d'importance : trois des universitaires les plus communément qualifiés de pionniers des RI en France, participent aux activités de la FNSP et de l'IEP de Paris : Pierre Renouvin, Jean-Baptiste Duroselle et Raymond Aron. Et ajoutons un quatrième nom, d'une génération postérieure mais entremêlée, celui de Marcel Merle. Il ne peut être indifférent que ces quatre universitaires aient accompagné, et donc en partie guidé, les premiers pas institutionnels de la science politique française². Au travers d'eux, relations internationales et science politique ont évolué de concert pendant de longues années dans les enceintes de la FNSP et de l'IEP de Paris³. Leur activité enseignante à l'IEP en témoigne particulièrement⁴. Renouvin y a enseigné pendant quinze ans (vingt-trois ans si l'on compte sa période à l'ELSP)⁵, Duroselle pendant quarante ans (dix ans comme maître de conférences, trente ans comme professeur)⁶, Aron pendant au

¹ Siegfried André, Aron Raymond, Chapsal Jacques, Chevallier Jean-Jacques, Goguel François, Duverger Maurice, Stœtzel Jean, Vedel Georges, Touchard Jean, « Enseignement et recherche dans les Instituts d'études politiques », *Revue française de science politique*, Vol. 7, No 1, 1957, p. 150.

² Pour le cas de M. Merle, en sus de sa contribution à la *RFSP*, et de ses fonctions auprès des IEP de Bordeaux (Directeur de 1958 à 1967) et de Paris (membre du Comité de direction), nous le retrouvons parmi les fondateurs du premier centre de recherche universitaire entièrement consacré à la science politique, à savoir l'UFR de science politique de la Sorbonne créé en 1969.

³ Sans compter leurs responsabilités administratives et leurs fonctions enseignantes dans d'autres établissements, Sorbonne en tête, où les quatre ont mené une partie conséquente de leur carrière : Aron dans les formations de philosophie et de sociologie, Renouvin et Duroselle dans les formations d'histoire, Merle à partir de 1969 dans les formations de science politique et dans l'UFR de science politique qui viennent d'être instaurées.

⁴ Pour l'inventaire des cours, à suivre en notes infrapaginales, nous prenons principalement appui sur Favre P., Pays D., *Cent dix années de cours, op. cit.*, 1986.

⁵ Les enseignements de Renouvin : Histoire politique générale (de 1946 à 1948) ; Histoire générale du XXe siècle (en 1946 et 1947) ; Histoire diplomatique de 1870 à 1914 (en 1947) ; Les relations internationales de 1870 à nos jours (de 1948 à 1951) ; Les relations internationales de 1870 à 1945 (de 1952 à 1959) ; Histoire des relations internationales de 1871 à 1914 (en 1960).

⁶ Les enseignements de Duroselle : Politique étrangère des Etats-Unis puis Politique extérieure des Etats-Unis (de 1954 à 1970) ; Les relations internationales du XVIIIe siècle (de 1961 à 1964) ; Les relations

moins douze ans (à notre connaissance)¹, et Merle pendant dix-sept ans². Renouvin et Duroselle ont été collègues pendant quinze ans, Renouvin, Duroselle et Aron pendant neuf ans, Duroselle et Aron pendant douze ans, Duroselle et Merle pendant douze ans. Si ce quatuor est loin de présenter la même unité et la même continuité que le trio Sorel/Funck-Brentano/Renault du temps de l'ELSP, ne serait-ce que parce que Merle n'a jamais été le collègue de Renouvin et d'Aron, ces quatre fondateurs consacrés ont pu se côtoyer par le biais des autres canaux politistes de l'époque que sont la FNSP, l'AFSP et la *RFSP*³.

Regardons maintenant de près l'organisation des études. Le programme des enseignements de Sciences Po fut « très largement tracé par le réformateur de 1945 : « Etudes sur le gouvernement de l'Etat (doctrines politiques, institutions et histoire constitutionnelle, institutions administratives), études sur la science et la vie économique (histoire économique et financière des grandes puissances du monde), études de sciences sociales (géographie humaine, sociologie et démographie, évolution des classes sociales), études de politique internationale (droit des gens, histoire diplomatique, politique extérieure des grandes puissances, statut des organismes internationaux), études de politique coloniale (formation et problèmes des communautés impériales) », auxquelles sont ajoutés des cours complémentaires périphériques, des cours de synthèse traitant de grands problèmes contemporains, et « un enseignement très développé de langues et de civilisations étrangères »⁴.

Dans les faits, l'organisation des études se calqua sur la classification adoptée par l'AISP - également reprise par l'AFSP : théorie politique ; institutions politiques ; partis, groupes et

internationales de 1914 à 1945 (de 1959 à 1984). Deux précisions pour ce dernier cours, qui était auparavant celui de Renouvin : d'une part, durant une année seulement ce cours va s'intituler « Histoire des relations internationales de 1914 à 1945 (en 1960, soit en duo avec Renouvin) ; d'autre part, les bornes temporelles vont évoluer au fur et à mesure, pour se stabiliser dans un cours dédoublé entre « Les relations internationales de la Seconde guerre mondiale à 1968 » et « Les relations internationales de 1968 à nos jours ».

¹ Les enseignements d'Aron : Sociologie politique comparée (de 1949 à 1957) ; Armements et relations internationales depuis 1945 (en 1962) ; Introduction à la stratégie atomique (en 1963) ; Théorie des crises internationales (en 1965).

² Les enseignements de Merle : Théorie générale des relations internationales (de 1972 à 1977) ; Sociologie des relations internationales (de 1978 à 1989).

³ Si P. Renouvin prend sa retraite professorale en 1960, il devient de 1959 à 1971 Président de la FNSP. Et il côtoiera par exemple M. Merle au sein du comité de direction du troisième cycle de la Fondation (*Livret étudiant, op. cit.*, 1962-1963).

⁴ Debré M., *Réforme de la Fonction Publique, op. cit.*, 1945, p. 19-20.

opinion publique ; Relations internationales et Etats étrangers ; enseignement annexes (histoire, questions sociales, *etc.*)¹. En 1952, cent quinze cours sont proposés². Parmi eux, les cours de « Relations internationales » comptent pour douze cours, qui « montrent le double aspect de l'œuvre des Instituts d'Etudes Politiques : œuvre de synthèse par rapprochement de disciplines enseignées à la Faculté des Lettres (Histoire, Géographie) et d'autres enseignées en Droit (Droit international) ; œuvre de création avec une série de cours consacrés aux institutions et à la politique internationale »³. Au rang d'*area studies*, ou études régionales, on trouve des « cours généraux sur les Etats contemporains » (onze cours) et des « cours voisins sur les problèmes coloniaux et les territoires d'Outre-Mer » (dix cours). L'enseignement de l'extra-national regroupe donc trente-trois cours. Le reste des programmes se répartit ensuite entre enseignements de « Sciences politiques et administratives » (vingt-deux cours)⁴, de « Sciences

¹ Chapsal J., « L'enseignement de la science politique », *op. cit.*, 1953, p. 62.

² Voir « Les Instituts d'Etudes Politiques en France », *op. cit.*, 1952, p. 198-199.

³ *Ibid.*, p. 198.

⁴ Avec ces cours, « nous sommes au cœur de l'enseignement de la Science politique telle qu'elle est entendue dans sa conception la plus précise et la plus étroite ». Parmi les principales catégories : Idées politiques, religieuses et sociales ; institutions politiques françaises et étrangères ; problèmes relatifs aux partis politiques et groupements, à l'opinion publique et à l'information ; Matières administratives, y compris les fonctions économiques et sociales du gouvernement.

économiques » (trente cours)¹, de « Sciences sociales » (douze cours)², enfin d'histoire et de géographie (onze cours)³.

Que renferment exactement ces cours de Relations internationales, qui portent plus précisément sur les institutions et la politique internationales ? Jacques Chapsal, alors aux responsabilités, nous en parle en détail en 1953. Ses propos se montrent éclairants, bien que manquant de cohérence en regard des classifications de cours présentées à l'instant. Pour J. Chapsal, les RI en France correspondent à l'étude de « la politique internationale ». Celle-ci est « une matière traitée dans les instituts soit sous le titre d'histoire diplomatique, soit sous le titre de “relations internationales”. On voit également figurer au programme, de plus en plus, l'étude de questions particulières, par leur localisation dans l'espace et dans le temps (par exemple à [l'IEP de] Lyon : problèmes d'Europe, problèmes d'Extrême-Orient). Si nous prenons le programme de l'Institut de Paris, nous constatons que, à côté de deux cours d'histoire diplomatique de l'Europe de 1648 à 1815 et de 1815 à 1870, de deux cours de relations internationales (mondiales) de 1871 à 1914 et de 1914 à 1939, il y a trois autres enseignements entrant directement dans cette première rubrique : un cours général sur les facteurs géographiques dans les relations internationales, un cours nouveau sur les relations internationales de 1945 à 1950, enfin, une chaire dite “relations internationales” est consacrée à l'étude de problèmes variant d'année en année : doctrine de Monroe et ses applications

¹ Cinq subdivisions sont établies : huit « cours généraux » (traitant d'économie politique générale, de statistiques, d'évolutions économiques) ; six cours sur les « Problèmes monétaires et financiers » (dont les problèmes de finances publiques, relativement proches de « sciences politiques et administratives ») ; neuf cours sur les « Secteurs de l'activité économique » (banque, transports, agriculture, grandes industries, *etc.*) ; trois cours sur les « Politiques économiques » ; quatre cours sur la « Vie des affaires ».

² Par « Sciences sociales », il faut entendre les matières sociales, mais aussi une catégorie quelque peu fourre-tout. Deux subdivisions sont fixées : quatre cours sur « La société française contemporaine » (aspects religieux, politiques, industriels, ruraux) ; huit cours sur « Les questions sociales » (démographie, syndicalisme, relations industrielles, sécurité sociale). Il nous est précisé que « par rapport aux établissements étrangers, les enseignements de Sociologie sont assez peu développés ». Cela nous indique d'une part que sociologie et science sociale sont posées comme des équivalences, donc que la « science sociale » à l'IEP doit être entendue dans son sens le plus étroit ; d'autre part que la sociologie n'est encore pratiquement pas associée aux études politiques ni aux Relations internationales dans le cadre de Sciences Po et de la FNSP. La tendance y est donc inverse à celle que nous avons repérée à la VIe section.

³ « Deux rubriques qui ne sont pas spécialement de “science politique” mais qui, dans la conception française, sont considérées comme deux disciplines charnières absolument fondamentales » : histoire générale (sept cours) et géographie générale (quatre cours).

jusqu'à nos jours en 1949-1950 ; les régions polaires dans la politique mondiale en 1951-1952. [C'est également] dans cette rubrique générale "relations internationales" qu'il convient de faire figurer les études sur les Etats contemporains [...] qui, si elles ne faisaient l'objet d'un enseignement dans les instituts d'études politiques, n'auraient place nulle part ailleurs en France »¹. Traitant toujours de l'étude de l'international en France, Chapsal ajoute que « la géographie est une de ces disciplines "latérales" qu'il nous paraît normal d'annexer aux relations internationales, [...] soit par des enseignements généraux, soit par des "monographies" par pays. [...] Citons l'exemple du cours de géographie économique de l'Europe continentale tout récemment créé à Paris [...]. Par contre, la "géo-politique" n'a guère trouvé droit de cité »². Chapsal associe enfin, pour ce qui concerne l'IEP de Paris, quatre cours de droit international « sous le double titre de "droit international" ou "droit des gens" ».

A la fin des années 1950, l'organisation des études à Sciences Po conserve le même cap, à ceci près que les RI se renforcent, de même que l'étude de l'extra-national dans son ensemble, qui représente désormais un total de quarante enseignements sur cent-vingt³. Sont ainsi décomptés vingt cours de relations internationales, vingt cours d'*area studies*, trente cours de sciences politiques et administratives (également en hausse), trente cours de sciences économiques, dix cours de sciences sociales et dix cours d'histoire et de géographie. Chapsal prend du reste la peine de signaler que « pour bien des enseignements leur affectation à l'une des disciplines majeures est quelque peu arbitraire »⁴. En 1965, les proportions de chaque catégorie sont tout à fait semblables, sans que l'on puisse savoir s'il s'agit d'une réelle similarité ou d'une reprise sans mise à jour des chiffres de 1960⁵. Chapsal précise cette fois que les quatre axes principaux d'enseignement correspondent aux quatre sections d'étude : Service public, Economique et Financière, Relations internationales, Politique et sociale (ancienne section générale)⁶. Il utilise par ailleurs pour la première fois la terminologie « Institutions comparées », qu'il pose comme une des principales branches des sciences politiques et administratives.

¹ Chapsal J., « L'enseignement de la science politique », *op. cit.*, 1953, p. 67-68.

² *Ibid.*, p. 68.

³ Voir Chapsal J., « Préface », *op. cit.*, 1960.

⁴ *Ibid.*, p. 9. On retrouve dans les livrets étudiants - nous avons consulté ceux des années 1962-1963 à 1966-1967 - pratiquement les mêmes catégories que celles énumérées par J. Chapsal : Les Etats et le monde contemporain, Relations internationales, Sciences politiques et administratives, Sciences économiques, Sciences sociales, Histoire générale, Géographie générale.

⁵ Voir Chapsal J., « L'Institut d'études politiques de Paris », *op. cit.*, 1965.

⁶ *Ibid.*, 117.

Le qualificatif « comparé » (et ses déclinaisons au féminin et au pluriel) est encore rarement utilisé, et sa présence sous la plume de Chapsal annonce la prochaine formalisation de la « Politique comparée », domaine investi depuis les débuts de l'ELSP mais jusqu'à présent dénué d'une étiquette sous-disciplinaire. C'est à cette époque que ce type d'étude de l'étranger, que nous n'avions pas réellement distingué des *area studies* dans notre analyse de l'ELSP, acquiert sa spécificité. En se voyant reconnaître comme un ordre d'études à part entière, les « Institutions comparées » ajoutent encore à l'omniprésence de l'international et de l'étranger dans l'offre pédagogique de Sciences Po.

Dans le même sens que Chapsal, les livrets étudiants de l'époque font remarquer que les classifications sont plus fixées par commodité tant certains cours peuvent se ranger dans plusieurs catégories, et prennent pour exemple les enseignements de politiques économiques : listés en Sciences économiques, ils pourraient tout aussi bien relever des Relations internationales¹.

A la lecture de ces livrets, l'enseignement de l'extra-national voit sa centralité réitérée : l'Institut d'études politiques y est tout bonnement qualifié de « centre de formation aux études étrangères et à la vie internationale, non seulement par ses enseignements mais aussi par son recrutement (800 étrangers sur 2900 étudiants) »². Concrètement, pour une formation dans cet ordre de matières, où le choix de la section RI était bien sûr tout désigné, le programme de « licence » était le suivant³. Il fallait d'abord suivre sept cours fondamentaux : Droit des gens (Suzanne Bastid, 2 années) ; Les relations internationales de 1914 à 1945 (J.-B. Duroselle, 1 année) ; Les Relations internationales depuis 1945 (François Le Roy, 1 année) ; Géographie des grandes puissances (Jacques Chardonnet, 1 année) ; Relations internationales économiques (Jacques L'Huillier, 1 année) ; Histoire du XXe siècle (Louis Chevalier, 1 année). Les étudiants devaient ensuite choisir six autres cours parmi l'ensemble de l'offre de l'IEP, à répartir sur les deux premières années. S'ajoutaient enfin des conférences de méthode en relations internationales (en deuxième et troisième années), des travaux pratiques en droit international (en deuxième et troisième années) et des travaux pratiques sur des questions économiques (en deuxième année seulement).

¹ Voir par exemple *Livret étudiant, op. cit.*, 1962-1963.

² *Ibid.*

³ *Ibid.*

L'étude de l'international, ou plutôt, désormais, des Relations internationales à l'IEP de Paris, est donc omniprésente dans les années 1950 et 1960. IEP, FNSP, AFSP, RFSP, Renouvin, Duroselle, Aron, Merle : autant d'acteurs essentiels qui furent réunis pour le développement de la science politique comme des Relations internationales en France. Du point de vue « extérieur », toutes ces personnes physiques et morales riment entièrement avec « discipline des Relations internationales », en témoigne l'analyse introductive de Suzanne Bastid dans son cours sur les « Grands problèmes politiques contemporains » professé à la Faculté de Droit de Paris - qui constitue peut-être la première analyse sur les RIF qui ne soit pas d'ordre institutionnel mais d'ordre scientifique, c'est-à-dire la première analyse de la littérature française en RI¹. Bastid présente dans son introduction les différentes « méthodes d'études des relations internationales comme discipline autonome », qu'elle classe en « tendances » : les « tendances sociologiques » (qui incluent nombre des juristes internationalistes), celles qui « utilisent les méthodes de la science politique » (principalement les travaux américains), celles qui « déterminent une doctrine politique » (également américains en majorité), enfin « l'école française : l'étude des relations internationales comme étude de la politique étrangère et de ses moyens (sont visés ici Renouvin, Duroselle et la FNSP)².

Dans le même temps, nous avons vu que le développement des *area studies*, que l'on nomme désormais plus volontiers « études régionales », fut tout aussi fructueux. Peut-être même supérieur : alors que le développement des RI s'est montré solide et explicite, celui des *area studies* a fait valoir d'autres qualités. Il s'est certes montré plus diffus, puisqu'il regroupe des travaux et des enseignements parfois fort éloignés dans leur nature ; mais cette bigarrure vaut diversité, une diversité bien plus propice au renouvellement et à l'augmentation des objets d'étude, donc du nombre de travaux et d'enseignements envisageables. On remarquera par

¹ Bastid Suzanne, *Cours de grands problèmes politiques contemporains*, Licence 4^e année, 1958-1959, Paris, Les Cours de droit, 1959 ; et le même cours pour l'année 1960-1961, qui présente une introduction fortement remaniée. Ce cours était alors inscrit au programme de toutes les Facultés de Droit par les textes officiels, lesquels laissaient la liberté à chaque professeur de choisir entre un « problème politique d'ordre international » et un « problème politique d'ordre interne » (S. Bastid choisit à chaque fois une problématique de nature internationale). S. Bastid a pu voir de près le mouvement en cours à la FNSP et à l'IEP de Paris, puisqu'elle y enseigna longtemps elle-même. Son parcours professoral est d'ailleurs intéressant en ce sens qu'elle enseigna le droit international à l'IEP - promoteur des Relations internationales -, et les Relations internationales à la Faculté de Droit - promoteur du droit international.

² *Ibid.*, p. 76. Nous reviendrons sur cette analyse pionnière dans notre Deuxième partie.

exemple que l'étude « parisienne » des RI n'a que partiellement déteint sur les IEP de province, alors que ceux-ci se sont volontiers spécialisés dans un secteur géographique¹. En dépit de la « répartition des tâches » à laquelle a invité la fondation Rockefeller entre la Sixième section et la FNNSP, cette dernière a finalement fait œuvre de synthèse, associant les Relations internationales aux études régionales, alors que la Sixième section s'est concentrée sur son programme d'aires culturelles. La synthèse effectuée à la FNNSP et à l'IEP est même totale si on lui ajoute l'histoire des relations internationales partiellement mais nécessairement importée de la Sorbonne dans les bagages de Renouvin et de Duroselle.

Pour autant, à cette période, les *area studies* restent une sphère de recherche dont les contours sont incertains, de même que leur rapport à la science politique. J. Meyriat nous en donne une illustration, pour ce qui concerne la recherche et non l'enseignement : « Une dernière catégorie d'études [ndlr : celle des *area studies*] relève de la science politique. Elles se définissent non pas par le problème particulier qu'elles analysent, mais par la région géographique sur laquelle elles portent. Même si leur nombre n'est pas très considérable, elles relèvent d'une conception fort répandue en France de la science politique comme « carrefour » ou point de convergence de diverses sciences humaines. Il s'agit donc ici d'études d'une région faites non pas du point de vue d'une seule science (géographie, histoire, économie, démographie...), mais de plusieurs à la fois, et dans le but d'éclairer par cette convergence même la personnalité de la région considérée et sa place dans l'univers politique »². Ainsi les études régionales relèvent-elles de la science politique tout en prenant appui sur plusieurs disciplines. Cette bivalence proviendrait du fait que la science politique s'entend encore au pluriel. En sus, Meyriat stipule que la connaissance de la zone géographique considérée a pour but d'appréhender sa place dans l'univers politique - que nous présumons international -, il ne s'agit donc pas d'une étude se suffisant à elle-même. Du moins dans l'esprit de Meyriat et de ses contemporains, car ce domaine de recherche deviendra bien un programme de recherche et d'enseignement « auto-suffisant ».

¹ L'IEP de Bordeaux s'est ainsi spécialisé dans l'Afrique Noire, celui d'Aix-en-Provence dans l'Afrique Méditerranéenne, celui de Strasbourg dans l'URSS et les pays de l'Est (avant d'investir les études européennes), celui de Grenoble dans l'Amérique latine (au moins par la création en 1979 d'un « Groupe de recherches et d'études économiques et sociales sur l'Amérique latine »).

² Meyriat J., « Area studies », *op. cit.*, 1960.

Revenons à l'objet qui a alors, aux yeux de tous, le vent en poupe : la discipline des Relations internationales. Nous venons de mettre en évidence son essor pédagogique. Qu'en est-il sur le plan de la recherche ? Le succès sera également au rendez-vous, incarné par un auteur, Raymond Aron, et par son œuvre *Paix et guerre entre les nations* accueillie dans le monde entier. Tirant bénéfice des avancées antérieures, cet ouvrage engendrera à son tour une avancée remarquable pour les RIF et leur visibilité à l'étranger.

Section 6.3 L'ancrage savant des RI en France : l'apport de Raymond Aron

La période incluant et entourant les années 1960, qui voit en particulier la publication et la reconnaissance des principaux travaux internationalistes de Raymond Aron, correspond à une période faste des relations internationales en France.

Auparavant, la recherche en relations internationales accusait un certain temps de retard sur une institutionnalisation pédagogique en plein essor¹. Avec les années 1960 et certains travaux d'Aron, la recherche en relations internationales acquiert une force et une reconnaissance considérables. Mais à la suite, « l'essai ne sera pas transformé » : aucune autre entreprise académique, à court et moyen terme, n'atteindra l'impact de celle d'Aron sur la communauté universitaire française. Et en parallèle, c'est la substance de la recherche en la matière qui va s'étioler. L'étude des relations internationales en France va progressivement voir se dégrader ses acquis institutionnels et substantiels, suscitant moins d'intérêt de la part des entrepreneurs - universitaires - comme de celle des chercheurs. La période faste des RIF est une

¹ Ce qui n'est pas chose commune dans l'histoire des sciences sociales. Traditionnellement, pour obtenir une porte d'entrée dans l'enseignement, dans l'attribution de chaires et de diplômes, une sphère de connaissances se devait de montrer sa consistance et sa légitimité, par exemple par le biais de sociétés savantes. A l'encontre de ce que l'on pourrait déduire de l'idée de retard accolée au domaine académique des relations internationales, ce n'est pas la recherche - la substance - qui précéda l'enseignement - l'institutionnalisation.

phase clairement localisable de leur histoire, dont on peut donc apprécier l'émergence et la déchéance.

Dans cette sous-partie, l'objet de notre enquête sera le suivant : quel état des lieux pouvons-nous faire de la recherche française en relations internationales pour la période qui part de 1945 jusqu'à la fin des années 1960 ? Quel est le degré de visibilité et de reconnaissance de la recherche française en relations internationales ?

6.3.1 Le positionnement de la recherche en relations internationales dans le paysage universitaire français

« Je crois que les relations internationales au sens où nous l'entendons aujourd'hui - en tant qu'étude du système international dans toutes ses composantes, y compris géostratégiques, intégrant les dynamiques internes et les jeux d'acteurs - datent des travaux de R. Aron. Son œuvre *Paix et guerre entre les nations*, parue en 1962, a incontestablement marqué un essor »¹. Marie-Claude Smouts est encore plus affirmative lorsqu'elle énonce que la discipline des Relations internationales « a eu, en France, de grands précurseurs, mais [que] Raymond Aron a joué un rôle décisif »².

En 1962, Raymond Aron publie *Paix et guerre entre les nations* et apporte aux Relations internationales françaises, entendues comme discipline distincte, leur premier ouvrage de référence. Et pour une première, c'est une réussite : l'ensemble de la communauté universitaire française, toutes disciplines et périodiques confondus ou presque, s'y intéresse. Au total, dix-sept auteurs ont adressé un commentaire sur l'ouvrage dans la foulée de sa parution (huit compte-rendus individuels et deux symposiums (l'un en deux parties dans les *Annales*, l'autre dans la *Revue française de sociologie*)³. Cet accueil attentif est d'une ampleur considérable si l'on se rappelle que la communauté universitaire française, internationaliste au premier chef

¹ Smouts M.-C., « Les relations internationales en France », *op. cit.*, 2002, p. 83.

² *Ibid.*

³ En sus d'auteurs qui nous sont familiers (Braudel, Renouvin, Duroselle, Grosser, Vernant), la liste de ces observateurs témoigne de spécialisations variées : les historiens Jacques Freymond, Annie Kriegel, Robert Pagès ; les sociologues Constantin Cœnomo, Jean-Daniel Reynaud, Alain Touraine, Jean Stœtzel ; le théoricien politique Bertrand Jouvenel ; le professeur agrégé de sciences économiques Huu Chau Nguyen ; les philosophes François Chatelet, Gaston Fessard (également théologien), Victor Leduc (plus connu pour son engagement politique).

mais plus largement *social scientist*, est encore réduite¹. A défaut de quantifier avec précision cette réalité qui dépasse l'objet de notre étude, comparons-la plutôt avec notre époque : aucun autre ouvrage internationaliste n'a bénéficié d'une telle attention en France alors même que le nombre d'auteurs et de périodiques susceptibles de commentaires est sans commune mesure plus élevé que dans les années 1960.

Si la communauté universitaire se montre très intéressée par le travail d'Aron, c'est en bonne partie parce qu'elle l'attendait. Il nous faut d'abord examiner en quoi *Paix et guerre entre les nations* s'insère dans la discipline des RI, autrement dit en quoi diffère-t-il des ouvrages internationalistes antérieurs. Partons de l'article programmatique de J.-B. Duroselle sur les RI, sans doute le premier de cette nature en langue française. En 1952, dans la *RFSP* qui entame alors sa deuxième année de publication, Duroselle invite à l'édification d'une théorie des relations internationales, laquelle représenterait le sommet d'une pyramide, l'aboutissement savant des différents niveaux d'étude des relations internationales, l'ensemble de ces niveaux formant une discipline autonome de sciences sociales². Huit ans plus tard, d'autres auteurs lui

¹ Voir ainsi : Fessard Gaston, « Paix et guerre : comment défendre l'occident ? », *Etudes*, Vol. 313, No 13, 1962, p. 349-368 ; Duroselle Jean-Baptiste, « Paix et guerre entre les nations : la théorie des relations internationales selon Raymond Aron », *Revue française de science politique*, Vol. 12, No 4, 1962, p. 963-979 ; Grosser Alfred, « Paix et Guerre entre les nations », *Le Monde*, 5 juin 1962 ; Vernant Jacques, « Une interprétation rationnelle du monde contemporain », *Politique étrangère*, Vol. 27, No 3, 1962, p. 246-251 ; Nguyen Huu Chau, « Raymond Aron, Paix et guerre entre les nations », *Tiers-Monde*, Vol. 4, No 16, 1963, p. 663-665 ; Economo Constantin, « Aron Raymond, *Paix et guerre entre les nations* », *Revue française de sociologie*, Vol. 4, No 1, 1963, p. 68-73 ; Braudel Fernand et al., « Pour ou contre une politicologie scientifique », *Annales, E.S.C.*, Vol. 18, No 1, 1963, p. 119-132, et Vol. 18, No 3, 1963, p. 475-491 ; Aron Raymond, « Une sociologie des relations internationales », *Revue française de sociologie*, Vol. 4, No 3, 1963, p. 307-320 ; Reynaud, Jean-Daniel, « *Paix et guerre entre les nations* by Raymond Aron : Philosophie de l'histoire et sociologie au service de la théorie des relations internationales », *Cahiers Vilfredo Pareto*, Vol. 2, No 3, 1964, p. 227-243 ; Freymond Jacques, « Aron Raymond. Paix et guerre entre les nations », *Revue historique*, Tome 233, 89^e année, 1965, p. 511-514.

² Voici un condensé de la proposition de Duroselle : « Il existe donc une tendance très générale à aborder l'étude des relations internationales comme une discipline autonome. Cela s'explique par la conscience de plus en plus claire qu'ont les chercheurs de l'existence d'un ensemble de phénomènes spécifiques, méritant d'être l'objet d'une étude particulière [...]. Etudier scientifiquement l'ensemble de phénomènes qui constituent les "relations internationales" est, *a priori*, possible » (p. 677-678). « Il est clair que l'on peut dégager d'une telle étude ce que j'appellerai des "données fondamentales" [...]. Discerner les données fondamentales et durables des données accidentelles et éphémères, tel doit donc être le but de l'étude des relations internationales [...] » (p. 680). « L'étude des relations internationales doit, semble-t-il, se placer sur trois plans successifs [...] : 1) les *études particulières*

emboîtent le pas, avec cette fois la particularité d'associer explicitement le nom de Raymond Aron à cette entreprise de théorisation des relations internationales encore jamais échafaudée. C'est d'abord Jean Meyriat qui établit un lien entre le chercheur Raymond Aron et l'éventualité d'une théorie des relations internationales : « Tend-on par là à atteindre une théorie des relations internationales ? Aucun des travaux qui ont été jusqu'à présent publiés ne permet de l'affirmer. L'auteur qui s'en rapproche le plus est sans doute Raymond Aron ; mais jusqu'à présent ses livres comme ses articles se présentent plutôt comme de brillants essais ou des méditations sur l'actualité internationale »¹. Nous retrouvons la même idée chez Alfred Grosser, qui se montre plus affirmatif : selon lui, Aron « ne cesse d'apporter de nouvelles pierres à l'édifice qui constituera sans doute un jour une théorie politique globale du monde contemporain. D'un cours professé à la Sorbonne doit naître une théorie des relations internationales dont *La société industrielle et la guerre* apparaît comme l'un des fragments »². Nous voyons bien que *Paix et guerre entre les nations* était attendu, d'une part en tant que projet théorique et scientifique d'étude globale des relations internationales, d'autre part en tant que projet porté par la personne spécifique de Raymond Aron.

Pourquoi *Paix et guerre entre les nations* était-il attendu et a-t-il suscité autant d'intérêt ? Parce qu'il est la première véritable entreprise universitaire se positionnant comme une recherche d'ordre scientifique et politiste. A des fins de vérification, nous allons procéder pour la première fois dans notre étude à un état de l'art des RIF. L'état des lieux de Jean Meyriat publié en 1960 est un point de départ opportun puisqu'il court presque jusqu'à l'année de publication de *Paix et guerre entre les nations*. Quels sont les auteurs les plus représentés parmi les soixante-quatorze références bibliographiques inscrites dans le chapitre « Relations internationales » ? Il s'agit de Jean-Baptiste Duroselle (13 mentions), Raymond Aron (12), Jean

ou *monographies* [...] 2) les *area studies* [...] 3) *la théorie générale des relations internationales* » (p. 692). « Dans l'étude des relations internationales, après le travail d'analyse des monographies et la synthèse limitée à une aire géographique déterminée, prend donc place un troisième processus, un ensemble de synthèses plus générales encore, qui constituent une ou plusieurs théories d'ensemble » (p. 696). Duroselle J.-B., « L'étude des relations internationales », *op. cit.*, 1952, p. 676-701.

¹ Meyriat Jean, « Relations internationales », in Meyriat J., *La science politique en France*, *op. cit.*, 1960, p. 102.

² Grosser Alfred, « Compte-rendu. Aron (Raymond) - *Sociologie des sociétés industrielles. Esquisse d'une théorie des régimes politiques*. Aron (Raymond) - *La société industrielle et la guerre, suivi d'un Tableau de la diplomatie mondiale en 1958* », *Revue française de science politique*, 1960, Vol. 10, No 1, p. 195-197.

Gottmann (5), Stanley Hoffmann (5), Alfred Grosser (4), Pierre Renouvin (4), François Le Roy (4), Georges Langrod (3) et Paul Reuter (3). Parmi ces auteurs, nous ne trouvons que très peu de travaux dont l'envergure témoigne d'une étude globale des relations internationales selon une démarche se réclamant d'une posture scientifique et politiste¹.

Au début des années 1960, Pierre Renouvin et Jean-Baptiste Duroselle n'ont pas encore proposé leur ouvrage phare qui sera partiellement pourvu de références et d'acointances politistes, *Introduction à l'histoire des relations internationales* (1964). Les ouvrages de Renouvin, avant son association à Duroselle, restent en tous points des travaux relevant de la pratique savante de l'histoire, même s'il est à noter que le processus d'élargissement de l'histoire diplomatique à l'histoire des relations internationales est déjà en cours². De son côté, Duroselle mène des recherches en histoire diplomatique³ et ses travaux plus teintés de science politique restent cantonnés à un objet limité⁴. Jean Gottmann est un des premiers à proposer une étude globale touchant aux relations internationales mais celle-ci reste insérée dans la pratique géographique⁵. Plusieurs juristes ont proposé des ouvrages qui n'étaient pas seulement des analyses de droit international, en particulier Paul Reuter, mais nous sommes encore loin d'une étude de science politique⁶. En revanche, l'ouvrage de Stanley Hoffmann, *Organisations internationales et pouvoirs politiques des Etats*, pourrait prétendre au statut de premier ouvrage internationaliste et politiste en langue française ; cependant, son envergure est plus limitée que celle dont sera pourvue *Paix et guerre entre les nations*⁷. Quant à Alfred Grosser, un des tous premiers à embrasser la carrière de « politiste internationaliste » en France, ses travaux s'en

¹ Nous excluons ici les articles de périodiques et les retranscriptions de cours.

² L'intitulé « histoire des relations internationales » apparaît pour la première fois comme titre de publication en 1953, au sein de la série de huit tomes dirigée par Renouvin - qui a écrit personnellement les quatre derniers - : Renouvin Pierre, (dir.), *Histoire des relations internationales*, 8 Tomes, Paris, Hachette, 1953-1958.

³ Duroselle Jean-Baptiste, *Histoire diplomatique de 1919 à nos jours*, Paris, Dalloz, 1953.

⁴ Duroselle Jean-Baptiste, *Les frontières européennes de l'URSS, 1917-1941*, Paris, FNSP, 1954 ; Duroselle Jean-Baptiste, *De Wilson à Roosevelt : politique étrangère des États-Unis, 1913-1945*, Paris, A. Colin, 1961.

⁵ Gottmann Jean, *La politique des Etats et leur géographie*, Paris, A. Colin, 1952.

⁶ Reuter Paul, *Institutions internationales*, Paris, PUF, 1955. Voici un extrait de la description qu'en donne Jean Meyriat : « Analyse des relations qui constituent une société internationale. Origine et fondements des institutions internationales actuelles, *considérés des points de vue de l'histoire, de la science politique et du droit* » (Nous soulignons en italique). Meyriat J., « Relations internationales », *op. cit.*, 1960, p. 110.

⁷ L'ouvrage est une recherche initialement parue dans les *Cahiers de la FNSP* (No 52) : Hoffmann Stanley, *Organisations internationales et pouvoirs politiques des Etats*, Paris, A. Colin, 1954.

tiennent à un secteur spatialement et sectoriellement limité des relations internationales¹. Finalement, c'est peut-être vers des ouvrages collectifs qu'il faut se tourner pour accéder aux premiers travaux notables portant sur les relations internationales sous l'angle de la science politique². Parmi eux, il en est un proposant une visée systématique des relations internationales : le tome de *L'Encyclopédie française* consacré à « la vie internationale »³. Si le type de support qu'est une encyclopédie consiste en la mise à disposition de connaissances établies dans un esprit de synthèse et de pédagogie, et non en la proposition de nouvelles connaissances soumises à débat, la réunion de plusieurs auteurs en vue de fixer, pour l'une des toutes premières fois en France, des lignes directrices et délimitatives ainsi qu'un contenu pérenne au domaine académique des relations internationales, représente à n'en pas douter une avancée significative⁴. Mais, comme son nom l'indique, cet ouvrage ne s'inscrit pas limitativement dans une étude de relations internationales.

Au vu de cet état des lieux, il apparaît qu'une innovation majeure dans l'évolution de l'étude des relations internationales est à mettre au crédit de Raymond Aron lorsqu'il publie *Paix et guerre entre les nations* en 1962. Lui-même, dans le domaine des relations internationales, n'avait auparavant publié que des ouvrages proches de l'essai ou des articles, c'est-à-dire soit des connaissances non cadrées par la rigueur et la méthodologie d'un discours scientifique, soit des connaissances cadrées mais partielles ou introductives⁵.

¹ A. Grosser s'est principalement intéressé à la politique étrangère de l'Allemagne et de la France. Grosser Alfred, (dir.), *Les relations internationales de l'Allemagne occidentale*, Paris, A. Colin, 1956 ; Grosser Alfred, *La IVe République et sa politique extérieure*, Paris, A. Colin, 1961.

² On peut penser à Duroselle Jean-Baptiste, (dir.), *La Politique étrangère et ses fondements*, Paris, A. Colin, 1954 ; Aron Raymond, (dir.), *La querelle de la C.E.D. Essais d'analyse sociologique*, Paris, A. Colin, 1956.

³ de Bourbon-Busset Jacques, (dir.), « La vie internationale. Divisions et unité du monde actuel », in *L'Encyclopédie française*, tome XI, Paris, La société nouvelle de l'Encyclopédie française, 1957. Ont contribué entre autres à ce volume Raymond Aron, Georges Balandier, Jacques Berque, Alfred Grosser, Gabriel Le Bras, André Piatier, Eric Weil.

⁴ Jacques Vernant en fit un compte-rendu, auquel nous renvoyons : Vernant Jacques, « Littérature politique », *op. cit.*, 1959.

⁵ Parmi les plus notables de ses travaux précédents touchant aux relations internationales : ses trois articles parus dans la *RFSP*, « De la paix sans victoire » (1951), « En quête d'une doctrine de politique étrangère » (1953), « De l'analyse des constellations diplomatiques » (1954) ; ses trois ouvrages *Le Grand Schisme*, Paris, Gallimard, 1948 ; *Les Guerres en chaîne*, Paris, Gallimard, 1951 ; *La Société industrielle et la Guerre, suivi d'un Tableau de la diplomatie mondiale en 1958*, Paris, Plon, 1959.

Cela étant dit, nous ne sommes pas en présence d'une scène entièrement consensuelle où Aron et son ouvrage n'auraient obtenu qu'approbation et notoriété. D'une part, rappelons que Raymond Aron ne fut pas exempté de critiques. Mais il semble que, pour une bonne part, les critiques françaises visaient souvent le Aron « spectateur engagé » qui cristallisait volontiers les clivages politiques de l'époque sur sa personne, que le Aron universitaire qui œuvrait pour la scientificité de la science sociale¹. D'autre part, il est à noter que l'accueil initialement fort loquace n'a pas été suivi d'analyses de fond discutant ou prenant appui sur *Paix et guerre entre les nations*, encore moins d'un programme de recherche qui aurait progressivement émergé dans les cercles universitaires internationalistes français. Nous touchons là aux limites de l'héritage aronien en relations internationales².

Il n'en reste pas moins que Aron et son *Paix et guerre entre les nations* se sont placés à la tête d'un mouvement baignant dans un climat très favorable aux recherches en relations internationales, dans la foulée de leur essor pédagogique. Cette période fut incarnée par Aron et *Paix et guerre entre les nations*, sans s'y réduire.

Une production savante vivace s'insère au même moment dans la vision d'une discipline des Relations internationales. Elle s'y insère en ce que ses auteurs relèvent pour une large part de la FNSP et du CERI, eux-mêmes représentants de la vision d'une étude autonome des relations internationales. Nous pensons d'abord à la série d'ouvrages consacrés aux acteurs étatiques secondaires, issus des activités du CERI et co-dirigés par ses deux directeurs J.-B. Duroselle et J. Meyriat : *Les nouveaux Etats dans les relations internationales* (1962), *La communauté internationale face aux jeunes Etats* (1964), *Politiques nationales envers les jeunes Etats* (1964)³. S'en suit l'annuaire *L'Univers politique, Relations internationales* dirigé par J. Meyriat, qui paraît en 1968, 1969 et 1970⁴. Dans cet environnement, un auteur se détache comme étant l'un des premiers internationalistes français *stricto sensu*, Pierre Hassner. Disciple d'Aron (du moins formé par lui), P. Hassner est un des premiers chercheurs à temps plein de la

¹ Avec en point d'orgue, les conflits d'ordre idéologique - et de personnes - entre Aron et Sartre puis entre Aron et Bourdieu.

² Ce sera l'une des principales problématiques de la Deuxième partie de notre thèse.

³ Tous trois parus aux éditions A. Colin, ces ouvrages sont une réédition d'écrits parus dans les *Cahiers de la FNSP* n° 121, 126 et 131.

⁴ Annuaire publié aux Editions Richelieu.

FNSP et du CERI ; s'il ne produit à cette époque aucun ouvrage, il publie régulièrement des articles dans la *RFSP* et dans les *Cahiers de la FNSP*¹.

L'abondance de travaux estampillés « science politique-FNSP » se prolonge en effet dans les pages de la *RFSP*. Entre 1960 et 1972, les « chercheurs et collaborateurs » du CERI fournissent à la revue dix numéros spéciaux - qui portent pour moitié sur les relations internationales, pour moitié sur des études régionales². En supplément, à l'initiative de son directeur de l'époque Georges Lavau, la *RFSP* met en place entre 1963 et 1974 une rubrique régulière sur les « Conflits internationaux », alimentée par une série d'articles commandés au CERI - en majorité des études de cas³. A ces deux ordres d'initiatives s'ajoutent encore d'autres articles traitant des relations internationales ; au total, durant cette époque des années 1960 jusqu'au début des années 1970, les articles de relations internationales vont représenter jusqu'à 40% de l'ensemble des articles de la *RFSP*, ce qui est une proportion considérable pour une unique branche de la science politique⁴. Sur la période plus large qui court de 1951 à 1972, les relations internationales se placent au deuxième rang des branches de la science politique les plus représentées dans la *RFSP*⁵.

Encadrant cette ossature strictement politiste, plusieurs auteurs participent à l'essor de la recherche en relations internationales dans les années 1950 et 1960 - il faut bien sûr inclure les ouvrages parus avant 1960, précédemment cités sur la base de l'état des lieux de J. Meyriat, et sur lesquels nous ne revenons pas. Les travaux d'essence historique se développent avec l'histoire des relations internationales de Renouvin et Duroselle qui publient donc leur *Introduction à l'histoire des relations internationales* en 1964 (A. Colin), mais aussi avec

¹ Signalons aussi un travail plus ample, d'une centaine de pages, co-écrit avec John Newhouse : *Les diplomaties occidentales. Unité et contradictions*, FNSP, A. Colin, 1966.

² Voici quelques exemples : « Indépendance et relations internationales » (décembre 1960), « Nationalisme et nationalismes contemporains » (juin 1965), « L'Europe de l'Est vingt ans après » (février 1969), « Amérique Latine » (juin et octobre 1969), « Les conflits pétroliers : 1970-1971 » (décembre 1972). Voir la liste complète dans *Le Centre d'étude des relations internationales : 1952-1972*, FNSP, 1973, p. 31.

³ Voir le lancement et un bilan de la rubrique par Duroselle : « Introduction », *Revue française de science politique*, Vol. 14, No 2, 1964, p. 294 ; « Bilan d'une rubrique », *Revue française de science politique*, Vol. 19, No 4, 1969, p. 832-848. Voir la liste complète des articles relevant de la rubrique dans *Le Centre d'étude des relations internationales : 1952-1972*, FNSP, 1973, p. 27-30.

⁴ Billordo L., « Publishing in French Political Science Journals », *op. cit.*, 2005 ; Boncourt T., « Le développement des sciences politiques française et britannique », *op. cit.*, 2007.

⁵ Boncourt T., « L'internationalisation de la science politique », *op. cit.*, 2011, p. 190.

d'autres historiens comme Maurice Baumont¹. Parmi les juristes politistes, Marcel Merle publie en 1963 *La vie internationale* (A. Colin)². Gaston Bouthoul propose à la même époque ses travaux les plus internationalistes, avec *La surpopulation dans le monde* en 1958 et *Le Phénomène-guerre* en 1962³. Dans le domaine de la stratégie, P. M. Gallois et A. Beaufre se montrent actifs sur la période⁴. De son côté, la seule revue française dédiée aux relations internationales, *Politique étrangère*, fonctionne à plein régime, avec d'abord des auteurs aux profils divers comme Georges Fischer, Jacques Berque, Georges Balandier, Maurice Allais, François Perroux. Sur le terrain propre des relations internationales, on retrouve Gottmann, auteur de six articles entre 1945 et 1965, Grosser par deux fois au début des années 1950, Duroselle au début des années 1960, Zorgbibe et Hoffmann à la fin des années 1960. *PE* accueille enfin les prolifiques Aron (quatre articles entre 1949 et 1955), Beaufre (deux articles en 1962) et surtout Gallois (dix articles entre 1958 et 1969)⁵.

Au-delà d'Aron, la production savante en relations internationales est donc féconde. Mais c'est bien Aron qui lui fait franchir un palier supplémentaire de développement, un niveau décisif selon la plupart des observateurs. De là, c'est la réalité d'une étude autonome - politiste - des relations internationales qui gagne en consistance : la discipline des Relations internationales devient une réalité substantielle et non plus simplement institutionnelle.

¹ M. Baumont est l'un des rares historiens internationalistes du début et du milieu du XXe siècle à qui l'on attribue le dépassement de « l'histoire diplomatique » sans pour autant l'insérer dans « l'histoire des relations internationales ». Renouvin et Duroselle y font référence à leur époque ; M. Chillaud le mentionne aujourd'hui (« International Relations in France », *op. cit.*, 2009). En réalité, durant la période qui nous concerne ici (les années 1950 et 1960), M. Baumont ne mène pas de recherches sur l'international mais sur la IIIe République. Il revient aux relations internationales en 1969 avec *Les Origines de la deuxième guerre mondiale*, Paris, Payot, 1969.

² Reprenant là, six ans plus tard, le titre du volume précité de l'Encyclopédie française.

³ *Le Phénomène-Guerre* est une adaptation raccourcie de *Les guerres, éléments de polémologie* paru en 1951, bien plus connu sous le titre de sa réédition parue en 1970, *Traité de polémologie. Sociologie des guerres*. L'ensemble des ouvrages de Bouthoul sont publiés aux éditions Payot.

⁴ En dehors de multiples articles et contributions à des ouvrages collectifs, Gallois signe deux ouvrages (*Stratégie de l'âge nucléaire*, Paris, Calmann-Lévy, 1960 ; *Paradoxes de la paix*, Paris, Presses du Temps Présent, 1967), tandis que Beaufre en signe cinq (*Introduction à la stratégie*, Paris, A. Colin, 1963 ; *Dissuasion et stratégie*, Paris, A. Colin, 1964 ; *Le Drame de 1940*, Paris, Plon, 1965 ; *La Revanche de 1945*, Paris, Plon, 1966 ; *L'O.T.A.N. et l'Europe*, Paris, Calmann-Lévy, 1966).

⁵ Notons ici que nous ne visons ici que des articles appartenant aux années 1950 et 1960 (période étendue à la toute fin des années 1940 et au tout début des années 1970).

6.3.2 Le positionnement de la recherche en relations internationales dans le paysage internationaliste anglophone

« Lorsque [...] les relations internationales commencent à être abordées en France dans une perspective politologique, elles bénéficient d'une insertion explicite dans la discipline transatlantique des Relations internationales »¹. Dario Battistella fait ici référence à la personne de Raymond Aron, en ce qu'il a engagé et obtenu un dialogue avec ses homologues anglophones². C'est la seconde face de la même pièce : reconnu en France, Aron et, par son entremise, les Relations internationales françaises étaient connectés à la communauté internationaliste globale.

Dès sa sortie en français puis à la suite de sa traduction en anglais en 1966³, *Paix et guerre entre les nations* fait l'objet d'une attention nourrie à l'étranger, en témoigne à nouveau l'ampleur du nombre de compte-rendus disponibles. Nous en avons comptabilisé quatorze, rédigés par nombre des internationalistes les plus reconnus, tels que Hedley Bull, William T. R. Fox, Stanley Hoffmann, Henry Kissinger, Hans Morgenthau, Martin Wight et Quincy Wright⁴. Parmi ces commentaires, une partie s'avère critique, mais nous savons que la

¹ Battistella D., « Les relations internationales en France », *op. cit.*, 2012, p. 702.

² Dans le même sens, cette fois du point de vue de l'étranger : « Raymond Aron [...] was part of the US scene » (Jørgensen K., Knudsen T., *International Relations in Europe*, *op. cit.*, 2006, p. 7).

³ *Peace and War : A Theory of International Relations*, New York, Doubleday, 1966 ; *Peace and War*, Londres, Weidenfeld & Nicolson, 1966.

⁴ Thomson David, « The Three Worlds of Raymond Aron », *International Affairs*, Vol. 39, No 1, January 1963, p. 49-58 ; Tucker Robert W., « Peace and War », *World Politics*, Vol. 17, No 2, 1965, p. 310-333 ; Morgenthau Hans, « Review. Peace and War: A Theory of International Relations. By Raymond Aron », *American Political Science Review*, Vol. 61, No 4, 1967, p. 1110-1112 ; Kissinger Henry, « Fuller Explanation. A Review of Raymond Aron's Theory of International Relations », *New York Times Book Review*, 12 February 1967, p. 3 ; Fox William T. R., « Book Reviewed », *Journal of International Affairs*, Vol. 21, No 2, 1967, p. 303-307 ; Bull Hedley, « Book Reviews », *Survival*, Vol. 9, No 11, 1967, p. 371-383 ; Nicholas H. G., « Ordering others' chaos », *The Listener*, Vol. 77, No 1995, 22 June 1967, p. 826-827 ; « State of the Nations », *The Times Literary Supplement*, No 3401, 4 May 1967, p. 371 ; Wight Martin, « Tract for the Nuclear Age », *The Observer*, No 9171, 23 April 1967, p. 30 ; Hoffmann Stanley, « The International System », *The New Republic*, Vol. 156, No 9, 4 March 1967, p. 25-30 ; McDonald Iverach, « Peace and War », *The Times*, No 56938, 11 May 1967, p. 7 ; Chamberlain, William Henry, « A columnist surveys international issues », *The Wall Street Journal*, 31 January 1967, p. 14 ; Chavarri Raul, « Cuatro libros de Raymond Aron », *Cuadernos Hispano-americanos*, Vol. 69, No

contradiction, autant que l'approbation, participe de la reconnaissance d'une recherche en la rendant visible.

Le dialogue opère lorsqu'Aron publie en 1967 son fameux article sur la théorie en relations internationales, à destination du public francophone dans la *RFSP* mais surtout à destination du public anglophone dans *Journal of International Affairs*¹. Cet article est avant tout une réponse aux premières critiques anglophones qui, bien plus que les critiques françaises, débattirent du statut théorique de *Paix et guerre entre les nations*. A ce titre, l'article de 1967 doit bien s'entendre comme un élément de réponse ; si la question de la qualification de l'œuvre d'Aron comme théorie ou non, n'avait pas été autant soulevée outre-Manche et outre-Atlantique, peut-être que l'article n'aurait jamais vu le jour. Paru dans la foulée de la traduction en anglais de *Paix et guerre entre les nations*, l'article va générer une deuxième sorte de commentaires anglophones, principalement critiques et plus élaborés².

Raymond Aron fut un « passeur entre les deux rives de l'Atlantique »³. Une des facettes de cette qualité réside dans ses efforts pour aider à la diffusion en France de travaux étrangers. Il le fit dès ses premières années d'universitaire auprès de la pensée sociologique allemande. Puis c'est en tant que directeur de collection chez Calmann-Lévy (il fonde la collection « Liberté de l'esprit » en 1947) qu'il fait traduire et éditer plusieurs ouvrages

207, Mars 1967, p. 567-572 ; Wright Quincy, « Peace and War », *Political Science Quarterly*, Vol. 83, No 1, 1968, p. 111-114.

¹ Qu'est-ce qu'une théorie en relations internationales », *Revue française de science politique*, Vol. 17, No 5, 1967, p. 837-861 ; « What is a Theory of International Relations? », *Journal of International Affairs*, Vol. 21, No. 2, 1967, p.185-206.

² Voir Karkvliet Benedict J., « A Critique of Raymond Aron's Theory of War and Prescriptions », *International Studies Quarterly*, Vol. 12, No 4, 1968, p. 419-442 ; Young Oran, « Aron and the Whale: A Jonah in Theory », in Knorr Klaus, Rosenau James N., (eds.), *Contending Approaches to International Relations*, Princeton, Princeton University Press, 1969, p. 129-143. Voir aussi, plus tard, Luterbacher Urs, « The Frustrated Commentator: An Evaluation of the Work of Raymond Aron », *International Studies Quarterly*, Vol. 29, No 1, 1985, p. 39-49. Voir encore, pour une critique plus contenue : Yalem Ronald J., « The Theory of International Relations of Raymond Aron », *International Relations*, Vol. 3, No 11, 1971, p. 913-927.

³ Roche J.-J., « Raymond Aron, un demi-siècle après *Paix et Guerre entre les Nations* (1^{re} partie) », *op. cit.*, 2011, p. 10.

d'internationalistes étrangers (universitaires ou essayistes), qu'il préface ou postface par la même occasion¹.

Une autre dimension de l'effort d'Aron en direction du champ internationaliste Anglo-mondial fut de faire agir sa plume et sa voix au sein même des communautés anglophones, dans leurs revues² comme dans des publications collectives³. Il co-écrit aussi un ouvrage préfacé par Arnold Wolfers⁴. Sur le plan institutionnel, on remarque sa présence dans les manifestations et publications de nombreux instituts, tel l'ISS de Londres où il croise la route d'Alastair Buchanan, Kenneth Boulding, Hedley Bull, *etc.* ; nous savons qu'il joua un rôle important auprès de l'AISP, mais aussi de l'Association internationale de sociologie, pour le compte de laquelle il prend la direction d'une étude sur la notion de conflit⁵.

Là où l'effort d'Aron s'avère bien sûr le plus décisif, c'est dans le fait d'avoir discuté sur le fond certaines des principales œuvres internationalistes⁶. Si Aron s'est gardé du commentaire de certaines d'entre elles⁷ et qu'ensuite il n'a pas assuré un suivi de l'évolution

¹ Voir ainsi des écrits de George F. Kennan (*La diplomatie américaine : 1900-1950*, 1952), de James Burnham (*Contenir ou libérer*, 1953), de Crane Brinton (*Visite aux européens*, 1955). En dehors de sa collection, il préface d'autres ouvrages comme ceux d'Herman Kahn (*Thinking about the unthinkable*, 1962), d'Arnold Toynbee (*L'Histoire*, 1978) ou de Norman Podhoretz (*Ce qui menace le monde : les illusions de la détente*, 1981).

² Par exemple, en amont de l'article précité *What is a Theory of International Relations ?*, Aron publie : « France, still the Third Republic », *Foreign Affairs*, Vol. 30, No 1, 1951, p. 145-151 ; « France in the Cold War », *Political quarterly*, Vol. 22, No 1, 1951, p. 57-66 ; « French public opinion and the Atlantic treaty », *International Affairs*, Vol. 28, No 1, 1952, p. 1-8 ; « Limits to the Powers of the United Nations », *Annals of the American Academy of Political and Social Science*, Vol. 296, No 1, 1954, p. 20-26 ; « Can War in the Atomic Age be Limited ? », *Confluence*, Vol. 5, No 2, 1956, p. 99-114 ; « Coexistence : the End of Ideology », (traduit du français par H. J. Kaplan), *The Partisan Review*, Vol. 25, No 2, 1958, p. 230-240 ; « Old Nations, New Europe », *Daedalus*, Vol. 93, No 4, 1964, p. 43-66 ; « The Anarchical Order of Power », *Daedalus*, Vol. 95, No 2, 1966, p. 479-502.

³ Voir par exemple : Galantière Lewis, (ed.), *America and the mind of Europe*, Londres, H. Hamilton, 1951 ; Burnham James, (ed.), *What Europe thinks of America*, New-York, John Day, 1953.

⁴ Aron Raymond, Heckscher August, *Diversity of worlds : France and the United States look at their common problems*, New-York, Reynal and Company, 1957.

⁵ *De la nature des conflits*, Paris, Unesco, 1957 (sa contribution : « Les tensions et les guerres du point de vue de la sociologie historique », p. 201-226).

⁶ Battistella Dario, « Le paradigme réaliste », in *Théories des relations internationales*, *op. cit.*, 2012, p. 127-178.

⁷ Roche J.-J., « Raymond Aron (1^{re} partie) », *op. cit.*, 2011, p. 10-11 ; Battistella D., « Les relations internationales en France », *op. cit.*, 2012, p. 699.

de la discipline des RI dans les années 1970¹, sa volonté d'avoir pris à bras-le-corps un concept ou une proposition théorique en provenance des communautés anglophones fait de lui le principal débateur français des pensées internationalistes américaines et britanniques.

Depuis les années 1960, les anglophones n'ont jamais cessé de faire référence aux travaux d'Aron. Certains grands noms de la discipline ont repris à leur compte ou pris pour cible des éléments de sa pensée afin de développer la leur, comme Hedley Bull, Robert Gilpin et Kenneth Waltz². La plupart des internationalistes contemporains d'Aron ont pris l'occasion de faire référence à certains de ses propos et propositions, comme Graham T. Allison et Herman Kahn³. Des enquêtes de l'époque témoignent de la stature importante acquise par lui au sein des communautés anglophones, telle celle de l'ISA en 1974 où Aron apparaît comme le plus cité des auteurs non américains - qui ne sont, du reste, que trois (Aron, Carr, Lewis F. Richardson) - dans les articles des principales revues étasuniennes entre 1958 et 1973⁴. Dans une enquête de l'APSA à la même période, Aron figure cette fois parmi les six auteurs les plus importants toutes nationalités confondues, alors que *Paix et guerre entre les nations* est considéré comme le troisième ouvrage le plus influent de la discipline des RI⁵. Aron est de même rangé parmi par les ténors réalistes de la discipline par Kenneth Thompson en 1980 et par Martin Griffiths en 1999⁶.

A l'heure actuelle, si l'on peut repérer une tendance certaine à son oubli⁷, on peut aussi constater une persistance, ici ou là, à sa convocation⁸. Davantage, Aron est placé en pionnier d'un des derniers courants de pensée apparus en RI (dans les années 2000), celui de la *sociologie*

¹ A la courte exception de la préface à la huitième édition de *Paix et guerre entre les nations* (1984), publiée après sa mort.

² *Ibid.*, p. 697-699.

³ Aron Raymond, *Mémoires. 50 ans de réflexion politique*, Paris, Julliard, 1983 p. 458 et 462.

⁴ Finnegan Richard B., Giles John J., « A Citation Analysis of Patterns of Influence in International Relations Research », *International Studies Notes*, Vol. 1, Winter 1975, p. 11-21 (cité dans Lyons G. M., « Expanding the Study of International Relations : The French Connection », *op. cit.*, 1982, p. 135).

⁵ Voir Vasquez J., *The Power of Power Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 1998, p. 65-66 (cité dans Battistella D., *Théories des relations internationales*, *op. cit.*, 2012, p. 699).

⁶ Thompson Kenneth W., *Masters of International Thought*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 1980 ; Griffiths M., *Fifty Key Thinkers in International Relations*, *op. cit.*, 1999.

⁷ Battistella D., « Le paradigme réaliste », *op. cit.*, 2012, p. 139. De même Aron ne figure-t-il dans aucune des enquêtes *TRIP*, hormis une mention (le seul français avec Michel Foucault) par les sondés canadiens en 2006.

⁸ Un exemple parmi de nombreux autres : Rengger Nicholas J., *International Relations, Political Theory and the Problem of Order: Beyond International Relations Theory ?*, Londres, Routledge, 2000.

*historique des relations internationales*¹. C'est ainsi que dans l'ouvrage référence de cette approche, *Historical Sociology of International Relations* de Stephen Hobden et John M. Hobson (2002), Aron est cité à cinq reprises, en particulier par Fred Halliday qui dispose à son égard qu'il « combined, as perhaps no one else since has done, the double commitment [of IR and Historical Sociology] »². De même Barry Gills indique-t-il que « the trend in Historical Sociology pioneered by Raymond Aron in addressing questions of war and peace has been taken up by Michael Mann and John Hall, who might be referred to as the LSE school »³. Enfin, l'ensemble des observateurs étrangers sur l'étude des relations internationales en France font d'Aron, sans contestation possible, le penseur le plus déterminant de l'histoire des RIF de même que le plus lu, le plus commenté et donc le plus reconnu à l'étranger des internationalistes français, en réalité le seul d'entre eux⁴. Dans le cadre francophone hors France, Aron est encore le cinquième auteur le plus sollicité dans le manuel de Macleod et O'Meara⁵.

De même qu'Aron s'est inséré en France dans un mouvement favorable aux relations internationales, il a accompagné et a été accompagné par d'autres auteurs français dans sa

¹ Si faire d'Aron un des premiers pratiquants, sinon le premier en RI, de la sociologie historique est un fait connu et relayé depuis longtemps chez les universitaires français et chez les universitaires anglophones « internistes » se plaçant dans les pas d'Aron, la communauté anglophone en RI a, quant à elle, longtemps et uniquement rangé Aron sous d'autres étiquettes plus classiques (comme tenant du réalisme et de l'approche « traditionaliste »). Et ce même si, dès 1960, Stanley Hoffmann met en évidence ce maniement aronien de la sociologie historique (*Contemporary Theory in International Relations*, New Jersey, Englewood Cliffs, Prentice-Hall, 1960).

² Halliday Fred, « For an international sociology », in Hobden Stephen, Hobson John M., (eds.), *Historical Sociology of International Relations*, Cambridge, Cambridge University Press, 2002, p. 244.

³ Gills Barry, « International Relations Theory and the Processes of World History : Three Approaches », in Dyer Hugh C., Mangasarian Leon, (eds.), *The Study of International Relations : The State of the Art*, Basingstoke, Macmillan, 1989, p. 135. Voir la même idée dans Lawson George, « A conversation with Michael Mann », *Millennium : journal of international studies*, Vol. 34, No 2, 2006, p. 477-485 ; Vayrynen Raimo, « Economic Cycles, Power Transitions, Political Management and Wars between Major Powers », *International Studies Quarterly*, Vol. 27, No. 4, 1983, p. 392.

⁴ Qu'il s'agisse de Breitenbauch, Friedrichs, Giesen, Groom, Jorgensen, Leander, Lyons, Wæver. Nous renvoyons à notre introduction pour les références à leurs travaux.

⁵ Auteurs les plus référencés dans l'index (à l'exclusion des personnages politiques) : Waltz (47 fois), Morgenthau (43), Keohane (38), Kant (31), Aron (26), Wendt (26), Weber (26), Marx (22), Mearsheimer (20), Gilpin (19), Carr (19), Cox (19), Smith Adam (17), Foucault (15) (Macleod Alex, O'Meara Dan, (dir.), (2007), *Théories des relations internationales. Contestations et résistances*, Montréal, Athéna Editions, 2^e édit., 2010).

volonté de dialoguer et de collaborer avec les autres communautés. Les principaux internationalistes français publièrent dans les revues et contribuèrent à des ouvrages collectifs des communautés étasuniennes et britanniques dans les années 1950 et 1960¹.

Il en est ainsi de Jean Gottmann. Réfugié aux Etats-Unis et boursier de la Fondation Rockefeller pendant la Deuxième guerre mondiale, il enseigna plusieurs années à la John Hopkins University et à la Princeton University où il fut membre du prestigieux Institute for Advanced Studies². Entre autres contributions, J. Gottmann publia en 1951 son célèbre article « Geography and international relations » dans la revue *World Politics (WP)* tout juste lancée en 1948 sous le patronage de l'Université de Yale puis rattachée en 1951 à l'Université de Princeton³. Alfred Grosser, enseignant lui aussi longtemps à la John Hopkins University puis à Stanford, publia par deux fois dans la revue *International Organization (IO)*⁴. Il faut ici mentionner S. Hoffmann, qui fit l'essentiel de sa carrière à l'Université d'Harvard et fut entre autres l'auteur de huit articles dans *IO* et de deux dans *WP*. De manière générale et jusqu'à une certaine époque *IO* accueillit régulièrement des auteurs français⁵. De son côté, J.-B. Duroselle écrivit coup sur coup trois articles pour la revue *Review of Politics*⁶. On retrouve encore A. Beaufre et P. M. Gallois, qui publièrent en anglais, furent des collaborateurs réguliers des activités des communautés anglophones, et dont les ouvrages firent l'objet de nombreux compte-rendus⁷. Selon Hervé Coutau-Bégarie, à cette époque, A. Beaufre « faisait jeu égal avec

¹ Qu'il s'agisse d'Aron ou des auteurs qui vont suivre, la plupart s'insérèrent aussi dans le monde académique allemand.

² L'Institute for Advanced Studies fut le support institutionnel de grands noms comme Turing, Einstein, Oppenheimer, von Neumann, Nash, Hirschman, le mathématicien français André Weil.

³ « Geography and international relations », *World Politics*, Vol. 3, No 2, 1951, p. 153-173.

⁴ « Suez, Hungary and European integration », *International Organization*, Vol. 11, No 3, 1957, p.470-480 ; « France and Germany in the Atlantic Community », *International Organization*, Vol. 17, No 3, 1963, p. 550-573.

⁵ Voir par exemple Chaumont Charles, « A French view on security through international organization », *International Organization*, Vol. 4, No 2, 1950, p. 236-246.

⁶ « The turning point in French politics », *Review of politics*, Vol. 13, No 3, 1951, p. 302-328 ; « German-Franco relations since 1945 », *Review of politics*, Vol. 14, No 4, 1952, p. 501-519 ; « The crisis in French foreign policy », *Review of politics*, Vol. 16, No 4, 1954, p. 412-437.

⁷ Gallois publia dans les revues *International Security*, *International Affairs*, *Foreign Affairs*. Beaufre publia dans *International Affairs* et *Survival*, et vit ses ouvrages commentés par des auteurs comme Kenneth Boulding (*Deterrence and Strategy* by André Beaufre, R. H. Barry », *Political Science Quarterly*, Vol. 83, No 1, 1968, p. 109-111).

les théoriciens américains avec sa célèbre trilogie, *Introduction à la stratégie* (1963), *Dissuasion et stratégie* (1964), *Stratégie de l'action* (1966) intégralement traduite en anglais et en espagnol, partiellement en italien, en suédois et en grec »¹. Plus tard, P. Hassner s'inscrira dans le même mouvement².

Globalement, les français furent présents dans les supports scientifiques³, dans les centres de recherche⁴ et dans les institutions d'enseignement des communautés internationalistes étasuniennes et britanniques⁵. A cette période, l'on pouvait trouver rassemblés dans un même numéro de périodique Jean Gottmann et Jean-Baptiste Duroselle aux côtés d'Hans Morgenthau et d'autres professeurs en provenance des universités américaines, avec un Gottmann qui exerçait lui-même aux Etats-Unis ; la FNSP et l'IEP de Paris y étaient aussi associés en participant à la confection du numéro spécial (notamment de sa bibliographie générale)⁶.

Dans l'autre sens, les universitaires anglophones s'inséraient dans les RIF. En témoignent les personnalités qui publièrent dans *Politique étrangère*, souvent à la suite d'une conférence tenue dans l'enceinte du CEPE. Sur la période, on recense d'abord des personnalités comme Bertrand Russell ou Arjun Appadorai⁷, puis les internationalistes suivants, la plupart pionniers et piliers de la discipline des RI : Georg Schwarzenberger, Arnold Wolfers, Bernard Brodie, Alastair Buchanan, Henry Kissinger, Thomas Schelling, Robert Strausz-Hupé, Michael Howard, Zbigniew Brzezinski⁸.

¹ Coutau-Bégarie H., *La recherche stratégique en France, op. cit.*, 2000, p. 790.

² En publiant par exemple dans les *Adelphi Papers* de l'IIS de Londres, dans *Foreign Policy* et dans *International Journal* à la fin des années 1960 et au début des années 1970.

³ Voir encore les journalistes de carrière André Fontaine (publications dans *International Affairs*, *Foreign Affairs*, *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*) ou Robert Guillain (Guillain Robert, « The resurgence of military elements in Japan », *Pacific affairs*, Vol. 25, No 3, 1952, p. 211- 225).

⁴ On peut rappeler les liens multiples établis par le CEPE, Vernant, Klein, etc.

⁵ Comme Paul Vaucher à l'Université de Londres.

⁶ « Area Studies », *Bulletin international des sciences sociales*, Vol. 4, No 4, 1952.

⁷ Russell Bertrand, « La démocratie politique peut-elle s'adapter aux problèmes de 1950 ? », 1950 ; Appadorai Arjun, « La politique extérieure de l'Inde », 1950.

⁸ Schwarzenberger Georg, « La souveraineté nationale. Idéologie et réalité », 1949 ; Wolfers Arnold, « L'Europe et le bouclier de l'OTAN », 1958 ; Brodie Bernard, « Politique de dissuasion et guerre limitée », 1960 ; Buchanan Alastair, « Les Etats-Unis et l'Europe », 1963 ; Kissinger Henry, « L'évolution de la doctrine stratégique aux Etats-Unis », 1962 ; Schelling Thomas, « Les armements nucléaires, l'OTAN et la « nouvelle stratégie » », 1963 ; Strausz-Hupé Robert, « L'avenir du monde occidental », 1963 ; Strausz-Hupé Robert, « Mythes et réalités

Au terme de ce chapitre, nous pouvons conclure que l'étude de l'international se porte bien dans les décennies qui suivent la Deuxième guerre mondiale. Si elle n'a pas suscité le même engouement et atteint la même envergure institutionnelle qu'outre-Manche et outre-Atlantique, elle poursuit son chemin entamé dès la naissance des sciences sociales en France. En particulier, elle poursuit le chemin d'une science politique des relations internationales, portée sur le plan savant par la FNSP et sur le plan pédagogique par l'IEP de Paris. C'est à ce cadre politiste que la parution de *Paix et guerre entre les nations* et la figure scientifique de Raymond Aron ont apporté une épaisseur savante. A bien des points de vue, Aron peut être alors considéré comme un Morgenthau français, dont l'ouvrage phare *Politics Among Nations* a paru quatorze ans avant celui d'Aron.

Avec Aron, les RIF disposent désormais potentiellement d'un ou plusieurs programme(s) de recherches à même de les consacrer institutionnellement dans le paysage universitaire français. L'un des principaux entrepreneurs de la science politique française n'en doute pas. En 1965, François Goguel liste ce qu'il considère être les trois ouvrages fondamentaux de sa discipline : le *Tableau politique de la France de l'Ouest* de Siegfried (1913) ; *Les partis politiques* de Duverger (1951) ; le *Paix et guerre entre les nations* d'Aron¹. Autrement dit, deux ouvrages qui annoncent ensemble la sociologie politique au sens large, et un ouvrage qui annonce les relations internationales². Un seul ouvrage pour un domaine de la science politique que Goguel pose ni plus ni moins comme étant le plus fondamental ; au sujet du livre d'Aron, Goguel poursuit en effet en ces termes : « L'importance et l'originalité de cette véritable somme, consacrée à la théorie des relations internationales, donc au problème le plus important pour l'humanité de tous ceux qui sollicitent l'attention des politistes, donne à penser que, dans les années à venir, beaucoup de recherches s'engageront dans la voie qu'elle a ouverte »³.

», 1965 ; Howard Michael, « Les Nations unies et la Force d'urgence dans la crise israélo-arabe », 1967 ; Brzezinski Zbigniew, « La politique étrangère des Etats-Unis : à la recherche d'un objectif », 1973.

¹ Goguel F., « La science politique en France », *op. cit.*, 1965, p. 92-93.

² Goguel mentionne par la suite deux autres ouvrages, ou plutôt un quatrième auteur, Bertrand de Jouvenel et ses livres *Du Pouvoir* (1945) et *De la Politique pure* (1963). S'annonce là la branche de la philosophie et de la théorie politique.

³ *Ibid.*, p. 93. Goguel tenait déjà le même discours en 1951, dans un compte-rendu de *Les guerres en chaîne* : « Il ne se pose pas à la science politique occidentale de problème plus important que celui traité par

En deuxième lieu, avec Aron les RIF disposent potentiellement d'un ou plusieurs programme(s) de recherches susceptible(s) de *se démarquer des courants anglophones tout en étant insérable(s) dans la communauté internationaliste Anglo-mondiale*. A tout le moins, en se plaçant dans les pas d'Aron, les RIF ont vocation à récolter les fruits de l'audience obtenue par lui dans les communautés anglophones. Relisons à ce titre la manière dont Aron restitue les commentaires de Martin Wight à son endroit, lequel « passait pour quelque peu sceptique sur sa propre discipline. Dans un article de l'*Observer* du 23 avril 1967, il me présentait d'abord comme un chevalier européen qui entre dans la lice, pour enlever aux Américains le monopole de l'étude des relations internationales et qui, tel Du Guesclin au tournoi du Prince noir, remporte le prix. L'article se terminait sur les lignes suivantes : "Sur la première page, Aron remarque que les ouvrages classiques de la pensée politique ont été le fruit de méditation pendant un temps de crise politique... J'ai été tenté parfois d'user de cet argument contre l'étude des relations internationales en tant que discipline distincte... Le livre d'Aron, noble, modéré, magistral, rend impossible d'employer encore cet argument" »¹. J.-J. Roche soulève la même idée en constatant qu'« Aron a plus promu la perception française des relations internationales qu'il n'a vraiment introduit en France les auteurs américains »².

Les années 1960, plus largement les années 1950 à 1970, marquent une période faste pour les RIF, dont l'avenir semble confortablement assuré. Or l'avenir fut tout autre. En particulier, les prédictions de Goguel ne se réalisèrent pas : la pensée internationaliste d'Aron ne sera jamais réellement prolongée, son épaisseur et sa visibilité ne bénéficieront que très peu aux RIF. *A posteriori*, l'on peut dire que la période des années 1960 et la parution de *Paix et guerre entre les nations* ont constitué l'apogée des RIF, non une étape, encore moins un point de départ.

Nous savons depuis notre premier chapitre que les RIF sont aujourd'hui dans une position tout à fait précaire et périphérique. Puisque la courbe d'évolution de l'étude des relations internationales en France fut constamment ascendante jusqu'à présent, nous ne pouvons que convenir qu'elle a décliné postérieurement à cette période faste que nous venons de circonscrire. Les causes *les plus décisives* de la situation actuelle des RIF vont en toute logique apparaître postérieurement aux années 1960. Nous allons voir dans le chapitre suivant

Raymond Aron dans son dernier livre ». (« L'enchaînement belliqueux du XXe siècle vu par Raymond Aron », *Revue française de science politique*, Vol. 1, No 4, 1951, p. 548).

¹ Aron R., *Mémoires*, *op. cit.*, 1983 p. 456.

² Roche J.-J., « Raymond Aron (1^{re} partie) », *op. cit.*, 2011, p. 10.

que dès les années 1970, certains indices sont repérables qui vont signifier le déclassement des Relations internationales françaises à partir des années 1980¹, selon une évolution en parfaite symétrie inversée d'avec l'essor de la science politique française dont elle est le vieux compagnon d'armes.

¹ Notons qu'encore au début des années 1980, les RIF peuvent paraître engager les RI anglophones. G. Lyons dit ainsi à propos des ouvrages dont il rend compte : « In some respects, they open up different approaches to questions being asked in the United States ; in other respects, they reflect, and are no more than commentaries on, the dominant literature emerging from the US » (Lyons G., « The French Connection », *op. cit.*, 1982, p. 136).

Chapitre 7 La consécration de la « discipline-carrefour » : l'étude contemporaine des relations internationales

Section 7.1 Le déclassement progressif des RI au profit de l'étude de l'étranger

Le fil rouge de notre enquête va à présent évoluer : l'appréciation de l'ampleur de l'étude de l'extra-national dans son ensemble va laisser la place à un repérage séparé de l'ampleur de chacun de ses deux démembrements élémentaires. Auparavant secondaire car pourvue d'une signification savante et donc d'un apport heuristique limités, la distinction entre le démembrement « international *stricto sensu* » (les « relations internationales » et la « politique étrangère »), et le démembrement « étranger » (les « aires culturelles », les « *area studies* », les « études régionales », la « politique comparée »), a progressivement constitué une caractérisation essentielle de l'étude de l'extra-national, qu'il faut maintenant placer au centre de notre démonstration.

Telle que mise en évidence dans le chapitre premier, l'opinion majoritaire tend à rendre inhérent à l'existence même de l'étude de l'international le statut actuellement déficient des RIF. Pour notre part, notre analyse sociohistorique nous conduit à tenir une autre position. Au lieu de voir dans cette précarité une sorte de propriété historiquement constitutive du domaine académique de l'international, il nous apparaît plus valide de discerner un *processus de déclassement*. Le constat comme le ressenti de déficiences apparaissent à partir des années 1980 (perceptibles dès la fin des années 1970).

Quatre points organisent cette sous-partie. Premièrement, nous ferons état d'éléments à même de montrer que l'étude de l'international ne bénéficie plus de la même considération ni de la même réalité dans les années 1980 que dans les décennies précédentes, alors même qu'elle a en principe gagné en autonomie. Deuxièmement, nous ferons un point sur les supports institutionnels de recherches sur l'extra-national, qui nous conduira à constater une extension limitée de la recherche en relations internationales et une extension prospère des recherches sur l'étranger. Troisièmement et quatrièmement, au titre de points principaux, nous illustrerons ces

deux parcours divergents par les trajectoires respectivement prises par le CERI et le CEPE, qui portent en eux des évolutions que l'on peut après-coup qualifier de *symptomatiques* des tendances soulignées dans nos deux premiers points.

A partir des années 1980, la situation de l'étude de l'international n'apparaît plus aussi favorable qu'auparavant. Il semble bien que son importance dans l'ordre des connaissances académiques en sciences sociales, comme par exemple sa fonction fédératrice maintes fois relevée, ait été fortement réduite. Il semble en être de même de son rôle auprès de la science politique ; l'étude de l'international n'est plus convoquée comme le puissant compagnon de route qui soutenait le développement et l'autonomisation institutionnelle *des* puis de *la* science(s) politique(s).

En premier lieu, les états des lieux sur les sciences sociales n'attribuent plus une place notable à l'étude de l'international. Le volumineux rapport Godelier remis en 1982 au Ministre de l'Education nationale sur « les sciences de l'homme et de la société en France » n'en dit presque pas un mot, pas plus, du reste, qu'il n'en formule pour l'étude des *area studies*¹. Dans cette enquête menée durant l'année 1981, qui entend rendre compte de « la situation de fait actuelle », les sphères disciplinaires abordées sont pourtant nombreuses (ont droit de cité des branches tout à fait neuves comme « la démographie historique », « l'histoire économique et sociale », « l'économie mathématique », « la linguistique », « l'anthropologie sociale »). Quant à la science politique, le rapport souligne qu'elle est « en pleine expansion » et que ses « progrès considérables » se réalisent le long de plusieurs axes, en particulier la sociologie politique et les idées politiques. En revanche Dominique Colas, responsable du rapport sur la science politique, précise que « des lacunes graves subsistent : dans le domaine des relations internationales et des problèmes de stratégie, on souffre plutôt d'une absence de cadre conceptuel que d'une pauvreté de moyens matériels, bien qu'il y ait très peu de chercheurs dans ce domaine »². L'international ne figure ni comme une sphère disciplinaire distincte ni comme une branche consistante de la science politique. La différence de traitement de notre objet est patente entre ce rapport et les précédents bilans dont nous avons pu faire état³.

En deuxième lieu, la science politique a vu émerger en son sein de nombreuses branches, réduisant d'autant la proportion globale occupée pendant longtemps par l'étude de

¹ Godelier M., *Les sciences de l'homme et de la société en France*, op. cit., 1982.

² *Ibid.*, p. 32.

³ *Les sciences sociales en France*, op. cit., 1937 ; *La science politique contemporaine*, op. cit., 1950.

l'international. Plus précisément, alors que la « science politique interniste » a gagné en volume de par la hausse de rubriques en relevant, la « science politique externiste » n'a strictement bénéficié d'aucune hausse. En 1987, alors qu'Alain Lancelot prend ses fonctions de directeur de Sciences Po, il conçoit comme « matières de base » qui forment la filière spécifiquement « science politique » : droit constitutionnel, institutions politiques et administratives, sociologie politique, science administrative, économie politique, relations internationales, histoire du monde contemporain¹. D'un quart de la formation en science politique dans les années 1950 et 1960, les relations internationales n'en forment désormais plus qu'un septième. En parallèle, si une section « internationale » n'a jamais cessé d'exister dans l'organisation des études, le département associé a, lui, disparu. Les départements ont progressivement cessé de se calquer sur les filières de formation (générale, économique, diplomatique/internationale, politique et sociale) pour se calquer sur le moule disciplinaire administrativement reconnu (économie, histoire, science politique, sociologie et droit).

En troisième lieu, toujours par l'entremise d'A. Lancelot : à sa prise de fonction, il entendit promouvoir l'étude des relations internationales, comme si celles-ci n'avaient jamais occupé une place de choix : « Je veux rendre obligatoire deux enseignements qui sont, sinon des enseignements de science politique, du moins des enseignements liés à la science politique. Le premier portera sur "les grandes lignes de partage du monde contemporain". Ce sera un enseignement de géopolitique [...]. On y trouvera donc nécessairement tout ce qui relève des relations internationales (relations nord-sud, est-ouest, sud-sud, etc.) et qui, dans les universités étrangères, est enseigné dans les départements de science politique »². On perçoit bien dans ces propos que la position de l'étude de l'international n'est plus guère affirmée à cette époque. Trois remarques l'indiquent : le projet d'A. Lancelot semble vouloir combler une insuffisance dans l'enseignement de l'international ; ce projet associe géopolitique et relations internationales, renvoyant l'étude de l'international en dehors d'une disciplinarité spécifiquement politiste qu'elle avait pourtant acquise dans les années 1950 sous l'étiquette « Relations internationales » ; l'intitulé « les grandes lignes de partage du monde contemporain » renvoie même l'étude de l'international à un statut non académique en

¹ Lancelot Alain, Merle Marcel, « Paroles d'institutions : questions à Alain Lancelot et Marcel Merle », *Politix*, Vol. 1, No 3-4, 1988, p. 20.

² Le deuxième cours envisagé portait sur « les grands enjeux du débat politique, économique et social » (*Ibid.*, p. 15).

l'associant à une formation générale sur les affaires internationales à destination de futurs praticiens¹.

L'étude de l'étranger, qu'elle consiste en des *area studies*, des études régionales ou des aires culturelles, a de son côté poursuivi son essor dans les années 1980, tant quantitativement, que qualitativement en étant consolidée par une séparation presque complète d'avec l'étude des relations internationales. Le foisonnement de foyers de recherche en la matière est une illustration qui pourrait se suffire à elle-même. Alors que l'on peine à trouver des centres de recherche supplémentaires dédiés aux relations internationales, on en trouve une multitude consacrés à une zone géographique. Ayant répertorié l'ensemble des structures de recherche sur le sujet, J.-P. Derriennic et D. Moïsi nous fournissent en 1976 un tour d'horizon complet².

Nous avons déjà vu qu'ils renaient trois centres principaux comme pratiquant une étude politiste des relations internationales : le CEPE, le CERI et l'IDPD³. A ce trio, ils associent trois autres structures « which do not belong in the institutional field of political science, but which have made methodological and theoretical contributions to the study of international relations »⁴. Il s'agit d'abord du Centre européen de sociologie historique d'Aron : « Its field of research is the sociology of the developed countries. Part of its work is a study of American foreign policy and the theory of international relations ». Il s'agit ensuite du Centre de recherche d'histoire des relations internationales contemporaines de Duroselle : « Its work is not only historical ; much of it is devoted to methodology, an analysis of international relations and to the sociology of decision making in foreign policy ». Le dernier organisme cité a déjà été évoqué dans le cadre de notre analyse de Vernant et du CEPE : le Groupe d'études et

¹ Nous savons néanmoins qu'un cours d'« Introduction aux relations internationales » sera également ouvert à la rentrée 1991 (Smouts M.-C., « Les relations internationales en France », *op. cit.*, 2002, p. 84). La perte de reconnaissance académique et disciplinaire semble donc être contrebalancée. Mais l'idée générale subsiste d'une étude de l'international qu'il fallait promouvoir car insuffisante en l'état.

² Une annexe au rapport dresse une courte carte de visite de toutes les structures intéressantes de près ou de loin les relations internationales, tous établissements et toutes villes confondus. Les auteurs ont inclus tout ce qui touche aux RI, au droit international, à l'économie politique internationale, aux *area studies*, aux « études sur des problématiques transnationales » et aux études stratégiques (Derriennic J.-P., Moïsi D., « France », *op. cit.*, 1976, p. 37).

³ L'Institut du droit de la paix et du développement fondé à Nice en 1968 par le juriste internationaliste René-Jean Dupuy est en France, selon les auteurs, « le plus proche de ce qu'on appellerait un centre de *peace research* » (*Ibid.*, p. 41).

⁴ Cette citation et les suivantes : *Ibid.*, p. 41-42.

de recherche des problèmes internationaux (GERPI), « which has just been set up on the initiative of such well-known names as Raymond Aron, and which is attached to the MSH, is a simple research body organising conferences and seminars on a European level on International economic problems, strategy and the historical approach to international relations ». Fondé en 1975, donc tout juste mis sur pied lors du rapport, ce groupe d'études ne produira guère de recherches notables, et sera absorbé par l'IFRI en 1979¹. Enfin, sont ajoutés le Centre d'études politiques de défense fondé à l'Université de Paris I par Pierre Dabiez et l'Institut français de polémologie de Gaston Bouthoul. Pour le reste, il faut quitter le cœur du développement et poursuivre avec l'annexe du rapport. Parmi les entités dont la dénomination inclut l'adjectif « international », on compte six structures de recherches en droit international. On trouve enfin quatre entités supplémentaires : le Centre de recherches sur les relations internationales (CRRRI)², le Groupe d'études des relations économiques internationales (GEREI)³, le Groupe d'études prospectives internationales (GEPI)⁴ et l'« équipe de recherche sur les relations et organisations internationales » (ERROI)⁵.

Le résultat est donc mitigé : le CEPE et le CERI ne sont plus seuls dans leur sphère d'activité, mais aucun autre organe n'a véritablement constitué un nouveau pôle de référence. Surtout, leur nombre total s'avère finalement limité en regard de la multiplication des structures ressortissant aux *area studies* et aux études comparées. Alors que l'étude de l'international -

¹ Nous y reviendrons plus loin lors de notre étude de l'évolution du CEPE.

² Bien que rattaché à la Faculté de Droit d'Amiens, ce centre se signale par l'emploi des termes « relations internationales » et non « droit international ». Dirigé par Gérard Soulier, il semble avoir véritablement, dans une certaine mesure, dépassé les questions de droit international ; il étudia en particulier les « questions nationales dans les relations interétatiques ». De la même manière, il exista un « Institut de relations internationales » à la Faculté de Droit de Dijon et un « Centre d'étude des relations internationales » à la Faculté de Droit de Reims, mais en dépit de leurs intitulés, ces structures restèrent cette fois ancrées dans le droit international.

³ Rattaché à l'Université Paris I et au CNRS, ce centre relève principalement des sciences économiques (spécialisé en économétrie). Dans les années 1970, Charles-Albert Michalet, que l'on peut éventuellement ranger dans la spécialité « économie politique internationale », y débutait alors ses travaux sur les compagnies multinationales.

⁴ Dirigé par Michel Courcier, cet organe était affilié au Ministère de l'économie, il s'agissait donc d'un organisme d'expertise.

⁵ Rattachée à l'Université Paris I et dirigée par Marcel Merle, cette équipe n'a pas laissé de traces ; elle travailla, tel que décrit par Derriennic et Moïsi, sur la théorie des relations internationales, les organisations internationales, et les politiques étrangères des pays du tiers-monde.

entendue dans un sens large - compte pour dix-huit références, celles consacrées à l'étude de l'étranger comptent elles pour trente-neuf références¹. Ces organismes de recherches se scindent entre trente-quatre dédiées à une zone géographique et cinq menant des études régionales comparées².

Cette montée en puissance de l'étranger par rapport à l'international est discernable dans la bouche même des internationalistes de l'époque. En 1987, dans ce qui constitue le premier état des lieux des RIF qui soit directement à destination d'un public anglophone (à l'occasion d'un numéro spécial de la revue britannique *Millennium* sur l'état des RI dans le monde), M.-C. Smouts illustre l'évolution et les traits caractéristiques des RIF par plusieurs marqueurs institutionnels et humains³. Parmi eux, figurent le Centre de recherches et d'études sur les sociétés méditerranéennes (laboratoire du CNRS) et la revue *Tiers Monde* dès lors directement associés aux RI sans passer par la case « area studies »⁴.

Il faut enfin faire un détour par les laboratoires de la FNSP et des IEP. Sur les douze centres qui seront créés sous le patronage de la FNSP, mis à part le CERI, aucun autre centre dédié à l'international ne verra le jour, hormis une tentative éphémère dans les années 2000 à l'IEP de Bordeaux (avec un « Groupe d'études et de recherches en relations internationales »).

¹ Soixante-seize références figurent au total dans le rapport, qui rassemblent au final presque l'ensemble des organismes de recherche hexagonaux, toutes disciplines et thématiques confondues. Nous avons laissé de côté dix-neuf entités dont le focal de recherche n'est pas du tout l'international ou l'étranger, même si leurs axes de recherche nécessitent inévitablement de se tourner pour partie vers l'étranger. Il en est par exemple ainsi de l'UER de science politique de la Sorbonne, du Service d'étude de l'activité économique de la FNSP, du Centre de sociologie des organisations du CNRS, du Centre d'étude des mouvements sociaux de la VIe Section.

² Trois remarques ici : 1/ La frontière est parfois mince entre l'étude d'une zone géographique en soi et un exercice comparatif au sein d'une zone (plus la zone est étendue, plus le comparatisme est susceptible d'être présent), nos chiffres donnent donc seulement un ordre d'idée. 2/ Nous parlons d'« études régionales comparées » et non de politique comparée, car nous visons les recherches comparatives menées par toute science sociale, pas seulement celles de la science politique ; nous incluons notamment le droit comparé. 3/ Nous intégrons les recherches « européennes » de l'époque, c'est-à-dire autant celles visant les pays européens pris distinctement (des études régionales et/ou comparatistes classiques) que celles émergentes sur l'intégration européenne (alors presque exclusivement d'ordre juridique).

³ Smouts M.-C., « The Study of International Relations in France », *op. cit.*, 1987.

⁴ Fondé en 1960 à Aix-en-Provence, le CRESM, devenu par la suite le CESM, eut comme vocation initiale de réunir des géographes et des historiens. *Tiers Monde* est le périodique de l'Institut d'études du développement économique et social de Charles Morazé.

Par contre la FNSP s'attachera l'existence de centres dédiés à une aire géographiques, qui seront implantés dans les IEP provinciaux (*cf* section 6.2)¹.

Alors que la recherche en RI occupe donc globalement une position institutionnelle limitée, nous allons à présent voir que ses deux principaux organes - le CERI et le CEPE - vont à la même époque délaissier les relations internationales.

Depuis les années 1950, il existe en France deux centres de recherche universitaires en « relations internationales », le CEPE né en 1936 et le CERI né en 1952. L'évolution parallèle de chacun d'eux s'avère être un témoignage éloquent de l'évolution latente de l'étude de l'international en France. L'un après l'autre, le CEPE et le CERI vont délaissier l'étude des relations internationales, le premier par une évolution de sa fonction jusqu'à un changement statutaire, le second par une évolution de son activité jusqu'à une rupture scientifique. Aucun autre laboratoire ne viendra prendre la relève et finalement, depuis la fin des années 1970, il n'existe en France plus aucun véritable centre de recherche universitaire en relations internationales².

Rappelons quelques données basiques : le CEPE est affilié à la VIe section ; le CERI est rattaché à la FNSP. Par ailleurs, la VIe section se consacre principalement aux aires culturelles, c'est-à-dire à l'étranger ; la FNSP se consacre elle principalement aux relations internationales. De ce fait, le CEPE évolue auprès d'une structure dédiée à l'étranger tandis que le CERI évolue auprès d'une structure dédiée aux relations internationales. Nous avons vu que, « à bien des égards, l'intervention de la philanthropie contribue à l'établissement de ce Yalta intellectuel entre les deux institutions »³. Les deux branches de la fondation Rockefeller (*Humanities Division* et *Social Science Division*) ont largement guidé, d'un côté le déploiement des aires culturelles à la VIe section, de l'autre celui des relations internationales à la FNSP. Et la

¹ A quoi s'ajoutent à Paris, dans le cadre de l'étude explicite de l'extra-national, la création en 1984 du Centre d'histoire de l'Europe du XXe siècle (qui deviendra Centre d'histoire de Sciences Po) et celle en 2005 du Centre d'études européennes. Auprès des IEP de province, des centres supplémentaires spécialisés dans une aire géographique existent, mais en codirection avec d'autres structures que la FNSP (le CNRS, la MSH, *etc.*).

² Ni même de revues de « relations internationales ». *PE* est devenue une revue *semi-académique* dans la ligne de l'IFRI qui l'édite désormais. La revue du CERI, la très récente *Critique internationale* (1998), se conforme elle aussi à la ligne de son entité de rattachement, en se désignant comme une « revue comparative de sciences sociales ». Sur la question de la nature des revues françaises en « relations internationales », voir Ahmed Michaux Bellaire F., « Les revues francophones de RI », *op. cit.*, 2013.

³ Tournès L., *Les fondations philanthropiques américaines en France*, *op. cit.*, 2011, p. 331.

référence aux accords de la conférence de Yalta nous replace dans le contexte de l'époque ; la VIe section et la FNSP partagent deux points qui les rendront concurrentes. Elles ont été créées en même temps (1945) pour le même objectif : œuvrer au développement des sciences sociales au moyen d'une structure dérogatoire à l'organisation facultaire des universités.

L'évolution scientifique du CERI

A son lancement en 1952, le CERI est un centre de recherche *en relations internationales*. A ce titre, se constitue sous la direction de J.-B. Duroselle un groupe de travail sur la politique étrangère des Etats-Unis et en particulier sur les relations diplomatiques franco-américaines, ce dernier axe de recherche s'insérant dans le tout récent cycle supérieur d'études politiques. A côté, conformément à la logique défendue qui requiert de s'intéresser autant à l'étranger qu'aux rapports entre et avec les entités étrangères, d'autres groupes de travail sont mis sur pied, qui prennent pour objet d'étude l'Allemagne occidentale, la Russie soviétique, les démocraties populaires, ou encore les pays sous-développés¹. Entre 1952 et 1959, les premiers « directeurs scientifiques » du CERI sont Jean Marczewski (Europe de l'Est), Jean-Baptiste Duroselle (URSS et Sarre), Alfred Grosser (Allemagne), Jean Meyriat (Espagne et pays méditerranéens)². Dès le départ, le CERI ne s'est donc pas consacré uniquement aux relations internationales mais également aux *études régionales*. Même quelqu'un comme Duroselle ne fait pas uniquement des relations internationales.

Le CERI grandit ensuite rapidement : d'une poignée d'hommes au lancement, il accueille dix-huit membres en 1958, puis vingt-neuf en 1962³. Les recherches continuent à se classer entre les relations internationales, avec un accent grandissant mis sur la science politique et la réflexion théorique, et les études régionales qui restent plus proches de la monographie et qui piochent bien plus volontiers dans diverses sciences sociales⁴. Dans un livret étudiant des

¹ *Ibid.*, p. 337-339.

² Informations tirées de la bibliographie commentée établie sous la responsabilité de Marie-Edith Semence, Conservateur à la Bibliothèque de Sciences Po, page 45 (dernière consultation en février 2016) :

<http://www.sciencespo.fr/bibliotheque/sites/sciencespo.fr.bibliotheque/files/pdfs/sciences-po.pdf>

³ En 1976, on recensera une cinquantaine de chercheurs à plein temps et une dizaine d'administratifs, puis une soixantaine de chercheurs en 1986 (Hermet Guy, « Jean Meyriat : entrepreneur en études internationales », in *Meyriat Jean, théoricien et praticien de l'information-documentation*, Paris, ADBS Editions, 2001, p. 441).

⁴ Sur ces tendances dans les pratiques respectives de recherche, voir les chapitres consacrés aux relations internationales et aux *area studies* dans Meyriat J., *La science politique en France, op. cit.*, 1960.

années 1960, on peut lire que l'activité du CERI s'organise autour de trois directions principales : des analyses de la politique extérieure des principaux pays et des grands problèmes des relations internationales contemporaines ; des études de nature théorique sur les relations internationales ; et des « areas studies », études globales des Etats étrangers et des grandes régions¹. En 1965, François Goguel nous informe que le CERI consacre son « projet majeur » « aux problèmes que pose l'accession à l'indépendance de nombreux Etats nouveaux et en cours de développement. Mais d'autres recherches sont menées dans le cadre de sections spécialisées (URSS, Chine, Asie du Sud-Est, Afrique au sud du Sahara, nationalismes contemporains, idéologies politiques des nouveaux Etats) »². Ces propos interpellent : à les suivre, les relations internationales représentent la plus grande (deux axes sur trois tels qu'énoncés par le livret étudiant) ou la plus éminente (le « projet majeur » tel que qualifié par Goguel) partie des activités du CERI.

Pourtant, *dans les faits*, ce sont les études régionales qui vont fleurir dans les années 1960, bien plus que celles sur les relations internationales. Alors que les premières s'étendent aisément et régulièrement à de nouvelles zones géographiques, il semble que les secondes ne parviennent que peu à se renouveler ou à se subdiviser, à ramifier leurs axes forts et originels, en bref à se diversifier et donc à ouvrir de nouvelles thématiques de recherche. Ainsi, en 1973, le CERI se trouve *concrètement* organisé en douze équipes, réparties comme suit : neuf « sections » sont dédiées à une zone géographique, et trois « groupes » sont dédiés à une thématique : « Théorie et stratégie » (Pierre Hassner et Jean-Pierre Derriennic), « Organisations internationales » (Marie-Claude Smouts et Mirlande Manigat), « Intégration européenne ». Les relations internationales ne représentent là que deux équipes sur douze, puisque l'intégration européenne s'associe bien plus volontiers aux études régionales. Et il ne s'agit que de « groupes » et non de « sections », le tout étant confirmé par le faible nombre de membres opérant en « théorie et stratégie » et en « organisations internationales »³. La même tendance se

¹ *Livret étudiant*, Institut d'études politiques, Fondation nationale des sciences politiques, Université de Paris, Editions Vuibert, 1962-1963.

² Goguel F., « La science politique en France », *op. cit.*, 1965, p. 94.

³ Nombre de membres par ordre décroissant : Europe occidentale (8 membres), Monde arabe (7), Intégration européenne (4), Afrique au sud du Sahara (4), Amérique latine (4), Chine (4), Etats-Unis (3), URSS-Europe de l'Est (3), Asie du Sud-Est (3), Théorie et stratégie (2), Organisations internationales (2), Asie du Sud (2). Voir *Le Centre d'étude des relations internationales*, *op. cit.*, 1973, p. 17.

retrouve au plan éditorial : la très grande majorité des bulletins et des bases de données documentaires produits par le CERI sont dédiés à des zones géographiques¹.

Avec cette notice de 1973 du CERI, on assiste en outre à une requalification de sa nature et de sa vocation scientifiques. Il nous est énoncé que « le CERI pourrait plus explicitement s'appeler : Centre d'études des pays étrangers et des relations internationales. Une de ses principales hypothèses de travail est en effet que les deux aspects sont inséparables, et que les études proprement internationales doivent s'enraciner dans une connaissance approfondie d'une ou plusieurs unités politiques »². Davantage, la notice va reformuler la vocation originelle du CERI telle que disposée dans les années 1950 : « Ses ambitions d'emblée étaient larges. Il s'agissait en effet d'étudier *la politique internationale* contemporaine, *c'est-à-dire* de conduire des recherches de science politique *sur le monde* »³. Le connecteur « c'est-à-dire » invite à une correspondance très poussée entre l'étude de « la politique internationale » et l'étude de différents endroits « du monde », un degré d'assimilation que n'exprimaient aucunement les propos antérieurs.

Poursuivons avec la présentation détaillée des axes de recherche⁴. Ceux-ci restent classés en deux rubriques, les uns relatifs aux « relations internationales », les autres relatifs aux « études régionales et nationales ». Quatre axes forment la rubrique « relations internationales ».

- Le premier axe porte sur les « grands phénomènes d'échelle mondiale affectant l'ensemble du système international contemporain », principalement investi par les groupes « Théorie et stratégie » et « Organisations internationales »⁵.

¹ Voir les éléments listés dans *Ibid.*, p. 8 et 31, et dans Semence M.-E., *op. cit.*, p. 46-47.

² *Le Centre d'étude des relations internationales*, *op. cit.*, 1973, p. 7.

³ *Ibid.*, p. 5. Nous soulignons en italique.

⁴ *Ibid.*, p. 10-16.

⁵ On y étudie les « principaux éléments du système international (nations, puissances, *etc.*) et [...] leurs rapports au sein des systèmes partiels ou mondiaux [qui] constituent un élément central permanent du programme de recherche du CERI. Celui-ci porte notamment sur la « dialectique des niveaux » en relations internationales : nations, groupements, systèmes. Plusieurs articles ont été publiés sur ce thème (Pierre Hassner). Un bilan des recherches sur le contrôle des armements et sur la paix est en cours (Jean-Pierre Derriennic) ; il doit se poursuivre par l'analyse des problèmes stratégiques dans le cadre des relations Est-Ouest. Parallèlement a été entreprise une étude globale des relations Nord-Sud (Mirlande Manigat). Pendant plusieurs années après 1959, le CERI a groupé la majeure partie de ses activités collectives autour de l'étude des problèmes internationaux que pose l'accession à l'indépendance de nombreux Etats nouveaux et en cours de développement. [...] Dans les années 1969-1971, un autre « projet majeur » du CERI a porté sur l'étude des relations de domination et de dépendance ».

La consécration de la « discipline-carrefour » : l'étude contemporaine des relations internationales

- Le deuxième axe s'attache aux conflits internationaux et à la coopération internationale. Pour ce deuxième axe, nous apprenons que « la majorité des travaux [...] se sont déroulés dans le cadre des sections du CERI géographiquement spécialisées. Ils pourront ensuite servir de base à des études comparatives ».
- Le troisième axe vise une « étude comparée des politiques nationales » (étude des « facteurs sociologie-politiques internes aux sociétés nationales qui agissent sur les relations extérieures des Etats »). Nous apprenons là aussi que « les publications faites jusqu'à présent ont été produites par les sections géographiquement spécialisées. Elles sont évoquées ici pour leur aspect comparatif ».
- Le dernier axe traite des « grandes forces transnationales ». Est cité comme principal exemple « le communisme dans le monde contemporain » qui a donné lieu à des publications séparées sur les mouvements communistes dans divers pays, toujours en vue de comparaisons¹.

Passons plus rapidement sur les axes de recherche de la seconde rubrique consacrée aux « études régionales et nationales », qui relèvent logiquement des sections d'aires géographiques et dont « les recherches sont celles qui, jusqu'à présent, ont donné lieu au plus grand nombre de publications ». Notons en revanche que le seul axe générique de cette rubrique concerne la politique étrangère, qui est étudiée dans divers pays, notamment celles de la France et des Etats-Unis. Pour le reste, chaque section aborde en majorité des problématiques *sui generis*, telle la section « monde arabe » abordant la thématique du pétrole.

Il ressort de l'ensemble de ce programme du CERI un constat sans équivoque : les relations internationales sont bien moins étudiées que les aires régionales et, *lorsqu'elles le sont, c'est principalement par le biais des sections d'aires géographiques et dans le cadre d'une démarche comparatiste*. Quant aux études régionales, elles recouvrent désormais le domaine sectoriel de la politique étrangère, de même que des problématiques de portée mondiale et non uniquement régionale comme celle du pétrole. En résumé, les sections d'aires géographiques se sont retrouvées à mener des travaux propres à leurs aires respectives (principalement des monographies), à recueillir des thématiques que nous rangerions naturellement dans les « relations internationales » (politique étrangère, thématique du pétrole), et à largement

¹ Autres exemples : des études dans plusieurs pays du rôle politique de la paysannerie et du monde rural ; des études sur les Eglises chrétiennes (avec notamment l'ouvrage dirigé par Marcel Merle sur les Eglises chrétiennes et la décolonisation paru en 1967).

intervenir dans les axes de recherche spécifiquement estampillés « relations internationales », qui plus est sous le prisme de la politique comparée.

En 1976, nous retrouvons sensiblement la même organisation des équipes de recherche : Amérique latine, Asie du Sud-Est, Chine et Extrême-Orient, Etats-Unis, Monde arabe, Europe de l'Ouest, URSS et Europe de l'Est, Intégration européenne, Système international, Problèmes du développement¹. Deux équipes sur dix révèlent par leur intitulé des études de relations internationales : « Système international » (sous la responsabilité de P. Hassner) et « Problèmes du développement » (sous la responsabilité de G. Fischer). Un an plus tard, le CERI change de dénomination. Il ne s'agira désormais plus d'un Centre d'études de relations internationales, mais d'un Centre d'études et de recherches internationales.

Le CERI a bien été en France le premier centre de recherche en Relations internationales, c'est-à-dire en *science politique des relations internationales*². Pour autant, les commentateurs de ses premières années semblent avoir tenu un discours excessivement enthousiaste et somme toute hâtif à destination du développement de cette nouvelle discipline au sein du CERI. Non pas que les acteurs et observateurs de cette période se soient mépris sur la nature et la mission du CERI : il semblerait plutôt que leurs aspirations et leurs paroles ne parvinrent pas à être suivies d'effets. Il nous apparaît que l'on a progressivement pris acte que le CERI n'étudiait les relations internationales proprement dites que de manière limitée, et progressivement légitimé son ancrage dans les études régionales ; lesquelles ont évolué de « moyen » à « fin », d'appui en vue d'étudier les relations internationales à étude en soi et pour soi. Cette évolution factuelle contredisait la mission et l'intitulé du CERI, et cela fut rectifié en 1977.

Le constat souligné d'une difficulté des Relations internationales à forger un ensemble conséquent de problématiques, qui formeraient autant de domaines de recherche distincts, relève sans doute pour partie d'une déficience d'ordre substantiel-scientifique. Une telle faiblesse transparaît dans une qualification employée, entre autres, par Jacques Chapsal : à son époque, les « Relations internationales » pouvaient encore être vues comme le traitement des « problèmes généraux des relations internationales », ce qui nous rapproche du commentaire éclairé de l'actualité et nous éloigne de la rigueur académique et d'un discours théorique

¹ Derriennic J.-P., Moïsi D., « France », *op. cit.*, 1976, p. 55.

² Si l'on doit faire un parallèle, rappelons que le CEPE peut être considéré comme le premier centre en « sciences sociales des relations internationales ».

qu'aurait dû appeler une science politique en voie de consécration comme discipline scientifique¹. En dépit d'une inscription institutionnelle remarquable - dans l'enseignement comme dans la recherche -, les Relations internationales paraissent être restées à l'état d'intention et non de réalisation savante. A cela s'ajoute sans doute aussi une insuffisance des moyens humains, pour rebondir sur les propos de Dominique Colas qui soulignait en 1982 la pauvreté des cadres conceptuels et des moyens humains, alors que les moyens matériels n'étaient pas en cause. Par moyens humains, nous entendons autant le manque d'effectif en soi - constaté en aval -, que le manque de vocations en direction des relations internationales - repérable en amont. Or les orientations de carrière sont largement dictées par les prédispositions intellectuelles et les ambitions scientifiques des formateurs et responsables. Il existe ainsi, selon nous, un élément important qui a contribué à établir ces états de fait en défaveur des relations internationales, sur le plan scientifique comme sur le plan humain : le profil des directeurs successifs du CERI.

J.-B. Duroselle et Jean Meyriat en furent les premiers co-directeurs. Duroselle resta inévitablement très marqué par les pratiques de la recherche historique bien qu'il se soit progressivement engagé auprès de la science politique. Quant à Jean Meyriat (1921-2010), il va bien sûr s'investir dans le domaine des relations internationales mais il ne dispose initialement d'aucun bagage en la matière (ni par sa formation qui le voit obtenir l'agrégation de lettres classiques en 1943 puis le diplôme de la Section « Sciences historiques et philologiques » de l'EPHE en 1945, ni par son expérience universitaire antérieure qui débute en 1946 par l'enseignement de la science politique à Sciences Po, soit seulement six ans avant sa prise direction du CERI). En outre, sa carrière fera de lui avant tout un précurseur des sciences de l'information et de la communication², lui que l'on retient comme ayant été à partir de 1948 le bâtisseur et le directeur du premier service de documentation de la FNSP³. Solliciter J. Meyriat pour la codirection du CERI faisait sens à l'époque, en ce que recherche et documentation se devaient d'évoluer en tandem : il fut judicieux d'associer au CERI, qui

¹ Chapsal J., « Préface », *op. cit.*, 1960, p. 12.

² J. Meyriat est consacré de nos jours comme le fondateur des SIC, sur le plan institutionnel et sur le plan théorique : *Meyriat Jean, théoricien et praticien de l'information-documentation*, Paris, ADBS Editions, 2001.

³ Sur ce sujet : « [J. Meyriat] n'a pas juste assuré la direction des services documentaires, il les a mis en place alors même que la Fondation n'était pas grand-chose, et qu'une capacité documentaire digne de ce nom était cruciale à son développement » (Touchard J., « La Fondation nationale des sciences politiques », *op. cit.*, 1965, p. 108-109).

représentait alors le premiers pas de la recherche à la FNSP, l'homme qui guidait au même moment les premiers pas des services de documentation de celle-ci. C'est grâce à J. Meyriat que le CERI devint une structure de recherche viable puis florissante¹. Par contre, Meyriat ne donna pas d'impulsion substantielle, scientifique à l'étude proprement dite des relations internationales. Il devint en revanche un spécialiste du monde hispanique (européen et américain) et, dans une moindre mesure, des pays méditerranéens².

Lorsqu'en 1964 Duroselle quitte la direction du CERI - en y conservant une fonction de « conseiller scientifique » -, Meyriat reste le seul directeur en place pendant douze ans, jusqu'à son départ en 1976. Et finalement, le départ de Meyriat et son remplacement par Guy Hermet en 1977 vont coïncider avec le changement d'appellation du CERI. Le CERI a-t-il été rebaptisé pour se conformer à la réalité de ses recherches menées *de facto* ? Ou, au-delà de la réalité de ces dernières, fut-ce un choix scientifique destiné à reformuler la teneur du terme « international », en l'occurrence en l'éloignant du principe d'une discipline des Relations internationales et en l'assimilant au terme « étranger » ? Sans doute un peu des deux. De la bouche de Guy Hermet, c'est la première option qu'il faut retenir³ ; mais dans la foulée, celui-ci révèle son inconfort face au terme « international » : « L'impropriété croissante de l'adjectif international ne gêne personne, quand bien même "glocal" semblerait maintenant plus approprié avec son double accrochage au global et au local ». Toujours est-il que la nouvelle voie sera suivie et accentuée jusqu'à nos jours, soit depuis bientôt quarante ans. A la direction du CERI, aucun des successeurs de Meyriat ne sera un spécialiste, au premier chef, de relations internationales : se succèdent ainsi Jean-Luc Domenach (1986-1994), Jean-François Bayart (1995-1999), Christophe Jaffrelot, (2000-2008), Christian Lesquene (2009-2013) et Alain Dieckhoff (2014-)⁴. Pour l'observateur de ce XXI^e siècle entamé, les vingt-cinq ans du CERI

¹ Son rôle clé d'entrepreneur en faveur des relations internationales s'étendit à des fonctions éditoriales (*cf* section 6.3).

² Meyriat enseignera en particulier, à l'IEP de Paris mais aussi à l'Institut des hautes études d'Amérique latine, sur les politiques extérieures de l'Espagne et des Etats d'Amérique Latine.

³ « C'est en 1976 que le CERI a pris son appellation actuelle de Centre d'études et de recherches internationales. Cette dénomination devait énoncer ses orientations réelles du moment » (« Paroles d'anciens directeurs », <http://www.sciencespo.fr/ceri/fr/content/historique> ; dernière consultation en février 2016).

⁴ Voici les spécialités de chaque directeur telles que présentées par le CERI lui-même : Guy Hermet, « sociologue et politiste, auteur de travaux sur l'Amérique latine et les questions de transition démocratique » ; Jean-Luc Domenach, « politiste, historien et sinologue » ; Jean-François Bayart, « spécialiste de sociologie historique comparée du politique » ; Christophe Jaffrelot, « politiste, spécialiste de l'Asie du Sud » ; Christian Lequesne, « politiste, européeniste » ; Alain Dieckhoff, « politiste travaillant sur les questions du nationalisme et

en tant que centre de « relations internationales », de même que les douze ans de codirection de Duroselle - qui sera au final le plus internationaliste des directeurs du CERI - paraissent bien lointains.

Revenons à Guy Hermet. Docteur en sociologie et docteur d'Etat ès Lettres, il consacra sa carrière à la politique comparée (thèmes de prédilection : autoritarismes, populismes et transition démocratique). Appartenant à la toute première génération de chercheurs recrutés par le CERI, G. Hermet est un élève de J. Meyriat, qui le fait entrer au CERI¹. Durant son mandat, Hermet ne fait pas montre d'un quelconque délaissement des « relations internationales ». C'est par son entremise que se met en place dans les pages de la *RFSP* la rubrique régulière sur les « Conflits internationaux ». Lors de son hommage à J. Meyriat, il n'hésite pas à disposer que Meyriat « a présidé à la consolidation et à la reconnaissance des relations internationales comme discipline de plein exercice », et ne fait montre d'aucune hiérarchisation intellectuelle entre études régionales et « relations internationales »². En revanche, il intègre dans l'histoire « intellectuelle » du CERI une composante à notre sens décisive : « C'est [J. Meyriat] d'abord, avec son acolyte l'historien Jean-Baptiste Duroselle, qui donna en France, dès 1952 et pour de longues années, son impulsion décisive aux études politiques internationales dans leur double dimension des relations internationales proprement dites et de la politique comparée »³. Par exemple simplement affichée dans la notice de 1973, la pratique de la politique comparée acquiert ici un statut de haute tenue. Selon G. Hermet, les « études politiques internationales », qui équivalent normalement à la discipline des Relations internationales, relèvent pour moitié des « relations internationales », et pour moitié de la « politique comparée ». Par là, études sur l'international et études sur l'étranger, certes comparées, se voient pratiquement amalgamées. La politique comparée prend encore plus d'ampleur lorsque G. Hermet l'arrime derechef aux études régionales : toujours à propos de J. Meyriat, « l'élan qu'il a ainsi donné à ce qui s'appelait toujours l'étude des "aires culturelles" a créé le cadre propice de comparaisons internationales des systèmes politiques internes [...]. C'est de la sorte qu'il a pris également figure d'initiateur d'une branche de la "politologie", la politique comparée »⁴. Dans l'esprit de

les problématiques israéliennes et palestiniennes » (<http://www.sciencespo.fr/ceri/fr/content/historique> ; dernière consultation en février 2016).

¹ Hermet G., « Jean Meyriat : entrepreneur en études internationales », *op. cit.*, 2001, p. 440-441.

² *Ibid.*

³ *Ibid.*, p. 439.

⁴ G. Hermet ajoute dans la foulée un propos que nous estimons erroné : selon lui, la politique comparée à l'échelle internationale était « jusqu'à cette époque pratiquement ignorée dans une France où les "politistes" ne se

Guy Hermet, qu'il répercuta sans aucun doute dans sa direction scientifique du CERI, la politique comparée, plus généralement la démarche comparatiste, s'érige en manière de recherche coiffant les relations internationales comme les études régionales, ce qui marque une rupture fondamentale dans l'appréhension savante de l'étude académique de l'international. Les relations internationales ne se manifestent plus comme l'objet *essentiel* de l'étude politiste de l'international ; tant les études régionales que la politique comparée, auparavant clairement dissociées sous l'étiquette « étranger », ont progressivement été transplantées au sein même de l'étiquette « international ».

Aux côtés des directeurs que furent Jean Meyriat et Guy Hermet, nous associons quelqu'un comme Alfred Grosser. S'il ne prit jamais la direction du CERI, sa stature au sein du CERI, de la FNSP et de l'IEP de Paris en font peut-être la figure principale de l'étude des relations internationales dans ces trois enceintes pour la période d'après-guerre¹. Avec J. Meyriat, A. Grosser incarne cette diversité de profils qui contribua à l'ancrage de la science politique et des relations internationales dans le paysage universitaire français. Agrégé d'allemand, il se dirige au début de sa carrière vers la « germanistique » (il devient en 1951 le premier assistant d'Edmond Vermeil, le spécialiste en la matière à la Sorbonne). Ce n'est qu'après que Vermeil l'a introduit à Sciences Po, que Grosser vouera sa carrière universitaire à la science politique et aux relations internationales. Si, contrairement à Meyriat, Grosser devint un internationaliste, son domaine de prédilection fut une aire régionale, en l'occurrence l'Allemagne dont il était originaire. Une fois de plus, nous nous trouvons là en présence d'un spécialiste de l'étranger, également partisan du comparatisme², qui façonna les orientations scientifiques de l'étude des relations internationales au CERI et à la FNSP et, par extension, en France.

hasardaient guère qu'à comparer le Loir-et-Cher et la Meurthe-et-Moselle dans leurs instants d'exotisme » (*Ibid.*, p. 442). Nous avons mis en évidence que l'analyse comparée, du moins l'analyse croisée d'objets « étrangers » (qu'il s'agisse des régimes constitutionnels, des régimes politiques, des systèmes économiques, des politiques étrangères, *etc.*) est présente dès les premières heures de l'ELSP, au travers de ses enseignements comme, dans une moindre mesure, au travers des publications de ceux qui professèrent ces enseignements.

¹ Avec Duroselle et Meyriat, il fut un des principaux acteurs à l'origine de la création du CERI (Hurtig Serge, Lancelot Alain, « Avant-propos », in Badie Bertrand, Sadoun Marc, (dir.), *L'Autre. Etudes réunies pour Alfred Grosser*, Paris, Presses de Sciences Po, 1996) ; et il dirigea pendant longtemps le programme pédagogique internationaliste de Sciences Po, ainsi que le troisième cycle de la FNSP.

² Grosser Alfred, *L'explication politique : une introduction à l'analyse comparative*, Paris, A. Colin, 1972.

Depuis 2015, le CERI se nomme désormais officiellement « centre de recherches internationales » (le sigle CERI est par contre conservé) : « Accessible à la compréhension de tous, cette nouvelle appellation reflète la spécificité de notre projet scientifique : la recherche sur l'espace mondial à travers la double approche des relations internationales et des aires régionales »¹. Le Centre se qualifie plus précisément de « Centre de recherches en sciences sociales de l'international », et a pour objectif de faire « dialoguer plusieurs approches disciplinaires : relations internationales, sociologie politique comparée, économie politique internationale, anthropologie politique, aires culturelles »². De son côté, la revue *Critique internationale* se qualifie comme une « revue comparative de sciences sociales » qui « a pour objectif de contribuer à l'analyse politique des pays autres que la France en ayant recours aux outils de la science politique, de la sociologie, des relations internationales, de l'anthropologie, de l'économie politique, de l'histoire, du droit ou encore de la géographie »³. Dans les faits, jusqu'en 2015, les relations internationales ont pratiquement disparu des activités du CERI et de sa revue (ce qui n'exclut pas que certains de ses chercheurs mènent des travaux individuels de relations internationales) ; c'est également ce que remarqua l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur dans son rapport de 2008 : « Une réflexion sur le statut des Relations internationales serait souhaitable. Les approches des Relations internationales ont été excessivement marginalisées, alors qu'elles représentent un objet de recherche majeur »⁴.

En outre, l'histoire du CERI a de nouveau été reformulée, après la reformulation perçue dans la notice de 1973⁵. Dans ce « nouveau passé », les études régionales sont placées au centre du récit dès l'origine du CERI ; et si l'ambiguïté des rapports du CERI avec le domaine des relations internationales est soulignée, c'est sous l'effet d'une neutralisation de toutes conséquences éventuellement néfastes pour le développement dudit domaine. Ainsi nous est-il dit que sous le mandat de Duroselle et Meyriat, « le CERI s'organise en équipes structurées autour d'aires culturelles. Jean-Baptiste Duroselle, Serge Hurtig, Pierre Hassner développent les *American Studies* ; la section mondes communistes (URSS, PECO, Chine) rassemble Hélène Carrère d'Encausse, Basile Kerblay et Stuart Schram ; l'Europe méditerranéenne et l'Amérique latine sont la chasse gardée de Jean Meyriat et de Jean Touchard ; l'Allemagne échoit à Alfred

¹ <http://www.sciencespo.fr/ceri/fr/content/historique> (dernière consultation en février 2016).

² Institut d'études politique de Paris, *Livret étudiant*, 2012-2013, p. 36.

³ <http://www.sciencespo.fr/ceri/fr/critique> (dernière consultation en février 2016).

⁴ Rapport disponible sur le site électronique de l'AERES (p. 5).

⁵ Voir <http://www.sciencespo.fr/stories/#!/fr/frise/86/le-ceri/> (dernière consultation en février 2016).

Grosser et la construction européenne à Pierre Gerbet. La décolonisation met à l'honneur les « nationalismes » (Raoul Girardet), l'Afrique et le développement, mais c'est aux IEP de Bordeaux et d'Aix que revient la responsabilité de développer ces thématiques dans les années 1960. Les préoccupations théoriques - analyse des conflits, grande puissance - sont illustrées par les travaux de Raymond Aron et de Pierre Hassner. Cette réunion d'historiens (Duroselle, Gerbet), de civilisationnistes (Grosser, Carrère d'Encausse, Schram), de politistes (Hurtig, Hassner) et de sociologues (Aron) donne sa couleur très spécifique aux relations internationales à la française ». A ce stade, les éléments sont factuellement corrects, encore qu'Aron n'ait jamais appartenu au CERI, même s'il contribua à quelques-unes de ses publications.

Puis sous le mandat d'Hermet, s'est posé un « défi intellectuel » : « Les RI se seraient-elles perdues dans les méandres de l'érudition documentaire et dans les niches confortables et cloisonnées des *Area Studies* ? Les compétences linguistiques auraient-elles pris le pas sur la formation théorique en sciences sociales lors des recrutements des chercheurs ? La professionnalisation et la refondamentalisation de la discipline passeront, non par un saut dans l'analyse métathéorique, anhistorique, globalisante et normative du système international, mais par le renouveau des *Area Studies* vivifiées par l'exercice de la comparaison (politique comparée), nourrie de science politique, d'anthropologie et de sociologie historique ». A l'heure actuelle donc, l'ambition originelle du CERI, alors fixée explicitement, d'être un centre de recherches *dédié* à l'étude des *relations internationales*, a disparu de son histoire ; ce domaine est désormais circonscrit comme celui où l'analyse se montre « métathéorique, anhistorique, globalisante et normative », et envisagé comme un domaine qui fut investi puisqu'ensuite délaissé en raison de la « refondamentalisation » de la discipline. Laquelle, au lieu d'être considérée, comme cela était formulé dans les années 1950, comme une étude politiste des relations internationales, est désormais présentée comme une sphère de la connaissance où se côtoient relations internationales et études régionales ; pour que, finalement, les dernières prennent le pas sur les premières sous l'effet d'une « revitalisation ».

L'évolution statutaire du CEPE

Nous en venons maintenant à l'évolution du second centre de recherche d'importance, chronologiquement le premier. Deux ans après le changement de dénomination du CERI, le

CEPE ferme ses portes. Plus exactement, il se trouve absorbé en 1979 dans le nouvel Institut français des relations internationales, qui revendique officiellement le statut de *think tank*. Autrement dit, si le CEPE ne disparaît pas, sa vocation et ses filiations universitaires originelles sont définitivement révolues. Cette destinée, qui nécessite une analyse plus brève que celle du CERI, révèle tout autant le délaissement de l'étude des relations internationales dans le champ académique français. Nous structurerons notre analyse en deux temps : d'une part l'exposition d'un échec chronique du CEPE à devenir uniquement un centre de recherche universitaire, d'autre part, à l'inverse, l'existence de marqueurs indiquant que, progressivement, c'est comme laboratoire d'idées que le CEPE a obtenu de la reconnaissance.

En prélude à cette analyse, il convient de signaler la disparition progressive du CEPE et de sa revue *PE* dans les différents bilans faisant état des moyens institutionnels et matériels de la recherche en relations internationales, en science politique et en sciences sociales¹. Les omissions du CEPE et/ou de *Politique étrangère* sont repérables dans les années 1960 et 1970. Encore en 1960, on les retrouve solidement installés dans l'ouvrage de Jean Meyriat². Par contre, en 1965, le Centre et sa revue sont totalement absents du numéro spécial de la *Revue de l'enseignement supérieur* consacré à la science politique en France, tant pour son rôle envers la science politique qu'envers les relations internationales ; F. Goguel en particulier, qui dresse un panorama institutionnel et éditorial, les passe sous silence³. Si l'on retrouve la mention du CEPE en 1976, celle-ci se pare alors d'une forte contradiction : d'un côté, il nous est dit que « ce n'est pas un centre de recherche universitaire » mais, de l'autre, le CEPE est présenté comme l'une des trois seules structures à qui l'on attribue le statut de structure de recherche en science politique des relations internationales⁴.

Parrainé par la presque totalité des structures universitaires françaises qui comptaient à l'époque, et par une liste étoffée de personnalités universitaires, le CEPE a revêtu à son lancement un statut en tous points universitaire. A tel point qu'il fut à plusieurs reprises question

¹ Pour rappel : dans la foulée de son lancement, le CEPE est présent dans Bouglé C., *Les sciences sociales en France, op. cit.*, 1937, à tous les niveaux disciplinaires visés : par définition au sein des sciences sociales en étant qu'éditeur de l'ouvrage, puis au sein des sciences politiques et des relations internationales, en étant mentionné dans les chapitres respectifs de ces disciplines.

² Dans le chapitre sur les relations internationales, dans la préface de J. Chapsal, et dans les bibliographies en relations internationales et en *area studies*.

³ Goguel F., « La science politique en France », *op. cit.*, 1965.

⁴ Nous renvoyons à notre présentation *supra* de l'état des lieux de Derriennic et Moïsi.

d'arrimer le Centre aux institutions de l'enseignement supérieur. Dès sa naissance, l'idée est dans l'air. En 1937, Lambert promeut l'idée qu'un organe coordonne l'enseignement supérieur des relations internationales, c'est-à-dire l'ensemble des enseignements pertinents sur le sujet, qui se trouvent éparpillés entre les différents établissements (Facultés des Lettres et de Droit, ELSP, EPHE principalement)¹. Et il voit dans ce CEPE né en 1935, l'organe approprié pour cette fonction. C'était somme toute une aspiration naturelle et légitime puisque le CEPE venait justement d'être parrainé par l'ensemble de ces établissements. La Deuxième guerre mondiale réduisant au minimum toute activité universitaire, c'est après la Libération que l'histoire se poursuit. A peine la Sixième section de l'EPHE voit-elle le jour, que Charles Morazé, fin 1947, envisage de lui rattacher des organismes de recherche privés déjà existants, dont le CEPE (ou encore l'ISRES de Charles Rist)². En 1953, quelqu'un comme J.-J. Chevallier voit dans le renforcement du statut académique du CEPE une mesure décisive dans le but de renforcer l'étude des relations internationales. Relevant que « les moyens matériels mis à la disposition du centre apparaissent dérisoires », Chevallier exhorte à l'association du CEPE aux structures d'enseignement : selon lui, il faut « donner, *statutairement*, au CEPE les moyens dignes de sa mission, complémentaire de cet enseignement »³. Encore en 1957, les acteurs concernés qui entendent monter cette structure fédérative de centres de recherche que sera la MSH, font figurer le CEPE en tête de liste des laboratoires pressentis⁴. Mais cela n'aboutira pas.

De ce fait, la trajectoire finalement prise par le CEPE aurait pu être toute autre. Mais pour diverses raisons qui demeurent incertaines, le déploiement du CEPE comme structure entièrement universitaire a échoué. A partir des années 1960, l'activité proprement académique du CEPE stagne, sans doute du fait de l'essor parallèle d'autres centres de recherche, notamment du CERI, mais aussi sans doute comme leçon de son échec à intégrer des deux pieds le monde universitaire. D'autant que le CEPE voit son lien avec la VIe section se distendre puisque celle-ci se dédie désormais aux aires culturelles. Il se retrouve dans une sorte d'impasse académique. Alors que dans le même temps ses activités d'expertise affirmaient son essor comme laboratoire d'idées. A certains égards, cela rappelle l'ELSP. L'ELSP dans le secteur de l'enseignement, le CEPE dans celui de la recherche, se sont tous deux confrontés aux limites d'une entreprise savante *privée* qui ne repose donc pas sur un socle administrativement intégré

¹ « Les Relations internationales », *op. cit.*, 1937.

² Tournès L., *Les fondations philanthropiques américaines en France*, *op. cit.*, 2011, p. 325.

³ Nous soulignons (« L'enseignement des relations internationales », *op. cit.*, 1953, p. 132-133).

⁴ Tournès L., *Les fondations philanthropiques américaines en France*, *op. cit.*, 2011, p. 348-349.

à l'Université. Et ELSP comme CEPE se sont progressivement connectés au monde praticien sans réellement en avoir le choix. A ceci près que l'ELSP a pu reprendre une voie académique avec sa transformation en 1945 qui l'a légalement intégrée au système universitaire français. Ce ne fut pas le cas du CEPE.

Signe quelque peu annonciateur de la destinée du CEPE, nous avons vu qu'au lendemain de la guerre, nombre de ses membres délaissèrent le monde universitaire et le CEPE pour des carrières politiques ou administratives afin d'aider au relèvement de la France¹.

Dans le même sens, nous avons vu que le comité d'études des relations franco-allemandes, l'un des tous premiers groupes d'études redémarrés par le CEPE, joua un rôle primordial dans le renouement de liens diplomatiques entre la France et l'Allemagne. Reposant sur une solide complicité établie entre le CEPE et son homologue allemand, l'Association allemande de politique étrangère (Deutsche Gesellschaft für Auswärtige Politik), les connexions débouchèrent sur des réunions entre des membres de chaque organisme, puis sur des tables rondes élargissant le nombre de participants. Ces rassemblements devinrent si fréquentés qu'ils finirent par accueillir des personnalités politiques de premier plan, au premier rang desquelles François Mitterrand et Valéry Giscard d'Estaing. Le succès de ces rencontres franco-allemandes déteignit sur les autres groupes d'études, marquant là une évolution générale du CEPE en direction de l'échange d'idées entre représentants français et ceux d'un pays étranger.

L'évolution se répercuta dans la nature des articles de *PE*. Dans une correspondance de 1963 avec son ami Jean Gottmann pour solliciter de sa part la confection d'un article, Vernant l'informait que *PE* traitait « trop souvent des questions d'actualité », et qu'il serait tout disposé à accueillir des « articles envisageant des questions de fond »². Globalement nous constatons, grâce aux précieux rapports d'activité publiés dans *PE*, une diminution progressive des discussions et communications en petit comité dans le cadre des groupes d'étude, et une augmentation parallèle de l'organisation de rencontres avec des délégations étrangères ainsi qu'une participation accrue de délégations du CEPE à des manifestations du même ordre à

¹ Déjà durant la guerre, quelqu'un comme Etienne Dennerly refusa l'offre d'une chaire que lui proposait Harvard, pour se mettre à la disposition du Général de Gaulle. Et l'on sait qu'après la guerre, il entra au Ministère des Affaires Etrangères en qualité de ministre plénipotentiaire chargé de la direction d'Amérique.

² Microfilm de la correspondance du 14 novembre 1963 entre Jacques Vernant et Jean Gottmann ; Correspondance 1933-1994, Fonds Gottmann, *op. cit.*

l'étranger. Cela dénote bien une activité de plus en plus tournée vers des échanges de vues expertes et vers la représentation diplomatique. On peut le lire très précisément dans le rapport d'une des Conférences des directeurs d'instituts d'études internationales, qui dénote d'avec les compte-rendus précédents. Il y est dit que ces instituts revêtent « un rôle original et rempliss[ent] dans le cadre des institutions nationales une fonction irremplaçable à côté des instituts universitaires (de recherche ou d'enseignement) et des services des Affaires étrangères »¹. Après avoir affirmé cet entre-deux, le CEPE devint progressivement très proche du Quai d'Orsay, et sa revue *Politique étrangère* servit de plus en plus de banc d'essai à de futures positions officielles². C'est ainsi que Léo Hamon conclut à propos de Vernant que « son action serv[i]t ainsi l'Etat »³, pendant que Thierry de Montbrial dit à son sujet qu'« il fut aussi, pendant plus de trente ans, une voix officieuse de la France à l'étranger »⁴.

La fin de vie du CEPE reste assez obscure. Il apparaît éclairant de la mettre en perspective avec la naissance de la deuxième structure à partir desquelles fut bâti l'IFRI, à savoir le GERPI déjà évoqué. Celui-ci fut mis sur pied à la MSH en 1975, à l'endroit même où le CEPE n'avait pu être rattaché une quinzaine d'années auparavant⁵. Rapidement, il sera aussi question de rattacher le GERPI à l'EHESS, cet établissement lié au CEPE depuis l'époque où il n'était encore que la VIe section de l'EPHE⁶. Le « créneau institutionnel » dans lequel se plaçait le CEPE (par distinction d'avec le CERI et le binôme IEP-FNSP) fut donc en un bref délai octroyé à un GERPI soutenu par des personnalités universitaires de renom, au premier chef Raymond Aron qui le présidera. Sans doute qu'en 1975 les dés sont déjà jetés pour le CEPE. Dominique Moïsi, choisi par Aron pour être le secrétaire du GERPI, nous raconte un bref moment de cette année 1975⁷. Etudiant alors à l'Université hébraïque de Jérusalem, D. Moïsi est sollicité pour servir de guide à une délégation française en visite, dont l'une des

¹ « L'activité du Centre », *Politique étrangère*, Vol. 25, No 4, 1960, p. 422-428.

² Raus Rachèle, *Egon Bahr et la conception d'un « ordre de paix européen » (1963-1970)*, Luxembourg, Centre Virtuel de la Connaissance sur l'Europe, 2006, p. 7.

³ Hamon L., « Adieu à Jacques Vernant », *op. cit.*, 1985.

⁴ Montbrial T. de, « Editorial », *op. cit.*, 1985.

⁵ Defaud Nicolas, Guader Vincent, (dir.), *Discipliner les sciences sociales : les usages sociaux des frontières*, Paris, Editions L'Harmattan, 2002, p. 85.

⁶ Romano Joseph, « Des sciences sociales pour gouverner ? François Furet, de la présidence de l'EHESS à la Fondation Saint-Simon (1977-1982) », *Genèses*, Vol. 2, No 99, 2015, p. 115.

⁷ D. Moïsi fut aussi à la même époque chargé d'enseignement dans le troisième cycle de la FNSP.

principales personnalités est Jacques Vernant¹. Lui trouvant quelques qualités, et Moïsi devant prochainement rentrer en France, Vernant lui propose de venir travailler au CEPE. Par la suite, D. Moïsi, qui deviendra l'assistant d'Aron à l'université, fait état de la proposition à ce dernier. « Aron m'écoutait avec un air malicieux, presque gourmand. "C'est cocasse", me dit-il lorsque je lui demandais ce qu'il pensait de la chose. "Vois-tu, le CEPE, c'est justement le contraire de ce dont nous avons besoin. ça ronronne, ça ne pèse pas lourd, et c'est la plus mauvaise part du gaullisme : antilibéral, anti-américain... A côté du CFR à New York, et de Chatham à Londres, il faut construire une structure nouvelle. D'ailleurs, les Allemands ne nous ont pas attendus. Il y a déjà trente ans qu'ils ont créé la Deutsche Gesellschaft fur Auswärtige Politik. Giscard en est conscient. On devrait pouvoir avancer. Et c'est pour cela que j'ai besoin de toi". Aron m'embarquait dans une autre aventure [...]. Son intuition allait déboucher, en 1979, sur la création de l'IFRI, dans lequel le CEPE se fondrait »². Laissons de côté les accointances idéologiques attribuées par Aron au CEPE ; par contre retenons qu'il n'est pas du tout un soutien du Centre. Jusqu'à faire montre d'une certaine facilité dans l'argumentaire, lorsqu'il prend à témoin le Deutsche Gesellschaft fur Auswärtige Politik « qui ne nous aurait pas attendus depuis trente ans ». Nous avons pu voir (section 5.3) que le CEPE et Vernant ont directement contribué à la mise sur pied de cet institut en apportant leur collaboration à Wilhem Cornides, et que durant ces trente ans pointés du doigt, le CEPE, Vernant, Cornides et le DGAP ont entretenu des contacts très étroits, presque hebdomadaires.

Cela étant dit, nous prenons acte qu'Aron voit le CEPE comme un *think tank*, et comme un *think tank* déficient à qui il faut trouver un substitut³. En outre, Aron se présente comme un des instigateurs de l'IFRI, lui qui était déjà à l'initiative du GERPI. Et selon D. Moïsi, l'engagement d'Aron fut un soutien de taille : « Vers la fin de l'année 1975, naissait, sous la houlette de Raymond Aron et avec le soutien bienveillant de Jean Laloy au Quai d'Orsay, une toute petite structure, dont j'étais nommé secrétaire général, le Groupe d'études et de recherches sur les problèmes internationaux. Tout était à inventer : colloques, rencontres, publications... C'était modeste, mais le nom d'Aron opérait comme un sésame, rendant possibles des rencontres inespérées, donnant petit à petit au minuscule GERPI une surface sans commune mesure avec

¹ Vernant fait un compte-rendu de cette visite dans « L'activité du Centre », *Politique étrangère*, Vol. 43, No 6, 1978, p. 787-791.

² Moïsi Dominique, *Un juif improbable*, Paris, Flammarion, 2011.

³ Cela est corroboré par le fait suivant : alors qu'Aron publie quatre articles dans *PE* dans les années 1950 (1949, 1952, 1954, 1955), il ne publiera plus dans la revue jusqu'en 1979, accompagnant là sans doute la transformation du CEPE en IFRI.

la taille de ses effectifs. Il me permit par exemple d'inviter Henry Kissinger à venir donner une conférence remarquée à Paris. Par ailleurs, Charles Zorgbibe m'avait demandé d'enseigner "l'Introduction des relations internationales" à l'Université de Sceaux dont il était le doyen »¹. Dans le même sens, à sa prise de fonction en 1977 comme président de l'EHESS, François Furet s'attela à plusieurs projets, dont celui de transférer le GERPI de la MSH à l'Ecole afin de lui « assurer maintenant [un] rythme de croisière » ; pour cela, il fut décidé d'« adjoindre de façon régulière à ce groupe un économiste, professeur à l'École polytechnique, T. de Montbrial (qui pourrait en prendre la direction générale), et un politologue, professeur à l'École des Sciences Politiques, P. Hassner, de façon à lui donner une densité intellectuelle plus grande. L'Ecole, avec l'aide des pouvoirs publics, doit pouvoir abriter cette nouvelle unité de recherche, de nature à aider son développement général »². Ainsi, en un temps très réduit, le GERPI obtint un soutien que Vernant ne parvint jamais à capter encore quelques années auparavant sous la présidence de Jacques Le Goff, pour mettre en place un centre de recherche en relations internationales auprès de l'EHESS.

De cette mise en perspective, nous pouvons tirer une conclusion importante. Un centre de recherches universitaire en relations internationales se développa prestement entre 1975 et 1979 afin de tenir le rôle d'incubateur du futur IFRI sur le plan humain, puisque l'on retrouvera T. de Montbrial et D. Moïsi à la tête de ce dernier, de même que Pierre Lellouche qui rejoignit lui aussi Aron au GERPI avant de devenir un acteur important de l'IFRI et de *PE*. Dans le même temps, le CEPE au « statut hybride » tomba en désuétude, d'un côté en perdant toute attache académique, de l'autre en ne bénéficiant pas du soutien de ceux qui comptaient à l'époque en matière d'expertise politique internationale ; le CEPE devint marginal par la force des faits, mais fut aussi sans doute marginalisé par la force seule des mots. On trouve au centre de tout cela Raymond Aron, qui rassembla autour de lui des jeunes collaborateurs, D. Moïsi et P. Hassner en tête, mais aussi, dans une moindre mesure, P. Lellouche et T. de Montbrial. Jusqu'à présent, nous n'avons guère croisé la route d'Aron sur le terrain de *l'institutionnalisation* de l'étude académique des relations internationales. Ici, nous pouvons constater que lorsqu'il s'est investi, il parvint en un tournemain à édifier un centre de recherche académique en la matière ; mais que cet investissement avait pour objectif final la création d'une structure para-académique.

¹ *Ibid.*

² Romano J., « Des sciences sociales pour gouverner ? », *op. cit.*, 2015, p. 115.

Nous nous posons la question de savoir si c'est ce statut grandissant de *think tank* qui a *in fine* éloigné le CEPE du monde plus strictement académique, ou qui l'a plus exactement condamné à couper les ponts avec lui. A titre de contre-exemple, le RIIA et le CFR, qui furent édifiés sur des bases explicitement moins académiques que celles du CEPE, s'associèrent finalement de manière plus prononcée et plus durable avec les personnes morales et physiques du monde universitaire. Dans le sillage, il faut noter que le CERI a de son côté adopté avec succès une trajectoire inverse. Statutairement rattaché au monde universitaire, il a progressivement pris les contours d'un institut d'expertise. Dès 1960 J. Meyriat représente le CERI à la Conférence des directeurs d'instituts évoquée *supra*, où l'on a souligné l'évolution du CEPE vers le statut de laboratoires d'idées. A l'heure actuelle, le Ministère des affaires étrangères en fait lui un des sept *think tank* dont il s'entoure afin d'accéder à « la pensée française sur les relations internationales », et même l'un des deux chefs de file - avec l'IFRI¹. Et le CERI figure chaque année dans les classements du *Global Go To Think Tank Report* de l'Université de Pennsylvanie ; en 2015, il est classé trente-neuvième plus influent *think tank* d'Europe de l'Ouest et quinzième plus important *think tank* dans le monde qui ait une affiliation universitaire².

Dès lors, il semble difficile de considérer que la disparition du CEPE en tant que centre académique de recherches est due à une impossibilité de mélange des genres entre monde universitaire et monde praticien.

En conclusion générale à cette section : il apparaît que le « Yalta intellectuel » n'a pas eu lieu. La FNSP, au travers du CERI, a largement investi le domaine de l'étranger (sous l'étiquette des études régionales) alors qu'il était initialement du ressort de la VIe section (sous l'étiquette des aires culturelles). De son côté, nous l'avons vu avec notre étude de Jacques

¹ Les cinq autres sont : l'Institut de relations internationales et stratégiques, la Fondation pour la recherche stratégique, le Centre Thucydide et, ajoutés plus récemment, l'Institut des Amériques et le Conseil Supérieur de la Formation et de la Recherche Stratégiques (<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/partenariats-et-societe-civile/partenariats-20514/article/partenariats-avec-des-instituts-de>).

² McGann James G., (dir.), *2015 Global Go To Think Tank Index Report*, 2015 (accessible en ligne : http://repository.upenn.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=1009&context=think_tanks). En revanche, le CERI ne figure dans aucun des classements mondiaux proposés par domaine de recherche, qu'il s'agisse des rubriques « politique étrangère et affaires internationales » ou « économie internationale », « développement international », *etc.* Alors qu'en 2011 par exemple, le CERI était classé vingt-et-unième *think tank* dans le monde dans la catégorie « Sécurité et Affaires Internationales » (Institut d'études politique de Paris, *Livret étudiant*, 2012-2013, p. 37).

Vernant, la VI^e section, transformée en EHESS un an avant le changement de dénomination du CERI, ne va aucunement accentuer sa prise en compte des relations internationales, et va par contre consolider son effort envers les aires culturelles. A ce stade, l'étude de l'étranger a pris le pas sur l'étude des relations internationales dans les deux principales institutions d'accueil des sciences sociales en France, marquant là une spécificité française.

La transformation du CEPE en laboratoire et la reconversion scientifique du CERI sont un coup dur pour les RI, c'est-à-dire pour l'étude *autonome des relations internationales*, au-delà de son ancrage politiste. Il semble bien que la recherche en relations internationales ait finalement raté le train pris par son enseignement, alors même que la période faste « aronienne » augurait d'un avenir favorable.

A cette spécificité de la prédominance de l'étude de l'étranger s'en ajoute une autre : l'étude de l'extra-national en France est restée principalement ancrée dans une vision coopérative de différentes sphères disciplinaires, puisque le projet le plus abouti de son autonomisation institutionnelle, l'étude politiste des relations internationales, se montre désormais en constant reflux. Cette association entre une manière, la conception multidisciplinaire, et une matière, l'étranger, est en passe d'être consacrée comme le *credo* spécifiquement français de l'étude de l'extra-national.

Section 7.2 L'étude de l'international comme « discipline-carrefour »

A l'heure actuelle prédominant dans l'esprit des politistes internationalistes français la vision et la promotion d'une étude des relations internationales devant se dérouler sous le sceau de la pluri- ou de l'inter-disciplinarité, comme l'atteste l'enquête toute récente de Jérémie Cornut¹.

En France, les années 1950-1960 ont vu croître le principe et la réalité d'une discipline distincte des Relations internationales. Cela n'a toutefois pas empêché une autre conception de l'étude de l'international d'exister en parallèle, conception qui a fini par devenir prédominante. Cette deuxième conception a toujours imprégné les mentalités universitaires internationalistes.

¹ Cornut J., « “Des RI françaises en émergence ?” », *op. cit.*, 2013, p. 311.

Nous pouvons la définir par le qualificatif de « discipline-carrefour »¹, de « discipline transversale » (*cross-cutting discipline*)² ou encore d'« inter-discipline » (*interdiscipline*)³. Derrière cette idée, il faut entendre celle de *coopération disciplinaire*. Nous employons cette notion pour regrouper sous une même dénomination l'ensemble des préfixes multi-, pluri-, inter-, trans-disciplinarité, pour les principaux d'entre eux.

La volonté de pratiquer la coopération disciplinaire n'est pas une nouveauté dans l'étude de l'international, encore moins une nouveauté propre à ce champ d'investigation. A l'entame de son essor institutionnel et de son autonomisation, la science politique s'est vue octroyer le même objectif. « Fidèle à ses origines, nous dit Jacques Chapsal, [la science politique] demeure largement marquée par le droit et par l'histoire, mais elle se préoccupe de plus en plus des facteurs sociaux (que l'on pense à la sociologie électorale ou à la sociologie religieuse, branches spécifiquement françaises de la science politique) et a nettement conscience de son caractère interdisciplinaire »⁴. On peut lire pareillement que la « recherche doit être interdisciplinaire [...] ». La science politique exige le concours des juristes, historiens, sociologues, géographes, économistes, statisticiens, psychologues, administrateurs »⁵. Davantage, le qualificatif de « discipline-carrefour » aujourd'hui attribué à l'étude des relations internationales, servit auparavant à décrire la science politique, alors même que l'on ne parlait plus *des* mais de *la* science(s) politique(s) ; tel Jean Meyriat indiquant en 1960 qu'il existe alors « une conception fort répandue en France de la science politique comme “carrefour” ou point de convergence de diverses sciences humaines »⁶. L'enceinte même de la « rue Saint-Guillaume » fut campée comme un « incomparable carrefour, merveilleux confluent au service d'une science qui dans une grande mesure - cela a été dit souvent - est une science-carrefour, une science-confluent »⁷. Le parallèle est utile à souligner puisqu'en dépit de cet accent initialement mis sur le caractère

¹ Roche J.-J., « L'enseignement des relations internationales en France : les aléas d'une “discipline-carrefour” », *op. cit.*, 2002.

² Chillaud M., « International Relations in France », *op. cit.*, 2009, p. 241.

³ Dougherty James F., Pfaltzgraff Robert L., (1981), *Contending Theories of International Relations : A Comprehensive Survey*, 4^e édit., New York, Longman, 1996, p. 550.

⁴ Chapsal J., « Préface », *op. cit.*, 1960, p. 14.

⁵ Siegfried A., Aron R., Chapsal J., Chevallier J.-J., Goguel F., Duverger M., Stœtzl J., Vedel G., Touchard J., « Enseignement et recherche dans les Instituts d'études politiques », *op. cit.*, 1957, p. 146.

⁶ Meyriat Jean, « Area studies », *op. cit.*, 1960, p. 113.

⁷ Chevallier Jean-Jacques, « Destin de la science politique », *Revue de l'enseignement supérieur*, No 4, Octobre-Novembre-Décembre 1965, p. 8.

pluridisciplinaire de la science politique, le développement de celle-ci s'est déroulé dans le sens d'une constante spécialisation vis-à-vis des autres disciplines par la construction d'une identité propre, et en son sein même par la création de sous-branches spécialisées.

Le principe d'une étude de l'international sous le prisme de la coopération disciplinaire a toujours eu cours en France, avant, pendant et surtout après la période des années 1950-1960. Il ressort de nos chapitres précédents que l'affinité établie entre étude de l'international et coopération disciplinaire prend racine dans une caractéristique presque consubstantielle à l'étude de l'international en France, qui n'est pas propre à notre pays mais qui y a perduré avec le plus de vigueur : le spécialiste de l'international n'a pas été formé comme spécialiste de l'international. Encore aujourd'hui, en dépit de l'existence de formations « internationalistes », les internationalistes de carrière ne sont pas forcément des internationalistes diplômés comme tels¹.

Avant toute chose, il faut rappeler que l'étude de l'international, de même que les études politiques, est un des domaines où la frontière entre discours de premier ordre (discours praticien) et discours de deuxième ordre (discours académique) est la plus poreuse, nous l'avons constaté à maintes reprises. L'étude de l'international est prompte à être versée dans ce qu'on a longtemps nommé les « sciences de gouvernement ». De ce fait, plus qu'ailleurs, nombre de travaux dits internationalistes ne sont pas l'œuvre d'universitaires mais de praticiens de toute sorte, qu'ils soient journalistes, professionnels d'un secteur déterminé (juristes, fonctionnaires étatiques, fonctionnaires internationaux, *etc.*) ou même simplement intellectuels « éclairés ». Dans le domaine de la science politique, encore en 1960, Jean Meyriat s'est résolu à prendre en compte des non-universitaires ou des non-politistes dont la teneur des écrits les affilient à la science politique ; en particulier dans le domaine des études régionales, où les « travaux sont fort divers [...] par leur niveau d'approfondissement et de rigueur scientifique. En réalité, en ce domaine, il n'y a pas de solution de continuité, mais toute une série de cas intermédiaires, entre l'œuvre du bon journaliste et celle de l'homme de science appliquant des méthodes rigoureuses à l'étude d'une région. Nous avons retenu ici les uns et les autres, du moment que les travaux cités enrichissent effectivement notre connaissance politique de la région dont ils traitent »².

¹ Ecrivant dans l'une des revues de RI les plus lues dans le monde, la revue *International Organization*, Ole Wæver s'étonne d'une telle particularité française, prenant à témoin l'exemple de Bertrand Badie (Wæver O., « The Sociology of a Not So International Discipline », *op. cit.*, 1998, p. 709).

² Meyriat J., « Area studies », *op. cit.*, 1960, p. 113.

L'absence d'une spécialisation commune se retrouve ensuite au sein même du discours de deuxième ordre, les origines disciplinaires des internationalistes ayant toujours été fort variées¹. Nous trouvons des formations d'historien (Jean-Daniel Schoepflin, Albert Sorel, Anatole Leroy-Beaulieu, André Siegfried, Louis Eisenmann, Pierre Renouvin, Emile Bourgeois, Albert Vandal, Pierre Rain, Fernand Braudel, Jean-Baptiste Duroselle, Charles Zorgbibe), de philosophe (Jacques Vernant, Raymond Aron, Pierre Hassner), de juriste (Guillaume De Koch, Edouard Laboulaye, Paul Leroy-Beaulieu, André Siegfried et Louis Eisenmann - tous deux pour un second doctorat -, Georges Scelle, Jacques Lambert, Jean-Jacques Chevallier, Suzanne Bastid, René-Jean Dupuy, Marcel Merle, Pierre Dabezies, Jacques Huntzinger, Jean Klein, Marie-Claude Smouts, Guillaume Devin), de géographe (Albert Demangeon, Jean Gottmann), de culture et langue étrangère (Alfred Grosser), et même de littérature (André Tibal, Jean Meyriat) ou de médecine (Théophile Funck-Brentano). Enumérons à part les formations disciplinaires plus récentes d'économiste (Alfred Sauvy, André Piatier, François Perroux, Gaston Bouthoul) et de politiste (Jean-Pierre Derriennic, Bertrand Badie, Josepha Laroche², Didier Bigo). Il s'agit d'un état de fait logique - avant l'existence de formations internationalistes, il fallait bien se voir sanctionner d'un diplôme dans une autre discipline -, et même tautologique - en tant que discipline-carrefour, l'étude de l'international ne peut que persister à être accessible par diverses formations et donc par diverses disciplines, au lieu d'un type de parcours diplômant standardisé qui serait estampillé « internationaliste ».

En complément, si l'on se penche sur l'objet d'étude choisi comme sujet de thèse doctorale, c'est-à-dire l'étape où l'on est le plus susceptible de pouvoir - enfin - se consacrer à l'étude de l'international, on se confronte de nouveau à l'absence de spécialisation en la matière. Renouvin a soutenu sur la Révolution française (*Les assemblées provinciales en 1787*, 1921),

¹ Les énumérations à venir s'en tiennent aux périodes et auteurs que nous avons parcourus, hormis quelques noms ajoutés pour la raison suivante. La science politique des relations internationales étant notre objet d'étude, pour elle seule nous avons ajouté les universitaires des années 1980, soit la génération qui succède aux derniers universitaires dont nous avons traité jusqu'à présent. Il va sans dire que de nos jours il existe de nombreux historiens, juristes, géographes et économistes internationalistes, que nous solliciterons parfois ; mais rendus à ce stade de notre première partie, et en vue de la seconde, nous focaliserons dorénavant sur les enseignants et chercheurs en science politique des relations internationales.

² Josepha Laroche s'est spécialisée en science politique à partir du DEA. Jusqu'en quatrième année, sa formation était juridique, complétée par une licence en histoire. Son directeur de thèse est l'historien de formation Charles Zorgbibe.

Duroselle sur le catholicisme (*Les Débuts du catholicisme social en France, 1822-1870*, 1949), Aron sur la philosophie de l'histoire (*Introduction à la philosophie de l'histoire*, 1938), Badie sur le Parti Communiste (*Stratégie de la grève : pour une approche fonctionnaliste du Parti communiste français*, 1975). La majorité des internationalistes français a tout de même effectué son doctorat sur un objet « international »¹ - mais se pose immédiatement la question de l'orientation proprement « internationale » ou bien plutôt « étrangère » de ces travaux².

Bien que nous soyons rendus à l'évocation des politistes internationalistes de notre époque, il convient de replonger une dernière fois dans le passé afin de remonter le fil de l'histoire des discours de troisième ordre sur les RIF. A la lecture de ces derniers, force est de constater que l'idée de coopération disciplinaire, si attrayante de nos jours, l'est déjà depuis bien longtemps. La plupart des acteurs et observateurs des RIF dont nous avons traité jusqu'à présent ont défendu ou incarné la collaboration entre disciplines.

En 1935, l'universitaire titulaire d'une double formation (agrégation d'histoire et doctorat en droit) et futur membre fondateur du CEPE, Louis Eisenmann, se félicite que la CPHEI mette en contact « des juristes, des sociologues, des économistes, des philosophes, des historiens, des géographes, des ingénieurs, des hommes politiques - l'énumération est longue, mais elle n'est pas limitative, et nous pouvons nous attendre à être sous peu, amenés par les progrès de nos études, à nous adjoindre des ethnographes et des biologistes. [Il] est bon, il est nécessaire, pour sa valeur même de spécialiste, que le spécialiste ait jeté quelques regards sur les domaines voisins du sien, qu'il ait pris une idée des conceptions maîtresses qui y règnent et des méthodes qu'on y applique [...]. Pareil élargissement d'horizon peut et même doit être exigé de qui s'occupe d'histoire ou du droit d'un pays, de son pays, mais combien plus encore quand l'objet des études est le domaine international ! »³. En 1937 Jacques Lambert, qui

¹ C'est notamment le cas de Marcel Merle (*Le procès de Nuremberg et le châtement des criminels de guerre*, 1949), Marie-Claude Smouts (*Le Secrétaire général des Nations Unies : son rôle dans la solution des conflits internationaux*, 1969), Jean-Pierre Derriennic (*Esquisse de problématique pour une sociologie des relations internationales*, 1978), Josepha Laroche (*Le non-alignement dans les stratégies de l'Inde et de l'Egypte*, 1986), Guillaume Devin (*L'internationale socialiste : politique et éthique du socialisme international*, 1988).

² C'est notamment le cas de Didier Bigo (*Forme d'exercice du pouvoir et obéissance en Centrafrique, 1966-1979 : Eléments pour une théorie du pouvoir personnel*, 1985).

³ Voir l'allocution de Louis Eisenmann prononcée en 1935 lors de la session annuelle de la CPHEI, retranscrite partiellement dans « Zimmern A., (ed.), *L'enseignement Universitaire des Relations internationales*, op. cit., 1939, p. 24.

enseigne de multiples matières, met l'accent sur l'idée de « coordination » entre les disciplines. « Toute recherche sur la constitution de la société internationale et sur ses institutions, sur les rapports des nations entre elles ou des nations avec d'autres sujets, exige le recours aux sciences sociales les plus diverses. Tour à tour, il faudra faire appel à l'ethnographie, à l'histoire, à la géographie humaine, à l'économie politique, au droit, etc... Toutes les méthodes employées dans les sciences sociales devront être utilisées. [...] Ce qu'impose donc l'urgence des questions soulevées par le trouble de la société internationale, c'est un effort de coordination [...]. Il faut coordonner les efforts des spécialistes de chacune des sciences sociales pour les amener à mettre en commun celles de leurs conclusions qui peuvent aider à l'étude d'une question déterminée »¹. Et nous avons vu que si Lambert se montrait optimiste quant à l'implantation prochaine d'une telle coordination dans l'enseignement des relations internationales, il considérait que cette dernière était déjà à l'œuvre dans la recherche avec la création du CEPE. En 1939, André Tibal adhère pareillement à la combinaison de matières pour saisir la réalité des relations internationales, attribuant la même vocation que celle du CEPE, à l'IHEI de Paris couplé au Centre européen de la Dotation Carnegie². Lire tout cela dans les années 1930 interpelle quand on sait que de nos jours, on fait volontiers entendre que la coopération disciplinaire est une manière neuve de penser les sciences de l'homme et de la société, un procédé en cours d'éclosion qui n'est encore que partiellement admis et pratiqué, alors même que sa mise en place serait salvatrice pour l'avenir des sciences sociales, et des relations internationales en particulier.

Au lendemain de la Seconde guerre mondiale, Jacques Vernant, dont nous avons déjà souligné l'adhésion à une démarche pluridisciplinaire³, se place donc dans le même *credo* : « Sans doute cette sociologie des relations internationales, où le droit international aurait sa place au titre de l'un des éléments de fait qui conditionnent la vie concrète des États et leurs relations ; où l'histoire aurait également sa place, ainsi qu'une économie positive qui décrirait les structures existantes et les évolutions en cours plutôt qu'elle n'esquisserait des schémas théoriques ; où la sociologie politique, la sociologie religieuse - c'est-à-dire l'étude des mouvements politiques et des mouvements religieux existants - auraient aussi leur place, sans

¹ Lambert J., « Les Relations internationales », *op. cit.*, 1937, p. 302-303.

² Tibal A., « L'enseignement des Relations Internationales », *op. cit.*, 1939, p. 178 et 181.

³ Que ce soit dans le cadre de la VIe section - son enseignement, son projet de DEA, sa proposition d'un centre de recherche, ses demandes de recrutement d'assistants -, ou dans celui du CEPE - fonctionnement des groupes d'étude, mise à disposition de locaux pour des projets en provenance de diverses disciplines, profil des auteurs de *PE*.

doute une telle sociologie n'existe-t-elle pas encore. Peut-être même la tâche requiert-elle plus que les dons et les connaissances que peuvent rassembler un seul homme ou une équipe de chercheurs animés d'une même confiance en l'esprit scientifique. Toutefois c'est vers ce but qu'il faut tendre et il faut affirmer qu'il est réalisable et se refuser à admettre au départ l'impossibilité de dépasser les diverses formes de connaissance spécialisée - économique, politique, juridique - et d'en faire la synthèse pour arriver à une vue objective et complète de la société internationale »¹.

Toujours en 1950, Pierre Renouvin énonce que l'étude des relations internationales « doit être un point de convergence des efforts du démographe, de l'économiste, du financier, du sociologue, du juriste, du psychologue, tout autant que du diplomate », convergence qu'il espère voir accomplie entre les murs de la toute neuve VIe section de l'EPHE². Un an plus tard, Jacques Chapsal considère qu'une bonne partie des internationalistes français « regard the heading "international relations" as [...] a work of synthesis which cannot be undertaken by those who have not previously absorbed - or do not absorb as they go along - ideas range drawn from a wide range of social sciences »³. Chargé par *Politique étrangère* de rédiger un compte-rendu de l'enquête collective à laquelle Chapsal et Lambert ont contribué, le juriste internationaliste « politisant » Paul Vaucher émet l'opinion personnelle qu'il « n'est pas question, comme le fait observer M. Lambert, de prétendre amasser l'ensemble des connaissances accumulées par de nombreuses disciplines, mais d'étudier des problèmes en utilisant les procédés d'étude employés par diverses sciences pour en saisir les divers aspects »⁴. J.-B. Duroselle ne pense pas différemment lorsque, dans son article programmatique de 1952 où il fixe trois niveaux d'étude en matière de relations internationales, il avance à propos des monographies : « Il résulte sans aucun doute que d'innombrables travaux historiques, géographiques, juridiques, anthropologiques, sociologiques, psychosociologiques, économiques, doivent être entrepris pour que l'on commence à avoir une connaissance vraiment

¹ Vernant Jacques, « Les Relations internationales. L'œuvre de la Conférence permanente des Hautes études internationales », *op. cit.*, 1950, p. 60. Vernant renouvelle ce parti-pris en 1952, disposant que l'étude de la société internationale « requiert du spécialiste des relations internationales, et à un moindre degré de l'étudiant dans ce domaine, une large variété de compétences, embrassant toutes les formes de la vie sociale ».

² Renouvin P., « La contribution de la France à l'étude des relations internationales », *op. cit.*, 1950, p. 578-579 et 592.

³ Chapsal J., « The teaching of international relations in France », *op. cit.*, 1951, p. 84.

⁴ Vaucher Paul, « The University Teaching of International Relations », *Politique étrangère*, Vol. 17, No 2, 1952, p. 95-96.

scientifique des relations internationales » ; et de même à propos des *areas studies* qui se doivent d'adhérer à « l'utilisation systématique de toutes les disciplines susceptibles de fournir des explications valables »¹. Encore en 1956, A. Grosser expose la même ligne, prenant appui sur les juristes internationalistes français Paul Reuter et Charles-Albert Colliard² ainsi que sur l'américain Quincy Wright³ et le britannique d'adoption Charles Manning, que Grosser cite à titre conclusif : « Pendant longtemps encore - sinon toujours - le spécialiste des relations internationales répondra à la définition que donnait de lui dès 1938 le professeur Manning : “Un monsieur qui regrette de ne pas avoir une meilleure intelligence de la psychologie, de l'économie, de l'histoire diplomatique du droit international, du droit constitutionnel comparé, de la sociologie, de la géographie, peut-être des langues - et de bien d'autres choses encore” »⁴.

La conception multidisciplinaire des relations internationales a persisté durant et après la période féconde des années 1950-1960. Une personnalité chronologiquement « intermédiaire » (c'est-à-dire dont la carrière et la production académiques dressent un pont entre les premiers internationalistes et ceux nous étant contemporains) comme celle de Marcel Merle se place dans la continuité de ses prédécesseurs. Il est une illustration de cette époque où les deux conceptions de l'étude de l'international coexistent encore mais où celle de la coopération disciplinaire prend progressivement le pas sur celle d'une discipline distincte. En l'occurrence, Merle exprime une certaine méfiance envers l'entérinement de cette nouvelle hiérarchie. Ainsi nous dit-il en 1982 qu'il est « grand temps de jeter un pont entre des spécialités qui s'ignorent quand elles ne se méprisent pas. Le mot magique de “pluridisciplinarité” n'a déjà que trop servi à masquer de fausses querelles et à entretenir des dialogues »⁵. Et de même en

¹ Duroselle cite en renfort Frederik S. Dunn, selon qui « le but fondamental des *area studies* est de réaliser une intégration des diverses techniques des sciences sociales » (Duroselle J.-B., « L'étude des relations internationales », *op. cit.*, 1952, p. 692-694).

² Selon qui le droit international a besoin de l'apport d'autres spécialités qui ne lui sont pas subordonnées mais parallèles (Grosser A., « L'étude des relations internationales », *op. cit.*, 1956, p. 635).

³ Si dans cet article Q. Wright est fortement critiqué, il est aussi approuvé lorsque, énonçant les « disciplines constitutives des relations internationales », il « montre pertinemment comment chaque branche est incapable à elle seule de donner une interprétation adéquate des phénomènes internationaux » (*Ibid.*, p. 638).

⁴ *Ibid.*, p. 651.

⁵ Merle Marcel, (1974), *Sociologie des relations internationales*, 4e édition, Paris, Dalloz, 1988, p. 4. Nous donnons 1982 comme date car il s'agit de la date de parution de la troisième édition, qui est une version intégralement réécrite de l'ouvrage ; les éditions de 1974 et 1976 constituent la première version de *Sociologie des relations internationales*, et les éditions de 1982 et de 1988 une seconde version.

1983 : « Chacune des disciplines intéressées par l'étude des relations internationales a sa propre "déontologie". La méthode historique a fait ses preuves ; la méthode juridique aussi ; les économistes ont leurs propres techniques d'investigation, *etc.* Rien ne serait plus fâcheux que de pratiquer le mélange des genres au nom d'une fausse pluridisciplinarité. Cependant la matière des relations internationales est assez vaste et assez complexe pour justifier la combinaison de différentes techniques d'investigation autour d'un certain nombre de problèmes qu'aucune discipline ne peut prétendre revendiquer pour elle seule ou traiter correctement avec les moyens dont elle dispose »¹. Pour ce qui le concerne, sans doute se faisant fort de neutraliser ses propres mises en garde, Merle fait de la coopération disciplinaire un trait fondamental de sa pensée internationaliste, en choisissant comme socle de celle-ci l'analyse systémique, qu'il qualifie de « pluridisciplinaire et multidimensionnelle »².

La période qui nous est contemporaine - nous la faisons débiter dans les années 1990³ -, marque un changement profond en ce qu'elle a vu progressivement se radicaliser les discours de principe sur la conception que l'on doit se faire de l'étude de l'international. L'idée d'une discipline distincte y est devenue largement minoritaire et celle d'une coopération disciplinaire y a été progressivement exacerbée. A ce stade, nous l'avons dit, nous nous concentrons désormais sur les politistes internationalistes.

Avant d'entamer cette analyse, il convient de distinguer entre les différents préfixes que renferme la conception disciplinairement coopérative de la connaissance. En l'absence d'une réflexion typologique proposée par les internationalistes français partisans de la coopération disciplinaire, nous faisons principalement appel aux propositions collectives

¹ Merle M., « Sur la "problématique" de l'étude des relations internationales en France », *op. cit.*, 1983, p. 427.

² *Ibid.*, p. 426. Selon Cor van Dijkum, « les premiers auteurs à s'avancer sur le terrain d'une science sociale interdisciplinaire le faisaient en s'appuyant sur la théorie des systèmes » (Dijkum Cor van, « A Methodology for Conducting Interdisciplinary Social Research », *European Journal of Operational Research*, Vol. 128, No 2, 2001, p. 290-299 ; cité dans Forest Patrick, Tremblay Mathieu, Le Prestre Philippe, « Des Relations internationales aux Études internationales : éléments de construction d'un champ de recherche et d'action interdisciplinaire », *Études internationales*, Vol. 40, No 3, 2009, p. 431).

³ Parmi les universitaires en poste aujourd'hui, ceux qui ont débuté leur carrière le plus tôt l'ont fait à la fin des années 1980 et au début des années 1990 : il nous paraît logique de délimiter la période actuelle selon ce critère.

d'internationalistes francophones - issus de la communauté québécoise¹. Un consensus existe pour établir deux degrés de coopération, un premier niveau, élémentaire, qui réunit en son sein les préfixes *pluri* et *multi* (ou aussi *poly*), et un deuxième niveau, bien plus intégrateur, qui rassemble les préfixes *inter* et *trans*. « En tant que pratique, la pluridisciplinarité repose sur la multiplicité des perspectives disciplinaires dans l'analyse et la compréhension d'une problématique. Elle se compose d'une superposition de deux ou plusieurs disciplines, souvent déclinées successivement. [...] La pluridisciplinarité ne se dégage pas du mode disciplinaire. Elle n'implique aucune intégration et ne suscite généralement qu'une faible interaction »². De leur côté, les préfixes *inter* et *trans* sont soit considérés comme équivalents, soit comme exprimant à nouveau deux degrés successifs d'une véritable intégration disciplinaire, le préfixe *inter* signifiant alors un degré d'intégration inférieur à celui porté par le préfixe *trans*. « L'interdisciplinarité bénéficie de la plus large couverture dans la littérature scientifique. [...] De façon large, l'interdisciplinarité peut se définir comme une “confrontation et [un] échange de points de vue entre disciplines sur un sujet commun de recherche”. A un autre niveau, le préfixe *inter* impose au chercheur une double exigence, à savoir la maîtrise des disciplines dans lesquelles il se spécialise mais aussi des liens qui les unissent. Cette “entre-disciplinarité” requiert une aptitude à articuler les théories et les concepts, non pas en fonction des référents que constitue chacun des corpus disciplinaires, mais selon leur complémentarité. L'interdisciplinarité s'avère donc transformative, en ce sens qu'elle participe à la production de

¹ Le socle de nos propos repose sur l'article de Patrick Forest, Mathieu Tremblay et Philippe Le Prestre qui proposent la mise en définition et en typologie la plus élaborée parmi les auteurs que nous utilisons. Nous citerons aussi une présentation commune de François Crépeau, Michel Fortmann, Alexis Nouss et Jean-Philippe Thérien. En complément, nous pouvons nous référer à des universitaires non internationalistes comme Edouard Kleinpeter, ou à des internationalistes anglophones comme David Long. Tous ces auteurs établissent des distinctions de sens entre chaque préfixe qui sont très proches et convoquent pour une bonne part les mêmes travaux. Voir ainsi : Forest P. Tremblay M., Le Prestre P., « Des Relations internationales aux Études internationales », *op. cit.*, 2009, p. 417-440 ; Crépeau François, Fortmann Michel, Nouss Alexis, Thérien Jean-Philippe, « Introduction », in Crépeau François, Thérien Jean-Philippe, (dir.), *Penser l'international. Perspectives et contributions des sciences sociales*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2007, p. 7-13 ; Kleinpeter Edouard, « Taxinomie critique de l'interdisciplinarité », *Hermès, La Revue*, No 67, 2013/3, p. 123-129 ; Long David, « Interdisciplinarity and the Study of International Relations », in Aalto Pami, Harle Vilho, Moisió Sami, (eds), *International Studies : Interdisciplinary approaches*, Londres, Palgrave Macmillan, 2011, p. 31-65.

² Forest P. Tremblay M., Le Prestre P., « Des Relations internationales aux Études internationales », *op. cit.*, 2009, p. 422.

nouvelles formes de savoirs à partir de disciplines souches »¹. Enfin, la transdisciplinarité, « terme inventé par Piaget, pousse le raisonnement pluridisciplinaire à un niveau d'intégration et d'abstraction plus élevé. Elle se définit comme étant l'expression d'une transgression des frontières scientifiques et d'une volonté de fusionner deux - voire plusieurs - disciplines en vue d'en extraire un substrat méthodologique, épistémologique et théorique commun, constitutif d'une nouvelle approche originale » ; le préfixe *trans* renvoie à « ce qui est à la fois *entre* les disciplines, *à travers* les différentes disciplines et *au-delà* de toute discipline »². Dit plus brièvement, « la multidisciplinarité procède à une simple juxtaposition des points de vue disciplinaires, sans contester l'appartenance de ceux-ci à des champs de la connaissance hétérogènes et autonomes ; [...] l'interdisciplinarité, plus exigeante, cherche à ce que le dialogue s'engage entre les perspectives disciplinaires sans leur demander toutefois de s'intégrer à un même champ du savoir ; et [...] la transdisciplinarité est la plus subversive des approches puisque sa quête de passerelles interprétatives entre les disciplines mène à interroger la légitimité même de leurs frontières »³.

A l'occasion de la codirection d'un numéro thématique de revue en 1993, Bertrand Badie nous dit que « la diversification croissante des mouvements de population n'a d'égal que leur plus grande mobilité. Elle nécessite plus que jamais une pluridisciplinarité et une transversalité des analyses [...]. Politistes, juristes, sociologues, anthropologues, économistes et historiens mettent, dans ce numéro, leurs conclusions en perspective »⁴. Il y a peu, B. Badie a exposé une pensée plus systématique sur notre questionnement : il avance qu'en France, « les Relations internationales se comprennent par la pluridisciplinarité » tandis qu'aux Etats-Unis elles se comprendraient par la politique, donc par la science politique, et constate d'ailleurs que les travaux français en la matière qui se sont répandus à l'étranger relèvent « de l'histoire, du droit, voire de la sociologie »⁵. Ici, Bertrand Badie prend le risque de faire tomber dans l'oubli la poussée politiste d'une discipline distincte de Relations internationales qui s'est tout de même déployée durant plus de trois décennies en France. Preuve en est, la personnalité qui incarne

¹ *Ibid.*, p. 423-424.

² *Ibid.*, p. 422-423.

³ Crépeau F., Fortmann M., Nouss A., Thérien J.-P., « Introduction », *op. cit.*, 2007, p. 8.

⁴ Wihtol de Wenden Catherine, Badie Bertrand, « Avant-propos », *Études internationales*, Vol. 24, No 1, 1993, p. 6.

⁵ Badie Bertrand, « L'approche française des RI », Conférence à l'Université d'été en Relations internationales, Sciences Po Bordeaux, Sciences Po Paris, Palais des Congrès d'Arcachon, 22-26 juin 2010.

pour nous cette poussée, Raymond Aron, est considérée par Badie comme l'illustration par excellence de la coopération disciplinaire « à la française ». Si nous souscrivons dans leur idée générale aux propos disant qu'« Aron était en même temps sociologue et philosophe, économiste et historien, guère éloigné du droit que son père enseignait : cette interdisciplinarité rend dès lors sa vision plus complexe qu'il n'y paraît et tranche très fortement avec la théorie réaliste à laquelle on l'assimile trop facilement », nous n'adhérons pas à une consécration d'Aron comme étant un promoteur de l'interdisciplinarité¹. A la suite de Badie, les partis-pris programmatiques de deux auteurs, Josepha Laroche et Guillaume Devin, nous apparaissent déterminants en ce qu'ils représentent une radicalisation de l'idée de coopération disciplinaire, le sens du terme « coopération » s'éloignant de celui de « collaboration » pour se rapprocher de celui de « fusion ».

En 1998, Josepha Laroche nous avise que l'entreprise portée par son manuel de relations internationales « se veut résolument interdisciplinaire et accorde une très large place à la dimension économique des phénomènes politiques »². Puis elle approfondit son parti-pris ainsi : « C'est précisément la tâche à laquelle s'est consacrée l'économie politique internationale, *cette discipline* au carrefour de la science politique et de la science économique, dans le cadre de laquelle se situe notre propre démarche. A cet égard, Mattei Dogan et Robert Pahre rappellent que depuis le début du XXe siècle, la fragmentation et la spécialisation des champs disciplinaires «ont brisé la cohérence du domaine» »³. Au regard de ces mots, J. Laroche rompt avec le sens attaché jusqu'à présent par les internationalistes français à la conception de la coopération disciplinaire. Il ne s'agit plus d'une collaboration disciplinaire puisqu'il est question de *la création d'une nouvelle discipline*, laquelle serait alors une sorte d'hybride réunissant les pans de deux disciplines. A ce stade, l'idée de coopération disciplinaire laisse la place à l'idée de *fusion* disciplinaire. Cette évolution se vérifie dans des écrits postérieurs où l'on voit le préfixe « trans » remplacer le préfixe « inter » - lequel remplace déjà les préfixes « multi » et « pluri ». J. Laroche propose à présent une « transdisciplinarité maîtrisée »⁴, même si elle ne prône pas l'abandon total de la spécialisation disciplinaire : « [La] segmentation dans

¹ Badie Bertrand, « Raymond Aron, penseur des relations internationales. Un penseur à la française ? », *Etudes du Centre français de recherche en sciences sociales*, No 5, 2005, p. 4 et 15.

² Laroche Josepha, (1998), *Politique Internationale*, 2e édition, Paris, LGDJ, 2000, p. 11. Nous soulignons en italique.

³ *Ibid.*, p. 23-24. Nous soulignons en italique.

⁴ Laroche Josepha, « Science politique et relations internationales : mettons les pendules à l'heure », in Philippe Olivier, Darras Eric, (Dir.), *La science politique une et multiple*, Paris, L'Harmattan, 2004, p. 213-214.

la recherche est probablement inévitable et indispensable, garante, à n'en pas douter, de réelles expertises et d'une véritable légitimité scientifique. Cependant, elle n'en risque pas moins d'engendrer des obstacles qu'il faudra bien savoir à terme surmonter, si l'on veut pouvoir innover et faire progresser la recherche. La solution ne résiderait-elle pas dans l'exercice d'une transdisciplinarité maîtrisée, cela, bien sûr, sous certaines conditions méthodologiques ? »¹. Cependant, le projet collectif tout récemment mis en place par Josepha Laroche effectue un retour, semble-t-il, à une vision plus modérée : « Chaos International ne saurait toutefois se concevoir – ni *a fortiori* se réaliser – sans un recours fécond à une interdisciplinarité maîtrisée, exigeant rigueur et cohérence, aussi bien dans le choix des thèmes de recherche et des méthodologies que dans les rapprochements disciplinaires »². C'est donc un retour de l'interdisciplinarité au détriment de la transdisciplinarité, à moins que Laroche n'y voie que des synonymes. Ce qui est par contre constant, c'est l'adjonction de l'adjectif « maîtrisé ». Seulement, nous ne savons guère comment acquérir cette maîtrise, le seul éclaircissement dont nous disposons étant qu'une « interdisciplinarité maîtrisée » est « bien distincte de simples rapprochements circonstanciels »³.

Revenons en 1998 : une semblable radicalisation de la conception de la coopération disciplinaire apparaît sous la plume de Guillaume Devin, à la différence près qu'à l'abaissement des frontières entre disciplines, s'ajoute l'abaissement des frontières entre objets d'étude. Pour être exact, l'entreprise de Devin s'en tient en principe à une conception modérée de la coopération disciplinaire. Ainsi parle-t-il d'une « démarche *pluridisciplinaire* »⁴ qui doit être entendue comme un « va-et-vient entre disciplines »⁵, ainsi voit-il dans l'« histoire, l'économie, le droit, la sociologie des organisations - sans vouloir être limitatif ici - [...] des ressources indispensables aux études internationales »⁶, et voit-il réciproquement les études internationales comme un « pont entre les disciplines »⁷. En revanche, par un autre chemin, Devin en vient lui aussi à porter l'idée de fusion disciplinaire. Cela provient du fait que G. Devin se place en

¹ Laroche Josepha, « La mondialisation : lignes de force et objets de recherche », *Revue internationale et stratégique*, Vol. 3, No 47, 2002, p. 132.

² <http://www.chaos-international.org/qui-sommes-nous/presentation/>

³ *Ibid.*

⁴ Devin G., « L'international comme dimension compréhensive », *op. cit.*, 1998, p. 235. Nous soulignons en italique.

⁵ *Ibid.*, p. 237.

⁶ *Ibid.*, p. 236.

⁷ *Ibid.*, p. 232.

rupture totale avec la vision classique de ce qu'est un objet « international ». Selon lui, les études internationales doivent désormais consister en l'étude de la « dimension internationale » des objets de la réalité, en particulier les « objets les plus classiques de la science politique »¹. Davantage, « il faut se défaire de l'idée que les études internationales porteraient exclusivement sur des objets internationaux »². La distinction traditionnelle entre l'interne et l'externe est donc rejetée. Or, bon an mal an, mais inévitablement, l'abaissement de la frontière entre ces deux niveaux d'étude conduit à l'abaissement de la frontière entre les disciplines étant respectivement en charge de l'étude de chaque niveau.

Cette tendance à la radicalisation³ se couple à celle d'une énonciation de la coopération disciplinaire comme si celle-ci était une nouveauté dans le domaine de l'étude de l'international. Nous le voyons plus clairement dans des propos de Marie-Claude Smouts, qui nous invite en 2002 à « noter, dans la trajectoire française, le nombre extraordinaire de travaux qu'a suscité l'ouverture à la sociologie de l'Etat, aux acteurs sociaux ou aux flux informels, il y a maintenant une quinzaine d'années. Des politologues comme Bertrand Badie [...], mais aussi comme Didier Bigo [...], ont contribué à faire des relations internationales un champ d'investigation [...] interdisciplinaire »⁴. Nous devrions là en conclure que la conception interdisciplinaire des relations internationales est récente, même toute récente : Smouts écrit en 2002 et fait remonter à une quinzaine d'années ces travaux qui ont, selon elle, « contribué à faire des relations internationales un champ d'investigation interdisciplinaire ». Ainsi, ces travaux récents convoqués par Smouts n'auraient pas seulement contribué au domaine des relations internationales, ils auraient en même temps contribué à lui adjoindre une caractéristique *neuve*, celle de l'interdisciplinarité. G. Devin laisse entendre la même idée lorsqu'il souhaite, en 2015 « susciter une curiosité pour cette façon de construire des liens entre les disciplines »⁵.

Sur la base de notre investigation, dire alors, ou suggérer, que la coopération disciplinaire est une caractéristique neuve des Relations internationales françaises s'avère

¹ *Ibid.*, p. 235.

² *Ibid.*, p. 238.

³ En 2015, Badie se tourne lui aussi vers le préfixe trans-, prônant « une vision des relations internationales qui confère à la mondialisation et aux études transdisciplinaires qui l'accompagnent un statut privilégié » (« Construire l'intégration internationale : la leçon non écrite de Durkheim », in Devin Guillaume, (dir.), *10 concepts sociologiques en relations internationales*, Paris, CNRS Editions, 2015, p. 207).

⁴ Smouts M.-C., « Les relations internationales en France », *op. cit.*, 2002, p. 84.

⁵ Devin G., *10 concepts sociologiques en relations internationales*, *op. cit.*, 2015, p. 8.

contraire à l'histoire. Il est possible d'arguer qu'auparavant il n'était pas question d'interdisciplinarité mais seulement de pluridisciplinarité, c'est-à-dire que l'on serait passé de la juxtaposition utile de travaux d'horizons disciplinaires divers, à l'objectif d'une utilisation « maîtrisée » au sein d'une même recherche, de méthodes et de notions d'horizons disciplinaires divers. Certes, mais la pluridisciplinarité est bien l'ancêtre chronologique de l'interdisciplinarité, les deux appartenant à l'histoire d'une même idée, celle de la coopération disciplinaire. En l'absence de toute distinction de sens entre ces divers préfixes qui serait proposée par les auteurs, nous sommes à même de penser que les auteurs les emploient indifféremment, comme des synonymes bien plus que comme des paliers distincts de coopération¹.

Conséquence logique de sa nouveauté, la coopération disciplinaire est érigée en *nouveau* trait essentiel et distinctif des RIF : « Désormais, comme le soulignent Marie-Claude Smouts, A. J. R. Groom et Josepha Laroche, acte a été pris de ce que l'interdisciplinarité - résultante de la faible institutionnalisation de la discipline - faisait partie des traits distinctifs, voire des atouts des RI françaises »². L'histoire des RIF s'en trouve réécrite : la conception coopérative de l'étude de l'international *résulterait* de la faiblesse institutionnelle des RIF, elle serait donc un

¹ Notons que cette façon de traiter et de promouvoir la coopération disciplinaire en relations internationales comme une nouveauté et dans une version exacerbée est également palpable dans la communauté internationaliste canadienne francophone ; une telle similarité entre la France et une autre communauté francophone est assez rare pour être soulignée. Cependant la communauté québécoise, de par sa proximité avec la communauté anglophone d'Amérique du Nord, a bien plus fortement baigné dans la vision et la pratique d'une étude politiste autonome des relations internationales qu'en France. Il est dès lors plus légitime pour eux de voir dans la coopération disciplinaire une pratique neuve, d'autant qu'ils font le *distinguo* entre les anciennes visions pluridisciplinaires et leur projet contemporain radicalisant. Par exemple, P. Forest, M. Tremblay et P. Le Prestre qui défendent une version exacerbée de la conception coopérative (il faut « éviter le piège de la pluridisciplinarité » - p. 436), se sont engagés dans ce travail de distinction et de définition entre différents degrés de coopération disciplinaire. En revanche, ce sera une problématique traitée en deuxième partie, français et canadiens francophones - ceux que nous citons - partagent la même propension à justifier la nécessité d'un entrelacement disciplinaire en raison de « nouveaux » processus de complexification, de décloisonnement et de globalisation du monde réel et de ses enjeux. Voir Crépeau F., Thérien J.-P., *Penser l'international*, *op. cit.*, 2007 (voir l'introduction des auteurs et le chapitre de Marie-Joëlle Zahar) ; Forest P., Tremblay M., Le Prestre P., « Des Relations internationales aux Études internationales », *op. cit.*, 2009.

² Ragaru N., « L'état des relations internationales en France », *op. cit.*, 2002, p. 78-79. A la suite d'A.J.R. Groom, la majorité des observateurs étrangers, à notre avis par une reprise trop peu critique des discours français, en ont eux aussi fait la caractéristique essentielle des RIF - sans toutefois reprendre l'idée que ce serait un atout, hormis chez Groom - jusqu'à en faire, par erreur donc, *la seule* conception qui ait existé dans l'histoire des RIF.

phénomène récent, qui plus est *expliqué* par l'histoire des RIF. Nos recherches nous amènent à conclure le contraire : c'est la conception coopérative de l'étude de l'international qui *explique* l'histoire des RIF. L'idée de coopération disciplinaire se montre presque inséparable de la naissance même de l'étude académique de l'international en France, tels deux débiteurs tenus *in solidum*. C'est un fil rouge que nous n'entendons pas dérouler outre mesure et dont il fut assez édifiant de percevoir la force de redondance, à contre-courant des discours majoritaires actuels. L'étude académique de l'international en France est, depuis ses prémices jusqu'à nos jours, un terreau privilégié de culture de la coopération disciplinaire. Et pourtant, celle-ci n'est toujours pas établie au sens où elle aurait engendré une institutionnalisation de l'étude des relations internationales sous sa gouvernance.

Dès lors, les discours actuels sur les mérites innovants de l'étude des relations internationales entendue comme une discipline-carrefour, pourraient tirer deux sortes de conclusions de l'histoire des RIF telle qu'elle s'est réellement déroulée. Soit ils devraient prendre acte que la coopération a toujours été prônée sans jamais devenir véritablement effective, et qu'il faudrait donc s'en détourner. Soit, à tout le moins, leur ambition devrait renouer avec le passif coopératif qui caractérise depuis longtemps les RIF, prendre appui sur les expériences passées. C'est ce que font actuellement les communautés internationalistes étrangères. Redécouvrant depuis peu les vertus supposées de la coopération disciplinaire après s'être entièrement investis dans une stricte discipline des Relations internationales, les internationalistes étrangers se sont empressés de se replonger dans l'époque qui précède la Deuxième guerre mondiale afin de faire ressortir le climat pluridisciplinaire dans lequel baignait alors l'étude de l'international¹. Ils se sont empressés de légitimer leur ambition présente en l'arrimant aux expériences du passé². Autrement dit, alors qu'une partie de la communauté

¹ Ce renouement avec la logique multidisciplinaire dans l'étude des relations internationales est une des nombreuses entreprises destinées à se détourner du carcan américain, incarné ici par le principe d'une étude autonome et politiste des relations internationales.

² Nous pensons surtout à l'ouvrage collectif de P. Aalto, V. Harle et S. Moisisio, *International Studies : Interdisciplinary approaches*, *op. cit.*, 2011. Dans l'introduction, les auteurs, qui défendent donc le projet d'études internationales et non de Relations internationales, s'attachent à en faire redécouvrir l'origine et l'existence dans les années 1930-1950. Puis ils s'attellent ensuite à un repérage systématique de toutes les expériences de pluridisciplinarité qui ont eu cours en RI. Ils relèvent que les grands débats de la discipline procèdent largement de l'émergence d'approches prenant appui sur la littérature d'autres disciplines ; de manière générale, ils constatent que « the knowledge traffic from other disciplines to IR seems perpetually recurring » (p. 8). Ils soulignent ainsi la pluridisciplinarité de Morgenthau dans sa formation et dans ses inspirations intellectuelles, du béhaviorisme avant de se forger comme sphère autonome, de tous les courants contestataires des dernières décennies, *etc.* A la

anglo-mondiale se rapproche des idées et traits caractéristiques des RIF qui voient là une occasion de se reconnecter aux circuits internationaux des RI, celles-ci se voient déjà devancées sur leur propre terrain en terme d'axes et de volume de recherches¹. En réalité, cela révèle un déficit crucial des RIF en matière de discours de troisième ordre. C'est une problématique importante que nous avons soulevée en introduction et sur laquelle nous reviendrons en Deuxième partie : les RIF ne pratiquent pas le discours de troisième ordre, ici en l'occurrence la réalisation de travaux d'histoire et de sociologie disciplinaires.

La conception coopérative de l'étude des relations internationales n'est pas neuve en France ; mais elle est jusqu'à présent toujours restée plus à l'état de projet que de réalité. Autrement dit, il ne faut pas confondre ineffectif et impensé. En revanche, ce qui est bien nouveau, c'est l'exacerbation du degré de coopération envisagé, tel que nous l'avons mis en évidence.

Les politistes internationalistes à l'origine de cette exacerbation ne représentent pas l'ensemble de la communauté politiste internationaliste française. Mais nous les avons choisis à dessein. Tous ces universitaires qualifient leur approche de manière similaire : ils font de la « sociologie des relations internationales », cette approche ou conception des relations internationales qui domine aujourd'hui en France. Cette dénomination qui fut déjà maniée en leurs temps par Vernant, Aron et Merle, a été reprise par Smouts, Badie, Laroche et Devin, entre autres chefs de file. Ainsi, ces internationalistes actuels se placent-ils dans une continuité de pensée incarnée par le label « sociologie des relations internationales », tout en introduisant

suite, V. Harle produit un travail novateur sur la mise en évidence d'écoles de pensée comme projets interdisciplinaires (Ecole de Francfort, Ecole anglaise, *Peace Research* scandinaves) - nous y reviendrons dans notre deuxième partie. En supplément de cet ouvrage, les efforts anglophones pour redécouvrir la multidisciplinarité originelle de l'étude de l'international se multiplient, avec des auteurs comme Brian Schmidt, David Long, Lucian Ashworth. Nous nous rappelons aussi des travaux sur la CPHEI (par David Long et Michael Riemens).

¹ A ce sujet, Dario Battistella et Jérémie Cornut ont soulevé l'idée que les positions de certains acteurs des communautés internationalistes étrangères sont peut-être en train de rejoindre celles qui dominent dans les RIF, le premier quant à l'abandon de la pratique de la théorie comme socle élémentaire de la discipline des RI, le second quant à l'adhésion à une vision pluridisciplinaire de l'étude des relations internationales qu'il serait alors plus adapté de nommer « études internationales » (Battistella D., « Les relations internationales en France », *op. cit.*, 2012, p. 718 ; Cornut J., « "Des RI françaises en émergence ?" », *op. cit.*, 2013, p. 315). Pour un exemple de cette tendance : Rosenberg Justin, « International Relations in the prison of Political Science », *International Relations*, Vol. 30, No 2, 2016, p. 127-153.

une rupture quant à la signification attachée à la caractéristique fondamentale de l'étude française de l'international qu'est la coopération disciplinaire. Ces considérations sont d'une importance capitale pour la suite de notre étude en tant qu'elles constituent une entrée en matière des problématiques de la Deuxième partie.

Notre étude de l'international en France a mis en lumière deux binômes caractéristiques : l'un relatif à *la conception de l'objet* « international », l'autre relatif à *la conception de l'étude* de « l'international ». Le premier consiste en la distinction entre les relations internationales et l'étranger. Le deuxième consiste en la distinction entre une discipline autonome d'étude de l'international et une étude disciplinairement coopérative de l'international. Nous allons à présent les réunir comme formant deux traits insécables dans l'étude des relations internationales qui prédomine en France.

Section 7.3 Les RI en France : une multidisciplinarité de principe, une fusion *de facto* de l'international et de l'étranger

En 1935, Louis Eisenmann indiqua les deux enjeux qui allaient selon lui gouverner le développement de la discipline des Relations internationales : « celui de la spécialisation, et celui des rapports du national et de l'international »¹. Par « national », L. Eisenmann entend le national chez soi comme chez l'autre, c'est-à-dire l'étranger². Dès cette époque donc, est perceptible ce qui va constituer le quadrant élémentaire dans lequel inscrire les deux traits dominants de l'étude académique de l'international en France, quadrant qui recoupe objet et méthode. Dans un tel quadrant formé par l'alternative spécialisation/coopération disciplinaire et par l'alternative international/étranger, les Relations internationales françaises se positionnent fondamentalement dans *l'étude de l'étranger* sous le prisme de *la coopération disciplinaire*. Cette jonction entre objet - l'étranger - et méthode - la coopération disciplinaire - trouve ses racines, sa cohérence, et donc son illustration dans le domaine académique qui

¹ Eisenmann L., « Allocution prononcée à la Conférence de 1935 », *op. cit.*, 1939, p. 23-26.

² Le couple national/international renvoie bien sûr à une autre distinction déterminante pour les RI, celle entre l'interne et l'externe, qui est un prolongement du couple étranger/international et que nous ne visons pas à ce stade.

englobe les dénominations *area studies*, études régionales et aires culturelles, ainsi que, partiellement, la politique comparée. La sphère de recherches sur l'étranger a constitué et constitue plus encore aujourd'hui le vecteur privilégié, l'incarnation de l'idée de discipline-carrefour accolée à l'étude de l'international en France.

Etude de l'étranger et étude des relations internationales

Dans la sphère disciplinaire des puis de la science(s) politique(s), la distinction académique entre l'étranger et l'international a progressivement pris corps. Elle fut d'abord imperceptible à l'ELSP avant d'être instaurée à la FNSP, au CERI et à l'IEP de Paris sous les étiquettes études régionales et relations internationales. Nous avons vu dans la section 7.1 que les premières ont historiquement pris le pas sur les secondes, jusqu'à être assimilées à ces dernières. A l'heure actuelle, cette assimilation est relevée par les observateurs comme étant une caractéristique distinctive des RIF : « Les frontières entre RI et Politique comparée sont ainsi beaucoup plus floues que dans d'autres pays, et les *area studies* et la politique comparée ont une place privilégiée au sein des RI françaises »¹. M.-C. Smouts le constate, et par là l'entérine dès 1987 : « Contrary to what is happening in academics circles in other countries, area studies are not separated from International Relations. [...] This latter group of scholars is far less numerous than the former »².

Pour mieux saisir le passage de la coexistence à l'assimilation, il faut revenir sur la fonction initialement attribuée à l'étude de l'étranger en science politique. A l'origine, les études régionales n'avaient pas vocation à devenir un domaine d'étude se suffisant à lui-même. Leur mise en œuvre fut dictée par le souci d'abonner l'étude des relations internationales en maîtrisant la connaissance de ses acteurs ; les *area studies* et les études régionales prenaient les traits de travaux auxiliaires ou préalables. Cela transparait dans les discours de l'époque. Prenons à témoin le numéro spécial du *Bulletin international des sciences sociales* consacré aux *Area studies*, produit en 1952 avec le concours éditorial et scientifique de la FNSP et du CERI. Tour à tour dans l'introduction, dans l'article de J.-B. Duroselle et dans la présentation de la bibliographie générale, on peut lire que l'*area study* « vise à déterminer le rôle dans la vie internationale [...], dans la vie politique et sociale internationale » de la région considérée ; la

¹ Cornut J., « “Des RI françaises en émergence ?” », *op. cit.*, 2013, p. 312. Voir aussi Chillaud M., « International Relations in France », *op. cit.*, 2009.

² Smouts M.-C., « The Study of International Relations in France », *op. cit.*, 1987, p. 283.

région est étudiée « dans le but de connaître et d'expliquer sa place et son rôle dans la société internationale » ; on lit encore qu'il faut « relier l'étude de la région à son rôle dans les relations internationales »¹. A la fin des années 1950, on relève pareillement chez Suzanne Bastid et Jean Meyriat que les *area studies* « ont pour but de faire connaître la place de cette région dans les relations internationales »² ou « sa place dans l'univers politique »³. Le statut dévolu est manifeste, que l'on retrouve dans l'article programmatique déjà évoqué de Duroselle⁴ : pour ce qui est de l'approche politiste, l'étude de l'étranger y est un démembrement de la recherche en relations internationales. En outre, l'étranger y est fixé comme un objet non terminal ; son étude ne se suffit pas à elle-même dans le cadre d'une recherche sur l'international, dont l'objet central, en dernière instance, est la scène internationale considérée dans les *relations* qui y ont cours. J.-B. Duroselle est on ne peut plus clair lorsqu'il discute un ouvrage collectif étasunien consacré à la France : « Quelle peut-être l'importance d'une connaissance précise de la situation française, sinon d'évaluer la place et le rôle de la France dans le monde ? Le seul fait d'examiner scientifiquement les divers facteurs de la situation d'un pays ou d'un groupe de pays déterminés implique que l'on veut avant tout mesurer la relation qui existe entre l'aire géographique donnée et le reste du monde. [...] Une *area study* est essentiellement une contribution à l'étude des relations internationales »⁵.

De nos jours, cette vision de la fonction d'une étude régionale n'existe plus. Le rapport dirigé par Christophe Jaffrelot et Dominique Darbon en 2008 pour le compte du CNRS s'ouvre en ces termes : « La recherche sur les aires régionales occupe une position clé dans le dispositif français d'analyse des relations internationales à un moment où le besoin de comprendre le monde et les sociétés politiques qui le composent n'a jamais été aussi pressant »⁶. Jusqu'ici,

¹ *Bulletin international des sciences sociales*, Vol. 4, No 4, 1952, p. 671, 674 et 733.

² Bastid S., *Cours de grands problèmes politiques contemporains*, *op. cit.*, 1959, p. 80.

³ Meyriat précise en sus que le but de l'étude régionale est d'accéder à une connaissance *politique* de la région ciblée (Meyriat J., « Area studies », *op. cit.*, 1960, p.113).

⁴ Pour rappel, Duroselle fixe trois niveaux ou étapes dans la pratique des RI : les « études particulières ou monographies » qui se consacrent à un pays et à une problématique ; les « *area studies* ou études d'ensemble des facteurs de la vie internationale et de la politique extérieure pour un territoire ou un groupe de territoires considéré » ; « la théorie générale des relations internationales » (voir la section 6.1).

⁵ Duroselle Jean-Baptiste, « Les "Area Studies" : problèmes de méthode », *Bulletin international des sciences sociales*, Vol. 4, No 4, 1952, p. 676-677.

⁶ Darbon Dominique, Jaffrelot Christophe, (coordination), Rapport sur « La recherche sur les aires régionales en science politique. Bilan et perspectives », Paris, 2004, p. 32 (<http://www.afsp.msh-paris.fr/activite/diversafsp/rapportdarbonjaffrelot04.pdf>).

l'« analyse en relations internationales » - pour reprendre les termes des auteurs - ne se réduit pas aux études régionales, même s'il est disposé que celles-ci y occupent une place essentielle. Ce faisant, dans la ligne de l'évolution du CERI que nous avons retracée *supra*, la suite des propos instaure finalement une correspondance presque totale entre l'« analyse en relations internationales » et les études régionales. « Se faire l'avocat de l'étude des aires régionales aujourd'hui, c'est être en porte-à-faux avec le courant dominant des sciences sociales telles qu'on les pratique aux Etats-Unis, pays où les choix rationnels et la théorie des jeux ont peu à peu évincé l'enquête de terrain ; à telle enseigne que le Social Science Research Council a dissous ses comités régionaux dans les années 1990. Il s'agit là d'une dérive dangereuse reposant sur un postulat plus ou moins implicite suivant lequel toutes les sociétés politiques sont intelligibles à partir de la même grille de lecture » ; il faut « éviter les généralisations vides de sens des approches centrées sur la globalisation. Partir du principe que le monde vit à l'heure de la globalisation, c'est s'interdire de comprendre les interactions entre les flux transnationaux et les situations locales. Or c'est de cette interaction - la “glocalisation” pour reprendre le terme de James Clifford - que naissent les dynamiques qui façonnent les sociétés politiques d'aujourd'hui »¹. Par là, l'étude des relations internationales se voit enfermée dans une unique approche dite du choix rationnel qui représenterait l'ensemble des pratiques étasuniennes en RI. Quoi qu'il en soit de la validité d'une telle assertion, afin de se détourner de cette « grille de lecture » aux prétentions trop universalisantes, les auteurs prescrivent de focaliser sur les études régionales - et non sur d'autres manières d'étudier les relations internationales -, afin de faire ressortir des logiques différentes de celles qui seraient excessivement universalisées, des logiques en réalité propres à chaque région considérée. Surtout, en dernier ressort, l'objectif final de l'« analyse en relations internationales » des auteurs devient, en lui-même et pour lui-même, la compréhension « des dynamiques qui façonnent les sociétés politiques » - internes. La mission première de l'« analyse en relations internationales » est devenue une comparaison des sociétés internes et non une analyse des rapports entre ces sociétés. Il ne s'agit plus d'étudier des *rappports*, des *relations*, des *interactions*. Même la vision extensive des relations internationales, qui dicte de ne pas se limiter aux seuls rapports entre entités politiques souveraines et de prendre en compte d'autres acteurs, n'est pas retenue puisqu'il s'agit pour les auteurs de connaître des unités, non des rapports : l'« analyse en relations internationales » des auteurs a perdu le terme « relation », conformément à l'évolution du CERI qui est la principale institution d'accueil en France des politistes spécialistes de l'étranger.

¹ *Ibid.*, p. 32-33.

Derrière cette vision des choses, on retrouve donc un « plaidoyer pour la politique comparée »¹ : les auteurs entendent « prôner le comparatisme qui seul permet de saisir les différences et même de connaître tout court et de comprendre les évolutions. “Faire des aires culturelles”, ce n’est pas s’enfermer dans l’une d’entre elles mais confronter ce que l’on en sait au savoir des autres. Il s’agit ici de soumettre différentes sociétés politiques à un même questionnement »². C’est ainsi que les auteurs rompent définitivement avec les premiers temps de l’étude régionale : la région faisant l’objet de l’analyse n’est plus considérée comme une des unités de la scène internationale, laquelle n’est plus le cadre supérieur, intégrateur de l’« analyse en relations internationales » des auteurs.

En réalité, les auteurs n’écartent pas entièrement le principe d’un cadre systémique - international. Abordant la manière dont les spécialistes de différentes régions doivent dialoguer en vue de comparer, les auteurs énoncent qu’« il faut veiller à la présence de “passeurs”, de spécialistes des relations internationales ou de la politique comparée susceptibles d’orchestrer le dialogue »³. En principe, les internationalistes *stricto sensu* sont donc toujours là au titre de chefs d’orchestre, position névralgique s’il en est. Mais ils partagent leur rôle dans l’« analyse en relations internationales » avec des spécialistes de politique comparée. Par voie de conséquence, leur importance numérique ne peut qu’être fort limitée, d’autant que la politique comparée est déjà implantée au cœur de la démarche des études régionales. Il existerait ainsi des politistes comparatistes spécialisés dans une zone géographique et des politistes comparatistes spécialisés en politique comparée. Si la frontière entre ces deux types de spécialisation sous-disciplinaire - études régionales d’un côté, politique comparée *stricto sensu* de l’autre - apparaît tortueuse, la place dévolue aux spécialistes de relations internationales apparaît par contre évidente : elle est réduite à une portion congrue. D’autant que ces quelques « passeurs » se trouvent de toute façon insérés dans un schéma organisationnel et scientifique piloté par les études régionales. Au CERI, l’ensemble ou presque des chercheurs sont affiliés à des zones géographiques ; c’est en tout cas ce qui ressort du rapport Darbon & Jaffrelot, qui intégrait - en 2004 - Bertrand Badie et Ghassan Salamé (catégorie « monde arabe et musulman »), et Didier Bigo, Frédéric Charillon, Pierre Hassner et Franck Petiteville (catégorie « terrains de l’Europe ») au sein des études régionales.

¹ *Ibid.*, p. 32.

² *Ibid.*, p. 34.

³ *Ibid.*

L'étude de l'étranger dans la science politique française a définitivement été détachée de celle des relations internationales. Si l'autonomisation de ce domaine par rapport au domaine des relations internationales qui le chapeautait à l'origine, est un processus neutre - au sens où il ne nous appartient pas ici de discuter de sa légitimité - dans le cadre classique des jeux de spécialisation sous-disciplinaire, l'intégration puis l'assimilation des relations internationales comme relevant des études régionales a en revanche fait disparaître le pan *relationnel* de l'étude de l'extra-national.

Etude de l'étranger et coopération disciplinaire

Revenons à la problématique qui nous occupe au premier chef, celle des liens filiaux entre étude de l'étranger et coopération disciplinaire. En 1952, Duroselle, de même qu'Hans Morgenthau, disaient eux aussi qu'il revient au spécialiste de relations internationales d'être un chef d'orchestre, qu'il lui revient de fixer les orientations et les problématiques dans lesquelles doit être insérée une étude régionale¹. Mais ils avaient alors en tête de guider autour d'un même axe de recherche des travaux *provenant de différentes disciplines* en vue d'étudier une même région, non *des travaux de différentes régions* en provenance d'une même discipline. Dans les années 1950 et 1960, les études régionales étaient en effet envisagées comme des « études d'une région faites non pas du point de vue d'une seule science (géographie, histoire, économie, démographie...), mais de plusieurs à la fois »². Autrement dit, alors que l'étude des relations internationales s'engageait à cette époque sur la voie d'une étude disciplinairement autonome, l'étude de l'étranger s'envisageait de son côté dans un cadre disciplinairement collaboratif. Dès lors, le délaissement de l'étude des relations internationales au profit de l'étude de l'étranger que nous avons mise en évidence, s'est accompagné du délaissement d'une conception autonome au profit d'une conception coopérative sur le plan disciplinaire. Dans un deuxième temps, étant donné que l'étude de l'étranger a progressivement été assimilée à celle des relations internationales, la conception disciplinairement coopérative a fini par caractériser l'étude des relations internationales. Pour boucler la boucle : le politiste chaperon (le chef d'orchestre) qui

¹ Duroselle J.-B., « Les "Area Studies" : problèmes de méthode », *op. cit.*, 1952, p. 681-683 ; Morgenthau H., « Les "Area Studies" et l'étude des relations internationales », *op. cit.*, 1952, p. 687-690.

² Meyriat J., « Area studies », *op. cit.*, 1960, p. 113. On peut lire de même dans l'introduction au numéro spécial du *Bulletin international des sciences sociales*, *op. cit.*, 1952, p. 672, que les *area studies* « sont l'occasion d'une fructueuse collaboration interdisciplinaire [entre] des historiens, des géographes, des sociologues, des anthropologistes, des psychologues, des linguistes ».

était spécialisé en relations internationales et qui devait orchestrer les études régionales a finalement pris la même voie que celles-ci : si le qualificatif de « politiste internationaliste » persiste à être employé, il a perdu sa substance originelle en ce qu'il désigne plus réellement un politiste pluridisciplinaire qu'un politiste *stricto sensu*, et un comparatiste plus qu'un internationaliste.

L'armature de cette démonstration n'est pas neuve ; il est assez admis et énoncé que les RIF ont privilégié les voies de la multidisciplinarité et marquent une affinité prononcée avec les *area studies* et la politique comparée (nous l'avons vu, tout cela a même été avalisé par l'enquête sondagière de J. Cornut).

De notre côté, ce que nous avons souhaité mettre en exergue est en partie sous-entendu mais n'a pas été explicité par les observateurs qui nous précèdent. D'une part, le degré d'importance accordé à l'étude de l'étranger est le facteur clé à l'origine de cette divergence de trajectoires des RIF par rapport aux principales autres communautés de RI. D'autre part, dans le prolongement, coopération disciplinaire et importance des *area studies* et de la politique comparée ne sont pas simplement des traits additionnables pour caractériser les RIF : ils sont deux traits insécables des RIF en ce que la présence de l'un se justifie par la présence de l'autre¹. La discipline-carrefour des relations internationales telle qu'elle s'est développée en France se pose en carrefour à deux niveaux : au niveau de la méthode en étant au confluent, pour reprendre le terme de J.J. Chevallier, de plusieurs disciplines, et au niveau de l'objet en revendiquant une position au confluent des différentes parties du monde.

Par là, sur un plan très général, l'étude politiste de l'extra-national s'est, semble-t-il, conformée à la configuration générale des sciences sociales en France.

Au sein des sciences sociales françaises, l'étude de l'étranger y a fondamentalement été pratiquée sur une base pluridisciplinaire. Un regard extérieur comme celui d'Henri Longchambon, porté à la fin des années 1950 alors qu'il est président du Conseil supérieur de la recherche scientifique, nous apparaît révélateur : « Un des rôles essentiels des sciences humaines est la difficile prospection du monde actuel. Sa reconnaissance n'est possible que par la collaboration des différentes disciplines qui, à cet effet, doivent se soumettre à une orchestration entièrement nouvelle. Leur efficacité est au prix d'une collaboration aussi large que possible, entre les sciences politiques, économiques, linguistiques, géographiques,

¹ Réciproquement, la disparition de l'un entraînerait la disparition inévitable de l'autre.

historiques, sociologiques, ethnographiques. Ce n'est pas un spécialiste, mais un groupe de spécialistes qui est seul capable d'étudier tel ou tel des problèmes que pose la Russie ou la Chine actuelle »¹. Lorsqu'il souhaite illustrer la nécessité de faire collaborer les différentes sciences sociales, H. Longchambon fait ainsi appel à des objets étrangers. L'image de la coopération disciplinaire en sciences sociales lui a renvoyé celle de l'étude de l'étranger, ou inversement.

Considérons pour un temps d'autres sphères des sciences sociales, telle l'ethnologie, dont les objets d'étude relèvent de l'étranger. Dans ses premières heures, sa vocation à étudier l'étranger se coupla à celle d'une approche pluridisciplinaire². En ce qu'elle englobe l'ethnologie, l'anthropologie se trouve à son tour fort tournée vers l'étranger, et l'on sait la visée disciplinairement totalisante qu'elle a un temps portée avec les écrits de Claude Lévi-Strauss³. Le programme des aires culturelles repose lui aussi sur le principe d'une étude de l'étranger par le biais d'une collaboration disciplinaire.

Tous ces champs de la connaissance qui ont pris pour objet d'étude en soi des cultures, des peuples, des sociétés et des lieux étrangers, l'ont réalisé dans un esprit pluridisciplinaire. L'étranger, plus anthropologiquement « l'autre »⁴, peut même prendre le rôle de fondement ontologique à la source d'une partie de l'histoire de la diversification disciplinaire en sciences sociales. En témoigne la configuration de celles-ci dans le monde occidental telle que formulée par exemple, toutefois à traits forcés, par Immanuel Wallerstein⁵. Cet auteur place ainsi la science politique, l'économie et la sociologie comme la « trinité nomothétique libérale » établie afin d'étudier les sociétés occidentales devant être entendues comme ne formant qu'une seule entité culturelle et comme représentant le « nous » - le « centre » dans le vocabulaire de Wallerstein. Trois disciplines qui, en s'octroyant chacune un démembrement sociétal clé - le

¹ Longchambon H., « Les Sciences sociales en France », *op. cit.*, 1958, p. 98-99.

² Voir par exemple Sibeud Emmanuelle, « Ethnographie, ethnologie et africanisme. La disciplinarisation de l'ethnologie française dans le premier tiers du XXe siècle », in Boutier Jean, Passeron Jean-Claude, Revel Jacques, (dir.), *Qu'est-ce qu'une discipline ?*, Paris, Editions de l'EHESS, 2006, p. 229-246.

³ Prenant en cela le relais de la sociologie durkheimienne comme discipline-pivot autour de laquelle fédérer les autres sciences sociales. Voir par exemple Anheim Etienne, Grevin Benoît, « "Choc des civilisations" ou choc des disciplines ? Les sciences sociales et le comparatisme », *Bulletin de la Société d'histoire moderne et contemporaine*, N° 49-4 bis, 2002, p. 139-140.

⁴ Kilani Mondher, *L'invention de l'autre. Essais sur le discours anthropologique*, Lausanne, Payot, 1994.

⁵ Wallerstein Immanuel, « Les sciences sociales battent de l'aile. Quel phénix en renaîtra ? Perspectives théoriques », *Cahiers de recherche sociologique*, No 24, 1995, p. 209-222.

politique, l'économique et le social -, ont vocation à épuiser l'étude de la société occidentale¹. En revanche, l'étude de « l'autre » - la « périphérie » - ne bénéficia pas d'une même compartimentation disciplinaire : l'étude de l'ensemble des démembrements sociétaux fut exécutée par une même discipline, qu'elle se nomme anthropologie ou orientalisme. En résumé, tandis que l'étude du « nous » demandait une subdivision en plusieurs disciplines, l'étude de « l'autre » fut d'abord considérée comme un secteur de la connaissance en soi.

Au total, les praticiens successifs de la science politique des relations internationales ont progressivement délaissé leur objet - internationaliste - et leur méthode - politiste - pour adopter la vision qui prévaut dans les autres sciences sociales françaises : ils ont pratiqué l'étude de l'étranger, comme domaine savant auto-suffisant et comme terrain pluridisciplinaire. Selon nous, il existe en France une *étude de l'étranger par les sciences sociales* qui constitue en elle-même, dans son ensemble, une discipline-carrefour, bien plus que la science politique des relations internationales qui n'en est qu'une des manifestations ou ramifications.

De la coopération disciplinaire

Dans notre sous-partie précédente, nous avons établi que la pratique de la coopération disciplinaire dans l'étude des relations internationales était bien plus restée à l'état de projet qu'elle n'était devenue une réalité. L'une des causes de cet échec réside dans cette connivence présentée à l'instant entre étude de l'étranger et coopération disciplinaire. Alors que l'étude des relations internationales s'éloignait d'un cadre pluridisciplinaire et s'engageait dans une voie autonomisante de nature politiste, dans la ligne du mouvement d'autonomisation de la science politique elle-même, son assimilation progressive à l'étude de l'étranger a maintenu en son sein la conception de la coopération disciplinaire. Dès lors, tiraillée entre un cadre institutionnel politiste et autonomisant, et une pratique pluridisciplinaire réimplantée par une étude de l'étranger qui prenait de plus en plus de place, l'étude des relations internationales s'est retrouvée dans une impasse intellectuelle, dans une sorte de schizophrénie méthodologique.

D'autant que nous avons vu que les tenants actuels de la coopération disciplinaire, qui s'inscrivent dans le label « sociologie des relations internationales », ont progressivement

¹ Pour faire bref, I. Wallerstein nous invite à retenir que le libéralisme consacra la séparation entre marché et Etat, chacun se voyant dès lors décerner une discipline. Le social - ou le socio-culturel -, démembré fourre-tout du reste des phénomènes de la vie en collectivité, nécessita ensuite la création d'une troisième discipline, la sociologie.

radicalisé leur réflexion. La réponse aux difficultés de la coopération disciplinaire à se réaliser a consisté à en durcir la conception. Puisque la multi- ou la pluri-disciplinarité a peu ou prou échoué, donnons sa chance à l'inter- ou à la trans-disciplinarité¹. Là encore, la science politique des relations internationales, plus exactement sa version prédominante qu'est la sociologie des relations internationales, a suivi un mouvement qui a traversé les sciences sociales dans leur ensemble. Ces dernières se trouvent d'ailleurs dans une situation paradoxale. Un peu partout l'on peut apercevoir la promotion de l'interdisciplinarité ; tel ouvrage, telle revue, tel laboratoire ou tel axe de recherche se présente alors comme un premier pas, une invitation vers une pratique interdisciplinaire qui ne serait pas encore suffisamment reconnue. Ces discours sont façonnés comme des visions minoritaires, défendant la coopération disciplinaire face à des tenants de la spécialisation disciplinaire. En réalité, ces discours de promotion de la coopération disciplinaire sont très largement majoritaires ; un consensus existe en la matière². Ces discours luttent contre l'organisation administrative des disciplines au sein de l'enseignement supérieur ; ils luttent contre un état de fait institutionnel, non contre une pensée contraire et entretenue comme telle. Cela étant dit, pour parler simplement, tant que l'on lira qu'il faut s'engager sur une telle voie coopérative, c'est que les pratiques prônées seront encore loin d'être effectives.

Au vu de l'ancienneté et de la récurrence des appels à la coopération disciplinaire, il faut se demander si celle-ci ne ressemble pas plus à une arlésienne qu'à une pratique véritablement opératoire, donc heuristique. Nos doutes trouvent notamment à s'exprimer dans la récente révision de la ligne scientifique d'une institution, celle de l'EHESS dans son rapport à la coopération disciplinaire. Comme nous le savons, l'EHESS est le berceau, avec la MSH, du programme braudélien des aires culturelles. S'il y a bien une institution qui a baigné dans les vœux de l'interdisciplinarité, c'est l'EHESS. Or, si cette Ecole continue à faire de la coopération disciplinaire un de ses leitmotifs, elle lui attribue désormais un sens beaucoup plus restreint et modéré qu'auparavant. La coopération disciplinaire n'aurait plus vocation à

¹ Bien évidemment, la conclusion aurait pu être inverse : puisqu'une vision même modérée de la coopération disciplinaire ne semble pas réalisable, peut-être faut-il se recentrer sur une vision autonome - strictement politiste - de l'étude des relations internationales. Ce n'est pas la direction prise par la sociologie des relations internationales.

² On peut consulter, pour ne citer qu'un seul et volumineux exemple, le portail CAIRN. Les revues sont rares, qui n'insèrent pas dans leur présentation les termes multi-, pluri-, inter- ou trans-disciplinarité, ou l'adjectif correspondant. La grande majorité des revues revendiquent soit un positionnement en lui-même transversal, soit un positionnement disciplinaire mais en ce cas demandeur de contributions maniant la coopération disciplinaire.

transcender les spécialisations disciplinaires mais au contraire à les maintenir. On peut ainsi lire : « Dès les années 1950, la mise en place des programmes de recherche portant sur les “aires culturelles”, sous l’impulsion de Fernand Braudel et de Clemens Heller, illustre bien ces grandes orientations. Ces programmes se proposaient l’étude du monde contemporain à travers un découpage par grandes aires de civilisation, contournant les spécialisations classiques qui morcelaient traditionnellement ces “aires” [...]. Ce modèle n’est resté ni figé ni intangible et sa discussion a représenté une période charnière pour les sciences sociales et une évolution significative dans l’histoire de la nouvelle Ecole des Hautes études en sciences sociales, un “tournant critique”. Plusieurs raisons ont gouverné ce changement : d’une part l’épuisement relatif des grandes enquêtes sur des objets transversaux et surtout le fait que le terrain interdisciplinaire ne favorisait pas nécessairement une pratique effective de l’interdisciplinarité ; d’autre part, la disparition progressive des grandes matrices interprétatives qui pouvaient jusqu’alors servir d’unificateurs. Il a fallu repenser ce modèle propre à l’Ecole [...]. Cette réflexion a débouché sur une mise en œuvre nouvelle de l’interdisciplinarité, fondée davantage sur les spécificités et les différences de chaque discipline : elle conjugue une mise à l’épreuve de modèles interprétatifs généraux, avec une critique des effets de dilution méthodologique que l’interdisciplinarité avait tendu à produire au sein de chaque discipline »¹.

Un des points de débat à l’œuvre dans l’enjeu de la coopération disciplinaire, est celui de la délimitation du cadre dans lequel elle s’exerce ou doit s’exercer, point d’autant plus important, selon nous, qu’il nous place face à l’histoire, face aux expériences passées. Dans quel cadre la coopération serait-elle la plus opératoire ? Doit-elle s’exercer au sein d’un projet collectif (qu’il s’agisse d’un ouvrage, d’un axe de recherche au sein d’un laboratoire, de l’effort d’ensemble d’un laboratoire) ou au sein d’une recherche individuelle (qu’il s’agisse d’un écrit ou d’une œuvre entière) ? Des tenants de l’interdisciplinarité invoquent par exemple au soutien de leur parti-pris que « l’hybridation disciplinaire est la clé de l’innovation scientifique et technique. Nul n’ignore plus aujourd’hui que l’on n’innove jamais qu’à la marge des disciplines constituées. L’indiscipline est même invoquée comme la condition des véritables découvertes

¹ Site électronique de l’EHESS consulté en 2013 : <http://www.ehess.fr/fr/ecole/> (lien désormais invalide). A l’heure actuelle, la présentation a été refondue et épurée. Le passage que nous citons n’existe donc plus, mais la « version de 2013 » que nous avons consultée est encore visible à : http://www.pacific-dialogues.fr/op_presentation_EHESS.php (dernière consultation en mars 2016).

et les exemples de sérendipité ne manquent pas »¹. Seulement, la plupart de ces exemples de sérendipité ne sont-ils pas le fait d'un seul homme ?² La question se pose de savoir si les réalisations les plus abouties de coopération disciplinaire, peut-être les seules véritables en la matière - en sciences sociales -, n'ont pas été le fait d'une individualité, celle-ci ayant mise à profit sa maîtrise personnelle de plusieurs sphères disciplinaires. Nous revenons ici à ce que nous avons nommé l'idée conceptuelle de « pluridisciplinarité vécue » formulée par Madeleine Grawitz³. On peut associer cette expression aux termes plus formels de poly-valence et, pour s'en tenir aux préfixes consacrés, de multi- ou pluri-valence. La plurivalence, ou encore la polymathie, sont des notions par exemple utilisées par Jacqueline Hecht pour qualifier Alexandre Vandermonde, « un exemple étonnant de cette multidisciplinarité devenue si rare et si recherchée de nos jours »⁴. En effet, on discerne dans l'œuvre des premiers hommes à qui l'on peut décerner le statut d'érudit, de penseur, de savant, un degré très prononcé de coopération disciplinaire puisque, nous le savons bien, la connaissance, la science ne faisaient qu'un. Pourtant, s'il n'exista longtemps aucun découpage disciplinaire d'ordre institutionnel⁵, il en exista toujours un d'ordre intellectuel, au moins relatif à l'objet⁶. On voyait bien que réfléchir sur la nature d'un gouvernement ou sur la trajectoire d'une étoile étaient des activités intellectuelles distinctes ; mais une large partie des grands esprits antiques et médiévaux, jusqu'à ceux des lumières, investissaient de front des objets aussi divers. Nous savons tout autant que la spécialisation disciplinaire formalisée sur un plan institutionnel est une

¹ Voir l'introduction d'un numéro spécial de la revue *Hermès* consacré à l'interdisciplinarité : Besnier Jean-Michel, Perriault Jacques, « Introduction générale », *Hermès, La Revue*, No 67, 2013/3, p. 13.

² Nous pouvons relire celui qui a mis au goût du jour le terme *serendipity*, Robert K. Merton : « Singletons and Multiples in Scientific Discovery : A Chapter in the Sociology of Science », *Proceedings of the American Philosophical Society*, Vol. 105, No. 5, 1961, p. 470-486.

³ Grawitz M., « A propos du film "Harold et Maude" », *op. cit.*, 1975, p. 313.

⁴ Hecht Jacqueline, « Un exemple de multidisciplinarité : Alexandre Vandermonde (1735-1796) », *Population*, Vol. 26, No 4, 1971, p. 641.

⁵ Encore que cela ne soit pas si récent : nous avons rappelé dans le chapitre 2 que la Faculté propédeutique des arts de l'Université de Paris distinguait et classait les arts libéraux médiévaux en *trivium* (grammaire, rhétorique, dialectique, logique) et en *quadrivium* (géométrie, arithmétique, astronomie et musique). Il faut aussi rappeler que « depuis Aristote jusqu'à Auguste Comte, en passant par Descartes, des catégories sont créées afin d'ordonner à la fois le monde et la connaissance » (Claverie Bernard, « Pluri-, inter-, transdisciplinarité : ou le réel décomposé en réseaux de savoir », *Projectics / Proyéctica / Projectique*, Vol. 1, No 4, 2010, p. 5-27).

⁶ La première différenciation du savoir s'est structurée autour d'objets propres. Voir Pichot André, *La Naissance de la science, Tome I : Mésopotamie - Egypte*, Paris, Folio, 1991.

conséquence naturelle de l'accumulation exponentielle du volume des connaissances qui ont pu être construites par l'homme. La coopération disciplinaire contemporaine est dans une large mesure la reproduction collective d'une multidisciplinarité qui fut originellement individuelle ; ce qui était combiné dans un seul esprit le serait désormais par la combinaison de plusieurs esprits. Notre question de recherche ne peut investir plus avant ces quelques considérations, mais elle peut en tirer comme conséquence que l'échec relatif de la coopération collective ne doit peut-être pas chercher son issue dans le renforcement du degré de coopération¹. Certains partisans des conceptions exacerbées de la coopération disciplinaire invitent même à revenir à une coopération disciplinaire inscrite dans une seule recherche, c'est-à-dire dans un seul homme². Ils dressent ainsi un programme extrêmement sophistiqué de la façon dont pratiquer une réelle interdisciplinarité ; à l'issue de ce programme, on comprend que le nouvel universitaire multi-facettes devra maîtriser au moins deux sphères disciplinaires - base élémentaire d'une visée intégrative -, et ce nouveau domaine relatif aux techniques de la pratique interdisciplinaire. Il faudra donc maîtriser trois ordres de connaissances avant d'espérer s'engager dans un travail de recherche conforme...

De notre côté, nous sommes certains d'une seule chose : les savants incarnant la coopération disciplinaire n'ont pas eu besoin de se conformer à des techniques de pratique de l'interdisciplinarité. Aux origines de notre domaine d'étude qu'est l'étude académique de l'international en France, nous avons vu que Jean-Daniel Schoepflin et Guillaume De Koch, au milieu du XVIIIe siècle, ne peuvent guère être classés comme « juristes », « historiens » ou « philosophes ». Derrière l'intitulé de leurs enseignements, l'on trouvait des démarches et réflexions mêlant histoire, géographie, philosophie, règles et coutumes juridiques, philosophie et science politique... A l'orée du processus occidental d'institutionnalisation d'un découpage disciplinaire, Karl Marx - pour n'en citer qu'un - fit œuvre d'intégration disciplinaire. Chronologiquement plus proche de nous, dans notre domaine d'étude, nous pouvons mentionner Gaston Bouthoul, dont la pluralité disciplinaire de ses travaux le desservit d'ailleurs puisque ceux-ci furent rétifs à l'apposition d'une étiquette disciplinaire spécifique, et qu'il ne fut en

¹ Nos propos concernent les sciences sociales, sans y associer les sciences dites exactes et naturelles ; notons d'ailleurs qu'au titre d'illustrations des versions les plus intégratives de la coopération disciplinaire, les partisans de celles-ci en sciences sociales renvoient presque exclusivement à des initiatives menées dans les sciences dites dures. Voir par exemple : Kleinpeter E., « Taxinomie critique de l'interdisciplinarité », *op. cit.*, 2013, p. 125-126.

² Par exemple Forest P. Tremblay M., Le Prestre P., « Des Relations internationales aux Études internationales : éléments de construction d'un champ de recherche et d'action interdisciplinaire », *op. cit.*, 2009.

conséquence reconnu par aucune communauté disciplinaire¹. Nous pensons surtout à Raymond Aron, qui s'impose comme l'incarnation par excellence d'une « pluridisciplinarité vécue ».

Revenir à Aron nous renvoie à la période faste des Relations internationales françaises. De nos jours, les RIF sont majoritairement vues comme une discipline-carrefour imprégnée donc de coopération disciplinaire, où les études régionales et la politique comparée ont largement pris le pas sur les travaux spécifiques de relations internationales dans lesquels Aron s'est justement distingué. La polymathie d'Aron ne l'a pas empêché de produire des travaux disciplinairement circonscrits tout en y introduisant une dose certaine de pluralité disciplinaire.

Cela nous amène à une nouvelle étape de notre questionnement : à quel(s) niveau(x) la coopération disciplinaire dans l'étude des relations internationales, telle que promue en particulier par les tenants de la sociologie des relations internationales, doit-elle être envisagée ? S'agit-il bien d'une coopération inter-disciplinaire ou plutôt d'une coopération intra-disciplinaire - au sein de la science politique - ?

Entre quelles rives s'agit-il de jeter des ponts ? Etant donné que la plupart des observateurs ont souligné le fait que l'étude politiste de l'international doit se distinguer des traditions qui la précèdent - s'en émanciper, selon la vision que ces observateurs ont du passé - , la mise en place d'une coopération avec les pratiques disciplinaires historique et juridique, mais aussi économique et géographique, sans parler de l'approche philosophique, apparaîtrait contradictoire. Avec quelle(s) autres disciplines la collaboration est-elle envisagée ? *A priori*, et bien que nous ayons vu que cela a conduit à une assimilation au détriment des relations internationales plutôt qu'à une collaboration, les rubriques disciplinaires visées sont en réalité internes à la science politique : les études régionales et la politique comparée, principalement. Ici, se pose une nouvelle difficulté. Afin de nous y confronter, nous nous tournons vers des auteurs étrangers qui, bien que beaucoup moins inscrits que les français dans les problématiques de la multidisciplinarité en RI, ont traité ces questions en profondeur. Par exemple, dans son article déjà cité, Andrea Teti constate que, dans son pays d'exercice - les Etats-Unis -, les études sur le Moyen-Orient et les Relations internationales ne sont jamais parvenues à collaborer en dépit d'appels répétés en ce sens². Et il avance une explication qui touche à l'organisation globale des sciences sociales. Reprenant et poursuivant en particulier les travaux de deux

¹ Chillaud M., « International Relations in France », *op. cit.*, 2009, p. 242-243.

² Teti A., « Bridging the Gap: IR, Middle East Studies and the Disciplinary Politics of the Area Studies Controversy », *op. cit.*, 2007, p. 117-145.

auteurs, Timothy Mitchell et Morten Valbjørn, A. Teti met en avant une incompatibilité dans la quiddité même de chaque domaine académique. Il postule le fait que les études sur le Moyen-Orient appartiennent au monde des « aires » quand celui des Relations internationales appartient au monde des « disciplines »¹. Or, *Aires* et *Disciplines* revêtent une essence fondamentalement divergente, incompatible au demeurant, dont l'origine se trouverait dans une organisation générale de la connaissance fondée sur une séparation binaire entre l'universel et le théorique d'un côté, le particulier et l'empirique de l'autre. « During the interwar period, [the fields of Areas and Disciplines] emerged from an intellectual project explicitly separating theoretical and empirical enterprises : while Area Studies systematically gathered data, Disciplines made sense of these, with their common objective remained discerning “universal laws” »². Selon les mots de Teti, l'*Aire* ressortirait principalement « des humanités », du « descriptif » et chercherait à mettre en évidence les « limites de la généralisation ». A l'opposé, la *Discipline* serait de l'ordre du « scientifique », de l'« analytique » et aspirerait à l'établissement de « connaissances universelles ». Si l'on fait nôtre ce raisonnement pour l'appliquer à la situation en France, la cohabitation de l'étude politiste autonome des relations internationales et des études régionales pluridisciplinaires était donc vouée à l'échec. Si chacune visait bien l'étude de l'extra-national, partageant donc dans une certaine mesure un même objet, leur essence, leurs fonctions et leurs objectifs respectifs devaient à terme les rendre

¹ En France, ce débat renvoyant dos à dos *Aires* et *Disciplines* commence timidement à être abordé. Par exemple repérable en filigrane dans une contribution de 2004 (Rugé Vanessa, « La politique comparée aux Etats-Unis et la question des area studies », in Thiriou Céline, Marty Marianne, Nadal Emmanuel, (dir.), *Penser la politique comparée : un état des savoirs théoriques et méthodologiques*, Paris, Editions Karthala, 2004, p. 59-74), il est explicitement évoqué dans le rapport de 2010 du CNRS sur la situation des *area studies* en France (Pré-rapport disponible en ligne sur la *Place de la recherche sur les « aires culturelles » au CNRS : enjeux, bilan et perspectives*, 15 mars 2010, p. 20-22), et tout récemment par Karoline Postel-Vinay à l'occasion d'un colloque sur les aires culturelles organisé en 2014 par l'Institut des Amériques (communication intitulée « Disciplines versus Aires culturelles, histoire d'un partage ») puis dans un court texte de 2015 (*Sciences sociales « universelles » contre aires culturelles « idiosyncratiques » ? Anciennes questions, nouveaux problèmes : <http://www.sciencespo.fr/ceri/en/content/sciences-sociales-universelles-contre-aires-culturelles-idiosyncratiques-anciennes-questions>*). Cependant, aucun de ces écrits n'a véritablement pris à bras-le-corps ce débat, de la manière dont Andrea Teti et d'autres à l'étranger l'ont fait.

² Teti A., « Bridging the Gap: IR, Middle East Studies and the Disciplinary Politics of the Area Studies Controversy », *op. cit.*, 2007, p. 121. Dans leurs articles précités de 1952, Duroselle et de Morgenthau tinrent une position proche en invitant à faire du spécialiste des relations internationales le chef d'orchestre théorique des études régionales largement monographiques.

incompatibles. Et sans doute fallut-il un vainqueur. Or, nous avons vu que l'étude de l'extranational était presque consubstantiellement liée au principe de la coopération disciplinaire. La sphère de recherches qui portait le plus ce principe devait donc s'imposer. Sur un plan épistémique, l'étude disciplinairement coopérative de l'étranger a fini par dominer le principe d'une discipline des Relations internationales. Davantage, nous l'avons vu, l'étude de l'étranger s'est progressivement confondue avec celle des relations internationales, mettant par la même occasion un terme à la pratique des traits caractéristiques des *Disciplines* tels qu'indiqués par A. Teti : l'universel, le théorique, le scientifique, l'analytique, *etc.* Les recherches en relations internationales auraient fini par adopter l'essence, les fonctions et les objectifs des recherches relevant des *Aires* telles que décrites par A. Teti¹.

Bien sûr, la distinction binaire posée par Teti entre *Disciplines* et *Aires* correspond à une vision propre à son lieu d'exercice ; des Etats-Unis dont on sait bien que leur façon d'étudier les relations internationales diffère de celle des RIF. De ce fait, l'on pourrait peut-être arguer que les RIF tiennent une posture différente dans leur appréhension de ce que constituent une *Discipline* et une *Aire* ; le scientifique, le théorique, l'analytique ne seraient pas exclus en France des travaux relevant des *Aires*. Le principe même de la distinction pourrait être à proscrire pour le cas français. Seulement, l'histoire des RIF nous a montré que la distinction de Teti a trouvé à s'appliquer en France. Nous renvoyons à notre analyse de l'évolution du CERI ainsi qu'à l'ouvrage de J. Meyriat sur *La Science politique en France*, où il est justement disposé que les travaux en relations internationales sont des recherches de nature *théorique*, contrairement aux études régionales.

Sur la base de cette grille de lecture binaire entre *Disciplines* et *Aires*, nous pensons qu'un élément a joué un rôle déterminant dans l'abandon, ou plutôt dans la non-pratique de recherches de nature théorique en relations internationales, facilitant là l'assimilation progressive de ces dernières à des travaux relevant des *Aires*. Si l'étude de l'étranger, les études régionales, l'*Aire* de Teti ont pris le pas sur l'étude des relations internationales, sur la discipline des Relations internationales, sur la *Discipline* de Teti, c'est en bonne partie à cause de la manière dont le mot théorie - qui est censé caractériser ce dernier trio - a été envisagé en France. Il nous apparaît qu'une appréhension malencontreuse des mots théorie et théorique est visible dans les discours de la majorité des premiers internationalistes français ; cette appréhension

¹ Pour une même vue sur la différence entre disciplines et aires : Tickner Arlene B., Blaney David L., « Introduction : Thinking Difference », in Tickner Arlene B., Blaney David L., (eds), *Thinking International Relations Differently*, Londres et New York, Routledge, 2012, p. 1-24.

malheureuse réside dans l'utilisation du mot « synthèse » comme correspondance du mot « théorie » - un vocable qui embrasse en même temps le principe de la coopération disciplinaire et les études régionales.

De la synthèse comme processus et procédé de recherche en Relations internationales

Nous avons déjà rencontré une partie de la citation suivante, dont le prolongement restitué ici nous offre un condensé des divers éléments que nous avons abordés dans cette sous-partie : « Un autre caractère des *area studies* mérite aussi de retenir notre attention. Elles sont l'occasion d'une fructueuse collaboration interdisciplinaire. Que des historiens, des géographes, des sociologues, des anthropologistes, des psychologues, des linguistes soient amenés à collaborer étroitement pour produire une œuvre de synthèse, c'est là un phénomène remarquable, qui ouvre d'importantes perspectives. C'est un coup nouveau porté aux conceptions sclérosées de l'enseignement et de la recherche universitaires, une brèche ouverte dans le mur que dressent perpétuellement les disciplines établies, définies, "arrivées" devant les disciplines nouvelles. Il est important de rappeler ici que l'Unesco a toujours souhaité cette collaboration entre savants appartenant à des spécialités différentes. Le genre même de l'*area study* implique que cette collaboration ne soit pas une simple juxtaposition, mais une synthèse, réalisée la plupart du temps sous la direction d'un spécialiste des relations internationales, à des fins scientifiques communes »¹. Nous apprenons donc que le spécialiste de relations internationales doit faire œuvre de *synthèse* lorsqu'il s'occupe d'orchestrer les études régionales, et que *cette synthèse agit comme un processus de coopération disciplinaire*. En cela, le politiste internationaliste n'insère pas les travaux de diverses disciplines dans une problématique internationaliste qui dépasse les enjeux propres aux travaux de chaque discipline ; il se voit attribuer la mission de synthétiser ces enjeux. En somme, son action ne provient pas d'un questionnement posé en amont, d'une démonstration qui débiterait en amont et en dehors des apports des études régionales ; son action consiste, en aval, à faire cohabiter les divers apports obtenus. Si cette mission peut effectivement être menée par le politiste internationaliste, elle ne saurait être la seule. C'est pourtant, à notre avis, uniquement sous cet angle que le politiste internationaliste a été progressivement envisagé par les acteurs des RIF. Et le mot « synthèse » a joué un rôle déterminant dans l'établissement de cette vision très restrictive de son activité scientifique.

¹ « Introduction », *Bulletin international des sciences sociales*, *op. cit.*, 1952, p. 672.

Selon une définition commune, que l'on aperçoit dans la citation précédente, la synthèse signifie une « opération intellectuelle par laquelle on réunit en un tout cohérent, structuré et homogène divers éléments de connaissance concernant un domaine particulier »¹. Nous allons voir à présent que l'activité originelle du politiste internationaliste, qui est en principe d'ordre « théorique », « analytique », va elle aussi être qualifiée d'œuvre de synthèse par la majorité des premiers internationalistes français, au-delà de sa fonction de chef d'orchestre des études régionales ; alors que, dans sa définition commune, la synthèse ne renvoie pas du tout à la même démarche intellectuelle que celle de la théorisation, plus largement que celle du discours à visée théorique et scientifique.

En 1931, lorsque Jacques Lambert inaugure la première chaire universitaire de relations internationales de l'histoire de l'enseignement supérieur français, il entend produire « un enseignement de synthèse »². En 1950, Jacques Vernant énonce que la fonction de l'internationaliste est « de dépasser les diverses formes de connaissance spécialisée - économique, politique, juridique - et d'en faire la *synthèse* pour arriver à une vue objective et complète de la société internationale »³. La même année, Pierre Renouvin qualifie pareillement les Relations internationales de « discipline de *synthèse* [devant] être un point de convergence des efforts du démographe, de l'économiste, du financier, du sociologue, du juriste, du psychologue, tout autant que du diplomate »⁴. Un an plus tard, on lit chez Jacques Chapsal, qui reprend d'ailleurs un propos de J. Lambert, que les internationalistes de l'époque « regard the heading “international relations” as [...] a work of *synthesis* which cannot be undertaken by those who have not previously absorbed - or do not absorb as they go along - ideas range drawn from a wide range of social sciences »⁵. Derechef, nous lisons plus loin que l'objectif de la formation des jeunes étudiants « is to lead [their] minds along the paths of *synthesis* by which it is ensured that [...] every angle of approach [will be taken into account] (historical, juridical, economic and geographical) »⁶. Il ressort de toutes ces citations que l'étude politiste, autonome

¹ Dictionnaire Larousse, Edition 1992.

² Lambert J., « De l'objet et de la méthode d'un enseignement des institutions d'organisation de la Paix. Leçon inaugurale de la chaire d'Etude des Institutions internationales d'organisation de la Paix, le 14 novembre 1931 », *op. cit.*, 1932, p. 160-161.

³ Vernant J., « Les Relations internationales », *op. cit.*, 1950, p. 60. Nous soulignons en italique.

⁴ Renouvin P., « La contribution de la France à l'étude des relations internationales », *op. cit.*, 1950, p. 578-579. Nous soulignons.

⁵ Chapsal J., « The teaching of international relations in France », *op. cit.*, 1951, p. 84. Nous soulignons.

⁶ *Ibid.*, p. 91. Nous soulignons.

et scientifique des relations internationales repose d'une part sur un ensemble d'autres disciplines (on retrouve le principe indéfectible de la coopération disciplinaire), et constitue d'autre part un processus de *synthèse* - chaque auteur utilise ce mot et pas un autre - des apports de ces disciplines tierces.

Dans un registre proche, Alfred Grosser considère dans son article de 1956 que « les spécialistes américains des “International Relations” sous-estiment sans cesse le rôle de discipline de *synthèse* que l'histoire est susceptible de jouer », de même que « le reproche principal qui peut être adressé à la majorité des auteurs que nous avons cités, c'est d'avoir vu trop grand, d'avoir voulu écrire de gros livres de *synthèse*, alors que tant - sinon tout - reste à faire dans l'ordre de l'analyse »¹. Ici, A. Grosser va plus loin que les auteurs précédemment cités. Avec ceux-ci, nous restions pour ainsi dire cantonnés dans un cadre, dans une vision franco-française de l'étude des relations internationales. Avec Grosser, les travaux des américains deviennent eux-aussi des œuvres de *synthèse*. Par le biais de cette référence aux RI américaines, l'idée de *synthèse* se voit définitivement reliée à celle de l'étude politiste autonome - théorique et scientifique - des relations internationales, tous pays confondus. C'est ainsi que les caractéristiques dévolues au spécialiste de relations internationales dans son seul rôle de chaperon des études régionales, lui sont en réalité attribuées de manière générique. Le politiste internationaliste qui se devait de produire une étude d'ordre politiste et théorique, produirait là une étude d'ordre synthétique reposant sur un faisceau de disciplines - autres que la science politique puisque la science politique des relations internationales doit justement émerger de ce faisceau.

Écoutons enfin Jean-Baptiste Duroselle. Nous avons vu à plusieurs reprises qu'il postula en 1952 l'existence de trois niveaux d'étude dans la discipline des Relations internationales. Il introduit comme suit le deuxième niveau : « L'*area study* est une étape nouvelle dans l'étude des relations internationales et l'on peut dire qu'après l'effort analytique que constitue l'ensemble des travaux monographiques, elle est le premier effort *synthétique* »². Puis il introduit le troisième niveau : « Dans les études des relations internationales, après le travail d'analyse des monographies et la *synthèse* limitée à une aire géographique déterminée, prend donc place un troisième processus, *un ensemble de synthèses plus générales encore, qui constituent une ou plusieurs théories d'ensemble*. Au fond, le travail de *synthèse* est plus

¹ Grosser A., « L'étude des relations internationales », *op. cit.*, 1956, p. 635 et 649. Nous soulignons.

² Duroselle J.-B., « L'étude des relations internationales : objet, méthode, perspectives », *op. cit.*, 1952, p. 694. Nous soulignons.

directement accessible que les deux processus précédents. En effet, pour construire une théorie, il suffit de peu de faits et de beaucoup d'hypothèses »¹. A cela, nous émettons trois remarques. Premièrement, deux niveaux sur trois dans le schéma cognitif de Duroselle procèdent de la synthèse. Deuxièmement, nous trouvons une correspondance directe entre « théorie » et « synthèse », plus encore que chez Grosser. Troisièmement, la « synthèse théorique générale » se montrerait plus accessible que la synthèse relative aux études circonscrites, *au motif qu'elle contiendrait moins d'éléments factuels*. Ce serait donc la multiplication du nombre d'éléments factuels qui conditionnerait la difficulté d'une entreprise de théorisation ? Nous ne le croyons pas, au sens où nous ne croyons pas qu'une théorie vise essentiellement à fédérer, à harmoniser, à synthétiser des faits. Selon nous, associer théorie et synthèse contient une part de vérité, mais une petite part de l'ensemble du processus de mise en théorie et, qui plus est, une part seulement initiatrice de l'édification de la théorie, non intégrée au cœur de celle-ci qui est principalement constitué par des hypothèses a-factuelles et par leurs mises en relation. Du reste, au final, l'étape théorique de l'entreprise internationaliste de Duroselle qu'il identifie dans son article à des travaux principalement américains, se voit finalement attribuer la même fonction de synthèse que les travaux d'*area studies* ou d'études régionales.

En définitive : en étant présentée comme reflétant le fondement d'une étude politiste sur les relations internationales, l'idée de synthèse a d'une part été assimilée à celle de théorie et a d'autre part conduit à lisser dans une large mesure toute différence, en particulier d'ordre méthodologique, entre l'idée d'une discipline spécifique et celle d'une coopération de plusieurs disciplines.

Concentrons-nous sur la correspondance à notre avis erronée entre synthèse et théorie : Duroselle confirme notre interprétation lorsqu'il conclut sur le fait que « la culture française, avec les qualités de synthèse qu'elle a toujours manifestées, avec le goût des idées générales qu'elle suscite, pourrait donner à l'étude des relations internationales une allure qui n'existe guère dans les pays anglo-saxons »². La synthèse représenterait donc l'expression d'idées générales. Un raisonnement ou une analyse d'ordre théorique ne consiste pourtant pas en des idées *générales* mais au contraire en un corps de propositions très spécifiées et/ou circonscrites, qui certes ont par la suite vocation à être *généralisées* au sens d'être récurrentes dans leur validité ou dans leur applicabilité.

¹ *Ibid.*, p. 696. Nous soulignons.

² *Ibid.*, p. 701.

Selon nous, l'utilisation du vocable « synthèse » dans les différents propos cités, en particulier dans ceux de Duroselle, renvoie à une démarche intellectuelle de nature encyclopédique et non théorique, où l'érudition prime sur la construction de connaissances¹. L'encyclopédisme, qui procède d'une démarche synthétique, consiste en la volonté d'une exposition harmonieuse et exhaustive de l'ensemble de connaissances déjà connues, non en la production de nouvelles². De son côté, le discours théorique a vocation à produire de nouvelles connaissances et, même si cela demande bien sûr de compiler des connaissances antérieures, c'est seulement dans le but de les maîtriser ; cette compilation n'est qu'une étape préparatoire au discours théorique.

Dans le prolongement, en étant vue comme un processus de synthèse, la coopération disciplinaire prend elle aussi des accents d'encyclopédisme peu conformes à une recherche d'ordre théorique et donc scientifique³. De ce point de vue, « dire l'*inter* » tend à inter-dire l'avancée de la connaissance scientifique⁴.

En invoquant les qualités de synthèse et le goût pour les idées générales de la culture française - l'esprit français serait un esprit de synthèse -, J.-B. Duroselle nous permet aussi d'aborder et de relier au nôtre le travail d'Henrik Breitenbauch sur les RI françaises⁵. Afin de cerner l'une des causes de l'absence de visibilité et de reconnaissance des RIF à l'étranger, H. Breitenbauch met d'abord en évidence l'existence d'une incompatibilité entre les standards

¹ Nous n'envisageons pas la notion d'encyclopédisme dans son acception péjorative parfois utilisée par des théoriciens en pédagogie. Voir sur ce point Becq Annie, (dir.), *L'encyclopédisme. Actes du colloque de Caen, 12-16 janvier 1987*, Paris, Klincksieck, 1991 ; voir en particulier la communication de Jacques Muglioni.

² Tel que formulé par Klaus-Gerd Giesen, l'encyclopédisme « wish first of all to transmit, not to challenge, knowledge » (Giesen K.-G., « France and other French-speaking countries », *op. cit.*, 2006, p. 31). Précisons que, toutefois, Giesen n'utilise pas du vocable « encyclopédisme » dans la même optique que nous : il vise par ce terme un ensemble de travaux francophones inscrits dans une démarche de poursuite, de conciliation et d'application de connaissances déjà établies, ces dernières étant les théories et concepts forgés par les communautés internationalistes anglophones.

³ Cette affinité entre encyclopédisme et coopération disciplinaire est par exemple exposée et défendue dans le numéro spécial précité de la revue *Hermès* : Barthélémy Jean-Hugues, « Encyclopédisme et théorie de l'interdisciplinarité », *Hermès, La Revue*, No 67, 2013/3, p. 165-170.

⁴ Au sens faible de « constituer un obstacle », parmi les nombreuses acceptions que revêt le mot « interdire ». Nous nous rappelons là que le préfixe « inter » renvoie à un « entre » quelques choses, cet « entre » pouvant autant établir une connexion qu'une séparation (interdire, interjeter, intercepter, interpellier).

⁵ Nous avons présenté le fil de sa démonstration dans notre introduction ; Breitenbauch H., *International Relations in France*, *op. cit.*, 2008.

méthodologiques et théoriques des travaux français et ceux de la communauté anglo-mondiale. Sa thèse consiste ensuite à discerner un ensemble d'éléments propres à l'histoire politico-culturelle et étatisée française qui formeraient les racines des standards français. Parmi ces éléments, Breitenbauch attribue un rôle déterminant à *la dissertation*, en tant que procédé pédagogique d'apprentissage et de formation de l'esprit intellectuel français. Il repère comme traits caractéristiques de la dissertation l'importance attribuée à la haute culture - ou culture générale -, celle-là même visée par Duroselle¹, ainsi que, au niveau formel, l'importance de procédés ou marqueurs tenant plus de l'allusif et de l'équivoque que de l'explicite et de l'univoque dans la conduite du raisonnement². De notre côté, nous ajoutons que la dissertation, du moins la dissertation à la française, est par excellence un exercice de synthèse. Ce trait spécifique, que Breitenbauch ne rend pas explicite mais qui apparaît en filigrane dans la teneur des autres traits relevés, montre que l'argumentaire de ce dernier et le nôtre se rejoignent sur un même terrain, précisément celui d'une réflexion française en Relations internationales qui, dans sa version dominante qui n'exclut bien entendu pas l'existence d'exceptions, a évolué depuis plusieurs décennies comme réflexion de synthèse. Les traits de la dissertation à la française, que Breitenbauch retrouve dans les travaux français de relations internationales qu'il analyse, rejoignent ceux de la pratique de la synthèse autour de la tendance à ne pas défendre une thèse mais à développer une thèse tout autant que, à la suite, son antithèse. Cela exprime une volonté de ne pas réellement adopter un parti-pris, l'objectif étant seulement de révéler une acuité critique ; d'une certaine manière, le parti-pris est celui de la critique, pour elle-même³. L'objectif est de raisonner sur un problème, plus que de le résoudre. Chemin faisant, la considération d'un problème sans l'objectif de le résoudre conduit bien souvent à en déclarer et à en exposer la *complexité* comme justification de son irrésolubilité. Ce terme de

¹ Un mot sur la « culture générale » : dans la vieille conception allemande de la connaissance, incarnée par l'organisation de son Université qui a tant provoqué l'admiration, la culture générale était un élément fondamental. Mais son évocation - sa convocation - représentait tout sauf une façon de concevoir de « manière générale », tout sauf une invitation à proposer des « idées générales » ou à devenir une rubrique en soi. Sa seule mission était de veiller à l'*unité* du savoir. Elle opérait comme ciment entre l'ensemble des savoirs spécialisés, dont elle garantissait l'existence. Sur ce sujet, on peut lire avec profit les développements consacrés à l'Université allemande dans Renaut A., *Les révolutions de l'Université*, *op. cit.*, 1995.

² Sur l'étude des caractères de la dissertation française, qui prend appui sur des travaux de linguistique, voir Breitenbauch H., *International Relations in France*, *op. cit.*, 2008, p. 152 à 163.

³ C'est le même type de reproche que l'on émet à l'encontre des « déconstructionnistes » : critiquer, alerter, démasquer, mais ne pas proposer à la suite.

« complexité », sur lequel nous reviendrons en deuxième partie, évoque l'idée, pour le thème ou l'objet visé, d'une multi-facialité, d'une profusion de diversité dans les tenants et/ou dans les aboutissants ; ce sont cette même multiplicité, cette même diversité que l'on retrouve au fondement de la discipline-carrefour des RIF telle que nous l'avons définie, à savoir une activité de synthèse disciplinaire d'un côté et de synthèse spatiale du monde de l'autre.

En dernier lieu, se profile une problématique importante de notre Deuxième partie à venir. Pour la présenter, nous pouvons partir de la principale caractérisation par Breitenbauch de la dissertation à la française et, par extension, des standards français d'expression écrite en ce qu'ils diffèrent des standards anglophones : « The major proposed difference between the two sets of practices is that written French is reader-responsible whereas English is writer-responsible. One effect of French written language being reader-responsible, which is correlated with the dissertation's characteristics, is the relatively *lower degree of explicitness of argumentation* in French than American-English text construction »¹. Breitenbauch repère en effet une moindre explicitation de l'argumentaire déployé dans les écrits des internationalistes français qu'il a analysés - à charge pour le lecteur de le percevoir par lui-même. Ce que Breitenbauch suggère sans le dire aussi abruptement, c'est qu'il s'agit pratiquement d'une *absence* d'explicitation de l'argumentaire. Plus qu'une incompatibilité de standards méthodologiques et théoriques entre les pratiques des internationalistes français et celles de leurs homologues anglophones, nous constatons une absence de standards du côté des français. Et pour cause : les internationalistes français actuels, en tout cas les tenants de « l'approche » dominante qu'est la sociologie des relations internationales, ne soumettent pas de propositions théoriques, ne proposent pas de grille méthodologique, n'explicitent et donc ne justifient pas de partis-pris épistémologiques et/ou ontologiques. En clair, ils ne pratiquent pas le discours de troisième ordre². Ceci expliquant cela, ce refus, dont nous verrons dans quelle mesure il est volontaire ou non, du discours de troisième ordre de la part des « sociologues des relations internationales » trouve pour une bonne part son origine dans ce que nous venons d'exposer, c'est-à-dire dans cette confusion entre théorie et synthèse, elle-même reliée au principe d'une

¹ *Ibid.*, p. 153-154. Nous soulignons en italique.

² En 1983, Marcel Merle s'attachait à mettre en évidence que les travaux internationalistes français n'explicitaient pas la problématique dans laquelle s'inscrivait leur réflexion, plus exactement les partis-pris sous-jacents à leur réflexion ; cela constitue pour nous une partie de l'ensemble des éléments relevant du discours de troisième ordre (« Sur la "problématique" de l'étude des relations internationales en France », *op. cit.*, 1983, p. 403-427).

discipline-carrefour entendue comme se plaçant au confluent de différentes disciplines et des différentes régions du monde. La mise en avant de l'idée de synthèse dans les premiers temps de développement des RI en France a selon nous faussé la manière dont appréhender une réflexion participant du discours de troisième ordre (propositions d'ordre théorique, méthodologique, épistémologique, ontologique et réflexif).

Nous parvenons au terme de notre Première partie. En conclusion de celle-ci, nous souhaitons préciser notre pensée relative au rapport entre le principe d'une coopération disciplinaire et la situation contemporaine des RIF. Le premier n'est pas directement un facteur d'explication des difficultés actuelles des RIF dans leur reconnaissance en France et dans leur visibilité à l'étranger. La qualité de discipline-carrefour a par exemple fait le succès des *area studies* - études régionales comme aires culturelles - en France, ce qui invalide le fait que cette qualité puisse être en soi un handicap au développement d'une sphère disciplinaire ; on peut se positionner à un carrefour disciplinaire sans se fragiliser intrinsèquement ni devenir inaudible à l'extérieur, ce dont souffrent actuellement les RIF. De son côté, la science politique se détacha d'une telle qualité dont elle était pourvue à l'origine, afin de parfaire son autonomisation et son admission dans le paysage disciplinaire français. La qualité de discipline-carrefour n'est donc pas non plus un trait invariable alors même qu'il aurait été présent originellement.

Si l'enjeu - la dialectique - spécialisation/coopération disciplinaire fut au cœur de ce dernier chapitre de la Première partie, ce fut seulement dans la manière dont il a été appréhendé par les internationalistes français. Pas plus qu'un cloisonnement par spécialisation, la radicalisation de la coopération disciplinaire ne doit à notre avis être considérée comme une solution à la quête de renforcement d'une sphère disciplinaire, en l'occurrence celle de l'étude en principe politiste des relations internationales. L'ordre du vivant comme celui des créations humaines sont traversés par la cohabitation de phénomènes de spécialisation et de coopération¹.

¹ Partout, l'on peut apercevoir la cohabitation fructueuse d'éléments hautement spécialisés en vue de créer un élément les englobant et les dépassant : les organes d'un corps vivant, les postes d'une équipe de sport collectif, les rôles des membres d'une société humaine ou animale, les multiples compétences d'ingénierie. Dans tous ces exemples, chaque acteur d'un « domaine de compétences » ne maîtrise que très peu les compétences de ses « collègues » exerçant dans un autre domaine, et pourtant leur association fut un succès : le corps humain, une fourmilière, le onze d'une équipe de football, les robots spatiaux envoyés sur Mars. Bien plus qu'une automobile, qu'un aéronef ou même qu'une navette spatiale, le dernier robot martien en date, le Rover Curiosity, est le résultat de l'assemblage d'une multitude d'éléments et instruments conçus par de nombreuses équipes indépendantes les unes des autres, ne résidant souvent pas dans le même pays ; à titre d'exemple, les parties « motorisation » et

Dans notre volonté de comprendre et d'expliquer pourquoi et comment les RI ont progressivement été délaissées en France alors qu'elles constituèrent pendant longtemps une rubrique académique robuste au point d'entamer une reconnaissance institutionnelle de premier plan au lendemain de la Deuxième guerre mondiale, l'analyse de la qualité de discipline-carrefour attribuée à l'étude politiste des relations internationales fut un moyen et non une fin. Par elle, nous sommes parvenus, en différentes étapes telles que l'importance accordée à l'étude de l'étranger ou à l'utilisation du mot « synthèse », à l'une des propositions centrales de notre thèse : les déficits d'institutionnalisation et de visibilité des RIF s'expliquent pour une large part dans l'absence de pratique du discours de troisième ordre. En premier lieu, pour ce qui constitue la thèse principale de notre deuxième partie, cette absence de discours de troisième ordre a conduit à l'absence d'un corpus de discussions susceptibles d'édifier une école de pensée qui soit spécifiquement représentative des RIF au sein de la communauté internationaliste mondiale.

« laboratoire embarqué » relèvent de compétences totalement distinctes s'exerçant tout à fait indépendamment les unes des autres.

Partie 2 La sociologie des relations internationales, ou l'absence d'une école française en RI

L'historiographie des Relations internationales françaises habilite un ensemble de traits caractéristiques de l'étude politiste de l'international qui nous sont apparus comme étant pour une large part des croyances infondées. La situation actuelle des RIF n'est pas la conséquence somme toute logique d'une histoire fébrile et peu lointaine. Elle relève bien plus d'une série de choix scientifiques relativement récents qui ont entraîné une rupture dans une évolution jusque-là favorable.

Cette rupture procède de choix faits dans l'accentuation de la conception coopérative de l'étude de l'international et dans l'assimilation croissante entre un objet international et un objet étranger. Alors que ces choix n'ont pas conduit à un essor des RIF, ils ont par contre signifié l'abandon d'une étude politiste autonome des relations internationales qui était apparue comme une voie prometteuse.

Si nous savons désormais « comment », la question se pose maintenant de savoir *pourquoi* une telle rupture scientifique a opéré. Nous avançons l'hypothèse qu'il a manqué, de manière décisive mais non exclusive, une école de pensée qui soit représentative des RIF et qui puisse tant porter les RI au sein de la communauté universitaire française que les RIF au sein de la communauté internationaliste globale.

Les premières pierres d'une telle école de pensée ont été posées par l'œuvre d'un Raymond Aron incarnant justement la période faste des RIF. Aron a initié une « sociologie des relations internationales » qui a depuis lors de plus en plus caractérisé les pratiques des RIF. Pourquoi dès lors la reprise croissante de ce label désormais dominant en France n'a-t-elle pas engendré la cristallisation d'une école de pensée ?

Notre but est de démontrer pourquoi la sociologie des relations internationales ne constitue pas une école française des RI. En évaluant dans quelle mesure la notion d'école de pensée est applicable au schème de pensée « sociologie des relations internationales », nous entendons mettre en évidence les ambiguïtés et les carences dont souffrent les RIF dans leur quête d'une meilleure reconnaissance sur le sol national et à l'étranger.

Notre démonstration se déroule en cinq temps :

- Une école de pensée contribue au développement d'une discipline académique dans son cadre national – degré d'institutionnalisation - et à la reconnaissance d'une communauté académique au plan international - degré de visibilité. Plus exactement, nous postulons que l'école de pensée joue un rôle de *catalyseur* ;
- En dépit de sa prédominance dans la recherche internationaliste française, et même dans les programmes des formations universitaires françaises, la « sociologie des relations internationales » ne prend pas les traits d'une école de pensée, *a fortiori* française (chapitres 9 et 10) ;
- La non cristallisation de la sociologie des relations internationales sous la forme d'une école de pensée provient de manière essentielle de l'absence d'une *conversation* générale à laquelle rattacher les partisans de la sociologie des relations internationales et à partir de laquelle une discussion pourrait être engagée par des observateurs extérieurs, en particulier par des contradicteurs, et en particulier par des internationalistes étrangers ;
- Par conversation, nous entendons la tenue d'une conversation *scientifique*. Son inexistence résulte de l'absence de réflexions et de positionnements d'ordre théoriques, épistémologiques et réflexifs. Un tel écueil conduit à un ensemble de propositions et de postures profondément enferrées dans des contradictions, des raccourcis et des non-dits qui paralysent toute possibilité de conversation (chapitres 11 et 12) ;
- Dans le même temps, à la fois cause et conséquence des problèmes précédents, la « sociologie des relations internationales » contemporaine s'est coupée de tout héritage et de toute filiation intellectuels - au premier rang desquelles figure Raymond Aron -, en bref de toute continuité historique qui puisse asseoir dans le temps une conversation scientifique et une école de pensée (chapitre 13) ;
- Tous ces éléments nous ramènent à l'enjeu initial de la situation actuellement déficiente des RIF : l'absence d'une école de pensée française en RI, du fait de la non-cristallisation de la sociologie des relations internationales en école de pensée, a desservi l'institutionnalisation des Relations internationales en France et la visibilité des travaux internationalistes français sur la scène mondiale.

Chapitre 8 Appréhender la sociologie des relations internationales comme une école de pensée

Section 8.1 La sociologie des relations internationales : une école française de Relations internationales ?

La recherche d'une école représentative de pratiques françaises

La vue d'une école *française* est chose courante, que l'on songe à l'« école française de géographie »¹ ou à « l'école française de sociologie »², mais encore à « l'école française de la régulation »³ ou à « l'école française de sociologie des organisations »⁴, entre autres exemples. En science politique, l'analyse des politiques publiques s'est tout récemment questionnée sur l'existence d'une *French touch* dans ses pratiques⁵ ; auparavant, les études européennes avaient pu se confronter à la question⁶. La science politique s'est encore construite après 1945 sur la base d'une « école française de la sociologie électorale »⁷.

La quête d'une coloration française de la recherche a depuis longtemps atteint l'étude académique de l'international. Il existe déjà une école consacrée en la matière, mais qui relève

¹ Par exemple Claval Paul, (dir.), *Autour de Vidal de La Blache : la formation de l'école française de géographie*, Paris, CNRS Editions, 1998.

² Par exemple dans Lallement Michel, *Histoire des idées sociologiques des origines à Weber*, 4^e édit., Paris, A. Colin, 2012, p. 139.

³ Par exemple dans Faucher Philippe, De Bresson Christian. « L'école de la régulation et le changement technologique », *Revue d'économie industrielle*, Vol. 58, No 1, 1991, p. 28.

⁴ Par exemple dans Friedberg Erhard, « Michel Crozier (1922-2013) : un passeur, mais surtout un innovateur », *Revue française de sociologie*, Vol. 54, No 3, 2013, p. I.

⁵ Boussaguet Laurie, Jacquot Sophie, Ravinet Pauline, (dir.), *Une « French touch » dans l'analyse des politiques publiques ?*, Paris, Presses de Sciences Po, 2015.

⁶ Voir le numéro de *Politique européenne* consacré aux « approches sociologiques de l'intégration européenne », spécialement Menon Anand., « Frenchfollies ? », *Politique européenne*, Vol. 25, No 2, 2008, p. 217-230.

⁷ Blondiaux L., Veitl P., « André Siegfried et la science politique française après 1945 », *op. cit.*, 1999, p. 7.

de la discipline historique : l'école française d'histoire des relations internationales initiée par Renouvin et Duroselle¹. Plus proche de la science politique, une collection éphémère des Presses universitaires de France eut dans les années 1980 pour mission de publier les écrits de l'« Ecole française des relations internationales »².

Sur le terrain propre de la science politique, la question a trouvé une actualité depuis les années 2000 et fait l'objet d'une promotion périodique, qui alterne entre les expressions de *French touch* et d'école française.

En 2002, paraît un numéro spécial de revue sous-titré « Vers une Ecole française des relations internationales ? »³. En 2003, D. Battistella suggère l'existence d'une telle école dans son manuel⁴. En 2010, est organisée la première Université d'été en RI autour du thème d'un *French Touch* en RI⁵. En 2013, J. Cornut et D. Battistella publient leur article « Des RI françaises en émergence ? » et présentent des résultats allant dans le sens de l'existence d'une école française : « Une majorité des répondants français a entendu parler d'une Ecole française des relations internationales (57 % en ont entendu parler, 20 % en ont entendu parler mais ne savent pas trop quel est son contenu, 23 % n'en n'ont jamais entendu parler), alors que 48 % n'ont jamais entendu parler de *French Touch*, contre 29 % qui en ont entendu parler et 24 % qui en ont entendu parler mais ne savent pas trop quel est son contenu. L'Ecole française des relations internationales a donc une certaine reconnaissance, contrairement à la *French Touch* »⁶.

¹ Son existence est relayée par les historiens comme par les juristes et les politistes. A titre d'exemples, on trouve sa mention dans Soutou Georges-Henri, « A French Whisper Among European Voices », *European Review of International Studies*, Vol. 1, No 1, 2014, p. 111-116 ; Frank Robert, « L'historiographie des relations internationales : des écoles "nationales" », in Frank Robert, (dir.), *Pour l'histoire des relations internationales*, Paris, PUF, 2012, p. 5 ; Bastid Suzanne, *Cours de grands problèmes politiques contemporains*, op. cit., 1959, p. 76-80 ; Claret Philippe, *La personnalité collective des nations. Théories anglo-saxonnes et conceptions françaises du caractère national*, Bruxelles, Bruylant, 1998, p. 131.

² Merle M., « Sur la "problématique" de l'étude des relations internationales en France », op. cit., 1983, p. 404.

³ *Revue internationale et stratégique*, No 47, 2002.

⁴ Battistella D., (2003), *Théories des relations internationales*, 2^e édit., 2006, p. 26.

⁵ Avec des conférences introductives de D. Battistella et B. Badie respectivement intitulées « Propositions pour un *French Touch* en RI » et « L'approche française des RI ».

⁶ Cornut J., Battistella D., « "Des RI françaises en émergence ?" », op. cit., 2013, p. 309.

A la même période, des universitaires québécois francophones se sont aussi interrogés sur l'éventualité d'une « "Ecole" des RI francophones »¹. Quant aux étrangers non francophones, ils évoquent de leur côté une « French connection » (G. Lyons) ou une « French approach » (F. Gareau puis J. Friedrichs, entre autres). De façon tout à fait notable, bien qu'unique dans leurs écrits, Peter Katzenstein, Robert Keohane et Stephen Krasner évoquent une « French School » (selon eux surtout représentée dans les années 1950 et 1960 par Raymond Aron et Stanley Hoffmann) dans leur célèbre article programmatique de 1998 sur les orientations à venir des RI et de la revue *International Organization*².

Cependant, nous pouvons tout autant repérer un ensemble de marques allant dans le sens de l'inexistence d'une telle école. Depuis la troisième édition, D. Battistella n'en fait plus mention dans son manuel. La réalité d'une école française en RI a été réfutée par M. Chillaud et par M.C Smouts³. Et finalement, dans le numéro précité de *RIS*, M.-C. Smouts et J.-J. Roche ont penché pour la réfutation⁴, de même que les conclusions rendues en dernier ressort par Jérémie Cornut : « Les contours précis d'une éventuelle approche française des RI restent à déterminer. Même si certaines spécificités se dessinent, même si un certain consensus se dégage à propos de la place importante occupée par la sociologie des relations internationales en France, il y a des divergences entre les internationalistes français en termes de méthode, d'approche théorique et d'épistémologie »⁵.

Ces derniers propos mettent en évidence ce qui est en réalité en jeu : tout dépend de ce que l'on entend par « français ». « Français » ne renvoie pas nécessairement à l'ensemble des RIF ; il peut, il doit selon nous signifier l'existence d'un schème et/ou d'un collectif intellectuel français qui serait dès lors un représentant prééminent des RIF, mais sans que celles-ci s'y réduisent pour autant.

¹ Grondin David, D'Aoust Anne-Marie, Racine-Sibulka Paul, « La discipline francophone des Relations internationales au Québec et au Canada : pistes de réflexion sur les enjeux et les dilemmes linguistiques liés au marché du travail », *Politique et Sociétés*, Vol. 31, No 3, 2012, p. 11.

² Katzenstein Peter J., Keohane Robert O., Krasner Stephen D., « International Organization and the Study of World Politics », *International Organization*, Vol. 52, No. 4, 1998, p. 674.

³ Smouts M.-C., « The Study of International Relations in France », *op. cit.*, 1987, p. 285 ; Chillaud M., « International Relations in France », *op. cit.*, 2009, p. 240.

⁴ Smouts M.-C., « Les relations internationales en France », *op. cit.*, 2002, p. 84 ; Roche J.-J., « L'enseignement des relations internationales en France », *op. cit.*, 2002, p. 107.

⁵ Cornut J., Battistella D., « "Des RI françaises en émergence ?" », *op. cit.*, 2013, p. 315.

Quel schème/collectif est alors susceptible de prendre les traits d'une école française ? L'enquête de J. Cornut nous permet d'emblée d'introduire notre objet d'étude. Au-delà des questions dont on a traité *supra*, il ressort du sondage que « la majorité des répondants pense qu'il existe une façon spécifiquement française d'étudier les relations internationales (26 % très en accord, 46 % plutôt en accord), même si certains marquent leur désaccord là-dessus (28 % plutôt en désaccord). Cette spécificité réside-t-elle dans la sociologie des relations internationales ? Le portrait est approximativement le même, puisque 27 % sont très en accord avec cette affirmation, 50 % sont plutôt en accord, 20 % plutôt en désaccord et 2 % très en désaccord. Globalement, les Français sont donc très majoritairement enclins à voir dans la sociologie des relations internationales une spécificité française »¹. Il existe donc bien une croyance dans une spécificité française, et c'est la sociologie des relations internationales qui l'incarne de manière privilégiée.

Premières observations sur la sociologie des relations internationales

Qu'est-ce donc que la « sociologie des relations internationales » ? Quel statut revêt cette dénomination dans le paysage universitaire français ? Que signifie-t-elle appliquée à une étude académique de l'international ?

Dans son numéro du 30 mai 2012, le programme radiophonique *Planète Terre*, « l'émission géographie et géosciences de France Culture » selon les mots de son animateur et producteur Sylvain Kahn, a pris pour thème « Le train à grande vitesse révolutionne-t-il la Chine ? ». Le synopsis en ligne nous indique que « le TGV chinois n'est pas seulement un instrument de géopolitique interne. Il est aussi un levier de soft power à l'échelle du monde »² ; puis, durant l'émission, S. Kahn énonce que la Chine use de son réseau TGV comme d'« un levier d'implantation et de séduction à l'international, un instrument, comme on dit en sociologie des relations internationales, de soft power ».

Cette information exemplaire entérine d'emblée la popularité de l'expression « sociologie des relations internationales » en France. Initié, nous l'avons vu, par des

¹ *Ibid.*, p. 310.

² <http://www.franceculture.fr/emissions/planete-terre/le-train-grande-vitesse-revolutionne-t-il-la-chine> (dernière consultation en février 2016).

universitaires, l'emploi de la dénomination a traversé les frontières professionnelles jusqu'à atteindre le milieu journalistique.

Dans le monde universitaire français, la sociologie des relations internationales est une dénomination bien implantée. Elle est un choix largement revendiqué dans la manière d'appréhender les relations internationales, a fait l'objet de plusieurs titres de publications¹ et bénéficie d'une notoriété au-delà des cercles internationalistes. On lui décerne volontiers le statut de trait historiquement caractéristique des Relations internationales françaises².

D'avantage, la sociologie des relations internationales fait l'objet d'un enseignement à part entière, figurant de manière à peu près généralisée dans les plaquettes d'enseignement supérieur : dans la totalité ou presque des Instituts d'études politiques, dans plusieurs facultés de droit et dans des institutions non dédiées aux sciences politiques, au premier rang desquelles les établissements d'études commerciales. Enfin, la sociologie des relations internationales figure désormais très fréquemment comme spécialité ou thématique de recherche privilégiée dans les curriculum vitae des universitaires politistes s'intéressant aux relations internationales. En revanche, la « sociologie des relations internationales » est rarement mentionnée comme telle par les observateurs étrangers qui se sont attelés à une étude globale des RIF, et elle n'a pas fait l'objet d'une médiatisation particulière par les français eux-mêmes à l'occasion des grandes manifestations scientifiques de la discipline.

Cela étant dit, si l'on revient à nos questions introductives : que signifie réellement cette dénomination ? A regarder de près l'usage de l'expression par S. Kahn : nous savons bien que la notion de *soft power*, forgée aux Etats-Unis, relève de la discipline des RI et non de la « sociologie des relations internationales ». Il est clair que S. Kahn a employé la terminologie « sociologie des relations internationales » en lieu et place de « Relations internationales ». Il faut donc en conclure que dans son esprit, RI et sociologie des relations internationales désignent une seule et même chose : la sphère disciplinaire de l'étude académique des relations internationales.

Voilà qui entre en contradiction totale avec les origines de l'étiquette « sociologie » telle qu'envisagée par ses premiers pratiquants (Vernant, Aron et Merle) qui s'inscrivaient, bien plus

¹ Environ une quinzaine d'ouvrages et d'articles intègrent la dénomination dans leur titre (nous les listerons en détail).

² Badie Bertrand, « L'approche française des RI », Conférence introductive, Université d'été en relations internationales sur *Le French Touch en RI*, *op. cit.*, 2010 ; Badie B., « Raymond Aron, penseur des relations internationales. Un penseur à la française ? », *op. cit.*, 2005.

restrictivement, dans une nouvelle démarche *au sein* de la sphère disciplinaire de l'étude des relations internationales.

Dans le même sens, les enseignements de et les spécialisations en sociologie des relations internationales ne renvoient-ils pas plus à l'idée d'un domaine plutôt qu'à celui d'une démarche ?

Sans qu'elle guide directement nos développements, c'est à l'ombre de cette problématique que nous allons appréhender le degré de réalité d'une école de pensée française en relations internationales qui serait dénommée « sociologie des relations internationales » : soit cette dernière réfère plus à un contenant - un cadre disciplinaire -, soit elle réfère plus à un contenu - une démarche disciplinaire. La question serait même : jusqu'à quel point la sociologie des relations internationales a-t-elle quitté une stature originelle de démarche de recherche - parmi d'autres - au sein d'une sphère disciplinaire pour devenir, peu ou prou, la sphère disciplinaire elle-même ?

La « sociologie des relations internationales » est une démarche académique née récemment en France. Si l'on peut faire remonter ses origines jusqu'aux années 1950 - avec Jacques Vernant - et 1960 - avec Raymond Aron -, ce n'est que depuis les 1990 que l'on peut y voir un projet intellectuel partagé.

Ses chefs de file actuels se sont retrouvés autour d'une critique des pratiques, postulats théoriques et objets d'étude caractérisant les approches dites « traditionnelles » ayant cours dans la discipline des RI. Leur parti pris fondateur est la nécessité de changer l'étude de la réalité du fait du changement radical de la réalité elle-même - une véritable crise d'identité subie par le système ou la société international(e). Ces trois éléments (une critique, une aspiration, une interprétation de l'évolution du monde) constituent de notre avis le socle primitif et minimal sur lequel rassembler les représentants de la sociologie des relations internationales contemporaine.

Avant d'entrer dans le cœur de nos investigations, il convient d'ébaucher un tableau d'ensemble, préalable, des auteurs qui se rangent ou que nous rangeons dans la sociologie des relations internationales. Nous modelons à cette fin six constellations¹.

¹ Nous aurions pu en définir un nombre plus réduit. C'est ici que se pose avec le plus d'acuité la difficulté à étudier des universitaires en poste, problématique dont nous avons traité en introduction. Nous ne pouvons

La première constellation de sociologues des relations internationales constitue pour nous son cœur intellectuel. Elle rassemble des universitaires remplissant deux conditions : premièrement, ils sont uniquement des internationalistes ; ceci n'est pas une donnée évidente si nous nous remémorons la caractéristique consubstantielle aux RIF d'envisager l'étude académique de l'international comme une discipline-carrefour où des profils variés peuvent, plus ou moins durablement, parfois de manière très éphémère, étudier l'international. Cela induit que les membres de ce premier cercle ont produit une œuvre *significant* en relations internationales et, donc, en sociologie des relations internationales. Ce qui nous amène à la deuxième condition, plus évidente : ces internationalistes doivent avoir marqué une affiliation explicite à la sociologie des relations internationales. Nous rangeons ici Marcel Merle, Marie-Claude Smouts, Bertrand Badie, Didier Bigo, Guillaume Devin, Josepha Laroche. Leurs travaux constitueront le gros œuvre de nos investigations.

Une deuxième constellation, assez réduite, maintient la première condition mais se montre lâche envers la seconde : les auteurs considérés ont pu montrer une affinité avec la sociologie des relations internationales mais leur production s'en est soit éloignée depuis leurs premiers travaux, soit s'en est rapprochée en cours de carrière. Nous pensons principalement à Frédéric Charillon et à Ariel Colonomos pour des cas de prise de distance après quelques travaux. Dans une enquête par questionnaire menée par nos soins en 2009, tous deux se sont abstenus d'une affiliation à la sociologie des relations internationales en vigueur¹. D'autres auteurs sont susceptibles d'appartenir à ce cercle mais nous n'en débattons que lorsque nous les solliciterons dans notre enquête.

La troisième constellation valide la deuxième condition mais se départit cette fois de la première. Ces auteurs ne sont pas des internationalistes et leur production en témoigne, du moins à notre avis. Mais ils ont eu l'occasion de se réclamer d'une « sociologie des relations internationales ». Il s'agit de personnalités comme Jean-François Bayart, Johanna Siméant, Gilles Dorronsoro et Michel Dobry.

La quatrième constellation représente une version lâche des deux conditions. Nous rangeons-là des auteurs qui se sont associés aux protagonistes du premier cercle sans pour autant que nous puissions considérer qu'ils sont des sociologues des relations internationales -

qu'avancer avec la plus grande précaution possible dans notre enquête et distinguer en amont ces six constellations vise à une telle précaution.

¹ Ahmed Michaux François, *Le tournant sociologique français en Relations internationales*, Mémoire de Master, Sciences Po Bordeaux, 2008-2009.

ils ne l'ont pour leur part jamais revendiqué - et, pour certains d'entre eux, des internationalistes *stricto sensu*. Leur association revêt une certaine consistance que nous présenterons le moment venu, qu'elle s'effectue par le biais d'ouvrages collectifs, de programmes pédagogiques ou d'axes de recherche de laboratoire. Pour cette raison, nous ne proposons pas de liste préliminaire, mais nous pouvons par exemple renvoyer de manière générale aux chercheurs du CERI, aux contributeurs à l'ouvrage dirigé par M.-C. Smouts en 1998, *Les nouvelles relations internationales*, aux travaux de la défunte section d'études internationales de l'AFSP, et à certains programmes diplômants des IEP. D'ailleurs, c'est finalement plus ces entreprises collectives que les noms de leurs participants que nous viserons.

La cinquième constellation représente elle aussi une version lâche des deux conditions. Le positionnement de la plupart de ces chercheurs et enseignants en poste est, toujours selon nous, soit peu explicite quant à leur adhésion à la sociologie des relations internationales, soit partiellement internationaliste. La particularité commune à ce cercle est qu'il s'agit de « disciples », vocable auquel nous n'entendons donner aucune connotation négative. Simplement, ces universitaires ont, pour la plupart d'entre eux, eu comme directeur de thèse des membres du premier cercle, en particulier Bertrand Badie, Guillaume Devin et Didier Bigo. Nous ne nous référerons qu'épisodiquement à ces universitaires mais en raison de leur nombre important, cette nouvelle génération est susceptible de procurer une dimension inédite à la sociologie des relations internationales.

La dernière constellation rassemble des sociologues des relations internationales dont les travaux se situent clairement en dehors de la sociologie des relations internationales en vigueur. Il s'agit en premier lieu de Raymond Aron et de ses disciples (comme Stanley Hoffmann et Jean-Pierre Derriennic). C'est bien sûr une des trames de notre démonstration : les différentes générations de sociologues des relations internationales n'ont pas suivi les pas d'Aron. Le cas de Jacques Vernant se range également ici : si sa pensée aurait pu être un point d'appui pour ses successeurs, ces derniers ne l'ont pas fait.

Le choix d'une comparaison avec l'Ecole anglaise

Quelques raisons stratégiques motivent le choix d'une analyse croisée avec l'Ecole anglaise. Premièrement, parmi les communautés de pensée traversant la discipline des RI, elle est la seule qui repose sur un substrat géographique d'ordre national et qui se voit dénommée « école de pensée », c'est-à-dire ce que nous entendons évaluer pour le cas français.

Deuxièmement, elle prend racine à la même époque que celle qui voit R. Aron déployer la première « sociologie des relations internationales » française¹. Les premiers germes du collectif britannique ont en effet poussé au *British Committee on the Theory of International Politics* fondé en 1959.

Troisièmement, l'Ecole anglaise s'est positionnée elle aussi, partiellement, comme une analyse de type sociologique sur les relations internationales. Ce point commun entre sociologie des relations internationales et Ecole anglaise est largement souligné de nos jours, mais en s'en tenant à la figure de Raymond Aron - voire à celle de Merle. Ainsi peut-on lire chez O. Wæver : « European postwar IR is more sociological - from Aron's "historical sociology" of International relations to the British "international society" tradition »². De même J. Friedrichs met-il en perspective les deux pensées : « Aron's (1962) and Merle's (1974) attempts to construct a historical sociology of IR are interesting in the context of other, non-French efforts towards social theory such as the international society approach of the English school »³. Entre Aron et les premiers membres consacrés de l'Ecole anglaise, en premier lieu Hedley Bull, le lien est même plus étendu : à l'occasion du deuxième grand débat de la discipline, ils ont été rangés dans le même camp des traditionnalistes⁴. D. Battistella relie d'ailleurs ces deux éléments - démarches sociologique et traditionnaliste - lorsqu'il énonce que « l'Ecole anglaise et R. Aron partagent la même épistémologie interprétative : de même que pour Aron, "toute étude concrète des relations internationales est une étude sociologique", de même pour M. Wight, "la société internationale n'est décrite de façon appropriée qu'en termes historiques et sociologiques" »⁵.

Du côté des partisans actuels de la sociologie des relations internationales, on peut repérer une volonté de se référer à H. Bull et à sa formulation d'une « anarchie féodale », mais

¹ A l'autre bout, Hedley Bull, principal fondateur de l'Ecole anglaise, meurt deux ans après Raymond Aron, en 1985. L'œuvre scientifique des deux auteurs se clôt donc en même temps, laissant libre cours à leur reprise par d'éventuels successeurs.

² Wæver O., « The Sociology of a Not So International Discipline », *op. cit.*, 1998, p. 722.

³ Friedrichs J., *European Approaches*, *op. cit.*, 2004, p. 45.

⁴ Voir le célèbre texte critique de M. Kaplan, « The New Great Debate : Traditionalism vs Science in IR », in Knorr Klaus, Rosenau James, (eds.), *Contending Approaches to IR*, Princeton, Princeton University Press, 1969, p. 39-61.

⁵ Battistella D., *Théories des relations internationales*, *op. cit.*, 2012, p. 103.

il ne s'agit que d'un renvoi, qui plus est mal compris¹. Pour Anna Leander, ce renvoi n'est qu'accessoire puisqu'elle conclut à de « stupéfiantes omissions » sur le sujet dans les travaux de B. Badie : l'absence de l'Ecole anglaise est « frappante » étant donné que celle-ci partage avec Badie la perception que « les effets de la pluralité culturelle et des loyautés multiples » sont centraux dans l'évolution du système international².

Sociologie des relations internationales et Ecole anglaise montrent donc des connexions renouvelées qui, si elles ne sont mises en évidence par aucun des protagonistes, rendent particulièrement profitable leur comparaison.

L'école de pensée comme instrument d'analyse

Avec la notion d'« école de pensée », nous allons user de façon centrale d'une notion qui n'a jamais véritablement été définie. Si l'on regarde la littérature existant sur le sujet, on constate que l'outil « école de pensée » n'a jamais été suffisamment « travaillé [...] pour pouvoir être repris avec une rigueur satisfaisante »³. Il en reste au statut d'« ensemble aux contours flous, faiblement formalisé et néanmoins fortement signifiant »⁴.

En l'état, cette notion n'est donc pas opératoire. Elle ne peut servir de référentiel pertinent pour notre étude. A notre échelle, nous allons donc lui procurer une certaine épaisseur scientifique, avec une liberté qui nous permettra de la rendre idoine pour notre problématique de recherche.

Notre objectif est d'asseoir l'école de pensée comme une variable explicative de l'évolution d'une discipline et d'une communauté académiques. Le choix de ce type de collectif intellectuel par rapport à d'autres terminologies fera l'objet d'une argumentation tendant à ancrer l'école de pensée dans une fonction de *catalyseur* disciplinaire et dans une faculté à représenter prioritairement *un lieu* plutôt qu'un ensemble d'individus et plutôt qu'un schème

¹ *Le retournement du monde* de Badie et Smouts renvoie à trois reprises à l'anarchie féodale de Bull ; sur l'interprétation adéquate de cette notion, voir *Ibid.*, p. 714.

² Leander A., « Bertrand Badie : Cultural Diversity Changing International Relations », *op. cit.*, 1997, p. 162.

³ Berthelot Jean-Michel, (2001), « Programmes, paradigmes, disciplines : pluralité et unité des sciences sociales », in Berthelot Jean-Michel, (dir.), *Epistémologie des sciences sociales*, Paris, PUF, 2012, p. 459.

⁴ *Ibid.*, p. 457.

de pensée. Un tel travail s'insère dans une discussion académique relativement abondante ayant trait au rôle du collectif dans le développement institutionnel et substantiel des sciences sociales¹. Dans ce cadre, l'école de pensée est envisagée comme une unité d'analyse disciplinaire, aux niveaux historique comme sociologique.

Dans cette perspective, nous adoptons l'angle de vue selon lequel l'assertion « école » constitue une « arme »² au service de la discipline et de la communauté académiques dont elle relève. J. Cornut résume bien cette démarche relativement à notre objet : « En créant avec succès une identité sur une base nationale – à la manière de l'Ecole anglaise des RI – les internationalistes français seraient susceptibles de fédérer leurs efforts [...], d'enclencher une dynamique positive qui leur permettrait de mieux se positionner à l'intérieur des universités françaises et de trouver une place et une reconnaissance à l'international »³.

Nous entendons dépasser la fonction qui est plus traditionnellement dévolue à la notion d'école de pensée et qui est généralement empreinte d'une connotation négative : celle d'une équipe de type mandarinal en quête de positions institutionnelles et de reproduction. Là n'est pas notre objectif : nous ne sommes pas intéressés par l'idée d'une lutte au sein d'une discipline mais d'une lutte *au nom* d'une discipline et de sa communauté.

¹ Pour une première vue, voir par exemple : Fabiani Jean-Louis, « Faire école en Sciences Sociales », *Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques*, No 36, 2005, p. 1-12 ; Rosental Paul-André, « Introduction : modèles, usages, effets du collectif dans les sciences sociales », *Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques*, No 36, 2005, p. 2-15 ; Pudal Romain, « “Sur la réification des collectifs” : à propos de l'école de Chicago », *Cahiers internationaux de sociologie*, 2005/2, No 119, p. 367-376 ; Topalov Christian, « L'usage stratégique de l'histoire des disciplines : le cas de “l'école de Chicago” en sociologie », in Heilbron Johann, Lenoir Remi, Sapiro Gisèle, (eds.), *Pour une histoire des sciences sociales. Hommage à Pierre Bourdieu*, Paris, Fayard, 2004, p. 127-157.

² *Ibid.*, p. 128.

³ Cornut J., Battistella D., « “Des RI françaises en émergence ?” », *op. cit.*, 2013, p. 309.

Section 8.2 L'école de pensée comme instrument d'analyse d'une trajectoire académique

8.2.1 L'école de pensée, un catalyseur disciplinaire

« C'est par suite des réformes du haut enseignement comportant justement un effort de "modernisation" des facultés à la fin du siècle que la légitimité scientifique est devenue un facteur de promotion institutionnelle. A part d'autres atouts, parfois importants, la géographie humaine et régionale devait ainsi son intégration dans le cursus des facultés des lettres au prestige acquis par l'Ecole de Vidal de la Blache, de même que la psychologie expérimentale le devait à l'action de Théodule Ribot. Ces modèles de réussite ne pouvaient que confirmer les durkheimiens dans l'idée que leur salut universitaire dépendait du statut scientifique qu'ils pourraient s'assurer »¹. En cette même période du tournant du XXe siècle, d'aucuns estiment que « la sociologie échoua en Grande-Bretagne parce qu'elle manqua d'un cœur conceptuel intellectuellement vital »² à son institutionnalisation. Quatre sphères savantes (géographie, psychologie et sociologie françaises, et sociologie britannique) qui furent en quête de leur éclosion disciplinaire et institutionnelle sur le plan national, pour autant de situations qui mettent en lumière la centralité d'une école de pensée et/ou d'un corpus scientifique partagé. Ces deux éléments qui n'en forment souvent qu'un seul, apparaissent historiquement déterminants dans la naissance des sciences sociales dans le monde occidental. L'histoire disciplinaire des sciences nous enseigne que, parmi les différents processus de construction d'une discipline, il en est un d'importance qui fait de l'existence d'une école de pensée une étape cruciale dans la genèse de la discipline considérée. Une discipline est bien souvent une école de pensée qui s'est institutionnalisée ; elle a pris l'attribut d'école de pensée avant de revêtir celui de discipline.

En ces termes, c'est l'étude des *naissances* disciplinaires qui nous dévoile l'importance de l'existence d'une entité de type « école de pensée ». Toutefois, ce type de collectif

¹ Karady Victor, « Stratégies de réussite et modes de faire-valoir de la sociologie chez les durkheimiens », *Revue française de sociologie*, Vol. 20, No 1, 1979, p. 70.

² Soffer Reba N., « Why Do Disciplines Fail ? The Strange Case of British Sociology », *The English Historical Review*, Vol. 97, No 385, 1982, p. 802. Pour un retour plus large sur l'échec de l'institutionnalisation de la sociologie en Grande-Bretagne, consulter Abrams Philip, *The Origins of British Sociology, 1813-1914*, Chicago, Chicago University Press, 1968.

intellectuel n'agit pas uniquement au moment d'une genèse disciplinaire. Il peut tout autant émerger et agir dans le cadre d'une discipline déjà constituée. Dans ce cas, il est susceptible, au-delà de sa propre affirmation, de contribuer au développement général de sa discipline d'appartenance, en particulier en incarnant une phase de *refondation* de cette dernière¹.

Quel que soit le point d'ancrage, l'école de pensée révèle une utilité fonctionnelle à l'égard de son cadre disciplinaire de rattachement, une utilité que nous souhaitons mettre en avant. Nous entendons enraciner l'école de pensée dans le rôle d'un *catalyseur disciplinaire*. La catalyse opère autant lors de la genèse que lors d'une rénovation, c'est-à-dire chaque fois de manière décisive ; en ce sens, l'école de pensée n'est pas une composante passive, ni même un acteur de « science normale », mais plus essentiellement, donc, un agent catalyseur.

Ecole de pensée et sciences sociales en France

L'entreprise durkheimienne occupe une place centrale dans la sociologie française comme dans l'ensemble des sciences sociales françaises. Durkheim et ses collaborateurs ont édifié les bases théoriques et institutionnelles de la sociologie en France, mais ont plus largement initié « un mode de pensée qui a marqué toutes les sciences de l'homme au sens large »². Jusqu'à notre objet d'étude, la sociologie des relations internationales, qui revendique pour partie une inspiration durkheimienne.

Dans le même temps, il est communément admis de désigner l'entreprise de Durkheim comme étant celle d'une *école* - durkheimienne. Dressant en 1937 un état de l'art de la sociologie en France, R. Aron écrit : « C'est l'école de Durkheim qui a exercé le plus d'action sur les sciences sociales, elle qui a pris figure d'école française, elle qui est devenue matière d'enseignement dans les écoles normales, les lycées et la Faculté, c'est donc elle qui doit être au centre de notre étude »³. Que le qualificatif d'« école » soit réellement pertinent ou non, peu nous importe à ce stade ; il est factuellement employé par de nombreux auteurs, jusqu'à sa

¹ C'est cet angle de vue que privilégie par exemple Martin Bulmer : « Typiquement, une école cherche à moderniser ou rénover une discipline » (*The Chicago School of Sociology*, Chicago, Chicago University Press, 1986, p. 2).

² Karady Victor, « Durkheim, les sciences sociales et l'Université : bilan d'un semi-échec », *Revue française de sociologie*, Vol. 17, No 2, 1976, p. 268.

³ Aron Raymond, « La sociologie », in Bouglé C., *Les sciences sociales en France, op. cit.*, 1937, p. 17.

mention comme titre de publication, et bien au-delà de la seule communauté sociologique française¹.

Il est important de replacer au centre de la naissance de la sociologie en France le fait que ce soit une école de pensée qui y a présidé, au-delà de la convergence d'efforts hétérogènes². Plus précisément, Durkheim et ses disciples se constituèrent à l'origine en école de pensée dissidente au sein d'une discipline établie, la philosophie³. L'école de pensée a donc agi comme instrument émancipatoire d'une discipline - la philosophie - avant de devenir un instrument moteur de l'éclosion d'une discipline - la sociologie⁴. Ainsi l'école de pensée de Durkheim s'est-elle confrontée à deux ordres de rivalités : un affrontement contre les mouvements philosophiques traditionnels et un affrontement contre les autres projets sociologiques émergeant à la même époque. (Ré-)appréhender le durkheimisme comme une école prend là une dimension supplémentaire que l'histoire disciplinaire de la sociologie en France ne souligne plus aussi clairement qu'auparavant, depuis que le durkheimisme est

¹ Par exemple Steiner Philippe, *L'école Durkheimienne et l'économie : sociologie, religion et connaissance*, Genève, Librairie Droz, 2005. S'adressant à tout public, l'*Encyclopædia Universalis* fait de « l'Ecole Durkheimienne » une des entrées de la rubrique Sociologie.

² Il est bien connu que d'autres personnalités que celle de Durkheim ont promu en même temps que lui l'établissement de la discipline sociologique (René Worms, Gabriel Tarde, les Leplaysiens, etc.).

³ S'inscrivant là dans la dialectique qui caractérise le mouvement général de l'évolution disciplinaire en sciences sociales tel que présenté par H. Longchambon : « Au gré de la conjoncture intellectuelle, il y a eu et il doit y avoir des phases de rapprochement et des phases de ségrégation des diverses sciences humaines. Les phases de ségrégation, où chacun, s'enfonçant dans son domaine particulier, le défend contre le voisin, correspondent à la naissance de nouvelles sciences, c'est-à-dire de nouvelles méthodes ou de nouveaux points de vue : la démographie, la sociologie, l'ethnographie,... pour citer les exemples les plus récents. Les phases de rapprochement permettent aux sciences déjà en place de s'assimiler ces résultats nouveaux. Ainsi se sont développées l'histoire économique et sociale ou la psychologie sociale » (Longchambon H., « Les Sciences sociales en France », *op. cit.*, 1958, p. 96-97). Dans le même sens, Jean-Louis Fabiani énonce qu'« il existe des "moments de transition" lorsqu'un champ est en voie de constitution, ou que ses bases s'élargissent ou sont fortement déplacées : ces conjonctures sont favorables au développement de nouvelles écoles. Le cas de Durkheim constitue un bon exemple de projet porté par une conjoncture institutionnelle favorable » (Fabiani J.-L., « Faire école en Sciences Sociales », *op. cit.*, 2005, p. 4).

⁴ Nous savons que la sociologie de Durkheim est une réponse à deux « crises » qui sont liées : celle d'une discipline, la philosophie, et celle d'un objet, la société - républicaine française. On peut consulter par exemple Burke III Edmond, « L'institutionnalisation de la sociologie en France : sa portée sociale et politique », *Revue internationale des sciences sociales*, Vol. 36, No 4, 1984, p. 677-690.

principalement désigné comme l'incarnation de schèmes de pensée plus englobants (à grands traits, le positivisme, le structuralisme, l'holisme).

Nous soumettons un deuxième cas, l'école des *Annales*, qui a opéré sur deux plans : d'abord sur celui d'une refondation de la discipline historique, mais aussi sur celui d'une naissance, celle des sciences sociales. Sur le plan institutionnel qui nous occupe, les membres des *Annales* furent les artisans de la création de la VIe section.

Ecole de pensée et sciences sociales à l'étranger

Johan Heilbron et Bernard Convert ont proposé un travail qui s'inscrit parfaitement dans notre problématique : la sociologie économique a émergé aux Etats-Unis comme un label assimilable à celui d'une école de pensée, et comme une entreprise de création d'une nouvelle sphère disciplinaire en même temps qu'une « entreprise de renouvellement de la discipline » économique dans ce pays¹. Qu'on y voie une démarche de novation ou de rénovation, la sociologie économique a agi comme un catalyseur disciplinaire selon un processus qui, tel que décrit par les auteurs, comporte nombre de traits identifiables à ceux d'une école de pensée².

Il est une école de pensée dont la fonction d'agent d'institutionnalisation disciplinaire fut encore plus perceptible aux Etats-Unis : l'école de Chicago. A l'origine, elle est identifiée à un ensemble de chercheurs qui exercent tous au département de sociologie de l'Université de Chicago et qui vont largement contribuer au développement de la discipline aux Etats-Unis. Alors que la sociologie n'y dispose encore d'aucune structure ni schème de pensée d'importance³, l'Université de Chicago à peine fondée et Albion Small inaugurent en 1892 l'un des tout premiers départements de sociologie dans le monde puis, en 1895, la première revue

¹ Convert Bernard, Heilbron Johann, « La réinvention américaine de la sociologie économique », in Heilbron J., Lenoir R., Sapiro G., *Pour une histoire des sciences sociales*, op. cit., 2004, p. 223-241 (poursuivi dans Convert Bernard, Heilbron Johann, « La réinvention américaine de la sociologie économique », *L'Année sociologique*, 2005/2, Vol. 55, p. 329-364).

² Par ailleurs, ce travail est un appui de choix pour nous. D'une part, il constitue « une occasion d'observer un nouveau sous champ académique disciplinaire *in statu nascendi*, c'est-à-dire avant que le label et les représentations associées se soient définitivement imposés et fassent disparaître le travail de sélection et d'assemblage qui a été nécessaire » (Convert B., Heilbron J., « La réinvention américaine de la sociologie économique », op. cit., 2004, p. 223) ; un état de fait que partage notre objet « sociologie des relations internationales ». D'autre part, cette opération savante porte le projet de renouveler une discipline - l'économie - *au moyen de la sociologie*, une autre réalité que partage la sociologie des relations internationales.

³ Voir par exemple Bulmer M., *The Chicago School of Sociology*, op. cit., 1986.

américaine en la matière, l'*American Journal of Sociology (AJS)*¹. Cette contribution à la sociologie étasunienne transparait d'un titre d'ouvrage tel que *Quest for an American Sociology : Robert E. Park and the Chicago School* ; de même C. Topalov présente-t-il l'*AJS* comme « l'organe d'un département en même temps que d'une profession naissante »². C'est surtout l'ouvrage d'Andrew Abbott, dont le titre *Department and Discipline* est pareillement évocateur, qui met en évidence le rôle joué par ce collectif institutionnellement identifiable : « Abbott se propose d'analyser l'interaction entre ces deux échelles, c'est-à-dire comment, de façon processuelle, une "école" ou "tradition" a pu naître des relations d'un groupe local avec un monde plus vaste. L'enquête [d'Abbott] ne portera donc pas sur le travail du département au quotidien, mais sur la façon dont ceux qui le composent ont joué leurs rapports avec leurs collègues et concurrents qui construisaient avec eux les institutions de la sociologie nord-américaine »³.

Ecole de pensée et Relations internationales à l'étranger

Si l'on observe l'évolution dans le temps de la littérature mettant en scène les différentes théories des RI, on constate que pendant longtemps, les premières de ces théories furent dénommées « école de pensée ». Alors que l'usage de ce syntagme a disparu dans les écrits du XXI^e siècle, il était par exemple employé par Arnold Wolfers dans les années 1960⁴. En 1978, Stephen George étudiait bien des « écoles de pensée en RI », de même que Baghat Korany en 1984⁵.

De nos jours, le qualificatif « école de pensée » persiste à s'appliquer pour désigner des groupements académiques relativement récents qui se sont constitués en dehors des Etats-Unis,

¹ A titre de comparaison, Durkheim est nommé à la première chaire de sociologie (sans le nom) en 1895 à la Faculté des Lettres de Bordeaux, et lance *L'Année sociologique* en 1896.

² Matthews Fred H., *Quest for an American Sociology : Robert E. Park and the Chicago School*, Montréal, Mc Gill-Queen's University Press, 1977 ; Topalov Christian, « Ecrire l'histoire des sociologues de Chicago », *Genèses*, Vol. 2, No 51, 2003, p. 150.

³ *Ibid.*, p. 149.

⁴ Wolfers Arnold, *Discord and Collaboration. Essays on International Politics*, Baltimore, John Hopkins Press, 1962 (par exemple p. 4 et 11).

⁵ George Stephen, « Schools of Thought in International Relations », in Donelan Michael, (ed.), *The Reason of States : A Study in International Political Theory*, London, George Allen & Unwin, 1978, p. 206-213 ; Korany Baghat, « Une, deux, ou quatre ? Les écoles de relations internationales », *Etudes internationales*, Vol. 15, No 4, 1984, p. 699-723.

c'est-à-dire des entreprises qui défient les approches dominantes autant sur un plan substantiel que *spatial*. En provenance de l'Europe, on parle ainsi de l'école de la *Peace Research*¹, de l'école de Copenhague² et, surtout, de l'Ecole anglaise. Si aucune d'entre elles n'a contribué à la naissance même des RI dans leurs pays respectifs, elles lui ont toutes donné un coup d'accélérateur et ont toutes servi de canal de médiatisation à l'étranger de leurs communautés nationales respectives. La Scandinavie s'est affirmée comme une place forte des RI en grande partie par l'intermédiaire, d'abord de la *Peace Research*, puis de l'école de Copenhague, en particulier par le biais d'une revue représentative de la communauté internationaliste scandinave : « Le rôle joué par la revue *Journal of Peace Research* [éditée par le PRIO] montre à quel point une seule revue d'envergure internationale peut favoriser le développement d'une communauté scientifique nationale ou régionale »³. De nos jours, les scandinaves « are responsible for publishing the second largest English-language journal collection in Europe »⁴.

Le cas de l'Ecole anglaise est bien sûr le plus représentatif de nos préoccupations. Si, au Royaume-Uni, la discipline des RI y était déjà institutionnalisée et représentée par des auteurs renommés, l'activité de ceux que l'on a plus tard regroupés sous le label « école anglaise » a sans nul doute contribué de manière déterminante au développement des RI britanniques, en particulier en obtenant une visibilité significative aux Etats-Unis et en Europe.

Avant même sa cristallisation sous l'expression « école anglaise » - dont le premier emploi date de 1981 -, ce regroupement de spécialistes a œuvré de manière collective par le biais du *British Committee on the Theory of International Politics* (BCTIP) créé en 1959. Il est bien connu que l'institutionnalisation des RI britanniques a débuté durant l'entre-deux-guerres ; mais l'existence d'une étude des relations internationales qui soit véritablement scientifique et la conscience par ses protagonistes d'une communauté internationaliste à part entière dans le

¹ Le programme de *peace research* attaché à la personne de Johan Galtung et rattaché au Peace Research Institute Oslo (PRIO), a d'abord été présenté comme une école de pensée au sens où l'étude de la paix marquait une posture scientifique concurrente de celle de l'étude de la guerre.

² Rattachée à l'origine au COPRI (Copenhagen Peace Research Institute), « the Copenhagen School keeps being used as a name despite the fact that with growth in applications (and the government's closure of COPRI), a decreasing fraction of its work comes out of Copenhagen » (Wæver Ole, « Aberystwyth, Paris, Copenhagen : New "Schools" in Security Theory and their Origins between Core and Periphery », Congrès annuel de l'International Studies Association, Montréal, Mars 2004, p. 11-12). Sur le sujet, on peut consulter Breitenbauch H., Wivel A., « Understanding IR disciplines outside the United States : political culture and the construction of International Relations in Denmark », *op. cit.*, 2004, p. 414-443.

³ Breitenbauch H., *International Relations in France*, *op. cit.*, 2008, p. 99.

⁴ Jørgensen K., Knudsen T., *International Relations in Europe*, *op. cit.*, 2006, p. 4.

paysage des sciences sociales britanniques, date des travaux du BCTIP : « En 1965 encore, la discipline des relations internationales au Royaume-Uni n'employait pas plus de trente maîtres de conférence et seulement quelques professeurs »¹.

Dans la plupart des cas, le terme d'« école de pensée » est par contre invariablement soumis à débat lorsque l'on rentre dans le fond des cas étudiés. Tant l'Ecole anglaise que l'école de Chicago se voient par exemple largement retirer le titre d'école par les observateurs qui ont mené les investigations les plus approfondies.

Notre objectif, relativement à l'utilisation de cette notion d'école de pensée, reste néanmoins valide. Comme le consent Christian Topalov à propos de l'école de Chicago, « elle existe puisqu'on l'enseigne et on publie dessus »². La réalité d'une école de pensée s'apprécie autant sur le plan de sa réalité substantielle que de sa reconnaissance comme telle dans les discours. En d'autres termes, et c'est ce qui nous intéresse, façonner l'existence d'une école de pensée conduit à la rendre visible, quitte à engendrer des discussions et recherches qui l'invalideront en dernière instance³.

Il est intéressant de constater que les historiens des sciences dites formelles et/ou vivantes ne font état d'aucune retenue pour dessiner des écoles de pensée. L'étiquette « école » y est bien plus valorisée qu'en sciences sociales. La littérature nous apprend ainsi que depuis les années 1970, l'emploi de la terminologie a suscité un fort regain d'intérêt, au point que l'étude des « écoles » est désormais considérée comme « a vitally important part of our effort to explore the history of modern science. These institutions are simply too important to the cognitive and social history of the enterprise and offer too many advantages as integrative vehicles to fall into historical neglect »⁴. L'entité « école » a en particulier été réhabilitée en se voyant adjoindre le qualificatif « recherche » (*research school*) au lieu de « pensée » (*school of thought*), qui convient mieux aux sciences expérimentales⁵.

¹ Groom A. J. R., « Le Royaume-Uni », in Balzacq T., Ramel F., *Traité de relations internationales*, *op. cit.*, 2013, p. 44.

² Topalov C., « Ecrire l'histoire des sociologues de Chicago », *op. cit.*, 2003, p. 147.

³ Du reste, en étant mise en cause dans ses fondements scientifiques, une école de pensée poursuit son chemin puisqu'elle devient un objet d'étude.

⁴ Servos John W., « Research Schools and Their Histories », *Osiris*, Vol. 8, 1993, p. 15.

⁵ *Ibid.*, p. 6-8. En la matière, ces historiens signalent une inspiration nouvelle puisée dans les sciences sociales ; citant par exemple Johan Heilbron, ils rendent hommage aux spécialistes d'histoire des sciences sociales

Indifféremment de sa réalité scientifique, l'école de pensée fait montre de son utilité dans le cadre de travaux d'histoire et de sociologie disciplinaire. C'est bien parce qu'elle agit comme un catalyseur disciplinaire, en faveur d'une institutionnalisation à l'interne, et en faveur d'une reconnaissance à l'externe.

Le point de départ de notre argumentation était : nous observons l'existence d'écoles de pensée ayant joué le rôle de vecteurs d'émergence ou de consolidation disciplinaire. Le point d'arrivée est le suivant : *puisque* nous savons que l'école de pensée est un élément central dans l'étude des fondations d'une discipline, elle s'avère particulièrement adaptée à l'étude disciplinaire des RI en France, un domaine d'étude non consacré comme discipline.

8.2.2 L'école de pensée, un désignant spatial

Puisque la réalité, au point de vue savant, des collectifs dénommés « école » est largement réfutée, la notion même d'école est à son tour mise en question : quelle est sa pertinence si nous n'en trouvons jamais d'illustrations valides ? De là, le monde universitaire accorde finalement peu de valeur heuristique à cette notion¹. Pourtant, en tous lieux et en tous temps académiques, il a persisté dans son emploi². La notion d'école de pensée est comme écartelée entre les deux extrêmes de l'hagiographie et de la stigmatisation, pour reprendre le vocabulaire de Jean-Louis Fabiani³.

pour leur avoir montré des pistes de renouvellement de leurs propres histoires disciplinaires (Holmes Frederic L., « Research Schools : Historical Reappraisals », *Osiris*, Vol. 8, 1993, p. viii).

¹ Les observateurs concluent *a minima* à l'inconsistance d'une telle notion, à sa connotation dénigrante et aux dangers que son utilisation comporte (sectarisme, révérence et imaginaire idéalisé du présent envers le passé, *etc.*). Lire par exemple Topalov C., « L'usage stratégique de l'histoire des disciplines », *op. cit.*, 2004 ; Fabiani J.-L., « Faire école en Sciences Sociales », *op. cit.*, 2005.

² Déjà dans l'antiquité grecque, la philosophie voyait se confronter en son sein un ensemble d'« écoles » dont la consécration comme telles était même un enjeu de société. Isabelle Gugliermi indique qu'une personnalité comme Hippobote raisonnait en termes d'« écoles » (sans le mot) qui cadraient alors autant la réflexion intellectuelle que la vie elle-même ; il circonscrivait ainsi un ensemble d'individus « qui suit ou semble suivre “un certain raisonnement” » ou encore « une conduite qui suit un certain raisonnement », c'est-à-dire un mode de vie (Gugliermi Isabelle, *Diogène Laërce et le Cynisme*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2006, p. 81-89).

³ « Faire école en Sciences Sociales », *op. cit.*, 2005, p. 11.

Dans le domaine des RI, l'observateur averti pointera par exemple le doigt sur la superficialité de « l'école » anglaise. Trop englobante pour être cohérente, trop plurinationale pour être « anglaise », l'Ecole anglaise n'est rigoureusement une pensée ni anglaise ni unifiée. Mais alors même que la réalité de cette école, la plus réputée et la plus admise comme telle en RI, est mise en cause, cela n'empêche nullement des auteurs de développer les contours d'une école chinoise de relations internationales¹ ni, encore en 2013, ceux d'une école australienne de Relations internationales². Une sorte d'aura persiste à entourer cette notion ; autant de fois elle est disqualifiée, autant de fois elle est à nouveau sollicitée.

Pour quelles raisons persiste-t-on dans son emploi ? A première vue, parce qu'elle représente une notion commode pourvue d'une forte plasticité, un « raccourci heuristique »³ arrangeant pour l'observateur d'un collectif intellectuel. Lorsque l'on souhaite désigner sous une étiquette commune un ensemble de chercheurs au motif qu'ils partagent des affinités académiques, la terminologie « école de pensée » présente en effet plusieurs avantages. D'un côté, elle n'impose à son émetteur aucune rigueur scientifique puisqu'elle n'a jamais été réellement conceptualisée. D'un autre côté, cela ne l'empêche pas d'être pourvue d'une signification connue de tous, intuitivement accessible. On choisirait spontanément l'assertion « école » lorsque l'on n'envisagerait pas, en priorité du moins, de circonscrire avec rigueur le collectif académique visé.

Cette première vue en suscite une deuxième. L'expression « école de pensée » semble être volontiers employée lorsque l'on a plus clairement en tête le *qui* que le *quoi* : tels et tels chercheurs partageraient ostensiblement une affinité d'ordre scientifique mais le contenu de cette affinité resterait encore à définir ou à formaliser avec précision. Cela n'exclut pas toutefois de manier aussi l'expression « école de pensée » à destination de groupements d'universitaires dont les liens scientifiques ont été clairement établis. Ce que nous souhaitons mettre en avant ici, c'est que la mise à la connaissance du *qui* précède généralement la mise à la connaissance du *quoi*. Et par suite, contrairement à d'autres terminologies voisines, le qualificatif « école de pensée » ne s'émancipera pas de ce premier lien humain mis en évidence. L'une des rares définitions de l'« école de pensée » entendue en un sens académique pose celle-ci comme étant

¹ Voir Tickner A., Blaney D., *Thinking International Relations Differently*, op. cit., 2012, p. 5.

² Cotton James, *The Australian School of International Relations*, Basingstoke, Palgrave MacMillan, 2013.

³ Expression de David Moffette (« Etudes critiques de la sécurité : quelques contributions théoriques pour une anthropologie de la sécurité », *Revue Aspects sociologiques*, Vol. 19, No 1-2, 2012, p. 41).

« a body of persons who are united by a general similarity of principles and methods »¹. Il s'agit bien ici de partir des éléments humains pour, dans un deuxième temps, aboutir aux éléments scientifiques. L'élément humain s'avère préalable et directif. Contrairement à d'autres terminologies telles que « courant de pensée », « paradigme », « approche », « théorie » qui font montre d'une existence plus distante à l'égard d'éventuels fondateurs, l'adhésion à une « école » renvoie bien sûr plus censément à l'idée d'un dispensant et d'un apprenant² ; le mot « école » fait persister l'idée d'une transmission *intuitu personae*.

Cela nous conduit en réalité vers une troisième vue. En soubassement du lien *humain*, c'est un lien *spatial* qui entre en jeu, une « école » signifiant initialement l'endroit où se tient l'enseignement du maître. Nous pouvons repérer dans l'histoire le passage de l'« école-institution physique » à l'« école-schème intellectuel ». Si l'on se réfère par exemple à l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert : dans celle-ci, l'entrée « école » ne renvoie qu'au sens « institution physique ». Il en est de même pour l'ensemble des entrées « école de ». Ecole de droit, de théologie, de médecine, d'architecture, d'artillerie, et même de philosophie : les auteurs renvoient à chaque fois à un lieu où l'on se forme à ces ordres de connaissances. A une exception près : dans le domaine de la peinture, si le terme « école » « est ordinairement employé pour signifier la classe, ou la suite des Peintres qui se sont rendus célèbres dans un pays, et en ont suivi le goût, [...] on se sert aussi quelquefois du mot d'école pour désigner les élèves d'un grand peintre, ou ceux qui ont travaillé dans sa manière : c'est pourquoi on dit dans ce dernier sens, l'école de Raphael, des Carraches, de Rubens, etc. [En] prenant le mot d'école dans sa signification la plus étendue, on compte huit écoles en Europe ; savoir, l'école romaine, l'école florentine, l'école lombarde, l'école vénitienne, l'école allemande, l'école flamande, l'école hollandaise, et l'école française ». Dans ce domaine de la peinture qui semble là faire preuve de primeur, nous voyons bien le glissement qui s'opère entre l'école entendue comme stricte institution physique (où l'on apprend une matière) et l'école entendue comme schème

¹ Définition de l'*Oxford Dictionary* dans les années 1980 (citée dans Grader Sheila, « The English School of International Relations », *Review of International Studies*, Vol. 14, No 1, 1988, p. 31).

² Cette particularité du désignant « école » est conforme à sa définition dans le langage commun : « l'ensemble des disciples d'un maître », que cette affiliation réside en une déclaration d'approbation, un prolongement ou une imitation de la pensée ou de la pratique du maître. On peut se référer aux définitions listées par le Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales du CNRS, qui convergent toutes vers la même idée : « Ensemble des disciples d'un maître » ; « Avoir des disciples ou des imitateurs » ; « Apprendre de quelqu'un, l'imiter » ; « Doctrine, courant, système, prôné par un maître ou un ensemble de personnes » ; « Ensemble des savants ou des artistes qui s'inspirent des enseignements d'un homme, qu'ils considèrent comme leur maître ».

intellectuel *tout en conservant* l'institution physique comme socle (où l'on apprend une manière particulière de pratiquer une matière). L'école florentine et l'école vénitienne diffèrent spatialement *et* substantiellement. Ce faisant, au regard de leur seule dénomination, c'est bien l'ancrage territorial et non la substance qui persiste *in fine* à caractériser les deux écoles : l'une se tient à Florence, l'autre à Venise. Leur dénomination ne nous apprend rien de l'orientation ou de la teneur, même très générale, de leurs pratiques ou de leurs schèmes intellectuels, contrairement - pour revenir aux sciences sociales modernes - à des terminologies telles que « rationalisme », « constructivisme », « théorie réaliste », « théorie du choix rationnel », « approche relativiste », « approche institutionnaliste », *etc.*

Le désignant « école » n'engage pas l'exposition de la substance, seulement de la spatialité. Nous en voulons bien sûr pour preuve la nature même des mots adjoints de fait au terme « école » en sciences sociales : l'on parle par exemple de l'école de Copenhague, de Paris, de Cambridge, de Tübingen, de Chicago, de Francfort, de Vienne, ou de l'école anglaise, écossaise, allemande, française. Chacune de ces épithètes désigne une ville ou un pays¹. A l'inverse, la plupart des collectifs intellectuels désignés par un autre qualificatif que celui d'école de pensée, n'exposent pas un marqueur de nature géographique. Nulle part ou presque nous ne pouvons lire « école du positivisme » ou « école positiviste », « école de l'herméneutisme » ou « école herméneutique », ni « école de la théorie des jeux » ou « école du choix rationnel ». Et pour cause : ces approches savantes dépassent l'ampleur d'une simple école de pensée ; elles dépassent dans le même temps toute référence d'ordre géographique ou humain². C'est sous cet angle que nous souhaitons employer le terme « école de pensée », en tant qu'il occupe un créneau, qu'il représente un registre proprement spécifique par rapport à toute autre terminologie.

¹ Bien sûr, quelques écoles portent un qualificatif ne renvoyant pas à une donnée spatiale, comme l'école des *Annales* et l'école durkheimienne sur lesquelles nous avons justement pris appui. Mais ces dénominations renvoient pareillement à une donnée non substantielle : la personnalité d'Emile Durkheim, autour de laquelle s'est constituée une équipe liée « spatialement » par un pays commun ou plus encore par les mêmes « locaux » de *L'Année sociologique* (même si l'on sait qu'elle ne disposait pas de locaux en propre) ; et il en est de même pour la revue *Annales*.

² Au titre de rares contre-exemples : la *French Theory* - qui voit l'adjonction d'un indice spatial à un autre vocable que celui d'« école » -, le Marxisme - qui, malgré sa référence à une personnalité, est consacré comme un courant de pensée -, ou encore l'Ecole de la dépendance - qui voit l'adjonction au vocable « école » d'un indice d'ordre substantiel et non spatial.

Sans que cela soit expressément un objectif, la plupart des universitaires s'étant consacrés à l'étude d'une école de pensée ont été amenés à en faire ressortir l'ancrage territorial ou au moins institutionnel. Chez les plus explicites d'entre eux, on peut lire des propos tels que, typiquement, « schools flourish in settings with an institutional affiliation »¹. C'est du côté des analystes des sciences expérimentales que cette qualité spatiale a été la plus mise en exergue ; pour eux, l'unité fondamentale d'une école de recherche est le laboratoire (*laboratory-based research schools*)². L'inventeur consacré du syntagme « research school », John T. Merz (en 1896 dans *A History of European Thought in the Nineteenth Century*), « deploys the term promiscuously to describe the tightly focused schools of research of German laboratories, the intellectual affinities of individuals linked by association with a particular university or by citizenship in a single city or nation »³. La définition que donne Gerald Geison de l'école de recherche, présentée comme canonique par John Servos, maintient la centralité de l'ancrage territorial : il s'agit de « small groups of mature scientists pursuing a reasonably coherent programme of research side-by-side with advanced students in the same institutional context »⁴.

Ce rôle spécifique de désignant spatial signifie que l'assertion « école de pensée », plus que toute autre terminologie, est pourvue d'une qualité naturelle à rendre visible le lieu qu'elle représente, par exemple la communauté académique dont elle relève. A cet égard, l'*Oxford Dictionary* définit de manière tout à fait originale (par rapport aux définitions habituelles) une école de pensée : « a particular way of thinking, especially one not followed by the speaker »⁵. L'école de pensée apparaît là comme un instrument mis au service de l'observateur plus qu'à celui de ses membres. Pour ce qui nous concerne, si nous prenons le rôle d'observateur, une école de pensée représente alors un point d'entrée privilégié dans une communauté à laquelle elle est rattachée. La cristallisation d'une école de pensée accroît la visibilité de l'activité de ses membres mais aussi de la communauté dont elle relève, tout cela en raison de ce référentiel spatial qui cimenter son existence.

¹ Bulmer M., *The Chicago School of Sociology*, *op. cit.*, 1986, p. 2.

² Geison Gerald L., « Research Schools and New Directions in the Historiography of Science », *Osiris*, Vol. 8, 1993, p. 229-231.

³ Servos J., « Research Schools and Their Histories », *op. cit.*, 1993, p. 5.

⁴ Geison Gerald L., « Scientific change, emerging specialties, and research schools », *History of Science*, Vol. 19, No 1, 1981, p. 23.

⁵ Nous soulignons.

Au total, une école de pensée réunit donc deux caractéristiques : elle représente généralement un *lieu* qui bénéficie alors d'un surcroît de médiatisation, et elle contribue généralement à catalyser le développement d'une discipline. Ce qui constitue précisément la thèse de notre deuxième partie : d'un côté, il n'existe pas d'école de pensée représentant les RIF ; de l'autre, les RIF souffrent d'un déficit d'institutionnalisation à l'interne et d'un déficit de visibilité à l'externe.

8.2.3 Mise en perspective de l'« école de pensée » comme désignant d'un collectif

Pour rapporter les principales lignes de pensée qui structurent le discours scientifique en RI, on parle principalement de théories, d'approches, voire de paradigmes, rarement d'école de pensée. L'explication formulée par O. Wæver confirme nos développements précédents : « The main theories that are seen as constituting the core debates at the centre of the discipline (*i.e.* leading circles in the US) are not referred to as “schools”. There is no constructivist school, Wendtian school or Yale-Chicago school [...]. These (American born) theories are seen as too wide-spread – *i.e.* going beyond any locality »¹. Le nom d'école de pensée n'appartient pas à la catégorie des qualificatifs les plus inclusifs que l'on puisse employer pour désigner un ensemble d'universitaires partageant des partis-pris scientifiques ; il « trouve [justement] à s'appliquer quand il exprime quelque chose qui n'est pas suffisamment systématique pour être une théorie ou un programme de recherche »². Si l'on regarde les quelques écoles dénommées comme telles, il apparaît que chacune s'insère dans un cadre théorique existant. L'Ecole anglaise, habituellement associée à l'approche libérale, fut aussi attachée au réalisme et révèle dernièrement des affinités avec le constructivisme. Une théorie apparaît en mesure d'intégrer plusieurs écoles en son sein alors que la réciproque n'existe pas.

L'école de pensée ne s'engage pas sur le même terrain que des terminologies telles que « paradigme », « programme de recherche » et « tradition de recherche », pour les principales d'entre elles³, dont le but essentiel est de déterminer la manière dont la science évolue. Leurs

¹ Wæver O., « Aberystwyth, Paris, Copenhagen », *op. cit.*, 2004, p. 11-12.

² *Ibid.*

³ Kuhn Thomas, (1962), *La structure des révolutions scientifiques*, Paris, Flammarion, 2008 ; Lakatos Imre, (1970), *The methodology of scientific research programmes, Philosophical Papers, Vol. 1*, Cambridge,

concepts représentent des modélisations du progrès scientifique, ils ont vocation à « rendre compte de la genèse et du développement des théories » qui se sont succédé dans l'histoire d'une ou des sciences¹. La faculté de ces concepts à désigner un collectif académique n'opère que collatéralement à l'objectif premier².

En outre, ces concepts incarnent avant tout un schème intellectuel, un ensemble de partis-pris et/ou de techniques scientifiques³. A l'inverse, nous l'avons vu, le désignant « école de pensée » exempte la dénomination qui lui est attachée de tout *rôle d'explicitation* du schème intellectuel.

Enfin, pour le seul cas du paradigme, celui-ci « est d'abord [et avant tout] défini comme *ce qui fait l'objet d'un consensus* entre les membres d'une communauté scientifique »⁴, c'est-à-dire une « conception cohérente de la science et de la façon de faire de la recherche commune *qui unit tous les membres d'une communauté scientifique* »⁵. Dans cette perspective, le principe d'une pluralité d'écoles, donc le principe même d'école de pensée, ne trouve pas sa place. Au sein de la vision de Kuhn, l'existence d'une école de pensée ne pourrait trouver place qu'à l'occasion d'une phase révolutionnaire, et seulement le temps que celle-ci engendre le remplacement d'une phase consensuelle de science normale par une autre⁶.

Mais à vrai dire, il faut le rappeler, les concepts de Kuhn, de Lakatos et de Laudan ont été forgés à partir et à destination des sciences formelles et expérimentales. Placées au prisme

Cambridge University Press, 1978 ; Laudan Larry, (1977), *La dynamique de la science*, Bruxelles, Editions Mardaga, 1995.

¹ Chalmers Alan F., (1976), *Qu'est-ce que la science ?*, Paris, Le Livre de Poche, 1990, p. 131.

² En étudiant systématiquement les concepts de ses prédécesseurs en vue d'en faire la synthèse et de leur substituer celui de « tradition de recherche », L. Laudan se démarque toutefois. Avec lui, la façon dont nommer, décrire et formaliser un schème de pensée a pris l'allure d'un travail de recherche à part entière, autonome de l'objectif d'explication de l'évolution de la science. Ce qui n'était qu'un moyen dans les travaux de Kuhn et de Lakatos, devient une fin dans celui de Laudan.

³ Berthelot J.-M., « Programmes, paradigmes, disciplines », *op. cit.*, 2012, p. 458.

⁴ Nous soulignons. Soler Léna, *Introduction à l'épistémologie*, Paris, Ellipses, 2009, p. 227.

⁵ Nous soulignons. Macleod A., O'Meara D., *Théories des relations internationales*, *op. cit.*, 2010, p. 35.

⁶ En revanche, l'une des particularités de la vision kuhnienne de l'évolution de la science représente un point de convergence entre paradigme et école de pensée : l'importance accordée au « contexte sociocognitif global » de l'activité scientifique (Berthelot J.-M., « Programmes, paradigmes, disciplines », *op. cit.*, 2012, p. 464), qui fait dire aux observateurs que la posture kuhnienne est relativiste. Cet ordre de facteurs sociologiques met en avant les communautés scientifiques comme acteurs de la science, une fonction que l'on retrouve au cœur de la notion d'école de pensée.

de la pensée de Kuhn, les sciences sociales appartiennent à la préhistoire de *la* science, une phase dans laquelle, précisément, Kuhn range le type de groupement académique qu'est l'école de pensée : « IR [...] is in a situation which is exactly like that described by Kuhn as being the pre-scientific state of all existing sciences : there are “a number of competing schools and sub-schools” all trying to dominate the field »¹.

Au vu des usages en vigueur, un « courant de pensée » désigne bien plus un élément intellectuel qu'un élément social. Si on lui adjoint bien sûr des pères fondateurs et des auteurs clés, on s'étend bien plus sur les caractères de la pensée visée, sur son corpus théorique que sur ses membres et ses lieux de diffusion. Il est possible d'y voir un palier franchi par rapport à l'école de pensée. Un courant de pensée (comme une théorie, ou une approche) serait une école de pensée qui, se pérennisant et élargissant le nombre de ses partisans par-delà tout type de frontière, s'est émancipée des marqueurs humains et géographiques qui lui servaient initialement de référent. En termes kuhniens, nous pourrions dire qu'un courant de pensée correspond à une école qui serait entrée en période de science normale, pendant que l'école pourrait tenir un rôle d'agent révolutionnaire de par sa fonction de catalyseur.

L'expression « cercle de pensée » (*cluster*), telle que conceptualisée par Terry N. Clark dans son étude de l'Université française, se présente à première vue comme la plus proche de l'école de pensée². Seulement, l'objectif de T. Clark est de mettre en évidence la structure et le fonctionnement mandarinaux de l'Université, ce qui, du reste, place la focale sur les individus et les relations interpersonnelles ; ce travail s'éloigne donc du nôtre. Non pas que nous réfutions ce type de perspective, mais nous avons choisi cette orientation qui place un lieu au centre du questionnement³.

¹ George S., « Schools of Thought in International Relations », *op. cit.*, 1978, p. 207, qui cite T. Kuhn.

² Clark Terry N., « Le patron et son cercle : clef de l'Université française », *Revue française de sociologie*, Vol. 12, No 1, 1971, p. 19-39 ; Clark Terry N., *Prophets and Patrons, the French University and the Emergence of the Social Sciences*, Cambridge (Massachusetts), Harvard University Press, 1973.

³ Ce type de travaux a de toute façon déjà été mené avec profit pour notre objet. Il s'agit d'abord du travail pionnier de K.-G. Giesen, qui a servi d'appui à la plupart des autres travaux du genre réalisés par des étrangers, comme celui de J. Friedrichs. En France, les analyses de D. Battistella s'insèrent aussi, pour partie, dans cet ordre de réflexion. Dans un domaine voisin, nous pouvons ajouter l'article de Jean Leca (« La science politique dans le champ intellectuel français », *Revue française de science politique*, Vol. 32, No 4-5, 1982, p. 653-678).

Une dernière façon de caractériser un collectif existe, qui fait justement de la spatialité un élément essentiel : les terminologies telles que « tradition nationale » ou « perspective nationale ». Ici, l'école de pensée correspondrait alors au degré le plus élémentaire d'une pensée partagée et répandue selon des considérations géographiques.

Cependant, la considération géographique n'emporte pas le même objectif. L'objectif de la « tradition nationale », et avec elle de toute autre terminologie incluant le terme « national » est, en principe, de *caractériser la posture scientifique de l'ensemble d'un lieu*. De son côté, un adjectif de lieu accolé au désignant « école » a pour seule fonction de *situer dans l'espace un schème intellectuel*, sans pour autant que l'ensemble du lieu en cause se voit attribuer le schème en question : que l'Ecole anglaise soit anglaise ne signifie pas que l'ensemble de la communauté internationaliste anglaise adhère aux préceptes de l'Ecole anglaise. En cela, du point de vue d'un considérant spatial, le terme « tradition » correspond à un palier supplémentaire franchi par rapport à celui d'« école ». Dans le sillage, l'idée d'une tradition nationale induit souvent que certaines caractéristiques du schème procèdent intimement de certains caractères propres à la nation de rattachement, un terrain qui dépasse notre étude.

Cela étant, nous nous trouvons bien ici dans le même cadre que celui de notre étude. Comme nous l'avons dit en introduction, nous nous plaçons dans cette optique savante de l'étude d'une pensée à l'ombre de sa « nationalité ». Notre ambition de faire de l'école de pensée une variable explicative s'inscrit dans ce potentiel programme de recherche (au sens commun) esquissé en RI en termes d'« épistémologies géo-culturelles », d'« approche culturo-institutionnelle », ou encore de « perspectives »¹.

En la matière, certaines réflexions souffrent justement, de notre avis, d'une confusion entre une tradition nationale et un collectif nationalement situé. Nous la relevons par exemple chez Tony Porter². Cet auteur défend la thèse qu'il n'existe pas de « perspective nationale », et refuse finalement tout type d'analyse qui conduise à octroyer une nationalité à un schème intellectuel. Il adresse comme exemple la pratique canadienne des RI, dans laquelle il ne relève aucun trait qui soit *unaniment* canadien (repérable chez tout internationaliste canadien) ou *spécifiquement* canadien (une identité ancrée dans le temps). Selon nous, T. Porter manque

¹ Respectivement : Ole Wæver et Arlene Tickner, Knud Jørgensen et Tonny Knudsen, Hélène Pellerin (travaux cités en introduction).

² Porter Tony, « Can There be National Perspectives on Inter(National) Relations ? », in Jarvis D., Crawford R., *International Relations. Still an American Social Science ?*, *op. cit.*, 2001, p. 131-148.

précisément de distinguer entre *caractériser la posture scientifique d'un lieu* d'un côté, ou seulement *caractériser une posture scientifique par le lieu où elle est adoptée* - ce que son étude invalide par extension, à tort. Une « tradition/perspective » nationale est imprégnée d'une *coloration* nationale, pendant qu'une « école de pensée » ne possède qu'une *localisation* nationale¹.

Porter rejoint une opinion émise en son temps par Joseph Schumpeter qui « considérait que parler d'écoles nationales n'avait aucun sens, et que toute tentation d'écrire l'histoire de l'analyse économique comme une histoire des traditions nationales serait "à peu près la plus mauvaise manière imaginable" »². Selon Johann Heilbron, « cette prise de position, qui date de 1931 et qui faisait sans doute partie d'une défense de l'autonomie scientifique contre la politique nationaliste de l'époque, pose tout de même problème » ; un tel « rejet de la tradition nationale comme objet d'analyse repose, en fait, plus sur une prise de position normative que sur sa valeur heuristique »³. C'est de la même manière que nous entendons manier la notion d'école de pensée : par son utilité plus que par sa validité.

Ces développements ont entendu montrer que rien de plus qu'une école de pensée ne pointe aussi spécifiquement le doigt sur l'ancrage spatial d'un collectif intellectuel, et sans pour autant que cela induise une tonalité intellectuelle héritée du lieu en question.

Combiné à la fonction de catalyseur disciplinaire, la faculté de désignant spatial rend le collectif « école de pensée » tout à fait approprié pour représenter et épauler un ensemble composé d'une communauté et d'une discipline académiques - avec le risque évident que l'école de pensée dérive vers un statut illégitime de porte-parole attitré. Dans notre volonté d'examiner, de comprendre et d'expliquer la situation actuelle des Relations internationales françaises, se questionner sur l'existence ou non d'une « école de pensée » française en RI apparaît donc comme une interrogation tout à fait légitime.

¹ C'est la distinction ainsi faite par Erhard Friedberg dans son analyse de l'école française de sociologie des organisations : « Le nom "Ecole française" ne renvoie pas aux racines intellectuelles de l'approche crozierienne, mais à sa localisation géographique en France » (« Michel Crozier », *op. cit.*, 2013).

² Heilbron Johann, « Qu'est-ce qu'une tradition nationale en sciences sociales ? », *Revue d'histoire des sciences humaines*, Vol. 1, No 18, 2008, p. 4.

³ *Ibid.*, p. 4-5. Dans ses travaux sur la notion de « tradition nationale », dont il distingue trois niveaux d'existence, J. Heilbron fait la distinction entre un collectif nationalement situé et une tradition nationale (p. 7-10).

Section 8.3 Elaboration d'un cadre d'évaluation de l'existence d'une école de pensée

8.3.1 Un faisceau de critères discursifs, institutionnels et substantiels

Notre objectif est de nous munir d'une grille d'évaluation de l'existence d'une école de pensée qui soit suffisamment formalisée pour être applicable à plusieurs cas, en l'espèce à ceux de la sociologie des relations internationales française et de l'Ecole anglaise.

Si aucun des travaux que nous avons pris en compte n'a entendu proposer un cadre théorique et opératoire de repérage d'une école de pensée, la mise en commun des apports de chacun nous donne accès à un faisceau partagé de critères à qui l'on octroiera de notre côté une teneur générique. Nous avons discerné trois catégories à l'aune desquelles évaluer l'existence d'une école de pensée¹.

Deux d'entre elles ressortent nettement, que l'on envisage somme toute intuitivement et que nous présentons ensemble : les critères touchant à une réalité institutionnelle, les autres touchant à une réalité scientifique. Victor Karady est sans doute celui qui a le plus formalisé ces deux niveaux de réalité. Sa grille d'analyse a constitué pour nous un point de départ incontournable², dans laquelle il distingue trois « formes de légitimités » que doit acquérir une

¹ D'autres ordres d'indices existent que l'on aurait pu extraire de la littérature, mais ils subissent deux types d'écueils. Soit ils se montrent trop spécifiques au cadre d'une naissance disciplinaire. Soit ils relèvent d'une empirie non transposable à d'autres cas d'étude. Nombre d'enquêtes en histoire et en sociologie des sciences humaines et sociales comme expérimentales ont pu nous apporter des éclairages et des angles de vue profitables mais non reproductibles dans notre étude. Par exemple : Boutier Jean, Passeron Jean-Claude, Revel Jacques, (dir.), *Qu'est-ce qu'une discipline*, Paris, Editions de l'EHESS, 2006 ; Fabiani Jean-Louis, « Du chaos des disciplines à la fin de l'ordre disciplinaire ? », *Pratiques*, No 153-154, 2012, p. 129-140 ; Crosland Maurice, « History of Science in a National Context », *The British Journal for the History of Science*, Vol. 10, No 2, 1977, p. 95-113 ; Clark Terry N., « The stages of scientific institutionalization », *International Social Science Journal*, Vol. 24, No 4, 1972, p. 658-670 ; Ben-David Joseph, Collins Randall, « Social Factors in the Origins of a New Science : The Case of Psychology », *American Sociological Review*, Vol. 31, No 4, 1966, p. 451-465.

² Tant ses travaux ont été prolongés - et rarement contredits - dans l'étude du durkheimisme et ont servi d'inspiration à d'autres analyses de collectifs académiques et de genèses disciplinaires.

nouvelle école de pensée : une *légitimité sociale*, une *légitimité institutionnelle* et une *légitimité scientifique*¹.

Qu'il s'agisse d'un ancrage préétabli (à partir duquel a émergé un collectif savant) ou d'une insertion à réaliser (investir des lieux vecteurs de reconnaissance), l'élément institutionnel semble avoir constitué l'élément décisif des trois cas que nous avons principalement retenus : la sociologie durkheimienne (couplée à l'échec de la sociologie wormsienne), la sociologie de Chicago et le label étasunien « sociologie économique »².

Le degré d'institutionnalisation doit être entendu au sens large. Il se décline en priorité sous la forme d'une consécration professionnelle et administrative obtenue par la nouvelle pensée, soit dans une structure d'enseignement (le contenu d'un enseignement intègre la nouvelle pensée, que cet enseignement soit dispensé par un partisan ou non de cette pensée), soit dans une structure de recherche (un laboratoire ou un programme de recherche porté par la nouvelle pensée). V. Karady distingue en particulier deux démarches de reconnaissance institutionnelle, qui représentent deux manières d'innover dans les structures en place³ : une « innovation par le bas », c'est-à-dire au sein d'un enseignement déjà établi, et une « innovation par le haut », c'est-à-dire par un nouvel enseignement inscrit au programme des études.

L'appui sur une revue faisant la publicité de la nouvelle pensée représente un deuxième volet d'importance. Si les cas étudiés révèlent tous la création d'une revue en propre par les partisans⁴, la possibilité existe aussi d'investir de manière privilégiée une revue existante. Dans tous les cas, un tel support éditorial représente véritablement le bras armé d'une entreprise de légitimation.

¹ Karady V., « Stratégies de réussite et modes de faire-valoir de la sociologie chez les durkheimiens », *op. cit.*, 1979, p. 49-50. Nous mettons de côté la légitimité sociale qui traite d'une reconnaissance extra-universitaire alors que seule nous intéresse une reconnaissance intra-universitaire. Si l'on considère le quadrant de Breitenbauch exposé en introduction : la légitimité sociale s'insère dans la case *Inside/External* (c'est-à-dire un facteur domestique/sociétal) alors que notre étude s'implante dans la case *Inside/Internal* (c'est-à-dire un facteur domestique/académique).

² Le durkheimisme illustre une démarche d'insertion ; l'école de Chicago (au Département de sociologie de l'Université de Chicago) et la sociologie économique (à l'Université Harvard dans un premier temps) illustrent un ancrage préétabli.

³ Karady V., *op. cit.*, 1979, p. 62 ; Karady V., « Durkheim, les sciences sociales et l'Université : bilan d'un semi-échec », *op. cit.*, 1976, p. 295-296.

⁴ Il en est ainsi de *L'Année sociologique* pour l'école durkheimienne et de *l'American Journal of Sociology* pour l'école de Chicago.

La réalité proprement scientifique d'un collectif académique opère à deux niveaux : il s'agit, d'une part, du degré de consistance et de validité d'un corpus théorique, d'autre part, d'un degré de cohérence et de consensus à l'échelle de l'ensemble des membres du collectif considéré.

Comme le présente V. Karady, l'objectif général est d'obtenir la reconnaissance de ses pairs. Cela passe en priorité par l'acquisition d'un degré élevé de singularité, qu'il s'agisse de se différencier d'approches concurrentes ou de schèmes disciplinaires déjà en place. En vertu de cet objectif, il faut généralement faire preuve d'une « contestation scientifiquement radicale » couplée à une « innovation épistémologique majeure »¹. Les durkheimiens ont par exemple mis en scène et imposé un « regard sociologique » qui n'existait pas auparavant, pourvu d'une méthodologie spécifique². Dans l'ensemble, c'est la revendication d'une *scientificité* dans la démarche et la méthode qui apparaît essentielle. Le cas du durkheimisme a en l'espèce montré une volonté forte de rapprochement avec les autres sciences sociales naissantes et de prise de distance radicale à l'égard des « humanités ».

Dans le même temps, le collectif se doit d'adopter une stratégie commune, afin de renforcer sa cohésion doctrinale et d'organiser une division poussée du travail³. C'est ici que le cas de René Worms s'avère éclairant. Son entreprise révèle des choix opposés à ceux du durkheimisme et ce fut un échec ; pour Sébastien Mosbah-Natanson, « R. Worms a effectué les “mauvais” investissements institutionnels ». Son cas révèle plus particulièrement l'échec d'une entreprise non constituée sur la base d'une école de pensée, qui plus est d'essence nationale. Worms a en effet choisi d'offrir à son projet une envergure internationale, au moyen de trois créations dont le qualificatif « international » ne fut pas simplement un mot : une *Revue internationale de sociologie* (fondée en 1893, soit deux ans avant *L'Année sociologique*), une collection « Bibliothèque sociologique internationale » et un Institut international de

¹ Karady V., *op. cit.*, 1979, p. 49 ; Karady V., *op. cit.*, 1976, p. 278, 301 et 304.

² Dans le même temps, un nouvel objet académique - la société - était né, dont la légitimité est « un des enjeux essentiels de toute entreprise de légitimation scientifique d'une discipline ou d'une école de pensée » (Karady V., *op. cit.*, 1979, p. 79).

³ Karady V., *op. cit.*, 1979, p. 73.

sociologie¹ ; un internationalisme institutionnel qui aurait donc nui à une reconnaissance au plan scientifique².

En définitive, S. Mosbah-Natanson ne nous démontre pas en quoi les choix de Worms ont directement causé son échec ; internationalisme et échec sont seulement deux constats à corréler. La relation de cause à effet s'établit seulement *a contrario*, à partir des choix et du succès du durkheimisme. Nous sommes tout de même enclins à approuver la conclusion intuitive de l'auteur : une telle profusion de courants et de nationalités a été un obstacle à la vision unifiée d'une « sociologie wormsienne », ce qui a desservi celle-ci comme catalyseur potentiel de la structuration de la sociologie française³.

Aux côtés de ces deux réalités clairement repérables dans la littérature, une troisième catégorie s'en dégage, entremêlée aux deux autres mais bien distincte : une réalité que nous nommons « discursive ». Nous y insérons de manière générale tout marqueur de désignation (écrite, c'est-à-dire qui revêt une permanence) de l'école de pensée considérée.

La réalité discursive procède principalement de deux processus complémentaires : la critique par les observateurs extérieurs d'un côté, l'activité d'auto-consécration par les partisans de l'autre. Ces deux éléments conduisent à mettre en relief l'importance du discours, par rapport à une réalité objective dont il est en principe possible de prendre connaissance en dehors de

¹ Auquel ont adhéré la « quasi-totalité des pionniers de la sociologie dans leurs pays respectifs (en dehors de l'absence remarquable et remarquable des durkheimiens) ». La liste est en effet impressionnante sans besoin d'être exhaustive ; pour l'Allemagne et l'Autriche, Georg Simmel, Ferdinand Tönnies, Robert Michels, Werner Sombart, Gustav Schmoller, Ludwig Gumplowicz, Wilhelm Wundt, Wilhelm Jerusalem et Max Weber ; pour les États-Unis, William G. Sumner, Albion W. Small, Franklin H. Giddings, Lester Ward et Thorstein Veblen ; pour la Grande-Bretagne, Edward B. Tylor, Douglas Galton, Patrick Geddes, L.T. Hobhouse ainsi que le couple Webb (Mosbah-Natanson S., « Internationalisme et tradition nationale : le cas de la constitution de la sociologie française autour de 1900 », *op. cit.*, 2008, p. 43).

² A la décharge de Worms, l'auteur rappelle que « certaines disciplines [...], du fait du faible nombre de spécialistes, n'ont [...] pu se développer et acquérir une légitimité scientifique qu'à travers leur internationalisation initiale » (*Ibid.*, p. 44-45). Voir ainsi la thèse doctorale précitée de Thibaud Boncourt.

³ Certes, Durkheim fit aussi preuve d'un certain internationalisme en prenant appui sur la science sociale étrangère, en particulier allemande, afin d'écartier les sociologies françaises concurrentes. Mais, contrairement à V. Karady, S. Mosbah-Natansson minimise la portée de cette caractéristique en arguant que le durkheimisme s'est finalement ancré dans une tradition tout à fait nationale ; au total, selon Mosbah-Natansson, « le projet durkheimien articule donc, du point de vue de notre problématique, dimension internationale en matière de ressources scientifiques et ancrage intellectuel national de la sociologie » (*Ibid.*, p. 49, 52-53 et 56).

toute médiation par un sujet. Ce qui est donc enjeu ici, c'est la performativité du discours : la réalité d'une école de pensée est finalement, et avant tout, une réalité assertive.

Pour attribuer un rôle crucial à la reconnaissance par la critique, il suffit de rappeler que l'invention du label qui servira d'étendard à une école, provient bien souvent d'un observateur critique (souvent même violemment critique). L'« école de Chicago » fut pour la première fois employée par Luther L. Bernard¹, qui « avait un très fort ressentiment contre Chicago où il n'avait pu trouver de poste universitaire. La première désignation d'une école sociologique à Chicago est le fait d'un ennemi »². L'« école anglaise » apparut pareillement sous la plume d'un vigoureux opposant aux partis-pris de ses premiers « membres », Roy Jones³. C'est encore le critique principal de l'« école de Copenhague », Bill McSweeney, qui usa le premier de cette dénomination⁴. Comme le précise Christian Topalov à propos de l'école de Chicago, « les disputes entre laudateurs et contempteurs [d'une école contribuent] à solidifier » son existence⁵. Si la sociologie des sciences a unanimement consacré « le rôle proprement fondamental joué par la controverse dans l'existence même d'une pluralité d'écoles »⁶, celle propre aux sciences sociales le met moins en relief ; pour notre part, nous comptons en faire un critère essentiel.

La démarche d'auto-consécration apparaît tout aussi vitale. Elle est accomplie de deux manières, qui forment deux paliers de revendication. Le premier rassemble toute marque qui traduise une appartenance explicite au collectif considéré. Parmi ces marques, l'on en trouve certaines qui expriment une volonté de contribuer, de donner corps à la réalité de l'école, non simplement de s'en réclamer. C'est ce qui représente pour nous la véritable démarche d'auto-consécration : les travaux réflexifs. Nous abordons un ordre de réalité qui s'est montré particulièrement décisif pour l'école de Chicago et la sociologie économique étasunienne, et

¹ Bernard Luther L., « Schools of Sociology », *Southwestern Political and Social Science Quarterly*, No 11, 1930, p. 133.

² Fabiani J.-L., « Faire école en Sciences Sociales », *op. cit.*, 2005, p. 2.

³ Jones Roy, « The English School of International Relations : A Case for Closure », *Review of International Studies*, Vol. 7, No 1, 1981, p. 1-13.

⁴ Voir Mutimer David, « Critical Security Studies : A Schismatic History », in Collins Alan, (eds.), *Contemporary Security Studies*, Oxford, Oxford University Press, 2007, p. 60.

⁵ Topalov C., « L'usage stratégique de l'histoire des disciplines », *op. cit.*, 2004, p. 148.

⁶ Geison G., « Research Schools and New Directions in the Historiography of Science », *op.cit.*, 1993, p. 237.

qui soulève une problématique générale : la réalité scientifique n'est-elle pas finalement accessoire, face à la combinaison des réalités discursive et institutionnelle ?

L'effort d'auto-consécration ressortit pleinement à l'école de Chicago, qui est née par la volonté d'une génération de chercheurs de forger des filiations et une généalogie envers des auteurs antérieurs dès lors érigés en figures fondatrices¹. La littérature s'accorde pour dire qu'il n'existe pas une mais trois écoles de Chicago, correspondant à trois générations successives de chercheurs « qui n'ont guère en commun que le nom »². A son origine, l'école de Chicago ne procède pas d'une entreprise savante et collective : « ce fut l'administration [de l'Université de Chicago] qui, la première, regarda Chicago comme quelque chose qui était moins que l'ensemble de la discipline, comme un paradigme spécifique », comme en témoigne l'action du président d'alors de l'Université qui engagea une réflexion collective par le biais de séminaires « d'autoredéfinition » : « Avant de savoir à qui allait revenir l'héritage, il fallait d'abord déterminer ce qu'il était »³.

En parallèle, C. Topalov dégage une prééminence du contenant - institutionnel - sur le contenu - scientifique. Sur l'ouvrage d'Abbott, Topalov énonce : « A l'un des pôles du champ qu'Abbott se propose d'étudier, une institution locale : le département de science sociale et anthropologie (1892), puis de sociologie (1929) de l'université de Chicago. D'emblée, ce que le sous-titre appelle « *Chicago sociology* » est défini par un cadre institutionnel et non par une liste d'auteurs ou un répertoire de concepts ou de méthodes »⁴. A propos du livre de J. M. Chapoulie : « La première règle de méthode suivie par Chapoulie est de considérer les sociologues de Chicago comme un groupe concret - ou plus exactement comme une série de groupes concrets [...]. Inutile de discuter au préalable les adhésions, filiations ou inspirations intellectuelles : la question des contours du groupe est réglée empiriquement par les affiliations institutionnelles et les activités réalisées en commun »⁵.

Bien que placés sur un terrain différent puisque la jeunesse de la sociologie économique empêche d'en faire une étude d'ordre généalogique - remplacée en l'espèce par une collecte systématique des inter citations -, J. Heilbron et B. Convert démontrent que l'aspect

¹ Les deux études les plus récentes sur l'école de Chicago concluent à sa fondation rétroactive (Abbott Andrew, *Department and Discipline : Chicago Sociology at One Hundred*, Chicago, University of Chicago Press, 1999 ; Chapoulie Jean-Michel, *La tradition sociologique de Chicago, 1892-1961*, Paris, Seuil, 2001).

² Topalov C., « L'usage stratégique de l'histoire des disciplines », *op. cit.*, 2004, p. 132.

³ *Ibid.*, p. 133.

⁴ Topalov C., « Ecrire l'histoire des sociologues de Chicago », *op. cit.*, 2003, p. 149.

⁵ *Ibid.*, p. 152.

institutionnel et entrepreneurial est bien plus saillant que l'aspect proprement intellectuel et scientifique. Ils relèvent entre autres choses qu'aucun des écrits rétrospectivement déclarés « fondateurs » ne contiennent la dénomination « sociologie économique »¹. De là, ils parviennent à la conclusion que « l'acceptation de plus en plus unanime de l'expression "Sociologie économique" comme une étiquette commode n'implique pas pour autant l'existence d'un consensus », et masque au contraire des programmes de recherches concurrents qui n'ont guère en commun que les critiques qu'ils émettent sur l'état de la science économique. Finalement, la sociologie économique serait « plus un projet institutionnel qu'un projet intellectuel, plus une coalition intra-disciplinaire qu'une [...] démarche cohérente »².

C'est ainsi que se trouve posée la question du rôle de la réalité proprement scientifique, dont l'absence semble être de moindres conséquences dans la reconnaissance d'une école, à partir du moment où les réalités discursive (en particulier l'effort d'auto-consécration) et institutionnelle sont établies.

Bien que d'une manière différente et moins marquée, on le perçoit aussi auprès du durkheimisme. V. Karady souligne par exemple que les articles de *L'Année Sociologique* étaient principalement des travaux critiques qui masquaient les divergences doctrinales existant entre les durkheimiens tout en exposant la spécificité de leurs problématiques et méthodes par rapport aux autres disciplines et aux projets sociologiques concurrents. On perçoit bien là la supériorité d'un effort de démarcation et de critique sur un effort de cohérence et de cohésion scientifiques.

Les différentes études de cas ont donc mis en évidence l'inégale importance de chaque type de réalité dans la reconnaissance d'une école de pensée. L'élément substantiel y est apparu moins névralgique. Pour autant, cela n'induit pas qu'il soit possible de se départir d'un discours scientifique, bien au contraire.

8.3.2 L'école de pensée comme conversation académique

¹ Convert B., Heilbron J., « La réinvention américaine de la sociologie économique », *op. cit.*, 2004, p. 237.

² *Ibid.*, p. 239-240.

La réalité scientifique peut en réalité s'entendre de plusieurs manières. Celle qui est mise en cause dans les travaux considérés *supra*, c'est celle du consensus entre les différents membres d'une présumée école de pensée. Une autre manière d'appréhender la réalité scientifique permet de la maintenir comme élément crucial tout en se départissant de l'absence d'un consensus. Elle s'exprime au travers de l'existence d'une *conversation* scientifique entre chacun des membres et, dans le sillage, avec ceux qui n'en sont pas membres.

C'est avec l'Ecole anglaise que nous engageons ce développement. Dans son activité d'auto-consécration, elle a récemment mis en exergue le principe et la réalisation d'une école de pensée entendue comme conversation.

Ses nouveaux chefs de file, principalement Barry Buzan et Richard Little qui sont à l'origine d'une relance féconde de l'Ecole anglaise, ont expressément incité à appréhender leur entreprise comme une conversation commune bien plus que comme un projet consensuel : « The purpose is to start a conversation rather than to set out any definitive position » ; l'Ecole anglaise doit être envisagée « as a community of scholars who think and act as if they were part of, or in dialogue with, a particular intellectual tradition. Communities typically contain many divisions of opinion [...] and the English school is no different. Who is “in” or “out” is much less interesting than who is part of the conversation, what they have to contribute to it, and how others react. The English school is best thought of as a tradition of conversation, marked off from others by its focus on the “three traditions” as a set, in which people can participate without being committed to particular strictures »¹.

La conversation « Ecole anglaise » intègre ainsi des désaccords profonds tels que le clivage métathéorique pluraliste-solidariste, le tryptique théorique *International system/International society/World society*, les débats réflexifs sur la généalogie et les critères d'appartenance à l'école (quels fondateurs, combien de générations, quels membres actuels) ; autant d'ordres de recherche et de questionnement qui émergent d'une manière ou d'une autre des « trois traditions » formulées par Martin Wight, un des deux principaux fondateurs avec Hedley Bull. En retour, c'est par ces dialogues sur les désaccords que sont renforcés les points d'accord élémentaires (la centralité des propositions théoriques d'Hedley Bull, l'épistémologie interprétative et compréhensive).

¹ Buzan Barry, « Forum on the English school », *Review of International Studies*, Vol. 27, No 3, 2001, p. 481 ; Buzan Barry, Little Richard, « The “English Patient” Strikes Back : A Response to Hall's Mis-Diagnosis », *International Affairs*, Vol. 77, No. 4, 2001, p. 944.

La proclamation du pluralisme méthodologique comme trait distinctif de l'Ecole anglaise¹ sonne pour une bonne part comme un consensus mou et factice. Mais dire que l'on partage le principe du pluralisme méthodologique, c'est déjà dire que l'on partage l'idée de pouvoir faire différemment, que l'on s'accorde sur le fait de pouvoir prendre des orientations de recherche variables. Le « pluralisme méthodologique » sert sans doute à taire des désaccords, mais il a permis de produire un ouvrage collectif de méthodologie estampillé « école anglaise », c'est-à-dire d'engendrer tout un ensemble de réflexions et de les avoir rassemblées autour d'un dialogue commun.

Du même coup, la « conversation » se présente à tout observateur intéressé ; non seulement l'Ecole anglaise a acquis par cet ouvrage un surcroît de visibilité mais elle a fourni une clé d'entrée facilement accessible (nous entendons : dans une base de données bibliographique, dans les rayons même d'une bibliothèque) dans son schème intellectuel. « La continuité dans le pluralisme dont sait faire preuve l'Ecole anglaise depuis les pères fondateurs Wight et Bull jusqu'à Barry Buzan »² est un succès dont les bénéfices sont par ailleurs importants pour la communauté internationaliste britannique. Si celle-ci est unanimement considérée comme la deuxième plus influente communauté internationaliste derrière celle des Etats-Unis, c'est pour une large part par l'entremise de l'Ecole anglaise.

La réalité substantielle d'une école de pensée ne repose donc pas nécessairement (ou uniquement) sur un degré élevé de consensus scientifique. Elle repose plus essentiellement sur une conversation qui, dans un premier temps, prend forme autour de thématiques et de perspectives communes et scientifiques. Mais ensuite, ce qui est en jeu ici, c'est bien de dialoguer et de débattre, et non seulement de prendre acte d'un ensemble de critiques et d'aspirations partagées. Il ne s'agit pas de cohabiter de manière statique mais dynamique, en soumettant en permanence (à intervalles réguliers) à débat les tenants et les aboutissants d'une telle cohabitation, en engageant les propos d'autrui. Les éléments consensuels sont ceux qui permettent de donner un cadre commun où discuter d'éléments non consensuels ; ils constituent un patrimoine commun à partir duquel formuler des questionnements potentiellement polémiques. L'essentiel n'est pas d'accumuler des points de consensus mais des points de dialogue.

¹ Voir Navari Cornelia, (ed.), *Theorizing International Society. English School Methods*, New York, Palgrave Macmillan, 2009.

² Battistella D., « La France », *op. cit.*, 2013, p. 176.

Une telle conversation nécessite que les contributions de chacun fassent émerger des éléments de connaissance pourvus d'une envergure « générique » significative. Concrètement, la conversation est alimentée, l'exemple de l'Ecole anglaise en témoigne, par des réflexions théoriques, des positionnements épistémologiques et des pratiques réflexives. Nous rassemblons tous ces éléments fondamentaux sous l'étiquette évidente de discours scientifique. A défaut d'un consensus scientifique, une école de pensée s'appuie sur un discours scientifique. On retrouve là le cas du durkheimisme qui, même s'il était traversé par des « divergences doctrinales », a fait reposer son succès sur un discours hautement étayé au plan scientifique, comme ceux des deux écoles étasuniennes dont nous avons traité.

La conversation scientifique met ensuite à disposition du regard extérieur des éléments savants qui vont au-delà de toute recherche prise individuellement et qui sont donc en mesure d'être discutés en tant qu'ils définissent le collectif de pensée pris comme un tout.

Redéfinie en ces termes, la réalité scientifique retrouve un rôle crucial. C'est par le discours scientifique qu'il est possible de susciter une reconnaissance par la critique. C'est par lui que peuvent être engagés des exercices réflexifs auto-consécrateurs¹. A chaque fois, la réalité scientifique opère en amont de la réalité discursive. C'est encore par lui, comme nous l'ont rappelé à l'instant nos études de cas, qu'un collectif peut s'implanter institutionnellement. Il ne s'agit pas pour autant de s'en tenir à la réalité d'une conversation scientifique au motif qu'elle surplomberait les autres réalités ; chacune compte en ce qu'elles s'alimentent réciproquement.

Nous allons maintenant engager notre analyse croisée des collectifs « sociologie des relations internationales française » et « Ecole anglaise ». Etant la réalité la plus visible, ce que nous nommons réalité discursive sera traitée en premier. Nous l'associerons à la réalité institutionnelle afin obtenir une évaluation d'ensemble du degré de consécration des deux collectifs comme écoles de pensée.

C'est dans un deuxième temps que nous traiterons de la réalité scientifique et entrerons dans la substance proprement dite de ces schèmes de pensée, pour en évaluer les degrés de cohérence et de consensus, en somme leur degré d'intégrité et leur capacité à avoir fait naître

¹ C'est dans cette perspective que l'on peut dire que les *self-referential reflections* sont « an essential part of any mature research practice and [...] a precondition for scientific progress » (Jørgensen K., Knudsen T., *International Relations in Europe*, op. cit., 2006, p. 1).

une conversation dans le temps. Afin de procurer un meilleur contraste avec les deux réalités précédentes, nous la nommerons réalité substantielle.

La suite de cette étude va démontrer l'absence de discours scientifique dans la production des chefs de file de la sociologie des relations internationales contemporaine ; une absence qui, de notre avis, leur coûte beaucoup.

Chapitre 9 Degré de consécration : analyse croisée de la sociologie des relations internationales et de l'Ecole anglaise

Section 9.1 Degré de réalité discursive

La première catégorie qui participe de la réalité discursive correspond à la revendication élémentaire d'une affinité envers cette école ou envers un de ses membres. Au premier niveau l'on aperçoit une marque d'affiliation d'un auteur à un autre auteur, que ce dernier lui soit contemporain - nous cantonnerons à cette situation le mot « affiliation » - ou lui soit antérieur - nous utiliserons alors le terme de « filiation ». A un deuxième niveau se situent des marques d'affiliation dépersonnalisée, exprimées directement envers l'école. Pour nous, cela concerne l'emploi des labels « sociologie des relations internationales » et « Ecole anglaise », mais aussi l'adhésion à un concept clé (la « société internationale » de l'Ecole anglaise) ou tout autre type de parti-pris qu'il est notoire d'associer à l'école de pensée considérée.

Une deuxième catégorie va plus loin que la première : contribuer de manière proactive à l'entreprise d'auto-consécration. Une troisième catégorie contribue enfin, qui porte sur la reconnaissance par l'observateur extérieur.

Une différence de taille apparaît d'emblée entre l'Ecole anglaise et la sociologie des relations internationales française. Pour la première, nous avons pu prendre appui sur une bibliographie dédiée (qui rassemble pas moins de 350 auteurs)¹, premier indice de valeur d'une entreprise d'auto-consécration, alors qu'il n'existe pas d'instrument semblable pour la seconde².

¹ Buzan Barry, *The English School : a Bibliography*, 2012. Accessible en ligne : <http://www.polis.leeds.ac.uk/research/international-relations-security/english-school/>

² Tout au long de notre étude, il faudra garder à l'esprit que toute comparaison d'ordre quantitatif entre la sociologie des relations internationales et l'Ecole anglaise doit être pondérée par les différences de taille entre les communautés internationalistes française et britannique, la seconde étant numériquement plus importante que la première.

En mettant à disposition la littérature pertinente, une bibliographie dédiée détermine par la même occasion les auteurs à prendre en compte. Celle de l'Ecole anglaise s'est efforcée de distinguer plusieurs statuts : les individus sont répartis entre figures centrales, contributeurs réguliers, participants occasionnels et opposants¹. Rien de tel n'est disponible pour la sociologie des relations internationales.

De la même manière, nous allons voir que le collectif britannique dispose d'une somme considérable de travaux dont le titre même représente une marque d'affiliation. Nous n'aurons donc pas besoin d'examiner le contenu des écrits en vue de collecter des inter citations, examen qu'il sera nécessaire de conduire dans le cas de la sociologie des relations internationales.

9.1.1 Affiliations et filiations entre auteurs

Entre figures fondatrices

La littérature s'accorde sur l'existence d'une poignée d'individus formant le socle originel de l'Ecole anglaise. Si l'inclusion de certaines personnalités reste en débat (E. Carr et C. Manning que nous excluons) et si d'autres pouvaient tout autant être qualifiés de successeurs (John Vincent), un groupe minimal de cinq personnes fait consensus : Herbert Butterfield, Martin Wight, Adam Watson, Hedley Bull et John Vincent. Bien que l'importance de chacun soit très variable, il est admis que l'ampleur de leurs affinités professionnelles/institutionnelles et scientifiques en fait une première génération du collectif « Ecole anglaise ».

¹ Les *figures centrales* sont des auteurs « qui n'ont pas seulement apporté une contribution substantielle [à l'Ecole anglaise] mais dont les travaux ont en sus inspiré une littérature secondaire substantielle de réactions et de commentaires ». Les *contributeurs réguliers* sont des auteurs « qui ont écrit au moins trois publications traitant directement des thématiques propres à l'Ecole anglaise ». Quant aux *participants*, ils « ont écrit une ou deux publications, et/ou pour lesquels l'Ecole anglaise n'apparaît pas comme leur principal cadre de recherche ». S'ajoute ensuite la catégorie des opposants déclarés, très réduite (moins de dix individus). L'addition de ces trois catégories réunit environ 150 auteurs (ce chiffre donne un ordre d'idées car l'inclusion de certains d'entre eux est discutable et discutée). Reste donc environ 200 individus aux statuts variés : des auteurs qui ont montré un intérêt tout à fait occasionnel pour l'école ; des auteurs qui ont émis une critique tout autant occasionnelle et/ou ne relevant pas d'une opposition frontale ; des auteurs qui expriment une position neutre au travers d'une présentation de l'Ecole dans des manuels et des états de l'art, ou encore parce qu'ils ont dirigé un ouvrage collectif, un dossier de revue, un forum ou un colloque consacré à l'école. (*Ibid.*).

Peut-on identifier un semblable groupement à l'origine de la sociologie des relations internationales française ? A première vue, non : dix années au moins séparent chacune des trois premières propositions en la matière (Vernant 1952, Aron 1962, Merle 1974), sans qu'aucune sorte de liens institutionnels ne soit visible dans les intervalles.

Peut-on pour autant discerner dans leurs écrits un jeu d'affiliations réciproques susceptibles de dessiner les contours d'un socle originel ? La réponse est à nouveau négative. Il n'existe strictement aucune marque d'affiliation, si ce n'est l'accueil favorable fait par Vernant aux œuvres respectives d'Aron et de Merle (*cf* chapitre 5). Du côté d'Aron, il n'existe aucune référence, même neutre ou critique, aux deux autres auteurs. Du côté de Merle, si nous pouvons le créditer de la seule réelle analyse d'une œuvre, celle d'Aron, c'est pour apercevoir une attitude contrastée, qui a alterné entre l'approbation et la divergence de vue¹.

Le bilan est donc quasiment nul, d'autant plus au regard de celui de l'Ecole anglaise dans laquelle au moins un duo d'auteurs a fait montre d'une forte connivence intellectuelle. Wight et Bull ont chacun produit une analyse favorable de la pensée de l'autre dans une publication dont l'intitulé est explicitement nominatif², et l'on retrouve H. Bull comme éditeur, préfacier ou postfacier des œuvres posthumes de M. Wight³. Autour de ce binôme, d'autres indices affermissent l'image d'une complicité relativement étroite au sein du groupe originel : des codirections d'ouvrages collectifs⁴, des compte-rendus⁵, des articles et une direction d'ouvrages consacrés à une des figures fondatrices⁶. Rien ou presque de ce genre n'a pu être relevé entre les trois premiers sociologues des RI.

¹ Voir Merle M., *Sociologie des relations internationales*, *op. cit.*, 1988 ; Merle Marcel, « Le dernier message de Raymond Aron : système interétatique ou société internationale ? », *Revue française de science politique*, Vol. 34, No 6, 1984, p. 1181-1197.

² Bull Hedley, « Martin Wight and the Theory of IR », *British Journal of International Studies*, Vol. 2, No 2, 1976, p. 101-116 ; Wight Martin, « Comment on Hedley Bull's paper "The Grotian Conception of International relations" », *British Committee paper*, 1962.

³ *System of States* (1977), *Power Politics* (1978), *International Theory : The Three Traditions* (1991).

⁴ Comme Bull Hedley, Watson Adam, (dir.) *The Expansion of International Society*, Oxford, Clarendon Press, 1984.

⁵ Par exemple : Wight Martin, « The Tragedy of History. Review of H. Butterfield, *History and Human Relations* », *The Observer*, 2 Septembre 1951 ; Wight Martin, « Morals and Warfare. Review of H. Butterfield, *Diplomacy and War* », *The Observer*, 16 Août 1953.

⁶ Watson Adam, « Hedley Bull, states systems and international societies », *Review of International Studies*, Vol. 13, No 2, 1987, p. 147-153 ; Vincent, R. J., « Hedley Bull and Order in International Politics »,

Entre figures fondatrices et premiers disciples

Dans la foulée de ses premières connexions, la future « Ecole anglaise » intégra d'autres membres, c'est-à-dire des « contributeurs réguliers » *contemporains* du groupe originel. Il faut signaler ici un article important d'A. James, membre de la première génération sans appartenir au cercle originel, en ce qu'il consista à défendre Wight contre les critiques qu'il venait d'encourir de la part de Michael Nicholson¹. Il faut surtout mentionner la formation d'un premier groupe de disciples (dit « *LSE-based group* ») qui prolongea de manière collective les axes de recherche formulés par le groupe originel, souvent sous la direction d'une des figures centrales².

Pouvons-nous mettre en évidence un groupe équivalent du côté français, c'est-à-dire du vivant de Vernant, Aron et Merle ? La réponse est toujours négative : aucune entreprise collective de cet ordre n'est visible dans le cadre d'une « sociologie des relations internationales » ; ce qui ne signifie pas qu'aucune filiation n'a existé, mais cela resta l'affaire de quelques individualités - nous pensons aux disciples d'Aron, comme Stanley Hoffmann et Jean-Pierre Derriennic dont nous traiterons plus tard en tant qu'étrangers.

Entre figures fondatrices et contributeurs réguliers

De quelle ampleur de filiations ont bénéficié les trois premiers sociologues français des RI ? Nous touchons bien sûr ici à un point crucial de notre enquête : ce sont les filiations, plus que les affiliations, qui donnent de la texture à une école de pensée en traduisant l'existence de différentes générations, jusqu'au discernement d'une véritable généalogie.

Débutons par le référencement d'intitulés de publications. Nous l'avons vu, J. Vernant n'a jamais engendré de commentaires sur ses écrits, du moins en tant que porteur d'une

Millennium, Vol. 17, No 2, 1988, p. 195-213 ; Miller J.D.B., Vincent R. John, (eds), *Order and Violence : Hedley Bull and International Relations*, Oxford, Clarendon Press, 1990.

¹ Voir la passe d'armes dans les articles suivants : Nicholson Michael, « The Enigma of Martin Wight », *Review of International Studies*, Vol. 7, No. 1, 1981, p. 15-22 ; James Alan, « Michael Nicholson on Martin Wight : A Mind Passing in the Night », *Review of International Studies*, Vol. 8, No 2, 1982, p. 117-23 ; Nicholson Michael, « Martin Wight : Enigma or Error », *Review of International Studies*, Vol. 8, No. 2, 1982, p. 125-128.

² Comme Brian Porter, Michael Donelan, James Mayall, Cornelia Navari.

ambition sociologique en RI¹. Concernant R. Aron et M. Merle, le bilan est fort réduit. Pour chacun, une seule publication leur est explicitement dédiée, chaque fois sous la plume de Bertrand Badie : un court article d'un côté, la direction d'un *Mélanges* de l'autre². S'ajoute une recension approfondie d'un ouvrage de Merle par M.-C. Smouts³.

C'est sans doute sur ce terrain que le différentiel est le plus élevé entre la sociologie des relations internationales française et l'Ecole anglaise. Grâce à la bibliographie « officielle » de celle-ci, il est aisé de quantifier l'écart. En s'en tenant aux écrits de contributeurs réguliers, on dénombre : 22 intitulés relevant de 19 auteurs qui renvoient explicitement à Hedley Bull, 20 intitulés relevant de 12 auteurs pour Martin Wight, 10 intitulés relevant de 9 auteurs pour Herbert Butterfield, 8 intitulés relevant de 8 auteurs pour John Vincent, 2 intitulés relevant de 3 auteurs pour Adam Watson. Cela donne au total 62 travaux relevant d'un peu plus de 40 auteurs qui engagent explicitement une analyse des figures fondatrices. On peut ajouter que la proportion s'accroît sans cesse avec les années, la majorité de ces travaux étant l'œuvre des plus jeunes membres de l'Ecole anglaise.

Comme prévu, nous allons diversifier notre investigation pour le cas de la sociologie des relations internationales, en examinant l'index des publications de ses partisans actuels. Nous nous en tiendrons à des écrits nous offrant une réflexion générale sur les RI, et non à des études sectorielles ou de cas.

Le recensement se montre alors fructueux pour R. Aron. L'ensemble des partisans y fait référence. Pour certains d'entre eux, Aron est tout simplement l'auteur le plus indexé : treize mentions dans la *Sociologie de la scène internationale (SSI)* de B. Badie et M.-C. Smouts⁴ et dans la *Sociologie des relations internationales (SRI)* de G. Devin. Aron apparaît à quatre reprises dans la *Politique internationale (PI)* de J. Laroche et à deux reprises dans les écrits les

¹ Nous avons vu qu'il existe des références éparses à Vernant, comme chez Josepha Laroche, mais sans aucun rapport avec le cadre d'une « sociologie des relations internationales ».

² Badie B., « Raymond Aron, penseur des relations internationales », *op. cit.*, 2005 ; Badie Bertrand, Pellet Alain, (dir.), *Les relations internationales à l'épreuve de la science politique : Mélanges Marcel Merle*, Paris, Economica, 1993.

³ Smouts Marie-Claude, « Merle (Marcel) - *Les acteurs dans les relations internationales* », *Revue française de science politique*, Vol. 37, No 2, 1987, p. 249-251.

⁴ L'index comptabilise neuf références, mais deux pages incluent en réalité chacune deux mentions distinctes ; nous ajoutons aussi un renvoi à une « perspective aronienne » (p. 181).

plus programmatiques de D. Bigo¹. Mais Aron est seul sur ce terrain : Merle bénéficie d'une reconnaissance bien plus modeste. Par ordre d'apparition des écrits choisis à l'instant, les références à Merle sont de quatre, trois, deux², aucune.

	Badie & Smouts <i>SSI</i>	Laroche <i>PI</i>	Devin <i>SRI</i> ³	Bigo <i>SPI</i>
Vernant	0	0	0	0
Aron	13	13	12	2
Merle	4	2	3	0

Figure 4 : Panorama des affiliations entre « figures fondatrices » et « contributeurs réguliers » de la sociologie des relations internationales française

A cela nous pouvons ajouter un cas de réciprocité : une seule figure fondatrice, M. Merle, a eu l'occasion d'engager une collaboration avec ses successeurs. Trois écrits mettent en scène le rapport de Merle à ses successeurs : une recension de la thèse publiée de M.-C. Smouts, la direction d'une table ronde de l'AFSP sur la culture et les relations internationales à laquelle participèrent Badie et Smouts, une contribution à un dossier spécial de *Culture & Conflits* sur « L'international sans territoire », dirigé par Badie et Smouts⁴.

Au final, les chiffres montrent un effort de renvoi à la personne d'Aron - contrairement à celle de Merle -, mais en l'absence de travaux de fond qui lui seraient consacrés, il faut se

¹ Deux écrits que nous rangeons sous le sigle « SPI » : Bigo Didier, « Sociologie politique de l'international : une alternative », *Cultures & Conflits*, Article inédit, 2008 ; Bigo Didier, « Les flux internationaux : ordre politique et changement social », in Cohen A., Lacroix B., Riutort P., *Nouveau manuel de science politique, op. cit.*, 2010, p. 694-704.

² *Politique internationale* de J. Laroche constitue donc le seul écrit qui référence dans un même ouvrage les trois premiers sociologues des relations internationales, même si cela n'a pas été effectué sur la base de leur ancrage commun dans une « sociologie des relations internationales ».

³ Nous nous basons sur la deuxième édition de 2007. La dernière édition de 2013 propose quelques modifications, notamment un unique renvoi à l'article pionnier de Vernant, porté à la connaissance de G. Devin par les travaux antérieurs de D. Battistella et de nous-mêmes. Cela donne les chiffres suivants : treize occurrences pour Aron, trois pour Merle, une pour Vernant.

⁴ Merle Marcel, « Smouts (Marie-Claude) - *La France à l'ONU, Premiers rôles et second rang* », *Revue française de science politique*, Vol. 30, No 6, 1980, p. 1310-1311 ; Merle Marcel, *Pour ou contre une interprétation culturaliste des relations internationales ?*, Rapport général, Congrès annuel de l'AFSP, Paris, octobre 1981 ; Merle Marcel, « Un système international sans territoire ? », *Cultures et Conflits*, No 21-22, 1996, p. 289-309.

demander s'il s'agit plus de préserver un lignage aronien que de constituer une descendance (ce que nous approfondirons dans les chapitres suivants).

Entre figures fondatrices et contributeurs étrangers

Un ensemble d'affiliations aux premiers sociologues des relations internationales est-il repérable en provenance de l'étranger ? Trois universitaires seulement s'inscrivent dans une sociologie des relations internationales qui montre des connivences avec les sociologues français des RI. Deux sont des disciples d'Aron. Il s'agit tout d'abord de Stanley Hoffmann qui s'est posé durant sa carrière en disciple d'Aron (bien qu'il ne l'ait jamais eu comme professeur). Il s'agit ensuite du québécois de naissance Jean-Pierre Derriennic, qui eut Aron comme directeur de thèse et exerça un temps en France, principalement comme chercheur FNSP-CERI¹. Le troisième homme est Luc Sindjoun qui a lui effectué l'ensemble de sa formation à l'étranger, au Cameroun (avant de se présenter avec succès à l'agrégation française de science politique). Sindjoun ne se réclame d'aucune filiation en particulier mais c'est celui des trois qui a le plus fait référence aux travaux des sociologues français des RI dans toute leur diversité².

Nous suggérons en sus l'idée d'une expansion peut-être en cours de la sociologie des relations internationales au Québec. De même que nous avons pu faire référence à un questionnement de la part d'internationalistes québécois sur la possibilité d'une école francophone des relations internationales, nous pouvons pareillement apercevoir dans un travail collectif de cette communauté un appui conséquent sur la sociologie des relations internationales pratiquée en France³.

Ce faisant, les trois individualités mentionnées comme la communauté québécoise sont francophones ou francophiles alors que dans le cas de l'École anglaise, nous pouvons recenser de nombreux partisans étrangers dont l'anglais n'est leur langue ni de culture ni de scolarité. Ici encore, le collectif anglais montre une envergure sans commune mesure avec notre objet d'étude. L'École anglaise est « devenue transnationale. [Elle] n'est désormais plus une île »⁴.

¹ Derriennic Jean-Pierre, *Esquisse de problématique pour une sociologie des relations internationales*, Grenoble, Service de reproduction des thèses de l'Université des sciences sociales de Grenoble, 1977.

² Sindjoun Luc, *Sociologie des relations internationales africaines*, Paris, Karthala, 2002.

³ Crépeau F., Thérien J.-P., *Penser l'international*, op. cit., 2007 (voir en particulier les contributions de Mamoudou Gazibo et Jane Jenson, et de Marie-Joëlle Zahar).

⁴ Dunne Tim, *Inventing International Society : A History of the English School*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 1998, p. 15.

Si tant est qu'elle le fût un jour puisque dès son origine, une certaine multinationalité l'a traversée (avec « les Australiens » H. Bull et J. Vincent, voire « l'Africain du sud » Manning) qui n'a depuis lors cessé de se renforcer (que l'on parle d'origine, d'état civil, de formation universitaire ou de pays d'exercice). Actuellement, on trouve des représentants de l'Ecole anglaise dans une bonne partie de l'Europe (Norvège, Danemark, Allemagne, Italie, Grèce, Turquie), en Amérique (Canada, Brésil) et en Asie (Chine, Corée du Sud, Japon)¹.

Il ressort de cette entame que les marques d'affiliation mutuelles entre figures fondatrices tout comme les actes de filiation opérés par leurs successeurs sont loin de laisser poindre la réalité d'une école de pensée française, du moins en ce qu'elle rassemblerait l'ensemble historique de ses pratiquants.

Entre contributeurs réguliers

Qu'en est-il alors de marques d'affiliation mutuelles entre les partisans actuels ? Nous allons devoir à nouveau pallier l'absence de tout intitulé de publication qui soit nominatif, par un inventaire des index de celles-ci. B. Badie et M.-C. Smouts renvoient à trois reprises aux travaux de D. Bigo en incluant ceux qu'il anime à la revue *Culture et Conflits*. Ni G. Devin ni J. Laroche ne sont mentionnés. L'ouvrage de Laroche accueille de son côté six renvois à Badie comme à Smouts, une à Bigo (par l'intermédiaire de *Culture et Conflits*), aucune à Devin. Quant à celui de Devin : Smouts, Badie, Laroche et Bigo sont respectivement mentionnés sept, six, deux et une fois. Enfin, les deux écrits de Bigo font uniquement référence aux travaux de Badie et de Smouts.

	Badie + Smouts	Laroche	Devin	Bigo
Badie & Smouts <i>SSI</i>		0	0	3
Laroche <i>PI</i>	6 + 6		0	1

¹ Données issues d'un travail de repérage des profils des différents « contributeurs réguliers » mentionnés par la bibliographie dédiée.

Devin SRI¹	6 + 7	2		1
Bigo SPI	1 + 0	0	0	

Figure 5 : Panorama des affiliations entre « contributeurs réguliers » de la sociologie des relations internationales française²

Le tableau n'est toutefois pas complet. A mi-chemin entre l'intitulé de publication nominatif et le référencement dans un index, s'intercale le compte-rendu. Un tel exercice peut en effet être l'occasion, de la part de son auteur, de signifier une affiliation explicite à l'ouvrage recensé. Cette pratique est en particulier repérable dans un compte-rendu en forme d'adoubement de Josepha Laroche par Marie-Claude Smouts : « La logique intellectuelle de l'ouvrage est proche de celle que nous avons adoptée avec Bertrand Badie dans *Le retournement du monde* et se développe largement autour des mêmes thèmes »³. C'est à notre connaissance le seul cas pertinent.

Une fois n'est pas coutume, l'Ecole anglaise ne se signale pas par un effort d'ampleur, du moins si l'on en reste aux intitulés de publications qui, jusqu'à présent, étaient un ordre d'indices suffisant. Alors que la bibliographie officielle décompte plus de cinquante contributeurs réguliers, seul un d'entre eux, B. Buzan, a fait l'objet d'analyses de ses travaux sous le sceau explicite de son appartenance à l'Ecole anglaise - par des universitaires chinois.

Nous n'entreprendrons pas un recensement indexical pour l'Ecole anglaise, qui montrerait bien sûr un jeu d'intercitations bien plus élevé que pour le collectif français. Nous pouvons toutefois conclure que sur le terrain des affiliations mutuelles entre universitaires en poste, l'écart entre la sociologie des relations internationales et l'Ecole anglaise se réduit dans une bonne mesure. Dans le même sens, il est une différence qui mérite notre attention : au sein du collectif anglais, les principaux auteurs sollicités, encore aujourd'hui, sont des figures fondatrices (Bull et Wight) ; alors qu'auprès de la sociologie des relations internationales, B. Badie et Smouts rivalisent avec Aron.

¹ Pour la dernière édition de 2013, une seule modification notable : D. Bigo disparaît de l'ouvrage. Cela donne : cinq occurrences pour Badie, sept pour Smouts, deux pour Laroche, aucune pour Bigo.

² Badie et Smouts sont associés en tant qu'individualités citées, car parmi leurs occurrences respectives se glissent pour une large part celles correspondant à leur ouvrage commun.

³ Smouts Marie-Claude, « Josepha Laroche, *Politique internationale* », *Revue française de science politique*, Vol. 49, No 3, 1999, p. 479.

9.1.2 Affiliations dépersonnalisées

Le deuxième niveau de revendication s'engage sur le terrain des affiliations dépersonnalisées. Sur ce terrain, la collecte est significative. L'appropriation du label « sociologie des relations internationales » est assez répandue dans la littérature internationaliste française, de sorte que nous pouvons obtenir une vue intéressante sur la seule base d'intitulés de publications. Nous pouvons comptabiliser de deux manières l'usage de l'étiquette « sociologie des relations internationales ». D'une manière restrictive, son emploi concerne une petite dizaine d'écrits : *Vers une sociologie des relations internationales* de Vernant, *Une sociologie des relations internationales* d'Aron¹, les deux séries d'éditions d'une *Sociologie des relations internationales* par Merle et par Devin, *Esquisse de problématique pour une sociologie des relations internationales* de Derriennic, *Ruptures et innovations dans l'approche sociologique des relations internationales* de Badie², *Sociologie des relations internationales africaines* de Sindjoun, *La sociologie des relations internationales à la recherche d'une morale* d'Ariel Colonomos³. D'une manière extensive - raisonnablement -, notre repérage s'étend à une autre poignée d'écrits : la *Sociologie de la scène internationale* de Badie et Smouts⁴, la *Sociologie politique de l'international* de Bigo⁵, la *Sociologie politique des relations internationales* de Laroche⁶. Au total, cela donne onze références. Nous pourrions encore élargir le champ de vision, mais ce serait alors dépasser notre objectif immédiat de

¹ Titre de son article de 1963 paru dans la *Revue française de sociologie* ; nous y associons bien sûr *Paix et guerre entre les nations* en dépit d'un titre ou d'un sous-titre qui n'y renvoient pas explicitement.

² Badie Bertrand, « Ruptures et innovations dans l'approche sociologique des relations internationales », *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, Vol. 68, No 1, 1993, p. 65-74.

³ Colonomos Ariel, « La sociologie des relations internationales à la recherche d'une morale », *International Review of Sociology-Revue Internationale de Sociologie*, Vol. 12, No 3, 2002, p. 507-520.

⁴ Au cœur de l'ouvrage, c'est la terminologie « sociologie des relations internationales » qui est la plus usitée, à raison d'une dizaine de fois.

⁵ Qui se décline en deux versions distinctes : l'une en anglais en collaboration avec R.B.J. Walker en tant qu'éditorial de lancement de la revue du même nom, *International Political Sociology (IPS)* ; l'autre en français dans *Culture & Conflicts*, qui a vocation à rendre accessible en français le programme porté par *IPS*, mais qui, finalement, propose un contenu totalement différent du texte anglais.

⁶ Titre d'un éphémère axe de recherche de l'ancien Centre de Recherches Politiques de la Sorbonne, porté à la rentrée 2007-2008 par « Michel Dobry, Josepha Laroche, Philippe Ryfman, Johanna Siméant, Yves Viltard ».

référencer les intitulés renvoyant *explicitement* à la « sociologie des relations internationales » telle que présente en RIF¹.

De son côté, l'emploi de l'étiquette « Ecole anglaise » est considérablement plus répandu dans la communauté internationaliste britannique. A l'actif des figures centrales et des contributeurs réguliers, on dénombre cinquante-huit publications où « Ecole anglaise » figure dans le titre.

Le différentiel en matière d'affiliations dépersonnalisées est encore plus patent si l'on s'engage sur deux terrains qui sont des points forts du collectif britannique et des zones abyssales pour le collectif français. Premièrement, l'Ecole anglaise a progressivement façonné son identité autour de concepts qui guident désormais directement les recherches entreprises en son nom. C'est avant tout le cas du concept de « société internationale » : présent dans quatre-vingt-dix intitulés de publications, il incarne l'Ecole anglaise. A tel point que certains auteurs parlent volontiers de la « British “international society” tradition »² ou de l'« international society approach »³ en lieu et place du label habituel. Si l'on cumule « Ecole anglaise » et « société internationale », ce sont près de 150 publications qui renvoient expressément au collectif de l'école⁴. A l'exact opposé, il n'existe strictement aucun concept ou notion emblématique de la sociologie des relations internationales française, ou même suffisamment représentatif pour être repris dans un titre de publication. Dans ce registre, le plus proche, pour ainsi dire, que nous puissions trouver est la reprise d'expressions ou formules disposant d'un potentiel heuristique. Ainsi Badie a-t-il pu trouver chez Aron son titre d'ouvrage *L'impuissance de la puissance*⁵, formule auparavant reprise par Laroche⁶. Ainsi encore de Badie et Smouts

¹ Nous pourrions ainsi ajouter la *sociologie historique du politique appliquée à l'international* ou *sociologie politique de la globalisation* de Jean-François Bayart (*Le gouvernement du monde : une critique politique de la globalisation*, Paris, Fayard, 2004).

² Wæver O., « The Sociology of a Not So International Discipline », *op. cit.*, 1998, p. 722.

³ Friedrichs J., *European Approaches To International Relations Theory*, *op. cit.*, 2004, p. 45.

⁴ Nous pouvons ajouter l'usage de quatre concepts ou notions secondaires : soit leur importance est moindre, soit leur degré de conceptualisation est moindre, soit leur maniement académique n'est pas réservé à l'Ecole anglaise. Il s'agit du concept de *société anarchique* qui apparaît treize fois, du concept d'*ordre international* qui apparaît vingt-cinq fois, de la notion de *tradition grotienne* qui apparaît cinq fois, enfin du binôme conceptuel *pluralisme-solidarisme* qui apparaît onze fois. Au total, environ 200 publications marquent une affiliation expresse envers l'Ecole anglaise.

⁵ Aron R., *Paix et guerre entre les nations*, *op. cit.*, 1962, p. 625. Badie Bertrand, *L'impuissance de la puissance. Essai sur les nouvelles relations internationales*, Paris, Fayard, 2004.

⁶ Laroche J., *Politique internationale*, *op. cit.*, 2000, p. 53.

qui, dans *Le retournement du monde*, reprennent à leur compte le titre de l'article de J.-F. Bayart, *La revanche des sociétés*¹.

Deuxièmement, il n'existe aucun ouvrage collectif, dossier ou forum de revue qui ait été nominativement consacré à la sociologie des relations internationales. Pour le collectif anglais, on peut dénombrer treize ouvrages collectifs qui renvoient explicitement et uniquement à l'entité Ecole anglaise, seize si l'on ajoute les titres renvoyant aux concepts secondaires² ; et trois forums de discussion tout aussi clairs sur leur objet ont été accueillis par des périodiques³.

L'Ecole anglaise met en scène un jeu d'affiliations dépersonnalisées encore plus développé que celui des affiliations à un auteur, formant là un ensemble de marqueurs discursifs qui valident totalement son existence⁴. En comparaison, avec un nombre limité mais non négligeable d'affiliations dépersonnalisées, la sociologie des relations internationales revêt une meilleure réalité que dans le cas des affiliations *intuitu personae*, mais cela ne suffit pas à lui attribuer une existence discursive indiscutable.

¹ Bayart Jean-François, « La revanche des sociétés africaines », *Politique africaine*, No 11, 1983, p. 95-127 ; Badie B., Smouts M.-C., *Le retournement du monde*, *op. cit.*, 1995, p. 19.

² Trois intitulés mentionnent à la fois « Ecole anglaise » et « société internationale » (Dunne T., *Inventing International Society*, *op. cit.*, 1998 ; Navari Cornelia, (ed.), *Theorizing International Society. English School Methods*, New York, Palgrave Macmillan, 2009 ; Buzan Barry, Gonzalez-Pelaez Ana, (eds.), *International Society and the Middle East : English School Theory at the Regional Level*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2009), un intitulé inclut le seul label (Linklater Andrew, Suganami Hidemi, *The English School of International Relations : A Contemporary Reassessment*, Cambridge, Cambridge University Press, 2006), neuf intitulés incluent uniquement « société internationale ».

³ « Forum on the English school », *Review of International Studies*, Vol. 27, No 3, 2001 ; « Forum on Barry Buzan's *From International to World Society ?* », *Millennium*, Vol. 34, No 1, 2005 ; « Forum on Tim Dunne's *Inventing International Society : A History of the English School* », *Cooperation and Conflict*, Vol. 35, No 2, 2000 et Vol. 36, No 3, 2001.

⁴ D'autant plus que la bibliographie « officielle » sur laquelle nous prenons appui, s'arrête en 2013. Depuis lors, en lien avec le projet de refondation entrepris par certains de ses chefs de file, on assiste à une croissance exponentielle de travaux sur ou dans le cadre de l'Ecole anglaise, qu'il s'agisse d'articles, d'ouvrages, d'un guide de recherche, d'un nouveau dossier spécial de revue. Parmi bien d'autres : Gallagher Adrian, « Conceptualizing humanity in the English School », *International Theory*, Vol. 8, No 2, 2016, p. 341-364 ; Navari Cornelia, Green Daniel, (eds.), *Guide to the English School in International Studies*, Oxford, Wiley-Blackwell, 2014 ; Dossier spécial dans la revue *International Relations*, Vol. 28, No 4 2014, ; Buzan Barry, « The "Standard of Civilisation" as an English School Concept », *Millennium*, Vol. 42 No 3, 2014, p. 576-594 ; Quayle Linda, *Southeast Asia and the English School of International Relations. A Region-Theory Dialogue*, Londres, Palgrave Macmillan, 2013.

9.1.3 Entreprise d'auto-consécration

Nous en venons aux procédés d'adhésion à une école de pensée qui sont les plus revendicatifs. Il s'agit d'évaluer l'ampleur d'initiatives prises par des partisans pour affermir et diffuser l'existence de leur collectif. Nous touchons ici au deuxième point le plus flagrant dans l'écart observable entre l'Ecole anglaise et la sociologie des relations internationales. Alors qu'une telle entreprise d'auto-consécration est largement pratiquée dans le cas de la première, on n'en trouve proprement aucune trace pour la seconde.

Nous pouvons délimiter trois types d'initiatives à mettre au crédit des partisans de l'Ecole anglaise : des réflexions théoriques et épistémologiques sur ce qui unit les pensées de chaque membre, des propositions de généalogie, un projet de relance de l'école. Chacune de ces initiatives dévoile dans son contenu des marques d'auto-consécration mais, au-delà, elles constituent en elles-mêmes des éléments auto-consécrateurs.

La bibliographie de l'école liste trente-quatre auteurs qui ont proposé un travail réflexif. Si les membres du groupe originel ne se sont pas lancés dans un tel exercice, les *self-referential reflections* se sont progressivement multipliées. Le mouvement fut lancé par les critiques de Roy Jones et de Michael Nicholson. Ce sont ces regards extérieurs qui ont engendré les premiers travaux réflexifs : la critique de Jones a suscité des réponses de deux proches des figures originelles, Sheila Grader et Peter Wilson¹, et celle de Nicholson a suscité l'étude de Wight par James (tout cela dans la même revue, *Review of International Studies*). Si les « joutes » qui se sont produites entre Jones, Grader et Wilson d'un côté, et entre Nicholson et James de l'autre, attirèrent l'attention, ce fut par contre au détriment d'une initiative antérieure qui est longtemps passée inaperçue, sans doute parce que dénuée d'un caractère polémique. Dès 1979 dans une revue japonaise, reproduit en anglais en 1983, Hidemi Suganami propose une analyse que l'on peut considérer comme l'acte de naissance de l'entreprise d'auto-consécration de l'Ecole anglaise². Bien que repris, son article n'obtient pas une audience à la mesure de ses réflexions abouties sur les propositions fondamentales qui uniraient ce collectif qu'il appelait alors

¹ Grader Sheila, « The English School of International Relations : Evidence and Evaluation », *Review of International Studies*, Vol. 14, No 1, 1988, p. 29-44 ; Wilson Peter, « The English School of International Relations : A Reply to Sheila Grader », *Review of International Studies*, Vol. 15, No 1, 1989, p. 49-58.

² Suganami Hidemi, « The Structure of Institutionalism : An Anatomy of British Mainstream International Relations », *International Relations*, Vol. 7, No 5, 1983, p. 2363-2381.

« British Institutionalism ». Il en reste donc là pendant presque vingt ans, jusqu'à ce qu'il trouve un véritable interlocuteur : Tim Dunne publie alors sa thèse doctorale, première histoire intellectuelle et institutionnelle de l'école, qui va réellement lancer l'entreprise d'auto-consécration¹. Son ouvrage bénéficiera de nombreux commentaires : une discussion entre lui et trois autres proches de l'école est même accueillie en 2000 et 2001 par la revue *Cooperation & Conflict*. Ceci constitue le premier exercice *collectif* d'auto-consécration de l'Ecole anglaise². L'année 2001 est en réalité une date fondamentale : Buzan lance le projet *Reconvening The English School* qui est inauguré par un deuxième forum de discussion, cette fois dans la *Review of International Studies* ; et une nouvelle passe d'armes se déroule entre partisans en désaccord sur l'héritage de l'école³. Depuis lors, vont entre autres se succéder un troisième forum accueilli par la revue *Millennium*⁴, et surtout trois ouvrages collectifs clés visant respectivement à étudier le corpus théorique et épistémologique de l'école, à éclairer sur ses choix méthodologiques et à mener des études de cas appliquant son cadre scientifique⁵.

Dans cette histoire, nous devons revenir sur le projet crucial *Reconvening The English School*. Esquissé en 1999 à l'occasion d'un panel dédié lors du Congrès annuel de la *British International Studies Association* (BISA), l'initiative de Barry Buzan (rapidement accompagné par Richard Little) est l'incarnation par excellence d'une entreprise d'auto-consécration. Quatre éléments s'en détachent. Premièrement, un site internet est lancé, qui a pour mission de fédérer tout ce qui touche à l'école. Deuxièmement, est mise en place une bibliographie « officielle », exhaustive et agencée, dont l'utilité est sans limites pour qui s'intéresse à l'Ecole anglaise. Troisièmement, le projet va régulièrement initier des manifestations scientifiques, dont le forum de 2001 dans la *RIS* où Buzan déclare qu'il entend faire de l'Ecole anglaise un véritable programme de recherche. Quatrièmement, le projet va pousser à la création de sections dédiées

¹ Dunne T., *Inventing International Society*, *op. cit.*, 1998.

² Alors que l'échange entre Grader et Wilson portait sur l'existence ou non d'affinités scientifiques entre les futures fondatrices, l'échange autour de l'ouvrage de Dunne porte directement sur l'Ecole anglaise prise comme un tout.

³ Hall Ian, « Still the English patient ? Closures and inventions in the English school » et Buzan Barry, Little Richard, « The "English Patient" Strikes Back : A Response to Hall's Mis-Diagnosis », *International Affairs*, Vol. 77, No. 4, 2001, p. 931-942 et 943-946.

⁴ Voir *supra* pour les références bibliographiques des trois forums de discussion.

⁵ Linklater A., Suganami H., *The English School of International Relations*, *op. cit.*, 2006 ; Navari C., *Theorizing International Society*, *op. cit.*, 2009 ; Buzan B., Gonzalez-Pelaez A., *International Society and the Middle East*, *op. cit.*, 2009.

au sein de la BISA et de l'*International Studies Association* (ISA). De manière générale, ce projet a effectivement fait acte de relance, comme en témoigne un article sous-titré « accepting Buzan's challenge »¹.

Le dernier ordre d'initiatives, imbriquées aux précédentes, porte sur la mise en place de réflexions généalogiques, thématique classique d'une auto-consécration. Il s'agit d'une part de se prêter au jeu du « *who's in, who's out?* » (ce qui éclaircit sur le corpus scientifique à prendre en compte), d'autre part de discerner une succession de générations (ce qui ancre l'école dans la durée et la continuité). De nombreux désaccords ressortent de ces travaux mais, en s'en tenant à l'angle d'une réalité discursive, ces désaccords témoignent d'une vigueur des réflexions consacrées à l'école. Nous ne rentrerons pas dans le fond de celles-ci ; nous retenons que, parmi elles, quatre véritables récits intégrant questions généalogiques, théoriques et épistémologiques ont été conçus, qui donnent une profondeur considérable à l'existence du collectif britannique (par Suganami, Dunne, Wæver et Buzan).

Au titre d'effort auto-consécrateur du côté français, plusieurs initiatives collectives ont vu le jour qui sont assimilables aux travaux d'approfondissement épistémologique et théorique du collectif britannique. Mais il s'agirait alors d'une assimilation forcée, car le degré d'approfondissement n'est aucunement comparable. Dans ces ouvrages, le principe d'une ligne de pensée commune en reste à son énonciation la plus élémentaire : les auteurs partagent l'inscription dans un schème intellectuel imprégné de sociologie, qui attache plus d'importance à l'investigation empirique qu'à la réflexion théorique². La voie commune est présentée en deux lignes maximum. Pour le reste d'éventuelles propositions, leur teneur consensuelle n'est plus énoncée. Deux ouvrages représentent cet ordre de faits : *Les nouvelles relations internationales* dirigé par M.-C. Smouts en 1998 et *Dix concepts sociologiques en relations internationales* dirigé par G. Devin en 2015³.

Précisons par ailleurs que l'entreprise d'auto-consécration de l'École anglaise se décompose en différentes étapes espacées dans le temps, dont les principales sont très récentes

¹ Williams John, « Structure, norms and normative theory in a re-defined English School : accepting Buzan's challenge », *Review of International Studies*, Vol. 37, No 3, 2011, p. 1235–1253.

² Nous y reviendrons bien sûr en détail dans le chapitre suivant.

³ Smouts Marie-Claude, (dir.), *Les nouvelles relations internationales*, Paris, Presses de Sciences Po, 1998 ; Devin Guillaume, (dir.), *10 concepts sociologiques en relations internationales*, Paris, CNRS Editions, 2015.

(depuis les années 2000). Si l'on se rappelle que l'Ecole anglaise effectue ses premiers pas dans les années 1960, il apparaît que ce fut un processus long. De ce point de vue, nous pourrions estimer que la sociologie des relations internationales en est au début d'un processus semblable ; seulement, nous savons que ses débuts remontent au moins à la même époque que ceux de l'Ecole anglaise ; ils sont antérieurs d'une dizaine d'années avec l'œuvre d'Aron du début des années 1960, et même d'une vingtaine d'années si l'on prend en compte l'article pionnier de Vernant en 1952¹.

De deux choses l'une : soit la sociologie des relations internationales a été mise en suspens pendant longtemps, soit elle souffre d'une absence de continuité entre ses protagonistes successifs.

9.1.4 Reconnaissance

Il s'agit à présent d'étudier une éventuelle reconnaissance par des observateurs non partisans. Nous distinguons entre trois types : une reconnaissance nationale, une reconnaissance étrangère, et une reconnaissance par la communauté dominante (étasunienne)². Notons qu'il est indifférent pour nous que ces marques reflètent une attitude neutre ou critique ; du point de vue discursif qui est le nôtre, toute mention va dans le même sens d'un supplément de reconnaissance.

Reconnaissance nationale

En France, en dehors de ses propres partisans, on peut trouver des réflexions sur la sociologie des relations internationales chez une poignée d'auteurs. Elles sont le fait de deux internationalistes qui ont produit les analyses, en l'occurrence critiques, les plus approfondies en la matière³. Quelques spécialistes d'autres branches de la science politique ont initié une

¹ Entre les œuvres isolées de Vernant puis d'Aron, et une initiative du *BCTIP* certes postérieure mais disposant d'une force de frappe bien plus immédiate, on peut conclure à une genèse temporellement comparable.

² La recherche étasunienne demeure centrale dans la littérature internationaliste, y compris contestataire, et une reconnaissance discursive de sa part octroie nécessairement une valeur ajoutée par rapport à toute autre reconnaissance en provenance de l'étranger.

³ Roche Jean-Jacques, « L'international : nouveau marché éditorial », *Politiques*, No 6, 1993, p. 133-137 ; Roche Jean-Jacques, « Changement de système ou changement dans le système ? », *Espaces Temps*, Vol. 71, No

conversation entre leur domaine d'étude et celui de la sociologie des relations internationales¹. C'est à peu près tout². Bien sûr, un inventaire de toute mention de la terminologie « sociologie des relations internationales » donnerait une image bien plus favorable ; mais cette terminologie pouvant aussi, nous l'avons dit, remplacer celle de Relations internationales, un tel inventaire serait biaisé : nous sommes à la recherche d'une approche de sociologie des relations internationales qui serait citée comme telle, à défaut de faire l'objet d'une analyse de fond³. Et prise dans ce sens, on doit en conclure que la sociologie des relations internationales ne fait pas l'objet d'une reconnaissance discursive de la part des internationalistes français. Au titre de preuve contraire : l'ensemble des auteurs que nous avons rangés dans la sociologie des relations internationales sont fréquemment cités ; pour autant, on ne leur accole presque jamais l'étiquette « sociologie de relations internationales »⁴.

Si l'on se rappelle l'enquête de J. Cornut, qui allait dans le sens d'une reconnaissance discursive du collectif français : le panorama global n'est pas insignifiant mais, comparativement à l'ampleur des références à l'Ecole anglaise dans la littérature internationaliste britannique, il s'avère extrêmement étroit. Non seulement l'Ecole anglaise est entièrement reconnue par ses pairs, mais elle bénéficie d'une diversité de manières de le faire qui nous montre bien ce qui manque à la sociologie des relations internationales sur ce terrain.

L'Ecole anglaise rassemble autour d'elle une centaine environ d'auteurs qui ont eu l'occasion de lui consacrer une analyse. Sa bibliographie dédiée se permet, sans doute assez

1, 1999, p. 132-146 ; Battistella D., *Théories des relations internationales, op. cit.*, 2012 ; Battistella D., « La France », *op. cit.*, 2013.

¹ Saurugger Sabine, « Une sociologie de l'intégration européenne ? » et « Avons-nous besoin d'une sociologie des Relations internationales pour analyser l'intégration européenne ? », *Politique européenne*, No 25, 2008/2, p. 5-22 et 193-216 ; Petiteville Franck, Smith Andy, « Analyser les politiques publiques internationales », *Revue française de science politique*, Vol. 56, No 3, 2006, p. 357-366.

² Voir aussi une recension ciblant notre objet d'étude au-delà de l'ouvrage commenté, en l'espèce *Les Forêts tropicales* de M.-C. Smouts : Thiébault Jean-Louis, « Lecture critique. Réflexions sur la nouvelle sociologie des relations internationales », *Revue internationale et stratégique*, No 45, 2002/1, p. 137-139.

³ On peut par exemple mentionner une référence à la « sociologie des relations internationales à la française », en l'occurrence de la part d'un auteur cité *supra*, non internationaliste : Smith Andy, « L'analyse des politiques publiques », in Balzacq T., Ramel F., *Traité de relations internationales, op. cit.*, 2013, p. 439-466.

⁴ Un exemple récent reflète bien cet état de fait : à l'occasion d'un compte-rendu, en l'occurrence favorable, de l'ouvrage *Organisations internationales* par Devin et Smouts, Frank Petiteville n'emploie à aucun moment la dénomination « sociologie des relations internationales » qui est pourtant le cadre intellectuel revendiqué des deux auteurs (*European Review of International Studies*, Vol. 1, No 1, 2014, p. 165-166).

subjectivement, de consacrer une petite dizaine de contradicteurs officiels. Qu'il s'agisse d'une analyse ou d'une brève mention, les écrits qui attestent de la reconnaissance de l'Ecole anglaise dans sa communauté d'origine sont à profusion. Nous n'en extrairons que les plus emblématiques : les *Handbooks* et *Textbooks* britanniques consacrent toujours explicitement un de leurs chapitres à l'Ecole anglaise¹.

A l'occasion des forums de discussion que nous avons évoqués, autant de partisans que de non partisans ont accepté d'échanger leurs vues. Dans le même registre, les passes d'armes par voie d'articles interposés entre membres et commentateurs critiques ont régulièrement vu le jour, une valeur hautement ajoutée dans le cadre de l'affirmation discursive d'un collectif. Avant même d'être critiquées sous le label « Ecole anglaise », les figures fondatrices avaient été collectivement prises à parti en tant que représentantes de l'approche « classique », comme le firent Murray Forsyth et Geoffrey Berridge². Ces deux critiques prennent une dimension particulière lorsqu'on les situe dans l'histoire de l'Ecole anglaise : ils prennent la suite de la célèbre controverse de 1966 entre H. Bull et M. Kaplan, et annoncent les passes d'armes des années 1980 entre Jones, Grader et Wilson d'un côté, Nicholson et James de l'autre.

Alors que M.-C. Smouts a pu regretter que, contrairement aux anglophones, les internationalistes français ne savaient pas « pratiquer l'admiration mutuelle », cela n'empêche visiblement pas lesdits anglophones de manier tout autant la controverse. Mises bout à bout, les absences de pratique de « l'art de la citation » (au-delà de simples renvois d'agrément) et de la polémique scientifique traduisent un déficit profond de dialogue et d'interactions dans les RI françaises. La question (traitée dans les chapitres suivants) se pose donc de savoir si la « faute » en revient aux sociologues des relations internationales pour ne pas suffisamment promouvoir leur existence en explicitant leur schème de pensée, ou aux internationalistes non partisans pour ne pas suffisamment engager les propositions des premiers.

Reconnaissance étrangère

¹ Par exemple dans Reus-Smit Christian, Snidal Duncan, (eds.), *The Oxford Handbook of International Relations*, Oxford, Oxford University Press, 2008, p. 267-285.

² Chacun a produit une recension critique et croisée d'ouvrages des pionniers de l'école, le second rebondissant sur la réflexion du premier : Forsyth Murray, « The Classical Theory of International Relations », *Political Studies*, Vol. 26, No 3, 1978, p. 411-416 ; Berridge Geoffrey, « The Political Theory and Institutional History of States-Systems », *British Journal of International Studies*, Vol. 6, No 1, 1980, p. 82-92.

De manière prévisible, la sociologie des relations internationales est bien moins reconnue à l'étranger que l'Ecole anglaise, pour laquelle il est à nouveau inutile de proposer un inventaire systématique. Prenons d'abord les manuels : tous ceux francophones traitent amplement de l'Ecole anglaise, pendant qu'aucun de leurs équivalents anglophone ne renferme ne serait-ce qu'une mention de la sociologie des relations internationales. Quant au cas spécifique des manuels francophones mais non français, ils n'en disent pas non plus un mot¹.

Afin d'accéder à un tour d'horizon honorable du monde entier, nous pouvons nous référer à un ouvrage tel que celui d'O. Wæver et A. Tickner, *International Relations Scholarship Around the World*, qui réunit des internationalistes de chaque région du globe². L'index général de l'ensemble des contributions comptabilise seize occurrences de la terminologie « Ecole anglaise ». Par comparaison, l'école de Copenhague dispose de quatre occurrences, l'école de la dépendance apparaît quatorze fois, et la sociologie des relations internationales zéro fois (pendant que les théories *mainstream* bénéficient d'un nombre de mentions plus élevé que l'Ecole anglaise). S'il ressort des contributions que l'Ecole anglaise est loin d'être un cadre de recherche choisi de manière privilégiée, elle est en revanche tout à fait reconnue à l'étranger comme un recours possible.

Plus en détail, la sociologie des relations internationales est tout de même mentionnée comme telle par quelques observateurs étrangers, uniquement ceux qui ont étudié les RIF, c'est-à-dire dans une infime mesure. L'analyse pionnière de K.-G. Giesen a dessiné les contours de notre objet d'étude, mais sans le nom³. Contrairement à A. Leander qui l'emploie à destination de la pensée de B. Badie, qui plus est en ancrant celui-ci dans « la tradition sociologique » française auparavant incarnée par Aron et Merle⁴. Leander cumule, à notre connaissance, le premier usage littéral par un étranger de la terminologie « sociologie des relations internationales » et la seule étude centrée sur un internationaliste français, en l'occurrence un

¹ Macleod A., O'Meara D., *Théories des relations internationales*, op. cit., 2010 ; Korany Baghat, (dir.), *Analyse des relations internationales. Approches, concepts et données*, Montréal, G. Morin, 1987 ; Braillard Philippe, *Théorie des relations internationales*, Paris, PUF, 1977.

² Liste des régions représentées : Amérique Latine, Afrique, Afrique du Sud, Europe Occidentale, Europe Centrale et Orientale, Turquie, Israël, Régions arabes, Russie, Iran, Asie du Sud, Chine, Japon, Corée, Taiwan (Tickner A., Wæver O., *International Relations Scholarship*, op. cit., 2009).

³ Reliant plus ou moins étroitement Aron, Merle, Badie et Smouts, Giesen parle d'une sociologie historique qui pourrait correspondre à une « french connection » (Giesen K.-G., « France and other French-speaking countries », op. cit., 2006).

⁴ Leander A., « Bertrand Badie », op. cit., 1997.

sociologue des relations internationales, hormis bien sûr le cas d'Aron. A la suite, J. Friedrichs, O. Wæver et H. Breitenbauch sont les seuls autres auteurs à avoir réellement ciblé la « sociologie des relations internationales » comme une réalité à part entière, spécifiquement française et prenant la forme d'un collectif intellectuel¹.

Reconnaissance par la communauté dominante

Le repérage est expéditif en ce qui concerne la communauté internationaliste étasunienne : hormis les analyses déjà mentionnées, et datées, de Gareau, Lyons et Hopmann, aucun universitaire américain n'a abordé les RIF, *a fortiori* la sociologie des relations internationales ; et ces trois auteurs n'envisagent aucunement l'existence de notre objet d'étude, même s'il associent bien eux aussi les RIF à des pratiques d'ordre sociologique.

L'Ecole anglaise, sans toutefois faire l'objet d'une considération élevée, fait tout de même l'objet d'une reconnaissance avérée. Initiée par les échanges polémiques entre Bull et Kaplan, le rapport des Etats-Unis à l'Ecole anglaise n'a depuis lors cessé de s'affermir. On retrouve Lyons qui, en 1986, porte à la connaissance du public internationaliste américain les contours naissants de l'Ecole anglaise (Lyons est un pionnier oublié en matière de décentrement des RI par rapport à une vision américano-centrée). Les canadiens anglophones James Der Derian (certes doctorant de Bull) et Terry Nardin lui emboîtent le pas en montrant un intérêt pour le challengeur britannique². On repère le même intérêt dans les années 1990 avec Robert Gilpin, Stephen Krasner et Stanley Hoffmann qui a en particulier préfacé la deuxième édition (1995) du *Anarchical Society* de Bull³. Dans les années 2000, Martha Finnemore fait partie des participants au forum de lancement du projet *Reconvening the English School*⁴. Sont publiées dans la foulée les deux premières analyses de fond des propositions théoriques de l'école qui soient l'œuvre d'américains. D'abord un article de Dale Copeland qui trouve dans le même

¹ Friedrichs J., *European Approaches To International Relations Theory*, *op. cit.*, 2004 ; Breitenbauch H., *International Relations in France*, *op. cit.*, 2008 ; Friedrichs J., Wæver O., « Western Europe », *op. cit.*, 2009.

² Voir Nardin Terry, *Law, Morality and the Relations of States*, Princeton, Princeton University Press, 1983 ; Der Derian James, *On Diplomacy: A Genealogy of Western Estrangement*, Oxford, Blackwell, 1987.

³ Voir Hoffmann Stanley, « International Society » et Gilpin Robert, « The Global Political System », in Miller J. D. B., Vincent J., *Hedley Bull and International Relations*, *op. cit.*, 1990, p. 13-37 et 112-139 ; Krasner Stephen D., *Sovereignty : Organized Hypocrisy*, Princeton, Princeton University Press, 1999.

⁴ Finnemore Martha, « Exporting the English School ? », *Review of International Studies*, Vol. 27, No 3, 2001, p. 509-513.

numéro un interlocuteur membre de l'école, Richard Little, pour ce qui constitue donc un nouvel échange de vues stratégique du point de vue de la reconnaissance de l'école¹. Ensuite Oran Young, qui se livre à une vigoureuse critique de l'école dans la droite ligne de celle de Kaplan².

Tout au long de ces développements, nous avons passé en revue un nombre considérable de controverses sous forme de forums de discussion, d'interpellations d'articles, de droits de réponse ou de passes d'armes qui ont eu pour objet l'École anglaise ou une de ses composantes, entre partisans ou entre partisans et observateurs³. Ces échanges ont été d'une importance capitale dans l'évolution de l'École anglaise vers une meilleure diffusion et reconnaissance puis, par réciprocité, vers une meilleure réflexion sur elle-même de par une stimulation permanente. A cela s'ajoutent un projet officiel de refondation, des analyses des figures fondatrices, un ouvrage consacré à l'histoire intellectuelle et institutionnelle de l'école, un ouvrage mettant à plat ses partis-pris épistémologiques et théoriques, un ouvrage consacré à sa méthodologie, un ouvrage de *case studies* appliquant son cadre théorique. Nous pouvons certainement faire reproche d'une attitude par trop stratégique mais nous devons conclure avec encore plus de certitude à une amélioration de la connaissance des RI britanniques dans le monde et le bénéfice corollaire qu'en a tiré la communauté internationaliste britannique dans la poursuite de ses activités.

Section 9.2 Degré de réalité institutionnelle

¹ Copeland Dale C., « A Realist Critique of the English School » et Little Richard, « The English School vs. American Realism : a meeting of minds or divided by a common language ? », dans *Review of International Studies*, Vol. 29, No 3, 2003, p. 427-441 et 443-460.

² Young Oran R., « Whither the English School », *International Studies Review*, Vol. 7, No 4, 2005, p. 629-33.

³ Pour ceux que nous avons pu mentionner (il en existe d'autres): Bull-Kaplan (1966), Forsyth-Berridge (1978-1980), James-Nicholson (1981-1982), Jones-Grader-Wilson (1981-1988-1989), Dunne-Suganami-Knudsen-Makinda (2000-2001), Buzan-Watson-Hurrell-Neumann-Finnemore-Guzzini (2001), Hall-Buzan-Little (2001), Copeland-Little (2003), Buzan-Dunne-Adler (2005).

La réalité institutionnelle d'une école de pensée peut s'entendre de trois façons. Nous pouvons d'abord envisager une structure qui soit exclusivement et même expressément un lieu de diffusion de sa pensée, par exemple composée uniquement de partisans ; un tel soutien « éponyme » est chose rare, qui prendrait les traits d'une société savante, d'un centre de recherche ou d'une revue. Une deuxième conception serait semblable à la première sans obligation d'exclusivité ; on vise ici les situations classiques de programmes d'enseignement et d'axes de recherche qui participeraient à la diffusion de la pensée sans pour autant que cela soit nécessairement le fait de partisans. La troisième vue représenterait alors la situation inverse à la précédente : une structure accueillerait parmi ses effectifs des partisans de l'école sans pour autant que ceux-ci agissent nécessairement, ou prioritairement comme agents de diffusion. Dans les trois cas la structure « héberge » l'école de pensée, mais la part d'activité qui lui est consacrée et la manière dont cela se réalise, sont variables.

Concrètement, notre enquête vise bien sûr les personnes morales académiques que sont toute structure d'enseignement et/ou de recherche, mais aussi les associations disciplinaires (nationales, régionales ou internationales) et les structures plus informelles que sont les *think tanks*, les sociétés savantes etc. Nous intégrerons aussi des éléments qui ne sont pas des « institutions » au sens d'entités physiques mais qui sont « institutionnalisés » : les supports éditoriaux tels qu'un périodique ou une collection d'ouvrages.

Sur ce terrain de la réalité institutionnelle, la sociologie des relations internationales se montre beaucoup plus robuste et rivalise sans doute avec le statut dont bénéficie l'Ecole anglaise¹. Les deux étiquettes sont très largement répandues dans les programmes d'enseignement de leurs systèmes universitaires respectifs. A ceci près : nous l'avons déjà relevé, la sociologie des relations internationales y figure majoritairement comme un enseignement à part entière (cours magistral ou conférence de méthode) alors que la situation est inverse pour l'Ecole anglaise, qui est enseignée au sein d'un cours. Alors que la première représente le plus souvent un contenant (une matière), la seconde représente un contenu (une manière de faire dans une matière).

Sur le plan de la recherche, la différence s'estompe : des axes de recherche sont menés pareillement sous l'égide des deux labels mais ne s'y consacrent pas ; il n'existe pas d'axe de

¹ Encore dans ces développements, il faut garder à l'esprit la taille bien plus élevée de la communauté internationaliste britannique par rapport à son homologue française.

recherche universitaire directement nommé « English school » ou « sociologie des relations internationales ». Selon notre deuxième conception, les deux collectifs intellectuels bénéficient donc d'une solide réalité institutionnelle.

Selon la troisième conception, le constat est à peu près le même. En partant des constellations que nous avons fixées, de nombreux universitaires en poste en France se réclament de la sociologie des relations internationales, des principaux protagonistes à leurs anciens doctorants en passant par des collègues sympathisants. La seule différence avec l'Ecole anglaise nous renvoie aux développements précédents : très peu d'universitaires proches de la sociologie des relations internationales ont à leur actif des publications dont l'intitulé renvoie expressément au label, alors que l'on détecte principalement les universitaires proches de l'Ecole anglaise par le fait même qu'ils ont produit un écrit expressément centré sur le sujet.

Il nous reste à engager la première conception. Elle n'existe pour aucun des deux labels. L'Ecole anglaise bénéficie toutefois pratiquement de telles structures en matière de recherche, à l'opposé d'une sociologie des relations internationales qui en est totalement dépourvue. En premier lieu, il est possible de considérer que le projet *Reconvening the English school*, qui se traduit par l'existence d'un site électronique lui-même rattaché à une université, est un centre virtuel de recherche. Le projet s'organise en plusieurs groupes de travail semblables à des axes de recherche ou aux sections d'une association disciplinaire. De ce point de vue, l'Ecole anglaise bénéficie, comme dans de très rares cas en sciences sociales, d'une sorte de structure de recherche qui lui est dédiée et qui porte son nom. En deuxième lieu, les associations savantes octroient justement une place considérable, nominative, à l'Ecole anglaise. Celle-ci possède une section dédiée auprès de trois importantes associations. D'abord au sein de la *BISA* où elle occupe une section sur 27 existantes, et dont les Congrès annuels accueillent régulièrement des thématiques consacrées à l'école¹. L'école est ensuite présente au sein de l'*European Consortium for Political Research (ECPR)* et de son organe affilié le *Standing Group on International Relations (SGIR)*². Enfin, au sein de l'*ISA* où l'école possède depuis peu une section sur les 24 existantes. Animée par Cornelia Navari, cette section est la seule à renvoyer directement à un courant ou à une communauté de pensée puisque chacune des autres sections renvoie à un domaine (droit international, économie politique internationale, *etc.* ; il n'y a pas

¹ Par exemple au congrès de 1999 qui marqua le lancement du projet de refondation ou, plus récemment, au congrès de 2012.

² Voir notamment le groupe de travail tenu à Limerick, en Irlande, en 1992, ou à l'occasion de la quatrième Pan-European International Relations Conference tenue à Canterbury en 2001.

de sections consacrées au réalisme, au constructivisme ou autres). L'école bénéficie donc à l'ISA d'une visibilité de premier plan, même si cela peut-être à double tranchant : chaque intervention s'inscrivant dans le cadre théorique de l'Ecole anglaise risque d'être cantonnée à la section dédiée, tandis que les autres courants peuvent investir n'importe quelle autre section. En outre, l'ISA édite une encyclopédie dont une section est consacrée à l'Ecole anglaise, qui compile des occurrences telles que « English School », « English School Methodology », « The English School of International Relations : Historical Development », « The British Committee on the Theory of International Politics and Central Figures in the English School », « The International Society - World Society Distinction »¹.

Aucune section de la sorte en France ne cible nominativement la sociologie des relations internationales. Ce qui ne signifie pas que notre objet d'étude soit absent des instances associatives, comme à l'AFSP. Lorsqu'elle était active, la Section d'études internationales de l'AFSP a été un instrument d'expression presque exclusif de la recherche en sociologie des relations internationales, avec M.-C. Smouts en fer de lance, alors vice-présidente de l'AFSP. Mais nous avons déjà dit que son activité a rapidement décliné, plaçant la SEI en sommeil jusqu'à sa disparition complète.

Nous souhaitons maintenant envisager la réalité institutionnelle sous un autre angle. Au lieu de raisonner en termes de représentativité (par des indices quantitatifs et nominatifs) comme nous venons de le faire, notre étude va désormais procéder d'un regard plus qualitatif et raisonner en termes d'affinité, à la manière des affiliations établies entre individualités. Peut-on mettre en évidence des structures emblématiques ou stratégiques dans la genèse et la diffusion de l'Ecole anglaise et de la sociologie des relations internationales ?

Institutions principales

Par la force de leurs liens avec l'Ecole anglaise, deux institutions se trouvent au centre d'un des principaux débats qui ont alimenté les réflexions généalogiques : quel est le lieu de naissance de l'Ecole anglaise, le *British Committee on the Theory of International Politics (BC)* ou le Département de Relations internationales de la *London School of Economics and Political Science* ? A défaut d'être jamais tranché, le débat peut selon nous s'aplanir en ces termes : leurs rôles furent complémentaires. Le *BC* fut une instance informelle, sans liens avec l'organisation

¹ Denmark Robert A., (ed.), *International Studies Encyclopedia*, Blackwell Publishing for ISA, 2010.

académique britannique ; il n'a donc que peu participé à l'institutionnalisation académique de l'école. En revanche, il a tenu un rôle déterminant dans le façonnement du cadre intellectuel actuellement porté par l'école. De l'autre côté, le Département de RI de la *L.S.E.* a eu logiquement un pouvoir d'institutionnalisation bien plus important, sans pour autant que ses activités aient été consacrées de manière privilégiée à l'école. En somme, le *BC* serait le lieu de naissance *scientifique* de l'Ecole anglaise pendant que la *L.S.E.* serait son lieu de naissance *institutionnelle*.

Le Département de RI de la *L.S.E.* fut fondé en 1927, après que la première chaire de RI y fut créée en 1924¹. Les RI à la *London School* suivent donc de près la naissance de la discipline en 1919. Et les prémices de l'Ecole anglaise emboîtent le pas : Manning, la première figure - discutée - de l'Ecole anglaise, prend la tête du Département de RI en 1930². Manning est au centre de l'institutionnalisation des RI à la *L.S.E.* dont il dirige le Département de RI pendant trente ans. Son rôle dans la genèse de l'Ecole anglaise réside dans le fait que c'est lui qui propose à Wight et à Bull de rejoindre l'équipe enseignante, ce qu'ils feront respectivement de 1949 à 1960 et de 1955 à 1965. Même si ces trois universitaires n'ont exercé comme collègues que durant cinq ans, Bull, le plus jeune des trois, a maintes fois souligné l'influence que les deux autres ont eue sur lui³. Si l'inclusion de Manning parmi les figures fondatrices est si discutée, c'est parce qu'il ne produira qu'un seul véritable ouvrage durant sa carrière, à la clôture de celle-ci en 1962 ; mais son titre est évocateur : *The Nature of the International Society*, et il est sans doute l'aboutissement de toutes ses années passées à la *L.S.E.* Quant à Wight, qui publiera peu lui aussi, ses lectures à la *L.S.E.* sont rentrées dans l'histoire⁴. De son vivant, Wight ne fut pas renommé pour ses écrits mais justement pour son enseignement à la

¹ <http://www2.lse.ac.uk/internationalRelations/aboutthedeptment/historyofdept.aspx> (dernière consultation en février 2016.).

² Dès 1927, l'*assistant lecturer* d'alors, S. H. Bailey, tient une réflexion susceptible d'annoncer celle de l'Ecole anglaise, puisqu'il publie en 1932 *The Framework of International Society* (Longman, Green and Co.). Bailey a dirigé l'une de ces toutes premières enquêtes sur l'étude des relations internationales dont nous avons traité, à la même époque que celle de J. Lambert et du CEPE.

³ Voir Dunne Tim, *Inventing International Society*, *op. cit.*, 1998, p. 6 ; Suganami, Hidemi, « Heroes and a Villain : A Reply to Tim Dunne », *Cooperation and Conflict*, Vol. 36, No 3, 2001, p. 328 ; Suganami Hidemi, « The English School, History and Theory », *Ritsumeikan International Affairs*, Vol. 9, 2011, p. 31 (http://www.ritsumei.ac.jp/acd/re/k-rsc/ras/english/publications/ria_en/9_02.pdf).

⁴ Nous l'avons vu, publiées après sa mort (*International Theory : the Three Traditions*).

L.S.E., auquel assiste justement Bull et qui inspireront des générations d'étudiants et de collègues. Si la présence de ces trois universitaires à la *L.S.E.* ne correspond pas en soi à l'implantation institutionnelle d'une Ecole anglaise qui n'existe pas encore, elle indique tout de même que la *L.S.E.* est un lieu de départ de la propagation de la pensée de l'école. Pour certains commentateurs, il serait dès lors plus approprié de parler d'une « LSE school » plus que d'une « English school »¹.

Par la suite, de nombreux partisans de l'école vont étudier et/ou enseigner à la *L.S.E.* Il s'agit d'abord de Geoffrey Goodwin, Fred Northedge et Alan James qui ont étudié sous la direction de Manning puis ont enseigné à la *L.S.E.*, auxquels s'ajoutent Geoffrey Stern et Peter Lyon². Il s'agit ensuite du « LSE-based school group » composé, entre autres, de Donelan, Mayall et Navari. Vincent, doctorant de Bull en Australie, rejoindra à son tour la *L.S.E.* en 1989. C'est encore le cas de Wilson, de Grader (doctorante de Northedge) et de Suganami qui suivit en particulier les cours de Manning et qui fut ensuite le doctorant de James. Durant environ un demi-siècle, des générations de chercheurs, doctorants et/ ou collègues, se placent dans les double pas institutionnels et scientifiques de Manning, Wight et Bull. Actuellement, l'école est toujours bien représentée au sein de l'équipe professorale par l'intermédiaire de B. Buzan et J. Mayall (professeurs émérites), Peter Wilson, Iver B. Neumann et Jennifer Jackson-Preece.

Une autre ligne argumentative doit cependant empêcher de cantonner la *L.S.E.* dans une structure dédiée aux activités de l'école. Mark Hoffman et Tim Dunne ont souligné qu'une autre ligne de pensée, « plus radicale, dissonante » a pris corps dans l'enceinte, depuis au moins 1971 et l'édition de la revue *Millennium* par les doctorants de l'université³. Nombre d'internationalistes renommés ne s'inscrivant pas dans le cadre théorique ou même les centres d'intérêt de l'Ecole anglaise ont enseigné ou enseignent à la *L.S.E.* (Michael Banks, Susan Strange, Michael Cox, Margot Light, Justin Rosenberg, William Wallace, David Held, Mary Kaldor, George Lawson, *etc.*) ou, bien qu'étant des commentateurs avisés de l'école, n'en sont

¹ Hall Ian, « Still the English patient? », *op. cit.*, 2001, p. 936.

² Knudsen Tommy, « Theory of Society or Society of Theorists ? With Tim Dunne in the English School », *Cooperation and Conflict*, Vol. 35, No 2, 2000, p. 196.

³ Hoffman Mark, « Critical Voices in a Mainstream Local : Millennium, the LSE International Relations Department and the Development of International Theory », in Bauer Harry, Brighi Elisabetta, (eds.), *International Relations at LSE : A History of 75 Years*, London, Millennium Publishing Group, 2003, p. 139 ; Dunne Tim, « All Along the Watchtower : A Reply to the Critics of Inventing International Society », *Cooperation and Conflict*, Vol. 35, No 2, 2000, p. 231.

pas membres (Chris Brown, Fred Halliday, Chris Hill, *etc.*). Au final, comme nous l'avons dit au départ, il semble valide de faire du Département RI de la *L.S.E.* le berceau *institutionnel* de l'Ecole anglaise, au sens où c'est bien *à partir* de cette entité que le mouvement de pensée a été rendu visible dans l'organisation académique britannique pour ensuite s'y répandre. Mais le lien s'est ensuite autant distendu que dilué du fait d'une diversification des profils et d'une multiplication des postes.

Le *British Committee on the Theory of International Politics* semble tenir de son côté le rôle de berceau scientifique de l'Ecole anglaise, à l'encontre de l'opinion de I. Hall pour qui « the LSE group demonstrated a far greater degree of coherence both in terms of method and of focus, and a greater commitment to “interpretive” modes of enquiry, than the members of the British Committee » (Hall est le seul commentateur à mettre en avant un aspect proprement scientifique dans les liens qui unissent Ecole anglaise et *L.S.E.*)¹.

Le *British Committee* est « une tentative consciente de créer en Grande-Bretagne une structure de recherche sur les relations internationales indépendante de la science normale de la discipline telle qu'elle se pratique aux Etats-Unis à ce moment », qui consiste en « une petite dizaine d'historiens, théoriciens et praticiens du monde anglophone regroupés de 1959 à 1984 »². Institutionnellement, le *BC* est d'une part « a native UK structure based at Peterhouse, Cambridge », d'autre part « a trans-Atlantic enterprise constructed with American intellectual and financial capital »³. Tout commence avec l'américain Kenneth Thompson, représentant de la fondation Rockefeller. Intéressé par l'approche « classique », « traditionnelle » qui prévaut au Royaume-Uni, il envisage de mettre sur pied sur le sol britannique un comité de réflexion identique à celui qu'il a contribué à fonder aux Etats-Unis. Pour mettre en place ce projet, il se tourne vers un universitaire qu'il admire tout particulièrement, H. Butterfield⁴. Butterfield accepte et le *BC* se réunit pour la première fois en janvier 1959, à *Peterhouse*, un des collèges de l'Université de Cambridge, principalement parce que Butterfield est rattaché à cette

¹ Hall Ian, « Still the English patient ? », *op. cit.*, 2001, p. 936.

² Smouts Marie-Claude, Battistella Dario, Vennesson Pascal, (2003), *Dictionnaire des relations internationales*, Dalloz, 2012.

³ Makinda Samuel, « International Society and Eclecticism in IR Theory », *Cooperation and Conflict*, Vol. 35, No 2, 2000, p. 209.

⁴ Il lui consacra un ouvrage : Thompson Kenneth W., (ed.), *Herbert Butterfield : The Ethics of History and Politics*, Washington, University Press of America, 1980.

université¹. Le *BC* a été successivement présidé par Butterfield, Wight, Watson et Bull. Il stoppe ses activités de fait en 1985, soit l'année de la disparition de Bull². Le nombre de membres est longtemps limité, sans compter des invités occasionnels : H. Butterfield et ses anciens élèves Adam Watson (Ministère des affaires étrangères britannique) et Desmond Williams (historien diplomatique, University College, Dublin), M. Wight, H. Bull (à partir de 1961), Michael Howard (historien militaire, Université de Londres), Donald Mckinnon (théologien, Université d'Aberdeen), Geoffrey Hudson (RI) et William Armstrong (Ministère de l'Economie britannique)³. A la suite du décès de Wight en 1972, le *BC* est largement renouvelé et parmi les participants originels, ne restent que Butterfield, Watson, Howard et Bull ; de nombreux membres de l'Ecole anglaise vont alors s'y succéder ou s'y croiser⁴.

Quel est l'objectif de ce comité de réflexion ? Un bon point de départ se trouve dans une lettre de Butterfield à Wight en 1958 : l'objectif « [is] not to study diplomatic history in the usual sense, nor to discuss current problems, but to identify the basic assumptions that lie behind diplomatic activity, the reasons why a country conducts a certain foreign policy, the ethical premises of international conflict, and the extent to which international studies could be conducted scientifically »⁵. Le *BC* n'entend pas être un laboratoire d'idées à la manière de *Chatham House* et choisit de s'inscrire dans une démarche scientifique « détachée de la vie politique » (*policy issues*)⁶, même si cela ne signifie pas de se passer de la réflexion de praticiens (Watson et Armstrong travaillent à l'époque pour le gouvernement britannique).

Au-delà de la présence massive de membres consacrés de l'école, une autre raison pousse à voir le *BC* comme un lieu de naissance : une activité collective assortie d'un cadre théorique consensuel qui préfigure celui que l'on associera plus tard à l'Ecole anglaise. Tim Dunne qualifie le *BC* de « first self-conscious attempt to organise a community of scholars

¹ Sources principales sur le *BC* : Dunne Tim, *Inventing International Society*, *op. cit.* ; Vigezzi Brunello, *The British Committee on the Theory of International Politics 1954-1985 : The Rediscovery of History*, Milan, Edizioni Unicopli, 2005 ; Watson Adam, *The British Committee for the Theory of International Politics. Some historical notes*, Novembre 1998 (consultable en ligne sur le site électronique de l'école).

² Même s'il ne fut pas formellement dissous et qu'il fut pendant un temps envisagé d'en poursuivre les activités sous la présidence de Vincent (Watson Adam, *The British Committee*, 1998, *op. cit.*)

³ Dunne Tim, *Inventing International Society*, *op. cit.*, 1998, pp. xiii et 91. Dunne ne mentionne pas l'université de rattachement de G. Hudson.

⁴ Voir *Ibid.*, p. 128-129.

⁵ Cité dans Watson Adam, *The British Committee*, 1998, *op. cit.*

⁶ Dunne Tim, *Inventing International Society*, *op. cit.*, 1998, p. 90.

working in Britain »¹. Les membres revendiquent aussi cette vision des choses : un projet commun transcendant les individualités et estampillé « BC ». Pour Bull, les papiers proposés au *British Committee* « “are part of a collective enquiry”, therefore “the reader coming fresh to these essays will occasionally have the impression that he is eaves dropping on a conversation” »². Dans le même sens, Butterfield pouvait s'exprimer au nom de tous les membres du *BC* : « We feel that the case for *our approach* is a thing worth putting »³.

D'autre part, il semble qu'un esprit relativement fermé aux idées divergentes ait présidé aux activités du *BC*. Tout le monde ne pouvait pas faire partie de la « conversation », pour reprendre le terme évocateur choisi par Bull. Le *British Committee* peut être considéré comme le lieu d'accueil d'un échange entre des vues pré-compatibles : « Cultural factors were built into the very foundations of the Committee. It was a close-knit community of scholars » ; « the procedure for selecting members usually took the form off inviting a speaker to participate in one of the weekends - a kind of informal interview to see whether they were culturally and intellectually suitable »⁴.

Le *BC* fut donc une entreprise collective dont les critères d'appartenance furent étroitement délimités, en vue d'établir une approche scientifique spécifique. Dans le prolongement, les membres du *BC* auront rapidement une conscience claire que leur approche des RI est distincte de celle américaine, dite « behavioraliste » ; l'article de Bull de 1967 et la passe d'armes qui s'en suit avec Kaplan en furent l'expression officielle⁵.

La production du *BC* est désormais rangée parmi les publications fondatrices et fondamentales de l'Ecole anglaise, tel l'article de Wight « Why is there no International Theory ? », présenté à la réunion inaugurale du *BC* en 1959. Plongeant dans ses souvenirs, Watson nous replace dans le contexte de l'époque : « Il est difficile de réaliser aujourd'hui à quel point ces idées [l'article de Wight] furent novatrices, seulement quarante ans auparavant »⁶. C'est ainsi qu'une partie de la genèse du concept de « société internationale » s'est déroulée sous l'égide du *BC*, de même que la vision progressive du trinôme conceptuel emblématique de l'école (système international/société internationale/société mondiale).

¹ Le *BC* se réunit trois fois par an pour présenter et débattre de papiers écrits spécifiquement pour l'occasion qui seront ensuite publiés collectivement (*Ibid.*, p. 89).

² Cité dans *Ibid.*, p. 89.

³ Nous soulignons (*Ibid.*, p. 123).

⁴ *Ibid.*, p. 92-93.

⁵ *Ibid.*, p. 116 et 122-123.

⁶ Watson Adam, *The British Committee, op. cit.*, 1998.

Il ressort de tous ces éléments que le *British Committee on the Theory of International Politics* fut bel et bien une institution incubatrice du collectif « Ecole anglaise » et de son schème intellectuel. Etant donné que cette structure informelle ne fut rattachée ni de près ni de loin à l'organisation universitaire britannique, et que les figures fondatrices se côtoyaient depuis déjà plusieurs années à la *L.S.E.* avant que le *BC* ne soit mis sur pied, il semble cohérent de pointer le doigt sur l'importance de l'héritage substantiel et de faire du *BC* le berceau scientifique de l'Ecole anglaise. Dans tous les cas, il est avéré que la genèse de l'Ecole anglaise est indétachable de l'appui de deux institutions qui laisse peu de place à l'idée d'un schème de pensée qui se serait constitué « hors sol » par productions scientifiques interposées.

Quels contours donner à une histoire institutionnelle de la sociologie des relations internationales française ?

L'exercice sera plus bref que pour l'Ecole anglaise puisque nous connaissons déjà bien les entités morales qui ont porté l'étude académique de l'international en France. D'autant que, si la sociologie des relations internationales revendique des connexions institutionnelles privilégiées, elle s'est pour l'instant abstenue de s'arrimer historiquement à des établissements en particulier qui auraient tenu le rôle d'incubateur. La sociologie des relations internationales n'a pour l'instant produit aucune sorte des récits qui existent pour l'Ecole anglaise.

En raison de la supériorité invariable de Paris sur le « marché » de l'enseignement supérieur et de la recherche universitaire, l'histoire de la sociologie des relations internationales s'y inscrit en totalité. Bien que n'ayant mis en place aucune initiative collective entre eux, les trois premières figures ont pourtant exercé dans les mêmes établissements : L'EHESS, Sciences Po et la Sorbonne. Depuis les retraites de Vernant et d'Aron, l'EHESS n'accueille plus aucune activité significativement reliée à la sociologie des relations internationales. Concernant la Sorbonne et les universités parisiennes, il faut noter que d'emblée, la séparation facultaire y a compliqué tout éventuel désir de collaboration entre Aron et Merle. Le second exerça à la Faculté de Droit pendant que le premier enseignait à la Faculté des Lettres et reste à ce jour le seul sociologue des relations internationales à avoir été administrativement rattaché à la sociologie. Actuellement les universités sont un lieu de diffusion de la sociologie des relations internationales ; une affinité particulière est maintenue à la Sorbonne avec la présence de Josepha Laroche et d'autres universitaires qui se sont même - très brièvement - rassemblés pour

l'instauration d'un programme de recherche en « sociologie politique des relations internationales »¹.

Aron et Merle ont consacré une partie de leur carrière au « consortium » IEP-FNSP-AFSP qui, depuis lors, a toujours montré une connivence très prononcée avec la sociologie des relations internationales. On peut, à la manière de nos développements sur l'Ecole anglaise, voir ce tryptique institutionnel comme le lieu d'incubation de la sociologie des relations internationales contemporaine. A la tête, depuis les années 1990, des programmes pédagogiques de Sciences Po, les sociologues des relations internationales occupent de même une position privilégiée au CERI et ont été les principaux responsables de l'activité internationaliste menée à l'AFSP. Le rapport est sensiblement inverse à celui de l'Ecole anglaise avec la L.S.E., qui s'en est progressivement déliée : les liens entretenus entre la sociologie des relations internationales, Sciences Po et la FNSP n'ont jamais été aussi forts que depuis les années 2000. La sociologie des relations internationales dispose donc actuellement d'une meilleure assise institutionnelle qu'une Ecole anglaise qui ne bénéficie pas d'une telle prépondérance dans une structure universitaire centrale du paysage académique britannique.

Cette complicité n'est pas mise en avant par ses acteurs. Alors que l'Ecole anglaise s'étend sur et débat volontiers de son implantation et de ses origines institutionnelles, la sociologie des relations internationales ne s'investit pas de la sorte. La seule voix que l'on ait réellement pu entendre sur le sujet est celle de M.C. Smouts, la première sociologue des relations internationales recrutée au CERI. Revenant sur les premières heures du collectif intellectuel « sociologie des relations internationales », elle évoque alors la rentrée 1991 lorsque la réforme Lancelot ouvre en deuxième année un cours d'introduction aux relations internationales dont elle prendra la charge avec l'assistance de Didier Bigo ; ce fut « la première des rencontres évoquées plus haut entre sociologie interne et relations internationales. Ensuite, B. Badie et moi-même avons eu l'idée de rédiger un manuel – le futur *Retournement du monde*, publié en 1992 », qui provenait cette fois d'un cours en commun de troisième année². Dans le même sens, le CERI est clairement institué comme socle institutionnel des *Nouvelles relations internationales*, ouvrage collectif clé de la sociologie des relations internationales qui ne réunit

¹ Notamment Michel Dobry, Johanna Siméant et Gilles Dorransoro : Centre de recherches politiques de Paris I- Sorbonne, *op. cit.*, 2007.

² Smouts M.-C., « Les relations internationales en France », *op. cit.*, 2002, p. 84-85.

que des chercheurs du CERI¹. Dans son article de 2002, Smouts renouvelle ses propos mais minimise l'idée que cela puisse constituer une éventuelle école de pensée française : « Il faut bien se garder d'affirmer que cette approche – très liée à l'IEP de Paris, au Centre d'études et de recherches internationales (CERI) et à la revue *Cultures & conflits* – représente l'École française des relations internationales, car d'autres recherches, menées selon d'autres approches théoriques, sont conduites en parallèle et ne sont pas moins influentes »². Notons que Smouts n'emploie pas l'expression « sociologie des relations internationales » et que, posant son association à Bigo et à Badie comme première pierre de la nouvelle « approche », elle n'y intègre donc ni Aron ni Merle. Non pas qu'elle ne leur reconnaisse pas une place fondamentale dans le développement des RIF (dans la suite de son article), mais elle ne les associe que de manière tout à fait indirecte à l'entreprise qu'elle porte avec Bigo et Badie.

Il est vrai qu'Aron et Merle n'ont jamais été membres du CERI et que leur carrière ne s'est déroulée à Sciences Po que de manière périphérique ; cela confirme *a contrario* que le duo IEP-FNSP est le berceau institutionnel de la sociologie des relations internationales contemporaine. De son côté, quel rôle précis a joué et joue l'Université de Paris auprès de la sociologie des relations internationales ? De nos jours, la sociologie des relations internationales ne semble pas spécialement impactée par les clivages latents, parfois avérés, parfois présumés, entre les IEP et les Facultés de Droit. Si elle apparaît moins répandue dans les facultés, elle y est de plus en plus présente et plusieurs sortes de connexions existent (ouvrages collectifs, centres de recherche associés, recrutement d'anciens doctorants de Sciences Po dans les facultés et réciproquement). L'affinité est loin d'être aussi patente qu'avec le binôme IEP-FNSP mais deux éléments attestent de sa réalité et de sa permanence. Postérieurement à la chaire de J. Vernant à la Sixième section de l'EPHE, c'est à la Sorbonne que Merle ouvre le premier enseignement rigoureusement « universitaire » qui soit nommé « sociologie des relations internationales ». Dans les pas d'un Merle également co-fondateur de la première UFR de science politique, la science politique des relations internationales à la Sorbonne est actuellement toujours traversée par la sociologie des relations internationales, en particulier par le biais de Josepha Laroche. Au-delà de ses activités proprement menées à

¹ Voir Smouts Marie-Claude, « Introduction. La mutation d'une discipline », in Smouts M.-C., *Les nouvelles relations internationales*, *op. cit.*, 1998, p. 11-33.

² Nous retrouvons ici la bivalence de l'emploi de l'adjectif « français » : renvoie-t-il à l'ensemble de la recherche internationaliste française, ou seulement au fait qu'une ligne de pensée spécifiquement française puisse être identifiée ? (Smouts M.-C., « Les relations internationales en France », *op. cit.*, 2002, p. 84).

l'université, J. Laroche a depuis peu mis sur pied un centre de recherche virtuel, le Centre d'études et de recherches transnationalistes (Chaos International) rattaché à Paris 1-Sorbonne. « Dédié à l'analyse transnationaliste des relations internationales », Chaos International entend « rassembler les spécialistes, chercheurs en sociologie des relations internationales » et mener « une politique déterminée de dissémination et de valorisation de la recherche en sociologie des relations internationales »¹.

Institutions secondaires

Autour du pôle de référence Sciences Po-FNSP et de l'aile sorbonnienne, les autres Instituts d'études politiques jouent un rôle croissant dans la diffusion de la sociologie des relations internationales. C'est le cas de Sciences Po Bordeaux avec son Centre Emile Durkheim dont l'un des cinq axes de recherche (désormais partagés avec la Faculté de sociologie de l'Université de Bordeaux) porte sur les « sociologies de l'international » et dans lequel il s'agit bien de s'ancrer dans une « approche sociologique » des relations internationales². C'est aussi le cas, dans une moindre mesure, du laboratoire PACTE de Sciences Po Grenoble, avec parmi les chefs de file de l'axe « Gouvernance internationale et européenne », Franck Petiteville et Sabine Saurugger dont on a pu voir qu'ils ont manifesté un intérêt pour la sociologie des relations internationales. Enfin, nous renouvelons notre mention d'une extension peut-être en cours de la sociologie des relations internationales au Québec, qui reposerait alors institutionnellement sur le Centre d'études et de recherches internationales de l'Université de Montréal (CERIUM) dont relèvent les universitaires qui ont contribué à l'ouvrage collectif précité *Penser l'international*.

En comparaison, l'École anglaise montre une même extension par-delà ses structures originelles. Si aucune autre structure informelle n'est érigée en lieu d'accueil de l'École anglaise (comme *Chatham House*), il en est autrement pour les établissements universitaires. Dunne, qui conteste à la *L.S.E.* un rôle décisif, tient à ce sujet le raisonnement suivant : puisque la thèse en faveur de la *L.S.E.* ne repose que sur le fait que trois des premières figures y ont

¹ <http://www.chaos-international.org/qui-sommes-nous/presentation/> (dernière consultation en février 2016).

² <https://durkheim.u-bordeaux.fr/Recherches/Sociologie-s-de-l-international> (dernière consultation en février 2016).

initialement enseigné, « Australian National University, Oxford, Keele can also claim to have nurtured English School thinking at different times. Peterhouse, Cambridge, has the strongest case to represent the institutional setting of the English School, given that it was the site for most of the British Committee meetings from 1958 to 1968 »¹. A défaut d'emporter notre conviction, Dunne nous indique que l'Ecole anglaise a essaimé bien au-delà de la *L.S.E.*

Plusieurs centres universitaires font montre d'une affinité privilégiée avec l'Ecole anglaise en ce que la présence de partisans y est persistante et ancrée dans la durée. Mais débutons par un cas inverse : depuis peu, l'Université de Leeds doit être comptée dans ce développement puisqu'elle héberge virtuellement le site électronique du projet *Reconvening the English School*. Ensuite, s'ajoutent certaines des universités mentionnées par Dunne : la *National Australian University* (Bull, Vincent, David Armstrong, Paul Keal et le sympathisant Reus-Smit), l'Université d'Oxford (Bull, Vincent, Dunne, Andrew Hurrell) et l'Université de Keele (James, Vincent, Wilson, Suganami, David Long ; Knudsen y fut aussi rattaché en tant que chercheur invité). Nous pouvons ajouter de notre côté l'Université de Leicester (Vincent, Peter Savigear, Murray Forsyth, Maurice Keens-Soper) et l'Université d'Aberystwyth (Vincent, Suganami, Wheeler, Dunne, Linklater, Bain ; et Carr qui reste un cas très discuté). D'autres universités pourraient encore être nommées, particulièrement en dehors du Royaume-Uni (au Danemark, en Norvège, en Chine). Notons que l'organisation universitaire britannique ne distingue que peu entre enseignement et recherche dans la question du rattachement des chercheurs. Etre par exemple universitaire à l'Université d'Aberystwyth signifie appartenir au Département de RI de l'université, duquel procèdent autant l'enseignement que la recherche dans le domaine.

Supports éditoriaux

Il est reconnu que *Review of International Studies (RIS)* est une revue « proche de l'Ecole anglaise »². Chaque membre important, passé ou actuel, y a publié au moins un article, hormis Butterfield et Manning, décédés respectivement en 1979 et 1978 alors que la revue est née en 1975. De nombreuses figures en ont été les co-éditeurs. Afin d'approfondir notre propos, nous avons cherché à rendre compte statistiquement de cette affinité. De 1975 à 2012, 153 numéros

¹ Dunne T., *Inventing International Society*, op. cit., 1998, p. 12.

² Battistella D., *Théories des relations internationales*, op. cit., p. 647.

ont paru pour un total de 1325 intitulés de contributions¹. Nous avons référencé la présence dans ces intitulés des trois termes renvoyant explicitement à l'école : Ecole anglaise, société internationale, tradition grotienne. Il existe 38 occurrences de ces termes, sous la plume de 32 auteurs, la quasi-totalité étant des proches de l'école. Si ce montant peut paraître dérisoire en comparaison de 1325 intitulés existants, il est en réalité considérable : aucune école ou courant de pensée ne peut prétendre à un tel score d'intitulés *explicites*, ni même s'en rapprocher. Maintenant, si l'on envisage l'ensemble des articles traitant de l'école selon la bibliographie officielle, nous atteignons le nombre de 95 articles, écrits par 66 auteurs². Dans ce domaine du support éditorial, rappelons enfin que trois autres périodiques ont accueilli des forums ou des passes d'armes consacrés à l'école : *Cooperation and Conflict* en 2000 et 2001, *International Affairs* en 2001, *Millennium* en 2005.

Pour sa part, la sociologie des relations internationales se trouve dans une situation ambivalente. En effet, sur le strict plan de périodiques entretenant une véritable complicité, la sociologie des relations internationales bénéficie, pour la première fois depuis le début de notre étude, d'un soutien plus étendu que celui dont dispose l'École anglaise puisque deux revues lui sont expressément dédiées - *Culture & Conflicts (C&C)* et *International Political Sociology (IPS)* -, et au moins une autre revue lui sert en principe de relais - la revue du CERI *Critique internationale (CI)*. Mais en dépit d'affiliations presque officielles, ces revues s'en tiennent au même type de rôle que celui de *RIS* auprès de l'École anglaise, c'est-à-dire plus une fonction d'accueil que de promotion.

Les deux premières revues ont pour responsable éditorial Didier Bigo et s'ancrent chacune dans une ligne scientifique relevant de notre objet d'étude, l'une focalisant sur les conflits, l'autre plus précisément dans une démarche de sociologie politique de l'international. En dépit de l'absence de l'intitulé exact, ces revues ont explicitement vocation à soutenir la « sociologie des relations internationales ». Pourtant, l'une comme l'autre n'accueillent que très partiellement des productions des sociologues français des relations internationales. Le cas d'*IPS* est le plus désarmant : les sociologues des relations internationales ne sont pas même, ou

¹ Sont inclus 1103 articles de recherche, 111 compte-rendus correspondant à des analyses critiques et 111 contributions au statut variable (note de recherche, chronique de recherche) ; ont été exclus les éditoriaux, les introductions de dossier et de forums, les compte-rendus correspondant à de simples recensions.

² 62 articles par 33 auteurs sont l'œuvre des figures centrales et des contributeurs réguliers, 33 articles par 33 auteurs sont le fait de « participants ». Selon notre propre appréciation, une dizaine d'articles supplémentaires manquent dans la bibliographie officielle ; en particulier, aucun des articles de Donelan n'est listé. A l'inverse, on pourrait retirer les articles de Carr, qui sont comptabilisés.

presque, cités dans les articles, hormis Bigo. Certes, nous savons bien sûr que ce dernier partage la direction scientifique d'*IPS* avec R.B.J. Walker qui, hormis son association avec Bigo pour cette revue, n'a jamais mis en avant une quelconque affinité avec la sociologie des relations internationales française. Certes, la langue de rédaction est l'anglais et la revue est affiliée à l'ISA ; mais ces deux éléments ne doivent pas constituer, en principe, d'obstacle particulier. Cette déconvenue dans notre observation suggère l'existence de plusieurs types de « sociologie des relations internationales » en France. En l'état, *IPS* ne représente finalement pas la sociologie des relations internationales à la française. Concernant *C&C* : elle a très brièvement joué le rôle de vecteur de diffusion et donc de reconnaissance de la sociologie française des relations internationales. L'index des auteurs, toutes années confondues, signale cinquante-trois productions à l'actif de Bigo, une seule pour Badie, Devin, Merle et Smouts¹, et aucune par Laroche² ; en sachant que Badie et Smouts forment une seule référence en ayant co-écrit une introduction à un dossier spécial, et que la référence la plus récente (celle de Devin) remonte à 2003. Pourtant, nous nous rappelons que Smouts liait ensemble CERI, *C&C*, Badie, Bigo et elle-même. Force est de constater qu'après vingt-cinq années de parutions, le collectif « sociologie des relations internationales » tel que nous l'envisageons n'apparaît pas dans *C&C*. Cela confirme que Bigo pratique une « sociologie des relations internationales » différente de celles des autres auteurs, une « sociologie politique de l'international » qui devra désormais être prise en considération comme telle.

L'examen de *Critique internationale* nous conduit au même étonnement. Principale revue du CERI, *CI* ne se consacre pas à la sociologie des relations internationales puisqu'elle relaie l'ensemble des activités d'un Centre que nous avons identifié dans notre première partie comme relevant très majoritairement des études régionales sous un angle pluridisciplinaire. C'est pourtant bien ce périodique qui accueille le plus les travaux des sociologues des relations internationales, mais à nouveau dans une mesure réduite : deux articles pour Devin, un article et une introduction de dossier pour Smouts, un article pour Colonomos, aucun pour Badie et Laroche. C'est tout de même dans *CI* que la sociologie des relations internationales est la mieux diffusée puisque c'est en son sein que publie le plus la dernière génération d'anciens doctorants des chefs de file (par exemple, Delphine Placidi-Frot y a publié deux articles), de même que

¹ Charillon et Colonomos n'ont également été contributeurs qu'une seule fois.

² Par contre, fait inattendu, les partenaires de Laroche dans le programme mort-né de de Paris I-Sorbonne sont présents : Michel Dobry et Gilles Dorronsoro à trois reprises chacun, Johanna Siméant à deux reprises. Voir l'index ici : <https://conflits.revues.org/2913> (dernière consultation en février 2016).

certaines autres auteurs proches de la sociologie des relations internationales (comme Franck Petiteville qui y a produit quatre articles).

Il faut donc approfondir la possibilité que *Critique internationale* soit « la *RIS* de l'Ecole anglaise ». Si l'on en croit la recherche avancée effectuée en ligne, l'expression « sociologie des relations internationales » n'apparaît qu'une seule fois dans le corps d'un article de *CI* depuis son lancement (dans un article de D. Placidi-Frot). Et nous n'obtenons que deux résultats supplémentaires si l'on l'ajoute les références à l'ouvrage « éponyme » de Devin. Quant aux renvois aux figures centrales : Smouts bénéficie de vingt-une occurrences, Devin vingt-sept, Badie seize, Merle et Laroche zéro. Finalement, avec *CI*, si l'on y trouve le plus d'auteurs avec le plus d'articles présumés de « sociologie des relations internationales », le qualificatif disparaît par contre complètement. Le résultat est donc pratiquement similaire aux revues précédentes : *Critique internationale* ne participe à la reconnaissance et à la diffusion de la sociologie de relations internationales que dans une mesure réduite.

En sus d'en apprécier l'ampleur, l'examen de la réalité institutionnelle a investi une problématique importante pour nous : les deux collectifs étudiés sont bien l'expression d'une activité proprement « nationale » puisque chacun est spécifiquement ancré, dans le passé comme dans le présent, dans l'organisation universitaire de son pays d'accueil. Mais chaque collectif est traversé par une tendance qui le fragilise. L'implantation éditoriale de la sociologie des relations internationales que l'on aurait dû apercevoir comme son point fort, a révélé un manque total de représentativité des sociologues déclarés comme un ensemble uni. De son côté l'Ecole anglaise bénéficie d'une implantation grandissante dans l'enseignement et la recherche à l'étranger, dans la ligne de sa « transnationalisation » ; elle est donc en réalité de moins en moins « nationale ». En résumé, chacun à sa manière, les deux collectifs académiques souffrent dans une mesure qui les éloigne tous deux du statut d'école de pensée représentative d'une communauté nationale. Si le travail collectif propre à une école de pensée semble faire défaut aux chefs de file de la sociologie des relations internationales, l'ancrage national semble, lui, échapper à l'Ecole anglaise. En un mot, la sociologie des relations internationales ne serait pas suffisamment une école de pensée, l'Ecole anglaise le serait de moins en moins.

L'analyse à suivre de la substance de ces schèmes intellectuels va permettre de corroborer ou d'invalider ces hypothèses. Pour le cas précis du collectif français : à défaut d'une réalité discursive et institutionnelle qui reste insuffisante, peut-on mettre à jour une réalité substantielle significative, dont la promotion ne serait alors pas suffisante ? Pour ce faire nous

partirons de la pensée des partisans actuels, qui sont en mesure d'agir. Concernant les trois premières figures, nous remonterons partiellement à Merle et ponctuellement à Vernant. Quant à Aron : nous venons de voir qu'il était le plus cité des trois premières figures, et de très loin. Nous l'excluons pourtant temporairement de notre enquête puisque, conformément à notre hypothèse de départ, les sociologues des relations internationales contemporains ont rompu avec son œuvre. Ce rapport scientifique si particulier entre Aron et ses descendants fera l'objet d'une étude à part.

Section 9.3 La perspective de la sociologie des relations internationales

Dans sa version contemporaine, la sociologie des relations internationales présente à l'observateur un ensemble de considérations et de postulats partagés, que nous pouvons exposer comme tenant lieu d'une critique commune dont découle une aspiration partagée, l'ensemble étant soutenu pas une interprétation consensuelle de la marche contemporaine du monde. De là, la sociologie des relations internationales entend façonner de *Nouvelles relations internationales*, titre de l'ouvrage collectif plusieurs fois évoqué. Si cet ouvrage ne se décline pas directement sous le nom de notre objet, il en relève assurément. Son introduction, rédigée par M.-C. Smouts, constitue à ce jour l'écrit proclamant le plus officiellement être le reflet d'une approche commune - spécifique au CERI mais aussi spécifiquement française -, bien que cette dernière soit détaillée de façon minimale¹.

Avec ce développement, nous établissons un pont entre réalités discursive et substantielle : la sociologie des relations internationales se présente elle-même comme ce qui suit, qui assoit une perspective commune.

La sociologie des relations internationales procède d'une critique commune ; une de ses caractéristiques essentielles est de s'ériger en *démarche académique critique*. Il s'agit d'une démarche académique en ce que la sociologie des relations internationales se positionne *disciplinairement*. Il s'agit d'une critique en ce qu'elle se place *en rupture* vis-à-vis d'approches

¹ Smouts M.-C., « Introduction. La mutation d'une discipline », *op. cit.*, 1998.

disciplinaires dites « traditionnelles ». C'est ainsi qu'est formulée une triple rupture contre les études des relations internationales qui sont produites par l'histoire - diplomatique, telle que pratiquée en France -, par le droit - international public, tel que pratiqué en France -, et par la science politique - principalement dans sa vision réaliste et néoréaliste, telle que pratiquée principalement en RI.

Selon la sociologie des relations internationales, chacune de ces démarches disciplinaires serait excessivement, jusqu'à l'exclusivité, statocentrée. L'histoire diplomatique, tributaire de son empirie qui relève essentiellement des archives de l'appareil gouvernemental, conclut, sans regard critique, à l'omniscience dans le jeu international de l'Etat et des quelques personnalités qui le dirigent. Le droit international public, en tant qu'il encadre les rapports interétatiques en visant par nature les entités bénéficiant d'une légitimité légale/constitutionnelle, consacre pareillement l'Etat comme seul acteur légitime puisque juridiquement institué. Le couple réalisme-néoréalisme, enfin, postule que la politique internationale n'est dessinée que par les rapports entre grandes puissances, faisant donc à nouveau de l'Etat, en l'occurrence d'une poignée dominante d'Etats, les seuls acteurs méritant l'attention d'une analyse systémique.

Au-delà de cette critique commune aux trois approches « traditionnelles », chacune d'entre elles souffrirait d'une posture d'ordre méthodologique défailante, cette fois individualisée. A l'encontre de l'histoire et du droit, la sociologie des relations internationales n'adresse pas une critique nourrie mais elle se range bien derrière les reproches habituellement décernés : l'essence descriptive de la recherche historique et l'essence normative de la recherche juridique. L'histoire, en tout cas l'histoire diplomatique, en reste à une analyse événementielle qui ne permet que trop peu le discernement de dynamiques générales. Le droit, en l'occurrence le droit international public, souffre de sa fonction intrinsèque de producteur de règles contraignantes, qui rend normatives par nature ses analyses. En revanche, les tenants de la sociologie des relations internationales produisent une critique abondante et revendiquée de la science politique des relations internationales, en particulier du réalisme et de ses avatars : une obsession pour la théorie qui virerait au « théoricisme ». Conformément à la vision commune que l'on se fait d'une science sociale, la sociologie des relations internationales entend donc s'extraire des démarches trop empiriques et trop normatives ; conformément cette fois à une *certaine* vision que l'on peut attacher à une science sociale, la sociologie des relations internationales entend se soustraire aux abus de l'édification théorique.

Cette critique consensuelle, qui constitue le plus petit dénominateur commun de la sociologie des relations internationales contemporaine, s'exerce donc autant sur l'objet (critique

du statocentrisme) que sur les prémisses épistémologiques - ou métathéoriques (critique de la théorie). Si l'on fait se rejoindre ces deux plans, la critique formulée consiste en un rejet de tout ce qui apparaîtrait comme simplificateur de la réalité : le théoricisme statocentré.

A ce stade, les partisans de la sociologie des relations internationales semblent suggérer de nouvelles *Relations internationales* au sens disciplinaire de l'expression, c'est-à-dire exprimant un territoire disciplinaire propre, distinct de l'histoire et du droit - si tant est qu'en ce début de XXI^e siècle, la distinction entre ces deux disciplines et la science politique ne se soit pas encore entièrement réalisée¹ -, et distinct du cœur théorique dominant des RI anglophones qu'est le réalisme.

Entremêlée à cette critique commune, la sociologie des relations internationales paraît s'accorder sur ce que nous qualifions d'aspiration commune. Celle-ci consiste à travailler à l'ombre de la complexité et à l'abri de l'universalisant. Il faut prendre acte de la complexité de l'objet « relations internationales », une complexité fille de deux dynamiques corrélées, celles de la nouveauté et du changement qui s'imposent au regard de l'observateur du XXI^e siècle, et où prend place le processus de perméabilité croissante de l'externe et de l'interne. Il faut ensuite se prémunir de toute proposition tendant à l'universel, une mise en garde respectueuse de la pluralité et des particularismes qui s'imposent pareillement au regard de l'observateur du XXI^e siècle.

Un objectif central dans la démarche défendue par la sociologie des relations internationales réside dans la préservation et la restitution de la complexité de la scène internationale, que l'on considère ses acteurs, leurs interactions, ou son évolution générale. La complexité semble être à la fois un constat de fait, une précaution analytique (un mode de pensée) et le critère de détermination des différents choix d'ordre épistémologiques et méthodologiques. Ainsi, l'observateur avisé ne peut-il voir la réalité que comme complexe, le chercheur ne peut-il que travailler (à même le terrain) au prisme de la complexité, et ses partis pris scientifiques ne peuvent-ils que refléter cette complexité.

L'autre objectif essentiel poursuivi par la sociologie des relations internationales réside dans le refoulement de toute tendance à l'universalisation de constats et propositions dont le

¹ Dans la dernière édition (2013) de sa *Sociologie des relations internationales*, G. Devin estime nécessaire d'énoncer encore que l'étude politiste des relations internationales doit se différencier des études produites par les historiens et les juristes car ils ont « souvent privilégié l'étude de l'événement et de la norme plutôt que la recherche des déterminants et des liens qui affectent la conduite des acteurs sur la scène internationale » (p. 3).

degré de généralité ne serait en réalité que très limité. Assumant une dose de relativisme dans ses travaux, l'analyste ne doit pas taire ou diluer les particularismes de toute sorte qui tapissent la réalité. A ce compte, les partisans de notre objet s'opposent frontalement au modèle de l'acteur rationnel : l'homme est bien trop souvent guidé par son identité, ses valeurs, ses passions, ses pulsions même, pour pouvoir être apprécié dans la logique d'une rationalité imperturbable. Notons que ce défaut de rationalité ne s'appliquerait qu'à l'objet qu'est l'acteur, non au sujet qu'est le chercheur.

Critique et aspiration découlent d'une interprétation consensuelle de l'évolution du monde. L'évolution présente - au sens où on la perçoit de notre vivant - de la scène internationale est la cause première des constats de la complexité et de la pluralité. Tel que perçu par la sociologie des relations internationales, le monde contemporain est entré dans une phase de renouvellement de ses dynamiques fondamentales. Nous en dénombrons quatre, chacune étant à la fois cause et effet de chacune des autres, mais que nous distinguons pour les besoins de l'analyse¹ :

- La fin de la guerre froide : cela marque d'abord le passage d'un clivage idéologique à un clivage culturel. Diverses significations sont attachées au vocable « culture », la sociologie des relations internationales l'envisageant essentiellement sous l'angle anthropologique. Au-delà de l'idée de clivage, la culture est désormais un *point d'interactions* crucial - un nouveau *nexus* - entre les acteurs internationaux. Dans le même temps, la disparition de l'URSS a entraîné l'ouverture d'une sorte de boîte de Pandore quant aux réalités internes des « pays de l'Est », quant aux rapports Nord-Sud et quant à la régulation des rapports de force entre grandes puissances.
- La montée du transnationalisme, dynamique imbriquée dans celle de la mondialisation : ce constat est principalement traité comme étant positif, au sens où il traduit l'émancipation des individus, des peuples, des sociétés trop longtemps menottés aux personnes morales immorales que sont les Etats, les institutions politiques en général, et les quelques individus gouvernants - qu'il faut alors distinguer de l'individu lambda, artisan des phénomènes de transnationalisation. En bref, la « véritable » ou la « meilleure » démocratie est un horizon envisageable et envisagé, chacun pouvant y

¹ L'écrit le plus représentatif (car le plus synthétique) de ces dynamiques est Badie Bertrand, « Ruptures et innovations dans l'approche sociologique des relations internationales », *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, Vol. 68, No 68-69, 1993, p. 65-74.

prendre part dans le cadre de ses activités professionnelles ou militantes, les relations humaines pouvant pour une bonne part être régulées par les fructueux compromis que les hommes passeront directement entre eux. Au risque de forcer le trait, les tenants de la sociologie des relations internationales s'inscrivent volontiers dans cette vision d'une sorte de monde sans loups¹, où la gouvernance - voire la gouvernementalité - est un processus de régulation qui gagne à être pratiqué².

- La dynamique dialectique de la globalisation et de la fragmentation (la « glocalisation ») qui caractérise finalement la mondialisation, double mouvement applicable à peu près à tout objet d'étude. Dans certains cas, la fragmentation est un garde-fou contre la globalisation-uniformisation (épanouissement des particularismes), dans d'autres elle est un frein à la globalisation-harmonisation (amélioration du « vivre ensemble »).
- La crise de l'Etat, à travers la remise en cause de fait (c'est-à-dire par les acteurs, les chercheurs, eux, se contentant de constater cette remise en cause) de tous ses attributs juridico-politiques, qui se trouvent être également certains des concepts clés de la science politique « traditionnelle » : souveraineté, territorialité, sécurité, pouvoir/puissance. D'où que l'on se place, l'Etat serait désormais bien plus un problème qu'une solution³.

A ce stade, les partisans de la sociologie des relations internationales énoncent de nouvelles *relations internationales* entendues comme objet de la réalité, c'est-à-dire un objet d'étude dont la perception diffère des perceptions classiques que peut en avoir l'histoire diplomatique, le droit international public et le courant réaliste en RI. *Les nouvelles relations internationales* se positionnent donc finalement sur un plan disciplinaire comme sur un plan intellectuel.

¹ Nous traduisons par ces mots une opposition d'avec l'état de nature tel que conceptualisé par Hobbes, pour qui l'homme était un loup pour l'homme lorsque les hommes étaient entièrement maîtres de leurs rapports interpersonnels.

² Pour exemple : Smouts Marie-Claude, « La coopération internationale : de la coexistence à la gouvernance mondiale », in Smouts M.-C., *Les nouvelles relations internationales*, op. cit., 1998, p. 135-160 ; Laroche Josepha, (dir.), *Mondialisation et gouvernance mondiale*, Paris, PUF, 2003.

³ Pour exemple : Badie Bertrand, « De la souveraineté à la capacité de l'État » et Dieckhoff Alain, Jaffrelot Christophe, « De l'État-nation au post-nationalisme ? », in Smouts M.-C., *Les nouvelles relations internationales*, op. cit., 1998, p. 35-58 et 59-74.

Afin de mener à bien ce double renouvellement - disciplinaire et intellectuel - de l'étude académique des relations internationales, la sociologie des relations internationales invite à recourir à la *sociologie*, qui peut aussi bien officier comme nouveau territoire disciplinaire que comme nouveau cadre de recherche. Les deux sont bien sûr liés, mais nous voulons les distinguer clairement pour la raison suivante déjà évoquée : la sociologie des relations internationales est susceptible d'être vue comme une école de pensée - le recours à la sociologie est alors un recours d'ordre intellectuel -, mais aussi comme un domaine disciplinaire - le recours à la sociologie étant alors un recours d'ordre institutionnel. Entre ces deux possibilités, peut-on discerner l'existence de la deuxième sous couvert de la revendication de la première, ou inversement ? Cet ordre de questionnements va imprégner notre analyse jusqu'au terme de notre Deuxième partie.

En complément de ce consensus que nous discernons autour d'un certain type de critiques, d'aspirations et d'interprétations de l'évolution globale du monde, la sociologie des relations internationales fait encore montre d'une complicité autour d'un choix partagé d'auteurs étrangers au soutien de leurs travaux. Deux auteurs sortent particulièrement du lot : James Rosenau et Susan Strange, qui occupent des positions hétérodoxes en RI. Dans la dernière enquête *TRIP* (2011-2012) à laquelle les internationalistes français furent associés pour la première fois, ces derniers placent les deux auteurs respectivement à la cinquième et à la septième place à la question de l'auteur ayant eu la plus grande influence sur la recherche en RI durant les vingt dernières années. Si cette enquête ne vise pas seulement les partisans de notre objet mais l'ensemble des internationalistes français, elle peut justement nous donner une indication de la place de la sociologie des relations internationales au sein des RIF. En soi, une cinquième et une septième position reflètent une adhésion marquée mais non dominante¹. Mais une lecture comparative du sondage (comparaison des résultats pour chaque pays pris individuellement) nous permet de conclure que les français octroient à Rosenau et à Strange une position privilégiée.

Le nombre de votes obtenus par ces auteurs au sein de chaque communauté nationale révèle que les français sont ceux, par des écarts significatifs, qui les ont le plus mentionnés. C'est en particulier le cas de Rosenau qui obtient dix-neuf voix en France, de loin le meilleur

¹ Quatuor de tête des auteurs les plus cités : Alexander Wendt, Robert Keohane, Joseph Nye et John Mearsheimer (*TRIP Survey*, 2011-2012, *op. cit.*).

résultat toutes communautés nationales confondues¹. De sorte que, dans le classement cette fois global qui rassemble les voix de toutes les communautés, la France apparaît alors comme le principal pourvoyeur de voix en faveur de Rosenau, qui se place en dernière position du Top 20 des auteurs les plus influents. Strange arrive juste devant, en dix-neuvième position, et la France figure pareillement parmi les principales communautés ayant voté en sa faveur.

Le premier ouvrage français à s'être placé dans les pas de Rosenau et de Strange est *Le retournement du monde* paru en 1992. Badie et Smouts ont été les principaux introducteurs de ces auteurs en France et, nous venons de le voir, au vu de la popularité que ces derniers y ont acquise, cela montre l'influence que Badie et Smouts ont eue dans les deux dernières décennies sur les internationalistes français. La sociologie des relations internationales telle que formulée par Badie et Smouts a, sur ce point, obtenu une large audience dans les RIF. Dans le détail, Rosenau et Strange apparaissent comme les deux principaux appuis théoriques des thèses du *Retournement du monde*. Si Strange est l'auteur dont les travaux y ont été le plus présentés en profondeur², Rosenau est l'auteur le plus régulièrement sollicité et son ouvrage *Turbulence in World Politics* (1990) est considéré comme « le plus important de ces dernières années pour la discipline des relations internationales »³.

Par la suite, J. Laroche a marqué une affiliation prononcée aux travaux de Strange, laquelle a même préfacé l'ouvrage *Politique internationale* de la première. En sens inverse, en 2011, Badie a préfacé la première traduction française de l'ouvrage clé de Strange⁴. Concernant Rosenau, le même Badie l'a récemment expressément intégré à « la sociologie des relations internationales »⁵.

En supplément, le troisième auteur le plus sollicité par la sociologie des relations internationales est en fait un duo, Robert Keohane et Joseph Nye dont les travaux communs ont fait date en RI. Rosenau, Strange et Keohane & Nye constituent un pool prioritaire de références

¹ Auprès de chaque communauté nationale, Rosenau obtient le nombre de votes suivant : 19 (France), 12 (Israël), puis 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1, 0.

² Relativement à son concept de « puissance structurelle » (Badie B., Smouts M.-C., *Le retournement du monde*, *op. cit.*, 1995, p. 155-157).

³ *Ibid.*, p. 174.

⁴ Strange Susan, *Le retrait de l'Etat : la dispersion du pouvoir dans l'économie mondiale*, Paris, Temps présent, 2011.

⁵ Visant des travaux de « sociologie des relations internationales », Badie renvoie en note infrapaginale au seul Rosenau - sans que l'on sache, du reste, si ce dernier approuve une telle affiliation (Badie B., « Construire l'intégration internationale : la leçon non écrite de Durkheim », *op. cit.*, 2015, p. 206).

dans lesquelles ont puisé de manière générale les chefs de file de la sociologie des relations internationales. Ils sont favorablement sollicités dans *Le retournement du monde* et dans *Politique internationale* comme dans la *Sociologie des relations internationales* de G. Devin ou dans l'introduction de Smouts aux *Nouvelles Relations internationales*¹.

A ce stade, la sociologie des relations internationales revêt certains des traits substantiels d'une école de pensée, à la manière des débuts de la sociologie économique américaine telle que décrite par Heilbron et Convert ou des débuts de la sociologie durkheimienne, à savoir des collectifs académiques plus unifiés autour d'une volonté de démarcation d'avec des approches ou disciplines établies qu'autour d'un projet scientifique élaboré et consensuel, et de sa mise en œuvre. L'obtention d'une cohérence d'ensemble à partir d'une critique et d'une aspiration communes est suffisante pour attribuer une certaine *identité* à un collectif de pensée, en l'espèce à celui de la sociologie des relations internationales française.

Au-delà de cette perspective générale commune, la sociologie des relations internationales dispose-t-elle également d'un projet scientifique consensuel et de sa mise en pratique par ses chefs de file ? A défaut ou en conséquence d'un tel projet, peut-on observer une ou des conversations qui traverseraient les activités de notre objet ? Pour reprendre un de nos propos, la cohabitation est-elle dynamique ?

¹ Nous pouvons ajouter un quatrième auteur « générique », Robert Gilpin, présent dans chacun des écrits cités bien que dans une moindre mesure.

Chapitre 10 La sociologie des relations internationales comme conversation : degré de réalité substantielle

Section 10.1 L'objet « relations internationales » selon la sociologie des relations internationales

Pour saisir l'ontologie qui caractérise la sociologie des relations internationales, il convient de repérer les définitions générales qui ont pu être formulées à l'égard de ce que sont les relations internationales. A la suite, nous pourrions dresser la carte des éléments concrètement pris comme objets d'étude.

Le consensus ontologique de la sociologie des relations internationales n'est certainement pas entier mais ne serait à nuancer qu'aux entournures. La définition qui engage le plus la sociologie des relations internationales est sans doute celle établie par Marie-Claude Smouts dans l'introduction aux *Nouvelles relations internationales* : « Pour les auteurs de ce livre, l'objet des relations internationales est le fonctionnement de la planète ou pour être plus précis, la structuration de l'espace mondial par des réseaux d'interactions sociales »¹. Guillaume Devin, dans son guide sur la *Sociologie des relations internationales*, propose une définition peu éloignée en adoptant une « conception large des relations internationales entendues comme toutes formes de relations entre membres de sociétés séparées, étatiques ou non »².

De là, la sociologie des relations internationales se rassemble sur les contours que doit prendre l'idée d'acteur en relations internationales : au titre d'objet d'étude, le mot d'ordre est de prendre en compte la *totalité* des acteurs agissant au niveau international, en conformité avec le rejet du statocentrisme. Tout acteur peut être pris en compte dès lors que son activité a, ou est susceptible d'avoir, une résonance internationale, et ce même s'il n'agit pas directement ou durablement sur la scène internationale. L'optique de la sociologie des relations

¹ Smouts M.-C., « Introduction. Les mutations d'une discipline », *op. cit.*, 1998, p.13-14.

² Devin G., *Sociologie des relations internationales*, *op. cit.*, 2007, p. 4.

internationales est celle d'un *déplacement du regard* par rapport aux objets traditionnellement étudiés par les internationalistes.

En termes de filiation de pensée, la sociologie des relations internationales semble procéder pour une large part des terrains défrichés ou proposés à la défriche par Marcel Merle. On peut par exemple relire son propos suivant : « On regrette d'autant plus que des visions aussi stimulantes pour la recherche que celle de l'émergence du facteur culturel ou celle de la multiplication du nombre des acteurs non étatiques n'aient pas été exploitées ni prises en considération »¹. C'est exactement dans ce double créneau que vont s'engager Badie et Smouts dans leur ouvrage commun sur *Le retournement du monde* et, par suite, les partisans actuels de la sociologie des relations internationales : « Cette explosion du système international par la transformation des acteurs et le choc des cultures a pris de court la théorie des relations internationales »².

Déplacement de regard et multiplication des acteurs

La sociologie des relations internationales s'est longtemps donné pour objectif de focaliser sur « le négligé »³. Dès 1982, Gene M. Lyons, repère comme un trait propre aux RIF le principe d'un déplacement du regard⁴. Menant alors le premier compte rendu croisé d'ouvrages internationalistes français par un observateur étranger, il déduit de ces écrits l'existence d'une « French connection » qui consiste en premier lieu à s'intéresser au *monde non occidental*⁵. Pour Lyons, cela est illustré par le biais d'Edmond Jouve et de son étude des *Relations internationales du tiers monde*⁶. Dans cet ouvrage, selon ses propres mots, E. Jouve se fixe pour objectif la « décolonisation des relations internationales traditionnelles »⁷. Vingt

¹ Merle M., « Sur la "problématique" de l'étude des relations internationales en France », *op. cit.*, 1983, p. 410.

² Badie B., Smouts M.-C., *Le retournement du monde*, *op. cit.*, 1995, p. 147.

³ Leander A., « Bertrand Badie », *op. cit.*, 1997.

⁴ Lyons G., « Expanding the Study of International Relations : The French Connection », *op. cit.*, 1982.

⁵ Conformément à la direction prise par les RIF à partir des années 1970 : focaliser sur l'étranger en soi plus que sur les *relations* internationales.

⁶ Jouve Edmond, (1976), *Relations internationales du tiers monde et droit des peuples*, 2^e édit., Paris, Berger-Levrault, 1979.

⁷ Orientation que l'on retrouve dans Smouts Marie-Claude, (dir.), *La Situation postcoloniale*, Paris, Presses de Sciences Po, 2007 ; voir aussi les travaux de Samir Amin, ou encore la critique par Karoline Postel-Vinay de *L'occident et sa bonne parole* (Paris, Flammarion, 2004).

ans plus tard, A.J.R. Groom réédite le constat de Lyons, rappelant à cette occasion que le terme même de « tiers monde » est « d'origine française » (par Alfred Sauvy en 1952)¹.

Dans son article, Lyons discerne une deuxième voie par laquelle la « French connection » accomplit un déplacement de regard : l'ouverture « aux plus petits Etats » que ceux que l'on qualifie de « grandes puissances ». Lyons tisse un lien entre l'ouvrage précité de Jouve, *Forces et enjeux dans les relations internationales* de Merle et un numéro spécial de la *RFSP* consacré au phénomène de la puissance dans les relations internationales, qui inclinent tous à un « élargissement du champ des relations internationales » en s'intéressant aux puissances moyennes, aux Etats émergents, *etc.*². L'idée d'élargissement nous rappelle qu'à cette période du début des années 1980, les RIF ne refusaient pas frontalement les domaines d'étude des courants *mainstream* anglophones, mais cherchaient déjà à y substituer d'autres domaines ; preuve supplémentaire en est le concept de *puissance* qui fut placé au centre des écrits de Jouve et du numéro spécial de la *RFSP*, pareillement discuté afin de la ramener à celui, plus classique en science politique, de *pouvoir*.

Pour la sociologie des relations internationales, l'objet « international » se détecte à partir des acteurs et de leurs relations mutuelles. Il convient de s'attacher aux *interactions* naissant entre les acteurs. La nuance est feutrée mais, bien qu'étant la clé de l'analyse, les acteurs n'en sont finalement pas l'objet en eux-mêmes : ce sont leurs interrelations qui représentent l'objet académique « international », multiples et diverses, allant du conflit à la coopération en passant par de nombreuses déclinaisons. Interactions multiples primant sur leurs protagonistes : se dessine la notion de réseau, un des ordres d'objets clés de la sociologie des relations internationales. Le réseau ne constitue pas une donnée fixe et unitaire, ni dans ses participants (nombreux et variables, souvent éphémères), ni dans son cadre de réalisation (institutionnalisation limitée, qui neutralise le risque de réification) : ce sont les réseaux d'experts, d'entrepreneurs de normes, *etc.*³ La structure informelle du réseau n'exclut cependant

¹ Groom A., « Les relations internationales en France », *op. cit.*, 2002.

² Merle Marcel, *Forces et enjeux dans les relations internationales*, Paris, Economica, 1981 ; « Les nouveaux centres de pouvoir dans les relations internationales », *Revue française de science politique*, Vol. 30, No 2, 1980.

³ Colonomos Ariel, (dir.), *Sociologie des réseaux transnationaux*, Paris, L'Harmattan, 1995 ; Colonomos Ariel, « L'acteur en réseau à l'épreuve de l'international », in Smouts M.-C., *Les nouvelles relations internationales en France*, *op. cit.*, 1998, p. 203-226 ; Laroche Josepha, *Les prix Nobel. Sociologie d'une élite*

pas la présence d'acteurs institutionnels en son sein, y compris étatiques.

Avec le réseau, nous entrons dans l'autre versant de la multiplicité qu'est celui des acteurs non étatiques (ANE), objets d'une attention nourrie. Assez classiquement désormais en RI, une importance particulière est octroyée aux acteurs économiques et en particulier aux firmes multinationales¹. On peut ensuite combiner dans un même ensemble les travaux menés sur les mouvements sociaux globaux dont l'altermondialisme, les acteurs de la solidarité dont les ONG humanitaires² et les internationales syndicales et ouvrières, un ensemble porteur d'une prise de parole et d'action de la société civile par-delà les rapports strictement interétatiques³. Dans le prolongement, nous pouvons ajouter les travaux sur les organisations et mouvements religieux⁴ ainsi que les internationales politiques même si ce dernier aspect de l'internationalisme reste politico-centré et, en dernière instance, engage les acteurs étatiques⁵. Chemin faisant, c'est bien sûr une orientation transnationaliste qui devient prégnante dans la vision de la scène internationale exprimée par la sociologie des relations internationales : les ANE sont pour une bonne part des ATN (acteurs transnationaux).

Un tel lien est repéré par Klaus-Gerd Giesen dès 1995. Il constate que les RIF marquent un intérêt prononcé pour les « facteurs subnationaux et transnationaux ». Néanmoins, l'emploi du terme « facteur » modifie la perspective : un facteur n'est pas un acteur et inversement, même si l'un n'exclut pas l'autre. A la suite de Giesen, les autres observateurs étrangers,

transnationale, Montréal, Editions Liber, 2012 ; Laroche Josepha « Le Nobel comme enjeu symbolique dans les relations internationales », *Revue française de science politique*, Vol. 44, No 4, 1994, p. 599-628.

¹ Dans le cadre de l'essor en RI de l'Economie politique internationale, prônée en sociologie des relations internationales par Josepha Laroche : Laroche J., *Mondialisation et gouvernance mondiale, op. cit.*, 2003 ; Laroche Josepha, « La mondialisation : lignes de force et objets de recherche », *Revue internationale et stratégique*, No 47, 2002, p. 118-132.

² C'est du fait de travaux dans ce domaine que Johanna Siméant a pu s'associer à la sociologie des relations internationales : Dauvin Pascal, Siméant Johanna, (dir.), *Le Travail humanitaire : les acteurs des ONG, du siège au terrain*, Paris, Presses de Science Po, 2002 ; Siméant Johanna, « What is going global ? The internationalization of French NGOs "without borders" », *Review of International Political Economy*, Vol. 12, No 5, 2005, p. 851-883.

³ Devin Guillaume, (dir.), *Syndicalisme : dimensions internationales*, La Garenne-Colombes, Editions européennes Erasme, 1990 ; Devin Guillaume, (dir.), *Les Solidarités transnationales*, Paris, L'Harmattan, 2004.

⁴ Colonomos Ariel, « Les évangélistes en Amérique du Sud : de l'expression religieuse à la mobilisation sociale et politique transnationale », *Cultures & Conflits*, No 15-16, 1994, p. 209-238 ; Colonomos Ariel, *Eglises en réseaux : trajectoires politiques entre Europe et Amérique*, Paris, Presses de Sciences Po, 2000.

⁵ Devin Guillaume, *L'Internationale socialiste : histoire et sociologie du socialisme international, 1945-1990*, Paris, Presses de la FNISP, 1993.

lorsqu'ils traitent de cet aspect des RIF, mettent eux aussi en évidence une accointance avec des facteurs supposément non *mainstream*, plus qu'avec des acteurs non *mainstream*¹. Si Giesen parle précisément de « facteur » c'est parce que, dressant là une généalogie relative, il fait procéder cette diversification des facteurs de l'influence de la notion de forces profondes popularisée par Pierre Renouvin, laquelle, nous dit Giesen, prend racine dans le programme de l'école des *Annales*. De là, Giesen discerne une orientation véritablement « paradigmatique » des RIF contemporaines, qu'il nomme « paradigme historiciste », en vérité la sociologie des relations internationales que nous étudions². Et selon lui, cela explique pourquoi « aucun français ne s'intéressa aux relations transnationales initiées dans les années 1960 par K. Kaiser en Allemagne et par R. Keohane et J. Nye aux USA »³ : l'orientation transnationaliste française procède des sciences sociales françaises (Renouvin et les *Annales*) et non des RI. Cette opinion nous ramène bien à la distinction entre acteurs et facteurs : le pluralisme « à la française »⁴ consiste dans un premier temps en un déplacement de regard sur le terrain des facteurs et non des acteurs, dans la ligne de ces forces profondes conceptualisées par Renouvin. De leur côté, les premiers écrits transnationalistes en RI développent leur pensée en termes de nouveaux acteurs plus que de nouveaux facteurs⁵. Ce n'est que par la suite que la sociologie des relations internationales s'est associée aux travaux de Robert Keohane et Joseph Nye mais, étant donné qu'elle se tient désormais à forte distance des RI *mainstream*, il s'agit principalement de renvois et non de réels appuis sur l'œuvre commune des deux auteurs américains.

¹ Voir par exemple Friedrichs J., *European Approaches To International Relations Theory*, *op. cit.*, 2004 ; Leander A., « Bertrand Badie », *op. cit.*, 1997.

² Giesen distingue plusieurs approches paradigmatiques au sein des RIF depuis la Seconde guerre mondiale, dont deux ont fusionné pour devenir le paradigme dominant des RIF contemporaines que nous étudions présentement : une approche historiciste et une approche inspirée de l'Ecole des *Annales*.

³ Giesen K.-G., « France and other French-speaking countries », *op. cit.*, 2006, p. 23.

⁴ Le transnationalisme en RI peut être qualifié d'approche *pluraliste* (Battistella D., *Théories des relations internationales*, *op. cit.*, 2012, p. 218).

⁵ Qu'il s'agisse de Karl Kaiser qui entendait « compléter l'approche en termes de politique internationale par une approche en termes de "société transnationale", définie "comme un système d'interaction, dans un domaine particulier, entre des *acteurs* sociétaux appartenant à des systèmes nationaux différents" », ou du concept d'interdépendance complexe de Keohane et Nye qui mettait « en jeu des rapports entre *acteurs* », ce qui « caractérise la perspective transnationaliste », c'est bien de « voir dans les individus des *acteurs autonomes* », de voir « dans les individus et la société civile des *acteurs à part entière* de la politique mondiale » (Battistella D., *Théories des relations internationales*, *op. cit.*, 2012, p. 219-230 ; c'est chaque fois nous qui soulignons en italiques).

La Culture et la pluralité des facteurs

Des acteurs, nous en venons donc aux facteurs : autant qu'aux premiers, la sociologie des relations internationales applique aux seconds la nécessité de la diversification, au premier rang desquels s'érige le facteur culturel¹.

La duplicité acteur-facteur est à nouveau à l'œuvre dans la manière selon laquelle la sociologie des relations internationales focalise sur la culture. D'un côté, il s'agit bien d'un facteur : toute action ou décision met en jeu des considérations et des convictions d'ordre politique, économique, et culturel ou identitaire. D'un autre côté, par extension, est consacré par la sociologie des relations internationales un nouveau type d'acteur en ce qu'il incarne l'élément culturel. C'est ainsi que l'analyse en RI se doit de considérer les déterminants culturels - par ailleurs très divers - qui président aux décisions et actions de nature internationale mais aussi, finalement, de prendre en compte les acteurs qui diffusent le plus fondamentalement ces déterminants, à savoir les sociétés dans tout leur localisme et leurs particularismes².

Ici encore, les observateurs étrangers ont depuis longtemps pointé le doigt sur ce trait caractéristique. En 1994, T. Hopmann constate que, dans les écrits dont il rend compte, « l'accent est mis sur le rôle de la culture » en tant que facteur, lequel est « au moins aussi important dans le cours des événements que les intérêts matériels et objectifs »³. Dans la foulée, nos collègues étrangers renouvellent la perception d'une filiation entre les RIF contemporaines - qui correspond pour nous, nous l'avons dit, à la sociologie des relations internationales - et l'école des *Annales*. Selon Giesen, suivi par Wæver, l'insistance exercée sur la spécificité culturelle, qu'il perçoit chez Merle puis chez Badie et Smouts, révèle bien une généalogie qui court de l'école des *Annales* à la sociologie des relations internationales contemporaine en

¹ Merle M., *Pour ou contre une interprétation culturaliste des relations internationales ?*, *op. cit.*, 1981 ; création de la revue *Culture & Conflits* en 1990 ; il faut associer les travaux en sociologie politique de Badie Bertrand, (1983), *Culture et politique*, 3^e édit., Paris, Economica, 1993 ; « Communauté, individualisme et culture », in Birnbaum Pierre, Leca Jean, (ed.), *Sur l'individualisme*, Paris, Presses de la FNSP, 1986 ; « Contrôle culturel et genèse de l'Etat », *Revue Française de Science Politique*, Vol. 31, No 2, 1981, p. 325-342.

² Badie B., Smouts M.-C., *Le retournement du monde*, *op. cit.*, 1995 ; Badie B., « Ruptures et innovations dans l'approche sociologique des relations internationales », *op. cit.*, 1993 ; Bayart J.-F., *Le gouvernement du monde : une critique politique de la globalisation*, *op. cit.*, 2004.

³ Hopmann T., « French Perspectives on International Relations », *op. cit.*, 1994, p. 72.

passant par les forces profondes de Renouvin ; au point que, désormais, « le concept de culture absorbe le concept de forces profondes des *Annales* »¹.

Culture, allégeances et crise de l'Etat

Pour la sociologie des relations internationales, la culture est un élément essentiel en ce qu'elle est une des causes directes de la crise de l'Etat. Giesen va jusqu'à affirmer que « depuis l'ouvrage de B. Badie et P. Birnbaum de 1979, *Sociologie de l'Etat*, le concept de culture [...] a été épistémologiquement opposé à celui d'Etat »².

Associant culture et identité, la sociologie des relations internationales souligne l'importance de l'identité des acteurs dans l'analyse des relations internationales. Un de ses constats centraux réside dans « l'éclatement des allégeances » identitaires³. L'individu se conçoit et se revendique au travers de plusieurs couches identitaires qui, imbriquées les unes dans les autres, définissent la culture : ethnie, langue, religion, coutumes, contexte socio-économique, *etc.* Surtout, chacun de ces éléments a pour point commun de transcender l'association contractuelle au fondement de l'allégeance citoyenne, c'est-à-dire de fédérer les individus au détriment de leur allégeance nationale, en conformité avec la thèse de la crise de l'Etat⁴.

C'est dans cette perspective que prend place la thèse de la crise de l'Etat. La « phénoménologie de l'Etat » que Merle invitait en son temps à instaurer, a progressivement pris forme depuis les années 1980 jusqu'à devenir « l'approche institutionnelle [dominante] en RI en France »⁵. Spécialiste de sociologie de l'Etat et de politique comparée à ses débuts, B. Badie fut celui qui investit le plus ce nouveau domaine de recherche⁶.

¹ Giesen K.-G., « France and other French-speaking countries », *op. cit.*, 2006, p. 37.

² *Ibid.*

³ Badie B., Smouts M.-C., *Le retournement du monde*, *op. cit.*, 1995, p. 47.

⁴ Badie Bertrand, « Le jeu triangulaire », in Birnbaum Pierre, (dir.), *Sociologie des nationalismes*, Paris, PUF, 1997, p. 447-462 ; « Realism under praise, or a Requiem ? The Paradigmatic debate in International Relations », *International Political Review*, 2001, Vol. 22, No 3, p. 253-260.

⁵ Giesen K.-G., « France and other French-speaking countries », *op. cit.*, 2006, p. 28-29.

⁶ Badie Bertrand, *L'Etat importé. Essai sur l'occidentalisation de l'ordre politique*, Paris, Fayard, 1992 ; *Les Deux Etats. Pouvoir et société en Occident et en terre d'Islam*, Paris, Fayard, 1987 ; avec Birnbaum Pierre, *Sociologie de l'Etat*, Paris, Grasset, 1979, et « Sociologie de l'Etat revisitée », *Revue Internationale des Sciences Sociales*, No 140, 1994, p. 189-203.

L'analyse de la crise de l'Etat peut se subdiviser en deux parties, entre celle tenant à l'Etat importé et celle tenant à l'Etat providence, l'ensemble étant parcouru par la remise en cause des traits traditionnels qui sont constitutifs de l'Etat et du système interétatique.

La critique la plus incisive et la plus spécifique à la sociologie des relations internationales au regard des autres démarches contestataires en RI, est celle tenant à l'Etat importé. B. Badie, repris par l'ensemble des autres chefs de file, a démontré l'artificialité de l'introduction dans une culture donnée d'arrangements institutionnels et de valeurs qui proviennent de l'extérieur, en l'espèce du modèle étatique occidental-européen répandu dans le monde à la suite des trajectoires impérialistes et coloniales. Selon Badie, l'Etat y apparaît comme « une pâle copie des systèmes politiques et sociaux européens [...], un corps étranger »¹.

Il s'en suit que l'analyse du système international, qui doit désormais tenir compte de l'ensemble des communautés politiques de la planète, peut de moins en moins être menée sous l'égide des concepts classiques que sont en particulier le territoire, la souveraineté et la puissance².

L'ensemble des tenants de la sociologie des relations internationales se place dans les pas de B. Badie ; par exemple, les travaux sur l'immigration et la sécurité en Europe de D. Bigo procèdent de questionnements sur la souveraineté et les frontières territoriales formulés par Badie et Smouts dans le *Retournement du monde* : « Le besoin d'harmoniser les politiques d'accueil – ou plutôt de refoulement – amène à poser au niveau international des questions touchant au cœur de la souveraineté des Etats : la nationalité, les contrôles administratifs, les rôles respectifs du juge et du policier »³.

¹ Badie Bertrand, Birnbaum Pierre, (1979), *Sociologie de l'Etat*, 2^e édit., Paris, Grasset, 1982, p. 162-163.

² Badie Bertrand, *La fin des territoires. Essai sur le désordre international et sur l'utilité sociale du respect*, Paris, Fayard, 1995 ; Badie Bertrand, Smouts Marie-Claude, (dir.), « Un système international sans territoire ? », *Cultures & Conflits*, No 21-22, 1996 ; *Un monde sans souveraineté. Les Etats entre ruse et responsabilité*, Paris, Fayard, 1999 ; *L'impuissance de la puissance. Essai sur les nouvelles relations internationales*, Paris, Fayard, 2004.

³ Badie B., Smouts M.-C., (1992), *Le retournement du monde, op. cit.*, 1995, p. 186 ; voir ainsi, notamment, Bigo Didier, Guild Elspeth, (eds.), *Controlling frontiers : free movement into and within Europe*, Londres, Ashgate, 2005 ; « Protection : security, territory and population », in Huysmans Jef, Dobson Andrew, Prokhovnik Raia, (eds.), *The Politics of Protection, Sites of Insecurity and Political Agency*, Londres, Routledge, 2006, p. 84-100 ; « Criminalisation of "Migrants" : The Side Effect of the Will to Control the Frontiers and the Sovereign Illusion » in Bogusz Barbara, Cholewinski Ryszard, Cygan Adam, Szyszczak Erika, (eds.), *Irregular Migration and Human Rights : Theoretical, European and International Perspectives*, Leiden, Martinus, Nijhof publisher,

Une vision sociétale de la scène internationale

Au confluent de l'étude du réseau, de l'interdépendance et du déclin de l'Etat, il n'y a ensuite qu'un pas vers la gouvernance et vers une vision sociétale de la scène internationale qui s'étend à l'importance attachée à l'individu.

Bien plus qu'un « système international » qui incarne désormais la vision postulée désuète des RI traditionnelles, la scène internationale est appréhendée de manière privilégiée sous un angle sociétal, c'est-à-dire en termes plus coopératifs et englobants. Les notions fortes qui sont interrogées par les chefs de file de notre objet d'étude sont ainsi celles de la « société civile mondiale » (principalement Badie)¹, de l'interdépendance (principalement Devin)², de la gouvernance mondiale (principalement Smouts et Laroche)³ ou plus simplement de la globalisation (Bayart)⁴. A cela, il convient d'associer l'intérêt grandissant pour la réflexion supranationale, principalement accomplie dans l'étude de l'intégration européenne⁵.

2004, p. 61-92 ; Bigo Didier, *Polices en réseaux : l'expérience européenne*, Paris, Presses de Sciences Po, 1996 ; « Circuler, refouler, enfermer, éloigner », *Cultures & Conflits*, No 23, 1996.

¹ Badie B., « Les grands débats théoriques de la décennie », *op. cit.*, 2001, p. 47-54 ; Badie B., Smouts M.-C., *Le retournement du monde*, *op. cit.*, 1995. Voir aussi la « société civile internationale » de J. Laroche dans *Politique internationale*, *op. cit.*, 2000, p. 514 ; « La mondialisation », *op. cit.*, 2002, p. 122.

² Entre autres : Devin G., « Norbert Elias et l'analyse des relations internationales », *op. cit.*, 1995 ; Devin Guillaume, « Traditions et mystères de l'interdépendance internationale », in Morvan Pascal, (dir.), *Droit, politique et littérature. Mélanges en l'honneur du Professeur Yves Guchet*, Bruxelles, Bruylant, 2008, p. 245-263.

³ Smouts M.-C., « La coopération internationale : de la coexistence à la gouvernance mondiale », *op. cit.*, 1998 ; Smouts Marie-Claude, *Forêts tropicales. Jungle internationale. Les revers d'une écopolitique mondiale*, Paris, Presses de Sciences Po, 2001 ; Constantin François, (ed.), *Les biens publics mondiaux. Un mythe légitimateur pour l'action collective ?*, Paris, L'Harmattan, 2002 ; Laroche Josepha, « La mondialisation : lignes de force et objets de recherche », *op. cit.*, 2002, p. 132 ; Laroche J., *Mondialisation et gouvernance mondiale*, *op. cit.*, 2003 ; Smouts Marie-Claude, *Le Développement durable*, Paris, Armand Colin, 2005 ; Badie Bertrand, Devin Guillaume, Brauman Rony, Decaux Emmanuel, Wihtol de Wenden Catherine, (dir.), *Pour un autre regard sur les migrations. Construire une gouvernance mondiale*, Paris, La Découverte, 2008 ; Badie Bertrand, « Transnationalizing Diplomacy and Global Governance », in Kerr Pauline, Wiseman Geoffrey, (eds.), *Diplomacy in a Globalizing World : Practices and Theories*, Oxford, Oxford University Press, 2013, p. 85-102.

⁴ Bayart J.-F., *Le gouvernement du monde : une critique politique de la globalisation*, *op. cit.*, 2004.

⁵ Petiteville Franck, *La politique internationale de l'Union européenne*, Paris, Presses de Sciences Po, 2006 ; Courty Guillaume, Devin Guillaume, (2001), *La construction européenne*, 3^e édit., Paris, La Découverte, 2010.

Dans la continuité, la sociologie des relations internationales aspire à révéler la voix de l'individu après celle de la société, à révéler l'autonomie de l'action individuelle derrière « la revanche des sociétés »¹ opérée contre l'Etat et le système interétatique. Ces travaux recourent pour une bonne partie ceux menés sur l'idée de réseau qui portaient sur les élites transnationales telles que le sont les prix Nobel². De la focale sur l'individu procède par ailleurs la réalisation d'analyses des praticiens (de leurs discours)³ jusqu'à un intérêt porté à la psychologie (individuelle et collective)⁴.

L'étude persistante des objets classiques des RI

Bien que, déclarativement, prééminence et priorité soient octroyées à des objets « nouveaux », la sociologie des relations internationales ne s'est jamais totalement détournée de l'Etat et des rapports interétatiques. Elle maintient leur étude même si celle-ci se déroule de manière érosive et au prisme de la coloration pluraliste caractéristique de notre objet d'étude. C'est d'abord le cas de l'ensemble des travaux critiques de Badie et de Bigo cités *supra* sur les concepts dits classiques des RI.

A la suite, l'étude de la conflictualité demeure importante. Les dossiers spéciaux de la *RFSP* commandés au CERI sur les conflits internationaux peuvent à ce titre tenir lieu de « préhistoire » des travaux contemporains en la matière. La mise sur pied de la revue *Culture*

¹ Badie B., Smouts M.-C., *Le retournement du monde, op. cit.*, 1995.

² Travaux listés *supra*. Voir encore Smouts Marie-Claude, « Du côté de chez Grotius : l'individu et les relations internationales chez un Ante-moderne » in Badie B., Pellet A., *Les relations internationales à l'épreuve de la science politique, op. cit.*, 1993, p. 383-395 ; Badie Bertrand, « L'opinion à la conquête de l'international », *Raisons politiques*, No 19, 2005/3, p. 9-24. Voir en supplément, même si cet ouvrage ne s'inscrit pas directement dans la sociologie des relations internationales : Girard Michel, (dir.), *Les individus dans la politique internationale*, Paris, Economica, 1994.

³ G. Devin passe ainsi en revue les usages du terme « interdépendance » dans le monde praticien (Devin G, « Traditions et mystères de l'interdépendance internationale », *op. cit.*, 2008) ; D. Bigo analyse de son côté le discours des professionnels de la sécurité (par exemple, Bigo Didier, « Grands Débats dans un Petit Monde », *Cultures & Conflits*, No 19-20, 2003, p. 7-48 ; *Polices en réseaux : l'expérience européenne, op. cit.*, 1996) ; voir encore Postel-Vinay K., *L'Occident et sa bonne parole, op. cit.*, 2005.

⁴ Laroche Josepha, *La brutalisation du monde. Du retrait des Etats à la décivilisation*, Montréal, Editions Liber, 2012 ; l'article de G. Devin sur N. Elias intègre aussi une analyse d'ordre psychologique, Elias lui-même l'ayant conduite en s'appuyant sur la pensée de Freud (« Norbert Elias et l'analyse des relations internationales », *op. cit.*, 1995).

et Conflits en 1990 fait ensuite office de marqueur inaugural ; son éditeur D. Bigo deviendra d'ailleurs le principal pourvoyeur de travaux sur la conflictualité et la violence d'envergures extra-nationales. Ceux-ci s'inscrivent pleinement dans les orientations de la sociologie des relations internationales par leur volonté de mettre en avant le conflit comme une relation *sociale*¹. La question de l'interaction conflictuelle se retrouve encore chez B. Badie et M.-C. Smouts, chez J.-F. Bayart et dans le programme de Paris I-Sorbonne (dans le cadre des « exclusions et replis identitaires » pour les premiers, des phénomènes de glocalisation pour le deuxième, « de la friction culturelle à la guerre civile : déterminants, échelles et modalités de la conflictualité » pour les troisièmes)².

La politique étrangère n'est pas non plus un secteur abandonné. Par le biais de F. Charillon, la politique étrangère est intégrée au cadre transnationaliste³ ; « un nouveau regard » est porté qui consiste précisément à discerner et à prendre en compte la « totalité des acteurs », c'est-à-dire à « retrouver l'analyse de la politique étrangère par le bas »⁴. Des *nouvelles relations internationales* découlent ces *nouveaux regards sur la politique étrangère* tout autant que de « nouvelles formes de diplomaties exercées par d'innombrables acteurs transnationaux »⁵.

Dans le prolongement de cette prise en compte du conflit et de nouvelles formes de diplomaties, s'étend enfin un domaine d'étude clé de la sociologie des relations internationales, celui des relations coopératives entre Etats ou, dit autrement, des rapports interétatiques du

¹ Bigo Didier, « Nouveaux regards sur les conflits ? », in Smouts M.-C., *Les nouvelles relations internationales en France*, *op. cit.*, 1998, p. 309-354 ; « Guerre, conflits, transnational et territoire » in Badie B., Smouts M.-C., « L'international sans territoire », *op. cit.*, 1996 ; « Les conflits post-bipolaires : dynamiques et caractéristiques », *Cultures & Conflits*, No 8, 1992.

² Badie B., Smouts M.-C., *Le retournement du monde*, *op. cit.*, 1995, p. 194-204 ; Bayart J.-F., *Le gouvernement du monde : une critique politique de la globalisation*, *op. cit.*, 2004 ; « Sociologie politique des relations internationales », Centre de recherches politiques de Paris I- Sorbonne, *op. cit.*, 2007.

³ Charillon Frédéric, *La politique étrangère à l'épreuve du transnational, Une étude des diplomaties française et britannique dans la Guerre du Golfe*, Paris, L'Harmattan, 1999.

⁴ Charillon Frédéric, (dir.), *Politique étrangère : nouveaux regards*, Paris, Presses de Sciences Po, 2002, p. 25.

⁵ Laroche J., « Science politique et relations internationales », *op. cit.*, 2004, p. 217. Voir principalement : Devin Guillaume, « Les diplomaties de la politique étrangère », in Charillon F., *Politique étrangère*, *op. cit.*, 2002, p. 235-242 ; Badie Bertrand, *La diplomatie des droits de l'Homme : entre éthique et volonté de puissance*, Paris, Fayard, 2002 ; *Le diplomate et l'intrus*, Paris, Fayard, 2008 ; *La Diplomatie de Connivence*, Paris, La Découverte, 2011.

point de vue de la paix. Initiés par la thèse doctorale de Marie-Claude Smouts, dont M. Merle avait pu vanter l'importance dans l'optique d'un développement de l'étude du multilatéralisme¹, ces travaux s'insèrent tous dans le cadre général de l'interdépendance érigée en dynamique essentielle des relations internationales contemporaines². C'est ainsi que de nombreux travaux portent sur les institutions internationales, le multilatéralisme et la négociation internationale³.

Nous reviendrons sur le constat suivant : en se recentrant progressivement sur ces objets « pluralisant » mais tout de même centrés autour des Etats que sont le multilatéralisme et les organisations internationales, la sociologie des relations internationales a semble-t-il évolué vers une *via media*, une sorte d'entre-deux entre le « tout Etat » dénoncé dans leur critique du statocentrisme et le « tout pluralisme » porté par leur « transnationalisme radical »⁴ originel.

¹ Smouts Marie-Claude, *La France à l'ONU, Premiers rôles et second rang*, Paris, Presses de la FNSP, 1979 ; Merle M., « Smouts - *La France à l'ONU* », *op. cit.*, 1980.

² Sollicitée dans pratiquement chacun de ses écrits, la dynamique de l'interdépendance est, en tant que telle, principalement étudiée par G. Devin, qui fait montre là d'une cohérence et d'une continuité notables. Voir les références proposées *supra*.

³ Smouts Marie-Claude, *Les organisations internationales*, Paris, Armand Colin, 1995 ; Devin Guillaume, « Les Etats-Unis et l'avenir du multilatéralisme », *Cultures & Conflits*, No 51, 2003, p. 157-174 ; Devin Guillaume, « Le multilatéralisme à la croisée des chemins », in Badie Bertrand et alii, *Qui a peur du XXIe siècle ? : Le nouveau système international*, Paris, La Découverte, Collection L'état du monde, 2005, p. 21-31 ; Devin Guillaume, (2005), (dir.), *Faire la paix, La part des institutions internationales*, 2^e édit., Paris, Presses de Sciences Po, 2009 ; Badie Bertrand, Devin Guillaume, (dir.), *Le Multilatéralisme : nouvelles formes de l'action internationale*, Paris, La Découverte, 2007 ; Devin Guillaume, Smouts Marie-Claude, *Les organisations internationales*, Paris, Armand Colin, 2011 ; Devin Guillaume, Placidi Delphine, « Les évolutions de l'ONU : Concurrences et intégration », *Critique internationale*, Vol. 4, No 53, 2011, p. 21-41 ; Devin Guillaume, *Un seul monde. L'évolution de la coopération internationale*, Paris, CNRS Editions, 2013 ; Petiteville Franck, Placidi-Frot Delphine, (dir.), *Négociations internationales*, Paris, Presses de Sciences Po, 2013 ; Placidi-Frot Delphine, « Organisations internationales. Pour un regard transdisciplinaire et sociohistorique », in Battistella Dario, (coord.), *Relations internationales. Bilan et perspectives*, Paris, Ellipses, 2013, p. 401-419 ; Klein Asmara, Laporte Camille, Saiget Marie, (dir.), *Les bonnes pratiques des organisations internationales*, Paris, Presses de Sciences Po, 2015.

⁴ Wæver O., « The Sociology of a Not So International Discipline », *op. cit.*, 1998, p. 709.

Section 10.2 L'activité internationaliste selon la sociologie des relations internationales

Disciplinarité

Le positionnement disciplinaire de la sociologie des relations internationales est en conformité avec sa vision de l'objet « relations internationales ». Une lecture de ce positionnement peut être présentée en trois temps successifs mais imbriqués, qui constituent autant de postures : une posture relative au rapport entre niveaux externe et interne, une posture relative au degré de spécificité de l'objet « relations internationales », une posture relative au degré de disciplinarité qui doit être attachée à l'étude académique des relations internationales.

Premièrement, la sociologie des relations internationales abaisse la distinction entre les niveaux dits externe et interne que l'on applique à la réalité du monde. Les interactions/rerelations entre acteurs ayant été placées au cœur de l'analyse, il ne serait plus guère possible de raisonner en termes de niveaux. La sociologie des relations internationales n'invalide pas tant la pertinence d'une « séparation étanche » entre externe et interne qu'elle lui en retire toute essence : en posant comme point de départ de l'analyse la possibilité d'y intégrer tout acteur, indifféremment de sa nature d'origine (sub-étatique, étatique, transétatique, interétatique), elle dénie la possibilité de déceler un milieu spécifique à l'analyse des relations internationales : « Aujourd'hui, tout est international. Il n'est pratiquement plus de phénomènes que l'on puisse étudier sans prendre en compte sa dimension à tout le moins transnationale »¹. Tout objet au demeurant « international » revêtirait en réalité une double dimension, externe et interne ; ou plutôt, c'est ce que nous indiquait G. Devin (section 7.2), tout objet de science politique revêtirait au demeurant une « dimension internationale »².

L'externe et l'interne se trouveraient de nos jours dans un état avancé d'entremêlement qui se situe dans le droit prolongement d'une interdépendance au niveau international qui participe elle-même pleinement de la « complexité » de l'objet international tel que perçue par la sociologie des relations internationales³. En conséquence, puisque cette séparation externe/interne se réduit empiriquement, elle doit s'effacer intellectuellement.

¹ Smouts M.-C., « Les relations internationales en France », *op. cit.*, 2002, p. 88.

² Devin G., « L'international comme dimension compréhensive », *op. cit.*, 1998.

³ Historiquement, la première illustration des liens entre l'externe et l'interne réside dans le rôle joué par des facteurs et considérations domestiques dans la politique extérieure d'un Etat, aux côtés de facteurs et

Deuxièmement, il s'en suit que notre objet d'étude envisage les relations internationales comme un objet *non spécifique dans l'ordre des relations interhumaines*. Elles sont un « fait social comme un autre »¹. Prenant acte de leur réalité non spécifique, la sociologie des relations internationales exclut de leur octroyer une spécificité analytique.

Plus précisément, les réflexions de la sociologie des relations internationales se montrent totalement étrangères au concept d'anarchie qui fait office de « plus petit dénominateur commun des RI » envisagées comme sphère disciplinaire autonome². A la suite de la non spécificité analytique, c'est donc la non spécificité disciplinaire qui est mise en jeu.

Troisièmement, aux côtés du pluralisme ontologique que nous avons présenté dans la section précédente, s'associe le pluralisme disciplinaire dans lequel les RIF ont toujours baigné (chapitre 7). De manière générale, la sociologie des relations internationales s'oppose à une étude disciplinairement autonome des relations internationales, bien qu'à des degrés plus ou moins conciliateurs³. *A minima*, ils « refusent de se positionner au sein de, et même par rapport à, la discipline Relations internationales »⁴. Au terme de son analyse, Anna Leander conclut que les tenants de la sociologie des relations internationales « ne se sentent pas concernés par l'indépendance des RI »⁵. Le propos à suivre nous éclaire par un raisonnement *a contrario*. Alors que dans son ouvrage sur la construction européenne, Devin peut dire avec son coauteur : « Les études européennes se sont imposées comme une branche de la science politique avec ses débats théoriques, ses spécialistes et ses revues scientifiques »⁶ ; nulle part Devin ne s'est

considérations d'ordre systémique. Giesen en fait une autre des clés d'entrée dans la pensée de la sociologie des relations internationales (Giesen K.-G., « France and other French-speaking countries », *op. cit.*, 2006, p. 38).

¹ Devin G., *Sociologie des relations internationales*, *op. cit.*, 2013, p. 3 ; Merle M., *Sociologie des relations internationales*, *op. cit.*, 1988.

² Battistella D., « La France », *op. cit.*, 2013, p. 160.

³ Ainsi de la position très clivante du programme de recherche mort-né « Sociologie politique des relations internationales » de Paris I-Sorbonne, qui entendait remédier à « l'autisme intellectuel » qui s'est développé dans le monde anglophone en raison de la séparation institutionnelle des RI vis-à-vis des départements de science politique ou des autres sciences sociales ; en conséquence, il aspirait à « penser les phénomènes internationaux [...] avec les mêmes instruments intellectuels que les autres types de phénomènes sociaux », prônant là une « normalisation méthodologique » des analyses, désormais calquées sur les autres sciences sociales.

⁴ Battistella D., *Théories des relations internationales*, *op. cit.*, 2012, p. 690.

⁵ Leander A., « Bertrand Badie », *op. cit.*, 1997, p. 162.

⁶ Courty G., Devin G., *La construction européenne*, *op. cit.*, 2010, p. 3.

exprimé de la sorte sur les acquis de sa spécialité que sont les études internationales. Pourtant, celles-ci sont pareillement qualifiées de « branche de la science politique »¹.

Depuis l'édition 2013 de son guide, Devin précise en sus que la sociologie des relations internationales est une branche de la science politique des relations internationales, au même titre que la théorie des relations internationales. De ce point de vue, la sociologie des relations internationales est installée comme un domaine plus que comme une approche, sans toutefois que ce domaine ne corresponde à l'ensemble de la sphère disciplinaire des RI². Cependant, G. Devin énonce en introduction à l'ouvrage collectif qu'il dirige en 2015, que ses contributeurs s'inscrivent dans une « orientation intellectuelle » « que certains auteurs appellent “sociologie des relations internationales” »³. Sauf à se contredire, G. Devin attribue à la sociologie des relations internationales tout autant le statut de domaine (sous-)disciplinaire que d'approche savante⁴.

Méthodologie

Le mot d'ordre de pluralisme se répercute enfin au niveau de la méthode et de la méthodologie entendues au sens le plus général, c'est-à-dire à l'échelle de la façon de penser la recherche et non en termes de techniques ou de protocoles spécifiques. La sociologie des relations internationales est en principe ouverte à toutes les manières de faire existant en sciences sociales. Dans cette liberté, deux convictions de principe ressortent tout de même : l'une relative aux bienfaits de l'enquête de terrain, et l'autre relative aux méfaits de l'édification de théories.

En réalité, comme son nom y invite, la sociologie des relations internationales revendique avant tout une orientation sociologique. Il n'est pas aisé de saisir les intrications résultant de la triple posture suivante : rattachement des études internationales à la science politique (« la science politique des relations internationales »), vision d'études internationales comme discipline-carrefour, inscription privilégiée et labellisée dans une orientation

¹ Devin G., *Sociologie des relations internationales*, *op. cit.*, 2013, p. 3.

² Contrairement donc, par exemple, aux propos de Sylvain Kahn (*cf* section 8.1).

³ Devin G., *10 concepts sociologiques en relations internationales*, *op. cit.*, 2015, p. 5.

⁴ En 2010, à l'occasion d'une journée d'étude organisée à l'IEP de Bordeaux, Devin avait effectivement cumulé les deux qualités, évoquant « cette discipline ou cette approche » que représentait la sociologie des relations internationale (Discussions orales faisant suite à sa communication sur « Qu'est-ce qu'une “sociologie des RI” apporte à la notion de “régulation” ? », 22 janvier 2010, IEP de Bordeaux, salle Jean Touchard).

« sociologique ». L'organisation française des sciences sociales n'est certes pas un point de départ plus clair, qui porte une distinction floue dans la signification des terminologies « science politique » et « sociologie », entretenue par l'existence franco-française de la « sociologie politique »¹.

Les difficultés ne s'arrêtent pas là. Le principe d'une orientation/approche sociologique reste fuyant, entre une sorte d'état d'esprit sociologique qui guiderait la recherche (en maniant des termes tels que société, social, solidarité, *etc.*) ou un appui concret sur la sociologie interne/générale comme cela est proposé². Dans les faits, les auteurs n'ont pratiquement pas importé dans l'étude des relations internationales les nombreux débats et clivages d'ordre épistémologique et méthodologique ayant cours en sociologie dite « interniste », et leur prise d'appui sur des sociologues internistes reste pour l'instant très limitée³ en comparaison de travaux en RI qui ne revendiquent pourtant pas une étiquette « sociologie des relations internationales »⁴. Un entre-deux serait peut-être à trouver dans un « recours aux catégories de la sociologie politique (anomie, dialectique de l'intégration et de l'exclusion, crise de la domination...) »⁵. Mais là encore les choses ne seraient pas réglées puisque, nous y reviendrons, quelqu'un comme G. Devin distingue alors la pratique d'une sociologie politique à laquelle il ne souscrit pas d'avec une sociologie historique qui a ses préférences⁶.

¹ Dans notre domaine, cette spécificité franco-française a été mise en évidence par l'enquête de J. Cornut : à propos de l'appartenance théorique, « une proportion significative de répondants a choisi d'inscrire dans la catégorie "autre" "sociologie politique" [...], ce qui est une spécificité française » (Cornut J., Battistella D., « "Des RI françaises en émergence ?" », *op. cit.*, 2013, p. 310).

² Voir Smouts M.-C., « Les relations internationales en France », *op. cit.*, 2002, p. 84-85 et 88 ; Devin G., *Sociologie des relations internationales*, *op. cit.*, 2013, p. 4.

³ Devin Guillaume, « Norbert Elias et l'analyse des relations internationales », *Revue française de science politique*, Vol. 45, No 2, 1995, p. 305-327 ; Ramel Frédéric, *Les fondateurs oubliés. Durkheim, Simmel, Weber, Mauss et les relations internationales*, Paris, PUF, 2006 ; Devin G., *10 concepts sociologiques en relations internationales*, *op. cit.*, 2015.

⁴ Par exemple, dernièrement, l'ouvrage collectif consacré à la théorie de la différenciation de Niklas Luhmann : Albert Mathias, Buzan Barry, Zürn Michael, *Bringing Sociology to International Relations. World Politics as Differentiation Theory*, Cambridge, Cambridge University Press, 2013. Voir bien sûr les travaux d'Alexander Wendt basés sur ceux d'Anthony Giddens : *Social Theory of International Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999.

⁵ Roche J.-J., « L'international : nouveau marché éditorial », *op. cit.*, 1993, p. 135.

⁶ Devin G., *Sociologie des relations internationales*, *op. cit.*, 2013, p. 5-6.

Enfin, au croisement de l'approche sociologique et de l'enquête de terrain, apparaît tout de même une manière de faire privilégiée : une sociologie avant tout empirique. Il existe un consensus entre les tenants de la sociologie des relations internationales pour prôner une démarche de recherche empirico-centrée.

Acteurs, pratiques et interrelations

Bien que non investie dans des débats méthodologiques, la sociologie des relations internationales signale brièvement ses positions, qui consistent à « refuser les dualismes interne externe, micro macro, acteur structure »¹, ou plutôt à opérer « tant au niveau micro des acteurs qu'au niveau macro des ensembles »². Il s'agit encore de s'attacher, pour reprendre les termes les plus employés par les auteurs, autant aux pratiques des acteurs qu'aux jeux d'acteurs³.

Toutefois, d'autres propos donnent corps à un certain paradoxe. Partons par exemple de M.-C. Smouts : « Le difficile problème des relations entre les unités et les structures n'est pas esquivé mais il est posé autrement, de façon dynamique, en termes de trajectoires, de transferts et d'interpénétrations. De la capacité explicative du jeu d'interactions considéré découlera le choix des acteurs étudiés »⁴. Comme nous l'avons dit dans notre analyse de l'objet, les relations priment donc sur leurs protagonistes. Or la primauté accordée aux « interrelations » emporte volontiers avec elle ce que l'on qualifie d'analyse macro, structurelle, systémique. Le systémisme défendu par Merle est à cet égard le plus explicite⁵ : l'étude d'un système consiste en l'étude des relations entre des acteurs qui n'obtiennent alors qu'un statut d'*unité*, un statut qui tempère leur autonomie. Le même schéma s'applique, de manière moins nette, au « relationnisme » extrait de l'œuvre d'Elias ou au fonctionnalisme extrait de l'œuvre de Mitrany⁶.

¹ Bigo D., « Sociologie politique de l'international », *op. cit.*, 2008, p. 2.

² Devin G., *Sociologie des relations internationales*, *op. cit.*, 2013, p. 3.

³ *Ibid.*, p. 5 ; Bigo D., « Sociologie politique de l'international », *op. cit.*, 2008, p. 6 ; Smouts M.-C., « Les relations internationales en France », *op. cit.*, 2002, p. 83.

⁴ Smouts M.-C., « Introduction. La mutation d'une discipline », *op. cit.*, 1998, p. 14.

⁵ Merle M., *Sociologie des relations internationales*, *op. cit.*, 1988.

⁶ Devin G., « Norbert Elias et l'analyse des relations internationales », *op. cit.*, 1995 ; Devin Guillaume, « Que reste-t-il du fonctionnalisme international ? Relire David Mitrany (1888-1975) », *Critique internationale*, Vol. 1, No 38, 2008, p. 137-152 ; Devin Guillaume, « Le multilatéralisme est-il fonctionnel ? », in Badie B., Devin G., *Le Multilatéralisme*, *op. cit.*, 2007, p. 147-165.

Le cas de l'« interactionnisme » de B. Badie est plus délicat¹. Badie énonce en effet que « l'interactionnisme reprend ainsi l'avantage sur le systémisme » et promeut son « retour en force » en raison « de son aptitude à mettre en scène, sans limites *a priori*, tous les acteurs du jeu international et les effets les plus inattendus de leurs rencontres ». Cela est effectivement conforme à son interprétation d'une réalité internationale contemporaine qui marquerait une « revanche de l'acteur sur le système »². Dans le même sens, Badie a pu promouvoir une « sociologie de l'acteur » qui consiste en « la redécouverte de l'acteur, de l'individualisme méthodologique », reliant ainsi « réflexion sur l'acteur, réflexion sur l'individu, réflexion sur l'individualisme méthodologique »³. Cependant, certes à plus de vingt ans d'écart, Badie a récemment prôné une intégration internationale (durkheimienne) qu'il présente comme la marque de l'« ascendant donné au tout sur la partie »⁴, déclaration de type tout à fait holiste. C'est bien notre position : en dépit de postures déclaratoires d'opposition aux réflexions de type systémique/holiste/structurelle et d'illustrations empiriques mettant en scène les acteurs au plus près de leurs actions, décisions ou discours, Badie et avec lui les autres chefs de file (hormis Bigo) mélangent des postures et des réflexions de type individualiste et holiste sans souci de distinction ou même d'explicitation.

A la suite, en dépit de l'abandon déclaré des niveaux interne et externe, ceux-ci réapparaissent finalement puisque la primauté accordée à l'analyse relationnelle, à l'analyse d'un « jeu d'interactions », de « configurations d'acteurs » implique nécessairement l'instauration, certes pour le temps de l'analyse, d'un niveau systémique « international », quand bien même le terme de « système » serait absent.

Il est vrai qu'aucun des membres ne prend explicitement un « système » international comme objet d'étude, où les acteurs seraient « officiellement » réduits à la fonction d'unité. L'emploi même du groupe nominal « système international » est très rare. Les auteurs se démarquent par ailleurs volontiers des raisonnements holistes. Notamment au prétexte qu'ils en

¹ L'emploi du terme « interactionnisme », ou encore de l'expression « approche interactionniste » figure à trois reprises dans l'article suivant : Badie B., « Les grands débats théoriques de la décennie », *op. cit.*, 2001, p. 49, 53 et 54. G. Devin a pu aussi faire sienne une « perspective interactionniste qui lie[rait] l'interne et l'externe » (« L'international comme dimension compréhensive », *op. cit.*, 1998, p. 235).

² Badie B., Smouts M.-C., *Le retournement du monde*, *op. cit.*, 1995, p. 242.

³ Badie B., « Ruptures et innovations dans l'approche sociologique des relations internationales », *op. cit.*, 1993, p. 65.

⁴ Badie B., « Construire l'intégration internationale : la leçon non écrite de Durkheim », *op. cit.*, 2015, p. 200.

font le pré carré du réalisme et du néoréalisme en RI auxquels ils s'opposent vigoureusement : « L'influence des conceptions réalistes du monde international (et de certaines approches holistes qui vont avec) décourage probablement ceux qui s'aventurent au-delà du "triangle hobbesien" (Etat, puissance, intérêt national) »¹. Seulement, quelqu'un comme Alexander Wendt a pu, de son côté, démontrer que l'œuvre de Kenneth Waltz n'était justement pas holiste (bien que systémique)². Opposée au réalisme pour de nombreux motifs, la sociologie des relations internationales s'est peut-être enfermée dans une critique trop frontale de celui-ci ; en particulier, l'holisme reproché au réalisme tient plus au déterminisme que l'on peut lui corrélérer³ qu'au choix, en soi axiologiquement neutre, d'un cadre de réflexion holiste.

Le délaissement de la théorie

Une autre des critiques adressées au réalisme est l'excès de théorisation. Nous l'avons vu, la sociologie des relations internationales tient en basse estime les théories et donc la théorie en général, en ce qu'elle conduit à des propositions trop universalisantes - uniformisantes et simplificatrices - sur le réel. La théorie est très largement délaissée, quand elle n'est pas définitivement évincée. La sociologie des relations internationales fait preuve de précautions d'inspiration relativiste relatives à l'appréciation de la réalité, qui se répercutent sur la façon de faire de la recherche. C'est parce que la réalité est trop diverse qu'une théorie n'est pas applicable à tout objet, surtout lorsqu'elle a été mise en place pour un objet à l'origine circonscrit dans le temps et l'espace. A. Leander a bien mis en évidence les différents points d'une telle position⁴ : les facteurs explicatifs varient avec les contextes et les processus politiques ne peuvent être expliqués sans référence aux variables culturelles ; les motivations et les comportements des acteurs sont liés aux valeurs et ces valeurs sont définies par la culture ;

¹ Devin Guillaume, « Introduction. Ces institutions qui font la paix qui fait les institutions », in Devin G., *Faire la paix. La part des institutions internationales*, op. cit., 2009, p. 12-13.

² Voir les pages 1-33, en particulier la figure récapitulative en page 32, dans Wendt A., *Social Theory of International Politics*, op. cit., 1999, ou son article « The Agent Structure Problem in International Relations Theory », *International Organization*, Vol. 41, No 3, 1987, p. 335-370.

³ Voir par exemple les critiques développées dans Hobson John M., Hobden Stephen, (eds.), *Historical Sociology of International Relations*, Cambridge, Cambridge University Press, 2002, en particulier celles des éditeurs de l'ouvrage (p. 3-59).

⁴ Leander A., « Bertrand Badie », op. cit., 1997, p. 146-147 et 159.

chaque acteur a sa propre rationalité, sa propre culture politique et sa propre perception de l'identité de soi et de l'autre, du passé et du présent.

La sociologie des relations internationales s'oppose donc à l'universalisme de l'explication, au monocalisme et corollairement à toute démarche y étant prédisposée. Sont finalement mises en doute autant la capacité à théoriser que l'utilité de la théorisation ; le degré élevé de sophistication qu'est le modèle hypothético-déductif est en particulier condamné. A l'opposé de la démarche théorisante, on retrouve l'inclination de la sociologie des relations internationales envers la nécessité de l'observation empirique, surtout au sens propre du terme, c'est-à-dire sur le terrain, seule manière de restituer la « diversité-complexité » du réel : « There are too many variables to construct a “theory” for universal explanation »¹.

Le discours théorique n'est toutefois pas totalement exclu, même si le mot lui-même et son champ lexical sont volontairement absents du vocabulaire de la sociologie des relations internationales. Certains de ses partisans aspirent à un certain degré de théorisation au sens de généralisations par induction, en vue de détecter des régularités et des déterminants. La pensée de M.-C. Smouts illustre bien cela : « Je suis extrêmement sceptique sur la théorie en relations internationales [...]. Il existe, en revanche, un certain nombre d'outils conceptuels et analytiques qui nous servent à organiser notre propos et à faire le lien entre l'empirique et la généralisation. Si c'est cela faire de la théorie, alors oui »². De même Devin précise-t-il que « l'enquête sociohistorique n'exclut pas la formulation de propositions générales [...] mais au terme d'une démarche empiricoinductive »³.

A revers de ces dernier propos, J. Friedrichs considère que la sociologie des relations internationales s'inscrit clairement dans une démarche « post-théorique » : « A third generation of French IR theory has been maturing in the 1990s. [A] principled critique against theoretical foundationalism began to be formulated [...] post-theory is the likely direction into which an increasing part of the French IR community is going to move »⁴. Pour sa part, A. Leander met plus en relief l'utilité de la critique de la sociologie des relations internationales en ce qu'elle se joint au débat sur l'adéquation ou non des fondations théoriques de la discipline des RI.

¹ Smouts M.-C., « The Study of International Relations in France », *op. cit.*, 1987, p. 283.

² Smouts M.-C., « Les relations internationales en France », *op. cit.*, 2002, p. 85.

³ Devin G., *Sociologie des relations internationales*, *op. cit.*, 2013, p. 5.

⁴ Friedrichs J., *European Approaches*, *op. cit.*, 2004, p. 33.

Il découle de l'ensemble de ces postures relatives à l'activité académique de l'étude des relations internationales que la sociologie des relations internationales ne peut être définie à l'aune des étiquettes théoriques consacrées en RI. J.-J. Roche et D. Battistella ont pu à un moment suggérer son rattachement à l'approche transnationaliste des RI¹ ; nous avons vu qu'O. Wæver l'a même qualifiée de « transnationalisme radical ». Mais dans sa volonté de se dérober à toute insertion dans un courant de la discipline des RI, la sociologie des relations internationales n'a jamais souhaité se positionner sur le sujet, qu'il s'agisse d'approuver ou de réfuter. De nos jours, du reste, le terme « transnational » est de moins en moins employé par ses membres, hormis par le Centre d'études et de recherches transnationalistes de J. Laroche.

Section 10.3 La sociologie des relations internationales : un nom de plusieurs familles

Un tableau d'ensemble suggère donc une sociologie des relations internationales unifiée sur les points clés qui constituent une démarche scientifique. Mais ce tableau d'ensemble fut obtenu au prix de larges coupes dans le champ des désaccords. Une fois les déficiences mises à jour, l'ampleur de celles-ci et les remèdes choisis s'avèrent fort disparates. Dans la pratique, la production des chercheurs relevant de la sociologie des relations internationales ne révèle pas d'unité et de consensus.

Il nous apparaît que le principe de la *rupture*, qui est au cœur de la plupart des choix opérés par la sociologie des relations internationales, gouverne encore au plus près de chaque écrit. Notre objet d'étude souffre de l'existence de plusieurs propositions de recherche en son sein, qui semblent cultiver leurs différences. Ne serait-ce que, nous l'avons déjà abordé, le choix concret des dénominations qui diffère selon l'auteur : la « sociologie des relations internationales » est-elle une « sociologie historique des relations internationales », une « sociologie de la scène internationale », une « sociologie politique des relations internationales », une « sociologie politique de l'international », une « sociologie politique de la globalisation » ?

¹ Roche J.-J., « Changement de système ou changement dans le système ? », *op. cit.*, 1999 ; Battistella D., *Théories des relations internationales*, *op. cit.* (jusqu'à l'édition de 2009).

De nombreuses déclinaisons ontologiques parcourent finalement la sociologie des relations internationales ; quant à la vision que chacun se fait du cadre disciplinaire et méthodologique dans lequel mener ses recherches, elle diffère pareillement.

En sus des divergences actuelles, nous reviendrons dans cette section à la figure fondatrice de Marcel Merle pour montrer qu'une absence de filiation scientifique est également repérable, ses principaux successeurs ayant exacerbé à peu près l'ensemble des positions de leur inspirateur, dans la ligne de notre développement sur la radicalisation du degré de coopération disciplinaire (chapitre 7)¹.

Mais au-delà des variations entre auteurs, nous verrons que de telles fluctuations existent parfois au sein même de la pensée d'un auteur. En d'autres termes, la fragilité de la cohérence scientifique de la sociologie des relations internationales prend sa source dans la fragilité de la cohérence de la pensée des chefs de file pris individuellement.

10.3.1 L'objet de la sociologie des relations internationales : divergences

L'Etat

Nombre des tenants de notre objet d'étude ne nient pas que l'Etat conserve la primauté parmi tous les acteurs potentiels ou avérés, et l'on peut dégager de leurs travaux qu'ils hiérarchisent les acteurs en fonction de leur importance dans le jeu international. Sur ce plan, M. Merle est sans doute celui qui tient le discours le plus clair en la matière, bien que ce soit lui qui soit à l'origine de l'ouverture « pluraliste » généralisée qu'ont adoptée ses successeurs. Dans la première version de son manuel, celle des années 1970, il dit ainsi : « Si le champ d'investigation s'est élargi et si les méthodes ont été renouvelées, l'hypothèse fondamentale demeure que les Etats restent les acteurs principaux, sinon exclusifs, des relations internationales. L'étude des forces profondes ne fait qu'introduire des nuances dans le tableau classique »². Il dit encore : « Certains auteurs (comme le juriste Georges Scelle ou comme certains behavioristes) contestent le droit des Etats à l'existence et veulent interpréter les phénomènes internationaux comme un réseau de relations interpersonnelles. Que cela plaise ou non, le phénomène étatique demeure aujourd'hui encore un élément constitutif de la société

¹ Nous remonterons aussi à R. Aron sur la fin de notre développement.

² Merle M., *Sociologie des relations internationales*, op. cit., 1976, p. 54.

internationale »¹. La mention de Georges Scelle est ici importante puisque, de son côté, B. Badie évoque volontiers ce dernier au soutien de sa vision des relations internationales contemporaines².

Dans la ligne de Merle, G. Devin se situe aussi dans une position relativement modérée : « A supposer la tendance établie, le déclin des souverainetés étatiques apparaît relativement difficile à évaluer. Certains auteurs ont même brillamment soutenu l'inverse. [II] est probablement trop schématique d'assimiler leur pénétration accrue à leur déclin. [...] Plus généralement, la thématique de la "montée des flux transnationaux" qui viendrait remettre en cause la souveraineté des Etats mérite d'être reçue avec prudence »³.

Devin fait là explicitement allusion à la thèse de Badie et Smouts de 1992, deux auteurs qui tiennent en effet une position bien plus radicale. Si par certaines déclarations, ils ne nient pas non plus le rôle fondamental toujours joué par les Etats, leurs recherches accentuent le principe de la pluralité d'acteurs en l'éloignant de l'idée de hiérarchie et en l'associant bien plus volontiers à l'idée d'une égalité de statut entre acteurs : chacun peut devenir, au gré des circonstances, un acteur central. Potentialité et effectivité ont en quelque sorte fusionné. B. Badie tient même, dans ses travaux personnels, une position encore plus extrême avec ses nombreux travaux sur la thèse du déclin de l'Etat en Occident comme dans le monde non occidental. Il est rejoint par J. Laroche dont aucun des écrits ne prend le parti de la nuance concernant la thèse du déclin de l'Etat.

D. Bigo se situe entre ces deux tendances à la modération et à l'exacerbation ou, plus exactement, oscille entre les deux. En 1998, dans sa contribution aux *Nouvelles relations internationales*, il adhère bien à la thèse de B. Badie⁴. Par la suite, certains de ses travaux sur l'évolution de la violence, des conflits et de la sécurité dans une optique transnationaliste l'ont amené à déceler un renforcement de l'Etat, surtout lorsque celui-ci classe les mouvements transnationaux comme des menaces, telles les migrations. D. Bigo propose finalement une thèse

¹ *Ibid.*, p. 138.

² Par exemple dans *Un monde sans souveraineté*, *op. cit.*, 1999, p. 89 ; *Puissant ou solidaire ? Principes d'humanisme international*, Paris, Editions Desclée de Brouwer, 2009, p. 11, 14 et 17 ; « When history begins », *European Review of International Studies*, Vol. 1, No 2, 2014, p. 10.

³ Devin G., « Norbert Elias et l'analyse des relations internationales », *op. cit.*, 1995, p. 307 et s. Voir encore les conclusions de Devin sur la question du multilatéralisme, qui reste pour lui le produit et l'instrument des intérêts des acteurs étatiques, au lieu d'y voir un processus leur « échappant » irrémédiablement (in Badie B., Devin G., *Le Multilatéralisme*, *op. cit.*, 2007, p. 153-154).

⁴ Bigo Didier, « Nouveaux regards sur les conflits ? », *op. cit.*, 1998.

de la transformation de l'exercice du pouvoir et de la souveraineté étatique, plutôt que de sa disparition et sa critique de l'Etat s'en tient à une remise en question de sa légitimité plus que de son déclin.

En périphérie de ces auteurs, quelqu'un comme J.F. Bayart prend le contre pied du *Retournement du monde* en arguant, à la manière de Bigo, que l'Etat est en fait largement un produit de la globalisation et que les dynamiques transnationales participent en réalité à sa « réinvention »¹. En dépit de leurs travaux sur le rôle du transnational, F. Charillon et A. Colonomos ne concluent aucunement à un déclin de l'Etat ; pour le second, « les réseaux [transnationaux] ne marquent en aucun cas la fin de l'Etat sur la scène politique »².

Le Système

Concernant le principe d'un cadre systémique présidant au fonctionnement des relations internationales, Merle apparaît à nouveau dépassé par des successeurs qui s'abstiennent d'employer l'expression. Même si en dernière instance, nous l'avons vu, le principe d'un tel cadre réapparaît nécessairement dans leurs démonstrations.

Par contre, tous se rangent bien dans la ligne de Merle, resté « fidèle à sa démarche en définissant le système international comme la combinaison d'un système diplomatique qui perdure et d'un système de forces qui façonne ce dernier »³, dans une vision proche des deux mondes statocentré et multicentré de James Rosenau. Une quinzaine d'années après le *Retournement du monde*, les sociologues des relations internationales s'aventurent de moins en moins dans des objets hétérodoxes et se sont recentrés autour de questions de recherche où les Etats sont maintenus comme pivots autour desquels agissent des forces, des acteurs, des influences variés par rapport aux plus anciennes propositions théoriques en RI.

Quant à la stabilité du monde, nous estimons qu'une tendance à la radicalisation se dessine à nouveau du côté de Badie, Smouts⁴ et Laroche : ceux-ci ont une vision bien plus éclatée, chaotique de la scène internationale que celle de Merle et de Devin. Les uns insistent plus que les autres sur les déficits de régulation et de prévisibilité.

¹ Bayart J.-F., *Le Gouvernement du monde*, *op. cit.*, 2004.

² Colonomos A., « L'acteur en réseau à l'épreuve de l'international », *op. cit.*, p. 215 ; Charillon F., *Politique étrangère : nouveaux regards*, *op. cit.*, 2002.

³ Roche J.-J., « Changement de système ou changement dans le système ? », *op. cit.*, 1999, p. 145.

⁴ Contrairement au point précédent, Smouts n'est ici associée que sur la base du *Retournement du monde* co-écrit avec Badie. Dans ses autres écrits, Smouts ne met pas en avant une telle posture.

La primauté de quel ordre ? Politique, économique, social ?

Sur cette question, les auteurs semblent tous d'accord pour délaisser le politique, du moins le politique légalement institué (nous y reviendrons longuement). Cependant, on peut remarquer qu'alors que Badie focalise sur le social, Laroche place l'économique en primat¹. De son côté, A. Colonomos montre sans doute là sa plus profonde divergence d'avec l'orientation générale que l'on peut attacher à la sociologie des relations internationales. A propos du *bargaining* entre Etats et acteurs non étatiques qu'incarne le réseau, Colonomos considère que bien qu'étant « traditionnellement interprété comme un phénomène témoignant d'un "déclin du politique", cette dynamique pourrait à terme signifier bien davantage une professionnalisation des dirigeants économiques, précisément sur le terrain politique »². Lui comme F. Charillon s'abstiennent, *a minima*, de relier toute réflexion sur un déclin de l'Etat à celle d'un déclin du politique.

Ils sont en cela proches d'un M. Merle qui, visiblement en raison de la tournure prise par le dossier de revue auquel il participait, a estimé devoir préciser à la fin de sa carrière : « Je plaide en faveur de la réhabilitation du politique »³. Dans la première version de son manuel, Merle était déjà très clair : « En ce qui concerne les relations internationales, la pluralité des approches méthodologiques est même tellement accentuée qu'elle a contribué, au moins en France, comme on l'a déjà signalé, à masquer l'unité de l'objet. L'obstacle à surmonter, pour établir cette unité, n'est cependant pas foncièrement différent de celui sur lequel ont buté les théoriciens de la science politique. Il réside, d'un côté comme de l'autre, dans la difficulté de saisir et de cerner l'essence du phénomène politique. Le politique est-il une catégorie parmi d'autres, qui seraient l'économique, le social, le culturel ou le technique, ou bien est-ce la dimension qui récapitule et qui commande toutes les activités de l'homme en tant qu'être social, sinon même en tant qu'individualité ? [...] Qu'il s'agisse d'étudier la vie politique française ou les relations internationales, les données du problème théorique sont fondamentalement les

¹ Encore récemment pour Badie : *Le temps des humiliés. Pathologie des relations internationales*, Paris, Odile Jacob, 2014, p. 13. Pour Laroche, voir par exemple « La mondialisation : lignes de force et objets de recherche », *op. cit.*, 2002.

² Colonomos A., « L'acteur en réseau à l'épreuve de l'international », *op. cit.*, 1998, p. 218.

³ Merle M., « Un système international sans territoire ? », *op. cit.*, 1996, p. 309.

mêmes : quelle est la signification du politique et quelle la place du politique ainsi défini par rapport aux autres formes d'activité sociale ?¹ »

10.3.2 L'activité académique de la sociologie des relations internationales : divergences

Disciplinairement, les auteurs montrent des positionnements variables en fonction des propos que l'on retiendra d'eux. L'abaissement de la distinction interne/externe n'induit pas une ligne claire. Nous avons déjà vu que les chefs de file de la sociologie des relations internationales se placent dans la perspective d'une discipline-carrefour. Mais ils s'inscrivent en parallèle dans la seule science politique. C'est par exemple le cas de Devin et de Laroche qui parlent expressément d'une « science politique des relations internationales »². Mais nous avons vu que Devin et Smouts disent aussi que l'international n'est qu'une dimension repérable dans tout objet de science politique, pendant que Laroche s'inscrit dans le même temps dans l'économie politique internationale comme « nouvelle discipline »³. Smouts a pu aussi envisager les relations internationales comme une science sociale, au-delà d'un strict cadre politiste⁴. Le degré d'autonomie accordé à l'étude des relations internationales reste très indécis : celles-ci sont-elles diluées dans l'ensemble des sciences sociales, sont-elles une science sociale parmi d'autres, sont-elles une branche de la science politique, sont-elles une « dimension » de la science politique ?

Le cas de M. Merle est encore à double portée. Du point de vue de l'étranger, si Lyons et Leander lui attribuent une vision autonomiste de l'étude des relations internationales, Giesen souligne que sa pensée est à l'origine de l'opinion française dominante d'une étude non autonome : « La pensée de Merle repose sur de nombreux travaux issus de la sociologie de l'Etat et des études comparatives africaines, florissantes dans une France anciennement coloniale. Cette influence d'études spécialisées est une autre raison permettant d'expliquer

¹ Merle M., *Sociologie des relations internationales*, *op. cit.*, 1976, p. 9.

² Laroche J., « Science politique et relations internationales », *op. cit.*, 2004, p. 207-218 ; Devin G., *Sociologie des relations internationales*, *op. cit.*, 2013.

³ Devin G., « L'international comme dimension compréhensive », *op. cit.*, 1998 ; Smouts M.-C., « Les relations internationales en France », *op. cit.*, 2002, p. 88 ; Laroche J., *Politique internationale*, *op. cit.*, 2000.

⁴ Smouts M.-C., « Les relations internationales en France », *op. cit.*, 2002, p. 86.

l'absence de demande d'autonomie des relations internationales »¹. Les deux opinions convergent pour exprimer une même idée : ceux qui se réclament actuellement de la sociologie des relations internationales auraient une fois de plus radicalisé les propositions de Merle.

La position de celui-ci découle de la spécificité de l'objet « international ». Vis-à-vis des autres faits ou phénomènes sociaux, « l'international » revêt une dimension spécifique qui nécessite une étude spécifique : « Tout s'est passé jusqu'ici comme si l'étude des phénomènes internationaux était condamnée à rester cloisonnée dans les multiples compartiments annexes des grandes disciplines, au lieu de constituer un objet propre et un centre d'intérêt spécifique. La raison d'être de cet ouvrage est précisément d'abattre les cloisons qui masquent l'unité des problèmes internationaux » ; il faut à ce titre « saisir ce qu'il y a de spécifique et d'irréductible dans le type de relations sociales à qui l'on attribue le qualificatif d'internationales »². Il est vrai qu'à la suite, Merle énonce qu'« une telle démarche [...] peut tout aussi bien s'inscrire dans le cadre de disciplines préétablies que justifier la création d'une discipline autonome », et tranche finalement pour une inscription de l'étude des relations internationales dans la science politique³. Mais l'autonomie, à défaut d'être disciplinaire a bien été clairement défendue sur le plan substantiel ; on le lit encore ici : « En bonne logique, il conviendrait de distinguer la *science politique interne*, consacrée à l'étude des problèmes nationaux, et la *science politique externe*, consacrée à l'étude des problèmes internationaux »⁴.

Quelle sociologie ? Sociologie politique et sociologie historique

Une fois établie la volonté de se situer dans une démarche sociologique, l'orientation de celle-ci fait l'objet d'un clivage marqué. Une partie des auteurs que nous étudions prône une sociologie politique : c'est le cas de Merle, de Bigo, de Laroche et de l'axe de recherche de

¹ Giesen K.-G., « France and other French-speaking countries », *op. cit.*, 2006, p. 36 ; Lyons G., « The French Connection », *op. cit.*, 1982, p. 140 ; Leander A., « Bertrand Badie », *op. cit.*, 1997, p. 163.

² Merle M., *Sociologie des relations internationales*, *op. cit.*, 1976, p. 6-7.

³ *Ibid.*, p. 7-8.

⁴ *Ibid.*, p. 10. Il est vrai que, là aussi, la pensée de Merle peut être interprétée différemment, en faveur d'une indistinction interne/externe, lorsqu'il dispose dans la foulée que « l'étude des relations internationales devrait donc être comprise dans la science politique - non pas comme un compartiment isolé de celle-ci, mais comme la dimension qui confère leur signification à l'ensemble des phénomènes politiques » ; et plus tard qu'« il n'est guère de secteur de l'activité politique, sociale ou économique, qui n'ait ses prolongements au-delà des frontières » (*Ibid.*, p. 12 et 141).

Paris I-Sorbonne, ou encore de Charillon. Une autre partie s'inscrit dans une sociologie historique : Badie, Smouts et Devin¹. A ce sujet, Devin est le seul à avoir clairement opposé les deux choix².

La sociologie des relations internationales est également fragmentée dans le choix de ses appuis en « sociologie classique »³ : Badie, Smouts, Devin et Laroche revendiquent une inspiration durkheimienne⁴ tout en se montrant intéressés par les propositions de Norbert Elias⁵. D. Bigo se trouve à nouveau dans une position isolée en se réclamant des travaux de Bourdieu et de Foucault⁶. La sociologie wébérienne est également sollicitée, par Laroche ou encore par Colonomos⁷. Cependant, le contenu de l'ouvrage collectif récent *10 concepts sociologiques en relations internationales* rétablirait finalement une volonté de prendre en compte la sociologie interne/générale comme un tout, les auteurs ayant traité d'un ensemble disparate d'auteurs⁸.

Rapport à la théorie

¹ Devin G., Smouts M.-C., *Les organisations internationales*, *op. cit.*, 2011, p. 8 ; Badie Bertrand, « Analyse comparative et sociologie historique », *Revue Internationale des Sciences Sociales*, Vol. 92, No 133, 1992, p. 363-372.

² Devin G., *Sociologie des relations internationales*, *op. cit.*, 2013, p. 5-6 ; Devin G., « Qu'est-ce qu'une "sociologie des RI" apporte à la notion de "régulation" ? », *op. cit.*, 2010.

³ Nous y reviendrons ; pour le moment, notre seul objectif est de signaler cette fragmentation.

⁴ Par exemple : Badie B., Smouts M.-C., *Le retournement du monde*, *op. cit.*, 1995 ; Devin Guillaume, « Les solidarités transnationales, phénomène social à l'échelle mondiale » et Laroche Josepha, « Solidarités transnationales et anomie : une coexistence paradoxale ? », in Devin G., *Les Solidarités transnationales*, *op. cit.*, 2004 ; Badie B., « Raymond Aron, penseur des relations internationales », *op. cit.*, 2005 ; Devin G., « Traditions et mystères de l'interdépendance internationale », *op. cit.*, 2008 ; Badie B., *Le temps des humiliés. Pathologie des relations internationales*, *op. cit.*, 2014 ; Badie B., « Construire l'intégration internationale : la leçon non écrite de Durkheim », *op. cit.*, 2015.

⁵ Par exemple : Badie B., Smouts M.-C., *Le retournement du monde*, *op. cit.*, 1995 ; Devin G., « Norbert Elias et l'analyse des relations internationales », *op. cit.*, 1995 ; Laroche J., *Politique internationale*, *op. cit.*, 2000 ; Devin G., « Le multilatéralisme est-il fonctionnel ? », *op. cit.*, 2007 ; Laroche J., *La brutalisation du monde*, *op. cit.*, 2012.

⁶ Voir l'ensemble de ses écrits depuis son article programmatique de 2008.

⁷ Laroche J., « Science politique et relations internationales », *op. cit.*, 2004 ; Colonomos A., « L'acteur en réseau à l'épreuve de l'international », *op. cit.*, 1998.

⁸ Liste complète : Erving Goffman, Anthony Giddens, Pierre Bourdieu, Norbert Elias, Max Weber, Albert Hirschman, Raymond Boudon, Georg Simmel, Marcel Mauss, Emile Durkheim (Devin G., *10 concepts sociologiques en relations internationales*, *op. cit.*, 2015).

C'est un des points cruciaux dans l'expression d'une sociologie des relations internationales finalement peu unifiée sur ses préceptes. On retrouve ici la prise de distance opérée par A. Colonomos et F. Charillon, qui traitent positivement de la théorie des relations internationales¹. Alors que Colonomos s'est recentré sur des travaux à forte teneur philosophique et normative², Charillon appelle à « relancer le débat théorique » dans sa spécialité qu'est la politique étrangère, et ne voit aucune opposition entre sa démarche de sociologie politique et une démarche théorique³.

De la même manière, D. Bigo n'a pas délaissé la théorie. S'il s'oppose à toutes les théories *mainstream*, son travail de chercheur consiste à les discuter âprement. De ce fait, l'entreprise de Bigo s'insère dans les discussions qui traversent la discipline des RI et sa « sociologie politique de l'international » a été reconnue par plusieurs auteurs étrangers comme une école française de la sécurité, dite « Paris school » ou « Paris approach » : « Previously, almost all theoretical inventions in IR were made in the U.S. Currently, distinct theories are widely associated with places like Aberystwyth (Critical Security Studies), Paris (Bigo's Bourdieu-inspired work) and Copenhagen (securitization) »⁴. L'effort de Bigo est désormais considéré comme une réussite en termes d'insertion dans la discipline⁵ ; il est devenu « en une décennie, le deuxième français le plus visible »⁶.

Cette question engage enfin les trois premières figures qui, toutes trois, mirent en évidence l'importance du discours théorique⁷. Selon ses propres mots, M. Merle entendait dépasser « l'empirico-descriptif »⁸. Attachant de l'importance à l'exposition des cadres théoriques et méthodologiques disponibles pour l'étude des relations internationales, il choisit parmi ceux-ci le cadre du systémisme - même s'il ne développera pas véritablement celui-ci,

¹ Colonomos A., « L'acteur en réseau à l'épreuve de l'international », *op. cit.*, 1998, p. 212 ; Blom Amélie, Charillon Frédéric, *Théories et concepts des relations internationales*, Paris, Hachette, 2001.

² Voir ses travaux sur la morale et la guerre préventive, en particulier : *La morale dans les relations internationales : rendre des comptes*, Paris, Odile Jacob, 2005 ; *Le pari de la guerre : guerre préventive, guerre juste ?*, Paris, Denoël, 2009.

³ Voir son introduction à *Politique étrangère : nouveaux regards*, *op. cit.*, 2002, p. 13-29.

⁴ Wæver O., « Aberystwyth, Paris, Copenhagen », *op. cit.*, 2004, p. 10.

⁵ Battistella D., *Théories des relations internationales*, *op. cit.*, 2012, p. 717-718.

⁶ Friedrichs J., Wæver O., « Western Europe », *op. cit.*, 2009, p. 263.

⁷ Nous renvoyons au chapitre 5 pour la personne de Vernant.

⁸ Merle M., « Sur la "problématique" de l'étude des relations internationales en France », *op. cit.*, 1983.

s'en tenant à une mise en place des éléments élémentaires à prendre en compte (acteurs, facteurs, dynamiques contemporaines). Cela étant, si l'on relit son manuel : « Une "sociologie des relations internationales" n'est ni le récit ni la simple description de ces relations. L'une et l'autre ont déjà donné lieu à d'excellents ouvrages rédigés par des historiens, des juristes ou des journalistes spécialisés. C'est à partir des matériaux ainsi rassemblés que le sociologue (ou plutôt, en l'espèce, le politicologue) doit intervenir pour s'efforcer d'établir des lois ou de dégager des explications de portée générale. C'est pourquoi une large place sera accordée, dans les développements qui vont suivre, aux problèmes de théorie et de méthode. Certains s'étonneront peut-être de voir tant d'efforts consacrés à des abstractions, alors que la moisson des faits est surabondante. On répondra que les faits sont censés avoir été établis par ailleurs, mais aussi et surtout que l'interprétation des faits est étroitement conditionnée par le point de vue auquel se place, inévitablement, l'observateur. [...] Le détour par la théorie n'est donc pas une évasion, mais un moyen [...]. Au surplus, on ne voit pas pourquoi les phénomènes internationaux seraient moins bien "traités" que ne le sont aujourd'hui les faits économiques ou les faits politiques internes »¹. Certes, il énonce par la suite à propos de l'élaboration d'une théorie : « Plutôt que de s'engager dans une voie aussi aventureuse, il paraît raisonnable de se demander si une théorie des relations internationales est possible et s'il ne vaut pas mieux se contenter, après avoir précisé l'objet de cette étude, d'une hypothèse de travail » ; « à défaut d'une "théorie", qui ne peut fournir, nous l'avons vu, une grille d'interprétation correcte, on peut essayer d'élaborer, plus modestement, une hypothèse de travail. Par hypothèse de travail, on entend une série de propositions aptes à introduire dans la confusion du réel une classification des faits à étudier et une ébauche d'interprétation »². Merle tient donc des propos contradictoires d'autant que, nous venons de le dire, il s'engagera finalement dans le systémisme d'Easton, théorie s'il en est. Quoi qu'il en soit, il faut au moins retenir que Merle ne refuse aucunement, selon ses mots, d'accorder une large place aux questions théoriques et méthodologiques, de même qu'il aborde dans son manuel des questions métathéoriques comme celles de la nature humaine.

Nous devons enfin mentionner ici la personne d'Aron, qui pratiqua très abondamment le discours théorique. Tous les observateurs étrangers soulignent la rupture opérée par la génération de sociologues des relations internationales qui émergea dans les années 1990, par

¹ Merle M., *Sociologie des relations internationales*, op. cit., 1976, p. 2-3.

² *Ibid.*, p. 134 et 144.

rapport à Aron et à Merle¹ - sans que cela préjuge d'une connexion entre ces derniers, nous l'avons vu.

10.3.3 Une histoire intellectuelle de la sociologie des relations internationales faite de ruptures générationnelles

La réintroduction des figures fondatrices nous déplace sur le terrain de l'effort auto-consécrateur qui a pu être réalisé par la sociologie des relations internationales contemporaine. Au-delà des affiliations scientifiques entre sociologues actuels des relations internationales, limitées puisque cantonnées à des considérations très générales, c'est le manque de filiation scientifique envers les figures fondatrices qui apparaît le plus prégnant. Les tenants actuels de notre objet d'étude n'ont montré presque aucune volonté de façonner la généalogie d'une sociologie des relations internationales française. Nous l'avons perçu sur le plan discursif ; d'ailleurs, si notre relevé des index n'avait pas établi un volume élevé d'inter-citations, une observation au cas par cas aurait révélé que, la plupart du temps, il ne s'agit que de renvois bibliographiques ; rares sont les reprises sous formes de citations et encore plus rares sont les réflexions discutant ou prolongeant de telles citations.

Au terme de notre étude des réalités discursive et substantielle de la sociologie des relations internationales, une seule conclusion est possible : en termes de continuité dans le temps, notre objet d'étude ne constitue pas une école de pensée. Nous devons plutôt parler d'une succession de successions sans héritage. Si « la sociologie des relations internationales prévaut en France de nos jours, [il s'agit de] la troisième du nom : la sociologie a-théorique d'inspiration durkheimienne de Badie a supplanté la sociologie systémique d'inspiration behaviouriste de Merle qui elle-même l'avait emporté sur la sociologie compréhensive d'inspiration wébérienne d'Aron »², sans parler des entreprises collatérales fructueuses - celle de Bigo - ou mort nées - celle de Paris I-Sorbonne ou encore celle de J.-F. Bayart.

Nous pouvons faire démarrer la « troisième » sociologie des relations internationales avec la parution du *Retournement du monde*. Conformément à la non-pratique de discussions de fond de la littérature convoquée, Badie et Smouts n'y réfutent pratiquement aucun auteur

¹ Giesen K.-G., « France and other French-speaking countries », *op. cit.*, 2006 ; Leander A., « Bertrand Badie », *op. cit.*, 1997, p. 163 ; Friedrichs J., *European Approaches*, *op. cit.*, 2004, p. 42.

² Battistella D., « La France », *op. cit.*, 2013, p. 176.

nominativement. La seule cible clairement pointée du doigt est la « vision réaliste traditionnelle » dans laquelle on retrouve H. Morgenthau et... R. Aron. C'est dire l'écart instauré d'emblée en 1992 : sans pour autant renier la pertinence de nombreuses parties de l'œuvre de ce dernier¹, les auteurs en viennent à poser leur prédécesseur comme l'une des deux seules personnalités concernées par leurs critiques. C'est ce que l'on peut appeler un « coup dur » pour une sociologie des relations internationales française qui serait inscrite dans la durée. Pourtant, Aron fit de Morgenthau la cible principale de ses propres critiques ; pourtant, Aron ignore et n'exprima donc jamais aucune connexion avec un néoréalisme waltzien qui est finalement devenu l'incarnation de ce à quoi les sociologues contemporains des relations internationales s'opposaient. En dépit de ces éléments, le réalisme, de Morgenthau à Waltz en passant donc par Aron, fut appréhendé comme une pensée insécable qui représente tout ce dont la sociologie des relations internationales a voulu se départir.

M. Merle tint auparavant la même attitude ambivalente envers Aron, qu'il approuva à de multiples reprises dans sa *Sociologie des relations internationales* tout en étant responsable de l'orientation divergente prise par la sociologie des relations internationales dans les années 1990. A tel point qu'il est volontiers perçu comme le fondateur de la sociologie des relations internationales². Vernant oublié, Aron mis hors-jeu, Merle serait alors le seul fondateur de notre objet d'étude saisi dans son actualité. Pourtant, là encore l'effort de filiation tourna court.

Les travaux des successeurs avaient pourtant été favorablement accueillis par Merle, comme l'indiquait son compte-rendu de l'ouvrage de Smouts sur les rapports entre la France et l'ONU, ou la participation commune de Merle, Smouts et Badie (ce dernier effectuant alors son entrée dans les activités des internationalistes français) à la table ronde consacrée au rôle de la culture dans les rapports internationaux. Encore en 2002, Smouts signalait que « pour parvenir à lancer la discipline, il fallait un manuel. Sur ce plan, pédagogique, on doit beaucoup au travail de Marcel Merle. En 1963, il publia un ouvrage, *La vie internationale*, qui ouvrit les étudiants à la dimension sociologique et politique des relations internationales. Par la suite, sa *Sociologie des relations internationales*, rééditée trois fois, servit à initier des promotions entières d'étudiants aux RI »³. Il n'en reste pas moins que la publication du *Retournement du monde*,

¹ Au sein du même ouvrage, mais encore dans l'article de 2002 de Smouts (dans *RIS*) ou celui de 2005 de Badie (dans les *Cahiers du CEFRES*).

² Hommage de Jean Leca à M. Merle : <http://www.afsp.msh-paris.fr/home/hommagemerle.html> (dernière consultation en février 2016) ; Chillaud M., « International Relations in France », *op. cit.*, 2009, p. 239.

³ Smouts M.-C., « Les relations internationales en France », *op. cit.*, 2002, p. 83.

qui devait selon les auteurs servir de nouveau manuel dans la continuité de celui de Merle, scella une nouvelle rupture. « Plus qu'une œuvre de disciples, ce livre [a] fait exploser les cadres intellectuels décrits par Merle pour poser les fondements d'une sociologie des relations internationales »¹. Comme l'a indiqué D. Battistella, c'est en particulier le systémisme de Merle qui fut rejeté, plus précisément celui de D. Easton dont Merle se prévalait². De l'étranger, on s'est d'ailleurs étonné de cette discontinuité : selon J. Friedrichs, Merle « sets out to suggest an all-embracing model of international society. [But] it is hardly surprising that, apart from lip service paid by his disciples, there have been hardly any attempts to apply Merle's social theory of international relations, nor have there been any other serious attempts to elaborate a formalized scientific systems theory of international sociology »³. Dès 1996, la rupture semble consommée : invité à participer au dossier spécial de *Culture & Conflicts* sur la remise en question du concept de territoire en relations internationales, les propos de Merle contrastent avec ceux tenus en 1979 sur l'ouvrage de Smouts : « Mes premières impressions, contradictoires, sont celles du "déjà-vu" et celles de la perplexité devant l'innovation. En pénétrant sur la scène, je découvre un décor familier, dans lequel figure un certain nombre d'objets (pardon, de "concepts") qui me sont d'autant plus familiers que j'ai contribué, depuis 20 ans, à les façonner. Dans le mobilier, je repère certains changements de vocabulaire, mais peu de nouveautés réelles [...] Tous les auteurs parlent désormais du "système international" mais la plupart d'entre eux se gardent bien de le définir. Je m'y suis efforcé naguère »⁴. Merle regrette ainsi que, si les travaux de ses successeurs s'inscrivent bien dans ses pas, ceux-ci s'abstiennent de le mettre en avant. Badie, Smouts, Bigo et d'autres contributeurs au dossier ne pratiquèrent pas « l'admiration mutuelle » dont Smouts elle-même regrettait l'absence au sein des RIF. Dans le même sens, alors que les titres d'ouvrage sont similaires et que la structuration des plans est voisine (agencement autour des notions d'acteur, de facteur ou déterminant, de dynamique ou enjeu), Devin ne renvoie qu'à trois reprises à Merle dans son guide de *Sociologie des relations internationales*. D'autres exemples pourraient encore être convoqués, comme celui relevé par J.-J. Roche : « Dans un ouvrage récent consacré au travail humanitaire, il n'est

¹ Roche J.-J., « L'international : nouveau marché éditorial », *op. cit.*, 1993, p. 136.

² Badie et Smouts soulignent plusieurs mérites de la démarche systémique en général mais lorsqu'ils en viennent aux limites, c'est principalement la théorie systémique de Easton qui est visée (voir les pages 123 et 161 de Badie B., Smouts M.-C., *Le retournement du monde*, *op. cit.*, 1995).

³ Friedrichs J., *European Approaches*, *op. cit.*, 2004, p. 38.

⁴ Merle M., « Un système international sans territoire ? », *op. cit.*, 1996, p. 289 et 294.

fait aucune référence aux travaux de Marcel Merle, qui fut pourtant l'un des pionniers dans ce domaine »¹.

Si l'on revient maintenant à une période proche : le cas de Bigo apparaît symptomatique. Il a d'abord constitué avec Badie et Smouts le trio de la relève en sociologie des relations internationales : activités pédagogiques et scientifiques communes à Sciences Po et au CERI, jusqu'à la co-fondation par Smouts et Bigo de la SEI de l'AFSP ; édition de *Culture & Conflits* qui s'inscrivait parfaitement dans la focale sur la culture prônée dans le *Retournement du monde* ; le tout étant reflété dans de nombreuses publications collectives. L'affinité naissante entre ces trois auteurs fut consacrée dans la foulée par la première discussion critique de leur production commune². Le contraste entre cette période et la période postérieure qui a vu Bigo s'expatrier avec son projet de l'*IPS* et rompre tout lien avec ses anciens acolytes, est patent. Plus généralement, il est révélateur que *Les nouvelles relations internationales* n'aient pas engendré une dynamique pérenne et prospère. Il fut pourtant question d'une suite à l'ouvrage mais, selon les mots de Smouts, personne ne répondit à l'appel et tout le monde repartit de son côté³. Badie et Smouts eux-mêmes mirent fin à toute collaboration après la dernière édition du *Retournement du monde* en 1999. La seule connexion qui persista alors entre sociologues des relations internationales, ou plutôt qui prit le relais, fut établie entre Badie et Devin.

La sociologie des relations internationales révèle une forte absence de continuité dans le temps, son versant le plus actuel ne mettant en évidence aucune volonté de se placer scientifiquement dans les pas d'une ou de plusieurs des trois premières figures. Ce versant le plus actuel débute avec la parution du *Retournement du monde* en 1992. Badie et Smouts représenteraient donc les « nouveaux » fondateurs d'une « nouvelle » sociologie des relations internationales. Celle-ci constitue effectivement la sociologie des relations internationales actuelle telle qu'elle apparaît institutionnellement dominante. Sur le plan scientifique, elle n'est plus composée que de quatre chefs de file : B. Badie, M-C. Smouts (en dépit du fait d'être à la retraite), G. Devin et J. Laroche.

Ce sont ces auteurs que nous allons à présent étudier dans le détail, en faisant débiter notre analyse par l'ouvrage fondateur de 1992. Peut-on discerner dans leurs travaux des motifs

¹ L'ouvrage en question est : Dauvin Pascal, Siméant Johanna, *Le travail humanitaire*, Paris, Presses de Sciences Po, 2002 (Roche J.-J., « L'enseignement des relations internationales en France », *op. cit.*, 2002, p. 103).

² Roche J.-J., « Changement de système ou changement dans le système ? », *op. cit.*, 1999.

³ Propos tenus à l'occasion de l'entretien réalisé en 2006 par Adeline Joffres (*op cit.*).

de fragilisation et même de paralysie du processus de constitution d'une école de pensée française ? Chefs de file de la sociologie de relations internationales institutionnellement dominante, sont-ils donc pour une part responsables du statut interne et externe déficient des RIF ?

L'étude de leurs écrits nous conduira à émettre un nombre conséquent de critiques qui sont d'une importance décisive : plus que des interprétations erronées de la réalité, nous allons faire observer une succession de confusions, de raccourcis et de refus dans l'analyse qui tous peuvent être définis comme les marques d'un même écueil : les quatre chefs de file actuels de la sociologie des relations internationales ne pratiquent pas le discours théorique, épistémologique, méthodologique et réflexif. Autant d'occasions qui ne sont pas saisies, de se positionner scientifiquement afin de soumettre leur pensée à la discussion et d'établir une ou des conversations scientifiques.

Chapitre 11 Le premier écueil scientifique : l'objet « relations internationales »

Propos liminaires : une lexicalité anxieuse

L'œuvre centrale de la sociologie des relations internationales contemporaine est *Le retournement du monde. Sociologie de la scène internationale* (que nous abrégons en *SSI*) de Bertrand Badie et Marie-Claude Smouts. Il s'agit d'une œuvre hybride, au carrefour du manuel, de l'introduction disciplinaire et de la défense d'une thèse. C'est surtout une œuvre qui interpelle car, en tant que support d'apprentissage et de réflexion pour de jeunes étudiants, elle devrait ménager des signaux de stabilité - dans les connaissances - et de sérénité - dans l'espoir de la mise à jour de nouvelles connaissances¹. Pourtant, *SSI* est un livre anxieux. Sans exagération, l'internationaliste en herbe se trouve littéralement transporté dans le chaos, tant au niveau de la réalité qu'au niveau de son étude académique. Cela a le mérite de la cohérence : le monde étant chaos, il apparaît aux auteurs bien difficile de l'apaiser lorsqu'on l'étudie. En cela, le discours de deuxième ordre se pose en reflet du discours de premier ordre. Le monde et l'étude du monde ne tournent pas rond, c'est en tout cas ce que nous donne à penser le vocabulaire employé. Pour s'en convaincre, il ne faut pas aller plus loin que la table des matières. Nous nous sommes exercés à un jeu de référencement des mots selon trois ordres de connotation : « anxieux (négatif) », « neutre », « apaisant (positif) »². La table compte neuf titres principaux (trois parties et six chapitres). Nous y recensons avec exhaustivité sept termes « anxieux », qui sont par ordre d'apparition : irruption, éclatement, perte, anomie, ébranlement, rupture, exclusion ; trois termes neutres : montée, dialectique, émergence ; deux

¹ Pour adopter le choix de la sociologie des relations internationales de se référer à la sociologie générale : Jean Stœtzel place en bonne position « la sérénité que l'on attend de la science » parmi les éléments qui caractérisent l'« esprit sociologique » (Stœtzel Jean, « L'esprit de la sociologie contemporaine », *Revue française de sociologie*, Vol. 32, No 3, 1991, p. 447).

² « Anxieux » renvoie à l'inquiétude, l'anxiété, l'angoisse. « Neutre » n'exprime ni sentiment d'inquiétude ni sentiment contraire en soi ; tout dépend de l'objet-phénomène qu'il va caractériser. « Apaisant » renvoie à la quiétude, la sérénité, l'optimisme. Notre classification est bien sûr subjective et menée sans rigueur étymologique ou sémantique. Mais elle est de bonne foi, et il est bien question ici du ressenti d'un lecteur, sans besoin d'en juger la pertinence ou la validité.

termes « apaisants » : recomposition, intégration. Si l'on élargit à l'ensemble de la table, soit un ajout de trente-quatre intitulés aux neuf précédents, nous comptabilisons trente-deux termes ayant une connotation anxio-gène¹, pour vingt-trois termes ayant une connotation neutre ou « apaisante »². Ajoutons à part le seul et unique mot qui, pour nous, est véritablement positif, c'est-à-dire porteur de quelque chose qui irait « dans le bon sens » : novateur. Reste à savoir quel est le « bon sens » que défendent B. Badie et M-C Smouts. Ce n'est pas une question d'importance secondaire tant les auteurs, en sus d'un vocabulaire anxio-gène, pratiquent également, toujours par les mots, une certaine résignation, pour ne pas dire un certain défaitisme, du moins une modestie peu porteuse d'espoir. A les suivre, l'ambition de construction de connaissances par l'universitaire internationaliste se heurte au double écueil de la réalité internationale actuelle - du moins celle que portent les années entourant la parution de *SSI* : la complexité et l'incertitude. L'introduction de l'ouvrage est à ce titre dans le droit prolongement du plan³. Immédiatement, le lecteur doit enregistrer que nous, êtres humains, faisons face au « système le plus instable de tous les systèmes politiques » - d'où l'incertitude -, faisons face à un système international secoué de toutes parts par des « turbulences » qui trouvent leur origine dans la présence d'une « infinité d'unités » « toutes en évolution » - d'où la complexité. Traversée par un « désarroi ambiant », la communauté académique subit : le système international « se transforme sous nos yeux sans que l'on sache en dégager les lois ni en tracer le devenir » ; et ce « chaos » généralisé est seulement contrecarré par quelques « îlots de stabilité ».

Par contre, s'il y a bien une observation fiable sur la réalité, c'est-à-dire qui parvient à surmonter la complexité et l'incertitude, puisqu'elle s'y combine, c'est celle de la nouveauté. Il n'y a pas plus simple et certain que le constat de l'inédit. Instable, complexe, incertain, inédit, tels sont les caractères du système international contemporain, que l'on peut résumer par le biais d'une formule typique de *SSI* : « Le jeu international se démultiplie en tout un ensemble

¹ Retournement, irruption, éclatement (2 fois), crise (2 fois), perte, anomie, faiblesse, contestation, tribulation, contrainte, ébranlement, incertitude (2 fois), ivresse, vacillant, explosion, rupture, exclusion (2 fois), rejet, désordre, démultiplication, contournement, dissémination, aggravation, disparité, infini, limite (3 fois).

² Rationalité, logique, stratégie, particularisme, différenciation, retour (2 fois), énonciation, agrégation (2 fois), nouveau (3 fois), transformation, dialectique, recomposition, intégration (2 fois), construction, émergence, enjeu, question, montée.

³ Sauf mention contraire, toutes les citations à venir dans ce propos liminaire se succèdent dans la première page de l'introduction (Badie B., Smouts M.-C., *Le retournement du monde, op. cit.*, 1995, p. 11).

de pratiques d'autant plus difficiles à coordonner, fait en même temps de violences déviantes comme de solutions inattendues, de valeurs nouvelles et de modèles inédits »¹.

Revenons à l'entame de l'introduction. Que faire alors, quelle mission pour le discours de deuxième ordre ? Il ne faut certes pas « renoncer à toute intelligibilité ». La construction de connaissances consiste alors en l'identification des « grandes tendances à l'œuvre et [de] la manière dont elles se relient », et la tâche enseignante consiste à donner aux étudiants « un fil conducteur à travers le labyrinthe des faits et d'approches concurrentes [...], un cadre d'analyse leur permettant d'ordonner la multitude d'informations les assaillant chaque jour [et] des éléments de réflexion sur les questions intéressant actuellement praticiens et observateurs ». C'est ainsi que l'universitaire se montre humble et se doit de brider son ambition scientifique sous peine de ne parvenir qu'à des méprises ou des impasses. Pour mieux cerner la posture des auteurs et développer nos critiques, nous procéderons en deux temps, le premier consacré à la matière de la recherche (le chapitre présent), le deuxième consacré à la manière de la recherche (chapitre suivant).

L'objet « relations internationales » : à la recherche du politique

Quel objet d'étude est dévolu à l'internationaliste par les auteurs ? Il s'agit du *système international*, exposé en tant que notion scientifique : « La notion de système est particulièrement adaptée à la réalité des relations internationales. Quelle que soit la définition retenue, elle implique toujours l'idée d'une ensemble d'éléments, situés dans une structure et liés par des interactions selon certains processus »². Nous noterons qu'une fois passée cette énonciation favorable au mot « système », la production de la sociologie des relations internationales s'abstiendra en général de l'utiliser.

Deuxième point important, il s'agit d'un système de nature *politique* puisque, nous l'avons déjà cité, « le système international est devenu le plus instable de tous les systèmes *politiques* ». Ainsi, une des tâches de la recherche est de « comprendre [...] la pluralité des ordres politiques [...] qui dérangent le modèle uniforme de système international »³. Sur la fin de l'ouvrage, les auteurs confirment que les relations internationales ont une essence politique

¹ *Ibid.*, p. 32.

² *Ibid.*, p. 159.

³ *Ibid.*, p. 23.

en faisant part de leur scepticisme envers la thèse d'« un monde sans frontières, sans Etat »¹. Selon eux, cette dernière position correspond à un tableau « grandement exagéré, qui sous-estime la force des demandes adressées au politique », d'ailleurs l'organisation actuelle du système international « n'a été remplacée jusqu'à présent par aucune autre forme d'organisation politique »². Cependant, entre, et en dépit de, ces deux déclarations introductive et conclusive, *le politique* est absent du cœur de l'ouvrage. Non pas qu'il ne soit pas associé régulièrement aux éléments de l'argumentation ; il l'est, mais très largement et restrictivement comme une convocation d'autorité dénuée d'une réelle prise en compte et d'une analyse du phénomène politique à l'échelle internationale.

Selon nous, les auteurs contribuent à la thèse académique du déclin du politique, bien qu'à plusieurs reprises ils se trouvent obligés de replacer le politique en pleine lumière. Plus exactement, ils contribuent à la thèse du déclin de la spécificité du politique par sa dilution dans d'autres types de relations (sociales, économiques, culturelles). Les auteurs suivent en cela un auteur dont ils se réclament, Emile Durkheim, qui avait lui aussi mis de côté le politique³.

Nous allons analyser en deux temps les problématiques clés que soulèvent les auteurs concernant l'objet d'étude : celles touchant à l'acteur international comme unité du système international et celles touchant au système international dans son ensemble. Chaque fois, nous renouerons en dernière instance avec la question du politique.

Section 11.1 Les acteurs selon le *Retournement du monde*

Thèse 1 : L'acteur étatique est en crise et son statut d'acteur international décline

Il nous est dit que le « fil conducteur » fourni aux étudiants prend ses racines dans « un phénomène majeur », celui de la remise en cause de l'Etat-nation, « longtemps l'unité de base

¹ *Ibid.*, p. 205.

² *Ibid.*, p. 239.

³ Voir par exemple l'article de P. Favre, qui renvoie aux travaux sur le rapport de Durkheim au politique : « L'absence de la sociologie politique dans les classifications durkheimiennes des sciences sociales », *Revue française de science politique*, Vol. 32, No 1, 1982, p. 5-31.

du système international »¹. L'ensemble ou presque des autres tendances à l'œuvre sur la scène internationale seraient reliées à l'affaiblissement de l'Etat. Cette thèse constitue à la fois le fil rouge et l'armature de l'ouvrage. Pour autant, nous avons vu que B. Badie et M. C. Smouts ne vont pas jusqu'à adhérer à la thèse d'« un monde sans frontières, sans Etat ». Il semblerait donc que les problèmes engendrés par la fragilisation de l'Etat doivent perdurer.

Cette thèse s'inscrit dans l'ordre interne

L'Etat serait malmené de toutes parts, de l'intérieur comme de l'extérieur, et son rôle dans le système international déclinerait donc irrémédiablement. Selon nous, les auteurs ne défendent en réalité que très peu la thèse d'un déclin de l'Etat en tant qu'acteur au niveau international. Leur argumentation, exclusivement empirique, n'illustre pas cette thèse mais celle de la crise de l'Etat au niveau interne. Badie et Smouts établissent une correspondance mécanique entre les deux thèses alors que nous estimons primordial de les distinguer. L'une peut se déduire de l'autre - à savoir que la crise interne de l'Etat affaiblit son statut sur la scène internationale - mais encore faut-il le démontrer. Or, force est de constater qu'aucune justification n'est proposée à cet effet, ni par un raisonnement abstrait, ni par une nouvelle convocation de témoignages factuels. Les auteurs se contentent de proclamer cette correspondance en conclusion des cas d'espèce proposés. Ainsi, l'on trouve des formules conclusives telles que : « De cette logique dérivent un grand nombre d'identités nouvelles qui réclament une place au sein de l'ordre international », ou « le phénomène est suffisamment marqué pour compliquer singulièrement le jeu international »². En amont de ces formulations qui ressemblent fort à des extrapolations, la substance de l'illustration empirique est clairement interniste.

Par exemple lorsque nous lisons que « la diffusion transnationale de modes vestimentaires, culinaires ou musicales, n'a très probablement aucune finalité politique programmée mais peut avoir un effet politique par destination. Soit que des acteurs de l'Etat destinataire s'en emparent, notamment à des fins de contestation, comme ce fut le cas, par

¹ Badie B., Smouts M.-C., *Le retournement du monde*, *op. cit.*, 1995, p. 12.

² *Ibid.*, p. 46 et 49. Voir encore : « risque d'accélérer la montée en puissance du facteur culturel dans les relations internationales » ; « cet échec débouche sur la démultiplication des crises d'identité qui s'imposent de plus en plus comme facteurs de remise en cause de l'ordre international » ; « cette prolifération et cet entrecroisement d'identifications multiples créent d'abord les conditions d'une atomisation de l'ordre international » (p. 39, 44, 52).

exemple, en Europe de l'Est, du jazz ou de tenues vestimentaires venues de l'Occident, soit que de tels flux contraignent de fait l'ordre socio-politique en place »¹. Outre le fait qu'une telle illustration s'avère accessoire dans le cadre d'une démonstration entreprenant de renverser l'ensemble des approches traditionnelles d'une sphère disciplinaire, elle s'avère surtout invalide : les effets ou conséquences se déroulent exclusivement dans l'ordre interne d'un Etat². Qu'une contestation citoyenne nationale s'oppose à l'ordre politique qui la gouverne en revendiquant des symboles d'un ordre politique étranger et concurrent n'est pas un phénomène *international*. Au reste, cela est susceptible de modifier le comportement d'un acteur sur la scène internationale du fait de la modification de ses traits constitutifs ; le système international peut alors être atteint, mais seulement par ricochet à partir de la modification intrinsèque d'une de ses unités. L'événement modificateur reste en lui-même interniste. En l'état, nous considérons que les développements de *SSI* qui sont consacrés à la critique de l'Etat, ou d'Etats, relèvent d'une thèse interniste et non d'une thèse internationaliste.

Confusion entre déficience et illégitimité de l'Etat

En renfort de cette indistinction dommageable entre crise interne et déclin externe, nous percevons une deuxième correspondance fâcheuse : une confusion entre déficience et illégitimité. La déficience est une mise en défaut, l'illégitimité est une mise au ban. Or, on ne peut déduire mécaniquement une perte de légitimité d'un constat de déficience³.

Une des déficiences invoquées à l'encontre de l'Etat est qu'il serait de plus en plus faible face à la société - et ses membres - qu'il régit. L'Etat ne serait plus maître en son domaine. Pour quelles raisons dit-on cela ? Parce que l'Etat-providence serait de moins en moins en mesure de répondre aux attentes de ses citoyens, alors même que ceux-ci auraient de plus en plus la capacité d'en faire reproche aux instances dirigeantes⁴.

¹ Badie B., Smouts M.-C., *Le retournement du monde*, op. cit., 1995, p. 71.

² Il va sans dire que nous pourrions multiplier les exemples. La grande majorité de l'ouvrage peut être prise à témoin.

³ S'il est besoin d'illustrer notre propos : on ne conclut pas à l'illégitimité de la fonction même d'un entraîneur parce que son équipe accumulerait les défaites et serait donc déficiente. Peut-être faut-il changer l'équipe, peut-être faut-il changer l'entraîneur ; mais il ne vient pas à l'esprit de remettre en cause la fonction d'entraîneur.

⁴ On peut ainsi lire : « L'Etat tirait sa légitimité internationale du fait qu'il était le seul à pouvoir faire la guerre, conclure des alliances, s'engager par traité. [...] Maintenant, l'attente se porte également vers le *Welfare*

Deux arguments, au moins, excluent de placarder l'Etat comme étant illégitime au motif qu'il est déficient. D'abord, les capacités citoyennes grandissantes à avoir prise sur leurs gouvernants sont un acquis démocratique (notamment quant à l'accès à l'information sur l'activité des élus) : va-t-on reprocher à un Etat d'être plus démocratique et à ses dirigeants de ne plus se délier de tout avis citoyen une fois que ceux-ci les ont élus ? Ensuite, si l'Etat a de plus en plus de difficultés à satisfaire ses citoyens c'est parce que, paradoxalement, il s'y consacre de plus en plus. Deux raisons à cela : la multiplication des élections et la mise en retrait d'autres fonctions.

La multiplication des élections est une amélioration démocratique qui engendre, revers de la médaille, une course continuelle à la réélection. Décevoir les citoyens devient très risqué sur le court terme ; les gouvernants leur attachent donc de plus en plus d'importance.

Par ailleurs, avec la disparition des missions de sécurité envers l'extérieur - plus personne ne craint une invasion de la France, même à long terme ⁻¹, il apparaît logique que l'Etat ait redéployé ses capacités d'action dans d'autres domaines. Il apparaît logique qu'il ait délaissé la *high politics* au profit de la *low politics*. Va-t-on faire reproche à des Etats d'avoir su contenir, voire abolir leurs dispositions guerrières et conquérantes ? C'est ainsi que la satisfaction quotidienne des citoyens a pu, et est devenue la grande priorité des gouvernants.

Mais d'une certaine manière, ces derniers l'ont choisi. Si, demain, un gouvernant se moquait d'être réélu, il aurait instantanément les coudées plus franches, et pourrait alors prendre de tous autres types de décisions, dans de tous autres domaines et pour de tous autres motifs qu'actuellement. On ne lui reprocherait plus alors d'être inapte dans sa mission d'Etat providence mais de s'en être détourné.

Traisons maintenant du cas inverse d'une déficience qui serait engendrée par une illégitimité. Il s'agit avant tout de la thèse de l'Etat importé : un appareil gouvernemental qui, dans l'essence même de son fonctionnement et de ses attributions, n'est pas le reflet de la société qu'il encadre.

Le principe d'un tel « non-reflet » n'est pas propre à ces cas généralement invoqués d'importation d'un modèle étatique occidental au sein de sociétés marquées par une culture,

state, l'Etat providence. Les citoyens demandent à l'Etat, l'éducation, la santé, des services, des infrastructures, une politique économique, des emplois. Plus profondément et sans en avoir toujours conscience, ils lui demandent d'assurer l'ordre social, et de gérer clivages et conflits entre groupes sociaux » (*Ibid.*, p. 122).

¹ Il va de soi que notre analyse s'insère dans la période correspondant à l'ouvrage que nous étudions. Nous n'avons pas à tenir compte du récent regain de priorité éventuellement attaché à la sécurité extérieure en raison des actes de terrorisme, initiés de l'étranger, qui ont pu atteindre la sécurité intérieure des Etats.

notamment politico-religieuse, hermétique à une telle importation. Le cas d'un dictateur non placé au pouvoir par la population qu'il gouverne, ou celui d'un Etat libéral ne donnant suite qu'aux préférences d'une minorité, sont des cas où l'appareil étatique n'est pas conforme à sa société. Ainsi l'Etat apparaît-il illégitime et pourtant il n'est pas, au demeurant, accusé de déficience. Ce n'est donc pas parce que le modèle d'un Etat est illégitime, qu'il sera *nécessairement* déficient.

A présent, si l'on recoupe nos deux critiques, le raccourci se montre rédhibitoire : on ne peut déduire nécessairement une perte de *légitimité* sur la scène *internationale* d'un constat de *déficience* sur le plan *interne*. Selon nous, la très grande majorité de l'empirie convoquée montre seulement une déficience de l'Etat sur le plan interne, mais conduit pourtant les auteurs à proclamer la délégitimation de l'Etat sur la scène internationale. Au niveau de cette dernière, les illustrations de défaillance de l'Etat sont bien rares, et encore plus rares sont celles attestant d'une délégitimation de l'Etat. En conséquence, la démonstration n'est pas faite d'un déclin de l'Etat dans son rôle joué sur la scène internationale, sans pour autant préjuger de la validité éventuelle d'une telle assertion.

Thèse 2 : Les acteurs non étatiques doivent être comptés au rang d'acteurs internationaux

La deuxième thèse des auteurs relative à la notion d'acteur se combine à la première : « La notion d'acteur restait confondue avec celle de l'Etat souverain [...], désormais la variable définissante du système international n'est plus le nombre des Etats mais le nombre des acteurs »¹. Pendant que l'Etat déclinerait sur la scène internationale, « une infinité d'unités » accèderaient de leur côté au statut d'acteur international, pourvu que, en forme de définition de ce dernier, elles « affectent la distribution de ressources à l'échelle planétaire et la définition des valeurs »². De ce fait, « les relations internationales, sans échapper complètement aux Etats, sont aussi le fait des entreprises multinationales, des Eglises, des groupes de pression transnationaux, des satellites de communication, tout autant que de la combinaison d'individus, émigrés clandestins, étudiants d'Afrique ou d'Asie venant fréquenter les universités occidentales, ou tout simplement consommateurs de produits importés »³. A quoi s'ajoutent les

¹ *Ibid.*, p. 170-171.

² *Ibid.*, p. 172.

³ *Ibid.*, p. 12.

mafias, les diasporas, les groupes terroristes, ou encore un unique individu tel qu'un prix Nobel. Même un individu dit *lambda*, c'est-à-dire sans qualité ou attribution spécifique au demeurant, serait potentiellement en mesure d'accéder à la scène internationale. La liste semble effectivement infinie.

Confusion entre ANE et ATN

Cette vision extensive de l'acteur englobe deux types d'acteurs : les acteurs non étatiques (ANE) et les acteurs transnationaux (ATN). Les seconds étant inclus dans les premiers, il est courant de les assimiler mais, à nouveau, nous estimons essentiel de préserver une telle distinction. Nombre d'acteurs non étatiques n'ont rien de transnational dans leur nature, leur raison d'être ou leurs attributions. Ce sont des acteurs internes ayant accédé, pour un temps plus ou moins prolongé, à la scène internationale. Leur action est certes à un moment donné transnationale/internationale, mais leurs caractéristiques ne sont aucunement celles de l'acteur « transnational ». Derrière la distinction entre ANE et ATN, il faut en fait garder à l'esprit la distinction entre un *acteur* transnational et une *action*, ou *relation*, transnationale. Voici la définition d'une « relation » : « Les relations transnationales peuvent dès lors être définies comme *toute relation qui, par volonté ou par destination, se construit dans l'espace mondial au-delà du cadre étatique national et qui se réalise en échappant au moins partiellement au contrôle ou à l'action médiatrice des Etats* »¹. Peu importe donc la nature de l'acteur, c'est l'effet de son action qui tient lieu de révélateur. De son côté, un acteur transnational au sens strict, en dehors de tout rôle - initiateur ou contributeur - dans l'établissement d'une *relation*, est par essence et par vocation une entité constituée *au-delà du cadre étatique national*, c'est-à-dire une entité recouvrant plusieurs nationalités au travers de ses divers démembrements ou, à l'inverse, une entité tellement « hors souveraineté » (Rosenau) qu'elle est pratiquement devenue apatride².

¹ *Ibid.*, p. 70.

² Bien que notre objectif soit de nous en tenir dans cette partie à l'ouvrage *SSI* afin de mettre en valeur son rôle fondateur dans l'énonciation des postulats clés de la sociologie des relations internationales, il nous faut ici nous tourner vers d'autres lectures puisque nulle part dans *SSI* nous ne pouvons trouver un propos qui éclaire sur la signification attachée au concept d'« acteur » ni *a fortiori* d'acteur transnational. Nous renvoyons donc ici aux trois définitions, provenant de différents auteurs, qui sont retenues par Josepha Laroche dans *Politique Internationale, op. cit.*, 2000, p. 157-158.

A partir de là, une relation transnationale peut avoir pour protagonistes des acteurs non transnationaux et, réciproquement, des relations non transnationales peuvent concerner des acteurs transnationaux. Or, dans les illustrations empiriques de *SSI*, la majorité des acteurs concernés ne sont pas transnationaux mais seulement non étatiques ; ce sont des ANE ayant eu l'occasion, souvent fort éphémère, d'initier ou de participer à une relation transnationale. Dès lors, si le phénomène transnational peut prendre de l'ampleur, cela n'induit pas que le nombre ou le statut d'acteur transnational (et donc international) se renforce d'autant. L'exemple le plus révélateur concerne l'individu. Celui-ci « se sent en tant que tel de plus en plus directement impliqué, jusque dans son quotidien, dans le jeu international. [...] Le citoyen passe de moins en moins par son Etat pour pénétrer sur la scène internationale, tandis que la société civile s'internationalise sans trop de difficultés »¹. Nous sommes ici en présence d'acteurs internes - non étatiques - qui s'ouvrent sur le monde, qui se sentent « impliqués » par l'événement international, non d'acteurs constitués « au-delà du cadre étatique national ». Du reste, leur intérêt pour l'international n'emporte aucunement, en soi, une capacité d'action à l'échelle internationale. Cette correspondance doit être démontrée au cas par cas.

Davantage, lorsque les auteurs disposent que « la mobilisation religieuse en Inde, au Nigeria ou au Proche-Orient [...] affecte directement la scène internationale, parce qu'elle en structure les enjeux, parce qu'elle crée des solidarités et des allégeances nouvelles qui tranchent et découpent à l'intérieur même des espaces politiques »², il est évident que la mobilisation concernée relève d'une action et d'une ambition internistes, en aucun cas transnationale/internationale. Certes, en tant que trait constitutif d'un Etat, la mobilisation religieuse est susceptible d'avoir un impact à l'échelle internationale en participant à l'orientation des décisions de politique étrangère du pays en question ou des pays ayant un intérêt à la stabilité de ce pays. Mais parler de transnationalité n'est pas adéquat. La question de la mobilisation religieuse terroriste, qui s'insère dans les propos précédents, ne déroge que peu à notre conclusion. Dans le cas de ressortissants d'un Etat qui sont pris en otages dans un autre Etat, les rapports interétatiques peuvent s'en trouver modifiés mais cela n'octroie pas le statut d'acteur transnational/international au preneur d'otage³.

¹ Badie B., Smouts M.-C., *Le retournement du monde*, *op. cit.*, 1995, p. 17.

² *Ibid.*, p. 100.

³ Le cas d'une mobilisation religieuse terroriste qui agit sur un sol étranger au lieu d'origine de ses revendications, est un cas différent, plus proche de l'idée d'un acteur transnational mais beaucoup plus rare à l'échelle du monde.

Une fois ces cas, et de nombreux autres du même genre, évacués, il s'avère que la démonstration d'une augmentation *exponentielle* du nombre d'acteurs internationaux - principalement par la hausse du nombre d'acteurs transnationaux - n'est pas faite¹.

Confusion entre acteur et facteur

Comment dès lors admettre la pleine mesure du phénomène transnational sans accorder le statut d'acteur international à une infinité d'unités ? En y voyant principalement des flux, c'est-à-dire des facteurs. « La montée des flux transnationaux » (titre du chapitre 2 de *SSI*) demeure bien plus appréciable en termes de flux qu'en termes d'acteurs. Nous voici arrivés à une des critiques fondamentales que nous portons à l'encontre de la sociologie des relations internationales dans son ensemble.

Nous venons de voir que nombre de relations transnationales n'ont pas pour protagonistes des acteurs transnationaux mais des acteurs non étatiques. De là, un autre pas peut être franchi. Selon nous, les auteurs confondent les notions d'acteur et de facteur, ou plutôt, s'abstiennent de prendre en compte une telle distinction pourtant fondamentale puisque les auteurs multiplient les déclarations tenant à la multiplication des acteurs sur la scène internationale. Dans leur évolution intellectuelle, décrite auparavant, qui les aurait conduits des forces profondes de Renouvin au transnationalisme anglophone, les auteurs n'ont pas pris de précautions théoriques tenant à différencier la diversification des facteurs mise en avant par Renouvin de la diversification des acteurs mise en avant par le transnationalisme en RI (*cf* section 10.1).

Cette fois, le problème n'est pas seulement d'assimiler deux notions proches (ANE et ATN) ; il réside dans une méprise sur la nature même d'un objet, dans le cadre d'analyse considéré qu'est le système international. La plupart des présumés nouveaux acteurs ne doivent y être vus que comme des *facteurs*. Un objet peut être vu comme un acteur dans une sphère d'activité, mais n'être plus qu'un facteur dans une autre sphère d'activité. La différence tient au type de rôle joué par l'objet dans une relation ou interaction internationale : un acteur joue

¹ Certes, B. Badie et M. C. Smouts n'assimilent pas acteur international et acteur transnational, arguant qu'en réalité, chaque type relève d'un « monde » distinct. C'est la reprise de la thèse de James Rosenau, dont nous reparlerons inévitablement, de la coexistence interactive entre un monde statocentré et un monde multicentré. Mais à partir du moment où le système *international* a été posé comme cadre ultime de l'analyse, l'ensemble des propos des auteurs doit en relever : le transnational est en dernier ressort international.

un rôle actif, un facteur joue un rôle passif ; peut-être que ce facteur est un acteur de premier plan dans une autre sphère de la réalité, il n'en reste pas moins que du strict point de vue de l'événement international visé, il n'est pas un protagoniste actif mais un élément passif à prendre en compte.

Un acteur international *prend* une décision et/ou *entreprend* une action de nature internationale, un facteur international est *pris en compte* dans l'orientation d'une décision et/ou d'une action de nature internationale. Lequel facteur peut être une décision prise par un acteur dans une autre sphère de la réalité. B. Badie et M. C. Smouts avancent notamment que « l'ordre international n'est plus l'exclusivité des acteurs collectifs et [que] derrière la revanche des sociétés, se profile aussi celle de l'individu. Si les flux transnationaux assurent la promotion internationale des Eglises ou des entreprises, ils dotent aussi chaque individu d'une réelle capacité internationale qui se révèle chez le migrant, le touriste, l'étudiant étranger ou le consommateur d'un programme culturel venu d'au-delà des frontières »¹. En réalité, ces individus ne sauraient disposer « d'une réelle capacité internationale » *décisionnelle*. En revanche, ils peuvent avoir un impact une fois agrégés à une multitude de semblables : c'est toute l'importance des *flux* touristiques et migratoires. Chaque individu n'est pris en compte que pour la seule caractéristique qui l'affilie à d'autres individus, en ce qu'ils sont touristes, migrants ou étudiants. Mais un flux n'est pas un acteur, il est un état de fait. Et il devient un facteur au moment où il est pris en compte dans l'orientation de décisions prises par des acteurs internationaux avérés.

En outre, les auteurs ne se contentent pas d'octroyer génériquement, et donc abusivement, à l'individu le statut d'acteur international ; ils lui attribuent tout aussi génériquement une volonté de s'émanciper de l'Etat ou de s'opposer à lui, qui transparaît derrière l'idée de « revanche ». De notre côté, nous mentionnerons à titre de contre-exemple le fait historique suivant : « Le véritable succès de Herzl dans cette entreprise stambouliote est d'avoir réussi, lui, un simple particulier mandaté par personne, à entreprendre une négociation avec un gouvernement »². Ainsi, Theodor Herzl, fondateur du sionisme politique, est un individu lambda devenu ponctuellement un acteur international lorsqu'il est parvenu à s'entretenir en tête à tête avec le chef du pouvoir politique ottoman afin de le convaincre d'autoriser à plus grande échelle une immigration juive en Palestine, alors territoire sous contrôle ottoman. Bien que non sollicitée par les auteurs, cette référence historique valide

¹ *Ibid.*, p. 79.

² Laurens Henry, *La question de Palestine*, Tome premier : 1799-1922, Paris, Fayard, 1999, p. 170.

parfaitement l'existence, très rare et presque instantanée, d'individus accédant au rang d'acteur international. Par contre, en cette fin du XIXe siècle, l'objectif final de l'individu/acteur international fut de fonder un Etat, non de s'y opposer ou de s'en émanciper.

Confusion entre acteur politique et facteur politique

Poursuivons sur la confusion entre facteur et acteur, cette fois sur le plan strictement politique. Il nous semble que, dans leur volonté de ne pas se cantonner aux facteurs politiques, les auteurs ont fini par y associer la prise en compte d'acteurs non politiques, établissant alors une indistinction dommageable pour une analyse rigoureuse.

Nous repartons du concept de *forces profondes*. Son concepteur P. Renouvin entendait, sans équivoque possible, prendre en compte des facteurs de nature non politique pour expliquer des décisions de nature politique. Son objet d'étude est toujours resté la politique extérieure d'un Etat, la décision de l'homme d'Etat ; les acteurs *internationaux* sont toujours restés les gouvernements et les hommes politiques en poste. « L'étude des relations internationales s'attache surtout à analyser et à expliquer les relations entre les communautés politiques organisées dans le cadre d'un territoire, c'est-à-dire entre les Etats. Certes, elle doit tenir compte des rapports établis entre les peuples et entre les individus qui composent ces peuples [...]. Mais elle constate que ces relations peuvent rarement être dissociées de celles qui sont établies entre les Etats. [...] C'est donc l'action des Etats qui se trouve "au centre des relations internationales". Tel est le cadre général où nous nous sommes placés ici »¹. Dans ce cadre, les forces profondes sont des éléments - des facteurs - extérieurs à la sphère strictement politique, que les décideurs politiques - les acteurs - prennent en considération lorsqu'ils déterminent l'orientation de décisions prises dans le cadre de leurs fonctions. « Pour comprendre l'action diplomatique, il faut chercher à percevoir les influences qui en ont orienté le cours. Les conditions géographiques, les mouvements démographiques, les intérêts économiques et financiers, les traits de la mentalité collective, les grands courants sentimentaux, voilà quelles forces profondes ont formé le cadre des relations entre les groupes humains et, pour une large part, déterminé leur caractère. L'homme d'Etat, dans ses décisions ou dans ses projets, ne peut pas les négliger ; il en subit l'influence, et il est obligé de constater quelles limites elles imposent

¹ Et les auteurs de renvoyer en note : « C'est aussi celui qui a été adopté par Raymond Aron, *Paix et guerres entre les nations* ». Il s'agit là des toutes premières lignes de Renouvin Pierre, Duroselle Jean-Baptiste, (1964), *Introduction à l'histoire des relations internationales*, 4^e édit., Paris, A. Colin, 1991, p. 1.

à son action »¹. Pour Renouvin, « les forces profondes orientent la politique extérieure des États »², elles ne sont que des *forces*. De leur côté, les auteurs de *SSI* et la sociologie des relations internationales contemporaine ont divergé d'une telle conception encore présente, au moins déclarativement, chez Merle : l'étude de ces facteurs est devenue une finalité en soi, jusqu'à en extraire de nouveaux acteurs sur la scène internationale sans qu'aucune distinction entre facteurs et acteurs ne soit formulée.

Si l'on résume : non seulement les auteurs tendent très largement à voir comme acteurs des éléments non politiques qui sont en réalité des facteurs, mais ils tendent corollairement à faire de ces éléments non politiques des objets autonomes, que l'on peut étudier en dehors de tout rapport avec les acteurs politiques traditionnels. Les forces profondes ne sont pas des variables autonomes du système international et elles ne sauraient constituer un égal, un rival, ou un pendant de l'acteur politique. Elles sont par contre l'égal, le rival ou le pendant des facteurs politiques.

Dissolution de l'essence politique du système du fait du délaissement des facteurs politiques

Au rang des facteurs, B. Badie et M.-C. Smouts entendent donc élargir le champ de l'analyse aux facteurs non politiques (et non militaires-stratégiques-diplomatiques). L'enjeu de la question du politique trouve ici sa plus forte expression.

C'est peut-être dans la manière d'appréhender les facteurs que se donne le plus à voir la cause de la disparition du politique dans l'ouvrage. Il nous semble que les auteurs font correspondre l'essence politique du système à l'importance des facteurs politiques qui président à son fonctionnement. Mais finalement, en focalisant de plus en plus sur des facteurs non politiques, les auteurs ont progressivement évacué toute référence aux facteurs politiques. Chemin faisant, c'est l'essence même du système international, pourtant invariablement politique, qui s'est vu mettre entre parenthèses.

¹ *Ibid.*, p. 2.

² Nous renvoyons là à ce qui constitue sans doute l'article le plus préfigurateur en la matière : Renouvin Pierre, « L'histoire contemporaine des relations internationales. Orientations de recherches », *Revue historique*, No 211, 1954, p. 253. Voir encore « C'est le rapport de forces entre les États et surtout entre les plus puissants d'entre eux qui constitue l'élément essentiel dans les rapports internationaux. Le but immédiat des recherches doit donc être de déterminer quelles influences s'exercent sur la politique extérieure des Grandes Puissances » (Renouvin P., « La contribution de la France à l'étude des relations internationales », *op. cit.*, 1950, p. 578).

Thèse 3 : La revanche des sociétés

Arrêtons-nous maintenant sur un des principaux nouveaux acteurs internationaux annoncés par B. Badie et M. C. Smouts. Sont placés en première ligne les sociétés, plus exactement les acteurs issus de la société civile. Ce serait donc l'heure de « la revanche des sociétés » ou, dit autrement, du « retour du social ». Dans ses soubassements, le monde se trouverait à un point tel d'hétérogénéité culturelle - un véritable « éclatement culturel » - que le principe jusque-là omnipotent qui régissait à la surface ces sociétés - l'organisation étatique occidentale - serait assailli de toutes parts. En particulier, le retour du social entraînerait dans ses pas le « retour du sacré » : se mettrait en place au titre de « nouvelle énonciation des problèmes de politique internationale » une énonciation de type religieux au détriment du type politique traditionnel¹. Les auteurs précisent toutefois que la culture pourrait aussi être l'instrument d'une stratégie politique².

Réification des « sociétés » et de la « société civile »

Premièrement, nous sommes face à un cas typique de confusion entre ANE et ATN. Par définition, un acteur de la société civile est un acteur interne, certes non étatique mais en aucun cas transnational, quand bien même il tisserait des liens par-delà des frontières. Deuxièmement, il faut avoir en tête que dans leur critique de la théorie des relations internationales, les auteurs, et la sociologie des relations internationales avec eux, soulèvent toutes sortes de difficultés qui conduisent au problème général de la réification de l'Etat. Or, si l'on accepte ce grief, il est évident qu'il s'applique pareillement à la « société ». Lorsque le lecteur lit « la revanche des sociétés », il se représente quelque chose d'uni et de tangible. Sachant pertinemment que la société est en réalité l'agrégat d'une multitude d'acteurs, il enregistre donc que ceux-ci agissent de concert au sein de l'acteur « société ». C'est précisément cette idée qui est reprochée à l'acteur étatique : ce dernier ne serait pas une entité unifiée mais un entrelacement de bureaucraties et de pouvoirs décisionnels dont il n'est pas - plus - possible de lisser les différences sous l'apparat d'une seule entité.

¹ Badie B., Smouts M.-C., *Le retournement du monde*, op. cit., 1995, p. 63.

² *Ibid.*, p. 38.

Si elle doit être émise, la critique de la réification s'adresse autant à « la société » qu'à « l'Etat ». De ce fait, les sociétés ne prennent pas leur revanche comme un seul homme face à l'Etat. Et la force argumentaire de « l'irruption des sociétés » sur la scène internationale se trouve en grande partie neutralisée.

Connotation négative attachée à la considération de l'Etat

Deuxièmement, au fur et à mesure de la lecture de *SSI*, le lecteur ne peut s'empêcher de percevoir l'Etat comme quelque chose de, somme toute, négatif. Ainsi lorsqu'on lit qu'il existerait, en parallèle et en contrebalancement du monde des Etats, un monde fait de « réseaux d'allégeances très peu codifié, dont la nature et l'intensité dépendent de la volonté libre des acteurs concernés »¹. Le mot « libre » nous alerte : lorsque l'Etat ne serait pas là, les acteurs seraient « libres ». Autre part, nous lisons que « la reconnaissance des individus est de plus en plus affirmée contre l'Etat à travers les droits de l'homme »². Dans ces propos, qui font office d'échantillon de *SSI*, l'Etat est clairement renvoyé à une contrainte qu'il faut contourner ou neutraliser (dans la ligne directe des aspirations à la gouvernance et à une sorte d'autogestion entre individus). A l'inverse, aucune connotation ne transparaît à l'évocation des ANE, laquelle maintient à leur égard une impression de neutralité. Par exemple, nous devons prendre acte, sans réserve critique, du fait que le monde musulman - ou une partie de celui-ci - fait de l'*Umma* une vision de l'espace transcendant les découpages étatiques. Cet exemple et bien d'autres sont convoqués afin de montrer que l'Etat, déjà considéré comme entravant la liberté des individus et des sociétés, est rejeté par d'autres modèles de société ; sans aucunement que la question de la liberté ne soit alors soulevée. Nous ne pensons pas trop nous engager en déclarant que la séparation de l'Eglise et de l'Etat, caractéristique d'une certaine partie du monde occidental, n'est pourtant pas une avancée de type liberticide sur laquelle souhaiteraient revenir les auteurs.

Il faudrait donc lutter contre les errements étatiques mais s'abstenir de tout regard critique envers les visions non étatiques. Plus généralement, il suffit de reprendre la formule « la revanche des sociétés » : il serait l'heure pour les sociétés de « se venger » de quelques méfaits commis par les Etats. La différence de traitement est palpable et peut être assimilée à des jugements de valeur altérant une argumentation qui entend seulement, en principe, restituer

¹ *Ibid.*, p. 70.

² *Ibid.*, p. 114.

en toute impartialité des réalités (l'Etat serait contourné et affaibli ; la vision musulmane de l'organisation de la société refuserait la greffe du modèle étatique occidental).

Au vrai, un passage en revue de l'ensemble de l'ouvrage nous indique que, factuellement, c'est bien plus le type de l'Etat importé que celui de l'Etat providence qui fait l'objet de critiques sur sa capacité à réguler la société dont il a la charge, pendant que l'Etat providence subit lui des critiques qui, dans un autre registre, tiennent bien plus à sa manière d'interagir avec les pays non occidentaux. Mis bout à bout, c'est le rapport de l'occident au reste du monde qui apparaît à la racine des critiques des auteurs, couplé à un regard critique sur une colonisation passée qui perdurerait par des chemins détournés : importation forcée d'un modèle étatique, imposition de règles au reste du monde au travers des institutions internationales, *etc.* Il s'agit d'une critique tout à fait fondée et défendable, mais ces considérations éthiques desservent l'analyse des faits : qu'une pratique soit condamnable n'empêche pas qu'elle soit bien réelle.

Thèse 4 : Le rôle politique des nouveaux acteurs

Nous en venons à la considération du politique. En premier lieu, les auteurs posent un constat d'ordre général : « Les relations politiques se déploient de en plus en plus à l'échelle supranationale et infranationale »¹. En deuxième lieu, les auteurs prennent en compte les nouveaux acteurs à la lumière du politique : « La théorie classique des relations internationales repose, selon le paradigme étatique, sur l'hypothèse d'un mode uniforme d'articulation de l'ordre politique interne et de l'ordre politique externe », et elle est de nos jours remise en cause car « l'extrême diversité des ordres politiques internes rend très incertaines l'identification et l'énumération des acteurs du système international »².

De manière générale, les auteurs soulignent régulièrement le caractère, l'objectif ou l'incidence politique d'un nouvel acteur ou de son action. Ainsi, la culture peut agir « comme instrument d'une stratégie politique », l'Eglise romaine poursuit une « politique internationale », l'Islam « devient politique par un jeu de captation » (des prétendants au pouvoir politique s'emparent de symboles religieux), l'action des sectes (en particulier les sectes protestantes) a des « effets politiques », et « la diffusion transnationale de modes

¹ *Ibid.*, p. 17.

² *Ibid.*, p. 29.

vestimentaires, culinaires ou musicales, n'a très probablement aucune finalité politique programmée mais peut avoir un effet politique par destination »¹.

La considération du politique : entre l'ornemental et le déclin

La principale difficulté, c'est que notre choix d'extraits reflète l'ensemble des mentions du mot « politique » dans l'ouvrage, sans qu'aucune analyse n'en précède ou n'en prolonge la mention. En clair, ce dont témoigne la concision de ces extraits c'est que le politique fait l'objet de régulières convocations de principe mais ne fait pratiquement jamais l'objet d'une réflexion approfondie. En outre, dans les rares cas dérogatoires à notre constat général, le propos contribue alors à la thèse du déclin du politique. Le *retournement du monde* décrit finalement un monde dont le cœur des interactions n'est pas d'essence politique, le politique étant réduit à une invocation ornementale.

Pourtant, comme nous l'avons dit, les auteurs se gardent bien d'évincer explicitement le politique. Pour introduire leur deuxième chapitre, B. Badie et M. C. Smouts posent, une fois n'est pas coutume, une question reliant directement nouveaux acteurs et politique : « Certains acteurs transnationaux ont-ils des politiques internationales ? Plus précisément encore, la perception qu'ils ont, en retour, des effets politiques de leur action transnationale ne les conduit-elle pas à se doter de finalités nouvelles [...] ? »².

En sachant qu'aucune question du même type n'a encore été posée dans l'ouvrage (en amont donc de cette citation), le lecteur internationaliste, gardant en mémoire que le système international est d'essence politique, considère à bon droit qu'il parvient là au cœur des problématiques clés de l'ouvrage. Mais il n'en est rien. Déjà, nous voyons que la seconde question, décrite comme « plus précise » par les auteurs, déplace le questionnement d'une *action assimilable à une politique* à une *action dont certains effets sont politiques*, ce qui nous rappelle l'assimilation entre acteur et facteur. Finalement, nulle part n'est proposée la démonstration d'une réponse positive à la première question. Les auteurs vont simplement répondre par l'affirmative aux deux questions prises comme une seule et même interrogation, alors que les illustrations empiriques utilisées ne viennent au soutien que de la deuxième question. Cela n'empêche pas les auteurs de conclure que sur le plan politique « l'acteur

¹ *Ibid.*, p. 38, 57, 59, 65, 71.

² *Ibid.*, p. 80.

transnational [a] les moyens de rivaliser directement avec les Etats, jusqu'à effacer certaines distinctions qui semblaient jusqu'ici les séparer »¹.

Prenons à ce stade une précaution. Nous n'avancions pas que le politique a disparu en tant que tel des propos de l'ouvrage, nous avançons que le politique ne parvient pas à imprégner la substance des nouveaux acteurs ou des nouvelles tendances qui forment le cœur des thèses de l'ouvrage. Les tentatives en ce sens sont, selon nous, invalides. Considérons le cas du « retour du sacré » et de celui de l'Eglise romaine qui mènerait « une politique internationale ». Les auteurs eux-mêmes le rappellent : l'Eglise catholique s'appuie sur un ancrage territorial étatique, le Vatican. C'est un donc un exemple biaisé car ce protagoniste peut tout autant être considéré comme un acteur transnational relevant du domaine culturo-religieux que comme un acteur étatique déployant classiquement ses compétences politico-diplomatiques à l'étranger.

Ailleurs, il nous est dit que « contrairement à ce que pourrait indiquer une vision trop superficielle des choses, l'Islam devient politique par un jeu de captation : captation aisée des symboles religieux par tout acteur ayant une prétention politique [...] »². Ici, les auteurs reconnaissent que la convocation du religieux par le monde islamique est bien souvent instrumentale, le but final étant d'accéder aux institutions politiques légales, ou de s'y maintenir, non de les contourner ou de les supplanter. Dans la même veine : « les effets politiques du phénomène sont de deux ordres. D'abord, il bouscule une nouvelle fois la réalité étatique : la scène politique est de plus en plus sensible à la pression, sinon des sectes, du moins des églises protestantes. Par deux fois, le candidat populiste Alberto Fujimori a été élu président du Pérou en partie grâce à leur soutien, tandis qu'en 1991, un prédicateur évangéliste, Jorge Serrano, a été porté à la tête du Guatemala »³. Là encore, il est bien question en dernier ressort d'un *acteur politique*, les responsables politiques du Pérou et du Guatemala, non d'acteurs apolitiques menant une action politique.

Enfin, nous croisons des illustrations empiriques qui subissent l'écueil déjà abordé d'être d'essence interniste et non internationale. La dernière citation est exemplaire : en quoi l'influence de mouvements religieux sur une élection relève-t-il de l'ordre international ? Nous pouvons encore revenir au propos disant que « la diffusion transnationale de modes vestimentaires, culinaires ou musicales, n'a très probablement aucune finalité politique programmée mais peut avoir un effet politique par destination. Soit que des acteurs de l'Etat

¹ *Ibid.*

² *Ibid.*, p. 59.

³ *Ibid.*, p. 65.

destinataire s'en emparent, notamment à des fins de contestation, comme ce fut le cas, par exemple, en Europe de l'Est, du jazz ou de tenues vestimentaires venues de l'Occident, soit que de tels flux contraignent de fait l'ordre socio-politique en place »¹. L'ensemble des incidences d'ordre politique s'insèrent ici dans un ordre politique interne, non au cœur du système politique international.

Nous considérons qu'au vu de ces quelques convocations du politique qui nous apparaissent soit ornementales, soit invalides, les auteurs délaissent en fait le politique à l'échelle internationale. L'affiliation introductive au cadre d'analyse du système *politique* international laisse la place à une thèse de la fin du politique qui gagne progressivement en vigueur. Il nous est d'abord dit qu'il existe « une lecture de l'ordre international qui se veut déviante par rapport à ses normes et à ses codes et qui exacerbe l'éclatement culturel jusqu'à substituer le sacré, donc l'absolu, au politique »². Puis nous apprenons à propos des flux transnationaux que, « quelle que soit leur nature, ils se retrouvent cependant tous pour diminuer l'importance du facteur politique dans les relations internationales »³. Finalement, à mi-chemin de l'ouvrage, les auteurs en viennent à la conclusion que « le système politique n'est plus le principal "système d'allocation des valeurs" »⁴.

Dans la conclusion, les auteurs renouent certes avec cette centralité du politique déjà énoncée en introduction : « Dans un tel contexte, la politique ne s'élabore plus dans un lieu unique mais se trouve de plus en plus éclatée en centres multiples de production internationale dont la coordination paraît de moins en moins assurée [...]. Le désordre ambiant tient pour beaucoup à cette prolifération des rôles et des énonciations du politique sur la scène internationale [...]. Cela rend hasardeux tout pronostic quant à la nature des futures unités politiques, leur forme et leur agencement sur la scène mondiale »⁵. Mais ces deux bornes, introductive et conclusive, ne reflètent pas le cœur de l'ouvrage.

D'après nous, si les auteurs se trouvent comme pris en étau entre le maintien et l'éviction du politique, c'est parce qu'ils ne peuvent couper le lien entre action politique et institution politique. Il faut entendre par là que, au niveau extra-national, le politique reste attaché, fondamentalement, prioritairement à des acteurs *légalement* déterminés. Et c'est parce qu'ils

¹ *Ibid.*, p. 71.

² *Ibid.*, p. 63.

³ *Ibid.*, p. 99.

⁴ *Ibid.*, p. 123.

⁵ *Ibid.*, p. 240-241.

évincent l'Etat, l'acteur disposant le plus essentiellement d'une capacité politique légale, que les auteurs sont conduits à évincer le politique.

Cela transparait lorsqu'ils énoncent que « les cultures d'Asie et d'Afrique prêtent au politique une signification qui ne se retrouve pas dans les catégories étatiques »¹. En focalisant sur les cultures et collectivités humaines dites « non occidentales », les auteurs ont disqualifié l'Etat comme modèle d'organisation universel *ainsi que le politique tel qu'entendu dans le modèle étatique occidental* ; alors même qu'ils acceptent que le système international conserve une essence politique *telle qu'entendue dans la pensée internationaliste occidentale*, c'est-à-dire le principe d'acteurs *légalement institués pour pratiquer la politique*. B. Badie et M.-C. Smouts ne parviennent pas à approfondir une étude du politique à partir des « nouveaux » acteurs et facteurs car ils ne parviennent pas, en dépit de leurs efforts, à s'extraire de la conception d'un pouvoir politique avant tout légal.

Il existe bien sûr d'autres manières de concevoir le politique que cette vision légaliste-étatique. Mais nous avons montré que ce sont les auteurs eux-mêmes qui mettent en avant cette vision uniforme du politique, puisqu'ils associent déclin de l'Etat et substitution du social et du sacré au politique. Si l'on envisage d'autres visions du politique (*ami-ennemi, etc.*), alors le politique est décelable dans tout type de relation habituellement qualifiée d'économique, sociale, culturelle, *etc.*, et il devient inutile de distinguer en amont entre ces différents secteurs de la réalité. Seulement, étant donné que l'objectif des auteurs est bien de constater que l'économique, le social et le culturel s'invitent sur le terrain du politique, ce dernier représente donc bien un secteur spécifique, à savoir le domaine des institutions et du personnel politiques. On peut encore le déduire lorsqu'on lit qu'« amorcée avec la crise qui frappa jadis le mercantilisme, la dissociation de l'économique et du politique est sans cesse plus accusée »².

Nous retombons dans la nécessité de distinguer entre facteur, acteur et, maintenant, secteur : la sphère économique serait par exemple un secteur de la réalité dont certains processus seraient susceptibles d'impacter le politique (au titre de facteurs) et où évoluent des acteurs qui seraient susceptibles d'accéder à une compétence politique (acteur économique devenant également politique). Mais les auteurs ne proposent aucun cadrage préalable de ce genre.

¹ *Ibid.*, p. 15.

² *Ibid.*, p. 73.

Section 11.2 Le système international selon le *Retournement du monde*

Cinq idées fortes caractérisent le système international contemporain. Dans la pensée de B. Badie et M.-C. Smouts elles se recourent et s'entrelacent en permanence, mais nous les avons isolées à des fins analytiques : le phénomène transnational, des réactions particularistes face à des prétentions universalistes, une hétérogénéité source d'inquiétudes, un désordre de nature sociale, des bouleversements inédits.

Thèse 1 : La reconnaissance du phénomène transnational

De nos jours, les flux transnationaux revêtent une ampleur considérable. Contrairement au premier chapitre consacré à l'éclatement culturel, le deuxième consacré au phénomène transnational convoque bien plus solidement une empirie à teneur internationale, soit que l'acteur ait une nature internationale, soit que la relation établisse un pont entre deux sols nationaux.

B. Badie et M. C. Smouts décrivent ces flux comme étant « très différents les uns des autres et ne [constituant] que très grossièrement un phénomène homogène. Quelle que soit leur nature, ils se retrouvent cependant tous pour diminuer l'importance du facteur politique dans les relations internationales, pour éviter les institutions étatiques ou s'imposer comme complément indispensable à leur action. Ce faisant, ils se combinent pour reléguer la fonction diplomatique, pour décentraliser les conditions de fonctionnement de la scène internationale, mais aussi pour assurer la revanche de la société face au principe de la souveraineté étatique. Remis en question et contesté de multiples façons, l'Etat trouve ainsi, dans les flux transnationaux, une force capable de le concurrencer dans sa fonction de mobilisation des hommes et des ressources, donc de l'affaiblir de façon critique et décisive »¹. Les auteurs semblent toutefois indécis quant à la portée du phénomène. S'ils concluent sur le fait que l'Etat s'en trouve affaibli « de façon critique et décisive », c'est-à-dire mettant en question son utilité et donc sa survivance même, ils rappellent par ailleurs que « l'Etat sait utiliser à son profit les

¹ *Ibid.*, p. 99.

flux transnationaux », que les « acteurs transnationaux ont besoin d'interlocuteurs étatiques » et qu'ils lancent régulièrement à ces derniers « des appels à l'aide »¹.

Le transnational est tributaire de l'international

Le développement qui suit s'ajoute à notre critique précédente sur la confusion entre acteur et facteur qui établissait déjà un biais significatif dans les réflexions transnationalistes des auteurs.

Quelle portée ceux-ci octroient-ils au phénomène transnational ? Les auteurs semblent à première vue convaincus du maintien fondamental de l'Etat comme socle d'existence du transnationalisme². Ils ont même, à ce titre, érigé un garde-fou à une vision excessivement transnationaliste en se plaçant dans les pas de James Rosenau et de sa conceptualisation de deux mondes coexistant, l'un international, dit statocentré, l'autre transnational, dit multicentré. Cependant, B. Badie et M. C. Smouts en viennent finalement à transgresser ce garde-fou. S'ils nous disent que « la sociologie des flux transnationaux ne postule pas qu'à un monde des Etats a succédé un monde "multicentré" mais que le premier, perdant son exclusivité, doit de plus en plus composer avec le second », ils annoncent dans la foulée que « certains travaux relevant de la sociologie des relations internationales s'interrogent sur l'opportunité de parler de la fin de l'Etat et du dépassement du modèle interétatique » et finissent par convenir que « le principe même d'une communauté d'Etats souverains chancelle »³. Dès lors, il semblerait que le monde multicentré finisse par devenir prépondérant. L'inconvénient, ou l'avantage, c'est selon, est que les auteurs restent évasifs sur leurs conclusions pour l'avenir.

Toujours est-il que dans le cas où ces derniers propos des auteurs seraient valides, l'« international » disparaîtrait avec l'« interétatique », sans pouvoir réapparaître avec le « transnational » puisque, c'est une critique classique adressée au transnationalisme en général, le « transnational » n'existe que par rapport à l'« interétatique ». En effet, d'un point de vue sémantique comme analytique, l'existence de relations transnationales est tributaire de l'existence d'Etats. En l'absence de ces derniers, il n'y aurait plus toutes ces frontières étatiques que les relations transnationales traversent et transgressent en se déroulant sans médiatisation de l'autorité politique de tutelle. Davantage, nous savons bien qu'une bonne part des flux

¹ *Ibid.*, p. 75.

² Voir notamment *Ibid.*, p. 139.

³ *Ibid.*, p. 75, 76 et 240.

transnationaux, principalement ceux dont l'enjeu est économique, tirent précisément leur raison d'être de l'existence de frontières étatiques et des différences nationales de législation - en premier lieu fiscale - qui en ressortent.

Thèse 2 : La disqualification du « mainstream » anglophone en raison de son universalisme

Nous parvenons à une thèse fondamentale des auteurs : le monde n'évoluerait pas dans le sens d'une homogénéisation. Bien au contraire, chaque fois que des gouvernements et des sociétés ont cherché à diffuser des valeurs ou des modèles applicables universellement, des particularismes se seraient interposés. Face à de tels constats, B. Badie et M. C. Smouts sont conduits à disqualifier le *mainstream* théorique anglophone en ce que ses postulats reposeraient globalement sur une vision universelle du monde et se verraient donc attacher une validité théorique universelle. Pour les auteurs, ces théories ne véhiculeraient en réalité qu'une vision occidentalocentrée inapplicable à tous les lieux de pouvoir de la surface du globe.

Si c'est l'Etat, lieu de pouvoir traditionnel, qui est le principal visé, l'ensemble des secteurs de la réalité est concerné. L'« explosion du système international par la transformation des acteurs et le choc des cultures a pris de court la théorie des relations internationales. [...] Elle est encore tributaire des concepts et des outils d'analyse forgés pour répondre aux préoccupations spécifiques des pays du Nord [...]. Ainsi, la sociologie des relations internationales se trouve-t-elle constamment confrontée à la dualité des codes : pour les nécessités de l'échange international, un code universel apparemment acquis construit autour de la notion de souveraineté ; pour les forces profondes, une multiplicité de répertoires dont on ne saurait jamais lequel sera utilisé. Faute de pouvoir fonctionner sur tous ces registres, la théorie des relations internationales a tendance à privilégier celui de l'« universalité »¹. Le particularisme est partout, l'universel n'est donc nulle part.

Une considération variable de l'universel

¹ *Ibid.*, p. 147-148.

Notre critique consiste, une fois de plus, à relever une contradiction. Au-delà de cet ouvrage, les tenants actuels de la sociologie des relations internationales opposent à l'universalisme le constat général du particularisme. La sociologie des relations internationales a universalisé comme principe... la non-universalisation par principe. Son cheval de bataille consiste à relever l'échec de l'universalisme du modèle étatique occidental comme type d'organisation de la vie en collectivité applicable exhaustivement en tous lieux où une telle vie existe. La greffe de l'Etat occidental a été rejetée par le substrat culturel indigène.

Cependant, la prétention empiriste de la sociologie des relations internationales à déceler du particularisme dans chaque secteur ou objet « universalisé » par le *mainstream*, tend à la même exhaustivité. Les auteurs entendent montrer les limites des réflexions universalistes en leur opposant une nouvelle réalité non moins universellement décelée. Nous sommes face à deux prétentions à l'exhaustivité, que l'on y accède par la théorie (la méthode du *mainstream*) ou par l'empirie (la méthode de la sociologie des relations internationales).

De surcroît, lorsqu'il est question de faire ressortir la capacité internationale acquise par certains « nouveaux acteurs », l'argument d'une expansion somme toute universelle est alors manié sans suspicion de principe. Ainsi, à propos du rôle joué par les sectes religieuses : « Ce phénomène ne peut que promouvoir de nouveaux réseaux de solidarité transnationale. Au contraire des sectes particularistes, les sectes universalistes ont une existence qui transcende les frontières »¹. De même que l'exportation du modèle étatique occidental serait un échec en raison de sa prétention à s'appliquer universellement, le prosélytisme d'une mouvance religieuse devrait nécessairement finir par être mis en échec du fait de la résistance des particularismes. Nous ne saurions donc le prendre en compte dans une analyse de long terme. De ce fait, afin de saisir les dynamiques profondes du système international, il faut soit exclure de l'analyse ces deux phénomènes (diffusion du modèle étatique occidental, diffusion de valeurs religieuses) car ils sont tous deux condamnés à l'échec, soit les retenir tous deux car ils sont un trait effectif de la réalité internationale à un instant *t*. Ou alors, il serait bienvenu d'expliquer en quoi une prétention à l'universalisme est, selon les cas, synonyme soit d'affaiblissement soit de renforcement de son rôle sur la scène internationale. Plus délicat encore, il serait profitable d'expliquer en quoi une prétention à l'universalisme, par son ampleur, en disqualifie une autre ; puisque, la convocation des sectes universalistes au sein de la dynamique globale du « retour du sacré » sert directement à montrer le déclin d'un Etat qui aurait été abusivement universalisé. Au surplus, l'on peut avancer que c'est l'observation de la

¹ *Ibid.*, p. 65.

réalité qui servirait d'arbitre. De ce point de vue, factuellement, l'Etat verrait son rôle décliner pendant que celui des sectes se rehausserait. Nous n'entendons pas réfuter ou non de telles observations. Tant que, théoriquement, la différence de traitement vis-à-vis de la question de l'universalité ne sera pas justifiée, il faut admettre que les mouvements religieux « transcendant les frontières » portent en eux leur déclin futur et qu'ils ne sauraient contribuer à l'élucidation des dynamiques profondes à l'œuvre à l'échelle internationale.

Thèse 3 : La différence est anxiogène

L'argument particulariste est donc au centre de la pensée des auteurs et de la sociologie des relations internationales. Sa puissance est telle que le monde est bien plus marqué par l'hétérogénéité que par l'homogénéité.

S'il fallait retenir un seul mot clé à partir duquel dérouler l'ensemble de la pensée des auteurs, ce serait celui-là : la différence. B. Badie et M.-C. Smouts ne se contentent pas de la mettre en évidence ; ils en tirent une conséquence essentielle pour l'évolution du monde, un sentiment dont nous avons entamé la présentation dans notre préliminaire relatif aux pratiques lexicales. « Tous ces éléments convergent pour entretenir l'inquiétude. La nature des conflits est confuse, leur déroulement, la façon de les prévenir et de les terminer échappent à toute régulation »¹. Nous nous demandons si ce ne sont pas finalement les auteurs qui « entretiennent l'inquiétude ». Nous pensons que l'ouvrage sous-tend implicitement un parti pris métathéorique : la différence serait anxiogène.

Le vocabulaire employé par les auteurs est anxiogène mais il ne serait que traduction de la réalité du monde. Si on associe ce trait à un autre trait majeur du monde actuel, à savoir la multitude des particularismes et donc des différences, il faut bien en conclure que, selon les auteurs, le différent doit être ressenti comme anxiogène. La trame de l'ouvrage dispose que le monde est traversé par la différence. La *différence* induit l'*incompatibilité* et l'*incertitude*, qui mènent respectivement à l'*incompréhension* et à l'*instabilité*, ces dernières aboutissant à leur tour au *conflit* et au *désordre*. Il y a donc lieu de s'inquiéter de la différence.

Plus généralement, nous nous demandons si les auteurs n'assimilent pas l'inconnu à l'instable, l'inconnu au désordre. Précisons notre pensée en partant de Rosenau, sur lequel les auteurs s'appuient de manière privilégiée. Celui-ci dispose un monde statocentré stable et un

¹ *Ibid.*, p. 186.

monde multcentré instable, non prédéterminé car marqué par la pluralité de logiques et de valeurs. Au-delà du principe de diversité, c'est l'idée de « non prédétermination » qui nous importe : le monde multcentré est, selon Rosenau, Badie et Smouts un monde récent dont on ne connaît pas encore bien les ressorts. C'est donc un monde nouveau, inconnu, qui reste à étudier. Rien ne nous dit que son étude, qui s'inscrirait de plus en plus dans la durée, ne mettra pas en évidence du similaire, de l'ordre, de la continuité.

La différence n'est pas le conflit/désordre par principe

De là, notre critique est simple : l'ouvrage multiplie les constats factuels de différence et n'en fait découler que des états de fait de nature conflictuelle et/ou désordonnée. A tel point qu'il est possible de voir cette connexion entre différence et conflit/désordre comme une proposition générale forgée inductivement.

Pour preuve, en sens inverse, les auteurs disqualifient les propositions théoriques traditionnelles en RI au motif que, de leur côté, elles décèleraient le similaire et l'ordre¹ ; et dans le même temps, ils reprochent à ces mêmes théories de transmettre une vision faussée de la réalité². Décrire la réalité en termes de similaire et d'ordre serait donc erroné. Il y aurait définitivement deux camps : les tenants de la différence et du désordre contre les tenants du similaire et de l'ordre.

L'absence totale de nuance de la part des auteurs fragilise l'ensemble de leurs thèses. D'ailleurs, la réalité réfute aisément cette opposition. Si l'on adopte les thèses de l'ouvrage : la France et les Etats-Unis penchent largement vers le similaire quant à leur organisation politico-sociétale. Pourtant, peut-on trouver une décision de nature internationale qui les oppose ? Oui, prenons par exemple l'intervention en Irak. A l'inverse, deux organisations politico-sociétales fort différentes et donc *a priori* incompatibles, telles que celles des Etats-Unis et de l'Arabie Saoudite, se sont effectivement opposées sur l'intervention en Irak. Mais cela ne les empêche toutefois pas d'avoir mis en place un partenariat diplomatico-militaire stable. Remémorons-nous également le cas bien connu de l'alliance entre François 1^{er} et l'Empire Ottoman contre

¹ Par exemple : « Là où l'hypothèse d'un ordre rationnel légal universel confortait l'idée d'une communauté faite d'Etats capables de se comprendre, d'obéir aux mêmes normes, de promouvoir les mêmes règles, la culture introduit particularisme et relativisme » (*Ibid.*, p. 69).

² Voir par exemple *Ibid.*, p. 12.

une alliance de monarchies chrétiennes et européennes, alliance dictée par la stratégie et non par la compatibilité des valeurs politico-sociétales.

Le différent ne conduit pas par nécessité au conflit et/ou au désordre. Des incompatibilités sur les valeurs et les règles qui dictent une vie en collectivité n'engendrent pas par définition des rapports conflictuels. Selon nous, les auteurs arguent que, par principe, une incompatibilité vaut conflit et désordre. L'effectif et le potentiel ont fusionné.

Thèse 4 : Le désordre du système international est de nature sociale

B. Badie et M.-C. Smouts ont une conception tout à fait originale des notions d'ordre et de désordre dans le système international. Conformément à l'accent mis sur le social, c'est par celui-ci qu'ils vont caractériser le désordre : le système international souffre d'anomie, c'est-à-dire d'un déficit de règles¹. « Une situation d'anomie aiguë gagne l'ensemble du corps social. Sur le plan international les conséquences sont évidentes : l'anomie interdit tout pronostic sur la nature des relations pouvant exister entre les groupes et leur agencement dans l'ordre international. [...]. Bien plus, le déficit de règles à l'intérieur des unités du système révèle les zones d'anomie dans le fonctionnement du système et souvent les augmente »². Notons que ces propos ajoutent à la thèse de la non-spécificité de l'international, qui serait susceptible d'être frappé du même type de désordre que n'importe quel collectif interhumains.

Notons aussi qu'en déclarant anémique le système international, les auteurs ne se lient pas entièrement aux thèses qui décrivent un mouvement généralisé vers l'autogestion des citoyens selon des mécanismes de gouvernance globale où les instances politiques traditionnelles seraient largement contournées : « Les cadres conceptuels manquent pour construire cette nouvelle sociologie d'un espace sans frontières. Norbert Elias, au soir de sa vie, imaginait très proche le jour où la notion d'"humanité" servirait de cadre de référence aux études de sciences sociales. Sous maints aspects, son intuition était juste [...]. Trop d'intermédiaires s'interposent cependant entre l'individu et la société mondiale pour que l'on puisse faire de l'humanité un cadre de référence pertinent, [pour que l'on puisse] prendre

¹ « Le déficit de règles – ce que l'on nomme anomie depuis Durkheim – n'est pas une caractéristique des relations internationales. Tout système social connaît des zones de faible régulation, soit de façon provisoire à la suite d'une crise, d'un changement brusque (anomie aiguë), soit de façon chronique » (*Ibid.*, p. 115).

² *Ibid.*, p. 124.

comme unité de base un groupe de six milliards d'individus errant de façon indifférenciée sur la surface du globe »¹. Pour autant, nous avons vu que d'autres parties de l'ouvrage suggèrent de leur côté le principe d'un tel espace sans frontière (sans Etats), de même que les travaux personnels de Smouts sur la gouvernance globale. Si l'on veut éviter d'y voir une contradiction, il faut alors y voir une dose de normativité : la réalité n'est pas celle d'un espace sans frontières régi par des règles de gouvernance d'où sont exclus les Etats, mais il serait bon que l'on y parvienne.

Disparition du politique avec le remplacement de l'anarchie politique par l'anomie sociale

Il y a par contre un point de convergence certain entre ces thèses et celle des auteurs : le délaissement du politique. En l'occurrence, le concept d'anomie - sociale - remplace ni plus ni moins celui d'anarchie - politique - en désignant l'absence de règles et d'institutions régissant le système international comme une lacune d'essence sociale et non d'essence politique. Les réflexions classiques sur l'anarchie internationale sont absentes de l'ouvrage - comme de l'ensemble de l'œuvre de la sociologie des relations internationales contemporaine - au profit d'une réflexion à partir d'un point de vue social, et ce en contradiction renouvelée avec le cadre général d'analyse retenu en introduction qui disposait que le système international est d'essence politique.

Thèse 5 : Le système international se trouve dans une phase de rupture du fait de bouleversements inédits

Le dernier point de cette partie consacrée à l'objet d'étude est repérable dans le syntagme choisi pour résumer la thèse de l'ouvrage : le retournement du monde.

Ici, le fil rouge de la « différence » apparaît de nouveau. La différence était visible spatialement. La voici qui s'impose temporellement. *Particularisme* dans l'espace, la différence devient *changement* dans le temps. Et un changement de taille : le système international entre tout bonnement dans une phase de rupture car il subit des bouleversements inédits. Les changements sont d'une telle ampleur, d'une telle quantité ou d'une telle nature

¹ *Ibid.*, p. 113-114.

qu'ils en sont inédits. Le monde ne s'est jamais confronté à de tels changements et c'est cette qualité de l'inédit qui cimenterait l'édifice intellectuel de l'ouvrage.

De quels bouleversements parlons-nous ? Maniée avec plus ou moins de nuances, l'idée que la fin de la Guerre froide marque une rupture dans l'évolution de la scène internationale est une idée admise. « La rapidité des changements survenus depuis 1989 amène à s'interroger plus que jamais sur les phénomènes clés de la compétition internationale » ; et il faut s'interroger ainsi : « Le décalage grandissant entre les dynamiques sociales et l'Etat augmenta les contradictions au point de créer le problème majeur de l'ordre international dans l'après-guerre froide : l'impossibilité de repérer de façon certaine les unités constitutives de la société mondiale et les règles organisant leurs relations »¹. Parallèlement, les auteurs attribuent aux phénomènes de mondialisation, de globalisation, d'interdépendance et de transnationalisation un essor contemporain inédit qui forge donc un deuxième point de rupture dans l'évolution du système international post guerre froide : « Les flux transnationaux prennent, dans le monde actuel, une importance et une ampleur particulière qui leur donnent une stature et une fonction totalement différentes de celles connues autrefois » ; « les éléments d'une transformation décisive semblent s'imposer depuis les dernières décennies. La montée en puissance des flux transnationaux donne une nouvelle signification à la violence internationale »².

L'inédit ne l'est pas vraiment

Nous entrons là dans une controverse déjà largement consommée sur la question de savoir si les diverses dynamiques internationales du tournant du XXI^e siècle étaient véritablement inédites ou non. A l'encontre directe de notre objet d'étude, Jean-Jacques Roche a pu signaler de nombreuses contre-vérités : « La plupart des bouleversements invoqués pour justifier l'idée d'un changement systémique étaient déjà à l'œuvre durant la guerre froide »³.

Pour notre part, nous tournerons la critique vers une autre direction. La question n'est plus de savoir qui, empiriquement, emporterait avec lui la vérité sur les tendances du monde

¹ Nous soulignons (*Ibid.*, p. 153 et 113-114).

² *Ibid.*, p. 73 et 100 (voir encore de semblables formules en pages 15, 73 et 75).

³ Nous renvoyons à son argumentaire, étayé autant théoriquement qu'empiriquement, qui conduit à disqualifier le discours contemporain façonné autour de la rupture : Roche J.-J., « Changement de système ou changement dans le système ? », *op. cit.*, 1999, p. 132-146.

contemporain mais de savoir si la conscience, le repérage académique de ces tendances nous est contemporain ou non.

Badie, Smouts et les chefs de file de la sociologie des relations internationales revendiquent, par extension, le caractère inédit de leurs postulats. En d'autres termes, il ne s'agit plus de savoir si leur vision est une vérité empirique mais si elle est une novation dans la littérature académique. Or sur ce plan, l'inédit ne l'est pas vraiment.

Le constat d'une scène internationale qui ne se réduit pas aux acteurs étatiques a été posé bien avant la fin de la guerre froide par les pionniers du transnationalisme en RI (Kaiser et Keohane et Nye que nous avons déjà évoqués) ou, en France, par les deux ouvrages intitulés *La vie internationale* parus respectivement en 1957 (le tome de *L'Encyclopédie française*) et en 1963 (l'ouvrage de M. Merle).

Prenons le cas précis de l'idée d'interdépendance, qui est à la racine des autres constats de mondialisation, de globalisation et de transnationalisation. Nous pouvons par exemple en trouver la trace dans les années 1920. L'année scolaire 1924-1925 voit le lancement à la *L.S.E.* des premiers enseignements d'*International Relations* et d'*International Politics*. Et le syllabus d'un des premiers professeurs de cette nouvelle filière, Philip Noel-Baker, débute ainsi : « The course will deal with the increasing interdependence of different parts of the world, and with the resulting necessity for international organization for the promotion of common political and economic interests »¹. A cette époque, l'étude des relations internationales en est à ses balbutiements mais déjà la perception, justifiée ou non, d'un monde de plus en plus interdépendant imprègne les esprits universitaires. Plus lointain encore, en 1916, nous pouvons lire chez Leonard Woolf que « le monde est si intimement uni [que] l'inadéquation de la conception habituelle de l'Etat indépendant isolé est évidente »². Pour ce qui concerne la sociologie des relations internationales française, J. Vernant actait dans les années 1960 que « le monde est aujourd'hui plus qu'il ne l'a jamais été "d'un seul tenant" et l'interdépendance est un fait »³.

¹ Extrait d'archive numérisé, disponible sur le site web du Département RI de la *LSE*.

² Cité dans Battistella D., *Théories des relations internationales*, *op. cit.*, 2012, p. 221.

³ Vernant Jacques, (1969), « Les fins et les moyens », in Vernant J., *Les relations internationales à l'âge nucléaire*, *op. cit.*, 1987, p. 28 ; voir un propos semblable dans Vernant Jacques, « L'ONU et le monde de 1965-1980 », *Politique étrangère*, Vol. 29, No 4, 1964, p. 359. On peut encore, pour rester dans nos références bibliographiques, lire en 1957 dans *La vie internationale* que l'on assiste à un « rétrécissement de la planète [...]». Nous vivons dans un monde entièrement fluide [...], les affaires de chacun regardent le monde entier » (de

Sur cette base, il semble difficile de ne pas prendre un recul conséquent vis-à-vis des assertions émises par la sociologie des relations internationales qui ont trait à l'inédit ; et amputé de son caractère inédit, tout bouleversement perd à son tour une grande partie de sa portée. Chemin faisant, il faut se demander si ce n'est pas l'idée même de changement, sous-jacente à celles de rupture et de bouleversement, qui doit être discutée.

Le présupposé du changement, de par le constat du différent

Les thèses livrées dans *SSI* font de l'étude du changement la raison d'être de l'étude des relations internationales en tant que champ de recherche académique. Le problème est que l'on se demande si un raccourci n'a pas été pris, en faisant passer de la différence pour du changement.

Imprégnés des particularismes visibles à un instant *t*, les auteurs répandraient cette fois le constat de la différence sur la durée. La différence serait ainsi une propriété de la connaissance applicable a-temporellement comme temporellement. Mais contrairement à l'illustration empirique de particularismes, celle du changement n'est guère étayée, les auteurs s'en tenant aux constats très généraux de rupture et d'inédit dont nous avons montré les limites. Sur cette base, nous considérons que le changement ne s'extrait pas du statut précaire de *présupposé*.

De surcroît, nous pensons que B. Badie et M.-C. Smouts et la sociologie des relations internationales contemporaine en sont venus à inverser l'ordre de l'analyse. Ils n'auraient en réalité pas pris un raccourci mais plutôt un contre-sens : analyste du changement, le sociologue français des relations internationales finit par tenir celui-ci pour acquis alors même qu'une analyse du changement n'induit pas *a priori* que le changement sera décelé. Il se met alors en quête du différent dans le temps puisque le changement, par définition porteur d'une différence, est l'objectif analytique.

Les fondements de cette démarche nous semblent fragiles. Il n'est pas question de nier que le changement existe, on en trouvera de toute façon forcément au degré le plus élémentaire : l'avancée du temps induit un changement en soi. Mais c'est risquer de confondre changement des faits et changement des effets. Un phénomène peut évoluer intrinsèquement sans pour autant que ses effets extrinsèques varient. A titre d'exemple basique, un changement de

Bourbon-Busset Jacques, « L'élaboration de la politique étrangère », in de Bourbon-Busset J., *La vie internationale, op. cit.*, 1957, p. 11).

gouvernement (évolution intrinsèque de l'acteur) ne modifie pas nécessairement l'orientation de la politique étrangère (effets des décisions de l'acteur sur le système international). A notre avis, B. Badie et M.-C. Smouts ne prennent pas suffisamment de précautions dans leur quête du changement, comme l'illustre le propos suivant : « Et pendant ce temps, le monde change, avec ou sans théorie du changement, ce qui est de sa part une grande impertinence. [Prendre en compte l'ensemble des variables] permet de poser en termes simples la difficile question du changement : *on peut imaginer que le système international se transforme quand une de ses variables définissantes change ou que la combinaison entre ses variables se modifie.* [...] Toutes les variables définissantes sont en perpétuelle évolution. La nouveauté, dans les années quatre-vingt-dix, est que *le changement ne semble plus être seulement une question de mesure, mais bel et bien de nature.* Les représentations classiques du système international s'en trouvent frappées d'obsolescence »¹. En outre, et en toute cohérence, les auteurs font découler leur vision anxiogène du monde de ce présupposé du changement : « La répartition entre coopération et conflit dans le système géopolitique international est en train de changer et l'on assiste à un nouveau paradoxe : globalement, le nouveau système est de plus en plus coopératif et organisé dans les relations d'appareil d'Etat à appareil d'Etat. Dans le même temps, la multiplication des acteurs échappant à toute logique institutionnelle augmente l'instabilité de chacune des composantes du système et limite les effets de cette coopération renforcée »². Autrement dit, la multiplication des acteurs, évolution intrinsèque du système, entraînerait par définition un changement des dynamiques du système, lequel changement relève du registre du désordre, du conflit, de l'instabilité. Selon nous, le raisonnement reste au stade de l'assertion sans atteindre celui de la démonstration.

La description de la réalité contemporaine par les auteurs, symbolisée par leurs choix lexicaux, relève du registre de la « tempête parfaite » (*perfect storm*), expression courante dans le monde universitaire anglophone³. Mais comme toute vision extrême, elle demande à être nuancée de toutes parts, quand elle n'est pas frontalement invalidée.

¹ Badie B., Smouts M.-C., *Le retournement du monde, op. cit.*, 1995, p. 165-166 (nous soulignons).

² *Ibid.*, p. 170.

³ Généralement usitée pour décrire une réalité apocalyptique découlant d'un faisceau de bouleversements tragiques, l'expression est certes excessive pour présenter la vision des auteurs. Mais le renvoi à cette image nous invite à réitérer la nécessité de prendre ses précautions avec la thèse de l'inédit appliqué aux notions d'interdépendance et de mondialisation. L'expression « tempête parfaite » est notamment employée par l'archéologue Eric H. Cline (*1177 avant J.-C. Le jour où la civilisation s'est effondrée*, Paris, La Découverte,

Section 11.3 Le *Retournement du monde* comme fondation de la sociologie des relations internationales

L'objectif de cette partie est de généraliser les postulats clés (et nos critiques) repérés dans *SSI* en les discernant dans les autres travaux de B. Badie et de M.-C. Smouts ainsi que dans ceux de G. Devin et de J. Laroche. Partant, nous dessinerons l'armature d'une sociologie des relations internationales désormais limitée à quatre chefs de file.

D'emblée, le propos à suivre de G. Devin nous révèle l'ampleur des connexions entre sa pensée et les idées-forces de *SSI*. Selon Devin, la « dimension internationale » doit être appréhendée « à la fois comme espace élargi d'interactions, mais aussi comme pont entre les disciplines et comme approche globale du changement »¹. Les points clés de la sociologie des relations internationales y sont présents. Premièrement, Devin raisonne en termes de « dimension internationale » d'un objet d'étude : dans son esprit, tout objet revêt une dimension internationale, de sorte que l'international se trouve dans tout objet mais dans aucun de manière spécifique. Deuxièmement, l'international doit se concevoir comme un espace élargi d'interactions (c'est-à-dire une extension naturelle de l'espace interne), comme un pont entre les disciplines (c'est-à-dire la discipline carrefour) et comme approche globale du changement (c'est-à-dire le changement érigé en concept guidant l'analyse).

Avant de reprendre dans l'ordre différentes thèses et critiques exposées dans la partie précédente, revenons sur les pratiques lexicales. La lexicalité anxigène est repérable dans l'ensemble de l'œuvre de Badie, y compris dans ses travaux de politique comparée et de sociologie politique interne ; le choix d'A. Leander de présenter les différents pans de la pensée de Badie en termes de « crises » (de l'universalisme, du temps, de l'espace, du monocausalisme,

2015) pour qualifier la disparition d'une « première » interdépendance apparue durant l'âge du bronze. Cela nous rappelle que le principe de l'interdépendance est identifiable à plusieurs reprises dans l'histoire, et qu'il est identifié de plus en plus loin dans le passé (avec le progrès de la recherche). Un tel recul historique devrait inciter plus à la comparaison des différentes « mondialisations » plutôt qu'à la promotion d'une interdépendance contemporaine spécifique. Actuellement, trois « premières » mondialisations ont été significativement formalisées : à celle discernée autour de la révolution industrielle, s'est ajoutée celle de l'empire multi-continental de Charles Quint, puis celle de l'âge du bronze.

¹ Devin G., « L'international comme dimension compréhensive », *op. cit.*, 1998, p. 232.

de la rationalité, etc.), même lorsque Badie n'emploie pas lui-même ce mot, précède notre opinion¹.

Quoique moins expansifs que *SSI*, les écrits de Devin incarnent aussi cette logique qui consiste à discerner de la profusion (indifféremment de l'objet visé) d'une part et, d'autre part, une profusion qui exclut toute sérénité. A titre d'exemple, on peut lire : « l'extraordinaire hétérogénéité du monde contemporain » ; « parfois complices, souvent méfiantes, les relations entre les organisations de solidarité internationale et les pouvoirs publics sont incertaines » ; « la logique de ces transformations accroît l'incertitude » ; « [le multilatéralisme est] différencié et multiple dans ses formes particulières [...]. Etendu à un nombre toujours plus élevé de secteurs, investi par un nombre croissant d'acteurs qui densifie et complexifie son fonctionnement » ; « Avec des arrangements complexes, des acteurs de plus en plus nombreux et des logiques d'action à niveaux multiples, les institutions internationales constituent un sérieux défi à l'investigation » ; « le rythme de la construction européenne est imprévisible, son mode de gouvernement est singulier, ses frontières sont encore incertaines. Tant d'indéterminations nourrissent les sentiments les plus contradictoires [...] et rendent les anticipations particulièrement fragiles [...]. A mesure que les arrangements seront plus complexes et les participants (étatiques et non étatiques) plus nombreux, la direction de l'ensemble gagnera en imprévisibilité »².

J. Laroche n'y déroge pas non plus : « La scène mondiale se donne à voir comme tumultueuse, désordonnée, complexe, incompréhensible [...], elle prend la forme d'un vaste chaos international » ; « nous appréhendons l'international [...] comme un espace hétérogène et chaotique dans lequel interviennent des acteurs [...] nouant des interactions complexes » ; « une scène internationale devenue très hétérogène, instable et donc plus imprévisible » ; « [Les flux migratoires] sont devenus si incontrôlables qu'ils aggravent les incertitudes »³.

¹ Leander A., « Bertrand Badie », *op. cit.*, 1997.

² Devin G., « L'international comme dimension compréhensive », *op. cit.*, 1998, p. 236 ; Devin Guillaume, « Les ONG et les pouvoirs publics. Le cas de la coopération et du développement », *Pouvoirs*, No 88, 1999, p. 72 ; Devin G., « Le multilatéralisme est-il fonctionnel ? », *op. cit.*, 2007, p. 159 et 147-148 ; Devin G., « Ces institutions qui font la paix qui fait les institutions », *op. cit.*, 2009, p. 11 ; Courty G., Devin G., *La construction européenne*, *op. cit.*, 2010, p. 114.

³ Présentation en ligne du site internet Chaos International ; Laroche J., *La brutalisation du monde*, *op. cit.*, 2012, p. 13 et 86 ; Laroche J., « La mondialisation », *op. cit.*, 2002, p. 123.

Le principe d'un système international au point de départ de l'étude est présent chez G. Devin et J. Laroche. Moins ouvertement posée en point de départ que *SSI*, la notion de système international réapparaît par contre pareillement comme une nécessité pour conduire l'analyse¹. Ainsi, si l'on lit que « la notion de "configuration" permettrait de mieux saisir les dynamiques de différenciation et d'intégration à l'œuvre dans le système international » et que « la notion de système ne mérite peut-être pas, à ce stade, les longs développements qui lui sont traditionnellement consacrés », on retient en dernière instance, à propos des conditions de possibilité du multilatéralisme, que « sans interaction ni interdépendance entre les différents éléments d'un ensemble (c'est-à-dire sans "système"), il n'y a pas de raison de rechercher une coordination à plusieurs. *A fortiori*, plus les relations systémiques sont étendues et intenses, plus les arrangements internationaux risquent d'avoir un caractère multilatéral »². Le système est bien présent comme cadre général.

11.3.1 Les acteurs

Thèse 1 : L'acteur étatique est en crise et son statut d'acteur international décline.

Sur ce terrain, si Devin traite lui aussi l'Etat comme un acteur perdant de sa centralité et de ses attributs³, il se montre plus enclin que Badie et Smouts à souligner les situations qui lui feraient reprendre la main : « Il sera montré comment, d'un côté, le ralliement massif des pays du Sud aux organisations internationales et leur contestation persistante d'un ordre économique mondial dominé par les pays du Nord a renforcé la logique interétatique au sein des organisations internationales »⁴. Son analyse (avec Claude Gautier) de l'évolution du droit

¹ Alors que J. Laroche s'abstient d'employer l'expression dans ses écrits, le « système international » apparaît par exemple fortuitement à la toute fin de l'ouvrage de J. Laroche, *La brutalisation du monde*, *op. cit.*, 2012, p. 145.

² Devin G., Smouts M.-C., *Les organisations internationales*, *op. cit.*, 2011, p. 9 ; Devin G., « L'international comme dimension compréhensive », *op. cit.*, 1998, p. 233 ; Devin G., « Le multilatéralisme à la croisée des chemins », *op. cit.*, 2005, p. 21.

³ Par exemple Devin G., « Que reste-t-il du fonctionnalisme international ? Relire David Mitrany », *op. cit.*, 2008, p. 148.

⁴ Devin G., Smouts M.-C., *Les organisations internationales*, *op. cit.*, 2011, p. 10.

international public veille pareillement à mettre en évidence les cas d'affaiblissement comme de renforcement de la position des Etats sur la scène internationale¹.

Deux confusions étaient particulièrement perceptibles dans *SSI* (entre déficiences interne et externe, et entre déficience et illégitimité), qui transparaissent dans l'ensemble de la production de la sociologie des relations internationales. Nous en avons conclu que la démonstration n'était pas faite d'un déclin de l'Etat dans son rôle joué sur la scène internationale, sans pour autant préjuger de la validité éventuelle d'une telle assertion.

Cette problématique n'est donc pas réellement soumise à l'investigation des sociologues des relations internationales. Comme dans *SSI*, dans les rares cas où l'empirie sollicitée porte sur une éventuelle *déficience* au plan *international*, la démonstration s'établit par raccourcis. Par exemple lorsque Devin écrit : « Encouragée par le relâchement de l'emprise étatique et facilitée par le développement des moyens de communication, l'internationalisation favorise les conduites autonomes. Opérateurs économiques et financiers deviennent difficilement contrôlables. Mais ce sont également bien d'autres acteurs sub-nationaux qui alimentent, de manière plus ou moins incontrôlée, les mouvements de collaboration internationale et la croissance des flux transfrontières »². Nous percevons bien ici le type de reformulation qui conduit à postuler sans véritablement démontrer. Il est question au départ d'un « relâchement de l'emprise étatique », c'est-à-dire d'un acte volontaire qui exprime une maîtrise certaine de la situation par l'Etat. Nous lisons à la suite que les « opérateurs économiques et financiers deviennent difficilement contrôlables », que « d'autres acteurs » agissent eux aussi « de manière plus ou moins incontrôlée ». La première phrase signifie que l'Etat choisit de ne plus contrôler. Les phrases suivantes indiquent qu'il ne parvient plus à contrôler. Entre les deux, aucune sorte de passerelle ne justifie le passage de l'absence de contrôle à l'incapacité à contrôler.

En la matière, J. Laroche se place au plus près des postulats et du vocabulaire de *SSI*³. De même que sa façon de démontrer : « Les marchés se sont autonomisés [...] au point de paraître échapper totalement au contrôle des Etats » ; « les parties prenantes du processus de mondialisation font désormais preuve d'une très large autonomie, comme les différentes crises

¹ Devin Guillaume, Gautier Claude, « Mondialisation et droit international public : entre réalismes juridique et politique », in Laroche J., *Mondialisation et gouvernance mondiale*, *op. cit.*, 2003, p. 251-262.

² Devin Guillaume, « L'internationalisation de la société française », *Annuaire Français des Relations Internationales*, Vol. 2, 2001, p. 320.

³ En particulier dans Laroche J., *Politique internationale*, *op. cit.*, 1998 ; Laroche J., « La mondialisation », *op. cit.*, 2002.

financières - 1994, 1997 et 2008-2011 - en témoignent »¹. D'une part, nous venons de le voir à l'instant, quelle est la part d'autonomie acquise du fait d'un relâchement volontaire de l'Etat et celle acquise en dépit de la volonté de l'Etat ? Quant au cas précis des crises financières, il est évident que la dernière en date peut venir au soutien des deux thèses : la thèse de Laroche, ou celle qui indique que, en dernière instance, ce sont les Etats qui ont la main puisque c'est grâce à leur capacité à mutualiser et à digérer de la dette qu'ils ont pu « sauver » certaines des plus importantes institutions bancaires (de même que des compagnies d'assurance, ou encore des constructeurs automobiles).

Plus généralement, les thèses du déclin de l'Etat, à l'interne comme à l'externe, souffrent d'un biais au départ de la réflexion : « La littérature transnationaliste véhicule une représentation de l'Etat infiniment plus ambitieuse que celle en usage dans la littérature réaliste », « seul le courant transnationaliste postule aujourd'hui l'idée d'un pouvoir absolu de l'Etat et une conception uniforme de la politique »². Nous pouvons le constater chez Susan Strange, dont on a vu la centralité parmi les sources d'inspiration de notre objet d'étude. Si son ouvrage clé sur le sujet représente pour sa part une véritable enquête, il exprime néanmoins le même type de raccourci que celui mis en évidence dans notre citation de Devin : dans *Le retrait de l'Etat*, le contenu s'éloigne du titre sans argument intermédiaire³. L'idée de « retrait » signifie bien un acte volontaire ; notons toutefois que le mot *retreat* aurait pu être traduit par « retraite », un mot qui suggère plus l'idée d'une mise à la retraite forcée que d'un repli volontaire. En dépit de ce titre, S. Strange déroule son argumentation au travers des mots « dépérissement », « affaiblissement », « effritement », « défaillance », « déficience », etc. Et l'origine d'un tel ressenti lui provient bien d'une vision maximaliste des prérogatives étatiques ; c'est sur cette base que Strange peut voir derrière chaque développement d'une activité non médiatisée par l'Etat (qui relève du marché ou de la société civile en toute autonomie), un signe d'empiètement sur son autorité et sur ses attributions.

Dans le même temps, la sociologie des relations internationales réduit institutionnellement l'Etat à sa plus stricte tête de pont, à savoir le gouvernement. C'est le cas lorsque J. Laroche insère parmi les illustrations présumées de perte de compétences de l'Etat le mouvement de décentralisation en direction des collectivités locales, ou lorsque Devin traite de

¹ *Ibid.*, p. 120 ; Laroche J., *La brutalisation du monde*, *op. cit.*, 2012, p. 17.

² Voir l'argumentation en détail de J.-J. Roche dans « Changement de système ou changement dans le système ? », *op. cit.*, 1999, p. 140.

³ Strange S., *Le retrait de l'Etat : la dispersion du pouvoir dans l'économie mondiale*, *op. cit.*, 2011.

la « fragmentation publique » de la diplomatie d'Etat¹. En d'autres termes, la sociologie des relations internationales tient sur l'Etat une position maximaliste quant à ses missions mais une position minimaliste quant à ses contours. Dans ces conditions, il est évident que l'on va déceler des insuffisances dans son action.

Selon nous, face à une nation étrangère ou face à des acteurs transnationaux nuisibles, il ne serait pas déraisonnable de lier au gouvernement l'ensemble des structures infraétatiques d'autorité publique et administrative d'un territoire national. En se plaçant du point de vue de la critique sur l'Etat nation/providence, il serait même logique de visualiser « l'Etat » dans l'ensemble des autorités publiques infraétatiques, toutes solidaires de l'Etat dans son action en faveur de la « nation ».

Thèse 2 : Les acteurs non étatiques doivent être comptés au rang d'acteurs internationaux.

Relativement au principe de l'augmentation exponentielle du nombre d'acteurs internationaux, nous avons proposé l'existence d'une autre double confusion, visible en particulier sur le terrain du politique : entre ANE et ATN, et entre acteurs et facteurs.

G. Devin fait montre d'une plus grande sensibilité à l'égard de la notion d'« acteur » : la « reconnaissance de joueurs nombreux n'est pas suffisante. Elle appelle, dans un second temps, l'examen de leur autonomie et de leur capacité, c'est-à-dire de la consistance propre à leur donner la qualité d'«acteur significatif» dans les relations internationales » ; « quant aux ONG - qui ne sont pas toujours organisées sur une base transnationale -, leurs relations, voire leur dépendance financière à l'égard des Etats, compliquent l'idée de nouveaux «acteurs indépendants» » ; « entre autonomie et dépendance, les organisations internationales sont-elles des acteurs à part entière dans les relations internationales ? »².

Mais sur la considération du statut à attribuer à l'individu, thème auquel il a consacré un article, Devin apparaît quelque peu enfermé dans la posture fondée par Badie et Smouts. Bien que son enquête lui fasse conclure que « le rôle des touristes français à l'étranger comme

¹ Laroche J., « La mondialisation », *op. cit.*, 2002, p. 125 ; Devin G., « Les diplomaties de la politique étrangère », *op. cit.*, 2002, p. 219.

² Devin G., « Norbert Elias et l'analyse des relations internationales », *op. cit.*, 1995, p. 323 et 308 ; Devin Guillaume, « Le tourisme des Français à l'étranger. Aperçus sur la mobilité internationale », *Annuaire Français de Relations Internationales*, Vol. 2, 2001, p. 360 ; Devin G., Smouts M.-C., *Les organisations internationales*, *op. cit.*, 2011, p. 9.

“importateurs d’influences” n’est nullement démontré », il ne déroge pas à la proclamation évasive : à propos de l’internationalisation d’un nombre grandissant d’acteurs, il énonce ainsi que « l’individu n’y échappe pas qui est sollicité de toutes parts pour répondre à de multiples situations de détresse ou de contestation nationale »¹. De manière générale, Devin ne paraît pas à l’aise avec la notion d’acteur, en témoigne la définition suivante : « La notion d’acteur, entendue comme l’ensemble de ceux qui pèsent sur les pratiques et les représentations d’une configuration donnée »². C’est une formule tout à fait tautologique : des « pratiques et représentations » n’existent pas en soi, elles sont constitutives des acteurs ; dès lors, la définition proposée énonce que les acteurs en présence pèsent sur eux-mêmes³.

Les travaux de J. Laroche se montrent très ancrés dans la ligne confuse de *SSI*. Nous le constatons particulièrement dans l’ouvrage consacré à cette « cléricature internationale », à ces « définisseurs de normes », à ces « tribunaux de la conscience internationale » que seraient les prix (et les jurys) Nobel⁴. Incarnations par excellence de ces « élites transnationales » qui auraient pris place dans le jeu international, les prix Nobel produisent « des schèmes de perception, des valeurs de référence qui servent de point d’ancrage à une forme de conscience universelle », pratiquent selon l’auteur un « interventionnisme diplomatique » « qui confine parfois à l’ingérence » et disposent « à présent d’un pouvoir de parole suffisamment fort pour prétendre parfois rivaliser avec la puissance publique et gouverner de [leur] aura les conduites individuelles »⁵.

Au soutien de ces déclarations fortes en faveur de la thèse de l’acquisition par l’individu du statut d’acteur international, une empirie dense prend place, qui épuise sans doute ce qu’il est possible de dire sur l’action et sur l’aura du prix Nobel et de ceux qui en ont été récompensés. De quoi cette empirie se compose-t-elle ? Plus globalement, de quoi l’ouvrage se compose-t-il ? Pour plus des trois quarts, cet ouvrage traite d’hommes politiques (récompensés), de prix

¹ Devin G., « L’internationalisation de la société française », *op. cit.*, 2001, p. 320.

² Courty G., Devin G., *La construction européenne*, *op. cit.*, 2010, p. 4.

³ Ou faut-il considérer que c’est la « configuration donnée », c’est-à-dire la structure générale dans laquelle est conduite l’analyse, qui possède en propre des pratiques et des représentations ? Nous ne pensons pas que les auteurs se prêteraient à un tel degré de réification. Cela étant, cette mise en avant de la configuration par rapport aux acteurs dont la fonction ne serait que de « peser », traduit à nouveau une vision plus holiste qu’individualiste.

⁴ Laroche J., *Les prix Nobel*, *op. cit.*, 2012, p. 42 et 132.

⁵ *Ibid.*, p. 42, 54, 132 et 159.

ayant une visée/portée politique (mettant en jeu le comportement d'Etats)¹, d'enjeux et de rivalités interétatiques (pressions en amont, appropriations en aval)². En somme, l'importance des prix Nobel est très majoritairement mise en évidence au travers d'acteurs et de problématiques relevant du politique institutionnalisé, qui reste au centre de toute intrigue ; en dépit de références à Rosenau, l'émergence d'un monde multcentré en parallèle du monde statocentré n'est pas le thème de l'ouvrage.

Reste alors à savoir si les prix Nobels influent réellement sur les acteurs politiques traditionnels. Au titre de « tribunaux de la conscience » qui pratiquent cet « interventionnisme qui confine parfois à l'ingérence », on trouve des illustrations telles que « la lutte contre le nazisme » ou « l'appui aux dissidents de l'Est »³ ; chaque fois, il s'agit en réalité de prix décernés postérieurement aux luttes en question (selon le principe élémentaire de la « récompense »), et non de contributions à celles-ci.

L'auteur propose ensuite une partie intitulée « Un pouvoir d'interpellation des Etats ». C'est selon nous la seule partie mettant véritablement en scène des interactions de type international entre un individu nobélisé et un autre acteur (qui est donc toujours un Etat), une partie qui nous est proposée dans les dix dernières pages de l'ouvrage (p. 148-159). Les prix illustrant ce pouvoir d'interpellation renvoient aux prix déjà évoqués, c'est-à-dire ceux attribués à des hommes politiques ; mais quoi de plus normal qu'un homme politique en poste interpelle le pouvoir politique ? En supplément, J. Laroche décèle le même type d'interpellation dans l'action de Romain Rolland et de Bertrand Russell, tous deux prix Nobel de littérature. Il s'agissait de personnalités médiatisées que l'on peut effectivement considérer comme des activistes. Mais strictement aucune illustration concrète d'une quelconque « interpellation des

¹ Par exemple : « Après la première guerre mondiale, le Nobel a participé à la réinsertion de l'Allemagne sur la scène internationale. [...] Les cérémonies de remise de ces prix comptent d'ailleurs parmi les toutes premières rencontres officielles et solennelles d'après-guerre entre ex-belligérants ». Il est ensuite fait référence à des hommes politiques ou à des combats contre un gouvernement : à propos de « la détente Est-Ouest » avec Willy Brandt et Mikhaïl Gorbatchev ; à propos de « la politique anti-apartheid » avec Albert John Luthuli et Mgr Desmond Tutu ; à propos des « politiques de démocratisation » avec le Président du Costa Rica Oscar Arias Sanchez ; et encore à propos de la lutte tout aussi politique du Dalaï-lama (*Ibid.*, p. 52 et 143-146).

² Par exemple : « Cette aura assure d'ailleurs à la Suède et - à un moindre titre à la Norvège - un rayonnement international. [Cela montre] combien l'intérêt individuel du lauréat recoupe finalement l'intérêt national de son pays » ; « si l'on en reste à l'esprit du testament, les Etats ne devraient avoir aucun titre à s'intéresser à cette distinction délivrée par une fondation privée. Et pourtant il existe un palmarès où ces derniers se classent » (*Ibid.*, p. 105).

³ *Ibid.*, p. 133.

Etats » n'est proposée, plus généralement d'une influence notable sur le cours politique des événements de l'époque, sur les décisions prises par un gouvernement. Ces personnalités, comme beaucoup d'autres, ont défendu des causes qui ont pu être entendues par les décideurs politiques, mais nulle part n'est démontré que leur qualité de nobélisé a procuré un gain spécifique qui n'aurait pas été obtenu en l'absence de cette qualité. Le cas de B. Russell apparaît pourtant stimulant, lui qui a fondé un tribunal d'opinion (avec J.-P. Sartre) contestant la politique et les crimes de guerres des Etats-Unis au Vietnam. Mais J. Laroche envisage ce tribunal comme une préfiguration des futurs « tribunal pénal international » et de leur successeur la Cour pénale internationale, c'est-à-dire des instances légales de jugement rompant avec la logique interétatique du Tribunal de Nuremberg. D'une part, cette inspiration présumée du Tribunal Russell (qui existe toujours) est, au risque d'en faire une antienne, proclamée comme une évidence sans aucune preuve à l'appui ; d'autre part J. Laroche ne rentre de toute façon pas dans les détails alors que, au vu du reste de l'ouvrage, cela apparaissait comme une étude de cas potentiellement fructueuse.

A la suite, l'auteur porte à notre connaissance un événement devant montrer le prestige et l'autorité des prix Nobel, à savoir un rassemblement de soixante-quinze nobélisés à l'initiative du Président Mitterrand en 1988 : « Dans cette assemblée internationale de sages, ces Nobel se sont placés, non sans excès de pompe, en situation d'être célébrés. Sans réserve, ils ont fait usage du capital d'admiration et de respect dont ils bénéficiaient, leur prestige les classant *a priori* bien au-dessus des stratégies et combinaisons politiciennes. De telle sorte que leurs affirmations semblaient revêtir l'apparence de vérités scientifiques non seulement recevables mais indiscutables »¹. D'une part c'est bien un acteur politique traditionnel qui organise ce rassemblement et lui octroie sa force médiatique, les nobélisés ne « se sont [pas] placés en situation d'être célébrés » ; d'autre part, les propos de l'auteur relèvent de la surinterprétation, aux limites de l'envolée lyrique. J. Laroche poursuit peu après : « Mais jamais sans doute, les Nobel n'atteindront une plus grande légitimité et ne réaliseront mieux leurs aspirations à l'universalité que dans ce moment historique du 27 janvier 1995, à l'occasion des cérémonies commémorant le cinquantième anniversaire de la libération du camp de concentration d'Auschwitz. En effet, au cours de cet événement éminemment solennel, dix prix Nobel de la paix se sont associés aux représentants de vingt-quatre Etats pour rédiger un appel aux nations du monde. C'est vraisemblablement dans ce rôle de dépositaire d'une mémoire

¹ *Ibid.*, p. 155.

collective blessée que les Nobel comblent le mieux l'attente des opinions publiques »¹. En quoi serions-nous en présence d'un événement international révélant la capacité d'action de l'« élite transnationale » des prix Nobel ? En rien : l'enjeu est à nouveau un événement passé, et le rassemblement des prix Nobel est associé à celui d'hommes d'Etats. En outre, les opinions publiques n'ont pas attendu les prix Nobel pour faire vivre une mémoire collective, en premier lieu celle dont il est question ici.

Nous retrouvons ensuite chez Devin comme chez Laroche ce même rapport embarrassé au politique qui était visible dans *SSI*. Aucun des deux n'établit une distinction entre acteurs et facteurs politiques. La plupart du temps, les auteurs s'en tiennent au repérage d'*effets* politiques, sans porter à notre connaissance des cas de prise de décision politique -internationale.

Décortiquons ce propos de Devin : « Les relations inter-gouvernementales ne sont pas les seules à avoir un impact “politique”, c'est-à-dire un poids sur la définition d'une politique publique ou sur le comportement d'acteurs intéressés. Les effets politiques des mouvements de capitaux, des stratégies industrielles ou de réseaux de solidarité non gouvernementaux dessinent aussi [...] le territoire du “politique” »². Cette définition du « politique » montre une difficulté à articuler la question politique dans les thèses de la sociologie des relations internationales, en particulier, comme c'est le cas ici, lorsque l'objectif est d'étendre le politique au-delà de ses éléments institutionnels/légaux. La première phrase exprime à nouveau une sorte de tautologie : qui mène une politique publique ? Qui sont les « acteurs intéressés » ? Au demeurant, ce sont le personnel politique, les gouvernements. Autrement dit, la première phrase de la citation nous indique que les gouvernements ont un impact sur leurs propres décisions.

La vraie question du politique, au niveau domestique comme international, est de savoir si et dans quelle mesure des acteurs non politiques par vocation sont devenus des acteurs « politiques ». Des acteurs économiques (financiers, industriels, *etc.*) ou, comme le propose Devin, des réseaux de solidarité non gouvernementaux, ont-ils accédé à une compétence politique autonome qui a réduit d'autant celle des acteurs politiques par nature que sont un Etat, un gouvernement, le personnel politique ?

Alors que Devin investit bien cet ordre de questionnement, il s'en départit immédiatement en raisonnant en termes de facteurs et non d'acteurs. Telle action ou décision d'un acteur, quel qu'il soit, a-t-elle un effet ou un impact politique ? C'est évidemment une

¹ *Ibid.*, p. 157.

² Devin G., « L'international comme dimension compréhensive », *op. cit.*, 1998, p. 234.

question d'importance, que Devin traite finalement à la manière de Renouvin : bien qu'il semble aborder la question d'acteurs politiques, Devin s'inscrit finalement dans ce dernier cadre qui maintient comme acteurs politiques les seules instances politiques institutionnelles/légales.

En effet, par une manière de présenter les choses qui est soit maladroitement soit, plus sûrement, stratégique, Devin a, dans la citation dont nous traitons, réduit d'emblée les acteurs politiques par vocation que sont les gouvernements au statut d'acteur parmi d'autres contribuant à déterminer le politique. Tout type d'acteur est susceptible d'impacter le politique ; il n'existe dès lors plus d'acteur politique spécifique, la notion même d'« acteur politique » disparaît. Autrement dit, le politique, en tout cas à l'échelle internationale, devient entièrement désincarné et essentialisé. Tout acteur n'est en vérité qu'un facteur puisque, nous reprenons les mots de Devin, il a un « impact », un « poids », un « effet » sur le politique. Pourtant, en dernière instance, le politique existe bien par le fait de décisions, de choix, d'actions, sans quoi il n'est plus. Qui se trouve derrière l'exécution, derrière la mise en œuvre du politique ? Il s'agit d'abord à n'en pas douter des Etats et des gouvernements, pendant que la démonstration de fonctions/compétences politiques nouvellement acquises par des acteurs originellement économiques (le marché, les firmes, etc.) ou sociaux (société civile, ONG, etc.) n'est même pas initiée alors qu'il s'agit bien d'une question générique pour les travaux des transnationalistes et de la sociologie des relations internationales. Dans leurs travaux, ceux qui se réclament de cette dernière n'investissent qu'à la marge cette dernière question ; la citation analysée à l'instant représente par exemple l'un des propos où Devin s'étend le plus sur le sujet.

La plupart des analyses de la sociologie des relations internationales consistent à présenter *en principe* le rôle présumé des ATN pour, *en pratique*, simplement décrire ces derniers. Etant nouveaux, les ATN devraient faire l'objet d'une description attentive. Qui sont-ils ? Que font-ils ? Au final les travaux, soit traitent des ATN en eux-mêmes sans en venir à leur rôle concret sur une scène internationale qui ne serait pas statocentrée, soit finissent par traiter des Etats en eux-mêmes, sous couvert d'appréhender les *interactions* entre ATN et Etats. Nous l'apercevons dans l'ouvrage de Badie *Le diplomate et l'intrus* (2008) dont le sous-titre évocateur est *L'entrée des sociétés dans l'arène internationale*. Concrètement, deux parties sur trois dressent une analyse des rapports interétatiques, en particulier de l'évolution des pratiques et des enjeux diplomatiques, en aucune manière d'une entrée manifeste « des sociétés dans l'arène internationale », et sans pour autant que la dernière partie s'y consacre véritablement (elle se confronte aux mêmes critiques que nous soumettons dans ce chapitre).

Thèse 4 : Le rôle politique des nouveaux acteurs

Ces difficultés relatives à l'appréhension des notions d'acteur et de facteur politiques se sont logiquement étendues à la question de l'étude concrète du rôle politique des présumés nouveaux acteurs, qui faisait l'objet d'une thèse à part dans notre analyse de *SSI*. Nous poursuivons ici.

J. Laroche alterne sans souci de distinction la convocation du politique comme facteur et comme acteur sans que l'on puisse en conséquence accéder à l'action proprement politique des présumés nouveaux acteurs. Elle introduit par exemple son ouvrage phare *Politique internationale* en disposant que ce dernier « accorde une très large place à la dimension économique des phénomènes politiques » ; dans le même sens, elle soutient que « les marchés sont même en mesure d'infléchir les politiques publiques »¹. Il est bien question ici d'envisager l'importance du *facteur* économique dans la *prise de décision politique*. J. Laroche peut ensuite dire que « l'entreprise » « est désormais devenue le grand ordonnateur de l'économie et de la politique internationale », ce qui nous place à la frontière entre l'idée de facteur économique et celle d'un acteur économique possédant une capacité de décision politique². Mais elle déclare dans le même temps que « nous assistons aujourd'hui à l'éviction du politique par le marché. En effet, le développement d'une économie mondialisée réduit désormais substantiellement la capacité d'intervention des États, comme la marge d'action des gouvernements », jusqu'à devoir prendre acte en conséquence de la « redistribution de l'autorité politique qui s'opère sur le plan mondial »³. Dans ces derniers propos, il n'est donc plus question d'impact de l'économique sur le politique mais bien du remplacement de l'économique par le politique, à un point tel que l'acteur économique s'approprie la compétence politique. Ce faisant, on retrouve aussi le cantonnement du politique à la sphère légale/institutionnelle traditionnelle. Cette sorte de « politique originel » serait remplacée par une sorte de « politique nouveau » que se répartiraient les nouveaux acteurs.

Des nouveaux acteurs pas seulement économiques : c'est l'objectif déclaré de l'analyse des prix Nobel par Laroche que de montrer que « le processus de nobélisation qui consacre des

¹ Laroche J., *Politique internationale*, *op. cit.*, 2000, p. 11 ; Laroche J., « La mondialisation », *op. cit.*, 2002, p. 120.

² *Ibid.*, p. 119.

³ *Ibid.*

figures emblématiques destinées à incarner des valeurs universelles tend à devenir une *véritable politique internationale* » et à instaurer un « *nouveau mode d'énonciation du politique*. A l'heure de la déstructuration d'un grand nombre d'entités, l'individu (l'indivisible) est désormais devenu un acteur international » ; en bref de révéler la « contribution » des nouveaux acteurs « à de nouvelles formes d'action politique »¹. Mais nous avons vu que les prix Nobel sur lesquels prend appui J. Laroche sont la plupart du temps des hommes politiques récompensés pour leur action menée alors qu'ils sont en poste ou lorsqu'ils furent en poste, pendant que les rares cas de personnalités de la « société civile » restent déclaratoires ; J. Laroche n'étudie donc pas de « nouveaux » acteurs distincts du « politique originel ».

L'un des objectifs centraux de la thèse transnationaliste est de montrer que la politique ne relève pas que des Etats. Mais une fois ce postulat posé, les réflexions des chefs de file de la sociologie des relations internationales ne parviennent guère à le démontrer puisque c'est leur appréhension même du politique qui reste indécise. En partie du fait qu'ils maintiennent le politique dans son versant institutionnel/légal, en partie du fait qu'ils ne distinguent pas entre acteur et facteur. Au final, lorsque la sociologie des relations internationales étudie le politique, elle étudie en réalité les relations interétatiques et intergouvernementales, au travers des objets désormais privilégiés par elle, que sont le multilatéralisme et les organisations internationales. Dans le même sens, l'on retrouve bien mieux la question du politique dans les écrits de Badie qui discutent des concepts de territoire et de souveraineté que dans *SSI*².

De manière générale, dans la droite ligne de *SSI*, c'est bien la question du politique qui est éludée. Si Devin prend la peine de préciser que la sociologie des relations internationales consiste en des « études politiques internationales »³, dans la majorité de ses écrits il maintient la question du politique sous la forme de thème à, justement, questionner : par exemple à propos de l'interdépendance qui peut « être considérée tantôt comme un facteur de coopération tantôt comme un facteur de conflit : c'est précisément sur ces effets politiques incertains des liens de l'interdépendance que bute la recherche » ; « s'il paraît convaincant de considérer que la dimension cognitive de "l'interdépendance" est plus étendue et qu'elle constitue de ce fait une caractéristique majeure de la seconde mondialisation, le mot et ses effets politiques demeurent

¹ Laroche J., *Les prix Nobel*, op. cit., 2012, p. 131 et 132 ; Laroche J., *Politique internationale*, op. cit., 2000, p. 11 (Nous soulignons à chaque fois).

² *La fin des territoires*, op. cit., 1995 ; *Un monde sans souveraineté*, op. cit., 1999.

³ Devin G., *Sociologie des relations internationales*, op. cit., 2007.

mystérieux à l'échelle globale » ; « faute d'être très maniable empiriquement, elle ne nous dit rien de décisif sur ses effets politiques »¹.

Il faut noter que, récemment, B. Badie a pu pour la première fois évoquer le politique d'un point de vue politiste, en l'occurrence en abordant la dialectique ami-ennemi en vue de l'appliquer à une thèse plaçant le social au centre et non le politique institutionnalisé². Mais la réflexion n'occupe que quelques lignes, une somme bien maigre au regard de l'ensemble de son œuvre internationaliste. Du reste, Badie ne sollicite cette classique opposition que pour l'évacuer puisqu'il propose de « revisiter le concept d'ennemi et de concevoir les relations internationales sous une forme plus fluide, dans laquelle l'inimitié, l'indifférence et l'amitié tendent à se combiner (*to merge*) » et non plus à s'opposer. En effet, Badie associe cette opposition à la vision traditionnelle de la *power politics*, une vision qu'il abolit bien sûr, conformément aux postulats clés qui guident ses travaux. Le politique disparaît donc à nouveau avec l'éviction du « politique originel » qui imprégnait la *power politics*.

Bien qu'à des degrés divers selon les auteurs, et variables en fonction de la publication choisie pour chacun, ceux qui se réclament de la sociologie des relations internationales promeuvent significativement la thèse spécifique du déclin du politique³.

Nous ne revenons pas sur la pensée de J. Laroche dont les derniers extraits ont été on ne peut plus clairs : le politique a été « évincé » par l'économique.

Devin se montre plus modéré, comme il l'était dans sa considération du déclin de l'Etat. Il se contente à nouveau d'en rester à un regard interrogateur : « C'est toute la question de l'autonomie du politique qui reste posée dans le passage hautement problématique qui va de l'interdépendance à l'intégration »⁴. En revanche, lui aussi énonce une vision juridico-légale du politique. Dans un paradoxe apparent qui n'en est pas un, il peut ainsi opposer « l'autonomie

¹ Devin G., « Norbert Elias et l'analyse des relations internationales », *op. cit.*, 1995, p. 325 ; Devin G., « Traditions et mystères de l'interdépendance internationale », *op. cit.*, 2008, p. 254 et 263.

² Badie B., « When history begins », *op. cit.*, 2014, p. 12-13.

³ Sur ce sujet, voir par exemple Birnbaum Pierre, *La fin du politique* (Paris, Editions du Seuil, 1975) et son compte-rendu réalisé par P. Favre (*Revue française de sociologie*, Vol. 16, No 4, 1975, p. 564-566). Voir aussi la démonstration proposée par D. Battistella (*Un monde unidimensionnel*, Paris, Presses de Sciences Po, 2^e édit., 2015) d'un monde actuellement unidimensionnel qui serait notamment « dépolitisé » ; appliqué à notre objet, cela signifierait que cette dépolitisation s'étend aux savants - du moins, en l'espèce, aux sociologues des relations internationales (voir alors la conclusion en ses pages 163 et 164 - pagination de la première édition).

⁴ Devin G., « Norbert Elias et l'analyse des relations internationales », *op. cit.*, 1995, p. 327.

du droit » à celle du politique, qui devient en réalité l'autonomie du droit face à celle des Etats¹. L'Etat est donc assimilé au politique.

La conception du politique officiellement choisie par les auteurs, que l'on ne retrouve pas dans les faits, est celle que Strange présente dans sa préface à l'ouvrage de J. Laroche : « Le postulat de départ, considéré comme seul pertinent, assimilait toujours la politique à un jeu pour politiciens. Cette conception fut critiquée pour la première fois dans les années cinquante par le Français Bertrand de Jouvenel. Il redéfinit alors la politique comme un ensemble d'actions dans lesquelles les objectifs d'un acteur peuvent être atteints uniquement grâce à d'autres intervenants. Dans une telle perspective interactionniste, on peut parler de processus politique, chaque fois qu'un projet - de quelque nature que ce soit -, requiert l'appui d'autres acteurs »². Même si Strange révèle dans la foulée les limites d'une telle compréhension du politique lorsqu'elle en vient à suggérer que « l'organisation d'un pique-nique familial » revêt une tournure politique, elle effectue un travail de présentation auquel aucun auteur de la sociologie des relations internationales ne s'est soumis ou n'a même repris. C'est pourtant bien tout l'enjeu de leur approche que de distinguer entre le politique entendu comme la sphère politique légale et le politique entendu comme essence de l'activité collective humaine, autrement plus diffus ; une question qui incarne pourtant la recherche en science politique.

¹ Devin G., Gautier C., « Mondialisation et droit international public : entre réalismes juridique et politique », *op. cit.*, 2003.

² Dans Laroche J., *Politique internationale*, *op. cit.*, 2000, p. 8.

11.3.2 Le système international

Thèse 1 : La reconnaissance du phénomène transnational

Sur ce thème, *SSI* faisait montre de plusieurs traits qui représentaient pour nous des écueils à peu près semblables. Nous ne les approfondirons pas. Une remarque voisine n'a par contre pas encore été soumise : certains processus présumés de transnationalisation sont tout bonnement des processus d'internationalisation. Nous l'apercevons par exemple dans l'article de Devin sur *L'internationalisation de la société française*¹. Dans cet écrit, les mots employés de « transnationalisation » et de « transnational » doivent en réalité être entendus comme de purs synonymes d'internationalisation et d'international. Il ne nous paraît pas possible d'inscrire cet article dans la thèse transnationale ; au mieux il s'agit de souligner le phénomène de mondialisation qui n'est pas l'équivalent du phénomène de transnationalisation, bien que les deux soient effectivement liés. Devin consacre par exemple une sous-partie à la « transnationalisation de l'économie », dans laquelle aucune empirie ou argument ne peut être appréhendé comme exprimant une réalité se déroulant en dehors de la médiatisation de l'Etat. Comme l'indique la première phrase du paragraphe, l'objet traité est celui de « l'ouverture de l'économie française », au travers de la hausse des échanges extérieurs, des investissements directs français à l'étranger et étrangers en France, des participations étrangères dans les capitalisations boursières françaises. Si ces indices économiques révèlent que les acteurs économiques privés franchissent de plus en plus les frontières, pourquoi faut-il parler de transnationalisation et non plus classiquement d'internationalisation ? En cela, une correspondance automatique est opérée entre ANE et transnational, entre internationalisation du non politique (ici de l'économique) et transnationalisation. Tout ce qui ne relève pas proprement du politique institutionnalisé doit-il être considéré comme se déroulant contre lui, et donc ressortir du transnational et non de l'international ?

L'abus de l'emploi du mot « transnational » est pareillement visible lorsque des lignes de TGV reliant la France à l'étranger sont gratuitement qualifiées de « transfrontières ». Rendus à cette façon de concevoir les mouvements entre territoires nationaux, toute interaction non gouvernementale avec l'étranger serait donc considérée comme « transnationale ». Faudrait-il

¹ Lire en particulier les pages 318-319 de Devin G., « L'internationalisation de la société française », *op. cit.*, 2001.

en conclure que l'« international » porterait en lui une fermeture des frontières ? Un aéroport international serait-il en fait un aéroport transnational ? De ce point de vue, pourquoi ne pas finalement parler de relations transgouvernementales, d'accords translatéraux, de réunions transministérielles ? De même qu'en matière de coopération disciplinaire où le préfixe « trans » a pu remplacer les préfixes « multi » et « inter », le choix lexical de la transnationalité n'entraîne dans l'écrit de Devin aucun changement substantiel par rapport au champ lexical de l'internationalité.

Plus généralement, les chefs de file de la sociologie des relations internationales tiennent désormais le phénomène transnational pour acquis. Mais ils persistent à suggérer qu'ils en démontrent l'existence. Dans ses derniers ouvrages parus en 2012, que nous associons pour l'analyse, J. Laroche déclare en introduction que « dans une perspective transnationaliste, nous aborderons les dynamiques enchevêtrées de l'interne et de l'international » ; puis en conclusion que « nous avons mis l'accent sur la perte actuelle d'autorité des Etats et par conséquent sur leur moindre capacité à civiliser les sociétés. Avec la mondialisation, ils ont en effet perdu la main face à la montée en puissance des acteurs non étatiques [...]. Endettés, dessaisis, désengagés, affaiblis, les acteurs étatiques ne sont donc plus en mesure de constituer des instances de régulation et de protection pour les sociétés qu'ils encadrent depuis plusieurs siècles »¹. Au vrai, et nous renvoyons à tout ce que nous avons déjà pu dire sur ces ouvrages, le cœur du développement ne met aucunement « l'accent » sur ce type d'argumentaire ; il le déclare par contre de manière renouvelée et à l'identique, jusqu'au mot près².

En outre, les occasions de proposer une analyse fructueuse, qui porterait sur des cas stimulants de la réalité du transnational et d'un monde multcentré, ne sont pas saisies. C'est ainsi que J. Laroche aborde le cas de « la réunion d'Atlanta en mai 1955 où la firme Coca-Cola obtint la présence de huit des seize prix Nobel de littérature encore vivants »³. De tout l'ouvrage, il s'agit de la seule et unique référence empirique qui mette en scène une connexion d'acteurs non étatiques de différente nature, en dehors de toute médiatisation par un acteur étatique, à savoir une « cléricature internationale » alliée à une multinationale ; mais cette référence

¹ Laroche J., *La brutalisation du monde*, op. cit., 2012, p. 14 et 144.

² « Ce qui nous paraît par ailleurs théoriquement déterminant, ce qui joue bel et bien comme facteur discriminant, c'est précisément ce fameux "retrait de l'Etat", qui prend désormais la forme d'une perte d'autorité sur le plan mondial » (Laroche J., *La brutalisation du monde*, op. cit., 2012, p. 16) ; « ce qui paraît déterminant, ce qui joue bel et bien comme facteur déterminant, c'est ce fameux "retrait de l'Etat", qui prend la forme d'une perte d'autorité étatique sur le plan mondial » (Laroche J., *Les prix Nobel*, op. cit., 2012, p. 103).

³ *Ibid.*, p. 160.

apparaît dans la dernière note infrapaginale de la dernière page de l'ouvrage. Nous n'en saurons donc pas plus.

L'empirie la plus conforme à une réflexion transnationaliste est justement celle qui n'est pas étayée ou prolongée par une analyse (contrairement aux cas qui mettent finalement en scène des hommes politiques et des Etats). C'est notamment le cas des réseaux terroristes, l'un des plus pertinents sur la question de l'accession à un statut de véritable « acteur » sur la scène internationale. A son propos, J. Laroche reprend dans une note infrapaginale de *Politique internationale* une thématique de recherche déjà esquissée dans le *Retournement du monde* de Badie et Smouts¹ : « En l'occurrence, rappelons les collusions pragmatiques qui ont pu parfois s'instaurer entre l'IRA, le FLNC, l'ETA et certains groupes palestiniens. L'interchangeabilité des terroristes qui en a résulté leur a conféré une plus grande aptitude à demeurer insaisissables, ce qui a contribué à renforcer d'autant leurs performances »². Mais ni Laroche, ni Badie et Smouts auparavant, n'ont proposé ne serait-ce qu'un début d'investigation de cet objet, et ne fournissent pas même un renvoi bibliographique. Nous ne saurons donc pas, du moins par leur biais, si l'approfondissement de ces propos conduirait à les renforcer ou à les nuancer, ni auprès de quelle littérature poursuivre l'étude de cas. Ce qui n'empêche pas J. Laroche de se servir à nouveau, au mot près, de cette présumée illustration empirique³. En vingt ans (entre 1992 et 2012), le propos n'a pas changé, n'a jamais été développé ou même bénéficié d'une sorte de mise à jour, mais sert toujours d'argument exemplaire.

Enfin, toujours à la recherche d'objets nouveaux, au détriment donc de leur approfondissement, J. Laroche nous soumet en conclusion, au titre justement de « mise à jour » de la reconnaissance du phénomène transnational, le cas du mouvement des indignés. Elle renvoie pour cela à des brèves parues sur son site CHAOS : « La structuration socio-politique de l'indignation. Le mouvement transnational des indignés » et « La formation d'un espace transnational de l'indignation. La journée mondiale du 15 octobre 2011 ». Nous ne pensons pas devoir nous étendre sur l'invalidité totale d'une qualification de ce mouvement comme phénomène transnational, au sens rigoureux et significatif qui serait requis pour son intégration à une thèse transnationaliste ; son actualité, qu'on le déplore ou non, n'est plus de mise.

¹ Badie B., Smouts M.-C., *Le retournement du monde*, op. cit., 1995, p. 102.

² Laroche J., *Politique internationale*, op. cit., 2000, p. 90.

³ Nous ne reproduisons donc pas la citation qui est semblable à celle présente dans *Politique internationale* : voir Laroche J., *La brutalisation du monde*, op. cit., 2012, p. 123.

En vérité, nous l'avons dit, la sociologie des relations internationales ne s'engage plus aussi fortement dans cette vision du « tout-transnational », et s'est progressivement réorientée vers des objets d'étude plus statocentrés. Ce retour inévitable à l'Etat se situe, avec un temps de retard, dans la même ligne d'évolution que le transnationalisme en RI¹, comme le signala J.-J. Roche à l'attention expresse de la sociologie des relations internationales : « Les grands initiateurs du courant transnationaliste des années soixante et soixante-dix tempèrent aujourd'hui les ardeurs réformistes de leurs héritiers, en insistant sur les capacités de résistance des États et sur la permanence des institutions [...]. Le réalisme s'est efforcé de comprendre comment des Etats égoïstes peuvent s'affronter tout en coopérant et les précurseurs du transnationalisme s'emploient à comprendre comment les détenteurs de pouvoir font usage de leurs prérogatives pour s'adapter à un univers plus interdépendant. Cet affinement des paradigmes du réalisme et du transnationalisme des origines reste malheureusement trop souvent ignoré »².

Thèse 4 : Le désordre du système international est de nature sociale

En discernant un désordre de nature sociale, nous avons montré que Badie et Smouts évacuaient l'anarchie politique au profit de l'anomie sociale. Dès lors, en dépit de déclarations introductive et conclusive sur l'inscription de la sociologie des relations internationales dans le cadre savant d'un système international politique, nous avons estimé y voir une preuve supplémentaire de la disparition du politique.

Devin adhère à cette vision des choses. A propos du fonctionnalisme de Mitrany, qu'il associe au relationnisme d'Elias, Devin discerne une « analyse stimulante » dont « la perspective adoptée transforme les catégories diplomatiques de la sécurité et de la paix en dynamiques sociales » ; « la méthode fonctionnaliste de Mitrany facilite le rapprochement international en évitant les divisions politiques. En se concentrant sur la satisfaction de besoins économiques et sociaux communs, elle renvoie au second plan la question des formes et des finalités politiques »³.

¹ Sur ce point, lire le chapitre consacré par D. Battistella au transnationalisme, qui retrace l'ensemble de l'évolution de la pensée de ses chefs de file (Battistella D., *Théories des relations internationales*, op. cit., 2015).

² Roche J.-J., « Changement de système ou changement dans le système ? », op. cit., 1999, p. 145.

³ Devin G., « Que reste-t-il du fonctionnalisme international ? », op. cit., 2008, p. 140 et 146.

De son côté, Badie a eu récemment l'occasion de renouveler sa vision proposée une quinzaine d'années auparavant : « International relations are less exclusively political than realists considered them to be, while social and economic dimensions are more and more relevant, pushing interdependence to the very centre of the new practices. Indeed, “politics among nations” is then becoming “the social among nations” »¹.

Sur le principe du désordre (social donc), Devin se situe dans la ligne de *SSI*. Selon lui, à propos du processus d'interdépendance qui serait en cours, « il faut l'admettre, la réalité internationale est trop complexe, ses acteurs trop nombreux et composites, pour que nous décréitions vivre dans un “monde interdépendant”. Plus modestement, il faut parler d'effets de système et/ou de domination »². Quant à J. Laroche, elle ne peut être plus claire : « Nous emprunterons pour notre part ce concept [d'anomie] pour désigner le chaos international dû à l'absence de règles de bonne conduite »³.

Dans la vision défendue par la sociologie des relations internationales, il faut bien distinguer entre « social » et « sociétal ». La notion de société n'implique pas forcément un concept fait de social, comme le montre la substance de la « société internationale » de l'école anglaise. Si, comme le rappelle J.-J. Roche, aborder les questions internationales sous l'angle sociétal n'est guère novateur (il renvoie alors à Manning et à Burton)⁴, ce n'est pas sur ce plan que la sociologie des relations internationales se place. Ou alors, il faut bien distinguer entre ce que nous pourrions nommer une « société sociale » (pour la sociologie des relations internationales) et une « société politique » (pour l'école anglaise et la plupart des travaux anglophones raisonnant en termes de « société »). Du mot société, la sociologie des relations internationales n'en retire que l'idée d'un substrat, d'une essence sociale qui se substitue au politique, non d'un état de fait de socialité. La sociologie des relations internationales n'emploie d'ailleurs guère plus le mot « société » que le mot « système » ; son créneau est bien celui, plus évasif, du « social ». Devin est sans équivoque sur ce sujet : l'interdépendance n'est pas un synonyme d'intégration (sociétale), c'est-à-dire que l'existence de liens de fait ne correspond pas automatiquement à des liens d'identité et de solidarité⁵. On le perçoit encore lorsqu'il indique que « l'interprétation optimiste de l'interdépendance est également en difficulté pour

¹ Badie B., « When history begins », *op. cit.*, 2014, p. 12.

² Devin G., « Traditions et mystères de l'interdépendance internationale », *op. cit.*, 2008, p. 263.

³ Laroche J., *La brutalisation du monde*, *op. cit.*, 2012, p. 26 ; voir aussi Laroche J., « Solidarités transnationales et anomie : une coexistence paradoxale ? », *op. cit.*, 2004, p. 187-193.

⁴ Roche J.-J., « L'international : nouveau marché éditorial », *op. cit.*, 1993, p. 136.

⁵ Devin G., « Norbert Elias et l'analyse des relations internationales », *op. cit.*, 1995.

expliquer le déclenchement de certains conflits dans des contextes qui devraient être théoriquement défavorables : le cas de la Première guerre mondiale dans un mouvement général de resserrement des sociétés (la première mondialisation) est une objection sérieuse »¹.

Thèse 5 : Le système international se trouve dans une phase de rupture du fait de bouleversements inédits

En dépit de certaines précautions parfois prises pour nuancer le principe d'une rupture engendrée par la fin de la Guerre froide², la sociologie des relations internationales fait bien de cet événement le point de départ d'une nouvelle réalité émergeant sous le signe de la rupture et donc d'une nouvelle vision savante relative à celle-ci³. J. Laroche écrit sur le sujet : « Loin d'annoncer une ère moins conflictuelle, la fin de la Guerre froide a plutôt engendré une dissémination accrue de la violence » ; « la nouvelle configuration mondiale tient au fait qu'elles déterritorialisent à présent leurs sphères d'intervention et mondialisent leur activités, notamment depuis la fin de la bipolarité » ; « depuis la fin de la bipolarité, les tensions entre le monde stato-centrique et le monde multacentrique auquel ils appartiennent, sont apparues avec plus d'évidence »⁴. Badie et Devin écrivent ensemble qu'« organiser le désordre international [...] est devenu synonyme de la postbipolarité » alors que Badie avait dès 1993 poursuivi son postulat de 1992 sur une fin de Guerre froide tenant lieu de rupture fondamentale dans l'analyse des relations internationales⁵.

Venons-en aux constats en soi de l'inédit, du bouleversement, de la rupture, qui pour nous relèvent de la déclaration d'autorité et non de la démonstration. Un propos de Devin en la matière est sans doute encore plus significatif que ceux que nous avons pu extraire de *SSI* : « S'il n'y a là rien de très nouveau, l'interdépendance contemporaine a, pour sa part, des

¹ Devin G., « Traditions et mystères de l'interdépendance internationale », *op. cit.*, 2008, p. 260.

² Voir Smouts M.C., « Introduction. Les mutations d'une discipline », *op. cit.*, 1998.

³ Voir tout particulièrement Badie B., « Ruptures et innovations dans l'approche sociologique des relations internationales », *op. cit.*, 1993.

⁴ Laroche J., *Politique Internationale*, *op. cit.*, 2000, p. 89, 92 et 123.

⁵ Badie B., Devin G., *Le Multilatéralisme*, *op. cit.*, 2007, p. 7 ; Badie B., « Ruptures et innovations dans l'approche sociologique des relations internationales », *op. cit.*, 1993.

conséquences spécifiques »¹. Autrement dit, même lorsque les auteurs sont bien conscients de ne pas ouvrir des pistes de recherche ou des interprétations sur la réalité qui sont inédites (le thème de l'interdépendance n'a « rien de très nouveau »), ils cherchent tout de même à y insérer une dose d'inédit (l'interdépendance *contemporaine* a des conséquences *spécifiques*)². Sachant que les développements qui suivent cette citation ne l'approfondissent aucunement, il faut bien convenir que la convocation du changement et de l'inédit prend des accents d'automatisme qui tendent à en faire une nécessité axiologique que nous ne saurions approuver. Même dix ans plus tard, alors que Devin semble directement poursuivre son propos de 1998, il renouvelle cette sorte de convocation-réflexe au « plus qu'auparavant » sans véritablement l'étayer : « Entre la première et la seconde mondialisation, le monde a tout de même changé sans que l'on sache très bien si les différences sont de degré ou de nature ou les deux à la fois : une augmentation du nombre des acteurs étatiques et non étatiques sur la scène internationale, une accélération des moyens de communication et de transmission des données, une plus forte pression normative à l'échelle internationale, une plus grande stabilité démocratique des pays développés, une plus grande inégalité dans la répartition des richesses et de la puissance. En bref, une configuration nouvelle qui tient à la somme de toutes ces évolutions plus qu'à leur radicale nouveauté prise une à une. S'y ajoute le fait que tous ces changements donnent aux acteurs (collectifs et individuels) la conviction qu'ils vivent une situation nouvelle caractérisée par un nouveau « rétrécissement » du monde : la conscience du rapprochement. On touche peut-être là une novation majeure de « l'interdépendance » contemporaine : de plus en plus nombreux sont ceux qui ont conscience d'y participer »³. A notre avis, si l'on « touche peut-être là une novation majeure », on se doit de la prendre à bras-le-corps et d'y consacrer une véritable enquête.

L'inédit ne l'est pas vraiment ; ou plutôt, il l'est très rarement, et encore, tout dépend sans doute toujours du point de vue, du parti-pris analytique adopté. Roche cite avec profit Raymond Aron, qui disait que « chaque époque a tendance à considérer que le présent est « radicalement original par rapport à tout ce que l'humanité a déjà vécu »⁴. Aron nous invite en effet à prendre acte de prédispositions de la nature humaine à percevoir des choses

¹ Devin G., « L'international comme dimension compréhensive », *op. cit.*, 1998, p. 239.

² Lire pareillement chez J. Laroche : « Certes le fait terroriste n'est pas nouveau, il présente en revanche aujourd'hui indéniablement des caractéristiques spécifiques » (Laroche J., *La brutalisation du monde*, *op. cit.*, 2012, p. 122).

³ Devin G., « Traditions et mystères de l'interdépendance internationale », *op. cit.*, 2008, p. 256.

⁴ Cité dans Roche J.-J., « Changement de système ou changement dans le système ? », *op. cit.*, 1999.

fondamentales ; il le perçut ainsi chez Pareto, Durkheim et Weber. Tous trois avaient déjà publié la majeure partie de leur œuvre quand a éclaté la guerre de 1914. Ils ont donc vécu dans la période rétrospectivement considérée comme « bénie » de l'histoire européenne, lorsque l'Europe fut relativement pacifique puisque, selon Aron, les guerres du XIXe siècle, entre 1815 et 1914, ont été courtes et limitées et n'ont pas modifié le cours de ladite histoire. « On pourrait croire, pour cette raison, que ces auteurs avaient une vision optimiste de l'histoire à laquelle ils participaient. Mais il n'en est rien. Tous trois, encore que de manière différente, avaient le sentiment que la société européenne était en crise »¹. Revenant plus spécifiquement sur le terme de « crise » et sur la propension en sciences sociales à « penser la crise », Jacques Coenen-Huther invite pareillement à prendre ses précautions avec un postulat du changement qui relève plus souvent d'une perception que d'une réalité².

A partir du moment où la sociologie des relations internationales fait reposer l'ensemble de sa démarche savante sur le constat de l'inédit et de la rupture, elle devrait, plus que d'autres approches, prendre de multiples précautions et s'essayer à de multiples tests de ses postulats, sous peine de se voir adressée l'interrogation émise par Michel Girard à l'encontre de J. Rosenau : « Est-ce tellement le monde qui a changé ou n'est-ce pas surtout le regard que nous portons sur lui ? »³. Notre objet d'étude est pourtant conscient d'axer l'ensemble de sa réflexion sur le principe de changements radicaux ; Badie et Devin insistent bien sur le fait que « la plupart des internationalistes tendent à minimiser la rupture », ce qui n'est donc pas leur cas⁴.

Tout en revendiquant la perception de ruptures, la sociologie des relations internationales se fait fort d'en dénoncer de « fausses ». Par exemple, elle a pris le parti de reprendre à son compte les propositions qui consistent à nuancer l'idée de rupture fondamentale et mondiale que l'on attribue communément à la mise en place du système dit westphalien. Les auteurs rappellent à bon droit que l'Etat n'est qu'une « construction historiquement située »⁵, mais vont plus loin lorsqu'ils disposent que son monopole sur la guerre n'est « qu'une longue

¹ Aron Raymond, *Les étapes de la pensée sociologique*, Paris, Gallimard, 1967, p. 309.

² Coenen-Huther Jacques, « La cumulativité du savoir sociologique entre mythe et réalité », *Revue européenne des sciences sociales*, Vol. 44, No 133, 2006, p. 23-34.

³ Girard Michel, « Turbulence dans la théorie politique internationale ou James Rosenau, inventeur », *Revue française de science politique*, Vol.42 , No 4, 1992, p. 640.

⁴ Badie B., Devin G., *Le Multilatéralisme*, *op. cit.*, 2007, p. 8.

⁵ Devin G., « L'international comme dimension compréhensive », *op. cit.*, 1998, p. 238 ; voir aussi Laroche J., *Politique internationale*, *op. cit.*, 2000 et bien sûr les travaux de sociologie de l'Etat de Badie.

parenthèse historique »¹. Est-il réellement soutenable de chercher à nuancer l'importance du modèle westphalien dans l'histoire, tout en postulant une réalité contemporaine toute faite de bouleversements et d'inédit ? Bien sûr, aucun des partisans de la sociologie des relations internationales ne considère présenter les choses d'une manière aussi tranchée. Mais leurs écrits montrent bien, selon nous, un « deux poids deux mesures » dans leur pratique lexicale de la rupture, de la crise, du bouleversement, de l'inédit, *etc.* La sociologie des relations internationales adhère ainsi volontiers à la thèse qui représente la période westphalienne en termes de continuité, non radicalement différente de la période antérieure ; les choses auraient évolué par petites touches et non en 1648². Et elle n'a pas tort. Comme l'a dit encore R. Aron en conclusion de son analyse présentée *supra*, « l'impression de stabilité est presque toujours rétrospective ». Le problème advient lorsqu'une telle volonté de discerner de la continuité et de la stabilité n'est pas pareillement appliquée au monde contemporain, en particulier à l'idée d'une rupture due au déclin de l'Etat et donc, justement, au déclin du monde westphalien. Son émergence se serait faite dans la continuité mais son déclin se déroulerait dans la rupture ?

A cet égard, Merle était peut-être plus attentif au choix des mots : « Les deux grandes idéologies contestataires du XXe siècle, bien que fondées respectivement sur les concepts de classe (le Marxisme-léninisme) et de race (le National-socialisme) ont incarné de façon paroxystique, le modèle de l'Etat centralisé, autoritaire » ; il ne faut donc « pas s'étonner que la fin de la guerre froide ait libéré les forces opprimées par les régimes totalitaires »³. Ainsi, les individus, la « société civile » retrouvèrent une certaine liberté qui marque bien une rupture avec la période précédente mais pas sur le thème de l'inédit puisqu'est ouverte la possibilité qu'avant la période d'« oppression », la liberté de ces « forces » ait pu jouer de la même manière qu'après cette période.

Nous l'avons proposé dans notre analyse de *SSI*, la sociologie des relations internationales fait selon nous procéder ses postulats de nouveauté et d'inédit de sa volonté de

¹ Smouts M.C., « Introduction. Les mutations d'une discipline », *op. cit.*, 1998, p. 24 ; voir aussi Didier Bigo dans le même ouvrage, p. 333 : « une longue parenthèse (mais néanmoins une parenthèse) ».

² Un réaliste comme Stephen Krasner fait partie des auteurs ayant le plus discuté de la pertinence de la date de 1648 et de la réalité d'un nouveau monde « westphalien » s'érigeant à cette époque : Krasner Stephen D., « Westphalia and All That », in Goldstein Judith, Keohane Robert O., (eds.), *Ideas and Foreign Policy*, Ithaca, Cornell University Press, 1993, p. 235-64 ; « Compromising Westphalia », *International Security*, Vol. 20, No 3, 1995, p. 115-51 ; *Sovereignty : Organized Hypocrisy*, Princeton, Princeton University Press, 1999.

³ Merle M., « Un système international sans territoire ? », *op. cit.*, 1996, p. 306.

penser le changement. Celui-ci est à son tour déduit du différent, lui-même dérivé d'un « focus sur le particulier »¹ ou, c'est la même chose, de la diversité. Si on relie le tenant et l'aboutissant, la nouveauté provient donc du particulier. La sociologie des relations internationales pense le changement et pense la différence.

G. Devin est certainement le plus revendicatif d'une approche qui pense le changement. On lit ainsi dans son article le plus programmatique, en ne retenant que les principales formules, qu'il faut adopter « une approche globale du changement », proposer une « explication de ce qui change », mener « l'étude des dynamiques du changement » ; « l'analyse internationale invite à penser les processus de changement dans la longue durée et dans une perspective globale »². Son appui sur le relationnisme d'Elias repose sur une volonté similaire³. Pour chaque objet qu'il étudie, Devin entend appréhender le changement, jusqu'aux thèmes les plus divers comme celui de la loyauté, notion qui avait donné l'occasion d'une recherche collective sous l'égide de la SEI de l'AFSP⁴.

Au final, au-delà de l'idée de voir les objets « en mouvement », Devin a donc fini par entièrement assimiler l'étude des relations internationales à une « réflexion globale sur le changement ». Le « changement international » devient un objet d'étude en soi et l'objet même des relations internationales⁵.

Et comme les autres chefs de file, il tient également pour acquis qu'il faille prendre en compte la diversité du réel. Devin dispose ainsi qu'il faut « saisir la diversité des investissements qui travaillent la configuration communautaire », qu'il faut se départir « des

¹ Friedrichs J., *European Approaches*, *op. cit.*, 2004, p. 41.

² Devin G., « L'international comme dimension compréhensive », *op. cit.*, 1998, p. 232, 238, 240, 238.

³ Avec son étude dédiée de 1995, il s'agissait « ni plus ni moins, de penser le changement dans les relations internationales ». En 2011, Devin énonce toujours qu'il prend appui sur « la sociologie “évolutionnelle” due à Norbert Elias » (Devin G., Smouts M.-C., *Les organisations internationales*, *op. cit.*, 2011, p. 9).

⁴ « La loyauté exprime également une dynamique de transformation des arrangements internationaux traditionnels » ; « entre le mécanisme de réciprocité qui cède du terrain et le principe de loyauté qui s'affirme, c'est un monde qui change. La compréhension de ce changement renvoie donc à la signification de ce glissement, voire de cette substitution, d'un principe d'ordre à un autre ». Devin était responsable de la conclusion à l'ouvrage, qui avait donc classiquement pour mission de restituer la teneur de l'ensemble des contributions : Devin Guillaume, « La loyauté : d'un monde à l'autre », in Laroche Josepha, (dir.), *La loyauté dans les relations internationales*, Paris, L'Harmattan, 2001, p. 365-374.

⁵ « Penser le changement international » est l'intitulé d'une section thématique mise sur pied par Devin et Petiteville lors de l'édition 2011 du Congrès annuel de l'AFSP.

explications trop mécaniques qui réduisent à l'excès la diversité des variables »¹. Dans sa conclusion sur l'étude collective de la loyauté, quatre de ses six sous-titres sont formulés comme suit : « un repère incertain », « des niveaux différents », « des intensités variables », « des qualifications problématiques »².

La difficulté qui se pose selon nous est simple : depuis vingt-quatre ans qu'est paru *SSI*, depuis vingt-et-un ans que Devin a publié son étude d'Elias, le changement a forcément évolué. Soit il n'est plus en cours d'exécution (le changement des années 1990 se serait stabilisé pour laisser place à de la continuité). Soit il est perpétuel ; c'est principalement ce que défendent les tenants de notre objet d'étude qui, nous venons de le voir pour certains, prônent une sociologie « évolutionnelle ». Pourtant, la production de la sociologie des relations internationales n'a pas évolué quant à ses idées directrices et ses postulats clés. Dans le *Traité des relations internationales* de F. Ramel et T. Balzacq paru en 2013, la contribution de Devin est une reproduction intégrale de son article de 1998. Est-ce à dire que les nouveautés si inédites de 1998 sont toujours si neuves en 2013 ? Nous ne le pensons pas³. Dans ces conditions, il semblerait que la sociologie des relations internationales puisse de moins en moins se reposer sur son postulat fondateur du changement et, par extension, de la nouveauté du monde.

Nous résumerons notre analyse critique de l'ontologie de la sociologie des relations internationales par l'idée suivante. Notre objet d'étude s'est à notre avis lancé sans aucun garde-fous (d'ordre théorique, épistémologique et réflexif) dans un pluralisme exacerbé : celui des acteurs, des facteurs, des valeurs et rationalités (culturelles), des niveaux d'étude (externe/interne), de l'espace (particularismes des sociétés), du temps (appréhender le changement). En l'absence de garde-fous, l'analyse s'en est trouvée soumise à cette seule idée-force du pluralisme, lequel a fini par devenir, à tort selon nous, une certitude empirique et un précepte théorico-méthodologique.

¹ Courty G., Devin G., *La construction européenne, op. cit.*, 2010, p. 3 et 4.

² Devin G., « La loyauté : d'un monde à l'autre », *op. cit.*, 2001.

³ Nous y reviendrons dans le chapitre suivant : d'autres publications peuvent pareillement être mises en perspective afin de montrer que la force de nouveauté de certains postulats passe les années sans coup férir.

Chapitre 12 Le deuxième écueil scientifique : l'activité internationaliste

Quelles règles et précautions d'ordre épistémologique et méthodologique doivent guider les recherches internationalistes ? Sur ce terrain, les voix de la sociologie des relations internationales se montrent fort peu loquaces. Une telle économie nous a conduits à prendre en compte toutes sortes d'indices qui évoquent, de près ou de loin, la conception de l'activité de recherche et la façon de la conduire ; et nous a encouragés à les rassembler, c'est-à-dire à combiner cette fois l'étude de *SSI* et de l'ensemble de la production de la sociologie des relations internationales.

Il nous apparaît que les propos explicites s'étendent principalement dans la disqualification des manières de faire déjà établies en RI, pendant que des propos plus implicites fournissent d'étroits aperçus de la manière de faire poursuivie par la sociologie des relations internationales. Celle-ci souffre de la critique classique émise à l'encontre des courants d'obédience critique, post-moderniste et post-positiviste qui traversent les sciences sociales : une capacité de disqualification avérée mais finalement contre-productive. Toute compensation constructive devient un chemin de croix peu emprunté, sous peine de tomber sous le coup de ses propres critiques.

Notre investigation s'est progressivement resserrée autour de l'interrogation suivante : quelle est l'ambition scientifique de la sociologie des relations internationales ? Nous avons trouvé une critique mais pas de projet. Par projet, nous entendons la présentation et la justification d'un cadre de recherche en des termes théoriques et épistémologiques. Les sociologues français des relations internationales ne se soumettent qu'à la marge à ce que la majorité des universitaires considère être une obligation : « Il faut, à chaque fois, décliner son identité scientifique »¹.

¹ Baechler J., *Le capitalisme. Les origines*, op. cit., 1995, p. 27.

Section 12.1 L'abandon de la théorie

S'il existe bien une manière d'accéder à la connaissance qui est prise pour cible par la sociologie des relations internationales, c'est celle de la théorie, dont « l'ébranlement » serait patent¹. La critique vise initialement les théories qui existaient de fait mais a été étendue à la théorie en soi comme procédé de connaissance, jusqu'à un point tel que c'est finalement le terme même de théorie, la démarche même d'ordre théorique qui semble passer, aux yeux de la sociologie des relations internationales, pour une œillère dont devraient se libérer les chercheurs. L'entreprise de disqualification s'articule autour de trois écueils dont souffrirait une - sinon *la* - théorie, tous détectés par confrontation à l'empirie et tous entremêlés les uns aux autres.

Thèse 1 : La théorie n'a pas su prévoir

En premier lieu, la théorie souffrirait de son incapacité à la prédiction. Factuellement, il se trouve que « les théories, il faut bien en convenir, n'ont jamais rien su prévoir : ni la décolonisation accélérée au lendemain de la seconde guerre mondiale, ni les sursauts de fondamentalisme de l'Empire soviétique. Bref, rien de ce qui relève de dynamiques sociales lourdes ». L'argument empirique d'autorité, relevé également parmi les internationalistes *mainstream*, est que la fin de la guerre froide a pris de court la théorie des relations internationales. Il faut donc en tirer les conséquences : « Bousculée par l'irruption de nouvelles problématiques, la discipline se trouve dans l'obligation de repenser ses concepts les plus anciens, historiquement liés à une représentation des rapports internationaux devenue insuffisante. Les notions classiques – puissance, système, conflit, sécurité – sont en révision. D'où l'extrême confusion de la discussion actuelle sur la nature de l'ordre international : y a-t-il déclin ou hégémonie des Etats-Unis ? Le monde est-il plus organisé ou plus anarchique qu'au temps de la guerre froide ? S'achemine-t-on vers un système “unipolaire” ou “polycentrique” ? Faute de précision des concepts, l'émotion domine et le débat s'enferme dans la tautologie : chacun trouve la réponse dans la façon dont il pose la question et dans sa propre conception de la puissance et du système international »². Bien qu'elle ne l'explique pas, nous admettons que

¹ En référence à l'intitulé de chapitre « L'ébranlement des théories » dans Badie B., Smouts M.-C., *Le retournement du monde*, op. cit., 1995.

² Les deux citations se trouvent en pages 147 et 148 (*Ibid.*).

la sociologie des relations internationales n'oppose pas véritablement à la théorie en RI une incapacité de prévision. C'est une critique qui est déjà très généralement admise dans l'ensemble des sciences sociales sans pour autant que la théorie ne soit bannie de la connaissance sociale. Elle lui oppose, dans le champ propre des relations internationales, une incapacité à avoir même pressenti les changements factuels et les nouvelles problématiques académiques en résultant. Et *a posteriori*, les théories existantes se seraient révélées incapables d'intégrer ces changements dans leurs grilles d'analyse traditionnelles.

Thèse 2 : La théorie s'est fourvoyée par excès de monocalisme

En deuxième lieu, la théorie souffrirait de sa prétention au monocalisme. Cet échec des propositions théoriques se fondant sur un seul facteur explicatif mettrait à jour le « principal obstacle à l'analyse scientifique des relations internationales : la multiplicité des variables à prendre en compte et leur hétérogénéité [...]. Compte tenu de l'immensité du champ embrassé (l'ensemble des interactions se déroulant sur la planète), le système international, plus que n'importe quel autre système social, est un tout complexe, formé d'éléments différents, eux-mêmes organisés en sous-systèmes. Or on sait qu'au-delà d'un certain niveau de complexité aucun système ne peut être complètement connu. [...] Faudrait-il alors abandonner tout effort de transposition analogique de l'analyse des systèmes physiques à l'étude des relations internationales ? Probablement oui, si l'on en attend de grands développements théoriques »¹. Parmi les édifices théoriques, le systémisme, visé dans la citation précédente, se voit tout de même crédité de quelque utilité : un des avantages « de la logique systémique est de supprimer la notion de cause première [dans ce champ des relations internationales] où les phénomènes ont toujours plusieurs niveaux de causalité et rétroagissent en permanence »². Nous entendons donc que la complexité - du système -, qui résulte de la multiplicité - des variables - est à l'origine de l'échec des théories existantes. Est-il possible d'envisager la conception de théories en mesure de digérer complexité et multiplicité ? Non, les auteurs adressent une fin de non-recevoir à la théorie.

¹ *Ibid.*, p. 158 et 160.

² *Ibid.*, p. 160-161.

Thèse 3 : La théorie s'est fourvoyée par excès d'universalisme. La théorie est donc faussée dans ses termes initiaux

En troisième lieu, à la racine des deux griefs précédents : la théorie souffrirait de sa prétention à l'explication ultime, celle-ci se parant alors d'une applicabilité universelle dans le temps et/ou dans l'espace. Nous l'avons vu, B. Badie et M. C. Smouts reprochent à la théorie des relations internationales sa « tendance à privilégier [le registre] de l'“universalité” »¹. L'argumentation a le mérite de la cohérence. Les auteurs ont constaté la non-universalité de la réalité, quel que soit le domaine que l'on investit (mais en particulier sur le plan de l'organisation politico-sociétale des territoires). Il en découle logiquement que l'exercice académique d'accès à la connaissance ne peut pas se ranger sous la bannière de l'universalité. Chaque cas est différent, chaque étude de cas sera donc différente dans ses ressorts explicatifs.

A la place, les chefs de file de notre objet d'étude se montrent éventuellement plus favorables aux propositions, certes théoriques, dites *problem-solving* : « Il est vrai que Mitrany a parfois présenté ses thèses sous le titre de “théorie”. Peut-être était-ce pour des raisons de visibilité académique ou de facilité éditoriale, mais cette dénomination ne doit pas tromper. Il a toujours répugné à considérer son “approche” comme une théorie, probablement parce qu'il voyait poindre dans ce terme cet esprit de système qu'il rejetait. [Mitrany] ne théorise pas pour le principe, il avance une “méthode” ; non pas pour atteindre la perfection, mais plutôt, comme le pragmatisme, pour “coudre” ensemble les groupes “avec mille petits points”. Rien ne dit que le changement obtenu ainsi ne soit pas plus important qu'il l'aurait été avec une “grande théorie” »². Pour M.-C. Smouts, « it is readily agreed that IR cannot be a normative science as there are too many variables to construct a “theory” for universal explanation or prediction »³. En conséquence, elle est « extrêmement sceptique sur la théorie en relations internationales. [Elle] ne croi[t] pas à la théorie en relations internationales »⁴.

L'abandon de la théorie conduit inévitablement à l'abandon de la réflexion d'ordre théorique

¹ *Ibid.*, p. 148.

² Devin G., « Que reste-t-il du fonctionnalisme international ? », *op. cit.*, 2008, p. 151-152.

³ Smouts M.-C., « The Study of International Relations in France », *op. cit.*, 1987, p.283.

⁴ Smouts M.-C., « Les relations internationales en France », *op. cit.*, 2002, p. 85.

Nous défendons l'idée que le chemin suivi par la sociologie des relations internationales consiste non seulement à refuser la théorie mais aussi la réflexion théorique dans toute sa généralité. Plus qu'une critique de la sociologie des relations internationales, les développements qui suivent prendront les accents d'un plaidoyer en faveur du maintien de l'édification de théories, au motif supérieur de la sauvegarde du discours d'ordre scientifique.

Que la « grande théorie » en sciences sociales soit mise en défaut dès qu'elle se donne pour objectif d'expliquer et de prévoir, nous l'approuvons. Ce que nous désapprouvons, c'est le choix de délaisser la théorie au motif qu'elle serait invalide ; la théorie serait inutile car invalide. De manière générale, on peut déjà considérer avec Torbjørn Knutsen que les « theories enlighten. [One] does not ask of a theory whether it is true or false ; rather, one asks whether it is enlightening »¹.

Utilité et validité sont des caractéristiques qui ne se recoupent que très partiellement lorsque l'on replace la théorie au sein de l'ensemble du processus de recherche qui l'a engendrée. Un édifice théorique est un « produit fini » qui n'est que le point culminant d'un ensemble de phases, ou d'attitudes de recherche successives. Préserver l'existence de l'ensemble de ces strates est, selon nous, capital pour la poursuite de la recherche universitaire en tant que discours de deuxième ordre distinct du discours de premier ordre - rappelons que ce dernier est tenu par le profane ou par le praticien. L'abandon de la théorie menace le discours universitaire et, en conséquence, l'avancée de la connaissance savante. Pour saisir ce que nous défendons, il faut séparer le terme « théorie » de son champ lexical, par exemple des termes « théorique » et « théorisation ». Bien que poursuivant un autre objectif que le nôtre, Richard Swedberg a récemment dirigé un ouvrage collectif qui entend lui aussi distinguer la « théorie » du « processus de théorisation » : « We need to shift our main concern from theory to theorizing », « [to] focus on what happens at the stage before the final formulation of theory »².

¹ Knutsen Torbjørn L., (1992), *A history of International Relations theory*, 2^e édit., Manchester, Manchester University Press, 1997, p. 1.

² Swedberg Richard, « Preface », in Swedberg Richard, (ed.), *Theorizing in Social Science : The Context of Discovery*, Stanford, Stanford University Press, 2014, p. ix et xii. R. Swedberg et les autres contributeurs ont cherché à révéler quelles étaient les manières de et les chemins pour faire naître une théorie avant la phase finale de sa formulation concrète, ce qui n'est pas notre objectif. Mais nous les rejoignons lorsqu'il s'agit d'attacher au processus de théorisation une liberté d'activité et une souplesse « de parole » qui contraste avec la confection terminale de la théorie qui opère dans un ensemble exigeant de conditions, de standards et de procédures.

Mécaniquement selon nous, la posture de la sociologie des relations internationales conduit à l'abandon de la réflexion d'ordre théorique. Or celle-ci induit bien plus de choses que son seul renvoi à une théorie. Dans les lignes suivantes, nous n'indiquerons guère plus au lecteur que ce qu'il trouve dans tout enseignement ou ouvrage universitaire de méthodologie en sciences sociales, en particulier lorsque les questions de la spécificité du discours savant sont abordées, telles les nécessités de se départir du sens commun et de se conformer à des règles de neutralité axiologique.

Le processus d'édification théorique, qui regroupe donc l'échelon ultime qu'est la théorie mais aussi tout un ensemble d'autres strates, joue par exemple un rôle primordial dans ce que l'on appelle dans le monde anglophone le *naming process*, mais plus globalement et sobrement dans l'établissement d'un langage commun, d'un pool commun de vocabulaire incluant, par ordre de sophistication, de simples mots, des termes, des notions et, dans le meilleur des cas, des concepts. Certes, « la question de la communication entre les savants et les différentes parties du savoir donne lieu, chez Locke, au constat que les mots ne sont pas employés dans le même sens ; d'où des controverses qui prendraient fin si les termes étaient précisément définis ; mais “la réserve des mots est si pauvre par rapport à l'infinie variété des pensées” que l'on doit se résigner à ces emplois pluriels »¹. Cependant, du point de vue que l'on défend, peu importe que les protagonistes soient d'accord sur le sens des mots : leur utilisation commune permet un dialogue entre plusieurs points de vue. Nous pouvons solliciter l'inspirateur délaissé de la sociologie des relations internationales contemporaine que fut M. Merle : grâce à la confrontation d'opinions autour d'un concept, « on sait au moins sur quel point porte le différend »². En l'absence de langage commun, toute tentative de combinaison de travaux de recherche ou de critique de l'un par un autre serait extrêmement laborieuse pour ne pas dire impossible.

Ainsi le discours théorique facilite-t-il la communication avec autrui, en particulier si l'on souhaite participer à une discussion académique d'envergure internationale. Avec Stefano Guzzini, nous pensons que dans le but de créer « an internal intellectual dynamic and connecting its findings to the core of research abroad, [there is] no way to do this without

¹ Valade Bernard, « La traversée des disciplines : passages et passeurs », *Hermès, La Revue*, No 67, 2013/3, p. 81.

² Merle Marcel, « Le concept de transnationalité », in Collectif, *Humanité et droit international. Mélanges René-Jean Dupuy*, Paris, A. Pedone, 1991, p. 223.

independent research on theory » ; une conversation d'envergure internationale passe nécessairement par des échanges d'ordre théorique¹.

Dans le même temps, le discours théorique a vocation à expliciter le choix du domaine d'étude. Un des obstacles les plus malheureux à un dialogue fructueux porte sur l'incertitude des contours de l'objet visé. Le discours théorique, en s'éloignant des cas d'espèce, permet de circonscrire, de borner son objet d'étude et, surtout, de porter ces choix analytiques à la connaissance du lecteur. La théorie, valide ou non, permet de circonscrire les secteurs de la réalité soumis à étude et à débat. Nous avons en mémoire un séminaire où une des discussions est apparue sans fin. L'objet du délit était classique : il était reproché à un chercheur utilisant les travaux sur les Régimes internationaux d'être trop statocentré et de négliger le rôle des acteurs non étatiques. Mais ledit chercheur ne s'en cachait pas : il privilégiait consciemment les rapports étatiques. Il ne fallait pas en déduire qu'il « oubliait » les acteurs non étatiques : il avait simplement adopté un point de vue, circonscrit une partie de la réalité pour les besoins de son étude. Il avait fait un choix. Il renvoya alors la balle : délaisser l'interétatisme reviendrait à négliger un pan entier du réel ; un délaissement auquel n'avait pas invité son contradicteur. Autrement dit, la critique qui consiste essentiellement à reprocher ce qui n'est pas dit, est inappropriée ; l'absence de quelque chose ne signifie pas nécessairement son oubli et donc une erreur².

Un désaccord n'en est souvent pas un, pourvu que l'on s'en tienne aux choix analytiques opérés par chacun. Mais encore faut-il les expliciter d'un côté, et les entendre de l'autre. Ce que ne firent pas les discutants en présence, qui étaient au fond d'accord sur l'objet dans toute sa réalité, à savoir le maintien de l'importance de l'interétatisme et le rôle joué par les ANE. A une autre occasion les rôles pourraient, de bonne foi, être inversés ; chacun soulignerait alors l'absence de l'élément même qu'on lui reprocha auparavant de ne pas avoir pris en compte.

¹ Guzzini Stefano, « The Significance and Roles of Teaching Theory in International Relations », *Journal of International Relations and Development*, Vol. 4, No 2, 2001, p. 106-107. En sens inverse, « intellectual exchange is an important engine of theoretical growth » (Friedrichs J., *European Approaches*, *op. cit.*, 2004, p. 45-46).

² En aparté : notre propos pourrait s'insérer dans la réflexion de Johan Galtung relative aux « styles intellectuels (« Structure, culture, and intellectual style », *op. cit.*, 1981). A l'occasion d'un échange académique, un commentaire relevant du style intellectuel français (gaélique) aurait une propension à mettre le doigt sur un point de désaccord, sur un point faible de la communication en débat, plutôt que sur un point d'accord ou un point fort - qui serait plus assimilable à une manière de faire anglosaxonne (p. 823-824).

Tout cela n'est pas propre au monde universitaire, il est propre à l'interaction humaine par les mots. Mais c'est justement le rôle de la communauté universitaire que de surmonter ces quiproquos afin de faire avancer la connaissance et non de la faire tourner en rond.

Alors, comment avancer ? Dissimulant bien souvent des quiproquos, les controverses de nature *empirique* n'en sont pas vraiment. Pourtant elles sont maintenues, par défaut, puisque la controverse reste l'âme du progrès de la science. C'est justement au débat de nature théorique de prendre le relais. La réflexion d'ordre théorique a une vocation généralisante. Elle n'a pas besoin de se sophistiquer outre mesure, ce qui est au final le reproche principal que lui adresse la sociologie des relations internationales, pour monter en généralité. L'objectif est bien connu, qui est de s'émanciper de l'empirie, d'établir des connaissances ne renvoyant pas à un fait/événement en particulier. Dans l'idéal, ces connaissances deviennent pérennes et l'on peut progresser. Mais même sans atteindre cet idéal, l'intérêt de la montée en généralité est de pouvoir faire dialoguer des études empiriques à première vue sans rapport les unes avec les autres. C'est bien en baptisant « phénomènes transnationaux » un ensemble de phénomènes au demeurant différents que l'on peut les regrouper dans une même dynamique. Cela permet donc la cumulation de la connaissance, quelle que soit la portée que l'on donne à ce terme. En rangeant sous un même qualificatif un ensemble de phénomènes hétérogènes, nous avons avancé.

Il est évident que la sociologie des relations internationales ne refuse pas ce degré minimal de montée en généralité ; mais selon nous, sa posture conduit bien à un tel refus. Nous attirons l'attention sur le fait que refuser la théorie conduit inévitablement à délaissé les différents paliers de montée en généralité qui y mènent. A terme, adopter les positions de la sociologie des relations internationales, qui ne propose ou n'accepte que des montées en généralité élémentaires, stoppera la science dans son avancée. Le discours universitaire n'avancera plus qu'en fonction des événements factuels, c'est-à-dire en relevant que tel ou tel « nouvel » événement modifie la donne. Mais quelle donne ? Nous n'en aurons plus. Nouveauté empirique et novation académique se confondront. Le discours universitaire ne sera plus guère distinct du discours de premier ordre.

Nous venons de faire correspondre discours « scientifique » et discours « théorique », puis discours « scientifique » et discours « universitaire ». Or la sociologie des relations internationales adopte une vision minimaliste de la science (sociale). Elle refuserait donc en principe de se voir opposer notre mise en garde. Selon elle, il n'est pas possible d'être

scientifique lorsque l'on étudie l'homme vivant en collectivité. Pour preuve, le terme n'est presque jamais utilisé et lorsqu'il l'est, c'est pour le mettre en doute en le plaçant entre guillemets¹. La sociologie des relations internationales semble réserver le terme de « science » aux sciences formelles et expérimentales. De notre côté, nous affirmons que science et théorie sont inextricablement liées, et que c'est par la théorie que les « sciences » sociales se départissent du sens commun. La définition et le rôle classique que l'on attribue à la théorie « does not exhaust the function of theories. Theories also have a constitutive function ; *i.e.* a theory is the condition for the very possibility of knowledge »².

Notre posture consiste à distinguer entre un processus de recherche et son résultat, son utilité finale. Il est possible de mener utilement une étude théorique sans aboutir à une théorie valide. Il est possible de mener utilement une étude scientifique sans aboutir à un résultat scientifiquement valide. Dans un processus de recherche, une foule d'étapes ou d'attitudes peuvent être franchies ou adoptées lorsque l'on étudie le social, sans prétendre accéder à des résultats comparables à ceux des sciences dites expérimentales. *A minima*, « dire qu'une connaissance est scientifique, c'est dire qu'elle est transmissible en tant que connaissance susceptible de faire l'objet de discussions »³. Nous retrouvons là le mérite de la théorie : faciliter l'établissement d'un langage commun pour faciliter le dialogue, en vue de faire monter en généralité la connaissance et d'émanciper celle-ci de l'empirie.

Pour résumer notre point de vue : nous pensons qu'il faut toujours se fixer des objectifs supérieurs à ceux que l'on compte plus raisonnablement atteindre. Il ne faut pas hésiter à travailler à l'ombre de l'idéal (d'une théorie qui serait valide, pour ce qui concerne notre propos). C'est en visant l'inaccessible - pourvu qu'on en soit conscient - que l'on peut espérer parvenir au mieux possible. Par contre, si l'on vise d'emblée le raisonnable, le prudent, on prend le risque de n'atteindre que le passable. Lorsque l'on débute une activité, un sport ou un art, ce n'est pas en se disant que l'on peut espérer atteindre un niveau moyen que l'on va progresser le plus certainement ; c'est bien en rêvant du meilleur que l'on est le plus susceptible de se donner les moyens de devenir bon.

¹ Il est ainsi fait référence à « l'analyse "scientifique" des relations internationales » (Badie B., Smouts M.-C., *Le retournement du monde*, *op. cit.*, 1995, p. 165).

² Guzzini S., « The Significance and Roles of Teaching Theory », *op. cit.*, 2001, p. 98-99. Parmi de nombreux autres propos similaires, on peut encore lire chez G. Lyons que « the development of a body of theoretical ideas [...] is the mark of progress in any intellectual field » (Lyons G., « The French Connection », *op. cit.*, 1982, p. 137).

³ Battistella D., *Théories des relations internationales*, *op. cit.*, 2012, p. 29.

Le refus de la théorie n'est que le refus de certaines théories

La critique de la théorie par la sociologie des relations internationales est avant tout dirigée contre les théories des RI. Mais notre objet d'étude se montre une nouvelle fois contradictoire. Son refus de *la* théorie des relations internationales n'est que le refus de *certaines* théories des relations internationales. La sociologie des relations internationales prend en effet très largement appui sur l'universitaire américain James Rosenau, théoricien s'il en est¹. Les partisans de notre objet d'étude (peut-être Devin est-il ici moins convaincu que ses collègues) adhèrent sans réserve aux propositions clés de J. Rosenau. Pourtant, celles-ci relevant d'une théorie, elles devraient se voir appliquer les mêmes griefs que ceux émis à l'encontre des théories *mainstream* et être frappées d'invalidité.

B. Badie et M. C. Smouts ne peuvent être plus clairs lorsqu'ils déclarent à propos de James Rosenau qu'il revient « aux études empiriques de tester les pistes offertes par son ouvrage, le plus important de ces dernières années pour la discipline des relations internationales »². Ils vont jusqu'à parler de « paradigme » pour qualifier la séparation conceptuelle de Rosenau entre monde multcentré et monde statocentré, soit un terme ambitieux³. Cela justifierait finalement la nature principalement empirique de leurs travaux : les partisans de la sociologie des relations internationales possèderaient déjà un socle théorique ou paradigmatique - fourni par J. Rosenau, et par S. Strange -, il leur resterait donc à le tester empiriquement.

Au-delà de leur inscription dans le cadre théorique façonné par J. Rosenau, les auteurs ajoutent au paradoxe. Contrairement à ce qu'ils prétendent, *SSI* est traversé par de nombreux postulats théoriques ambitieux dans leur prétention, non au sens de propositions théoriques puisqu'ils en refusent la possibilité, mais au sens de conclusions émancipées de références empiriques. En dépit de leur volonté de rester au plus proche des faits et de minimiser toute

¹ Voir la critique avisée de Michel Girard qui attribue aux propositions théoriques de Rosenau nombre des critiques classiques adressées à la théorie, critiques qu'approuve volontiers la sociologie des relations internationales : Girard M., « Turbulence dans la théorie politique internationale ou James Rosenau, inventeur », *op. cit.*, 1992, p. 636-646.

² Badie B., Smouts M.-C., *Le retournement du monde*, *op. cit.*, 1995, p. 174.

³ *Ibid.*, p. 243.

considération théorique, les auteurs extrapolent largement ce qu'ils repèrent dans les faits. Ils pratiquent donc la réflexion « abstraite » à défaut de la réflexion théorique dont ils refusent le qualificatif. Le problème est que ces réflexions abstraites souffrent d'une justification encore plus fragile que celles au soutien d'une proposition théorique.

La proposition théorique a en principe le mérite d'être explicitée, ce que ne font pas B. Badie et M. C. Smouts concernant leurs propositions générales. Nous l'avons dit, les auteurs disposent fréquemment que tel ou tel particularisme d'essence interne ne peut qu'impacter les interactions d'ordre international mais, la plupart du temps, ils taisent toute justification de ce passage de l'interne à l'externe. Ainsi, en quoi le fait que telle culture en soubassement de tel Etat soit non conforme aux préceptes étatiques occidentaux, par exemple envers l'idée de frontière, nous permet de dire que les relations entre cet Etat et un autre sont différentes de l'hypothèse où leur perception de la frontière aurait été similaire ? Bien souvent, les auteurs emploient des formules telles que « ne peut que promouvoir », « risque d'accélérer la montée en puissance », « s'imposent de plus en plus comme facteurs de remise en cause », « réclament une place au sein de » ; « compliquer singulièrement le jeu », « créent les conditions d'une atomisation », « conséquences périlleuses », *etc.* Ce sont des proclamations et non des arguments. Le lecteur aurait souhaité, par exemple, que les auteurs prennent à bras-le-corps les événements marquants qui forment l'interaction de deux politiques étrangères afin de faire ressortir que, précisément, un particularisme a modifié l'issue « théoriquement envisageable » des interactions entre deux politiques étrangères si ce particularisme n'avait pas existé. Sans quoi ces proclamations finissent par tendre, à l'opposé de l'idée d'argument, vers l'incantation.

Faisons un point : les griefs formulés par la sociologie des relations internationales, au moins dans leur nature à défaut de leur ampleur, sont à première vue recevables. La sociologie des relations internationales s'insère dans ce mouvement d'approches académiques privilégiant un regard critique sur la connaissance, ou plutôt, sur la connaissance déjà établie. La sociologie des relations internationales fait œuvre de rappels à la nuance, à la précaution, à la mesure dans la proclamation de la connaissance, telle une veille académique. Cependant, et c'est somme toute le fil rouge de l'ensemble de nos critiques, les sociologues français des relations internationales remplacent un extrême par un autre. A les suivre, nous évitons de nous noyer dans l'universalisme et la théorisation mais nous restons à jamais incapables de regagner la rive de l'avancée de la connaissance scientifique, dérivant au beau milieu d'un océan de faits.

Section 12.2 Contre la visée scientifique du similaire : l'« épistémologie de la singularité »¹

Thèse 1 : L'investigation académique doit prendre en compte l'ensemble de la réalité

Pourquoi les auteurs se montrent-ils si dubitatifs envers la théorie ? Parce que celle-ci ne prend pas en compte ou ne restitue pas la diversité de la réalité : « La théorie classique des relations internationales repose, selon le paradigme étatique, sur l'hypothèse d'un mode uniforme d'articulation de l'ordre politique interne et de l'ordre politique externe : celui-ci serait, en effet, par le biais des politiques étrangères, la résultante de celui-là. Ordre complexe et plural pour la sociologie politique interne, l'Etat deviendrait un acteur simple, monopolistique, doté d'une volonté unique et donc parfaitement assimilable à une personne, en sociologie des relations internationales. Remise en cause de plusieurs manières, cette hypothèse ne soutient déjà pas la critique culturelle : l'extrême diversité des ordres politiques internes rend très incertaines l'identification et l'énumération des acteurs du système international »². Et B. Badie et M. C. Smouts concluent à l'impossibilité de surmonter cette diversité : « Une telle hétérogénéité défie l'analyse », ou, déjà mentionné, « on sait qu'au-delà d'un certain niveau de complexité aucun système ne peut être complètement connu »³. Dans le prolongement, « la science politique n'est pas, à elle seule, à même de faire apparaître toute la complexité de la scène mondiale »⁴.

Nous pouvons spécifiquement adresser à la sociologie des relations internationales le commentaire de T. Hopmann sur les RIF en général : « Discovering replicable findings is of lesser importance than conveying the fullest possible understanding »⁵.

Opposer la complexité est une impasse

Revenons sur ces champs lexicaux privilégiés par les auteurs pour décrire le monde. Celui de la complexité est l'un des plus représentatifs de leur posture. La réalité internationale

¹ Badie B., « Analyse comparative et sociologie historique », *op. cit.*, 1992, p. 367.

² *Ibid.*, p. 29.

³ Respectivement en pages 172 et 160 (*Ibid.*).

⁴ Laroche J., *La brutalisation du monde*, *op. cit.*, 2012, p. 12.

⁵ Hopmann T., « French Perspectives on International Relations », *op. cit.*, 1994, p. 72.

serait trop complexe pour pouvoir être saisie dans un édifice théorique, tant dans sa globalité qu'au sein de phénomènes ou secteurs particuliers.

Signaler la complexité conduit à une impasse dès lors que si on la perçoit, on en conclut à l'impossibilité d'approfondir réellement l'analyse mais si on la met de côté pour focaliser sur quelques éléments, on se voit reprocher de faire abstraction de la totalité relationnelle dans laquelle ces éléments sont insérés¹.

L'emploi du mot « complexe » et de ses déclinaisons parcourt l'ensemble du *Retournement du monde*² et imprègne la totalité des écrits des sociologues des relations internationales. Nous pourrions presque parler d'un paradigme de la complexité. Le cas de G. Devin est éloquent. Le vocabulaire de la « complexité » est sollicité à au moins une reprise dans à peu près chacune de ses publications, et jusqu'à sept emplois dans un seul écrit d'une quinzaine de pages ; énoncée avec une telle vigueur, la complexité en devient, de la bouche même de Devin, « étourdissante »³. D'autant que la complexité ne tient pas seulement lieu de description introductive préfigurant l'analyse, elle a parfois force d'argument en elle-même : « En simplifiant, les politiques françaises en matière de coopération et d'aide au développement ont longtemps présenté trois caractéristiques : elles ont été essentiellement complexes, bilatérales et gouvernementales »⁴.

Ce terme nous pose problème à partir du moment où il est utilisé si fréquemment. Il ne veut strictement rien dire en soi (toute chose ou presque peut apparaître comme complexe ou non, tout dépend du niveau ou de l'angle d'analyse choisi) sauf s'il est défini rigoureusement, sauf à l'extraire du sens commun pour en faire un concept.

B. Badie et M. C. Smouts en font justement et expressément un concept⁵. Mais nulle part ils n'en fixent une définition, ou ne serait-ce qu'un éclaircissement sur ses contours. De deux choses l'une, soit ce terme recouvre toutes sortes de significations qui s'en tiennent au

¹ Voir par exemple la critique par Devin d'une conception élargie de la sécurité au motif qu'elle réunit de nombreux éléments qu'il ne s'agit pas simplement de compiler (Devin G., « Que reste-t-il du fonctionnalisme international ? », *op. cit.*, 2008, p. 142-143).

² Voir, entre autres, les pages 12, 75, 103-104, 160 et 206 dans Badie B., Smouts M.-C., *Le retournement du monde*, *op. cit.*, 1995.

³ Citation exacte : « La complexité institutionnelle est devenue étourdissante » (p. 155) ; voir Devin G., « Le multilatéralisme est-il fonctionnel ? », *op. cit.*, 2007.

⁴ Devin G., « Les ONG et les pouvoirs publics », *op. cit.*, 1999, p. 66.

⁵ « Autre concept utile pour l'analyse des relations internationales, celui de *complexité* » (Badie B., Smouts M.-C., *Le retournement du monde*, *op. cit.*, 1995, p. 161 ; ce n'est pas nous qui soulignons en italiques).

langage courant, et il n'est guère heuristique de s'en servir avec autant d'assiduité : nous nous doutons bien que les choses sont complexes, sinon à quoi servirait la science ? Soit ce terme recouvre une signification précise et il faut le définir¹.

C'est bien la seconde solution qui paraît être la bonne : l'utilisation de ce terme a, la plupart du temps, pour but de distinguer entre des regards n'ayant pas perçu la complexité (comme les théories des RI) et d'autres (comme la sociologie des relations internationales) ayant perçu cette complexité. Dès lors que ce terme discrimine entre plusieurs *démarches académiques*, il doit avoir une *signification académique*. Sinon, comment ne pas être contradictoire lorsque, d'un côté, l'on oppose aux propositions théoriques d'autrui une complexité qui serait presque inaccessible à l'universitaire mais que, d'un autre côté, on lui oppose des changements (des bouleversements inédits) dans cette complexité qui, eux, seraient donc aisément identifiables ?² Soit tout cela se neutralise, soit la complexité revêt une signification précise qu'il faudrait présenter au lecteur. Pour notre part, nous pensons qu'opposer à une réflexion théorique une complexité presque irréductible mène à une impasse argumentaire.

Il faut aussi soumettre la question classique de savoir si opposer complexité et théorie ne relève pas d'une incompréhension de l'objectif de cette dernière. Pour nombre d'universitaires (dont bien sûr des internationalistes) favorables au discours théorique, une théorie n'a pas vocation à restituer la complexité de la réalité, lui en faire reproche n'a donc pas de sens. Si l'on peut tout simplement considérer qu'« une théorie qui se voudrait aussi complexe que le réel serait inintéressante »³, on peut surtout approuver la sociologie des relations internationales sans pour autant adhérer à ses conclusions : aucune théorie ne peut effectivement « adequately explain international reality in all its complexity. The theoretical

¹ Ou renvoyer à un auteur qui le définit. Nous trouvons chez certaines voix de la sociologie des relations internationales de brefs renvois à Edgar Morin, dont on connaît les travaux sur le « paradigme de la complexité », mais lesdits travaux ne sont pas utilisés.

² Pour rappel : la théorie des relations internationales est disqualifiée au motif que l'on ne peut pas saisir la complexité, trait fondamental de la réalité internationale, au sein d'un édifice théorique. Dans le même temps, la théorie des relations internationales est disqualifiée au motif qu'elle n'a pas perçu les bouleversements factuels qui ont marqué la réalité. On ne pourrait donc pas saisir la complexité, mais on pourrait en saisir l'évolution ?

³ Bélanger André-J., « Epistémologues de la science politique, à vos marques ! », in Olivier Lawrence, Bédard Guy, Thibault Jean-François, (eds.), *Epistémologie de la science politique*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1998, p. 20.

analyst who makes a significant contribution to the field must choose a coherent intellectual framework within which to work on a specific problem »¹.

Ce n'est pas dans cette dernière conception de la théorie que se place par exemple M.-C. Smouts lorsqu'elle prend à témoin l'inexistence d'une théorie en relations internationales : « S'il y en avait une, cela se saurait »². Smouts sous-entend là une théorie conçue pour rassembler tout ce que l'on est susceptible d'intégrer dans l'objet « relations internationales », sans distinguer entre des éléments essentiels ou accessoires³, et sans considérer qu'une mise en scène théorique de la réalité ne porte que sur une partie de celle-ci. Une telle conception, qui vise ce que l'on nomme communément la « grande théorie », n'est certes pas propre à la sociologie des relations internationales ; elle procède pour une large part de l'application du concept de paradigme en RI (et en science sociales) ; une application que l'on sait peu fidèle à la pensée de T. Kuhn puisque le principe du paradigme consiste à fixer un schème théorique unique et unanime à toute une discipline. Smouts nous le montre clairement lorsqu'elle ajoute derechef « je ne crois pas à *la* théorie en relations internationales » en mettant « la » en italiques.

En partant de ces deux façons d'envisager la théorie (la grande théorie ou la théorie-paradigme), celle-ci se montre effectivement insaisissable ; mais, nous venons donc de le rappeler, il s'agit d'une vision très ambitieuse et spécifique de la théorie qu'il est d'autant plus facile de condamner, à la manière de la vision tout aussi ambitieuse que la sociologie des relations internationales appliquait à l'Etat providence pour mieux l'accuser de faillir à ses missions.

Circonscrire la réalité est dans l'essence même de l'investigation académique

Pour notre part nous considérons que, de toute façon, circonscrire la réalité en vue de l'étudier est constitutif de toute investigation académique, sans même réduire celle-ci à l'édification de théories. L'objectif de l'investigation académique n'est pas de prendre en compte la totalité/complexité de la réalité. Epistémologue de la science politique, André

¹ Dougherty J., Pfaltzgraff R., *Contending Theories of International Relations*, *op. cit.*, 1996, p. 11.

² Smouts M.-C., « Les relations internationales en France », *op. cit.*, 2002, p. 85.

³ « En quelque matière que ce soit, “comprendre” implique toujours qu'on fait la distinction, dans l'objet qu'on analyse, entre l'essentiel et l'accessoire. Dans cet objet, l'essentiel et l'accessoire varieront en fonction de l'angle d'approche » (Vernant Jacques, (1981), « L'essentiel et l'accessoire », in Vernant J., *Les relations internationales à l'âge nucléaire*, *op. cit.*, 1987, p. 275).

Bélangier présente ainsi le « discours analytique » (qu'il assimile au discours scientifique)¹ : « Qui dit analyse dit *décomposition* d'une réalité observée. Sans s'opposer comme telle à la synthèse, l'analyse constitue un moment distinct dans la saisie des choses. Elle fonctionne à la fragmentation des composantes pour arriver à la meilleure compréhension d'*une dimension* de la réalité, tandis que la synthèse, elle, s'applique à la recomposer en vue d'un aperçu d'ensemble. Autant l'analyse vise le caractère sélectif de données, autant la synthèse opère à la recomposition et à l'intégration d'un grand nombre de données ». Associant ensuite discours analytique et réflexion théorique, Bélangier ajoute que l'« exercice de réduction correspond à une *construction* de l'esprit, à un travail d'abstraction [...]. Le construit, il faut bien le reconnaître, correspond à un parti pris, et il répond à la question : quelle est la coupe ou encore la perspective la plus susceptible d'engendrer, par la suite, une interrogation féconde ? »².

La sociologie des relations internationales se refuse à une telle démarche au motif que tout secteur de la réalité est interconnecté avec l'ensemble des autres secteurs. Pourtant, par exemple, nous avons pu voir que B. Badie et M. C. Smouts circonscrivent bel et bien lorsqu'ils refusent la thèse d'un « espace sans frontières » sous prétexte que « trop d'intermédiaires s'interposent [...] entre l'individu et la société mondiale pour que l'on puisse faire de l'humanité un cadre de référence pertinent »³. A partir du moment où le cadre le plus général (l'humanité) n'est pas adéquat, c'est bien qu'il doit être décomposé en sous-cadres. Le principe de l'étude d'un sous-cadre de la réalité est donc admis, et il devient tout à fait possible d'obtenir des cadres pertinents où la complexité, soit deviendrait accessible, soit serait neutralisée.

En supplément : dans ses remarques, Bélangier sépare expressément l'analyse et la théorie de la « synthèse », contrairement aux pionniers des RIF dont nous avons mis en évidence leur propension à assimiler théorie et synthèse et à avoir ainsi fait correspondre, bon an mal an et fâcheusement, démarche scientifique et démarche encyclopédique. Comme nous l'avions alors dit, la sociologie des relations internationales, mais plus largement la vision qui

¹ Citations à suivre dans Bélangier A., « Epistémologues de la science politique », *op. cit.*, 1998, p. 15 et 21.

² Le tout premier promoteur d'une approche de sociologie en relations internationales disait lui aussi : « L'analyste des situations internationales, des événements internationaux, doit de toute évidence s'efforcer de distinguer, dans la multiplicité des faits et gestes dont il a à connaître, ce qui est significatif. J'entends par là ce qui est "chargé de sens" ». (Vernant Jacques, (1982), « Quelques leçons de deux conflits », in Vernant J., *Les relations internationales à l'âge nucléaire*, *op. cit.*, 1987, p. 291).

³ *Ibid.*, p. 113-114.

domine parmi les internationalistes politistes français, s'inscrivent là dans une filiation académique franco-française.

Thèse 2 : L'investigation académique doit prendre en compte la diversité de la réalité, c'est-à-dire ses particularismes

Préserver dans l'analyse la totalité/complexité de la réalité, c'est avant tout préserver sa diversité. Pour les fondateurs de la sociologie des relations internationales contemporaine, l'investigation devrait « prendre en compte l'éclatement culturel, la multiplicité des allégeances individuelles, la diversification croissante des regroupements et des formes de vie collective » ; « là où l'hypothèse d'un ordre rationnel légal universel confortait l'idée d'une communauté faite d'Etats capables de se comprendre, d'obéir aux mêmes normes, de promouvoir les mêmes règles, la culture introduit particularisme et relativisme »¹.

En prenant en compte la variable culturelle, le regard de l'observateur se poserait inévitablement sur les particularismes, et la démarche de recherche devrait nécessairement se colorer de relativisme en restant méfiante envers toute généralisation. La sociologie des relations internationales souhaite relativiser la connaissance scientifique étant donné que celle-ci, trop souvent, consiste en des généralisations invalides. Nous avons déjà esquissé notre opinion sur le sujet, nous la poursuivons ici : quel degré de relativisme la sociologie des relations internationales entend-elle adopter ? S'agit-il seulement de faire preuve de nuance et de précautions, ou bien plutôt de mettre en cause la validité de la connaissance en sciences sociales ? Officiellement, les tenants de la sociologie des relations internationales ne défendent pas une position extrême ; ils se disculpent de seulement proposer « une “déconstruction” du monde venant d'auteurs saisis par un post-modernisme à la mode »². Une fois n'est pas coutume, les auteurs dont, par exemple, B. Badie et M. C. Smouts ne se revendiquent pas, sont clairement cités : le post-positiviste Richard Ashley et le post-moderniste R. B. J. Walker, à savoir les internationalistes parmi les plus relativistes du champ RI³. On ne peut être plus clair

¹ *Ibid.*, p. 114 et 69.

² *Ibid.*, p. 205 et 241.

³ Ils sont tous deux mentionnés en note infrapaginale à la suite du propos rapporté à l'instant. Précisons que R. Walker refuse l'étiquette post-moderne qui, selon lui, appartient *in fine* à la même grille de lecture - faussée - des théories *mainstream*. Quant à R. Ashley, lui attribuer le label post-moderniste est discutable. Pour la clarté de l'analyse, nous les rangeons donc sous l'étiquette générale d'un « relativisme dur ».

et il faut en prendre acte. Cependant, pour le cas spécifique de B. Badie, cela contraste avec ses travaux de sociologie historique et comparative, dans lesquels il invite à la relativité la plus poussée parmi les diverses approches en jeu ; le fait que seul C. Geertz trouve grâce à ses yeux en témoigne. Dans ses travaux « internistes », B. Badie a plus clairement exprimé sa posture que dans ses réflexions internationalistes : il y prônait explicitement l'analyse du singulier et cherchait à révéler « l'irréductible »¹. Davantage, cette posture s'étend autant à la réalité proprement dite qu'à tout instrument pour l'étudier. Se succèdent ici la distinction empirique entre le semblable et le dissemblable, et la distinction méthodologique entre le comparable et l'incomparable : Badie réfute la possibilité même de comparer ; aucune catégorie d'analyse, aucun concept, aucune méthode n'est valide pour comparer à travers le monde (puisque les différentes réalités culturelles du monde divergent quant à la signification même des notions de durée, d'espace, de contexte, de trajectoire, de rupture, etc.).

Notons dans l'autre sens que les cibles principales de la sociologie des relations internationales que sont les réalistes, semblent, au moins de manière déclarative, parfaitement conscients des particularismes et que leur choix de façonner des propositions à vocation universelle est bien un parti-pris analytique. En 1952, le plus emblématique d'entre eux indique que la prise en compte des particularismes doit être dévolue aux *area studies*, s'inscrivant donc là dans la distinction que nous avons présentée en fin de Première partie entre la *discipline* (des RI) théorisante en quête de général et l'*aire* culturelle descriptive en quête de particulier : « En nous faisant sentir la relativité des valeurs culturelles, les *area studies* nous permettent de rendre justice aux cultures étrangères dans nos jugements intellectuels, moraux et esthétiques, et en même temps de traiter les pays étrangers comme il se doit, c'est-à-dire de les accepter comme ils sont plutôt qu'essayer de surimposer notre culture à la leur »². Une répartition des rôles entre disciplines et aires que les spécialistes français en aires régionales approuvent, en prônant un « comparatisme qui seul permet de saisir les différences et même de connaître tout court et de comprendre les évolutions »³.

¹ Voir Badie B., *Culture et politique*, *op. cit.*, 3^e édit., 1993.

² Morgenthau H., « Les "Area Studies" et l'étude des relations internationales », *op. cit.*, 1952, p. 688.

³ Darbon D., Jaffrelot C., « La recherche sur les aires régionales en science politique », *op. cit.*, 2004, p. 34. Voir aussi, pour un lien plus général qui aurait émergé dans les sciences sociales françaises contemporaines entre comparatisme et « respect et découverte de l'«Autre» » du fait du « triomphe récent du relativisme culturel » : Anheim E., Grevin B., « Les sciences sociales et le comparatisme », *op. cit.*, 2002.

Notons encore, avec Anna Leander, que les théoriciens des RI n'opposent pas frontalement théorie et relativité de la réalité : Keohane avance par exemple qu'il est possible d'introduire l'espace et le temps sans abandonner l'approche rationaliste, pourvu que la théorie ne perde pas de vue le contexte¹. La prise en compte du contexte n'est pas vue par eux comme un obstacle insurmontable à l'édification théorique.

Le particularisme exclut nécessairement la montée en généralité

Nulle part nous ne trouvons donc des propos qui justifieraient par eux-mêmes qu'on accole à la sociologie des relations internationales une étiquette de « relativisme dur ». Etant donné que la sociologie des relations internationales n'investit jamais des questions d'ordre épistémologique, elle n'informe donc jamais de ses partis pris en la matière.

Pour notre part, nous en revenons à ce refus de la théorie qui *conduit* au refus de la réflexion d'ordre théorique : nous estimons que la posture de la sociologie des relations internationales conduit inévitablement à un profond relativisme scientifique. Elle exclut la montée en généralité et, de ce fait, délaisse la connaissance scientifique telle que nous l'avons exposée *supra*. K.-G. Giesen a précédemment fait la même remarque que nous, en considérant à propos de notre objet d'étude que sa « conception should not only be able to describe the multitude of societal factors, but also presuppose it. The aim here is not the general, but the particular. [One] can, of course, reproach this counter-position of misunderstanding the relationship between notion and reality. It presupposes particularistic circumstances in reality and thus erroneously blocks its general conceptualization. The strenght of historicism [*i.e* la sociologie des relations internationales contemporaine, alors naissante] therefore lies in the comparative exploration of isolated cases, and its fundamental problem lies in the interpretation of the resulting material »².

De son avis, la sociologie des relations internationales ne s'empêche pas de généraliser, mais selon une argumentation procédant de l'empirie et non de la théorie. Pour l'une des rares et courtes précisions d'ordre épistémologique que nous puissions trouver dans un écrit, G.

¹ Leander A., « Bertrand Badie », *op. cit.*, 1997, p. 164-165.

² Giesen K.-G., « France and other French-speaking countries », *op. cit.*, 2006, p. 35.

Devin dispose qu'il poursuit « une démarche empirico-inductive : partir des objets d'étude pour dégager des conclusions éventuellement généralisables »¹.

Seulement, les généralisations conduites ou acceptées par la sociologie des relations internationales relèvent bien plus souvent de l'extrapolation d'une étude de cas que de l'accumulation significative d'études de cas comparables. Et pour cause : les particularismes veillent à limiter la correspondance entre les cas. Dans ce genre d'exercice, on pare de termes abstraits quelques situations empiriques et l'on reprend ensuite l'ensemble de ces qualifications abstraites comme si elles représentaient des catégories d'analyse renfermant un nombre significatif de cas, jusqu'à faire de ces qualifications de véritables types génériques. Alors que, en forçant un peu le trait, chaque qualification ne correspond en réalité qu'à une seule situation. Prenons comme exemple le travail de B. Badie relatif à l'humiliation comme pathologie des relations internationales : l'exercice typologique (avec mises en tableaux récapitulatives) consiste clairement à passer en revue une toute petite poignée de cas et à les ériger en un type générique, puis à formuler selon le même procédé plusieurs types génériques d'humiliation auxquels vont correspondre, en supplément, des conduites diplomatiques tout aussi généreusement typifiées².

A. Leander met en valeur le même ordre de critique à destination des travaux de sociologie historique de B. Badie³. Selon lui, les concepts doivent être « historiquement contextualisés » ; arguant que tout modèle théorique conduit à une « myopie inévitable » car il « définit ce que le chercheur cherche », Badie critique par exemple les régularités causales que Theda Skocpol discerne dans sa comparaison de révolutions, des démocraties et des dictatures à travers le monde. Leander considère que, tandis que l'approche de Skocpol est centrée sur les variables, celle de Badie est centrée sur les cas ; celui-ci ne teste pas des hypothèses, mais utilise des « concepts sociologiques pour donner sens aux trajectoires historiques ». En somme, Badie propose des concepts spécifiques à chaque « trajectoire », des concepts qui n'en sont pas vraiment puisqu'ils sont inextricablement liés à un seul contexte. Il s'agit plus sobrement de termes résumant un seul ou un nombre très réduit de cas. Comme l'a dit K.-G. Giesen, la sociologie des relations internationales semble mal appréhender les relations entre notion et réalité. Alors que la première n'a pas vocation à être calquée sur la seconde, la science, plus

¹ Devin G., *Sociologie des relations internationales*, op. cit., 2013, p. 5.

² Badie B., *Le temps des humiliés. Pathologie des relations internationales*, op. cit., 2014 (tableaux en pages 73 et 90).

³ Leander A., « Bertrand Badie », op. cit., 1997, p. 148.

généralement, met en scène des notions et des concepts et non des éléments du réel. A. Bélanger énonce ainsi : « La science s'intéresse à des relations et non à des concepts pris dans leur singularité. C'est la combinaison de ces concepts qui est susceptible de fournir une réponse [à un questionnement scientifique]. Le grand piège, à ce stade de l'analyse, c'est d'oublier que la découverte repose sur la mise en relation des concepts *et non sur leur faculté d'évocation* »¹.

Sous couvert d'avoir « qualifié » des situations réelles et de leur avoir ainsi octroyé un statut typologique, la sociologie des relations internationales s'est finalement contentée d'énumérer un ensemble - réduit - de cas ou d'études de cas provenant d'une littérature tierce². Il s'agit de connaissances descriptives. Une démarche qui se veut scientifique ne peut que chercher à dépasser ce stade descriptif.

La démarche scientifique, et avec elle la démarche théorique, représentent des processus de détection d'éventuels points communs, d'éventuelles tendances communes. C'est cela monter en généralité. Seule la démarche théorique permet de faire ressortir des généralisations - qu'elle soit de type hypothético-déductif ou empirico-inductif. La sociologie des relations internationales en reste selon nous à une démarche de type empirico-descriptive³.

La sociologie des relations internationales est une sociologie « particularisante » qui reste essentiellement descriptive. Elle s'oppose à *la recherche scientifique du similaire*. Pour aller plus loin : alors que la recherche du *différent* relève de l'érudition, la recherche du *même*

¹ Nous soulignons en italiques. Bélanger cite Max Weber en renfort : « Ce ne sont point les relations "matérielles" des "choses" qui constituent la base de la délimitation des domaines du travail scientifique, mais les relations conceptuelles des problèmes » (Bélanger A., « Epistémologues de la science politique », *op. cit.*, 1998, p. 21-22).

² Il ne faut pas confondre ici études de cas et simples illustrations. Contrairement aux premières, les secondes sont parfois amassées pour les besoins d'une seule et même problématique qui est déroulée sur un ouvrage entier, la profusion d'illustrations devant censément signifier une profusion de preuves (mais sous réserve qu'elles ne tombent pas sous le coup des nombreuses critiques que nous avons émises dans le chapitre précédent). C'est en particulier le cas des ouvrages de Badie consacrés à la déconstruction des concepts de territoire, de souveraineté, de puissance, de diplomatie. Sur ce point, l'auteur encourt une critique classique que P. Favre formule ainsi : l'auteur laisse « libre cours à la problématique de départ [pour] ne plus rien dire qui ne soit déjà dans ses prémisses. Il est ainsi condamné à osciller entre l'empirisme ordinaire et la reproduction à l'identique » (Favre Pierre, « Compte-rendu. Bigo Didier - *Polices en réseaux, l'expérience européenne* », *Revue française de science politique*, Vol. 47, No 2, 1997, p. 227-232).

³ Nous l'avons vu, c'est en tout cas clairement ce que prônait B. Badie dans ses travaux de sociologie historique et comparative.

relève de la science. Bien sûr, l'érudition est nécessaire à la science : c'est en ayant connaissance du différent que l'on sait qu'il peut mieux cibler l'endroit où et la manière dont chercher *le même*, et sans garantie de le trouver. Mais c'est l'objectif final de la science, en tous domaines. Etre scientifique, ce n'est pas connaître exhaustivement la réalité. Etre scientifique, c'est analyser partiellement la réalité, c'est-à-dire circonscrire un objet d'étude, et se mettre à la recherche du général, du commun. « La connaissance scientifique s'intéresse à l'aspect universel de phénomènes et non à la singularité des choses. Il est bien entendu que toute entité n'est absolument identique qu'à elle-même. Mais l'analyse ne peut s'en tenir à cette simple description de la réalité, elle vise à pouvoir généraliser à partir de certains traits communs à une catégorie d'objets »¹. Arnold Wolfers nous le dit dans d'autres termes : la tâche du théoricien « is not to establish the uniqueness of events but rather to gain a generalized knowledge of behavior in International politics, which means knowledge on a relatively high level of abstraction »². Devin a lui-même pu extraire cette vérité des écrits de Norbert Elias : « Découvrir les liens là où l'on ignorait qu'il y en eut, voilà la tâche centrale des recherches scientifiques »³.

Prenons l'exemple suivant. B. Badie et M.-C. Smouts se montrent sceptiques envers les théories de l'intégration en raison même du mot « intégration » : « Toujours connoté de façon positive, [le] même mot rend compte, pourtant, de phénomènes très différents »⁴. Au-delà donc d'éventuels désaccords dans la définition savante que l'on peut attacher au mot « intégration », les auteurs alertent sur une différence dans les diverses réalités visées par lui. Mais c'est l'objectif même du mot, une fois conceptualisé, que de passer outre ce qui différencie pour ne retenir que ce qui lie.

De ce point de vue, nous nous demandons quels mots peuvent bien convenir pour décrire un ensemble de réalités ? Que penser par exemple, parmi des milliers d'autres, des mots empire, civilisation, tribu ou encore, dans un autre registre, du mot continent ? Après tout, chaque continent révèle des différences de climat, de relief, de faune, de flore et de population humaine extrêmement marquées, et des ressemblances sont parfois plus palpables entre des zones provenant de continents différents qu'entre des zones provenant d'un même continent. Pourtant,

¹ Bélanger A., « Epistémologues de la science politique », *op. cit.*, 1998, p. 20.

² Wolfers A., *Discord and Collaboration*, *op. cit.*, 1962, p. 11-12.

³ Cité dans Devin G., « Que reste-t-il du fonctionnalisme international ? », *op. cit.*, 2008, p. 140 (Elias Norbert, *Qu'est-ce que la sociologie ?*, La Tour d'Aigues, Editions de l'aube, 1991, p. 197).

⁴ *Ibid.*, p. 189.

la géographie a choisi de consacrer ce terme, qui ne fonctionne que sur la base de certains partis-pris : ceux de la proximité spatiale et des découpages engendrés par l'eau, et dans le seul but d'obtenir un agencement spatial du monde. A quel moment, pour quelles raisons un mot est-il susceptible de désigner un ensemble plus ou moins disparate de réalités ?¹ Sans doute que la sociologie des relations internationales ne serait pas en accord avec J. David Singer, mais nous pensons avec lui que « the tendency to overhomogenize [is] less dangerous in terms of scientific method than the tendency to overdifferentiate »².

Le discours de deuxième ordre est cantonné à une qualification savante du réel

Il s'en suit que la sociologie des relations internationales est bien malaisée dès lors qu'il s'agit de faire des propositions d'ordre général. Les définitions sont rares et elles ne servent qu'à fixer un « cadre d'intelligibilité » et non à dérouler un processus de recherche. Dans *SSI*, n'apparaît en tout et pour tout qu'une seule définition mise en valeur comme telle, c'est-à-dire par le procédé de la mise en italiques : « Les relations transnationales peuvent dès lors être définies comme *toute relation qui, par volonté ou par destination, se construit dans l'espace mondial au-delà du cadre étatique national et qui se réalise en échappant au moins partiellement au contrôle ou à l'action médiatrice des Etats* »³.

Devin exprime la même tendance lorsque, missionné pour conclure l'ouvrage collectif sur *La loyauté en relations internationales* et donc pour en faire ressortir des propositions générales, il dit : « Au terme de ce recueil, nous avons pourtant acquis une certitude : *la loyauté n'existe pas, il n'existe que des loyautés*. Variable, relative, *la loyauté* est multi-

¹ Nous croyons qu'une autre illustration, sans doute tirée vers l'absurde, éclaire le problème : en sport collectif, un classement de saison régulière est-il une universalisation excessive du concept de « match » ? Chaque match est éminemment différent d'un autre, de par son score mais surtout de par ses participants (acteurs), son déroulement (dynamiques) et ses enjeux (contexte). Pourtant, chaque match se voit attribuer une valeur égale, une « similarité » qui permet de proposer un classement commun.

² Bien que cette remarque ne vise pas directement le relativisme a-théorique du type pratiqué par notre objet d'étude (elle concerne la démarche théorique « traditionaliste », par opposition à celle « behavioraliste »), elle vise bien le fait d'insister sur l'unique au détriment du similaire (cité dans Dougherty J., Pfaltzgraff R., *Contending Theories of International Relations*, op. cit., 1996, p. 37).

³ Badie B., Smouts M.-C., *Le retournement du monde*, op. cit., 1995, p. 70.

dimensionnelle »¹. La recherche collective a donc montré que chaque cas était irréductible, variable, relatif et multi-facettes, c'est-à-dire tout l'inverse d'une montée en généralité.

L'ensemble des autres propos qui seraient susceptibles d'appartenir au processus de recherche scientifique, ne prennent l'apparence que de qualifications ayant vocation à être typologisantes. L'investigation scientifique se limite donc peu ou prou à la qualification typologique. Nous pouvons faire un parallèle entre ce procédé et celui, en droit (dans la doctrine comme dans la pratique judiciaire), de qualification juridique d'un fait (cet homicide est-il un meurtre, un assassinat ou un crime ?). Il se trouve qu'une fois le fait revêtu d'une telle qualification, il est traité, c'est-à-dire qu'il se voit appliquer un ensemble de règles (quelle peine encourue ?) applicables à la qualification juridique obtenue. La sociologie des relations internationales ne franchit pas ce palier. Elle se pose simplement comme une sorte de traductrice de la réalité, par la requalification du langage commun en langage érudit.

Une autre attitude est symptomatique de la réticence de la sociologie des relations internationales à mener une recherche scientifique. Ses partisans sont coutumiers de la question scientifique sans réponse scientifique. Ils proposent des problématiques en tous points scientifiques mais leur visée scientifique s'arrête-là, ne se prolongeant que très rarement sous forme de réponses. Il faut d'ailleurs signaler que c'est dans ces questionnements introductifs que l'on en apprend le plus sur le plan épistémologique et méthodologique et que la sociologie des relations internationales est la plus encline à soulever de véritables controverses savantes. Mais de leur côté, les réponses s'éloignent souvent de la question initiale, faisant plutôt œuvre de mise en alerte, d'éclaircissements, de bornes de délimitation afin d'aider à répondre à la question. Ensuite, si argumentaire il y a, il sera exclusivement de nature empirique.

A ce sujet, les pratiques lexicales sont à nouveau éclairantes. Les internationalistes français inscrits dans des orientations « critiques/relativistes » et transnationalistes - auxquelles appartient la sociologie des relations internationales - mais aussi constructivistes, manient un vocabulaire très spécifique. D'une part, en les sur-employant, ils donnent une coloration savante à des termes empruntés au langage commun, sans pour autant franchir alors le pas nécessaire de leur conceptualisation. Nous les connaissons bien à présent, qui tous soulignent l'idée de profusion : complexité, pluralité, diversité, hétérogénéité, multiplicité, mais aussi répertoire,

¹ Devin G., « La loyauté : d'un monde à l'autre », *op. cit.*, 2001, p. 365 (ce n'est pas nous qui soulignons en italiques).

agrégat, mosaïque, spectre¹. D'autre part, ils importent et dénaturent des termes dont la signification scientifique ou littéraire est pourtant déjà consacrée : réticularité, nébuleuse, autogestion, dématérialisation (dématérialisé), performativité (performatif), architecturer. Nous repérons encore quelques termes inventés de toutes pièces en vue, si l'on en croit leurs inventeurs, de mieux désigner une situation comparativement aux termes déjà disponibles sur le marché du vocabulaire, comme le célèbre mot « gouvernementalité » inventé par Michel Foucault². Cette originalité du vocabulaire traduit bien souvent une absence d'originalité théorique. L'apport savant réside en fait dans cette qualification originale. Vu de l'autre côté de la jumelle : puisque ces auteurs se limitent à un exercice de description/qualification, il est tout à fait logique que leur innovation réside dans le choix du vocabulaire servant de qualificatif. Par comparaison, nous invitons à la relecture d'un auteur comme Alexander Wendt. Théoricien ayant marqué les esprits par la nouveauté de ses propositions, il use pourtant d'un vocabulaire fort simple. Et chaque fois que l'emploi d'un mot sort de son utilisation commune, il présente le sens qu'il lui donne - sans pour autant s'obliger à en faire un concept³.

La construction de connaissances est à l'arrêt

Quelle est l'ampleur du discours théorique de la sociologie des relations internationales ? Celui-ci n'est pas totalement absent, des propositions ont été formulées qui sont parfois importantes en la matière. Toutefois, son volume global reste très limité, et nous

¹ Nous insistons sur l'emploi presque méthodique de ces mots. Il est évident que l'on ne saurait reprocher à un auteur d'user d'un vocabulaire varié. Nous ne relevons pas de simples synonymes de convenance, nous relevons des mots qui accèdent au statut d'argument ou d'explication en soi.

² Pour être exact, cet ultime excès d'originalité dans le vocabulaire est plus à mettre sur le compte de la sociologie de l'international de D. Bigo (par exemple avec son usage de la métaphore du « Ruban de Möbius ») et des travaux post-modernes en général puisant dans la profusion de figures métaphoriques ayant cours en *French theory* pour désigner des objets de l'esprit : rhizome, terrier, labyrinthe, vitrail, vase, ruisseau, tango, etc. Pour nos propos sur Bigo : « Sécurité et immigration : vers une gouvernementalité par l'inquiétude ? », *Cultures & Conflits*, No 31-32, 1998, p. 13-38 ; « Internal and External Security(ies): The Möbius Ribbon », in Albert Mathias, Jacobson David, Lapid Yosef, (eds.), *Identities, Borders, Orders. Rethinking International Relations Theory*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 2001, p. 91-116.

³ Consulter par exemple Wendt Alexander, « On constitution and causation in International Relations », *Review of International Studies*, Vol. 5, No 24, 1998, p. 101-118.

concluons finalement à la fébrilité de la reconstruction faisant suite à l'entreprise d'entière déconstruction des fondements de la discipline des RI telle qu'elle existe.

Il faut noter en premier lieu que ses chefs de file ont pu se placer sur un terrain théorique, c'est-à-dire manier un vocabulaire typique du discours théorique, réclamer un engagement épistémologique, théorique et conceptuel fort, mettre en garde contre un manque de rigueur dans ces domaines. Cela est repérable au début de leur carrière et à l'occasion de commentaires critiques des travaux d'autrui¹. Dans le peloton de tête des écrits les plus théoriques de G. Devin, se trouve son analyse critique de la pensée d'Elias en 1995. Pour J. Laroche, c'est son commentaire critique de 1994 sur Fred Halliday qui nous marque, où elle fait montre d'une exigence et de précautions que nous lui avons nous-mêmes opposées : « Comme bien d'autres, l'ouvrage revient sur le profond bouleversement mondial des années 1980-1990. [...] A quel modèle théorique cette réalité correspond-elle ? Se contenter d'invoquer l'existence d'un nouvel ordre mondial pourrait relever de la paresse intellectuelle et d'une démarche tautologique »². De même chez M.-C. Smouts, qui pouvait signaler en 1972 que « l'absence de tout article de "théorie" pourrait être regrettée »³. C'est aussi le cas de B. Badie en 1987 à l'endroit de Michel Dobry : « On aurait aimé en savoir davantage sur l'opérationnalité du modèle. Faut-il ajouter qu'on est gêné par la multiplicité des exemples empiriques très courts auxquels on aurait préféré de véritables applications moins nombreuses et plus longues, tant il est vrai que c'est bien là le destin principal de la théorie politique »⁴. Davantage, ses premiers travaux de sociologie historique et comparative consistent pour une très large part en des analyses critiques de l'ensemble de la littérature sur le sujet, c'est-à-dire une mise en cause de

¹ Remarque qui s'applique également à nous : il est plus aisé d'émettre une critique d'ordre théorique que de faire une proposition théorique.

² Lire encore : « Selon le politiste britannique, et sur ce point on ne peut que lui donner raison, l'analyse des relations internationales souffre de deux handicaps : le premier tient à une approche dépourvue de tout cadre théorique, trop souvent empirico-descriptive, voire simplement factuelle [...] » ; « les dix premiers chapitres de ce livre peuvent frapper par la banalité des thèmes abordés : on retrouve les développements convenus sur l'inévitable dépassement de l'acteur étatique [...] » (Laroche Josepha, « Compte-rendu. Fred Halliday, *Rethinking international relations* », *Revue française de science politique*, Vol. 46, No 1, 1996, p. 156-160).

³ Smouts Marie-Claude, « Compte-rendu. *L'Univers politique. Relations internationales* », *Revue française de science politique*, Vol. 22, No 3, 1972, p. 620-621.

⁴ On lit aussi que Badie vante les mérites de la théorie politique et défend la sauvegarde de l'autonomie du politique par rapport au social (Badie Bertrand, « Compte-rendu. Dobry Michel, *Sociologie des crises politiques* », *Revue française de sociologie*, Vol. 28, No 4, 1987, p. 695-697).

toutes les orientations théoriques existantes ; aucune n'était satisfaisante aux yeux de Badie (hormis celle portée par Clifford Geertz, très relativiste et expressément descriptive)¹.

Dans leurs propres travaux, nous pouvons encore discerner des propositions, cadrages et typologies d'ordre théorique, bien que cela soit plus implicite et que les mots, formules et engagements forts relevés à l'instant n'apparaissent plus qu'avec parcimonie. B. Badie a par exemple proposé une typologie tout à fait originale qui aurait mérité d'être approfondie par des analyses se déroulant spécialement dans son cadre (mais ce ne fut pas le cas). Elle porte sur la pluralité d'allégeances auxquelles est susceptible de se soumettre ou d'adhérer un individu, pluralité qui met en scène un « jeu triangulaire »². Il faut ensuite se diriger vers ses deux derniers écrits où il s'est décidé à approfondir une lecture théorique de la scène internationale au prisme de l'œuvre de Durkheim³. On y aperçoit un vocabulaire et des propositions beaucoup plus théoriques que dans l'ensemble de ses autres ouvrages internationalistes, qui dessinent une volonté d'appliquer certains standards de l'investigation scientifique (Badie établit des définitions préliminaires, des « postulats », des « hypothèses », une « variables explicative » et une « variable à expliquer »)⁴. Le projet est même fort ambitieux : l'intégration (façon Durkheim) « tente sa construction en une théorie complète, venant rivaliser avec le réalisme ou l'institutionnalisme libéral »⁵. Badie insiste bien sur l'association de sa pensée à une théorie lorsqu'il la présente comme étant « la préfiguration du multilatéralisme social et, plus encore,

¹ Voir surtout *Culture et politique*, *op. cit.*, 3^e édit., 1993 ; « Analyse comparative et sociologie historique », *op. cit.*, 1992.

² Badie B., « Le jeu triangulaire », *op. cit.*, 1997, p. 447-462 ; Badie B., « Realism under praise, or a Requiem ? », *op. cit.*, 2001, p. 253-260 ; pour la seule référence commentée à ce « jeu triangulaire », qui est le fait d'un observateur extérieur à la sociologie des relations internationales, voir Battistella D., *Théories des relations internationales*, 3^e édit., 2009, p. 237-238.

³ Badie B., *Le temps des humiliés. Pathologie des relations internationales*, *op. cit.*, 2014 ; Badie B., « Construire l'intégration internationale : la leçon non écrite de Durkheim », *op. cit.*, 2015. Par contre, Badie ne discute ou prend appui sur aucun des travaux anglophones mainstream ayant pu, avant lui, se servir de la pensée de Durkheim, en particulier la distinction entre solidarité mécanique et organique (et sans revenir à Kenneth Waltz) : par exemple Buzan Barry, Albert Mathias, « Differentiation : A sociological approach to international relations theory », *European Journal of International Relations*, Vol. 16, No 3, 2012, p. 315-337 ; Larkins Jeremy, « Representations, Symbols, and Social Facts : Durkheim and IR Theory », *Millennium*, Vol. 23, No 2, p. 239-264.

⁴ Badie B., *Le temps des humiliés*, *op. cit.*, 2014, p. 13-16 et 72.

⁵ Badie B., « Construire l'intégration internationale », *op. cit.*, 2015, p. 214.

l'ébauche d'une théorie solidariste du multilatéralisme qui tranche avec la connotation plus libérale des travaux d'origine américaine et wilsonienne »¹.

Concernant G. Devin, il s'est inscrit à plusieurs reprises dans des réflexions théoriques, mais principalement sous forme de déblaiement non suivi par la pose de réelles fondations. Ses écrits les plus stimulants sur les solidarités transnationales, sur la diplomatie et sur l'interdépendance sont d'une taille limitée et n'ont pas été prolongés².

Mais prise dans son ensemble, la production de la sociologie des relations internationales reste très éloignée de celle d'un programme de recherche (même en son sens commun non lakatosien). Deux critiques se rejoignent à ce titre.

En premier lieu, nous pouvons, à la suite de J.-J. Roche et d'A. Leander, reprocher à la sociologie des relations internationales de n'avoir pas reconstruit après avoir déconstruit ; une critique forte habituellement émise à l'encontre des démarches relativistes dures en sciences sociales dont n'est pas censé relever notre objet³. Si l'on est plus mesuré, on fera reproche d'une très faible cumulativité.

En second lieu, et dans la foulée, c'est bien dans sa substance théorique et épistémologique globale que la sociologie des relations internationales nous apparaît déficiente. L'introduction d'un de ses derniers ouvrages, *10 concepts sociologiques en relations internationales*, rassemble une bonne partie de ce qui, selon nous, pose problème. L'ouvrage s'inscrit dans « une orientation donnée aux études internationales que certains auteurs appellent “sociologie des relations internationales”. Sans compliquer inutilement les choses, on peut résumer cette orientation intellectuelle en disant qu'elle consiste en une méthode principalement empirique qui s'attache à analyser les phénomènes internationaux et les catégories qui les définissent comme des faits sociaux. La conséquence essentielle qui découle de cette proposition apparemment banale conduit à soumettre les faits étudiés au questionnement des sciences sociales plutôt que de commencer l'enquête en choisissant son “paradigme” sur le marché des théories des relations internationales » ; « l'objectif principal de la “sociologie des relations internationales”, telle qu'elle est entendue ici, vise à désenclaver les

¹ *Ibid.*, p. 212.

² Devin G., « Les diplomaties de la politique étrangère », *op. cit.*, 2002 ; Devin G., « Les solidarités transnationales, phénomène social à l'échelle mondiale », *op. cit.*, 2004 ; Devin G., « Traditions et mystères de l'interdépendance internationale », *op. cit.*, 2008.

³ Roche J.-J., « L'international : nouveau marché éditorial », *op. cit.*, 1993, p. 136 ; Leander A., « Bertrand Badie », *op. cit.*, 1997, p. 149-151.

études internationales des théories prêtes à l'emploi et à relier les fils entre l'analyse du social et celle de l'international »¹.

Premièrement, G. Devin se place à distance d'un label dont il est l'un des principaux promoteurs. Il suggère par là même que cette approche en serait plus à ses premières heures que solidement installée dans le paysage universitaire français². Deuxièmement, comme si cela avait déjà été réalisé ailleurs, l'auteur choisit de ne pas « compliquer inutilement » la présentation de cette « orientation intellectuelle » ; alors que, justement, l'observateur extérieur que nous sommes regrette de ne jamais avoir pu prendre connaissance de développements significatifs sur la question. Troisièmement, il nous est précisé que « l'objectif principal » (et nous insistons sur la mention de « principal ») est de « désenclaver les études internationales des théories prêtes à l'emploi » : désenclaver où ? En France ? Il n'y a jamais eu d'enclavement de la sorte ; les « théories » sont ici présentées comme un parfait ennemi imaginaire. Ou alors dans la communauté internationaliste dans son ensemble ? Nous avons vu que les internationalistes étrangers ne lisent que peu les travaux français, et encore moins les étrangers adeptes de ces « théories » ; l'opération de désenclavement ne peut être que franco-française et elle n'a donc pas de réalité. Quatrièmement, nous avons l'impression que la sociologie des relations internationales en est toujours à introduire des prémisses qu'elle a pourtant énoncées depuis au moins 1992 (si l'on ne remonte pas à M. Merle) : l'importance du social, de la coopération disciplinaire, de l'empirisme face à la théorie. La mention « apparemment banal » cherche sans doute à justifier de telles redites en suggérant que ces prémisses ne sont pas encore écoutées, mais nous en revenons au début : la sociologie des relations internationales, schème intellectuel ou cadre disciplinaire, est dominante dans l'étude politiste des relations internationales en France. A titre de confirmation de notre impression, l'ouvrage se propose de se soumettre au « questionnement » (des sciences sociales)³ : certes, le mot peut signifier plus que sa définition littérale, mais tout de même, après vingt-cinq ans de défrichage, ne serait-il pas plutôt temps, au moins sur le plan lexical, de « proposer », d'« affirmer », de « répondre », de « résoudre », d'« élaborer », de « construire », et pourquoi pas d'« innover » ? Après vingt-

¹ Devin G., *10 concepts sociologiques en relations internationales*, *op. cit.*, 2015, p. 5.

² Du même coup, G. Devin semble choisir de laisser à l'observateur extérieur la responsabilité de la consécration du label, une attitude qui tend à s'inscrire dans le procédé dont nous avons montré le succès avec les dénominations « école anglaise », « école de Chicago », *etc.*

³ Il s'agit encore, dans la suite de l'introduction, d'« interroger les données empiriques », de « susciter une curiosité pour cette façon de construire des liens entre les disciplines, [d']encourager un réflexe d'ouverture des études internationales à la sociologie ».

cinq ans d'invitations à prendre appui sur les auteurs et textes de sociologie interne/générale, notre objet d'étude ne devrait-il pas avoir déjà accompli ces succinctes et disparates interrogations de concepts qui composent l'ouvrage ? En particulier, l'introduction de Erving Goffman est-elle pertinente dès lors qu'il s'agit seulement de puiser chez lui un jeu de métaphores et d'images (autour de la thématique de la scène théâtrale) qui n'apportent strictement rien que l'on ne sache déjà sur un plan substantiel, l'apport étant principalement pédagogique¹ ?

Un appui théorique sur des auteurs pourtant opposés aux postures particularisantes et relativisantes de la sociologie des relations internationales

Nous traitons à présent d'un écueil à notre avis décisif pour évaluer la cohérence de la sociologie des relations internationales contemporaine. L'œuvre des auteurs sur lesquels elle s'appuie de manière privilégiée est reprise de manière extrêmement sélective ; une sélectivité qui consiste à en reprendre les apports sans adhérer aux manières de faire qui ont conduit à la construction de ces apports. Concrètement, les chefs de file de notre objet d'étude reprennent des prémisses d'ordre ontologique et des concepts théoriques alors qu'ils n'adhèrent pas à l'épistémologie qui leur est consubstantielle.

Nous l'avons déjà vu avec le cas de Rosenau : ses propositions théoriques et ses positions ontologiques proviennent d'une théorie alors même que la sociologie des relations internationales disqualifie la théorie. Davantage, Rosenau propose une théorie d'inspiration behavioraliste, très sophistiquée, proche du modèle hypothético-déductif, c'est-à-dire une version de la théorie à laquelle s'oppose tout particulièrement la sociologie des relations internationales². L'œuvre de Rosenau procède d'une pure construction de l'esprit ayant vocation à être appliquée à la réalité, c'est-à-dire un ensemble de propositions théoriques

¹ Du reste si l'analogie de la scène et de la pièce de théâtre s'avère pertinente dans les termes présentés par Devin, elle peut tout autant s'avérer inadaptée. Selon le même procédé du parallèle entre scène théâtrale et scène internationale, nous pouvons opposer : pour la première scène, les acteurs connaissent à l'avance l'issue de l'intrigue, ils n'ont pas d'emprise dessus, ni de liberté d'action jusqu'à sa survenance, et se fichent par ailleurs de la teneur tragique ou heureuse de la fin, que l'un soit gagnant et l'autre perdant ; la seule priorité est de se conformer à un scénario préétabli et connu, non de préserver, gagner ou consentir quelque chose. Tout cela invalide la pertinence de l'analogie.

² Nous renvoyons à nouveau à Girard M., « Turbulence dans la théorie politique internationale », *op. cit.*, 1992.

édifiées en amont de l'observation, une manière de faire à laquelle, nous l'avons dit, Badie s'oppose expressément (pour rappel, selon Badie, tout modèle théorique conduit à une « myopie inévitable » car il « définit ce que le chercheur cherche »). Mais c'est surtout le cas de Durkheim qui pose problème, et d'autant plus frontalement lorsqu'il est question d'opposer l'œuvre de Durkheim à celle de Weber.

Dans l'exposition de sa vision de l'évolution du monde, B. Badie oppose une lecture wébérienne qu'il estime pessimiste, statocentrée et dépassée à une lecture durkheimienne, plus optimiste, « sociale » (c'est-à-dire déplaçant le regard des rapports interétatiques aux problématiques de l'intégration sociale) et conforme à la réalité contemporaine. En conséquence, Badie et la sociologie des relations internationales font usage de concepts durkheimiens, tels que l'anomie et la conscience collective, qui focalisent sur les problématiques d'intégration sociale et de ses obstacles pathologiques. Nous l'avons dit, Badie a récemment investi la pensée durkheimienne¹, jusqu'alors seulement évoquée de manière très générale ; à cette occasion il prend la peine de dire qu'il entend « bénéficier des outils que le maître avait mobilisés dans un autre champ d'observation. La limite à la liberté tient au respect de l'œuvre »². Seulement, c'est précisément le point que nous soulevons, Badie ne respecte pas l'œuvre de Durkheim : il reprend ses prémisses ontologiques et ses concepts théoriques alors qu'il s'oppose à l'épistémologie durkheimienne.

En premier lieu, « il n'est pas sûr que cette sociologie des relations internationales soit fidèle à l'esprit de Durkheim dont elle se réclame. La posture consistant à refuser la spécificité de l'objet d'études "relations internationales" et à proclamer l'impossibilité d'une démarche spécifiquement internationaliste apparaît comme un non-sens quand on sait que pour le fondateur de la sociologie française, le propre de la démarche sociologique consiste précisément à expliquer les faits sociaux grâce à des méthodes relevant de la sociologie plutôt que d'autres disciplines telles que la biologie, la psychologie etc. »³.

Deuxièmement, contrairement à la sociologie des relations internationales et « contrairement aux praticiens de l'anthropologie naissante des pays anglophones, qui

¹ Badie B., *Le temps des humiliés. Pathologie des relations internationales*, *op. cit.*, 2014 ; Badie B., « Construire l'intégration internationale : la leçon non écrite de Durkheim », *op. cit.*, 2015.

² *Ibid.*, p. 197-198.

³ Battistella D., « La France », *op. cit.*, 2013, p. 176.

vantaient les mérites du travail sur le terrain, les durkheimiens étaient opposés à l'observation directe et prônaient l'utilisation des sources écrites »¹.

Troisièmement, si Badie en particulier voit dans le comparatisme la méthode adéquate pour établir des connaissances valides et heuristiques², à aucun moment il ne prône la méthode comparatiste des variations concomitantes de Durkheim³. Et pour cause, alors que la sociologie des relations internationales promeut une sociologie historique (en tous cas Badie et Devin), Durkheim exclut, du moins en principe, toute démarche historicisante dans ses travaux. Comme le rappelle Aron, la classification des sociétés établie par Durkheim est fondée sur le principe que les sociétés diffèrent par leur degré de complexité (horde, clan, etc.). Opposé en cela aux sociologues du XIXe siècle (comme Comte et Marx), Durkheim envisage une explication des phénomènes par le milieu social, contre une explication historique qui ne serait, selon lui, pas scientifique. C'est seulement par les conditions concomitantes que l'on peut rendre compte scientifiquement : « On observe à un moment de l'histoire »⁴ et non au prisme de l'histoire.

Quatrièmement, la sociologie des relations internationales s'oppose à l'*explication* (dans le cadre du fameux débat épistémologique qui l'oppose à la *compréhension*)⁵, surtout celle tendant à être nomologique, universelle et monocausale⁶, autant d'objectifs précisément poursuivis par Durkheim.

Enfin, dernière contradiction dans les schèmes épistémologiques, nous avons dit que, officiellement, la sociologie des relations internationales s'oppose à une démarche holistique dont Durkheim est l'un des principaux représentants consacrés par la littérature.

¹ Burke III E., « L'institutionnalisation de la sociologie en France », *op. cit.*, 1984, p. 681.

² Voir entre autres : Badie B., « Analyse comparative et sociologie historique », *op. cit.*, 1992.

³ Il eut même l'occasion de la refuser explicitement dans *Ibid.*, p. 371.

⁴ Aron Raymond, *Les étapes de la pensée sociologique*, *op. cit.*, Paris, Gallimard, 1967, p. 367-370.

⁵ Même si l'opposition entre explication et compréhension, si on lui fait par exemple correspondre une opposition frontale entre Durkheim et Weber, est une manière insatisfaisante de présenter les choses. On peut lire sur ce sujet Battistella D., *Théories des relations internationales*, *op. cit.*, 2012, p. 30-43 ; Cuin Charles-Henry, « les sociologues et l'obsession compréhensive. Réflexions épistémologiques sur les voies de l'explication en sciences sociales », in Charlier Jean-Emile, Moens Frédéric, (Dir.), *Observer, décrire, interpréter. Un état des méthodes en sciences sociales*, Lyon, Institut National de Recherche Pédagogique, 2006, p. 185-203 ; Colliot-Thélène Catherine, « Expliquer/comprendre : relecture d'une controverse », *Espace Temps*, Vol. 84, No 1, 2004, p. 6-23.

⁶ Voir en particulier Badie B., « Analyse comparative et sociologie historique », *op. cit.*, 1992 ; « Ruptures et innovations dans l'approche sociologique des relations internationales », *op. cit.*, 1993.

Le problème s'accroît lorsque l'on en vient à M. Weber dont la pensée a été écartée. Il apparaît évident que la sociologie des relations internationales se réclame d'une épistémologie bien plus proche de celle de Weber que de celle de Durkheim ; alors même qu'elle rejette l'ensemble d'une vision « traditionnelle » des RI habituellement attachée, entre autres, à la personne de Weber, qu'il s'agisse de ses prémisses ontologiques (centralité des rapports interétatiques et de leur propension à la conflictualité) ou de ses concepts clés (souveraineté, territorialité, rationalité).

Badie, qui est celui des chefs de file qui a le plus mis en exergue l'opposition entre une lecture wébérienne et une lecture durkheimienne de la scène internationale, se montre proche de Weber et de la tradition de l'historicisme allemand en général. Nombre de chercheurs considèrent notamment que le comparatisme historique est la dimension principale de la sociologie wébérienne. « A telle enseigne qu'on pourrait sans doute poser que la sociologie, pour Weber, n'est rien d'autre que cette discipline de l'esprit qui oblige à replacer toutes les réalités sociales dans leur historicité en soupesant à chaque fois, grâce à la méthode comparative, respectivement leur part de nouveauté spécifique et leur part de répétitivité »¹.

De la même manière, la sociologie des relations internationales rejoint Weber dans sa défense de la multi-causalité et de l'analyse « individualiste » qui part des acteurs et non des structures². Dans la sociologie de Weber, « Les forces culturelles, en particulier, s'y voient accorder tout leur poids. Par exemple, l'étude de toutes les formes durables de pouvoir et d'organisation économique doit comporter, affirme [Weber], une référence aux croyances et aux valeurs qui légitiment ces « structures ». Le statut de cause est accordé à tout un ensemble de forces – au droit, à la religion, au pouvoir comme aux groupes de statut, aux événements historiques ou aux innovations techniques, à la géographie, à la

¹ Caillé Alain, « Préface. Weber, notre contemporain si méconnu » in Kalberg Stephen, *La Sociologie historique comparative de Max Weber*, Paris, La Découverte, 2002, p. 10.

² Sur la question de l'attachement de Durkheim à une vision holistique et de Weber à une vision individualiste, le débat reste toutefois ouvert. Tout dépend de ce que l'on envisage précisément dans ce débat : primauté de la structure sur l'unité ou inversement ? Primauté des contraintes structurelles sur la liberté d'action de l'acteur ou inversement ? Autonomie de la structure, du collectif par rapport à l'unité (la structure est la somme des parties ou est quelque chose de plus) ? Explication des comportements individuels par les dynamiques structurelles ou inversement ? Voir à ce sujet Coenen-Huther Jacques, Hirschhorn Monique, (Dir.), *Durkheim, Weber : vers la fin des malentendus*, Paris, L'Harmattan, 1994.

puissance, au conflit comme à la concurrence. Toute imputation d'une priorité causale générale à un facteur particulier est catégoriquement rejetée »¹. Nous retrouvons là deux points forts de la pensée de Badie : la prise en compte de la diversité culturelle et l'impératif corollaire d'une certaine relativité de la causalité.

Ainsi Badie et la sociologie des relations internationales utilisent-ils des concepts forgés par une épistémologie à laquelle ils n'adhèrent pas du tout, et rejettent-ils des prémisses relevant d'une épistémologie dans laquelle ils se reconnaissent davantage. Dans laquelle ils se reconnaîtraient davantage car, nous en revenons à cette récurrente difficulté, la sociologie des relations internationales ne s'exprime pas sur ces questions qui appartiennent au discours de troisième ordre.

Pour en revenir au cas précis de Durkheim : nous pouvons dire qu'il était fondamentalement à la recherche du *même*, de la causalité une et définitive ainsi que de l'indépendance du social vis-à-vis de l'acteur pris individuellement. Alors que la sociologie des relations internationales s'attache continuellement à montrer l'importance de la prise en compte de la pluralité et de la spécificité, de la *différence* et du retour à l'acteur par-delà l'idée de contraintes structurelles.

En fin de compte, Badie ne puise dans Durkheim qu'une vision plus optimiste que celle - présumée telle - de Weber. Mais même sur ce point, les choses sont discutables si l'on en croit l'analyse de Frédéric Ramel. Pour lui, si Weber et Durkheim reconnaissent tous deux une continuité entre les phénomènes sociaux internes et ceux qui se produisent entre Etats, ils se séparent sur deux points². Alors que le premier va dans le sens de l'interprétation de Badie, le second va à son encontre.

Le premier clivage porte sur le degré de conflictualité. « Durkheim et Mauss perçoivent le conflit comme une pathologie. Selon eux, l'essence du social se manifeste à travers la volonté de mettre à l'écart la lutte dans le but de pacifier les relations humaines. A l'échelle internationale, les Etats nationaux, parce que moraux, se doivent de respecter et de rendre effectives les normes de droit qui régulent leur conduite en matière de politique étrangère. Simmel et Weber sont rétifs à cette façon de raisonner soit parce que la vie comporte une ambivalence qui n'éradique en aucun cas les antagonismes ou les

¹ Kalberg Stephen, *Ibid.*, p. 42.

² Ramel Frédéric, *Les fondateurs oubliés. Durkheim, Simmel, Weber, Mauss et les relations internationales*, Paris, PUF, 2006, p. 110-111.

oppositions, soit parce que l'activité politique elle-même se caractérise par une lutte entre acteurs qui cherchent à se répartir le pouvoir. Les relations entre Etats ne peuvent pas faire l'objet d'une pacification à travers la reconnaissance de règles juridiques plus ou moins obligatoires »¹. Le second clivage porte sur la « possibilité d'élaborer de nouveaux cadres politiques au dessus des structures stato-nationales. Simmel et Weber pensent irréalisable la création d'un Etat mondial. La trajectoire intellectuelle de Durkheim aboutit à la même conclusion : l'humanité ne représente pas une société organisée et concrète. Il semble bien difficile qu'elle le soit un jour. Mauss est le seul sociologue à formuler une analyse plus audacieuse à travers sa loi sociologique d'élargissement des appartenances ».

Le premier clivage exposé est conforme à la vision pacifiée et non statocentrée que décèle la sociologie des relations internationales dans les travaux de Durkheim. Par contre, le second clivage présente un Durkheim opposé à l'idée que sa pensée et ses concepts sur l'intégration sociale soient applicables à la scène internationale.

Section 12.3 Discipline-carrefour et non spécificité des relations internationales

Thèse : L'effacement de la distinction disciplinaire interne-externe.

Nous clôturons cette étude critique par une problématique reliant l'objet et l'activité de recherche : le rapport maintes fois évoqué entre l'interne et l'international. Si l'on suit l'esprit de la sociologie des relations internationales, il conviendrait désormais d'éviter d'user du terme « international » pour se cantonner à celui d'« externe ». En effet, l'international ne renvoie plus seulement à l'externe et ne s'oppose plus réellement à l'interne ; l'international serait une sphère mouvante, perceptible dans tout objet et faisant fi de la distinction interne/externe.

A première vue, le champ de l'international conserverait une réelle spécificité : « L'hypothèse selon laquelle les interactions entre groupes sociaux sont différentes de ce qu'elles seraient si les frontières n'existaient pas est toujours valide mais elle est de moins en moins utile. Certes, le découpage de l'espace mondial en zones géographiques sur chacune

¹ Voir le même ordre de conclusions dans Coenen-Huther J., Hirschhorn M., *Durkheim, Weber : vers la fin des malentendus*, op. cit., 1994, p. 13.

desquelles une seule autorité politique aurait vocation à s'exercer (définition même de la souveraineté) reste le principe organisateur de base des rapports internationaux. Tous les systèmes juridiques s'y soumettent officiellement »¹.

Mais dans le même temps, dans leur volonté de mettre l'accent sur l'importance de l'interne pour comprendre l'externe, B. Badie et M.-C. Smouts vont au-delà du simple jeu d'influences mutuelles. La réalité nous dévoilerait une véritable interpénétration des deux niveaux qui met en cause la pertinence même de la démarcation empirique et méthodologique entre interne et international comme fondement d'une discipline des RI : « Avec l'affaiblissement du cadre étatique, la spécificité des relations internationales par rapport aux autres types de relations sociales s'est atténuée. On ne peut plus, comme on le faisait à l'origine, fonder la discipline sur la distinction entre l'interne et l'externe avec, dans un cas, l'existence d'un centre régulateur, intégrateur, permettant l'harmonisation des rapports sociaux (l'Etat) et, dans l'autre, un espace anarchique, fragmenté, ne connaissant que la lutte de tous contre tous en l'absence d'une autorité supérieure. A l'intérieur des frontières, on a vu se multiplier des "espaces sociaux vides", anomiques, sans pénétration étatique ni allégeance politique alors que, sur la scène internationale, apparaissaient des groupes très organisés, le plus souvent pour répondre aux exigences de l'échange marchand entre partenaires du même type »². Nous sommes alors au début des années 1990. Par la suite, la sociologie des relations internationales n'a cessé de renforcer son adhésion à la thèse de l'effacement disciplinaire de la distinction entre le domestique et l'international.

La recherche internationaliste est diluée dans la recherche du facteur international

Devin est sans doute celui qui va le plus loin en la matière. Nous avons déjà vu qu'il considère que les études internationales devraient consister en l'étude de la « dimension internationale » des « objets les plus classiques de la science politique », jusqu'à « se défaire de l'idée que les études internationales porteraient exclusivement sur des objets internationaux »³.

¹ Badie B., Smouts M.-C., *Le retournement du monde*, *op. cit.*, 1995, p. 147.

² *Ibid.*, p. 114-115.

³ Devin G., « L'international comme dimension compréhensive », *op. cit.*, 1998, p. 235 et 238. J. Laroche partage cette idée, selon qui il faut « cesser de croire que l'on peut traiter des relations internationales "à part" : la dimension internationale est constitutive de toute science sociale du politique » (Laroche J., « Science politique et relations internationales », *op. cit.*, 2004, p. 208).

Sans doute que, en mettant de côté la distinction interne/externe, Devin cherche à promouvoir les études internationales au sein de la science politique, comme l'indiquent les remarques suivantes : il faut « traiter des phénomènes internationaux non sous forme de questions distinctes mais comme une dimension obligée de l'analyse politique. [Il faut] penser les objets traités dans un cours d'initiation à la science politique (l'Etat, les régimes, les partis etc.) comme inscrits dans des systèmes d'interactions qui ne sont pas nécessairement enclavés dans les frontières du territoire national. Mieux, il conviendrait désormais, autant par exigence scientifique - quelle est la pertinence du clivage interne/externe ? - [...] de justifier ceux des chapitres qui demeureraient purement "internistes" »¹. Seulement, en en faisant une « dimension », certes omniprésente, Devin ne renforce pas l'international en l'associant à toute analyse interniste ; il le relègue à notre avis au rang de facteur à prendre en compte dans une analyse interniste. On le perçoit dans la suite du propos : « Il est ainsi préférable de présenter aux étudiants l'objet étudié [...] sous l'éclairage d'influences diverses parmi lesquelles les facteurs externes » ; c'est « sur une analyse des *contextes* qu'il faut mettre l'accent, et plus exactement ici, sur les processus précis qui font des contextes internationaux des agents du changement en politique interne et *vice versa* »². Le mot « facteur » apparaît explicitement, le mot « contexte » renvoie à la même idée : l'international et l'internationaliste n'ont définitivement plus rien de spécifique. La sociologie des relations internationales se retrouve là confrontée à l'ultime aboutissement de sa posture : cherchant au demeurant à renouveler et même à renforcer les études internationales en les « décroissant », elle les dilue de fait.

Pour mieux comprendre ce processus de dilution, nous pouvons aborder le cas de l'« économie ». L'« économique » est un élément qu'il est souvent essentiel de prendre en compte dans l'analyse d'un objet d'une autre nature : il peut être associé à l'explication de l'orientation d'un vote, de l'orientation d'une politique publique, d'une orientation professionnelle, etc. Pour autant, cela ne remet pas en cause la science économique comme discipline institutionnellement autonome. Plus encore, c'est parce que cette dernière existe que l'économique peut être sollicité comme facteur dans d'autres sphères disciplinaires. S'il n'y avait plus de travaux d'économie, sur quelle littérature pourrait-on s'appuyer, à quels « spécialistes » pourrait-on se référer lorsque l'on souhaiterait intégrer la question économique en périphérie d'une recherche d'une autre nature ?

¹ Devin G., « L'international comme dimension compréhensive », *op. cit.*, 1998, p. 232.

² *Ibid.*, p. 233-234.

En ce qui concerne notre domaine d'étude, nous venons de voir que les postulats de la sociologie des relations internationales affirment le rôle essentiel de l'international comme facteur, mais au détriment de son étude autonome. A terme, il n'y aura plus de travaux « internationalistes », ni de sociologie « des relations internationales ». Devenir un spécialiste du « non-national » (pour éviter de choisir entre « relations internationales », « études internationales », « dimension internationale »...) deviendra un non-sens.

Un enjeu international n'est pas une relation internationale

Nous avons déjà évoqué la méprise qui consiste à donner une *nature* internationale à des phénomènes d'ordre interne qui n'ont qu'indirectement un impact extra-national, par l'intermédiaire d'acteurs prenant en compte ces données pour la formulation de leurs décisions.

De nos jours, la sociologie des relations internationales peut ainsi illustrer de la manière suivante l'inadéquation de la distinction interne/externe : « L'Etat soviétique ne semblait déjà plus en mesure d'empêcher la transformation d'un problème interne - la dissidence - en enjeu international »¹. Cette formulation tombe pleinement sous le coup de nos critiques émises dans le chapitre précédent : nous sommes en présence d'une modification intrinsèque à un acteur qui, quoi de plus normal, aura des incidences internationales inévitables étant donné la centralité de l'URSS dans le jeu international de l'époque. En réalité, pour rester dans la formulation de la citation, l'URSS est en soi un « enjeu » international, c'est-à-dire un élément dont tient compte tout acteur sur la scène internationale, *en dehors même* du fait qu'une dissidence vienne en modifier fondamentalement les caractères et donc le comportement sur la scène internationale. Nous ne voyons pas en quoi cela remet en cause la distinction académique/disciplinaire entre le domestique et l'international. Quoiqu'exprimé d'une manière très élémentaire, J. Vernant signalait en son temps les limites au rapprochement entre l'interne et l'externe en vue de préserver une étude spécifique de l'international : « C'est un lieu commun de dire que la politique extérieure et la politique intérieure sont liées. [Mais] que les milieux internes constituent des éléments du milieu international ne signifie pas que ce dernier ne soit que la somme des milieux internes »².

¹ Laroche J., *Les prix Nobel, op. cit.*, 2012, p. 138. Voir le même ordre de remarque dans Devin G., « Norbert Elias et l'analyse des relations internationales », *op. cit.*, 1995, p. 315.

² Vernant Jacques, (1969), « La Politique étrangère et les institutions », in Vernant J., *Les relations internationales à l'âge nucléaire, op. cit.*, 1987, p. 30-31.

Nous en terminons avec cette question, qui nous a longuement et régulièrement occupés, des rapports entre l'interne et l'international proprement dits et de la nature proprement internationale ou non d'un objet. Nous laissons la dernière remarque sur le sujet à Paul Mantoux qui, certes dans une optique juridique qui caractérisait encore fortement l'étude des relations internationales, signalait déjà en 1935 l'importance décisive de ces questionnements que nous avons opposés à une sociologie des relations internationales bien peu rigoureuse en la matière : « On peut sans doute appeler international tel ou tel phénomène parce qu'il est de tous les pays. Tout ce qu'on veut devient alors international. Le mal de mer est à ce point de vue un fait international ; non seulement on le ressent sur toutes les mers, mais il y a des ligues contre ce mal et on peut concevoir une ligue internationale ayant pour but de rechercher et comparer les méthodes propres à combattre ce mal. Mais la question reste en dehors de notre champ d'études jusqu'au moment où il s'agit de conclure une convention internationale obligeant les navires à se munir de certains dispositifs reconnus nécessaires pour éviter le mal de mer. Qu'on me pardonne cet exemple de fantaisie. J'ai voulu seulement indiquer la nécessité d'une définition étroite des études internationales »¹. Mettons de côté le fait que seule une convention juridique et interétatique soit retenue comme objet réel de relations internationales par P. Mantoux ; retenons seulement que l'idée d'« enjeu », aussi partagé soit-il, n'est pas l'équivalent direct d'une *relation* internationale. Nous allons maintenant poursuivre sur cette idée d'« enjeu international », mais d'une tout autre manière que jusqu'à présent.

L'inadéquation du national et non de l'international

Loin de nier que le domaine de l'international possède des traits comparables à ceux à l'œuvre dans l'ordre interne, ou que chaque niveau influe sur l'autre, nous voudrions en revanche discuter l'idée que ce soit l'international qui perde sa spécificité en se « rapprochant » de l'interne. Nous avançons que c'est l'interne qui se rapproche de l'international. C'est l'interne qui « monte » au niveau de l'international et non l'international qui « descend » au niveau de l'interne. La nuance doit être comprise de la façon suivante.

Derrière la thèse de la non-spécificité du niveau international, il faut pour une bonne part entendre que ses traditionnels traits spécifiques se sont montrés insuffisants pour régir - dans les faits - et pour comprendre - dans l'analyse - la réalité internationale contemporaine. Il faudrait donc abolir ces traits au prétexte de leur obsolescence. De notre côté, nous pensons que

¹ Mantoux Paul, *Coopération intellectuelle*, No 57-58, Paris, IICI, 1935, p. 490 (cité dans Morgenthau H., « Les "Area Studies" et l'étude des relations internationales », *op. cit.*, 1952, p. 687).

c'est l'échec des traits nationaux traditionnels à régir l'ordre interne qui a conduit celui-ci à se rapprocher de l'international. En un mot, le constat de l'insuffisance est du côté de l'ordre interne, non du côté de l'ordre international.

« Aujourd'hui, de nombreux signes indiquent que la forme étatique correspond de moins en moins aux grands enjeux du monde contemporain : elle ne semble plus pertinente comme elle le fut durant plusieurs siècles et s'avère mal adaptée aux nouveaux défis transnationaux »¹. Plus précisément, « les menaces les plus graves auxquelles nous sommes confrontés sont transnationales [...]. Aucun pays et aucune agence ne peuvent lutter seuls contre ces menaces, qu'il s'agisse de terrorisme, de trafic de drogues ou de criminalité informatique »².

Il apparaît bien ici que c'est l'ordre interne qui est d'abord mis en échec ; ce n'est que dans un deuxième temps que la recherche de solutions se déplace au niveau international. Il s'avère alors que, sur la base des postulats de la sociologie des relations internationales, le niveau international « traditionnel » n'est pas du tout « armé » pour neutraliser ces nouvelles menaces ; il faudrait donc le changer, et l'étudier autrement. Certes, mais accuser la vision traditionnelle de ce qu'est l'international, c'est oublier que le problème revêt une essence initialement interne. Peu importe que des Etats se confrontent aux mêmes menaces et qu'il puisse être pertinent de considérer celles-ci globalement : le problème est initialement constaté au niveau interne. Pourtant il est désormais placé sous la responsabilité du niveau international, tandis que celle de l'interne est évacuée.

Si l'on accepte ce raisonnement, on doit accepter son inverse. Il serait tout à fait légitime que le niveau international renvoie la balle à l'interne : telle menace globale est insoluble au niveau international puisque celui-ci, sur la base de ses traits traditionnels, manque de coordination et d'intégration. Alors, tournons-nous vers l'interne pour répondre à cette menace. L'interne se montre incapable à son tour ? Peu importe, c'est désormais lui le coupable : il est coupable de ne pas pouvoir composer avec la nouvelle problématique qu'on lui soumet, pendant que l'international ne tombe plus sous le coup de l'accusation ; sa responsabilité n'est plus engagée.

¹ Laroche J ; *Politique internationale, op. cit.*, 2000, p. 31.

² Il s'agit d'une déclaration de l'ancien directeur du FBI Robert Mueller (cité dans Bran Mirel, Valcea Ramnicu, « Les pirates roumains d'«Hackerville» tiennent tête aux polices du monde entier », *Le Monde*, 28 décembre 2011). Si ce propos ne peut évidemment pas être opposé à notre objet d'étude, le lecteur conviendra qu'il exprime une idée très largement partagée que la sociologie des relations internationales ne réfuterait pas. Nous signalons là la proximité du discours d'un praticien avec le discours de deuxième ordre des universitaires que nous étudions.

Selon nous, l'international est accusé de nombreuses déficiences sur la seule base d'un transfert de responsabilité en provenance de l'interne. L'internationaliste britannique David Chandler a pu exprimer une pensée complémentaire de celle que nous développons ici¹. Selon lui, l'effacement de la distinction *inside/outside* ne provient pas d'un changement factuel au niveau international mais d'un changement perceptuel - en particulier académique - concernant le niveau interne, le tout redistribuant les cartes entre les deux niveaux :

« Let's go back to the beginning. In old "political" International Relations the sphere of sovereignty was the sphere of progress and political transformation, of debate and struggle over "the good life". In contrast, the international sphere of anarchy was one of strategic interaction without a shared collective framework of the political beyond a mutual interest in co-existence. In today's post-positivist and post-political International Relations it appears that the sovereign sphere is one of exclusion and conflict where the state dominates or "colonizes" the political, preventing political progress and marginalizing critical voices [...]. Unlike the 17th, 18th, 19th and 20th century theorists of politics, who celebrated the possibilities inherent in the autonomy of the state-based political framework, the achievements of the sovereign sphere are today considered rather differently. "Seen from the other side of the twentieth century, the trust in the state as a civilizational force is hard to uphold, because the price that individuals and groups had to pay for state excesses turned out to be infinitely higher than [they] envisioned..." (Neumann 2004 : 265). In contrast, the international sphere appears to be one of progress and opportunities, where new political movements and approaches are being experimented with through global civil society and non-state actors, which have injected new "ethical" norms and practices into the moribund world of state-centered politics. Under these conditions, it is the international rather than the domestic sphere which appears to be the source of political purpose and transformation [...]. The interconnectedness which is celebrated is, in fact, the flip-side of a lack of connection domestically. As Kaldor states: "Air travel and the Internet create new horizontal communities of people, who perhaps have more in common, than with those who live close by". What these "citizen pilgrims" have in common is their isolation from and rejection of their own political communities. The transfer of loyalties to an "invisible political

¹ Chandler David, « After the Interregnum : Sovereignty and International Relations in Flux », Paper presented to the Centre for Defence Studies, Kings College London, 22 avril 2004. Voir en particulier les pages 18 à 24.

community” is merely a radical re-representation of their rejection of a real and all too visible political community – the electorate »¹.

En somme, c'est en raison des constats d'échec de l'ordre interne que les individus, y compris les universitaires, se sont tournés vers le niveau international pour y trouver des solutions ; lequel s'est donc vu déléguer de nouvelles prérogatives qui, d'une part étaient semblables à celles de l'ordre interne, d'autre part ne correspondaient logiquement pas à ses attributions traditionnelles.

Nous ajoutons enfin une piste plus prosaïque pour expliquer cette « fusion perceptuelle » de l'interne et l'externe. Le monde universitaire dans son ensemble « rehausse » de plus en plus ses objets d'étude à un niveau international. Nous en resterons au stade de l'hypothèse, mais nous émettons l'idée que ce déplacement de la recherche au niveau international serait une réaction globale et inconsciente (non planifiée collectivement) à une certaine saturation des sphères d'étude internistes². La saturation de l'interne conduirait la communauté universitaire vers de nouvelles directions et l'échelle internationale est alors, dans toute discipline, une direction de recherche en friche propice au renouvellement de la production scientifique. De même du côté des praticiens, tels ceux du droit : la juridicisation grandissante de l'international se justifie par un besoin de règles à cette échelle, mais aussi par le fait que l'interne serait déjà saturé de droit. L'international (de même que l'Union européenne) représente un nouveau champ de création juridique, un nouveau lieu d'expression de la créativité juridique³.

L'invalidité de la promotion de l'interdépendance disciplinaire au nom de l'interdépendance du monde

Dans la Première partie, nous avons établi que le sentiment prédominait dans les RIF, en premier lieu chez les sociologues contemporains des relations internationales, d'une coopération disciplinaire à promouvoir et à initier, à inventer en somme (alors qu'une telle

¹ *Ibid.*, p. 19-23.

² De la même manière qu'un entrepreneur en quête de nouveaux marchés « s'ouvre à l'international ».

³ Dans le prolongement des spécialistes (européens) de droit constitutionnel qui ont pu déployer toute leur créativité lorsqu'ils ont été sollicités pour fournir, clé en main, des constitutions (parfois tout à fait originales) à certains pays africains à la suite de la décolonisation.

vision coopérative a toujours imprégné les mentalités universitaires françaises). Reprenons à partir de cette idée de nouveauté de la pluri- ou interdisciplinarité.

Pourquoi cet élan en faveur de la coopération disciplinaire, qui se pense donc à tort comme une entreprise neuve ? C'est en raison de la nouveauté du monde. Nous l'avons déjà évoqué, la sociologie des relations internationales énonce *grosso modo* « à nouvel objet, nouvelle méthode ». La volonté d'intégration disciplinaire est directement liée à l'intégration du monde¹. Plus précisément, nous constatons une symétrie parfaite entre le constat - dans le réel - de l'interdépendance grandissante du monde et la promotion - dans la recherche universitaire - de l'interdépendance croissante des disciplines. Ce constat ne s'applique d'ailleurs pas seulement à la sociologie des relations internationales mais à une majorité parmi les tenants actuels d'un degré élevé de coopération disciplinaire².

On le retrouve aussi chez les universitaires québécois que nous avons associés à la sociologie des relations internationales française³. Le propos suivant introduit directement le point que nous souhaitons soulever : « A l'heure de la circulation planétaire des biens, du capital, des informations et des personnes, les études internationales ne peuvent plus être abordées dans des champs disciplinaires séparés, mais exigent plutôt une approche plus intégrée. On ne s'en étonnera pas puisque plusieurs frontières disciplinaires ayant été créées en même temps que les frontières nationales, l'effacement de ces dernières inspire naturellement celui des premières. [Le] développement et la complexification des processus internationaux

¹ Voir en particulier J. Laroche et sa volonté d'étudier la mondialisation au prisme d'une économie politique internationale qu'elle définit comme sphère transdisciplinaire : « La construction de l'économie politique internationale constitue une ardente obligation si l'on veut pouvoir rendre compte avec pertinence des bouleversements structurels que la politique internationale connaît depuis plus de deux décennies » (propos repris de S. Strange) ; « pour bien saisir la reconfiguration de la politique internationale actuelle et prendre en compte dans l'analyse l'émergence de nouveaux objets, il est nécessaire de dépasser les cloisonnements académiques les plus rigides » (*Politique internationale, op. cit.*, 2000, p. 23-26 et « Science politique et relations internationales », *op. cit.*, 2004, p. 217-218).

² La phrase suivante incarne bien ce que nous soulevons ici : « On aura intérêt à prendre au sérieux le thème de la mondialisation quand il se présente comme l'argument en faveur d'une interrelation compétitive des savoirs et des savoir-faire » (Besnier Jean-Michel, Perriault Jacques, « Introduction générale », *Hermès, La Revue*, No 67, 2013/3, p. 15).

³ « Aujourd'hui plus que jamais, les problématiques des relations internationales exigent une réflexion et une ouverture sur l'interdisciplinarité. [C'est] l'incontournable virage vers l'interdisciplinarité. Entrepris par la nécessité, ce virage est le résultat de l'élargissement du champ international » (Zahar M.-J., « L'international dans les relations internationales », *op. cit.*, 2007, p. 140 et 144).

sont tels qu'ils obligent désormais leur compréhension à s'appuyer sur un rapprochement disciplinaire »¹.

Les auteurs cités à l'instant, et avec eux les autres partisans d'une plus grande intégration disciplinaire en conséquence d'une plus grande intégration du monde, se trompent au point de départ de leur analyse et, partant, se trompent sur l'issue de leur entreprise. Certes, l'on peut dire de manière (très) générale que « les frontières disciplinaires [ont] été créées en même temps que les frontières nationales ». Par contre, ce qu'il faut ajouter, c'est que les frontières disciplinaires ont été créées à l'intérieur des frontières nationales. Or, qu'est-ce qu'un Etat sinon un espace hautement intégré ? Autrement dit, c'est dans un espace hautement intégré que, pourtant, se sont constituées des disciplines « cloisonnées ». L'Etat est l'incarnation même de ce qu'est l'absence de frontières à l'intérieur d'un territoire, de ce qu'est une interdépendance des hommes, des activités et des enjeux. Et pourtant, dans chaque pays, la science s'est subdivisée en disciplines autonomes. Dès lors, c'est accomplir un non sens historique que de penser que l'interdépendance du monde appelle (logiquement, nécessairement) l'interdépendance des disciplines.

La coopération disciplinaire comme palliatif à la non-cumulativité

En 1952, J. Vernant énonça dans son court article : « Une première considération qu'il est utile de souligner, quand bien même certains y verraient un truisme, est que les relations internationales sont des faits sociaux »². Qu'est-il advenu de cette évidence ? G. Devin nous apporte une réponse lorsqu'il rappelle à son tour : « L'hypothèse selon laquelle les phénomènes internationaux doivent être appréhendés comme des faits sociaux n'a peut-être pas été formulée assez clairement [...]. Ou peut-être semble-t-elle trop banale pour qu'on en retienne la leçon ? »³. Nous sommes alors en 2002 (et même en 2013, les propos étant maintenus dans la dernière édition de l'ouvrage). Pourquoi deux propos académiques espacés par cinquante (soixante) ans d'histoire, présentent-ils autant de similitudes ? Est-ce à dire que l'étude sociologique française des relations internationales en est toujours au même point qu'en 1952 ?

A première vue non : d'une part, le nombre de travaux relevant de cette approche est allé grandissant depuis les années soixante-dix. D'autre part, la sociologie des relations

¹ Crépeau F., Thérien J.-P., *Penser l'international*, op. cit., 2007, p. 8.

² Vernant J., « Vers une sociologie des relations internationales », op. cit., 1952, p. 229.

³ Devin G., *Sociologie des relations internationales*, op. cit., 2002, p. 1.

internationales ne devrait, au demeurant, qu'avancer avec dynamisme et ductilité, c'est-à-dire avec une capacité certaine d'évolutivité conforme à sa conviction du « changement » comme trait constitutif de la réalité internationale et comme axiome de recherche.

Pourtant, à la manière de l'ensemble des approches procédant d'une remise en cause radicale des fondements épistémologiques et ontologiques des RI *mainstream*, la sociologie des relations internationales française a pris le risque de se retrouver enfermée dans sa démarche critique. La question se pose de savoir si la recherche menée sous l'égide de la sociologie des relations internationales ne s'est pas « normalisée » avant même d'avoir été « normale », pour paraphraser la pensée de Kuhn¹.

Déjà fragmentée entre plusieurs projets de recherche divergents qui se tiennent à forte distance les uns des autres, notre objet d'étude a également révélé une absence patente de continuité dans le temps. Appréhendée comme collectif de pensée, la sociologie des relations internationales se distingue par son très faible degré de cumulativité. Plus précisément, nous observons plusieurs éléments qui illustrent le fait que l'absence de discours théorique, épistémologique et réflexif soit un frein à la cumulativité.

De même que la similarité des propos de Vernant et de Devin cités *supra*, nous pouvons prendre acte de la destinée des postulats clés de la sociologie des relations internationales rassemblés en 1992 dans *SSI*. Depuis lors, ils n'ont pratiquement pas évolué. Plus exactement, ils n'ont guère été retouchés ou affinés ; les travaux postérieurs se sont contentés d'en reprendre la formulation générale comme si la nécessité de les percevoir était toujours l'objectif essentiel de leur signalement. La violence du changement qui aurait opéré dans les années 1990 se serait comme ossifiée à cet instant. Nous l'avons déjà évoqué avec la reproduction de l'écrit de G. Devin de 1998 dans un *Traité de relations internationales* de 2013 qui a pourtant pour objectif de donner un coup de fouet aux RIF, ou avec les redites, parfois au mot près, des ouvrages de 2012 de J. Laroche. On peut aussi planter un miroir entre les idées-forces de *SSI*² et celles

¹ Selon Thomas Kuhn, une fois inscrits dans un paradigme, les travaux scientifiques se doivent de se renforcer les uns les autres, de consolider les postulats fondateurs qui les orientent. C'est ce qu'il appelle la « science normale », rythme de croisière sans incidents (sans anomalies). Dès lors que les travaux ne sont plus conciliables, qu'ils ne contribuent plus au renforcement du paradigme et que les anomalies se multiplient, nous tomberions dans la « science normalisée » (annonciatrice d'une révolution paradigmatique).

² Ou dans l'article « Ruptures et innovations » de la même année.

exposées dans l'ouvrage de 2014 de B. Badie¹. L'on peut y voir de la continuité mais davantage de l'immobilisme.

Si l'on regarde les objets d'étude, nous constatons qu'ils se sont succédé à un rythme soutenu. La prémisse fondamentale de la multiplication des acteurs justifie certes de s'atteler à traiter ces derniers un à un. Mais une telle accumulation pose question dès lors que chaque objet est abandonné une fois sa prise en compte notifiée par, selon nous, une simple opération de déblaiement. La culture n'est plus un fil rouge, la crise de l'Etat non plus ; le potentiel de recherche des réseaux et de la gouvernance reste sous-employé, pendant que les ATN les plus stimulants de notre avis (mouvements mafieux, terroristes et religieux) n'ont jamais été réellement étudiés, de même que les ATN les plus crédibles que sont les grandes multinationales - J. Laroche n'ayant finalement pas prolongé son appel initial à une économie politique internationale. La course au nouvel objet a plus consisté en de multiples passages de relais qu'en une course d'endurance. Du reste, J. Laroche ne cache pas l'esprit général dans lequel elle se place : « promouvoir et diffuser les travaux portant sur des objets originaux encore très peu, voire pas du tout, explorés »². La conviction de la nouveauté excluait donc de s'atteler à rendre « ordinaire » un objet.

Plus en détail, la crise de l'Etat a rapidement laissé la place à la crise des rapports interétatiques (faite de bouleversements dans la diplomatie et dans la conflictualité), l'étude de ces derniers se stabilisant finalement dans l'étude de leurs rapports coopératifs (multilatéralisme et institutions internationales)³. Nous l'avons dit : la sociologie des relations internationales n'a jamais investi le terrain d'un monde multcentré ; ses démonstrations ont principalement consisté à mettre en évidence la diversification des facteurs et des enjeux présidant aux rapports interétatiques, c'est-à-dire au sein du monde statocentré (comme cadre systémique, qui ne signifie donc pas que l'analyse doive être statocentrée).

Du point de vue de la cumulativité des connaissances, l'effort le plus prononcé et le plus convaincant de la sociologie des relations internationales est celui qui rassemble diplomatie, multilatéralisme et organisations internationales, un effort que l'on pourrait qualifier d'étude de

¹ Badie B., *Le temps des humiliés*, *op. cit.*, 2014 ; ou dans Badie B., « When history begins », *op. cit.*, 2014.

² Présentation en ligne de CHAOS (dernières consultation en février 2016).

³ J.-J. Roche relevait déjà en 2002 l'épuisement de la thèse « postwestphalienne » dans les RIF (Roche J.-J., « L'enseignement des relations internationales en France », *op. cit.*, 2002, p. 106-107.), qui était, rappelons-le, expressément posée comme « le fil conducteur » du *Retournement du monde*.

l'institutionnalisation et de la standardisation (de l'intégration en somme) des rapports interétatiques.

De la même manière, la critique de la théorie a perdu en vigueur, en tout cas du côté de B. Badie. Nous avons vu qu'il s'autorisait désormais à employer ce terme pour désigner sa propre réflexion. Il a pu aussi participer à un ouvrage collectif dans lequel sa contribution appartient à la partie « Concept and Théories »¹. C'est là un point tout à fait révélateur : comme nous l'avons dit, par exemple avec S. Guzzini, le terrain théorique est le seul sur lequel une conversation générale puisse s'engager, en l'occurrence une discussion avec des internationalistes étrangers. Pour l'une des rares participations de Badie à une publication collective multinationale (alors qu'il est tout de même l'internationaliste français le plus incontournable en France et le plus connu à l'étranger pour ces dernières décennies), celle-ci s'est déroulée sous le sceau du concept et de la théorie. Il a fallu renouer avec la théorie.

Comment converser en effet sans points d'accroche structurants entre les travaux, sinon par des postulats bien trop généraux du type « ce sont tous des nouveaux acteurs » ou « tous ces objets convergent contre l'Etat », qui sont au final ceux qui sont les plus susceptibles de donner du liant à la production de la sociologie des relations internationales ? Concrètement, le volume très réduit d'intercitations (au-delà de renvois infrapaginaux et bibliographiques²) et de discussions entre les membres de la sociologie des relations internationales montre à quel point il leur est difficile d'associer leurs travaux, de les « cumuler ». En comparaison, si H. Bull est toujours autant étudié, si les membres de l'école anglaise font autant corps (sans pour autant être en accord) dans une conversation commune, c'est parce qu'ils le peuvent, en investissant et en se positionnant dans les questions d'ordre théorique et épistémologique.

Dans ce cadre, la promotion de la coopération disciplinaire nous apparaît comme une porte de sortie détournée.

A défaut de pouvoir faire montre d'une intégration poussée de leur pensée et de leurs travaux dans un schème savant commun (qui prendrait donc le nom de sociologie des relations

¹ Badie Bertrand, « Transnationalizing Diplomacy and Global Governance », in Kerr Pauline, Wiseman Geoffrey, (eds.), *Diplomacy in a Globalizing World : Practices and Theories*, Oxford, Oxford University Press, 2013, p. 85-102.

² Mais même sur ce plan : hormis lui-même, Badie ne cite aucun chef de file dans son dernier ouvrage *Le temps des humiliés*.

internationales), ses partisans ont invité à se lier à d'autres sphères disciplinaires. Or nous l'avons vu en fin de Première partie, celle-ci en reste à la pétition de principe plus qu'à son accomplissement. Et pour cause : comment développer une connivence scientifique avec d'autres communautés universitaires alors que sa propre communauté n'est pas réellement une communauté ? Précisément, puisque la sociologie des relations internationales ne se positionne pas en termes théoriques et épistémologiques, quel terrain commun est-il disponible entre l'étude politiste des relations internationales et d'autres démarches disciplinaires ? Celui de l'objet : le seul point commun sur lequel ériger une « transdisciplinarité maîtrisée » (J. Laroche) est celui de la volonté d'étudier l'international. Mais sans connecteurs théoriques et épistémologiques, la coopération disciplinaire s'en tiendra à une juxtaposition disciplinaire. C'est le cas des ouvrages collectifs ayant rassemblé des chercheurs de différents horizons disciplinaires¹. Ce que nous ne critiquons aucunement : ce qui nous occupe, c'est de constater qu'il ne s'agit pas d'interdisciplinarité mais de mise en perspective de points de vue disciplinaires.

Que retenir de récurrent dans cette analyse critique ? D'où que l'on se place, il semble bien que les difficultés de la sociologie des relations internationales contemporaine proviennent avant tout de son « agnosticisme épistémologique »². Plus encore que la pratique du discours théorique, c'est sans doute l'absence de réflexions épistémologiques qui conduit aux incohérences et insuffisances que nous estimons déceler. Les mots eux-mêmes (épistémologie, ontologie, méthodologie, *etc.*) sont très rarement employés. Bertrand Badie, figure de proue du collectif, l'illustre bien. S'il a pu se préoccuper du « souci – légitime – de la rigueur épistémologique »³, sa proposition la plus explicite en la matière remonte à 1992 (avec son « épistémologie de la singularité » que nous avons placée en titre de la section précédente).

Parmi nos différentes critiques, la plus symptomatique est certainement celle des rapports profondément contradictoires que la sociologie des relations internationales entretient avec les œuvres de Durkheim et de Weber (et pareillement avec Rosenau). Une fois placé sur un terrain épistémologique, on s'aperçoit que les affinités ne sont pas toujours celles que l'on croit. Par exemple, un sociologue des relations internationales se reconnaîtrait certainement

¹ Par exemple Laroche J., *Mondialisation et gouvernance mondiale*, *op. cit.*, 2003.

² Friedrichs J., *European Approaches*, *op. cit.*, 2004, p. 34.

³ Badie B., Smouts M.-C., *Le retournement du monde*, *op. cit.*, 1995, p. 165.

dans le propos suivant : « En premier lieu, l'observation. Nous avons trop souvent le spectacle d'une théorie qui, flottante et superbe, s'en va d'un côté, comme un ballon poussé par le vent qui passe, et d'une société qui continue, dans une direction différente, sa marche terre à terre, courbée sur le sol où l'on naît, où l'on vit, où l'on meurt. Suivons-là, Messieurs, entrons dans la caravane »¹. Mais la sociologie des relations internationales se défie de la « vieille » histoire diplomatique.

Ce sera tout l'enjeu de notre dernier chapitre que de révéler des affinités de pensée qui, pour la plupart, n'ont jamais été revendiquées ; un ensemble d'héritages, impensés du fait d'une absence totale d'introspection de la part des adeptes de la sociologie des relations internationales.

¹ Sorel Albert, *L'enseignement des sciences sociales dans les Universités françaises*, Séance solennelle de rentrée, Université de Lille, Imprimerie L. Danel, 3 novembre 1897, p. 13.

Chapitre 13 Le troisième écueil scientifique : quel héritage pour la sociologie des relations internationales ?

Section 13.1 Les filiations impensées de la sociologie des relations internationales

Dans cette partie, il s'agit de mettre en évidence un ensemble de filiations « impensées ». Le fait que ces filiations n'aient aucune visibilité renforce le constat d'une sociologie des relations internationales réticente à toute discussion sur elle-même ; et s'ajoute comme obstacle à sa constitution en école de pensée ancrée dans la durée qui serait alors bien plus visible pour et appréhendable par l'observateur extérieur. Avant cela, nous allons mettre de côté une « tradition » qui est justement la seule revendiquée alors même qu'elle est très largement factice : celle de la sociologie.

Une filiation insaisissable : la sociologie

La question a affleuré à plusieurs reprises dans nos développements : en dépit de sa revendication persistante en tant que label, la « sociologie » n'est pas historiquement une sphère disciplinaire liée à l'étude de l'international en France.

Raymond Aron en a proposé une explication : « Les sociologues [...] s'attachent tout particulièrement à l'état civil et le moins possible à ce qui en est la négation [...]. Il y a donc une espèce d'antinomie spontanée entre une sociologie du système social, ou une sociologie du consensus, et une sociologie des relations internationales »¹. Sur le terrain spécifique de ses travaux internationalistes, Aron, le premier « sociologue des relations internationales » français à avoir réalisé une œuvre d'ampleur (contrairement à Vernant), n'a convoqué la sociologie qu'à des fins méthodologiques et épistémologiques². Il a eu recours au mot sociologie au titre de cadre et de processus méthodologique, mais jamais il n'a pris appui sur la littérature

¹ Lire l'ensemble des pages 307 à 309 dans Aron R., *Une sociologie des relations internationales*, op. cit., 1963.

² Nous le verrons en détail dans la section suivante.

sociologique (hormis Max Weber, ou d'autres pionniers qui doivent être considérés comme des *social scientists* plus que comme des sociologues).

Ancrer les RIF dans la tradition sociologique française relève d'une construction *a posteriori*. Les observateurs étrangers s'y sont partiellement trompés, trompés à l'origine par la présence de ce mot « sociologie » (dans le label franco-français « sociologie des relations internationales ») qu'ils ont louablement pris très au sérieux¹.

M. Merle, contrairement à ce qu'a pu dire A.J.R. Groom², n'a aucunement importé la sociologie (entendue comme la sociologie dite « générale » ou « interniste ») dans l'étude des relations internationales. L'appel à un usage de la sociologie générale/interniste est très récent et relève précisément des chefs de file contemporains de la sociologie des relations internationales.

Manié à destination de l'étude de l'international, le terme « sociologie » porte en lui une attitude contestataire et une volonté de renouvellement, et c'est à notre avis dans ce registre qu'il a eu autant de succès dans les RIF. Dans une perspective franco-française, le terme « sociologie » a certainement à voir avec la volonté de s'éloigner définitivement de la tutelle institutionnelle du droit sur la science politique. A l'échelle globale des RI, les approches théoriques se réclamant d'une orientation sociologique ou même directement d'un sociologue ont toujours eu vocation à se démarquer d'une approche déjà installée (et d'établir ainsi une alternative), qu'il s'agisse de l'école anglaise, du constructivisme de Wendt, des autres constructivismes, de la sociologie historique (bien que wébérienne), des postmodernismes et des théories critiques, jusqu'à la sociologie des relations internationales française. De même, le recours sociologique est corollaire d'une volonté d'eupéanisation des RI vis-à-vis de la domination américaine (avec des recours aux sociologues français comme Bourdieu et allemands comme Habermas). De manière générale, la revendication sociologique a été au service du contrebalancement du réalisme, du couple des « néo » (réalisme et libéralisme), du

¹ C'est principalement le cas d'Ole Wæver, qui a inséré les RIF dans le cadre notamment dressé par Johan Heilbron de sciences sociales françaises historiquement plus inscrites dans la sociologie et dans une vision sociétale de la réalité que dans une science politique qui serait une vision américaine des sciences sociales : « la face théorique de la science politique française est liée à une sociologie centrée sur la société ». Wæver a pu ainsi dire que « leading sociologists like Alain Touraine or Pierre Bourdieu publish on IR » (Wæver O., « The Sociology of a Not So International Discipline », *op. cit.*, 1998, p. 706-709).

² Groom énonce que Merle « a copieusement puisé dans la sociologie » (Groom A., « Les relations internationales en France », *op. cit.*, 2002, p. 111). En sus d'une lecture attentive des écrits de Merle qui confirme bien notre avis, nous rappelons que Merle s'est tourné vers le systémisme de D. Easton.

béavioralisme, de la science politique et des Etats-Unis, ces items pouvant se conjuguer ou non selon les approches contestataires en question.

13.1.1 La filiation naturelle des Relations internationales françaises

La sociologie des relations internationales contemporaine s'inscrit historiquement dans l'évolution de l'étude académique de l'international en France. Bien que revendiquant une posture de rupture avec l'ensemble ou presque des approches qui l'ont précédée, la plupart de ses traits caractéristiques sont discernables chez ses prédécesseurs « internationalistes »¹. L'idée d'une école de pensée internationaliste « française » nous apparaît même scientifiquement plus affirmée en considérant l'ensemble des RIF qu'en s'en tenant aux seuls promoteurs d'une sociologie des relations internationales. Une telle école de pensée française, qui serait cette fois inscrite dans la durée, ne prendrait alors pas le nom de « sociologie des relations internationales ».

Le principe général d'une discipline-carrefour telle que nous l'avons mis en évidence sied parfaitement aux idées-forces de la sociologie des relations internationales : importance de l'étranger au détriment des relations internationales proprement dites, promotion de la coopération disciplinaire, délaissement du discours théorique et systémique, pour les principaux démembrements dont nous avons traité. Au relais de cette vision de l'étude politiste des relations internationales comme d'une discipline-carrefour, qui prend pied dans les années 1970, M. Merle puis les chefs de file actuels de la sociologie des relations internationales apparaissent comme les continuateurs parmi les plus conformes.

Dans cette perspective, l'apport de notre analyse critique de la sociologie des relations internationales nous conduit à faire la proposition suivante : l'aspiration à mettre de côté la distinction entre l'interne et l'externe provient directement de l'assimilation progressive de l'« étranger » comme étant de l'« international ». C'est à partir de cet intérêt grandissant pour l'étude de l'interne chez l'autre, sous couvert de faire des relations internationales, que l'étude de l'interne en soi est devenue si prégnante, toujours sous couvert de faire des relations internationales. Déjà en 1937, ce lien peut être discerné chez J. Lambert. Pour lui, « la condition

¹ Que nous considérons en particulier le chapitre 7, mais bien sûr l'ensemble de la Première partie, ainsi que quelques remarques émises dans la section 10.1.

première d'une étude scientifique des "relations internationales" [est] dans le développement de moyens de connaître l'étranger »¹. Et dans le même temps, « il n'est le plus souvent pas possible de [séparer les questions internationales] des questions nationales avec lesquelles elles sont enchevêtrées »². Lambert est on ne peut plus clair lorsqu'il ajoute dans la foulée que l'« on conçoit assez mal comment les sciences sociales peuvent être enseignées d'un point de vue national ou d'un point de vue international si elles sont enseignées comme des sciences. Qu'il s'agisse de la géographie, de la sociologie ou de l'économie politique, il n'est pas possible de se placer exclusivement au point de vue national et il n'est pas d'établissement d'enseignement supérieur qui tenterait de le faire ; il n'est pas non plus possible ni souhaitable de se placer exclusivement au point de vue international : une déformation dans un sens ou dans l'autre serait fâcheuse ».

J. Lambert pose donc déjà en 1937 la question des rapports *disciplinaires* entre le domestique et l'international (par-dessus des rapports substantiels déjà évidents). Lorsque l'on énonce qu'« avant », l'on envisageait une séparation étanche entre les deux niveaux, sous-entendu qu'on ne percevait pas la pertinence de les rapprocher, on se trompe : les auteurs d'« avant » le savaient bien. Mais cela ne les a pas pour autant conduits à prôner une fusion ontologique et disciplinaire des deux niveaux.

Poursuivons maintenant nos remarques émises dans la section 10.1 qui ont fait de l'étude du négligé et de l'ouverture pluraliste chères à la sociologie des relations internationales, une caractéristique générale des RIF. Un compte-rendu de 1970 consolide l'inscription de cette prédisposition dans la durée, qui commente la parution de l'annuaire *L'univers politique* et de son tome consacré aux relations internationales (un ouvrage qui représenta un des premiers efforts collectifs pour traiter celles-ci de manière systématique)³. L'auteur, Pierre Gilhodes, spécialiste du monde hispanique et chargé de recherche au CERI, adresse comme principale critique l'absence... de tout ce qui manque. Sa critique consiste à relever que telle région, telle problématique, tel secteur de la réalité n'a pas été abordé. P. Gilhodes regrette que l'ouvrage ne

¹ Lambert J., « Les Relations internationales », *op. cit.*, 1937, p. 315.

² *Ibid.*, p. 320.

³ Gilhodes Pierre, « Compte-rendu. *L'Univers politique. Relations internationales* », *Revue française de science politique*, Vol. 20, No 2, 1970, p. 383-385.

soit pas plus exhaustif, plus attentif à la diversité du monde, en dépit du fait que l'ouvrage s'inscrit expressément dans un axe « politique »¹.

La focale sur le changement et la nouveauté est également perceptible depuis longtemps ; G. Lyons l'observa en 1982. C'était déjà avec lui que nous avons souligné l'intérêt des RIF pour le négligé et la pluralité ; en réalité, plus que du « négligé » (c'est-à-dire réhabiliter quelque chose d'existant), c'était plus profondément de nouveauté dont il était question (c'est-à-dire habilitier quelque chose qui vient à peine de naître). Selon Lyons, Merle « explore les variables du changement », à savoir le passage d'un système international à une société internationale et, corollairement, l'affaiblissement du principe d'anarchie définissant les relations internationales. Il constate la même aspiration dans le numéro de la *RFSP*, ses contributeurs ayant pour problématique « la transformation du système international », les « nouvelles significations du concept de puissance » ainsi que les « nouveaux centres de puissance ». Tout cela « appears to be a continuing dialogue among French scholars on the changing nature of the international system. [...] What these French colleagues are thinking about is an international system in considerable transformation »².

Le délaissement de la théorie est également un processus généralisable aux RIF, du moins prenant sa source dans l'histoire de celles-ci. Nous avons cherché à le souligner avec force dans notre mise en évidence d'une assimilation fâcheuse entre « théorie » et « synthèse » de la part de nombre des premiers internationalistes (Lambert, Vernant, Renouvin, Duroselle, Grosser). Or il se trouve que la volonté de « synthèse » se trouve aussi derrière la volonté de la sociologie des relations internationales de prendre en compte la totalité de la réalité, laquelle prise en compte sert d'argument pour disqualifier la théorie. C'est par ces deux voies qui

¹ Nous noterons aussi que P. Gilhodes déplore « la faible place réservée aux phénomènes transnationaux dans l'ensemble de l'ouvrage. Pierre Hassner, après Raymond Aron, nous alerte cependant sur l'importance croissante du transnational ». Si associer Aron et transnationalisme peut paraître étonnant, on peut l'expliquer par deux raisons. D'une part, il est seulement question de l'idée d'avoir « alerté » ; c'est bien ce qu'a eu l'occasion de faire Aron (alors que de nos jours, l'on considère plus volontiers qu'Aron reconnut à la fin de sa carrière l'existence de phénomènes dont il avait minimisé l'importance). D'autre part, il faut se rappeler qu'au CERI, Hassner est alors l'un des quelques membres des sections consacrées à l'étude « théorique » du « système international », c'est-à-dire en somme l'un des rares à réellement étudier les « relations internationales » et non des aires régionales ; or l'étude du transnationalisme ressortait alors pleinement de cette rubrique, et n'était pas associé à l'étude de l'étranger comme cela deviendra finalement le cas (le transnational et le non-occidental agissant de concert contre l'Etat et le système international en place).

² Lyons G., « The French Connection », *op. cit.*, 1982, p. 147.

empruntent le chemin de la « synthèse », que la théorie semble avoir définitivement perdu les faveurs d'une partie dominante des RIF.

Au vu de nos développements sur chacun, le CERI apparaît comme l'incubateur de la sociologie de relations internationales. Reprenons à cet égard la rubrique sur les conflits commandée par la *RFSP*. Duroselle en fait le bilan en 1969 : « On a été discret sur les aspects théoriques. Au début de la publication, nous avons proposé une classification, logique et empirique à la fois, des types de conflits. Les auteurs, travaillant sur les réalités, ont d'ailleurs presque tous conclu que les conflits qu'ils étudiaient étaient complexes et représentaient simultanément plusieurs types que nous suggérions » ; c'est-à-dire que les auteurs s'imaginaient « une réalité en mouvement constant », et il « fallait “coller” à cette réalité fluide, saisir l'occasion des crises »¹. Toutes les idées-forces et le vocabulaire de la sociologie des relations internationales contemporaine sont là, de même que les écueils : la « classification des types de conflits » évoquée par Duroselle relève typiquement de ce que nous avons qualifié de typologie par l'extrapolation. Chaque type de conflit correspond en vérité à un seul cas soumis (expressément du moins) ; derrière la proposition de chaque « type », c'est en vérité l'énumération de chaque cas/contribution au numéro spécial qui fut accomplie. Le CERI, dans sa partie censément consacrée aux « relations internationales » (par rapport à celle des aires régionales), s'est orienté depuis longtemps vers cette démarche empirico-descriptive que l'on a attribuée à la sociologie des relations internationales. Selon Georges Lavau, pourtant l'instigateur de cette rubrique spéciale, les contributions ne remplirent visiblement pas l'objectif scientifique qu'il entendait leur voir remplir. Alors que la rubrique était proche de sa fin, G. Lavau tint un propos très sévère à l'encontre de ces recherches qui se rapprochaient par trop du commentaire d'actualité, les qualifiant alors de « journalisme refroidi »².

Dans la même ligne, l'« agnosticisme épistémologique » ne date pas, au sein des RIF, de la sociologie des relations internationales et ne lui est donc pas exclusif même s'il lui est spécifique. T. Hopmann le relève en 1994 à l'attention des divers ouvrages dont il fit l'analyse croisée : « None offers an explicit theoretical framework or a self-conscious methodology »³. Quatre ans plus tard, en prenant appui sur d'autres travaux, O. Wæver dresse un constat du même ordre : « Most French IR scholars do empirical or policy work without the obligation felt

¹ Duroselle J.-B., « Bilan d'une rubrique », *op. cit.*, 1969, p. 832-833.

² Boncourt T., *L'internationalisation de la science politique*, *op. cit.*, 2011, p. 205.

³ Hopmann T., « French Perspectives on International Relations », *op. cit.*, 1994, p. 70.

by American scholars to locate themselves theoretically or to justify an article by referring to theory implications »¹. Pour le même type de raisons, J. Friedrichs considère qu'il ne peut pas prendre en compte l'ouvrage *Les nouvelles relations internationales* dans son analyse des RIF : « The volume can be rightly cherished as the manifesto of the new generation of French IR scholars, where the new look of the discipline in France is presented : a sociology of international relations, mixing IR with anthropology, sociology, and political science. But in spite of their programmatic value, encyclopedic accounts are not original in the sense that they would contribute substantially new ideas to IR theory. Although such publications are clearly important and do give important stimuli, they were deliberately not considered in this survey because of their lack of substantive theoretical innovation »².

Si l'on considère maintenant des individualités, Vernant, Merle et Aron ne sont pas les seuls universitaires « oubliés » auprès desquels la sociologie des relations internationales pourrait se lier afin d'ancrer dans la durée une ligne de pensée franco-française. Parmi bien d'autres, nous en traitons deux ici, pour des considérations différentes.

Le premier est Charles Zorgbibe. Bien qu'inscrit dans une approche historique, ses écrits promeuvent pourtant nombre des orientations prises par notre objet d'étude. Ce n'est pas un hasard s'il fut le directeur de thèse de J. Laroche et si J. Friedrichs a fait référence à ses travaux pour mettre en évidence l'absence durable de réflexion théorique au sein des RIF³. Nous avons également vu qu'à l'occasion du projet avorté de DEA de Vernant, c'est Zorgbibe qui aurait été précisément responsable de l'étude « sociologique » des relations internationales. Si l'œuvre de cet auteur reste centrée sur les rapports interétatiques, l'esprit pluraliste et a-théorique de la sociologie des relations internationales y est prégnant⁴.

Le second est Jean-Jacques Chevallier. Nous n'entendons aucunement l'associer à la sociologie des relations internationales, et il ne fut de toute façon que partiellement un internationaliste. Il faut pourtant s'arrêter sur une de ses propositions. Pour présenter sa vision du système international, il proposa la notion de « complexe relationnel international »⁵. Certes,

¹ Wæver O., « The Sociology of a Not So International Discipline », *op. cit.*, 1998, p. 709.

² Friedrichs J., *European Approaches*, *op. cit.*, 2004, p. 43.

³ *Ibid.*, p. 34.

⁴ Zorgbibe Charles, *La Méditerranée sans les grands*, Paris, PUF, 1980 ; Zorgbibe Charles, (1975), *Les relations internationales*, Paris, PUF, 5^e édit., 1994.

⁵ Chevallier J.-J., « L'enseignement des relations internationales », *op. cit.*, 1953, p. 125. L'expression de Chevallier a pu en son temps faire l'objet d'une attention notable : C. A. W. Manning en fait une définition

les mots « complexe » et « relationnel » sont des mots utilisables dans leur sens commun ; mais il est tout de même remarquable que la complexité et le relationnisme chers à la sociologie des relations internationales aient été combinés au sein d'une même expression il y a plus de soixante ans. Par « complexe relationnel international », J.-J. Chevallier entendait « un enchevêtrement de rapports, noués dans toutes sortes de domaines, entre les divers Etats, au sein de ce milieu relationnel de nature particulière qualifié généralement de “société internationale” (et secondairement entre les Etats et certains organismes dits internationaux) », couplé à une volonté d'« analyser aussi bien les mécanismes nationaux que les mécanismes internationaux [qui permette de] saisir la constante interaction entre les uns et les autres »¹.

Le cas de J.-J. Chevallier nous intéresse pour une seconde raison : il s'agit d'un juriste-politiste ; il appartient à cette catégorie de politistes pionniers qui ont été formés et agrégés dans les facultés de Droit.

13.1.2 L'héritage des juristes-politistes

Dans la littérature, la question d'un héritage en provenance des premiers juristes-politistes est de loin la plus passée sous silence. Pourtant, contrairement à ce qu'en disent ses chefs de file, la vision des relations internationales portée par des auteurs formés au droit international et devenus auteurs de la science politique des relations internationales, est au cœur de la sociologie des relations internationales.

L'ouverture pluraliste de cette dernière est à mettre au crédit du droit international bien plus que de toute autre sphère disciplinaire. L'empreinte juridique transparait en effet dans le choix de focaliser sur les institutions internationales, le multilatéralisme et l'individu considéré comme acteur, ainsi que dans la vue générale d'une société internationale (au lieu d'un système international). En ce sens, notre objet d'étude se trouve autant impacté par une vision « juridique » que le réalisme d'Outre-Atlantique tant critiqué (dont l'empreinte juridique serait celle du statocentrisme, de l'anarchie et du politico-diplomatique)².

référénte dans son célèbre rapport de 1954 sur l'état des RI dans le monde, mené pour le compte de l'Unesco (déjà cité).

¹ *Ibid.*, p. 115.

² En sens inverse, si la sociologie des relations internationales puise effectivement une autre partie de sa texture dans des travaux de sociologie politique, historique et comparative, il est bien connu que le premier

Officiellement, la sociologie des relations internationales exclut toute connexion savante avec le droit international : « Pour les sciences juridiques, la politique internationale procède d'une société internationale, résolument distincte des sociétés internes [qui] exclut l'individu en tant que sujet de droit »¹.

Certes, les travaux de droit international maintiennent une séparation conceptuellement forte entre le domestique et l'international ; mais c'est leur faire reproche de tenir compte de la réalité juridico-institutionnelle. S'il est tout à fait défendable de vouloir aller au-delà des règles légales (ce que la sociologie des relations internationales ne parvient pas réellement à faire, nous l'avons vu par le biais de son rapport au politique institutionnalisé), il apparaît difficile de reprocher aux juristes intéressés par la norme légale de s'en tenir, pour ce qui constitue le cœur de leur approche, aux réalités juridiques : il n'existe pas d'autorité légale supérieure à celle des Etats à l'échelle internationale (en cela, l'anarchie demeure une prémisse conceptuelle juridiquement fondée), en particulier de pouvoir judiciaire supérieur².

Nous avons déjà signalé (section 3.2) que l'optique juridique ne doit pas être appréhendée au seul prisme du droit international public. Elle relève aussi du droit international privé par l'intermédiaire duquel, contrairement à ce qu'avance J. Laroche, l'individu est un

réalisme, en tout cas celui de Morgenthau qui est le seul auteur ou presque nominativement pris pour cible par la sociologie des relations internationales, intègre des questions de philosophie politique (en premier lieu celle de la nature humaine) qui le sépare tout aussi significativement du droit international.

¹ Laroche J., *Politique internationale, op. cit.*, 1998, p. 17. Nous ne l'avons pas encore signalé, nous le faisons ici : comment défendre de manière crédible la coopération entre sciences sociales tout en se différenciant de la sorte des juristes ? Les sciences sociales moins les juristes, moins les historiens diplomatiques également, moins la géopolitique aussi (sans compter la mise au pilori des théoriciens des RI), autant de démarches disciplinaires dont la sociologie des relations internationales entend explicitement se départir : voilà une coopération disciplinaire qui se montre bien sélective.

² L'instance la plus formalisée en la matière est la Cour pénale internationale, fondée sur la liberté d'adhésion, et sur la liberté d'en sortir (article 127 du Statut de Rome) ; seul un Etat peut être membre (trois Etats sur les cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU ne le sont pas) ; sa compétence est résiduelle, exerçable lorsque les juridictions nationales n'ont pas la volonté ou la compétence pour juger, l'initiative reste donc à la charge des Etats membres. A ce jour, sept procédures ont été ouvertes, toutes à destination d'Etats africains qui, depuis le début de l'année 2016, ont signifié leur volonté de sortir de la CPI (par une initiative de l'Union africaine où les discussions sont en cours). Récemment, l'Ukraine s'est vu notifier par la Cour l'impossibilité, en l'état actuel des choses, d'ouvrir une enquête sur le rattachement de la Crimée à la Russie. En revanche, la Cour va ouvrir sa première enquête hors Afrique avec la question du conflit Russie-Géorgie de 2008 (mais il faut distinguer entre l'ouverture d'une enquête et l'ouverture d'un procès qui peut en découler).

sujet juridiquement consacré de droit international. Celui-ci accorde depuis toujours à l'individu une place indiscutable qui, si elle reste réduite, constitue le seul précédent disciplinaire à la vision défendue par la sociologie des relations internationales (en comparaison par exemple de visions historiques ou géographiques). Aux côtés du sociologue Emile Durkheim, c'est d'ailleurs Georges Scelle, juriste observant les relations internationales comme des « relations interpersonnelles », qui fait partie des quelques universitaires sollicités lorsque B. Badie s'inscrit dans une continuité intellectuelle française.

D'avantage, l'interdépendance promue par la sociologie des relations internationales est un phénomène qui est depuis longtemps pris en compte dans des « démarches juridiques ». On lit en 1877 que « le droit des gens privé est le signe le plus clair de la dépendance mutuelle des nations »¹. Le principe d'un « monde multcentré » est juridiquement admis depuis la *lex mercatoria* médiévale (envisagée de nos jours sous les expressions de « droit transnational » ou « droit de la mondialisation, c'est-à-dire un corps de règles relatives à des rapports commerciaux et économiques entre des acteurs de droit privé »)².

A la suite, c'est bien la filière internationaliste juridique qui a la première pris en compte de nouveaux acteurs par rapport à un statocentrisme idéaltypique : les institutions internationales (certes interétatiques). Si l'on compare avec l'histoire des relations internationales, bien plus citée comme ascendant des RIF actuelles : l'histoire des relations internationales a initié une orientation pluraliste à partir des facteurs ; le droit international a initié une orientation pluraliste à partir des acteurs.

Nous en revenons au fait que parler d'une « tradition » juridique internationaliste est fort malvenu à partir du moment où on lui accole un ensemble de partis-pris et de travaux dont les sciences sociales « modernes » se seraient départies afin d'étudier plus rigoureusement l'international : statocentrisme, positivisme, légalisme, plus largement étude du fort et de l'élite, du visible et du matériel³. L'idée de « tradition juridique » positiviste précédant une démarche politiste était déjà fort discutable sur le plan temporel : le droit des gens n'était pas du tout une

¹ Sorel A., Funck-Brentano T., *Précis du droit des gens, op. cit.*, 1877, p. 24.

² Cela nous rappelle alors que les juristes ne s'en tiennent pas au seul droit positif mais aussi à des usages et coutumes, c'est-à-dire à des règles non assises sur une contrainte judiciaire.

³ Preuve du manque de pertinence d'une telle vision des choses : le premier véritable « social scientist » moderne à étudier en profondeur l'international, Raymond Aron, s'est vu lui aussi consacré comme incarnation d'une approche statocentrée étroite et désuète. Le premier universitaire internationaliste qui ne soit ni sorti de l'agrégation de droit (et d'économie) ni de celle d'histoire (et de géographie), a été malgré tout associé aux mêmes écueils.

approche « juridique » au sens moderne du mot, pendant que le droit international moderne a effectué ses premiers pas au début des années 1870, aux côtés de ceux de l'histoire diplomatique et du projet de sciences politiques que fut l'École libre des sciences politiques. L'idée de « tradition juridique » statocentrée n'est donc guère plus solide. La réflexion du juriste internationaliste est, depuis longtemps, tout sauf une réflexion statocentrée ; ses combats doctrinaux et de praticien sont orientés contre la toute puissance et l'arbitraire des États en tous domaines, qu'il s'agisse de la promotion de véritables institutions internationales (Société des nations, ONU, toutes les organisations internationales d'envergure) ou de textes (droit humanitaire et de la guerre dont les conventions de la Haye, droit de la haute mer, Traité sur l'Antarctique, droit de l'espace, entre autres). Le droit international n'étudie pas tant les rapports interétatiques que l'institutionnalisation et la standardisation de ces rapports, ce qui est précisément le domaine actuellement privilégié par la sociologie des relations internationales ; sur ce terrain de l'objet d'étude « institutions internationales », le droit international et la sociologie des relations internationales forment un duo spécifique, aucune autre sphère disciplinaire n'ayant investi cet objet de manière privilégiée. Si la chaire de Lambert inaugurée en novembre 1931 portait déjà sur les « Institutions internationales d'organisation de la paix », les premiers enseignements d'« Institutions internationales » remontent à la réforme de 1954 relative aux programmes des facultés de Droit, pour ce qui fut considéré comme un démembrement naturel du droit international : « On a ajouté au droit constitutionnel les institutions politiques, au droit international les institutions internationales »¹.

Si l'on sort maintenant de l'ouverture pluraliste institutionnalisée que représentent les organisations internationales : la « vie internationale » dans son ensemble procède encore de ces juristes-politistes du milieu du XXe siècle, et non pas d'historiens, ni de sociologues, ni d'économistes, ni de géographes. Nous pensons bien sûr à Marcel Merle, mais avant d'en venir à lui, écoutons par exemple la juriste-politiste Suzanne Bastid à la fin des années 1950 : « La conception de M. Duroselle est imprégnée de la tradition diplomatique. [...] C'est un point de vue que l'on retrouve à peu près dans toutes les études de relations internationales que nous avons vues. [...] Cette manière de considérer les relations internationales présente un inconvénient. Elle néglige les neuf-dixièmes des relations internationales, c'est-à-dire les relations entre les modestes, les faibles, entre des États qui n'écrivent pas l'histoire, mais qui participent tout de même à la vie internationale. [Elle] néglige totalement les relations humaines, relations qui constituent, en fait, la base quotidienne de la vie internationale. [Elle]

¹ Merle M., « Paroles d'institutions », *op. cit.*, 1988, p. 18.

néglige totalement les relations qui résultent et qui s'instituent entre les organisations internationales » ; et ce qui représente alors aux yeux de S. Bastid le type idoine de recherche, c'est le volume de *L'Encyclopédie* intitulé *La vie internationale*, cet ouvrage pionnier en France quant à la volonté de décrire une scène internationale composite par le biais de profils disciplinaires variés¹.

M. Merle publie à son tour une *Vie internationale* en 1963. Merle n'a pas encore rejoint la Sorbonne et contribué à fonder le premier département (UER) de science politique de l'Université française (1969) ; il n'a pas encore publié sa « sociologie » *des relations internationales*. Agrégé de droit public depuis treize ans, Merle, il faut insister là-dessus, incarne parfaitement le profil du juriste-politiste lorsqu'il entame la promotion de sa vision pluraliste des relations internationales. Le pionnier de cette vision qui caractérise la sociologie des relations internationales contemporaine est l'œuvre d'un juriste internationaliste.

Le cas de Merle est d'ailleurs à double tranchant. S'il représente donc le maillon le plus solide qui puisse relier la sociologie des relations internationales à une démarche juridique, il représente aussi le mouvement de rupture le plus prononcé qui a pu opérer entre les démarches « juridiques » et « politistes ». Nous avons vu que ce sont ses écrits qui ont engendré la conception « transnationaliste radicale » et « a-théorique » de la sociologie des relations internationales alors même qu'il n'en défendait pas lui-même les préceptes. La « sociologie » des relations internationales de M. Merle n'a jamais été une approche « sociologique » des relations internationales : elle était un palier supplémentaire dans la vision d'une étude des relations internationales qui soit une synthèse, encyclopédique et non théorique : « L'approche suivie sera pluridisciplinaire » ; « cette approche ne peut être purement et simplement juxtaposée aux autres disciplines qui s'occupent à défricher le champ des relations internationales. Par rapport au droit, à l'histoire et à l'économie, la sociologie a une vocation globale et une fonction de récapitulation »². L'idée de « récapitulation » s'oppose à celle d'innovation, à l'objectif de construction de nouvelles connaissances. Bien que Merle, par d'autres propos, défende en même temps une approche théorique, c'est bien la manière présentée à l'instant de concevoir l'étude des relations internationales qui sera retenue par la sociologie des relations internationales contemporaine³.

¹ Bastid S., *Cours de grands problèmes politiques contemporains*, op. cit., 1959, p. 81-84.

² Merle M., *Sociologie des relations internationales*, op. cit., 1976, p. 3 et 11.

³ C'est ici aussi que la figure de Durkheim peut prendre place : non par le biais d'une « approche sociologique », mais par celui, défendu par Durkheim, qui consiste à envisager la sociologie comme une discipline

Pour conclure sur les liens forts qui unissent notre objet d'étude aux universitaires spécialistes de droit international, du moins formés dans les facultés de Droit : il est fallacieux de leur reprocher de ne pas avoir perçu la pluralité de la scène internationale par-delà le statocentrisme. Les juristes internationalistes n'avaient pas à « percevoir » puisque, pour les plus éminents d'entre eux (au premier rang desquels Louis Renault), ils ont œuvré, en tant que praticiens, à la création de ce monde où la puissance arbitraire et le comportement égoïste des Etats seraient encadrés par des organisations et des conventions internationales¹.

La filiation « juridique » de la sociologie des relations internationales ne s'en tient selon nous pas à l'héritage de juristes-politistes. Elle est encore perceptible au travers du concept de solidarité promu par B. Badie, plus précisément au travers du solidarisme et du social qu'il promeut. Une teneur juridique qui révèle à son tour un soubassement hautement normatif.

13.1.3 Un soubassement normatif et idéologique

La sociologie des relations internationales, plus particulièrement B. Badie, s'insère à notre avis dans le paradoxe qui consiste à critiquer l'Etat providence alors que nombre des prémisses de son schème de pensée correspondent à ce qui est justement constitutif de l'Etat providence. La pensée de la sociologie des relations internationales est pour une large part calquée sur celle, politisée et praticienne, qui a poussé à la création de l'Etat providence ; pour finalement dénoncer les déficiences de ce même Etat providence et en annoncer le déclin irrémédiable.

Rappelons brièvement l'origine de l'Etat providence². En France, cette expression prend racine sous le Second Empire, par l'intermédiaire des républicains qui s'insurgeaient contre une certaine conception de la loi qui soumettait les ouvriers au patronat (telle la loi Le Chapelier qui interdisait les groupements professionnels ou ouvriers). A la place, les républicains

totalisante, chapeautant l'ensemble des autres sciences sociales (une vision durkheimienne qui, pour rappel, succède à la vision tout aussi totalisante des *Annales*, l'histoire prenant alors la place de la sociologie).

¹ Ce sont les conventions de la Haye qui ont œuvré à l'encadrement des politiques guerrières des Etats, ce sont les conventions de droit international privé relatives aux règles sur le mariage et la succession entre citoyens de nationalités différentes qui ont œuvré au rapprochement des hommes par-delà leur territoire d'origine.

² Rosanvallon Pierre, *La crise de l'Etat-providence*, Paris, Editions du Seuil, 1981.

militèrent pour l'instauration de lois « sociales », d'un Etat « social » qui ferait montre d'une protection du salarié, au nom de l'intérêt général et sous l'égide de la solidarité. La popularisation des mots « social » et « solidarité » est consubstantielle à celle de la formule « Etat-providence », le tout appartenant à un cadre hautement idéologique¹.

La perspective de la sociologie des relations internationales, qu'elle considère être une nouvelle vue sur la réalité internationale, apparaît bien plus comme une transposition normative de l'évolution politico-sociale qui s'est déroulée au niveau interne, précisément en France. L'argument n'est pas immédiatement neuf : il est somme toute aisé de repérer de la normativité et une certaine idéologie dans la posture générale de la sociologie des relations internationales². Ce qui nous importe, c'est de constater à quel point les différentes prémisses de la sociologie des relations internationales, jusqu'à la plus inattendue, sont repérables dans le discours idéologique et militant qui a présidé au développement de l'Etat-providence.

Pour entrer de front dans notre postulat : « La revanche du social » de la sociologie des relations internationales, c'est exactement « L'invention du social » de Jacques Donzelot³. En 1984, Jacques Donzelot publie cet essai dans la collection « L'espace du politique » des Editions Fayard alors dirigée par Pierre Birnbaum, un politiste relativement proche de Bertrand Badie⁴.

Dans son essai, J. Donzelot entend retracer l'histoire intellectuelle (militante comme savante) de l'ensemble des réformes politiques de nature « sociale » en France. Il apparaît au lecteur que l'on retrouve de manière frappante la majorité des positions ontologiques et certains auteurs clés sur lesquels repose la perspective de la sociologie des relations internationales : de la solidarité de Durkheim et de Léon Bourgeois au discours sur le changement et sur la différence, en passant par le relationnisme et le systémisme, sans parler bien sûr de la focale

¹ Il en est de même en Allemagne, où le modèle bismarckien de l'Etat-providence (*Wohlfahrtsstaat*) procède des lois de 1880 qui mirent sur pied le système de l'assurance sociale.

² Voir par exemple Roche J.-J., « Changement de système ou changement dans le système ? », *op. cit.*, 1999.

³ Donzelot Jacques, (1984), *L'invention du social. Essai sur le déclin des passions politiques*, Paris, Points Seuil, 1994.

⁴ B. Badie et P. Birnbaum ont mené plusieurs collaborations dont l'ouvrage déjà cité *Sociologie de l'Etat*.

sur la société civile et le « social », tous ces éléments qui sont constitutifs de notre objet d'étude sont présents dans la démonstration de Jacques Donzelot¹.

Le cadre général est le suivant : « Mieux vaut sans doute [analyser la notion de solidarité] comme une *invention stratégique*, comme la rationalisation d'une pratique républicaine »². De là, « il conviendrait plutôt de parler du social comme d'une *fiction efficace* dont la portée explicative, quant au fonctionnement des sociétés, ne vaut que par relation avec ces deux fictions que sont *l'individu* en tant que principe d'intelligibilité de la réalité sociale, et *la lutte des classes* en tant que moteur de l'histoire ».

Considérons d'abord les éléments les plus directement perceptibles : le recours aux « théoriciens » de la solidarité. Lorsque Badie fait référence à « l'école solidariste » dont les têtes de pont sont E. Durkheim et L. Bourgeois³, il n'en retient que la teneur savante sans prendre la peine de la contextualiser dans le projet politique républicain de la fin du XIXe et du début du XXe siècle. Pourtant, « de l'œuvre de Durkheim, on voit maintenant comment se dégagent à la fois un *fondement scientifique* pour la position républicaine, un « *créneau* » *légitime pour sa politique* et une *définition du rôle de l'Etat républicain*. La théorie de la solidarité permet d'affirmer que la société vit et évolue selon des lois propres »⁴. Quant à la « doctrine du solidarisme » de L. Bourgeois, elle se pose alors comme la « première philosophie officielle dont pût se revêtir l'Etat républicain »⁵. J. Donzelot ajoute à l'épaisseur savante de la solidarité les deux spécialistes de droit public et administratif que furent Léon Duguit et Maurice Hauriou, le premier pour sa théorisation juridique du *service public*, le second pour un effort similaire sur les *institutions*, chacun cherchant à revenir sur la définition souveraine de l'Etat⁶.

C'est ensuite le discours du changement et de la différence qui, en suivant l'ouvrage de Donzelot, est directement lié à celui du social et de la société civile, dans une démarche qui procède de la volonté (normative) de changer bien plus que d'un constat du changement réalisé

¹ Il serait bien sûr possible de se référer à d'autres auteurs que J. Donzelot ; nous nous en tenons à son ouvrage en raison de la force d'évocation du titre et de la force de synthèse de la démonstration.

² Cette citation et la suivante proviennent de Donzelot J., *L'invention du social*, *op. cit.*, 1994, p. 77.

³ Par exemple Badie B., « Construire l'intégration internationale », *op. cit.*, 2015, p. 200.

⁴ Donzelot J., *L'invention du social*, *op. cit.*, 1994, p. 83.

⁵ *Ibid.*, p. 108.

⁶ Pour l'ensemble des auteurs, voir le chapitre sur « L'invention de la solidarité » (*Ibid.*).

par l'observation¹ : « Le thème du changement a progressivement envahi tous les secteurs de la vie sociale » [...]. Le terme de changement est devenu le mot clef de toutes les injonctions comme de tous les reproches. [...] Un nouveau tissu institutionnel est en train de naître, qui se propose de fournir l'armature du changement. Entre l'Etat et l'individu s'intercale désormais une multiplicité de dispositifs de rencontre entre partenaires sociaux et locaux. Formels ou informels, durables ou éphémères [, ces] procédures d'implication visent à dégager des solutions propres à éviter le recours systématique à l'Etat [...]. Le changement est surtout un discours venu des sciences humaines en leur dernière mode, et qui prétend reléguer au magasin des antiquités toutes les vieilles certitudes du positivisme rationaliste comme celles, inverses, du discours critique. [...] Par ces récents dispositifs et ce moderne *discours du changement*, il nous est proposé de réorganiser les rapports sociaux autour de la négociation érigée en rituel principal de la vie sociale »². En sus du social et du changement, nous retrouvons donc un ensemble d'aspirations se donnant pour but de faire « sans l'Etat », et qui nous donnent en miroir tout ce qui est au fondement de la gouvernance et du réseau.

Le discours de la différence s'imbrique alors à ce « besoin et désir de changement » : « Il est en effet toujours question dans cette animation de prendre en compte l'affirmation des “singularités”, des “différences”, le désir “d'autonomie” », car la nécessité de changer la société se conjugue à celle de changer la vie de chaque individu, au plus près de la spécificité de chacun ; « il s'agit, selon la formule célèbre de Bertrand Schwartz, de “faire de tout individu un agent de changement dans un monde en changement” »³. Le « redéploiement des *différences* dans la société » provient du fait que « la volonté [d'inclure l'individu] dans la dynamique économique nécessitera la prise en compte de son exigence de réalisation de soi » ; de même, « l'affirmation des singularités sociales et régionales fournit un point d'appui évident pour le traitement local des problèmes économiques et sociaux »⁴.

C'est enfin l'inscription dans des visions relationnistes et systémiques qui apparaît comme un élément constitutif du discours global relatif au « social »⁵ : « Par rapport à la

¹ Pour l'ensemble des propos relatifs au discours sur le changement et la différence, voir le chapitre sur « La promotion du social » (*Ibid.*).

² *Ibid.*, p. 227-228.

³ *Ibid.*, p. 234-235.

⁴ *Ibid.*, p. 237.

⁵ Cet élément apparaît bien sûr bien plus tard que celui relatif aux théoriciens de la solidarité ; nous ne prenons pas de précautions chronologiques ici.

question de savoir qui a le pouvoir et ce qu'il en fait, que signifie cette injonction de changement ? [...] Les propagandistes du changement ne sont pas que les inventeurs et les diffuseurs d'un langage. Ils disposent aussi d'une théorie, forgée pour l'essentiel à partir de l'*analyse systémique*, en laquelle ils voient le moyen de dépasser les raisonnements classiques fondés, à droite sur la dénégaration du pouvoir, à gauche sur la nécessité de le conquérir »¹. « Entre un fonctionnalisme figé et un discours critique empêtré dans ses contradictions, l'*analyse systémique* constitue une troisième voie que semblent de plus en plus emprunter les sciences humaines depuis le milieu des années soixante-dix. [Plutôt] que de prétendre *systématiser les comportements* afin de les faire correspondre à un modèle préétabli, vaut-il mieux *systémiser les relations*, c'est-à-dire déduire les mécanismes de fonctionnement d'une organisation de l'ensemble des relations effectives entre tous les acteurs qui y interviennent »². Donzelot s'attache alors à traiter de la nouvelle conception du pouvoir qui ressort de ce relationnisme/systémisme : « Du coup, le pouvoir cesse d'être l'objet d'une appropriation, déniée par les uns, dénoncée par les autres. Le pouvoir est partout, mais personne ne le possède, puisqu'il se manifeste dans l'ensemble des relations entre tous les acteurs, puisqu'il est cet ensemble de relations même. [Cette] reconnaissance de la réalité du pouvoir dans les relations sociales place précisément la consistance de celui-ci dans la relation au lieu de l'assigner normativement à l'un ou l'autre des termes de la relation. Ainsi, la détention du pouvoir ne peut plus constituer la *finalité*, l'enjeu des antagonismes. La reconnaissance de l'existence du pouvoir dans la relation fait plutôt du pouvoir le moyen du jeu social, le principe dynamique du mouvement social. [...] Par rapport à cet esprit nouveau introduit dans les relations sociales, les comportements classiques de revendication en bas et d'attribution en haut se trouvent comme déconcertés, placés en porte-à-faux au regard du nouveau jeu qui leur est proposé en remède à la crise »³. A nouveau, par un autre chemin, c'est le principe de la fin de la verticalité des rapports au profit d'une horizontalité de ceux-ci, c'est-à-dire la gouvernance et le réseau qui réapparaissent entre les lignes (de même, par ailleurs, que la gouvernementalité et la pensée de Michel Foucault).

Cette convocation condensée des développements de Jacques Donzelot relatifs à la montée du « social » est enfin sous-tendue par un phénomène inverse, celle du déclin du

¹ *Ibid.*, p. 239.

² *Ibid.*, p. 242.

³ *Ibid.*, p. 242 et 244-245.

politique au sens de déclin des passions idéologiques, ultime trait partagé avec la pensée de la sociologie des relations internationales. Pourtant, c'est là tout le paradoxe, cette promotion du social fut elle-même une lutte idéologique, que l'on pourrait donc désormais attribuer à notre objet d'étude. J.-J. Roche a lui aussi souligné ce soubassement idéologique ou, de façon plus neutre, normatif qu'il relève dans « l'étrange attraction pour le chaos que révèle ce désir de délégitimation de l'autorité », dans « ce radicalisme [qui] autorise alors toutes les libertés [et qui conduit à] idéaliser un monde exonéré de toute référence aux deux médiums du pouvoir et de l'argent »¹.

En portant un discours ancré dans une vision idéologique propre à un contexte spatio-temporel (celui de l'Etat-providence, au moins dans son évolution française), la sociologie des relations internationales rejoindrait d'autres collectifs de pensée qui se sont constitués avec succès en école de pensée. Qu'il s'agisse donc du durkheimisme et de son rapport au lien social républicain, mais aussi de l'école de Chicago et de son rapport au réformisme social, il s'agissait chaque fois de « réponses originales à des situations historiques marquées par l'émergence de nouvelles questions sociales ou par l'apparition de constructions politiques nouvelles »² ; de même la nouvelle socio-économie étasunienne doit-elle « beaucoup au tournant néolibéral en politique, à la montée de l'impérialisme de l'économie, et aux nouvelles possibilités offertes aux sociologues par le boom des *business schools*. En définitive, on ne peut comprendre la position particulière qu'occupe la nouvelle sociologie économique au sein de la discipline sociologique sans prendre en compte [...] sa pertinence dans la sphère publique »³.

Dans le domaine des RI, toutefois, l'importance du « social », plus généralement des questions socio-économiques qui président au fonctionnement d'une collectivité, ne peuvent être aussi prégnantes qu'à un niveau domestique puisque, justement, le monde ne constitue pas une seule et même collectivité. A la source de sa constitution en discipline, l'étude de l'international s'insère elle aussi dans une conjoncture de la réalité, mais une conjoncture bien plus politique, celle des conséquences tragiques de la guerre et de l'aspiration à la paix : « The science of international politics has, then, come into being in response to a popular demand. It has been created to serve a purpose and has, in this respect, followed the pattern of other

¹ Roche J.-J., « Changement de système ou changement dans le système ? », *op. cit.*, 1999, p. 145-146.

² Fabiani J.-L., « Faire école en Sciences Sociales », *op. cit.*, 2005, p. 11.

³ Convert Bernard, Heilbron Johann, « La réinvention américaine de la sociologie économique », *L'Année sociologique*, Vol. 55, No 2, 2005, p. 329.

sciences »¹. Toute la question est de savoir dans quelle mesure les peuples, en tant qu'agrégats d'une multitude d'aspirations individuelles, sont-ils en demande de plus de « social », de « solidarité », de « dépolitisation du pouvoir », de disparition de l'autorité dans des rapports horizontaux de négociation à l'échelle internationale. L'ensemble des thèses de la sociologie des relations internationales repose peu ou prou sur cet ordre de questionnement, sans qu'elle ne l'ait pris à bras-le-corps².

En l'absence d'une telle assise, la pensée de la sociologie des relations internationales court le risque d'être présentée comme un schème normatif de promotion du social, bien loin de son ambition d'observer au plus près la réalité telle qu'elle est. La difficulté des chefs de file, maintes fois soulignée, à se départir d'une empirie et de problématiques internistes montre bien que son schéma de pensée est celui de l'Etat-providence appliqué à une scène internationale, laquelle est peut-être une société internationale au sens de l'école anglaise, mais n'est évidemment pas un Etat-mondial-providence.

D'avantage, sa volonté de promouvoir le social à l'échelle internationale l'a conduite à délégitimer l'encadrement du social réalisé à l'échelle interne et donc, nous l'avons dit, à dénoncer un Etat-providence dont elle partage pourtant les prémisses sociales-républicaines. D'ailleurs, si l'on revient justement au développement du social et de l'Etat-providence, du moins en France : l'Etat, en tant qu'incarnant le politique, ne fut pas érigé en rival ou en censeur du social ; il fut précisément façonné au fur et à mesure comme un médiateur entre le social et l'économique (c'est-à-dire, pour faire bref, entre la logique sociale du salariat et la logique économique du patronat)³. Le politique institutionnel fut même un allié crucial du social (en l'intégrant aux orientations des politiques publiques et des réformes législatives) face aux logiques du tout-économique. Opposer le politique au social à l'échelle du monde, c'est contredire l'histoire de la collectivité humaine la plus intégrée qu'est l'Etat (en Occident du moins).

¹ Carr E., *The Twenty Years' Crisis*, op. cit., 1946, p. 1-2.

² On peut encore rapprocher la sociologie des relations internationales des traditions (normatives) globalistes et/ou révolutionnistes qui ont pu être conceptualisées en philosophie politique des relations internationales (Battistella Dario, « Les relations internationales dans l'histoire des idées politiques », in *Théories des relations internationales*, op. cit., 2012, p. 49-79).

³ Nous renvoyons à nouveau à l'ouvrage de J. Donzelot.

Dans cet ensemble de filiations, il s'en est trouvé une abusive, pour un bon nombre d'oubliées. Il en existe un autre type : la filiation mal comprise. C'est la question du rapport de la sociologie des relations internationales à son précurseur Raymond Aron, qui constitue la principale pierre d'achoppement à sa constitution en école de pensée scientifiquement cohérente et audible.

Section 13.2 L'enjeu de l'héritage de Raymond Aron : sa vision de la théorie et de la sociologie

La sociologie des relations internationales contemporaine entretient un rapport très ambigu avec Raymond Aron. L'enjeu principal est le suivant : la première associe volontiers le second à son refus de la théorie : « Je suis très aronienne de ce point de vue : je ne crois pas à la théorie en relations internationales »¹. De là, notre objet d'étude justifie son choix d'une « sociologie » en lieu et place d'une « théorie » des relations internationales, un choix qui aurait donc également été effectué par Aron². Chemin faisant, ils associent finalement Aron à leur refus de s'embarquer dans des considérations théoriques et épistémologiques qu'ils jugent hautement stériles.

La revendication d'une telle filiation est du reste inattendue puisqu'elle fait se rejoindre deux éléments complètement délaissés par la sociologie des relations internationales : l'œuvre d'Aron d'un côté, le terrain épistémologique de l'autre. Il n'empêche que cela constitue donc le seul point d'accroche déclaré.

Avec d'autres auteurs, nous pensons que la vision aronienne de ce que sont la théorie et la sociologie appliquées à l'étude des relations internationales, ainsi que les dispositions d'Aron envers les considérations théoriques et épistémologiques, ne sont pas celle suggérées par les chefs de file de notre objet d'étude. Ceux-ci arrivent donc par erreur leur posture épistémologique à celle d'Aron. C'est ce que nous allons démontrer dans un premier temps (dans cette section), cette mise au clair étant indispensable en vue d'étudier en détail le rapport intellectuel qui existe entre Aron et ses successeurs (section suivante).

¹ Smouts M.-C., « Les relations internationales en France », *op. cit.*, 2002, p. 85.

² Voir par exemple Badie B., « Raymond Aron, penseur des relations internationales », *op. cit.*, 2005.

13.2.1 Raymond Aron et la théorie

Pour comprendre Raymond Aron, il est essentiel de comprendre sa méthodologie, son mode de fonctionnement relatif à l'étude de l'international. A cet égard, si l'on parcourt la littérature consacrée à cet auteur, nous apercevons la cristallisation d'une discussion centrale : Raymond Aron a-t-il *disqualifié* la théorie en relations internationales ? De nombreux universitaires se sont penchés sur la question, qu'il est difficile de regrouper par opinions communes. Il est préférable, pour le moment, de leur laisser la parole. Si Dario Battistella et Bryan-Paul Frost estiment, l'un qu'« Aron ne nie nullement la possibilité d'une théorisation des relations internationales », l'autre qu'Aron reconnaît « la possibilité et la nécessité de la théorie »¹, leur appréciation apparaît minoritaire². En face d'eux, Jean-Jacques Roche a pu dire que « R. Aron considérait qu'une théorie était impossible à édifier »³, constat majoritaire partagé par notamment par J.-B. Duroselle et M.-C. Smouts.

En vérité, ces derniers auteurs sont susceptibles de se rejoindre étant donné que le deuxième camp avance la disqualification par Aron d'un type particulier de théorie : la « théorie générale », la « théorie globale », la « vraie théorie, avec prémisses, hypothèses et lois », « *la* théorie », « celle dont les propositions de base ne soient plus remises en doute »⁴. De même

¹ Battistella D., *Théories des relations internationales*, *op. cit.*, 2012, p. 39 ; Frost Bryan-Paul, « Resurrecting a neglected theorist : the philosophical foundations of Raymond Aron's theory of international relations », *Review of International Studies*, Vol. 23, No 2, 1997, p. 145 ; lire aussi à propos de la thèse doctorale d'Aron, *Introduction à la philosophie de l'histoire* : cet ouvrage « met clairement en évidence l'importance vitale de la théorie » (*Ibid.*, p. 153).

² Ajoutons Ronald Yalem : « It will be necessary to determine whether *Peace and War* does in fact constitute a theory of international relations *as claimed by the author* » (nous soulignons ; Yalem R., « The Theory of IR of Raymond Aron », *op. cit.*, 1971, p. 913).

³ Roche J.-J., « L'enseignement des relations internationales », *op. cit.*, 2002, p. 103 ; voir aussi Roche J.-J., « Raymond Aron (1^{re} partie) », *op. cit.*, 2011, p. 12.

⁴ « Le point central : peut-il exister une théorie générale des relations internationales ? Nous allons voir qu'Aron le nie » (Duroselle J.-B., « Paix et guerre entre les nations », *op. cit.*, 1962, p. 968) ; « it is Aron's view that these qualities also preclude the possibility of a general theory of international relations » (Tucker R., « Peace and War », *op. cit.*, 1965, p. 315) ; « R. Aron n'aurait pas pris tant de soin à établir l'impossibilité d'une théorie globale et achevée des relations internationales, comme il l'a fait dans son introduction et un peu partout dans le livre » (Economo C., « Paix et guerre entre les nations », *op. cit.*, 1963, p. 72) ; « Ce qui caractérise la pensée

pour le premier camp, le choix du vocable « théorisation » apporte une nuance certaine par rapport au mot « théorie ».

La consistance du débat ne peut être saisie en se limitant à la question brute d'une disqualification ou non. Il nous faut reformuler l'interrogation au moyen de deux nouvelles questions. D'abord : selon les observateurs, Raymond Aron a-t-il édifié une théorie des relations internationales ? Puis : selon les observateurs, Raymond Aron a-t-il édifié une sociologie des relations internationales en lieu et place d'une théorie des relations internationales ?

Envisageons la première question. L'objet central du débat est bien sûr *Paix et guerre entre les nations*. Il nous apparaît profitable de citer quelques propos antérieurs à sa parution en 1962. Écoutons Alfred Grosser en 1957 : « N'est-il pas étonnant en effet de voir le titulaire de la chaire de sociologie politique de la Sorbonne publier des esquisses globales plutôt que des études minutieuses sur des sujets limités ? L'explication est double. Dans l'admirable leçon inaugurale de son premier cours, R. Aron disait à ses étudiants, parlant aussi bien de la sociologie que de la science politique : “Vous pouvez multiplier les enquêtes parcellaires ; si vous n'essayez pas d'atteindre l'ensemble, vous ne le comprendrez jamais”. [...] Il faut donc

sociologique d'Aron, c'est avant tout l'idée qu'il ne peut pas exister en sciences humaines de théorie générale » (Paugam Serge, « Introduction. La pensée sociologique de Raymond Aron », in Paugam Serge, (ed.), *Les sociétés modernes*, Paris, PUF, 2006, p. 24) ; « ceux qui jugeaient, avec Raymond Aron, que la multiplication des objectifs simultanément poursuivis rendait l'indétermination des acteurs trop importante pour que soit possible une vraie théorie, avec prémisses, hypothèses et lois » (Smouts M.-C., *Les nouvelles relations internationales*, op. cit., 1998, p. 16) ; « je suis très aronienne de ce point de vue : je ne crois pas à la théorie en relations internationales » (Smouts M.-C., déjà cité) ; « Ce ne serait pas ménager les susceptibilités que de reconnaître que Raymond Aron n'a pas voulu produire la théorie des relations internationales, du moins celle dont les propositions de base ne soient plus remises en doute » (Loisel Frédéric, *Le problème de la théorie des relations internationales dans l'œuvre de Raymond Aron*, Etude réalisée à l'IEP de Paris, 3e année, section RI, sous la direction de M. Pierre Hassner, 1964, p. 13).

J.-J. Roche ne manque pas lui aussi de renvoyer à ce type particulier de « théorie générale » : « En excluant dès les premières pages de *Paix et Guerre* la possibilité de concevoir une théorie générale [...] » (Roche J.-J., « Raymond Aron (1^{re} partie) », op. cit., 2011, p. 9 ; voir aussi les pages 12 et 13). Malgré tout, il faut souligner que J.-J. Roche est, à notre connaissance, le seul commentateur à avoir formulé des tournures de phrases qui, littéralement, disposent qu'Aron a rejeté la théorie en relations internationales, sans ajout de l'adjectif « générale » ou autres qualifications/restrictions du même ordre. Selon la formulation citée *supra* (note infrapaginale précédente), le lecteur lit alors sans nuances qu'Aron disqualifie toute idée de théorie en relations internationales.

chercher à systématiser au nom même de l'explication scientifique »¹. Et le même auteur d'aller plus loin en 1960 : « Fidèle à un mode de pensée et d'expression que nous avons cherché à définir dans une chronique antérieure [celle de 1957], [R. Aron] ne cesse d'apporter de nouvelles pierres à l'édifice qui constituera sans doute un jour une théorie politique globale du monde contemporain. D'un cours professé à la Sorbonne doit naître une théorie des relations internationales dont *La société industrielle et la guerre* apparaît comme l'un des fragments »². La même année, Jean Meyriat nous disait : « L'examen systématique des constantes de toute politique étrangère a été tenté par plusieurs auteurs [...]. En sociologue politique, Aron a essayé de dégager de l'examen des faits quelques explications de portée générale [...]. Tend-t-on par là à atteindre une théorie des relations internationales ? Aucun des travaux qui ont été jusqu'à présent publiés ne permet de l'affirmer. L'auteur qui s'en approche le plus est sans doute Raymond Aron ; mais jusqu'à présent ses livres comme ses articles se présentent plutôt comme de brillants essais ou des méditations sur l'actualité internationale »³. Nous voilà en présence de deux collègues de R. Aron, hommes forts des relations internationales telles qu'elles se pratiquaient à l'époque à Sciences Po Paris, qui associèrent en forme d'invitation (nous l'avions déjà vu dans la section 6.3) Aron à l'édification d'une théorie des relations internationales.

De leur côté, les auteurs étrangers se montrent très majoritairement sceptiques. Trois auteurs étrangers refusent catégoriquement le qualificatif de « théorie » des relations internationales au nom d'une définition présumée strictement scientifique dont devrait être pourvu ce terme : Oran Young⁴, Urs Luterbacher⁵ et Kenneth Waltz⁶. Quatre autres

¹ Grosser Alfred, « *Espoir et peur du siècle* » : la passion de l'explication sans passion », *Revue française de science politique*, 1957, Vol. 7, No 3, p. 669.

² Grosser A., « Compte-rendu. Aron Raymond - *Sociologie des sociétés industrielles - La société industrielle et la guerre* », *op. cit.*, 1960.

³ Meyriat J., *La science politique en France*, *op. cit.*, 1960, p. 102.

⁴ « In terms of the criteria of theory Aron's book [e.g. *Paix et guerre entre les nations*] is a clear-cut failure » (Young O., « Aron and the Whale », *op. cit.*, 1969, p. 143).

⁵ U. Luterbacher ne refuse pas expressément à l'œuvre d'Aron le statut de « théorie », mais en lui reprochant son historicisme et donc en l'excluant de la démarche scientifique, il dénie, par extension, l'idée d'une théorie (Luterbacher U., « The Frustrated Commentator », *op. cit.*, 1985).

⁶ « [Aron] failed to take the fateful step beyond developing concepts to the fashioning of a recognizable theory » (Waltz Kenneth N., « Realist Thought and Neorealist Theory », *Journal of International Affairs*, Vol. 44, No 1, 1990, p. 26).

universitaires anglophones ne se montrent guère plus convaincus : David Thomson¹, Hans Morgenthau², Quincy Wright³ et Martin Griffiths⁴.

En France, dans le prolongement de la disqualification d'un type particulier de théorie, l'inexistence d'une théorie aronienne ne fait pas de doutes pour M.-C. Smouts et J.-J. Roche⁵. Serge Paugam également : Aron « ne parvient pas à trouver de propositions générales, lois ou constantes, relatives à la conduite extérieure, soit d'un type d'unité politique, soit d'un régime économique, social ou militaire »⁶.

Enfin, mentionnons un commentaire non cantonné à la facette internationaliste de R. Aron, par Peter Baehr : « Aron was neither a champion of “abstract theory” [...], his style was more aphoristic than conceptual, more prone to oxymoron than to synthesis »⁷. F. Loisel, lui, ne parvient pas à trancher : « Il y a [...] la tentation d'y trouver les éléments attestant la réalité d'une théorie aronienne des relations internationales. Il y a d'autre part la surprise de relever

¹ Tel que condensé par B.-P. Frost : « [Thomson] wonder whether it is possible to formulate “more daring generalisations” based upon Aron’s “extremely cautious”, almost “disappointing” conclusions » (« Resurrecting a neglected theorist », *op. cit.*, 1997, p. 143 ; Frost cite Thomson D., « The Three Worlds of Raymond Aron », *op. cit.*, 1963).

² « The substance of the book is very much in the tradition of *Century of Total War* and *On War*, works which did not use the conceptual and theoretical apparatus of the present book. In other words, this apparatus is essentially the frosting on the cake, a tribute to intellectual fashion rather than a contribution to the advancement of theoretical knowledge. Thus the book must be judged by its substance rather than by its theoretical appearance » (Morgenthau H., « Peace and War », *op. cit.*, 1967, p. 1111).

³ « The book does not develop an integrated theory of international relation , but is rather a commentary on and criticism of recent history. The reader becomes aware of the state of the world » ; « his interest is less in a pure science of international relations, demonstrating and systematizing predictive formulas, than in an applied science or art helping the diplomat and soldier in a world of uncertainty to decide among alternatives none of which is very good » (Wright Q., « Peace and War », *op. cit.*, 1968).

⁴ « *Peace and War* may be disappointing for those in search of ahistorical generalisations, since it is at best a collection of partial hypotheses based on the ways in which states influence one another » (Griffiths M., *Fifty Key Thinkers in International Relations*, *op. cit.*, 1999, p. 4).

⁵ Voir les références bibliographiques *supra*.

⁶ Paugam S., « La pensée sociologique de Raymond Aron », *op. cit.*, 2006, p. 44.

⁷ Baehr Peter, « The Honored Outsider : Raymond Aron as Sociologist », *Sociological Theory*, Vol. 31, No. 2, 2013, p. 98.

des indices laissant à penser que celle-ci n'aurait jamais existé, soit que Raymond Aron ait échoué, soit qu'il ait renoncé »¹.

Ces opinions réfractaires ou dubitatives sont largement contrebalancées par des auteurs qui avancent sans hésitation que R. Aron a édifié une théorie des relations internationales. Aux côtés de D. Battistella et B.-P. Frost, se rangent alors, par exemple, J.-D. Reynaud², J. Dougherty et R. Pfaltzgraff³, S. Launay et R. Davis⁴. Ajoutons J.-B. Duroselle, qui pourtant nous disait que R. Aron avait nié la possibilité d'une théorie des relations internationales ; il passerait donc outre le propre sentiment d'Aron : « L'ensemble est une théorie des relations internationales en ce sens que, partant d'une recherche des concepts utiles, ceux qu'il faut isoler et mettre en lumière dans l'étude des relations entre unités politiques, l'auteur procède ensuite à la recherche des explications », et plus loin, « Aron, théoricien, est théoricien à partir de l'histoire »⁵.

De manière plus incidente, Edward A. Kolodziej nous présente le facteur « régime politique », soulevé par R. Aron, comme étant « une variable explicative de la conduite

¹ Loisel F., *Le problème de la théorie des relations internationales dans l'œuvre de Raymond Aron*, op. cit., 1964, p. 13.

² « C'est une théorie des relations internationales qu'il présente » ; Reynaud, Jean-Daniel, « *Paix et guerre entre les nations* by Raymond Aron : Philosophie de l'histoire et sociologie au service de la théorie des relations internationales », *Cahiers Vilfredo Pareto*, Vol. 2, No 3, 1964, p. 227.

³ « In international relations the works of realist writers such as Raymond Aron and Hans Morgenthau represent efforts to formulate grand theory » (Dougherty J., Pfaltzgraff R., *Contending Theories of International Relations*, op. cit., 1996, p. 22).

⁴ Pour les deux derniers auteurs, il faut veiller à distinguer dans leurs propos, ceux qui rentrent précisément dans notre cadre de ceux qui visent plus strictement la quatrième partie (sur la praxéologie) de *Paix et guerre entre les nations* : Launay Stephen, « Raymond Aron : From the Philosophy of History to the Theory of International Relations », in Frost Bryan-Paul, Mahoney Daniel J., (eds.), *Political Reason in the Age of Ideology. Essays in Honor of Raymond Aron*, New Brunswick, Transaction Publishers, 2007, p. 201 ; Davis Reed M., *A Politics of Understanding. The International Thought of Raymond Aron*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 2009, p. 59 et 86-88. Sur ce terrain spécifique de la praxéologie d'Aron, considérée comme une « théorie normative », comme une « théorie de l'action raisonnable », voir par exemple Anderson Brian C., *Raymond Aron : The Recovery of the Political*, Lanham, Maryland, Rowman & Littlefield Publishers, 1998, p. 11, 123, 129, 138-139.

⁵ Duroselle J.-B., « *Paix et guerre entre les nations* », op. cit., 1962, p. 964 et 967.

internationale », cette « hypothèse » étant dès lors « une proposition potentiellement testable »¹. De la même manière, en relative contradiction avec ses propos précédents, J.-J. Roche, méditant alors sur l'avenir de l'héritage aronien, avance que « deux dimensions particulières de la pensée aronienne conservent en outre une capacité explicative exceptionnelle pour penser la conflictualité »². Ces deux dernières citations, en mettant en évidence des propositions explicatives au cœur de l'œuvre d'Aron, incitent à identifier ladite œuvre à une théorie. Plus équivoques sont les termes utilisés par Serge Paugam. Après avoir affirmé qu'Aron n'était pas parvenu à « à trouver de propositions générales, lois ou constantes », il énonce plus tard que « ce livre [*Paix et guerre entre les nations*] est représentatif de la démarche sociologique de R. Aron. On y trouve tout d'abord les étapes traditionnelles de toute réflexion sociologique – définition théorique, conceptuelle de l'objet d'étude ; élaboration de types idéaux ; confrontation avec la réalité historique et contemporaine, recherche de corrélations entre variables »³.

Si l'on met face à face auteurs étrangers et français, il est intéressant de noter une évolution inverse de leurs opinions. Les français contemporains d'Aron furent bien plus enclins que leurs homologues étrangers à associer Aron à la théorie. Mais chez les auteurs qui nous sont contemporains, ce sont plutôt les étrangers qui sont enclins à associer Aron à la théorie.

A partir de ce premier recensement de commentaires, nous concluons *a minima* que, à défaut d'avoir établi une « théorie des relations internationales », Aron a investi *théoriquement* le champ des relations internationales. Mais il faut s'arrêter sur la leçon suivante : la définition, la signification des termes semble être cruciale. De la « théorie générale » et la « grande théorie » à la « théorisation » et au « théorique », en passant par les « prémisses, hypothèses et lois » ou « les propositions générales, lois ou constantes », le champ lexical du vocable « théorie » renferme de multiples gradations et tonalités.

Poursuivons avec notre deuxième question, pour laquelle les commentaires dédiés sont bien plus rares : R. Aron a-t-il édifié une sociologie des relations internationales en lieu et place d'une théorie des relations internationales ? J.-D. Reynaud se pose la question : « Dans quelle

¹ Kolodziej Edward A., « Raymond Aron : A Critical Retrospective and Prospective », *International Studies Quarterly*, Vol. 29, No 1, 1985, p. 8 (« [...] domestic regimes as an explanatory variable of international conduct. This key assumption, a potentially testable proposition [...] »).

² Roche J.-J., « Raymond Aron (1^{re} partie) », *op. cit.*, 2011, p. 15.

³ Paugam S., « La pensée sociologique de Raymond Aron », *op. cit.*, 2006, p. 46.

mesure cette théorie des relations internationales fait-elle une place à la sociologie ? c'est la dernière question que nous devons nous poser. » ; et il répond : « Entre la philosophie de l'histoire et la sagesse, il nous semble qu'il manque une sociologie » ; « il est clair que la partie du livre qui porte ce nom n'est pas une sociologie »¹. Ici donc, une sociologie inexistante ne peut décentement pas remplacer une théorie ; de toute façon, l'existence d'une théorie des relations internationales est acquise pour Reynaud, donc celle-ci aurait seulement pu se voir associée à une sociologie des relations internationales.

Associer théorie et sociologie, c'est l'interprétation faite par D. Battistella : « Opposer théorie et sociologie en Relations internationales est pour [Aron] un non-sens »². Même si déjà à l'époque d'Aron, Robert Tucker tenait la même posture, celle-ci est, toutes périodes et auteurs considérés, minoritaire³. Bertrand Badie a intitulé « La sociologie contre la théorie » une des parties de l'article qu'il a consacré à la pensée de R. Aron⁴. Guidé par la même opinion, J.-J. Roche développe : « Pour Aron, le recours à la sociologie s'explique par l'impossibilité de construire une théorie »⁵.

Pourquoi tant de divergences d'interprétation ? Dans l'œuvre si vaste de R. Aron, n'est-il pas possible de trouver de réponse satisfaisante sous sa propre plume ? Ou, justement, est-ce Aron lui-même qui a instillé, volontairement ou non, une telle équivoque dans ses écrits qu'il ne soit pas possible de trancher une bonne fois pour toutes ? Examinons quelques citations d'Aron.

Premièrement, Raymond Aron a-t-il défendu explicitement le recours à la théorie ? Hors champ des relations internationales, il est l'auteur d'un article de théorie politique paru en 1962 où il se propose « d'esquisser une “théorie de la théorie politique” »⁶. Dans *Science et*

¹ Reynaud J.-D., « *Paix et guerre entre les nations* by Raymond Aron », *op. cit.*, 1964, p. 237 et 242.

² Battistella D., *Théories des relations internationales*, *op. cit.*, 2012, p. 39.

³ « The distinction between theory and sociology is, of course, a distinction between two types or conceptions of theory. They are, Aron observes, not contradictory but complementary » (Tucker R., « *Peace and War* », *op. cit.*, 1965, p. 319-320).

⁴ Badie B., « Raymond Aron, penseur des relations internationales », *op. cit.*, 2005, p. 9.

⁵ Roche J.-J., « Raymond Aron (1^{re} partie) », *op. cit.*, 2011, p. 12.

⁶ Aron Raymond, « A propos de la théorie politique », *Revue française de science politique*, Vol. 12, No 1, 1962, p. 5.

conscience de la société, il nous dit que « la voie de l'objectivité passe par la théorie »¹. Au sein de ses écrits internationalistes, R. Aron a tenu plusieurs propos reconnaissant la pratique de la théorie. Ainsi : « La théorie met au jour la texture intelligible d'un ensemble social »² ; « la théorie met en lumière la diversité des enjeux entre les acteurs collectifs, la diversité des buts qu'ils peuvent se proposer » ; « ce n'est pas même un paradoxe de suggérer que seule la théorie rend possible la mise en place des relations personnelles entre deux hommes - Khrouchtchev et Kennedy - dans l'interprétation du déroulement de la crise cubaine de 1962 »³.

A l'inverse, Aron a pu dire : « l'analyse rationnelle des relations internationales n'est pas en mesure de se développer en une théorie globale »⁴. Mais cette opinion transparaît bien plus rarement dans son œuvre (en partant du principe qu'il existerait d'autres illustrations en ce sens que nous n'aurions pas relevées).

Deuxièmement, Raymond Aron a-t-il soutenu explicitement qu'il avait lui-même pratiqué la théorie en relations internationales ? Nous pouvons le déduire de la proposition suivante : « C'est l'analyse théorique elle-même qui révèle les limites de la théorie pure »⁵. R. Aron s'étant justement exercé à révéler les « limites de la théorie pure » dans son article de 1967, nous en déduisons qu'il a auparavant pratiqué « l'analyse théorique ».

Mais s'associe-t-il directement au qualificatif précis de « théorie » ? Dans *Le spectateur engagé*, R. Aron nous dit : « Je n'ai pas construit dans *Paix et guerre*, malheureusement un grand système, une grande théorie »⁶. Si l'adverbe « malheureusement » est un indice supplémentaire favorable à la question qui nous intéressait juste avant, nous devons retenir que R. Aron dit explicitement qu'il n'a pas édifié une « grande théorie ». Dans *Qu'est-ce qu'une théorie des relations internationales ?*, Aron se demande justement : « Une telle analyse doit-elle être appelée théorie ou conceptualisation ? Est-elle l'exposé d'une théorie ou l'aveu qu'une théorie générale est impossible ? Tout dépend de ce que l'on attend d'une théorie, du modèle de théorie, physique, économique auquel on se réfère. Cette analyse conceptuelle me paraît

¹ Aron Raymond, (1960), « Science et conscience de la société », in Paugam S., *Les sociétés modernes*, op. cit., 2006, p. 65.

² Aron R., *Paix et guerre entre les nations*, op. cit., 1984, p. 29.

³ Aron R., « Qu'est-ce qu'une théorie des relations internationales ? », op. cit., 1967, p. 847 et 861.

⁴ Aron R., *Paix et guerre entre les nations*, op. cit., 1984, p. 29.

⁵ Aron R., « Qu'est-ce qu'une théorie des relations internationales ? », op. cit., 1967, p. 851.

⁶ Aron Raymond, *Le Spectateur engagé*, Paris, Julliard, 1981, p. 216.

rendre certains des services que l'on peut attendre d'une théorie »¹. Aron ne prétend donc pas avoir édifié une théorie dite « grande » ou « générale ». Pour décrire son étude, il utilise l'expression moins ambitieuse d'« analyse conceptuelle » mais lui octroie « certains des services que l'on peut attendre d'une théorie ».

En revanche, dans *Paix et guerre entre les nations*, il émet l'opinion inverse : « La théorie que nous sommes en train d'esquisser tend à analyser le sens de la conduite diplomatique, à dégager les notions fondamentales, à préciser les variables qu'il faut passer en revue pour comprendre une constellation »² ; « cette relative indétermination ne nous interdit pas d'élaborer, dans la première partie, une théorie de type rationnel »³. Aron a donc à la fois refusé et revendiqué le terme « théorie ». A moins qu'il ne se contredise, il semble bien qu'il faille distinguer entre plusieurs types de théorie. Dans ses *Mémoires*, Aron précise d'ailleurs : « Le sens que je donnai – et que je donne encore – à la “théorie” (et j'abandonnerais volontiers le terme lui-même) me semble valable »⁴. Aron considère donc avoir proposé une théorie, mais dans un sens spécifique, bien différent de certaines significations bien plus populaires du terme « théorie », à tel point qu'il se demande s'il ne serait pas plus pertinent d'éviter le terme pour qualifier sa pensée.

Enfin, Raymond Aron a-t-il explicitement énoncé qu'il pratiquait une sociologie des relations internationales en lieu et place d'une théorie des relations internationales ? Trois extraits de *Paix et guerre entre les nations* devraient suffire à trancher. « Le sociologue est tributaire à la fois du théoricien et de l'historien. S'il ne comprend pas la logique du jeu, vainement il suivra les évolutions des joueurs » ; « la sociologie est un intermédiaire indispensable entre la théorie et l'événement » ; « la théorie nous suggère des phénomènes-effets, des déterminés, dont le sociologue est invité à rechercher les phénomènes-causes, les déterminants »⁵. Il est clair qu'Aron, sans préjuger du type de théorie qu'il vise dans ces passages, ne sacrifie pas la théorie sur l'autel de la sociologie⁶.

¹ Aron R., « Qu'est-ce qu'une théorie des relations internationales ? », *op. cit.*, 1967, p. 846-847.

² Aron R., *Paix et guerre entre les nations*, *op. cit.*, 1984, p. 102.

³ *Ibid.*, p. 29.

⁴ Aron R., *Mémoires*, *op. cit.*, 1983 p. 457.

⁵ Aron R., *Paix et guerre entre les nations*, *op. cit.*, 1984, pages 20, 26, 184.

⁶ Nous reviendrons de manière séparée sur cette question du rapport entre théorie et sociologie, qui nous paraît être le point d'achoppement clé quant aux divergences d'interprétations de la pensée d'Aron.

Aron a souhaité investir la « science des relations internationales »¹, et pour lui, cela passe bien par la théorie². Pourquoi donc se trouve-t-il des auteurs pour avancer le contraire ? A l'exclusion de certains internationalistes (uniquement les internationalistes anglophones contemporains d'Aron), les auteurs allant à l'encontre de notre conclusion le font globalement en nuance. Mais la nuance nous paraît s'être estompée avec le temps. Et certaines formules équivoques, d'Aron ou de ses commentateurs, en particulier lorsqu'elles sont convoquées de manière isolée, sont devenues ou peuvent devenir de regrettables méprises. E. Kolodziej donne selon nous une clé à la compréhension du problème, en retranscrivant une pensée de Pierre Hassner : « [Hassner] suggests that Aron was no less interested than any other social scientist in generalization. What distinguishes him from his contemporaries is the sweep and comprehensiveness of the generalizations he sought »³. Plusieurs universitaires se sont trompés, se trompent encore sur le rapport d'Aron à la généralisation, plus largement sur le rapport d'Aron à la théorisation, à la théorie.

13.2.2 Qu'invalide Raymond Aron relativement à la « théorie » ?

Qu'invalide réellement Raymond Aron ? R. Aron invalide l'édification d'une théorie des relations internationales fondée sur le modèle des sciences expérimentales.

Comme le relaient la plupart des commentateurs de *Qu'est-ce qu'une théorie des relations internationales ?*, Aron discute également l'édification d'une théorie des relations internationales fondée sur le modèle de la théorie économique. Mais nous avons bien dit discussion pour ce dernier cas. Si l'on reste au plus près de son article de 1967, ce n'est pas tant le modèle de la théorie économique qui lui apparaît inaccessible à la réflexion internationaliste, que le modèle de la théorie des sciences exactes, dont les caractères sont plus décisivement convoqués par Aron comme ne pouvant s'appliquer au domaine des relations internationales⁴.

¹ *Ibid.*, p. 18.

² Au titre d'ultime argument : la version anglaise de *Paix et guerre entre les nations* est baptisée *Peace and war : a theory of international relations* depuis sa première édition (Doubleday, 1966) jusqu'à sa plus récente (Transaction Publishers, 2003).

³ Kolodziej E., « Raymond Aron », *op. cit.*, 1985, p. 9.

⁴ Voir notamment Aron R., « Qu'est-ce qu'une théorie des relations internationales ? », *op. cit.*, 1967, p. 845, 843 et 858.

En remettant au centre la théorie en sciences exactes, nous estimons être plus conformes à la pensée d'Aron ; c'est bien ce type de théorie qui est retenu par Aron comme étalon comparatif général pour son article : « Nous laisserons entièrement de côté le premier sens, disons l'acception philosophique du concept de théorie, nous nous en tiendrons au deuxième », qui est celui des « théories authentiquement scientifiques dont celles de la science physique offrent le modèle achevé »¹. Lorsque la théorie économique sert à son tour d'étalon, c'est en tant que théorie en sciences sociales qui *entend se calquer sur le modèle de la théorie en sciences exactes*. La nuance est d'importance car Aron ne manque pas de souligner que la théorie économique, *elle non plus* (de même qu'une théorie des relations internationales), ne parvient pas à reproduire les caractéristiques d'une théorie des sciences expérimentales².

Ce n'est qu'une fois cela posé, qu'Aron procède alors à une comparaison entre théorie économique et théorie des relations internationales. La différence essentielle, qui résume les autres propos sur le sujet, est que « la théorie des relations internationales diffère de la théorie économique par le fait que la discrimination entre variables endogènes et variables exogènes, *même dans l'abstrait*, est impossible »³. Mais, d'une part, cette différence ne s'applique qu'au niveau de la « grande théorie », d'autre part, elle ne tient que tant qu'Aron met de côté les critiques qu'il a lui-même émises contre la théorie économique. En d'autres termes, lorsqu'il la compare avec la théorie des relations internationales, Aron appréhende la théorie économique telle qu'elle est postulée par ses concepteurs, non au prisme de l'opinion qu'il en a lui-même. Aron part de ce que *postule* la théorie économique, non de ce qu'elle est réellement selon lui.

D'autre part, si la (grande) théorie *des relations internationales* est mise de côté, ce n'est pas le cas de la théorie *en RI* : Aron valide la possibilité de théories *middlerange* de type mertonien qui n'auraient alors pratiquement rien à envier aux théories du même ordre en science économique⁴.

¹ *Ibid.*, p. 838.

² Par exemple, « le schème keynésien postule la constance de données qui, en fait, ne le sont pas » (*Ibid.*, p. 841 ; voir de manière générale les pages 839 et 841). Dans *Paix et guerre entre les nations*, Aron se montre aussi clair : « La théorie économique considère comme exogènes certaines causes, sans que la distinction entre les facteurs endogènes et les facteurs exogènes soit constante d'une époque à l'autre ou d'un auteur à l'autre » (édit. 1984, p. 26).

³ Nous soulignons ; Aron R., « Qu'est-ce qu'une théorie des relations internationales ? », *op. cit.*, 1967, p. 851. Pour les autres comparaisons en forme de fin de non recevoir pour la théorie des relations internationales par rapport à la théorie économique : *Ibid.*, p. 848 ; *Paix et guerre entre les nations*, *op. cit.*, 1984, p. 102.

⁴ *Ibid.*, p. 854.

En dernière instance, la proposition suivante s'applique autant à l'économie qu'aux RI : « Les systèmes et événements sociaux sont, au sens épistémologique du terme, indéfinis : tels qu'ils sont vécus par les sujets, observés par les historiens ou les sociologues, ils ne sont ni d'eux-mêmes découpés en sous-systèmes définis, ni réduits à un petit nombre de variables, susceptibles d'être organisés en un ensemble de propositions liées les unes aux autres »¹.

Revenons donc à la définition référente qu'a choisie Aron pour la théorie, celle de la « théorie authentiquement scientifique » des sciences exactes (à laquelle aspire donc la théorie économique sans y parvenir). Il s'agit d'un « système hypothético-déductif, constitué par un ensemble de propositions dont les termes sont rigoureusement définis et dont les relations entre les termes (ou variables) revêtent le plus souvent une forme mathématique. Ce système a été élaboré à partir d'une conceptualisation de la réalité perçue ou observée ; les axiomes ou les relations les plus abstraites commandent le système et permettent au savant de retrouver par déduction soit des apparences désormais expliquées, soit des faits, saisissables par des appareils sinon par les sens, qui confirment provisoirement la théorie ou la falsifient, la falsification obligeant à une rectification, la confirmation ne constituant jamais une preuve absolue de vérité »². C'est pour Aron le degré le plus élevé de théorisation, celui dont il s'est toujours attaché à refuser l'applicabilité en sciences sociales : « Nul [autre que R. Aron] n'a montré de façon plus convaincante l'impossibilité de parvenir à un système hypothético-déductif »³. Aron a fait de ce type ultime de la théorie, le *type référent* à partir duquel dresser des comparaisons dans l'esprit du type idéal wébérien, vis-à-vis duquel apprécier le degré atteint ou accessible de théorisation en sciences sociales.

Aron focalise principalement sur une des caractéristiques qui en forment le socle : la capacité explicative de la théorie ou capacité à établir des relations de causalité (ce que l'on nomme l'explication). Aron réfute « la théorie au sens d'explication causale »⁴. Dans sa pensée, explication et causalité deviennent presque synonymiques, à tel point que, le groupe nominal « explication causale » prend des accents tautologiques⁵. Aron se place là dans la continuité : dans sa thèse sur la philosophie de l'histoire, Aron « récuse le modèle déductif de [Carl] Hempel

¹ *Ibid.*, p. 848.

² *Ibid.*, p. 838.

³ Hoffmann Stanley, « Raymond Aron et la théorie des relations internationales », *Politique étrangère*, Vol. 71, No 4, 2006, p. 725.

⁴ Aron R., « Qu'est-ce qu'une théorie des relations internationales ? », *op. cit.*, 1967, p. 853.

⁵ Mais, nous le verrons plus tard, la synonymie n'est pas totale.

: “le nœud de l’explication (historique) n’est plus la déductibilité de la connexion singulière, mais son intelligibilité” »¹, de même qu’il s’oppose à Durkheim parce que ce dernier, notamment, formule des théories à vocation explicative. Et c’est bien ce que les auteurs étrangers qui lui avaient refusé le terme de « théorie » pour qualifier *Paix et guerre entre les nations*, avaient en tête : l’absence d’une « théorie explicative » ; mais du point de vue d’Aron, une telle critique est neutralisée.

Comment Raymond Aron définit-il la théorie explicative ? Elle est selon lui « définie par la cause ; expliquer un phénomène social, c’est en chercher la cause efficiente, c’est dégager le phénomène antécédent qui le produit nécessairement »². Deux caractères sont à retenir : l’unicité de la cause et la nécessité de la cause. Selon Aron, la théorie explicative, lorsqu’elle est appliquée aux sciences sociales, souffre de sa prétention à l’explication totale et ultime, laquelle induit traditionnellement le monocausalisme et le déterminisme. En effet, alors que le monocausalisme contredirait la diversité de la réalité sociale, le déterminisme contredirait l’indétermination de l’évolution de la réalité sociale.

Pourquoi Raymond Aron s’oppose-t-il à la théorie explicative en Relations internationales ? Six raisons sont exposées en 1967 : l’absence de distinction formelle entre l’interne et l’international, la multiplicité des objectifs, l’absence de variables indépendantes, l’absence d’égalités comptables, l’absence de mécanismes de retour à l’équilibre, la faible capacité prévisionnelle³. Ces six causes excluent la possibilité d’édifier une théorie explicative des relations internationales.

Raymond Aron disqualifie donc *un type* de théorie des relations internationales. Du même coup, il en autorise un autre puisque nous avons vu qu’il avait bel et bien proposé une théorie des relations internationales. Quels en sont alors les caractères ?

Bien que délaissant l’explication causale, R. Aron n’entend aucunement s’abstenir d’une ambition scientifique ; il ne s’inscrit pas dans « cette conception large de la notion de théorie, entendue comme “connaissance contemplative, saisie des idées ou de l’ordre essentiel du monde”, et susceptible de reposer sur l’intuition, voire le préjugé métaphysique ou la

¹ Roche Jean-Jacques, « Raymond Aron, un demi-siècle après *Paix et Guerre entre les Nations* (2^e partie) », *Revue Défense Nationale*, No 737, Février 2011, p. 14.

² Aron R., « Qu’est-ce qu’une théorie des relations internationales ? », *op. cit.*, 1967, p. 369.

³ Abordées tout au long de l’article *Qu’est-ce qu’une théorie des relations internationales ?*, ces six raisons sont recensées par Roche J.-J., « Raymond Aron (2^e partie) », *op. cit.*, 2011, p. 12.

révélation religieuse »¹. Il entend bien « fonder des pratiques scientifiques qui peuvent prétendre à l'objectivité »².

L'investigation scientifique ne se limite en effet pas à l'alternative extrême entre l'ascientifique ou l'« authentiquement scientifique ». Il existe un continuum entre ces deux types référents, le long duquel se succèdent plusieurs degrés de théorisation et/ou plusieurs types de théories. A l'époque d'Aron, et tout autant actuellement, « la distinction est rarement faite explicitement entre des concepts voisins mais distincts [du terme « théorie »] comme ceux de modèle, de type idéal, de conceptualisation, voire de régularité empiriquement constatée »³. Inséré dans ce répertoire de manières de pratiquer la réflexion et l'édification théorique, le choix d'Aron est plutôt ambitieux. Déjà, « qui élèverait des objections contre de telles formules ? *Mise en ordre des données, sélection des problèmes, détermination des régularités et des accidents*, n'importe quelle théorie dans les sciences sociales, doit, en tout cas, remplir ces trois fonctions. Les problèmes se posent au-delà de ces propositions incontestables »⁴. Aron franchit un palier supplémentaire par le biais d'une deuxième interrogation tout aussi rhétorique : « Quelle science n'a pour fonction de découvrir *faits, conditions, causes* ? »⁵. Il avance ailleurs qu'« à l'intérieur d'un système international, historiquement singulier, il y a place pour l'établissement de modèles (tous les analystes de la stratégie nucléaire en établissent) et d'aucuns ne distinguent pas entre modèle et théorie. Il y a place aussi pour l'équivalent de ce que Robert K. Merton appelle *middle range theory* »⁶. Et à titre de *middle range theory*, « la théorie de la stratégie nucléaire ressemble à certains égards à une théorie économique plus que la théorie générale des relations internationales »⁷. Ici, d'une part la *théorie de moyenne portée* telle que façonnée par R. Merton est principalement circonscrite quant à l'étendue du champ de la réalité visé par la théorie, non quant au degré de théorisation accessible. Aron n'exclut donc pas la forte montée en abstraction et en généralité d'une théorie en Relations internationales. D'autre part, le terme de « théorie générale » acquiert sous la plume d'Aron une définition fort instructive. La théorie générale en RI est à différencier de la théorie de la stratégie nucléaire ;

¹ Battistella D., *Théories des relations internationales*, *op. cit.*, 2012, p. 28 ; Aron R., « Qu'est-ce qu'une théorie des relations internationales ? », *op. cit.*, 1967, p. 838.

² Paugam S., « La pensée sociologique de Raymond Aron », *op. cit.*, 2006, p. 15.

³ Aron R., « Qu'est-ce qu'une théorie des relations internationales ? », *op. cit.*, 1967, p. 837.

⁴ Aron R., *Paix et guerre entre les nations*, *op. cit.*, 1984, p. 14.

⁵ Aron R., « Science et conscience de la société », *op. cit.*, 2006, p. 50.

⁶ Aron R., « Qu'est-ce qu'une théorie des relations internationales ? », *op. cit.*, 1967, p. 854.

⁷ *Ibid.*

or, la spécificité de cette dernière porte, comme chez Merton donc, sur le secteur de la réalité pris en compte (la stratégie, et en son sein, la stratégie nucléaire), pas sur le type de théorie pratiqué. Par extension, l'élément de différenciation entre les deux théories est le champ de la réalité visée, non le degré de théorisation pratiqué. La « théorie générale », lorsqu'elle est explicitement disqualifiée par Aron, ne renvoie donc pas frontalement à la disqualification d'un degré élevé de théorisation, comme cela a pu être interprété, mais à une limitation du secteur de la réalité placé sous le prisme d'une théorie : précisément, les « propositions sont théoriques parce qu'elles ne prennent pas en compte toute la réalité »¹.

Quel type de théorie Raymond Aron applique-t-il alors aux relations internationales ? Il s'agit de la théorie compréhensive, par opposition à la théorie explicative. Nous partageons ici l'opinion émise par B.-P. Frost, D. Battistella, R. Davis et J.-J. Roche², mais aussi de manière inattendue par B. Badie³. Le choix d'une théorie compréhensive, dite aussi théorie interprétative, est ce qui constitue la novation de R. Aron dans le paysage méthodologique et épistémologique des RI de son époque. D. Battistella et J.-J. Roche voient dans ce choix le cœur de la sociologie des relations internationales d'Aron, plus précisément le cœur de sa « sociologie historique des relations internationales »⁴ ou de sa « sociologie historique de l'international »⁵. Tous deux replacent alors Aron dans la tradition qu'il porte, à savoir la « conception compréhensive, ou interprétative, de la théorie en sciences sociales, inspirée par Weber et, au-delà, par la tradition allemande des *Geisteswissenschaften* ou *Kulturwissenschaften* distinguées des *Naturwissenschaften* basées elles sur une conception explicative des sciences

¹ *Ibid.*

² Frost B.-P., « Resurrecting a neglected theorist », *op. cit.*, 1997 ; Battistella D., *Théories des relations internationales*, *op. cit.*, 2012 ; Davis R., *The International Thought of Raymond Aron*, *op. cit.*, 2009 ; Roche J.-J., « Raymond Aron (2^e partie) », *op. cit.*, 2011. Signalons une coquille dans la contribution de J.-J. Roche au *Traité de relations internationales* de 2013 : nous y lisons « la théorie explicative de Raymond Aron » (« L'enseignement des relations internationales en France », in Balzacq T., Ramel F., *Traité de relations internationales*, *op. cit.*, 2013, p. 1067). Il s'agit bien d'une coquille puisque dans l'article de 2011, Roche renouvelle à plusieurs reprises l'association entre Aron et la théorie compréhensive ; lire par exemple : « Aron s'inscrit dans le cadre d'une sociologie compréhensive, alors que Waltz a l'ambition de fournir une théorie explicative » (p. 14).

³ Une mention isolée (Badie B., « Raymond Aron, penseur des relations internationales », *op. cit.*, 2005, p. 9) qui va à l'encontre de l'interprétation générale de l'œuvre d'Aron par Badie.

⁴ Battistella D., *Théories des relations internationales*, *op. cit.*, 2012, p. 692.

⁵ Roche J.-J., « Raymond Aron (1^{re} partie) », *op. cit.*, 2011, p. 11.

sociales »¹. L'approche aronienne « s'inspire à l'évidence du modèle idéal-type wébérien que l'on peut définir comme une technique qui synthétise l'expérience de l'observateur en un tableau de pensée homogène dans le but de réunir les éléments du réel considérés comme les plus saillants afin de permettre les comparaisons et de formuler des hypothèses de compréhension »².

Raymond Aron est sans doute le premier à importer l'opposition entre explication et compréhension, traditionnelle en sciences sociales, dans le champ de l'étude des relations internationales³. Plusieurs partis pris sous-tendent le choix entre explication ou compréhension, aucun ne faisant consensus⁴. Le plus connu d'entre eux, mais finalement le plus discuté, pose que l'explication est la marque des sciences exactes pendant que la compréhension est la marque des sciences sociales. Dans le cas d'Aron, les éléments déjà traités tendent à indiquer que ce parti pris s'applique. Mais en vérité, dans la ligne de Max Weber, « Aron cherchait à comprendre par interprétation les relations interétatiques en vue de les expliquer causalement »⁵. Selon cette célèbre formule méthodologique wébérienne, compréhension et explication deviennent deux moments, successifs ou coexistants, *d'une même démarche*, et non plus *deux démarches* non conciliables⁶.

¹ Battistella D., « La France », *op. cit.*, 2013, p. 168.

² Roche J.-J., « Raymond Aron (1^{re} partie) », *op. cit.*, 2011, p. 12.

³ L'ouvrage de référence sur l'application de cette opposition en RI, a paru une trentaine d'années après *Paix et guerre entre les nations* (une vingtaine après *Qu'est-ce qu'une théorie des relations internationales ?*) : Hollis Martin, Smith Steve, *Explaining and Understanding International Relations*, Oxford, Clarendon Press, 1990.

⁴ Plusieurs auteurs, face à tant d'indécision quant aux caractères portés par les procédés respectifs de l'explication et de la compréhension, se sont exercés à démontrer, de façon convaincante, qu'une opposition frontale, voire même la simple distinction entre les deux termes, étaient largement vides de sens. Pour une telle opinion, voir Colliot-Thélène C., « Expliquer/comprendre », *op. cit.*, 2004. Pour une telle opinion dans le cadre particulier des RI, voir Wendt A., « On constitution and causation », *op. cit.*, 1998 ; Wight Colin, « Philosophy of Social Science and International Relations », in Carlsnaes Walter, Risse Thomas, Simmons Beth A., *Handbook of International Relations*, Sage Publications, 2002, p. 23-52.

⁵ Battistella D., *Théories des relations internationales*, *op. cit.*, 2012, p. 706.

⁶ La sociologie compréhensive de Max Weber est définie comme « une science qui cherche à comprendre par interprétation (*deutend verstehen*) l'activité sociale en vue d'expliquer causalement (*ursächlich erklären*) le déroulement et les effets », (*Ibid.*, p. 40).

Il ne nous appartient pas dans cette étude, d'investir de telles subtilités, encore moins de trancher le débat. Nous nous sommes donc cantonnés à la discussion explication-compréhension appliquée à l'œuvre d'Aron telle qu'elle a été engagée dans la littérature¹.

En dernier lieu : *de son point de vue*, Aron pratique la théorie, et d'ailleurs la seule qui soit possible. A l'attention de ceux parmi ses contradicteurs qui prétendent formuler des théories prétendument plus conformes à l'idée même de « théorie », inspirée donc des sciences exactes, Aron considère qu'ils ne font pas mieux que lui : « If a modernist accuses a traditionalist of furnishing no operational theory, the latter will have no trouble in returning the compliment »².

Contrairement à ce que plusieurs commentateurs avancent ou laissent à penser, Raymond Aron n'a donc en aucune manière délaissé le discours théorique, que celui-ci apparaisse sous forme d'une réflexion d'ordre théorique, d'une démarche de théorisation ou d'une théorie en soi. En cela, l'innovation aronienne qu'est la proposition d'une sociologie des relations internationales n'a aucunement pour but de neutraliser, contredire ou remplacer le principe d'une théorie en relations internationales. La méthode aronienne, pour qui s'attache à la lettre des textes, est tout à fait claire.

13.2.3 Retour sur le rapport entre théorie et sociologie et levée de son équivoque

Paix et guerre entre les nations, pris dans son ensemble, représente l'application d'« une méthode pour penser le monde »³. « En allant de la théorie formelle à la détermination des

¹ On peut lire encore Bryan-Paul Frost, à propos de la théorie compréhensive d'Aron : « A person understands something “when *knowledge shows a meaning which, immanent to the reality, has been or could have been thought by those who lived or realized it*”. Explanation, by contrast, reveals “a unique succession within a regular framework” in the natural world [...]. Since natural phenomena do not act by deliberate choice, scientists can try to achieve a unique coincidence between their explanatory principle and the regular behaviour of the phenomena. Because every individual, however, is a complex being whose decisions and actions have multiple sources and implications, there exists a plurality of possible meanings (or levels of intelligibility) immanent in human history ». Ici, donc, le critère de distinction serait la capacité de causalité, présente dans l'explication et non dans la compréhension (« Resurrecting a neglected theorist », *op. cit.*, 1997, p. 114).

² Aron Raymond, « Theory and Theories in International Relations : A Conceptual Analysis », in Palmer Norman D., (ed.), *A Design for International Relations Research : Scope, Theory, Method, and Relevance*, Philadelphie, American Academy of Political and Social Science, 1970, p. 66.

³ Paugam S., « La pensée sociologique de Raymond Aron », *op. cit.*, 2006, p. 10.

causes, puis à l'analyse d'une conjoncture singulière, j'espère illustrer une méthode, applicable à d'autres objets »¹.

R. Aron décompose cette méthode en quatre étapes, nommées « niveaux conceptuels de compréhension », ou « niveaux de conceptualisation »², qui sont la théorie (théorie formelle), la sociologie (détermination des causes), l'histoire (analyse d'une conjoncture singulière) et la praxéologie. Cette dernière n'est pas incluse dans la citation *supra*, mais elle est associée peu après en conclusion de la célèbre analogie réalisée avec le football : « Nous retrouvons ainsi les quatre niveaux de conceptualisation que nous avons distingués, le *schématisme des concepts et des systèmes, les causes générales des événements, l'évolution du sport ou le cours d'une partie singulière, les jugements pragmatiques ou éthiques* »³.

Le plan de l'ouvrage en quatre parties se calque directement sur ces quatre étapes. En faisant de la sorte, Aron fait reposer son plan sur des termes relevant du champ lexical des sciences sociales, qui ne sont pas spécifiques à celui des relations internationales. Plus encore que la poursuite d'une étude de la réalité internationale, l'objectif fondamental de *Paix et guerre entre les nations* est de nous livrer une méthode d'analyse en sciences sociales. C'est une donnée à notre avis oubliée par nombre des successeurs de Raymond Aron (chez les sociologues des relations internationales comme chez les internationalistes français en général), qui ont attribué à son œuvre la marque inverse d'une mise en retrait des questions méthodologiques (dont les « théoriciens » anglophones des RI sont friands).

L'incertitude sur la question de savoir si Aron a remplacé la théorie par une sociologie provient de l'interprétation discordante de certains de ses propos. Revenons dans ce débat au moyen des commentaires suivants :

- J.-B. Duroselle : « La théorie a révélé quels éléments doivent être analysés ; la sociologie va manipuler ces éléments. La tâche du sociologue "s'interpose entre celle du théoricien et celle de l'historien" »⁴.

- M. Merle : « S'il est vrai, comme l'écrit Raymond Aron, que « la sociologie est un intermédiaire entre la théorie et l'événement », la médiation suppose le recours à un outillage conceptuel approprié à l'objet étudié. » ; « le philosophe et le juriste ayant suivi des itinéraires

¹ Aron R., *Paix et guerre entre les nations*, *op. cit.*, p. 16.

² *Ibid.*, p. 13 et 16.

³ *Ibid.*, p. 22.

⁴ « Paix et guerre entre les nations », *op. cit.*, 1962, p. 965.

différents pouvaient ainsi se retrouver sur le terrain de la sociologie (“intermédiaire entre la théorie et l’événement” pour reprendre l’excellente définition de Aron) en vue d’échapper aux pièges traditionnels de l’histoire événementielle et de la description institutionnelle »¹.

- S. Hoffmann : « Dès que l’on analyse le rôle des acteurs, la “théorie” s’efface derrière la “sociologie”, c’est-à-dire l’étude des façons multiples dont divers facteurs contribuent à déterminer, ou plutôt à orienter, la politique étrangère »².

- J.-J. Roche : « Pour Aron, le recours à la sociologie s’explique par l’impossibilité de construire une théorie [...]. La sociologie chez Aron est même un *dépassement* de la théorie, c’est-à-dire une étape plus avancée dans la compréhension des phénomènes internationaux » ; « une sociologie des relations internationales, “intermédiaire indispensable entre la théorie et l’événement” [...] »³.

- D. Battistella : « Dire [...] que la sociologie est intermédiaire entre la théorie et l’événement revient à signifier qu’elle peut se substituer avantageusement aux deux ; dire que la sociologie est un intermédiaire *indispensable* entre la théorie et l’événement revient à faire de la sociologie une approche complémentaire venant s’ajouter à l’approche historique et à l’approche théorique qui restent pertinentes »⁴.

- B. Badie : « [Titre de la partie : « La sociologie contre la théorie »] Le sociologue n’a pas seulement enrichi la théorie dominante de facteurs et de paramètres nouveaux. Il cherche aussi à la conduire à plus de modestie, en tout cas à plus de scepticisme. De façon très explicite, la sociologie place Raymond Aron entre l’événement et la théorie [...]. On peut même penser que ce clivage affirmé par notre auteur inaugure une différence qui a encore tout son sens aujourd’hui »⁵.

¹ *Sociologie des relations internationales*, *op. cit.*, 1988, p. 97 ; « Le dernier message de Raymond Aron », *op. cit.*, 1984, p. 1183.

² « Aron Raymond. Paix et guerre entre les nations, 1962 », in Chatelet François, Duhamel Olivier, Pisier Evelyne, (dir.), *Dictionnaire des œuvres politiques*, Paris, PUF, 1986, p. 29.

³ « Raymond Aron (1^{re} partie) », *op. cit.*, 2011, p. 12 ; « Raymond Aron (2^e partie) », *op. cit.*, 2011, p. 12. Lire aussi, antérieurement : « une sociologie des relations internationales conçue, pour reprendre la définition de Aron, comme un intermédiaire entre la diversité de l’événement et une impossible théorie » (« L’international : nouveau marché éditorial », *op. cit.*, 1993, p. 137) ; « son choix en faveur d’une sociologie, “intermédiaire entre la théorie et l’événement” » (« L’enseignement des relations internationales en France », *op. cit.*, 2002, p. 102).

⁴ « La France », *op. cit.*, 2013, p. 168.

⁵ « Raymond Aron, penseur des relations internationales », *op. cit.*, 2005, p. 9.

Deux citations d'Aron sont visiblement prises à parti par la littérature : « [La tâche du sociologue] *s'interpose* [...] entre celle du théoricien et celle de l'historien » et « la sociologie est un *intermédiaire* indispensable entre la théorie et l'événement. Le *dépassement* de la théorie vers la sociologie peut se faire de diverses manières »¹. Duroselle insiste sur le fait que la théorie « s'interpose » entre sociologie et histoire, Roche sur le fait que la sociologie est un « dépassement » de la théorie, Merle sur le fait que la sociologie est une médiation entre théorie et histoire, Merle, Badie, Roche et Battistella sur le fait que la sociologie est un « intermédiaire » entre la théorie et l'histoire. Alors, la sociologie est-elle un intermédiaire, un dépassement, une interposition, une médiation ?

Intermédiaire, interposition et médiation renvoient peu ou prou à la même idée, celle de s'intercaler entre deux autres éléments *qui sont toujours présents*. Par contre, l'idée de dépassement peut suggérer que l'élément dépassé *est évacué*. Appliqué à notre cas, retenir l'idée de dépassement de la théorie par la sociologie suggère donc que la première a été mise de côté au profit de, et par la seconde. Rien là d'étonnant à ce que Roche ait dès lors repris ce vocable puisque, comme nous l'avons vu auparavant, Roche avance qu'Aron a délaissé la théorie au profit de la sociologie. De même, Battistella et Duroselle, défenseurs de l'idée inverse à celle de Roche, s'appuient logiquement sur les vocables interposition et intermédiaire. Mais les concordances s'arrêtent là : Merle et Badie partagent l'opinion de Roche et pourtant s'appuient sur le vocable « intermédiaire ».

Est-ce à dire que la notion d'intermédiaire peut se prêter à plusieurs interprétations ? En effet, autant la notion d'interposition ne laisse pas de doute sur le fait qu'un élément, quel qu'il soit, s'interpose entre deux autres éléments dont l'existence est maintenue (si ces derniers disparaissent, l'élément s'interposant ne s'interpose plus nulle part), autant il est vrai que la notion d'intermédiaire peut revêtir deux sens. Le premier sens est celui déjà évoqué, semblable à l'interposition : l'intermédiaire relie par son existence deux éléments dont l'existence est préservée (s'ils disparaissent, il n'y a plus rien à relier, donc plus d'intermédiaire). Le deuxième sens revient à attribuer l'idée d'intermédiaire non à la *fonction* remplie par l'élément en cause (la fonction est alors de *relier* d'autres éléments) mais à la *substance* de l'élément en cause : la nature, la composition, les traits caractéristiques de l'élément intermédiaire empruntent, de manière à peu près équivalente, à deux autres éléments, l'existence ou la persistance de ces derniers étant alors totalement indifférente. La sociologie serait donc substantiellement un

¹ La formule « intermédiaire indispensable entre la théorie et l'événement » a encore pu faire l'objet d'une attention expresse par Davis R., *The International Thought of Raymond Aron*, op. cit., 2009, p. 101.

mélange de la théorie et de l'histoire (un hybride des deux) mais n'aurait aucun lien fonctionnel avec celles-ci. C'est ce sens que Merle et Badie ont retenu, attribuant à Aron la volonté de remplacer la théorie par la sociologie.

Badie avance clairement que théorie et sociologie ne peuvent coexister. Merle est plus ambigu. L'idée de médiation signifie au demeurant une coexistence fonctionnelle avec les éléments qu'elle médiatise. Or, Merle nous dit aussi que la sociologie a pour but « d'échapper aux pièges traditionnels » des deux autres éléments. Dès lors, selon lui, la sociologie concilie lesdits éléments *en les remplaçant* puisqu'elle les domine qualitativement en conciliant leurs avantages et en neutralisant leurs « pièges ».

De son côté, D. Battistella fait remarquer que le terme « intermédiaire » se voit adjoindre par Aron l'adjectif « indispensable ». L'idée d'être indispensable en tant qu'intermédiaire ne peut que renvoyer au sens de *fonction* intermédiaire indispensable, donc de lien entre deux éléments dont l'existence est maintenue. Être indispensable, c'est être, peut-être, au centre de l'attention, mais ce n'est pas disqualifier les autres éléments en présence. Autrement dit, le terme est neutre.

Il semble que cette dernière interprétation soit plus conforme à la pensée d'Aron, qui aurait donc utilisé le terme « intermédiaire » seulement dans le but de *situer* et de *qualifier* la démarche sociologique, non dans le but de la *substituer* aux autres approches (histoire et théorie), conformément à sa volonté d'établir une « science des relations internationales » composée de plusieurs « niveaux » d'analyse, conformément à l'agencement des parties de *Paix et Guerre entre les nations*¹.

Il faut consulter l'ensemble des formules aroniennes mettant en scène le couple théorie-sociologie. La sociologie ne peut être *substitutive* pour la bonne raison que théorie et sociologie sont expressément mises en scène comme agissant de manière complémentaire : « [La théorie] indique, au sociologue et à l'historien, les éléments principaux que doit comporter une description de la conjoncture » ; « la théorie nous suggère des phénomènes-effets, des déterminés, dont le sociologue est invité à rechercher les phénomènes-causes, les déterminants »². Il faut donc bien penser la relation en termes de complémentarité mais, plus encore, en termes d'interdépendance ; non au sens où les deux seraient entremêlés, mais au sens où l'un ne peut être exercé sans l'autre : « Le sociologue est tributaire à la fois du théoricien et

¹ La partie « Sociologie » ne vient pas supplanter la partie « Théorie » et ainsi de suite.

² Aron R., *Paix et guerre entre les nations*, *op. cit.*, 1984, p. 184.

de l'historien. S'il ne comprend pas la logique du jeu [*i. e.* ce que permet la théorie], vainement il suivra les évolutions des joueurs [*i. e.* ce que permet la sociologie] »¹.

L'interprétation inverse, soutenue par Merle et Badie, est donc très difficilement déductible de la formule « intermédiaire indispensable entre la théorie et l'événement ». Elle pourrait en revanche trouver plus de crédibilité auprès du propos suivant d'Aron : « M. Hans J. Morgenthau écrit : “Une théorie des relations internationales est un résumé rationnellement ordonné de tous les éléments rationnels que l'observateur a trouvés dans l'objet”. [...] A quoi un autre spécialiste répond par des interrogations : quels sont les “éléments rationnels” de la politique internationale ? Suffit-il de considérer les seuls éléments rationnels... ? *Si le théoricien répond négativement à ces deux interrogations, il devra emprunter une autre voie, celle de la sociologie [...]* »². Nous sommes bien en présence d'une formule qui disqualifie la théorie au profit de la sociologie. Mais dans la foulée, Aron précise qu'il s'agit là d'un « dialogue entre le tenant du “schématisme rationnel” et le tenant de “l'analyse sociologique” - dialogue dont les interlocuteurs n'ont pas toujours saisi la nature et les implications », un dialogue que le « livre [*Paix et guerre entre les nations*] tend à éclairer d'abord, à surmonter ensuite [...]. Les deux conceptions de la théorie ne sont pas contradictoires mais complémentaires : le schématisme rationnel et les propositions sociologiques constituent les moments successifs dans l'élaboration conceptuelle d'un univers social »³.

Si l'on se place donc au plus près de la lettre des propos d'Aron, l'objectif est clairement de concilier des démarches, des « niveaux », des « moments » dans un cadre méthodologique général.

A l'aune de ces éclaircissements, revenons sur le terme de « dépassement » employé par Aron qui s'avère alors plus ambigu que prévu. Il ne faudrait finalement pas y voir l'idée d'un dépassement *qualitatif*, comme le comprend J. -J. Roche, mais l'idée d'un dépassement *temporel* : la théorie et la sociologie « constituent les moments successifs dans l'élaboration conceptuelle d'un univers social ». Nous pourrions dire, en forme de maxime : la théorie *puis* la sociologie. C'est en ce sens que S. Hoffmann peut dire que « la “théorie” s'efface derrière la “sociologie” » ; elle s'efface au sens où la seconde *prend le relais*.

¹ *Ibid.*, p. 20.

² Nous soulignons (*Ibid.*, p. 15).

³ *Ibid.*, p. 16.

Terminons cette étude du rapport aronien entre théorie et sociologie par la considération suivante. Il apparaît que Raymond Aron, peut-être avec une certaine malice, a pris soin de reprendre des termes « phares » de la communauté universitaire, et de leur octroyer des significations originales par rapport à leur usages traditionnels/majoritaires. Sous la plume d'Aron, la théorie et la sociologie ne sont pas tant des manières de faire, des activités scientifiques distinctes et épistémologiquement différenciées. Elles sont les phases (les « moments ») d'une même méthode, d'une même manière de faire, d'une activité scientifique qui les englobe et qui ne s'y réduit d'ailleurs pas.

A ce sujet, nous avons plus approfondi *l'articulation* des étapes qui forment la méthode aronienne que celle-ci proprement dite. Sa méthode, c'est la sociologie historique couplée à une sociologie compréhensive – ou théorie compréhensive, ou encore une conception compréhensive de la théorie¹. Elle se décompose, notamment, en une étape nommée théorie et en une étape nommée sociologie. « Notamment » car il ne faut pas oublier les deux autres « niveaux conceptuels de compréhension » que sont l'histoire et la praxéologie.

Section 13.3 Le rapport de la sociologie des relations internationales à Raymond Aron

Nous allons étudier en deux temps le rapport de la sociologie des relations internationales contemporaine à l'œuvre de Raymond Aron : un premier qui dresse le tableau d'une absence de filiation, un deuxième qui se propose de retisser des liens entre les schèmes de pensée de chacun.

Sur la base de la section précédente, nous disposons que le premier temps provient pour une bonne part d'une incompréhension du legs aronien ; dès lors le deuxième temps est tout à fait envisageable. Il est d'autant plus envisageable que cette incompréhension représente selon nous un des obstacles majeurs à la réalisation de la sociologie des relations internationales comme école de pensée.

¹ Ici, les termes « sociologie » et « théorie » retrouvent leurs usages traditionnels en sciences sociales.

13.3.1 L'absence d'une filiation aronienne : trois éléments convergents

Une rupture ontologique indéniable

Rappelons brièvement la teneur de la rupture la plus indéniable qui s'est opérée entre Raymond Aron et ses successeurs. Il ressort des déclarations de la sociologie des relations internationales une rupture d'ordre principalement ontologique. Elle s'établit sur trois terrains entremêlés : le type de cadre, le type d'acteurs et le type de rapports au sein du premier et entre les seconds. Lorsque B. Badie et M.-C. Smouts déclarent que « la société internationale, en effet, a longtemps été tenue pour une société interétatique »¹, ils renvoient alors en note infrapaginale à Morgenthau et à Aron, qui apparaissent donc comme les seuls représentants du réalisme nominativement visés dans *SSI*. Dans son ensemble, la sociologie des relations internationales reproche à Aron sa vision statocentrée, qu'il s'agisse de s'en tenir aux Etats comme acteurs (et plus restrictivement encore aux grandes puissances) ou d'envisager la scène internationale comme étant principalement un jeu de rapports interétatiques². Dans le prolongement, et tout aussi crucialement, la sociologie des relations internationales reproche à Aron de s'en tenir à l'étude des rapports diplomatiques et militaires, de s'en tenir à l'étude du diplomate et du soldat³. La vision pluraliste et durkheimienne de la sociologie des relations internationales se place expressément en contrepoint de la pensée aronienne⁴. Dans ce cadre, M. Merle occupe la position du chaînon entre les deux postures. S'il fut « le principal

¹ Badie B., Smouts M.-C., *Le retournement du monde*, *op. cit.*, 1995, p. 11. On peut lire à la suite : « A cette relative autonomie des acteurs étatiques est venue s'ajouter celle plus perturbatrice encore des acteurs infra-étatiques. Hypothèse impensable dans la perspective aronienne [...] » (p. 181) ; « dans cette ambiance, le monumental *Penser la guerre* de Raymond Aron, à partir d'une lecture de Clausewitz, parut à contretemps » (p. 174).

² Nous l'avons dit : cette posture générale n'exclut pas de faire par ailleurs favorablement référence à Aron, en reprenant certaines de ses formulations ou précautions. Dans le cas de *SSI*, voir par exemple les pages 149 et 167.

³ Badie B., « Raymond Aron, penseur des relations internationales », *op. cit.*, 2005.

⁴ Un renvoi dos à dos d'Aron et de Durkheim qui est susceptible de prendre une tournure particulière lorsque l'on se rappelle qu'Aron était peu amène envers l'œuvre de Durkheim et qu'il mit fin, si l'on suit Victor Karady, au « règne » du durkheimisme à la Sorbonne (alors encore synonyme d'Université de Paris dans son ensemble) lorsqu'il remplaça Georges Davy en 1955 (Karady V., « Durkheim, les sciences sociales et l'Université », *op. cit.*, 1976, p. 268).

contradictoire du vivant de Raymond Aron »¹, nous avons vu que ses positions envers l'Etat et les rapports interétatiques étaient plus modérées que celles de ses successeurs. En cela, la sociologie des relations internationales a évolué dans le sens d'une exacerbation du pluralisme de Merle (même s'il faut rappeler que les sociologues des relations internationales se recentrent sur des objets d'étude plus statocentrés).

Une radicalisation épistémologique dommageable

En revanche, alors qu'il existe une divergence de nature sur le terrain ontologique, il existe plus sûrement une différence de degré sur le terrain épistémologique. L'épistémologie de la sociologie des relations internationales contemporaine ne diffère pas fondamentalement de celle d'Aron ; elle en est une version radicalisée.

C'est ici que s'insère notre étude de la section précédente : le rapport à la théorie de la sociologie des relations internationales contemporaine procède d'une radicalisation du rapport d'Aron à la théorie, à l'encontre de l'opinion des sociologues contemporains des relations internationales qui estiment eux, être conformes à la pensée d'Aron. Si notre objet d'étude revendique avec raison une rupture ontologique, il revendique à tort une filiation épistémologique.

Ce que nous nommons « radicalisation épistémologique » transparaît ensuite, de manière globale, dans le rapport qu'ont Aron et ses successeurs au pluralisme, celui du premier étant modéré, celui des seconds étant donc radical. A son époque, Aron initia et incarna la tendance relativiste des sciences sociales françaises, qui procéda de son importation de la sociologie allemande. Sa thèse doctorale fut une attaque sans précédent en France contre la sociologie positiviste. Aron fut en son temps l'une des principales critiques des pensées imprégnées d'universalisme, de déterminisme et de monocausalisme². En ce sens, d'Aron à ses successeurs actuels, nous serions passés du relativisme (modéré) à l'irréductible (ou relativisme dur).

Nous pouvons même envisager de parler d'un état d'esprit pluraliste qui s'est intensifié, si l'on se rappelle le passage d'un Aron pratiquant ce que nous avons qualifié de «

¹ Battistella D., *Théories des relations internationales*, op. cit., 2012, p. 702.

² Cette coloration pluraliste-relativiste se retrouve dans la pensée internationaliste d'Aron, considéré par les observateurs comme un hétérodoxe parmi les réalistes de par ses considérations sur la puissance, les valeurs et les conduites.

pluridisciplinarité vécue » à une sociologie des relations internationales contemporaine partisane d'une interdisciplinarité pratiquée collectivement.

C'est ainsi que des éléments qui ont selon nous desservi la sociologie des relations internationales procèdent directement de cette radicalisation d'ordre épistémologique et disciplinaire. D'une part, la sociologie des relations internationales souffre d'une absence de cohérence et de consistance scientifique qui procède de son relativisme dur alors que de son côté, le relativisme d'Aron ne l'a pas conduit à abandonner toute prétention scientifique. D'autre part, la promotion par la sociologie des relations internationales de l'interdisciplinarité comme solution pour l'avenir de ses recherches, en reste au statut d'arlésienne, alors que la pluridisciplinarité individuelle d'Aron s'est concrètement réalisée dans ses travaux. En somme, ce qui paralyse de manière décisive la constitution de notre objet d'étude en école de pensée est repérable comme étant une radicalisation des postures aroniennes, qui proviennent en outre, pour partie, de méprises dans l'interprétation de celles-ci.

L'insertion d'Aron dans la pensée internationaliste française, ou la part de « responsabilité » d'Aron

Dans l'étude de ces liens ténus qui existent entre Aron et ses successeurs, il faut maintenant se demander dans quelle mesure Aron n'a pas été responsable de la non continuation de son œuvre. S'il est certainement possible de lui attribuer quelques responsabilités tenant à la clarté ou la cohérence de ses réflexions, il est surtout nécessaire de retrouver un angle de vue plus institutionnel et contextuel : le déroulement de la carrière d'Aron n'a pas été favorable à la constitution d'un collectif de pensée poursuivant son œuvre internationaliste.

Nous l'avons entr'aperçu, il existe une filiation internationaliste aronienne. Mais elle est à chercher en dehors de la sociologie des relations internationales française. Qu'il s'agisse en particulier de P. Hassner, de S. Hoffmann et même de J.-P. Derriennic (c'est-à-dire en dépit de l'intitulé de sa thèse doctorale), aucun d'entre eux ne s'associe à la sociologie des relations internationales contemporaine.

Au cœur de chacun des ouvrages dont il fit le compte-rendu croisé en 1994, T. Hopmann crut discerner une coloration aronienne. Sans que nous discussions de la pertinence des auteurs choisis, il apparaît certain que la carrière de la majorité d'entre eux (notamment Dominique Moïsi, Georges Ayache et André Fontaine) exclut de les envisager comme représentants d'un collectif de pensée académique. Si cercle de disciples internationalistes il y a, ceux-ci se sont professionnellement plus engagés dans le discours de premier ordre que dans celui de deuxième

ordre. Nous avons évoqué le cas de l'IFRI (section 7.1), fondé avec le soutien d'Aron et porté par des hommes qui revendiquent une proximité de pensée avec ce dernier (T. de Montbrial, P. Lellouche, D. Moïsi). Si disciples universitaires il y a, ceux-ci ne relèvent pas des RI mais des sciences sociales en général et ne constituent pas même un cercle disciplinairement circonscrit - nous pensons par exemple à Jean-Claude Casanova, Pierre Manent ou Jean Baechler ou encore, du côté de l'étranger, à James Mahoney.

La question de l'héritage aronien peut se voir appliquer une réflexion de P. Favre, qui soulignait à quel point le « suivi scientifique » d'une œuvre est en bonne partie dicté par le suivi qu'en fait l'auteur de l'œuvre lui-même¹. Aron n'a pas réalisé un tel suivi pour ses travaux internationalistes, d'un point de vue substantiel mais plus encore d'un point de vue institutionnel : Aron n'a pas investi l'étude des relations internationales de façon entrepreneuriale, surtout en regard de l'autorité et des leviers dont il a pu disposer durant sa carrière.

Concernant le cas précis d'une « sociologie des relations internationales », il faut se rappeler que l'on ne peut pas trouver dans l'œuvre d'Aron la volonté ou les bases d'une labellisation de cette expression ; l'expression n'apparaît qu'à la marge dans *Paix et guerre entre les nations*, et son article dédié (1963) n'a obtenu qu'une audience très limitée en comparaison de *Qu'est-ce qu'une théorie des relations internationales*. Un tel exercice est par contre susceptible d'être visible dans le rôle joué par Aron auprès de l'Association internationale de sociologie (AIS). Dans les années 1960, celle-ci « tenta de construire une sociologie des relations internationales, ce qui fut le thème du sixième congrès de 1966 tenu en France [...]. Il est possible que le mouvement ait été inspiré ou même initié par Aron qui fut membre du comité exécutif et vice président »² de l'Association à cette époque, et qui réalisa pour le compte de celle-ci sa recherche sur « Les tensions et les guerres du point de vue de la

¹ Réflexion émise à propos des précurseurs en histoire des sciences : « La seule question qui importe est celle du destin de l'œuvre : à quoi tient qu'une telle recherche où s'exprimait une rupture avec les pratiques a-scientifiques antérieures soit, dans l'histoire de la science politique, comme nulle et non avenue ? Nous y trouvons trois raisons essentielles qui fournissent une claire illustration du jeu des mécanismes sociaux dans le développement d'une aire scientifique. D'abord, le domaine d'étude est abandonné par son auteur même, qui n'assure donc ni la promotion ni le "suivi" scientifique de sa recherche. Le résultat est que cette recherche est déclassée en monographie, qu'elle ne rencontre pas d'échos, qu'elle n'amorce en rien le processus collectif de la science. A tel point que la même recherche peut être faite plus tard sans référence à la première, signe patent d'une non cumulativité scientifique » (Favre P., « Retour à la question de l'objet », *op. cit.*, 1995, p. 152).

² Breitenbauch H., *International Relations in France*, *op. cit.*, 2008, p. 45.

sociologie historique » (dans l'enquête sur *La nature des conflits* lancée par l' AIS et l'UNESCO, 1957). Mais au vu de la suite des événements, cette initiative n'a pas été poursuivie par l' AIS.

Les entreprises institutionnelles/académiques d'Aron n'ont jamais porté de manière ciblée sur les RI. Comme cela apparaît dans le tour d'horizon réalisé par Derriennic et Moïsi en 1976, pour trouver trace d'une connexion entre Aron et l'étude des relations internationales, il faut se tourner vers son Centre européen de sociologie qui accueille pour partie des axes de recherche internationalistes. Etant donné que ce tour d'horizon mentionne de manière presque exhaustive tous les centres de recherche liés de près ou de loin à l'étude de notre objet, il est normal que le CES d'Aron y figure ; mais une place privilégiée lui est attribuée, le CES étant répertorié comme l'une des principales entités en la matière, à notre avis sur la base même de la présence d'Aron. L'étude des relations internationales est ainsi détectée à partir des auteurs et non à partir des structures considérées par elles-mêmes : auquel cas, le CES n'aurait pas été placé comme un des principaux centres. Ce que nous concluons de cet état de fait, c'est qu'une fois que le Centre et Aron ont disparu, rien d'institutionnellement visible n'a permis au CES d'être inséré dans l'histoire des RIF. Depuis l'état des lieux de 1976, aucun exercice du genre n'a fait mention du CES ; celui-ci a disparu de l'histoire des RIF. Le même constat peut être dressé à l'encontre de la chaire de sociologie politique qu'Aron a dirigé à l'EHESS. En l'absence d'une structure explicitement dédiée à l'étude de l'international qui ait été mise sur pied par Aron, la partie institutionnalisée de son œuvre internationaliste a disparu de l'histoire des RIF. En d'autres termes, non seulement Aron n'a jamais mis sur pied une structure académique dédiée à l'international mais en sus, et en conséquence, ses investissements en la matière n'ont pas été poursuivis et n'appartiennent pas à l'historiographie des RIF.

Considérons les places fortes du développement des RIF que furent l'IEP de Paris, la FNSP et le CERI. Sciences Po n'arrive qu'en troisième position des établissements où a enseigné Aron, qui ne fut jamais chercheur au CERI¹ ni aux responsabilités à la FNSP, une donnée qui accentue son effet lorsque l'on compare avec d'autres internationalistes comme Duroselle (notamment quarante ans d'enseignement à Sciences Po pour Duroselle, contre moins d'une quinzaine pour Aron - *cf* section 6.2).

¹ Contrairement à ce qui est suggéré ici : <http://www.sciencespo.fr/stories/#!/fr/frise/86/le-ceri/> (dernière consultation en février 2016).

C'est-à-dire que, en considération de l'ensemble de sa carrière, Aron fait son entrée dans les RI sur le tard. Lorsqu'il publie *Paix et guerre entre les nations*, Aron a cinquante-sept ans. Cela nous renvoie à cette qualité qui l'a sans doute également desservi : sa pluridisciplinarité. Aron s'est imposé comme un auteur de référence dans bien des domaines : en philosophie de l'histoire, en pensée politique, en sociologie, en sociologie politique, en sociologie historique, en RI, en stratégie, et même en pensée économique (sans compter ses réflexions les plus diverses en tant que « spectateur engagé »)¹. L'œuvre d'Aron est profitable à quantité de sphères disciplinaires mais finalement à aucune en propre, dans laquelle aurait pu se façonner un collectif de pensée clairement identifiable qui se placerait dans ses pas.

Ainsi, la position ambivalente d'Aron au sein des RI peut-elle être pareillement ressentie en sociologie. C'est en tout cas le constat fait par Peter Baehr². Aron sociologue a engendré chez les sociologues étasuniens les commentaires les plus élogieux et acquis un statut d'incontournable dans la littérature. Pour autant, P. Baehr constate qu'Aron, contrairement à Bourdieu par exemple, a finalement disparu des ouvrages de la discipline, et tout l'objet de son article est d'appréhender le processus qui y a conduit. Bien qu'il la regrette, Baehr pense trouver comme raison fondamentale à cette éclipse l'absence chez Aron d'un véritable édifice conceptuel, d'un legs durable et théorique, d'une proposition sociologique personnelle qui aurait pu - qui aurait dû - faire suite à son étude des *Etapas de la pensée sociologique*. Aron n'aurait pas laissé de « marque de fabrique » en sociologie.

Cette conclusion nous interpelle car justement, en RI, Aron a produit un tel édifice. Sa marque de fabrique serait en l'occurrence la proposition tout à fait originale pour l'époque d'une « conception compréhensive de la théorie », laquelle « constitue de nos jours la deuxième démarche scientifique en Relations internationales, vu le renouveau important dont elle

¹ Aron est sans doute une des références savantes les plus transversales des sciences sociales françaises, sinon la plus transversale. A titre d'exemple, il représente l'un des deux principaux appuis d'un ouvrage de méthode comparative, un ordre de connaissances où son apport fut effectivement essentiel mais où on ne l'attend pas forcément, en comparaison des domaines qui lui sont plus habituellement attachés : Aron est ainsi, avec Weber, un des deux auteurs apparaissant nominativement dans la table des matières de Seiler Daniel-Louis, *La méthode comparative en science politique*, Paris, A. Colin, 2004.

² Baehr Peter, « The Honored Outsider : Raymond Aron as Sociologist », *Sociological Theory*, Vol. 31, No 2, 2013, p. 93-115.

bénéficie depuis une vingtaine d'années, grâce aux critiques post-positivistes et à l'approche constructiviste »¹.

D'ailleurs, alors que P. Baehr constate qu'Aron ne figure pas dans les « cinquante sociologues clés » de John Scott, il figure dans les « cinquante internationalistes clés » de Martin Griffiths². Dans le champ particulier des RIF, Aron reste un des auteurs les plus indexés dans les deux manuels français de théorie des relations internationales (ceux de Battistella et de Roche)³.

Il semble qu'Aron n'ait jamais été oublié, comme si sa mémoire était ressentie comme une nécessité. Comme un symptôme de cette ambiguïté : rares sont les auteurs que l'on persiste autant à solliciter dans les travaux les plus divers, ici par une citation, là par un renvoi bibliographique, sans pour autant qu'il n'aient jamais fait l'objet d'une consécration plus aboutie⁴. A défaut d'un mouvement de recherche qui se serait placé dans les pas des travaux d'Aron dans le but de les faire fructifier tout en bénéficiant en retour de leur reconnaissance, Aron retrouve même une relative popularité : même si leurs affinités scientifiques restent entièrement à développer, un cercle d'universitaires investis dans les études stratégiques tend

¹ Battistella D., *Théories des relations internationales*, op. cit., 2012, p. 40-41. D. Battistella est par ailleurs l'auteur qui a le plus présenté et développé les facettes théorique et épistémologique de la pensée internationaliste d'Aron : en plus de ses publications déjà citées, voir « Raymond Aron, réaliste néoclassique », *Etudes internationales*, Vol. 43, No 3, 2012, p. 371-388 ; « Raymond Aron : a neoclassical realist before the term existed ? », in Toje Asle, Kunz Barbara, (dir.), *Neoclassical Realism in European Politics : Bringing Power Back in*, Manchester, Manchester University Press, 2012, p. 117-137.

² Scott John, *Fifty Key Sociologists*, London, Routledge, 2007 ; Griffiths M., *Fifty Key Thinkers in International Relations*, op. cit., 1999.

³ Dans une vue francophone, l'enquête TRIP de 2006-2007 (qui n'était destinée qu'aux Etats-Unis et au Canada) donne, du côté des Canadiens, Aron en treizième place des « auteurs ayant le plus profond impact sur vos propres recherches et votre manière de penser les relations internationales ».

⁴ Pour en rester à quelques travaux récents qui illustrent la diversité des sollicitations favorables : nombre des contributions du *Traité de relations internationales* de Ramel et Balzacq (dont la contribution de Ramel consacrée aux liens entre sociologie générale/classique et relations internationales) ; un ouvrage collectif (avec notamment la participation de Ramel et de Roche) qui retrace le contenu des échanges d'une rencontre universitaire franco-chinoise tenue en Chine : Bergès Michel, (dir.), *Penser les relations internationales*, Paris, L'Harmattan, 2008 ; un article de sécurité internationale coécrit par Jean-Jacques Roche et Charles-Philippe David, « *Le diplomate et le soldat : une nouvelle hiérarchie* », in *Mélanges en l'honneur du professeur Jean-François Guilhaudis*, Bruxelles, Bruylant, 2008, p. 155-168.

peut-être vers une réhabilitation de la pensée d'Aron¹. Certes, en cette période des années 2010, la célébration du cinquantenaire de *Paix et guerre entre les nations* n'est pas pour rien dans ce regain d'intérêt formulé à l'égard d'Aron et de sa pensée². Mais nous envisageons avec une certaine vigueur l'idée suivante : si Aron n'a pas été oublié, c'est parce qu'il n'est guère possible de l'oublier ; peut-être parce que, au-delà des déclarations de principe, les soubassements de la pensée internationaliste française, en particulier de la sociologie des relations internationales, indiquent une filiation aronienne, principalement d'ordre épistémologique mais pas seulement.

Si dans la section 13.1, nous avons seulement cherché à mettre en lumière des filiations tapies dans l'ombre, notre objectif sera ici, en supplément, d'envisager certaines possibilités d'une (re)connexion entre la pensée de la sociologie des relations internationales contemporaine et celle d'Aron.

¹ C'est en tout cas ce que l'on peut faire ressortir des communications de deux panels de stratégie et relations internationales (« Les Relations internationales dans l'espace académique francophone : le champ des études stratégiques » et « Le présent et l'avenir de la guerre ») organisés au Congrès annuel de 2013 de l'IPSA, où Aron fit l'objet d'une attention renouvelée, d'abord par le biais des diverses communications (en particulier celle d'Olivier Schmitt : « Raymond Aron, IR Théories and Strategic Studies : The First Realist-Constructivist ? -) puis par la teneur des discussions qui suivirent. Notons que cette manifestation constitue sans doute la dernière en date d'une présence nourrie d'internationalistes français à une manifestation scientifique internationale tenue en Amérique du Nord (Montréal) ; et cela fut donc l'occasion de renouer avec la personne d'Aron liant RIF et communauté internationaliste.

² Références déjà citées dans notre Introduction.

13.3.2 Par-delà les silences et les méprises : une sociologie des relations internationales aronienne

Des affinités multiples

A la question que l'on pourrait se poser sur le rapport entre Aron et ses successeurs : changement ou continuité ? Une réponse simple pourrait être formulée, celle du changement dans la continuité.

Il n'est d'abord pas inutile de rappeler que, parmi les trois pionniers de la sociologie des relations internationales mais encore de l'ensemble des internationalistes français du passé, Aron est finalement le seul sociologue de métier à avoir jamais étudié les relations internationales. S'il est déjà l'un des rares internationalistes français renommés non sorti de l'agrégation de droit ou d'histoire (agrégé de philosophie comme son disciple Hassner), il est bien le seul et unique universitaire à avoir investi de près la discipline de la sociologie. Il est donc le seul à pouvoir être associé à cette manière de faire, à ce regard, à cette optique « sociologique » que revendique la sociologie des relations internationales. Aron a de plus pratiqué tout type de sociologie, qu'elle soit politique ou historique, en l'occurrence toujours comparative : « La sociologie comparée [...] ; c'est la sociologie même »¹.

En regard de l'étude sociologique des relations internationales contemporaines, il a pu dire : « En quoi la sociologie serait-elle ici différente de ce genre d'études comparatives dans les sociétés traditionnelles ? Mes amis Reynaud et Touraine me disent : "Il n'y a pas trace, dans vos recherches, de la vraie sociologie, c'est-à-dire de celle qui utilise les concepts sacro-saints d'attente, de rôle et de valeurs..." » Je ne doute pas un instant qu'il n'y ait place pour une étude sociologique impeccablement scientifique, à coup d'attente, de rôle et de valeurs, de nombre d'aspects substantiels des relations internationales. Supposons par exemple que nous voulions nous livrer à une étude sociologique des organisations internationales, la Communauté européenne ou les Nations Unies : incontestablement, il faudrait leur appliquer la technique sociologique qui traite d'ordinaire des organisations, et faire intervenir les concepts normaux.

¹ Aron R., *Les étapes de la pensée sociologique*, op. cit., 1967, p. 371. Le procédé comparatif est déjà au fondement des trois leçons prononcées à la Sorbonne de 1955 à 1958 (qui toutes mettent en perspective les sociétés occidentales et le régime soviétique) comme de son essai sur *La société industrielle et la guerre* où, chaque fois qu'Aron prend à témoin l'histoire, il fait œuvre de comparaisons méthodiques (Aron Raymond, (1957), « La société industrielle et la guerre », in Paugam S., *Les sociétés modernes*, op. cit., 2006, p. 801-851).

[Il n'y aurait] aucune difficulté à appliquer les méthodes de la sociologie scientifique aux organisations internationales, parce que celles-ci, ayant le caractère d'organisations, ressortissent à la sociologie, qui ne connaît que l'état civil » ; « je ne doute pas un instant que la sociologie objective ne doive traiter de ces aspects »¹. Voilà un propos qui correspond précisément à la ligne défendue par G. Devin une quarantaine d'années plus tard et qui annonce de manière significative le secteur d'étude désormais privilégié par la sociologie des relations internationales. Bien qu'il n'ait pas choisi de l'accomplir personnellement, Aron estime tout à fait pertinent d'user de la sociologie dite générale afin d'étudier le fonctionnement des institutions internationales.

Aron et la sociologie des relations internationales s'accordent ensuite sur nombre de manières d'envisager et d'étudier les objets d'étude choisis. L'appréhension de ceux-ci d'un point de vue « relationnel », qui est apparu comme une posture propre à la sociologie des relations internationales actuelle, n'est pas absente des travaux d'Aron : « La puissance n'est pas un absolu, mais une relation humaine »². B. Badie et M.-C. Smouts l'ont du reste relevé au début des années 1990³.

L'accent mis sur les comportements et la psychologie des acteurs est également au cœur de la démarche d'Aron, qui insiste sur l'importance des perceptions, idées et valeurs par-dessus les éléments matériels (après avoir étudiés ces derniers, Aron conclut dans *Paix et guerre entre les nations* à leur rôle non déterminant dans l'explication du comportement des acteurs)⁴.

A la suite, comme la sociologie des relations internationales, Aron « se méfie instinctivement du structuralisme réducteur qui fait dépendre le comportement des acteurs de leur position dans le système »⁵ et du déterminisme qui découle bien souvent de l'explication systémique. Dans le débat entre holisme et individualisme : même si nous avons vu que la sociologie des relations internationales ne respecte pas réellement son affinité déclarée avec une démarche individualiste, ce choix est également celui d'Aron : « Dans les relations internationales, les individus jouent inévitablement un grand rôle, parce qu'en dernière analyse

¹ Aron R., *Une sociologie des relations internationales*, *op. cit.*, 1963, p. 313.

² *Ibid.*, p. 58.

³ Badie B., Smouts M.-C., *Le retournement du monde*, *op. cit.*, 1995, p. 149.

⁴ J.-J. Roche souligne à ce sujet : si Aron « n'annonce bien sûr pas l'irruption du constructivisme [...], du moins anticipe-t-il le rôle de la perception » (Roche J.-J., « Raymond Aron (1^{re} partie) », *op. cit.*, 2011, p. 11).

⁵ *Ibid.* ; voir aussi Hoffmann S., « Aron Raymond. Paix et guerre entre les nations », *op. cit.*, 1986, p. 29.

ces immenses forces sociales sont concentrées dans la personne de celui qui dit oui ou non, dans les quelques-uns qui prennent les décisions »¹.

Quant aux considérations tenant à la théorie, nous l'avons déjà mis en évidence pour chacun des protagonistes, tous s'accordent sur l'impossibilité de prévoir et prescrire comme de souscrire au monocausalisme².

Une épistémologie fondamentalement aronienne

Avec la présentation de ces derniers éléments, s'est dessinée l'idée que l'héritage essentiel d'Aron réside dans le versant épistémologique de son œuvre. Nous avons déjà montré que la sociologie des relations internationales adhère bien moins à une épistémologie durkheimienne que wébérienne, c'est-à-dire à une épistémologie aronienne. Et dans l'optique de l'établissement d'une école de pensée, n'est-il pas plus fondamental de s'accorder sur les postures épistémologiques et méthodologiques plutôt que sur les partis-pris ontologiques (il serait plus exact de parler d'un « choix d'objets d'étude » plutôt que de « parti-pris ontologique », tant la sociologie des relations internationales ne propose pas une réflexion sur *l'essence de ce qui est international*) ?

La connexion d'ordre épistémologique transparait dans le pluralisme et le relativisme prônés par la sociologie des relations internationales. Aron incarne lui-même un des principaux mouvements critiques de son époque, et ce précisément au nom de la pluralité et de la relativité, plus exactement de l'équivoque et de l'indétermination (il fut accusé dès sa soutenance de thèse doctorale d'un profond relativisme). Les reproches d'une posture étroite, statique et exclusive que la sociologie des relations internationales émet contre Aron (relativement à sa focale sur les rapports interétatiques), sont précisément ce contre quoi Aron lutta en son temps. Dans leur type de critique émise, les sociologues des relations internationales sont aroniens ; « l'esprit critique » de la sociologie des relations internationales contemporaine est aronien (bien plus, à l'échelle de la France, que durkheimien, bourdieusien ou foucauldien).

L'indétermination est au cœur de la pensée de Raymond Aron. L'une des principales illustrations se trouve dans sa critique de l'intérêt national qui, en raison de sa pluralité, ne peut être une variable fixée définitivement et donc indépendante : « Ce qui caractérise l'action

¹ Aron R., « Une sociologie des relations internationales », *op. cit.*, 1963, p. 315.

² On peut poursuivre sur le sujet avec l'analyse par Michel de Coster de la causalité selon Aron et Weber : de Coster Michel, *L'analogie en sciences humaines*, Paris, PUF, 1978, p. 60-61 et 134.

extérieure des Etats, c'est la multiplicité ou l'indétermination des fins »¹. Le refus d'une rationalité unique et définitive est pareillement défendu : « Le double problème de la survie individuelle et de la survie collective n'a jamais été résolu durablement par aucune civilisation. Il ne pourrait l'être définitivement que par un Etat universel ou le règne de la loi [...]. Aussi longtemps que chaque collectivité doit songer à son salut propre en même temps qu'à celui du système diplomatique ou de l'espèce humaine, la conduite diplomatico-stratégique ne sera jamais déterminée rationnellement, même en théorie »². Dans ce cadre, le propos suivant de B. Badie et M.-C. Smouts rejoint parfaitement la pensée d'Aron : « La démarche sociologique a, quant à elle, deux autres propos : interpréter d'abord la stratégie des acteurs extra-occidentaux, c'est-à-dire leur recours à un modèle de conduite diplomatique qui s'inscrit dans le registre de plusieurs rationalités dont ne rendaient pas compte les paradigmes universalistes »³.

Toutefois, comme le dit Jean-Daniel Reynaud, s'il est « impossible de rendre compte de leurs actes [nous parlons des Etats] par un déterminisme global, vain de calculer leurs avantages, illégitime de les juger au nom d'une morale abstraite, ceci n'implique ni l'impossibilité d'une science ni le refus des droits de la réflexion »⁴. Aron (comme Weber) dispose en effet que l'on peut prendre acte de l'indétermination et de la pluralité « sans pour autant que le choix théorique en soit condamné »⁵.

Ce maintien de l'ambition théorique et scientifique est également perceptible en aval d'un constat corollaire de l'indétermination et à nouveau partagé par Aron et par la sociologie des relations internationales, celui de l'hétérogénéité du monde. Dans sa collecte des éléments coupables d'instiller de la « partialité sociologique », Aron note que « l'hétérogénéité sociale va plus ou moins loin selon les domaines : il est facile, quand on incline à justifier un ordre

¹ Hoffmann S., « Aron Raymond. Paix et guerre entre les nations », *op. cit.*, 1986, p. 28.

² Aron R., *Paix et guerre entre les nations*, *op. cit.*, 1984, p. 29.

³ Badie B., Smouts M.-C., *Le retournement du monde*, *op. cit.*, 1995, p. 23.

⁴ Reynaud J.-D., « Paix et guerre entre les nations by Raymond Aron », *op. cit.*, 1964, p. 234-236.

⁵ Suite de la citation : « Les systèmes et événements sociaux sont, au sens épistémologique du terme, indéfinis : tels qu'ils sont vécus par les sujets, observés par les historiens ou les sociologues, ils ne sont ni d'eux-mêmes découpés en sous-systèmes définis, ni réduits à un petit nombre de variables, susceptibles d'être organisés en un ensemble de propositions liées les unes aux autres. La définition que nous avons adoptée permet de construire un tel ensemble mais d'aucune théorie on ne saurait déduire comme conséquence nécessaire la mise à mort industrielle de millions de Juifs par les hitlériens » (Aron R., « Qu'est-ce qu'une théorie des relations internationales ? », *op. cit.*, 1967, p. 848-849).

social, de mettre l'accent sur les aspects d'homogénéité croissante et de négliger les aspects d'hétérogénéité subsistante » ; il faut donc se garder de « prétendre connaître avec certitude et précision des phénomènes qui, par leur nature même, sont équivoques »¹.

Cela ne doit néanmoins pas induire de penser théoriquement l'ensemble de la réalité. Stanley Hoffmann considère qu'Aron « reste fidèle à la conception épistémologique qu'il avait exposée dans son *Introduction à la philosophie de l'histoire* [...] : il n'est pas possible d'appréhender l'ensemble de la réalité historique, il est nécessaire de procéder à son découpage. Ce qu'Aron cherche à comprendre n'est donc qu'une partie de l'histoire », de même qu'une partie de la réalité, celle des relations interétatiques².

Partant pourtant du même constat, la sociologie des relations internationales en tire un objectif de recherche différent, celui de faire procéder la réflexion de la diversité du monde. En l'occurrence, en accentuant la pensée d'Aron, elle refuse à celui-ci la perception initiale d'une telle hétérogénéité. Nous l'observons chez J. Laroche : « En toute logique, cette prépondérance accordée aux Etats et à leurs rapports de forces militaires conduisit cette Ecole [réaliste] à méconnaître d'autres types d'intervenants sur la scène internationale, comme, les organisations interétatiques, les organisations non-gouvernementales, les firmes ou les individus et, de la même façon, à dénier aux facteurs économiques toute valeur explicative. A cet égard, dans la présentation de la huitième édition de *Paix et guerre entre les nations*, Raymond Aron n'hésitait pas à écrire en 1983 : « Dans l'étude des relations internationales, il me paraissait et il me paraît encore aujourd'hui inévitable de mettre au premier rang le système interétatique. Cette primauté du système interétatique excluait *a priori* la prédominance causale du système économique »³. Alors qu'Aron raisonne en termes de « primauté » et de « prédominance » (sur lesquelles il a donc focalisé ses recherches), J. Laroche lui attribue une pensée faite d'exclusivité : Aron n'aurait pas *perçu* ; alors qu'il apparaît bien plus net qu'il a choisi de *circonscrire*. Il est d'ailleurs remarquable que, pour un observateur étranger comme Andrew Linklater, Aron a discerné de manière pionnière le principe de réalités transnationales (Linklater se base sur une

¹ Aron R., « Science et conscience de la société », *op. cit.*, 2006, p. 62-63.

² Hoffmann S., « Aron Raymond. Paix et guerre entre les nations », *op. cit.*, 1986, p. 28. Ce qui ne signifie pas qu'il ne faille pas, à un moment de la recherche, retrouver une vision globale de la réalité : « Il y a une part de vérité dans la formule d'Auguste Comte, quel que soit l'usage abusif qu'il en ait fait : on ne comprend vraiment un fragment d'une société qu'à la condition de remettre celui-ci dans l'ensemble » (Aron R., « Science et conscience de la société », *op. cit.*, 2006, p. 53).

³ Laroche J., *Politique internationale*, *op. cit.*, 1998, p. 20.

citation de *Paix et guerre entre les nations*)¹, pendant que M. Merle et les autres chefs de file de la sociologie des relations internationales retiennent à charge contre Aron des propos du même ordre que celui retenu par Linklater (des propos extraits de sa « préface à la huitième édition » du même ouvrage ou de ses *Mémoires*)².

Revenons au rapport de la théorie à l'hétérogénéité du monde. Comme le présente Anna Leander, pour Aron « la fonction du sociologue est de contextualiser un élément de la théorie. Cela présuppose que la théorie n'est pas elle-même faite de contextualité et d'histoire, contrairement à ce que défend Badie. L'hétérogénéité du système n'affecte pas la théorie qui le décrit »³. Nous pensons comme elle que la sociologie des relations internationales fait fausse route lorsqu'elle conclut que la multiplicité des significations empêche la généralisation conceptuelle et théorique et que la mission du savant est de donner un sens conceptuel à la réalité internationale. D'autant plus lorsqu'elle suggère par erreur qu'Aron excluait lui aussi la généralisation théorique : Aron s'est placé dans les pas de l'idéal-type wébérien, instrument conceptuel universalisé en dehors de toute base empirique réelle afin, précisément, de lui confronter l'hétérogénéité de la réalité.

Aron alloue à la théorie la mission, et donc la capacité, de distinguer et de révéler le semblable et le différent : « La théorie met en lumière la diversité des enjeux des conflits entre les acteurs collectifs, la diversité des buts qu'ils peuvent se proposer » ; « une théorie qui embrasse le même et l'autre, dégage les constances pour élaborer, et non pour éliminer, la part de l'inédit » ; et de même, à propos de recherches internistes : « Grâce à la théorie formelle et pluraliste, on peut saisir à la fois les phénomènes de stratification communs à toutes les sociétés modernes et les traits spécifiques de l'un et de l'autre régime »⁴. La sociologie des relations internationales érige le différent en réalité *a priori*, qu'elle entend donc préserver à tous les moments de la recherche savante ; Aron a certainement conscience du différent *a priori*, mais

¹ « Les systèmes internationaux sont l'aspect interétatique de la société à laquelle appartiennent les populations [...]. La société hellénique ou la société européenne, au Ve siècle avant notre ère ou au XXe siècle après Jésus-Christ, sont des réalités que nous appellerons transnationales plutôt qu'inter ou supranationales » (*Paix et guerre entre les nations*, *op. cit.*, 1984, p. 113) ; voir Linklater Andrew, « Toward a critical historical sociology of transnational harm », in Hobson J., Hobden S., *Historical Sociology of International Relations*, *op. cit.*, 2002, p. 169.

² Par exemple dans Merle M., « Le dernier message de Raymond Aron », *op. cit.*, 1984.

³ Leander A., « Bertrand Badie », *op. cit.*, 1997, p. 163.

⁴ Aron R., « Qu'est-ce qu'une théorie des relations internationales ? », *op. cit.*, 1967, p. 847 ; *Paix et guerre entre les nations*, *op. cit.*, 1984, p. 14 ; « Science et conscience de la société », *op. cit.*, 2006, p. 65.

entend que la théorie le discerne à son tour, en vue de lui octroyer une réalité désormais scientifiquement établie.

Aron et ses successeurs partagent donc la conviction de l'hétérogénéité de la réalité. Mais le premier l'intègre dans une analyse combinant la recherche du même et du différent (ce qui est, du reste, une fonction classiquement attribuée aux sciences sociales), alors que la sociologie des relations internationales se contente de penser le différent : non seulement la recherche du même est délaissée mais, davantage, il ne s'agit plus tant de rechercher le différent que de mener ses recherches *en fonction* du différent (érigé en amont comme vérité axiologique).

Apparaît dans le droit prolongement l'une des postures aroniennes les plus fondamentales : penser le juste équilibre. R. Aron valide la possibilité d'établir des régularités, des similarités, des permanences, mais ne pose jamais celles-ci en vérités définitives. Au stade des conclusions, soit Aron s'en tient à la proposition d'une alternative (ce procédé de l'alternative apparaît pratiquement à chaque page de *Paix et guerre entre les nations*, le mot même est largement employé par Aron), soit il met en avant le choix le plus raisonnable. Penser le juste milieu ou penser le raisonnable sont deux attitudes voisines. Les écrits d'Aron, *Paix et guerre entre les nations* en tête, sont parcourus du vocabulaire de la modération et du raisonnable (la notion de riposte graduée repose sur cette attitude intellectuelle)¹.

Cette précaution intellectuelle et méthodologique a pu valoir à Aron des critiques tenant à l'absence de choix (un « ni oui ni non » timoré voire démagogique), en cohérence d'ailleurs avec ses dispositions relativistes. Il n'est guère possible d'aller contre de telles remarques, il est vrai qu'Aron tranche souvent *a minima*, et s'en tient bien plus volontiers à la mise en évidence de l'alternative en présence². Mais il serait trompeur de dire qu'Aron s'évite de prendre parti. Son parti-pris est précisément celui du juste équilibre. Il ne se contente pas de le déclarer en principe, il le cherche et le trouve, il enquête ou raisonne jusqu'à déterminer quel est le point précis de juste équilibre. Toute la pertinence des célèbres et multiples formulations d'Aron, qui

¹ De nombreux auteurs font d'Aron un penseur et théoricien de la conduite raisonnable (principalement dans le cadre d'une théorie de l'action, en référence à sa praxéologie). Voir par exemple les travaux (dont les références déjà citées) de B. Anderson, J. Mahoney, R. Davis et S. Launay.

² Par exemple lorsqu'il dit à propos de la « prolifération des théories des jeux, des modèles abstraits » : « Aucun de ces modèles abstraits ne me paraît capable de définir la conduite rationnellement obligatoire dans une situation donnée ; il me paraît seulement possible de suggérer en gros ce qu'est la conduite raisonnable » (Aron R., « Une sociologie des relations internationales », *op. cit.*, 1963, p. 315).

survivent au temps, réside dans le fait que ces formulations ont exactement mis le doigt sur le point d'équilibre autour duquel s'établit l'alternative, à partir duquel faire le choix raisonnable, en considération duquel séparer le même et le différent. L'attitude savante aronienne de « l'entre-deux » ne doit pas être vue comme un refus de s'engager plus avant dans l'analyse mais bien comme un engagement analytique en soi. A titre d'exemple, Aron nous dit que l'action d'un acteur « ne serait pas raisonnable si elle refusait le risque, elle est raisonnable dans la mesure où elle calcule le risque »¹. Il est possible d'accuser un choix raisonnable d'être timoré, de fuir l'engagement, mais il ne faut pas en conclure que ce n'est pas un choix rigoureusement et mûrement calculé ; Aron fait de même dans sa manière de conduire la recherche.

Nous pensons qu'en perdant de vue ou en se méprenant sur les postures épistémologiques d'Aron, ou en cherchant tout simplement à se démarquer de lui, la sociologie des relations internationales a précisément exclu cette partie de la réflexion qui tient à la recherche du raisonnable et du juste milieu, ce qui l'a conduite à ce processus d'exacerbation de ses partis-pris : l'irréductibilité des particularismes, la mise au ban de l'Etat, la déconnexion avec la discipline des RI, la promotion de l'interdisciplinarité, le refus de la théorie, la course au changement, au différent, à l'inédit.

Des optiques de recherche conciliables

Si l'on prend pour exemple la manière dont l'école anglaise a évolué jusqu'à aujourd'hui sans jamais se déconnecter des écrits de ses figures fondatrices, il apparaît que les fondements épistémologiques sont bien ceux qui perdurent avec le plus de vigueur, à partir desquels les objets d'étude ont pu être renouvelés sans que cela induise une rupture entre les générations, et en s'accommodant même d'une séparation d'ordre ontologique entre pluralistes et solidaristes. Sur ce dernier plan, les partis-pris ontologiques les plus élémentaires ont été préservés, en particulier ceux façonnés par Hedley Bull. A l'égard de la sociologie des relations internationales, nous allons à présent proposer des pistes ou cadres de recherche d'une teneur similaire. Il n'appartient pas à notre étude de développer ces éléments, mais de mettre à jour leur potentiel conciliateur.

¹ Aron R., *Paix et guerre entre les nations*, op. cit., 1984, p. 22.

Si tant est que l'on soit de bonne foi et de bonne volonté, les orientations de recherche d'Aron et de ses successeurs pourraient tout à fait se concilier dans un cadre précisément fixé par Aron, qui pourrait alors tenir lieu de spécificité de la sociologie des relations internationales française. Nous pensons à la distinction aronienne entre systèmes homogènes et hétérogènes, qui est de notre avis en mesure d'accueillir les idées-forces des sociologues actuels des relations internationales relatives à la critique de l'Etat et aux particularismes tenant à l'organisation de l'homme en société.

De quel fondement procède cette distinction systémique forgée par Aron ? Elle prend racine dans les principes constitutifs des unités en présence et dans leurs conceptions respectives du politique : dans un système homogène, les unités (étatiques) partagent une même vision de l'organisation politico-sociale de la société et des valeurs qui l'imprègnent ; dans un système hétérogène, cette organisation et ces valeurs diffèrent radicalement entre certaines des unités en présence¹ : « J'appelle systèmes homogènes ceux dans lesquels les Etats appartiennent au même type, obéissant à la même conception du politique. J'appelle hétérogènes, au contraire, les systèmes dans lesquels les Etats sont organisés selon des principes autres et se réclament de valeurs contradictoires »².

N'est-ce pas précisément ce type d'hétérogénéité que vise avec force la sociologie des relations internationales dans sa critique du modèle étatique comme n'étant pas l'unité politique universelle, dans sa critique d'un Etat importé incapable de se greffer à des réalités (non-occidentales) plurielles (irréductibles) ? Ne s'agit-il pas justement de relever des différences fondamentales dans la conception du politique et dans les principes et valeurs constitutifs des unités en présence ? Nous répondons par la positive.

Pour cela, il faut bien sûr reprendre rigoureusement la vision d'Aron : l'unité fondamentale n'y est pas l'Etat, mais l'unité politique³. Dans la vision aronienne (et dans la vision réaliste en général), les unités qui comptent sont certes les Etats, mais *uniquement en tant qu'unités politiques* actrices sur la scène internationale. Dans ce fondement théoriquement établi, rien n'exclut par principe que d'autres unités politiques que les Etats soient prises en compte, pourvu qu'elles soient bien représentatives d'un ordre politique qui encadre la vie

¹ Voir Hoffmann S., « Aron Raymond. Paix et guerre entre les nations », *op. cit.*, 1986, p. 29 ; Battistella D., *Théories des relations internationales*, *op. cit.*, 2012, p. 143-144.

² Aron R., *Paix et guerre entre les nations*, *op. cit.*, 1984, p. 108.

³ « J'appelle système international l'ensemble constitué par des unités politiques qui entretiennent les unes avec les autres des relations régulières et qui sont toutes susceptibles d'être impliquées dans une guerre générale » (*Ibid.*, p. 103).

collective d'êtres humains et qu'elles comptent dans le jeu international (en miroir des grandes puissances auxquelles se limitent Aron et les réalistes).

C'est pour nous une évidence : il est possible d'intégrer la pensée de la sociologie des relations internationales dans ce cadre général formulé par Aron. Concrètement, la sociologie des relations internationales défend donc l'idée que le monde actuel représente un système hétérogène où se confrontent des conceptions divergentes (et peut-être radicalement inconciliables) du politique (nous pensons en premier lieu aux conceptions musulmanes ou africaines qui sont pour Badie l'incarnation de l'échec de la greffe de l'Etat occidental).

La sociologie des relations internationales n'a pas adopté ce cadre théorique conciliateur. C'est à notre avis typiquement ce qu'a réalisé de son côté l'école anglaise : poursuivre l'œuvre des figures fondatrices de la manière dont cela était possible, quitte à n'en faire ressortir qu'un point concordant élémentaire. Nous dirions même *dans la mesure du possible*, formulation qui induit la *volonté* de revendiquer un héritage.

La sociologie des relations internationales semble en vérité ne pas avoir mesuré l'exacte portée de la distinction aronienne : « La diversité des acteurs composant le système global a été longtemps pensée dans une perspective interétatique selon la distinction de Raymond Aron entre systèmes homogènes et hétérogènes »¹. Une telle remarque est erronée : la perspective interétatique n'est pas une prémisse de la distinction, elle en est une conséquence, un dérivé factuel. La distinction met en scène des unités politiques, et il se trouve que les principales unités politiques sont, du moins à l'époque d'Aron, les Etats. Libre, aujourd'hui, de formuler l'existence d'autres unités politiques aux côtés ou en remplacement des Etats : cela ne disqualifie pas la distinction aronienne². Exactement comme nous l'avons rappelé, les propositions théoriques ne sont pas dépendantes d'un contexte (c'est du moins leur objectif), et la distinction conceptuelle entre systèmes homogènes et hétérogènes survit au contexte de son créateur.

Pour reprendre une expression parlante, il n'apparaît pas justifié de jeter l'eau du bain aronien avec le bébé étatique. Sur un plan théorique, la critique de l'Etat n'est pas la critique de l'unité politique aronienne. La vision aronienne (et réaliste) ne se délite pas du fait du délitement de l'Etat.

¹ Badie B., Smouts M.-C., *Le retournement du monde*, op. cit., 1995, p. 170.

² Ou de se départir de l'idée fondatrice que les unités politiques « sont toutes susceptibles d'être impliquées dans une guerre générale » et formuler que d'autres types de rapports que ceux diplomatico-militaires prédominent désormais.

Ce biais introduit par la sociologie des relations internationales n'est pas sans lien avec son rapport au « politique » dont nous avons longuement traité : lorsqu'elle dit qu'« il est donc de plus en plus difficile de faire de l'Etat la composante exclusive et souveraine du système international », énonce-t-elle dans le même temps qu'« il est donc de plus en plus difficile de faire de l'unité politique la composante exclusive et souveraine du système international » ? Nous ne le croyons pas ; bien qu'elle ne soit pas parvenue, selon nous, à le démontrer ni même à le développer, la sociologie des relations internationales aspire à relocaliser le *politique* entre les mains d'autres *acteurs* que l'Etat ; l'unité politique subsiste. Nous pouvons accepter que la « fiction de l'Etat », en raison d'une histoire circonscrite spatio-temporellement qui exclut d'en faire une donnée universelle, « est déjà suspecte de particularisme »¹. Mais qu'en est-il de l'unité politique ? N'est-elle pas une catégorie d'analyse en mesure d'accueillir tout type d'entité politique, qu'il s'agisse d'un Etat importé, d'un quasi-Etat, d'un semi-Etat, d'un substitut d'Etat, d'un Etat failli, *etc.*, ou de tout autre chose, faite de particularisme et d'irréductible, qui vise à encadrer une vie en collectivité ?

Si le principe même d'unité politique est réfuté, alors c'est la nature politique du système (ou de la société) international(e) qui est mise en cause. Mais nous avons bien souligné, à dessein, que la sociologie des relations internationales maintient le système international comme étant un système *politique* (*cf* section 11.1).

Ce que nous venons de présenter permet de connecter des orientations de recherche aussi éloignées l'une de l'autre que peuvent l'être des études statocentrées et des études non statocentrées, comme peuvent l'être des travaux pluralistes ou solidaristes pour l'école anglaise. Celle-ci s'agence aussi autour du tryptique système international/société internationale/société globale. Des travaux consistent notamment à travailler les processus et points de jonction entre ces trois concepts. Dans ce cadre, B. Buzan et Mathias Alberts ont proposé une analyse fondée sur les distinctions de Ferdinand Tönnies entre communauté et société et d'E. Durkheim entre solidarité mécanique et organique. Le nom de Durkheim montre que l'on peut utiliser l'œuvre de cet auteur dans un cadre qui ne fixe pas de rupture entre logique interétatique et logique globaliste. Sans avoir à revenir sur les affinités exprimées envers Durkheim, nous pouvons lire en sus chez Badie que « l'opposition classique entre communauté et société, qu'on doit notamment à Ferdinand Tönnies, reprend ainsi toute sa pertinence en relations internationales,

¹ Badie B., Smouts M.-C., *Le retournement du monde*, *op. cit.*, 1995, p. 12.

jusqu'à s'imposer comme une perspective de recherche particulièrement stimulante »¹. Entre ce propos et ceux déjà cités du même auteur (« l'ébauche d'une théorie solidariste du multilatéralisme » fondée sur Durkheim), nous pensons que se trouve là une perspective de recherche qui aurait pu servir de jonction entre l'œuvre d'Aron sur le système international et les travaux de ses successeurs. Du même coup, un rapprochement avec l'école anglaise, qui est donc déjà positionnée sur une telle perspective de recherche, serait potentiellement fructueux.

Présentons encore plus brièvement l'orientation de recherche conciliatrice suivante. Dans sa volonté de lier l'interne et l'externe, la sociologie des relations internationales pourrait - aurait pu - se lier à Aron sur le terrain de l'influence de « déterminants intérieurs » sur le comportement des acteurs sur la scène internationale. L'un des apports originaux d'Aron au réalisme est en effet d'avoir érigé le type de régime politique en variable explicative de la conduite extérieure d'un Etat². Il s'agirait là, contrairement aux deux points précédents, d'expressément *poursuivre* l'œuvre d'Aron, et nous estimons important d'en faire mention car une telle possibilité a déjà été introduite - mais non accomplie - par G. Devin dans sa *Sociologie des relations internationales* (dans les paragraphes consacrés au « poids des structures internes »)³.

Enfin, par une façon de procéder qui resterait à définir, la sociologie des relations internationales devrait, à tout le moins, entériner sa volonté de rupture sur la base même des réflexions d'Aron. En effet, il ressort de notre étude que nombre des bouleversements chers à la sociologie des relations internationales proviennent pour une large part d'un phénomène éminemment mis en lumière par Aron : la stabilité nucléaire. Si rupture avec le monde aronien il y a, elle est inscrite dans, induite par les propositions aroniennes sur ce sujet de la révolution nucléaire qui a engendré « la loi tendancielle à la réduction de la force employée »⁴. Aron a présenté cette évolution du monde selon laquelle l'arme nucléaire a stabilisé sur le plan conflictuel les relations interétatiques à un point tel que d'autres objectifs ont pu être poursuivis par les Etats, ou tout simplement voir le jour (qui se préoccuperait du réchauffement climatique

¹ Badie B., « Les grands débats théoriques de la décennie », *op. cit.*, 2001, p. 51.

² Voir Kolodziej E., « Raymond Aron », *op. cit.*, 1985, p. 8 ; Battistella D., *Théories des relations internationales*, *op. cit.*, 2012, p. 143-145.

³ Devin G., *Sociologie des relations internationales*, *op. cit.*, 2013, p. 15-18.

⁴ Aron R., *Paix et guerre entre les nations*, *op. cit.*, 1984.

si les relations entre les grandes puissances étaient encore susceptibles de dégénérer à tout instant en conflit mondial ?). L'arme nucléaire a pour une bonne part retiré aux principales unités politiques l'option du conflit armé, et a fourni un paravent propice au développement des thématiques de la globalisation.

Le succès d'Aron de son vivant a correspondu à une période des RIF où les idées de retard, de déficience et de non insertion dans la communauté internationaliste globale n'étaient pas soulevées. Au contraire, l'on peut associer l'œuvre d'Aron à la période faste des RIF. Depuis lors, nous avons vu que les RIF se sont sans cesse éloignées d'Aron et que les constats de retard, de déficience et d'ignorance de la part des internationalistes étrangers sont allés grandissant.

Il n'est pas possible d'y voir pour autant une relation de cause à effet puisque nous ne pouvons pas savoir ce qu'aurait été le scénario qui aurait vu les RIF, en particulier la sociologie des relations internationales, s'inscrire de manière plus actée et renouvelée dans les pas d'Aron. A ce stade, cela reste un postulat.

Par contre, par le chemin détourné de l'école de pensée, nous croyons démontrer la validité de ce postulat. Nous avons montré les vertus catalysantes de l'école de pensée, en tant que collectif de pensée représentatif de la discipline et de la communauté académiques dont elle relève. Et nous avons montré les difficultés qu'il y a à considérer la sociologie des relations internationales comme une école de pensée française, alors même qu'il s'agit bien d'une approche franco-française et qu'elle représente actuellement l'approche dominante des RIF. Au travers du délaissement d'Aron, c'est le problème de la fragmentation de cette approche spécifiquement française qui a pris forme, un écueil qui s'est prolongé et étendu jusqu'à nos jours.

Selon nous, les éléments du schème de pensée aronien qui ont été ignorés (volontairement ou par méprise), auraient précisément affermi la cohérence scientifique de notre objet d'étude. A défaut *d'objets similaires*, la sociologie des relations internationales aurait pu mettre en valeur *la manière similaire d'étudier* un objet. Avec Aron, la sociologie des relations internationales aurait pu cumuler les deux orientations d'une insertion dans la discipline des RI et d'une position clairement identifiable en son sein. C'est toute la « valeur ajoutée » d'Aron que d'avoir été conforme aux pratiques de la discipline des RI, tout en y ayant développé une approche originale.

Conclusion : la sociologie des relations internationales comme discipline

Ce travail s'est déroulé sur les trois terrains entremêlés qui constituent l'étude disciplinaire d'un champ de la connaissance : l'histoire disciplinaire, la sociologie disciplinaire et l'épistémologie des sciences.

Avec notre Première partie, nous avons montré qu'en France l'histoire de l'étude politiste des relations internationales disposait d'un passé lointain, consistant et longtemps favorable, comparativement à d'autres trajectoires disciplinaires.

Pour cela, nous avons dû sortir de quelques sentiers balisés avec autorité. Mais de notre avis, nous n'avons reproduit que ce qui se pratique à l'étranger. Du côté des RI anglophones, caractérisées par une spécialisation disciplinaire marquée qui fait volontiers l'objet de critiques, les auteurs n'hésitent pas à maintenir des liens forts avec ce qui forme le passé de la connaissance savante en relations internationales, un passé que l'on trouve désormais ancré dans d'autres sphères disciplinaires que la science politique. Sont parties prenantes à l'historiographie établie des historiens comme Alfred Zimmern et Edward H. Carr, des juristes comme Hans Morgenthau et même des journalistes comme Norman Angell. Brian C. Schmidt n'hésite pas à incorporer tout un ensemble de juristes et d'historiens du XIXe siècle qui, selon lui, étaient déjà, somme toute, des politistes internationalistes. A cet égard, il renvoie même au français Edouard Laboulaye¹. Du point de vue de l'historiographie établie des RI françaises, Edouard Laboulaye est uniquement un juriste qui fut titulaire d'une chaire de législation comparée au Collège de France².

En France, rupture après rupture, la science politique des relations internationales a continuellement redémarré sa naissance. Cela s'observe de manière flagrante dans les états des

¹ Dans son analyse des racines du discours sur les relations internationales aux Etats-Unis, Brian C. Schmidt met en avant les liens forts qui unissent ce discours à celui sur l'Etat, fondateur de la science politique étasunienne ; il lie ainsi directement les naissances de la science politique et des relations internationales. Un des chapitres de cette histoire met en scène un trio d'auteurs, Francis Lieber à New-York, Edouard Laboulaye à Paris et Johann Bluntschli à Heidelberg qui, selon les mots de ce dernier, formèrent dans les années 1860 et 1870 « un trèfle savant » (*scientific clover-leaf*) dévoué à ces matières (Schmidt B., *The Political Discourse of Anarchy : A Disciplinary History of International Relations*, op. cit., 1998, p. 50).

² D'où son absence dans notre étude, qui cherchait en Première partie des marqueurs institutionnels « internationalistes ».

lieux qui ont pu être produits depuis le premier du genre en 1937. La genèse proprement institutionnelle des RI françaises y a été progressivement vidée de sa réalité : plus la littérature est récente, plus elle érige l'ELSP, le CEPE, l'IHEI de Paris comme entités poursuivant des activités non rattachables aux RI françaises, et dont celles-ci ont donc dû se départir. Ecole professionnalisante, laboratoire d'idées, affiliation juridique : tout est bon pour déraciner l'étude savante des relations internationales de ses premières terres d'accueil. Et même les retourner contre elles : dans la littérature politiste, l'IHEI de Paris est principalement convoqué pour illustrer cet « héritage juridique » duquel il aurait fallu se soustraire. Certes, le droit international et la science politique des relations internationales ne sont pas une même discipline. Mais leurs racines sont identiques ; plus exactement, ces racines communes ne peuvent être arrimées uniquement à la première discipline en vue de l'opposer à la seconde.

L'historiographie des RI françaises a séparé des choses qui étaient liées, qui formèrent longtemps un seul ensemble dont l'unicité a très tôt traduit une spécificité de l'objet « international ». Une spécificité que l'on déclare désormais infondée en prenant justement pour prétexte qu'elle n'a jamais été pensée en France. Notre étude indique qu'elle a surtout arrêté d'être pensée.

Nous avons donc tenté de retracer, pierre par pierre, l'histoire du statut et de la stature de l'étude prédisciplinaire puis disciplinaire des relations internationales en France. Si aucune de ces pierres prise individuellement n'a une portée décisive, leur accumulation et leur imbrication emportent le constat d'une étude de l'international précoce, avant-gardiste, attractive et rassembleuse au sein des sciences sociales et politiques : des figures fondatrices absentes de la mémoire collective comme Jacques Lambert et Jacques Vernant, des figures méconnues pour leur investissement dans le champ de l'international comme André Siegfried et Jean-Jacques Chevallier, des figures fondatrices délaissées comme Albert Sorel et Raymond Aron. Avec eux, nous sommes remontés aux temps de l'ELSP et des premiers enseignements en sciences sociales de l'international, aux temps de la VIe section et de la première chaire de sociologie des relations internationales, aux temps du CEPE et du premier centre de recherches académiques sur l'international, aux temps de la Faculté de Droit de Lyon et de la première chaire de RI en France, et encore aux temps de la CPHEI et de la première émulsion internationaliste à l'échelle internationale. Il nous est même apparu légitime de revenir aux temps lointains de l'Université de Strasbourg et des figures de l'Ancien Régime que sont Jean-Daniel Schoepflin et Guillaume de Koch.

Une fois ce tableau dressé, nous avons proposé une explication à l'évolution de la trajectoire prise par notre objet. Le label franco-français « sociologie des relations internationales », qui préside depuis les années 1990 aux destinées de la science politique française des relations internationales, a fait un ensemble de choix et adopté un ensemble de postures que nous tenons comme étant non scientifiques. L'étude savante des relations internationales apparaît aujourd'hui privée de toute ligne directrice à suivre ou vis-à-vis de laquelle se positionner, et même privée de toute ligne de flottaison puisqu'après une phase de critiques somme toute dynamique, le soufflé est retombé. Les RI françaises reviennent à un cadre plus conventionnel, mais avec un bagage scientifique réduit à sa portion congrue

Si la sociologie des relations internationales (celle d'Aron et celle de Vernant) fut un temps un fer de lance pour les RI françaises, elle en est devenue un partenaire inhibiteur. Les critiques que nous avons pu émettre à l'encontre des travaux les plus contemporains qui s'en réclament, mettent en lumière le retard pris par la connaissance savante des relations internationales en France.

L'absence de toute réflexivité historique et épistémologique laisse par ailleurs l'observateur étranger maître en la matière. Aussi profitables soient-elles, les études conduites par des internationalistes étrangers fixent désormais le cadre de connaissance des RI françaises ; l'internationaliste étranger *lambda* (celui qui ne connaît pas les RI françaises) ne peut que s'en remettre à ces analyses, en l'absence de tout contrepois éventuel de la part des individus proprement acteurs des RIF. Une illustration de notre propos se trouve dans un compte-rendu de l'ouvrage de Jörg Friedrichs, lequel se compose de quatre études de cas consacrées respectivement aux RI en France, en Italie, en Scandinavie et au Royaume-Uni, le tout assorti de nombreux commentaires sur les RI étasuniennes¹. Dans son *review*, l'auteur se montre relativement critique et pointilleux sur les développements de Friedrichs relatifs à l'hégémonie étasunienne et à la percée de l'Ecole anglaise et des RI scandinaves. A l'inverse, il se montre fort approbateur et peu disert sur les cas français et italien. On peut raisonnablement supposer que l'ampleur des commentaires sur chaque cas a dépendu du bagage personnel dont disposait l'auteur à l'égard de chacun. Bien que l'auteur ne semble pas connaître les RI françaises (et italiennes), il ne se contente pas de prendre connaissance des réflexions de Friedrichs comme

¹ Stritzel Holger, « European Approaches to International Relations Theory : A House with Many Mansions. Jörg Friedrichs », *Journal of International Relations and Development*, Vol. 8, No 1, 2005, p. 88-91.

étant l'expression d'un *point de vue* sur celles-ci, potentiellement discutable¹. Il les approuve et leur octroie par là même un supplément de vérité.

Le mérite principal de la sociologie des relations internationales est d'avoir, dans les pas du transnationalisme, « ouvert » l'étude des relations internationales par le biais d'un regard « pluraliste ». C'est un apport d'importance. Mais cet apport est biaisé par sa juxtaposition à une vision d'un monde nouveau qui n'est pas suffisamment solide pour servir de socle à une entreprise aussi dissidente qu'est celle de la sociologie des relations internationales. Les « anciens » objets perdurent, par la plume même des chefs de file. Les nouveaux ne peuvent que s'ajouter, et s'intégrer au cadre général.

Le rapport à la discipline mondiale des RI pose un réel problème. Au surplus, si la sociologie des relations internationales place son activité en dehors des RI, alors elle devrait se résoudre à ne plus fonder l'ensemble de ses postulats à partir des « errements » de ces dernières.

Mais dans le même temps, on ne peut à la fois prôner les mérites de l'interdisciplinarité et rejeter avec autant de vigueur la discipline « étrangère » des RI. Ou alors la coopération disciplinaire s'arrête-t-elle aux frontières ? A cet égard, la sociologie des relations internationales court après une pluri- ou interdisciplinarité qu'elle a elle-même désactivée en se coupant aussi rudement des anciennes pensées internationalistes ; ce qui pose le plus problème dans l'énonciation de ces « traditions » historique et juridique, c'est bien de les avoir formulées dans le but de s'en séparer. Les procédés de coopération et de spécialisation fonctionnent du reste comme un processus de va-et-vient. Après avoir été une discipline-carrefour, la science politique a enclenché sa spécialisation ; puis elle est revenue à une attitude disciplinairement coopérative. L'étude des relations internationales n'a jamais entériné son autonomisation, et pourtant elle devrait déjà en revenir à cette posture coopérative - qu'elle n'a en réalité jamais délaissée.

¹ On peut à ce titre comparer ce *review* à celui rédigé par Franck Petiteville pour l'ouvrage d'Henrik Breitenbauch déjà cité : F. Petiteville se montre tout à fait critique et pointilleux à l'égard de Breitenbauch (« Comptes rendus », *Revue française de science politique*, Vol. 63, No 6, 2013, p. 1212-1243). Certes, nous mettons en perspective les compte-rendus de deux ouvrages différents. Mais le lecteur de ces derniers conviendra qu'ils tiennent une position semblable à l'encontre des RI françaises. Une position que, du reste, notre travail approuve lui aussi ; mais la question n'est pas là.

Nous avons discerné dans la sociologie des relations internationales une épistémologie compréhensive - malgré elle, en quelque sorte - et une ontologie normativement déterminée, c'est-à-dire une épistémologie aronienne et une « ontologie de l'Etat-providence ».

Mais il s'agit de notre analyse. Officiellement, la sociologie des relations internationales est indéterminée sur ces terrains ; elle ne peut donc se présenter comme une conversation scientifique, *a fortiori* comme une école de pensée. La meilleure manière de la qualifier est encore d'y voir une façon - générale, élémentaire - d'appréhender le métier d'internationaliste, cette perspective, cet angle de vue que nous avons présenté dans la section 9.3. Nous pourrions par défaut parler de la « perspective universitaire de la sociologie des relations internationales française ».

Cependant, en dernière instance, nous tranchons pour une autre vision des choses. Nous revenons à une problématique à l'ombre de laquelle nous avons invité à lire notre Deuxième partie : la dialectique schème intellectuel/étiquette disciplinaire.

Au lieu de devenir une école de pensée représentative des RI françaises, il semble bien que la sociologie des relations internationales soit devenue les RI françaises. La seule réalité pour laquelle notre enquête a montré des marques certaines d'effectivité était la réalité institutionnelle. L'indicateur le plus net de l'existence d'une « sociologie des relations internationales » se trouve dans son emploi comme intitulé d'enseignement et comme rubrique de spécialité dans les curriculum vitae. Nous avons d'ailleurs vu que ses chefs de file avaient pu eux-mêmes le suggérer. Reprenons certains de leurs propos :

- « Nous vivons une sorte de relance de l'analyse sociologique des relations internationales. Non pas que celle-ci soit nouvelle : Raymond Aron est d'abord un sociologue, et nombreux sont ceux qui ont travaillé dans ce domaine. Il n'y a donc pas invention d'une nouvelle discipline »¹ (mais, donc, persistance d'une *discipline*) ;

- « la sociologie des relations internationales se doit de recomposer son armature théorique en puisant dans des horizons nouveaux que lui ouvrent les progrès de la sociologie interne, ceux de la politique comparée et ceux de l'étude des flux transnationaux »² (seul un cadre disciplinaire peut bouleverser son armature théorique sans changer de dénomination, un courant de pensée qui ferait de même disparaîtrait tout simplement) ;

¹ Badie B., « Ruptures et innovations dans l'approche sociologique des relations internationales », *op. cit.*, 1993, p. 65.

² Badie B., Smouts M.-C., *Le retournement du monde*, *op. cit.*, 1995, p. 19.

Conclusion : la sociologie des relations internationales comme discipline

- « sociologie politique interne et sociologie des relations internationales devraient se combiner »¹ ;
- « “cette discipline ou cette approche” que représenterait la sociologie des relations internationale »² ;
- « en conjuguant les apports de la sociologie des relations internationales avec ceux de la science historique et de la psychanalyse »³.

Cette discipline « sociologie des relations internationales » reposerait alors sur deux fondements. Premièrement, l'« international » tient toujours lieu de référent intellectuel, mais entendu comme une dimension, comme un facteur, voire comme un enjeu et même comme un contexte, et non comme un objet à proprement parler. Deuxièmement, et corollairement, le seul élément qui est proprement « international », proprement en dehors des frontières, c'est l'autre, l'étranger. Cette discipline serait donc tenue par des postures très spécifiques, qui lui procureraient un biais considérable.

Quoi qu'il en soit, en termes kuhniens : en devenant *la* discipline, la sociologie des relations internationales serait devenue le paradigme de l'étude politiste des relations internationales. Alors même que sa prééminence n'emporte pas un consensus parmi les internationalistes français, et alors même qu'elle n'est pas passée auparavant par la phase « école de pensée » (cette phase dissidente normalement requise pour ériger un nouveau paradigme).

A partir du moment où la situation des RIF est déficiente sur les plans institutionnels et scientifiques, on peut en conclure que la sociologie des relations internationales a également sauté la phase de science normale (une période théoriquement synonyme de développements fructueux). Comme nous l'avons déjà suggéré, nous serions donc actuellement dans une phase de science normalisée ; qui appelle inévitablement une nouvelle phase révolutionnaire.

¹ *Ibid.*, p. 180. Dans leur ouvrage, B. Badie et M.-C. Smouts parlent encore des « paradigmes classiques de la sociologie des relations internationales » en faisant allusion au réalisme étasunien (p. 73).

² Devin G., Communication sur « Qu'est-ce qu'une “sociologie des RI” apporte à la notion de “régulation” ? », *op. cit.*, 2010.

³ Laroche J., *La brutalisation du monde*, *op. cit.*, 2012, p. 13.

Bibliographie

N.B. 1 : Bien que pouvant relever de plusieurs thématiques, les écrits ne sont mentionnés qu'une fois, en fonction de la manière principale dont nous en avons usé.

N.B. 2 : Les contributions aux ouvrages collectifs ne sont pas mentionnées dès lors que l'ouvrage collectif en question est lui-même référencé (hormis de rares exceptions relatives à l'étude disciplinaire des RI françaises).

Consultation d'archives

Archives Jacques Vernant, Direction d'études, site des Archives de l'EHESS.

Archives Jacques Vernant, Dossier de carrière au CNRS, Archives nationales de Fontainebleau.

Fonds Jules Basdevant, BDIC Nanterre.

Fonds Jean Gottmann, Archives de la BNF, Département des Cartes et plans, site Richelieu.

Dépouillement de collections

Annuaire de l'EHESS

Politique étrangère

Revue française de science politique

Culture & Conflits

Critique internationale

Review of International Studies.

Sociologie des relations internationales contemporaine - Œuvre

Badie Bertrand, Birnbaum Pierre, (1979), *Sociologie de l'Etat*, 2^e édit., Paris, Grasset, 1982.

Badie Bertrand, *Les Deux Etats. Pouvoir et société en Occident et en terre d'Islam*, Paris, Fayard, 1987.

Badie Bertrand, *L'Etat importé. Essai sur l'occidentalisation de l'ordre politique*, Paris, Fayard, 1992.

Bibliographie

Badie Bertrand, « Analyse comparative et sociologie historique », *Revue Internationale des Sciences Sociales*, Vol. 92, No 133, 1992, p. 363-372.

Badie Bertrand, Smouts Marie-Claude, *Le retournement du monde, sociologie de la scène internationale*, Paris, Presses de la FNSP et Dalloz, 1992.

Badie Bertrand, (1983), *Culture et politique*, 3^e édit., Paris, Economica, 1993.

Badie Bertrand, « Ruptures et innovations dans l'approche sociologique des relations internationales », *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, Vol. 68, No 1, 1993, p. 65-74.

Badie Bertrand, Pellet Alain, (dir.), *Les relations internationales à l'épreuve de la science politique : Mélanges Marcel Merle*, Paris, Economica, 1993.

Badie Bertrand, *La fin des territoires. Essai sur le désordre international et sur l'utilité sociale du respect*, Paris, Fayard, 1995.

Badie Bertrand, Sadoun Marc, (dir.), *L'Autre. Etudes réunies pour Alfred Grosser*, Paris, Presses de Sciences Po, 1996.

Badie Bertrand, Smouts Marie-Claude, (dir.), « Un système international sans territoire ? », *Cultures & Conflits*, No 21-22, 1996.

Badie Bertrand, « Le jeu triangulaire », in Birnbaum Pierre, (dir.), *Sociologie des nationalismes*, Paris, PUF, 1997, p. 447-462.

Badie Bertrand, *Un monde sans souveraineté. Les Etats entre ruse et responsabilité*, Paris, Fayard, 1999.

Badie Bertrand, « Realism under praise, or a Requiem ? The Paradigmatic debate in International Relations », *International Political Review*, 2001, Vol. 22, No 3, p. 253-260.

Badie Bertrand, « Les grands débats théoriques de la décennie », *Revue internationale et stratégique*, No 41, 2001/1, p. 47-54.

Badie Bertrand, *La diplomatie des droits de l'Homme*, Paris, Fayard, 2002.

Badie Bertrand, *L'impuissance de la puissance. Essai sur les nouvelles relations internationales*, Paris, Fayard, 2004.

Badie Bertrand, « Raymond Aron, penseur des relations internationales. Un penseur à la française ? », *Etudes du Centre français de recherche en sciences sociales*, No 5, 2005.

Badie Bertrand, « L'opinion à la conquête de l'international », *Raisons politiques*, No 19, 2005/3, p. 9-24.

Badie Bertrand, Devin Guillaume, (dir.), *Le Multilatéralisme : nouvelles formes de l'action internationales*, Paris, La Découverte, 2007.

Badie Bertrand, *Le diplomate et l'intrus*, Paris, Fayard, 2008.

Badie Bertrand, Devin Guillaume, Brauman Rony, Decaux Emmanuel, Wihtol de Wenden Catherine, (dir.), *Pour un autre regard sur les migrations. Construire une gouvernance mondiale*, Paris, La Découverte, 2008.

Badie Bertrand, *Puissant ou solidaire ? Principes d'humanisme international*, Paris, Editions Desclée de Brouwer, 2009.

Badie Bertrand, *La Diplomatie de Connivence*, Paris, La Découverte, 2011.

Badie Bertrand, « Transnationalizing Diplomacy and Global Governance », in Kerr Pauline, Wiseman Geoffrey, (eds.), *Diplomacy in a Globalizing World : Practices and Theories*, Oxford, Oxford University Press, 2013, p. 85-102.

Badie Bertrand, « When history begins », *European Review of International Studies*, Vol. 1, No 2, 2014, p. 3-15.

Badie Bertrand, *Le temps des humiliés. Pathologie des relations internationales*, Paris, Odile Jacob, 2014.

Courty Guillaume, Devin Guillaume, (2001), *La construction européenne*, 3^e édit., Paris, La Découverte, 2010.

Devin Guillaume, (dir.), *Syndicalisme : dimensions internationales*, La Garenne-Colombes, Editions européennes Erasme, 1990.

Devin Guillaume, *L'Internationale socialiste : histoire et sociologie du socialisme international, 1945-1990*, Paris, Presses de la FNSP, 1993.

Devin Guillaume, « Norbert Elias et l'analyse des relations internationales », *Revue française de science politique*, Vol. 45, No 2, 1995, p. 305-327.

Devin Guillaume, « Les ONG et les pouvoirs publics. Le cas de la coopération et du développement », *Pouvoirs*, No 88, 1999, p. 65-78.

Devin Guillaume, « L'internationalisation de la société française », *Annuaire Français des Relations Internationales*, Vol. 2, 2001, p. 317-321.

Devin Guillaume, « Le tourisme des Français à l'étranger. Aperçus sur la mobilité internationale », *Annuaire Français de Relations Internationales*, Vol. 2, 2001, p. 350-361.

Devin Guillaume, « Les Etats-Unis et l'avenir du multilatéralisme », *Cultures & Conflits*, No 51, 2003, p. 157-174.

Devin Guillaume, (dir.), *Les Solidarités transnationales*, Paris, L'Harmattan, 2004.

Devin Guillaume, « Que reste-t-il du fonctionnalisme international ? Relire David Mitrany (1888-1975) », *Critique internationale*, Vol. 1, No 38, 2008, p. 137-152.

Devin Guillaume, « Traditions et mystères de l'interdépendance internationale », in Morvan Pascal, (dir.), *Droit, politique et littérature. Mélanges en l'honneur du Professeur Yves Guchet*, Bruxelles, Bruylant, 2008, p. 245-263.

Devin Guillaume, (2005), (dir.), *Faire la paix, La part des institutions internationales*, 2^e édit., Paris, Presses de Sciences Po, 2009.

Devin Guillaume, Placidi Delphine, « Les évolutions de l'ONU : Concurrences et intégration », *Critique internationale*, Vol. 4, No 53, 2011, p. 21-41.

Bibliographie

Devin Guillaume, Smouts Marie-Claude, *Les organisations internationales*, Paris, Armand Colin, 2011.

Devin Guillaume, *Un seul monde. L'évolution de la coopération internationale*, Paris, CNRS Editions, 2013.

Devin Guillaume, (2002), *Sociologie des relations internationales*, 3^e édit., Paris, La Découverte, 2013.

Devin Guillaume, (dir.), *10 concepts sociologiques en relations internationales*, Paris, CNRS Editions, 2015.

Laroche Josepha « Le Nobel comme enjeu symbolique dans les relations internationales », *Revue française de science politique*, Vol. 44, No 4, 1994, p. 599-628.

Laroche Josepha, « Fred Halliday, *Rethinking international relations* », *Revue française de science politique*, Vol. 46, No 1, 1996, p. 156-160.

Laroche Josepha, (1998), *Politique Internationale*, 2e édition, Paris, LGDJ, 2000.

Laroche Josepha, (dir.), *La loyauté dans les relations internationales*, Paris, L'Harmattan, 2001.

Laroche Josepha, « La mondialisation : lignes de force et objets de recherche », *Revue internationale et stratégique*, Vol. 3, No 47, 2002, p. 118-132.

Laroche Josepha, (dir.), *Mondialisation et gouvernance mondiale*, Paris, PUF, 2003.

Laroche Josepha, *La brutalisation du monde. Du retrait des Etats à la décivilisation*, Montréal, Editions Liber, 2012.

Laroche Josepha, *Les prix Nobel. Sociologie d'une élite transnationale*, Montréal, Editions Liber, 2012.

Smouts Marie-Claude, *La France à l'ONU, Premiers rôles et second rang*, Paris, Presses de la FNSP, 1979.

Smouts Marie-Claude, « Merle (Marcel) - *Les acteurs dans les relations internationales* », *Revue française de science politique*, Vol. 37, No 2, 1987, p. 249-251.

Smouts Marie-Claude, *Les organisations internationales*, Paris, Armand Colin, 1995.

Smouts Marie-Claude, (dir.), *Les nouvelles relations internationales*, Paris, Presses de Sciences Po, 1998.

Smouts Marie-Claude, « Josepha Laroche, *Politique internationale* », *Revue française de science politique*, Vol. 49, No 3, 1999, p. 479.

Smouts Marie-Claude, *Forêts tropicales. Jungle internationale. Les revers d'une écopolitique mondiale*, Paris, Presses de Sciences Po, 2001.

Smouts Marie-Claude, *Le Développement durable*, Paris, Armand Colin, 2005

Smouts Marie-Claude, (dir.), *La Situation postcoloniale*, Paris, Presses de Sciences Po, 2007.

Aron Raymond - Œuvre et littérature

Anderson Brian C., *Raymond Aron : The Recovery of the Political*, Lanham, Maryland, Rowman & Littlefield Publishers, 1998.

Aron Raymond, « A propos de la théorie politique », *Revue française de science politique*, Vol. 12, No 1, 1962, p. 5-26.

Aron Raymond, « Une sociologie des relations internationales », *Revue française de sociologie*, Vol. 4, No 3, 1963, p. 307-320.

Aron Raymond, *Le grand débat*, Paris, Calmann-Lévy, 1963.

Aron Raymond, *Les étapes de la pensée sociologique*, Paris, Gallimard, 1967.

Aron Raymond, « Qu'est-ce qu'une théorie en relations internationales », *Revue française de science politique*, Vol. 17, No 5, 1967, p. 837-861.

Aron Raymond, « Theory and Theories in International Relations : A Conceptual Analysis », in Palmer Norman D., (ed.), *A Design for International Relations Research : Scope, Theory, Method, and Relevance*, Philadelphie, American Academy of Political and Social Science, 1970, p. 55-66.

Aron Raymond, *Mémoires. 50 ans de réflexion politique*, Paris, Julliard, 1983.

Aron Raymond, (1962), *Paix et guerre entre les nations*, Paris, Calmann-Lévy, 1984.

Aron Raymond, *Leçons sur l'histoire*, Paris, Editions de Fallois, 1989.

Aron Raymond, Paugam Serge (ed.), *Les sociétés modernes*, Paris, PUF, 2006.

Baehr Peter, « The Honored Outsider : Raymond Aron as Sociologist », *Sociological Theory*, Vol. 31, No 2, 2013, p. 93-115.

Battistella Dario, « Raymond Aron : a neoclassical realist before the term existed ? », in Toje Asle, Kunz Barbara, (dir.), *Neoclassical Realism in European Politics : Bringing Power Back in*, Manchester, Manchester University Press, 2012, p. 117-137.

Davis Reed M., *A Politics of Understanding. The International Thought of Raymond Aron*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 2009.

Frost Bryan-Paul, « Resurrecting a neglected theorist : the philosophical foundations of Raymond Aron's theory of international relations », *Review of International Studies*, Vol. 23, No 2, 1997, p. 143-166.

Frost Bryan-Paul, Mahoney Daniel J., (eds.), *Political Reason in the Age of Ideology. Essays in Honor of Raymond Aron*, New Brunswick, Transaction Publishers, 2007.

Hoffmann Stanley, « Aron Raymond. Paix et guerre entre les nations, 1962 », in Chatelet François, Duhamel Olivier, Pisier Evelyne, (dir.), *Dictionnaire des œuvres politiques*, Paris, PUF, 1986, p. 28-31.

Bibliographie

Hoffmann Stanley, « Raymond Aron et la théorie des relations internationales », *Politique étrangère*, Vol. 71, No 4, 2006, p. 723-734.

Holeindre Jean-Vincent, (dir.), « Raymond Aron et les relations internationales. 50 ans après *Paix et guerre entre les nations* », *Etudes internationales*, Vol. 43, No 3, 2012.

Karkvliet Benedict J., « A Critique of Raymond Aron's Theory of War and Prescriptions », *International Studies Quarterly*, Vol. 12, No 4, 1968, p. 419-442.

Launay Stephen, « Indispensable Raymond Aron », *Cahiers d'histoire sociale*, No 26, 2005, p. 107-128.

Mouric Joël, *Raymond Aron et l'Europe*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2013.

Reynaud, Jean-Daniel, « *Paix et guerre entre les nations* by Raymond Aron : Philosophie de l'histoire et sociologie au service de la théorie des relations internationales », *Cahiers Vilfredo Pareto*, Vol. 2, No 3, 1964, p. 227-243.

Roche Jean-Jacques, « Raymond Aron, un demi-siècle après *Paix et guerre entre les Nations* » (2 parties), *Revue Défense nationale*, No 736, janvier 2011, p. 7-16 et No 737, février 2011, p. 11-20.

Kolodziej Edward A., Hoffmann Stanley, Hassner Pierre, Luterbacher Urs, « Symposium : A Tribute to Raymond Aron », *International Studies Quarterly*, Vol. 29, No 1, 1985.

Waltz Kenneth N., « Realist Thought and Neorealist Theory », *Journal of International Affairs*, Vol. 44, No 1, 1990, p. 21-37.

Yalem Ronald J., « The Theory of International Relations of Raymond Aron », *International Relations*, Vol. 3, No 11, 1971, p. 913-927.

Young Oran, « Aron and the Whale: A Jonah in Theory », in Knorr Klaus, Rosenau James N., (eds.), *Contending Approaches to International Relations*, Princeton, Princeton University Press, 1969, p. 129-143.

Vernant Jacques - Œuvre

[en dehors de ses articles dans *Politique étrangère* et dans *Défense nationale*]

Vernant Jacques, Margot-Duclot Jean, « La Terre et la catégorie du sexe en Mélanésie », *Journal de la Société des océanistes*, Vol. 2, No 2, 1946, p. 5-53.

Vernant Jacques, « La divination. Contexte et sens psychologique des rites et des doctrines », *Journal de Psychologie*, 1948/1, p. 299-325.

Vernant Jacques, « Les Relations internationales. L'œuvre de la Conférence permanente des Hautes études internationales », *Bulletin international des sciences sociales*, Vol. 2, No 1, 1950, p. 59-64.

Vernant Jacques, « Vers une sociologie des relations internationales », *Politique étrangère*, Vol. 17, No 4, 1952, p. 229-232.

Vernant Jacques, *Les réfugiés dans l'après-guerre*, Monaco, Editions du Rocher, 1954.

Vernant Jacques, « L'économie française devant la C.E.D. », in Aron Raymond, Lerner Daniel, (dir.), « La querelle de la C.E.D. Essais d'analyses sociologiques », (*Cahiers de la Fondation Nationale des Sciences Politiques*, No 80), Paris, Armand Colin, 1956.

Vernant Jacques, « Raymond Aron. Espoir et peur du siècle. Essais non partisans », *Politique étrangère*, Vol. 22, No 2, 1957, p. 214-216.

Vernant Jacques, « F. Charles-Roux, Souvenirs diplomatiques d'un âge révolu », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, Vol. 12, No 2, 1957, p. 349.

Vernant Jacques, « E. P. Hutchinson, Immigrants and their children, 1850-1950 », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, Vol. 12, No 3, 1957, p. 517-519.

Vernant Jacques, « Littérature politique », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 1959, Vol. 14, No 2, p. 358-364.

Vernant Jacques, « Benjamin Shwadran, The Middle East Oil and the Great Powers. George Lenczowski, The Middle East in World Affairs. J. C Hubewitz, Diplomacy in the Near and Middle East », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, Vol. 14, No 3, 1959, p. 614-617.

Vernant Jacques, « Les déséquilibres de l'Ancien Monde », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, Vol. 15, No 2, 1960, p. 286-293.

Vernant Jacques, « Une interprétation rationnelle du monde contemporain », *Politique étrangère*, Vol. 27, No 3, 1962, p. 246-251.

Vernant Jacques, « Armement nucléaire et conduite rationnelle des Etats », *Les Cahiers de la République*, No 52, février 1963.

Vernant Jacques, « L'ONU et le monde de 1965-1980 », *Politique étrangère*, Vol. 29, No 4, 1964, p. 359-369.

Vernant Jacques, « Les projets de désarmement et les perspectives de développement économique et social », *Tiers-Monde*, Vol. 7, No 28, 1966, p. 731-740.

Vernant Jacques, « Les États-Unis et l'intégration européenne », *Tiers-Monde*, Vol. 9 No 35-36, 1968, p. 909-927.

Vernant Jacques, « Les conditionnements internes de la politique étrangère », in Hamon Léo, (éd.), *L'élaboration de la politique étrangère*, Paris, PUF, 1969.

Vernant Jacques, « La politique de défense de la France », *Études internationales*, Vol. 3, No 2, 1972, p. 131-135.

Vernant Jacques, Dabiez Pierre, Beaufre André, Hassner Pierre, « Une Armée, pour quelle défense ? », *Projet*, No 79, novembre 1973.

Vernant Jacques, Klein Jean, « L'indépendance nationale et la défense », in Debré Michel, (éd.), *La politique militaire de la France*, Colloque organisé par la revue *Paradoxes*, Paris, 29 mars 1980.

Bibliographie

Vernant Jacques, (dir.), *Le problème de Chypre : données internes et enjeux stratégiques*, Paris, INSED, date précise inconnue.

Vernant Jacques, « Chypre : les constantes et la tentative de partition », *L'Afrique et l'Asie modernes*, No 140, printemps 1984, p. 40-50.

Vernant Jacques, « L'apocalypse et le nucléaire », in Kappler Claude et al., *Apocalypses et Voyages dans l'au-delà*, Paris, Cerf, 1987.

Vernant Jacques, Finkelstein Janet (éd.), *Les relations internationales à l'âge nucléaire : logique, histoire, politique*, Paris, La Découverte, 1987.

RI françaises - Œuvre

[Principales œuvres soumises à notre étude ; toutes époques et sphères disciplinaires confondues]

Bigo Didier, « Les conflits post-bipolaires : dynamiques et caractéristiques », *Cultures & Conflits*, No 8, 1992.

Bigo Didier, *Polices en réseaux : l'expérience européenne*, Paris, Presses de Sciences Po, 1996.

Bigo Didier, « Circuler, refouler, enfermer, éloigner », *Cultures & Conflits*, No 23, 1996.

Bigo Didier, « Grands Débats dans un Petit Monde », *Cultures & Conflits*, No 19-20, 2003.

Bigo Didier, Walker R. B. J., « Political Sociology and the Problem of the International », *Millennium*, Vol. 35, No 3, 2007, p. 725-739.

Bigo Didier, Walker R. B. J., « International, Political, Sociology », *International Political Sociology*, Vol. 1, No 1, 2007, p. 1-5.

Bigo Didier, « Sociologie politique de l'international : une alternative », *Cultures & Conflits*, Article inédit, 2008.

Bigo Didier, « Les flux internationaux : ordre politique et changement social », in Cohen Antonin, Lacroix Bernard, Riutort Philippe, (dir.), *Nouveau manuel de science politique*, Paris, La Découverte, 2010, p. 694-704.

Charillon Frédéric, *La politique étrangère à l'épreuve du transnational, Une étude des diplomatie française et britannique dans la Guerre du Golfe*, Paris, L'Harmattan, 1999.

Charillon Frédéric, (dir.), *Politique étrangère : nouveaux regards*, Paris, Presses de Sciences Po, 2002.

Colonomos Ariel, « Les évangélistes en Amérique du Sud : de l'expression religieuse à la mobilisation sociale et politique transnationale », *Cultures & Conflits*, No 15-16, 1994, p. 209-238.

Colonomos Ariel, (dir.), *Sociologie des réseaux transnationaux*, Paris, L'Harmattan, 1995.

Colonomos Ariel, *Eglises en réseaux : trajectoires politiques entre Europe et Amérique*, Paris, Presses de Sciences Po, 2000.

Colonomos Ariel, « La sociologie des relations internationales à la recherche d'une morale », *International Review of Sociology-Revue Internationale de Sociologie*, Vol. 12, No 3, 2002, p. 507-520.

Colonomos Ariel, *La morale dans les relations internationales : rendre des comptes*, Paris, Odile Jacob, 2005.

Colonomos Ariel, *Le pari de la guerre : guerre préventive, guerre juste ?*, Paris, Denoël, 2009.

de Bourbon-Busset Jacques, (dir.), « La vie internationale. Divisions et unité du monde actuel », Tome XI de *L'Encyclopédie française*, Paris, La société nouvelle de l'Encyclopédie française, 1957.

Derriennic Jean-Pierre, *Esquisse de problématique pour une sociologie des relations internationales*, Grenoble, Service de reproduction des thèses de l'Université des sciences sociales de Grenoble, 1977.

Duroselle Jean-Baptiste, « L'étude des relations internationales : objet, méthode, perspectives », *Revue française de science politique*, Vol. 2, No 4, 1952, p. 676-701.

Duroselle Jean-Baptiste, « Les "Area Studies" : problèmes de méthode », *Bulletin international des sciences sociales*, Vol. 4, No 4, 1952, p. 674-684.

Duroselle Jean-Baptiste, « Histoire sociale et histoire des relations internationales », *Revue économique*, Vol. 7, No 3, 1956, p. 401-413.

Duroselle Jean-Baptiste, « Pierre Renouvin et la science politique », *Revue française de science politique*, Vol. 25, No 3, 1975, p. 561-574.

Etudes offertes à Jacques Lambert, Paris, Éditions Cujas, 1975.

Frank Robert, (dir.), *Pour l'histoire des relations internationales*, Paris, PUF, 2012.

Girard Michel, (dir.), *Les individus dans la politique internationale*, Paris, Economica, 1994.

Gottmann Jean, (1952), *La politique des Etats et leur géographie*, Paris, Editions du CTHS, 2007.

Hoffmann Stanley, *Organisations internationales et pouvoirs politiques des Etats*, Paris, A. Colin, 1954.

« Les nouveaux centres de pouvoir dans les relations internationales », *Revue française de science politique*, Vol. 30, No 2, 1980.

Lambert Jacques, « De l'objet et de la méthode d'un enseignement des institutions d'organisation de la Paix. Leçon inaugurale de la chaire d'Etude des Institutions internationales d'organisation de la Paix, le 14 novembre 1931, par Jacques Lambert, Professeur d'Etude des Institutions d'Organisation de la Paix », *Revue de l'Université de Lyon*, Février-Avril 1932.

Lambert Jacques, *Les Nations contre la Paix*, Paris, Librairie Félix Alcan, 1933.

Bibliographie

Lambert Jacques, « France », *University Teaching of International Relations : a short record of the discussions held during the ninth International Studies Conference, Madrid, May 1936*, Paris, IICI, 1936.

Merle Marcel, *La vie internationale*, Paris, A. Colin, 1963.

Merle Marcel, (1974), *Sociologie des relations internationales*, 4e édition, Paris, Dalloz, 1988.

Merle Marcel, « Smouts (Marie-Claude) - *La France à l'ONU, Premiers rôles et second rang* », *Revue française de science politique*, Vol. 30, No 6, 1980, p. 1310-1311.

Merle Marcel, *Forces et enjeux dans les relations internationales*, Paris, Economica, 1981.

Merle Marcel, *Pour ou contre une interprétation culturaliste des relations internationales ?*, Rapport général, Congrès annuel de l'AFSP, Paris, octobre 1981.

Merle Marcel, « Le dernier message de Raymond Aron : système interétatique ou société internationale ? », *Revue française de science politique*, Vol. 34, No 6, 1984, p. 1181-1197.

Merle Marcel, « Le concept de transnationalité », in Collectif, *Humanité et droit international. Mélanges René-Jean Dupuy*, Paris, A. Pedone, 1991, p. 223-231.

Renouvin Pierre, « Histoire des faits politiques : époque contemporaine », in *IXe Congrès international des sciences historiques*, Comité international des sciences historiques, Paris, Armand Colin, 1950, p. 572-592.

Renouvin Pierre, « L'histoire contemporaine des relations internationales. Orientations de recherches », *Revue historique*, No 211, 1954, p. 233-255.

Renouvin Pierre, Duroselle Jean-Baptiste, (1964), *Introduction à l'histoire des relations internationales*, 4^e édit., Paris, A. Colin, 1991.

Sorel Albert, Funck-Brentano Théophile, *Précis du droit des gens*, Paris, Plon, 1877.

Sorel Albert, *Essais d'histoire et de critique*, Paris, Plon, 1883.

Sorel Albert, *L'enseignement des sciences sociales dans les Universités françaises*, Séance solennelle de rentrée, Université de Lille, Imprimerie L. Danel, 3 novembre 1897.

RI françaises - Littérature française

Balzacq Thierry, Ramel Frédéric, (dir.), *Traité des relations internationales*, Paris, Presses de Sciences Po, 2013.

Battistella Dario, « Les relations internationales en France », in Battistella Dario, *Théories des relations internationales*, Paris, Presses de Sciences Po, 5^e édit., 2015, p. 689-721.

Bayart Jean-François, Boniface Pascal, « La recherche internationale en danger », *Relations internationales et stratégiques*, 23, 1996, p. 18-23.

Bayart Jean-François, Boniface Pascal, « Notre expertise internationale en péril », *Le Monde*, 11 juin 1997.

Chapsal Jacques, « The teaching of International Relations in France », in Goodwin Geoffrey L., (ed.), *The University Teaching of International Relations*, Oxford, Blackwell, 1951, p. 84-94.

Chevallier Jean-Jacques, « L'enseignements des relations internationales », in *L'enseignement des sciences sociales en France*, Unesco, 1953, p. 115-133.

Chillaud Matthieu, « International Relations in France. The “Usual Suspects” in a French Scientific Field of Study? », *European Political Science*, Vol. 8, No 2, 2009, p. 239-253.

Chillaud Mathieu, « IR in France : state and costs of a disciplinary variety », *Review of International Studies*, Vol. 40, No 4, 2014, p. 803-824.

Constantin François, « Le monde existe, nos instances d'évaluation scientifique l'ont peut-être rencontré », *Critique internationale*, Vol. 4, No 4, 1999, p. 58-66.

Constantin François, « Les relations internationales dans le champ scientifique français ou les pesanteurs d'une lourde hérédité », *Revue internationale et stratégique*, No 47, 2002, p. 90-99.

Cornut Jérémie, Battistella Dario, « “Des RI françaises en émergence ?” Les internationalistes français dans le sondage TRIP 2011 », *Revue française de science politique*, Vol. 63, No 2, 2013, p. 303-336.

Darbon Dominique, Jaffrelot Christophe, (coordination), *Rapport sur « La recherche sur les aires régionales en science politique. Bilan et perspectives »*, Paris, 2004.

Derriennic Jean-Pierre, Moisi Dominique, « France », in *International studies in six European countries*, New York, Ford Foundation, 1976, p. 37-66.

Eisemann Louis E., « Allocution prononcée à la Conférence de 1935 », in Zimmern Alfred, (dir.), *L'enseignement universitaire des relations internationales*, 1939, p. 23-26.

Grosser Alfred, « L'étude des relations internationales, spécialité américaine ? », *Revue française de science politique*, Vol. 6, No 3, 1956, p. 634-651.

Lambert Jacques, « Les Relations internationales », in Bouglé Célestin, (dir.), *Les Sciences sociales en France. Enseignement et recherche*, Paris, Publications du CEPE, 1937, p. 302-323.

Bibliographie

Laroche Josepha, « Science politique et relations internationales : mettons les pendules à l'heure », in Darras Eric, Philippe Olivier, (dir.), *La science politique une et multiple*, Paris, L'Harmattan, 2004, p. 207-218.

Merle Marcel, « Sur la “problématique” de l'étude des relations internationales en France », *Revue française de science politique*, Vol. 33, No 3, 1983, p. 403-427.

Ragaru Nadège, « L'état des relations internationales en France », *Revue internationale et stratégique*, No 47, 2002, p. 77-81.

Renouvin Pierre, « La contribution de la France à l'étude des relations internationales », in *La science politique contemporaine*, Paris, Unesco, 1950, p. 578-592.

Roche Jean-Jacques, « L'international : nouveau marché éditorial », *Politiques*, No 6, 1993, p. 133-137.

Roche Jean-Jacques, « Changement de système ou changement dans le système ? », *Espaces Temps*, Vol. 71, No 1, 1999, p. 132-146.

Roche Jean-Jacques, « L'enseignement des relations internationales en France : les aléas d'une “discipline-carrefour” », *Revue internationale et stratégique*, No 47, 2002, p. 100-107.

Smouts Marie-Claude, « The Study of International Relations in France », *Millennium*, Vol. 16, No 2, 1987, p. 281-286.

Smouts Marie-Claude, Ragaru Nadège, « Entretien. Les relations internationales en France : regard sur une discipline », *Revue internationale et stratégique*, No 47, 2002/3, p. 83-89.

Tibal André, « L'enseignement des Relations Internationales en France », in Zimmern Alfred, (dir.), *L'enseignement universitaire des relations internationales*, 1939, p. 177-182.

Thiébaud Jean-Louis, « Lecture critique. Réflexions sur la nouvelle sociologie des relations internationales », *Revue internationale et stratégique*, No 45, 2002/1, p. 137-139.

RI françaises - Littérature étrangère

Breitenbauch Henrik Ø., *Cartesian Limbo. A Formal Approach to the Study of Social Sciences : International Relations in France*, Copenhagen, University of Copenhagen, 2008.

Breitenbauch Henrik Ø., *The International Relations Discipline in France. Writing between discipline and state*, Londres et New York, Routledge, 2013.

Friedrichs Jörg, « International Relations Theory in France », *Journal of International Relations and Development*, Vol. 4, No 2, 2001, p. 118-137.

Friedrichs Jörg, *European Approaches To International Relations Theory : A House With Many Mansions*, Londres, Routledge, 2004.

Gareau Frederick H., « The Discipline of International Relations : a Multi-National Perspective », *The Journal of Politics*, Vol. 43, No. 3, 1981, p. 779-802.

Giesen Klaus-Gerd., « French cancan zwischen Positivismus, Enzyklopädismus und Historismus. Zur Struktur und Geschichte der vorherrschenden französischsprachigen Ansatzforschung », *Zeitschrift für Internationale Beziehungen*, Vol. 2, No 1, 1995, p. 141-170.

Giesen Klaus-Gerd, « France and other French-speaking countries (1945-1994) », in Jørgensen Knud Erik, Knudsen Tonny Brems, (eds.), *International Relations in Europe : Traditions, Perspectives and Destinations*, Londres, Routledge, 2006, p. 19-46.

Grondin David, D'Aoust Anne-Marie, Racine-Sibulka Paul, « La discipline francophone des Relations internationales au Québec et au Canada : pistes de réflexion sur les enjeux et les dilemmes linguistiques liés au marché du travail », *Politique et Sociétés*, Vol. 31, No 3, 2012, p. 9-37.

Groom A.J.R., « Les relations internationales en France : un regard d'outre-Manche », *Revue internationale et stratégique*, No 47, 2002, p. 108-117.

Groom A.J.R., « International relations in France : a view from across the Channel », *European Political Science*, Vol. 4, No 2, 2005, p. 164-174.

Hopmann P. Terrence, « French Perspectives on International Relations after the Cold War », *Mershon International Studies Review*, Vol. 38, No 1, 1994, p. 69-93.

Leander Anna, « Bertrand Badie : Cultural Diversity Changing International Relations », in Neumann Iver B., Wæver Ole, (eds.), *The Future of International Relations. Masters in the Making*, Londres, Routledge, 1997, p. 145-169.

Lyons Gene M., « Expanding the Study of International Relations : The French Connection », *World Politics*, Vol. 35, No 1, 1982, p. 135-149.

RI britanniques et Ecole anglaise - Œuvre et littérature

[les contributions à des ouvrages collectifs cités par ailleurs, ne sont pas listées ici]

[certains articles sont associés dans une même entrée car ils constituent des dialogues interposés]

Bauer Harry, Brighi Elisabetta, (eds.), *International Relations at LSE : A History of 75 Years*, London, Millennium Publishing Group, 2003.

Bailey Stanley H., (dir.), *International Studies in Great Britain*, Oxford, Oxford University press, 1933.

Brown Chris, « IR Theory in Britain – the New Black? », *Review of International Studies*, Vol. 32, No 4, 2006, p. 677-687.

Bibliographie

Brown Chris, « The Development of International Relations Theory in the United Kingdom : Traditions, Contemporary Perspectives and Trajectories », *International Studies*, Vol. 46, No 1-2, 2009, p. 221-237.

Bull Hedley, (1977), *The Anarchical Society. A Study of Order in World Politics*, 4^e édit., New York, Columbia University Press, 2012.

Buzan Barry, *From International to World Society ? English School Theory and the Social Structure of Globalisation*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004.

Buzan Barry, Gonzalez-Pelaez Ana, (eds.), *International Society and the Middle East : English School Theory at the Regional Level*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2009.

Buzan Barry, *The English School : a Bibliography*, 2012.

Caine Sydney, *The history of the foundation of the London school of economics and political science*, London, London school of economics and political science, 1963.

Copeland Dale C., « A Realist Critique of the English School » et Little Richard, « The English School vs. American Realism : a meeting of minds or divided by a common language ? », dans *Review of International Studies*, Vol. 29, No 3, 2003, p. 427-441 et 443-460.

Dunne Tim, *Inventing International Society : A History of the English School*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 1998.

« Forum on the English school », *Review of International Studies*, Vol. 27, No 3, 2001.

« Forum on Barry Buzan's *From International to World Society ?* », *Millennium*, Vol. 34, No 1, 2005.

« Forum on Tim Dunne's *Inventing International Society : A History of the English School* », *Cooperation and Conflict*, Vol. 35, No 2, 2000 et Vol. 36, No 3, 2001.

Hall Ian, « Still the English patient ? Closures and inventions in the English school » et Buzan Barry, Little Richard, « The "English Patient" Strikes Back : A Response to Hall's Mis-Diagnosis », dans *International Affairs*, Vol. 77, No. 4, 2001, p. 931-942 et 943-946.

Jones Roy, « The English School of International Relations : A Case for Closure », *Review of International Studies*, Vol. 7, No 1, 1981, p. 1-13 ; Grader Sheila, « The English School of International Relations », *Review of International Studies*, Vol. 14, No 1, 1988, p. 29-44 ; Wilson Peter, « The English School of International Relations : A Reply to Sheila Grader », *Review of International Studies*, Vol. 15, No 1, 1989, p. 49-58.

Kennedy-Pipe Caroline, Rengger Nicholas, « BISA at thirty : reflections on three decades of British International Relations scholarship », *Review of International Studies*, Vol. 32, No 04, 2006, p. 665-676.

Linklater Andrew, Suganami Hidemi, *The English School of International Relations : A Contemporary Reassessment*, Cambridge, Cambridge University Press, 2006.

Little, Richard, « The English School's Contribution to the Study of International Relations », *European Journal of International Relations*, Vol. 6, No 3, 2000, p. 395-422.

Lyons Gene M., « The Study of International Relations in Great Britain : Further Connections », *World Politics*, Vol. 38, No 4, 1986, p. 626-645.

Markwell D. J., « Sir Alfred Zimmern revisited : fifty years on », *Review of International Studies*, Vol. 12, No 4, 1986, p. 279-292.

Navari Cornelia, (ed.), *Theorizing International Society. English School Methods*, New York, Palgrave Macmillan, 2009.

Navari Cornelia, Green Daniel, (eds.), *Guide to the English School in International Studies*, Oxford, Wiley-Blackwell, 2014.

Nicholson Michael, « The Enigma of Martin Wight », *Review of International Studies*, Vol. 7, No. 1, 1981, p. 15-22 ; James Alan, « Michael Nicholson on Martin Wight : A Mind Passing in the Night », *Review of International Studies*, Vol. 8, No 2, 1982, p. 117-23 ; Nicholson Michael, « Martin Wight : Enigma or Error », *Review of International Studies*, Vol. 8, No. 2, 1982, p. 125-128.

Porter Brian, (ed.), *Aberystwyth Papers : International Politics, 1919-1969*, Londres, Oxford University Press, 1972.

Suganami Hidemi, « The Structure of Institutionalism : An Anatomy of British Mainstream International Relations », *International Relations*, Vol. 7, No 5, 1983, p. 2363-2381.

Suganami Hidemi, « British Institutionalists, or the English School, 20 Years On », *International Relations*, Vol. 17, No 3, 2003, p. 253-272.

Wæver Ole, « Four Meanings of International Society : A Trans-Atlantic Dialogue », in Roberson B. A., (ed.), *International Society and the Development of International Relations Theory*, London, Pinter, 1998, p. 80-144.

Ware Edith, (dir.), *The study of International Relations in the United States*, New York, Columbia University Press, 1934.

RI - Réflexions sur la nationalité/spatialité d'une pensée et études de communautés nationales

Alker Hayward R. Jr., Biersteker Thomas J., « The Dialectics of World Order : Notes for a Future Archeologist of International Savoir Faire », *International Studies Quarterly*, Vol. 28, No 2, 1984, p. 121-142.

Bennett Wendell C., *Area Studies in American Universities*, New York, Social Science Research Council, 1951.

Bernard Luther L., Bernard Jesse, *Sociology and the Study of International Relations*, Washington, Washington University Press, 1934.

Breitenbauch Henrik Ø., Wivel Anders, « Understanding IR disciplines outside the United States : political culture and the construction of International Relations in Danemark », *Journal of International Relations and Development*, Vol. 7, No 4, 2004, p. 414-443.

Bibliographie

Bull Hedley, « International Theory : The Case for a Classical Approach », *World Politics*, Vol. 18, No 3, 1966, p. 361-377.

Crawford Robert M. A., Jarvis Darryl S. L., (eds.), *International Relations - Still an American Social Science ? Toward Diversity in International Thought*, SUNY Press, 2001.

Dyer Hugh C., Mangasarian Leon, (eds.), *The Study of International Relations : The State of the Art*, Basingstoke, Macmillan, 1989.

Gareau Frederick H., « The Anglophone “Science” of International Relations : The Failure of Noble and Painful Experiment », *Indian Political Science Review*, Vol. 16, No 1, 1982, p. 1-19.

Gareau Frederick H., « The Multinational version of social science », *International Social Science Journal*, Vol. 35, No. 2, 1983, p. 379-389.

Gareau Frederick H., « The Multinational Version of Social Science with Emphasis upon the discipline of Sociology », *Current Sociology*, Vol. 33, No 3, 1985.

Groom A.J.R., Light Margot, *Contemporary International relations : a Guide to Theory*, Londres, Pinter, 1994.

Goldmann Kjell, « Im Western Nichts Neues: Seven International Relations Journals in 1972 and 1992 », *European Journal of International Relations*, Vol. 1, No 2, 1995, p. 245-258.

Goodwin Geoffrey L., (ed.), *The University Teaching of International Relations*, Oxford, Blackwell, 1951.

Goormaghtigh John, « International Relations as a Field of Study in the Soviet Union », in Keeton George W., Schwarzenberger Georg, (eds), *The Year Book of World Affairs*, Londres, Steven & Sons, 1974, p. 250-261.

Hoffmann Stanley, « An American Social Science : International Relations », *Daedalus*, Vol. 106, No. 3, 1977, p. 41-60.

Jørgensen Knud Erik, « Continental IR Theory : The Best Kept Secret », *European Journal of International Relations*, Vol. 6, No 1, 2000, p. 9-42.

Jørgensen Knud Erik, « Towards A Six-Continents Social Science: International Relations », *Journal of International Relations and Development*, Vol. 6, No 4, 2003, p. 330-343.

Kahler Miles, « International Relations : An American Social Science or an International One ? », in Miller Linda B., Smith Michael, (eds.), *Ideas and Ideals : Essays on Politics in Honor of Stanley Hoffmann*, Boulder, Westview Press, 1993, p. 395-414.

Kirk Grayson Louis, *The study of international relations in American colleges and universities*, New York, Council on Foreign Relations, 1947.

Krippendorff Ekkehart, « The Dominance of American Approaches in International Relations », *Millennium*, Vol. 16, No 2, 1987, p. 207-214.

Holsti Kalevi J., *The Dividing Discipline : Hegemony and Diversity in International Theory*, Londres, Allen & Unwin, 1985.

International studies in six European countries : United Kingdom, France, Federal Republic of Germany, the Netherlands, Sweden, Italy, New York, Ford Foundation, 1976.

Jørgensen Knud Erik, Knudsen Tonny Brems, (eds.), *International Relations in Europe : Traditions, Perspectives and Destinations*, Londres, Routledge, 2006.

Ledermann László, « Les relations internationales, une science de second rang ? Contribution à l'examen du développement de l'étude universitaire des sciences politiques en Suisse », *Revue économique et sociale*, No 3, 1966, p. 219-229.

Manning Charles A. W., (ed.), *The University Teaching of Social Sciences. International Relations*, Paris, Unesco, 1954.

Pellerin Hélène, (dir.), *La perspective en relations internationales*, Montréal, Athéna Editions, 2010.

Tickner Arlene B., Wæver Ole, (eds.), *International Relations Scholarship around the World*, Londres, Routledge, 2009.

Tickner Arlene B., Blaney David L., (eds), *Thinking International Relations Differently*, Londres et New York, Routledge, 2012.

Smith Steve, (ed.), *International Relations : British and American Perspectives*, Londres, Blackwell, 1985.

Smith Steve, « Paradigm Dominance in International Relations : The Development of International Relations as a Social Science », *Millennium*, Vol. 16, No 2, 1987, p. 189-206.

Smith Steve , « The discipline of international relations : still an American social science? », *British Journal of Politics and international Relations*, Vol. 2, No 3, 2000, p. 374-402.

Strange Susan, « Les organismes britanniques d'étude des Relations internationales », *Bulletin international des sciences sociales*, Vol. 2, No 1, 1950, p. 65-75.

Wæver Ole, « The Sociology of a Not So International Discipline: American and European Developments in International Relations », *International Organization*, Vol. 52, No 4, 1998, p. 687-727.

Walt Stephen, « Is IR still an “American social science” ? », *Foreign Policy Online*, 2011.

Zimmern Alfred, (ed.), *L'enseignement Universitaire des Relations Internationales. Travaux préparatoires de la XIe session de la Conférence permanente des hautes études internationales. Prague, 1938*, Paris, Institut international de coopération intellectuelle, Société des Nations, 1939.

RI - Appuis théoriques

Aalto Pami, Harle Vilho, Moisiö Sami, (eds), *International Studies : Interdisciplinary approaches*, Londres, Palgrave Macmillan, 2011.

Albert Mathias, Buzan Barry, Zürn Michael, *Bringing Sociology to International Relations. World Politics as Differentiation Theory*, Cambridge, Cambridge University Press, 2013.

Battistella Dario, *Un monde unidimensionnel*, Paris, Presses de Sciences Po, 2^e édit., 2015.

Battistella Dario, *Théories des relations internationales*, Paris, Presses de Sciences Po, 5^e édit., 2015.

Braillard Philippe, « Les sciences sociales et l'étude des relations internationales », *Revue internationale des sciences sociales*, Vol. 36, No 4, 1984, p. 661-676.

Buzan Barry, Albert Mathias, « Differentiation : A sociological approach to international relations theory », *European Journal of International Relations*, Vol. 16, No 3, 2012, p. 315-337.

Carr Edward H., (1939), *The Twenty Years' Crisis : 1919-1939. An Introduction to the Study of International Relations*, Londres, Macmillan, 1946.

Chandler David, « After the Interregnum : Sovereignty and International Relations in Flux », Paper presented to the Centre for Defence Studies, Kings College London, 22 avril 2004.

Crépeau François, Thérien Jean-Philippe, (dir.), *Penser l'international. Perspectives et contributions des sciences sociales*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2007.

Dougherty James F., Pfaltzgraff Robert L., (1981), *Contending Theories of International Relations : A Comprehensive Survey*, 4^e édit., New York, Longman, 1996.

Forest Patrick, Tremblay Mathieu, Le Prestre Philippe, « Des Relations internationales aux Études internationales : éléments de construction d'un champ de recherche et d'action interdisciplinaire », *Études internationales*, Vol. 40, No 3, 2009, p. 417-440.

Girard Michel, « Turbulence dans la théorie politique internationale ou James Rosenau, inventeur », *Revue française de science politique*, Vol.42 , No 4, 1992, p. 636-646.

Grenier Felix, « Explaining the Development of International Relations : The Geo-Epistemic, Historiographical and Sociological Perspectives in Reflexive Studies on IR », *European Review of International Studies*, Vol. 2, No 1, 2015, p. 72-89.

Griffiths Martin, *Fifty Key Thinkers in International Relations*, Londres, Routledge, 1999.

Guzzini Stefano, « The Significance and Roles of Teaching Theory in International Relations », *Journal of International Relations and Development*, Vol. 4, No 2, 2001, p. 98-117.

Hobden Stephen, Hobson John M., (eds.), *Historical Sociology of International Relations*, Cambridge, Cambridge University Press, 2002.

Kaplan Morton, « The New Great Debate : Traditionalism vs Science in IR », in Knorr Klaus, Rosenau James, (eds.), *Contending Approaches to IR*, Princeton, Princeton University Press, 1969, p. 39-61.

Knutsen Torbjørn L., (1992), *A history of International Relations theory*, 2^e édit., Manchester, Manchester University Press, 1997.

Kurki, Milja, Wight Colin, « International Relations and Social Science », in Dunne Tim, Kurki Milja, Smith Steve, (eds.), *International Relations Theories : Discipline and Diversity*, 3^e édit., Oxford, Oxford University Press. (2013, p. 14-35.

Larkins Jeremy, « Representations, Symbols, and Social Facts : Durkheim and IR Theory », *Millennium*, Vol. 23, No 2, p. 239-264.

Macleod Alex, O'Meara Dan, (dir.), (2007), *Théories des relations internationales. Contestations et résistances*, Montréal, Athéna Editions, 2^e édit., 2010.

Morgenthau Hans, « Les "Area Studies" et l'étude des relations internationales », *Bulletin international des sciences sociales*, Vol. 4, No 4, 1952, p. 685-694.

Ramel Frédéric, *Les fondateurs oubliés. Durkheim, Simmel, Weber, Mauss et les relations internationales*, Paris, PUF, 2006.

Ramel Frédéric, avec la collaboration de Cumin David, Mallatrait Clémence, Vianès Emmanuel (2002), *Philosophie des relations internationales*, Paris, Presses de Sciences Po, 2011.

Reus-Smit Christian, Snidal Duncan, (eds.), *The Oxford Handbook of International Relations*, Oxford, Oxford University Press, 2008.

Rosenberg Justin, « International Relations in the prison of Political Science », *International Relations*, Vol. 30, No 2, 2016, p. 127-153.

Ruyssen Théodore, *Les sources doctrinales de l'internationalisme*, Tome 1, Paris, PUF, 1954.

Strange Susan, *Le retrait de l'Etat : la dispersion du pouvoir dans l'économie mondiale*, Paris, Temps présent, 2011.

Szanton David L., (ed.), *The Politics of Knowledge : Area Studies and the Disciplines*, Berkeley, University of California Press, 2002.

Teti Andrea, « Bridging the Gap: IR, Middle East Studies and the Disciplinary Politics of the Area Studies Controversy », *European Journal of International Relations*, 2007, Vol. 13, No 1, p. 117-145.

Wendt Alexander, « The Agent Structure Problem in International Relations Theory », *International Organization*, Vol. 41, No 3, 1987, p. 335-370.

Wendt Alexander, « On constitution and causation in International Relations », *Review of International Studies*, Vol. 5, No 24, 1998, p. 101-118.

RI et Sciences sociales - Histoire disciplinaire et histoires disciplinaires

Bibliographie

Ashworth Lucian M., *Creating International Studies. Angell, Mitrany and the Liberal Tradition*, Aldershot, Ashgate, 1999.

Ashworth Lucian M., *A History of International Thought. From the Origins of the Modern State to Academic International Relations*, London, Routledge, 2014.

Chapoulie Jean-Michel, « Un cadre d'analyse pour l'histoire des sciences sociales », *Revue d'Histoire des Sciences Humaines*, Vol. 2, No 13, 2005, p. 99-126.

Collini Stefan, « “Discipline history” and “intellectual history” reflections on the historiography of the social sciences in Britain and France », *Revue de synthèse*, Vol. 109, No 3-4, 1988, p. 387-399.

Déloye Yves, Voutat Bernard, (dir.), *Faire de la science politique. Pour une analyse socio-historique du politique*, Paris, Belin, 2002.

Finney Patrick, « Still “marking time” ? Text, discourse and truth in international history », *Review of International Studies*, Vol. 27, No 3, 2001, p. 291-308.

Guilhot Nicolas, (ed.), *The Invention of International Relations Theory : Realism, the Rockefeller Foundation and the 1954 Conference on Theory*, New York, Columbia University Press, 2011.

Heilbron Johann, Lenoir Remi, Sapiro Gisèle, (eds.), *Pour une histoire des sciences sociales. Hommage à Pierre Bourdieu*, Paris, Fayard, 2004.

Holden Gerard, « Who Contextualizes the Contextualizers ? Disciplinary History and the Discourse About IR Discourse », *Review of International Studies*, Vol. 28, No 2, 2002, p. 253-270.

Little Richard, « Historiography and International Relations », *Review of International Studies*, Vol. 25, No 2, 1999, p. 291-299.

Long David, Schmidt Brian C., (eds.), *Imperialism and Internationalism in the Discipline of International Relations*, New York, SUNY Press, 2005.

Schmidt Brian C., « The Historiography of Academic International Relations », *Review of International Studies*, Vol. 20, No 4, 1994, p. 349-367.

Schmidt Brian C., « Lessons from the Past : Reassessing the Interwar Disciplinary History of International Relations », *International Studies Quarterly*, Vol. 42, 1998, p. 433-459.

Schmidt Brian C., *The Political Discourse of Anarchy : A Disciplinary History of International Relations*, New York, SUNY Press, 1998.

Schmidt Brian C., « On the History and Historiography of International Relations », in Carlsnaes Walter, Risse Thomas S., Simmons Beth, (eds.), *Handbook of International Relations*, Sage Publications, 2002, p. 3-22.

Sciences sociales - Apports théoriques à la notion de collectif intellectuel et à la question de la nationalité/spatialité d'une pensée

Abbott Andrew, *Department and Discipline : Chicago Sociology at One Hundred*, Chicago, University of Chicago Press, 1999.

Abbott Andrew, *Chaos of disciplines*, Chicago, University of Chicago Press, 2000.

Ben-David Joseph, Collins Randall, « Social Factors in the Origins of a New Science : The Case of Psychology », *American Sociological Review*, Vol. 31, No 4, 1966, p. 451-465.

Boutier Jean, Passeron Jean-Claude, Revel Jacques, (dir.), *Qu'est-ce qu'une discipline ?*, Paris, Editions de l'EHESS, 2006.

Breslau Daniel, « L'Ecole de Chicago existe-t-elle ? », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 74, No 1, 1988, p. 64-65.

Bulmer Martin, *The Chicago School of Sociology*, Chicago, Chicago University Press, 1986.

Buzan Barry, Little Richard, « The "English Patient" Strikes Back : A Response to Hall's Mis-Diagnosis », *International Affairs*, Vol. 77, No. 4, 2001, p. 943-946.

Chapoulie Jean-Michel, *La tradition sociologique de Chicago, 1892-1961*, Paris, Seuil, 2001.

Claret Philippe, *La personnalité collective des nations. Théories anglo-saxonnes et conceptions françaises du caractère national*, Bruxelles, Bruylant, 1998.

Clark Terry N., Clark Priscilla P., « Le patron et son cercle : clef de l'Université française », *Revue française de sociologie*, Vol. 12, No 1, 1971, p. 19-39.

Clark Terry N., « The stages of scientific institutionalization », *International Social Science Journal*, Vol. 24, No 4, 1972, p. 658-670.

Collins Randall, « Les traditions sociologiques », *Enquête*, No 2, 1995, p. 11-38.

Convert Bernard, Heilbron Johann, « La réinvention américaine de la sociologie économique », *L'Année sociologique*, 2005/2, Vol. 55, p. 329-364.

Crosland Maurice, « History of Science in a National Context », *The British Journal for the History of Science*, Vol. 10, No 2, 1977, p. 95-113.

Defaud Nicolas, Guader Vincent, (dir.), *Discipliner les sciences sociales : les usages sociaux des frontières*, Paris, Editions L'Harmattan, 2002.

Fabiani Jean-Louis, « Faire école en Sciences Sociales », *Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques*, No 36, 2005, p. 1-12.

Fabiani Jean-Louis, « Du chaos des disciplines à la fin de l'ordre disciplinaire ? », *Pratiques*, No 153-154, 2012, p. 129-140.

« Forum on the English school », *Review of International Studies*, Vol. 27, No 3, 2001.

Bibliographie

- Galtung Johan, « Structure, culture, and intellectual style : An essay comparing saxon, teutonic, gallic and nipponic approaches », *Social Science Information*, Vol. 20, No 6, 1981, p. 817-856.
- Geison Gerald L., « Scientific change, emerging specialties, and research schools », *History of Science*, Vol. 19, No 1, 1981, p. 20-40.
- George Stephen, « Schools of Thought in International Relations », in Donelan Michael, (ed.), *The Reason of States : A Study in International Political Theory*, London, George Allen & Unwin, 1978, p. 206-213.
- Grader Sheila, « The English School of International Relations », *Review of International Studies*, Vol. 14, No 1, 1988, p. 29-44.
- Heilbron Johann, Lenoir Remi, Sapiro Gisèle, (eds.), *Pour une histoire des sciences sociales. Hommage à Pierre Bourdieu*, Paris, Fayard, 2004.
- Heilbron Johann, « Qu'est-ce qu'une tradition nationale en sciences sociales ? », *Revue d'histoire des sciences humaines*, Vol. 1, No 18, 2008, p. 3-16.
- Jones Roy, « The English School of International Relations : A Case for Closure », *Review of International Studies*, Vol. 7, No 1, 1981, p. 1-13.
- Karady Victor, « Durkheim, les sciences sociales et l'Université : bilan d'un semi-échec », *Revue française de sociologie*, Vol. 17, No 2, 1976, p. 267-311.
- Karady Victor, « Stratégies de réussite et modes de faire-valoir de la sociologie chez les durkheimiens », *Revue française de sociologie*, Vol. 20, No 1, 1979, p. 49-82.
- Korany Baghat, « Une, deux, ou quatre ? Les écoles de relations internationales », *Etudes internationales*, Vol. 15, No 4, 1984, p. 699-723.
- Leroy Jean, (dir.), « Sciences sociales improbables », *Genèses*, No 29, 1997.
- Levine Donald N., *Visions of the Sociological Tradition*, Chicago, The University of Chicago Press, 1995.
- Mosbah-Natanson Sébastien, « Internationalisme et tradition nationale : le cas de la constitution de la sociologie française autour de 1900 », *Revue d'histoire des sciences humaines*, Vol. 1, No 18, 2008, p. 35-62.
- Porter Tony, « Can There be National Perspectives on International Relations ? », in Jarvis Darryl, Crawford Robert M. A., (eds.), *International Relations. Still an American Social Science*, 2001, p. 130-147.
- Pudal Romain, « “Sur la réification des collectifs” : à propos de l'école de Chicago », *Cahiers internationaux de sociologie*, 2005/2, No 119, p. 367-376.
- Rosental Paul-André, « Introduction : modèles, usages, effets du collectif dans les sciences sociales », *Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques*, No 36, 2005, p. 2-15.
- Suganami Hidemi, « The Structure of Institutionalism : An Anatomy of British Mainstream International Relations », *International Relations*, Vol. 7, No 5, 1983, p. 2363-2381.

The History of Science Society, « Research Schools: Historical Reappraisals », *Osiris*, Vol. 8, 1993.

Topalov Christian, « Ecrire l'histoire des sociologues de Chicago », *Genèses*, Vol. 2, No 51, 2003, p. 147-159.

Wæver Ole, « Aberystwyth, Paris, Copenhagen : New "Schools" in Security Theory and their Origins between Core and Periphery », Congrès annuel de l'International Studies Association, Montréal, Mars 2004.

Wallis Roy, (ed.), *On the Margins of Science : the Social Construction of Rejected Knowledge*, Keele, University of Keele, 1979.

Sciences sociales - Appuis épistémologiques

Berthelot Jean-Michel, (dir.), *Epistémologie des sciences sociales*, Paris, PUF, 2012.

Bridel Pascal, (dir.), « Cumulativité des savoirs en sciences sociales », *Revue européenne des sciences sociales*, Vol. 43, No 131, 2005.

Chalmers Alan F., (1976), *Qu'est-ce que la science ?*, Paris, Le Livre de Poche, 1990.

Coenen-Huther Jacques, Hirschhorn Monique, (Dir.), *Durkheim, Weber : vers la fin des malentendus*, Paris, L'Harmattan, 1994.

Coenen-Huther Jacques, « La cumulativité du savoir sociologique entre mythe et réalité », *Revue européenne des sciences sociales*, Vol. 44, No 133, 2006, p. 23-34.

Cuin Charles-Henry, « les sociologues et l'obsession compréhensive. Réflexions épistémologiques sur les voies de l'explication en sciences sociales », in Charlier Jean-Emile, Moens Frédéric, (Dir.), *Observer, décrire, interpréter. Un état des méthodes en sciences sociales*, Lyon, Institut National de Recherche Pédagogique, 2006, p. 185-203.

Colliot-Thélène Catherine, « Expliquer/comprendre : relecture d'une controverse », *Espace Temps*, Vol. 84, No 1, 2004, p. 6-23.

Hollis Martin, Smith Steve, *Explaining and Understanding International Relations*, Oxford, Clarendon Press, 1990.

Favre Pierre, « Retour à la question de l'objet. Ou faut-il disqualifier la notion de discipline ? », *Politix*, Vol. 8, No 29, 1995, p. 141-157.

Favre Pierre, *Comprendre le monde pour la changer. Epistémologie du politique*, Paris, Presses de Sciences Po, 2005.

Kuhn Thomas, (1962), *La structure des révolutions scientifiques*, Paris, Flammarion, 2008.

Lakatos Imre, (1970), *The methodology of scientific research programmes, Philosophical Papers, Vol. 1*, Cambridge, Cambridge University Press, 1978.

Bibliographie

- Laudan Larry, (1977), *La dynamique de la science*, Bruxelles, Editions Mardaga, 1995.
- Merton Robert K., « Singletons and Multiples in Scientific Discovery : A Chapter in the Sociology of Science », *Proceedings of the American Philosophical Society*, Vol. 105, No. 5, 1961, p. 470-486.
- Olivier Lawrence, Bédard Guy, Thibault Jean-François, (eds.), *Epistémologie de la science politique*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1998.
- Soler Léna, *Introduction à l'épistémologie*, Paris, Ellipses, 2009.
- Swedberg Richard, (ed.), *Theorizing in Social Science : The Context of Discovery*, Stanford, Stanford University Press, 2014.
- Wight Colin, « Philosophy of Social Science and International Relations », in Carlsnaes Walter, Risse Thomas, Simmons Beth A., *Handbook of International Relations*, Sage Publications, 2002, p. 23-52.

Sciences sociales françaises - Etudes disciplinaires et histoire récente

- Audren Frédéric, (dir.), « Naissances de la science sociale (1750-1855) », *Revue d'histoire des sciences humaines*, No 15, 2006/2.
- Apter David, « Une approche interdisciplinaire de l'interdisciplinarité », *Revue internationale des sciences sociales*, Vol. 196, No 2, 2010, p. 7-19.
- Bouglé Célestin, (dir.), *Les Sciences sociales en France. Enseignement et recherche*, Paris, Publications du CEPE, 1937.
- CNRS, *Place de la recherche sur les « aires culturelles » au CNRS : enjeux, bilan et perspectives*, 15 mars 2010.
- Bouglé Célestin, (éd.), *Les convergences des sciences sociales et l'esprit international*, Travaux de la Conférence internationale des sciences sociales, Centre d'études de politique étrangère, Paris, Paul Hartmann Editeur, 1937.
- Burke III Edmond, « L'institutionnalisation de la sociologie en France : sa portée sociale et politique », *Revue internationale des sciences sociales*, Vol. 36, No 4 , 1984, p. 677-690.
- Clark Terry N., *Prophets and Patrons, the French University and the Emergence of the Social Sciences*, Cambridge (Massachusetts), Harvard University Press, 1973.
- Claverie Bernard, « Pluri-, inter-, transdisciplinarité : ou le réel décomposé en réseaux de savoir », *Projectics / Proyéctica / Projectique*, Vol. 1, No 4, 2010, p. 5-27.
- Dumoulin Olivier, « Les sciences humaines et la préhistoire du CNRS », *Revue française de sociologie*, Vol. 26, No 2, 1985, p. 353-374.

Favre Pierre, « L'absence de la sociologie politique dans les classifications durkheimiennes des sciences sociales », *Revue française de science politique*, Vol. 32, No 1, 1982, p. 5-31.

Godechot Olivier, « La formation des relations académiques au sein de l'EHESS », *Histoire & Mesure*, Vol. 26, No 2, 2011, p. 221-260.

Godelier Maurice, (dir.), *Les sciences de l'homme et de la société en France*, Paris, La Documentation française, 1982.

Hauser Henri, *L'enseignement des sciences sociales, état actuel de cet enseignement dans les divers pays du monde*, Paris, Editions Chevalier-Marescq, 1903.

Hecht Jacqueline, « Un exemple de multidisciplinarité : Alexandre Vandermonde (1735-1796) », *Population*, Vol. 26, No 4, 1971, p. 641-676.

Heilbron Johan, « The rise of social science disciplines in France », *Revue européenne des sciences sociales*, Vol. XLII, No 129, 2004, p. 145-157.

Heilbron Johan, *Naissance de la sociologie*, Marseille, Agone, 2006.

Institut des Amériques, Colloque sur les aires culturelles, 5-7 novembre 2014.

« Interdisciplinarité : entre disciplines et indiscipline », *Hermès, La Revue*, No 67, 2013/3.

La science politique contemporaine : contribution à la recherche, la méthode et l'enseignement, Paris, Unesco, 1950.

L'enseignement des sciences sociales en France, Unesco, 1953.

L'organisation de l'enseignement supérieur en France et l'enseignement des sciences sociales, Paris, Unesco, 1952.

Longchambon Henri, « Les Sciences sociales en France. Un bilan, un programme », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, Vol. 13, No 1, 1958, p. 94-109.

Mazon Brigitte, « La Fondation Rockefeller et les sciences sociales en France, 1925-1940 », *Revue française de sociologie*, Vol. 26, No 2, 1985, p. 311-342.

Mazon Brigitte, *Fondations américaines et sciences sociales en France 1920-1960 : de la genèse de la VIe section de l'École pratique des hautes études à la fondation de la Maison des sciences de l'homme*, Paris, EHESS, 1985.

Mazon Brigitte, « D'un déménagement l'autre », *Lettre de l'EHESS*, No 33, juin 2010.

Revel Jacques, Wachtel Nathan, (eds), *Une école pour les sciences sociales. De la VIe Section à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales*, Paris, Editions EHESS, 1996.

Romano Joseph, « Des sciences sociales pour gouverner ? François Furet, de la présidence de l'EHESS à la Fondation Saint-Simon (1977-1982) », *Genèses*, Vol. 2, No 99, 2015, p. 113-130.

Tournès Ludovic, « L'Institut scientifique de recherches économiques et sociales et les débuts de l'expertise économique en France (1933-1940) », *Genèses*, 2006/4, No 65, p. 49-70.

Tournès Ludovic, « La fondation Rockefeller et la naissance de l'universalisme philanthropique américain », *Critique internationale*, Vol. 2, No 35, 2007, p. 173-197.

Bibliographie

Tournès Ludovic, *Sciences de l'homme et politique : Les fondations philanthropiques américaines en France au XXe siècle*, Paris, Editions Garnier, 2011.

Poincaré Lucien, (dir.), (1915), *La Science française*, Paris, Ministère de l'Instruction publique, 2^e édit., 1933.

Wagner Peter, Wittrock Björn, Whitley Richard, (eds.), *Discourses on Society : The Shaping of the Social Science Disciplines*, Dordrecht, Springer, 1991.

Wagner Peter, « Social Science and the State in Continental Western Europe : The Political Structuration of Disciplinary Discourse », *International Social Science Journal*, Vol. 41, No 122, 1989, p. 509-528.

Wallerstein Immanuel, « Les sciences sociales battent de l'aile. Quel phénix en renaîtra ? Perspectives théoriques », *Cahiers de recherche sociologique*, No 24, 1995, p. 209-222.

Science politique française - Etudes disciplinaires et histoire récente

Billordo Libia, « Publishing in French Political Science Journals : an Inventory of Methods and Sub-fields », *French Politics*, Vol. 3, No 2, 2005, p. 178-186.

Blondiaux Loïc, Déloye Yves, « Report on the situation in France », in Klingemann Hans-Dieter, (ed.), *The State of Political Science in Western Europe*, Munich, Barbara Budrich Publishers, 2007, p. 137-162.

Boncourt Thibaud, « Le développement des sciences politiques française et britannique : une comparaison de la *RFSP* et de *PS* 1951-2002 », *Lettre de l'Observatoire des métiers académiques de la science politique*, No 5, 2007, p. 1-17.

Boncourt Thibaud, *L'internationalisation de la science politique : une comparaison franco-britannique (1945-2010)*, Thèse pour le Doctorat en Science politique, Centre Emile Durkheim, Université de Bordeaux, 2011.

Darras Eric, Philippe Olivier, (dir.), *La science politique une et multiple*, Paris, L'Harmattan, 2004.

Favre Pierre, « La Science politique en France depuis 1945 », *Revue internationale de science politique*, Vol. 2, No 1, 1981, p. 95-120.

Favre Pierre, *Naissances de la science politique en France 1870-1914*, Paris, Fayard, 1989.

Grawitz Madeleine, Leca Jean, (dir.), *Traité de science politique*, Paris, PUF, 1985.

Institut d'études politique de Paris, *Livret étudiant*, années 1962-1963 à 1966-1967 et 2012-2013.

Lancelot Alain, Merle Marcel, « Paroles d'institutions : questions à Alain Lancelot et Marcel Merle », *Politix*, Vol. 1, No 3-4, 1988, p. 13-21.

Leca Jean, « La science politique dans le champ intellectuel français », *Revue française de science politique*, Vol. 32, No 4-5, 1982, p. 653-678.

« Les Instituts d'Etudes Politiques en France », *Revue française de science politique*, Vol. 2, No 1, 1952, p. 193-204.

Meyriat Jean, *La science politique en France 1945-1958*, Paris, Presses de Sciences Po, 1960.

Milet Marc, « L'autonomisation d'une discipline. La création de l'agrégation de science politique en 1971 », *Revue d'Histoire des Sciences Humaines*, No 4, 2001/1, p. 95-116.

« La science politique », *Revue de l'enseignement supérieur*, No 4, Octobre-Novembre-Décembre 1965.

Siegfried André et al., « Enseignement et recherche dans les Instituts d'études politiques », *Revue française de science politique*, Vol. 7, No 1, 1957, p. 144-154.

Histoire institutionnelle de l'enseignement supérieur et des sciences sociales en France

Antonetti Guy, « La Faculté de droit de Paris à l'époque où Boissonnade y faisait ses études. 1793-1837 », *Revue internationale de droit comparé*, Vol. 43, No 2, 1991, p. 333-356.

Association des Sciences Po, *L'œuvre de la Société des anciens élèves et élèves de l'Ecole libre des sciences politiques : son but, ses moyens, ses statuts*, 1914.

Audren Frédéric, Navet Georges, « Note sur la carrière d'Eugène Lerminier au Collège de France (1831-1849) », *Revue d'Histoire des Sciences Humaines*, Vol. 1, No 4, 2001, p. 57-67.

Ben-David Joseph, (1977), *Centers of Learning. Britain, France, Germany, United States*, London, Transactions Publishers, 2002.

Casanova Jean-Claude, « L'Université française du XIXe au XXIe siècle. Sept thèses pour expliquer son histoire », *Commentaire*, No 117, 2007, p. 193-204.

Charle Christophe, Ferré Régine, (eds), *Le personnel enseignant supérieur en France aux XIXe et XXe siècles*, Colloque organisé par l'Institut d'histoire moderne et contemporaine et l'EHESS, 25 et 26 juin 1984, Paris, Editions du CNRS, 1985.

Charle Christophe, *Histoire des universités*, Paris, P.U.F., 2007.

Chevalier Jacques, « Le droit administratif entre science administrative et droit constitutionnel », in Chevalier Jacques et al., *Le droit administratif en mutation*, Paris, PUF, 1993, p. 11-40.

Cours et travaux du Collège de France. Annuaire 109^e année, Collège de France, Paris, mars 2010.

Bibliographie

Damamme Dominique, « Genèse sociale d'une institution scolaire. L'Ecole libre des sciences politiques », *Actes de la recherche en sciences sociales*, No 70, 1987, p. 31-46.

Delmas Corinne, « La place de l'enseignement historique dans la formation des élites politiques françaises à la fin du XIXe siècle : l'Ecole libre des sciences politiques », *Politix*, Vol. 9, No 35, 1996, p. 43-68.

Dubarle Eugène, *Histoire de l'Université depuis son origine jusqu'à nos jours*, Tome 2, Paris, Editions J.L.J. Brière, 1829.

Durkheim Emile, (dir.), *La vie universitaire à Paris*, Paris, A. Colin, 1918.

Journal des économistes - Guillaumin, Tome 20, avril 1848 à juillet 1848, p. 57-67.

Fauchille Paul, *Louis Renault, 1843-1918 : sa vie - son œuvre*, Paris, Editions A. Pedone, 1918.

Favre Pierre, « Les sciences d'Etat entre déterminisme et libéralisme. Emile Boutmy (1835-1906) et la création de l'Ecole libre des sciences politiques », *Revue française de sociologie*, Vol. 22, No 3, 1981, p. 429-465.

Favre Pierre, Pays Denis, *Cent dix années de cours à l'Ecole libre des sciences politiques et à l'Institut d'études politiques de Paris : 1871-1982*, 2 volumes, Editeur : s.n., 1986.

Inauguration de l'Institut des hautes études internationales : Paris, 19 avril 1921, Bordeaux, Imprimerie Bière, 1921.

Le Centre d'étude des relations internationales : 1952-1972, FNSP, 1973.

Léon Antoine, Roche Pierre, *Histoire de l'enseignement en France*, Paris, P.U.F., 2012.

Leterrier Sophie-Anne, *L'institution des sciences morales. L'Académie des sciences morales et politiques, 1795-1850*, Paris, L'Harmattan, 1995.

Levasseur Emile, « Boutmy et l'Ecole », *Annales des sciences politiques*, Vol. 21, 1906.

Liard Louis, *L'enseignement supérieur en France*, 2 Tomes, Paris, A. Colin, 1888.

Liard Louis, *L'Université de Paris*, 2 Tomes, Paris, Librairie Renouard, Edition H. Laurens, 1909.

Maury L.-F. Alfred, *Les académies d'autrefois. L'ancienne Académie des inscriptions et belles lettres*, Paris, 1864, Gallica, Bibliothèque nationale de France.

Monod Gabriel, *La Chaire d'Histoire au Collège de France*, Paris, Editions de la Revue politique et littéraire et de la Revue scientifique, 1905.

Morazé Charles, « "Sciences-Po" : une justice - et un parallèle », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*. Vol. 1, No 2, 1946, p. 134-138.

Picard Emmanuelle, (dir.), *Les historiens français : la construction d'une discipline académique (1800-2005)*, 2009.

Prost Antoine, « Les universités françaises de 1808 à 1968 », *Commentaire*, No 137, 2012, 2009, p. 156-160.

Rain Pierre, *L'Ecole libre des sciences politiques*, Paris, FNSP, 1963.

Rabbe Alphonse et al., (dir.), *Biographie universelle et portative des contemporains ou, Dictionnaire historique des hommes vivants et des hommes morts depuis 1788 jusqu'à nos jours, qui se sont fait remarquer par leurs écrits, leurs actions, leurs talents, leurs vertus ou leurs crimes*, Volume 1, Paris, Chez l'Éditeur, 1836.

Renaut Alain, « Une philosophie française de l'université allemande. Le cas de Louis Liard », *Romantisme*, 1995, Vol. 25, No 88, p. 85-100.

Renaut Alain, *Les révolutions de l'Université. Essai sur la modernisation de la culture*, Paris, Calmann-Lévy, 1995.

Rendu Ambroise, *Université de France, Code universitaire, ou Lois, statuts et règlements de l'Université royale de France*, Paris, Hachette, 1835.

Singaravélou Pierre, « L'enseignement supérieur colonial : un état des lieux », *Histoire de l'éducation*, No 122, 2009, p. 71-92.

Weisz George, *The Emergence of Modern Universities in France, 1863-1914*, Princeton, Princeton University Press, 1983.

Histoire de l'Université de Strasbourg et de l'École diplomatique

Adam Walther, *Histoire du gymnase protestant de Strasbourg*, Strasbourg, chez Frédéric Charles Heitz, Imprimeur du Gymnase, 1838.

Beaurepaire Pierre-Yves, « Le rayonnement européen de l'université luthérienne de Strasbourg et de l'école diplomatique de Jean Daniel Schoepflin », in Beaurepaire Pierre-Yves, (dir.) *Le mythe de l'Europe française au XVIIIe siècle*, Paris, Editions Autrement, 2007, p. 148-159.

Bély Lucien, *Les relations internationales en Europe du XVe au XVIIIe siècle*, Paris, PUF, 2007.

Haag Eugène, Haag Emile, *La France protestante*, Tome 7, Paris, Editions J. Cherbuliez, 1846-1859.

Livet Georges, « La place et le rôle de l'université de Strasbourg dans l'Europe académique du XVIIIe siècle », in Châtellier Louis, (ed.), *La France de l'Est et l'Europe du Moyen Age à nos jours*, Nancy, Centre régional de documentation pédagogique de Lorraine, 1995, p. 81-113.

Livet Georges, « Strasbourg et le rayonnement européen de l'Université au XVIIIe siècle : le corps professoral et l'innovation », *Bulletin de la Société des professeurs d'histoire et de géographie*, No 347, 1995, p. 123-129.

Robert André, « Metternich », in Duff A. B., Galy F., (dir.), *Hommes d'Etat*, Desclée de Brouwer, 1936, p. 241-358.

Schneegans Louis, *L'église de Saint-Thomas à Strasbourg, et ses monuments*, Strasbourg, Imprimerie G. L. Schuler, 1842.

Vogler Bernard, Voss Jürgen, (dir.), *Strasbourg, Schoepflin et l'Europe au XVIIIe siècle*, Bonn, Editions Bouvier, 1996.

Voos Jürgen, « Christophe Guillaume Koch : Homme politique et historiographe contemporain de la révolution », *History of European Ideas*, Vol. 13, No 5, 1991, p. 531-543.

Histoire internationale des sciences sociales et des relations internationales

Birebent Christian, *Militants de la paix et de la SDN. Les mouvements de soutien à la Société des nations en France et au Royaume-Uni, 1918-1925*, Paris, L'Harmattan, 2007.

Bonnet Henri, *L'œuvre de l'Institut international de Coopération intellectuelle*, Paris, Librairie du Recueil Sirey, 1938.

La Conférence permanente des Hautes Etudes internationales. Ses origines, ses fonctions, son organisation, Paris, IICI, 1937.

« Les nouvelles Associations de science politique », *Revue française de science politique*, Vol. 1, No 3, 1951, p. 227-233.

Les publications de l'Institut international de coopération intellectuelle, Paris, Publications de l'IICI, 1945.

Long David, « Who killed the International Studies Conference? », *Review of International Studies*, Vol. 32, No 4, 2006, p. 603-622.

Maurel Chloé, *Histoire de l'UNESCO : les trente premières années, 1945-1974*, Paris, L'Harmattan, 2010.

Prudhommeaux Jules, *Le Centre européen de la dotation Carnegie pour la paix internationale, 1911-1921*, Paris, Centre européen de la dotation Carnegie, 1921.

Renoliet Jean-Jacques, *L'UNESCO oubliée. La Société des Nations et la coopération intellectuelle 1919-1946*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1999.

Riemens Michael, « International academic cooperation on international relations in the interwar period: the International Studies Conference », *Review of International Studies*, Vol. 37, No 2, 2011, p. 911-928.

Trent John E., Coakley John, *History of the International Political Science Association 1949-1999*, Dublin, International Political Science Association, 2000.

Valderama Fernando, *Histoire de l'Unesco*, Paris, Editions Unesco, 1995.

Table des figures

Figure 1 : Variables influençant le développement d'une discipline nationale des RI	27
Figure 2 : Proportion d'enseignements « internationalistes » et « extra-nationaux » à l'ELSP de 1871 à 1880 - entre parenthèses, le nombre brut de cours comptabilisés -	140
Figure 3 : Proportion d'enseignements « internationalistes » et « extra-nationaux » à l'ELSP de 1871 à 1946- entre parenthèses, le nombre brut de cours comptabilisés -	140
Figure 4 : Panorama des affiliations entre « figures fondatrices » et « contributeurs réguliers » de la sociologie des relations internationales française	442
Figure 5 : Panorama des affiliations entre « contributeurs réguliers » de la sociologie des relations internationales française	445

Table des matières

Résumé	3
Remerciements	5
Sommaire	7
Introduction	9
Chapitre 1 Statut actuel des RI françaises : état des lieux et premières explications	37
Section 1.1 Le statut des RI françaises : déficit interne d’institutionnalisation et déficit externe d’intégration	37
1.1.1 Un déficit d’institutionnalisation dans l’organisation universitaire française	37
1.1.2 Un déficit d’intégration dans la communauté internationaliste mondiale	44
Section 1.2 Premiers éléments d’explication et nouvelles hypothèses	56
1.2.1 Un faisceau de facteurs admissibles	56
1.2.2 Un faisceau de facteurs non décisifs	61
Section 1.3 L’historiographie des RI françaises : des conventions historiques discutables	71
PARTIE 1 De l’avant-garde à l’arrière-cour : sociohistoire de l’étude académique des relations internationales en France	84
Chapitre 2 L’étude académique des relations internationales jusqu’au XIXe siècle	84
Section 2.1 L’enseignement supérieur français jusqu’à la Révolution française	84
Section 2.2 Les premiers enseignements et recherches internationalistes : l’Université de Strasbourg au XVIIIe siècle	96
Section 2.3 L’étude académique des relations internationales jusqu’en 1870	114
Chapitre 3 La première institutionnalisation : l’Ecole libre des sciences politiques à la fin du XIXe siècle	129
Section 3.1 Une étude académique de l’international née sous l’impulsion des sciences politiques	130
Section 3.2 La contribution de l’Ecole libre des Sciences politiques à l’étude juridique et historique de l’international	147
Section 3.3 La figure d’Albert Sorel dans l’histoire des Relations internationales	162
Chapitre 4 La deuxième institutionnalisation : le monde universitaire durant l’entre-deux-guerres	176
Section 4.1 Les premières chaires de Relations internationales en France	176

4.1.1 L'étude académique de l'international au tournant du XXe siècle	177
4.1.2 Les premières chaires parisiennes	181
4.1.3 La première chaire de l'Université française	190
Section 4.2 L'institutionnalisation de la recherche : le Centre d'études de politique étrangère	195
Section 4.3 L'insertion de la France dans la coopération internationale en matière de relations internationales.....	209
Chapitre 5 La VIe section et le CEPE après 1945 : destins croisés autour de Jacques Vernant.....	225
Section 5.1 L'enseignement novateur de la chaire de sociologie des relations internationales	227
Section 5.2 La direction d'études de Jacques Vernant : une réussite solitaire sans legs....	238
5.2.1 Les limites de la création d'un « bloc internationaliste » à la VIe section.....	239
5.2.2 L'essai non transformé d'un enseignement autonome de relations internationales	249
Section 5.3 L'œuvre scientifique de Vernant et du CEPE	258
5.3.1 Le maintien du CEPE comme structure académique après la Seconde guerre mondiale	258
5.3.2 Le legs scientifique de Jacques Vernant : l'étude autonome des relations internationales	271
Chapitre 6 L'affermissement d'une discipline autonome : l'étude des relations internationales après 1945	280
Section 6.1 Le programme d'aires culturelles de la VIe section et l'extension de l'étude de l'étranger en France.....	280
Section 6.2 Sciences Po, la FNSP et l'affirmation de la discipline des RI en France.....	292
Section 6.3 L'ancrage savant des RI en France : l'apport de Raymond Aron	310
6.3.1 Le positionnement de la recherche en relations internationales dans le paysage universitaire français	311
6.3.2 Le positionnement de la recherche en relations internationales dans le paysage internationaliste anglophone.....	319
Chapitre 7 La consécration de la « discipline-carrefour » : l'étude contemporaine des relations internationales	329
Section 7.1 Le déclassement progressif des RI au profit de l'étude de l'étranger	329
Section 7.2 L'étude de l'international comme « discipline-carrefour ».....	354
Section 7.3 Les RI en France : une multidisciplinarité de principe, une fusion <i>de facto</i> de l'international et de l'étranger	371

PARTIE 2 La sociologie des relations internationales, ou l'absence d'une école française en RI	396
Chapitre 8 Appréhender la sociologie des relations internationales comme une école de pensée	398
Section 8.1 La sociologie des relations internationales : une école française de Relations internationales ?.....	398
Section 8.2 L'école de pensée comme instrument d'analyse d'une trajectoire académique	409
8.2.1 L'école de pensée, un catalyseur disciplinaire	409
8.2.2 L'école de pensée, un désignant spatial	416
8.2.3 Mise en perspective de l'« école de pensée » comme désignant d'un collectif	421
Section 8.3 Elaboration d'un cadre d'évaluation de l'existence d'une école de pensée	426
8.3.1 Un faisceau de critères discursifs, institutionnels et substantiels.....	426
8.3.2 L'école de pensée comme conversation académique.....	432
Chapitre 9 Degré de consécration : analyse croisée de la sociologie des relations internationales et de l'Ecole anglaise	437
Section 9.1 Degré de réalité discursive	437
9.1.1 Affiliations et filiations entre auteurs.....	438
9.1.2 Affiliations dépersonnalisées	446
9.1.3 Entreprise d'auto-consécration.....	449
9.1.4 Reconnaissance	452
Section 9.2 Degré de réalité institutionnelle	457
Section 9.3 La perspective de la sociologie des relations internationales.....	474
Chapitre 10 La sociologie des relations internationales comme conversation : degré de réalité substantielle	482
Section 10.1 L'objet « relations internationales » selon la sociologie des relations internationales	482
Section 10.2 L'activité internationaliste selon la sociologie des relations internationales	494
Section 10.3 La sociologie des relations internationales : un nom de plusieurs familles ..	502
10.3.1 L'objet de la sociologie des relations internationales : divergences	503
10.3.2 L'activité académique de la sociologie des relations internationales : divergences	507
10.3.3 Une histoire intellectuelle de la sociologie des relations internationales faite de ruptures générationnelles.....	512
Chapitre 11 Le premier écueil scientifique : l'objet « relations internationales »	517

Section 11.1 Les acteurs selon le <i>Retournement du monde</i>	520
Section 11.2 Le système international selon le <i>Retournement du monde</i>	538
Section 11.3 Le <i>Retournement du monde</i> comme fondation de la sociologie des relations internationales	550
11.3.1 Les acteurs.....	552
11.3.2 Le système international.....	565
Chapitre 12 Le deuxième écueil scientifique : l'activité internationaliste	576
Section 12.1 L'abandon de la théorie.....	577
Section 12.2 Contre la visée scientifique du similaire : l'« épistémologie de la singularité »	587
Section 12.3 Discipline-carrefour et non spécificité des relations internationales.....	610
Chapitre 13 Le troisième écueil scientifique : quel héritage pour la sociologie des relations internationales ?	625
Section 13.1 Les filiations impensées de la sociologie des relations internationales.....	625
13.1.1 La filiation naturelle des Relations internationales françaises	627
13.1.2 L'héritage des juristes-politistes.....	632
13.1.3 Un soubassement normatif et idéologique	637
Section 13.2 L'enjeu de l'héritage de Raymond Aron : sa vision de la théorie et de la sociologie	644
13.2.1 Raymond Aron et la théorie	645
13.2.2 Qu'invalide Raymond Aron relativement à la « théorie » ?	654
13.2.3 Retour sur le rapport entre théorie et sociologie et levée de son équivoque.....	661
Section 13.3 Le rapport de la sociologie des relations internationales à Raymond Aron..	667
13.3.1 L'absence d'une filiation aronienne : trois éléments convergents	668
13.3.2 Par-delà les silences et les méprises : une sociologie des relations internationales aronienne	676
Conclusion : la sociologie des relations internationales comme discipline	690
Bibliographie.....	696
Table des figures	726
Table des matières	727

Table des matières